



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

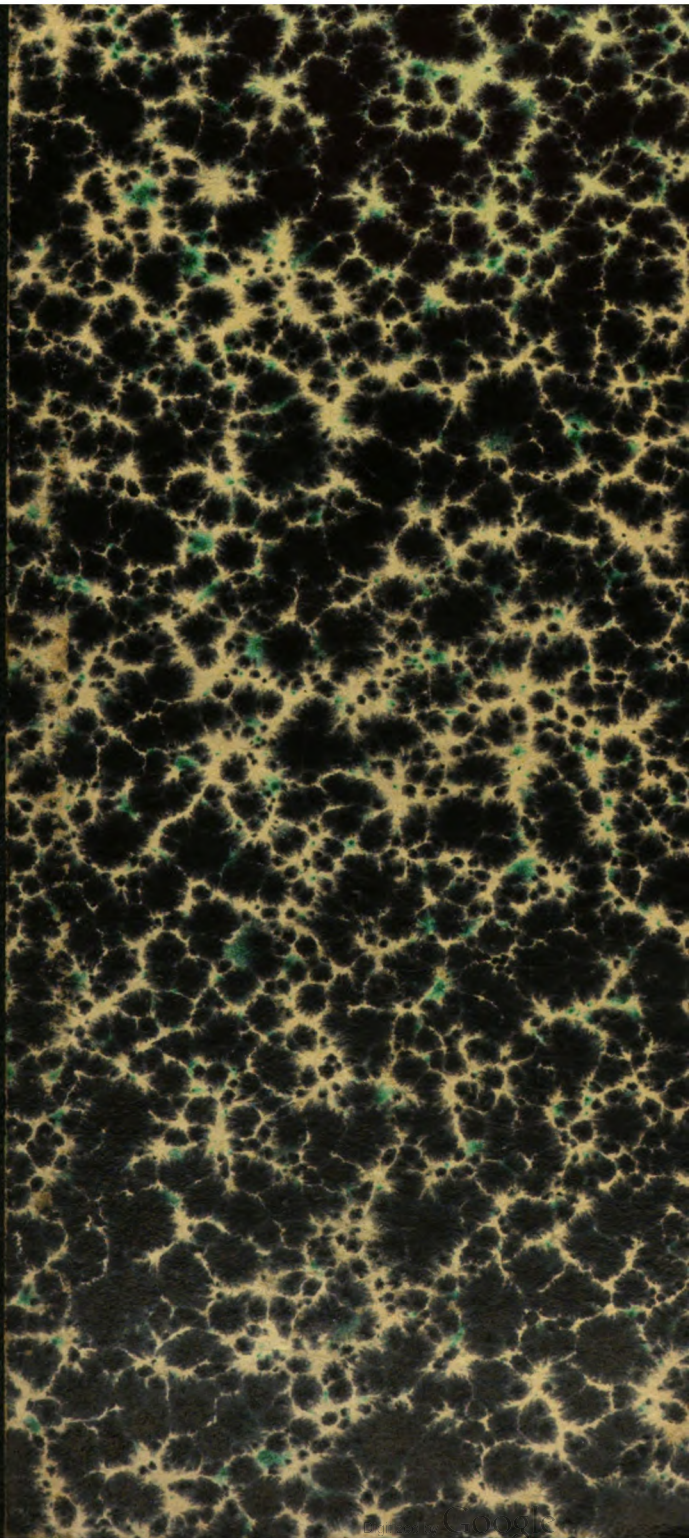
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

HW 2ADO B



KE 1097

Harvard College
Library



FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862



L'AMI
DE LA RELIGION,
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam
et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.*

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux
raisonnements d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.



TOME QUATRE-VINGT-DIXIÈME.

Chaque volume 8 francs 50 centimes et 10 francs francs de port.

PARIS.
LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET C^o,
IMPRIMERIE-LIBRAIRES, QUAI DES AUGUSTINS, n^o 25.

1856.

June 14, 1921

TABLE

Treat fund
DU QUATRE-VINGT-DIXIÈME VOLUME.

Discours de M. Salvandy à l'Académie	1	de Combret, 151, Ryckewaert, 151,	
Circulaires de M. l'Archevêque sur l'at-		Richeret, 181, Petit-Radel, 278, 517.	
tentat de 25 juin, 5, 25, 36, 132		Vignali, 311, Bullat, 423, Rollet, 457.	
Dons pour des prêtres ou établissements,		de Gévaudan, 457, Messi, Ducreux,	
6, 36, 312, 472		Monterde, 457, Lafond, 585, Brin-	
Cérémonies diverses, 6, 101, 196, 248,		gier, 586, Mitier, 615	
310, 312, 325, 341, 404, 406, 439,		Rétablissement d'évêchés en Italie, 25	
485, 516, 532, 553, 549, 577, 601		Jugemens principaux, 26, 28, 42, 75, 93,	
Sur un projet de publier les conférences		94, 108, 138, 155, 204, 215, 218, 219,	
de M. Combalot, 6		235, 251, 253, 298, 299, 362, 378,	
Sur les thèses en Sorbonne, 7		412, 428	
Sur l'église de Chatel et consorts, 7, 86,		Tentative des Anglais en Chine, 52	
149, 246, 260, 278, 326, 357, 405, 437,		Nouveau moyen de faire prospérer l'in-	
454, 469, 473, 502, 517, 586, 601		struction primaire, 33	
Sur les Sœurs hospitalières des hôpitaux		Retraites, 37, 102, 231, 232, 247, 292,	
de la marine, 7, 71		329, 345, 373, 437, 472, 488, 518,	
Plantations de croix, 8, 168, 184, 215,		553, 534, 549, 598, 613, 614, 615.	
374, 423, 519		Etab. protestant à Nomain, 37, 198, 520	
Abjurations, conversions, baptêmes, 8,		Sur le serment judiciaire des Juifs, 38	
23, 40, 89, 119, 214, 282, 326, 424, 550		Suppression d'un journal en Hollande, 39	
Distributions de prix, 8, 325, 333, 348,		Sur l'abbé München, 39	
358, 366, 404, 406, 422, 444, 457,		Mission du P. Dubuisson en Pensylvanie,	
470, 472, 486, 489, 504, 516, 518,		40	
535, 551, 569		<i>Pensées de la solitude chrétienne,</i> 4;	
Visites pastorales, 8, 36, 71, 166, 294,		Sur les jeunes libérés, 5;	
471, 584		Démission de M. l'év. de Verdun, 53, 321	
Procès d'Alibaud, 10, 26, 27, 29, 61, 74		Circulaires et mandemens sur l'attentat de	
79, 92		25 juin, 54, 70, 102, 211	
<i>Histoire générale de l'Eglise,</i> de Fleury,		Vexations et calomnies envers des ecclé-	
14, 128		siastiques, 54, 248, 264, 294, 372, 407,	
Sur les prélats MM. Nava, 17, 49, de		40	
Cheverus, 116, 149, 165, 213, 246,		Nomin. d'évêques, 54, 294, 390, 501	
289, 305, 327, 359, 423, 455, Bram-		Guérisons miraculeuses, 55 et 391, 104	
ston, 119, Bauyn, 184, Bruguière, 216.		Sur la religion en Prusse, 56, 88, 57	
Riegg, 391, 505, Alliata, 440, de Cho-		<i>Bible de l'Enfance,</i> 6	
tek, 553		<i>Essai sur la littérature anglaise,</i> 6	
Sur la <i>Gazette d'Augsbourg,</i> 20		Circulaires ministérielles sur l'instructio	
Mandemens, circulaires, 20, 89, 182,		secondaire, et réponses, 68, 244, 420,	
199, 231, 262, 294, 327, 421, 490,		453, 529, 545, 577, 601	
503, 549		Article du <i>Courrier</i> contre le clergé, 6	
Décision sur des écoles de filles, 21		Acquittement d'un Frère, 7	
Dévouement et bienfaits de prélats et		Décision à Marseille sur une église, 7	
d'ecclés., 23, 54, 296, 409, 509, 563		Affaires de la religion en Suisse, 72, 101,	
Sur les écoles des Frères, 24, 70, 185,		248, 312, 521	
389, 390, 439, 453, 586		<i>Examen de la philosophie de Bacon,</i> par	
Etablissements et bénédictions d'églises ou		comte de Maistre, 81, 101	
chapelles, 24, 88, 102, 104, 117, 248,		Titres donnés à M. Garibaldi, 86, 117, 118	
296, 329, 345, 357, 360, 390, 406,		Sur la religion à Alger et à Maroc, 87	
455, 568, 569, 584, 599		Départ des Sœurs de la Charité de l'hô-	
Sur les abbés Triest, 24, Dubois, 39, 88,		pital de la Charité, 87, 133, 134	
Fea, 54, Mariani, 72, Campanile, 136,			

- Voyages d'évêques, 88, 325, 342, 357, 372, 373, 375, 580, 613
- Mesures contre le clergé en Espagne, 89, 490, 504, 552, 601
- Sur une histoire du christianisme, par de Potter, 97, 271
- Nomination et installation de curés à Paris, 101, 137, 149, 212
- Chapelle des religieuses du Calvaire, 101
- Sur MM. Riambourg, 102, Rosenmüller, 120, A. de La Ferronnays, 164, Carrel, 154, 186, 201, Blaise, 239, Deshayes, 281, Darmaing, 298, de Sercey, 348, de Grammont, 412, Destutt de Tracy, 448, Taxil, 541
- Sur une école primaire près Bade, 103
- Population catholique en Hollande, 104
- Les flammes de l'amour de Jésus, 112
- Mensonges de la Presse sur Saint-Germain-l'Auxerrois et sur les évêques, 118, 212
- Fête du B. Fourier, 118
- Lettre de M. de Bonald sur Ham, 127
- Fragments philosophiques, par Gibon, 129
- Avis de M. l'évêque de Châlons sur les dispenses, 134
- Clergé protestant en France, 135
- L'Athée, par madame Pannier, 143
- Histoire de Pie VII, 145, 593
- Mesure relative aux quatre Légations, 149
- Procès relatifs à la religion et au clergé, 150, 184, 215, 263, 264, 326, 330, 389, 437, 454, 456, 469, 486, 568, 601
- Abat de l'église des Jésuites à Cambrai, 151, 167
- Chaire de Brou, 151, 243
- Impiétés, sacrilèges, 151, 248, 263, 264, 360, 374, 407, 456
- Sur le salon de peinture, 164, 241
- Consistoire, 168
- Sur une fourberie sacrilège, 167
- Pensées d'un Croisant, 176
- L'administration peut-elle obliger les curés à rendre compte des aumônes? 177
- Sacre d'év., 181, 212, 260, 325, 373, 455
- Nominations à Rome, 181, 196
- Maisons d'instruction de MM. Caire. Poullet, Chauvel, 184, 464, 528
- Association ecclésiast. de prévoyance, 191
- Défense de la morale catholique contre Sismondi, 192
- Nombre des chapelles catholiques en Angleterre, 193
- Service funèbre du 28 juillet, 196
- Sur l'œuvre de la Propagation de la Foi, 197, 549
- Ménées des sociétés bibliques dans le Roussillon, 199
- Sur l'église de S.-Germain-en-Laye, 200
- Translation des reliques de saint Tugdual et de saint Desiré, 201, 311
- Fête de Notre-Dame-des-Grâces, 201
- Contes aux jeunes oristes et agronomes, 207
- Sur la centralisation, 209
- Tableau de Carrache, 213, 567
- Thèses de théologie à Louvain, 216
- Sur les instituteurs primaires, 218
- L'Éducation maternelle, 223
- Bibliothèque universelle de la jeunesse, 223
- Sur la Revue rétrospective et sur l'abbé Blache, 225
- Sièges vacans, 230
- Eglise projetée à Québec, 230, 436
- Dévouement pendant le choléra, 232, 296, 408, 520
- Insulte à M. l'évêque de Versailles, 246
- Eglise de Pillot, au Pec, 149, 246, 278, 293, 326, 437, 454, 469, 486, 517
- Décret de don Carlos, 248
- Méditations sur la vie chrétienne et ecclésiastique, par Beuvelet, 257
- Sur une méprise de Voltaire, 258
- Arrêté sur une église française, 260
- Association de la Doctrine chrétienne à Toulouse, 262
- Décision sur les indulgences, 262, 389
- Sur mesdemoiselles de Mainbourg et de Lamouroux, 264, 600
- Calomnies des prol. en Angleterre, 265
- Tour S.-Jacques-la Boucherie, 266, 470
- Arrêté irrégulier à Saint-Bouret, 268
- De l'union de la religion et de la science, 273, 321, 585
- Séances de l'Académie de Religion, 277, 342, 580
- Les prêtres de Chatel ne pourront être instituteurs, 278
- Missions en Danemarck et en Suède, 281, 505, 566
- Sur l'ordonnance, relative aux écoles de filles, 292, 465, 597
- Mesures relatives aux ecclésiastiques profanes, 293
- Mission de l'Océanie-Occid., 294, 435
- Refus de services funèbres, 295 et 407, 590, 407, 456, 616
- Sur l'amélioration des prisons, 295, 521
- Ode tirée du Ps. *Boutas*, 303
- Etablissement du culte de sainte Philomène à Paris, 308
- Rituel de Rodez, 309
- Sur madame de Sainte-Marguerite, 510

Sur Bonaparte et sur les <i>Mémoires d'Antommarchi</i> ,	311	Projets religieux des protestans,	567
Procession au Canada,	312	<i>Cérémonial du Puy</i> ,	571
Ordonnance sur l'affichage,	315, 342	<i>Archives théologiques</i> de Posen,	576
Sur la <i>Biographie Universelle</i> , de l'urne,	320	Sur Jeanne d'Arc,	583
	325	<i>Soirées de Montlhéry</i> ,	590
Sur la scènr Abraham,	325	Délibérations des conseils généraux,	591
Vote du conseil mun. de Laventie,	350	Séminaire du Saint-Esprit,	485
<i>Archives de l'histoire en France</i> ,	357	Réclamation sur Saint-Roch,	486
Refus de sièges épiscopaux,	342	<i>Annales de la Propagation de la Foi</i> ,	497
Processions de l'Assomption,	345, 358	Prières à l'occasion du choléra,	501, 535, 565, 601, 616
Ordonnance sur la Chartreuse,	345	Adoration perpétuelle à Saint-Brienc,	504
Accidens dans deux églises,	346, 496	Institut belge de sourds-muets,	505
Sur la guerre d'Espagne,	353	Education du monastère du Temple,	512
Caisse d'épargne à Rome,	357, 516	<i>La Symbolique</i> ,	515
Assassinat dans une église,	360	<i>Vie de saint Vincent-de-Paul</i> ,	514
<i>Histoire du peuple de Dieu</i> ,	366	Trait d'un élève en médecine,	517
<i>Notice sur le Portugal</i> ,	369	Restitution,	519
Mesure relative aux enfans trouvés,	373	Missions à Tonneins,	519
Sœurs de Charité à Edimbourg,	375	Etablissement de Rédemptoristes,	520
<i>Histoire d'Irlande</i> ,	383, 400	Entrée de l'emp. d'Autriche à Prague,	520
<i>Démonstration du catholicisme</i> ,	384	Cloche de Moscou,	521
Décision sur les livres de l'évêché d'Arras,	389	Calvaire de Montmartre,	533, 565, 582
	389	Fête de Sainte Philomène à Ischia,	537
Etablis. de charité à Amiens,	389, 406	<i>La religion méditée</i> ,	544
Thèses de droit et de médecine,	400, 591	Petit séminaire de Pont-à-Mousson,	549
Sur l'église N.-D. de-Lorette, à Paris,	401	<i>Manuel des fidèles</i> et association à Viviers,	550, 584
Décision de liturgie,	405	Etablissement de Clarisses,	551
Bénédiction de fontaine,	406	Conférences anglaises à Rome,	553
Envahissement d'un couvent de Morlaix,	408	Bénédiction de drapeaux,	553
	408	Missions à Ceylan,	554
Manœuvres de protestans,	409, 490	<i>Oeuvres de saint Chrysostôme</i> ,	560
<i>Pèlerinage à Jérusalem</i> ,	417	<i>Souvenirs de voyages</i> ,	561
<i>Catéchisme des Crovans</i> ,	420	Ouvrages mis à l'index,	564
Arrivées d'évêques,	421, 455, 456, 502	Pèlerinage de Verdélais,	567, 615
Sœurs de Saint-Joseph à Alger,	425	<i>Raisons pour se retirer de l'Eglise</i> ,	569
Sur les Passionistes,	424	Mandement de M. l'Archevêque sur le choléra,	582, 597
Inondation à Anch,	429, 461, 472	Gravure de Saint-Germain-l'Auxerrois, et sur cette église,	582, 592
<i>Introduction philosophique à l'histoire de la religion</i> ,	433	Réflexions morales de l' <i>Emancipateur</i> ,	585
Trois ouvrages sur les souffrances de préêtres déportés,	457	Population de Rome,	597
Impiété d'un instituteur primaire,	459	<i>Résultat des conférences du Puy</i> ,	599
Etablissemens ecclésiastiques en Corse,	440, 489	Statue de la sainte Vierge à Bruxelles,	601
	440, 489	Conduite de réfugiés en Suisse,	603
<i>Observ. sur un article de M. Gerbet</i> ,	449	<i>Encyclopédie du XIX^e siècle</i> ,	607
Décrets relatifs à la béatification de Torsès et de Margil,	452	Calomnie envers M. l'év. de Fréjus,	613
Ouverture du mon. de Mattaincourt,	456		

1 an.	56
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

L'AMI DE LA RELIGION.

DISCOURS DE M. SALVANDY A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nous venons parler un peu tard d'un discours à l'Académie française, auquel peu de personnes pensent aujourd'hui, mais que nous ne devons pourtant pas laisser tout-à-fait dans l'oubli. Il peut servir à faire connoître l'état de notre littérature et celui de la société, qui, après avoir subi ses influences, a réagi à son tour sur elle avec un succès que les uns admirent, que d'autres, avec plus de raison, ne peuvent s'empêcher de déplorer.

Selon M. Salvandy, les lettres et la politique sont deux puissances qui se partagent le gouvernement de ce monde.

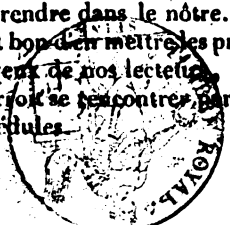
« Les lettres, dit-il, représentent l'intelligence humaine; elles sont la parole des peuples, elles forment à côté de tous les pouvoirs des comices immortels, voués sans repos au triomphe de la justice et de la vérité, parce que c'est leur glorieuse condition de faire vibrer toujours les cordes élevées du cœur et de l'esprit de l'homme, d'invoquer partout l'humanité, le droit, le progrès, la liberté; ces choses si grandes et si saintes qu'on peut bien, quand on agit dans l'ombre et le silence, les trahir; qu'on ne peut jamais, quand on parle devant les hommes, les renier. Aussi est-ce l'honneur des gouvernemens libres de réunir ces deux puissances, d'asso-

cier à l'empire ces guides divers de l'humanité. »

L'orateur, après avoir ajouté quelques mots sur cette alliance du pouvoir politique et des lettres, se borne dans la suite de son discours à exalter celles-ci, dont il élève la puissance bien au-dessus de celle des plus grands conquérans. Comme tous les écrivains qui ont plus d'imagination que de jugement, il nous montre un peu plus bas les lettres impuissantes contre la barbarie et le despotisme. Bien plus, il ne peut nier qu'au dix-huitième siècle elles n'aient préparé une grande catastrophe. Ces aveux sont déguisés, sans doute, mais ils ne peuvent échapper à un lecteur attentif. Mais laissons là ces contradictions. Revenons à la puissance des lettres. Au lieu de décrire un fait, M. Salvandy nous a tracé un tableau d'imagination; au lieu de nous dire ce que les lettres sont réellement, il nous a dit ce qu'elles devraient être. Hélas! il n'est pas vrai qu'elles aient toujours défendu l'humanité, le droit, le progrès, la liberté. Et lorsqu'elles ont invoqué ces noms augustes, c'étoit souvent pour les profaner et les trahir. Combien de fois, devenues abjectes et vénales, elles ont flêté les corruptions puissantes du souverain, roi ou peuple, n'importe! trop souvent altières et insubordonnées, elles ont renversé les pouvoirs devant lesquels elles s'étoient inclinées. Dans le vrai, il n'y a que deux puissances au monde, l'une qui édifie, l'autre qui

brise ; l'une ministre de la providence , l'autre ministre du génie du mal. Les lettres , quand elles obéissent à leur noble mission , sont l'organe de la première , puissantes et bienfaisantes comme elle ; quand elles la méconnoissent , elles changent la liberté en licence , le pouvoir en tyrannie , la justice en un respect hypocrite pour le droit , ou même en une violente usurpation. Il ne falloit donc pas faire des lettres un éloge absolu et sans restriction. Il n'y a qu'une époque de confusion et de désordre moral comme la nôtre , où l'on ait pu mêler à ce point la vérité et l'erreur , le bien et le mal.

M. Salvandy fait l'éloge des conciles et de l'assemblée constituante , des papes et des hérésiarques , des poètes , des littérateurs , des philosophes chrétiens et antichrétiens. Je ne sais comment il entend concilier ces admirations si contradictoires ; mais jusqu'à nos jours personne ne l'avoit encore essayé. Pour mon compte , je ne vois pas entre des hommes si divers plus de rapprochement qu'il n'y en a entre la raison et le sophisme , l'ordre et le désordre. Mais M. Salvandy vouloit faire des lettres une puissance isolée , indépendante de la rectitude des idées , de la bonté , de la morale et de la vérité de la religion ; et , chose plus étonnante encore , il a cru avec un instrument dénué de tout ce qui fait sa force et sa puissance , pouvoir sauver le droit , l'humanité , la liberté , le progrès. Qu'il ait eu une foi aussi difficile , c'est ce qui auroit pu étonner dans un autre siècle , mais ce qui ne doit pas surprendre dans le nôtre. Toutefois , il est bon de mettre les preuves sous les yeux de nos lecteurs , parce qu'il pourroit se rencontrer parmi eux des incrédules.



L'orateur prétend que ce sont les lettres qui ont sauvé la liberté de la Grèce et de Rome. Certes , Démosthènes et Cicéron n'ont point été infidèles à sa défense. Mais la première de ces contrées n'étoit-elle pas plus libre sous les Thémistocle et les Miltiade ; et la seconde ne fut-elle pas plus indépendante , lorsqu'elle entendoit les rudes accents de ses tribuns ? Nous n'avons pas besoin de dire à quelle époque le respect du droit et les vertus d'ailleurs si imparfaites de ces deux peuples brillèrent d'un plus vif éclat. Mais M. Salvandy continue : « Quand les légions ont partout abattu cette dure liberté qui siégeoit sur la place publique et s'appuyoit à l'esclavage ; qu'elle-même , dans l'impuissance de gouverner le monde du milieu des orages du forum , a remis sa fortune à la garde de la tyrannie , et que les rostres sanglans se taisent à leur tour pour jamais , croirons-nous , etc. »

Vous le voyez , les lettres n'ont rien pu à Rome contre la tyrannie , comme elles n'avoient rien pu dans la Grèce contre la conquête. Le moment de leur plus grand éclat précède celui de la plus déplorable décadence morale et politique. Mais M. Salvandy les fait revivre dans les catacombes , et voici veuir un éloge magnifique de l'Eglise , de ses pontifes et de ses docteurs. S'il avoit mieux approfondi son sujet , il auroit vu la corruption de la littérature grecque et romaine , et par suite celle de la société , dans l'invasion des systèmes sceptiques et épicuriens qui y pénétrèrent. Il auroit trouvé sa régénération dans les doctrines vraies , fécondes , civilisatrices , divines du christianisme. Il n'auroit pas donné en quelque sorte aux orateurs et aux beaux esprits du paganisme des successeurs dans les chré-

tiens des souterrains de Rome, qui ne pensoient à rien moins qu'à faire de la littérature et de l'éloquence. C'est abuser étrangement du langage que de voir autre chose que des héros dans nos martyrs. La doctrine qu'ils scelloient de leur sang devoit sans doute un jour inspirer dans les chaires de Rome, d'Antioche et de Constantinople, le puissant génie des Léon et des Chrysostôme. Mais elle ne devoit aux lettres ni son origine divine, ni ses prodigieux accroissemens. Elle avoit grandi pendant cinq siècles par les vertus de ses disciples et la force de la vérité, quand elle ne dédaigna pas d'ennoblir les lettres en leur empruntant l'élégance du langage, et leur donnant à elles-mêmes un immense ascendant sur les cœurs et les esprits. Ce n'est pas pour relever un anachronisme assez indifférent en lui-même, mais pour protester contre cet empire absolu des lettres, là où les lettres ont été impuissantes, que nous croyons devoir relever une assertion tout au moins extraordinaire.

« La tribune abattue, dit M. Salvandy, se relève dans les entrailles de la terre (c'est-à-dire dans les catacombes); une race nouvelle d'orateurs y grandit. La république romaine, que le monde croit morte, revit là vraiment éternelle..... *Un livre venu de l'Orient* lui a découvert une politique qui bénit les hommes, et une littérature qui les élève. Echos retentissans de toutes deux, les tonnerres de son forum ignoré roulent, comme ceux des volcans, sous l'empire, et l'ébranlent dans ses fondemens. »

Vous qui connoissez l'antiquité ecclésiastique, ou vous seulement qui avez lu un livre qui se trouve partout, et qui nous offre une peinture

si fidèle de la vie des premiers disciples de l'Évangile (1), reconnoissez le caractère de leur éloquence dans ce tonnerre, dans ces volcans qui roulent sous l'empire? Voici qui est plus décisif. Jusqu'au quatrième siècle, les professeurs, les philosophes, les poètes, les hommes du monde qui s'adonnoient à l'étude des arts et des sciences, tous ceux qui composoient ce que nous appellerions aujourd'hui la classe des hommes lettrés, demeurent païens. Ce n'est pas que les Origènes, les Clément d'Alexandrie, les Eusèbe, les Justin, les Tertullien ne leur fussent supérieurs, même sous le rapport de la science; mais, outre que ce sont des écrivains qui n'occupoient pas la scène littéraire de leur siècle, ils sont peu nombreux en regard à la foule des beaux esprits qui y brilloient avec plus ou moins d'éclat. Si l'on veut voir dans ces premiers apologistes de la foi chrétienne des littérateurs, il faut au moins convenir que les lettres, dans l'acception ordinaire de ce terme, furent une chose fort accessoire chez eux. La doctrine dont ils prirent la défense triompha; la littérature proprement dite succomba.

Le cinquième siècle fut l'ère par excellence de l'éloquence chrétienne; et ses plus illustres représentans, les Basile, les Grégoire, les Chrysostôme, avoient cultivé les lettres humaines. La doctrine dont ils étoient les organes éleva leur talent bien au-dessus de celui des rhéteurs leurs contemporains. Mais la nature n'avoit pas été sans doute plus avare de ses dons envers ces derniers. Si leur étoile pâlit, ce fut infailliblement par la faiblesse de leur cause, et non par suite de l'impuissance et du défaut de cul-

(1) *Mœurs des chrétiens*, par l'abbé Fleury.

ture de leur esprit. C'est avec ces modifications, et en distinguant les époques, mieux que ne l'a fait M. Salvandy, que nous approuvons de tout notre cœur le passage suivant de son discours.

« Ils annoncent (les prédicateurs chrétiens) aux maîtres du monde... *la bonne nouvelle* du genre humain. En son nom, une intrépide milice de poètes, d'historiens, de philosophes, admirables génies, assujétissent les provinces, Rome et les Césars. Désormais il y a une tribune par village, une tribune par clan de Barbares. Les conciles, ces chambres de l'univers chrétien, apportent avec eux l'ascience que les Romains n'ont pas eue, d'accorder la liberté avec la grandeur. Nue et désarmée, la chaire apostolique domine les trônes d'or qui tombent et les trônes de fer qui s'élèvent. La parole fait sa force, l'élection son titre; *l'égalité sa vertu*. L'égalité règne sous la tiare, assise au sommet du monde féodal : c'étoit l'étendard du temps à venir, planant à l'avance sur la terre ! Initiés au savoir par l'Eglise, c'est par le talent que le fils du père et du charpentier montent d'honneurs en honneurs à la suprême magistrature de Rome et du monde. Les Gerbert, les Hildebrand sont *des hommes de lettres couronnés*. Et il n'est pas de noblesses si altières, ni de royautés si jalouses qui ne s'abaissent sous leur main. »

Il faut faire quelque violence à la raison pour voir des hommes de lettres dans tous les curés de village, dans tous les missionnaires, et même dans les Pères des conciles. Nous croyons que, sans l'avoir été, ils valent souvent beaucoup mieux ; et que, dans tous les cas, ce n'est pas de la littérature que dépend leur ascendant et leur autorité. On nous de-

mandera peut-être : Pourquoi combattre des assertions qui ne peuvent avoir aucun danger, et qui, dans toute hypothèse, sont une réaction utile contre l'école voltairienne ? Nul doute que le passage que nous venons de transcrire ne vaille mille fois mieux que les diatribes de Voltaire et de ses disciples ; nous ferons même assez volontiers la même concession en faveur de tout le discours de M. Salvandy. Mais il nous est impossible de ne point réclamer contre le chaos où l'on essaie de nous précipiter avec l'incohérence des idées que l'on rencontre partout. Nous allons en donner la preuve sans quitter l'écrit qui nous occupe. Immédiatement après l'éloge de l'Eglise catholique, de ses papes, de ses conciles, de son clergé et même de ses religieux, nous trouvons celui des troubadours et des pamphlétaires.

« Qui ne sait, dit M. Salvandy, que le pamphlet naquit avec ces *servantes*, qui alloient s'attaquant tour à tour au sacerdoce ou à la royauté, et ses premiers coups sont terribles ! Que ne puis-je montrer toutes les littératures naissant de la nôtre, chacune enfantant une liberté nouvelle, etc. »

L'éloge ici n'est pas donné directement. Mais, comme la liberté est aux yeux de M. Salvandy le premier bien de l'homme, le premier titre pour ceux qui savent la conquérir, il loue tout de bon ceux qui l'ont acquise, en attaquant le sacerdoce et la royauté.

C'est au même titre que sont loués et les novateurs du seizième siècle, et les philosophes du dix-huitième. Si le dix-septième trouve grâce à ses yeux, c'est parce que, même sous un roi absolu, il a compté des littérateurs qui ont combattu le despotisme. Il ne s'agit point ici de savoir si la li-

berté est une chose bonne, désirable. Nous l'aimons autant que personne, sauf à ne pas la chercher là où il plaît à certaines gens de la mettre. Mais, ce que nous n'aimons pas, c'est l'esprit de système qui mêle les choses les plus disparates, qui prend les lettres dans les sanctuaires de l'Orient, les fait passer par la Grèce, Rome, l'Eglise catholique, la réforme, le siècle de Louis XIV, celui de Louis XV, pour arriver à cette conclusion que les lettres sont tout dans le monde, et que l'Académie française, qui a donné son suffrage à M. Salvandy, tient dans ses mains les destinées de la société. C'est sans doute fort flatteur pour l'Académie. Mais il auroit été plus vrai de dire que jamais l'Académie n'a eu moins d'influence, et que les lettres elles-mêmes, toutes-puissantes à l'époque de leur renaissance, formidables encore au dix-huitième siècle, se sont perdues par leurs propres excès. Quand la religion consacrait et inspirait le respect pour toutes les supériorités, celle du génie recevoit des hommages et exerçait une autorité. Lorsque le génie ou le bel esprit, après s'être inoqués de toute espèce d'autorité, sont parvenus à l'avilir, ils ont dominé un instant. Mais leur empire a été fragile et éphémère. Bientôt des pamphlétaires ont été plus puissans. Ils éprouvent à leur tour l'inconstance de l'opinion; et tel jeune homme qui, avec les colonnes d'un journal, a ébranlé une puissante monarchie, ne pourroit plus exciter ou calmer une émeute de carrefour. Serions-nous destinés à subir une domination plus humiliante encore?

Concluons que M. Salvandy, homme d'esprit, d'un cœur généreux, et qui, nous aimons à le croire, n'a ja-

mais été égaré que par sa générosité même, s'est mépris sur l'influence qu'il a attribuée aux lettres. Dans une société qui n'est pas blasée sur tout, elles sont une puissance. Mais elles ne sont pas l'unique, ni la principale. Elles sont une puissance; mais qu'on ne l'oublie pas, c'est pour édifier ou pour détruire, pour régénérer ou pour corrompre. On peut, sans être subtil, faire une distinction qui n'échapperait pas au gros bon sens d'un homme droit, quelque médiocre que soit son savoir, mais qui a échappé à l'état de l'Académie et à cet illustre assemblée. P.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'Archevêque vient d'adresser, sous la date du 28 juin, la circulaire suivante aux curés de son diocèse :

« Monsieur le curé, un nouvel assassinat vient d'effrayer encore la religion et la société. Il n'est pas un chrétien, il n'est pas un Français, il n'est pas un homme d'honneur qui ne s'altriste profondément à la vue de ces efforts redoublés du crime, et qui ne repousse avec horreur les funestes doctrines dont ils sont le fruit.

« La divine providence, qui, selon l'expression de l'Ecriture, conduit jusqu'à l'abîme et qui en retire, la divine providence ne cesse de nous enseigner d'une manière aussi miséricordieuse que terrible; et nous montrant de nouveaux dangers, elle a détourné encore une fois de nouveaux malheurs. Si nous sommes dociles et fidèles à reconnoître les momens de sa visite, à profiter de ses leçons; si nous avons soin de la remercier de ses bienfaits, de la bénir dans tous les temps, d'implorer avec une humble confiance le salut qu'il n'appartient qu'à elle de donner aux rois et aux peuples, elle accomplira sur nous ces antiques promesses annoncées par la bouche des saints prophètes, et renouvelées à l'aurore de notre rédemption; déliés de toute crainte, nous servir

rons le Seigneur dans la sainteté et dans la justice, marchant sans alarmes en sa présence, tous les jours de notre vie.

Conformément à la lettre close en date du 27 de ce mois, que nous venons de recevoir, il sera chanté, tant dans notre Eglise métropolitaine que dans les autres églises de notre diocèse, le dimanche 3 juillet, à l'issue de la messe capitulaire ou paroissiale, un *Te Deum* solennel d'actions de grâces, pour la protection dont la main du Tout-Puissant a couvert la France, en conservant au prince qui la gouverne à travers tant de périls, des jours qu'il veut employer à maintenir dans notre patrie le respect pour la religion, source de tout ordre véritable, base de toute bonne législation, sûr garant de toute paix, et fondement solide de toute félicité.

Le *Mouiteur* annonce que sur la demande de M. l'évêque de Maroc, la famille royale a mis à sa disposition 2,000 fr. comme secours pour les prêtres et les familles catholiques qui se trouvent dans les états de Maroc.

C'est par méprise que l'annonce de la mort de M. Petit-Radel s'est glissée dans notre dernier Numéro, sans lui donner les titres auxquels il tenoit le plus. M. l'abbé Petit-Radel étoit docteur de Sorbonne et ancien grand-vicaire de Couserans. Il avoit toujours été fidèle aux convenances de son état, et quoiqu'il n'exerçât point le ministère, il est toujours resté prêtre par ses goûts et par ses habitudes. Nous donnerons dans un Numéro prochain quelques détails sur cet excellent homme, avec lequel nous nous honorons d'avoir eu des relations.

Il étoit d'usage autrefois que toutes les corporations d'arts et métiers eussent un saint patron dont elles célébroient la fête de toute antiquité. Chaque corporation se réunissoit à cet effet le jour de la fête de son patron dans quelqu'une des nombreuses églises ou chapelles qui existoient

à Paris. La révolution de 1789 a fait tomber ce pieux usage, et à peine si trois ou quatre corporations l'ont repris successivement. Mercredi dernier, jour de Saint-Pierre, les serruriers ont fait célébrer à Saint-Roch une messe en l'honneur du saint apôtre qu'ils regardent comme leur patron. La messe a été très-solennelle et en musique. Les maîtres serruriers y étoient en grand nombre avec leurs familles et beaucoup de leurs ouvriers; ils occupoient une grande partie de la nef, ont présenté un pain bénit, et ont gardé pendant tout le temps la meilleure tenue. Ils avoient souhaité aussi avoir un discours, et M. le curé leur a adressé une exhortation courte, mais pleine d'à-propos, sur leurs devoirs comme chrétiens, comme pères de famille, et comme maîtres. Il les a exhortés à se montrer bons, justes, affectueux pour leurs ouvriers, qui devoient les regarder comme des tuteurs et des pères. Ces conseils, donnés avec un tact parfait, ont été écoutés avec une attention soutenue, et les maîtres ont remercié M. le curé, à la fin de son discours, par une inclination profonde. Toute cette cérémonie, ce retour à un usage religieux, l'attitude de l'auditoire, ont été d'un bon exemple.

Plusieurs journaux avoient annoncé qu'on alloit publier les conférences que M. l'abbé Combalot avoit données à Agen, dans la retraite qu'il y a prêchée dernièrement avec M. l'abbé Clerc, et qui a eu beaucoup d'éclat et de succès. Nous nous félicitons de n'avoir point répété cette nouvelle, car M. l'abbé Combalot réclame aujourd'hui, dans une lettre à M. l'évêque d'Agen, contre ce projet de publication, et prie le prélat de s'y opposer. Il ne voit là qu'une entreprise de librairie. « Que deviendrait, dit-il, la prédication catholique en France, si on sténographoit tous les discours des orateurs chrétiens? Travestir un

prédicateur, ce n'est pas rendre service à l'Église. Reproduire ses inspirations par la presse, c'est tuer sa parole. Car si le prédicateur fait imprimer ses discours, et lui seul a ce droit, il faut qu'il renonce à la chaire.»

Nous n'avions pas non plus répété la nouvelle donnée par un journal, que M. Cousin revoyoit les thèses de théologie en Sorbonne. Cela nous parut incroyable, et nous nous proposâmes de prendre des renseignements sur le fait. Une lettre de M. l'abbé Badiche, adressée à un journal, nous prouve que l'anecdote n'est point vraie. M. l'abbé Badiche, qui a soutenu il y a peu de temps des thèses en Sorbonne, déclare que ses trois thèses ont été examinées par les professeurs de théologie, et par eux seuls, et que M. Cousin ne les a connues que lorsqu'elles lui ont été adressées après l'impression. Assez de préventions, dit M. Badiche, existent contre les Facultés de théologie, sans qu'il soit besoin d'en créer par la calomnie.

L'Église française s'agite beaucoup en ce moment pour s'établir dans les environs de Paris. Nous avons parlé d'une tentative pour se fixer à Versailles. Depuis elle avoit trouvé le moyen de s'introduire au Pec, près Saint-Germain-en-Laye. Un sieur Pillot, qui précédemment faisoit je ne sais quel commerce, et probablement n'y avoit pas prospéré, a pris une autre carrière. Il s'est fait prêtre, ou du moins Châtel lui a persuadé qu'il l'ordonneroit en cette qualité. Le sieur Pillot est allé ensuite s'installer au Pec. L'autorité locale le favorisoit et lui avoit procuré un local. M. le préfet de Seine-et-Oise, instruit de ce qui se passoit, a fait signifier au sieur Pillot l'ordre de déguerpir. On assure même qu'il a expulsé un autre prêtre qui s'étoit établi auprès de Mantes; mais cela ne paroît pas certain, et une lettre de ce pays semble

indiquer que le scandale subsiste toujours.

Voilà plusieurs prêtres que Châtel fait ou prétend faire depuis quelque temps. Cela n'est-il pas déplorable? Il prend les premiers venus, des gens sans instruction, sans mœurs, sans foi, les ordonne prêtres ou fait semblant de les ordonner tels, et puis les envoie prêcher l'impiété, invectiver contre les prêtres, attaquer le célibat ecclésiastiques, tourner en ridicule les pratiques de la religion. Quelle garantie peuvent offrir à la société des inconnus qui n'ont fait aucune étude, qui n'ont subi aucune épreuve et qu'on voit allier de grossières habitudes ou de mauvaises mœurs avec les fonctions du ministère? N'est-ce pas là tendre un piège aux ignorans, tromper les simples, offrir un sujet de scandale aux gens de bien, et un sujet de risée aux ennemis de la foi? Comment tolère-t-on si long-temps ce sanglant outrage à la religion, à la morale, à la société toute entière?

Un bruit circule, dit-on, dans les villes de port maritime, et paroît propagé par quelques administrateurs locaux; c'est qu'on va retirer des hôpitaux de la marine les Sœurs hospitalières pour y substituer des infirmiers. On prétend que la mesure seroit déjà adoptée, s'il n'y avoit division à ce sujet dans le conseil du ministère de la marine. Nous nous refusons à croire à ce projet. Nous ne pouvons penser que l'on veuille renouveler une épreuve faite déjà dans la première révolution et qui fut alors réprouvée par l'opinion publique. Qui ne se rappelle les déprédations et les scandales qui éclatèrent dans les hôpitaux livrés à des mercenaires, à des gens sans religion et sans mœurs? Le gaspillage et les désordres de toute sorte dont les hôpitaux furent le théâtre obligèrent à rappeler les Sœurs, et les malades ne retrouvèrent qu'auprès d'elles les soins et le dé-

vouement propres à calmer leurs maux.

Qui pourroit engager aujourd'hui à renouveler un essai si malheureux? La haine de la religion vit-elle comme en 1793? Craindroit-on la vigilance et les regards de filles consciencieuses? L'autorité supérieure ne sauroit se déterminer par de tels motifs. Bientôt, n'en doutons pas, si le projet s'exécutoit, les cris des malades abandonnés sans secours redemanderoient les soins de la piété et de la charité. La piété et la charité peuvent seules apprendre à supporter la fatigue et l'ennui d'une vie si rebutante à la nature. Qu'on se rappelle ce qui est arrivé pendant le choléra, et d'où sont partis alors les exemples de zèle et de dévouement, et on ne sera pas tenté de risquer un essai qui feroit gémir les gens de bien, et qui seroit certainement fatal à bien des malheureux.

Une plantation de croix a eu lieu dernièrement à Habarcq, diocèse et arrondissement d'Arras. La bénédiction du calvaire s'est faite avec beaucoup de pompe; vingt prêtres assistoient à la cérémonie, et près de trois mille personnes y étoient venues de tous les environs. M. Engrand, curé voisin, a prononcé un discours. M. Papet, curé d'Habarcq, a eu le plus de part à l'érection de ce calvaire, et a excité à cet égard le zèle de ses paroissiens.

Le 17 juin, un jeune protestant, Louis Bédérine, né à Saint-Jean du Gard, et âgé de 22 ans, a fait abjuration à Abguet-Mortes, diocèse de Nîmes. Il a été docile à la grâce qui a frappé à la porte de son cœur, et il plaint aujourd'hui ses frères qui sont encore dans les ténèbres de l'erreur.

La distribution des prix à l'école des adultes de Nîmes a eu lieu le jour de la Saint-Jean chez les Frères

des Ecoles chrétiennes. Le préfet, le maire, les inspecteurs généraux de l'université, le recteur y assistoient. Tous ces fonctionnaires ont rendu hommage au zèle des Frères et aux succès de leurs écoles.

M. l'évêque d'Ajaccio vient de terminer une tournée pastorale dans les plages de la partie méridionale de la Corse. Cette partie du diocèse, une des plus pénibles à parcourir à cause de la distance des bourgades, de la difficulté des chemins et de l'insalubrité du climat, n'avoit pas été visitée depuis vingt-trois ans. Il y a même des paroisses qui n'avoient pas vu d'évêque depuis cinquante ans. M. Casanelli a voulu réaliser la promesse qu'il avoit faite, que les obstacles n'arrêteroient point son zèle, et que les brebis les plus éloignées exciteroient sa sollicitude. Il a donc visité les paroisses situées sur le littoral de Levie, de Bonifacio et de Porto-Vecchio jusqu'aux limites du Fiumorbo.

Ces populations nomades composées en grande partie de pasteurs dont le séjour se partage tous les ans entre la plaine et la montagne ont été étonnés de voir le prélat dans leurs *makis* et sous leurs cabanes. Outre les instructions adressées dans chaque paroisse par les ecclésiastiques qui accompagnoient M. l'évêque, il distribuoit lui-même le pain de la parole à ces âmes simples qui l'écoutoient avec avidité. Il a donné la confirmation à un grand nombre de personnes de tout âge; il les interrogeoit lui-même pour s'assurer de leur instruction et du zèle de leurs pasteurs. La cérémonie a été surtout fort imposante à Bonifacio. Le prélat après avoir officié pontificalement le jour de la Pentecôte, donna le lendemain la confirmation dans l'ancienne église des dominicains.

M. l'abbé Mariani, vicaire-général, avoit voulu accompagner le prélat dans cette visite. Son courage le sou-

tint pendant quelques jours, malgré l'affoiblissement de sa santé; mais il fut obligé de s'arrêter à Porto-Vecchio. Il voulut ensuite rejoindre le prélat, et mourut entre ses bras la nuit du 6 au 7 juin. Nous lui consacrerons quelques lignes.

M. l'évêque fut très-sensible à cette perte, et tomba malade lui-même le lendemain. Pendant le séjour qu'il a fait à Sainte-Lucie de Tallano, où la fièvre l'a contraint de s'arrêter, la maison qu'il occupoit a été constamment assiégée de visites de tous les points de l'arrondissement de Sartène, par ceux qui venoient s'informer de l'état de sa santé. Le prélat quoiqu'affoibli par la fièvre a trouvé encore dans la charité assez de force pour réconcilier, avant de quitter Tallano, deux partis divisés par une inimitié mortelle, encore intervenimée naguère par une nouvelle tentative de meurtre qui avoit eu lieu le jour même de son arrivée à Sainte-Lucie. Cette inimitié où plusieurs familles étoient mêlées mettoit en péril la tranquillité de tout le canton. La parole douce et conciliante du premier pasteur a désarmé les haines. Le traité de paix a été signé et juré par les deux partis entre les mains du prélat dans l'église de l'ancien convent de Tallano. On s'est embrassé de part et d'autre, les larmes aux yeux, et toute la population qui remplissoit la vaste nef, et qui assistoit à cette scène touchante, a célébré par un *Te Deum* la joie de cette réconciliation que la religion seule pouvoit opérer. Le prélat, après avoir rétabli la paix dans cette portion du troupeau, est reparti pour Ajaccio, où il est arrivé le 13 juin.

POLITIQUE.

En répondant aux complimens de condoléance qu'il a reçus à l'occasion de l'attentat du 25 juin, le roi des Français a dit entre autres choses : *Que chacun apprenne à être content du sort qui lui est ve-*

servé, et la nation jouira en paix des avantages que le ciel lui a départis.

Sans doute, ce seroit là une fort bonne manière de lever les différens de notre situation. Mais qu'il nous soit permis de faire observer que c'est aller un peu vite dans la solution de ces difficultés, et que le grand inconvénient de ce langage est de manquer entièrement de ce qui pourroit lui servir de sanction. Il n'appartient pas en effet à toutes les doctrines de venir poser ainsi des décisions et des règles de conduite, sans s'appuyer en même temps sur des titres qui soient de nature à les rendre exécutoires. Il n'appartient qu'à la religion de pouvoir dire à ceux qui souffrent : *Apprenez à être contents de votre sort, parce que j'ai de quoi y remédier, et qu'il vous suffit de savoir prendre votre mal à patience pour avoir droit aux récompenses que je vous réserve dans un ordre de choses meilleur.*

Mais si c'est au nom de la politique qu'on se présente pour dire aux malheureux : *Soyez contents du sort qui vous est réservé; naturellement ils voudront savoir quel est ce sort-là; et l'embarras sera toujours de répondre quelque chose de satisfaisant à ceux qui ne connoissent que le matériel de la vie, et que la misère mettra hors d'eux-mêmes. Comment résoudre des questions semblables avec les gens dont la morale se trouvera être pervertie, et sur lesquels la religion ne donnera aucune prise? Comment leur faire comprendre qu'ils sont obligés de souffrir pour le bien et le repos des autres; si l'on n'a rien à leur offrir en compensation du sacrifice qu'on leur demande? Concluons de là que les gouvernemens sont bien embarrassés et bien malheureux quand ils ont affaire à des races corrompues par l'irréligion, et sur lesquelles on n'a aucune action au nom de l'ordre moral.*

PARIS, 4^e JUILLET.

M. le marquis Brignole-Sale remplace comme ambassadeur de S. M. le roi de Sardaigne à Paris, M. le comte de Sals, qui est rappelé.

— Son Exc. Mustapha-Réchif-Bey-Effendi, ambassadeur de Turquie, est allé hier au château notifier le mariage de la princesse, fille de son souverain, Mihr-Mah-Sultane.

— Par ordonnance du 25 juin, les conseils d'arrondissement se réuniront le 21 juillet prochain pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de dix jours.

— Comme nous l'avons annoncé, la commission d'instruction de la cour des pairs s'est assemblée hier. La cour se réunira samedi, à huis clos, pour entendre le rapport de M. le comte de Bastard, et prononcer son arrêt de mise en accusation. On pense que l'arrêt et l'acte d'accusation seront signifiés le lendemain à Alibaud, à qui il sera nommé un conseil d'office, et que les débats publics s'ouvriront le mercredi 6 juillet.

— La salle provisoire étant presque entièrement démolie, il faudra se contenter pour le procès de l'ancienne salle, qui, du reste, a servi dans des temps où MM. les pairs étoient beaucoup plus nombreux.

— On prépare activement au Luxembourg l'ancienne prison de Fieschi et ses complices. Tout porte à croire qu'Alibaud y sera transféré sous deux ou trois jours.

— On lit dans *l'Impartial* que Alibaud manifestoit des opinions républicaines, même avant 1830; que depuis son arrivée à Paris, il avoit acheté du charbon pour se suicider, et que le portier de son hôtel a fait échouer ce projet. Nous lisons dans le même journal : « Dans son premier interrogatoire, il a dit à M. Martin (du Nord) : Oui, j'ai voulu tuer le roi que je regarde comme le tyran du peuple. Sa mort eût été un grand service rendu à l'État. Le dégoût de la vie m'a porté à l'acte que j'ai commis; je n'en ai nul repentir. J'ai analysé ma vie, j'ai trouvé la cause de mes maux dans le gouvernement même, c'est ce qui m'a conduit à tuer le roi. »

— On prête à l'auteur de l'attentat du 25 juin beaucoup de mots, comme on attribuoit de fausses lettres autographes à l'assassin du 28 juillet. Ainsi il auroit dit : « Mon nom appartient à la première let-

tre de l'alphabet : le roi a encore à craindre toutes les autres. Quel que soit mon sort, mon nom sera connu de toute l'Europe, et mon dévouement honoré par tous les vrais patriotes. »

— Nous avons annoncé l'arrestation dans les départemens d'un nommé Frey, ami de l'assassin; c'est Léonce Fraise, commis-voyageur. Il a été amené à Paris par M. Lassime, commissaire-central de police pour le département de la Gironde, et deux agens; il a été confronté avec Alibaud, et a protesté n'avoir jamais reçu de lui la moindre confidence.

— Le père d'Alibaud habite Perpignan. Il a pour sobriquet, en patois basque, Mourre-Nègre (Tête-Noire), pour le distinguer de son frère, aubergiste à Nîmes, surnommé Mourre-Blanc (Tête-Blanche).

— On a encore fait quelques arrestations hier et avant-hier. On a aussi mis en liberté beaucoup des individus précédemment arrêtés.

— M. Mouchot, capitaine de la 12^e légion, dont on avoit annoncé l'arrestation, a été mis en liberté le jour même, après un interrogatoire de pure forme.

— M. Gisquet a, par une circulaire toute récente, fait défense très-expresse aux commissaires de police, officiers de paix et autres subordonnés, de ne faire à l'avenir aucune communication de nouvelles aux journaux, si petites et si peu importantes qu'elles soient.

— M. Piorry, médecin de la Salpêtrière, vient d'être nommé médecin de la Pitié en remplacement de M. Andral, qui a remplacé M. Lerminier à la Charité.

— La saisie des numéros de la *Gazette de France* de vendredi et de lundi a été suivie d'une citation directe donnée au gérant, par le procureur-général, pour le samedi 4 juillet. M. Aubry-Foucault sera défendu devant les assises par M^e Borryer.

— Les nommés Griffe et Maigrot, garçons couteliers, prévenus d'avoir fabriqué des poignards, ont été condamnés par la 6^e chambre à un mois de prison et 16 fr. d'amende.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Benito Pereira, condamné à mort

par la cour d'assises de Paris, pour crime d'assassinat sur la personne de M. Ferer, prêtre espagnol.

— Le fait d'avoir ramassé et gardé une bourse sur un grand chemin, lorsqu'on en connaît le possesseur, constitue un vol punissable des peines portées par l'article 401 du code pénal. Ainsi vient de le juger la cour de cassation.

— M. le procureur du roi a interjeté appel d'un jugement de la 6^e chambre correctionnelle qui a décidé que la loi du 9 septembre qui soumet les gravures et lithographies au visa de l'autorité, n'étoit point applicable aux estampes saisies postérieurement à cette loi, mais déjà publiées avant sa promulgation.

— M. le comte de La Ferronnays vient de perdre l'un de ses fils, jeune homme de vingt-cinq ans, marié depuis trois ans à une jeune princesse russe.

— M. Charles Dupin, membre de la chambre des députés, et président de l'Académie des sciences, est parti pour accomplir son sixième voyage dans la Grande-Bretagne.

— On annonce que MM. Arthur, Gustave et Raymond du Doré, tous trois condamnés à mort par contumace, ont dû quitter Jersey le 24 du courant pour rentrer en France, et purger leur contumace.

— Il y aura exercice à l'Institut royal des sourds-muets de Paris, jeudi 7 juillet.

— Les salles et galeries des collections du Conservatoire royal des arts et métiers, nouvellement réparées, seront, comme par le passé, ouvertes au public les dimanches et jeudis, depuis dix heures jusqu'à quatre. Les mardis, mercredis et samedis, elles seront ouvertes de onze heures à trois, aux membres des deux chambres, aux membres du conseil d'état, aux membres de l'Institut, aux élèves de l'école polytechnique, aux étrangers, sur la présentation de leurs passeports, aux personnes munies de permissions spéciales.

— Aujourd'hui vendredi, à 3 heures, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquait 27 degrés de chaleur.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On vient de placer sur certaines routes, aux deux extrémités de chaque commune, un tableau en bois indiquant le nom du département, celui de la commune elle-même, enfin celui de la ville la plus voisine; c'est une innovation heureuse, qui peut être utile aux voyageurs.

— Hier, vers deux heures, un des murs du grand réservoir du château de Versailles a été percé par les eaux, qui ont fait irruption dans les caves voisines, et se sont élevées jusqu'à la hauteur de plus de 5 pieds dans le rez-de-chaussée d'un hôtel contigu au réservoir. Un cocher de la voiture n^o 101, du Delta, a donné le premier l'alarme : aussitôt des pompiers et des ouvriers sont accourus; malgré la promptitude des secours, le dommage est considérable.

— Un double suicide, dont les détails sont aussi horribles qu'étranges, vient d'avoir lieu près de Compiègne. M. L.... demeurant entre Veneto et Marigny, s'étoit enfermé avec une femme dans un petit bâtiment séparé de son habitation. Après s'être tous deux enduits d'essence de térébenthine, ils se sont placés sur des sagots amoncelés en cet endroit, puis ils y ont mis le feu. Lorsqu'on s'est aperçu de l'incendie, on s'est empressé d'accourir. La garnison de Compiègne s'est transportée sur les lieux; mais il étoit trop tard; leurs corps étoient déjà en partie consumés par les flammes. On assure qu'on a trouvé des pistolets à côté d'eux. Cet événement a eu lieu la nuit, et les personnes qui habitoient la maison de M. L.... ont été les dernières à le connaître. La *Gazette des Tribunaux* nous apprend que M. L...., avoit dissipé une assez belle fortune, et que la femme qui est morte avec lui avoit abandonné son mari et ses enfans.

— Un suicide à peu près pareil avoit eu lieu quelques jours avant; mais du moins il n'a pas été le funeste résultat d'une vie d'églogue. Un habitant de Clisson, arrondissement de Jonsac, atteint d'aliénation mentale, s'est enveloppé

dans un tas de paille et y a mis le feu. Il a péri. Le bâtiment que cet homme avoit choisi pour consommer son acte de folie a été incendié.

— Quelques désordres ont eu lieu aussi à Cambrai. la veille de la Saint-Jean; mais ils n'ont pas eu la gravité de ceux de Bordeaux. Le tribunal de simple police de Cambrai a condamné, dans son audience de mardi, trois habitans à l'amende et à la prison pour avoir occasionné le 23 juin des accidens et des blessures par le jet de fusées.

— Dans la nuit du 27 au 28 juin, un incendie a consumé la raffinerie de sucre de M. Bériot, rue d'Amiens, à Lille. Tout a été brûlé, y compris la maison d'habitation. La raffinerie de M. Bériot contenoit une immense quantité de sucre brut travaillé; on dit même qu'une partie de 40,000 fr. étoit vendue et attendoit livraison. Le 23 un incendie avoit aussi eu lieu dans cette ville chez un menuisier, mais il n'avoit pas fort heureusement occasionné de grands ravages.

— On lit dans le *Journal de Falaise*, du 22 juin : « Plusieurs journaux ont annoncé qu'un habitant de Guibray étoit mort, il y a peu de jours, des suites d'une morsure de vipère. Le fait est inexact. Celui dont il est question n'est pas mort; mais il a couru de grands dangers par son imprudence. Voici ce qui lui est arrivé.

« En déchargeant des fagots, il avoit été mordu par une vipère. Cédant à la douleur et à un mouvement de colère, il se jeta sur la vipère, la porta à sa bouche, et voulut lui couper la tête entre ses dents. Il y réussit; mais la vipère lui fit une nouvelle piqûre au palais, qui a déterminé les plus graves accidens. Une enflure considérable s'est manifestée, et malgré les soins les plus pressés, les plus soutenus, on a eu beaucoup de peine à la calmer et à paralyser les effets de la blessure. Enfin, la plaie est pleinement cicatrisée aujourd'hui, et le blessé parfaitement rétabli. »

— On vient d'établir un puits artésien dans le château de Congé, près Tours;

et ce qui n'est pas encore arrivé en France, on a trouvé l'eau jaillissante à 380 pieds.

— M. Dugabé est arrivé le 26 à Lyon.

— Par arrêt du 21 de ce mois, le préfet de la Drôme a ordonné une enquête sur le projet de construction d'un pont suspendu sur le Rhône au lieu dit la Croix-de-la-Lauze, en face de la ville de Montélimart, en remplacement des bacs du Theil et de Rochemaure.

— M. Porral de Saint-Vidal, conseiller à la cour royale de Riom depuis 1819, est mort le 24 juin.

— Il y a dans ce moment à la prison de Montpellier un individu arrêté à Rodéz comme vagabond, et qui n'a pas voulu jusqu'ici dire son nom. Une particularité qui a contribué à jeter encore quelque chose de mystérieux sur son existence, c'est qu'une fois arrêté, il a reçu une somme assez considérable d'un inconnu auquel il avoit pu écrire.

— La cour royale de Montpellier vient de décider qu'un commerçant, décédé sans avoir cessé ses paiemens, et sans qu'aucun protêt, aucune poursuite aient été faits contre lui de son vivant, ne peut être déclaré en faillite après sa mort, quelque insolvable que soit la succession.

— Quatre individus, cités samedi au tribunal de simple police de Bordeaux, par suite des troubles du 23, ont été condamnés à cinq jours de prison et 15 f. d'amende, maximum de la peine. Quelques autres, ayant un domicile, ont été mis en liberté sous caution.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous sommes sans nouvelles intéressantes d'Espagne. Le *Journal de Paris*, faté de mieux, enregistre chaque soir des petits faits d'armes des christinos, que les jours qui suivent détruisent pour la plupart. Nous lisons aujourd'hui dans ce journal, que le colonel Sébastien a surpris Tristany, le 22, près de Caldès, l'a battu et lui a tué 150 hommes. D'après la même feuille, les carlistes sont rentrés dans l'Ulzama.

ANGLETERRE. — Londres, 28 juin. —

Le bill des corporations municipales d'Irlande, amendé par la chambre des lords, avoit été rétabli à peu près dans sa forme primitive par la chambre des communes, et reporté ensuite à la haute chambre. Les lords s'en sont de nouveau occupés dans leur séance du 27 juin. Lord Melbourne, après avoir exprimé l'espoir que les pairs ne se laisseroient entraîner ni par la passion, ni par la prévention, a sollicité la sanction de la mesure. Lord Lyndhurst s'est plaint d'avoir été attaqué par le ministre, et a combattu les raisons que ce dernier avoit mises en avant pour l'adoption. Ce qu'il a paru craindre davantage avec la mesure, ce sont de nouvelles concessions. Le comte Grey a pris ensuite la parole, et a prié leurs seigneuries de réfléchir aux dangers auxquels le rejet de la loi exposerait le pays. Il a proposé aussi une clause, comme moyen de conciliation. Cette clause limiterait le droit à chaque électeur des corporations, à ne voter que pour la moitié des conseillers de ville dans son district. Avec un tel plan, a-t-il dit, les électeurs protestans seroient sûrs de pouvoir nommer quelques conseillers, à moins que la majorité des électeurs catholiques ne fût dans la proportion de 2 contre 1. Après avoir entendu encore quelques orateurs pour et contre le bill, la chambre est arrivée au vote. Membres présens : Oui, 75 ; non, 143 ; majorité, 67 ; par procuration, oui, 48 ; non, 78 ; majorité, 30 ; majorité intégrale contre le bill, 97.

— Les journaux libéraux de Londres ne trouvent pas d'injures assez fortes pour en accabler les lords. Le *Morning Chronicle*, feuille de lord Palmerston, fait un appel au peuple contre ce qu'il nomme une confédération corrompue.

— M. O'Connell a dû présenter le 29 juin, à la chambre des communes, sa motion relative à la réforme de la haute chambre.

— D'après le *Morning Herald*, la dette étrangère du Portugal, lors de la chute de don Miguel, n'étoit que de 37.500,000 fr.,

et depuis l'établissement du gouvernement de dona Maria, elle s'est élevée à 337,500,000 fr. Si le public, ajoute ce journal, ne sait pas ce qu'on a fait de son argent, voici trois petits articles qui pourront le mettre sur la voie; il a été payé au duc de Terceire, en indemnité de son émigration, 50,000 liv. st. ; au duc de Palmella, pour le même objet, pareille somme ; pareille somme encore au marquis de Santarem, aussi pour son émigration. Ce qui forme pour trois personages seulement une indemnité de près de trois millions. Il faut avouer que la reine de Portugal paie un peu cher ses partisans, et plaindre le malheureux peuple qui est obligé de solder de semblables folies.

— M. Mill, célèbre économiste anglais, auteur des *Elémens d'économie politique*, de *l'Analyse de l'Esprit humain* et de *l'Histoire de l'Inde britannique*, vient de mourir près de Londres. Il étoit âgé de 62 ans.

— On annonce la mort de M. Livingston, ministre américain à Paris à l'époque des démêlés financiers de la France avec les Etats-Unis.

M. le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, venant de Paris, est arrivé le 28 à Bruxelles vers une heure.

— Anvers vient de perdre le doyen d'âge de ses médecins. M. le docteur Theunissen, âgé de 74 ans, a terminé sa longue carrière le 25 du courant.

— Les ducs d'Orléans et de Nemours ont dû arriver le 29 à Turin ; c'est là qu'ils auront appris l'attentat du 25 juin.

— Le *Messenger* parle d'une lettre de Milan du 25, qui annoncerait que le choléra fait de grands ravages dans cette ville. Le *Journal de Paris*, qui annonce ce soir l'arrivée des ducs d'Orléans et de Nemours dans cette ville, le 25, ne confirme pas la nouvelle du *Messenger*.

— Les princesses napolitaines Maria-Clementina et Maria Carolina Augusta ont traversé Mantoue le 15 juin, se rendant à Vienne, où viendra les recevoir le roi de Naples.

— Dimanche 12 juin, une légère secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Parme, dans la direction de l'E-S-E. à l'O-N-O.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 30 juin.

M. le duc de Broglie, vice-président, occupe le fauteuil à deux heures. L'ordre du jour indique le rapport des deux commissions du budget. M. Gautier, rapporteur de la commission des dépenses, monte à la tribune.

M. Gautier, après avoir établi que la loi des dépenses est la première, que tous les intérêts publics et particuliers s'y rattachent, et qu'elle doit être l'emploi le plus éclairé et le plus utile possible du produit annuel des contributions que les citoyens fournissent en échange de la protection qu'on leur doit, vient à parler de la manière dont cette loi est traitée. La puissance législative s'exerce collectivement par tiers, le roi, la chambre des pairs et la chambre des députés. Les lois doivent être discutées et votées librement par la majorité de chacune des deux chambres; du moins, tel est l'esprit de la charte; et comment cette volonté du pacte fondamental s'exécute-t-elle à l'égard de la loi des dépenses? La chambre des députés la discute et la vote librement, mais, quant à la chambre des pairs, son vote n'est pas libre, son assentiment est forcé, son indépendance est violée, ainsi que la charte qui veut qu'il en soit autrement. La chambre des pairs est réduite au rôle stérile d'une cour d'enregistrement; la chambre des députés étant dissoute de fait par l'absence de tous ses membres, la pairie ne pourroit faire le plus petit changement à la loi sans entraver la marche du gouvernement. Il faut donc la voter telle qu'elle est.

M. le rapporteur passe ensuite en revue les divers articles dont se compose la loi des finances. Lorsqu'il est arrivé au chapitre du ministère de la guerre, relatif aux dépenses de nos possessions d'Afrique, M. Gautier reconnoît que la conquête d'Alger est une des gloires de la France; que nous devons la garder et la garder toute entière. L'économie, ajoute le rapporteur, est une vertu très-utile, une vertu nécessaire; mais il y a pour un grand peuple

d'autres intérêts que celui de dépenser le moins possible, et l'honneur est aussi un capital. Les nations ont un long avenir; ceux qui les gouvernent doivent savoir imposer au présent les sacrifices nécessaires pour assurer leur gloire et leur puissance futures, et le jugement de la postérité flétrit comme indignes de leur haute mission, les gouvernans qui, se laissant entraîner à des considérations mesquines ou pusillanimes, étouffent eux-mêmes dans les peuples les sentimens élevés, et leur donnent l'exemple de préférer leur intérêt actuel à leur grandeur à venir.

M. Humblot-Conté fait un rapport au nom de la commission qui a examiné le projet de loi relatif à la fixation du budget des recettes pour l'année 1857.

La discussion est fixée à lundi.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF

DE L'AMI DE LA RELIGION.

MONSIEUR,

Ce n'est pas sans surprise que nous avons lu dans le n° 2669 de votre journal un article dirigé contre notre nouvelle édition de l'*Histoire ecclésiastique de Fleury*, dont un volume a déjà paru.

Si des prospectus rouslans vous arrivent tous les jours, nous ne pensons pas que le nôtre mérite cette épithète; il n'y a en lui aucun charlatanisme, puisque tout ce que nous y annonçons est vrai et incontestable; il n'y a de notre part ni promesse magnifique, ni méprise incroyable: il n'y a que la vérité.

Nous allons répondre à toutes vos objections.

1° Il est vrai qu'un journal a annoncé l'*Histoire du Christianisme par le cardinal de Fleury*; c'est une méprise; nous en convenons, mais elle n'est point le fait de éditeurs, puisque notre prospectus, où cette faute ne s'est jamais trouvée, est imprimé depuis six mois.

2° Il est vrai, monsieur, que nous avons ajouté un titre adopté par Fleury un nouveau titre: sans vous déduire toutes les raisons que nous avons eues de le faire, nous vous dirons que Fleury lui-même nous y a autorisés. Voici, en effet,

les deux premières phrases de la préface de son histoire.

« Le sujet de l'histoire ecclésiastique est de représenter la suite du christianisme depuis son établissement ; car la véritable religion a cet avantage que son origine est certaine , etc. , etc. » Il est évident, d'après ce passage, que dans la pensée de Fleury, *histoire de l'Eglise, histoire du christianisme et histoire de la véritable religion*, sont identiques : en cela nous pensons tout-à-fait comme l'illustre historien, et dès lors nous ne voyons pas qu'on puisse nous reprocher d'avoir ajouté à son titre un autre titre identique et qui nous a paru plus conforme à notre projet. Nous ne pouvons d'ailleurs admettre avec vous, monsieur, qu'une histoire du christianisme doive embrasser l'histoire étendue et complète de toutes les communions chrétiennes. Car de même qu'une histoire universelle n'a pas besoin, pour mériter ce titre, d'entrer dans toutes les circonstances de la vie de toutes les nations du globe, mais qu'il suffit que l'auteur fasse connoître les traits essentiels qui les caractérisent, de même il suffit que l'historien du christianisme donne une notion succincte, mais exacte, de toutes les hérésies, pour qu'on ne l'accuse pas d'usurper ce titre. Vous dites, par exemple, que Fleury parle des Ariens en passant, mais ne fait pas l'histoire de l'arianisme; d'où vient pourtant que plus d'un lecteur connoît mieux l'arianisme après avoir lu Fleury, qu'il ne le connoît après avoir lu les trois volumes de *l'histoire de l'Arianisme*, par le P. Mainbourg?

3^e Nous nous attendions à l'objection précédente, mais nous ne pensions pas qu'on pût formuler l'accusation suivante, si grave, qu'elle tend à faire suspecter notre bonne foi. Après avoir dit que la découverte du manuscrit de Fleury ne vous paroît pas vraisemblable, après avoir discuté les preuves que nous donnons de son authenticité, vous finissez par dire :

Il est permis de penser que, si on n'a pas donné de meilleures raisons pour constater cette découverte, c'est qu'on n'en avoit point. — On en avoit, monsieur, et vous allez voir

pourquoi l'on n'a pas cru devoir en faire usage.

La découverte de la suite de Fleury, écrite par Fleury lui-même, et s'étendant sans interruption depuis l'année 1415, où finissent les éditions imprimées de cet ouvrage jusqu'à l'année 1517, est une découverte non-seulement vraisemblable, mais vraie. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à visiter la Bibliothèque du roi (section des manuscrits), et il sera facile à quelque personne que ce soit de s'assurer de l'authenticité du manuscrit. MM. les conservateurs s'empresseront, avec toute la bonne grâce qu'ils apportent dans leurs fonctions, de soumettre à la curiosité et à l'inspection des visiteurs, tous les cartons qui renferment les nombreux manuscrits de Fleury, que la Bibliothèque a acquis de sa famille; ils montreront à qui le voudra la date de leur acquisition, dont vous paraissez douter; ils laisseront vérifier l'écriture de Fleury, car ces manuscrits comprennent jusqu'à un journal, où cet excellent homme notoit jour par jour les dépenses de son ménage et de son entretien. On trouvera dans ces cartons d'autres ouvrages de Fleury, écrits tantôt de son écriture, et tantôt de l'écriture de ses copistes, mais revus et corrigés par lui.

Le manuscrit des livres 101, 102, 103 et 104 de *l'histoire ecclésiastique*, est écrit par un copiste, mais corrigé et retouché en quelques endroits par Fleury lui-même; évidemment il préparoit ce volume pour l'impression. Le fait de l'authenticité de ce manuscrit est un fait si facile à vérifier, qu'il nous avoit paru suffisant d'indiquer la source où nous l'avions puisé. Ce manuscrit est en ce moment, avec l'autorisation des conservateurs de la Bibliothèque du roi, entre les mains des éditeurs, qui le communiqueront à toutes les personnes qui voudront l'examiner.

4^e La continuation sera faite dans une grande unité de vues, et tous ceux qui se ront appelés à y travailler livreront leur nom à la publicité.

5^e Si nous avons mis dans notre pros-

pectus l'éloge que Voltaire et d'Alembert ont fait de Fleury, c'est que la vérité, sortant de la bouche de ces hommes, nous a paru plus précieuse. D'ailleurs, les éloges des incrédules ne sont pas plus injurieux pour Fleury, que le suffrage de tous les philosophes pour Fénelon, pour Massillon, et même pour de grands saints, tels que saint François de Sales et saint Vincent de Paul.

6^e Quant aux critiques dont l'ouvrage de Fleury a été l'objet, nous les connoissons toutes, et nous étions dans l'intention de les insérer dans notre édition; seulement nous en étions à décider si nous les ferions imprimer à la suite de l'ouvrage, ou si nous nous en servirions pour corriger Fleury; c'est la pensée que nous eûmes d'abord, mais plus d'un scrupule nous a arrêtés à cet égard, et il nous sera permis, je pense, de peser les inconvéniens et les avantages de l'un et de l'autre moyen, et de nous en tenir à celui qui nous paroîtra le plus digne de ce grand ouvrage.

Il ne nous reste plus que quelques mots à ajouter: les éditeurs ont jugé cette entreprise grande et utile; ils y ont engagé des capitaux considérables; à ces titres, ils méritent encouragement et protection de tous les hommes de bien, et particulièrement de MM. les membres du clergé de France, pour qui ce grand monument historique est édifié.

Nous attendons de votre justice l'insertion de notre réponse dans le plus prochain numéro de votre journal.

Agrées, monsieur, les témoignages

d'estime que nous professons pour vous.

Pour les éditeurs unis de l'*Histoire du Christianisme*,

P. A. MOLTARDIER.

Rue du Pont-de-Lodi, 8.

EXPLICATION DES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL par une analyse qui découvre l'ordre et la liaison du texte, par une paraphrase qui expose en peu de mots la pensée de l'apôtre, par un commentaire, avec des notes pour le dogme, pour la morale et pour les sentimens de piété, par Bernardin de Picquigny; 4 vol. in-12, nouvelle édition. Prix: 4 fr 50 c.

A PARIS, chez ADRIEN LE CLERE et COMP., au bureau de ce Journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} JUILLET.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 30	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 60	
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 10	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	
Act. de la Banque. 2270 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 00	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1237 f. 05	
Empr. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1230 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 000 f. 00
R. de Napl. 100 f. 45	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Empr. rom. 103 f. 00	Empr. Belge. 103 fr
Cortès, 00 fr. 00	Empr. d'Haïti. 385 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 00	Empr. grec... 0000.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^o
Quai des Augustins, n. 35.

VIE DE SAINT VINCENT-DE-PAUL,

PAR LOUIS ABELLY.

Nouvelle édition, augmentée de morceaux choisis de différens auteurs, de la bulle de canonisation, et des détails sur la translation du corps de saint Vincent-de-Paul.

AVEC UNE PRÉFACE PAR M. L'ABBÉ DASSANCE.

Cinq volumes in-12. 9 fr. . . c.

Par la poste 12 50

A PARIS, chez PRASSE frères, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8.

A LYON, même maison, rue Mercière, 53.

1 an.	36
6 mois.	20
3 mois.	10
1 mois.	3 50

NOTICE

SUR UN SAINT-ÉVÊQUE.

Un grand évêque appartient à toute l'Eglise, et c'est, nous le croyons, servir la religion et réjouir les fidèles, que de faire connoître les vertus d'un prélat qui s'est illustré par son zèle, ses travaux et sa charité. C'est dans ce but que nous avons rédigé cette notice consacrée à la mémoire de M. Nava, évêque de Brescia, mort il y a quatre ans. Ce prélat ne fut point étranger à la France; il connoissoit nos bons auteurs, et il a fait réimprimer quelques ouvrages français utiles à la religion. Dans une occasion critique, il rendit généralement service à des militaires français. Son nom se lie avec l'histoire des troubles de l'Eglise à une époque sinistre. Il vint à Paris, en 1811, et il se conduisit fort bien au concile convoqué à cette époque. Enfin, nous avions une raison personnelle de payer notre tribut à sa mémoire. Ce prélat lisoit notre Journal, et voulut bien à différentes reprises nous témoigner qu'il en étoit satisfait. Ayant appris sa mort, nous espérions trouver dans les journaux d'Italie que nous recevons, quelque notice en son honneur. Notre attente fut trompée. C'est ce qui nous engagea à réclamer quelques renseignements dans un de nos numéros. Un seigneur illustre d'Italie, M. le comte Verri, qui professoit un respectueux attachement à M. Nava, et qui à la honte de prendre intérêt à notre Journal, a bien voulu recueillir et nous adresser des imprimés et des manuscrits relatifs au

pieux évêque. Il les a même accompagnés de notes précieuses. C'est donc à son extrême obligeance que l'on doit la notice qu'on va lire, et qui nous présente un évêque digne des plus beaux siècles de l'Eglise.

M. Gabriel-Maria Nava naquit le 17 avril 1758, à Barzano, campagne du diocèse de Milan, où la famille Nava possédoit quelques biens. Cette famille est noble, mais peu riche. Nicolas Nava et Antonia Genielli, père et mère de Gabriel, lui donnèrent une éducation chrétienne. On l'envoya étudier dans le séminaire de la capitale, et de là à l'Université de Pavie. Il y soutint des thèses de théologie, et y fut reçu docteur avec les témoignages les plus honorables. Dès l'âge de 26 ans, il fut nommé prévôt de la collégiale de Saint-Etienne-le-Majeur, à Milan. Cette place le mettoit à la tête d'une paroisse d'environ douze mille âmes. Il se livra entièrement aux fonctions du ministère, instruisant les fidèles et surtout les enfans, visitant les malades, apaisant les différens, se faisant tout à tous.

En 1795, l'archevêque de Milan, M. Visconti, voulant remettre en ordre la paroisse de Saint-Ambroise, qui étoit tombée en décadence, en nomma prévôt M. Nava. Celui-ci se montra là ce qu'il avoit été à Saint-Etienne. Son zèle, son humilité, sa charité le faisoient respecter universellement. Il eut besoin de toute son influence dans les circonstances difficiles où se trouva la ville de Milan. Les Français s'en emparèrent et convoitèrent les richesses des églises. Il y avoit à Saint-Ambroise un autel

fort riche, monument du neuvième siècle, respecté à toutes les époques, et épargné même par Frédéric Barberousse, lorsqu'il saccagea Milan. Les Français voulurent le mettre en vente; le prévôt parla avec fermeté, et sauva l'autel. Une fièvre d'hôpital qu'il gagna en assistant les malades de l'hôpital-militaire de Saint-François, sur sa paroisse, faillit lui coûter la vie. Plus tard, en 1790, les Français chassés d'Italie, par les troupes austro-russes, abandonnèrent leurs malades à Milan, sans pourvoir à leur subsistance, M. Nava s'en chargea, et leur fournit généreusement tout ce qui leur étoit nécessaire. Il n'obligea point des ingrats, et ils lui témoignèrent leur reconnaissance par la lettre ci-dessous, signée de l'économé français (1). C'est un monument bien honorable pour M. Nava, qu'une telle pièce qui lui étoit adressée par des militaires français à une époque où on les avoit accoutumés à haïr et à vexer les prêtres; et puis quand on se rappelle comment les Français avoient traité l'Italie et tout ce qu'ils y avoient exercé de pillages, de violences et

(1) Voici cette lettre telle qu'elle nous est envoyée de Milan, avec le visa du consul général de France, M. le baron Denois, qui en atteste l'authenticité;

Milan, le 3 mai 1799.

Au nom des militaires malades, traités à l'hôpital de Saint-Ambroise, à Milan;

Tiburdet, économé dudit hôpital,

A monsieur le Prévôt de la paroisse de Saint-Ambroise, à Milan.

MONSIEUR LE PRÉVÔT,

Les militaires malades, officiers et soldats, traités à l'hôpital de Saint-Ambroise, pénétrés de reconnaissance pour la pieuse affection que vous leur avez témoignée et les secours que vous leur avez prodigués dans un moment où le gouvernement français ne pouvoit plus rien

d'excess de toute sorte, on sentira mieux encore le mérite de la générosité du charitable prévôt.

Dans l'hiver de 1801 à 1802, Bonaparte convoqua à Lyon une assemblée de notables italiens. L'archevêque de Milan y fut mandé, et emmena avec lui le prévôt de Saint-Ambroise. C'est là qu'on dressa une constitution pour la république italienne. Depuis, M. Nava assista au couronnement de Bonaparte à Milan; il eut le titre d'annoncier du roi d'Italie et de chevalier de la couronne de fer, et il obtint un décret pour le rétablissement de la collégiale de Saint-Ambroise.

En 1806, il fut nommé à l'évêché de Brescia, ville importante dans l'ancien état de Venise. Ce siège avoit été occupé pendant trente-deux ans par Jean Nani, fait évêque de Brescia en 1773, et mort le 23 octobre 1804. Ce prélat avoit eu à lutter contre les nouveautés qu'on chercha de son temps à introduire en Italie. Le diocèse de Brescia, fort agité par les menées du parti janséniste, sous le cardinal Monico, avoit aussi été trouble par les mêmes causes sous M. Nani,

faire pour eux, et où le gouvernement provisoire de cette ville, ne pouvoit pas encore agir, me chargeant d'être leur organe auprès de vous et de vous porter le témoignage de leur gratitude.

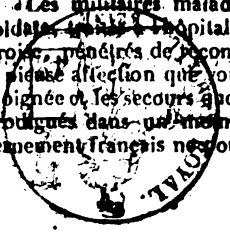
Je sais, monsieur, que la récompense d'une bonne action est dans votre cœur; j'aime néanmoins, à me persuader que vous accueillerez avec satisfaction les remerciemens des militaires que vous avez si obligeamment secourus.

Je me félicite d'avoir été choisi par eux pour vous en transmettre le gage, et vous prie de croire que je partage bien sincèrement les sentimens qui les animent.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'économé de l'hôpital Saint-Ambroise,

TIBURDET,



son successeur. Ensuite étoit venue la révolution qui avoit tout bouleversé. Le séminaire fut détruit, et ne put être rétabli qu'en 1805, pendant la vacance du siège; mais il restoit beaucoup à faire à M. Nava. Il fut préconisé à Rome le 18 septembre 1807, et arriva à Brescia le 17 janvier suivant.

Ses premiers regards se portèrent sur son séminaire. Il y rétablit les études et la discipline. Il y fit venir des maîtres capables dans les différens genres. Il formoit lui-même les jeunes gens à l'esprit de leur état. Il les réunissoit de grand matin à l'évêché, leur faisoit la méditation, leur disoit la messe, et leur adreçoit des instructions adaptées à leur âge et à leur vocation. Son zèle savoit varier les exhortations suivant les circonstances. Dans un seul dimanche, il portoit trois ou quatre fois la parole. Après avoir fait une homélie aux jeunes ecclésiastiques dans sa chapelle, il en faisoit une seconde aux prêtres dits de la Congrégation apostolique; puis il prêchoit dans sa cathédrale, et après le dîner, il parloit encore aux jeunes élèves de la doctrine chrétienne. Les jeunes ecclésiastiques pauvres trouvoient en lui un bienfaiteur empressé et généreux. Il avoit établi au séminaire des examens où il assistoit lui-même; il jugeoit des progrès, il encourageoit les efforts. On eût dit qu'il n'avoit pas autre chose à penser.

Cependant ces soins ne le détournoient pas de ceux du diocèse. Il faisoit exactement les visites pastorales. Elles étoient ordinairement précédées par une mission, ou bien les curés étoient chargés d'y préparer leurs ouailles. Point d'église si petite qu'elle fût, qu'il ne visitât. Il prêchoit deux ou trois fois le jour, en

tendoit des confessions, distribuoit des aumônes, faisoit toutes les fonctions d'un pasteur véritable. C'est ainsi qu'il parcouroit les vallées de son diocèse, et il arriva un jour que, s'étant égaré, il passa la nuit dans une pauvre cabane, manquant de tout et couché sur la paille.

On sait qu'au commencement de 1811, après la fameuse adresse du chapitre de Paris à l'empereur, on mendia en Italie des adhésions à cette adresse. Les évêques et les chapitres du royaume d'Italie furent sollicités de faire des déclarations conformes. Le recueil a été publié depuis en un volume in-4°, imprimé à Milan, en 1811. On y trouve, pages 134 et 135, une lettre et une déclaration portant le nom de M. l'évêque de Brescia, et datées du 15 février 1811. Dans la lettre au vice-roi d'Italie, il proteste de sa respectueuse adhésion aux principes de la doctrine et de la discipline ecclésiastique professés dans l'adresse du respectable chapitre de Paris, et il dit qu'il est plein d'une déférence respectueuse, et d'une véritable admiration pour les privilèges de l'église gallicane; développés par une doctrine raisonnée et défendus par l'immortel évêque de Meaux et par l'illustre clergé français qui, en les soutenant, a toujours su les combiner avec les droits que le divin fondateur de l'Église a accordés au centre de l'unité catholique. Cette lettre est signée de l'évêque seul. La déclaration qui suit est signée de l'évêque et de treize chanoines; on y adhère aussi à l'adresse du chapitre de Paris.

Nous avouons que nous ne croyons point que M. Nava ait écrit ce qu'on vient de lire. Cette adhésion respectueuse et cette véritable admiration sont en opposition avec le langage que nous le verrons bientôt tenir au

concile. D'ailleurs, il paroît que les adhésions des évêques et du clergé d'Italie ont été, les unes rédigées à Milan, les autres modifiées et altérées par un abbé Ferloni, qui avoit mis sa plume aux pages du gouvernement impérial (1). Depuis il a paru à Rome, en 1816, des *déclarations et rétractions des adresses*, deux volumes in-8°. Nous regrettons de n'avoir point cet ouvrage; mais nous ne doutons point qu'on n'y trouvât la justification de M. Nava. Au surplus, il est assez remarquable que la déclaration de l'évêque et du chapitre de Brescia, qui est mentionnée dans le *Recueil*, est beaucoup moins explicite que l'adresse du chapitre de Paris. On y parle bien du droit des chapitres de nommer des grands-vicaires; ce qui n'est pas contesté; mais on y garde le silence sur l'administration des évêques nommés, ce qui étoit précisément le point de la difficulté, et sur quoi l'adresse du chapitre de Paris s'étoit prononcée d'une manière hardie et tranchante.

(La fin à un prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — On assure que le prochain consistoire est fixé au lundi 11 juillet. On a lieu d'espérer que les évêques nommés à Bayeux et à Sées y seront préconisés. Leurs informations sont parties il y a déjà long-temps. Il n'y aura, dit-on, que deux nouveaux cardinaux, M. Pierre Ostini, archevêque de Tarse et nonce à Vienne, et

(1) Pour ces adhésions ainsi que pour le concile, on peut voir une notice biographique sur M. Carletti, évêque de Montepulciano, qui a paru dans les *Mémoires de religion*, de Modène, tome XII, page 95. Pellerin-Marie Carletti, évêque de Montepulciano en Toscane avoit assisté au concile, et il a laissé en dix huit lettres, une relation de ce concile. Les *Mémoires de religion* en présentent au

M. Louis Frezza, archevêque de Chalcédoine, secrétaire du sacré collège, de la congrégation consistoriale et de celle des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

La *Gazette d'Augsbourg* s'est mise sur le pied de donner des nouvelles de Rome que les journaux des autres pays ont la bonté de répéter de confiance, parce qu'on suppose cette feuille bien instruite. Cependant elle a quelquefois des nouvelles bien hasardées. Elle annonça il y a trois semaines que M. le chargé d'affaires à Paris alloit être nommé inter-nonce à la même résidence. Cette nouvelle n'avoit rien que de vraisemblable. Mais voilà qu'aujourd'hui elle annonce comme un bruit qui a fait grande sensation à Rome, qu'il est question d'envoyer en France un autre nonce; et elle désigne un autre prélat italien, M. l'évêque d'Innola. Il est aisé de voir que cette nouvelle est en contradiction avec la précédente. On ne change pas ainsi à Rome en quinze jours. Nous ne déduirons pas toutes les raisons qui nous empêchent d'ajouter la moindre foi au bruit dont il est question; nous dirons seulement qu'une lettre de notre correspondant particulier qui est datée de Rome le 16 juin, et qui nous donne plusieurs nouvelles, ne dit rien d'un bruit qu'on prétend avoir fait grande sensation dans cette ville. Il faut donc ranger cela parmi les nouvelles apocryphes que la presse a trop souvent le tort d'accueillir.

M. l'évêque de Chartres vient de publier un mandement sur l'incendie

même endroit un extrait fort curieux. M. Carletti nous fit l'honneur de nous écrire il y a neuf ans, au sujet de la relation qui avions donnée du concile dans nos *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*. Nous l'avons insérée dans ce Journal, N° 1250, tome XLV. M. Carletti est mort le 4 janvier 1827; on a vu une notice sur lui dans l'*Ann.* N° 1620, tome LXXX.

de sa cathédrale. Le prélat s'adresse non-seulement au clergé et aux fidèles de son diocèse, mais à toutes les âmes généreuses, en quelque lieu qu'elles se trouvent.

Le gouvernement, dit-il, s'est hâté d'assigner des fonds pour la restauration d'un monument si célèbre, et il nous fait envisager pour l'an prochain une assistance également généreuse. Mais ces actes de munificence ne suffiroient point pour la réparation complète du mal. La ruine sera prévenue. Mais les yeux ne retourneront plus ce que huit siècles avoient admiré. C'est ce que M. le rapporteur de la commission de la chambre des députés fait clairement entendre : *Haltons-nous de dire (ce sont ses termes) que lorsque l'état aura mis ainsi le monument à l'abri de la destruction, bien des dépenses resteront encore à faire. Ce sont ces dépenses dont l'état ne se charge point et dont l'étienue sera très considérable, que je vous engage instamment, mes très-chers frères, à mettre au nombre de vos œuvres de religion et de libéralité les plus importantes et les plus précieuses.*

L'honneur du diocèse, de la France, de toute la chrétienté demande qu'un monument semblable, non-seulement ne périsse pas, mais qu'il reconvoie sa magnificence et sa gloire. Je crois donc pouvoir, cette fois, faire retentir mes paroles au-delà des limites où elles se renferment d'ordinaire, et concevoir l'espérance qu'elles seront entendues partout où il y a des âmes que l'intérêt de la religion et l'image des grandes choses touchent et remuent. Qui pourroit en effet être insensible au désastre qui vient d'arriver ? Quels cœurs pourroient ne point ressentir notre profonde blessure ? Et comment ne pas éprouver le désir de porter remède à l'horrible dégradation d'un édifice qui est l'un des temples les plus renommés du vrai Dieu, le sanctuaire de Marie, un chef-d'œuvre des arts, la gloire de la contrée qui le possède, enfin un des ornemens de la France et même de l'Europe ?

M. l'évêque rappelle avec quelle

ardeur les princes et les peuples concoururent autrefois à élever ce monument. Un roi d'Angleterre, un roi de Danemarck, envoyèrent des secours. Des seigneurs, des personnes riches suivirent cet exemple. Les habitants de Chartres se distinguèrent par leurs sacrifices, et les corps de métiers entr'autres firent exécuter les magnifiques vitraux qui décorent la cathédrale. C'est que cette église étoit en vénération dans toute la chrétienté. On y venoit de pays très-éloignés, et des grâces signalées y ont été obtenues.

Le prélat remarque que le désastre paroît avoir été contenu par une main protectrice. Personne n'a péri, le plus important de l'édifice a été conservé, les maisons même environnantes n'ont pas souffert ! Quel nouveau sujet de reconnaissance ? En finissant, le prélat montre l'intérêt que les arts ont à l'entière restauration de la cathédrale, et il admire, avec raison la magnifique exécution de plusieurs parties de ce beau monument.

Le prélat exhorte donc les âmes chrétiennes et généreuses à concourir par leurs dons au rétablissement entier de la cathédrale. Lui-même donne l'exemple du zèle en s'engageant à fournir 10,000 fr. pour cet objet. Les membres du chapitre offrent 25,000 fr. sur le prix d'une maison qui leur a été léguée et qu'ils consentent à vendre pour cet objet. La fabrique de la cathédrale donne 10,000 fr. Des offrandes si généreuses auront sans doute des imitateurs. On peut adresser les dons et souscriptions à M. Latour, ancien agent d'affaires et membre de la fabrique, rue de la Bourdinière, à Chartres.

Une question grave a été soulevée dernièrement par le comité d'instruction primaire d'Arras; celle de savoir si ses attributions s'étendent aux écoles tenues par des institutrices qui appartiennent à des communautés religieuses reconnues par l'état. Il pa-

roit qu'il l'a décidée affirmativement. Car deux de ses membres se sont présentés chez les Dames Ursulines, et ont demandé à inspecter les classes. La supérieure a cru devoir s'opposer à une visite qui n'avoit pas eu lieu depuis la fondation de la maison, et qui paroissoit opposée aux statuts que l'évêque et le gouvernement lui-même avoient approuvés, et qui leur permettent de vivre sous clôture.

Ce refus, qui provoqua des paroles un peu vives de la part d'un de MM. les visiteurs, étoit néanmoins, comme on le voit, suffisamment motivé. Pourquoi, en effet, s'ils aroient eu le droit qu'ils réclamoient, n'en auroient-ils jamais fait usage? Une loi ou une ordonnance nouvelle les en avoit-elle investis depuis peu? A cette difficulté, à laquelle ils ne purent satisfaire, s'en joignoit une seconde non moins grande; ces Dames sont cloîtrées: elles ne pouvoient donc, sans violer les lois de leur clôture, permettre à ces messieurs l'entrée de leur communauté, à moins qu'elles n'y fussent autorisées par l'évêque. Ces raisons ne manquent pas d'une certaine force, et elles devroient faire quelque impression sur des esprits calmes et réfléchis.

On pouvoit se demander encore: Comment le gouvernement, qui a confirmé les règles de la communauté qui prescrivent la clôture, eût-il voulu les enfreindre, en donnant aux membres des comités la faculté de s'en faire ouvrir les portes à volonté, et d'en inspecter les classes, lorsque surtout on sait que, parmi ces membres, il peut s'en trouver pour qui l'état religieux est un objet de dérision, ou d'une religion qui condamne les communautés et les regarde comme opposées au bien de la société et à la révélation? Hypothèse d'autant plus naturelle, que le pasteur de l'Eglise réformée fait de droit partie du comité. Et qu'on ne dise pas que cette considération n'a pas empêché la loi d'éten-

dre aux écoles tenues par des laïques la surveillance des comités. Le cas est bien différent, et on conçoit facilement la raison de cette disposition. Parmi les instituteurs et institutrices laïques, en effet, il peut s'en trouver de toutes les religions.

Enfin, on pouvoit d'autant plus s'abstenir de la visite, que les Dames Ursulines, si avantageusement connues dans notre ville depuis si long-temps, présentoient des garanties suffisantes de bonne direction, et qu'on pouvoit s'en remettre avec confiance à leur zèle sage et éclairé. Toutes ces réflexions qu'ont pu faire messieurs du comité, ne tranquillisèrent pas leur conscience timorée, et on dit que dans une assemblée extraordinaire ils doivent déterminer la conduite à tenir à l'égard des Dames Ursulines.

Mais il semble, en examinant la question légalement, que les prétentions du comité sont mal fondées, et qu'il dépasse évidemment les limites de ses attributions. On croit pouvoir assurer que les seules pièces à consulter sur cette matière sont, 1° l'ordonnance du 21 avril 1828, et la loi du 28 juin 1833. Or, ni l'une ni l'autre ne peuvent être invoquées en faveur du comité. Il est vrai que des difficultés avoient été quelquefois élevées sur l'application de l'ordonnance de 1828; mais une décision en date du 9 février 1830, signée par le ministre de l'instruction publique, et envoyée à tous les évêques et les recteurs des Académies, a tranché désormais la question. La voici:

Le roi, en conséquence de l'opinion du conseil royal, a jugé devoir décider, 1° que les écoles de filles tenues par des institutrices qui appartiennent à des communautés religieuses légalement reconnues, ne sont point comprises dans les termes de l'art. 21 de l'ordonnance du 21 avril;

2° Que lesdites écoles de filles continueront d'être surveillées par les autorités ecclésiastique et administrative, confor-

nément aux dispositions antérieures.

Les recteurs des Académies sont chargés d'informer les comités gratuits d'instruction primaire, qu'en conséquence de la disposition que cette décision établit, leur surveillance ne doit pas s'étendre aux écoles de filles tenues par des religieuses.

On ne peut non plus s'appuyer sur la loi du 28 juin 1833. Elle ne contient aucune disposition à l'égard des écoles de filles. M. le ministre a déclaré qu'il n'avoit pu recueillir les énonciations nécessaires pour présenter une loi à cet égard. Un dernier article du projet de loi disoit que les dispositions de la loi actuelle seroient applicables aux écoles de filles créées par les conseils municipaux. (Ce qui laisse les écoles des religieuses en dehors de la loi nouvelle.) Mais on fit remarquer avec raison qu'une suite de dispositions ne pourroient être appliquées à ces écoles, et l'article fut supprimé. Dès lors, comme l'a dit M. Vivien, député, la législation antérieure subsiste pour les écoles de filles, en tout ce qui n'a pas reçu d'innovation. La chambre a approuvé cette explication.

Maintenant, c'est au comité d'Arras à montrer que les dispositions antérieures ont été changées, et que désormais les attributions des comités d'instruction primaire s'étendent aux écoles tenues par des religieuses. S'il ne le peut, il croira sans doute qu'il est de son devoir de ne pas troubler une communauté légalement reconnue, et qui, en refusant l'entrée de ses classes aux membres du comité, a usé d'un droit que la loi lui accorde.

Dans une ville épiscopale qui n'est pas très-loin de Paris, il s'est passé dernièrement un fait qui montre à la fois et l'esprit de charité du clergé, et l'empire que la religion sait prendre sur les cœurs les moins bien disposés. Le 31 mai dernier, un chrétien de cette ville s'entretenoit sur une promenade publique avec un des habitans, lorsqu'ils virent passer

un individu, à peine couvert, qu'à son dir et à sa démarche précipitée ils jugèrent avoir de sinistres projets. Il avoit à la main un tranchet dont il s'étoit déjà porté un coup, et il se dirigeoit vers les prairies qui bordent la rivière. L'ecclésiastique et l'autre habitant résolurent de le suivre; ils le trouvèrent dans un fossé profond, aux prises avec un jeune homme qui venoit de lui arracher son instrument. Son état d'irritation étoit extrême; il paroissoit vouloir ne rien écouter, et parloit de se jeter dans la rivière si on l'empêchoit de se percer le cœur. Le laïque l'engagea, en peu de mots, à mettre sa confiance dans le prêtre qui étoit là, et qui étoit plein de charité et de douceur. Le chanoine, en effet, descend dans le fossé, tend la main à ce malheureux, lui parle avec bonté, et parvient à s'en faire écouter.

Il lui témoigne de l'intérêt et lui fait différentes questions sur son état, sur ses parens, sur ses besoins: il obtient des réponses à ses demandes. Insensiblement, le langage de la religion calma cet esprit égaré. On l'engagea à aller voir son curé et à lui raconter ses peines; il se mit en route, accompagné de l'ecclésiastique. De temps en temps des frémissemens trahissoient l'agitation de son âme: il croyoit voir la police à ses trousses. Le chanoine le rassuroit et l'encourageoit à se rendre chez son pasteur. On arriva, en effet, chez le curé, qui reçut le jeune homme avec la même bonté que le chanoine; tous deux lui donnerent de bons conseils, et à la nuit, le curé le conduisit à la maison paternelle. On sut que c'étoit un d'utrier qu'une inclination contrariée, de mauvaises raisons, et des lectures dangereuses, avoient jeté dans le désespoir. Le jeune homme ludoit les *Oeuvres* de Jean-Jacques et de Voltaire, qui l'avoient à la fois égaré son esprit et son cœur. Il avoit fait ses adieux à ses camarades dans une chanson qui, comme on peut le

croire, n'étoit pas un modèle de style et de poésie.

Comme il avoit fait il n'y avoit pas très-long-temps sa première communion, et, à ce qu'il paroît, dans d'assez bonnes dispositions, on a lieu de croire que cette sentence salutaire a produit son fruit. Il est revenu à la pratique de la religion, a fait de bonnes lectures, a renoncé aux mauvaises compagnies, a vu souvent son curé, et l'on ne doute pas qu'avec de la persévérance, il ne retrouve la paix du cœur et le bonheur qui avoit fui loin de lui.

C'est un exemple à ajouter à tant d'autres, du dévouement et de la charité de ces prêtres que l'impiété calomnie, que le monde frivole méconnoît, mais que le malheur est toujours sûr de retrouver prêts à le bénir et à le consoler.

Eloignées d'une demi-heure de l'église, où ils ne pouvoient se rendre que par de mauvais chemins une partie de l'année, les habitans de Linille-Grand, hameau de la commune d'Illier, à quatre lieues de Lille, ont résolu d'élever chez eux une chapelle à la sainte Vierge. La proposition a été accueillie avec enthousiasme; le curé et le maire l'ont également approuvée et encouragée.

M. l'évêque de Cambrai et le ministre ont donné les autorisations nécessaires. On s'est mis à l'œuvre avec ardeur; chacun s'est cotisé; le terrain a été acheté, et le travail réparti entre les paysans. Les fondations ayant été creusées, la pose de la première pierre a eu lieu le 14 juin, avec un grand appareil. Le clergé, les confrères du saint Sacrement, tous les membres du conseil municipal, formoient le cortège, qui étoit accompagné de musique. La pierre étoit portée sur un brancard porté de flancs. Le maire et sa femme étoient barreau et marraque. Une croix s'élevait au-dessus du terrain, et la route étoit ornée de guirlandes de

feuillages. Tout ce jour a été une fête pour le village.

Depuis six ans, les conseils municipaux de Lille et de Valenciennes s'obstinent à refuser tout secours aux frères des Ecoles chrétiennes. En revanche, les Frères viennent, dit-on, de recevoir à Valenciennes un legs important. M. Dusart, de Thuis, mort récemment dans cette ville, a laissé une somme qui a servi à acheter pour eux une grande maison, rue des Cardinaux; c'est là qu'ils vont s'établir.

Un ecclésiastique célèbre en Belgique par son zèle pour les bonnes œuvres, M. P. J. Triest, chanoine de Cambrai, est mort dans cette ville, le 24 juin. Il s'étoit toute sa vie occupé des malheureux, et on lui doit des institutions et des établissemens destinés à soulager les divers genres d'infortune; la pitié qui lui avoit inspiré ce zèle et ce dévouement l'a soutenu dans sa dernière maladie. Il nourrissoit sa loi par des passages de l'Écriture. Quelques heures avant sa mort, il fit venir toutes les Sœurs de la communauté, leur demanda pardon de toutes les fautes qu'il avoit pu commettre à leur égard, les exhorta à conserver entre elles la paix, à aimer et à assister les pauvres. Il les bénit, s'unît jusqu'à la fin aux prières que l'on faisoit pour lui, et s'exprima dans les sentimens de ferveur et d'union avec Dieu, dont toute sa vie offroit tant de preuves éclatantes.

Nous ne doutons pas que les journaux de Belgique ne fassent connoître en détail les vertus du respectable prêtre, et les belles créations dues à son inépuisable charité. Nous nous empresserons de recueillir tous les renseignements désirables sur ce sujet, et d'acquiescer le tribut de reconnaissance de la religion et de l'humanité, à un homme qui en Belgique on compare à saint Vincent-de-Paul.

Nous avons d'ailleurs des raisons spéciales d'honorer sa mémoire. Il prenoit intérêt à nos travaux, et nous conservons quelques lettres qui sont des témoignages de sa bienveillance.

La dépouille mortelle du respectable prêtre a été transportée le 26 juin, du convent des Sœurs de la Charité de Gand, à la paroisse de Lovendeghem, où il avoit été curé, et où il avoit fondé la première maison de cette précieuse congrégation. Il y sera enterré sans pompe, suivant son désir. M. Triest a laissé ses biens patrimoniaux à ses héritiers naturels. Il a placé ses institutions de charité et de piété sous la direction de trois personnes désignées dans son testament.

M. Ferretti, archevêque de Séleucie et nonce apostolique à Naples, est allé, le mois de mai dernier, dans la Pouille, comme délégué du Saint-Siège, pour mettre à exécution les bulles pontificales qui rendent aux deux églises de Giovinazzo et de Terlizzi le titre de cathédrales, concurremment avec celle de Molfetta. Ces deux évêchés, qui étoient unis; avoient été supprimés d'après le concordat du 16 février 1816 et mis sous la juridiction de l'évêque de Molfetta. Le nonce a été reçu avec les plus grands honneurs dans les pays qu'il a parcourus; non-seulement les autorités ecclésiastiques, mais les autorités civiles lui ont rendu leurs hommages. A Giovinazzo et à Terlizzi surtout, on a célébré son arrivée par des signes de joie publique. Il y a eu entre autres dans ces deux villes un dîner offert à soixante pauvres, que M. le nonce a voulu servir à table; et il est remarquable qu'à Terlizzi, qui a 15,000 habitans, il ne s'est trouvé que six pauvres nés dans cette ville; les cinquante quatre autres étoient des étrangers. Dans les deux églises, on a lu les bulles pontificales, et des discours analoges ont été prononcés en chaire, à cette occasion.

POLITIQUE.

Choisissez dans l'histoire de France tel rigne que vous voudrez, depuis Clovis jusqu'à Louis XVI inclusivement. Supposez ensuite un évêque quelconque qui se sera trouvé dans le cas d'adresser à ses curés une lettre pastorale du genre de celle que M. l'archevêque de Paris vient d'écrire aux siens, à l'occasion de l'attentat du 25 juin. Bien certainement cet évêque aura pu s'exprimer dans les mêmes termes que vient de le faire M. l'archevêque, sans qu'il soit venu à la pensée de qui que ce soit d'y trouver matière à contradiction et à scandale. Mais aujourd'hui les temps sont bien changés, et les choses ne se passent plus de la même manière, comme vous pourrez en juger par l'énumération des chefs d'accusation ci-après.

L'archevêque affecte de refuser le titre de roi au chef de l'état; il se borne à le désigner sous le nom de prince. L'archevêque ne voit point un régicide dans l'attentat du 25 juin; il n'y voit qu'un assassinat. L'archevêque ne s'intéresse aux jours du prince qui gouverne la France que parce qu'il veut les employer à maintenir dans notre patrie le respect pour la religion. Enfin, l'archevêque ne se prononce pas en faveur de la révolution de juillet; au contraire, c'est à elle qu'il fait allusion quand il signale les funestes doctrines qu'on doit repousser avec horreur. Tel est le sommaire des griefs allégués contre M. l'archevêque.

Nous répondons en ce qui concerne le premier, qu'il est bien étonnant que les libéraux aient attendu l'époque de la plus grande décadence de la royauté pour se montrer si délicats sur le choix de ses noms et titres d'honneur. Nous ajouterons que dans les temps où elle jouissoit de ses plus beaux privilèges, qui que ce soit ne se seroit alarmé d'entendre un évêque désigner le chef de l'état sous le nom de prince, quand tous les publicistes s'employoient presque jamais à autre application à l'égard des souverains, et que le livre le plus fameux qui ait été publié en

faveur du pouvoir absolu, étoit précisément le traité *du Prince*. Et ce sont ces messieurs de juillet qui trouvent que ce n'est pas assez !

Quant au nom donné à l'attentat du 25 juin, appelé *assassinat* au lieu d'être appelé *régicide*, il nous semble que M. l'archevêque s'est servi du terme consacré par l'usage et par l'histoire, et suivant lequel on a coutume de dire : *l'assassinat de Henri IV, l'assassinat de Louis XV*; et même *l'assassinat de Louis XVI*, malgré la différence de la forme d'exécution.

Les deux autres griefs articulés contre l'illustre prélat ne paroissent pas mieux fondés. Il est tout simple qu'en ordonnant des actions de grâces pour remercier le ciel d'avoir conservé le prince qui gouverne la France à travers tant de périls, on motive ces actions de grâces sur des considérations prises dans l'ordre de la religion. Pour ce qui est d'avoir omis l'éloge de la révolution de juillet dans sa lettre pastorale, nous présumons que M. l'archevêque aura pu se rappeler dans cette circonstance, combien il lui a été défendu de fois par le *Constitutionnel* et les autres écrivains libéraux, de s'occuper d'autre chose que de sa vigne; et peut-être aura-t-il été leur causer une véritable satisfaction en s'abstenant de mettre le pied sur leur cher domaine de la politique.

Un duel qui avoit eu lieu à Bordeaux, en 1831, avoit eu un triste résultat pour un des combattans, le sieur Lille-Baudet, qui mourut quelques jours après de ses blessures. Sa mère restée sans ressources intenta une action en dommages et intérêts contre l'adversaire de son fils, M. le comte de La Marthonie. Elle échoua à Bordeaux, en première instance; mais sur l'appel, la cour royale lui adjugea 4,000 fr. M. le comte de La Marthonie s'est pourvu en cassation, et l'affaire a été plaidée le 30 juin. M. le procureur-général Dupin a prononcé un réquisitoire très-remarquable. Il a dit que les tribunaux avoient apporté trop de mollesse dans la question des duels, et que ce n'étoit pas à eux à favoriser un préjugé. Le duel, a-t-il dit éloquemment,

c'est l'état sauvage, c'est l'enfance de la société; comment le toléreroit-on dans l'enfance de la civilisation? Ce n'est pas seulement un assassinat, c'est un trouble à la paix publique, c'est un mépris de la loi, c'est une protestation contre l'organisation sociale. Quoi! on punit une rixe et des coups portés par des gens du peuple, et on toléreroit des combats à mort! Quelle inconséquence!

M. le procureur-général a répondu aux objections banales qu'il ne s'agit que d'une rencontre, que le duel puni des faits qui échapperoient à la justice, qu'il y a eu convention entre les parties. Il mentre que ce sont là autant de sophismes. Il veut qu'on poursuive les duellistes, qu'on informe sur les circonstances du duel, que l'on soumette l'affaire au jury. Du moins on aura satisfait à la loi.

Après cette brillante improvisation, la cour de cassation a rejeté le pourvoi. Par conséquent, l'arrêt de la cour royale de Bordeaux est maintenu.

Pour être justes, nous devons dire que M. de La Marthonie paroissoit avoir fait long-temps ce qui étoit en lui pour prévenir le malheur qui est arrivé. Il avoit tiré deux fois en l'air, et après le deuxième coup, il avoit tendu la main à son adversaire, en lui disant : *Que tout soit fini; je suis fâché de ce qui est arrivé.* M. Baudet exigea que l'on chargeât le nouveau les armes; le troisième coup lui fut funeste.

PARIS, 4 JUILLET.

L'instruction nous révèle quelques faits que nous n'avons pas publiés et qui aident de faire connaître l'assassin. Un médecin appelé auprès de lui aussitôt après l'attentat lui fit remarquer que son costre battoit fortement : *Ce n'est pas de peur, a dit le fossené, c'est plutôt par regret de n'avoir pas réussi.*

Allard questionné s'est fait honneur de son crime qu'il avoit conçu; d'après ses déclarations, le 6 Juin 1832, lorsque Paris fut mis en état de siège. Il avoit pris la vie en dégoût et méditoit un sui-

cide; il n'a du moins voulu utiliser sa mort dans l'intérêt des peuples. Telles sont les effroyables pensées que l'assassin a jetées continuellement en réponse aux questions des magistrats qui l'interrogeoient, et quand on lui remettoit une plume pour signer un procès-verbal, il faisoit précéder sa signature de cette horrible phrase : *Je n'ai qu'un regret, celui de n'avoir pas réussi.*

Alibaud étoit entré chez le sieur Batiza, marchand de vins, aux gages de 400 fr. par an, avec la table et le logement. Son inconduite l'en fit sortir. Le sieur Batiza l'entendit souvent proférer hautement les opinions républicaines les plus exaltées. Un jour même il eut une vive altercation avec le garçon de cave du sieur Batiza, qui avoit appelé Fieschi né séditrat, et s'emportant, lui dit qu'il étoit un imbécile, qu'il n'étoit pas assez expérimenté pour connoître cela; que Fieschi n'étoit point un séditrat. L'instruction fait remarquer que les ouvrages de Saint-Just, trouvés chez Alibaud, avoient aussi été saisis chez le condamné Pepin.

— Cent trente-huit pairs se sont réunis samedi, à midi, en chambre du conseil. M. le comte de Bastard a fait, au nom de la commission d'instruction formée par arrêt du 25 juin, un rapport sur l'ensemble de la procédure. Après avoir entendu ce rapport et les conclusions de M. Martin (du Nord), procureur général, la cour a rendu un arrêt pour établir sa compétence, ordonner la mise en accusation d'Alibaud, et charger le président de la fixation du jour où les débats s'ouvriront. L'audience a été levée à cinq heures. M. le président a rendu dans la soirée l'acte d'accusation portant que les débats publics commenceront le jeudi 7 de ce mois.

— Hier, à 9 heures du matin, M. Sajon, huissier de la cour des pairs, s'est transporté à la Conciergerie, et a notifié à Alibaud l'acte d'accusation. Lorsque l'assassin a vu arriver M. Sajon, il s'est levé avec indifférence, et affectant un grand sang-froid, il a dit : « Ce dossier me paroît bien volumineux; il est probable que j'en lirai pas tout. »

— A onze heures M. Pasquier, président de la cour des pairs, assisté de M. de la Chauvinière, greffier-adjoint, est allé à la Conciergerie, pour s'assurer si Alibaud, qui venoit de recevoir la signification de son acte d'accusation, avoit fait choix d'un défenseur, afin que, dans le cas contraire, il lui en fût désigné un d'office. On annonce qu'Alibaud a déclaré qu'il avoit choisi M^{re} Charles Ledru et Marie, et que M. le président a désigné d'office M^{re} Paillet, pour le cas où ces messieurs ne pourroient pas se charger de la défense.

— Le nommé Léonce Fraisse, dont nous avons annoncé l'arrestation dans les départemens, a subi un interrogatoire chez le juge d'instruction, en présence du procureur général, et a été mis sur-le-champ en liberté. Le 27 juin, on avoit aussi arrêté son jeune frère, qui a été transféré de la Conciergerie à la Force.

— Des agens de police déguisés stationnent, depuis l'attentat du 25 juin, dans la rue des Marais, faubourg Saint-Germain, mais toujours inutilement. Personne ne s'est encore présenté à la maison n^o 3 pour demander Alibaud.

— Vendredi, un commissaire de police a arrêté, rue Poupée, n^o 18, le sieur Watelier (Pierre Jean), ouvrier relieur, âgé de 20 ans, qui, dit-on, a connu Alibaud pendant plus de 3 mois. Il paroît qu'une lettre à lui adressée par ce dernier, et une copie d'une autre missive aussi écrite par Alibaud, ont été saisies.

— Par ordonnance du 8 juin, M. Ferdinand Leroy, auditeur de première classe au conseil d'état, attaché jusqu'ici comme rapporteur à la commission de liquidation de la caisse de vétérance et de l'ancienne liste civile, a été nommé membre de cette commission.

— On annonce le prochain mariage de mademoiselle Georges de Lafayette avec M. de Beaumont, celui qui, faisant partie du parquet de Paris, a été destitué de ses fonctions, pour avoir refusé de prendre la parole dans l'affaire de la baronne de Feuchères.

— M. Nay, gendre de M. Guizot, est

nommé à la recette générale de l'Aube. M. Lafaye, beau-frère du général Bugeaud, devient receveur particulier des finances à Florac (Lozère). Enfin, un cousin de M. d'Argout, qui porte le même nom que lui, et qui étoit receveur de l'octroi à Paris, obtient la recette particulière de l'Argentière (Ardèche).

— Trente-quatre Poona's viennent de quitter Paris par ordre du ministre de l'intérieur. Le gouvernement les a dirigés sur les départemens du centre et du sud-ouest de la France. Ils ne pourront résider plus de deux ans dans la même ville.

— M. le comte Pozza di Borgo vient d'arriver à Paris.

— C'est M. de Tocqueville, auteur de *la Démocratie aux États-Unis*, que l'Académie vient de désigner pour le grand prix Montyon de 10,000 fr. C'est la seconde fois que M. de Tocqueville obtient cette distinction. La médaille d'or sera décernée à M. de Beaumont, pour son ouvrage : *Marie, ou l'Esclavage des Nègres*.

— M. Lechevalier, premier conservateur de la bibliothèque de Sainte-Genève, auteur de *Voyage de la Tronde*, est décédé samedi à la suite d'une longue et douloureuse maladie; il étoit âgé de plus de 80 ans.

— M. Cahouët, préfet d'Ille-et-Vilaine, est mort à Passy, près Paris, le 20 de juin, à la suite d'une longue et douloureuse maladie; il y étoit en congé depuis près de six mois.

— C'est par erreur qu'à l'occasion de la mort de M. le marquis d'Apchier de Châteauneuf Randon, les journaux ont annoncé qu'en lui s'éteignoit la famille de ce nom. Il existe encore deux branches du nom de Châteauneuf Randon, dont l'une habite le département de la Haute-Loire, et l'autre celui de la Lozère.

127. Un comte Sertorio, Italien, qui prend les titres de chambellan du roi d'Espagne, et de maréchal de camp au service du pape, étoit traduit en police correctionnelle à Paris pour escroquerie. Il faisoit des chevaliers de l'Épée d'Or, et venoit, disoit-il, d'une chartre de

Charles V, qu'il avoit déposée chez un notaire, mais qui n'étoit pas signée. Quinze ou dix-huit personnes ont acheté la décoration plus ou moins cher. Un ecclésiastique, M. Cugnot-Richard, a donné 800 fr. Le comte Sertorio a fait défaut à l'audience. Chaque témoin est venu rendre compte de ce qui le concernoit. Un notaire, chez qui se dressaient les actes, a comparu, et le ministère public l'a blâmé de sa légèreté. Le comte a été condamné à 15 mois de prison et 300 francs d'amende.

— Le nommé Gabriel-Louis-Philippe Peltin a comparu devant le tribunal de police correctionnelle (6^e chambre), comme prévenu de port d'armes prohibées. Il avoit été arrêté par des sergens de ville, qui ont saisi entre ses mains une canne à épée. Peltin a été condamné à six jours de prison et à 16 fr. d'amende.

— Le *Droit* annonce, que, avant-hier, à trois heures de l'après-midi, un commissaire de police, accompagné d'une vingtaine de sergens de ville, est allé faire une perquisition dans la prison de Sainte-Pélagie; toutes les chambres des détenus politiques ont été visitées, mais cette visite n'a amené aucun résultat.

— Un homme d'une quarantaine d'années et assez bien mis, ayant pris dernièrement une chaise pour se reposer dans la grande allée des Tuileries, présenta une pièce de 5 fr. lorsqu'on en réclama la location. La loueuse, pressée de fuir sa roquette, se hâta de donner au monsieur la différence, et lui ne tarda pas à se lever et à se confondre avec la foule. La femme, surprise de ce départ précipité, jeta un nouveau coup d'œil sur la pièce de cent sols qu'elle venoit de recevoir, et reconnut vite qu'elle étoit en tain. Elle désigna si bien son voleur, qu'il fut arrêté un instant après.

— Le forage du puits artésien des abattoirs de Grenelle se poursuit avec persévérance. La sonde arrive en ce moment à l'énorme profondeur de mille pieds, et toujours elle rapporte des crânes avec silex; cependant si l'on en croyoit les prévisions du foreur, l'eau ne devoit pas lar-

der de jaillir; c'est toujours quand la sonde est arrivée dans la couche des craies verdâtres et sableuses. dit M. Mulot, que les eaux ont jailli à tous les puits artésiens qui ont été forés dans les environs de Paris; et la sonde commence à pénétrer dans cette couche. La sonde formée, comme on sait, d'énormes barres de fer ajustées bout à bout, pèse en ce moment 14 milliers. Il faut deux puissans cabestans à manéges pour la monter ou descendre.

— Depuis les grandes chaleurs, il se passe peu de jours sans que l'imprudencé des nageurs n'amène quelque malheur. Avant-hier soir on a répêché à Clichy le corps d'un jeune soldat qui s'étoit noyé dans la soirée à Courbevoie en se baignant dans la Seine; et le matin on a trouvé à Saint-Ouen, victime d'un accident semblable, le corps d'un jeune garçon, âgé d'une douzaine d'années.

— La chaleur est toujours excessive. Le thermomètre de l'ingénieur Chervatier marquait aujourd'hui, à cinq heures, 26 degrés.

L'acte d'accusation d'Alibaud lui a été signifié à la Conciergerie. Il n'est pas extrêmement long. L'instruction n'ayant fourni aucun indice de complicité, M. le procureur-général commence par des réflexions sur les doctrines funestes qui ont couru à exalter Alibaud :

« On est honteux de l'oubli des pages encore couvertes du sang qu'elles firent verser, il y a plus de 40 ans, des écrits où l'infâme doctrine du régicide est ouvertement professée. On commente de mille manières ces vieilles et détestables idées; on couvre la France de pamphlets incendiaires spécialement dirigés contre la personne du roi; la conséquence de ces manœuvres impies pouvoit être la tentative du crime qu'elles avoient pour but de préparer: il y a en effet dans les doctrines les plus funestes, une certaine contagion qui s'attache aux coeurs dépravés, aux esprits malades, et qui les pousse au fanatisme. Une législation forte a sans doute arrêté l'effroyable invasion de ce mal; elle a désormais placé entre ces doctrines et nous une insurmontable barrière. Il n'est plus permis, il ne le sera plus, de livrer à la

haine et au mépris, celui qui auroit droit à nos respects et à notre admiration, alors même que la constitution du pays n'auroit point proclamé son inviolabilité; mais les institutions humaines n'ont d'influence certaine que sur l'avenir, et il ne leur est pas toujours donné de rétroagir sur le passé.

« Il pouvoit donc se rencontrer une de ces organisations à part, qui, par une sorte d'anomalie, résulte en elle toutes les conditions nécessaires pour un crime dont la cause est aujourd'hui détruite; des idées démagogiques avec des inclinations basses et perverses, la misère et le désespoir; la cupidité et la paresse, l'ignorance et la vanité, le désir immodéré de parvenir avec l'inhabilité à tout, et au fond de tout cela, par une sorte de réparation impie, un dégoût profond de la vie. Il faut donc le dire, parce que la force des choses et la vérité nous y contraignent, l'attentat du 25 juin est une conséquence nécessairement isolée, c'est plutôt un effet qu'un fait actuel; il n'est pas de son temps. Il n'appartient pas à notre époque de gloire, de rapprochement et de prospérité; d'une part, il se rattache aux cinq années de prédications anarchiques dont la sagesse du législateur nous a pour jamais séparés; de l'autre, il suppose dans son auteur cette altération profonde et complète de la conscience du bien et du mal, triste et funeste conséquence d'un désordre de l'esprit et du cœur.

Nous souhaitons vivement que la suite justifie les espérances qu'elle manifeste ici M. le procureur-général; mais hélas! nous avons trop de preuves que le fanatisme et l'exaltation des têtes n'ont pas cessé. Les passions ne se calment pas en un jour, elles ne se calment pas surtout quand l'impunité est si ardente, quand les livres les plus dangereux circulent impunément, quand on les réimprime, quand on laisse subsister tout ce qui peut égarer l'expérience de la jeunesse.

M. le procureur-général dit lui-même que toutes les habitudes et les paroles d'Alibaud le signalent comme un des plus fervens adeptes de ces théories démagogiques et sanguinaires empruntées par une jeunesse ignorante, vaniteuse et désœuvrée aux anarchistes de 1793; c'est sous la déplorable influence de ces folles et cruelles visions que l'accusé paroit avoir conçu et exécuté son crime.

Faisons des vœux pour que ces théories et ces visions cessent d'exalter et de séduire la génération nouvelle. Un des plus sûrs moyens d'y parvenir, seroit que le pouvoir s'occupât sérieusement de maintenir le respect de la religion, comme il est dit dans la dernière lettre du roi aux évêques. La société n'y est pas moins intéressée que la religion.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La perte causée par l'incendie de la raffinerie de M. Beriot, à Lille, est portée à 200 mille francs. On n'a pu rien sauver, si ce n'est la caisse et les papiers. Cet établissement étoit, dit-on, assuré pour 150 mille francs.

— Le fait suivant montre le danger qu'il y a à s'en rapporter aux empiriques. De deux personnes mordues par un chien enragé, dans la commune d'Allemagne (Calvados), l'une s'adressa au médecin, et guérit avec l'emploi des remèdes connus; l'autre eut recours à un charlatan de la contrée qui lui fit boire de son eau merveilleuse; elle mourut à la suite d'un cruel accès de rage.

— Cent vingt maisons sur cent cinquante-trois, dont se compose le village d'Urville (Aube), ont été détruites, le 28 juin, par un violent incendie; 450 habitans demeurèrent sans vêtements et sans asile. La perte s'élève à plus de 500,000 francs. On attribue ce sinistre événement à l'imprudence d'une femme qui alloit son four.

— Le commerce paroît dans une grande souffrance à Lyon, et les journaux de cette ville s'étonnent qu'on n'ait rien fait, encore pour arriver au secours des ouvriers malheureux.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le gouvernement de Madrid, après avoir frappé inutilement à bien des portes pour se procurer de l'argent, vient de s'adresser aux contribuables, et d'offrir à ceux qui voudront payer d'avance leurs impositions, des obligations donnant droit à une prime de 7 pour cent. Il n'est

pas probable que la régence trouve beaucoup d'empressement parmi le peuple, dont la moitié, depuis plusieurs années, s'est affranchie du paiement de toutes contributions. Et à notre avis il eût été mieux de ne pas adopter une mesure qui montre par trop, et sans espérance raisonnable de profit, la défaillance du trésor public. Avec de semblables moyens, la jeune Isabelle perdra bientôt le peu de partisans qui lui restent.

— Les cortès de 1825 avoient accordé une épulette d'honneur aux militaires qui accompagnèrent le roi Ferdinand à Cadix. Le gouvernement vient d'ordonner qu'on leur remit à la place la croix de Saint-Ferdinand, et c'est sans doute la pauvre Christine qui la leur placera sur la poitrine pour les remercier d'avoir tenu son mari captif.

— Les nouvelles de théâtre de la guerre dans la Péninsule sont toujours favorables, malgré les enrégimentemens du *Journal de Paris*, à la cause de don Carlos. Il n'est pas de semaine que les trompes du prétendant, si souvent vaincues d'après la feuille ministérielle, ne remportent quelques petits avantages.

On lit dans le *Journal de Paris* :

• Le 27 juin, 1,500 factieux avoient envahi la Cerdagne espagnole; ils l'ont évacuée le 28, et se sont dirigés sur Castellar de Nîch.

• Roz-d'Eroles étoit avec sa bande à Oliana.

• Le brigadier Sans occupe Organia, qu'il fait fortifier.

• Une lettre du 29 annonce qu'une division carliste qui avoit tenté d'envahir les Asturies a été repoussée; elle a beaucoup souffert de la désertion.

• A son arrivée à Pampelune, Cordova a donné des ordres pour y concourir, le 30, toutes les forces des environs.

ANGLETERRE. — Londres, 1^{er} juillet.

— Après le rejet définitif du bill des corporations municipales d'Irlande, à la chambre des lords, il a fallu revenir à la chambre des communes. Lord John Russell a annoncé que le gouvernement refu-

toit son adhésion aux amendemens introduits et maintenus par la haute chambre, et proposé d'ajourner le nouvel examen du bill et des amendemens à trois mois. MM. Ilame et O'Connell ont pris tour à tour la parole, et n'ont guère ménagé à la chambre des lords les avertissemens et les menaces. Il faudra, d'après le premier orateur, lui prouver qu'elle n'est qu'un instrument destiné à fonctionner pour le bien général, et au besoin la balayer; il n'y a rien à attendre des lords tant que leur chambre n'aura pas subi un changement organique. M. O'Connell a aussi attaqué la chambre des lords, dans laquelle, dit-il, on ne peut avoir confiance, et a terminé ainsi son discours : « Nos ennemis ont ajouté l'outrage à l'injustice; le ser a pénétré dans nos âmes, et maintenant nous vous ferons voir que nous ne sommes pas des victimes résignées, et que vous ne continuerez pas votre système avec impunité. » La chambre a entendu encore quelques-uns de ses membres, et adopté ensuite la motion de lord John Russell.

— Le gouvernement présentera un nouveau bill dans le courant de la session prochaine.

— Le 1^{er} juillet, la chambre des communes s'est formée en comité sur le bill des tîmes d'Irlande, et elle a rejeté une proposition de M. Crawford, combattue par lord Morpeth; à l'effet de dispenser entièrement du paiement de la dîme, sous quelque forme que ce soit; les catholiques Irlandais. Au moment de passer à l'examen des clauses du bill, M. O'Connell s'est écrié : Il seroit bien inutile et ridicule de notre part de continuer à nous occuper de la discussion d'une mesure quelconque en faveur de l'Irlande, puisqu'il est certain qu'elle sera rejetée par les lords. La chambre a adopté successivement 40 clauses du bill, et renvoyé la discussion au lundi 4 juillet.

— Le *Morning-Post* annonce que mademoiselle Rapp, fille de l'ancien général Rapp qui a joué un grand rôle sous le règne de Napoléon, est à la veille de se marier avec M. Adrien Hope.

— Le fameux coureur Townsend avoit parié qu'il parcourroit cent milles en vingt-quatre heures. Le terrain préparé offroit un espace de dix milles qu'il a parcouru dix fois en 23 heures 30 minutes.

— Il y a quelque temps, une famille s'est réunie près d'Alisford, dans la maison du frère aîné. Ils étoient cinq individus, et leur âge formoit une somme de 412 ans. Le frère aîné a 90 ans, sa femme 88, une sœur non mariée 87, un frère 76, sa femme 71. — Après de ce même village, on remarque une femme de 105 ans, qui jouit de toutes ses facultés.

Le mouvement du port d'Anvers pendant le mois de juin a été considérable. Il est entré pendant ce mois 196 navires d'un tonnage total de 27,050 tonneaux. Il est sorti 145 navires; sur ce nombre 85 (28 belges et 57 étrangers) étoient chargés. 60 (5 belges et 55 étrangers) sont sortis en lest.

— Un édit du duc de Modène, du 21 juin, porte que quelques cas de choléra s'étant déclarés dans les états de Parme et autres lieux en deça du Pô, l'entrée dans les états d'Este est interdite à toute personne venant des lieux où se seroit manifesté le choléra, à moins qu'elle ne prouve qu'elle vient d'un pays sain, ou qu'elle n'a passé 8 jours dans un lieu où il n'y a eu aucun choléra depuis 15 jours. Les courriers et voyageurs qui ne voudroient que passer sans s'arrêter, ou les accompagnera pour qu'ils ne puissent avoir aucune communication.

— Les journaux de New-York du 10 juin confirment la prise de Santa-Anna, et la défaite des troupes mexicaines par les Texiens. Le général Santa-Anna seroit, après la bataille, parvenu à se sauver dans une forêt, où il auroit été découvert par ses ennemis au haut d'un arbre.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 4 juillet.

M. Portalis, vice-président, occupe le fauteuil à une heure. L'ordre du jour ap-

pelle la discussion du budget des dépenses pour 1857. M. de Morogne s'occupe autant de l'attentat du 25 juin et de la presse que du budget. Il y aura, dit-il, bientôt en France, plus d'écrivains et de littérateurs, que d'ouvriers et d'agriculteurs; ce sont les ouvrages des capacités mécontentes qui fomentent la révolte et l'assassinat, et il est temps que le gouvernement empêche la circulation de ces poisons lancés chaque jour dans la société. Ne s'arrêtant pas, M. de Morogne voit l'assassinat, même dans l'étude des langues mortes. L'orateur demande enfin la création d'une garde nationale.

M. Dubouchage s'occupe uniquement à signaler le mauvais état de nos finances. La chambre entend encore quelques orateurs et renvoie la discussion à demain.

Le *Journal Asiatique* de Londres du mois dernier rend compte de la tentative faite par un navire anglais, en mars 1855, pour pénétrer dans la province du Fokien, en Chine, sous prétexte d'aller visiter les districts qui produisent le thé, et de proposer au gouvernement chinois de fournir au pays, désolé par la famine, des provisions de riz du Bengale. Le navire entra dans la rivière Minh, et arriva le lendemain près de la ville Fu-Cho-Fou, où il ne tarda pas être environné de bateaux chinois armés qui observèrent tous ses mouvemens, et l'empêchèrent d'avoir aucune communication avec le rivage. Toutes les demandes furent rejetées, et les Anglais ne purent débarquer. Dans une occasion, ils furent attaqués par un corps de troupes qui fit feu sur eux, et leur blessa six hommes; et quoiqu'ils eussent aisément pu tirer vengeance de cette agression, ils jugèrent plus prudent de s'abstenir de s'engager dans des hostilités. Après plusieurs vains efforts pour obtenir la permission de se présenter auprès du vice-roi de la province, ils furent obligés de rétrograder sans avoir pu, rien obtenir. Se trouvant courts de provisions pour leur retour, ils s'adressèrent aux autorités chinoises pour en avoir en payant. Le mandarin du lieu

se contenta de leur envoyer un morceau d'épave de porc, un peu de poisson salé et quatre morceaux de canne à sucre. Les Anglais, voyant qu'on se moquoit d'eux, ne voulurent pas les recevoir. L'infatigable M. Günzlaff, missionnaire protestant, dont nous avons parlé dans quelques uns de nos numéros précédents, ce fameux distributeur de Bibles, dans tous ces parages, où on le rencontre partout, se trouvoit à bord de ce navire, où il servoit d'interprète, et sur lequel il avoit embarqué force Bibles, pour être distribuées aux Chinois; mais cette fois-ci il ne fut pas heureux; personne ne voulut recevoir de sa marchandise, quoiqu'il la donnaît pour rien.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET C^o,
au bureau de ce Journal.

ŒUVRES DE SAINT VIGENT DE LERES, ET DE SAINT EUCHÈRE DE LYON, traduction nouvelle, avec le texte en regard, notes et préface par MM. Gerdouret Collombet; 1 vol. in-8^o, 4 fr.

ŒUVRES DU P. JENNE, de la compagnie de Jésus, recueillies par l'abbé Lenoir du Parc; quatrième édition, mise dans un meilleur ordre. Paris, 1832, 5 forts vol. in-12, 7 f. 50c.

ENSEIGNEMENT DE LA RÉLIGION, symbole, catéchisme, sacramens, par M. l'abbé Merault; de dixième édition. Paris, 1834, 5 vol. in-12, 10 fr.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET.

CINQ p. 070, j. du 23 mars 108 f. 75	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 60	
TROIS p. 070, j. de juin. — 80. f. 55	
Quatre 1/2 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	
Act. de la Banque. 2280 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 2 3/4	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obi. de la Ville de Paris. 1210 f. 00	
Emp. 1832, f. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1227 f. 00	B. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 000 f. 00
R. de Napl. 1104.80	B. p. d'Esp. 00 f. 00
Empr. rom. 103 f. 14	Empr. Hellén. 103 fr
Corée, 00 fr. 00	Empr. d'Haïti. 385 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 00.	Empr. grec... 0000.

PARIS.—IMPRIMERIE AD. LE CLERE ET C^o
Quai des Augustins, n. 85.

1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

JEUDI 7 JUILLET 1826.

D'UN NOUVEAU MOYEN

DE FAIRE PROSPÉRER L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Ainsi qu'on l'a souvent remarqué dans ce journal, l'instruction primaire a été dans tous les temps l'objet de la sollicitude du clergé, et c'est à lui encore qu'elle doit de nombreux et puissans encouragemens. Il seroit toutefois possible de rendre son intervention plus efficace. En voici les moyens que nous soumettons à la sagesse des évêques. La vigilance que les lois accordent aux curés regardent surtout l'instruction religieuse et la conduite morale des enfans. C'est-là en effet l'objet principal qu'ils doivent avoir en vue. Mais ils y arriveroient sans doute plus sûrement s'ils avoient été eux-mêmes formés de bonne heure aux connoissances élémentaires que l'on donne aux instituteurs dans les nouvelles écoles normales. Ces connoissances sont aujourd'hui plus complètes qu'à aucune autre époque. Pourquoi ne les donneroit-on pas dans les petits-séminaires? Il ne faut pas redouter que ces études nuisent à celles qui doivent les suivre. On peut d'abord demander si les dernières sont toutes aussi utiles que les premières. Si vous exceptez une connoissance suffisante de la langue latine, et avant tout celle de la religion autant qu'on peut la donner pendant les humanités, la plupart des ecclésiastiques, ceux-là principalement qui sont appelés à exercer le ministère dans les campagnes, trouveront dans l'étude de la grammaire française, de la géographie, du calcul, de la rédaction des actes, du dessin linéaire, du chant, etc., des avantages que leur offre rarement l'instruction secondaire proprement dite, poussée à un certain degré de perfection. Du reste, il n'est pas question d'affoiblir celle-ci. Les jeunes gens n'en auront que plus de facilité pour s'y livrer, quand ils auront acquis une instruction primaire renforcée.

tion des actes ; du dessin linéaire, du chant, etc., des avantages que leur offre rarement l'instruction secondaire proprement dite, poussée à un certain degré de perfection. Du reste, il n'est pas question d'affoiblir celle-ci. Les jeunes gens n'en auront que plus de facilité pour s'y livrer, quand ils auront acquis une instruction primaire renforcée.

Mais voici d'autres avantages. S'ils persévèrent dans leur vocation à l'état ecclésiastique, une fois placés à la tête d'une paroisse, ils pourront diriger les instituteurs dans la tenue des écoles, non pas seulement sur une partie, mais sur tous les points. Il ne faut pas que M. le ministre de l'instruction publique se fasse illusion. Sauf de rares exceptions, les comités n'exercent qu'une foible et vaine surveillance. Le curé, par ses rapports fréquens avec les enfans, soit au catéchisme, soit à l'église pendant les offices, soit au moment où il les dispose à la première communion, a mille occasions de les connoître. Si en outre il peut les interroger sur tous les objets de leurs études, et les encourager ; s'il peut donner au maître d'utiles avis sur la manière dont il instruit, il s'acquerra auprès de ses paroissiens plus de considération et d'influence que s'il étoit en état de faire des idylles comme Théocrite, des odes et des plaidoyers comme Horace et Cicéron. Ce n'est pas tout ; et voici une chose encore plus digne de l'attention des premiers pasteurs.

Quand des jeunes gens, ayant suivi à l'égard des auteurs classiques de l'antiquité le précepte d'Horace, *Noc-*

turnâ versate manu, versate diurnâ, abandonnent les petits-séminaires et sont rejetés dans le monde, que deviennent-ils? S'ils sont sans fortune, ce qui arrive souvent, ils ne savent que faire et de la poésie et de l'éloquence, mais ils auroient grand besoin d'avoir de l'ordre, du bon sens, de savoir ce qui est nécessaire à toutes les professions de la société où les occupations matérielles l'emportent sur celles qui demandent un esprit plus cultivé et plus orné. Ils pourroient être de bons instituteurs primaires, ils seroient cultivateurs, marchands, fabricans, pharmaciens; ils exerceroient avec probité et intelligence ces diverses professions. Lorsqu'ils n'ont fait que leurs humanités, ils ont acquis des connoissances inutiles à ces professions modestes; ils ne peuvent descendre au-dessous par suite des habitudes contractées dans leur éducation; ils ne peuvent, faute d'avoir une fortune suffisante, s'élever au-dessus. Ils sont donc exposés à la tentation la plus délicate qui puisse affaiblir la vertu d'un homme, celle d'être un hors-d'œuvre dans la société, ou de n'y avoir qu'une existence où les sentimens donnés par l'éducation sont tous les jours, tous les instans en lutte avec la position forcée qu'ils occupent. Ce que nous disons des petits-séminaires est plus applicable aux maîtrises, puisque les élèves de ces établissemens sont dirigés d'une manière moins spéciale vers le sacerdoce. L'abus est plus grave encore pour les élèves boursiers des collèges royaux et communaux, qui, faute d'une fortune qui permette aux parens de compléter leur instruction, ne peuvent entrer dans les professions libérales de la société.

Revenons aux petits-séminaires :

voilà donc deux principaux avantages de l'innovation que nous proposons : le premier, c'est que si l'élève termine ses études ecclésiastiques et est appelé à l'exercice du ministère, il sera beaucoup plus utile aux écoles de sa paroisse, et s'acquerra plus facilement le respect et la considération des pères de famille, surtout dans la classe du peuple. Le second, c'est que s'il rentre dans la société, il lui rendra des services, au lieu d'être inutile et peut-être dangereux pour elle. Nous ajoutons une dernière considération qui n'est point à dédaigner. L'indifférence dans quelques parties de la France, et plus particulièrement aux environs de la capitale, est telle, que le ministère d'un prêtre y est réduit à la célébration des offices, souvent bien peu fréquentés, aux premières communions, aux mariages, aux baptêmes et aux sépultures. Dans ces paroisses, les journées d'un prêtre sont bien peu remplies. Il peut sans doute étudier pour nourrir son intelligence, prier pour nourrir son cœur; mais qui pourroit compter toutes les pensées de découragement qui troublent sa prière, qui remplissent de dégoût les délassemens qu'il voudroit donner à son esprit! La science du prêtre ne doit-elle pas être d'ailleurs essentiellement pratique? Que fera-t-il de ce qu'il ne peut ni développer dans la chaire, ni appliquer dans le tribunal de la pénitence? S'il joint à la science de ses devoirs des connoissances agréables, il pourra s'en faire honneur dans des sociétés plus ou moins capables de les apprécier. Mais c'est-là un avantage qui va directement à flatter son amour-propre, hât indigne de lui, et qui peut seulement d'une manière indirecte lui faciliter l'accès de certaines personnes éloignées de la religion.



Supposons maintenant que dans l'impuissance de réunir à l'église ses paroissiens de tous les âges, il réunisse les enfans dans une école, qu'il profite de l'avantage qu'il a de les avoir constamment sous les yeux, pour insinuer dans leur cœur l'amour de la vertu, pour y graver les vérités de la religion, en même temps qu'il leur donnera d'une manière supérieure à celle des instituteurs vulgaires, les élémens des connoissances humaines. Que ne fera-t-il point de cette jeune génération? Que ne pourra-t-il pas auprès des parens qui verront tous les jours les fruits d'une semblable éducation? Ils aimeront et finiront par pratiquer la religion, qui a heureusement interverti l'ordre de la nature en offrant le jeune âge comme modèle de l'âge plus avancé. Voilà un moyen assuré de réaliser les belles espérances de la jeune France, qui ne pense guère à l'emploi d'un moyen aussi simple, de faire mentir les vieillards admirateurs du temps passé, et les poètes qui, à l'exemple d'Horace, pourroient avoir envie de nous prophétiser des enfans plus corrompus que leurs pères. Ce moyen est-il donc au-dessus des forces humaines? Si le monopole universitaire nous empêche d'en user, cet obstacle ne peut avoir qu'un temps; et rien n'empêcherait de le lever même dès aujourd'hui, en obtenant un diplôme du ministre de l'instruction publique.

On ne peut trouver une difficulté sérieuse dans le temps que réclamerait l'instruction primaire donnée aux élèves des petits-séminaires, avant qu'ils soient initiés à la langue latine, ou concurremment avec l'étude de celle-ci. L'expérience prouve que la première peut être acquise avant l'âge de douze ans. Mais ne le seroit-elle qu'à quatorze ou à quinze,

il reste encore plus d'années qu'il ne faut pour l'instruction secondaire. Nous ne parlons pas seulement des élèves destinés, par la médiocrité de leurs talens, à un ministère ordinaire: ceux qui auroient un talent distingué pour la littérature, la théologie, l'éloquence de la chaire, peuvent le développer. M. de Boulogne, évêque de Troyes, n'avoit commencé le latin qu'à quinze ans. Un évêque connu par de bons ouvrages théologiques a commencé plus tard encore. Des professeurs fort distingués de théologie et de langues orientales ont été dans le même cas. D'ailleurs, quand certains élèves ont plus d'intelligence, plus de facilité, plus de piété, un goût plus prononcé pour l'état ecclésiastique, rien n'empêche de les initier de meilleure heure à la langue de Cicéron et de Démosthènes. Nous voudrions seulement ne pas exclure des connoissances utiles dans toutes les positions de la vie. Nous ne partageons aucun des préjugés des romantiques sur les auteurs classiques. Leurs ouvrages seront dans tous les siècles les modèles du bon goût; ils ont atteint le beau idéal de la saine littérature. Il est faux que les idées païennes que respirent leurs poésies puissent avoir désormais une influence pernicieuse.

Mais tout en repoussant ces beaux systèmes, nous croyons que l'on tomberoit dans une autre erreur, en regardant comme essentielle à tous ceux qui reçoivent une instruction un peu soignée, la connoissance approfondie des beautés littéraires que les anciens ont léguées à notre admiration. Cela est évident pour les professions dont nous avons déjà parlé. Cela nous semble également incontestable pour la plupart des médecins, des avoués, des notaires, des employés des di-

verses administrations. Un grand nombre de prêtres n'ont pas besoin d'être sur ce point plus perfectionnés. C'est surtout à une manière de s'énoncer claire, simple, pathétique, c'est à une éloquence à la fois noble et populaire qu'ils doivent être formés. C'est une connoissance précieuse des règles de la morale et des dogmes qui leur est nécessaire. Que les plus capables s'élancent avec ardeur dans la carrière de la science ecclésiastique et de la littérature sacrée, sous une sage et habile direction; à la bonne heure. L'Eglise possédera alors un clergé qui pourra se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ; elle aura des prêtres qui feront respecter la religion par l'éminence de leur savoir, et des prêtres qui se rendront utiles à tous par la nature pratique de leur instruction. Quant aux élèves qui s'arrêteroient à l'entrée du sanctuaire, ils ne trouveront pas en rentrant dans le monde toutes les portes fermées à l'offre qu'ils feront de leurs services.

Enfin, la société comme la religion pourront retirer un immense avantage du dévouement des prêtres qui réuniront le double caractère de maîtres des enfans et de pasteurs des fidèles. L'atmosphère n'est pas tellement purgée de nuages que nous n'ayons aucune tempête à redouter. Si les orages viennent encore à gronder, c'est par les enfans que le prêtre calmera plus sûrement ceux que l'impiété voudroit amonceler sur sa tête. Les enfans lui rendront le ciel plus propice et les hommes plus bienveillans. Cette prévision que l'on peut écarter dans son propre intérêt mérite toute notre attention quand il s'agit de celui des mœurs et de la religion, qui est lui-même intimement

lié au repos d'un peuple, et à tout ce qui peut rendre son existence honorable et glorieuse.

(Article communiqué.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.—Tout sert de prétexte à l'esprit de parti. Un journal, à propos de la circulaire de M. l'Archevêque, dit que *le parti-prêtre revient sur l'eau*. Le même journal a déjà fait si souvent cette plaisanterie, qu'elle a beaucoup perdu de son sel. Il faut que *le parti-prêtre ne soit pas revenu sur l'eau* toutes les fois qu'on nous l'a dit. Puisqu'il ne fait encore que *revenir* en ce moment. Et puis, comment *le parti-prêtre revient-il sur l'eau*, parce que des évêques prescrivent un *Te Deum* sur la demande du gouvernement? Cette annonce est une véritable risée. Un autre journal trouve que *rien n'est insolent comme ce manifeste*; et notez que le journal qui dit cela fait souvent une rude guerre au gouvernement, et qu'il lance de temps en temps contre le pouvoir des manifestes vigoureux, et même passablement insolens. C'est absolument voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien.

Le roi et la reine des Français, sur la recommandation de M. l'évêque de Périgueux, viennent d'accorder un secours à la communauté des religieuses de sainte Claire de cette ville, pour l'achèvement de la chapelle de cet établissement. Le roi a donné 300 francs et la reine 200.

L'avis de cette faveur est en date du 24 juin, veille du dernier attentat.

M. le cardinal-archevêque de Bordeaux, qui est en tournée de visite pastorale, a été particulièrement accueilli à Sainte-Foi, où il y a un consistoire protestant. On a vu les pro-

tesans rivaliser avec les catholiques pour les honneurs à rendre à Son Eminence. Ils sont entrés comme les autres dans la garde à cheval qui est allée au-devant d'elle. Toute la population de la ville et des environs a montré un véritable enthousiasme. M. le cardinal étant descendu à l'église, y a adressé à l'auditoire des paroles empreintes d'un véritable esprit de charité. Le lendemain, Son Eminence a célébré la messe et donné la confirmation au milieu d'une affluence qui a toujours été accompagnée des marques d'un profond respect.

Jeudi 30 juin a eu lieu la clôture de la première retraite donnée au clergé du diocèse de Périgueux, dans le grand séminaire situé à Sarlat. Cette retraite a été présidée par M. l'évêque, qui en a constamment suivi les exercices, et a pris plusieurs fois la parole pour donner des avis à ses prêtres et les instruire sur les matières les plus épineuses de l'administration des paroisses. Les sermons et conférences ont été faits par M. Boyer, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, qui a obtenu pour ce genre d'exercice le plus grand succès dans presque tous les diocèses de France.

Cent soixante-cinq prêtres, sans tenir compte de l'éloignement de la ville de Sarlat, située à l'une des extrémités de ce diocèse, qui est un des plus vastes de la France, s'étoient empressés de se rendre à l'invitation de leur premier pasteur. Malgré l'excessive chaleur, l'exiguïté du local, et le grand âge d'un grand nombre d'entre eux, on a vu régner la plus stricte régularité et le plus grand ordre.

Le jour de la clôture, dès huit heures du matin, tous ces prêtres, ayant leur évêque à leur tête, se sont rendus processionnellement du séminaire à l'ancienne cathédrale pour assister à la messe pontificale

d'actions de grâces, participer à la communion générale, et renouveler entre les mains du pontife leurs premières promesses cléricales.

A l'heure de la prédication, M. l'évêque est monté en chaire pour témoigner aux habitans de la ville de Sarlat toute sa reconnaissance pour le bon accueil que l'on avoit fait à son clergé. Il a surtout insisté sur la bienveillance des magistrats de cette ville, qui avoient bien voulu mettre à sa disposition plusieurs appartemens vacans dans l'hospice civil, et notamment une grande salle récemment construite et meublée, mais qui n'avoit point encore été affectée à l'usage des malades. L'opportunité de ce secours lui avoit permis de recevoir à peu près un tiers de plus de retraitans auxquels le séminaire ne pouvoit offrir de logement.

Après lui, M. Boyer, prédicateur de la retraite, a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à justifier le clergé des imputations dont il a été l'objet depuis quelques années; ses paroles, pleines de conviction, ont été écoutées avec la plus grande attention.

L'église étoit pleine comme aux jours les plus solennels. Le prélat a achevé de gagner le cœur de son clergé, qui a trouvé pleinement justifiée en sa personne la réputation de dévouement, de zèle et de science dont il avoit été précédé dans son diocèse.

Une seconde retraite à peu près aussi nombreuse que celle-ci commencera le 5 de ce mois.

Les protestans n'avoient point d'instituteurs de leur religion dans le département du Nord. Les protestans anglais sont venus à leur secours. Ils ont acheté fort cher un terrain dans la paroisse de Nomain, arrondissement de Douai. Le prix de la pension sera de 250 fr. pour les plus riches. On admettra même gratuite-

ment ceux qui ne pourroient pas payer, et on pourvoira à leur entretien. Si cela est, il faut que les anglais se soient montrés bien généreux.

Dernièrement, deux ministres protestans qui doivent diriger le collège de Nomain, sont arrivés à Douai avec leurs femmes et leurs enfans. Ils ont loué une maison pour un an, ils ne savent pas encore quand on commencera à leur bâtir leur logement. Ces deux ministres, dont l'un est Anglais et l'autre Américain, appartiennent, dit-on, à la secte des Évangélistes, c'est-à-dire, apparemment, à la fusion des Calvinistes avec les Luthériens. On croit qu'ils ont le projet de réunir les ouvriers anglais qui travaillent dans les manufactures du pays.

Le journal qui nous apprend ce fait se plaint amèrement à cette occasion de l'apathie des catholiques :

« L'indifférence, dit-il, a cessé d'être la plaie la plus hideuse de notre époque corrompue; la société est gangrenée par un vice plus dégradant encore, par un mal plus universel, car la foi en est infectée, c'est l'égoïsme.... La foi qui enfante les prodiges de la charité, cette foi vivante n'anime plus les cœurs... Toute la sensibilité de notre siècle s'épuise sur les maux physiques.... Les catholiques éclairés en gémissent. Quelques esprits supérieurs en entrevoient à peine les terribles conséquences, personne n'a la force de les combattre, personne ne conserve assez de charité pour sacrifier quelque parcelle de sa fortune ou quelques heures de ses loisirs à la propagation de la charité. Nous avons bien souvent élevé la voix pour secouer cette léthargie morale qui laisse la société sans défense... Mais, nous devons le dire, nous avons trouvé peu d'écho. »

Le zèle du rédacteur paroît l'avoir entraîné ici un peu loin; car il y a encore, Dieu merci, des âmes charitables qui savent faire des sacrifices pour le bien. Mais ce qu'il y a d'un

peu singulier, c'est que c'est le même journal qui il n'y a pas deux mois nous reprochoit très-sérieusement de ne pas croire au mouvement religieux, et nous disoit que son opinion étoit fondée sur des faits, et qu'il recevoit non-seulement des villes mais de toutes les communes du diocèse, *les détails les plus satisfaisans sur la piété inespérée avec laquelle le carême a été observé cette année par tous les habitans du département. Plusieurs curés, ajoutoit-il, sont unanimes pour assurer que le changement le plus heureux s'est opéré dans les esprits, que la ferveur a succédé à l'indifférence, en un mot que sous le rapport religieux tout est changé du jour à la nuit.*

Nous n'avions point répondu au petit sermon qui nous fut adressé alors; mais voilà que le journal se charge lui même de la réponse. Les deux tableaux qu'il trace sont si différens, qu'on s'étonne qu'il aient pu paroître dans la même feuille à moins de deux mois de distance. N'est-il pas permis d'en conclure qu'il y avoit à la fois un peu d'exagération et dans la riante peinture du mouvement merveilleux que l'on disoit s'être opéré partout, et dans les sévères reproches qu'on adressoit à la génération actuelle et dont on paroïssoit n'excepter personne.

L'usage a introduit pour les Juifs une forme particulière de serment. Beaucoup d'entre eux sont persuadés que le serment ordinaire ne les oblige point, et qu'il faut pour cela un assemblage assez bizarre de pratiques et de cérémonies observées en Allemagne et en Alsace. On place le livre de la loi sur les bras du Juif qui doit prêter le serment. Il est en présence du tabernacle, porte le voile et le manteau réservés pour les cérémonies de ce culte, et prononce une formule accompagnée d'imprécations et de malédictions contre lui-même s'il manquoit à son serment. Dernièrement ce serment, qu'on appelle *more judaico*, a été imposé à un Juif par le tribunal ci-

vil de Strasbourg dans une contestation avec un laboureur. Il a été prêté le 17 juin, de la manière la plus solennelle, en présence d'un juge commis à cet effet, d'un greffier et de quatre avoués, tous en costume. Le grand rabbin étoit présent. Toutefois celui-ci a publié une protestation contre l'usage du serment *more judaico*, qu'il regarde comme déshonorant pour les Juifs; la distinction qu'on veut établir pour eux est contraire, dit-il, à la morale et à l'équité. Il n'a assisté à la cérémonie du 17 juin qu'après avoir protesté, et pour ne pas interrompre l'exécution de la chose jugée; mais il espère que la cour de cassation fixera la législation sur ce point, et établira une uniformité déjà adoptée par plusieurs cours royales. Déjà en 1827, deux arrêts de la cour royale de Nîmes, rendus sur la plaidoirie de M. Grénioux, avoient assimilé les Juifs aux autres citoyens. Il s'agiroit cependant de savoir si les Juifs se croient bien liés par le serment ordinaire, et si la plupart d'entre eux ne le regardent pas comme un jeu qui ne les oblige point. C'est là la difficulté.

M. Dubois, curé de Saint-Nectaire, diocèse de Clermont, qui avoit été assassiné par un misérable, comme nous l'avons raconté, a succombé à ses blessures.

Un journal catholique, qui paroît depuis sept ans à Bois-le-Duc, dans le Brabant-Hollandais, sous le titre du *Noord-Brabander*, a cessé de paroître, d'après un simple ordre du général George, commandant à Bois-le-Duc. Cette suppression de l'organe des intérêts et des vœux d'une nombreuse population catholique a paru un peu arbitraire et un peu brutale, surtout sous un gouvernement constitutionnel.

Un journal de Belgique, à portée par sa position de connoître les af-

aires d'Allemagne, a parlé déjà plusieurs fois d'un chanoine de Cologne, le docteur Munchen, qui avoit toute la confiance du dernier archevêque. Le prélat l'avoit choisi pour secrétaire sur la recommandation du docteur Hermes, de Bonn. Munchen parvint bientôt à tout diriger dans le diocèse. Il retrancha ou diminua les exercices de piété qui se faisoient le soir dans les églises pendant le carême, voulut qu'au lieu de sermon on se contentât d'une courte allocution, et composa lui-même des prières qu'il ordonna de réciter. Il a fait arriver aux places beaucoup de disciples d'Hermes. Le chanoine Schweitzer, président du grand séminaire de Cologne, a été destitué pour faire place à un jeune hermésien, M. Weitz, qui fut nommé peu après chanoine. Deux jeunes hermésiens furent nommés professeurs au même séminaire. M. Munchen lui-même fut nommé conseiller ecclésiastique, chanoine, et décoré de trois ordres. Il aspiroit à être vicaire-général et administrateur du diocèse, dans le cas, alors prochain de la mort de M. l'archevêque. Il engagea le prélat malade à inviter M. Husgen, grand-vicaire, à faire un voyage pour sa santé. Le grand-vicaire qui se portoit bien refusa de s'éloigner, quoique M. Munchen joignit ses propres instances à celles de l'archevêque. Après la mort du prélat, le même Munchen tenta de se faire élire administrateur, mais il échoua et protesta vainement contre l'élection de M. Husgen qui fut confirmée à Rome et à Berlin.

Le *Journal historique et littéraire* de Liège, où nous puisons ces détails, a fait connoître aussi le rôle qu'a joué M. Munchen dans l'affaire des mariages mixtes. On sait que Pie VIII avoit donné sur ce sujet un Bref du 25 mars 1830; ce Bref commençant par ces mots, *Litteris altero*, étoit adressé à l'archevêque de Cologne et aux évêques de Trèves, de Paderborn et de Munster; nous l'avons publié, nu-

méro du 2 avril 1835. Le gouvernement prussien tint ce bref secret et tâcha d'obtenir des évêques des dispositions plus favorables à ses vucs. Pour cela il y eut à Coblenz, en 1834, une conférence entre l'archevêque de Cologne, l'évêque de Trèves et M. Bunsep, ambassadeur prussien à Rome, venu exprès pour traiter avec les prélats. M. Muncher assistoit à la conférence, et on croit que c'est lui qui rédigea une instruction en sept articles qui modifioit le Bref du 25 mars 1830.

Il y étoit dit qu'il falloit s'abstenir d'exiger la promesse d'élever les enfans dans la religion catholique, et qu'il falloit donner la bénédiction nuptiale dans l'église. Les évêques promettoient de donner dans quelques années aux curés le pouvoir de bénir dans l'église toute espèce de mariage mixte. On finissoit par dire que la lettre du cardinal Albani, qui accompagnoit et expliquoit le Bref, ne devoit point être communiquée aux curés, et qu'on devoit la regarder comme nulle.

Ainsi, deux évêques annullent une décision du Saint-Siège. L'instruction rédigée par M. Muncher fut communiquée par l'archevêque de Cologne à ses curés, mais en leur recommandant bien de la tenir secrète et de n'en faire part, ni à leurs vicaires, ni aux journaux. Elle est rapportée néanmoins dans le *Journal Historique*, tome 11, page 294 et 480. Il paroît qu'on la suit dans la pratique, et on cite le curé de Saarbruck, qui récemment a béni dans l'église avec solennité un mariage mixte, quoique tous les enfans doivent être élevés dans le protestantisme.

Le 11 juin, les sacreniens de baptême, de confirmation et d'eucharistie ont été administres dans l'église de la pieuse maison des Catéchumènes, à Venise, à Jacob Sagré de Bozzolo, juif, qui a pris le nom de François-Marie Vindegar. Le pre-

mier qui l'avoit instruit est le père de l'Oratoire de Padoue, Barthélemi Cornet, si digne imitateur des vertus du saint fondateur, et dont la perte récente a été si justement déplorée. Le père Augustin Kuyungich, recteur de la maison, a achevé la bonne œuvre par ses instructions. Le parrain a été le comte François Revedin. Le cardinal patriarche a présidé à la cérémonie et prononcé un discours.

Il y a aux Etats-Unis bien des lieux où les catholiques n'ont jamais vu de prêtres, et d'autres où ils en voient très-rarement. Telles sont entre autres dans la Pensylvanie les congrégations de Silver-Lake et de Friendsville, à 180 milles de Philadelphie, et un peu plus bas, celles de Carbondale et de Honesdale. Les habitans sont presque tous irlandais. Le docteur Hurley les visita en août 1834. En octobre suivant, un habitant de Silver-Lake, M. Edouard White, vint à Philadelphie, et demanda un prêtre. M. Dubuisson, jésuite, fut désigné pour y aller donner une petite mission, et partit pour s'y rendre le 29 décembre, par un temps très-froid. Il n'arriva que le jeudi 1^{er} janvier au matin, après une traversée fort pénible. Les fidèles l'attendoient et étoient venus à Silver-Lake, de différens côtés. Un catholique irlandais, entre autres, établi dans le pays, et âgé de plus de soixante-dix ans, étoit venu de 20 milles à jeun et en traîneau. Le missionnaire confessa, célébra la messe et prêcha devant une centaine de personnes.

Le samedi suivant, il se rendit à Friendsville, à neuf milles de Silver-Lake. Après avoir entendu des confessions toute la matinée, il célébra la messe vers une heure dans une église petite, mais pleine. Des protestans même étoient venus entendre sa prédication. Après la messe, il lui fallut encore confesser des fidèles venus de très-loin à jeun, et qui devoient s'en retourner le soir.

Le soleil se couchoit lorsqu'il finissoit de donner la communion à ces catholiques si pleins de foi qui retournèrent ensuite la nuit à leur domicile. On vint le chercher pour baptiser un enfant à quatre milles de là; il n'étoit de retour à Silver-Lake qu'à dix heures du soir, n'ayant pu dire de bréviaire de la journée. M. White, chrétien fervent, l'accompagnoit dans toutes ces courses.

Le mardi, jour de l'Epiphanie, il y eut encore une nombreuse réunion à Silver-Lake. Un homme étoit venu de plus de trente milles de distance. La cérémonie finie, il se présenta encore des personnes pour la confession, entre autres une femme de 80 ans, qui étoit à jeun, et qui étoit venue de sept milles de là. Quelle foi! quel courage! Le missionnaire demeura les deux jours suivans chez M. White. Le dernier jour, jeudi, il eut encore bon nombre de confessions et de communions. Toute la famille de M. White approcha des sacrements; une de ses filles fit sa première communion.

Le jeudi après midi, le missionnaire partit pour Carbondale, à trente-six milles de Silver-Lake. Les catholiques de ce district sont presque tous des Irlandais employés dans les mines de charbon de terre. Il y a une petite église. Le concours y fut très-nombreux le dimanche. Les femmes et même les hommes s'approchèrent des sacrements. Le missionnaire fut occupé aux confessions pendant deux jours. Le mardi il alla à Honesdale où il n'eut pas plus de relâche. Quelques fidèles ne purent recevoir la communion qu'à trois heures et demie. Le soir il retourna à Carbondale où il y fut fort occupé pendant quatre jours, confessant, disant la messe fort tard et prêchant. Cette petite mission se termina le mercredi 14 janvier. M. Dubuisson reprit la route de Philadelphie, se félicitant d'avoir visité ces bons catholiques. Depuis, ce district n'a reçu qu'une seule visite de

missionnaire. M. Wainwright, recteur de Pottsville, y est allé au mois de juin 1835. Un voyage en Europe a empêché M. Dubuisson d'y retourner. On a commencé une souscription pour bâtir une église à Binghamton. Les deux filles de M. White, élevées à Emmitzburg, ont ouvert un pensionnat dans ce lieu.

Ces détails sont tirés d'une petite relation publiée à Rome et intitulée : *Mission du Père Dubuisson dans la Pensylvanie*, 16 pages in-8°, 1836. Il y a joint une courte notice sur l'église de Saint - Joseph, à Philadelphie. C'est la plus ancienne de toutes celles de la ville. Elle est pauvre, basse, nue, mais il y règne de la piété. On songe à accroître le bâtiment.

POLITIQUE.

Il nous avoit semblé, dès le premier abord, que dans la pensée de l'auteur de l'attentat du 25 juin, le régicide avoit commencé par le suicide, et que c'étoit ce dernier monstre qui avoit dû enfanter l'autre. D'après les notions que les journaux ont acquises depuis, nos conjectures se sont trouvées justes; et il paroît qu'Alibaud seroit convenu effectivement qu'après avoir pris la résolution de s'arracher la vie, l'idée lui seroit venue de rendre sa mort utile à l'humanité en exécutant le crime énorme dont il s'est rendu coupable.

Ainsi, voilà un enseignement bien malheureux qui s'établit, et contre lequel on ne sauroit trop s'élever, à une époque surtout où l'affreuse maladie du suicide fait tant de ravages. Une chose dont il faut peut-être désespérer pour le moment, c'est de trouver, sans le secours de la religion et de la morale, des motifs propres à combattre cette fureur insensée dont les accès se multiplient d'une manière si effrayante sous la protection du romantisme. Pour ne parler qu'un langage applicable aux idées et aux choses matérielles de notre époque, les fonctionnaires publics, qui ont seulement le sentiment de leurs devoirs, compren-

iront-ils, enfin, que, de la part des ministres de la religion, ce n'est pas une vaine tracasserie que de vouloir maintenir, à l'égard des suicides, les justes et salutaires réprobations de l'Eglise, qui peuvent encore exercer quelque influence sur les esprits, et répandre un peu d'horreur autour des tombes creusées par le suicide? Ces fonctionnaires publics ne doivent-ils pas frémir maintenant en apprenant de quoi on est capable contre les jours des autres quand on a fait le sacrifice volontaire des siens? Et ne regarderont-ils pas désormais comme une sorte de crime d'état de contribuer à honorer et à faire honorer une frénésie qui va jusqu'à se traduire en régicide?

Il est une autre considération dont il faut s'emparer. s'il est possible, pour sauver du moins à la société le second crime dont elle seroit menacée si l'enseigne ment donné par Alibaud venoit à entrer dans d'autres esprits que le sien : c'est qu'en faisant grâce au suicide de son effet flétrissant, au moins l'assassinat continueroit d'emporter l'infamie; et que là où la religion manque pour empêcher un homme de comploter qu'il n'est pas maître d'attenter à ses jours, l'opinion publique se retrouve pour l'avertir que l'attentat aux jours des autres est une flétrissure ineffaçable.

Les hospices ont toujours prétendu au droit de propriété sur les effets des malades qui y meurent. Cela a passé en usage. Les réclamations des héritiers avoient jusqu'ici échoué devant les tribunaux. L'une cependant vient d'être accueillie. Voici les faits :

Le sieur Fantou est mort à l'hospice des Quinze-Vingts, en 1828. Ses héritiers ont réclamé sa succession. La cour royale de Paris a rejeté leur demande, par arrêt du 22 avril 1854. Ils se sont pourvus en cassation, et la cause est venue à l'audience du 29 juin. L'avocat de l'hospice a fait valoir le statut de 1522, qui est précis sur ce point, et qui a été autorisé par lettres patentes en 1546. D'ailleurs chaque infirme consent volontaire-

ment à cette clause lors de son entrée à l'hospice.

Mais M. le procureur général n'a point vu la chose ainsi. Il a vu dans l'établissement des Quinze-Vingts une sorte d'institution *monacale*, et ce mot qu'il a répété souvent dans son discours n'a pas porté bonheur à l'hospice. Il s'est moqué de la confrérie et du règlement qui obligeoit à se confesser, à prier, etc. Il a prétendu que la révolution de 1789 avoit dû renverser tout cela, et mettre cet hospice sur le même pied que les autres; il s'est attaché à prouver que les droits réclamés par l'hospice étoient incompatibles avec les dispositions du code. La cour a adopté cet avis, et a cassé l'arrêt de la cour royale de Paris.

PARIS, 6 JUILLET.

Les ducs d'Orléans et de Nemours sont arrivés avant-hier à Neuilly.

— Un supplément d'instruction a été ordonné par M. le président de la cour des pairs, au sujet de l'attentat du 25 juin. M. Jourdain, juge d'instruction, a entre du hier et aujourd'hui plusieurs témoignages.

— Il est certain que les débats de l'affaire Alibaud ne commenceront pas demain jeudi, jour fixé par l'ordonnance de M. le président Pasquier. Ces débats doivent, d'après le journal ministériel du soir, commencer vendredi à dix heures.

— On prépare avec activité la prison qui a été occupée par Fieschi au Luxembourg. On établit, comme lors du dernier procès, un vaste passage en planches pour conduire Alibaud, sans qu'il soit vu du public, de sa prison, qui est dans les bâtimens de la chancellerie, au palais de MM. les pairs. Mais comme sur l'emplacement de l'ancien, enlevé au public, on a fait un jardin particulier pour M. le grand-référendaire, le nouveau passage se trouve appuyé sur la grille de la rue de Vaugirard, entre la rue de Tournon et celle Garençière. A cet effet, on a couvert cette grille de hautes planches dans toute sa longueur.

— M^c Charles Ledru, que Alibaud avoit demandé pour défenseur, a accepté cette

délicate mission. En conséquence, il est allé plusieurs fois à la Conciergerie pour conférer avec l'assassin.

— On pense que l'assassin sera conduit ce soir ou demain à la prison du Luxembourg, dont M. Valette est toujours directeur.

— Un journal dit que M. Decazes s'est rendu hier à neuf heures du soir à la Conciergerie, et qu'il a eu un entretien avec Alibaud dans la cour de la Conciergerie.

— Le sieur Watelier, relieur, rue Poupée, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été mis en liberté aussitôt après son premier interrogatoire.

— Une ordonnance du 29 juin autorise la société anonyme formée au Havre, sous le titre de paquebots à vapeur entre le Havre et la Hollande.

— M. le général Sébastiani doit, dit-on, quitter Londres le 15 de ce mois pour venir à Paris. On ne sait pas, dit le *Morning-Post*, s'il reprendra ses fonctions diplomatiques près la cour d'Angleterre.

— On annonce que MM. les ducs de Mortemart et de Caraman doivent se rendre prochainement en Afrique pour visiter nos possessions d'Atger, d'Oran, de Bone et de Bongie.

— M. Lemaire, auteur du fronton de la Madeleine, vient de partir pour Verdun, où il doit ériger la statue de Chevert qu'il vient de terminer.

— M. Félix Beaujour, pair de France, vient de mourir. On dit qu'il laisse près de trois millions à des neveux. M. Beaujour siégeoit à la chambre des pairs depuis la promotion du 11 septembre 1835.

— Il paroît que, d'après une décision du ministre de l'intérieur, on va transférer hors de France le sieur Naundorff, qui a cherché trop long-temps à se faire passer pour le fils du malheureux Louis XVI. On dit que, ne voulant pas abandonner quelques sujets fidèles, que nous appellerons de bonnes gens ou des dupes, le sieur Naundorff veut se pourvoir en conseil d'état contre la décision du ministre.

— Les malles-estafettes qui doivent faire le service de Paris à Bruxelles sont enfin confectionnées, et dès le 15 juillet

le service des dépêches se fera avec une célérité inaccoutumée. Les nouvelles voitures sont extrêmement légères; elles ont la forme d'un landeau, et seront traînées par deux chevaux menés en guides. Le conducteur et le postillon se tiendront sur le siège placé sur le devant. Outre le magasin pour les dépêches, la caisse contiendra deux voyageurs. Le service se fera eu dix-neuf heures.

— Sur l'emplacement inoccupé de l'hôtel de Crussol (au Carrousel), on élève en ce moment des boutiques à la légère, en attendant que l'on procède aux constructions qui doivent joindre le Louvre aux Tuileries.

— On a saisi au Gros-Cailou 18 pièces de vin falsifié. Voyant arriver les agens de l'autorité, le fabricant a pris bien vite la fuite.

— Il est arrivé au Jardin des Plantes un phoque vivant qui a été placé auprès des faisans, dans le même parc ou, l'an passé, on en avoit déjà conservé deux vivans pendant plusieurs mois. Celui-ci est, comme eux, de l'espèce commune, *phoca vitulina*. Chaque année on en trouve quelques-uns de semblables sur les côtes de la Manche.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une ordonnance du 15 juin a prononcé la dissolution de la subdivision de cavalerie de la garde nationale de Beauvais. Le *Journal de l'Oise* explique ainsi les motifs de cette mesure : « Aucune collision politique n'a donné lieu à cette ordonnance. La dissolution de la garde à cheval de Beauvais étoit nécessaire par le petit nombre d'hommes qui composoit cette subdivision et par l'impossibilité d'arriver à la nomination des officiers. On dit qu'à la dernière élection il ne s'est trouvé qu'un garde à cheval pour procéder à l'opération. »

— On écrit de Valenciennes : « Le 29 juin, vers six heures du soir, plusieurs militaires du 53^e de ligne se baignoient à l'écluse Gros Jean, endroit extrêmement dangereux. Tout à coup le nommé *Dauchar* disparoit sous l'eau. Ses camarade

n'osent pas lui porter secours ; un jeune enfant. Amaud Delcroix , âgé de 13 ans , se précipite à l'endroit où ce militaire avoit disparu ; après avoir plongé , il parvient à le ramener à la surface , mais ses forces trahissent son courage ; il replonge et ramène encore le militaire ; enfin il le saisit à cinq reprises différentes , et peut remettre sur le bord du canal ce malheureux qui étoit encore en vie . »

— Les habitans des arrondissemens de Lille et de Douai , qui ont le plus souffert des suites de la dernière grêle , viennent d'obtenir du ministre du commerce un secours provisoire de 10,000 fr.

— Il y a quelques jours , on a baptisé dans l'église Sainte-Trinité de Falaise , trois enfans mâles jumeaux nés dans cette ville le 25 juin .

— Il se trouvoit à bord du paquebot américain *Albany* , arrivé mercredi de New-York au Havre , 3,765 lettres et paquets , dont 991 pour le Havre , le reste pour la France et l'étranger , et en outre 350 paquets de journaux et brochures . On estime que chaque paquebot porte , l'un dans l'autre , 5,000 lettres par double voyage , ce qui donne , pour les quatre paquebots qui partent chaque mois , 20,000 lettres , et par an 240,000 lettres et paquets . Le produit annuel de ces lettres , pour la poste du Havre , en évaluant seulement leur taxe à 30 centimes , est donc de 72,000 francs pour la seule correspondance de New-York .

— On vient d'armer à Cherbourg une corvette d'une nouvelle forme : ce bâtiment n'a pas de gaillards , et son artillerie aussi est toute nouvelle . La *Triomphante* , qui va prendre la mer , a seize canons-obusiers de 50 , et quatre canons courts de 18 , en tout vingt bouches à feu . Les canons-obusiers lanceront indistinctement des projectiles creux ou pleins ; les creux produiront un effet terrible : un seul , tombant à bord de l'ennemi , suffira pour incendier le navire .

— Un incendie a éclaté le 26 juin à Lunéville , dans une maison de la rue Hargaut . Deux femmes et un enfant ont péri dans les flammes .

— Vingt bateaux à vapeur sont journellement , en ce moment , le service de la Loire et de l'Erdre , savoir : 4 sur le bas de la Loire , 6 de Nantes à Angers , 9 de Nantes à Orléans , et un de Nantes à Nort .

— L'exposition de la société centrale des amis des arts doit avoir lieu à Moulins et commencer le 25 juillet . Le *Journal du Bourbonnais* dit que toutes les provinces ont voulu en quelque sorte y être représentées , et que la Lorraine , le Béarn , l'Alsace , la Bourgogne , le Berry , la Guienne , l'Auvergne , etc. , ont déjà envoyé à Moulins les œuvres de leurs maîtres .

— Les ducs d'Orléans et de Nemours revenant à Paris ont traversé Lyon . Un journal de cette ville dit qu'on a arrêté une heure avant leur arrivée à Lyon un individu qui avoit une carabine , et qui paroissoit être un étranger .

— M. le comte Henri de la Roche-Saint-André , maréchal-de-camp en retraite , et ancien député , est mort le 20 juin à sa terre de Chambrette , en Poitou .

— Le 27 juin , la cour d'assises de Limoges , jugeant sans intervention du jury , a rendu l'arrêt dont elle avoit ajourné le prononcé , dans l'affaire de la *Gazette de Limousin* . M. Laurent , gérant de cette feuille , a été condamné à un mois de prison et deux mille francs d'amende , pour annonce de souscriptions , ayant pour objet , d'après l'accusation , d'indemniser d'amendes prononcées par condamnations judiciaires .

Un seizième procès est intenté par le procureur-général de Limoges à M. Laurent , qui comparoitra le 8 juillet devant la chambre des appels de police correctionnelle , à cause du compte qu'a rendu la *Gazette du Limousin* , de son treizième procès . La requête du procureur-général ne demande qu'un an de prison , quatre mille francs d'amende et l'interdiction , pendant un an , de rendre compte des débats judiciaires . Excusez du peu ! M. Laurent sera remplacé au journal pendant le temps de sa captivité par M. Alfred de la Guéronnière .

— Un orage , suite de l'extrême chaleur

des jours précédens, a éclaté le 28 juin sur la commune de Volvic (Puy-de-Dôme). La grêle y est tombée avec tant d'abondance qu'un jardin en étoit encore couvert le lendemain.

— La *Feuille de Commerce*, journal monarchique, qui se publioit à Marseille, vient de se réunir à la *Gazette du Midi*.

— M. le duc de Fitz-James est arrivé le 30 juin à Bordeaux. Il a quitté cette ville le lendemain pour se rendre aux eaux des Pyrénées.

— Le nommé Hugon, acquitté par la cour d'assises le 24 juin dernier, a profité de sa liberté pour commettre, dans la nuit du 25 au 26, un vol avec effraction, sur la route de Bordeaux à Bayonne, chez un commissionnaire de roulage, à qui il a enlevé une malle contenant des articles de rouennerie. Comme on voit, il n'a pas perdu de temps. Hugon, remis sous les verroux, est l'objet d'une nouvelle instruction judiciaire, dont les résultats ne paroissent pas devoir lui procurer un acquittement dont il use si mal.

— La chaleur est excessive à Bordeaux. Le 1^{er} juillet, le thermomètre de Réaumur, placé à l'ombre et au nord, à 30 pieds au-dessus du sol, s'est élevé à 32 degrés.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La cause de don Carlos fait chaque jour des progrès. Il paroit que sa courageuse armée s'est encore grossie, et qu'elle est pleine de dévouement pour Charles V. On pense qu'il y aura prochainement de sérieux engagements entre les troupes du prétendant et les soldats christinos. On dit que Cordova est malade à Pampelonne, et que l'armée de ce général compte beaucoup d'hommes fatigués et hors d'état de continuer la campagne.

— Nous lisons dans le journal ministériel du soir :

• L'expédition carliste qui a pénétré dans les Asturies, a eu à Lonsa un engagement avec le général Castaneda, qui a été grièvement blessé dans l'action.

• Le 30, les carlistes étoient à Reynosa.

Le 2, Espartero étoit à Trevino, avec 14 bataillons.

• Cordova est revenu sur ses pas pour marcher contre Villaréal, qui menaçoit Penacerrada.

• Des troupes ont été envoyées de Bilbao, par mer, dans les Asturies.

— Sur 59 pigeons qu'une société de Bruxelles a fait lâcher à Paris dimanche dernier, à sept heures du matin, onze étoient de retour à Bruxelles à 1 heure 7 minutes; le premier est arrivé à midi 40 minutes.

— Les journaux belges parlent d'un jeune homme du village de la Reide, qui a été en 1828, tambour-major dans l'armée des Pays-Bas. D'après ces feuilles, ce jeune homme qui se trouve maintenant dans les états de l'archiduchesse Marie-Louise, n'auroit pas moins de huit pieds quatre pouces, et pèseroit 416 livres.

— L'affluence des étrangers qui vont prendre les bains de mer à Ostende est en ce moment considérable. Parmi eux se trouvent beaucoup d'Anglais et d'Allemands.

— Une statistique de la province de Luxembourg, moins la forteresse, donne, au 1^{er} janvier dernier, une population de 320,478 âmes. Toute cette population est catholique, sauf 17 protestans et 14 Juifs.

— La société du chemin de fer de Leipzig à Dresde va faire l'essai des rails en bois.

— La diète germanique dans l'une de ses séances a décidé que les comptes-rendus des débats des assemblées des états allemands ne pourront être publiés que sur la rédaction des feuilles officielles.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche doivent quitter Vienne dans les premiers jours d'août pour se rendre à Prague. Leurs majestés voyageront à petites journées, de manière à n'arriver dans cette dernière ville qu'à la fin d'août. D'après le *Courrier allemand*, le couronnement de l'empereur, comme roi de Bohême, aura lieu le 3 septembre, et celui de l'impératrice quelques jours plus

ard. La couronne royale sera présentée à l'impératrice, ajoute cette feuille, par l'archiduchesse Thérèse, fille de l'archiduc Charles, abbesse des dames chanoines de Prague.

— Le roi de Naples étoit attendu à Vienne le 25 juin. D'après la *Gazette d'Augsbourg*, il seroit question du mariage de ce prince avec une princesse autrichienne.

— Il paroît que le choléra fait de grands ravages à Vienne. Il est vrai que dans les listes des morts qui se publient, la maladie ne porte que les noms de diarrhée ou de dysenterie. Aussi, pour ne pas effrayer la population, les petites clochettes annonçant les décès ne doivent se faire entendre que trois fois par jour.

— D'après un journal, l'anniversaire de la bataille de Waterloo, qu'on ne célébreroit plus à Berlin depuis plusieurs années, a été repris avec grande pompe le 18 juin. Le roi a donné, en l'honneur de cette journée, une grande fête, à laquelle l'ambassadeur français, M. Bresson, a assisté.

— Des correspondances de Belgrade mandent que la peste a éclaté à Andrinople. Le prince Milosch a reçu des instructions pour surveiller les communications; on ne négligera rien pour préserver la principauté de ce fléau.

— Nous lisons dans un journal qui cite une lettre d'Alexandrie, que le pacha, en conséquence du prix élevé des pierres requises pour la construction de digues sur le Nil à la tête du Delta, s'est décidé à faire démolir une des petites pyramides de Ghizé.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 5 juillet.

M. Portalis, vice-président, monte au fauteuil à une heure. La chambre continue l'examen des chapitres du budget des dépenses de 1857. Il n'est guère de chapitre, comme dans la dernière séance, qui ne fasse naître une discussion soulevée sans beaucoup d'intérêt.

Ayant à répondre, dans la séance d'hier, à quelques orateurs, et notamment M. le duc de Noailles, qui, malgré la fâcheuse

position où se trouve la chambre de voter sans amendemens le budget, n'a pas moins examiné avec de grands développemens et talent notre politique et notre situation actuelles. M. Thiers a traité, entre autres, les questions de Belgique et d'Espagne. On a pu comprendre de ses paroles que le gouvernement de juillet ne s'étoit pas emparé de la Belgique dans la crainte d'avoir la guerre et de succomber, que le gouvernement a pris fait et cause, dans son intérêt, pour les gouvernemens établis, et que si don Carlos eût été assis à la place de la jeune Isabelle, il ne l'auroit pas vu avec répugnance. Du reste, le ministre n'a pas été toujours fort précis.

M. Dubouchage a fait les honneurs de la séance du 5, quand est arrivée la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Dubouchage désire une loi sur l'instruction, mais une loi religieuse. Il voudroit par cette loi organiser l'instruction de manière que l'on n'enseignât pas seulement les droits, mais aussi les devoirs; il faudroit donc s'appuyer sur la religion, car il n'y a pas de bonne instruction sans la religion, comme il n'y a pas d'honnête homme sans la religion. M. Dubouchage trouve que l'instruction religieuse a été fort négligée jusqu'ici, et que de là viennent tant de malheurs qui affligent la société. L'orateur s'exprime ainsi: « Cette jeunesse si mal dirigée est aujourd'hui au milieu de nous, et elle croit bien faire en mettant en pratique ce qu'on lui a enseigné. Trouvant qu'il n'y a pas assez de liberté et qu'on ne lui a pas donné ce qu'on lui avoit promis, elle s'est imaginée d'arriver à un bouleversement pour réaliser ses vœux, et elle y procède par d'horribles attentats, par des attentats que tous les partis rejettent avec horreur, parce que l'assassinat est l'objet de l'exécration de tous.... Nous voyons aussi beaucoup de suicides, d'où viennent-ils? De l'absence de la religion. Ce qui arrête le bras de l'homme, c'est au moins le doute, et le doute même n'existe plus! Aujourd'hui chacun s'agit, chacun cherche à s'élever, à sortir de sa sphère. C'est bien, mais procéder par le crime est une chose horrible.

« Aussi, que voyons-nous? Un homme qui cherche à sauver, selon lui, l'état, quitte à se tuer après son crime; et puis,

s'il est saisi, il vient vous dire qu'il a voulu se vouer à l'admiration du siècle et de la postérité, et il se place lui-même sur un piédestal.

« Messieurs, cette maladie sociale est grave; il est plus que temps d'y porter remède en introduisant la religion dans l'instruction. Enseignez donc les devoirs d'abord, surtout les devoirs. »

M. Dubouchage parle ensuite des lois du 9 septembre pour les blâmer. Il auroit voulu une politique plus généreuse. M. le président le rappelle bientôt à l'ordre pour avoir dit qu'il a prêté serment avec peine au nouveau gouvernement. M. Dubouchage déclare que malgré cela son serment a été complet.

Séance du 6 juillet.

M. de Fréville annonce que la chambre des lords a envoyé à la chambre des pairs une collection de livres et de documents parlementaires. On décide que des remerciemens seront adressés à la chambre anglaise, et qu'on lui enverra les documents propres à continuer la série des documents qui lui ont déjà été offerts.

La chambre termine sa délibération sur le budget des dépenses pour 1837, et adopte la loi à la majorité de 107 voix contre 5.

Lorsqu'il a été question du budget de la guerre, M. Dubouchage a voulu faire connoître un abus de pouvoir commis par la gendarmerie dans le Morbihan, sur la personne d'un maire qui a été battu dans l'exercice de ses fonctions; mais la chambre s'est opposée aux développemens de cette plainte, qu'elle a trouvée étrangère à la discussion.

La chambre, après avoir adopté le budget des dépenses, arrive au budget des recettes. Des discussions ont lieu sur différens chapitres, et n'offrent aucun intérêt, la chambre étant dans la nécessité d'adopter la loi sans rien changer pour ne pas entraver la marche du gouvernement. Le scrutin secret pour le budget des recettes a pour résultat l'adoption par 93 membres contre 14.

PENSÉES DE LA SOLITUDE CHRÉTIENNE, sur l'éternité, le mépris du monde et la pénitence, par le père Toussaint de Saint-Luc. Nouvelle édition.

Toussaint de Saint-Luc, religieux Carme réformé, du couvent des Bil-

lettes à Paris, étoit né à Quintin, dans le diocèse de Saint-Brieuc, vers le commencement du dix-septième siècle. Son nom de famille étoit le Bigot. Il prit en religion le nom de sa mère qui étoit de la famille Coneg de Saint-Luc. On a de lui des ouvrages historiques et des livres de piété. Dans cette dernière classe sont les *Pensées de la solitude chrétienne*, *l'Institution du Scapulaire* et *de la confrérie de l'Ange gardien*, et un *Office de la sainte Vierge*. Les ouvrages historiques sont : *l'Histoire de Conen de Meriadee*, *la Vie de Jacques Cauchoix ou le Bon laquais*, *des Mémoires sur l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare*, *des Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne*, en 2 vol. in 8°, et deux histoires manuscrites de Duguesclin et du comte de Penthievre. L'auteur mourut à Paris, le 18 décembre 1694. Nous tirons ces renseignements d'une petite notice publiée par le nouvel éditeur qui fait l'éloge des vertus, de la piété et du savoir de Toussaint de Saint-Luc.

Les *Pensées de la solitude chrétienne* parurent pour la première fois à Rennes, en 1656, et ont été plusieurs fois réimprimées. Elles sont en trois parties, la première sur l'éternité, la deuxième sur le mépris du monde, et la troisième sur la pénitence. L'auteur adresse son livre aux personnes du grand monde qui ne pensent pas à l'éternité. Il s'efforce de les réveiller de leur assoupissement. Chacune des deux premières parties est composée de huit réflexions qui sont assez étendues pour former un sujet de lecture pour chaque jour. L'auteur s'attache à faire comprendre ce que c'est que l'éternité et combien elle est redoutable. Il montre quels sont les dangers du monde, et combien il est aveugle et trompeur. La dernière partie est une suite d'avis, d'actes et de prières pour la confession et pour exhorter à la pénitence. Tout l'ouvrage annonce un prêtre plein de zèle et un directeur expérimenté. Puissent ses conseils faire du fruit dans les âmes!

Le Géant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 70	R. d'Esp. 00 f.
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 60	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f.	R. p. d'Esp. 00 f. 010
Quatre 172 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	Empr. Belge. 103 fr.
Act. de la Banque. 2275 f. 00	Empr. d'Haïti. 385 f.
Empr. national. 000 f. 00	Empr. grec... 00 00.
Bons du Trésor. 2 314	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1215 f. 00	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1232 f. 00	
Caisse Hypoth 000 fr. 00	
R. de Napl. 100 f. 80	
Emp. rom. 103 f. 12	
Cortès, 00 fr. 010	
R. d'Esp. 3 p. 00 010.	

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e
Quai des Augustins, n. 35.

CUISINIÈRE

DE LA CAMPAGNE ET DE LA VILLE.
NOUVELLE CUISINE ÉCONOMIQUE.

Table des mets selon l'ordre du service.
Ustensiles, instrumens et procédés nouveaux, avec figures.

Service de table par les domestiques, avec figures.

Manière de servir et de découper à table, avec figures.

Cuisines française, anglaise et italienne, un nombre de plus de mille recettes, d'une exécution simple et facile.

Divers moyens et recettes d'économie domestique, de conservation des viandes, poissons, légumes, fruits, œufs, etc.

Des vins et des soins qu'ils exigent.

Table des mets par ordre alphabétique.

65 FIGURES, dont 4 COLORIÉES.

3 fr. cartonné — 4 fr. broché, franco.

PARIS, AUDOT, rue du Pœon, 8 ;
Et chez tous les libraires.

LA SYMBOLIQUE

OU

EXPOSITION DES CONTRARIÉTÉS DOGMATIQUES

ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANS, D'APRÈS LEURS
CONFESSIONS DE FOI PUBLIQUES.

PAR J. A. MOEHLER,

Professeur à la Faculté de théologie de Munich.

TRADUIT DE L'ALLEMAND SUR LA QUATRIÈME ÉDITION, PAR M. LACHAT.

2 volumes in-8°. — PRIX : 9 francs.

A BESANÇON, chez CHALANDRE, Imprimeur-libraire.

A PARIS, chez ADRIEN LE CLERE ET COMP., au bureau de ce Journal.

(Nous rendrons compte incessamment de cet Ouvrage.)

INSTRUCTIONS

POUR ÉCLAIRER LES AMES PIEUSES DANS LEURS DOUTES,

ET POUR LES RASSURER DANS LEURS CRAINTES ;

PAR LE R. P. QUADRUPANI, BARSABITE.

Se vend au profit du séminaire de Versailles. — 3 f. sur Jésus volin, 2 f. sur cov. sat.

A PARIS, chez ROUGE, ÉDITEUR, rue de Vaugirard, 58.

Ce livre précieux, également éloigné du relâchement et de la rigueur, va prendre sa place en France, où il étoit resté inconnu jusqu'à ce jour, à côté de l'Imitation, du Combat spirituel, et y devenir, comme en Italie, le manuel de tous ceux qui s'occupent de leur salut.

La traduction est approuvée par Mgr. l'Archevêque de Paris.

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

SAMEDI 9 JUILLET 1836.

NOTICE

SUR UN SAINT ÉVÊQUE.

(Suite du n^o 2676)

En 1811, Bonaparte convoqua un concile national à Paris, et y manda les évêques du royaume d'Italie. L'évêque de Brescia y alla comme les autres, et fut nommé un des quatre secrétaires. On sait que dans les premières séances il fut question de rédiger une adresse à l'empereur. La rédaction de l'adresse donna lieu à de longues discussions : on y avoit fait entrer les quatre articles de 1682, que les évêques italiens n'admettent point. Ceux-ci réclamèrent. Le 27 juin, l'évêque de Brescia lut et déposa sur le bureau un mémoire où, en approuvant tout ce qui, dans l'adresse, étoit relatif aux protestations et aux hommages envers l'empereur, il s'étonnoit qu'on y eût introduit des opinions et des doctrines déplacées dans la circonstance. Il demandoit donc qu'on retranchât de l'adresse tout ce qui touchoit la doctrine. Nous avons sous les yeux ce mémoire, dont nous donnons un extrait en note (1). Ce trait de courage épiscopal, dit M. Carletti, répandit

(1) Le mécontentement qu'on a aperçu dans les différens côtés de l'assemblée, et qui peut-être subsiste toujours dans les cœurs, vient de qu'on a voulu introduire dans l'adresse et canoniser des doctrines et déduire des conséquences sans qu'elles eussent été proposées et discutées dans les congrégations particulières, comme le prescrivait le cérémonial imprimé, et ensuite proposées dans une congrégation générale avec tout le temps nécessaire pour les examiner et les peser.

• On fait observer à l'assemblée que le temps manque, parce que la lettre du

la joie sur tous les visages, et il y eut un évêque qui alla jusqu'à battre des mains. Mais si le mémoire de M. Nava plut à la plupart de ses collègues, on peut croire qu'il déplut beaucoup au despote. On dit que l'évêque fut mandé chez le ministre des cultes d'Italie, M. Bovara, qui lui demanda une rétractation, et que ce fut d'après son refus qu'un autre secrétaire fut nommé à sa place.

Après avoir gardé assez long-temps les évêques à Paris, Bonaparte leur permit de retourner dans leur diocèse. M. Nava reprit avec joie le cours de ses travaux. On ne conçoit pas comment le temps a pu lui suffire pour tout ce qu'il a entrepris, et on conçoit encore moins comment, avec un revenu très-borné, il a pu faire tant de libéralités : le revenu de l'évêché de Brescia n'étoit que de 23,000 francs. Il est vrai que la dépense personnelle de l'évêque étoit fort peu de chose. Il vivoit très-sobriement, mais sa table étoit convenablement servie pour recevoir son clergé. Les curés du diocèse qui venoient à Brescia logeoient toujours à l'évêché quand ils n'étoient pas

comte de Ségur invite le président à présenter l'adresse demain ; ainsi les pères devroient signer sans connoissance de cause des matières non encore discutées. Cette marche seroit étrange et sans exemple dans l'histoire des conciles. Si l'adresse doit être communiquée sans délai et munie de la signature de tous les pères, c'est une preuve que l'adresse doit se borner aux sentimens d'hommage, de fidélité et de reconnaissance, et ne point contenir des doctrines et des conséquences qui entraîneroient quelque discussion.

• On a parlé de nommer une commis-

riches, et la table leur étoit ouverte. La nouvelle cathédrale de Brescia fut presque entièrement son ouvrage : ce furent ses dons généreux, son exemple et son zèle pour exciter la charité des fidèles, qui mirent en état de terminer l'entreprise. La princesse Amélie, femme du vice-roi d'Italie, avoit eu M. Nava pour confesseur ; elle lui avoit fait présent d'une tabatière d'or, qu'il mit depuis en loterie pour achever son église.

L'année 1817 fut une année de disette. L'évêque, ayant épuisé toutes ses ressources, vendit un bel anneau que Napoléon lui avoit donné à Paris pour avoir assisté au bap-

tion pour expliquer le projet d'adresse. M. le président a demandé à l'assemblée s'il lui plairoit que deux évêques d'Italie y prissent part. MM. de Besançon et de Comacchio ont répondu que les pères du concile étant tous frères, n'ayant qu'un même intérêt et devant être animés de la même charité, on ne devoit point faire de distinction de nation. A plus forte raison il faut retrancher de l'adresse tout ce qui pourroit être un sujet de division parmi les pères, afin que le public ne voie pas le premier acte du concile manquant de la signature de ceux qui ont déclaré hautement hier ne pouvoir y adhérer. Les pères sont trop éclairés pour ne pas voir l'importance d'éviter une telle scission.

M. l'évêque de Nantes, pour persuader les opposans, a dit sagement qu'au fond l'adresse est fondée sur la première et la troisième des propositions gallicanes, et que les conséquences sont déduites des mêmes propositions ; il a ajouté qu'elles étoient conformes aux enseignemens des écoles gallicanes depuis la fameuse déclaration. Je prie l'assemblée de réfléchir que, comme les écoles d'Italie, laissant ce que celles de France pensent et enseignent à leur manière, suivant l'avis de l'apôtre : *Chacun abonde dans son sens, ou suivant celui de saint Augustin qui accorde la liberté dans les choses douteuses, continuent de proposer des doctrines différentes et opposées, prétendre que dans la première*

tème du petit roi de Rome. Il fit le même usage d'une croix toute de pierreries qui lui venoit d'un évêque de Lodi. Un jour où un prêtre des montagnes vint lui raconter quelque grand désastre, le prélat, qui n'avoit pas d'argent, souilla dans une vieille armoire, et n'y trouva que des boucles d'argent qu'il envoya vendre chez un orfèvre pour en donner le prix à l'ecclésiastique. Pas de paroisse dans son diocèse, pas de prêtres qui n'aient reçu de ses bienfaits

Mais ses fondations surtout ont de quoi étonner. En 1816, il fonda à Lovère un couvent de Clarisses, qu'il chargea d'élever de jeunes filles. En 1818, il ouvrit à Brescia un couvent

séance tous doivent publiquement professer et consacrer par leur signature des conséquences et des applications qu'ils ne connoissent point encore assez ou qu'ils n'ont connues que par les réfutations qu'ils en ont entendues dans les chaires qu'ils ont suivies avant d'arriver à l'épiscopat, seroit un acte de violence, seroit vouloir les compromettre en face du souverain, seroit rompre les liens précieux de l'unité!...

Que l'on retranche donc de l'adresse tout ce qui peut blesser l'opinion. Ainsi le veulent la charité, la justice, l'ordre, la vérité. Soyons attachés à l'Evangile seul, à la révélation et aux textes fameux des pères, et l'on pourra dire..... qu'en fait d'obéissance et de fidélité au trône, tous les pères se glorifient d'être pénétrés des sentimens, des doctrines et des maximes développés par le grand Bossuet, mais qu'ils se vantent de le surpasser en reconnaissance, puisque S. M. a su les obliger par tant de bienfaits.

Je demande donc respectueusement au concile que l'on mette aux voix la proposition de retrancher entièrement de l'adresse tout ce qui pourroit être matière de discussion ; 2° de communiquer à une congrégation les matières de discussion renfermées dans l'adresse, pour être examinées dans les délibérations successives du concile.

27 Juin 1811.

G. M., évêque de Brescia.



de religieuses de la Visitation. En 1823, il forma dans la même ville un établissement d'Oratoriens de saint Philippe Néri, en les chargeant de donner des retraites aux piétre et des missions dans le diocèse : cette fondation lui coûta 66,500 livres, qu'il donna à la condition expresse que cet argent seroit employé à entretenir les missionnaires. De plus, il fit présent à la maison de lits pour les prêtres qui iroient en retraite. En 1827, sa ville épiscopale lui dut encore un couvent d'Ursulines, dans un grand local qu'il obtint de l'empereur François I^{er} avec un don de plus de 9,000 livres. Peu avant sa mort, il fonda un autre couvent d'Ursulines à Gavardo, et un autre à Salo, sur le lac de Garda. Tout étoit préparé pour une autre maison d'Ursulines à Capiolo, le local étoit réparé et les fonds versés, mais sa mort a fait que la fondation n'a pu être consommée qu'assez long-temps après.

Tous ces établissemens reçurent de lui de grands secours. Les Clarisses de Lovère reçurent en une fois jusqu'à 14,000 fr. Ce fut lui qui obtint aux religieuses de la Visitation l'intérêt, la protection et les secours de la ville de Brescia. Pour les Ursulines de Brescia, ce fut son neveu, le prévôt Lurani, qui voulut en faire la dépense; l'évêque leur donna seulement des ornemens pour leur église. Un jour une personne pieuse vint lui offrir de lui céder l'ancien local des Capucins à Rezzato; l'évêque avoit déjà un autre local pour les Capucins qu'il se proposoit de rétablir. Il destina celui qu'on lui offroit pour les Franciscains réformés. En 1831, les réparations étoient terminées, et quelques sujets alloient entrer. Le prélat étoit engagé à donner 3,000 livres

pour le mobilier; sa mort a tout arrêté. Elle a aussi empêché d'ouvrir le couvent des mineurs de l'Observance qui venoit d'être acheté par ses soins pour le prix de plus de 70,000 livres fournies en grande partie par un noble et pieux personnage, M. A. Cazzago. C'est à l'instigation du prélat qu'en 1822, le prévôt Rossini établit à Brescia un institut pour recueillir les filles abandonnées et en danger de se perdre, et l'évêque lui donnoit tous les ans des secours. Vers le même temps, le chanoine Pavoni forma un semblable établissement pour les pauvres garçons auxquels on apprenoit différens métiers; ce fut encore M. Nava qui acheta le local et qui soutint cette œuvre de ses dons.

Le pieux évêque fai oit faire souvent à ses frais des missions dans la vallée Canonica. Il laissoit toujours aux mains du recteur du séminaire de Lovère des fonds pour distribuer dans les paroisses de cette vallée; on prétend que ce seul pays a reçu 100 mille livres. Le séminaire de Lovère fut ouvert par ses soins. Dans un jubilé, il envoya une bourse pleine de ducats à la maison dite de l'Industrie. Sachant combien les oratoires sont utiles pour instruire la jeunesse et l'habituer aux exercices de piété, il en établit huit à Brescia pour les jeunes gens, et quatre pour les filles. Dans le diocèse, il y a peu de paroisses de mille ames et au-dessus qui n'aient de ces lieux de prières. L'évêque vouloit en avoir un pour les jeunes mendiants, et il avoit déjà acheté un local à cet effet.

Cette vie active étoit alimentée chez M. Nava, par un esprit de foi et de piété. Il se nourrissoit constamment de la pensée des choses éternelles. La méditation, la prière, de pieu-

ses lectures remplissoient tous les momens qu'il ne donnoit pas à son diocèse. L'Écriture sainte étoit sa lecture de prédilection, puis la vie des Saints. Il donnoit peu de temps au sommeil, et se levoit toujours avant l'aurore. Pendant que tout le monde dorinoit dans son palais, il entroit dans son oratoire, et s'y recueilloit profondément devant Dieu. Tous les jours il disoit la messe et récitoit le rosaire. Ses promenades étoient fort courtes et n'étoient guère que pour aller à son séminaire visiter ses jeunes ecclésiastiques, ou pour aller adorer le saint Sacrement dans quelque église. Tout étoit simple dans son palais et dans sa personne. Il prêchoit tous les jours de fête dans sa cathédrale. Il prêchoit dans ses visites pastorales; et toutes les fois qu'il se trouvoit dans une réunion de fidèles, il ne manquoit pas d'y faire entendre la parole de Dieu. A Noël, il disoit trois messes, la première au séminaire, la deuxième dans sa chapelle, la troisième dans sa cathédrale; toutes trois accompagnées d'un petit discours sur l'amour de l'Enfant-Jésus. Tous les ans, il alloit faire une retraite chez les missionnaires de Rho, près Milan.

C'est au milieu de ces soins et de ces travaux que le prélat tomba malade à Noël de l'an 1830. On fit des prières pour lui dans toute la ville. Son état paroissoit désespéré, lorsque la nuit même où il reçut les derniers sacremens, un mieux sensible se déclara. Ce fut une joie générale, et l'évêque se fit porter en litière à l'église, et ne put retenir ses larmes en voyant les démonstrations de joie de tout le peuple. Mais la providence ne lui avoit réservé que quelques mois de vie. Le jour des Morts 1831, il s'étoit levé à cinq heures comme à

son ordinaire, et se plaignoit d'un mal de cœur. Il dit à un de ses secrétaires d'allumer du feu, et expira subitement. Ce fut un grand deuil dans la ville. Pendant trois jours la foule vint prier autour de son corps. De nombreux hommages furent rendus à sa mémoire. Nous citerons une oraison funèbre prononcée dans la basilique de Saint-Faustin au service du trentième jour, par le prévôt Bazzoni; une autre par le prévôt Bottelli; un éloge prononcé à l'athénée de Brescia, par le professeur Zambelli, et un abrégé de sa vie, par Menini. C'est sur ses écrits et sur quelques lettres manuscrites que nous avons rédigé cette notice.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, Sa Sainteté a tenu chapelle papale, suivant l'usage, à Saint-Jean-de-Latran. M. le cardinal Brignole a célébré la messe à laquelle assistoient le Saint-Père, les cardinaux, prélats et autres personnes qui ont droit de s'y trouver. Un élève du séminaire Romain, M. Alexandre Montani, a prononcé un discours latin en l'honneur du saint précurseur.

PARIS. — M. Bérenger, président de la société pour le patronage des jeunes libérés, a publié un rapport sur les résultats de cette institution. On y trouve des choses assez curieuses, quoique M. Bérenger ne dise pas tout. Ainsi, il ne devoit pas omettre qu'il existoit avant la révolution une maison où on recevoit les jeunes prisonniers, et où on travailloit à les amender par le moyen de la religion. Cette maison a été renversée immédiatement après la révolution de 1830; car, comment supporter un établissement dirigé par des Frères, où il y avoit un annuaire et des instructions suivies, où l'on faisoit la prière et la première

communions ; un établissement, enfin, où la religion présidoit, et qui prospéroit par son influence ? Les philanthropes n'ont pas voulu tolérer ce scandale. Ils ont créé un *pénitencier* à la manière protestante. Le succès n'en a pas été merveilleux.

Depuis le mois d'août 1831, date de l'établissement du pénitencier des Madelonnettes, jusqu'au 1^{er} juillet 1833, où on a établi le patronage pour les jeunes libérés, 217 enfans avoient obtenu leur libération ; 99 ont été repris et jugés de nouveau, ce qui n'indique pas beaucoup de succès dans les méthodes employées pour améliorer la moralité des détenus. Depuis le mois de juillet 1833 jusqu'au mois de juin 1836, la société s'est chargée du patronage de 269 jeunes libérés ; sur ce nombre, 51 ont essuyé de nouvelles condamnations, ce qui donne une proportion moins fâcheuse.

Du reste, dit M. Béranger, si le patronage ne produit pas tous les résultats qu'on pourroit en attendre, il faut s'en prendre à la discipline du *pénitencier*, qui n'a pas convenablement préparé les jeunes détenus à rentrer dans la société. L'auteur du rapport ne dissimule pas les vices de l'établissement. L'enseignement, selon lui, est bien dirigé ; mais pour ce qui est de l'éducation morale, la plus nécessaire à des natures qui ont failli, on abandonne les enfans à leurs propres inspirations.

Or, il n'est personne qui ne sente quels doivent être les résultats de ce système. *Abandonner à leurs propres inspirations* des enfans de cet âge qui ont eu de tels antécédens, c'est tout-à-fait vouloir les perdre. Quelles peuvent être les *inspirations* de petits vagabonds et de petits voleurs, d'enfans qui n'ont vu que de mauvais exemples dans leurs familles, et auxquels on ne donne point d'instructions pour les ramener dans les sentiers de la vertu ? C'est une vauquerie qu'un *pénitencier*.

La maison des Madelonnettes, continue M. Béranger, n'est pas disposée pour le système cellulaire. Les enfans sont distribués dans des dortoirs, et la séparation n'est pas même complète entre les prévenus et les détenus. Ce qui manque le plus au *pénitencier*, c'est le régime moral. L'action des préposés s'exerce sur les détenus en masse, mais ne s'attaque pas aux individus. On se contente de prévenir ou de réprimer les désordres ; l'on ne cherche pas à modifier les caractères et à réformer les défauts. Il faut dire aussi que le grand nombre des détenus dans une maison qui en réunit près de 400, est un grand obstacle. En Prusse, les établissemens du même genre ne comptent jamais plus de 70 enfans ; le directeur est au milieu d'eux comme un père de famille, et non comme un geôlier, et le régime ressemble plus à celui d'une école qu'à la règle d'une prison.

Voilà, il faut l'avouer, une maison bien ordonnée ! Point de cellules, des dortoirs communs, point de régime moral, nul effort pour modifier les caractères et réformer les défauts ; est-ce là un *pénitencier* ? Voilà ce que c'est que de vouloir se passer de la religion. On craint son influence, et on ouvre la porte à tous les désordres. *On abandonne à leurs inspirations* des enfans élevés dans le vice ; le beau service qu'on leur rend à eux et à la société !

Il paroît certain que M. l'évêque de Verdun a témoigné l'intention de se démettre et de se retirer dans son pays ; des raisons de santé auroient dicté cette détermination mais c'est sans doute par erreur que l'on a supposé que le prélat avoit renoncé à sa juridiction et s'étoit retiré dans un couvent. Un évêque qui donne sa démission conserve sa juridiction jusqu'à ce que sa démission soit acceptée par l'autorité supérieure. Il exerce sa juridiction par lui-même ou par ses grands-vicaires, et le chapitre ne pourroit pas

prendre en main l'administration du diocèse.

M. l'archevêque d'Avignon a adressé le 1^{er} juillet une circulaire à ses curés au sujet de l'attentat du 25 juin :

« Bénie soit, dit le prélat, la divine bonté qui veille sur les princes et sur les peuples, et qui fait servir l'œuvre de l'iniquité à la manifestation de ses miséricordes. Les plus odieuses machinations sont devenues, dans les desseins de la providence, comme autant de traits d'une protection toute spéciale. Il semble que Dieu se soit plu à montrer que c'est lui qui sauve les rois, là où toute leur puissance ne les sauveroit pas. La conservation du prince a été, à trois reprises, une œuvre éclatante de sa droite pour confondre de criminelles espérances et nous épargner de nouveaux désastres. Le roi reconnoit cette protection persévérante, et il veut que nous rendions avec lui de solennelles actions de grâces à celui qui l'a si visiblement protégé contre les efforts d'une aveugle rage. Empressons-nous de joindre notre reconnaissance à la sienne, et d'élever nos regards vers les montagnes éternelles, où réside le Dieu libérateur. C'est de là que nous viendra tout secours : vous le savez, monsieur le curé. Prosternés au pied des saints autels, demandons instamment au Seigneur qu'il ne permette pas que de nouveaux crimes réveillent nos alarmes et notre douleur; et conjurons-le de fermer les puits de l'abîme, de tarir cette source d'iniquité si féconde en forfaits, de faire germer la foi dans tous les cœurs, et de préparer à la France un long avenir de paix et de prospérité. »

M. S mon, curé de Chalus, diocèse de Limoges, a été, il y a quelques mois, l'objet d'un charivari. Le 16 février dernier, une douzaine de jeunes gens armés d'instrumens bruyans vinrent se poster devant le presbytère et y faire un tintamarre accompagné de cris injurieux. Le dimanche suivant,

il y eut une réunion plus nombreuse encore, des cris outrageans et des chansons calomnieuses contre le curé. Ces facéties se renouvelèrent jusqu'à huit fois, sans que l'autorité fit rien pour les empêcher. Enfin, l'autorité supérieure avertie, ordonna de réprimer ce scandale. On traduisit une vingtaine de tapageurs devant le tribunal de simple police, qui en condamna deux à l'amende et trois à la prison. Deux seulement ont subi cette dernière peine le 18 juin, mais on en a fait pour eux une espèce de triomphe. Ils se sont rendus à la prison au son de la musique; on leur a fait des visites, et ils ont passé dans la joie le temps de leur emprisonnement. Au sortir de là, ils ont fait entendre les mêmes chansons, accompagnées des instrumens du charivari. L'autorité n'est point encore intervenue.

Le samedi 2 juillet, au moment où on alloit procéder à Cresserons, près Caen, à la vente par suite de saisie du mobilier d'un cultivateur du lieu, une personne avance et s'enquiert de ce qu'on va faire. Elle apprend qu'il s'agit du paiement d'une somme de 300 et quelques francs, va chercher la somme, et vient la remettre à l'huisier pour le compte du débiteur. Cette personne étoit M. Desclées, curé de Cresserons. C'est peut-être encore là un de ces traits d'ambition, de cupidité et d'envahissement du *parti-prêtre*, dont lequel quelques journaux tonnent en ce moment.

M. le chanoine Demeter a été élu archevêque de Fribourg, en Brisgau. Ce choix plaira aux bons catholiques. M. Demeter est un ecclésiastique instruit, zélé, sage et ferme.

Le dernier numéro des *Annales des Sciences religieuses* de M. l'abbé de Luca contient, sur l'abbé Fea, une notice beaucoup plus complète que celle que nous avons donnée N^o 2645. Ce savant ecclésiastique a beaucoup écrit; il convient donc de le faire

mieux connoître et de donner une idée plus exacte de ses travaux, de ceux au moins qui ont eu la religion pour objet.

Charles - Dominique - François - Ignace Fea, né le 4 juin 1753 à Pigna, dans le comté de Nice, étudia d'abord à Nice, et alla fort jeune à Rome, où il fit sa philosophie et sa théologie au collège romain. Il apprit le droit canonique et civil à la Sapience, et prit le degré de docteur. Ayant été fait prêtre, il renouça aux affaires du barreau et se livra à l'étude de l'archéologie. On le nomma commissaire des antiquités et garde de la bibliothèque Cligi. Ses excellentes manières et son zèle infatigable dans ses recherches archéologiques l'avoient mis en grande considération. Après sa mort, arrivée le 17 mars dernier, le gouvernement pontifical voulant honorer sa mémoire, ordonna que ses obsèques fussent faites aux frais de l'état.

Parmi 118 ouvrages sur divers sujets que cet homme laborieux et habile publia dans le cours de sa longue carrière, nous noterons ceux qui ont trait à des matières de religion.

1. *L'Etude analytique de la Religion, ou Recherche plus exacte de la félicité de l'homme*, 2 vol., le premier en 1782, le deuxième en 1784. Cet ouvrage est du Père Falletti, chanoine régulier, mais les notes sont de l'abbé Fea.

2. *Sur saint Félix, pape et martyr*. Mémoire inséré dans l'*Antologie romaine*, tom. 17.

3. *Explication du symbole du bienheureux Nicetas, évêque d'Aquilée*, monument inédit du cinquième siècle, Padoue, 1799, in-4°. Réimprimée à Venise en 1803, avec une dissertation, pour prouver que l'ouvrage doit être attribué à saint Nicetas, évêque des Daces, plutôt qu'à l'évêque d'Aquilée, in-f°. Il y en eut encore une nouvelle édition à Udine, en 1810, in-4°; elle renferme deux opuscules de saint Nicetas, évêque d'Aquilée, et on montre que ces écrits

sont de lui. On y ajoute quelques fragmens tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Vienne.

4. *Essai de nouvelles observations sur les décrets du concile de Constance, dans ses quatrième et cinquième sessions*; mémoire inséré dans les *Ephémérides littéraires de Rome*, août 1821.

5. *Défense historique du pape Adrien VI, sur l'infailibilité du Saint-Siège en matière de foi*; mémoire inséré dans les *Ephémérides de juin* 1822.

6. *Pie II veugé des calomnies*, Rome, 1823, in-8° de xviii et de 164 pages en latin. L'auteur avoit bien voulu nous envoyer cet écrit, qui contient trois rétractations du pape Pie II, sur ce qu'il avoit dit et écrit pour le concile de Bâle. Fea, dans sa préface, réfute souvent les auteurs gallicans.

7. *Réflexions historico-politiques sur les quatre propositions de l'assemblée de 1682*, Rome, 1825, in-8°.

8. *Ultimatum sur le domaine indirect du Saint-Siège sur le temporel des gouvernemens*; Rome, 1825, in-8°.

9. *Considérations sur l'empire romain et sur l'époque chrétienne jusqu'en 767*, Rome, 1835, in-8°.

M. l'abbé de Luca a omis un autre écrit de Fea, *la Nullité des administrations capitulaires abusives démontrée*, Rome, 1815, in-8°; nous en avons parlé dans le Numéro cité.

Le lieutenant-colonel Ferrari, commandant militaire à Massa, duché de Modène, a rendu compte au commandant général, dans une lettre du 28 mai dernier, d'une guérison subite opérée sur un soldat aveugle qui étoit à l'hôpital de Massa. Ce soldat, nommé Joseph Bertozzi, avoit été attaqué d'une inflammation des deux yeux, pour laquelle on lui administra tous les remèdes possibles, des sangsues, des rafraîchissans, un vésicatoire, un séton, etc. Tout fut inutile; le militaire finit par ne plus rien voir du tout, et le médecin de l'hospice, le docteur Tedeschi, déclara que le mal

étoit sans remède. Bertozzi, qui souffroit d'ailleurs avec beaucoup de patience, conçut un vif désir de demander sa guérison par l'intercession de la sainte Vierge. Il demanda à être conduit devant l'image de Notre-Dame-des-Chênes, découverte près Massa, en 1832. Le médecin y consentit, sachant bien que, dans l'état où étoit le malade, ni le soleil, ni la poussière ne pouvoient plus l'incommoder. Le 25 mai, après-midi, deux hommes le conduisirent devant l'autel de la sainte Vierge. Bertozzi pria avec ferveur pendant dix minutes. Alors il sentit une extrême chaleur dans les yeux, des larmes brûlantes en coulèrent, et en élevant ses paupières, jusque-là si malades, il aperçut distinctement la toile qui couvroit le tableau, demanda qu'on la découvrit, et distingua parfaitement la sainte Vierge et l'enfant. Il seroit difficile de peindre sa joie et l'étonnement de tous les assistans, parmi lesquels étoient le chapelain, deux capucins et deux médecins. Le lieutenant-colonel Ferrari s'y transporta, ainsi que le chapelain et le médecin du régiment, et constaterent le fait. Le 27, la troupe alla dans la chapelle entendre une messe d'action de grâces; Bertozzi s'y rendit seul, se confessa et communia avec l'édification de tous les assistans. Un procès-verbal détaillé a été dressé par le chanoine-théologal de Massa, d'après les ordres de l'évêque; on le publiera plus tard. Il y a aussi d'autres relations, tant du capitaine de la compagnie, que d'autres supérieurs ou camarades de Bertozzi; mais on s'est borné au rapport officiel du lieutenant-colonel. (Extrait de la *Voix de la Vérité*, de Modène, du 4 juin.)

On sait que le calvinisme a rejeté l'épiscopat, et ce n'est qu'en Angleterre que l'on a imaginé une église avec une hiérarchie, et néanmoins avec la plupart des doctrines du calvinisme. A Genève, on a horreur de l'épiscopat, et dans tous les lieux où

la nouvelle réforme a prévalu, on l'avoit supprimé impitoyablement. Ainsi, on avoit détruit les sièges qui existoient dans le nord de l'Allemagne. Toutefois, au commencement du dix-septième siècle, quand Frédéric, électeur de Brandebourg, voulut se faire couronner roi, il fit de son autorité un évêque, afin d'ajouter à la pompe de son couronnement, et un évêque calviniste, sacré on ne sait comment, présida à la cérémonie. Le roi actuel de Prusse a encore plus multiplié les évêques protestans. Il a voulu en avoir, soit pour relever l'éclat de sa cour et de son église, soit pour avoir des garans de l'esprit du clergé inférieur et des espèces de centres d'unité.

Ainsi, on a maintenant dans les états prussiens plusieurs évêques; M. Eylert à Postdam, depuis le 18 janvier 1818; M. Retschl, co-évêque à Stettin, depuis le 27 août 1827; Mander à Berlin, depuis le 17 janvier 1830; Fremack à Posen, depuis le 9 janvier 1832, et Drascke à Magdebourg, quatre jours après. Les provinces rhénanes ont aussi depuis peu des évêques; on ne nous dit point leurs noms. Par là le calvinisme se trouve bien loin des principes et des idées de Calvin, mais ces idées ont été bien modifiées par les réglemens prussiens, et entr'autres par la réunion des calvinistes et des luthériens, réunion à laquelle le gouvernement a pris une grande part.

Depuis le décès de l'archevêque de Königsberg, Corowski, le 10 novembre 1831, on ne lui a pas donné de successeur.

POLITIQUE.

Tant que l'irréligion et l'immoralité publique ne produisent pas leurs effets au préjudice personnel des hommes d'état, ils laissent volontiers la corruption et la licence des esprits se donner carrière. Ils sont comme ces parens qui ne s'aperçoivent que leurs enfans sont mal élevés quo

quand ceux-ci en viennent jusqu'à les menacer et à les maltraiter.

C'est en vain qu'on a crié long-temps à ceux qui sont chargés des intérêts de la société : Mais prenez donc garde, le torrent des mauvaises doctrines menace de tout submerger ; un horrible désordre règne dans les idées, tous les freins se brisent les uns après les autres ; le peuple se démoralise de plus en plus ; et pour peu que vous laissiez marcher les choses sur le pied où tant de révolutions les ont mises, ce sera bientôt à ne plus pouvoir distinguer le bien du mal. Ces avertissemens étoient perdus pour les grands hommes de notre ordre de choses politique, et ils sembloient ne voir aucun inconvénient à ce que la société achevât de tomber en dissolution, pourvu que les ravages de cette affreuse corruption n'allassent pas jusqu'à déranger le cours de leurs prospérités personnelles, et à menacer leurs existences.

Maintenant qu'un nouveau crime est venu leur frapper l'esprit et faire monter l'inquiétude jusqu'à eux, ils font les réflexions que nous n'avons cessé de faire à leur place depuis six ans. Ils découvrent enfin les mauvais livres, les pernicieuses doctrines et tout ce qui s'est introduit de funeste dans leur enseignement public. Seulement, il a fallu un coup de tonnerre pour les réveiller et les faire sortir de leur mortelle indifférence. A cela près, les voilà qui se mettent à parler comme les autres de l'école où se sont formés les Louvel, les Fieschi, les Pepin, les Morey, les Alibaud ; et ils ne font aucune difficulté de convenir qu'il est grand temps de remédier aux vices qui ont rendu l'instruction publique si fatale et si pernicieuse à la génération présente. Oui, sans doute, ils vous paroissent dans les meilleures dispositions à cet égard. Mais si vous venez à leur parler des écoles qui se sont rendues célèbres par l'enseignement chrétien et la pureté de la science, et qui sont parfaitement l'opposé de celle de Fieschi et d'Alibaud, ils vous diront qu'ils ont des engagemens de révolution qui ne leur permettent pas de songer à rendre la

jeunesse actuelle à la vie morale et religieuse. Et alors, s'ils se plaignent de la triste situation où ils sont tombés, qu'y pouvez vous faire ?

Il paroît que dans l'ordre des idées d'Alibaud, et probablement dans l'ordre des idées de son parti, c'est un grand avantage pour conspirer contre le chef de l'état que de choisir les occasions où ses plus proches héritiers peuvent se trouver éloignés de lui. En effet, l'auteur du nouvel attentat doit avoir déclaré que la première pensée de son crime lui est venue à l'occasion du voyage de M. le duc d'Orléans en Afrique ; et il se pourroit très-bien que ce fût la même pensée qui en eût hâté l'exécution pendant le voyage d'Allemagne.

Si cela est, il y auroit pour tout le monde plus d'une réflexion à faire là-dessus ; d'abord pour la famille du roi des Français, dont les membres ne pourroient plus se séparer les uns des autres sans des pressentimens sinistres, et sans une sorte de martyre pour ceux qui s'éloigneroient.

Ce qu'il faut voir là ensuite, c'est cette opinion en vertu de laquelle un parti politique se considère sans façon comme l'héritier naturel du trône de juillet, et ne croit son règne retardé que par celui de Louis Philippe. Il n'en faut pas douter, cette pensée qui met en travail et en exaltation tous les esprits incandescens, est du plus mauvais présage, au moins pour l'époque où l'ordre de la nature réalisera ce que les complots et les attentats n'ont pu réaliser jusqu'à présent. Mais par la faute de qui l'opinion dont il s'agit règne-t-elle dans le parti ardent de la révolution de juillet et dans beaucoup d'autres esprits ? Il faut bien oser le dire franchement : c'est par la faute des hommes d'égoïsme et de convictions flexibles qui ont présidé depuis cinquante ans à tous nos ordres de choses politiques. A force de les voir obéir sans résistance et sans difficulté aucune à tous les changemens qui se sont présentés, et couvrir de maîtres en mal-

tres, de gouvernemens en gouvernemens. on s'est accoutumé à compter sur leur parfaite indifférence pour tous les régimes, et à les regarder comme acquis d'avance à toute révolution qui promettra de ne les point déshériter. Voilà pourquoi les factions ne les regardent plus comme un obstacle au succès des arrangements qu'elles ont en vue.

PARIS, 8 JUILLET.

On assure que les chambres seront closes lundi prochain, et que le général Jacqueminot se propose, pour ne pas perdre de temps, de déposer dans cette dernière séance son rapport sur le nouveau projet de loi concernant la garde nationale de Paris.

— Une décision récente du ministre de la guerre porte que, sous aucun prétexte, les officiers n'obtiendront la permission de se marier, si le mariage projeté n'est pas formellement approuvé et la demande appuyée tant par le chef du corps auquel appartient l'officier que par le maréchal-de-camp et le lieutenant-général sous les ordres desquels se trouve ce corps.

— Les militaires des classes de 1829 et 1830 qui se trouvent autorisés à rester dans leurs foyers jusqu'au 1^{er} août 1836, pourront recevoir des congés en vertu desquels cette autorisation sera prolongée jusqu'au 1^{er} avril 1837.

— Le *Journal de Paris* annonce que deux inspecteurs des forêts, un sous-inspecteur et trois gardes généraux viennent d'être destitués, pour avoir contrevenu aux dispositions de l'art. 25 de l'ordonnance royale du 1^{er} août 1827, qui interdit aux agens forestiers de rien exiger et de rien recevoir des communes pour les opérations qu'ils ont à faire à raison de leurs fonctions.

— M. Gisquet vient de donner l'ordre à tous les commissaires de police de saisir les portraits de Fieschi, Pepin et Morey. Il paroît que le ministre de l'intérieur n'autorisera pas la vente du portrait d'Alibaud.

— Comme s'il n'y avoit pas assez de la

vérité, quelques journaux ont beaucoup prêté à Alibaud, racontant de prétendues conversations, de fausses saillies de Passassin. Aujourd'hui Alibaud a écrit à plusieurs feuilles pour démentir tout ce qu'on lui avoit fait dire. Voici sa lettre :

« J'ai appris par mon avocat ce que les journaux ont raconté de moi depuis quelques jours. On a parlé de mes conversations, de mes lectures, de beaucoup de choses enfin qui ne mériteroient pas de fixer l'attention, si elles étoient vraies, mais qui sont entièrement controuvées. Je n'ai jamais prononcé le nom de Fieschi ; jamais non plus je n'ai tenu les ignobles propos qu'on me prête sur les causes de *mon attentat*. Je n'ai pris pour confident que M^e Charles Ledru, mon avocat, et je sais qu'il n'a révélé à qui que ce soit ce que j'ai confié à son honneur. »

— M^e Ledrus'est adjoint M^e Félix Boujour, pour la défense de l'auteur de l'attentat du 25 juin.

— Il paroît que le maréchal Clausel, avant de se rendre en Afrique, va visiter ses commettans des Ardennes qui l'ont envoyé déjà sept fois à la chambre.

On dit que son séjour à Rethel ne sera que de quelques instans, et que le maréchal se rendra bien vite à Toulon.

— Une dépêche de Toulon annonce que la division commandée par le général Bugeaud est partie d'Oran le 20, se dirigeant sur Tlemsem.

Tout est tranquille autour d'Alger et d'Oran.

— Le général Cubières, commandant l'occupation d'Ancône, qui étoit venu passer quelque temps en France, est de retour à son poste depuis le 19 juin.

— M. le marquis de Breux-Brézé est parti inopinément pour le Dauphiné, où il se rend auprès de sa sœur, madame la comtesse de Monteynard, qui vient de perdre sa fille, âgée de 17 ans.

— On assure que M. Pozzo di Borgo, dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris il y a quelques jours, vient d'acheter l'hôtel Rœderer, situé faubourg Saint-Honoré, et que ce diplomate exprime le vœu d'habiter désormais cette résidence.

— La cour de cassation a rejeté hier le pourvoi de la femme Juneau, condamnée à la peine des parricides, par la cour d'assises de l'Aube.

— Lundi, à la suite d'un repas, auquel avoit pris part toute la famille d'un notaire de Paris, huit convives furent atteints de violentes coliques qui firent naître aussitôt des soupçons d'empoisonnement. Des secours promptement administrés arrêtaient les progrès du mal. Il fut reconnu qu'ils avoient été empoisonnés par un jambon apprêté la veille dans un vase de cuivre mal étamé.

NOUVELLES DES PROVINCES:

Le 25, vers 9 heures du matin, une sœur hospitalière à l'hospice civil de Mauberge tiroit de l'eau dans le puisard de cet établissement situé sur la Sambre. Tout à coup elle tombe dans le canal; elle se seroit infailliblement noyée sans le secours de trois ouvriers (les sieurs Queuzin, Charles et Joseph Delmote), qui, en ce moment, déchargeoient sur l'autre rive un bateau de charbon. Ils se précipitèrent tous trois dans la rivière sans se donner le temps de se déshabiller, et au péril de leurs jours ils parvinrent à sauver une de ces femmes dont la vie entière est consacrée aux malheureux, dont peut-être ils avoient été à même d'apprécier les excellents soins.

— La société d'agriculture, sciences et arts, du département du Nord, vient de décerner une médaille à M. Leroy, père, de Bailleul, comme auteur du meilleur mémoire historique présenté au concours. C'est un précis historique de la ville de Bailleul, dont la fondation est fort ancienne.

— Le plan pour la réparation de la couverture de l'église de Chartres consiste, dit-on, dans l'établissement d'un comble en fer, recouvert en lames de cuivre, comme on l'a fait pour l'église de la Madeleine. On y trouve l'avantage de ne pas surcharger les voûtes de l'église et les clochers qui peuvent avoir souffert par l'action du feu.

— Huit jeunes paysans ont comparu aux dernières assises de Vannes sous le poids de fabrication de fausses pièces de 5 fr., coulées en plomb. Le verdict des jurés a été contraire à tous les accusés. Les circonstances atténuantes ont seules été admises. Alors a eu lieu une scène bien pénible pour l'auditoire; aux sanglots de ces jeunes gens sont venus se mêler les cris déchirans de leurs mères qui imploroient à genoux la pitié des juges. Le cours de la justice fut un instant suspendu. Sur la demande des avocats, la cour a descendu de deux degrés, et infligé la peine de la réclusion.

— Le courrier de Paris, arrivé le 5 à Lyon, a perdu quatre chevaux sur la route par l'excessive chaleur.

— La personne qui avoit mis en émoi la police de Lyon, et qui avoit été arrêtée avec une carabine, une heure avant l'arrivée dans cette ville des ducs d'Orléans et de Nemours, s'est trouvée être un M. de Sennville, ancien commissaire de police à Lyon. Cet homme, dont la tête paroit être dérangée depuis quelque temps, a été conduit dans une maison de santé.

— Le bruit court à Toulon que M. Siffermann, lieutenant de vaisseau, capitaine de la *Fortune*, vient d'être révoqué de son commandement, pour avoir donné asile à son bord à trois partisans de don Carlos, que les ministres de la régente d'Espagne avoient exilés à Mahon, et qui se trouvoient sous la surveillance du gouverneur de l'île. Comme nous savons ce que vaut cette surveillance qui n'a pas jusqu'ici empêché les massacres quand il a plu à la lie du peuple des villes d'en commettre, nous sommes portés à excuser l'acte qu'on reproche à M. Siffermann.

— Une grande partie des étudiants en droit d'Aix, réunis aux notables de la ville, doivent offrir un banquet, le ro, à M. de Laboulie, député de Marseille.

— Un jeune homme voyageant sur la route de Lectoure à Agen, et obligé de courir pour rejoindre la diligence qui l'avoit laissé en arrière, est mort suffoqué par la chaleur qu'il a endurée dans sa course.

— Le thermomètre de Réaumur s'est élevé à Bordeaux, le 3, à 32 degrés 1/2. Un malheureux porteur d'eau qui, accablé par la chaleur, but ce jour-là une quantité assez considérable d'eau, la plus froide qu'il put trouver, est mort dans la soirée.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le journal ministériel du soir :

• La légion étrangère a été remplacée sur la ligne frontière par deux régimens espagnols et elle a été cantonnée le 2 à Iriate.

• Le 4. plusieurs bataillons carlistes ont attaqué cette ligne vers Zubiri et ont incendié un poste fortifié. Ils ont attaqué ensuite deux bataillons chrétiens à Zubiri. Mais le général Bernelle est arrivé à leur secours avec trois bataillons de sa légion; il a culbuté et mis en pleine déroute onze bataillons carlistes, leur a tué ou pris 200 hommes, et leur en a blessé 3 ou 400.

• Cordova est arrivé vers la fin de l'après-midi.

• L'arrivée de la division Ribero à Vitoria a fait retirer Villareal à Aegria.

• Le général Espartero poursuit vigourensement l'expédition carliste dans les Asturies.

• On écrit de Santander, en date du 4, que l'expédition carliste dans les Asturies est arrêtée et cernée par le général Espartero, à la tête de forces triples.

ANGLETERRE. — Londres, 5 juillet.

— La chambre des communes avoit adopté les 40 premières clauses du bill des dîmes d'Irlande dans sa séance du 1 juillet, et renvoyé les débats au lundi 4. Dans cette séance elle a voté sans discussion les clauses suivantes jusqu'à la 50. Mais lorsqu'il a été question de cette dernière et de la 51. qui admettent le principe d'appropriation du surplus des revenus de l'église protestante à des objets d'utilité publique, les débats ont été longs et intéressans.

Lord Mahon a fait l'éloge du clergé protestant en Irlande, et cherché à éloigner l'appropriation, qui a été ensuite défendue par M. Poulter. M. Tennent a considéré la mesure comme moins populaire maintenant, que lors de sa présentation primitive, parce que selon lui, l'excédant que doit atteindre l'appropriation est nul.

M. O'Connell a manifesté l'espoir que le ministère ne s'écartera pas du principe, qu'il a adopté. Ce qu'on veut, a-t-il dit, ce n'est pas substituer la religion catholique à la religion protestante, c'est seulement ôter à l'église établie le superflu qui lui nuit dans l'esprit de la population. Lord Stanley est venu ensuite combattre l'appropriation, et a terminé sous discours par la lecture d'une lettre où M. O'Connell dit que quelque chose qui arrive il ne payera rien. Lord Stanley s'appretoit à commenter l'écrit de M. O'Connell, lorsque celui-ci s'écria : Ce n'est pas vrai ! Alors grande rumeur dans la chambre, et la confusion devint au comble lorsque M. O'Connell ajouta qu'on avoit tronqué sa lettre, et qu'il étoit le seul dans la chambre que lord Stanley ne craignoit point de choquer. Rappelé à l'ordre, M. O'Connell a rétracté ses expressions injurieuses; mais ayant pris encore la parole après deux orateurs, il s'est consolé de son rappel à l'ordre en qualifiant les amendemens introduits par les lords dans le bill des corporations municipales d'Irlande, de vils outrages commis par les plus vils des hommes. La chambre a fini par adopter l'appropriation à la majorité de 26 voix, par 290 contre 264.

— A la même chambre, le 5, M. O'Brien a fait une motion qu'il a bientôt retirée. Elle tendoit à blâmer les amendemens que la chambre des lords a introduits dans le bill des corporations municipales d'Irlande, et à les déclarer une violation du pacte de l'union.

— M. Paterson, consul général des Etats-Unis en Belgique, vient de mourir à Anvers.

— Le roi de Naples est arrivé le 26 à Vienne, et s'est rendu sur-le-champ au château de Schoenbrunn. Il étoit accompagné de son oncle, le prince de Salerne.

— Il paroît que le choléra est toujours en progrès à Vienne. On compte tous les jours de 20 à 30 victimes.

— Il existe à Saint-Pétersbourg, depuis 1820, une association pour secourir les Français indigens qui y résident. Cette association a été fondée par M. le comte de la Ferronnays. Ses dépenses se sont élevées l'année dernière à 9,538 roubles, ses recettes à 9,848 roubles. Son président actuel, M. le baron de Barante, vient de transmettre à la société, de la part du roi des Français, la somme de 3.000 roubles.

— Un Américain a trouvé moyen de conserver le poisson de mer vivant pendant un temps indéterminé dans des réservoirs d'eau douce; cet essai a été répété à Liverpool avec beaucoup de succès, et des capitalistes anglais vont l'imiter à Londres, où on est sur le point de construire un réservoir immense pour cet objet.

— Les femmes de Pensylvanie ont adressé au congrès une pétition longue de 150 pieds, et couverte de 5,000 signatures, contre l'augmentation des débits de vin et d'eau-de-vie.

— Le *Journal Asiatique* de Londres rapporte un fait horrible arrivé dans la présidence de Madras, sur les montagnes connues sous le nom de *Nilagerry-Malaj*. Une épidémie s'étant déclarée parmi les troupeaux de buffles des habitans de ces montagnes, et une peuplade de la tribu nomade connue sous le nom de *Kourouma*, se trouvant alors dans leur district, ils s'imaginèrent que l'épidémie qui faisoit des ravages parmi leurs troupeaux de buffles, étoit l'effet des sortilèges et des charmes que les *Kourouma* avoient jetés sur eux; en conséquence de cette idée, ils fondirent sur ces derniers et les massacrèrent tous au nombre de soixante. Le gouvernement anglais avoit fait saisir les coupables et les avoit livrés entre les mains de la justice pour être jugés.

COUR DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

PROCÈS D'ALIBAUD.

Audience du 8 juillet.

Les tribunes sont envahies de bonne heure. On y remarque des ministres et des députés. L'audience indignée pour dix heures ne commence qu'à onze heures moins un quart. A cet instant des gardes municipaux précédés de quelques hussiers amènent l'accusé. Deux gardes le tiennent par-dessous le bras. Il est en redingote noire; sa figure est calme et son regard assuré. C'est un homme de cinq pieds trois à quatre pouces, maigre et brun; il tient habituellement une main derrière le dans. M^e Charles Ledru, son défenseur, se met à côté de lui, et lui remet une liasse de papiers que l'accusé parcourt avec attention, sans se troubler de tous les regards qui se portent sur lui. M^e Bonjour, défenseur-adjoint, se tient aussi auprès d'Alibaud. La cour est bientôt introduite, ayant à sa tête son président, MM. Martin (du Nord), Franc Carré et Plougloum vont occuper les places destinées au ministère public.

Le greffier fait l'appel nominal. Pendant cette opération on introduit les témoins qui sont au nombre de vingt-cinq. L'accusé, qui à l'arrivée de la cour s'est levé, continue à parcourir les papiers qu'on lui a remis, et reste ensuite immobile, portant ses regards avec assurance sur ses juges.

M. le président interroge l'accusé, qui déclare se nommer Louis Alibaud, et être né à Nîmes. Il se dit âgé de 26 ans, et ancien militaire.

Le greffier lit l'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation. Pendant cette lecture, on apporte sur une table, au milieu de l'enceinte, la canne à fusil et le poignard. L'accusé, qui paroît écouter avec attention la lecture des pièces du procès, conserve une physionomie impassible.

M^e Charles Ledru, avant qu'on procède de nouveau à l'interrogatoire de l'accusé, pose des conclusions tendant à ce qu'il plaise à la cour de renvoyer l'affaire à un autre jour, attendu que l'article 6 de la loi du 9 septembre 1836, veut que dans le cas d'attentat, les pièces soient signifiées à l'accusé dix jours au moins avant

l'ouverture des débats, et que l'arrêt de renvoi n'a été signifié que le 2 juillet, et l'acte d'accusation le 3. La cour, après avoir entendu le procureur-général, rend un arrêt qui rejette les conclusions de M^e Ledru, parce que, dit cet arrêt, l'article précité est uniquement relatif à la citation devant la cour d'assises, et que l'article 287 du code d'instruction criminelle qui fixe un délai ne sauroit être appliqué à la cour des pairs.

On reprend l'interrogatoire de l'accusé, qui reconnoît la canne à fusil qu'on lui présente pour lui appartenir et lui avoir servi à consommer l'attentat. Il l'a eue, comme on sait, chez M. Davisme, en même temps que plusieurs autres qu'il a renvoyées par son ami Fraisse. Le poignard est aussi à lui.

D. A quel usage le destiniez-vous? R. Il étoit pour moi!

D. Où l'avez-vous acheté? R. A Chatellerault. Il m'a coûté cinq ou six francs.

D. N'avez-vous pas agi dans l'intention d'exciter un bouleversement général et d'amener ainsi l'établissement de la république? L'accusé avec exaltation : Oui, monsieur.

D. Depuis quand aviez-vous formé ce projet? R. Depuis que Philippe I^{er} a mis Paris en état de siège, depuis qu'il a fait couler le sang du peuple à Lyon, à Saint-Méry!... Son règne est un règne de sang... Son règne est un règne infâme... Je l'avois condamné à la mort! (Sensation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes ici pour vous défendre. N'accroissez pas votre crime, s'il est possible de le faire, par un langage qui seul devoit être poursuivi. Pourquoi avez-vous quitté le service? R. Parce que je ne voulois pas servir Philippe I^{er}.

Alibaud quitta donc le service, et se rendit chez ses parens; peu de temps après, il partit pour Barcelonne, où beaucoup d'individus devoient aussi se rendre pour chercher à renverser le gouvernement d'Isabelle et de don Carlos.

D. Qui vous a donné de l'argent pour faire le voyage? R. Mon père. Je n'en ai jamais reçu d'une autre personne.

D. N'avez-vous pas écrit de Barcelonne à M. Corbière pour demander des secours, et ne vous a-t-il pas envoyé une somme de 40 fr. R. M. Corbière m'a en effet envoyé 40 fr. ; mais je ne lui ai jamais demandé des secours.

D. Que faisiez-vous à Barcelonne? R. J'attendois le général Vigo pour partir à sa suite et aller faire proclamer la république en Espagne.

D. N'avez-vous pas professé dans des réunions à Barcelonne l'opinion qu'un roi étoit embarrassant, et n'avez-vous pas exprimé l'abominable intention de commettre votre attentat? R. Je ne crois pas avoir dit cela.

D. N'est ce pas à Barcelonne que vous avez conçu votre projet? R. Oui, à Barcelonne même.

D. Quel motif vous a fait quitter cette ville, et que veniez-vous faire à Paris?

Alibaud d'une voix ferme : Tuer le roi. (Sensation).

D. N'avez-vous pas fait partie de quelque société politique. R. Non, monsieur, jamais.

D. N'avez-vous pas cherché à y entrer? R. Non, monsieur.

Alibaud ayant quitté l'Espagne, revint à Perpignan, chez son père. Plus tard, il partit pour Paris. Il logea à Paris, chez un nommé Morin, pendant deux mois. Il cherchoit alors à commettre son crime. Il fut placé chez les demoiselles Dupetly, et bientôt chez Batisa. C'est en sortant de chez Batisa, qui l'avoit renvoyé, qu'il alla se loger dans la rue des Marais-Saint-Germain.

L'accusé rend compte de la journée du 25. Sa déclaration n'apprend rien de nouveau.

D. N'avez-vous pas dit à quelqu'un le projet que vous auriez l'affreux courage d'exécuter? R. Tout le monde l'ignoroit.

D. Ainsi, vous n'aviez point de complices? R. Aucun.

D. Et vous n'avez confié vos projets à personne? R. Personne n'a connu mes projets.

D. M. Corbière a dit pourtant que vous le lui aviez confié. R. Puisque M. Corbière l'a dit, il faut bien que je l'avoue aussi.

D. Combien avez-vous écrit de lettres à M. Corbière? R. Trois ou quatre.

D. Vous souvenez-vous de leur contenu? R. Non.

D. Pourquoi adressiez-vous ces lettres sous le couvert de M. Arthur? R. Parce que M. Corbière avoit été compromis dans le procès d'avril, et que je craignois encore de le compromettre.

D. Vous n'avez pas d'autres aveux à faire? R. Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Votre crime est tel que votre nom sera un nom voué à l'exécration. Vous avez un moyen d'adoucir cette horreur, ce seroit de montrer quelque repentir, et de déclarer les noms de vos complices, si vous en avez.

R. J'avois la conviction que je faisois bien, et je vous ai expliqué mes opinions à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Cela suffit.

On procède à l'audition des témoins. Le sieur Bachelier, garde national, étoit de faction à l'Arc de Triomphe; c'est avec lui que Alibaud a causé, en attendant le moment d'aller commettre son crime. Sa déposition est insignifiante. Le sieur Salome étoit de garde au poste du Drapeau, le 25 juin, et de faction de 5 à 6 heures. Il se jeta sur l'assassin au moment de la détonation. Le sieur Dupont s'est aussi jeté sur Alibaud. Le témoin Contat, valet de chambre, a aidé à le conduire au poste.

La déposition de M. Delaborde, lieutenant de bussards, qui escorteit la voiture, offre peu d'intérêt, ainsi que celle de M. Beau, juge au tribunal de commerce, qui se trouvoit dans la cour avec deux dames, au moment de l'explosion.

M. Petit, marchand de nouveautés, sentit la canne à fusil appuyée sur sa joue. Quand il se retourna, le coup étoit parti. M. Devisme est armurier, rue du Hekler. Il raconte comment une canne à fusil de ses magasins s'est trouvée entre les mains de l'assassin, qui s'étoit fait passer auprès de lui pour un commis voyageur. M. Devisme, qui étoit de garde au poste du Drapeau le jour de l'attentat, reconnut tout de suite Alibaud. Le sieur Petit, déjà entendu, assure qu'au moment de l'arrestation il a vu par terre une autre canne, un bambou noir, qui fut ramassé et porté au corps de garde. Alibaud dit qu'il n'avoit qu'une canne.

On entend l'épicier qui a vendu la poudre, et le sieur Morin, chez lequel a logé Alibaud.

D. N'avez-vous pas fait acheter du charbon pour vous asphyxier? R. Oui, monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Pourquoi? Parce que je devois de l'argent à Morin, et que je n'osois pas lui avouer ma position. J'ai changé d'idée depuis.

Le sieur Recoul, concierge de la maison où a demeuré Alibaud, l'a nourri pendant quelque temps. Il dit qu'il lui a fait pour cela un billet de 75 fr., payable fin de juillet.

ALIBAUD, avec assurance. Mes patens paieront. (Mouvement.)

Le sieur Balisa n'a pas connu les opinions de l'accusé. Son garçon de cave fait aussi une déposition insignifiante.

Le témoin Froment, hôtelier rue des Marais, parle de l'inexactitude de l'accusé à payer ses loyers. On entend après le domestique de l'hôtel, qui a vu la canne sans en connoître l'usage; le sieur et la dame Félix, limonadiers, le sieur Dubois, tenant table d'hôte, le sieur Lalande étudiant en médecine, qui a connu l'accusé à l'estaminet, et le sieur Gauvry, autre étudiant en médecine. Leurs dépositions s'apprennent rien.

La femme Prévost a loué à l'accusé les œuvres de Saint-Just.

Léonce Fraisse, ami d'Aliband, a reporté des cannes à fusil chez M. Devisme. Alibaud a vécu deux mois avec le témoin.

D. N'avez-vous pas su que sa conduite étoit déréglée, qu'on disoit qu'il ne payoit pas ses dettes?

Aliband, se levant et avec un geste énergique: On m'a calomnié!

M. LE PRÉSIDENT. Taisez-vous et restez assis à votre place. Un homme dans votre position n'a pas le droit de dire qu'on le calomnie.

Le témoin Fraisse prononce quelques mots que nous n'entendrons pas; un murmure général s'élève autour de lui, et notamment parmi les membres du parquet.

M. LE PRÉSIDENT. Que dites-vous? répétez!

LE TÉMOIN. Je disois que la conduite privée d'Aliband étoit irréprochable, et que c'étoit une erreur qui l'avoit conduit à un attentat. (Rumeurs prolongées.)

M. LE PRÉSIDENT. Une erreur!.... vous appelez erreur un pareil crime!

Le témoin balbutie quelques mots qui reproduisent la pensée qu'il vient d'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT. Votre voyage à Bordeaux au moment même de l'attentat est bien extraordinaire; vous aviez une liaison intime avec Aliband, vous étiez toujours ensemble. Comment ne vous a-t-il jamais dit quelque chose de ses projets?

LE TÉMOIN. Il ne m'en a jamais parlé.
M. LE PRÉSIDENT. Lorsque vous avez été arrêté et que vous avez su que c'étoit à l'occasion d'un attentat contre la vie du roi, vous avez dit que vous ne connoissiez que deux personnes qui eussent pu commettre ce crime. Vous les avez nommées. Lorsque plus tard en venant à Paris vous avez appris que c'étoit Alibaud, vous vous êtes rejeté au fond de la voiture. en disant : Je me doutois bien que c'étoit lui. Vous vous doutiez donc des projets d'Alibaud?

M. FRAISSE. Vous ne rapportez pas mes paroles d'une manière exacte. Lorsque le commissaire central me parla de l'attentat, je lui dis que je ne connoissois que deux personnes capables de cela, et je lui nommai deux individus qui peut-être n'y ont jamais songé. Lorsque j'appris que c'étoit Alibaud, je me rejetai au fond de la voiture, et je m'écriai les larmes aux yeux : Le malheureux ! c'est lui.

Le surplus des réponses de Fraisse nous paroissent peu importantes.

Les sieurs Botrel, Pierret, autres témoins, sont entendus. Leurs dépositions n'apprennent rien de nouveau. L'un des témoins déclare qu'Alibaud cherchoit toujours un emploi.

ALIBAUD. Oui, en attendant l'occasion de frapper Philippe I^{er}. (Mouvement.)

Le sieur Corbière reçut à Perpignan des lettres d'Alibaud ; il les laissa sans réponse, après avoir consulté des avocats. Pressé de questions, le témoin avoue que dans une de ces lettres on disoit : J'attendrai aux jours de Philippe. Le sieur Arthur, aussi de Perpignan, a reçu les lettres d'Alibaud pour les remettre au sieur Corbière. Il étoit chef de section des Amis de la liberté de la presse. Armand Fraisse fait une déposition favorable à l'accusé. On entend encore d'autres témoins, et l'audience est renvoyée à demain.

LA BIBLIE DE L'ENFANCE ou *l'Histoire abrégée de l'ancien et du nouveau Testament racontée aux enfans de huit à douze ans*, par M. l'abbé Martin de Noirlien.

Lorsque M. l'abbé Martin de Noirlien étoit sous-précepteur d'un jeune prince, il rédigea pour lui un abrégé de l'ancien

et du nouveau Testament, dont il mettoit les faits et la morale à sa portée. C'est ce travail qu'il offre aux parens chrétiens, pour mettre entre les mains de leurs enfans. Il a pensé que ce recueil d'histoires racontées avec simplicité et accompagnées de courtes réflexions morales étoit bien préférable pour l'instruction des enfans à ces fictions dont on les amuse quelquefois. Il y a dans une foule de traits de l'histoire-Sainte un charme et une vérité qui peuvent faire impression sur l'âge le plus tendre.

A l'abrégé de l'histoire de l'ancien Testament succède un abrégé de morale tiré de cette partie de la Bible, puis l'abrégé de l'histoire du nouveau Testament. Le tout est rédigé avec tact et piété. L'auteur a eu soin de faire ressortir les exemples de vertu, de douceur, de patience, de charité que nous offre la vie du Sauveur. Il s'arrête à la Pentecôte.

A la fin du volume est un tableau de l'histoire-Sainte distribué en six époques.

L'éditeur publie en même temps deux éditions de l'ouvrage, l'une en un volume in-18, l'autre en trois petits volumes in-32, dans le même format que les petits livres de la collection du chanoine Schmid.

Le Gérant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 75	R. d'Esp. 00 f.
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 50	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 55	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Quatre 172 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	Empr. Belge. 103 fr.
Aut. de la Banque. 2275 f. 00	Empr. d'Italie. 000 f.
Empr. national. 000 f. 00	Empr. grec... 000 f.
Bons du Trésor. 0 0/0	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris 1212 f. 50	
Empr. 1832, f. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1232 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 000 fr 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl. 100 f. 70	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Empr. rom. 000 f. 00	Empr. Belge. 103 fr.
Certes, 00 fr. 00	Empr. d'Italie. 000 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 0/0.	Empr. grec... 000 f.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET C^e
 Quai des Augustins, n. 25.

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

MARDI 12 JUILLET 1836.

ESSAI

SUR LA LITTÉRATURE ANGLAISE.

ET

CONSIDÉRATIONS SUR LE GÉNIE DES HOMMES, DES
TEMPS ET DES RÉVOLUTIONS;

PAR M. DE CHATEAUBRIAND (1).

Il appartenait à un grand écrivain qui a vécu long-temps en Angleterre d'apprécier une littérature dont il avoit fait une étude toute spéciale. Personne ne pouvoit mieux faire connoître l'origine, les progrès et les développemens de cette littérature, les changemens qu'elle avoit subis dans les différens âges, le caractère distinctif de ses écrivains, et l'influence que les mœurs, les guerres et les relations avec les peuples voisins avoient pu exercer sur les lettres anglaises. M. de Chateaubriand commence sa revue au moyen âge, et descend de siècle en siècle jusqu'aux temps modernes. Il a dû s'arrêter surtout sur l'époque du protestantisme, qui a introduit de si grands changemens, non-seulement dans la religion, mais encore dans la société, dans la politique et dans la littérature.

Luther, que Henri VIII prit la peine de réfuter, mais dont les écrits n'en pénétrèrent peut-être que mieux en Angleterre; Luther, dont les prédications et les attaques violentes contre l'Eglise romaine remuèrent toute l'Europe, et eurent surtout un profond retentissement dans la Gran-

(1) *Essai sur la littérature anglaise*, et *Traduction du Paradis perdu*; par M. de Chateaubriand, 4 vol. in-8°. Prix 30 fr. chez Furne et Comp., Charles Gosse. lin et Comp. et au bureau de ce Journal.

de-Bretagne, ne peut être regardé comme étranger à l'histoire et à la littérature d'un pays où il compta bientôt tant de disciples et d'admirateurs.

L'illustre auteur de l'*Essai* a donc cru devoir consacrer quelques pages à Luther et au mouvement imprimé par lui aux esprits. Il ne maltraite certainement point Luther dans le portrait qu'il trace du réformateur; mais son témoignage n'en sera que plus imposant dans le jugement qu'il porte du réformateur et de son œuvre. Nous regrettons de ne pouvoir citer le passage en entier; du moins nous croyons avoir saisi ce qu'il offre de plus saillant. Il est assez curieux, sans doute, de voir ce que pense de Luther et de sa réforme, non un prêtre et un théologien dont le zèle pourroit paroître suspect, mais un littérateur et un homme d'état qui, par l'autorité de son talent et de sa réputation, doit mettre un si grand poids dans la balance.

Le mouvement que Luther opéra ne vint point de son génie: il n'avoit point de génie; il faut se souvenir que le mot de génie au temps de Bossuet ne signifioit pas ce qu'il signifie aujourd'hui. Luther, je l'ai dit, avoit seulement beaucoup d'esprit et surtout beaucoup d'imagination. Il céda à l'irascibilité de son caractère, sans comprendre la révolution qu'il opéreroit, et laquelle même il entrava en s'obstinant à la concentrer dans sa personne: il eût échoué comme tous ses prédécesseurs, si la dépouille du clergé ne se fût tronvée là pour tenter la cupidité du pouvoir.

Après l'événement on a systématisé la réformation; le caractère de notre siècle est de systématiser tout, sottise, lâcheté, crime: on fait honneur à la *pensée* d'

bassesses ou de forfaits auxquels elle n'a pas songé, et qui n'ont été produits que par un instinct vil ou un dérèglement brutal : on prétend trouver du génie dans l'appétit d'un tigre. De là ces phrases d'apparat, ces maximes d'échafaud, qui veulent être profondes, qui, passant de l'histoire ou du roman au langage vulgaire, entrent dans le commerce des crimes au rabais, des assassins pour une timbale d'argent, ou pour la vieille robe d'une pauvre femme.

• On a prétendu que le libre examen fut le principe constitutif de la réformation. Il faudroit d'abord s'entendre sur ce qu'on appelle le *libre examen* : le libre examen de quoi ? de la religion, des idées philosophiques ? il y avoit long-temps que l'on en avoit usé. Le *libre examen* des questions sociales, de la liberté politique ? Non certes ! et c'est ce que je montrerai dans le chapitre suivant.

• Il est même douteux que le *libre examen* en religion ait hâté cette révolution anti-chrétienne qui est au fond de la pensée de ceux dont le *libre examen* est la doctrine favorite. Bayle, qui ne sera pas suspect en cette matière, fait cette observation pleine de profondeur et de sagacité : « On peut assurer que le nombre des esprits tièdes, indifférens, dégoûtés du christianisme, diminua beaucoup plus qu'il n'augmenta par les troubles qui agitèrent l'Europe à l'occasion de Luther. Chacun prit parti avec chaleur : les uns demeurèrent dans la communion romaine, les autres embrassèrent la protestante. Les premiers conçurent pour leur communion plus de zèle qu'ils n'en avoient, les autres furent tout de feu pour leur nouvelle créance. On ne sauroit nombrer ces personnes qui, au dire de Coeffeteau, rejetoient le christianisme à la vue de tant de disputes. »

• Si l'on dit que, dans un temps donné, le *libre examen* de la vérité religieuse entraîne comme déduction, comme corollaire, le *libre examen* de la vérité politique ; si l'on dit avec Voltaire, que ce n'est qu'à près Luther que les séculiers ont dogmatisé ; l'on comprendra bien mais on fût arrivé

par le progrès naturel de la civilisation : on n'avoit nullement besoin de passer à travers les fureurs de la ligue, les massacres de l'Irlande et de l'Ecosse, les tueries des paysans de l'Allemagne, les guerres civiles de la Suisse et la guerre de trente ans. Ces torrens de sang, au lieu de précipiter la marche de l'esprit humain, l'ont arrêté deux cents ans sur leurs bords et l'ont empêché d'avancer : les horreurs de 1793 retarderont pour des temps infinis l'émancipation des peuples. La réformation eut tout simplement pour origine l'orgueil colère d'un moine et l'avidité des princes : les changemens opérés depuis un siècle avant la réformation, dans les lois et dans les mœurs, amenoient de nécessité des changemens dans le culte ; Luther vint en son temps, voilà tout. C'est un exemple de plus de cette renommée des choses et du hasard, qui s'attache à des capacités peu supérieures. Bayle encore fait cette autre remarque judicieuse : « Wicleff et plusieurs autres... n'avoient pas moins d'habileté ni moins de mérite que Luther ; mais ils entreprirent la guérison de la maladie avant la crise. »

• Berington dans son *Histoire littéraire*, juge comme moi, que l'on fût arrivé à toutes les réformes nécessaires sans être obligé de passer par tant de malheurs. « Dans l'Angleterre, ma patrie, dit-il, ces nobles édifices qui étoient les momens de la généreuse piété de nos ancêtres, auroient été préservés de la destruction et seroient devenus, non l'asile de la fainéantise monacale, mais celui du loisir studieux, du mérite modeste et de la philosophie chrétienne. »

• Le protestantisme peut, à bon droit, revendiquer des vertus ; il n'est pas aussi heureux dans ses fondateurs : Luther, moine apostat, approbateur du massacre des paysans ; Calvin, docteur aigre qui brûla Servet ; Henri VIII, réviseur du Missel et qui fit périr soixante-douze mille hommes dans les supplices ; voilà ses trois Christ..... »

• La communion réformée n'a jamais été aussi populaire que le culte catholi-



que ; de race princière et patricienne, elle ne sympathise pas avec la foule. Equitable et moral, le protestantisme est exact dans ses devoirs, mais sa bonté tient plus de la raison que de la tendresse : il vêt celui qui est nu, mais il ne le réchauffe pas dans son sein ; il ouvre des asiles à la misère, mais il ne vit pas et ne pleure pas avec elle dans ses réduits les plus abjects ; il soulage l'infortune, mais il n'y compatit pas. Le moine et le curé sont les compagnons du pauvre ; pauvres comme lui, ils ont pour leurs compagnons les entrailles de Jésus-Christ : les hillons, la paille, les plaies, les cachots, ne leurs inspirent ni dégoût ni répugnance ; la charité en a parfumé l'indigence et le malheur. Le prêtre catholique est le successeur des douze hommes du peuple qui prêchèrent Jésus-Christ ressuscité ; il bénit le corps du mendiant expiré, comme la dépouille sacrée d'un être aimé de Dieu et ressuscité à l'éternelle vie. Le pasteur protestant abandonne le nécessaire sur son lit de mort ; pour lui, les tombeaux ne sont point une religion, car il ne croit pas à ces lieux expiatoires où les prières d'un ami vont délivrer une âme souffrante. Dans ce monde, le ministre ne se précipite point au milieu du feu, de la peste ; il garde pour famille particulière ces soins affectueux que le prêtre de Rome prodigue à la grande famille humaine.

• Sous le rapport religieux, la réformation conduit insensiblement à l'indifférence ou à l'absence complète de foi ; la raison en est que l'indépendance de l'esprit aboutit à deux abîmes : Le doute ou l'incrédulité.

• Et par une réaction naturelle, la réformation, à sa naissance, ressuscita le fanatisme catholique qui s'éteignoit : elle pourroit donc être accusée d'avoir été la cause indirecte des meurtres de la Saint-Barthélemy, des fureurs de la ligue, de l'assassinat de Henri IV, des massacres d'Irlande, de la révocation de l'édit de Nantes, et des dragonades. Le protestantisme cria à l'intolérance de Rome, tout en égorgant les catholiques en Angleterre et en France, en jetant au vent les cen-

dres des morts, en allumant les bûchers à Genève, en se souillant des violences de Munster, en dictant les lois atroces qui ont accablé les Irlandais, à peine aujourd'hui délivrés après trois siècles d'oppression. Que prétendoit la réformation relativement au dogme et à la discipline ? Elle pensoit bien raisonner en niant quelques mystères de la foi catholique, en même temps qu'elle en retenoit d'autres tout aussi difficiles à comprendre. Elle attaquoit les abus de la cour de Rome ? Mais ces abus ne se seroient-ils pas détruits par le progrès de la civilisation ? Ne s'élevoit-on pas de toutes parts et depuis long-temps contre ces abus, comme je viens de le montrer ?

• La réformation, pénétrée de l'esprit de son fondateur, se déclara ennemie des arts ; elle saccagea les tombeaux, les églises et les monumens ; elle fit en France et en Angleterre des monceaux de ruines. En retranchant l'imagination des facultés de l'homme, elle coupa les ailes au génie et le mit à pied. Elle éclata au sujet de quelques aumônes destinées à élever au monde chrétien la basilique de saint Pierre. Les Grecs auroient ils refusé les secours demandés à leur piété, pour bâtir un temple à Minerve ?

• Si la réformation, à son origine, eût obtenu un plein succès, elle auroit établi, du moins pendant quelque temps, une autre espèce de barbarie : traitant de superstition la pompe des autels, d'idolâtrie les chefs-d'œuvre de la sculpture, de l'architecture et de la peinture, elle tendoit à faire disparaître la haute éloquence et la grande poésie, à détériorer le goût par la répudiation des modèles, à introduire quelque chose de froid, de sec, de doctrinaire, de pointilleux dans l'esprit ; à substituer une société guindée et toute matérielle, à une société aisée et toute intellectuelle, à mettre les machines et le mouvement d'une roue en place des mains et d'une opération mentale. Ces vérités se confirment par l'observation d'un fait....

• L'Europe, que dis-je ? le monde est couvert de monumens de la religion ca-

tholique. On lui doit cette architecture gothique qui rivalise par les détails et qui efface en grandeur les monumens de la Grèce. Il y a plus de trois cents ans que le protestantisme est né; il est puissant en Angleterre, en Allemagne, en Amérique; il est pratiqué de plusieurs millions d'hommes. Qu'a-t-il élevé? il vous montrera les ruines qu'il a faites, au milieu desquelles il a planté quelques jardins, ou établi quelques manufactures. Rebelle à l'autorité des traditions, à l'expérience des âges, à l'antiquité des vieillards, le protestantisme se détacha du passé et planta une société sans racines. Avouant pour père un moine allemand du xvi^e siècle, le réformé renonça à la magnifique généalogie qui fait remonter le catholique, par une suite de saints et de grands hommes, jusqu'à Jésus-Christ, de là jusqu'aux patriarches et au berceau de l'univers. »

Nous en resterons là sur un ouvrage qui, pour la plus grande partie des détails, s'éloigne du genre qui nous occupe. Nous ajouterons seulement que l'*Essai sur la littérature anglaise* sert d'introduction à une nouvelle traduction du *Paradis perdu* de Milton, sur laquelle nous pourrions nous arrêter un instant.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Nous avons fait connaître le projet de loi sur l'instruction secondaire, et le rapport de M. Saint-Marc-Girardin sur ce projet. Une circulaire du ministre de l'instruction publique, en date du 5 juillet, vient d'être adressée aux préfets et aux recteurs. Il les prie d'examiner avec soin ce projet de loi, et d'appeler auprès d'eux les personnes qu'ils jugeroient propres à les seconder dans cet examen. Il recevra avec beaucoup d'intérêt les observations qui lui seront transmises :

• Le projet de loi a pour objet principal de satisfaire l'art. 69 de la charte, paragraphe 8, qui annonce une loi sur l'in-

struction publique et la liberté de l'enseignement.

• Le titre premier établit cette liberté par trois dispositions principales :

• Tout individu qui réunira les conditions de capacité et de moralité exigées, pourra désormais établir une maison d'éducation, sous l'autorisation de l'Université.

• Cette maison, une fois établie, ne pourra plus être fermée que par arrêt de la justice.

• Les maîtres de pension ne seront plus obligés d'envoyer leurs élèves dans les collèges royaux.

• Ces dispositions veulent être examinées sous le rapport littéraire et scientifique, et sous le rapport moral et politique.

• Quelle influence pensez-vous que puisse avoir leur adoption sur l'état des sciences et des lettres?

• Quelle influence sur l'éducation dans ce qui intéresse la morale et le gouvernement?

• Que pensez-vous qu'il en puisse résulter pour l'existence des collèges royaux et communaux?

• Ces questions, vous le voyez, sont dignes du plus sérieux examen; elles embrassent les plus chers intérêts du pays; sa gloire littéraire, dont le maintien dépend d'un bon système d'études; sa paix et sa prospérité, qui se ressentiront nécessairement des principes dans lesquels on élèvera sa jeunesse.

• Le titre deuxième, moins important dans ses conséquences, traite des collèges communaux. Il en fait deux classes. La première sera organisée plus fortement que par le passé, sous le rapport des études, pour pouvoir soutenir la concurrence que lui feront les établissemens libres. La deuxième, réduite, pour les langues anciennes, aux classes de grammaire, réalisera le vœu des personnes qui trouvent que, pour certaines classes de la société, les langues anciennes tiennent une trop grande place dans l'enseignement.

• Indépendamment des points sur lesquels le projet de loi statue, il en est un

qu'il passe sous silence, mais à l'égard duquel le rapport de la commission demande qu'on prenne un parti; ce sont les petits-séminaires. Il s'agit de faire que les petits-séminaires remplissent le but important pour lequel ils ont été institués, qui est le recrutement du clergé, sans profiter de l'exemption d'impôts qui leur est accordée pour attirer à eux les jeunes gens qui ne se destinent point à l'Eglise, au détriment des autres établissemens d'instruction qui ne jouissent pas des mêmes immunités. Les avis ont été partagés dans la commission sur le parti à prendre à cet égard. La majorité a pensé qu'il falloit laisser toute liberté aux petits-séminaires, mais en leur retirant les privilèges dont ils jouissent. La minorité, au contraire, a cru qu'on devoit continuer de les exempter de l'impôt, en prenant les précautions nécessaires pour empêcher dorénavant l'abus dont on s'est plaint. Vous verrez dans le rapport par quels motifs chaque opinion a été soutenue.

On remarque que le ministre veut avoir l'avis des préfets et des recteurs même sur les petits-séminaires, et ici on se demande si les convenances et l'équité ne voudroient pas qu'on prit aussi l'avis des évêques. Le clergé doit-il être tenu en dehors de ce qui l'intéresse le plus? N'y a-t-il pas une partialité manifeste à ne le point consulter sur un objet si important, et auquel l'avenir de la religion est attaché? Si M. le ministre de l'instruction publique n'a pas songé à adresser sa circulaire aux évêques, M. le ministre des cultes, qui n'est pas protestant, ne pourroit-il pas du moins solliciter le concours de leurs lumières? Par quelle affectation seroient-ils les seuls qu'on ne consulteroit pas sur des établissemens dont ils sont les supérieurs naturels, et qu'en bonne conscience on devoit abandonner à leur seule direction?

Autrefois, dit-on, on montroit à Lacédémone des gens ivres aux enfans, pour leur inspirer l'horreur de l'i-

vrresse. De même il devoit suffire aujourd'hui de lire les déclamations des ennemis des prêtres pour s'indigner de la violence qui les anime. Le *Courrier Français* disoit il y a quelques jours à ses lecteurs :

« Le parti prêtre qui ne s'arrête pas, lui, et qui n'écoute ni à gauche, ni à droite, à moins qu'on ne lui parle de ses intérêts, pousse sa pointe sous une administration qui le tolère, comme sous le ministère du onze octobre, qui l'encourageoit.

« Remarquez bien que le parti prêtre, qui sait mieux que personne comment on fait son chemin dans ce monde, emploie de nouveau les mêmes procédés qui lui avoient si bien réussi sous la restauration. En 1815, la réaction commença de même par des processions; quelques mois plus tard, on s'égorgeoit dans les rues de Nîmes, d'Avignon, de Toulouse et de Marseille.

« Ces événemens sont-ils donc si loin de nous? Le ministère a permis de nouveau les processions dans les villes du Midi. A Marseille particulièrement, les confréries ont déployé pendant trois jours leurs bannières dans les rues, et voici déjà que ce fanatisme religieux aboutit à l'assassinat. Les compagnies de Jésus se reforment; comme après fructidor, elles attendent les citoyens paisibles le soir sur la voie publique, non plus le poignard à la main, mais armées de lourds bâtons, semblables à cet évêque qui frappoit avec sa massue par scrupule de verser le sang humain. Elles assomment les passans, comme on exterminoit autrefois les infidèles à ce cri d'une férocité hypocrite : « Dieu le veut! »

« Qu'on nous dise maintenant que la révolution enfante les crimes. N'y a-t-il vraiment que les doctrines de liberté dont on abuse? Les assassins de Marseille avoient ils lu Saint-Just, Robespierre ou Marat? Est-ce le soleil de juillet qui leur est monté à la tête? Ou plutôt ces pieux lévites ne venoient-ils pas de quitter l'autel et l'encensoir, comme pour attester que la race des Trestailon et des Truphémé n'est pas éteinte? »

Qu'attendre de gens qui peuvent descendre à ce farouche langage et à ces noires calomnies, qui, parce qu'il y a eu des processions, voient arriver les poignards et les assassinats, et qui feignent d'avoir peur du fanatisme religieux, quand tout autour de nous nous montre les excès d'un autre fanatisme? Où sont ces *compagnies de Jésus* qui *assomment les passans* pour leurs menus plaisirs? Qui les a vues? Qui a senti leurs coups? Où sont ces *pieux lévites* qui exterminent avec le bâton et la massue? Quelle haine a pu inspirer ces noirs tableaux? On parle de la réaction de 1815. Ah! il y en eut plus d'une alors, et celle des protestans ne fut pas la plus douce. On peut consulter là-dessus un témoin oculaire, le marquis d'Arbaud-Jouques, dans son écrit sur les *Troubles et agitations du département du Gard en 1815*, in-8°, 1818. Et puis si qu'il parloit de réaction, nous nous souvenons aussi de celle de 1830, qui a vu chasser des évêques et des curés, profaner des églises, piller des évêchés et des séminaires, et cette réaction n'est même pas totalement finie, puisqu'elle s'oppose encore à ce qu'on rende au culte divin une église profanée.

Laissons-là les récriminations, j'y consens. Mais comment s'expliquer cette colère du *Courrier*, et ces insinuations et ces accusations brutales à propos de quelques processions? N'est-ce pas une chose odieuse que ces outrages contre les prêtres, que ces rapprochemens et ces suppositions qui n'ont de fondement que dans l'imagination de l'écrivain? Devoit-on attendre ce langage de gens qui se disent les apôtres de la tolérance, et qui il y a quelques années prêchoient l'union et l'oubli?

Un Frère des Ecoles chrétiennes, nommé en religion Frère Aéthère, et dont le nom de famille est Voignier, avoit quitté la congrégation le 7 décembre 1835 pour conduire et pla-

cer dans un hospice un frère épileptique et imbécille : on l'a poursuivi comme devant remplir son service militaire ; on l'a arrêté et conduit devant un conseil de guerre. Il a comparu à Paris le 8 juillet, et a fait valoir que la loi lui accordoit un an pour déclarer qu'il avoit renoncé à sa congrégation. Il a dit, d'ailleurs, qu'il ne s'étoit point caché ; qu'en quittant Laon, sa résidence, il étoit venu à la maison des Frères à Paris, et de là s'étoit rendu à Dreux ; mais la place promise pour son frère n'étoit pas vacante, et il fut obligé d'attendre. Il s'occupoit provisoirement dans une institution primaire. Il n'a jamais reçu l'ordre de route qu'on disoit lui avoir envoyé pour entrer dans un régiment. Le supérieur général des Frères a d'ailleurs déclaré qu'il recevoit volontiers le Frère dans la congrégation ; ce qui annonce que sa conduite est sans reproche. Le conseil de guerre, sur la plaidoirie de M. Henrion, a déclaré le Frère non coupable, et a ordonné qu'il fût mis en liberté. Son intention est de reprendre ses fonctions.

D'après la loi de mars 1832, il avoit un an et un mois de délai pour faire sa déclaration.

La plupart des évêques n'ont pas manqué dans leurs mandemens sur le *Te Deum*, de s'élever contre les frustes maximes qui égarent les esprits et conduisent aux plus noirs attentats. M. l'évêque de Montpellier s'exprime ainsi dans son mandement du 2 juillet :

« Où allous-nous, et quels sont donc ces temps dans lesquels, en moins d'une année, le plus hideux des attentats trouve deux fois, parmi nous, des cœurs qui le méditent, et deux fois aussi des bras qui n'hésitent pas à s'armer pour le tenter? Quoi! ce seroit au sein d'une nation renommée, à si juste titre, pour la douceur de ses mœurs et la noblesse de son caractère, que le plus horrible et aussi le plus

lâche des crimes aspireroit à une sorte de droit de cité, et iroit, quand il ose se produire à nos regards, jusqu'à s'étonner de l'horreur qu'il inspire! Oui, il menace d'en être ainsi; et n'étoit cette protection dont Dieu couvre visiblement la France, nous pourrions nous croire réservés à cet humiliant et redoutable avenir.

Mais aussi, elle est si profonde, la plaie morale qui nous dévore! Autrefois, ce n'étoit pas en vain que la société invoquoit pour se défendre contre de pareils forfaits, ces lois d'éternelle justice, au développement desquelles la religion présidoit parmi nous, avec une si habituelle et si prévoyante sollicitude. C'étoit dans la conscience des peuples qu'elle asseyoit, de ses mains divines, le trône des rois. C'étoit là qu'elle écrivoit, elle, que la personne du prince est inviolable et sacrée; et quand, à la suite de longues convulsions, ou dans un accès de démence, quelques fanatiques attentoient à la vie du roi, c'étoit dans notre France, comme un effroi religieux, qui protégeoit la majesté royale, par cela seul qu'il trahissoit, dans le peuple, le besoin de conjurer, en présence d'un grand crime, la colère de la majesté divine. Mais aujourd'hui, qu'on se croit habile en mettant à nu toute chose, aujourd'hui qu'un orgueil insensé ne veut voir que la main de l'homme là où tous les peuples du monde ont vu quelque chose de la main de Dieu, comment s'étonner qu'à chaque instant nous ayons à trembler pour les jours du monarque, et à nous effrayer de tous ces périls qui menacent une vie dont l'évidente mission est de nous protéger tous contre les plus effroyables calamités!

M. l'évêque de Grenoble est dans l'usage de consacrer tous les ans dix jours à la retraite dans la Grande-Chartreuse. Avant d'entrer dans ces silencieux déserts, où tout porte au recueillement et à la piété, le prélat a célébré la fête de la Visitation dans un couvent de religieuses de ce nom, qu'il a fondé il y a peu d'années près Voiron, fondation dans laquelle il fut

secondé par une vertueuse personne d'une famille honorable. Le lendemain, le prélat se rendit aux désirs du vénérable curé de la troisième ville de son vaste diocèse, M. Chapuis, qui dans les jours mauvais subit deux fois les cachots pour la cause de la religion. M. l'évêque officia dans son église et prononça au milieu d'une foule de peuple un très-bon discours sur les caractères de la foi, dont il montra l'intégrité, la sincérité et la fermeté, en même temps qu'il repoussa avec force les hésitations, les variations et l'indifférence en matière de foi.

Il paroît qu'il y a plus qu'un simple bruit dans le projet de changement, dont nous avons parlé, dans les hôpitaux de la marine. On ne dit pas formellement qu'on veut renvoyer les Sœurs; mais on avoue qu'on veut avoir des infirmiers, comme dans les hôpitaux de la guerre. Or il est aisé de penser que les Sœurs ne pourroient se maintenir dans cet état de choses, la direction du service étant remise à des infirmiers en chef. L'administration se trompe beaucoup, si elle croit arriver par là à des économies. C'est-là le prétexte apparent, mais tous ceux qui connoissent le régime des hôpitaux savent que l'économie n'y est pas toujours bien entendue. On supprime les personnes les plus utiles, et on multiplie les places pour des employés dont on pourroit se passer.

Si les infirmiers n'étoient que de simples domestiques soumis à la direction des Sœurs, elles pourroient continuer leurs services; mais on n'a pas dissimulé qu'on vouloit mettre les hôpitaux de la marine sur le même pied que ceux de la guerre. Maintenant a-t-on bien calculé les suites de ce changement? Un gaspillage inévitable de la part de gens qui n'ont ni le désintéressement, ni le dévouement des Sœurs; les malades moins bien soignés, absence totale d'actes de religion dans les salles; voilà les

résultats les plus clairs de la mesure. Il seroit à désirer que, non-seulement les amis de la religion, mais les gens sages, les amis de l'humanité, les bons esprits réclamaissent contre un projet funeste qui coûteroit certainement au pouvoir de longs regrets.

Le conseil municipal de Marseille, sur le rapport de M. Fourtoul, a autorisé le maire de la ville à revendiquer l'ancienne église, le presbytère et le cimetière du village de Notre-Dame sur la route d'Aix, avant Septèmes.

Le diocèse d'Ajaccio a perdu un grand vicaire fort recommandable dans la personne de M. Mariani, mort le 6 juin à Levie, comme nous l'avons annoncé. Il a été enlevé au milieu de la visite épiscopale, après une courte maladie, et à un âge où il pouvoit encore rendre des services utiles à son pays. M. Michel Mariani avoit été élevé autrefois au séminaire d'Aix, et y avoit pris ses degrés en théologie. Il fut d'abord professeur de philosophie au séminaire d'Aléria. Les orages de la révolution l'arrêtèrent dans sa carrière ecclésiastique. Après le concordat de 1802, il fut chargé d'une cure de l'île, puis nommé à la cure de Corte, une des plus importantes du diocèse. Sa piété, ses lumières, son zèle, ses instructions pleines de douceur, l'avoient rendu cher à son troupeau, et la séparation fut pénible pour l'un et l'autre, lorsque M. l'évêque actuel l'appela pour gouverner la paroisse d'Ajaccio. Peu après, le même prélat le choisit pour vicaire-général. M. Mariani justifia par sa sagesse la confiance du premier pasteur. Il jouissoit de la considération générale, et il a emporté dans la tombe des regrets unanimes.

Lors de l'occupation militaire du Jura, ordonnée par le conseil exécutif de Berné, à l'occasion de préten-

us troubles excités par le clergé, une commission de cinq membres avoit été nommée à Berné et envoyée dans le Jura pour connoître l'état de choses et faire son rapport au grand conseil. Ce rapport, écrit sous l'inspiration la moins déguisée de la haine pour le clergé, a été présenté au grand conseil dans sa séance du mercredi 29 juin. On connoissoit par les antécédens les dispositions de la majorité; on devoit s'attendre à l'adoption pure et simple du rapport. Dans cette pièce, les articles de Baden étoient présentés comme le *palladium* de toutes les constitutions des gouvernemens régénérés en Suisse. Venant ensuite à la *révolte* suscitée par l'*ultramontanisme* dans le Jura, le rapport la résuinoit toute entière dans trois ecclésiastiques, le curé de Porrentruy et ses deux vicaires, causes premières de toutes les perturbations passées et présentes.

Le rapport blâmoit nettement le conseil exécutif qui avoit livré ces trois prêtres aux tribunaux. Il auroit voulu qu'au lieu d'observer à leur égard les formes judiciaires exigées par la constitution, on les eût condamnés sans examen et sans procès au bannissement et à tous les frais occasionnés par l'occupation militaire. Mais puisqu'enfin le gouvernement avoit suivi les formes juridiques, le rapport proposoit d'interdire à tout jamais à ces trois ecclésiastiques l'exercice de toute fonction de leur ministère dans l'étendue de la république de Berné, d'appliquer par mesure fiscale toute leur fortune au paiement des frais d'occupation; enfin, de mettre en vigueur pour tout le clergé les résolutions de Baden, sans délai et sans adoucissement. Ce rapport, de 123 pages in-8° d'impression, renfermoit encore plusieurs dispositions et demandes extrêmement hostiles aux catholiques du Jura, et dont l'exécution les eût frappés d'un coup mortel, eux, le clergé et la religion.

Mais la commission a échoué dans ses projets bienveillans; elle a été

battue sur tous les points. Les députés catholiques du Jura ont parlé avec beaucoup de force. Le président de la commission, M. Kastoffer, un des plus redoutables antagonistes des catholiques, a donné sa démission ; M. de Tavel, qui avoit pris une part active aux opérations de la commission, a fait amende honorable devant tout le conseil. Il a reconnu qu'il avoit été induit en erreur sur les affaires du Jura, et il a voté pour qu'elles fussent mises *ad acta*. Quand on est allé aux voix sur le rapport, il y a eu 68 voix seulement pour l'adoption, et 119 pour le rejet. On est surpris d'un tel résultat ; mais les esprits s'étoient éclairés. On avoit découvert les manœuvres du parti libéral pour amener l'occupation, les mensonges des journaux, et entr'autres la fabrication d'une circulaire attribuée au curé de Porrentruy pour exciter les catholiques à la révolte. De plus, l'ambassadeur de France avoit représenté fortement à l'avoyer, le 28 juin, l'obligation d'observer le traité de Vienne et l'acte de réunion du Jura à Berne, et de retirer les articles de la conférence de Baden. Le conseil exécutif a été de suite réuni pour délibérer là-dessus ; la délibération a duré tout le 28.

Le 30, le conseil exécutif a proposé au grand conseil de décréter que les résolutions de Baden ne seront jamais mises en vigueur dans le Jura, que du consentement du Saint-Père. Le même jour, cette proposition a été réduite en décret définitif par le grand conseil. Une décision si sage et si juste donne bien d'espérer que la question des personnes sera traitée avec le même esprit d'équité.

POLITIQUE.

Alfibaud a subi la peine des parricides. Il seroit grandement à désirer que nos mœurs révolutionnaires n'eussent point affaibli l'horreur qui étoit précédemment attachée à cette nature de crime, et par les lois, et par le sentiment public. Mais,

depuis cinquante ans, on s'est accoutumé à toucher de si près à la personne des princes, ils ont été si souvent exposés aux atteintes de la révolte et du mépris, que l'importance et la dignité de leur caractère en ont considérablement souffert dans l'esprit des peuples. Malheureusement il est plus facile d'ôter le respect que de le rendre ; et les blessures de ce genre qui ont été faites à la royauté ne se fermeront que très-lentement, si tant est qu'on puisse espérer qu'elles se ferment jamais.

Les lois et les formes disent encore : *le parricide* ; mais le langage et les idées révolutionnaires disent autre chose. Témoins l'horrible auteur de l'attentat du 28 juillet, qui mettoit une sorte de jactance et de vanité à faire précéder sa signature de l'épithète de *régicide*, comme s'il eût voulu adoucir par là ce que son nom tout seul renfermoit d'opprobre et de flétrissure. *Le régicide Fieschi !* Voilà ce qu'il avoit imaginé de mieux pour racher quelque chose de son infamie. Certainement il n'avoit pas choisi cette expression pour se ravalier : ce que l'on a connu de son genre de caractère ne permettroit guère une telle supposition. Ainsi donc s'il ne signoit pas : *l'assassin Fieschi, le parricide Fieschi*, c'est qu'il se figuroit que le *régicide* étoit devenu comme une circonstance atténuante du guet apens et du meurtre ; et il est probable qu'il n'auroit pas consenti volontiers à s'appliquer le nom d'*assassin* à la place de celui-là.

Le vrai mot flétrissant pour les hommes de cette espèce ; le mot qui leur fait encore quelque impression et leur cause quelque terreur, c'est M. l'Archevêque de Paris qui l'a trouvé en qualifiant d'*assassinat* le crime d'Alfibaud. Des écrivains hypocrites se sont récriés contre cette expression, en demandant pourquoi il n'avoit pas employé celle de *régicide*. Mais il avoit senti apparemment que dans la langue et les idées révolutionnaires, elle n'étoit pas assez effrayante pour produire l'effet qu'il importe de produire ; et il n'aura plus voulu donner aux criminels :

qui attendent à la vie des princes, la satisfaction de s'entendre appeler du nom que le régicide *Fieschi* affectionnoit pour lui-même.

PARIS, 11 JUILLET.

Des commissaires de police se sont présentés samedi dernier aux bureaux de la *Gazette de France* et du *Messenger*, pour menacer les gérans de ces deux feuilles de saisies immédiates, même avant la publication, dit la *Gazette des Tribunaux*, s'ils reproduisoient les paroles prononcées par Alibaud à la cour des pairs, pour sa défense. Il paroît qu'on a bientôt réfléchi que cette menace outrepassoit les lois, car elle n'a pas été faite aux journaux du matin.

— Au commencement du procès d'Alibaud, on avoit pris quelques précautions pour assurer la tranquillité aux abords du palais du Luxembourg. Mais bientôt on s'est ralenti, parce que personne ne s'est porté de ce côté. La promenade du jardin du Luxembourg a été moins fréquentée pendant le procès. Nous espérons que cette réserve étoit de bon augure, et que la foule ne se présenteroit pas comme à l'ordinaire au lieu de l'exécution. Mais nous nous sommes trompés.

Avant-hier Alibaud, après avoir entendu la lecture de l'arrêt de la cour des pairs, a fait demander M. l'abbé Grivel, aumônier de la chambre des pairs, qui s'est rendu à 4 heures du soir dans la prison, et a passé une partie de la nuit auprès du condamné. Le lendemain Alibaud a écrit plusieurs lettres à des amis et à sa famille; il en a écrit une à M. l'abbé Grivel. Ces lettres ont été déposées à la Préfecture. M. l'aumônier de la chambre des pairs est venu ce jour-là auprès d'Alibaud, et est resté avec lui une partie du dimanche. Il ne l'a quitté que le soir. Il est revenu à 5 heures du matin, et a trouvé, dit-on, Alibaud endormi d'un profond sommeil. Il l'a réveillé; en le voyant, le condamné lui a dit : Vous venez m'annoncer l'heure de l'exécution? — Oui, a répondu M. l'abbé Grivel, c'est pour 5 heures. Alibaud s'est levé.

On dit qu'il a demandé à boire, et qu'il a témoigné de craintes qu'on n'eût falsifié le vin pour lui ôter le courage, craintes qui auroient été dissipées par M. l'abbé Grivel.

Le bourreau et ses exécuteurs sont arrivés ce matin dans plusieurs voitures, à 4 heures et quelques minutes, et sont entrés dans le jardin du Luxembourg, par la grille de la rue du Pot-de-Fer. Les voitures sont allées se ranger dans le passage qui sépare le nouveau jardin du grand-référendaire, de l'Orangerie. Après les tristes apprêts de la toilette, que le condamné a paru supporter avec un peu d'impatience, on l'a mené à la voiture (voiture ordinaire des prisons) qui devoit le conduire au lieu du supplice. M. l'abbé Grivel est monté avec lui, et l'a accompagné jusqu'à l'échafaud. Le condamné qui a conservé tout son calme, a embrassé plusieurs fois le ministre de Dieu, et lui a dit qu'il le prioit, s'il passoit un jour dans le pays de ses parens, de les assurer qu'il s'étoit repenti du crime qu'il avoit commis. Il est monté ensuite tranquillement sur l'échafaud, et s'est écrié : Je meurs pour la liberté!.... Adieu, mes amis!...

Il paroît que pendant les derniers jours, son cœur s'est tourné vers Dieu d'une manière remarquable. Alibaud s'est confessé.

Le bruit avoit couru dans le public que Alibaud seroit exécuté à 8 heures. Aussi la foule, avide d'horribles spectacles, fut-elle surprise de trouver l'exécution terminée. Cependant beaucoup de gens avoient passé la nuit à la barrière Saint-Jacques pour être sûrs d'être placés. On dit qu'on a arrêté un homme qui crioit : *Grâce ! grâce !* Près de 6,000 hommes de la garnison ont été mis sous les armes.

— Les chambres se réuniront demain pour entendre la lecture de l'ordonnance de clôture de la session de 1836.

— Les compositions du concours général ont commencé aujourd'hui dans les collèges de Paris.

— La Faculté des lettres de Paris, dans

sa séance du 9 juillet, n'a admis au grade de bachelier que trois candidats sur treize. Dans une de ses dernières séances, elle n'en a admis que deux sur douze. On a remarqué que les diplômés délivrés ne dépassoient pas le tiers du nombre total des examens.

— La cour royale a confirmé le jugement par lequel la sixième chambre correctionnelle a condamné le sieur Fournier-Verneuil, rédacteur du *Censeur judiciaire et financier*, pour diffamation envers la famille de Charost, à 3 mois de prison, 500 fr. d'amende et 6,000 fr. de dommages-intérêts.

— M. Aubry - Foucault, gérant de la *Gazette de France*, a comparu aujourd'hui devant les assises de la Seine, pour répondre aux accusations, 1° d'attaque contre le principe ou la forme du gouvernement de 1830; 2° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement; accusations motivées par les numéros des 24, 25 et 26 juin dernier, qui reproduisoient les paroles de M. de Dreux-Brézé à la chambre des pairs, avec quelques réflexions ajoutées aux sages réflexions que le noble orateur avoit faites sur la célébration de l'anniversaire de juillet.

Nous regrettons de ne pouvoir donner la belle défense de M. Aubry - Foucault, présentée par M. Berryer. Nous en citerons cependant un passage qui a dû produire beaucoup d'effet sur l'auditoire qui étoit nombreux, comme lorsque M. Berryer parle.

• Si du haut de votre siège, magistrats, vous voulez rétablir l'ordre dans un pays, oh! gardez-vous bien de louer les faits qui ont porté atteinte à cet ordre... gardez-vous de préconiser le triomphe de la violence et de l'injustice, si vous voulez faire régner le bon droit et la modération.

• L'on a aboli la commémoration du régicide, et croit on que l'on n'a pas diminué aussi l'horreur que devoit inspirer un si grand crime! On a repoussé de notre sol ces incouvenans qui indiquoient la place où des princes étoient tombés... et le peuple s'est dit : Ce n'est rien de frapper un prince, et c'est trop d'une croix

pour honorer la place de leur sacrifice!

La réponse du jury a été affirmative sur toutes les questions. M. le procureur-général ayant requis la peine la plus forte, M. le président a demandé à M. Aubry-Foucault s'il avoit à présenter quelques observations sur l'application de la peine. Ce dernier a prié la cour de prendre en considération les deux mois de prison qu'il vient de faire, et pendant lesquels il a eu le malheur de perdre sa femme. Malgré cela, il a été condamné à 6 mois de prison et 4,000 fr. d'amende.

— La nomination de M. Breschet à la place de professeur d'anatomie, après un concours où avoient figuré plusieurs candidats, tels que MM. Blandin, Bérard, Broc, Lebaudy, etc., s'est faite samedi à la Faculté de Médecine, au milieu du plus grand scandale. Au moment où le président du jury est venu proclamer le résultat du scrutin, des sifflets, des huées se sont fait entendre, ont poursuivi les professeurs qui n'ont pu s'échapper de l'École que par une porte détournée. M. le doyen a tenté, non sans courir des risques, de rétablir l'ordre; mais il n'a pu se faire entendre de cette foule animée, et il a été obligé de céder à la violence en se retirant. Un groupe d'élèves l'a protégé contre les pierres qui étoient lancées dans les carreaux.

C'est alors que le désordre n'a plus connu de borne. Toutes les vitres ont été cassées, les châssis même des portes et des fenêtres brisés, le salon des professeurs livré au pillage; les glaces mises en morceaux, les robes et les toques déchirées et jetées dans les ruisseaux. Et tout cela parce que la nomination de M. Breschoit déplaisoit à 60 ou 80 mauvaises têtes. On estime les dégâts à 10,000 fr. Le devis de l'architecte pour la réparation des portes et des fenêtres, des glaces, etc., s'élève à près de mille écus, et les robes des professeurs déchirées et mises en morceaux, sont estimées 7,000 fr. Le tableau de Girodet, Hippocrate refusant les présens d'Artaxerce, a heureusement été préservé, ainsi que les registres de la Faculté.

Quelques arrestations ont été faites, et les prisonniers ont été conduits sans peine au poste de l'Odéon.

Un avis affiché à la porte de l'École de Médecine annonce qu'il n'y aura ni cours ni actes publics, et que les étudiants seront prévenus du jour où la Faculté reprendra ses travaux accoutumés.

— Les professeurs du Collège de France se sont réunis pour désigner leur candidat à la chaire de physique expérimentale devenue vacante par la mort de M. Ampère. Plusieurs candidats s'étoient présentés, mais M. Savart, ancien officier d'artillerie, membre de l'Institut et suppléant, par intérim, de M. Ampère, a réuni l'unanimité des suffragans.

— Le ministre de l'intérieur vient d'approuver les présentations faites par les douze arrondissemens de Paris et le préfet de la Seine, pour les mariages qui doivent être célébrés à l'occasion des fêtes de juillet.

— M. Dupin aîné est parti pour les eaux de Vichy. La séance de clôture des chambres sera présidée par M. Teste.

— MM. Dufrasse, Bach, Francard et plusieurs autres individus, poursuivis pour délits politiques, ont été mis en liberté de la prison de la Force, où ils étoient détenus sous la double inculpation d'attentat à la vie du roi et d'association illicite.

— Plus de 200 entrepreneurs étoient réunis samedi dans la salle de l'hôtel-de-Ville, pour assister à l'adjudication des travaux de construction pour la nouvelle salle de la chambre des pairs au Luxembourg.

L'importance des travaux adjugés est de plus de 800,000 fr. On a obtenu des rabais jusqu'à 30 p. cent.

— Le relevé de la population des maisons centrales de force et de correction au 1^{er} janvier dernier, porte 12,440 hommes, 3,638 femmes; total : 16,078 détenus, dont 157 condamnés politiques et 97 détenus au-dessous de 16 ans.

— Nous avons parlé, il y a environ deux mois, de l'accident arrivé à M. Dailly. Cet ancien militaire rentrait tranquillement chez lui, quand il reçut, rue Poissonnière, onze heures du soir, un coup de bâto-

sur la tête, qui l'étendit par terre, et baigné dans son sang. C'étoit une méprise; celui qui l'avoit si maltraité avoit cru frapper un autre individu avec qui il venoit d'avoir une sorte de querelle. Cet homme violent fut arrêté; c'étoit un commissionnaire du quartier. Le tribunal vient de le condamner à six mois de prison.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un malheureux événement est arrivé, le 6 au matin, au polygone de La Fère. Un certain nombre de travailleurs du 2^e régiment d'artillerie étoit occupé dans un bâtiment destiné à recevoir des projectiles, lorsqu'à cinq heures un quart une violente explosion s'est fait entendre et assez fortement sentir jusque dans la place. C'étoit ce même bâtiment qui venoit de sauter, et dont la destruction a causé un grand ravage. Ce magasin contenoit 250 kilogrammes de poudre.

Un maréchal-des-logis et quatre canonniers ont été tués sur place; un maréchal-des-logis, blessé mortellement, vient de mourir. Douze canonniers ont été blessés, mais, fort heureusement, peu d'entre eux le sont grièvement.

Le bruit de l'explosion a été entendu jusqu'à Laon qui se trouve à cinq lieues.

— Quelques chiens enragés ont paru dans le canton de Solesmes (Nord). Un cheval mordu par l'un deux, à Briastre, a été abattu. Dans une commune des environs, un homme, ayant été mordu par un chien enragé, fut bientôt lui-même attaqué des symptômes de l'hydrophobie.

— Voici le dernier relevé de la population de Calais. Hommes mariés, 1,837; veufs, 156; garçons, 2,992; filles, 3,417; femmes mariées, 1,873; veuves, 590. Ce qui donne un total général de 10,863 habitans.

— Le cheval que montoit Abd-el-Kader à l'affaire de Mascara a été donné par le gouvernement au dépôt d'étalons de Blois.

— Le 3 de ce mois, au garde-port, à Tours, a sauvé deux jeunes garçons qui étoient sur le point de se noyer.

— L'*Echo du Peuple* de Poitiers annon-

ce qu'il vient de gagner son vingt-deuxième procès devant le jury des Deux-Sèvres.

— M. Berryer étoit à Rennes jeudi dernier.

— A Nantes, dit l'*Ami de la Charte*, un homme est mort en travaillant dans une prairie. Sur plusieurs routes des bestiaux et des chevaux sont restés morts, accablés par la chaleur.

— Le 4 juillet, un violent orage a éclaté aux environs de Nantes. Une grêle fort grosse a causé de grands dommages; les vignes, les grains et les foins de cette contrée maltraitée ont été détruits.

— En deux jours, sept personnes sont mortes en se baignant dans le Rhône, à Lyon, et neuf ont failli avoir le même sort.

— Riban, condamné d'avril, est arrivé mercredi de Grenoble à la prison de Perrache, à Lyon, où il a été mis au secret, en attendant son départ pour Doullens.

— Dans la nuit du 26 au 27 juin, la maison d'un chaufournier de Beaufort (Isère), a été réduite en cendres, et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que quatre enfans, dont le plus âgé avoit six ans, et une domestique âgée de dix-sept ans, ont péri sans qu'il ait été possible de leur porter aucun secours.

— Dans la nuit du 4 au 5 juillet, un incendie a consumé à Montauban la belle filature à vapeur de M. Lagravère. On évalue la perte à 500,000 fr.

— Lors d'un incendie qui a eu lieu au Pont-Saint-Esprit, la nuit du 6 au 7 juin, un chartreux, dom Sébastien, a montré un courage extraordinaire, il est monté sur le faite de la maison et a contribué à sauver plusieurs personnes des flammes.

— Madame Alava, femme de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, est depuis quelques jours à Bordeaux.

— La police de Bordeaux a saisi, le 4, chez les armuriers de cette ville, un grand nombre de cannes-fusils, cannes à épées et cannes à dards.

— M. R..., membre du barreau d'Alger, chassoit le 23 juin sur les bords de l'A-

raich, et venoit de décharger un côté de son fusil double. Son cheval effrayé par l'explosion fit un brusque mouvement, par suite duquel le cavalier perdit les étriers. Dans les efforts que faisoit M. R... pour éviter une chute, le canon de son fusil se trouva derrière lui, et la détente ayant été accidentellement touchée en ce moment, le coup partit et tua un juif qui suivoit le cheval.

— Les recettes de la régence d'Alger se sont élevées de 1831 à 1835, de 900,000 fr. à 2,130,000 fr., et le premier trimestre de 1836 a présenté une augmentation de 100,000 fr. sur celui de l'année précédente. Depuis juillet 1830 jusqu'en décembre 1834, le terme moyen des navires entrés dans les ports de la régence étoit de 1,200 par an; de 1835, il s'est élevé à plus de 2,000. Les exportations qui étoient sans importance en 1832, ont pris un rapide accroissement; les importations montent à 17 millions; le mouvement commercial a été, en 1835, de 25 millions environ.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Journal de Paris* a annoncé le 8 que l'expédition carliste dans les Asturies avoit été arrêtée dans sa marche et cernée par Espartéro, à la tête de forces triples. Il paroît que cette nouvelle a été mal informée, car depuis elle a reçu d'autres nouvelles qu'elle s'est gardée de nous communiquer.

ANGLETERRE. — Londres, 8 juillet. — M. O'Connell a adressé le 4 à ses compatriotes une longue lettre pour la formation immédiate d'une société sous le nom d'*Association générale d'Irlande*. Cette association, d'après son auteur, n'aura pas d'autre but que d'obtenir par le moyen du parlement uni, un mode de solution de la question des dîmes, tel qu'il satisfasse complètement la nation irlandaise, et une réforme municipale basée sur le même principe, et aussi étendue que celle qui a été accordée à l'Ecosse et à l'Angleterre. Mais si, ajouta

M. O'Connell, il demeure démontré qu'il est impossible d'obtenir justice sans rejet de l'union. L'association générale se transformeroit en association nationale. et alors cette dernière seroit composée exclusivement d'anti-unionistes. Toutes les opinions politiques et religieuses pourront faire partie de l'association de M. O'Connell, qui recommande fortement une opposition paisible et constitutionnelle. Reste à savoir si son association est bien faite pour cela, et si au lieu de bonheur, de prospérité, mots trompeurs qui égarent d'ordinaire les peuples, elle n'accroîtra pas le mal de l'Irlande.

M. O'Connell, qui parle aussi quelque part dans sa lettre de politesses, auroit bien dû en effacer le passage suivant, qui ne peut que choquer et paraître impoli :

« On refuse à l'Irlande les corporations municipales réformées attribuées à l'Angleterre et à l'Écosse, et à l'injustice on ajoute l'outrage ; l'outrage de la part de ce tyran sans générosité et sans cœur, de Wellington ; l'outrage de la part de ce vil et rampant Vesey-Fitzgerald ; l'outrage de la part des plus lâches entre les lâches, que je ne nommerai pas pour ne pas salir ma lettre. Le lion de la fable étoit malade lorsque l'âne osa lui lancer des ruades. L'Irlande n'est pas mourante, elle ne sommeille même pas, on ne la frapperoit pas impunément. Irlande, ô ma patrie, tu es jeune et forte, forte de l'énergie et du patriotisme de tes enfans. »

— Le bill pour la commutation des dîmes en Angleterre a été lu pour la seconde fois à la séance du 7 de la chambre des lords. La discussion est fixée à demain.

— A la séance des communes du 8, lord John Russell a présenté le nouveau bill relatif à la réforme de l'église établie en Angleterre et dans le pays de Galles. Le but principal de cette loi est d'établir une meilleure répartition des revenus ecclésiastiques. Il ne fait d'ailleurs que reproduire les conclusions de la commission d'enquête nommée sous l'administration de sir Robert Peel. M. Wason a trouvé que les membres de cette commission,

appartenant tous à l'aristocratie, ont fait une trop large part des revenus ecclésiastiques aux grands dignitaires. M. Hume a blâmé le gouvernement de n'avoir pas eu le courage d'introduire dans ce bill une disposition emportant l'abolition intégrale des taxes ecclésiastiques. Il auroit voulu, en outre, que le bill mit fin au cumul des bénéfices. Sir Robert Peel a donné son adhésion à la mesure. Au départ du courrier, la chambre venoit de se former en comité sur le bill ; et sur la proposition de lord John Russell, elle avoit décidé qu'elle s'assembleroit le 11.

On parle du prochain établissement d'une fabrique de sucre de betteraves dans la province de Luxembourg.

— En Hollande même la température a été si élevée, que le 2, deux grenadiers sont morts sur la route de Delft à Rotterdam.

— Le 30 juin, la chambre des députés du royaume de Wurtemberg a voté à l'unanimité la prise en considération de la proposition du député Menzel, tendant à garantir à l'auteur et à l'éditeur leur propriété littéraire et à les préserver des contrefaçons.

— Plusieurs jeunes gens, presque tous étrangers et étudiants, ont été arrêtés à Vienne. On croit que ces arrestations se rattachent à celles qui ont été faites en Suisse.

— Le choléra paroit s'adoucir un peu à Vienne. Il a atteint son point culminant les 26, 27 et 28 juin, où le nombre des morts s'est élevé chaque jour à 40. D'après la *Gazette d'Augsbourg*, ce fléau reparoit de nouveau en Hongrie.

— Il vient d'être décidé par l'empereur de Russie que les expositions des produits de l'industrie auront lieu tous les cinq ans, et alternativement à Saint-Petersbourg et à Moscou.

— Sur les réclamations du géant du consulat de France à Gibraltar, la commission sanitaire de ce port vient de réduire de quatorze jours à dix jours la durée de la quarantaine imposée aux prove-

nances des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

— La défaite et la prise du général Santa-Anna par l'armée du Texas sont confirmées par des lettres de Tampico (Mexique), en date du 17 mai. On ajoute qu'il reste dans le Texas, sous les ordres de quatre autres généraux, 6,000 hommes de troupes mexicaines prêts à agir s'ils en recevoient l'ordre.

COUR DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

PROCÈS D'ALIBAUD.

Audience du 9 juillet.

L'accusé est amené à onze heures. Des gardes municipaux le précédent; deux le tiennent sous chaque bras, et plusieurs marchent derrière lui. Arrivé à sa place, il se met à lire le *Moniteur*. Son regard est encore plein d'assurance.

La cour entre en audience, et comme tous les témoins ont été entendus, M. le président donne la parole au procureur-général.

L'accusé ayant fait l'aveu de son crime, ainsi que de toutes les circonstances qui l'ont accompagné, M. Martin (du Nord) annonce qu'il reste peu de chose à dire au ministère public. Aussi ne veut-il pas occuper long-temps les momens de la cour. Heureux de pouvoir proclamer que Alibaud, perdu par la misère et l'inconduite, maîtrisé par la paresse et l'orgueil, a seul conçu son exécrable projet, et que le témoin Corbière auquel l'assassin avoit écrit à Perpignan pour l'entretenir de ses horribles desseins, ne sauroit être poursuivi par la législation actuelle, bien qu'en ne révélant pas les confidences de l'accusé, il ait commis une grande faute aux yeux de la morale. M. Martin (du Nord) ajoute : « Ne croyez pas cependant, messieurs, que nous regardions les factions comme étrangères au crime d'Alibaud; non, telle n'est pas notre pensée. Ces hommes qui professent hautement des doctrines pernicieuses, qui rappellent les vieux souvenirs de 1793, ces hommes qui refusent au roi leur respect, ces hommes qui représentent par la presse et par leurs discours le roi comme l'ennemi de la charte, qui parlent de sa mort comme du signal d'une ère de bonheur et de liberté, voilà les complices d'Alibaud. Oh! que

ces hommes mandissent leur ouvrage!

« Une législation énergique a mis un terme à ce débordement de mauvaises doctrines; aujourd'hui il peut rester encore des traces de ces doctrines dans quelques esprits malades; elles tendent à s'affaiblir chaque jour.

« Et quelles seroient maintenant les espérances des factions? La providence qui veille sur nous a plusieurs fois sauvé les jours du prince qui s'est dévoué à faire régner les lois. Mais s'il étoit possible que les ennemis de notre repos fissent tomber la plus noble des victimes, croyez-vous que les bons citoyens auroient pour cela des dangers à courir? Nous frémissons à la pensée de l'explosion qui se seroit manifestée de l'inoignation publique; sans doute on fût parvenu à comprimer cette exaspération et les réactions qu'elle eût suscitées. Dans ce cas déplorable, la victoire de l'ordre eût encore été assurée; aujourd'hui les assassins atteignent les factions qu'ils veulent servir; ils ne sauroient atteindre la dynastie. »

M. le procureur-général donne ensuite lecture de son réquisitoire, tendant à ce que l'accusé soit déclaré coupable d'attentat, et qu'il lui soit fait en conséquence l'application des articles 12, 13, 86 et 88 du code pénal.

Pendant tout le temps qu'a parlé M. Martin (du Nord), Alibaud n'a pas interrompu sa lecture du *Moniteur*; mais il a mis de côté ce journal, aussitôt que M^r Charles Ledru, son défenseur, a pris la parole.

M^r Ledru s'attache à montrer Alibaud depuis sa tendre jeunesse jusqu'à l'instant du crime. Alibaud fut placé par les soins d'une tante au petit-séminaire; il en sortit bientôt pour aller dans une pension. A seize ans il entra dans le commerce. Le défenseur rappelle qu'étant écolier, le jeune Alibaud s'est jeté une fois à la rivière pour sauver un de ses camarades qui se noyait, et qu'il auroit péri avec celui qu'il vouloit arracher à une mort certaine, sans les secours prompts qui lui furent portés. Il le montre encore plus tard sauvant une jeune fille qui étoit tombée dans l'Aube. Alibaud s'engagea, malgré sa famille, le 25 juillet 1829, et fut un des premiers soldats qui firent défection le 27 juillet 1850. Il quitta le service en 1851. M^r Charles Ledru cherche ensuite à disculper l'accusé des reproches de pa-

resse, d'avidité, d'orgueil, de basses inclinations, qui lui ont été faits par le ministère public. Et, continue le défenseur : « M. le procureur-général a dit qu'il y avoit chez Alibaud absence de toutes les notions du bien et du mal; si Alibaud n'avoit pas la conscience de ce qui est bien et de ce qui est mal, c'est qu'au milieu de tant de révolutions ce jeune homme a pu être égaré, mais il n'étoit pas vicieux et dépravé. A Dieu ne plaise que je veuille excuser son crime; mais, messieurs, l'assassin de César a été loué par Cicéron, par Tacite... (Rumeur.)

« Cela, je le sais, messieurs, ne change pas les notions de la morale éternelle; mais cela ne fait-il pas penser qu'il est possible à certains hommes de s'égarer, et de trouver le mal là où ils croyoient trouver le bien? Cela ne permet-il pas de dire qu'en trouvant le crime, Alibaud cherchoit encore la vertu? (Nouvelle rumeur.)

M^r Charles Ledru parle enfin de clémence; il croit qu'elle seule est capable d'arrêter les factions, car, dit-il, la mort de Fieschi n'a pas arrêté le bras d'Alibaud.

Alibaud se lève, et tire un manuscrit de sa poche, dont il commence la lecture :

« Si je prends ici la parole, croyez-le bien, ce n'est pas pour me défendre; je vous apportois loyalement ma tête; je croyois que vous la prendriez de même.

« Un conspirateur réussit ou meurt; moi, quel que fût le résultat de mon projet, la mort étoit mon partage. Echouant, je ne voulois pas tomber vivant entre les mains de mes ennemis. Si j'avois réussi, j'espérois une mort glorieuse, populaire. »

Après s'être plaint avec amertume qu'on ne lui ait point donné assez de temps pour assigner des témoins, Alibaud continue son discours, qui devient d'une telle véhémence, que le président lui ôte la parole. Le manuscrit remis par l'accusé à son défenseur, est, sur la demande de M. Pasquier, livré à M. Sajou, huissier.

M^r BONJOUR, second défenseur de l'accusé : Messieurs les pairs, je ne puis laisser la cour sous l'impression des paroles qu'elle vient d'entendre...

Alibaud se lève avec vivacité, saisit M^r Bonjour par la robe, et lui frappe sur l'épaule en disant : Votre but est sans doute d'inspirer la pitié et de demander grâce pour moi. Moi, je ne veux inspirer

que des sentimens de haine ou des sentimens d'estime à mes semblables.

M. Martin (du Nord), ayant répliqué, M. le président fait rendre à Alibaud son manuscrit, lui permettant de continuer sa défense, et l'engageant toutefois à ne plus faire l'apologie de l'assassinat et du régicide. L'accusé lit encore quelques phrases, et bientôt M. Pasquier lui impose de nouveau le silence, ce qu'il ne semble d'abord pas comprendre, car l'accusé n'en prononce que plus haut ses terribles reproches contre le gouvernement.

ALIBAUD (se décidant enfin à remettre son cahier) : Si les vérités que j'ai voulu faire entendre ne sont pas agréables à certaines oreilles, à la bonne heure ! Je suis bien forcé de me taire.

M. LE PRÉSIDENT. Les débats sont terminés; la cour va se retirer pour en délibérer.

Il est midi et demi; à deux heures moins quelques minutes, la cour rentre en audience.

M. le président prononce, au milieu du plus profond silence, un arrêt qui condamne Alibaud à la peine du parricide, et ordonne qu'il sera conduit sur le lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds, et la tête couverte d'un voile noir, qu'il sera exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fera au peuple lecture de l'arrêt de condamnation, et qu'il sera immédiatement exécuté à mort.

Le Géant, Adrien Le Clerc.

COURSE DE PARIS DU 11 JUILLET.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 95	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 50	
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 55	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	
Act. de la Banque. 2275 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 010	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1210 f. 70	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1232 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 000 f. 00
R. de Napl. 100 f. 60	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 103 f. 38	Empr. Belge. 103 fr.
Cotes, 00 fr. 010	Empr. d'Haiti. 000 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 010.	Empr. grec... 0000.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET C^o
Quai des Augustins, n. 35.

1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

JEUDI 14 JUILLET 1836.

EXAMEN

DE LA PHILOSOPHIE DE BACON :

PAR M. LE COMTE DE MAISTRE.

M. de Maistre est incontestablement un homme doué de beaucoup d'esprit, même de cet esprit qui exerce facilement un grand empire sur les lecteurs peu précautionnés. Il sait rendre les pensées les moins accessibles au vulgaire avec une clarté, on peut même dire avec une limpidité qui se rencontrent rarement parmi les écrivains occupés des hautes spéculations de la politique et de la philosophie ; il a en outre une foule de saillies et de traits qui empêchent l'attention du lecteur de languir et subjugent son imagination. Mais est-il aussi solide qu'il est séduisant ? C'est une chose sur laquelle nous pouvons élever des doutes très légitimes. M. de Maistre est un écrivain fort distingué ; mais M. de Maistre n'est pas toujours exact. M. de Maistre est un grand seigneur, mais M. de Maistre n'est pas poli ; il prend le ton très-haut, même vis-à-vis de ses supérieurs en savoir et en talent. M. de Maistre est un chrétien dont l'orthodoxie n'a rien d'équivoque ; mais M. de Maistre n'est pas modeste. Dans la pensée, rien ne plaît que le vrai, le vrai seul est aimable. Dans la conduite, rien ne blesse plus que la hauteur ; rien n'excite un aussi grand intérêt que la modestie, unie à un mérite éminent.

M. de Maistre, comme on sait, a écrit sur la théologie, et il s'est déclaré contre la doctrine de l'Eglise

de France : c'est assurément une chose fort libre. Pour mon compte, si je la crois assez bien appuyée, je n'en redoute pas moins l'abus qu'en ont fait certains écrivains : aussi je préfère de beaucoup l'ultramontain le plus décidé au janséniste le plus modéré. Toutefois, il n'y a pas d'ultramontain qui aille aussi loin que M. de Maistre. En exaltant la puissance spirituelle des papes, il s'est exprimé si légèrement sur les conciles généraux, qu'il a émis des propositions dignes de la censure de l'Eglise. Un autre tort moins grave, bien qu'il suppose une témérité peu commune, a été de traiter nos plus savaus théologiens avec un ton de supériorité accompagné d'un air si dégagé, d'une expression si tranchante, que sa polémique peut se réduire à ceci : « Messieurs, vous avez passé votre vie à compulsur les monumens de la tradition, pour y chercher la doctrine de l'antiquité et de tous les siècles de l'Eglise sur un point de controverse que je résous en me jouant. Vous n'y entendez rien ; voilà ce qu'ont voulu dire les Pères et les conciles. Il n'y a que cela de raisonnable. Allons donc, messieurs, à quoi bon tant de savantes discussions ? Vous lisez mal, vous comprenez mal, et vous raisonnez plus mal encore, s'il est possible. Ecoutez-moi, et taisez-vous. »

M. de Maistre a voulu traiter aussi de la philosophie ; et parce que rien ne convient moins à son caractère que l'exposition calme d'un système, il lui a fallu pour philosopher se mettre en face d'un adversaire, et lutter avec lui : il a

choisi Bacon. *L'Examen de la philosophie* de ce célèbre chancelier est un ouvrage posthume. Ses éditeurs auroient pris cependant une peine inutile s'ils avoient voulu en prouver l'authenticité. Dès la première page, on reconnoît l'auteur des *Soirées de Saint-Petersbourg*, du *Pape*, de *l'Eglise gallicane*. Mais quelque habitué que l'on soit au ton cavalier de M. le comte, on n'est pas peu surpris de voir à quel degré il le pousse dans son dernier ouvrage. Je ne crois pas qu'il y ait dans nos vocabulaires une seule expression de mépris qui ne soit appliquée à Bacon, en renforçant chacune d'elles de tout ce qu'un esprit caustique peut ajouter à l'âpreté naturelle des termes par la manière dont il les emploie.

Ce n'est pas assez d'accuser en cent endroits Bacon d'ignorance, d'ineptie, de folie, d'être un *extravagant*, un *polichinelle*, d'écrire parfois *mécaniquement*, laissant courir ses doigts sur le papier sans *savoir* ce qu'il écrit ; il ajoute :

« Bacon ne se trompe point comme les autres hommes ; chez lui l'erreur n'est jamais ni foiblesse, ni malheur, ni hasard ; elle est systématique et naturelle, organisée *in succum et sanguinem*. Il n'en est pas une qui n'ait sa racine dans un principe faux, antérieurement fixé, et pour ainsi dire inné dans son esprit. Pour réunir dans sa tête (deux idées de Bacon dont il a été question plus haut), il faut être au-dessous de rien, il faut être condamné à l'erreur, comme un criminel est condamné au supplice. »

Nous pourrions multiplier ce genre de gentillesses, car M. de Maistre les a répandues à pleines mains dans son livre. Ce n'est pas seulement la capa-

Bacon qui est moins que rien, son cœur ne vaut pas mieux que son

un hypocrite qui ne ma-

nifeste des sentimens religieux que pour mieux masquer son athéisme. C'est un homme de mauvaise foi, c'est un insolent qui insulte de respectables philosophes, tel que Pythagore. Ce dernier reproche nous a paru charnant ; c'est un trait de caractère digne de figurer sur la scène. Bacon accusé d'insolence par un homme qui lui dit : Vous êtes condamné à l'erreur comme un criminel au supplice. Vous la possédez ou vous en êtes possédé au point qu'elle est infiltrée dans votre sang et gravée dans votre ame plus réellement que les archétypes de Platon et les idées innées de Descartes ne le sont dans l'intelligence.

Bien que les injures soient en général l'indice d'une mauvaise cause, d'après l'axiome vulgaire, *Tu te fâches, donc tu as tort* ; malgré, disons-nous, ce fâcheux préjugé, il est bon d'examiner si Bacon est aussi malhonnête homme, aussi fou, aussi inepte que le prétend son rigide censeur.

C'est d'abord comme logicien que M. de Maistre juge Bacon, ou plutôt comme auteur d'une nouvelle méthode de raisonnement. J'ometts toutes les critiques de détail pour aller droit au fait. Les défenseurs de Bacon lui ont fait honneur d'avoir substitué l'induction au syllogisme. « Mais au fond qu'est-ce que l'induction, dit M. de Maistre ? Aristote l'a fort bien vu, c'est un syllogisme sans moyen terme....., c'est toujours le syllogisme qui est virtuellement dans l'induction comme il est dans l'enthymème... Ainsi, lorsqu'on nous dit que Bacon a substitué l'induction au syllogisme, c'est comme si l'on disoit qu'il a substitué le syllogisme au syllogisme ou le raisonnement au raisonnement. » Il est facile de



déprimer un adversaire quand on défigure ainsi les services qu'il a rendus à la science. Tout ce qu'on vient de lire seroit exact si Bacon s'étoit borné à recommander une induction ordinaire. Mais cet écrivain la veut sévère ; il exige, pour l'étude des sciences physiques, qu'elle parte non d'une proposition générale qui n'est souvent qu'une abstraction sans réalité, mais d'expériences multipliées et faites avec précaution, avec lenteur. Voilà l'idée fondamentale de Bacon, que M. de Maistre a rendue méconnoissable ; il seroit facile de prouver qu'il en fait autant pour la plupart des idées accessoires. Il est difficile de s'en rapporter jamais entièrement à lui quand il s'agit de juger un auteur.

Après avoir essayé de ravir à Bacon la gloire d'avoir tracé une bonne méthode, il s'efforce de prouver qu'il n'a nullement contribué au progrès des sciences physiques. Il énumère avec complaisance les physiciens et astronomes célèbres dont les découvertes ont précédé les préceptes de raisonnement donnés par le philosophe Anglais. Ce fait n'est pas aussi décisif que le prétend M. de Maistre ; il prouve seulement que dans l'ordre intellectuel la pratique précède souvent les meilleures théories. On avoit raisonné et bien raisonné avant Aristote ; les poètes avoient chanté avant l'apparition des arts poétiques d'Horace et de Boileau ; d'éloquens discours avoient depuis long-temps retenti dans les tribunes publiques lorsque Quintilien traçoit ses préceptes de rhétorique. S'ensuit-il qu'il faille effacer ces codes immortels que des hommes de génie ont donnés à la pensée ?

Bacon n'a pas prétendu, du reste, faire de son *Organum* une méthode

générale. Il reconnoît les avantages du syllogisme pour la morale, la jurisprudence, la théologie et autres sciences de ce genre (1). En cela il a été plus sage que Condillac et les adversaires modernes de la méthode scholastique. M. de Maistre donne à celle-ci des éloges que nous adoptons sans restriction. Il prétend qu'elle peut même fort bien s'adapter aux sciences physiques (2), et nous le croyons encore, pourvu que la base du raisonnement soit toujours des expériences bien et dûment faites.

Le chapitre troisième renferme des aperçus fort ingénieux sur le génie des découvertes. Mais elles nous paroissent incomplètes. Le génie des découvertes n'a pas besoin de méthode, nous en convenons ; mais, pour l'extension d'une découverte et les applications multipliées dont elle est susceptible, la méthode n'est pas inutile. L'histoire de la science toute entière dépose en faveur de ses avantages.

Discutant les titres de Bacon à l'admiration des savans, M. de Maistre signale ses nombreuses méprises. Mais que diroit-on d'un écolier qui gourmanderoit tous les grands hommes de l'antiquité, parce qu'ils ont ignoré les antipodes ? Il s'agit de savoir si en recommandant l'expérience comme base de toutes les sciences naturelles, en discréditant la méthode

(1) M. de Maistre cite lui-même ce passage, page 28, mais il fait une semonce très-dure à Bacon pour avoir appelé la morale, la jurisprudence, la théologie des sciences *populaires*. S'il y a dans cette expression une pensée de mépris, M. de Maistre a raison ; mais nous croyons que le chancelier n'a voulu indiquer que la destination pratique de ces sciences.

(2) Voyez sa thèse physique sur l'arc-en-ciel, page 59.

qui jusque là l'avoit entièrement négligée, il n'a pas favorisé le progrès de ces sciences. Il est selon nous très-superflu de le prouver.

Si Bacon, au dire de son critique, a été complètement inepte dans les sciences physiques, il n'est pas moins incapable en métaphysique. M. de Maistre lui reproche de l'avoir supprimée entièrement pour y substituer la *recherche des formes*. Il engage à ce sujet une discussion avec lui qui remplit le chapitre IV, sous le titre des *Essences et des Définitions*. Bacon est tout aussi méconnoissable dans ce chapitre que dans les autres. Tantôt on le fait déraisonner pour le réfuter plus facilement ; tantôt on lui fait dire des choses sensées auxquelles on n'oppose que des assertions erronées ou tout au moins fort obscures. En général toute cette discussion est peu digne d'un esprit juste et familiarisé avec la bonne métaphysique. Nous n'en citerons qu'un exemple. Bacon recommande de distinguer de l'essence d'une chose, les qualités qui lui sont accidentelles. M. de Maistre se moque de cette *enfantine* théorie. Le plus simple bon sens vous l'enseigne, « mais ce que Bacon n'a pas vu, parce qu'il ne voyoit rien, c'est qu'il est impossible de savoir ni même de demander si une certaine qualité appartient nécessairement à une essence, sans connoître auparavant cette essence ; l'affirmation ou la demande ne pouvant se rapporter qu'à une idée préexistante. » M. de Maistre après avoir dit sur les noms beaucoup de choses qui auroient grand besoin d'un commentaire, conclut de tout ce qu'il a dit sur les définitions que les essences sont *indéfinissables*. Nous l'arrêtons à ce seul point, parce que nous aurions un volume à faire pour relever tout ce qu'il avance d'inexact.

L'essence de l'homme est d'avoir un corps et une âme raisonnable ; et l'essence de l'âme est d'être pensante, simple, et par conséquent indivisible. Ces définitions n'énoncent-elles pas une vérité que le matérialiste n'admet point, et qu'il ignore même s'il est de bonne foi ? Est-ce que l'indivisibilité de l'esprit n'est pas une idée étrangère à un grand nombre d'anciens philosophes, qui ont cru que l'âme étoit une substance matérielle, mais plus ténue et plus déliée que la matière ordinaire ? L'homme n'est donc pas *indéfinissable*, l'âme n'est pas *indéfinissable*. Il est utile de les définir, il est nécessaire de prouver que la définition exprime une réalité, une vérité. M. de Maistre plaisante, quand il vient nous dire que la définition d'une chose ne nous dit que ce que nous savions déjà par son nom. Cela est vrai seulement des définitions des termes qui expriment une idée simple. Cela est vrai encore des sensations. Toutes les définitions du monde ne feront pas comprendre l'acide à celui qui ne l'a pas goûté, et elles n'apprendront rien à celui qui connoît déjà cette saveur par son expérience. M. de Maistre admire (je pense que ce n'est pas sérieusement), cette sentence, ou plutôt ce logogriphe d'un rabbin. Ce rabbin se demande : Qu'est-ce que Dieu ? Et il répond : *Son nom est son essence et son essence est son nom*. M. de Maistre trouve là toute sa théorie sur les définitions et les essences. *Fiat lux*.

Le vague de sa discussion tient à une erreur qu'il est facile de détruire. « Il n'y a point de nom, dit-il, qui ne représente une idée et qui ne soit dans son principe aussi juste que l'idée, puisque la parole et la pensée ne diffèrent nullement en essence. » J'accorde pour un instant que l'assertion

soit exacte; faut-il en conclure qu'il est inutile de définir certains termes? Nullement. Je vais en donner la preuve. Le mot de chaleur exprime dans la réalité une sensation de l'ame; il désigne aussi la cause de cette sensation, mais il exprime faussement une propriété du feu, semblable ou simplement analogue à la sensation. Cependant, combien d'ignorans qui croient qu'il y a dans le feu quelque chose qui ressemble à ce que j'éprouve quand je réchauffe mes membres engourdis! Le mot chaleur exprime donc deux idées entièrement distinctes et même séparées *toto calo*, une manière d'être de mon ame, et une propriété de certaines matières en combustion. Est-il inutile de la définir sous cette double acception, pour prévenir la confusion? Mallebranche ne l'a pas cru, et je me souviens qu'en le lisant, j'ai appris, il y a dix-huit ans environ, à distinguer deux choses, sur lesquelles, il est vrai, je n'avois jamais réfléchi. Ce qui vaut encore mieux qu'une définition, est d'avoir créé un nouveau mot, celui de *calorique*, pour exprimer la propriété matérielle du feu, et la distinguer de la sensation de l'ame.

M. de Maistre dit que le nom est toujours aussi juste que l'idée; il auroit dû dire aussi juste ou aussi inexact, aussi net ou aussi confus, aussi vrai ou aussi faux. Rien de plus notoire que les progrès de la chimie depuis quarante ans, et son état stationnaire avant cette époque. Or, tout le monde sait qu'ils tiennent uniquement à ce que des termes exprimant plus nettement les diverses décompositions de la matière ont remplacé ceux qui les énonçoient d'une manière plus obscure (1). Ren-

(1) Voy. la préface du *Traité de chimie* de Lavoisier, 1795.

donc justice à qui elle est due. Condillac, répréhensible sous tant d'autres rapports, a fait de fort bonnes et très-judicieuses réflexions sur la nécessité de corriger la langue, pour mieux raisonner. M. de Maistre cite un passage incomplet de Condillac, qui exprime cette pensée. Et pour toute critique, il prononce ce jugement: *Condillac est un sot*. Ce n'est pas par des paroles aussi insolentes que l'on peut défendre avec succès la cause de la religion. On peut en imposer à ceux qui se laissent subjuguier par ces airs de hauteur; on prévient tout homme sensé qui ne reconnoît point à ce langage le ton calme d'un ami de la vérité. Si cet homme est doué de quelque instruction, il ne tarde pas à s'apercevoir que la suffisance de l'écrivain est proportionnée à l'exiguité de son savoir. Condillac est un philosophe dangereux, moins par les erreurs qu'il professe que par ses tendances. Sans être athée ni matérialiste, il professe un sensualisme très-funeste à la morale. Avec cette abjecte doctrine, il devoit manquer de l'élevation et du génie des Descartes, des Leibnitz, des Newton; mais Condillac n'est pas un *sot*.

Bacon a ignoré beaucoup de choses en physique, parce que la physique étoit à sa naissance. En créant de nouvelles théories, il a fait plus d'un faux pas, parce que si les bonnes théories aident à multiplier les découvertes, les découvertes à leur tour aident à perfectionner les théories. Critiquez donc tant qu'il vous plaira la cosmogonie de Bacon, son système sur le flux et reflux, etc., etc.; mais ne dites pas que Bacon est un *extravagant*, un *aveugle*. Il a été loué par les philosophes du dix-huitième siècle; cela suffit, nous dit son censeur, pour le condamner. Mais Cassendi,

Aldisson, Deluc, les auteurs du journal de Trévoux n'étoient pas les partisans d'une secte qu'ils ont combattue ou désavouée hautement, et cependant ils ont exalté le génie de Bacon (1). Les philosophes du dix-huitième siècle ont loué Fénelon et saint Vincent-de-Paul ; faudra-t-il aussi les tenir pour suspects ?

M. de Maistre poursuit Bacon sur tous les points. Après en avoir fait un ignorant, il n'hésite pas à en faire un impie. Nous examinerons ce dernier grief dans un prochain article.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Il est maintenant bien certain que l'on aura plus de deux cardinaux. M. Constantin Patrizi, archevêque de Philippines et majordome de Sa Sainteté, a dû être préconisé dans le consistoire.

Mgr Garibaldi, chargé d'affaires en France depuis six ans, vient d'être nommé prélat de la maison de Sa Sainteté et internonce papal en France. Il doit être reçu prochainement au château en cette qualité, et présenter les lettres de créance qui l'accréditent. Cette nouvelle preuve de la confiance de son souverain achève de dissiper les bruits répandus par une feuille étrangère, et auxquels nous n'avions ajouté aucune

(1) On trouvera ces passages où des chrétiens sincères et des religieux d'une piété éminente ont exalté les talens de Bacon par tout ce que le langage humain a de plus laudatif. Mais M. de Maistre n'en tient aucun compte. Nous serions fâchés que cet écrivain fit école. Son caractère hautain trouveroit des imitateurs, favoriserait une disposition malheureusement trop commune aujourd'hui, c'est-à-dire le mépris pour des opinions qui ont acquis la force de chose jugée.

Indépendamment de toutes les erreurs que renferme l'Examen, n'y a-t-il pas un manque de tact assez grand, que de croire rendre un service à la religion en enlevant au christianisme la gloire de Bacon ?

soi. Il n'étoit pas vraisemblable qu'il pût être question d'éloigner un prélat qui a rempli avec autant de zèle que de sagesse une mission délicate dans les temps les plus difficiles. Le clergé de France apprendra avec plaisir que Mgr Garibaldi continuera à représenter son souverain dans un pays où ses heureuses qualités et son talens ont été justement appréciés.

L'église française dirigée par le sieur Heurtault, à Boulogne près Paris, vient d'éprouver un nouvel échec. Au moment où elle sonnoit sa cloche pour appeler aux conférences que l'abbé Auzou donnoit le samedi à la chute du jour depuis près d'un mois, M. le préfet de police a fait signifier au sieur Heurtault une décision du ministre de l'intérieur qui rapporte l'arrêté par lequel M. Mazères alors sous-préfet de Saint-Denis, avoit permis d'établir une sonnerie dans l'église française de Boulogne, contrairement à une décision du ministre, en date du 4 septembre 1832. (Voir notre numéro du 7 septembre 1832.) Ainsi cette pauvre église n'aura plus de cloche, pas même pour sonner son agonie, bien qu'il soit écrit sur ses murs en style et en orthographe assez burlesques : *Par actes homologués fondée à perpétuité.*

Au moment même de la conquête d'Alger, il y a 6 ans, nous nous demandions, dans ce Journal, si la religion ne pouvoit pas reflourir en Afrique (N° 1668, tome LXV). Nous rappelions le temps où tout le littoral sur la Méditerranée étoit peuplé de chrétiens, où on y voyoit tant d'églises florissantes, où on y comptoit jusqu'à 600 évêques. Là brillèrent de grands exemples de vertus, là des martyrs honorèrent leur foi par leur courage, là des hommes célèbres, Tertullien, saint Cyprien, saint Optat de Milève, saint Fulgence servirent l'Eglise par des écrits que nous avons

encore. Qui pourroit oublier surtout ce grand docteur, l'éternel honneur de l'église d'Afrique et de l'Eglise universelle, cet Augustin si célèbre par l'éclat de sa conversion, par sa vie pénitente, par ses talents, par ses écrits et par l'influence qu'il eut sur son siècle? Ne pouvoit-on espérer de voir le christianisme renaître dans un pays où il avoit régné si long-temps? Cette espérance fut alors partagée par beaucoup d'hommes sages et religieux, et nous nous rappelons qu'un de nos plus dignes évêques exprimoit à cet égard ses vœux avec toute l'autorité de son caractère et de ses vertus :

« Il est glorieux, disoit M. l'évêque du Puy, d'avoir arboré sur les remparts d'une ville vaincue le drapeau qu'elle avoit outragé; il sera bien plus glorieux d'élever dans ces contrées inhospitalières l'étendard pacifique de la croix, et de réunir sous son ombre tutélaire des peuples courbés jusqu'alors sous le joug d'une loi de sang, et qui viendront chercher à ses pieds une nouvelle vie, et effacer les traces de leur dégradation passée. Il est beau d'avoir combattu pour briser les chaînes de nos frères captifs et affranchir les nations chrétiennes du tribut qu'elles payoient à un pirate avide; combien il sera plus glorieux encore pour nos armes d'avoir rappelé sur ces rives infidèles la vérité qui en est exilée depuis si long-temps, et qui n'y reviendra que pour délivrer ses habitants de la double servitude de l'ignorance et du vice? »

Un journal du Midi demande ce qu'a fait le gouvernement pour une œuvre si importante et si belle. Il s'étonne qu'on n'y ait point envoyé de zélés missionnaires; et il ne comprend pas, ce sont ses expressions, que M. l'évêque de Maroc se croie dispensé de se rendre dans son diocèse, où sa mission seroit sans danger, et où il lui appartiendroit si bien de se mettre à la tête des prêtres pour étendre la foi. Mais la Gazette du Midi n'a pas fait attention que le pays d'Alger n'est pas la même chose que les états de Maroc, et que

si M. Guillon a un titre d'évêque à Maroc, il n'en a pas pour le territoire que nous occupons. Ainsi, le savant prélat a pu se croire dispensé de partir pour l'Afrique, et il attendra probablement que nous y ayons conquis Maroc pour aller y réclamer ses droits et y exercer son zèle.

Au surplus, nous partageons le vœu si légitime et si chrétien de la Gazette du Midi, pour l'envoi de sages missionnaires en Afrique. Ce pays est depuis 6 ans dans un état d'abandon et d'anarchie sous le rapport de la religion. Quelques prêtres y sont allés successivement; presque tous étoient sans pouvoirs, et n'ont pas honoré leur caractère par leur conduite. Un arrangement avoit été conclu, dit-on, pour procurer à la colonie des missionnaires respectables et dévoués; ils devoient partir il y a plus de 6 mois; ils étoient attendus avec impatience, ils auroient fait cesser un état de choses fâcheux. Mais l'exécution de l'arrangement a été empêché jusqu'ici par de petits obstacles qui sont restés couverts de l'ombre du mystère. Il seroit à désirer que le pouvoir comprit enfin la nécessité de laisser réaliser au plus tôt un projet dont on attendoit tant d'avantages.

Un journal a annoncé une nouvelle fort alarmante; c'est que les Sœurs de la Charité, les dignes filles de saint Vincent de Paul, qui desservent l'hospice de la Charité, à Paris, sont depuis quelque temps abreuvées de tant de dégoûts qu'elles ont dû se résoudre à se retirer. Elles devoient, dit-on, partir mardi dernier. Nous savons que cela n'a point eu lieu. Les respectables Sœurs sont encore dans l'hospice, mais il est douteux qu'elles puissent y rester. En butte à des tracasseries misérables, elles sont paralysées dans l'exercice de leurs charitables fonctions. Il est clair qu'il y a des gens qui aspirent à les forcer de s'en aller. L'administration des hospices pourroit-elle prêter les mains à ce complot, et se priver des

services de ces pieuses servantes des pauvres? Pour son honneur, nous nous refusons à le croire; il n'y auroit pas assez de sifflets en Europe pour accueillir des mesures brutales à l'égard de bonnes et pieuses Filles aux genoux desquelles tous les amis de l'humanité devraient tomber.

M. l'évêque de Blois, en déplorant le dernier attentat, sait aussi en tirer de hautes leçons pour l'instruction des peuples :

« Oui, il faut le déclarer, il faut le proclamer même sur les toits, ce n'est point aux hommes qu'il appartient de fermer des plaies aussi profondes. Les hommes, hélas! que peuvent-ils, si habiles, si puissans, si élevés qu'on les suppose, lorsque les peuples se mettent en révolte ouverte contre cette douce puissance de la religion, qui, seule, descend au fond des cœurs pour les purifier, les toucher et les changer? Que pourront les lois sur des peuples qui, séduits par l'esprit d'erreur, n'y liront que la volonté des hommes, auxquels ils ne croient rien devoir, parce qu'ils ne veulent plus reconnoître dans leurs décrets la sanction du législateur suprême qui leur commande la soumission? Et l'autorité des puissances qui gouvernent la terre, de quel œil sera-t-elle regardée par des hommes qui ne voient en elles que la force qui les entoure? Ah! si quelquefois ils les craignent, jamais ils ne les respectent: ils n'obéissent que par contrainte; jamais en vue de Dieu. Non, les passions des hommes pervers ne déposeront pas leur férocité devant un maître qui n'a pas son trône dans leurs consciences. S'ils ne croient pas que toute puissance vient de Dieu, les bienfaits ne les toucheront pas non plus, les faveurs ne les adouciront pas, les titres de gloire ne les ramèneront pas. »

Le 24 juillet aura lieu à la Sainte-Baume la bénédiction de la chapelle du Saint-Pilon. M. l'évêque de Fréjus doit y venir, ainsi que M. le préfet du Var et beaucoup d'ecclésiastiques.

On sait que la restauration de cette chapelle, visitée autrefois par de grands personnages, est due au zèle de M. le curé du Plan d'Aups, qui a été secondé par des dons généreux.

L'archevêque de Tarragone, M. Ferdinand d'Eclianove, qui a été obligé de sortir de son diocèse, comme nous l'avons annoncé, vient de quitter la ville de Fréjus qu'il habitoit depuis quelques mois. Le prélat a officie dans la cathédrale le dimanche 3 juillet, où on célébroit la fête de saint Pierre, et il est parti le lendemain pour l'Italie. Tous ceux qui ont eu l'honneur de le connoître l'ont accompagné de leurs regrets. M. l'évêque surtout qui lui avoit offert une généreuse hospitalité a vu avec peine s'éloigner cet illustre exilé.

C'est le 27 juin que M. Dubois, curé de Saint-Nectaire, diocèse de Clermont, a succombé à ses blessures. Jusqu'au moment de sa mort, il a montré le même calme et la même résignation. Dans l'autopsie juridique qui a été faite, on a trouvé deux plaies mortelles. L'inhumation a eu lieu le 29 juin. Les prêtres des environs étoient tous venus rendre les devoirs funèbres à leur estimable confrère. La foule étoit grande dans la belle église de Saint-Nectaire. M. Croizet, curé de Neschers, a prononcé l'éloge du défunt.

Le gouvernement prussien tient beaucoup à son système sur les mariages mixtes, et surveille les prêtres catholiques qui pourroient le contraire. A l'approche du dernier Carême, M. Nellesen, curé de Saint-Nicolas à Aix-la-Chapelle, voulut recommencer ses prédications interrompues par sa mauvaise santé, et prit pour sujet de ses instructions les triomphes de la foi sur les persécutions, les hérésies et l'incrédulité. Le directeur de la police, M. Ludermann, y vint en per-

sonne : ce qui n'empêcha pas le courageux pasteur de traiter les matières délicates qui étoient à propos dans les circonstances. Il n'oublia point les mariages mixtes qui présentent tant d'inconvéniens dans les provinces héranes. Aussitôt on l'accusa d'avoir troublé l'union entre les communions chrétiennes. Le même curé, prêchant en 1826, avoit parlé de la corruption du cœur comme source de l'incrédulité, et avoit cité l'exemple de Luther, qu'il avoit appelé un homme grossier et débauché. On fut fort irrité à Berlin, et le roi ordonna une enquête. M. Nellesen répondit en envoyant à Berlin quelques passages des *Discours de table*, par Luther, et l'on cessa prudemment les poursuites.

Le doyen de Heinsberg, près d'Aix-la-Chapelle, a aussi senti la nécessité de traiter la question des mariages mixtes, d'autant plus qu'il y a là un ministre protestant qui emploie toute sorte de moyens pour protestantiser les enfans. Sur 17 mariages mixtes qui ont eu lieu dans cette petite ville, il y en a 15 où le protestantisme a fait présaloir. M. le curé de Heinsberg s'éleva donc contre les mariages mixtes, et en montra les dangers. Ce fut un nouveau crime aux yeux de la régence. On dénonça le curé comme on avoit dénoncé M. Nellesen, et on a dressé contre lui une longue instruction. Le vicaire de la même ville, qui avoit aussi parlé des mariages mixtes, a essuyé les reproches d'un conseiller protestant ; 5 autres prêtres ont été accusés de troubler l'union par leurs discours ; on les a rendus suspects au gouvernement, et on les traite de *fanatiques*. Le comte d'Arnim, président de la régence, surveille le clergé d'Aix-la-Chapelle, de Borcette et de Néau, qu'il soupçonne d'intelligence avec les prêtres belges.

Un Suisse, nommé André Schedegger, né à Hofwill dans le canton de Berne, soldat dans le 2^e régiment étranger au service du Saint-Siège, et placé en garnison à Lugo, a fait le

24 juin abjuration des erreurs protestantes à Lugo, et a embrassé avec joie la foi catholique. M. Mastai-Ferretti, évêque d'Imoia, dans le diocèse duquel est Lugo, s'est rendu au grand hôpital de cette ville, et a donné à André la confirmation. Il lui a ensuite administré l'eucharistie. Le jeune soldat avoit été confessé par un religieux allemand.

Tous les biens des couvens d'hommes et de femmes, tant de Madrid que des environs, ont déjà été vendus par l'ordre de la régente. On a assigné à chaque prêtre 25 sous par jour et 20 sous à chaque religieuse. On a eu recours aux moyens les plus violens pour les expulser, et même aujourd'hui leur misérable salaire n'est pas exactement acquitté. Les religieuses ont été forcées de quitter leurs pieuses retraites. Ainsi, on a réuni dans un seul convent celles de Saint-Pascal, de Sainte-Claire, les Déchaussées ; celles de Caballero-de-Grâce, des Anges, de la Conception ; quoique celles-ci fussent déjà en grand nombre. Ces 6 communautés d'instituts différens sont pourtant des branches du même ordre. Les religieuses des autres ordres ont essuyé le même traitement. On les tourmente de mille manières, on les prive de leurs directeurs. Elles sont exposées à des menaces et à des avanies. Cependant elles souffrent avec patience, et elles prient le ciel pour cette église d'Espagne, si florissante naguère, et aujourd'hui si cruellement agitée.

M. l'archevêque d'Evora, qui, comme l'avons vu, est réfugié à Rome depuis la révolution portugaise, a adressé à son diocèse une lettre pastorale du 13 février, pour accompagner la traduction en portugais de l'allocation du Saint-Père, dans le consistoire du 1^{er} février, sur les affaires d'Espagne et de Portugal. Le prélat exhorte les fidèles à souffrir avec patience et à espérer au Seigneur. Il leur rappelle les grands exem-

ples de l'histoire de leur pays, qui sont propres à les consoler et à les soutenir. La rareté même des confesseurs approuvés qui n'ont point embrassé le schisme doit exciter les fidèles à craindre de souiller leur conscience, puisque le remède est devenu si difficile. Le prélat regrette de n'être pas auprès d'eux pour les diriger et les fortifier. Il parle avec amertume de l'intrus qui prend le titre de gouverneur et de l'autre intrus qui se prétend vicaire-général du diocèse, et des curés qui ont reçu de lui des pouvoirs qu'il n'avoit pas, et qu'il ne pouvoit par conséquent leur communiquer, et de ceux qui étoient en place à l'époque de la révolution, et qui ont donné quelque signe d'adhésion à l'intrus; enfin, de tous ceux qui ont publié la fatale circulaire du 6 juillet de l'année dernière. L'archevêque les avoit déjà avertis par son autre lettre pastorale, que nous avons fait connoître dans ce Journal; mais il a lieu de craindre qu'elle ne leur soit parvenue, et la difficulté de leur correspondance est la grande douleur de son exil.

POLITIQUE.

Les journaux qui ne tiennent pas absolument à ce que la France reste à genoux et en extase, à la manière des anciens Persans, devant le soleil de juillet, en reviennent dans ce moment aux réflexions que le retour de chaque anniversaire a inspirées depuis six ans au sujet de ces joyeuses fêtes. Ils paroissent toujours espérer qu'on y renoncera, quand ce ne seroit que pour sauver aux contribuables les quelques cent mille francs que chaque budget leur fait déboursier pour cela. Un de ces journaux va jusqu'à se promettre que l'année prochaine il ne sera plus question de ces joies, et que la chambre des députés cessera de les voter.

Ceci pourroit bien ressembler aux mauvaises conversions qui se remettent de jour en jour, et dont la plupart finissent par ne point arriver. Pour peu qu'il y eût, en effet, de disposition à mettre un terme

aux anniversaires de juillet, qu'attendroit-on pour en finir? Est-ce qu'ils n'ont pas été signalés par d'assez grands malheurs, et que la seule catastrophe de l'année dernière ne les a pas rendus assez lugubres pour qu'on dût hésiter à les supprimer dès à présent, si l'on n'avoit besoin que des raisons plausibles de deuils, de dangers et de signes funestes, pour faire sentir en quoi ces célébrations sont une sorte d'opiniâtreté impie qui brave toutes les convenances, toutes les lois de la sagesse, et jusqu'au respect dû aux larmes des familles et aux tombeaux. Et cette année encore! quel choix d'époque pour des réjouissances et des fêtes! Du moment où des circonstances pareilles n'arrêtent rien, sur quoi fondez-vous l'idée qu'on s'arrêtera une seconde fois?

Il est des choses qu'on ne devoit pas être forcé de faire sentir; mais puisqu'il le faut, disons que ce n'est pas au chef de l'état à donner l'exemple de reculer devant des périls qui lui sont personnels. C'est à vous, hommes de son gouvernement, qu'il est permis de montrer de la timidité, et d'avouer de la peur s'il en est besoin, puisque cette peur ne vous sera point personnellement attribuée, et que c'est une autre sûreté que la vôtre que vous aurez à alléguer. Est-ce qu'on devoit être obligé de vous faire comprendre, à vous qui n'êtes pour rien dans les périls, que c'est là précisément ce qui vous fait un devoir d'en faire cesser la cause pour les autres? S'il est vrai qu'il y ait une responsabilité ministérielle, nous ne connoissons rien de plus propre à la faire trembler, que ce qui est déjà sorti, et ce qui peut sortir encore des anniversaires de juillet.

Dès les premiers jours de la révolution de juillet, le nom de *comédiens de quinze ans* fut donné par leur propre parti à ceux qui l'avoient courée et préparée pendant la restauration. Nous remarquons que, depuis quelque temps, on affecte de leur retirer cette dénomination, pour y substituer celle de *l'opposition de quinze ans*; et en vérité nous ne voyons pas pourquoi;

car la première de ces deux qualifications nous paroît beaucoup plus exacte que l'autre.

L'opposition de quinze ans ! Mais vous n'y pensez pas. Jusqu'au dernier jour, elle a tenu la royauté endormie dans la plus profonde sécurité, en ne cessant de lui répéter qu'avec des droits et des titres comme les siens, elle ne pouvoit jamais rien avoir à redouter de la part de personne, et qu'elle étoit inébranlable sur son roc de la légitimité. Un seul homme osa dire le contraire, et déclarer qu'il l'avoit vue revenir *avec répugnance*; et ce mot le fit chasser avec indigne de reparître dans la compagnie des honnêtes gens. Ainsi point d'opposition, point d'apparence d'opposition, pas le moindre semblant d'opposition. Fi donc, de l'opposition ! Pour qui prenez-vous ce saint homme de chat !

Mais pour des comédiens, à la bonne heure; cela s'entend mieux. Des gens portant masque, trompant, par de faux dehors et par des grimaces continuelles de loyauté, déguisant leurs mauvais desseins sous des apparences auxquelles tout le monde auroit été pris; rappelant à l'ordre avec indignation un pauvre député qui se permet de soupçonner que le roi puisse avoir des ennemis; voilà, selon nous, ce qu'on ne sauroit mieux qualifier que par la dénomination de *comédiens*. Aussi voyons-nous avec autant de regret que de surprise qu'on paroisse vouloir renoncer à une locution aussi exacte que celle-là, pour courir après les contresens qui se trouve renfermé dans *l'opposition de quinze ans*. Qu'on nous arrange donc la révolution de juillet comme on voudra; mais qu'on nous rende nos *comédiens*.

PARIS, 13 JUILLET.

Le *Moniteur* annonce aujourd'hui de nombreuses nominations. M. de La Coste, préfet de la Gironde, est nommé conseiller d'état en service extraordinaire et préfet des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. Thomas, nommé conseiller d'état en service ordinaire, en remplacement de M. Renouard, secrétaire-général

du ministère de la justice et des cultes, nommé conseiller d'état en service extraordinaire, avec autorisation de participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil. M. le comte de Preissac, pair de France, est nommé préfet de la Gironde. M. Bellon, préfet de Vaucluse, est nommé préfet de l'Oise, en remplacement de M. Meynadier, nommé secrétaire-général du ministère de l'instruction publique. M. Onfroy de Breuille, sous-préfet de l'arrondissement de Vitry-le-Français, est nommé préfet de Vaucluse, en remplacement de M. Bellon. M. Boby de la Chapelle quitte la préfecture de la Mayenne pour celle d'Ille-et-Vilaine, vacante par la mort de M. Cahonet, et est remplacé par M. Parran, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Etienne.

M. Legrand (de l'Oise), remplacé par M. Félix Réal, député, aux fonctions de secrétaire-général du ministère du commerce et des travaux publics, est nommé directeur général de l'administration des eaux et forêts, en remplacement de M. Marcolte, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Dufaure, député, est nommé conseiller d'état en service ordinaire.

M. Félix Faure, pair de France, premier président de la cour royale de Grenoble, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Hua, décédé. M. Barennes, conseiller d'état en service extraordinaire, est nommé premier président de la cour royale de Grenoble. M. Uerot de Chezelles, substitut du procureur-général près la cour royale de Paris, est nommé conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Janod, décédé. M. Réalier-Dumas, député et procureur-général près les tribunaux des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, est nommé procureur-général près la cour de Bastia (Corse), en remplacement de M. Motet, appelé à d'autres fonctions. M. Sémeric, procureur du roi près le tribunal de première instance de Marseille, remplace M. Réalier-Dumas en Afrique.

M. Bresson, député, est nommé inten-

nant civil des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, et le remplacement de M. Lepasquier, appelé à d'autres fonctions.

— M. Baule est envoyé à Alger avec MM. de Chasseloup-Laubat et Jouvencel, pour préparer la liquidation des indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires d'immeubles occupés ou démolis pour des services publics.

— L'ordonnance de clôture de la session législative de 1856 a été lue hier aux deux chambres. Un peu plus de 20 pairs étoient réunis au Luxembourg, et près de 80 députés au palais Bourbon. M. Teste, vice-président, a occupé le fauteuil, à la chambre des députés, en l'absence de M. Dupin, parti pour les eaux de Vichy. Avant la lecture de l'ordonnance, on a rectifié une erreur matérielle qui s'étoit glissée dans l'impression de l'un des articles de la loi relative à la répression des crimes et délits commis par des Français dans les Echelles du Levant et de Barbarie. Le général Jaqueminot a aussi déposé son rapport sur le nouveau projet de loi relatif à la garde nationale parisienne, et demandé l'insertion dans le *Moniteur*, afin que les députés absents en puissent prendre communication avant l'ouverture de la prochaine session.

— La chambre des pairs a siégé, en 1856, comme corps législatif, cinquante et une fois, et comme cour de justice, trente et une. Terme moyen, la durée de ses séances législatives a été de deux heures quarante minutes; et celle de ses audiences, de quatre heures trente minutes.

Le nombre des pairs présents aux séances législatives n'a jamais dépassé 112 : terme moyen, il a été de 95 votans, et par conséquent de six seulement au-dessus du tiers exigé pour rendre le vote valide. Deux fois il a fallu remettre le scrutin à la séance suivante, parce que la chambre n'étoit pas en nombre suffisant.

Dans les séances judiciaires, le nombre des pairs présents a toujours dépassé de plus de moitié le nombre total de 267,

auquel la chambre s'élève aujourd'hui. Au commencement de l'affaire Fieschi, le 30 janvier, 175 pairs ont répondu à l'appel, et 161 se trouvoient encore présents à l'audience du 15 février, qui étoit la dernière. A l'affaire Alibaud, 162 pairs ont siégé le 8 juillet, et 161 ont signé l'arrêt rendu le 9.

— Environ quarante jeunes gens, arrêtés par suite du tumulte de l'Ecole de Médecine, ont été interrogés; une dizaine d'entre eux seulement ont été mis en état de mandat de dépôt. Quant aux autres, ils ont été rendus immédiatement à la liberté.

— Le conseil de l'instruction publique vient de décider qu'indépendamment des poursuites commencées devant la justice ordinaire, à l'occasion des troubles de l'Ecole de Médecine, une instruction auroit lieu devant le conseil académique, pour appliquer aux auteurs de ces désordres les peines universitaires qu'ils peuvent avoir encourues. Ces peines sont la perte d'une ou plusieurs inscriptions, et l'exclusion à temps ou pour toujours de l'école. Les cours ont recommencé aujourd'hui.

— Les détails que nous avons donnés sur les derniers momens d'Alibaud se sont trouvés hier confirmés par la *Gazette des Tribunaux* et beaucoup d'autres feuilles du matin.

M^r Charles Ledru ayant fait d'inutiles efforts auprès du condamné, pour qu'il présentât une requête en commutation de peine, avoit, pour accomplir sa mission de défenseur jusqu'au bout, formulé lui-même un placet qu'il a remis à Neuilly, la veille de l'exécution.

La *Gazette des Tribunaux* annonce que le corps du condamné a été rendu à sa famille, et enterré hier matin, sans aucun appareil, ainsi que l'exige l'article 14 du code pénal. Il paroît que M. Ledru et M. et madame Léger, cousin et cousine d'Alibaud, ont seuls obtenu la permission de suivre le cadavre du cimetière des Hospices à celui du Mont-Parnasse.

— On lit dans le *Journal de Paris* :
• Quelques journaux demandent ce

matin ce qu'il faut croire d'un bruit qui se seroit répandu hier dans Paris, qu'une nouvelle tentative d'assassinat avoit eu lieu la veille à Neuilly sur la personne du roi.

Le fait est complètement faux; on ne peut voir dans cette invention qu'une nouvelle manœuvre pour répandre l'alarme.

— M. Aubry-Foucault, gérant de la *Gazette de France*, vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt qui l'a condamné lundi dernier à six mois de prison et 4,000 fr. d'amende.

— On a recommencé hier, à la cour d'assises, le procès du sieur Dehors, riche propriétaire à Grossœuvre, près d'Evreux, condamné deux fois aux travaux forcés à perpétuité pour crime d'incendie. Les deux premiers arrêts ont été cassés pour vice de forme. Au mois de juin dernier, les débats avoient été annulés parce qu'un des jurés avoit révélé à l'audience sa conversation avec une personne non assignée comme témoin. Il y a 150 témoins assignés. Dehors est défendu par M. Bertrier.

— A l'audience du 6 juillet, la septième chambre a condamné un cocher des Diligentes, et par suite, l'administration, comme civilement responsable, à 4,000 fr. de dommages intérêts envers la famille d'un malheureux qui a été écrasé dans la rue des Lombards par imprudence du cocher. Il faut espérer que cette punition servira d'exemple, et que nous n'aurons plus à déplorer journellement des malheurs.

— Hier, à onze heures, quatre jeunes soldats, condamnés par les conseils de guerre à des peines infamantes, ont été dégradés sur la place Vendôme; trois étoient condamnés aux fers. On leur a d'abord bandé les yeux et attaché les chemises et le boulet pour les faire passer devant le front des troupes qui assistoient à ce triste spectacle.

— Le sieur Naundorff, qui avoit été horloger en Prusse, et étoit venu en France pour se faire passer pour le dauphin, a été conduit avant-hier, de la Préfecture de

police, au bureau des diligences Laffitte et Caillard, par deux gendarmes. Après être resté une demi heure dans la salle des voyageurs, où il a reçu, dit-on, la visite de quelques bonnes gens, le sieur Naundorff est monté en voiture avec ses deux gardes du corps, qui doivent le conduire hors de France.

— On a arrêté dans le faubourg Saint-Honoré un individu qui cherchoit à se défaire d'une certaine quantité de pièces d'argenterie. Ces pièces, au nombre de quatorze, ont été reconnues pour provenir d'un vol.

— Dans la journée d'hier, un homme est tombé du haut d'une maison en construction dans la rue de Ponthieu; il est mort sur la place.

— Des journaux annonçoient hier que plusieurs fragmens de la voûte en pierre de taille, qui lie au corps du Palais de Justice la colonnade du péristyle, s'étoient détachés pendant la nuit. De jour, disoient-ils, cette partie du Palais étant très-fréquentée, l'accident pouvoit avoir des suites très-fâcheuses. La *Gazette des Tribunaux* dément aujourd'hui complètement cette nouvelle. Elle annonce qu'il y a un mois des lézardes se sont manifestées dans les combles au-dessus du parquet du procureur du roi, et que la réparation qu'elles ont nécessitée a été achevée avant-hier. Il est donc probable que des yeux peu connoisseurs auront pris pour des fragmens de voûte quelques plâtras déposés en cet endroit par les maçons.

— La moisson des seigles et des orges escourgeon est en pleine activité en ce moment aux environs de Paris.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une statuette de bronze, haute d'un pied, représentant un guerrier nu, appuyé sur sa lance, et la tête ornée d'un casque, a été trouvée dans les fouilles qui se font depuis quelques années sous les remparts de Soissons.

Les savans du musée des antiques assignent à cette statue, qu'ils disent

romaine, la date de la fin du 11^e siècle ou du commencement du 12^e, et la regardent comme un morceau remarquable d'antiquité, bien caractérisé par l'ensemble du travail, et particulièrement par la forme du casque et les traits du visage.

Cette statue, qui, à ce qu'il paroit, avoit été trouvée par les fouilleurs en 1850, dans la tranchée ouverte par le génie militaire, sur l'emplacement de ce qu'on appelloit l'ancien château d'Albâtre, avoit été dérobée. On l'a retrouvée chez un marchand de curiosités de Villers-Cotterets.

— On écrit de Niort, que le 5 juillet, le thermomètre de Réaumur s'est élevé dans cette ville, à l'ombre, à 31 degrés.

— La société géologique de France, tiendra le 1^{er} septembre, sa réunion extraordinaire à Autun (Saône-et-Loire), chez M. Desplaces de Martigny.

— La *Gazette du Limousin*, qui vient de comparoitre pour la seizième fois devant les tribunaux, a été condamnée à deux mois de prison et deux mille francs d'amende, pour le compte-rendu de son treizième procès. Les condamnations que cette feuille a subies en moins d'un mois forment un total de quatre mois de prison et six mille francs d'amende. Il faut joindre à cette somme déjà énorme les frais des jugemens et les droits du fisc. Malgré la rigueur inconcevable du procureur-général de Limoges, bien faite pour abattre des hommes courageux, MM. les rédacteurs de la *Gazette du Limousin* annoncent aujourd'hui qu'ils vivront, quelles que soient les persécutions. Nous les remercions de nous avoir appris que nous n'aurons pas encore à regretter la perte d'un organe de la presse morale.

— Nous avons parlé dans le temps de deux voyageurs qui avoient été dévalisés, après avoir bu du vin chaud préparé par un homme et une femme qu'ils avoient rencontrés à Briare. Nous apprenons que cette manière de voler est en ce moment fort en usage dans la Bourgogne, le Bourbonnais et les environs de Lyon. Voici comment s'y prennent les filoux; ils accostent le voyageur sur la route ou dans un

cabaret, proposent de boire à frais communs une bouteille; puis cette bouteille buë, ils offrent de payer du vin chaud. Ils préparent eux-mêmes cette boisson, où ils glissent une substance malfaisante, à la dose convenable pour ne pas agir sur-le-champ. On se remet en route, et la victime se trouve bientôt éivré et privé de toutes ses forces. Alors les voleurs s'emparent de son argent, et quelquefois de ses vêtemens.

— On a tué à Lyon, la semaine dernière, plusieurs chiens enragés qui avoient mordu un assez grand nombre de personnes dont les plaies ont été sur-le-champ cautérisées par les médecins de l'Hôtel-Dieu.

— Jeudi dernier, un omnibus de Lyon, qui conduisoit des voyageurs à l'Île-Barbe, a versé à la hauteur de la Gare, et a roulé du haut du quai jusque sur le bord de la Saône. Les personnes qui se trouvoient dans la voiture ont reçu des contusions; mais de prompts secours ont été prodigués, et on assure que cet accident n'aura de suites graves pour personne.

— Le 5 de ce mois, la police de Grenoble a saisi, chez les marchands de cette ville, les armes prohibées par les lois et réglemens.

— On écrit du département du Puy-de-Dôme, que M. de Saint-Germain, aide-de-camp du général Trézel, commandant de la place de Clermont-Ferrand, est mort, il y a quelques jours, au château de Lavillatelle. La fin prématurée de ce jeune officier ayant présenté quelques circonstances extraordinaires, M. le procureur du roi de Riom, assisté de deux médecins, a fait procéder à l'autopsie du cadavre. On ignore encore le résultat de l'instruction.

— Samedi dernier, un homme a été trouvé pendu à un peuplier, sur la rive droite du Rhône, aux environs de Beaucaire. Tout fait présumer que sa mort est le résultat, non d'un suicide, mais d'un assassinat. Le rapport du chirurgien des hospices de Beaucaire tend à établir que ce malheureux a été asphyxié par submersion, et que les meurtriers ont suspendu

le cadavre dans l'espoir de donner le change à la justice.

— Le général carliste Marotto, qui avoit passé à Bayonne il y a un mois, disant qu'il vouloit quitter le service de don Carlos, s'est évadé de Marseille, qui lui avoit été assigné pour résidence. On pense qu'il est en Catalogne.

— La cour royale de Bordeaux vient de condamner à l'amende et à des dommages intérêts, un juge de paix qui, oubliant la gravité de ses fonctions, avoit frappé une femme qui mourut des suites de cet acte de brutalité.

— La *Sentinelle des Pyrénées* annonce que le général Marchand et le colonel Peger ont quitté la légion anglaise et sont arrivés le 5 à Bayonne.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont assez insignifiantes. Le trésor public est toujours vide, et les ministres tremblent en pensant aux prochaines cortès, qu'ils craignent de trouver aussi opposés à leurs vues que celles dont ils ont fait prononcer par la régente la dissolution. La *Revista* contient un article fulminant contre Cabrera, et accumule une multitude de griefs que nous sommes loin de considérer tous comme constans. Il nous semble que la feuille d'un gouvernement qui a fait couler le sang de la mère de ce général, ne devroit pas être aussi susceptible, ni lui donner des épithètes que ce général pourroit peut-être envoyer à une autre adresse. La colère de cette feuille nous prouve que Cabrera devient redoutable en Aragon.

— On écrit de Villafranca, le 6 juillet, que le quartier-général du prétendant est en ce moment à Salinas, et que Villareal, chargé de l'expédition carliste dans les Asturies, a fait une contre-marche pour éviter Espartero; ce qui explique le silence que garde le *Journal de Paris* sur cette expédition, qu'il regardoit comme cernée et sur le point de tomber aux mains des christinos.

— On lit dans le *Journal de Paris* :

« Une dépêche télégraphique de Bayonne annonce que le 11 des troubles déplorables ont éclaté à Figuières; l'approche des bandes de Brujo et de Jorilla, la nouvelle de l'assassinat du courrier de Barcelonne près de Girone, ont servi de prétexte à une émeute que n'a pu empêcher la troupe de ligne. La populace a été poussée au dernier degré de l'exaspération par de faux bruits de trahison; le brigadier Tena, gouverneur de Figuières, en a été victime; il a été assassiné et son corps a été traîné dans les rues.

« Après cet affreux événement on est parvenu à comprimer le désordre; il avoit cessé au départ du courrier. »

— Un journal nouveau-né nous semble être tombé dans une grave erreur en parlant du *cruel* prétendant. S'il avoit consulté les hommes qui ont eu des relations avec don Carlos, même, parmi ces derniers, ceux qui lui sont maintenant opposés, il auroit appris à mieux connaître un homme dont beaucoup de personnes ont été à même d'admirer la sagesse, la force de caractère et les connoissances en administration.

— Des journaux prétendent que la régente d'Espagne, se méfiant de l'avenir, a fait acheter à la bourse de Paris 120,000 fr. de rentes trois pour cent, et que précédemment elle avoit fait acheter à Londres 400,000 fr. de rentes anglaises.

— Dans une seule bourse, celle de vendredi, à Anvers, il a été vendu 80,000 kilog. de sucre raffiné, et le lendemain il s'en est encore vendu 120,000 kilog.

— Depuis le 28 avril jusqu'au 8 juillet, sur plus de 1,500 malades entrés à l'hôpital militaire de Liège, il n'en est pas mort un seul.

— La *Gazette privilégiée de Milan* annonce, sous la date du 3 juillet, que le choléra a fait invasion dans la Lombardie autrichienne.

→ Il a été imprimé en Prusse un cata-

logue des acquisitions faites par les divers bibliothèques dans l'année. D'après ce catalogue la bibliothèque de Berlin a acquis, en 1835, 3,573 ouvrages, parmi lesquels se trouvent des manuscrits, entre autres celui du Mahabharata, en 9 vol. in-folio, le seul complet qui soit sur le continent; la bibliothèque de Bonn a acquis 1,928 ouvrages, Breslaw 1,590, Greifswald 244, et Halle 346.

— L'impôt sur les chiens de Berlin, dont le produit est destiné à couvrir les frais de l'établissement des trottoirs, est si productif, que l'année prochaine toutes les rues de Berlin auront des trottoirs.

— Le 2 juillet la plus grande partie de la garnison de Vienne a exécuté des manœuvres, en présence du roi de Naples, qui a paru fort satisfait. Parmi les spéculateurs, on remarquoit l'impératrice mère, plusieurs archiducs et archiduchesses, ainsi que le duc régnant de Brunswick. Il y a toujours, à Vienne, de nombreux cas de choléra.

— M. le général Paukrotjeff, gouverneur militaire de Varsovie, est mort le 28 juin.

— L'empereur de Russie a avancé de sa caisse particulière 200 mille roubles en papier-monnoie aux ingénieurs qui

s'occupent de chercher le point convenable pour la jonction du Don et du Wolga au moyen d'un canal.

— Les cadeaux que les gouverneurs des provinces turques ont faits au trésor impérial à l'occasion du mariage de la princesse Mibrimah, fille du sultan, s'élevaient, dit-on, à plus de trente millions de piastres turques (autant de francs.)

Le Gérant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 13 JUILLET.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 95	R. d'Esp. 00 f.
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 70	Empr. r. d'Esp. 000 fr. 00
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 55	R. de Napl 100 .40
Quatre 172 p. 070, j. de mars 105 fr. 50	Emp. rom. 103 f. 78
Act. de la Banque. 2272 f. 50	Comtes, 00 fr. 00
Empr. national. 000 f. 00	R. d'Esp. 3 p. 00 070.
Bons du Trésor. 2 3/4	Empr. grec... 0000.
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
(obl. de la Ville de Paris 1212 f. 50	
Empr. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1232 f. 50	
Caisse Hypoth 000 fr. 00	

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET C^e
Quai des Augustins, n. 35.

INSTRUCTIONS

POUR ÉCLAIRER LES AMES PIEUSES DANS LEURS DOUTES,

ET POUR LES RASSURER DANS LEURS CRAINTES;

PAR LE R. P. QUADRUPANI, BARNABITE.

Se vend au profit des séminaires de Versailles. — 3 f. sur Jésus vélin, 2 f. sur cav. sat.

A PARIS, chez ROUGE, ÉDITEUR, rue de Vaugirard, 58.

Ce livre précieux, également éloigné du relâchement et de la rigueur, va prendre sa place en France, où il étoit resté inconnu jusqu'à ce jour, à côté de l'Imitation, du Combat spirituel, et y devenir, comme en Italie, le manuel de tous ceux qui s'occupent de leur salut.

La traduction est approuvée par Mgr. l'Archevêque de Paris.

INTRODUCTION PHILOSOPHIQUE

A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA RELIGION,

PAR PERRON, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE.

A PARIS, chez PERISSE, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8.

1 Vol. in-8°. — Prix : 7 fr. 50 c.

1 an	fr. 36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois. **SAMEDI 16 JUILLET 1836.**

SUR
UNE HISTOIRE DU CHRISTIANISME
PAR M. DE POTTER.

Nous annonçons dernièrement une *Histoire du Christianisme*; en voici une autre dont on publie le prospectus. Celle-là certainement ne sera pas rédigée dans le même esprit que la première. Il suffit pour s'en convaincre d'en nommer l'auteur; c'est M. Louis de Potter, ancien président du gouvernement provisoire en Belgique, et bien connu par ses écrits. Il publia à Paris, en 1821, une espèce de satire, car je ne veux pas dire d'histoire, sous le titre d'*Esprit de l'Eglise*, 8 vol. in-8°; nous en avons parlé N° 1161, et nous avons rendu compte, N° 1363, d'une réfutation de cet ouvrage, par M. l'abbé Mastrosini. En 1825, on vit paraître deux éditions d'un autre ouvrage de M. de Potter; c'est la *Vie de Ricci*, imprimée à Bruxelles, en 3 vol. in-4°, et à Paris, en 4 vol. in-8°. Feu l'abbé Grégoire et son ami Languinai furent ensemble éditeurs de cet ouvrage. Nous avons donné, N° 1355, une analyse d'une bonne réfutation de la *Vie de Ricci*, par M. l'abbé Guidetti, curé à Livourne. Depuis, M. de Potter a mis au jour un recueil de *Lettres de S. Pie V sur les affaires religieuses en France*; on peut conjecturer aisément, sans avoir vu ces Lettres, dans quel esprit il les a publiées.

Mais peu après, M. de Potter entra dans une union formée en Belgique contre le gouvernement du roi Guillaume. Les catholiques vexés et opprimés par ce gouvernement s'as-

socièrent aux libéraux pour se défendre. Alors M. de Potter laissa dormir sa haine pour la religion, et réserva ses attaques contre le pouvoir existant en Belgique. En novembre 1828, il fit insérer dans le *Courrier des Pays-Bas* deux lettres pour lesquelles il fut poursuivi en justice, et condamné, en décembre, à 18 mois de prison et 1,000 florins d'amende. Il étoit encore en prison pour cette condamnation, lorsqu'en février 1830 il fut de nouveau mis en jugement pour un projet de souscription nationale. Le ministère public le signala comme un chef de parti, qui donnoit le mouvement à la double opposition formée en Belgique, qui faisoit des appels et excitoit à ce qu'on appelloit alors le *petitionnement*. Il parla d'un poème de Potter, sous le titre de *Napoleon en paradis et en exil*, poème qui étoit une dérision de la religion chrétienne; et surtout de la religion catholique. Il reprocha à Potter ses liaisons avec Buonarotti, révolutionnaire enthousiaste, complice de Babeuf, et condamné pour cela à la déportation, en 1797. De Potter prononça pour sa défense un discours dont nous avons donné un extrait, N° 1643; il y expliquoit le changement qui s'étoit opéré dans sa politique. Il fut condamné, le 30 avril 1830, à 8 années de bannissement, et se retira en France.

Mais bientôt la révolution éclata en Belgique, et le pouvoir des Nassau fut renversé. M. de Potter, que sa condamnation récente avoit rendu très-populaire, se hâta de rentrer en Belgique. Il arriva le 27 septembre 1830 à Bruxelles; il y fut accueilli

avec enthousiasme. On détela les chevaux de sa voiture, et on le conduisit en triomphe à son habitation. Un gouvernement provisoire fut établi ; il en fut nommé le premier. L'indépendance de la Belgique fut proclamée. Le gouvernement provisoire ordonna un service funèbre à Sainte-Gudule, en faveur des victimes dans les dernières journées. Le programme, signé de Potter, portoit que la messe seroit célébrée, que les autorités y assisteroient, que le vénérable curé béniroit le cimetière et la croix, et que le lendemain dimanche un *Te Deum* seroit chanté dans la même église. Il étoit assez curieux de voir un homme qui avoit si souvent traité la religion de fanatisme et de momerie, prescrire des messes pour les morts et des *Te Deum* pour des victoires. Il étoit curieux de voir l'ennemi des prêtres leur demander des prières. On crut peut-être que c'étoit une conversion : la suite a prouvé que ce n'étoit qu'hypocrisie.

Du reste, M. de Potter ne dissimula point son affection pour la république. Le 30 octobre, il fit publier dans les journaux sa profession de foi politique, toute dans ce sens. Il ne fut point nommé membre du congrès, ce qui sans doute le mortifia un peu. Le gouvernement provisoire offrit de résigner ses fonctions, mais le congrès l'engagea à les conserver. M. de Potter offrit alors sa démission, et toutefois on voit qu'il resta en place. Ses brouilleries avec M. Félix de Mérode retentirent dans les journaux de Belgique. M. Félix de Mérode, qui étoit aussi membre du gouvernement provisoire, accusoit son collègue d'avoir voulu se perpétuer au pouvoir, en refusant de remettre sa démission au congrès et en affectant une extrême popularité. Cette popularité, cepen-

dant, déclinait de plus en plus. Le 14 février 1831, on lut au congrès de Bruxelles une lettre de M. de Potter, pour dire qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que de proclamer la république. Malgré ce conseil, la république n'eut que 13 voix dans le congrès. A la fin de février, le gouvernement provisoire cessa ses fonctions, et M. de Potter, plus mécontent que jamais, se retira en France.

Là, il fit imprimer dans quelques journaux, et notamment dans l'*Avenir*, des lettres en faveur de la république, et sur les affaires de son pays. Il y parle encore avec mesure des catholiques, et réclame une entière liberté pour eux. Ainsi, il blâme la destruction des croix, et, quoique ami de Grégoire, il dit que l'on devoit respecter les scrupules des prêtres qui ne vouloient pas célébrer un service pour lui. L'auteur étoit alors fort lié avec les rédacteurs de l'*Avenir*, qui lui donnoient le titre d'honorable.

Une lettre qu'il publia en 1832 dans les journaux de Belgique, annonça un autre changement de système. On le vit revenir à ses anciennes habitudes et montrer les mêmes préventions et les mêmes haines qu'il avoit dans l'*Esprit de l'Eglise* et ses précédens écrits. Les catholiques belges s'étonnèrent de ce qu'ils appeloient une dernière chute; pour nous qui n'avions jamais eu confiance dans la modération de M. de Potter, et qui avions toujours été persuadés qu'il n'avoit paru ménager les catholiques, qu'afin de se servir d'eux pour établir la république dans son pays, nous ne vîmes dans son dernier écrit qu'une suite de cet esprit qui ne l'avoit jamais abandonné. En 1834, il fit encore paroître une brochure sous le titre des *Elémens de la tolérance*. Il prétendoit y prêcher la tolérance aux catholiques,



lui qui avoit essayé de flétrir leur religion et de diffamer leur clergé. Plaisante tolérance, sans doute, que celle d'un écrivain qui cherche à rendre odieux et méprisables les papes, les évêques, les prêtres, les saints, et toutes les pratiques de la religion !

Aujourd'hui M. de Potter annonce un nouvel ouvrage, qu'il intitule : *Histoire philosophique, politique et critique du Christianisme, depuis Jésus jusqu'à nos jours*. Le prospectus en circule depuis quelque temps, et est plein de cette emphase et de cette exagération qui ne sont que trop communes parmi les éditeurs. On y vante l'impartialité de M. de Potter, ses recherches laborieuses, son travail consciencieux. On y va jusqu'à dire que jamais le christianisme n'aura trouvé un historien plus désintéressé et plus compétent, c'est-à-dire un historien plus fidèle. Prenez le contre-pied de ces assertions, et vous aurez la vérité. Il faut une rare effronterie pour voir de l'impartialité dans un écrivain plein de malice et de perfidie, qui altère les faits, calomnie les personnages, laisse de côté ce qu'il y a de plus éclatant et de plus honorable, et ne s'arrête que sur les troubles, les disputes et les événemens fâcheux. De Potter découvre partout dans l'Histoire de l'Eglise, l'anatisme, superstition, erreur, fausseté ; mais il se tait sur les grands exemples de vertu, sur l'héroïsme des martyrs, sur la ferveur des solitaires, sur les brillantes qualités des papes, des évêques et des docteurs ; et on appelle cela de l'impartialité ! Ne peut-on pas appliquer à cet étrange jugement ce que dit Isaïe : *Malheur à vous qui appelez le mal un bien, et le bien un mal ?*

L'*Histoire du Christianisme*, dit le prospectus, est divisée en 2 grandes époques ; la première jusqu'au neu-

vième siècle est partagée en 14 livres, dont le prospectus donne les titres généraux :

• Les conciles des apôtres. — Conciles sur la célébration de la Pâque. — Les novatiens. — Bapléme des hérétiques. — Paul de Samosate. — Les donatistes. — Les ariens. — Les priscillianistes. — Les origéniens. — Les pélagiens. — Nestorius et Eutychès. — Les monothélites. — Les iconoclastes. — Grand schisme entre les églises grecque et latine.

• Les dix derniers siècles appartiennent à la seconde époque du christianisme, principalement consacrée à l'histoire des chrétiens latins et de leurs conciles, des catholiques romains et de leurs papes, après Charlemagne.

• Cette seconde époque est divisée en deux parties principales : la première, toute politique, comprend les dix livres suivans :

• 11^e, 1^o et une partie du onzième siècle. — Grégoire VII. — Fin des querelles sur les investitures. — Les gaelles et les gibelins. — Guerre entre le sacerdoce et l'empire. — Translation du Saint-Siège en France. — Différends entre les papes et l'Eglise (quinzième siècle.) — Seizième et dix septième siècles. — Dix huitième siècle. — Révolution française.

• L'autre partie, consacrée aux dogmes, mœurs, discipline et schismes, contient également dix livres qui sont :

• Les papes aux dixième et onzième siècles. — Mariage des prêtres et simonie. — Les manichéens. — Schismes de l'Eglise romaine. — Les réformateurs. — Les sacramentaires. — Dispenses de mariage et divorces. — La trinité. — La prédestination. — Le quietisme. — Conclusion.

Or, il y a ici une chose bien remarquable, c'est que ces divisions et subdivisions, et ces titres de chapitres, sont les mêmes que dans le premier ouvrage publié par M. de Potter, dans l'*Esprit de l'Eglise*. Dans cet ouvrage, qui a paru en 1821, l'auteur partageoit

aussi son sujet en 2 parties, l'une pour les neuf premiers siècles, l'autre pour les siècles suivans. La 1^{re} partie étoit en 20 chapitres, dont les titres sont absolument les mêmes que ceux de l'*Histoire du Christianisme*, excepté qu'il y a dans celle-ci 6 chapitres de moins. La 2^e partie de l'*Esprit de l'Eglise* a 20 livres, 10 pour ce que l'auteur appelle la partie *politique*, et 10 pour le reste. Les titres de ces livres sont absolument les mêmes que ceux de l'*Histoire du Christianisme*, que nous avons cités d'après le prospectus. Il y aura donc probablement identité entre les 2 ouvrages. L'*Histoire du Christianisme* sera la copie de l'*Esprit de l'Eglise*; ce sera une nouvelle édition d'un même ouvrage, ou plutôt nous soupçonnons que ce sera le même ouvrage, auquel on changera seulement les frontispices.

La supercherie ici est manifeste; on annonce du nouveau, et on ne donne que du vieux. L'*Esprit de l'Eglise* n'avoit point eu de succès. L'édition restoit dans les magasins; on avoit eu beau la recommander dans quelques journaux du parti irréligieux, elle ne se vendoit point. Les uns étoient rebutés de la mauvaise foi qui y régnoit, les autres étoient dégoûtés d'un style également dépourvu d'élégance et de goût. On a donc cherché un moyen d'en imposer au public, et on a espéré qu'en annonçant l'ouvrage sous un autre titre, et en le prônant dans un prospectus magnifique, on parviendroit à faire illusion à plus d'un lecteur, et à faire écouler ces volumes que le public s'obstinoit à ne pas acheter.

Il ne restoit plus qu'à chercher à dissimuler la fraude; c'est à quoi on n'a pas manqué. Le prospectus de l'*Histoire du Christianisme* s'exprime en ces termes :

« Auteur de l'*Esprit de l'Eglise*, de la *Vie de Ricci* et des *Lettres de S. Pie V*, M. de Potter a emprunté au premier de ces ouvrages, dont il prépare d'ailleurs de nouvelles éditions, ainsi que de ses publications politiques que nous ferons paraître à la suite de cette Histoire, les faits qui rentrent dans le plan de l'ouvrage que nous annonçons. C'est-là la seule analogie qu'il y ait entre l'*Esprit de l'Eglise* et l'*Histoire du Christianisme*, comme l'auteur a eu soin d'en avertir dans l'introduction de celle-ci. »

Ainsi, il est clair qu'on a voulu faire croire qu'il n'y avoit d'autre analogie entre les 2 ouvrages, que quelques faits qui leur sont communs. Et le plan qui est le même, n'est-ce pas aussi une analogie? Et les divisions qui sont les mêmes, et les titres des chapitres qui sont les mêmes, ne sont-ce pas encore d'autres analogies? Ainsi, l'auteur et l'éditeur conspirent ici à induire le public en erreur. Cela n'est-il pas bien honorable pour un homme de l'âge et de la position de M. de Potter?

L'*Histoire du Christianisme* aura 8 volumes tout comme l'*Esprit de l'Eglise*. On avertit que le manuscrit étoit entièrement terminé, l'impression n'éprouvera aucune interruption. La plaisanterie est bonne. Si l'ouvrage n'est autre que l'*Esprit de l'Eglise*, il est évident en effet que l'impression ne sera ni longue, ni difficile.

Les républicains seront sans doute un peu scandalisés d'apprendre que M. de Potter, cet ardent républicain, faisant brèche à l'inflexibilité de ses principes, a fait hommage de son livre à la reine Marie Amélie, qui, trompée par le titre, lui en a fait parvenir le montant. L'offre a eu lieu à Versailles. Nous craignons que cette faiblesse du fier républicain ne lui nuise auprès de ses amis.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La fête des apôtres saint Pierre et saint Paul a été célébrée avec l'appareil accoutumé dans la basilique du Vatican. La veille, le Saint-Père y entonna les premières vêpres, assisté des cardinaux et prélats. Le matin de la fête, Sa Sainteté, en habits pontificaux, avec la tiare, descendit dans l'église, précédée des cardinaux et prélats. Après avoir adoré le saint Sacrement, elle se porta au trône de tierce, et s'y habilla pour la messe, qu'elle célébra sur l'autel papal : elle étoit assistée de M.M. les cardinaux Falzacappa, Mattei, Rivarola et Spada. M. Avella y Navarro, auditeur de Rote, faisoit fonction de sous-diacre. Les archevêques, évêques et prélats entouroient le trône et l'autel. Le prince Orsini et les magistrats romains occupoient leurs places ordinaires. Après la messe, Sa Sainteté reçut la rétribution accoutumée des mains de M. le cardinal archiprêtre de la basilique.

La chambre apostolique a reçu les redevances ordinaires, et a protesté contre celles qui n'ont point été acquittées.

La veille, il y a eu illumination de la façade et de la coupole de l'église Saint-Pierre. Le soir de la fête, on a eu le spectacle de la girandole au château Saint-Ange.

Le jeudi 30 juin, après midi, le Saint-Père a quitté le Vatican pour aller habiter le Quirinal pendant l'été, suivant l'usage.

PARIS. — M. l'abbé Hunot, ancien curé de Saint-Merry, qui a été nommé chanoine de Notre-Dame, a été installé en cette qualité la semaine dernière. M. l'abbé Annat, son successeur à Saint-Merry, a été installé jeudi dans cette église par M. l'abbé Boudot, archidiacre. M. l'abbé Collin, qui passe de la cure de Saint-Eus-

tache à celle de Saint-Sulpice, doit prendre possession de celle-ci mardi prochain. La cérémonie aura lieu à deux heures.

Nous croyons rendre service au clergé, et en général aux personnes qui peuvent avoir des affaires à traiter à Rome, en leur indiquant de nouveau M. Bérard, agent d'affaires, place des Saint-Apôtres, palais Tortonia. Il mérite toute confiance par son intelligence et son activité. Il se charge de toute affaire contentieuse ou commerciale, comme aussi des affaires des diocèses, des communautés, des ecclésiastiques, enfin de tout ce qui concerne les objets religieux. Nous osons croire que ceux qui remettront leurs intérêts entre ses mains n'auront point à le regretter. On peut s'adresser directement à lui, ou bien par l'intermédiaire de ses correspondans à Paris, M.M. Fauquet et Le Clere, receveurs de rentes, rue de la Monnoie, 19, qui se chargeront de lui transmettre les demandes, et qui s'efforceront d'en assurer le succès, autant qu'il dépendra d'eux.

On trouve de tous côtés, à Paris, des traces des anciens montunens que la première révolution a détruits ou dénaturés. Dernièrement, en ouvrant un nouveau passage pour entrer dans le jardin du Luxembourg, on a mis à découvert un cloître assez petit, mais élégant; c'étoit celui des religieuses du Calvaire, que Marie de Médicis avoit établies auprès de son palais en 1623. Elle leur avoit bâti une église et un convent, de manière à pouvoir y aller de ses appartemens du Luxembourg. L'église est fermée depuis long-temps; elle est contiguë au Petit-Luxembourg, et on en voit encore le portail, rue de Vaugirard. On dit que cette église est très-bien dans sa petitesse; elle n'avoit pas besoin d'être bien grande, n'étant point paroisse, et se trouvant dans un quartier où il y avoit bien d'autres églises.

ser. Le cloître étoit encore bien conservé, on le dénature en ce moment pour élever au-dessus d'autres bâtimens. Nous regrettons qu'on ne l'ait pas laissé dans son élégante simplicité. Ces souvenirs de religion et d'antiquité plaisent aux amateurs.

M. l'évêque de Fréjus, dans son mandement sur le *Te Deum*, fait remarquer aussi que la religion est la véritable amie de la société, tandis que l'impiété en est l'ennemie la plus farouche. La première, dit le prélat, enseigne et ordonne toutes les vertus qui peuvent rendre la société heureuse ; la seconde favorise tous les crimes, et ne peut par conséquent que troubler le monde.

La première révolution, il y a quarante-cinq ans, avoit fermé l'église Saint-Maurice à Limoges, et depuis ce temps les louanges du Seigneur n'y retentissoient plus. Un charbon y avoit établi son atelier, et la maison de Dieu alloit tomber en ruines quand les Carmélites ont entrepris de la restaurer. Le 20 juillet, l'église sera consacrée par M. l'évêque dans la forme la plus solennelle. M. l'abbé Berteaud prêchera. Les dames Carmélites font tous les frais de cette restauration.

M. l'abbé Dufêtre, grand-vicaire de Tours, après avoir prêché une retraite à Bordeaux, est allé donner la retraite ecclésiastique au clergé du diocèse de Limoges. La retraite s'est ouverte mardi au séminaire de Limoges, où M. l'évêque avoit fait deux jours auparavant une nombreuse ordination. Il y a eu quinze prêtres, onze diacres, et quatorze sous-diacres. Le même jour, sur la demande du maire de la ville, M. l'évêque a fait ouvrir les grilles qui renferment les reliques de saint Martial. Les grilles resteront ouvertes pendant neuf jours, et des prières auront lieu pour demander un temps plus favorable aux biens de la terre.

Dans la notice que nous avons donnée sur M. Riambourg, on a trouvé que sa mort étoit racontée trop succinctement, et nous avions regretté nous-mêmes de n'avoir pas plus de détails sur ce triste événement. Une lettre écrite de Dijon, par un aîné du défunt, nous met en état de remplir cette lacune, pour la consolation des bons chrétiens.

La santé et la complexion de M. R. n'annonçoient rien qui pût faire craindre une mort subite. Le samedi 16 avril, il étoit allé à la messe à dix heures, selon sa coutume de chaque jour. Rentré chez lui, il s'entretenoit entre onze heures et midi avec un de ses amis, lorsqu'il fut saisi d'un mal de tête et de cœur. A midi, au moment où il prenoit une infusion de tilleul, il tomba sans connoissance, et malgré tous les soins il expira le même jour à six heures un quart. Sa mort a été sans angoisses ni souffrances apparentes. Elle a été subite mais non imprévue. M. R. étoit l'homme du monde qui se préparoit le plus au terrible passage. Il avoit communie peu de jours auparavant, et c'étoit chez lui une pratique de tous les mois. Sa foi étoit vive, et il remplissoit constamment et avec ferveur tous les devoirs que la religion nous impose. Telle étoit sa conduite dès sa jeunesse. Il faisoit l'édification de sa paroisse, Saint-Michel, dont il a été long-temps fabricien. Il n'a quitté ce titre que lorsqu'il est allé s'établir à la campagne, où il n'édifioit pas moins qu'à Dijon. La piété de M. R. étoit aussi éclairée que sincère. Elle sembloit s'accroître de jour en jour. On le voit par un écrit trouvé dans son secrétaire; ce sont des résolutions prises à la suite d'une maladie qu'il essaya il y a quelques années, et un règlement de vie qu'il se traça. Son ame entière y est peinte, ainsi que son amour pour Dieu, son humilité et son désintéressement. Le tout est exprimé avec noblesse et candeur. Il est à regretter que cet écrit, à raison de

quelques circonstances, ne puisse être mis au jour.

Un curé d'Alsace a fait dernièrement une excursion sur la rive droite du Rhin pour visiter l'école primaire de Steinbach, près Bade. On nous envoie la relation de son voyage, dont nous donnons un extrait. Le curé étoit accompagné du directeur des écoles primaires communales d'Alsace. Ils partirent de Strasbourg le 25 mai, et trouvèrent à Steinbach un grand nombre de curieux qui étoient venus assister à l'examen public de l'école primaire. Cet empressement leur parut contraster avec l'indifférence qu'on a trop souvent chez nous pour des exercices de même nature. L'examen s'ouvrit le 26, à huit heures du matin, et continua sans interruption jusqu'à trois heures. La séance étoit présidée par le doyen d'Achem, et c'est une règle établie dans le grand duché de Bade qu'une école placée sous la direction d'un doyen, comme celle de Steinbach, soit examinée par un autre. On considère que ce doyen, étant ecclésiastique et curé, convient mieux qu'un laïque et qu'un fonctionnaire public pour des fonctions toutes morales et de confiance. D'ailleurs les divers cultes ne sont point mêlés dans les écoles du grand duché. Le doyen est élu par les curés de la circonscription, et agréé par le gouvernement.

L'école de Steinbach est divisée en trois classes ; la classe inférieure, la classe intermédiaire, et la classe supérieure. Chacune a un maître particulier. La première est pour les enfans de six à neuf ans ; la deuxième, pour ceux de neuf à onze ans ; et la troisième, pour ceux de onze à treize ou quatorze. Après cet âge, les enfans fréquentent encore pendant trois ans l'école le dimanche. L'instruction religieuse, qui est la première en tête du programme, paroît soignée, du moins les réponses données par les élèves aux questions

qui leur étoient faites ont semblé claires et précises. Chaque curé doit faire l'instruction religieuse dans l'écol, au moins une fois par semaine, et pendant deux heures. L'instituteur assiste à cette instruction, et doit la répéter et mettre encore mieux, s'il est possible, à la portée des enfans. Dans le courant de la semaine, le curé doit encore faire une tournée à l'école, et constater sur un registre tout ce qu'il a remarqué. Ce registre est montré au doyen, qui fait la visite de l'école au moins une fois par an. L'instituteur qui réussit le mieux pour l'instruction religieuse obtient une récompense du gouvernement.

M le curé alsacien examine aussi les autres parties de l'enseignement à Steinbach, et il en fait l'éloge. On dit qu'en effet les écoles primaires sont bien organisées dans le grand duché de Bade, comme dans beaucoup de pays de l'Allemagne, et que le clergé y exerce une bien autre influence qu'en France. Seulement il paroît qu'on y enseigne trop de choses, et que les instituteurs n'offrent pas toujours assez de garantie sous le rapport de la religion. Quant aux gymnases ou collèges, qui sont les écoles secondaires, les mauvais principes y sont à l'ordre du jour, et les jeunes gens y perdent ordinairement la foi, les professeurs eux-mêmes n'en ayant généralement pas.

Les feuilles libérales confirment ce que nous avons annoncé dans le dernier numéro, sur le résultat des délibérations du grand-conseil de Berne. Dans la séance du 2 juillet, M l'avoyer Tscharner a présenté à l'assemblée, au nom du conseil exécutif, et par suite d'une communication de l'ambassadeur de France, qui demandoit au gouvernement bernois, des garanties pour le maintien des traités de Vienne, à l'égard du Jura catholique, a présenté, dis-je, une proposition tendant à autoriser le conseil exécutif à ouvrir des négociations.

avec le Pape, relativement à l'adoption des articles de Baden. M. de Jellenberg s'étant levé pour combattre cette proposition, l'ayoyer a annoncé au grand-conseil que si elle n'étoit pas adoptée sans discussion, il étoit chargé par le conseil exécutif de demander que la séance fût secrète. Aussitôt les tribunes ont été évacuées, et peu après on est venu annoncer que le public ne rentreroit pas; ce qui a un peu déconcerté les partisans de la proposition du conseiller Stockmar, qui avoit demandé que toutes les séances, même celles du conseil exécutif, fussent publiques. Le résultat de la séance secrète a été que la proposition de l'ayoyer a été adoptée par 101 voix contre 23.

Nous ne ferons aucune réflexion sur un vote aussi significatif. Les faits parlent d'eux-mêmes. L'*Helvétie* assure qu'il y a eu unanimité dans le conseil exécutif, et que les membres les plus libéraux ont pris l'initiative. Il est à croire qu'on étoit effrayé des dernières menées des réfugiés, un peu plus dangereuses, en effet, que celles des catholiques du Jura. On ajoute qu'après la séance du 2, M. Perregaux, attaché à l'ambassade de France, est parti pour Lucerne, et on croit que les cantons qui avoient assisté aux conférences de Bâle et de Lucerne suivront l'exemple de Berne, et se prêteront à des concessions reconnues nécessaires. Il paroît que l'ambassadeur français en Suisse a tenu la conduite la plus honorable dans cette affaire.

Le 1^{er} juin, une chapelle a été consacrée à Kain, près Tournay, par M. l'abbé Dupierrenx, chanoine et président du séminaire de Tournay. Cette chapelle a été construite en mémoire de la guérison de mademoiselle Eugénie Sterman, jeune personne de 23 ans, affligée depuis deux ans d'une toux violente et extraordinaire qui avoit résisté à tous les remèdes. Le *Journal Historique et Littéraire de Liège* a rendu compte de cette guérison,

dans sa livraison d'avril de cette année. La guérison opérée le 25 janvier fut subite et complète. Aucun symptôme de la maladie ne s'est manifesté depuis. Mademoiselle Sterman a obtenu de sa famille de faire construire une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, sur les lieux mêmes où le bienfait avoit été reçu. Elle-même, pour témoigner encore mieux sa reconnaissance, a voulu se consacrer à Dieu dans une congrégation qui se voue à l'enseignement sous le patronage de la sainte Vierge. Cette congrégation, dite des Dames de la Sainte-Union, compte déjà neuf établissemens et près de cinquante Sœurs. Elles se livrent à l'enseignement, ont des classes séparées pour les enfans pauvres, et mènent une vie simple et austère.

Le journal de Bois-le-Duc raconte la guérison d'un enfant de 14 ans, François Wennenkers, ouvrier, qui tomba d'une hauteur de 16 pieds. Un ébranlement du cerveau et une paralysie partielle furent la suite de cet accident. L'enfant ne pouvoit rien prendre, et on jugea devoir l'administrer le 1^{er} mai. On lui mit au cou une médaille de la Conception, et on commença pour lui une neuvaine à la sainte Vierge. Le troisième jour de la neuvaine, ce jeune homme, qui paroissoit avoir perdu l'usage de ses sens, demanda si la médaille qu'on lui avoit mise au cou étoit bénite, et sur la réponse affirmative, il voulut se lever, se leva en effet, et dit, en voyant une image de la sainte Vierge suspendue dans sa chambre : *C'est cette Mère qui m'a guéri*. Depuis ce temps, l'enfant se porte bien. Le *Journal Historique de Liège* nous a fait connoître ce fait extraordinaire.

On a publié en Hollande le tableau de la population au 1^{er} janvier 1835, en distinguant les diverses communions. Ce tableau offre en tout 1,489,503 calvinistes, 857,951 catholiques, 53,921 luthériens, 46,665

israélites, 31,630 anabaptistes, 12,010 lubériens du culte restauré, 5,007 jansénistes, 4,970 remontrants et 1,975 incultes de différentes petites sectes. Le total est de 2,503,624, sur lesquels les catholiques forment plus du tiers. Il est à remarquer qu'on n'a pas fait entrer dans ce tableau la secte des vrais réformés, dont nous avons parlé en dernier lieu, et qui est née chez les calvinistes.

Le Brabant hollandais est la seule province où les catholiques soient plus nombreux que les autres communions; on y compte 321,583 catholiques, contre 41,536 calvinistes. Après le Brabant, c'est en Hollande, en Gueldre, en Over-Yssel, dans la province d'Utrecht et en Zélande qu'il y a le plus de catholiques. La première province en a 237,406; la Gueldre 121,975; Over-Yssel 71,726; Utrecht 54,114, et Zélande 36,745. La Frise n'en a que 19,000, Groningue 12,000, et Drenthe point.

On remarquera encore la foiblesse de la petite église janséniste, qui n'a que 5,000 ames dans tout le royaume; c'est bien la peine d'avoir un archevêque et deux évêques pour un troupeau si exigé.

POLITIQUE.

Il paroit décidé que la royauté trouvera toujours des endormeurs pour la bercer et l'entretenir dans une fausse sécurité. Sous la restauration, ils lui disoient : Reposez-vous sur votre bon droit; il fait votre force. et il ne peut venir à la pensée de personne d'oser y toucher. Sous le régime actuel, les mêmes conseillers lui disent : Reposez-vous sur votre popularité; elle fait votre force, et il ne peut venir à la pensée de personne d'oser l'attaquer.

Dans le temps où nous vivons, cependant, le plus sûr seroit de ne se fier que très-médiocrement aux beaux discours de ce genre, et de ne se laisser endormir ni par ceux qui disent : Reposez-vous sur votre droit; ni par ceux qui disent : Reposez-vous sur votre popularité. Les plus frappans exemples sont là pour faire voir

qu'il sort toujours du milieu de ces flatteries quelques haines ardentes qui suffisent pour mettre en péril ce qu'on représente comme établi sur les fondemens les plus solides. Le gouvernement de la restauration a péri de la main des endormeurs; et depuis que nous savons de quelle manière les garanties qu'ils fondoient sur son bon droit ont tourné pour lui, certainement nous nous garderions bien de conseiller au gouvernement de juillet de se reposer davantage sur les garanties qu'ils fondent sur sa popularité. Quand on songe d'ailleurs à ce qui est arrivé au roi le plus populaire de France, il paroit bien difficile de ne pas vivre un peu inquiet devant un état de choses qui ne permet guère de croire que les Fieschi et les Alibard soient en moins grand nombre de notre temps dans la société, que les Ravaillac ne l'étoient du temps de Henri IV.

Il est à croire que la gradation des peines et l'appareil des supplices n'avoient pas été imaginés pour rien par nos ancêtres et par les législateurs de tous les pays. C'étoit évidemment pour produire de salutaires impressions, pour graver profondément dans les esprits les images de la flétrissure et de la terreur. Si tel n'étoit pas le but, à quoi bon toutes ces formes extérieures conservées dans la pratique? A quoi bon appliquer aux criminels d'état des peines qu'ils subissent pour ainsi dire à huis-clos, au lever du soleil, et loin des regards de la multitude? Autant vaudroit-il leur envoyer en prison des chirurgiens ou des breuvages, comme cela se pratiquoit en certains cas chez les anciens.

Sans doute on a l'intention de produire de l'effet, puisque les supplices solennels ne peuvent avoir d'autre objet. Si donc la peine de mort se trouve réduite en France à sa plus simple expression, au moins faudroit-il tâcher de faire servir à quelque chose les accessoires et les appareils dont les lois veulent qu'elle demeure entourée. Or, nous le demandons, qu'est-ce que c'est qu'une exécution faite en quelque

sorte à la dérobée et au galop des chevaux, comme celle d'Alibaud? Pourquoi ces voils noirs, ces pieds nus et ces lugubres vêtements du parricide, si tout cela reste caché au fond d'une voiture couverte, et n'en doit sortir que pour être vu un instant au petit jour par la gendarmerie et les exécuteurs des hautes œuvres? En pareil cas, l'impression utile, l'impression qu'il auroit été important de produire sur les esprits se trouve à peu près manquée; et il n'en reste malheureusement dans les idées du peuple, qu'une seule qui n'est pas bonne: c'est qu'en présence des révolutions on est comme forcé d'exécuter les lois en fraude et de grand matin; ce qui, pour n'être pas vrai, n'en est que plus inutile et plus dangereux à laisser croire au vulgaire.

Au temps du roi Philippe de Macédoine, on ne citoit que les enfans pour être capables de se laisser amuser avec des osselets. De nos jours, cela va jusqu'aux grandes personnes, jusqu'à celles que l'on croiroit les plus difficiles à satisfaire. C'est ainsi que les hommes avancés de la révolution de juillet sont au bonheur de leur vie dans ce moment, parce que quelques-uns des leurs viennent d'obtenir des ministres du 22 février une vingtaine de places d'osselets qui ont été retirés pour eux aux favoris de ce qu'on appelle le 13 mars et le 11 octobre.

Ceci est un progrès, comme disent ces messieurs; c'est le tiers-parti qui commence à s'installer dans le fromage de Hollande. Et ils ne manquent pas d'avertir le nouveau ministère des engagements qu'il prend par là. Faites bien attention, lui disent-ils, que vos nouveaux choix portent un cachet particulier qui vous oblige à quelque chose de progressif. Voici trois de vos nouveaux adjoints, par exemple, qui ont parlé contre vous dans la discussion des lois du 9 septembre, et dont les opinions se sont prononcées en faveur de l'amnistic. Vous y avez bien réfléchi, sans doute, avant de les prendre à votre service; ce sont des exigences que vous aurez à satisfaire, et qui ne plaisanteront

pas. Comme vous avez dû savoir ce que vous faisiez, il est clair que vous nous promettez quelque chose de bon.

Ainsi raisonnent les journaux du parti avancé de la révolution, sur les osselets qu'on leur a donnés pour les amuser. Mais ils connoissent trop la camaraderie de juillet pour croire un mot de ce qu'ils disent. Aujourd'hui les opinions servent bien un peu à conquérir les places; mais les places ne servent pas moins à conquérir les opinions. Aussi est-on bien exposé à se tromper par ce temps-ci, quand on s'imagina que les positions politiques et les emplois lucratifs sont la récompense de telles ou telles idées de parti. Ce sont au contraire les idées de parti qui se sacrifient en échange des faveurs et des récompenses qu'elles cherchoient.

Nous nous faisons un plaisir de signaler à nos lecteurs un nouveau talent qui apparaît sur l'horizon littéraire. Nous avons un menuisier poète, pourquoi un perruquier ne feroit-il pas des vers? C'est sans doute ce que s'est dit à lui-même M. Jean Nabonne, perruquier à Angers. Il a fait imprimer dans cette ville, chez Lesourd, une pièce de vers sous ce titre: *A la mémoire du grand homme*. La *mémoire du grand homme* sera sans doute flattée de l'hommage d'un poète qui connoit aussi bien les règles du goût et de la prosodie. Voici les premiers vers:

« Des sauts immortels tu fus le vrai modèle,
Illustre conquérant; sublime à Marc-Aurèle,
Des chevaliers romains tu embellis les noms,
Enfant de la victoire, si digne de rénom.

Quand on fait de tels vers, n'est-il pas bien dur d'être réduit à faire des perruques?

PARIS, 15 JUILLET.

M. de la Tournelle a été nommé substitut du procureur-général près la cour royale de Paris, en remplacement de M. Perot de Chezelles, dont nous avons annoncé la nomination de conseiller à ladite cour.

— M. Lallier, procureur du roi de Joigny (Yonne), est remplacé par M. Gis-

lain de Beutin, son substitut, et nommé président du tribunal de première instance de la même ville, à la place de M. Ferrand, décédé.

— M. Thomas, préfet des Bouches-du-Rhône, qui vient d'être remplacé par M. de la Coste, et appelé au conseil d'état en service ordinaire, est en outre nommé commandeur de l'Ordre de la Légion-d'Honneur.

— M. Tarbé de Vauxclairs, conseiller d'état en service extraordinaire, a été également nommé, par une ordonnance du 12 juillet, commandeur de la Légion-d'Honneur.

— Le ministre de la guerre est autorisé à faire élever un tombeau au général Dum pierre, tué près du moulin d'Anzin, après le départ de Dumouriez. Le monument sera élevé à l'embranchement des routes de Paris et de Condé.

— Un journal annonce qu'à la nouvelle de l'attentat du 25 juin, le commandant du château de Ham-a déployé envers les malheureux prisonniers confiés à sa garde un surcroît de rigueurs inusitées. L'avis de ces mesures ajoute ce journal, la santé de M. de Polignac, de Peyronnet et de Chantelauze seroit gravement compromise. La conduite de ce commandant nous paroit trop extraordinaire, pour que nous nous permettions de la qualifier sans plus ample information. Il ne pouvoit y avoir rien de commun entre les ministres du roi Charles X et l'assassin Alibaud.

— Il avoit été question de promotions à la pairie. Un journal annonce qu'elles n'auront maintenant lieu qu'après les fêtes de juillet. Il cite parmi les futures promotions les généraux Delort, Sémole et Pelet, membres de la chambre des députés.

— M. le préfet de la Seine vient de prendre un arrêté pour qu'il soit procédé, du 25 juillet au 15 septembre prochain, au recensement général et nominatif de la population dans le département, en conformité de la lettre du ministre de l'intérieur du 10 avril dernier, qui prescrit cette mesure par tout le royaume.

— Le tirage au sort des jeunes gens de

la classe de 1835 aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean, pour le département de la Seine, à compter du 25 août prochain.

— Un journal dit que c'est M. Sainte-Benve qui sera nommé conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, en remplacement de M. Le Chevallier, dont nous avons annoncé la mort. Ce journal ajoute que la nomination à la bibliothèque Mazarine, pour la place laissée vacante par la mort de M. Petit-Radel, est promise à M. de Sacy, l'un des rédacteurs du *Journal des Débats*.

— A l'occasion d'un rapport du capitaine Edon, du navire le *Suffren* du Havre, dans lequel ce capitaine se plaint de l'insubordination de son équipage, et de l'absence de moyens légaux de répression, M. l'amiral Duperré écrit au chef de la marine, au Havre, qu'il a l'intention formelle de présenter aux chambres, à la prochaine session, un projet de loi sur la matière.

— M. le duc de Broglie et M. Guizot sont partis pour la terre de Broglie, en Normandie, où ils doivent rester jusqu'à la fin de la belle saison.

— Le *National* a été saisi avant-hier à la poste et dans ses bureaux pour deux articles présentés, l'un comme une apologie d'un fait déclaré crime par la loi, l'autre comme constituant le délit d'offense à la morale publique.

Le journal la France, qui avoit répété l'article du *National*, a été saisi hier matin.

— L'*Estafette* a comparu devant le tribunal de commerce, poursuivi par la *Gazette de France*, le *Constitutionnel* et l'*Impartial*, pour avoir reproduit leurs articles le jour même de leur apparition. Le tribunal a décidé que les articles de journaux constituant une propriété industrielle, ne pouvoient être répétés par d'autres journaux qu'après cinq jours de publication, délai nécessaire pour transmettre par la voie de la poste les journaux de Paris à l'extrême frontière du royaume. En conséquence, il a condamné le gérant de l'*Estafette* à 3,000 fr. de dommages.

intérêts envers la *Gazette de France*, et 1,000 fr. envers chacun des deux autres journaux ; il lui a en outre interdit pour l'avenir toute reproduction dans les cinq jours de la publication. pour ces trois journaux, sous peine, pour chaque infraction, de 500 fr. d'amende.

— Dans son audience d'hier, la cour royale (chambre des appels de police correctionnelle), a confirmé le jugement rendu le 7 juin dernier contre la *Mode*, et qui avoit condamné le gérant de ce journal à 500 fr. d'amende et à 3 mois de prison, pour infraction à la loi du 9 septembre 1855, en ce qui touche les souscriptions pour paiement d'amende.

Le 15 juin suivant, le gérant de la *Mode* subit deux condamnations semblables. Les juges n'avoient point infligé autant de peines qu'il y avoit eu de numéros saisis. La cour royale, qui s'est occupée de cette seconde affaire immédiatement après la première, a condamné le gérant à 500 fr. d'amende et à un mois de prison pour chaque infraction ; ce qui fait pour cinq numéros saisis cinq mois de prison et 2,500 fr. d'amende, au lieu de deux mois de prison et 1,000 fr. d'amende que les premiers juges avoient prononcés.

— La troisième chambre de la cour royale de Paris vient de rendre un arrêt qui consacre une jurisprudence toute d'humanité, en décidant que les sommes allouées comme pension alimentaire sont insaisissables, même pour les frais de l'instance par suite de laquelle cette pension a été adjugée. La jurisprudence n'admet d'exception à ce principe d'insaisissabilité d'une pension alimentaire qu'à raison d'aliments fournis matériellement.

— La cour de cassation vient de rejeter les pourvois des sieurs Isoré et Lemarié, tous deux condamnés à mort, pour assassinat, le premier par la cour d'assises de l'Oise, l'autre par celle d'Évreux ; et des époux Beyssat, condamnés aussi pour assassinat par la cour d'assises de la Haute-Loire, le mari à mort, et la femme Beyssat aux travaux forcés à perpétuité.

— La *Gazette des Tribunaux* contient une longue liste de boulangers, de l'a-

ris, condamnés à diverses peines, par le tribunal de simple police, pour avoir exposé et mis en vente des pains qui n'avoient pas le poids.

— Un journal prétend qu'en faisant un égoût assez profond devant le guichet du Carrousel, les ouvriers ont trouvé les raines des anciens Tuileries, qui étoient sur cet emplacement, et qui ont donné leur nom au palais qui les remplace.

— La commission d'enquête du département de la Seine vient d'émettre un avis favorable pour l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Rouen, au Havre et à Dieppe, par la vallée de la Seine, avec de nombreux embranchemens sur les villes de Pontoise, Meulan, Gisors, etc.

— On commence aux Champs-Élysées, à la barrière du trône et au Pont-Neuf, les préparatifs pour les fêtes des 28 et 29 juillet.

— La distribution solennelle des prix, par suite des concours ouverts en ce moment dans les cinq grands collèges de la Faculté de Paris, aura lieu le mardi 16 août, à la Sorbonne, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

— De nombreux changemens ont été faits à l'exposition du cabinet des médailles antiques de la Bibliothèque royale, qui est ouvert au public les mardi et vendredi de chaque semaine. Une belle collection de bronzes antiques est offerte aux regards des amateurs, ainsi que les monumens d'argent trouvés à Bérignonville en 1830. Huit armures françaises, de plus haut intérêt, viennent d'être restaurées et méritent de fixer l'attention, entre autres celles de Henri II, remarquable par un travail d'incrustations en argent, d'un admirable fini ; celle de Henri IV, de Sally et du jeune duc de Bourgogne.

Quelques objets achetés récemment à la vente du célèbre antiquaire Durand, tels qu'un très-joli candélabre de bronze et une figure étrusque de la plus haute antiquité, ont été mis aussi sous les yeux du public.

— Les employés de toutes classes sont ainsi répartis dans les divers ministères :

Médecin, 252; guerre, 493; commerce, 130; instruction publique, 130; finances, 209; justice, 131; marine, 209; affaires étrangères, 109. total : 2.349, qui sont portés au budget pour la somme de 478,780 fr. La moyenne du traitement de chacun est en conséquence de 158 fr.

— Un individu a été arrêté rue Saint-Mauré, près du marché des Innocens, au moment où il mettoit en circulation une pièce fautive de 5 francs. Cet individu, que la police surveilloit, avoit sur lui deux autres pièces également fausses, l'une au millésime de 1828.

— Des sergens de ville ont amené devant le commissaire de police du Luxembourg la femme Loués, se disant veuve de monsieur Parent. Cette femme, âgée de quatre-vingt ans, qui demeure rue de la Harpe Saint-Denis, 160, avoit été découverte berçant une petite fille, âgée de deux ans environ, sous une porte cochère près de la rue de Vaugirard. Elle étoit que cet enfant, qui ne pouvoit être sa fille, lui avoit été remis à la barrière de la Bastille par une inconnue qui s'étoit refusée sans lui donner la moindre explication. Cet événement, plus romanesque que vraisemblable, n'a pas obtenu beaucoup de confiance; on a conduit la femme Parent à la Préfecture de police, et la petite fille, peut-être enfant volé pour tromper les passans, à l'hospice de la Charité.

— Vingt-huit médailles ont été distribuées par la société d'encouragement pour l'industrie nationale. Au nombre des personnes qui ont reçu cette distinction est M. Pourrat, à qui une médaille d'argent a été décernée pour des moyens nouveaux, de dételer subitement, en toute tranquillité, de diminuer le tirage, d'établir l'équilibre sur le cheval, de rendre les roues imbrissables et propres à prendre toutes les voies.

— Les examens des candidats à l'École Polytechnique vont bientôt commencer. M. Dinet et Reynaud avoient été obligés au passé, de se faire remplacer pour cause de maladie. Cette année, M. Dinet

a repris ses fonctions d'examinateur; mais M. Reynaud ayant fait savoir qu'il étoit tombé malade à Dieppe, le conseil de perfectionnement de l'École Polytechnique a proposé M. Lionville pour le remplacer. Le ministre de la guerre a agréé ce choix.

— Des arrestations ont eu lieu, ces jours derniers, aux Champs-Élisées, d'abord parmi ces curieux que l'on voit former la baie de chaque côté des joueurs de boule, et ensuite parmi les amateurs du repos qui vont chercher le sommeil sur la verte pelouse de l'allée des Veux. Des agens de police et des sergens de ville sommoient certaines gens, dont sans doute le signalement leur avoit été donné, d'exhiber leurs papiers, et retenoient ceux qui n'en étoient pas pourvus.

— Ce n'étoit pas assez de tous ces honneux suicides qui affligent depuis quelque temps la société; aussi plusieurs journaux ont-ils annoncé qu'un hussard du 5^e, caserné au Petit-Musc, s'étoit tiré un coup de pistolet, de chagrin d'avoir été réprimandé par son colonel. Heureusement la réprimande mélancontreuse du colonel et la mort du hussard sont autant de fables.

— Au premier janvier 1836, l'effectif des réfugiés subventionnés étoit de 5,955, y compris 357 femmes et enfans; le total des subsides pour l'année courante est de 2,786,365 fr. Les 5,955 individus se classent de la manière suivante, par nation : 1 Hanovrien, 4 Neuschâteltois, 495 Espagnols, 626 Italiens, 4,852 Polonais. La quotité des subsides varie depuis 250 fr. par mois jusqu'à 75 centimes par jour; les enfans reçoivent une indemnité qui est toujours inférieure à 75 centimes par jour. Un tarif inférieur à celui des subsides alloués aux autres émigrations a été adopté pour les Espagnols que les événemens du nord de la Péninsule ont fait affluer sur notre territoire.

— Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud joueront dimanche 17 juillet.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le sous-préfet de Corbeil vient d'en-

voyer l'architecte de l'arrondissement pour vérifier l'état de délabrement de l'ancien clocher d'Atthis. Ce monument date du commencement du treizième siècle.

— Un nommé Lannoy, condamné déjà pour escroquerie à Melun, avait pris le titre de comte, et à l'aide de cette qualification s'introduisoit dans les maisons comme un homme persécuté pour sa fidélité aux Bourbons. Il a été condamné par le tribunal de Péronne, attendu la récidive, à cinq années de réclusion, 3.000 fr. d'amende, et dix années de surveillance.

— Il résulte du mouvement de la population de l'arrondissement d'Avoyes, pendant l'année 1855, une augmentation de 1,261 aines.

— Un incendie vient de détruire dans un des faubourgs du Quenoy la maison d'un aubergiste. On a pu, non sans peine, arracher d'une cave la femme de cet aubergiste, qui s'y étoit sauvée avec ce qu'elle avoit de plus précieux. Elle étoit déjà asphyxiée lorsqu'on l'a trouvée. De prompts secours l'ont ramené à la vie.

— Dans toutes les villes de France, la police fait des visites domiciliaires chez les armuriers. A Orléans, elles ont eu lieu le 12 juillet, pour rechercher les fusils-cannes et les couteaux-poignards. Elles ont été sans résultat.

— Les condamnés politiques Hnillery, Habert, Chaveau, Husson et Delente ont traversé le 10 la ville de Troyes; ils venoient de Paris et ont été conduits à Clairvaux.

— Le maréchal Clausel est arrivé le 9 à Réthel (Ardennes), où il a été visité par les autorités de la ville. Les électeurs lui ont offert un banquet.

— Les journaux de Rennes annoncent qu'une jeune femme est morte d'un coup de soleil entre Saint-Servan et Saint-Jouan, où elle se rendoit.

— On assure que dans les bois environnans Coëtbo (Morbihan), un ioup attaqué d'hydrophobie fait des ravages tels que les cultivateurs n'osent plus s'aventurer dans les environs.

— Durant le trimestre qui vient de s'écouler, il a été tracé, dans le département

de la Dordogne, 88.748 mètres de chemin de grande communication; 17.000 mètres ont été ouverts, et 2.252 empierrés. Ces chemins sont toujours exécutés avec le plus grand soin, et ressemblent parfaitement, à part la différence de la largeur et celle de l'épaisseur de l'empierrement, aux routes départementales.

— Tout un hameau de la commune de Bazeret (Allier) a été dévoré par les flammes vendredi dernier.

— Le 9 juillet au soir, un boeuf échappé de la boucherie des Terreaux, à Lyon, et poursuivi par des chiens, s'est jeté au milieu d'un grand nombre de personnes assises devant un café, et a blessé plusieurs personnes et dangereusement une dame qu'il a foulée aux pieds. Il nous semble que Lyon est assez considérable pour avoir de abattoirs en dehors de la ville.

— Un commis-voyageur d'une maison de Lyon, étant à La Rochelle, dans un hôtel garni, fut réveillé, le 27 juin, par un commissaire, à onze heures du soir, obligé de s'habiller et de suivre l'homme de la police, qui, aidé de trois gardes nationaux, le conduisit en prison. Le lendemain le procureur du roi ayant reconnu qu'il avoit été arrêté par erreur, l'a fait mettre en liberté à dix heures. Il nous semble que M. le procureur du roi a montré dans cette circonstance, ou bien du zèle ou un peu de légèreté.

— On vient de lancer, à Toulon, le bateau à vapeur le *Mentor*, de la force de 160 chevaux. Ce bateau sera immédiatement armé. Il arrive chaque jour dans port des colons qui se rendent en Afrique.

— Une alerte a eu lieu ces jours derniers à Marseille. Un capitaine marchand venant de Sabouque, déclara, à son arrivée que passant à la hauteur de Tunis, il avoit entendu, le 26 juin, une forte canonnade. Il n'en fallut pas davantage pour accroître le bruit d'un combat entre la division française commandée par l'amiral Hugon, et la flotte turque qui se dirige vers ces parages. A l'instant, les assurances pour les régences barbaresques s'élevèrent à 10 pour cent. Cependant, de négocians intéressés au commerce avec l'

Barbarie ayant fait demander des renseignements à l'autorité maritime, on a reçu de Toulon une dépêche télégraphique annonçant qu'à la date du 29 juin tout restoit en paix devant Tunis. Il est donc probable que la canonade entendue par le capitaine Bernard provenoit ou de salves ou d'un exercice à feu.

— Un individu s'est présenté dernièrement chez un notaire de Toulouse, pour y faire son testament; il étoit assisté de quatre témoins, et le testament a été reçu. Quelques jours après, un propriétaire, jouissant d'une fortune aisée, dans les environs de Castelnau-dary, meurt presque subitement, et l'on apprend qu'il a institué pour son unique héritier son régisseur. Une mort aussi prompte et d'aussi étranges dispositions testamentaires étonnent. On fait exhumer le cadavre, sur lequel on auroit reconnu, dit-on, après l'autopsie, des traces d'empoisonnement. On pousse plus loin les investigations, et l'on croit acquérir la preuve que le défunt n'avoit point testé, mais que son régisseur s'étoit présenté chez le notaire en son nom, et avoit dicté les dispositions qu'il avoit signées du nom de son maître. Le régisseur a été arrêté, sous la double prévention, 1° de faux en écriture authentique par supposition de personne; 2° d'empoisonnement.

— Une ligne plus directe unit maintenant le Bordelais avec les Pyrénées et le midi de la France; elle prend sa naissance à Bordeaux, se dirige par Langon, Bazas, Castel-Jaloux, Nérac, Condom, Castern-Bains, Auch, Mirande et Tarbes.

— Treize maisons de Benéjacq, arrondissement de Pau, viennent d'être détruites par les flammes. Beaucoup d'individus se trouvent réduits à la misère par ce bien triste événement dont ignore encore la cause.

— M^{rs} Santos-Ladron, venue du général de ce nom, qui habitoit une maison de campagne aux portes de Bayonne, a reçu des autorités l'ordre de se rendre dans l'intérieur de la France, ou de rentrer en Espagne dans le délai de huit jours.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid paroît moins tranquille que jamais. Divers bruits inquiétans circulent dans la ville. Les carlistes, dit-on, se grossissent dans leur marche, et ont remporté plusieurs avantages sur les troupes de la régente. Mérino, que les feuilles du gouvernement ont fait tant de fois mourir, auroit de nouveau répondu l'épouvante parmi les habitans de la Sierra et des rives du Douro. On doute aussi de l'engagement de l'expédition des Asturies, qui avoit été annoncé avec amphase.

Le bruit a également couru que le ministère s'étoit entretenu, en conseil secret, de la possibilité de déplacer le siège du gouvernement, si les événemens devenoient plus menaçans pour la capitale. Il auroit été question, dans ce conseil, de Cadix, de Séville et de Badajoz. Le ministère a bien trouvé un peu d'argent, et il en avoit grand besoin; mais la somme ne lui sera comptée qu'en plusieurs mois. Et pour cela, il a fait de larges bonifications aux prêteurs, et abandonné, pour arriver au remboursement, diverses contributions qui, après l'emprunt dépensé, ne manqueraient pas de lui faire faire, c'est ce qu'on peut appeler manger son blé en herbe. On dit que M. Graviora, trésorier de la régente, a été l'agent principal de cette négociation, qui s'éleveroit à 15 millions, ou à peu près.

— Toutes les nouvelles qui arrivent des frontières parlent de combats livrés par les carlistes aux christinos dans plusieurs provinces à la fois. Ce qui seroit croire que les troupes du prétendant auroient eu quelques avantages, c'est le silence que gardent nos journaux ministériels.

ANGLETERRE. Londres. — La chambre des lords s'est formée le 12 en comité sur le bill de commutation des dîmes pour l'Angleterre. L'évêque d'Exeter s'est principalement élevé contre la clause qui fixe d'une manière permanente les salaires des membres du clergé. Lord Ellenborough s'est prononcé en faveur de la mesure avec

quelques modifications. On a voté la vingtième clause au départ du courrier.

— La chambre des communes a fixé le 12 la troisième lecture du bill sur l'église d'Irlande au vendredi suivant.

— D'après le *Sun*, le différend qui existoit entre le cabinet anglais et le sultan, par suite des mauvais traitemens que M. Churchill, négociant anglais, avoit reçus il y a quelques mois à Constantinople, et dont nous avons rendu compte, s'est terminé par le renvoi du reiss-ef-fendi.

Le comte Nowossiltzoff, président du conseil de l'empire de Russie, est en ce moment à Bruxelles. Il doit se rendre à Londres.

— La semaine dernière, une diligence faisant le service de Mons à Bruxelles a été sur le point d'être incendiée. La chaleur excessive et le mouvement précipité de rotation avoient enflammé le bois des roues. Le feu alloit se communiquer à la caisse, lorsque de prompts secours ont fait cesser le danger.

— Une arche d'un pont à Liège s'est écroulée le 10 de ce mois.

— A l'extrémité du Piémont et du duché de Modène, le gouvernement de l'armée vient de prendre des mesures contre l'entrée des voyageurs arrivant du royaume lombard-vénitien, où règne le choléra : aucun ne sera admis, s'il ne justifie, par des certificats dûment légalisés, qu'il est parti d'un lieu exempt de ce fléau.

— La princesse de Beira est arrivée, le 29 juin, à Salzbourg, avec les trois fils de don Carlos; elle se propose d'y séjourner quelque temps.

— Un journal de Francfort annonce que la princesse Thérèse, fille aînée du duc régnant de Nassau-Wisbaden, vient d'être fiancée au prince d'Oldenbourg, allié de la famille impériale de Russie et lieutenant-général au service de ce dernier état.

— La *Gazette d'état de Prusse* annonce que la reine de Hollande et la princesse Albert sont reparties le 6 juillet de Berlin pour La Haye.

— Le roi de Prusse a dû partir vers le 12 juillet, pour les eaux de Tœplitz.

LES FLAMMES DE L'AMOUR DE JÉSUS, ou *preuves de l'ardent amour que Jésus-Christ nous a témoigné dans l'œuvre de notre rédemption*, par M. l'abbé D. Pinart.

L'auteur nous apprend que la première idée de cet ouvrage lui a été inspirée par un opuscule du bienheureux Liguori, qui a pour titre : *les Traits de Feu*. Il l'a fait entrer presque en entier dans son livre, a mis à contribution les écrits des Pères, et a puisé surtout dans les saintes Ecritures.

Son ouvrage, divisé en quarante-six chapitres, peut servir de préparation à la pâque. Chaque chapitre peut servir de sujet de méditation ou de lecture pour tous les jours du Carême. L'auteur montre l'amour de Jésus-Christ pour nous par toute sa vie mortelle, par sa naissance, par sa vie cachée, par sa vie publique et surtout par sa passion, dont il suit toutes les circonstances. Chaque chapitre est suivi de résolutions pratiques. A la fin sont des prières pour la communion, pour les visites du saint Sacrement, pour honorer la sainte Vierge.

Le Poëte, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 1081. 80	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 102 fr. 00	
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 40	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	
Act. de la Banque. 2270 f. 00	
Empr. national. 0000 f. 00	
Bons du Trésor. 2 3/4	
Rente de la Ville de Paris. 102 00	
Obl. de la Ville de Paris 1210 f. 00	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 12321. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 757 f. 50	Empr. r. d'Esp. 000 f. 00
R. de Napl. 100 50	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 103 f. 00	Empr. belge. 103 fr
Correa, 00 fr. 00	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 f. 00	Empr. grec... 0000.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

MARDI 19 JUILLET 1836.

1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	5 50

EXAMEN

DE LA PHILOSOPHIE DE BACON ;

PAR M. LE COMTE DE MAISTRE.

(Deuxième Article.)

Bacon n'est pas mieux jugé comme chrétien que comme philosophe. En lisant les réflexions amères de son censeur, on voit presque à chaque page des pensées défigurées, des sentimens diamétralement opposés à ceux que le savant chancelier a manifestés. On ditait en parcourant l'*Examen* de sa philosophie, que l'on lit un de ces pamphlets composés par un homme de parti, que subjugue la haine la plus aveugle et la plus violente. Voici comment M. de Maistre résume le premier chapitre du deuxième volume :

« La doctrine de Bacon sur l'existence de Dieu n'est pas douteuse : le raisonnement n'en fournit à l'homme aucune preuve. Le consentement du genre humain ne prouve rien, et prouveroit plutôt le contraire ; car il y a toujours à parier que la foule se trompe. L'argument tiré de l'ordre est encore plus foible, d'autant que le spectacle de l'univers n'excite que l'admiration qui est une science abrégée, et que pour traverser le vide qui sépare l'œuvre de l'ouvrier, il faudroit un pont qui n'existe pas. Quant à la preuve qu'on voudroit tirer de l'idée de Dieu, il est permis de la regarder comme une véritable plaisanterie, puisque nous ne pouvons avoir de Dieu aucune (1) idée. — Reste la Bible, qui rend l'homme théiste, comme la serinette rend l'oiseau musicien. »

Pour donner le change à ses lecteurs, voici comment on procède sur

(1) Ce mot est écrit en grosses lettres par M. de Maistre, et il n'a jamais été écrit par Bacon, comme nous allons le prouver.

la première erreur, celle de nier la preuve de l'existence de Dieu par le raisonnement. M. de Maistre cite les ouvrages où l'auteur anglais s'élève avec raison contre l'abus, alors fort commun de ne tenir aucun compte en physique de l'expérience et de l'observation. Il n'a pas prétendu se borner, continue M. de Maistre, à établir que les sciences d'observation viennent des sens ; car personne n'ignore une chose aussi claire. Il a voulu faire découler toutes nos idées des sensations, et dès lors impossible de s'élever jusqu'à Dieu.

M. de Maistre suppose que Bacon insinue plus qu'il ne dit, parce qu'il n'a pu s'arrêter à nous apprendre ce que tout le monde sait sur les idées sensibles. Bacon, ajoute-t-il, n'a pu vouloir insister sur une vérité aussi puérile ! Mais si, vraiment, cette vérité puérile étoit méconnue des docteurs jeunes et vieux. Qui le sait aujourd'hui, et il semble qu'il a été toujours facile de le savoir ; mais il n'en a pas toujours été ainsi. Qu'on lise les raisonnemens sur la physique des philosophes des xiii et xiv siècles, on s'en convaincra sur-le-champ. Le savant religieux Roger Bacon s'éleva contre cette méthode vicieuse, et il ne fut pas compris. M. de Maistre veut que Bacon ait pensé à faire sortir toutes nos idées de la sensation. Bacon ne le dit nulle part ; et il est évident, par ce que nous venons de dire, que c'est très-gratuitement qu'on lui en prête l'intention. Enfin, il est plus injuste encore de lui attribuer le retranchement d'une preuve de l'existence de Dieu ; il tient au contraire un langage

qui l'absout pleinement. Au lieu d'avoir proféré ce blasphème, qui appartient à son infidèle abrégiateur M. La Salle, nous n'avons aucune idée de Dieu, il a dit :

« On peut démontrer à la vérité, par ses œuvres, que Dieu existe, qu'il gouverne les choses, qu'il est souverainement puissant, sage, prescient, bon, rémunérateur, vengeur, et qu'il doit être adoré : on peut encore, avec prudence, en conclure d'admirables vérités, quant à ses attributs, surtout à l'égard du gouvernement et de l'économie de l'univers; ce dont quelques auteurs se sont utilement occupés. Mais vouloir, d'après cette contemplation des choses naturelles et les principes de la raison humaine, raisonner sur les mystères de la foi, les pénétrer, les trier, rechercher leur essence pour les persuader plus fortement, me parolt être une tentative peu sûre. Donnez à la foi ce qui appartient à la foi. »

Tout ce passage est parfaitement juste. Voilà comment Bacon a dit que nous n'avions aucune idée de Dieu. Nous déflons de trouver un mot dans ses ouvrages qui contredise les paroles que nous avons rapportées textuellement. Il est vrai, et en cela il est d'accord avec tous les philosophes et tous les théologiens, qu'il n'a pas cru que nous puissions, d'après la raison, connaître la nature même de Dieu.

« Ses ouvrages, dit-il, peuvent bien nous montrer sa toute-puissance et sa sagesse ; mais nullement ce qu'il est. »

Bacon observe avec raison que c'est en voulant raisonner sur cette nature incompréhensible, que se sont formées les hérésies, et que la philosophie est devenue superstitieuse et fantastique (1). Cette remarque est justifiée, et effet, par l'histoire des

(1) Ce scélérat Bacon expose lui-même cette preuve. Il prétend quelle peut servir à établir non-seulement l'existence d'une première cause; mais

hérésies et des sectes philosophiques, surtout par celles des cinq ou six premiers siècles de l'Eglise. Les Pères en ont fait l'observation, et elle se trouve consignée dans la préface du savant ouvrage de Pluquet.

Savez-vous comment M. de Maistre accuse Bacon d'avoir nié la preuve du consentement en faveur de l'existence de Dieu ? Ce philosophe avoit dit que dans les spéculations de l'intelligence, le consentement est le pire de argumens ; mais il ajoute immédiatement : *J'excepte les questions de théologie et de politique.* Et M. de Maistre de s'écrier : *Charmante scélératesse !* exclamation accompagnée d'un commentaire qui dénature la pensée de Bacon. Eh bien ! cette scélératesse s'applique à d'autres qu'à Bacon. Je la prends pour mon compte, et je me trouverai en assez bonne et assez nombreuse compagnie.

C'est pour avoir été un scélérat de cette espèce que Descartes a fait une immense révolution dans les esprits, et formé des disciples tels que Bossuet, Fénelon, Mallebranche, Arnaud, Nicole et tous les écrivains catholiques des dix-septième et dix-huitième siècles. Ils ont adopté la preuve du consentement, en défendant la tradition de l'Eglise contre les protestans, la tradition du genre humain contre les déistes et les athées. Ils n'en ont tenu aucun compte, quand il s'est agi d'onthologie, de psychologie et de la philosophie en général. Ils ont remarqué aussi que certains principes de morale étant l'objet continu des pensées de tous les hommes appelés à éclairer ou à gouverner leurs semblables, ils ne pouvoient aussi celle de ses attributs, lesquels, dit-il, ont été révélés au premier homme, et transmis ensuite, quoique défigurés, au genre humain sorti de cette tige commune.

échapper à toutes ces intelligences qui depuis l'origine du monde les avoient mérités ; ils ont cru qu'un consentement aussi universel leur imprimoit le caractère de la certitude.

M. de Maistre reproduit plusieurs fois un mot dont il lui auroit été facile, s'il l'eût voulu, de trouver le sens parfaitement clair dans les ouvrages de Bacon. Celui-ci dit que la théologie est une science *abrupte*, si on la compare aux sciences naturelles.

Que fait un physicien, un astronome, un métaphysicien? Ils partent de faits sensibles ou intellectuels, et de la répétition de ces faits, de leur constante succession, ils déduisent l'existence de certaines lois dans la nature physique et dans l'intelligence humaine. Qu'ils renotent des faits aux lois ou qu'ils appliquent les lois aux faits, ils trouvent toujours une harmonie que rien n'interrompt. Il y a dans l'ensemble une telle liaison, que si la nature étoit parfaitement connue, nous verrions peut-être toutes ses lois se résuiner en une seule loi, tant est parfaite l'unité dans l'œuvre du créateur. Mais quand il s'agit de la révélation, l'esprit humain est obligé de procéder autrement. Au lieu de s'élever aux vérités qu'elle contient en contemplant les lois de la nature, c'est au contraire par leur suspension surnaturelle qu'il est conduit à connoître l'action du Tout-puissant. Sans doute qu'alors ses sens sont frappés et peuvent rendre témoignage avec la même certitude. Ainsi que l'ont remarqué nos apologistes, un miracle ne renferme que deux faits naturels, mais dont la succession dans le même individu n'est point naturelle. C'est la vie, par exemple, qui succède à la mort. Voilà dans quel sens Bacon, qui en cent endroits

exprime d'une manière non équivoque sa foi sincère à la révélation, appelle néanmoins la théologie une science *abrupte*.

Après avoir fait de Bacon un athée, rien de plus aisé que d'en faire un matérialiste.

« Chaque ligne, dit son impartial critique, conduit au matérialisme, mais nulle part il ne s'est montré plus habile sophiste, hypocrite plus raffiné, plus dangereux, plus profond, que dans ce qu'il a écrit sur l'ame. »

Pour répondre à une aussi injurieuse attaque, nous citerons le passage suivant de Bacon, extrait de son ouvrage de *Augmentis scientiarum*, livre premier, vers la fin.

« Quelques philosophes entièrement plongés dans les sens, n'ayant assurément rien de divin, et niant avec opiniâtreté l'immortalité de l'ame, ont cependant été contraints par la force de la vérité d'avouer que, quoique les mouvemens purement affectifs périssent, il est pourtant probable que tous les mouvemens et tous les actes qu'exerce l'ame sans le ministère du corps, tels que sont sans doute les actes de l'entendement, subsistent encore après la mort : tant la science leur a paru une chose incorruptible et immortelle. Mais nous, aux yeux de qui a brillé la lumière de la révélation, nous élevant au-dessus de la sphère grossière et ténébreuse des sens, nous savons que non-seulement les actes de notre esprit, mais encore nos sentimens, après qu'ils auront été épurés, serviront à notre corps, que non-seulement notre ame est immortelle, mais que notre corps lui-même est appelé à jonc dans son temps de l'immortalité (1). »

Vous le voyez, il n'y a pas dans Bacon une ligne qui ne conduise au-

(1) On trouvera ce passage dans le recueil intitulé *Christianisme de Bacon*, par M. Emery.

matérialisme. Et pourquoi? C'est que cet écrivain dit quelque part, après avoir distingué l'âme sensible de l'âme raisonnable (1), « qu'il vaut mieux laisser à la religion le soin de déterminer et de définir la seconde. » *Quam... religioni determinandam et definiendam rectius transmitti censemus* (2).

Si nous discutons ici en détail les reproches faits à Bacon par M. de Maistre, dans les chapitres qui ont pour titre de *l'origine du mouvement, des sens et du principe sensible, de la matière et du principe des choses et des causes finales*, nous y trouverions les mêmes remarques à faire. Ce sont toujours des pensées devenues méconnoissables, défigurées au point d'exprimer très-souvent le contraire de ce qu'a voulu dire et de ce qu'a réellement exprimé l'auteur. Si l'on veut faire une lecture divertissante, on peut lire l'ouvrage de M. de Maistre; mais si l'on veut savoir ce qu'a dit Bacon, il n'y a rien de mieux à faire que de le lire lui-même, ou de recourir à l'excellent abrégé qu'en a donné M. De-luc. M. Emery a fait imprimer aussi dans un recueil fort bien fait tous les passages de ce célèbre écrivain qui ont rapport au christianisme. Quant à M. Lasalle, il a mêlé à son analyse une foule d'erreurs qui lui appartiennent exclusivement, et qui ne sont jamais entrées dans la tête de Bacon.

M. de Maistre est plus instruit que beaucoup d'hommes de salon qui ont des jugemens tout faits sur une foule d'objets qu'ils connoissent à peine.

(1) Cette distinction est fautive, quoiqu'elle ne soit pas impie; il n'y a pas dans l'homme une substance sensible, distincte de la substance pensante.

(2) *De augm. scient.* lib. ix. chap. 3. p. 234.

Mais s'il a plus de science que ces discoureurs frivoles, il a ordinairement moins de bon sens et surtout moins de politesse. Les premiers répondent souvent aux difficultés par un sourire; M. de M... à défaut de bonnes raisons, en donne de mauvaises à son adversaire, et le traite ensuite fort lestement de fou, d'ignorant, de scélérat, etc. Cette énergique argumentation passe aux yeux de quelques complaisans admirateurs pour la marque infailible du génie. Il y a en vérité des gens bien faciles à contenter. Si c'est là du génie, on en trouve beaucoup de cette espèce dans les halles et les tavernes. Heureusement que M. de Maistre a des titres plus réels que ses impertinences apostrophes, à la réputation d'un écrivain distingué. Il l'est ordinairement par son style, et quelquefois par des pensées justes et profondes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Depuis quelques jours la santé de M. le cardinal de Cheverus donnoit des inquiétudes. L'éloignement de Son Eminence pour toute sorte de remèdes n'avoit pas permis de prendre des précautions qui eussent peut-être éloigné le danger. Le mercredi 13, une double attaque d'apoplexie et de paralysie a jeté la consternation dans le diocèse. Le jeudi, il n'y avoit plus d'espérance. Toutes les lettres attestent la profonde sensation qu'excitoit un accident fatal. Le cardinal n'a pu recevoir que l'extrême-onction. Il a succombé peu de temps après. Il n'avoit que soixante-huit ans et demi, étant né le 28 janvier 1768. Il devint évêque de Boston en 1810, de Montauban en 1823, et archevêque de Bordeaux en 1826. De hautes vertus, l'esprit le plus aimable, une rare prudence, toutes les qualités du cœur lui avoient concilié le respect et l'attachement non-seulement de son cler-

g^e, non-seulement des filiales, mais des hommes même les plus étrangers à la piété. La providence ne lui a pas permis de jouir longtemps des honneurs de la pourpre romaine; mais le souvenir de ce digne successeur (du vénérable M. d'Aviau, vivra toujours dans le diocèse qu'il gouvernoit avec tant de sagesse et de bonté.

Samedi dernier, Mgr Garibaldi a été reçu en audience particulière au château de Neuilly, et a remis au roi un bref par lequel Sa Sainteté l'accrédite comme inter nonce et ministre plénipotentiaire en France.

La fête et l'octave de Saint-Vincent-de-Paul seront célébrées comme à l'ordinaire, dans la chapelle de MM. de Saint-Lazare, rue de Sèvres. M. l'Archevêque officiera le mardi 19, jour de la fête. Les jours suivans il y aura des messes le matin, et salut le soir. La châsse du saint sera découverte.

Samedi dernier, jour de la fête de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, M. l'Archevêque, après avoir célébré la messe dans l'église des Dames Carmelites, rue de Vaugirard, est allé bénir la chapelle de l'institution de M. l'abbé Poiloup, à Vaugirard. On sait que cette institution a pris depuis quelque temps de grands développemens. M. l'abbé Poiloup a élevé dans la situation la plus favorable des bâtimens vastes, commodes et parfaitement distribués. Des salles spacieuses, des dortoirs bien aérés, de cours spéciales pour la récréation de chaque division; enfin la distribution la mieux entendue et la plus favorable à la fois à l'hygiène et à la discipline, sont de grands avantages que tous les parens apprécieront. Mais cet établissement se recomman- de sous des rapports plus importants encore. L'excellent esprit des maîtres,

leur manière d'être avec leurs élèves, l'union et la cordialité qui règnent entre eux donnent à cette institution une physionomie toute particulière. On reconnoît là l'heureuse influence de la religion et de la piété; c'est par ce ressort puissant que les enfans sont principalement conduits, c'est par l'exemple qu'on leur inspire les vertus de leur âge, et ils apprennent à aimer la religion qui leur est prêchée de la manière la plus douce, la plus attrayante et la plus efficace.

La nouvelle chapelle qui vient d'être décorée répond à la beauté du local et au plan qui a présidé à tout l'établissement. Elle est grande, noble et disposée avec beaucoup de goût. L'autel est éclatant de dorures. Le fond de la chapelle, derrière l'autel, est rempli en entier par une grande composition de peinture exécutée par M. Fraguard, et qui représente le triomphe de Marie et les chœurs des anges qui lui rendent leurs hommages et lui présentent des couronnes et des fleurs. Le plafond doit être aussi orné de peintures qui ne sont pas encore exécutées. Le pavé est tout en marbre par compartimens. La chapelle est boisée jusqu'à une certaine élévation, et les bancs des élèves sont posés sur de petites estrades.

Telle est la chapelle que M. l'Archevêque venoit bénir samedi dernier. Cette cérémonie avoit attiré un nombreux concours d'ecclésiastiques, de parens et d'amis. La bénédiction s'est faite hors la présence des fidèles; mais ils sont entrés immédiatement après. M. l'abbé Poiloup a adressé au prélat un petit discours où respiroit à la fois et sa piété et son attachement pour ses élèves. Il a déclaré que cette chapelle étoit le résultat d'un vœu fait à Marie à une époque de deuil et d'alarmes. Ceux qu'elle a protégés se sont dévoués à l'honorer et à la faire honorer et servir. M. l'Archevêque a répondu à ce discours par des témoignages d'intérêt pour

un établissement dirigé par de telles vues. Le prélat ayant pris place dans le sanctuaire, M. l'abbé Poiloup a dit la messe, pendant laquelle des élèves ont exécuté des morceaux de musique. M. l'Archevêque a ensuite donné la confirmation à une quarantaine d'élèves dont l'air recueilli annonçoit qu'ils comprenoient bien la grâce que Dieu leur faisoit. Le prélat leur a adressé une allocution pleine d'une piété affectueuse pour les exhorter à la fidélité et à la persévérance. La cérémonie a été terminée par un salut solennel en musique.

Le prélat étant passé dans une salle de la maison, plusieurs élèves lui ont adressé des vers ou des compositions littéraires, dont on a remarqué l'élégance et l'à-propos. Des cantates et divers morceaux de musique ont été exécutés sous la direction du genre de feu M. Choron. M. l'Archevêque a visité ensuite toutes les parties de la maison, et s'est montré satisfait de l'ordre qui y règne, de la tenue des élèves et du bon esprit qui les anime.

Un nouveau journal, la *Presse*, annonce la restauration prochaine de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce n'est point un bruit en l'air qu'il répète légèrement. Il connoît toutes les circonstances de cette grande affaire, et veut bien nous en faire part. Voici, d'après son récit, comment les choses se sont passées.

Le résultat est dû à la médiation de M. l'évêque de Maroc et d'un député. Ce sont eux qui ont ménagé une nouvelle conférence entre M. l'Archevêque et M. le garde des sceaux, et qui ont jeté les bases de l'arrangement. La discussion a été longue. La *Presse* sait tout ce qui s'est dit de part et d'autre. Elle nous apprend que le prélat a conservé l'avantage d'une logique pressante, et surtout d'une ironie fine et spirituelle. Il a accablé le ministre des meilleures raisons, et celui-ci n'a eu rien à répondre. Enfin, on s'est entendu, on est convenu

que l'église seroit rouverte. M. l'Archevêque a promis qu'il y seroit célébré un service pour les victimes de juillet. L'ordonnance est déjà rendue, mais elle ne paroltra qu'après l'anniversaire de juillet : les considérans sont rédigés avec beaucoup d'art pour n'offusquer personne.

Toute cette histoire est fort jolie, il est seulement dommage qu'il n'y ait pas un mot de vérité. La médiation de M. de Maroc, les conférences ménagées par lui, les observations et les réponses des deux interlocuteurs, la promesse faite par M. l'Archevêque, l'arrangement conclu, l'ordonnance, les considérans, tout cela est une fable qui n'a pas eu le plus petit prétexte. Pour un journal qui débute, c'est une singulière manière de se faire une réputation que de s'amuser à fabriquer des anecdotes sur de tels sujets, et de les charger de tant de menues circonstances toutes inventées à plaisir.

Le 7 juin, la fête du B. P. Fourier a été célébrée avec une grande pompe à Mattaincourt (Vosges), où il a rempli autrefois, comme les saints savent le faire, les fonctions pastorales, et où l'on conserve ses précieuses reliques, que vont honorer chaque jour nombre de pèlerins.

Ce jour-là, la foule étoit si grande, que l'église, ne pouvant en contenir qu'une faible partie, M. le curé fit élever sur un des côteaux voisins un autel, couvert d'une voûte de feuillages, autour duquel pouvoient facilement se grouper tous ceux qui venoient honorer la mémoire du bienheureux. M. de Jerphanion, que son zèle porte partout où sa présence peut contribuer à la gloire de la religion et à la sanctification de ses diocésains, étoit arrivé dès la veille pour présider à la fête. Cent prêtres étoient venus se ranger autour de lui.

Au moment fixé, l'immense procession se mit en marche pour se rendre de l'église paroissiale au lieu

fixé pour la célébration des saints mystères. On n'essiera pas de retracer le magnifique spectacle que présentait tout ce cortège, le pieux prélat et son clergé, les bannières qui flottoient dans les airs, les caenniques dont la colline retentissoit au loin, les vêtemens des jeunes filles qui honorent Marie d'un culte particulier, les autorités en costume, la compagnie des sapeurs-pompiers rangés dans le plus bel ordre, et la foule immense pieuse et recueillie.

Un jeune prêtre du diocèse a prononcé en plein air un discours remarquable : il a parlé avec autant de solidité que d'unction et d'intérêt, sur les vertus et les œuvres du bienheureux. Il n'est pas vrai, a-t-il dit, que la pratique des vertus chrétiennes soit impossible dans l'âge des passions, car, à cet âge, le B. P. Fourrier les a pratiquées toutes. Il n'est pas vrai non plus que la sainteté ne soit bonne à rien, comme le dit un monde insensé, car la vie du B. P. Fourrier est pleine de bonnes œuvres que la religion seule lui a inspirées.

Ces deux propositions ont été développées avec talent, et les auditeurs ont dû comprendre que si la pratique des vertus chrétiennes est si rare dans la jeunesse de nos jours, si la vie d'un trop grand nombre d'hommes est vide de bonnes œuvres, cela tient à ce que leurs âmes n'ont pas été formées à l'école du christianisme, et de ce qu'elles ne demandent pas à cette religion divine la force qui leur manque.

Plus tard, les vêpres ont été chantées solennellement par le prélat, qui a prononcé dans l'église paroissiale un excellent discours sur les devoirs qu'impose au chrétien la qualité d'enfant de Dieu.

On n'attend plus que le moment où le bâtiment élevé avec le produit des quêtes, qui ne suffient pas encore pour couvrir toutes les dépenses, sera remis aux mains de l'autorité épiscopale. Elle seule peut lui assurer la destination qui est

dans les vues des personnes dont le zèle a contribué à élever un asile à la piété près tombeau du B. P. Fourrier.

M. Jacques-York Bramston, évêque d'Usula *in partibus* et vicaire apostolique de Londres, est mort à Northampton, le lundi 11 juillet. Le prélat étoit né d'une famille protestante, et s'étoit converti dans sa jeunesse. Il embrassa l'état ecclésiastique, et exerça les fonctions de missionnaire à Londres, et dans les environs. M. Poynter, précédent vicaire apostolique de Londres, le choisit pour grand-vicaire, et ensuite pour coadjuteur. M. Bramston méritoit cette distinction par son zèle et sa sagesse. Il a ramené beaucoup de protestans dans le sein de l'Eglise. Le prélat étoit vénéré des catholiques, et considéré des protestans. Il est mort à l'âge d'environ soixante-douze ans. Son successeur est M. Thomas Griffiths, qui a été sacré coadjuteur le 28 octobre 1833.

Nous avons cité successivement dans ce journal plusieurs conversions remarquables de protestans, qui ont eu lieu en Allemagne, on peut voir à ce sujet nos tomes xxxi, et xxxii. Nous ne venons que d'apprendre en ce moment une conversion qui avoit eu lieu en 1821; c'est celle de la comtesse Frédérique-Guillielmine-Louise de Solms-Baruth, veuve du comte Burghaven de Silésie. Cette dame, dont la mère étoit princesse d'Anhalt-Berenberg, alla à Rome en 1789 après son veuvage et y resta plusieurs années. Elle se fixa à Tivoli, en 1812. Depuis long-temps elle réfléchissoit sérieusement sur la religion, et comparoit l'Eglise catholique et les églises protestantes. Elle eut à cette occasion de rudes combats à souffrir, mais les motifs humains ne purent l'arrêter, et docile à la grâce, elle fit son abjuration le jour du Sacré-Cœur, en 1821, et embrassa la religion catholique. Toute sa vie et son

testament témoignent hautement de la sincérité de cette démarche. Elle fit construire à Tivoli un hôpital confié aux soins des *Fate-ben-Fratelli*, et où les convalescens des deux sexes sont reçus pendant trois jours. Elle fit réparer le conservatoire de Saint-Gétule et le dota d'une rente annuelle pour l'entretien de six orphelins. Elle appela dans la même ville les Frères des Ecoles chrétiennes, et leur acheta une maison qui étoit autrefois celle des Carmes, et qu'elle fit réparer pour eux. Elle leur assura des fonds pour ouvrir des écoles publiques et pour entretenir six orphelins. Elle donnoit à pleines mains aux pauvres, doitoit des filles, fournissoit des lits et des vêtemens aux indigens, payoit les dettes de gens dans l'embarras, enrichissoit les églises de vases sacrés et d'ornemens. Par son testament elle ordonna que l'ancien couvent des Capucins qu'elle avoit acheté et qu'elle habitoit fût consacré à une œuvre pie qui parut de trop difficile exécution. Aussi son exécuteur testamentaire, M. l'abbé Fabri, a cru remplir ses intentions en rendant le couvent aux Capucins. Toute la ville a applaudi à cette mesure, et a donné des regrets à la vertueuse comtesse qui mourut le 27 décembre 1832, et qui a été enterrée suivant ses desirs dans l'église de Saint-Jean-des-Florentins, à Rome. Le *Diario* du 18 juin dernier a donné une notice sur cette noble et charitable dame.

L'Université protestante de Leipzig a perdu, le 17 septembre de l'année dernière, un de ses plus célèbres professeurs, le savant Rosenmuller, professeur de langues orientales. Ernest - Frédéric - Charles Rosenmuller étoit né le 10 décembre 1768 à Hilsberg, près Hildburghausen, où son père étoit pasteur. En 1795, il devint professeur d'arabe à Leipzig, et conservateur de la bibliothèque de l'Université. Ses nombreux ouvrages sur les langues orientales, sur la littérature et l'archéologie biblique, et son

Commentaire sur l'ancien Testament lui ont fait une grande réputation. Il montre dans ces écrits beaucoup de recherches et de savoir, mais il est souvent très-hardi dans son commentaire. S'il n'alloit pas si loin que Paulus, que Gesenius et d'autres rationalistes, et si dans la deuxième édition de son Commentaire il corrige et retracte quelques explications téméraires qu'il avoit insérées dans la première, il n'en faut pas moins le lire avec beaucoup de défiance, et on ne pourroit adopter encore bien d'autres explications qu'il a laissé subsister. Ses principaux ouvrages sont un *Manuel de critique et d'exégèse biblique*, Gottingue, 1797 et 1800, 4 vol. in-8°; *Commentaire sur l'ancien Testament*, en 7 parties, depuis 1788 jusqu'en 1816; *l'Orient ancien et moderne, ou explication des saintes Ecritures, selon les langues et les mœurs de l'Orient*, 1818 et 1820; une traduction de l'épître de saint Jacques avec des notes et un *Manuel exégétique pour les passages de l'Ecriture qui font preuve sur le dogme*, 1795. Ces ouvrages sont en allemand.

Les *Annales des sciences religieuses*, qui se publient à Rome, ont inséré une notice sur Rosenmuller. Elles donnent la liste de ses écrits, et disent qu'on doit le compter parmi les commentateurs protestans les plus sages et les plus modérés sur les Ecritures. Il ne nous appartient point de discuter ce jugement des savans rédacteurs des *Annales*, mais des hommes fort habiles et qui connoissent les écrits de Rosenmuller, le regardent comme un des plus hardis rationalistes qu'aient eus l'Allemagne dans ces derniers temps.

POLITIQUE.

Feu M. Casimir Périer avoit bien raison de qualifier du nom d'événement ce qui s'est passé en France au mois de juillet 1830; car à l'heure qu'il est, et à la veille du sixième anniversaire de l'événement en question, les journaux en

sont encore à chercher ce que c'est. Les uns disent que ce n'est rien moins qu'une *révolution*, parfaitement caractérisée par la chute d'un trône violemment renversé, et par l'établissement d'une nouvelle dynastie; les autres prétendent qu'il n'y faut voir qu'une *résistance légale pour sauver la charte violée*, et qu'à cela près, c'est la chose du monde la plus simple, l'affaire la plus courante et la plus en règle qui se soit vue.

Pour éviter de prendre parti entre ces deux jugemens, nous ne connoissons rien de tel que la définition de M. Casimir Périer. *Un événement!* voilà qui est admirablement trouvé, et qui lève toutes les difficultés. Vous voulez que ce soit une *révolution*? Eh bien, prenez mon *événement*; il s'y ajuste à merveille. Vous voulez que ce soit une *résistance légale pour sauver la charte violée*? Eh bien, prenez encore mon *événement*, et vous verrez que votre idée s'y trouve comprise; ni plus ni moins que le déluge universel, ni plus ni moins que la chute de l'empire romain, et aussi ni plus ni moins que la fin du monde, qui sera aussi un *événement*.

Quoi qu'il en soit, cette controverse qui s'élève dans les journaux sur la question de savoir si ce que nous connoissons depuis six ans, doit s'appeler *révolution* ou *résistance légale*; cette dispute, disons-nous, est une des plus drôles après celle des médecins de Molière, qui attendent qu'un homme soit mort pour donner un nom à sa maladie, et être plus sûrs des remèdes qu'il auroit fallu lui appliquer pour l'empêcher de mourir. Il paroit que nous avons également la ressource d'espérer qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, on connoitra le nom de ce quelque chose qui nous a mis dans le triste état où nous sommes. Soit que cela finisse par s'appeler *révolution* plutôt que *résistance légale*, ou *résistance légale* plutôt que *révolution*, ce que nous pouvons dire en attendant, c'est que ce n'est pas un bon *événement*.

Nous voici arrivés à la saison des ban-

quets politiques; car dans notre heureux pays, on ne sort des fêtes. Quand ce ne sont pas les ministres et M. le président Dupin qui regalent la représentation nationale, ce sont les électeurs et le pays reconnoissant. Aussitôt que nos honorables députés ont fini de parler à la tribune, ils s'en vont reprendre la parole dans les tavernes et les restaurants, afin de s'entretenir l'organe de l'éloquence, et de ne pas perdre l'habitude de la harangue.

Toutefois, nous remarquons une chose, qui paroît devoir acquérir force d'usage, et se fixer dans nos mœurs représentatives; c'est qu'il n'y a de bonnes fêtes en province que pour les mandataires qui se sont signalés dans la carrière de l'opposition. On diroit qu'il ne se trouve nulle part à boire et à manger que pour eux. Jamais vous n'entendez parler des autres, et l'on ne sait véritablement de quoi ils vivent. Cependant on est assez généralement tranquille sur leur compte, parce qu'on sait que ce ne sont pas les plus mal rentés, et que le budget ne les laisse manquer de rien. Sans cela il y auroit de quoi s'effrayer du peu de nouvelles qu'on reçoit sur eux dans l'intervalle des sessions, et l'on seroit tenté de les croire morts. Mais, grâce à Dieu, il n'en est rien, et quoique leurs dîners ne fassent pas autant de bruit que ceux de leurs collègues de l'opposition, on ne doit pas s'inquiéter de leur sort pour cela; parce que si l'on dîne sans faste et sans éclat dans la famille du juste-milieu, c'est qu'on le veut bien.

PARIS, 18 JUILLET.

Un journal nous donne quelques détails sur le séjour de Charles X et de sa famille à Tœplitz. Le roi Charles X, M. le duc d'Angoulême et M. le duc de Bordeaux se portent bien. Ce journal terminoit son petit article, ou extrait de lettre, par un post-scriptum de quelques mots, pour annoncer que madame la duchesse d'Angoulême est très malade. Nous espérons que cette feuille nous donnera bientôt de plus grands détails sur la santé d'une femme qui intéresse tant par ses souffran-

ces et son immense résignation dans le malheur.

— M. Picard, conseiller-référendaire de deuxième classe en la cour des comptes, est nommé conseiller-référendaire de première classe, en remplacement de M. Courrel, démissionnaire.

M. Foertsch est nommé conseiller-référendaire de deuxième classe, en remplacement de M. Picard.

M. Hubert, conseiller à la cour royale de Caen, est nommé conseiller-référendaire de deuxième classe en la cour des comptes, en remplacement de M. Pelletier de Saint-Michel, décédé.

— M. Durand, juge à Carcassonne, est nommé président du tribunal de première instance de Castelnaudary.

— Nous avons parlé dans notre avant-dernier Numéro de la nomination de M. Réalier-Dumas, à la place de M. Mottet, procureur-général en Corse. Ce dernier étant resté sans fonctions, plusieurs journaux ont prétendu qu'il étoit en disgrâce. Le *Journal de Paris* annonce que M. Mottet n'a pas cessé de posséder un instant la confiance du gouvernement, qui se propose de le rappeler sur le continent.

— Par ordonnance du 14 juillet, la sortie, 1° des munitions de guerre, savoir : des armes de toute sorte, du plomb, du soufre, de la poudre, du salpêtre, des projectiles de guerre, des pierres à feu ; 2° des effets d'habillement et d'équipement militaires, ainsi que celle des chevaux, ne pourra avoir lieu par toute la frontière de terre des Pyrénées, non plus que par la partie du littoral qui avoisine l'Espagne dans le département des Basses-Pyrénées et dans celui des Pyrénées-Orientales, qu'en vertu d'une autorisation du ministre de l'intérieur. Il est probable qu'on accordera toutes permissions à ceux qui voudront bien faire quelques fournitures de ce genre à la régente d'Espagne. Seulement on ne garantira pas le paiement.

— Les conseils généraux seront réunis du 20 au 25 août, et la seconde partie des conseils d'arrondissement s'ouvrira du 10 au 15 septembre.

— M. de Belleyme a procédé samedi à l'installation d'une chambre temporaire créée par ordonnance du 4 juillet.

Cette chambre tiendra ses audiences tous les jours, excepté le lundi; le mardi, sera consacré aux affaires civiles sommaires; les mercredi, jeudi et samedi aux contestations dans les ordres et contributions, et le vendredi aux affaires des régies publiques.

— La cour royale (3^e chambre) a confirmé le 7 juillet un jugement du 9 juillet 1835, qui a condamné à 500 fr. de dommages-intérêts M. Duckett, gérant de la *Chronique de Paris*, pour réparation d'expressions injurieuses contre M. Despréaux, inspecteur du timbre à la poste. Ce dernier a fait l'abandon des 500 fr. aux pauvres de son arrondissement.

— A l'audience solennelle de la cour royale de samedi dernier, au moment où de jeunes licenciés en droit venoient d'être admis à prêter le serment d'avocat à la barre de la cour, M. Séguier remarquant que deux d'entre eux, dont l'un portoit barbe et moustache, s'étoient couverts de leur toque avant de prêter serment, leur adressa l'allocution suivante : « Des avocats se sont couverts avant de prêter serment. Ce droit ne leur appartenoit pas; maintenant qu'ils ont prêté serment, ils peuvent se couvrir devant la cour. Je les invite, du reste, à prendre place au barreau. »

— Plusieurs individus, pour la modique somme de un franc, et quelquefois pour du pain et du fromage, signoient des billets à ordre, qui, ainsi revêtus de plusieurs endos, trouvoient plus de crédit dans le commerce. Comme on le pense, ces complaisans débiteurs faisoient tous défaut au jour du paiement. Le tribunal a condamné le sieur Delamotte, comme le plus coupable de cette singulière association, à quatre années d'emprisonnement, le sieur Simon à trois ans, les sieurs Legros et Joint à deux ans de prison et à cinq années de surveillance; la fille Lisa a été condamnée à dix-huit mois, le sieur Teu à quinze mois; les sieurs Ménessier, Philippe Rousset, Brison, Michel et Thomas sont

condamnés chacun à un an de prison.

— Il n'est pas plus permis à Alger qu'en France de se livrer au plaisir de la chasse, sans permis de port d'armes : la cour de cassation vient de proclamer cette prohibition, en déclarant contrairement aux tribunaux de la localité, que le gouvernement d'Alger avoit légalement agi en décrétant la mise à exécution, dans ce pays, de la loi du 30 avril 1790 et du décret du 4 mai 1812.

Et par un autre arrêt, cette cour a décidé qu'un père étoit civilement responsable de la condamnation aux frais prononcés contre son fils mineur qui avoit été trouvé chassant sans permis de port d'armes.

— M. le ministre de la guerre a donné l'ordre de dresser un état de tous les anciens militaires actuellement à Paris, et ayant fait les campagnes de la révolution et de l'empire. Une invitation spéciale sera adressée à chacun d'eux pour assister à la cérémonie de l'inauguration de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, et des places leur seront réservées dans les tentes dressées à droite et à gauche du monument. Il nous semble qu'on n'a pas convié toutes les gloires à cette cérémonie.

— D'après le programme des fêtes de juillet, que donne un journal bien informé, la grande revue dont il a été long-temps question, se réduira à un simple défilé de la garde nationale et des troupes, le 29, sous l'Arc-de-Triomphe, après son inauguration. Le soir il sera tiré un feu d'artifice sur le pont Louis XV.

— Le tribunal de commerce du département de la Seine ne siègera pas les 27, 28 et 29 juillet.

— A la suite d'un concours pour trois places de médecin au bureau central des hôpitaux, MM. Sandras, Requin et Nonat ont été nommés.

— On dit que le conseil royal de l'instruction publique a décidé qu'il y avoit lieu de rétablir, à l'égard des étudiants en médecine, la condition du baccalauréat en sciences.

— Le conseil de l'instruction publique a révoqué un arrêté d'un conseil acadé-

mique, qui fixoit l'ouverture des vacances au 25 août, et la rentrée au 17 octobre. Aux termes du règlement du 19 février 1831, la durée des vacances dans les collèges ne peut excéder six semaines.

— On a placé ces jours derniers, aux Tuileries, sur la terrasse du bord de l'eau, un lion en bronze, étouffant un serpent. Ce groupe est de M. Barve.

— La vieille tour Saint-Jacques-la-Boucherie est en vente sur la mise à prix de 259,000 fr. On s'étonne que le gouvernement n'achète pas ce monument remarquable.

— A Paris, pendant l'été, on empêche les chiens errans, et cela n'empêche point qu'on en rencontre à chaque pas. Il existe en Angleterre un acte du parlement contre ceux qui laissent courir leurs chiens librement dans les rues. Si quelqu'un laisse aller librement un chien l'espace de cinquante pas sur la voie publique, sans lui attacher au cou un collier du poids de cinq livres, il sera condamné à payer une somme de dix shillings, et tout constable pourra tuer son chien.

— La police de sûreté, instruite qu'un individu mis avec beaucoup d'élégance, et cachant sous les apparences de l'homme opulent une condamnation à cinq années de réclusion pour crime de faux, se promenoit à Paris dans une bonne voiture de remise, et se livroit, dit-on, à certaine industrie que la loi punit, l'a fait arrêter avant-hier. Il a été conduit dans son équipage à la Préfecture.

— On vient d'émettre à la Bourse les obligations d'un nouvel emprunt de 12 millions 1/2 de francs fait à Paris par M. Hottinguer et compagnie pour le compte de la banque des Etats-Unis. C'est le premier emprunt américain contracté directement à Paris.

— La ménagerie du Jardin des Plantes vient de s'enrichir d'un pelari de l'Amérique méridionale, genre voisin du sanglier. Cet animal a sur la croupe une glande qui secrète un liquide très-abondant et odorant.

— Un journal annonce qu'un savant

est parvenu, à l'aide d'un procédé inusité jusqu'ici, non-seulement à attirer des aiguilles avec la torpille, mais encore à tirer de ce poisson électrique des étincelles assez fortes pour être visibles en plein jour.

— Samedi, à une heure et demie, la diligence de Beaumont, appartenant à Touchard, a versé entre La Chapelle et Saint-Denis. Plusieurs voyageurs ont été blessés, mais peu grièvement.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Presque tous les journaux des provinces se plaignent de n'avoir pas reçu leurs lettres du 9 juillet. Il parait que, pour empêcher la publication du discours d'Albaud à la cour des pairs, on a trouvé tout simple de retenir les lettres à la poste. Il nous semble qu'on pouvoit prendre un tout autre moyen.

— D'après le *Journal de l'Oise*, il seroit arrivé un événement bien déplorable à Saint-Léonard. Madame la comtesse d'Ivandorf avoit un petit épagneul qu'elle affectionnoit beaucoup. Il y a quelques jours, cet épagneul devint malade, et mordit sa maîtresse; elle ne crut pas que cette maladie fût dangereuse; elle se fâcha même contre son neveu, qui, mordu au bras, s'étoit fait cautériser immédiatement; elle crut qu'il vouloit la contrarier dans son affection pour cet animal. Madame d'Ivandorf soigna son chien malade, et le garda sur ses genoux; mais elle ne tarda pas elle-même à être victime de cette imprudente affection. Les symptômes de l'hydrophobie se sont manifestés avec une telle violence, que madame d'Ivandorf est morte sans que les médecins appelés pussent lui porter du secours.

— Un incendie a éclaté ces jours derniers à Annœulin (Nord). Sept maisons ont été la proie des flammes. Une jeune fille est morte en entendant crier au feu. Parmi les travailleurs, on a distingué M. le curé de la paroisse, ainsi que M. le maire.

— Les moissonneurs flamands, connus dans le pays sous le nom de *piqueurs*, et dans les environs de Paris sous celui de

sapeurs, commencent à passer sous les murs de Valenciennes, pour se rendre dans l'intérieur de la France.

— M. Coquery, gérant de l'*Indépendant d'Anjou*, vient d'être condamné par la cour d'assises de Maine-et-Loire, à 6 mois de prison, à 1,500 fr. d'amende et aux frais, comme s'étant rendu coupable du délit d'offense à la personne de Louis-Philippe, etc.

— Un mécanicien de Rennes, a inventé un cheval mécanique, qui, dit l'*Auxiliaire breton*, a fourni sa seconde épreuve lundi avec un très succès. Ce journal promet des détails sur cette invention.

— Un incident bien extraordinaire vient de se passer dans les environs d'une petite ville frontière du département des Ardennes. Un paysan étoit occupé à mettre le feu à sa grange, lorsqu'un voleur, caché dans un tas de paille, cria à l'incendiaire, soit en se sauvant lui-même. Confrontés tous deux devant le juge d'instruction, le paysan soutenoit qu'il n'avoit mis le feu à sa grange que parce qu'il savoit qu'un tel, son voisin, le voleur sur lequel il avoit des soupçons, y étoit caché; et le voleur soutenoit à son tour que, soupçonnant les mauvais desseins du paysan, il avoit voulu le prendre sur le fait. Malheureusement il ne s'y étoit pas pris assez à temps pour empêcher l'incendie. Les tribunaux vont décider, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de leur décision.

— Par un arrêté du préfet de la Loire, en date du 23 juin, M. Henri Levet a été nommé sous-préfet par intérim à Roanne.

— Dernièrement, la voiture du sieur Nicolas, allant de Grenoble à Voiron, en concurrence avec une autre entreprise, voulut dépasser sa rivale. Elle vorsa sur le quai des Princes à la descente du pont de Pierre. Deux voyageurs, MM. Félix Girard et A. Bard-Colombais, ont été grièvement blessés.

— Deux frères, cultivateurs à Poligny (Jura), ayant fait rébellion contre un baillier chargé de faire une saisie à leur domicile, furent condamnés par défaut, l'un à un mois, et l'autre à quatre mois d'emprisonnement.

Pour mettre le jugement à exécution, ce ne fut pas une petite affaire. La gendarmerie, deux gardes champêtres et trois agents de police se présentèrent au soleil levant au domicile des frères Fromond, qui manifestèrent l'intention de faire feu. Cependant l'un des deux fut arrêté par un garde champêtre, et l'autre ayant blessé le lieutenant de gendarmerie avec la baïonnette du fusil dont il venoit de s'armer, reçut un coup de carabine, que déchargea l'un des gendarmes, et mourut peu d'instans après.

— Le banquet offert le 10 à M. de Laboulle, à Ais, a été fort brillant. Cent convives y ont assisté, et la plus franche cordialité n'a pas cessé d'y régner.

— M. le duc de Fitz-James est arrivé le 12 à Toulouse, où il a reçu la visite de tous les électeurs, bien heureux d'avoir rendu à la tribune législative un orateur d'un si noble caractère et d'un talent si remarquable. On lui a offert un banquet où beaucoup de personnes ont assisté. En un mot, M. le duc de Fitz-James a été très, bien reçu comme il le mérite.

— M. Dugabé, député de l'Arége, est de retour à Toulouse depuis le 9 juillet. Il a reçu, à son arrivée, les témoignages du plus vif intérêt de la part de ses nombreux amis, et de tous les hommes vraiment dévoués à leur pays, qui savent apprécier tout ce qu'il y a de remarquable dans le talent de ce loyal et éloquent député.

— On écrit de Perpignan, le 9 juillet, que la moisson touchée à sa fin. Au dire des agriculteurs, depuis plus de trente ans on n'auroit eu à se réjouir dans ce département d'une récolte aussi considérable.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La ville de Fontarabie, en Biscaye et à quatre lieues de Saint-Sébastien, que les correspondances libérales disoient, les unes prise par les Anglais, les autres sur le point de tomber aux mains de ces étrangers à la solde de la régente, a tenu ferme pen-

dant quarante-huit heures, quoique défendue par une faible garnison, et a forcé les Anglais soutenus par les soldats chrétiens, à se retirer. Une lettre du 15 juillet, datée de Bayonne, dont Fontarabie n'est qu'à sept lieues, donne quelques détails sur cette affaire glorieuse pour les soldats du prétendant. 8,000 hommes venant de Saint-Sébastien et du Passage, par les bords de la côte et sur de nombreux bâtimens armés en guerre, sont arrivés devant Fontarabie; 200 carlistes seulement, occupant les ouvrages de défense nouvellement élevés, les ont arrêtés assez long-temps pour être renforcés d'abord par 700 des leurs accourus d'Irun. Ces 900 hommes déterminés ont tenu en échec pendant toute la journée les masses d'anglo-chrétiens commandées par Evans et Janséqui. Enfin, trois bataillons carlistes et quatre-vingt chevaux placés en réserve, dans une position avantageuse, avec ordre de saisir le moment favorable pour agir, sont arrivés inopinément, attaquant l'ennemi avec une irrésistible impétuosité. Après une courte résistance, les anglo-chrétiens ont lâché pied, et bientôt la campagne a été couverte de leurs foyers. On assure que leur perte a été considérable.

— Le corps d'armée d'Evans a regagné en désordre le Passage et Saint-Sébastien d'où il étoit parti. *Le Journal de Paris*, parlant de cette affaire, dit qu'il n'y a eu qu'une reconnaissance dont les carlistes ont gagné les résultats. Il est peu croyable qu'on ait cherché à prendre une ville en faisant une simple reconnaissance.

— On dit que Gomez a échappé à toutes les poursuites, et est entré avec 4,000 hommes dans la Galice en traversant les Asturies, dont les habitans lui ont donné des marques non équivoques de sympathie pour la cause de don Carlos.

— ANGLETERRE. — Une réunion a eu lieu, le 12, dans une taverne de Londres. Elle a été présidée par M. O'Connell, qui malheureusement n'est pas toujours à la place où il devoit être. On a cherché les

moyens qu'on pourroit employer pour faire mettre en liberté le sieur Beaumont, medecin et Anglais, qui a été condamné en France comme ayant pris part aux affaires d'avril. M. O'Connell a prononcé un discours remarquable par la violence et les attaques grossières dirigées contre notre chambre des pairs. Ce membre des communes, sévère à Londres avec les lords, souvent impoli, ne pouvoit faire moins en vérité avec la pairie française. M. Hoare a renchéri sur son président, qui a été obligé de l'interrompre. Ce n'est pas à la pairie qu'il s'est adressé, c'est au roi des Français. Il a manifesté l'espoir que quelque brave armé plus tard réussira mieux que Fieschi et Alibaud. Qu'un insensé prononce de telles paroles, cela ne doit pas surprendre, il est insensé. Mais que M. O'Connell se trouve dans une semblable réunion, voilà ce qui doit confondre, surtout lorsqu'on saura que M. Hoare a été vigoureusement applaudi par une partie de l'auditoire.

Le nombre des électeurs communaux à Bruxelles est de 3,553; il ne s'en est présenté que 1,498 aux élections du 14, c'est-à-dire environ 300 de moins que la moitié. A Anvers, on n'a pu réunir que le tiers des électeurs. Cela ne prouve pas beaucoup de zèle.

— On écrit de Bruxelles, Dimanchesoir, le nommé Delbar, marchand épiciier de cette ville, tomba dans un état de léthargie tel qu'on le considéra comme mort. On fit donc tous les préparatifs d'inhumation. Une bière fut apportée, et mardi matin, au moment où on alloit l'y renfermer, le sieur Delbar reprit ses sens, et fut bien étonné, comme on le pense, à l'aspect de la bière fatale; mais il n'avoit aucun souvenir de ce qui s'étoit passé, et se trouvoit dans la situation d'une personne sortant d'un sommeil peudant lequel elle n'a pas eu de rêves.

— M. de Maubreuil, dont le nom mêlé à celui de M. de Talleyrand a fait quelque bruit, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Bruxelles à quatre mois

de prison et 20 fr. d'amende, pour coups et calomnies envers un employé de la poste.

— Une seconde arche du pont de la Boverie, à Liège, s'est encore écroulée le 12 juillet.

— Le 7 juillet, vers les six heures du soir, on a ressenti à Soleure (Suisse) et dans les environs une secousse violente, résultat d'un tremblement de terre. La commotion suivoit la direction du midi au nord.

— Les dernières fouilles faites à Herculanum ont fait découvrir dans cette ville souterraine une magnifique hôtellerie; la cour intérieure, dont le pavé en mosaïque imite diverses fleurs, étoit destinée à l'usage des animaux domestiques; les magasins et les chambres à coucher environnoient la deuxième.

— La Gazette de Milan, du 9, annonce que le maréchal Marmont est parti le 7 de cette ville pour Mantoue.

— Le lieutenant-général de Stroebel, commandant de Munich, est mort en cette ville à l'âge de 70 ans. Cet officier avoit servi sous le général Lafayette dans la guerre d'Amérique, et plus tard dans les armées françaises.

— La Mercure de Souabe annonce que la grande duchesse régnante de Toscane est accouchée le 20 juin d'une fille.

— Diverses tentatives, faites à Berlin paroissent n'offrir que peu de chances au succès des forages artésiens. On a pénétré à une profondeur de 500 pieds sans obtenir aucun résultat.

— Le 7 juillet, il y a eu de nouvelles manœuvres à Vienne, auxquelles le roi de Naples a assisté. Ce monarque qui a commandé quelques évolutions paroît avoir des connoissances militaires.

— A la date du 7, le choléra avoit beaucoup diminué d'intensité à Vienne.

— Le Journal de Saint-Petersbourg, du 1^{er} juillet, annonce l'arrivée en cette ville de M. Horace Vernet.

— Il vient de paroître un nouveau journal, le Courier Grec, fondé, dit-on, par le comte d'Armanberg, pour combattre l'opposition.

— Le reliquat de la dette turque envers la Russie sera, dit-on, expédié bientôt de Constantinople à Odessa.

— ooo — AU RÉDACTEUR.

Monsieur, nous avons conçu un instant l'espérance de voir mettre enfin un terme à de trop longues infortunes, et nous nous étions flattés de voir s'ouvrir bientôt les portes du château de Ham. Mais cette espérance, en s'évanouissant de jour en jour, rappelle à ma pensée quelques réflexions bien justes que contenoit votre Numéro du 9 juin dernier; et l'*Ami de la Religion* a fait entendre des vérités fort importantes sur ce sujet délicat; car rien n'est plus délicat que de plaider convenablement la cause de ceux qui souffrent devant ceux qui ont le pouvoir de mettre un terme à ces souffrances.

Je me suis souvent demandé quel objet on se proposoit, lorsque l'on réclamoit avec plus de zèle que d'habileté la délivrance de ces prisonniers, dont la noble attitude, la résignation et le courage sont parvenus à intéresser même un grand nombre de leurs anciens ennemis? Je me suis demandé ce que l'on souhaitoit, ce que l'on espéroit en leur faveur... Apparemment qu'ils sortissent, et le plus tôt possible. Or, les plaidoyers pour les captifs de Ham étoient-ils bien propres à obtenir ce résultat; et je le demande la main sur la conscience aux chaleureux avocats de cette cause, auroient-ils pu se rendre à eux-mêmes devant celui qui scrute les pensées et les intentions, le témoignage sincère que le langage qu'ils employoient étoit, dans leur intime conviction, celui qui leur paroissoit le plus propre à réussir? J'ai bien de la peine à le croire. Où donc a-t-on jamais vu depuis qu'il y a sur la terre des puissans et des foibles, des oppresseurs et des opprimés, où a-t-on jamais vu, à moins de renverser toute la science du cœur humain, que l'on fût fondé à espérer fléchir les vainqueurs en leur reprochant à satiété d'avoir plus de torts que les vaincus, et que l'on pût raisonnablement se flatter d'obtenir la délivrance d'un captif en disant

perpétuellement à celui qui le tient en son pouvoir: « Vous avez fait cent fois pis que lui? » Et pour rendre ici justice à la fois à restagration et à la révolution de juillet, dans la circonstance à laquelle on fait allusion, celle de leur propre défense, nous dirons que la révolution de juillet n'a pas fait pis, mais qu'elle a fait mieux....

Mais pour revenir à l'objet particulier que nous traitons, je comprends qu'une noble fierté dicte quelquefois aux victimes le langage de l'indignation; la fierté sied au malheur quand elle ne dégénère pas en orgueil, et à cet égard, les illustres captifs donnent au monde un noble et touchant spectacle; mais ce que les victimes pourroient se permettre, la délicatesse de leurs défenseurs le leur interdit. S'il leur est permis, même commandé, de plaider noblement pour de nobles infortunes, il ne leur est pas permis d'irriter ceux de qui il dépend de les faire cesser... *Res sacra miser...* et la prudence leur interdit toute blessante et dangereuse récrimination. Mais c'est là ce que l'on a trop constamment oublié dans cette grave circonstance, et je crains bien que plusieurs n'aient plutôt songé à défendre leurs opinions que leurs cliens. D'ailleurs, si, comme l'a dit avec autant d'esprit que de sens l'*Ami de la Religion*, l'innocence des vaincus est toujours plus difficile à constater que celle des vainqueurs, ce seroit un peu trop se flatter, en vérité, que d'espérer dans des temps de passions et de troubles, amener les vainqueurs à se déclarer eux-mêmes coupables en proclamant l'innocence des vaincus; et j'espère bien sincèrement, que les défenseurs des prisonniers de Ham n'attendent pas cet acte d'humilité chrétienne pour la délivrance de leurs cliens, car ce seroit attendre long-temps..

Vous n'avez que trop raison, monsieur, lorsque vous regardez comme un grand malheur pour les anciens ministres de Charles X, qu'on n'ait pas su les défendre autrement que par des récriminations contre leurs successeurs. Mais il n'est pas juste aussi que des cliens portent la

peine des fautes de leurs défenseurs; et certes les prisonniers de Ham ont assez souffert pour avoir le droit de dire: « Nous n'entendons assurément pas sortir d'ici aux dépens de l'honneur; mais aussi, nous ne trouvons pas bon qu'on nous empêche d'en sortir du tout, en faisant de l'opposition à nos propres dépens. »

Au reste, si l'humanité presse le gouvernement d'ouvrir les portes de Ham, son intérêt bien entendu le lui conseille, parce que les retenir plus long-temps seroit de sa part je ne sais quelle marque d'ombrageuse pusillanimité qui lui noiroit, et que ses plus chauds partisans eux-mêmes ne sauroient concilier avec l'opinion d'un gouvernement fort.

Recevez, etc.

HENRI DE BONALD.

1. *Histoire générale de l'Eglise*, que nous avons annoncée N^o 2436 et 2545, se poursuit; il en a paru trois nouveaux volumes, VIII, IX et X. Le tome VIII comprend depuis la condamnation de Baïus, en 1567. Jusqu'au traité de Westphalie, en 1648. A la fin du volume, l'éditeur a ajouté la Dissertation de l'abbé de Cayrac sur la Journée de la Saint-Barthélémy. Le tome IX va depuis le traité de Westphalie jusqu'à la mort de Clément XI, en 1721. On y a ajouté quelques extraits des *Nouveaux opuscules de Fleury*, par M. Emery.

En commençant le tome X, l'éditeur ne pouvoit plus suivre Bérault-Bucastel, qui avoit fini son travail au commencement du XVIII^e siècle. Il annonce lui-même qu'il a beaucoup puisé dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*, et il les cite fréquemment. Il déclare aussi avoir beaucoup emprunté au *Tableau de Paris* de M. de Saint-Victor, et aux *Mémoires de Pombal*. Il commence par un *Discours sur l'état de l'Eglise au XVII^e siècle*, où il passe en revue les différentes contrées de l'Europe. Il y indique les sources où il a à puisé; ce sont les *Siècles chrétiens* de l'abbé Ducreux, les *Histoires de Bossuet* et de Fénelon, par le cardinal de Bausset,

le *Tableau de Paris* et les *Mémoires* ci-dessus nommés.

Le tome X va depuis la mort de Clément XI jusqu'en 1765. Ainsi ce tome embrasse les longs troubles de l'Eglise de France à cette époque, les entreprises des parlemens, les disputes sur les miracles et les convulsions, les premiers éclats de la conjuration philosophique, et la suppression des jésuites. Nous ne suivrons point l'auteur dans les différentes parties de ce vaste tableau, mais nous devons dire qu'il montre partout un sincère attachement à la religion et au Saint-Siège. Il s'est étendu sur l'affaire des jésuites, et il fait voir avec quelle passion ils furent poursuivis. A la fin du volume, on trouve l'avis des évêques, consultés en 1761, sur l'affaire des jésuites, la bulle de Clément XIII en leur faveur, en 1765, et l'instruction pastorale de M. de Beaumont, archevêque de Paris, sur les atteintes portées à l'autorité de l'Eglise par les jugemens rendus par les tribunaux séculiers dans l'affaire des jésuites.

Nous nous réservons de revenir sur ce volume quand l'auteur aura terminé son travail, qui doit former encore deux volumes. L'ouvrage ne s'arrêtera qu'au pontificat actuel.

Le Garant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 85

QUATRE p. 070 j. de mars. — 102 fr. 00

TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 35

Quatre 172 p. 070, j. de mars 600 fr. 00

Act. de la Banque. 2270 f. 00

Empr. national. 000 f. 00

Bons du Trésor. 0 00

Rente de la Ville de Paris. 000 00

Obj. de la Ville de Paris 1207 f. 50

Emp. 1832, j. du 22 mars 090 f. 00

Quatre Cap. 1235 f. 00 R. d'Esp. 40 f.

Caisse Hypoth. 000 f. 00 Empr. r. d'Esp. 00 f. 00

R. de Napl. 100 f. 45 R. p. d'Esp. 00 f. 00

Emp. rom. 102 f. 78 Empr. Belge. 103 f.

Crédit, 00 f. 00 Empr. d'HAU. 385 f.

R. d'Esp. 3 p. 00 000 f. Empr. grec... 000 f.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 25.

1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

JEUDI 21 JUILLET 1836.

FRAGMENS PHILOSOPHIQUES ,

PAR M. H. GIBON ,

Professeur à la Faculté de philosophie et
lettres de l'Université de Liège.

Après les mille systèmes de la philosophie grecque, vint une école qui, sans en adopter aucun exclusivement, prétendit faire un choix de ce qu'ils renfermoient de vrai. Cette école fut celle d'Alexandrie. Sa doctrine prit le nom d'éclectisme. Il a été ressuscité parmi nous il y a quelques années, mais déjà son étoile pâlit. C'est l'aveu que nous fait M. Gibon, qui se déclare néanmoins son partisan et son défenseur. Mais en acceptant le nom, il n'accepte point la chose toute entière. L'éclectisme n'est point à ses yeux comme il a été pour un certain nombre de métaphysiciens, un travail de marqueterie, une véritable mosaïque; mais l'équilibre des forces ou des facultés dans l'intelligence, ou plutôt leur subordination naturelle: éclectisme sous ce point de vue, qu'après avoir pris pied dans les profondeurs de la psychologie, il contrôle ensuite la psychologie par l'histoire, allant sans cesse de l'une à l'autre.

L'éclectisme qui à ce titre n'a pas besoin de vivre auprès des autres systèmes, d'emprunts et d'aumônes, mais qui se constituant comme le développement plein, orionné, légitime des forces de l'intelligence, reprend son bien où il le trouve, et qui en faisant profession de tout comprendre, domine cependant et châtie

certain systèmes, comme l'esprit domine et châtie (1) la matière.

» L'éclectisme qui sous le rapport de la science, et en tant qu'il vit des hautes intuitions du génie, est nouveau (2) comme Platon; qui sous le rapport de la méthode, en tant qu'il vérifie et précise la science, est nouveau comme Descartes.

» L'éclectisme, qui n'a nullement besoin pour exister de retrouver par la méthode qui lui est propre, ces systèmes exotiques qu'il faut laisser au pays et à la méthode qui les a produits; magnifique témoignage de l'impuissance de notre raison lorsqu'elle méconnoît les allures naturelles à notre faiblesse; ou lorsqu'elle ne sait pas régler ses prétentions sur la juste appréciation de ses forces.

» L'éclectisme qui, par cette raison même qu'il est le développement ordonné, légitime des forces ou facultés de l'intelligence, rallie toutes les anciennes gloires de cette intelligence à celles que revendiquent particulièrement les temps modernes.

» C'est-à-dire, comme science, science platonicienne, alexandrine, malebranchienne, Leibnizienne.

» Comme méthode, méthode cartésienne, baconienne, condillacienne, et, à ce titre déposant de la supériorité incontestable de l'esprit moderne sur l'esprit ancien.... Vérité.

(1) La comparaison est un peu hautaine. Peut-on dire d'ailleurs qu'on châtie la matière? On la façonne, on change ses formes, on en divise, on en rapproche les parties; on ne la châtie point.

(2) M. Gibon sait ce que personne n'ignore, quel est le siècle de Platon. Pourquoi appelle-t-il nouveau son système?

tablement éclectisme, en ce sens, je le répète, qu'il est une protestation puissante, au nom de la science considérée dans la suite des siècles, contre l'individualisme et l'esprit de système.

« Travailler à la science avec tous et pour tous; prendre l'esprit humain où il en est dans les investigations scientifiques, et, avec ces ressources concertées, c'est-à-dire avec la puissance des méthodes, marcher à de nouvelles conquêtes; voilà l'éclectisme comme je l'entends (1). »

Nous avons cité ce long extrait, parce qu'avant d'expliquer la philosophie de M. Gibon, il nous a paru juste de le laisser parler lui-même. Bien que son langage n'ait point cette obscurité qui rend incertaine ou impénétrable la pensée de certains philosophes, il laisse cependant à désirer ce degré de clarté dont Descartes, Bossuet, Fénelon et Cuvier dans ces derniers temps nous ont laissé d'excellens modèles.

L'éclectisme peut donc s'appliquer à la science ou à la méthode employée pour l'acquérir. Appliqué à la science, il diffère des systèmes divers inventés par les philosophes, en ce qu'il ne crée ni n'adopte point un principe exclusif pour y ramener toutes les idées contenues dans le système. Par exemple, l'éclectique, tel que l'entend M. Gibon, n'adoptera ni les idées innées de Platon et de Descartes, ni l'opinion de Locke, qui fait dériver toutes nos idées des sens, ni la sensation transformée de Condillac, ni le système qui les place en dépôt dans le langage; mais, sondant et jugeant ces diverses manières d'expliquer l'origine de nos connoissances, il adoptera en les modifiant, d'après son propre exa-

men, ce qu'elles ont de vrai, et rejettera ce qu'elles contiennent de trop exclusif.

L'éclectisme ainsi expliqué ne nous semble pas dangereux, et nous pensons même qu'il a un fondement réel dans la nature de l'homme. En effet, l'intelligence de Platon, d'Aristote, de Descartes, de Locke, de Condillac, avoit certainement des facultés sinon égales, du moins semblables. S'ils ont varié, ce n'est pas que leur vue intellectuelle fût d'une nature différente. Mais elle ne s'est point dirigée vers les mêmes objets. Leur attention s'est portée sur l'un plutôt que sur l'autre. Qui ne sait toutes les modifications que fait subir à l'âme du philosophe, comme à celle du vulgaire, l'instruction reçue dans les écoles, dans le monde savant et dans le monde même qui délaisse la science? or ces choses nous rendent plus propres à bien comparer certaines idées et moins aptes à raisonner sur quelques autres. Enfin, l'homme réunit deux choses qui frapperont toujours d'imperfections plus ou moins graves ses travaux philosophiques. Avec l'imperfection des langues, et les bornes plus grandes encore de son esprit, il aspire à élever dans l'ordre scientifique un édifice complet dans toutes ses parties. Mais sa nature et celui qui en la créant en a fixé les limites, ne lui permettent que la découverte de vérités incomplètes. C'est donc, selon nous, un bon philosophe que celui qui s'attache avec persévérance à les recueillir, à les éprouver et à les coordonner. S'il a reçu une vigueur intellectuelle un peu plus étendue que la force physique d'Hercule, il posera des colonnes que de nouveaux Colombes n'oseront pas franchir.

Voici pourtant des réserves indis-

(1) Pag. 211.



pensables avec l'éclectisme. Il ne doit point essayer des rapprochemens et des fusions impossibles. Que, par exemple, dans la question de l'origine des idées il n'adopte point complètement ni le système de Platon, ni celui de Condillac ; qu'il donne aux sens une action plus grande que ne le fait le premier, et inoindre que ne le veut le second, il n'y a rien là que de légitime, et probablement rien que de vrai. Mais il ne doit ni ne peut essayer de concilier le matérialisme avec le spiritualisme, l'athéisme avec le théisme ; ce seroit vouloir accorder la lumière avec les ténèbres. Il en est ainsi de la morale. Il doit se borner à signaler les causes de l'erreur de celui qui nie Dieu et l'âme, et à établir la vérité opposée.

La même observation s'applique aux opinions directement opposées aux dogmes révélés et aux principes de morale universellement reçus. C'est cependant vers ces conciliations impossibles que beaucoup de sophistes éprouvent aujourd'hui une assez forte tendance. Ce n'est pas ici le lieu de les réfuter. Nous nous bornons à les signaler.

Passons à l'éclectisme appliqué à la méthode. Avant de lire M. Gibon, il y a long-temps que j'avois dit à part moi : Est-il vrai qu'il n'y ait qu'une seule et bonne méthode ? S'il n'y en a qu'une, d'où vient qu'avec celle d'Aristote, nous avons eu des juriconsultes savans et profonds, des théologiens très-pénétrés, des controversistes habiles, mais qu'avec cette même méthode nous avons peu avancé dans les sciences physiques ? D'où vient que celle de Bacon a fait faire de grands progrès à la physique et à l'histoire naturelle ; que celle de Descartes a influé sur les progrès de notre littérature et de la saine méta-

physique ? Mais pourquoi chacune de ces méthodes, quand on a voulu l'exagérer ou en faire un instrument exclusif, a-t-elle conduit soit à l'erreur, soit à de vaines et inutiles discussions ? Si on contestoit ces divers résultats, nous poserions autrement la question, et elle n'en seroit pas moins difficile à résoudre. S'il n'est pas vrai qu'elles aient eu les revers et les succès que nous leur attribuons, d'où vient cependant que beaucoup de savans reconnoissent Bacon comme ayant donné une immense impulsion à l'observation de la nature, ouvert de nouvelles routes aux sciences naturelles ; que d'autres, et avec raison, reprochent à sa méthode d'avoir été moins utile aux sciences morales ? Pourquoi les mêmes éloges, et des reproches plus sévères, sortis à la vérité de bouches différentes, sont-ils adressés à Locke et à Condillac (1) ? Il n'y a qu'un moyen d'expliquer ces contradictions, qui ne sont heureusement qu'apparentes ; c'est que l'esprit a en quelque sorte des organes intellectuels différens, comme le corps. Nous ne mesurons pas les distances avec l'odorat, nous les mesurons fort mal avec l'ouïe, un peu moins mal avec les yeux, et parfaitement avec le tact aidé de la vue. La vue est entièrement inhabile à juger des odeurs, etc., etc. Les procédés de nos divers organes pour transmettre les sensations à l'âme, sont aussi divers que les sensations elles-mêmes. Il en est ainsi de notre intelligence, lorsqu'elle s'ap-

(1) Nous avons posé la question de cette manière, parce que l'influence de Bacon sur le progrès des sciences physiques n'est pas universellement avouée. La bonté de la méthode scholastique, de celle de Descartes, ont trouvé aussi des contradicteurs ; mais personne ne peut nier que ces mêmes méthodes n'aient eu de nombreux et habiles défenseurs.

plique à l'étude de la morale, de la nature, des faits extérieurs ou intérieurs à l'ame. Elle a pour chacune de ces études autant de sens qui ont une manière différente de percevoir. Nous ne voudrions pas que l'on pressât trop cette comparaison. Pour peu qu'on voulût la prendre à la rigueur, on trouveroit qu'elle *cloche* nous plus d'un rapport. Mais ce que nous voulons dire, c'est que nos facultés ne procèdent et ne doivent pas procéder de la même manière quand elles méditent sur ces différens objets.

L'école écossaise a voulu tout récemment réduire toute la philosophie à la psychologie, et toute la méthode philosophique à l'observation. Elle a multiplié de minutieuses remarques sur les phénomènes de l'ame ; mais quel résultat utile aux sciences morales a-t-elle obtenu ? C'est bien en vain qu'on essaieroit de gouverner, de *moraliser*, de rendre bon et religieux un peuple avec ces puériles et inutiles découvertes. Condillac, avec sa méthode, a conduit Helvétius et Cabanis au matérialisme, quoiqu'il n'ait pas professé lui-même cette doctrine dégradante.

Nous concluons de ces observations que l'éclectisme tel que l'entend M. Gibon, et tel que nous venions de l'expliquer, ne peut avoir rien de dangereux. Notre philosophe n'y est pas du reste arrivé de prime abord.

Il reconnoît avoir commencé par adopter les systèmes à la mode. Il goûta d'abord la philosophie de Condillac, parce que Condillac étoit à cette époque en honneur dans nos écoles. « Mais, ajoute-t-il, la considération de la fausseté radicale de ses principes m'en eût bientôt détaché, aussi bien que celle de ses consé-

quences dégradantes et anti-sociales. »

Il rencontra alors M. de La Mennais, et il convient qu'il ne subit pas à moitié la domination altière de celui qui vouloit entraîner dans ses voies l'Eglise et la société. Mais après avoir juré sur l'autorité de M. de La Mennais la vérité et la certitude de l'autorité générale, il sentit le besoin de briser cette nouvelle chaîne d'autant plus pesante, qu'il falloit la traîner dans une ornière assez étroite, au lieu de la porter dans une route aplaniée et spacieuse. Mais cette émancipation philosophique n'altéra en rien l'attachement de M. Gibon à la foi catholique. Voilà ce qu'il affirme, et nous croyons sincèrement et sans restriction à son témoignage. Toutefois il est un petit nombre d'assertions contenues dans ses *Fragments*, qui méritent quelques remarques de notre part. Nous les réservons pour une autre occasion. En attendant, nous croyons que cet ouvrage, sorti de la plume d'un professeur distingué par une rare pénétration, et connu par les brillans succès de ses élèves, mérite l'attention de tous ceux qui s'occupent de philosophie.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La circulaire suivante, en date du 17 de ce mois, vient d'être adressée par M. l'Archevêque de Paris à MM. les curés de son diocèse, pour leur faire part d'une nouvelle disposition relative aux célébrations funèbres qui auront lieu le 28 juillet :

« Monsieur le curé, par une nouvelle lettre, datée du 15 de ce mois, le roi, en demandant comme les années précédentes les prières de l'Eglise pour ceux qui ont péri dans les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830, exprime le désir que les autres victimes frappées autour de lui le 28 juillet de l'année dernière soient associées aux mêmes prières.

• En conséquence, vous aurez à faire célébrer le 28 de ce mois un service anniversaire à cette intention dans votre église paroissiale : la messe sera celle *In anniversariis*, *Pro pluribus Defunctis*; et vous vous concerterez à cet effet avec les autorités. »

De pieuses filles se dévouent au service des pauvres et des malades. Elles passent leur vie dans les hôpitaux et se condamnent à, en respirer le mauvais air, à soigner des maladies rebutantes, à panser des blessures hideuses, à remplir les ministères les plus pénibles à la nature. Leur héroïque charité ne devoit-elle pas leur concilier le respect, l'admiration et la reconnaissance de tous les amis de l'humanité? Ne devoit-on pas se prosterner en quelque sorte devant ces généreuses filles qui sacrifient leur jeunesse et leur santé pour suivre une si étonnante vocation? Ne devoit-on pas du moins s'empresser de secourir un si beau dévouement? Qui croiroit qu'il pût se trouver des gens qui pressent plaisir à contrarier et à humilier ces servantes volontaires des pauvres? Qui croiroit qu'on pût leur témoigner de la défiance, et qu'on ne s'en rapportât point, pour l'administration intérieure d'un hospice, à de pieuses filles qui donnent de si grands exemples de désintéressement et d'abnégation?

Eh bien! non; une bureaucratie mesquine et tracassière moleste ces pauvres filles. Elle s'ingénie à leur ménageer des contradictions et des entraves. Elle ajoute mille désagrémens à des fonctions déjà si pénibles. Les Sœurs étoient chargées de l'économie dans les hospices; et à qui ce soin convient-il mieux qu'à ces bonnes et saintes filles qui sont animées des motifs les plus purs, qui n'ont point de famille à nourrir, qui ne songent point à faire leur fortune, et qui ne cherchent que l'intérêt de la maison et des pauvres? Confiez-vous avec plus de sécurité les intérêts d'un hospice à un laïque qui a une famille et

un ménage, qui songe à l'avenir de ses enfans, qui peut, il y en a des exemples, n'avoir ni religion, ni conscience; qui au moins ne sera pas si expert en économie, que des femmes à qui ces soins sont comme naturels? Pouvez-vous attendre de lui le même désintéressement, la même exactitude scrupuleuse, que de religieuses qui donnent à cet égard toutes les garanties désirables?

Et puis, ne craignez-vous pas des conflits d'autorité et des discussions qui vont naître? Le nouvel économiste tiendra les Sœurs sous sa dépendance; elles seront obligées de recourir à lui pour une foule de détails. Il voudra exercer son inspection sur leur intérieur, sur leur nourriture, sur leur dépense, sur ce qu'il y a de plus secret dans leur régime. Elles seront donc tout-à-fait à sa merci; et s'il n'est pas délicat, s'il est difficile, s'il est ennemi de la religion, s'il a appris dans les livres modernes et dans les entretiens avec les incrédules et les indifférens à se moquer des pratiques et des institutions chrétiennes, il sera éprouver aux Sœurs mille tribulations et mille avanies. On peut, sans être prophète, prévoir que cela n'arrivera que trop souvent.

Les étrangers ne concevroient pas que nous pussions sentir si peu le prix de ce que nous possédons. Ils admirent l'héroïque dévouement de ces filles célestes, dont la providence a gratifié notre pays, et ils s'étonneroient de les voir mâtées et mulctées d'une manière si humiliante. Nous trouvons dans un *Registry and directory* imprimé à Dublin pour cette année, un éloge des Sœurs de Charité qui ont quelques établissemens dans cette ville. Nous traduisons ce passage, qui devoit être médité par nos faiseurs et nos philantropes modernes :

• Napoléon, même quand il méconnut la religion, fut obligé d'avouer que les Sœurs de Charité étoient la perle la plus précieuse de son empire, et que leur institut devoit être sacré, même pour ceux

qui méprisent tout ce qui est saint. A Dublin, nous avons sous les yeux d'admirables traits de ces saintes femmes. Elles pratiquent les plus hautes vertus et instruisent et élèvent des centaines d'enfans. Tantôt elles visitent les asiles de la misère et y portent les consolations et les secours de la charité. Tantôt elles veillent auprès du lit du mourant et lui suggèrent des sentimens chrétiens. Leur charité ne fait point d'exception. elle pénétre dans les prisons et dans les cachots. Mais il suffit de se rappeler ce qu'elles ont fait quand nous étions environnés des horreurs de la mort, et que le choléra exerçoit au milieu de nous ses ravages. Jour et nuit elles assiégeoient nos hôpitaux, et tandis que parens et amis étoient épouvantés, elles, de concert avec nos prêtres, animées d'un courage intrépide, prodiguoient des soins aux malades et ne négligeoient rien pour les rendre à leurs familles. »

M. l'évêque de Châlons a publié des avis sur les demandes de dispenses en cour de Rome. Nous ne pouvons les donner ici dans toute leur étendue, mais nous en présenterons un extrait qui en montre : a le but et l'importance :

• Il survient assez souvent, par rapport aux demandes de dispenses, des difficultés qui, en contrariant les projets des familles, deviennent une source d'affligeans désordres, d'outrages à la religion, et quelquefois aussi de nullités fâcheuses.

• Nous espérons y remédier, du moins en partie, en traçant sur cette matière quelques règles les plus pratiques et les mieux adaptées au temps où nous vivons, sans entrer toutefois dans des questions qui sont plus rares, qui demanderoient un trop long développement, et que traitent d'ailleurs les théologies et les rituels.

• Nous ferons en sorte de mettre dans cet exposé la brièveté et la clarté nécessaires, pour que l'on puisse saisir du premier coup-d'œil l'ensemble de ce qu'il y a, pour l'ordinaire, de plus embarrassant.

Nous invitons messieurs les curés à s'y

conformer ponctuellement. Ces mêmes règles sont en général applicables aux demandes de dispenses que nous avons le pouvoir d'accorder. Seulement, on devra toujours joindre à la supplique l'information, et cela, par la raison bien évidente que, dispensant comme délégué par le pape, nous sommes astreint à suivre les formalités qu'il suit lui-même lorsqu'il dispense. Déjà nous avons prescrit, dans un mandement, de suivre cette marche, et nous prévenons que nous y tiendrons strictement à l'avenir.

• Les causes les plus ordinaires des inconveniens que nous avons signalés proviennent des retards que l'on éprouve dans la réception des dispenses demandées au souverain pontife, par l'entremise de l'évêché. Nous développerons donc, pour les prévenir, les moyens que nous indique la correspondance de notre secrétariat avec Rome. »

Les formalités que le prélat recommande d'observer sont, 1° d'apporter toujours à l'appui de la demande des motifs canoniques. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer ces motifs canoniques; nous rapporterons seulement le conseil que donnoit, en 1827, un prélat romain, dans une circonstance où des supplians refusoient d'acquiescer aux conditions qu'on leur faisoit à Rome, au sujet de la *Componende*, et manifestoient l'intention de se borner au contrat civil.

• Si les parties, disoit le prélat, se contentent du contrat civil, c'est signe qu'ils ne sont pas catholiques de cœur, et ce sera tant pis pour eux. Il ne faut pas qu'ils espèrent avec cette menace forcer le Saint-Siège à condescendre à leurs étranges et indiscrettes prétentions. Le Saint-Père a usé et use encore chez les Français d'une grande indulgence, quoique ce royaume se trouve actuellement dans une meilleure situation que bien d'autres états. Prétendre qu'on acquiesce à des demandes non raisonnables, c'est vouloir abuser de l'indulgence pontificale, qui doit aussi avoir ses bornes, à moins qu'on ne veuille nier

avec les hérétiques le pouvoir de l'Eglise ; dans ce cas, il est inutile de demander des dispenses, si on veut vivre selon son caprice, et mépriser les lois ecclésiastiques. »

2° On peut déclarer pauvres ceux qui n'ont que 3,000 fr. en argent, meubles ou immeubles, sans espérance de succession. Tromper sur l'article de la pauvreté, dit le prélat, c'est se tromper soi-même ; car, comme le pape n'a l'intention de dispenser qu'en cas que les futurs soient pauvres dans le sens qu'il l'entend et que l'on vient d'indiquer, la dispense est nulle, par défaut de volonté, dans celui qui l'accorde. Quant aux indigens et aux personnes très-pauvres, M. l'évêque se réserve de statuer ce qu'il y aura à faire dans chaque cas. Mais on devra envoyer la note certifiée du montant de la cote des contributions des parens, ou de la portion de biens-fonds qui doit échoir aux supplians.

3° Ceux qui sortent de la classe ci-dessus doivent faire la déclaration approximative de leur fortune, en promettant d'acquitter fidelement la taxe. Le prélat exhorte les parties à ne pas craindre de s'engager par cette promesse qui est de confiance, et qui sera accueillie comme telle par la Daterie romaine. Il n'y a que ceux qui sont trop tard cette promesse, qui aient à regretter le temps qu'ils perdent.

4° Il faut exposer dans la supplique les empêchemens qui peuvent faire obstacle à la grâce que l'on demande. Il faut énoncer dans la supplique les noms, prénoins, paroisses et diocèses des supplians. Les curés doivent attester la vérité des faits contenus dans la supplique, et de la déclaration de fortune.

On se rappellera que ces sortes d'affaires ne se traitent point à la Daterie pendant les vacances d'automne, du 1^{er} octobre au 15 novembre ; pendant 3 semaines à Noël, 3 semaines avant le Carême, 2 semaines à Pâque,

à la Pentecôte et à la Saint - Pierre. Les curés pourront prévoir ces interruptions pour envoyer les suppliques en temps utile.

Le prélat ajoute en note l'avis suivant, que nous croyons devoir reproduire :

• Nous désirons, au reste, que les supplians soient bien convaincus que nous ne sommes que leur entremetteur pour traiter avec la cour de Rome, et que nous avons quelque droit d'attendre d'eux qu'ils n'aggraveront pas par des plaintes, et quelquefois même par des procédés inconvenans, les embarras et les peines que nous donnent le plus ordinairement ces sortes d'affaires. C'est surtout lorsque quelqu'un demande une faveur, une grâce, un relâchement du droit commun, tel qu'une dispense, qu'il doit se montrer soumis et plein de déférence envers celui de qui il l'attend, et même envers ceux qui, s'associant avec bienveillance à ses vœux et à ses intérêts, l'aident à l'obtenir. »

On voit par cet extrait de quelle utilité peuvent être dans la pratique ces observations et ces renseignemens sur des cas qui peuvent se présenter assez souvent.

On vient de publier un état du clergé protestant en France. Il y a 90 églises consistoriales du culte réformé, qui s'étendent sur 55 départemens ; 359 pasteurs et 16 suffragans sont en exercice ; 8 places sont vacantes. Le Gard est le département où les protestans sont le plus nombreux ; il a 17 consistoires. L'Ardèche en a 7 ; la Drôme, le Lot-et-Garonne, la Lozère et les Deux-Sèvres, chacun 5 ; l'Hérault et le Tarn, chacun 4 ; la Charente - Inférieure et la Gironde, chacune 3 ; la Dordogne, le Haut et le Bas-Rhin, et Tarn-et-Garonne, chacun 2. Les autres départemens n'en ont qu'un. Quelques consistoires n'ont que 2 ou 3 pasteurs ; le plus grand nombre en a de 4 à 7 ; celui de Strasbourg seul en a 9.

Les luthériens ont 31 églises consistoriales réparties entre 6 inspections, qui s'étendent dans 8 départemens. Le consistoire général est à Strasbourg. Les 6 inspections sont à Weissembourg, à Bouxweyler, à Strasbourg, 2 à Colmar et à Montbéliard. Il est assez singulier que Paris soit de l'inspection de Strasbourg. Ce culte est organisé à Strasbourg avec un grand luxe; il n'y a pas moins de 24 pasteurs. Il y en a 4 à Colmar, 4 à Montbéliard, 3 à Paris; en tout 225 pasteurs sont en exercice.

Il y a dans les collèges royaux 7 aumôniers protestans des 2 communions; savoir, au collège Louis-le-Grand, à Nîmes, à Strasbourg, à Sorèze, à Tournon, à Toulouse et à Montpellier.

La Faculté de théologie de Montauban a 5 professeurs, et celle de Strasbourg 4. Dans chacune il y a une place vacante.

Il est à remarquer combien les protestans ont obtenu de faveurs depuis 30 ans. En 1807, les calvinistes n'avoient que 136 pasteurs, y compris 39 pasteurs dans les départemens alors réunis à la France, et qui depuis en ont été détachés. Il n'y avoit que 97 ministres pour toute l'ancienne France; aujourd'hui ils en ont 359 et 16 suffragans. Les protestans ont obtenu des églises dans beaucoup d'endroits où il n'y en avoit pas. On leur a bâti des temples. On a formé des consistoires, en joignant les protestans de 3 ou 4 départemens. Beaucoup de ces concessions ont été faites sous la restauration, et on en obtient tous les jours de nouvelles.

Dans le précédent tableau ne sont point compris les méthodistes, qui forment des églises à part. Ils tendent de plus en plus à se constituer en église indépendante. Ils ont une administration, une caisse, des temples, un clergé. Ils sont soutenus du dehors par des protecteurs actifs et généreux. Ils ont des journaux qui leur sont voués, et ont ainsi toutes les chances

de succès. On croit qu'ils rivaliseront bientôt avec les églises protestantes reconnues.

Le 2 mars 1835 est mort à Naples un religieux capable et un missionnaire zélé, le Père Campanile, Dominicain. Il étoit né en 1762, à Saint-Antime, près Naples, et prit de bonne heure l'habit dans l'ordre de saint Dominique. Ordonné prêtre, il fut chargé de l'enseignement, et s'en acquitta avec succès. Le désir d'annoncer l'Evangile l'engagea à s'attacher au collège de la Propagande, à Rome. Il apprit l'arabe, et fut envoyé, en 1802, comme préfet des missions de la Mésopotamie et du Kurdistan. Son zèle et son activité le mirent en état de se rendre utile dans ces contrées. Il conquist à l'église catholique dix villages assez considérables, et décida les évêques catholiques chaldéens résidant à Alkuse à se soumettre au Saint-Siège, et à renoncer au droit qu'ils s'étoient attribué de nommer leurs successeurs sans l'approbation du pape. Cet usage faisoit tomber l'épiscopat sur des personnes incapables, sans aucun mérite, et même quelquefois sur des jeunes gens.

Après treize ans de travaux, le père Campanile retourna à Naples, suivit la carrière de la chaire, et fut ensuite nommé professeur suppléant d'arabe dans l'université de Naples. En 1818 il publia une *Histoire du Kurdistan et des sectes religieuses qui s'y trouvent*; histoire qu'on dit importante et curieuse, en ce que l'auteur est le premier qui ait fait connaître les pays et les usages qu'il avoit vus par lui-même. On prétend même que Gardanne et Rousseau (1) qui ont écrit sur ces pays, doivent beaucoup aux lumières que leur avoit données

(1) Jean-François-Xavier Rousseau, consul français à Bassora, mort le 12 mai 1808, a composé des mémoires sur la Perse et d'autres ouvrages restés manuscrits. Gaspard-André de Gardanne, en-

Campanile sur ce sujet. On a de lui encore quelques opuscules. A l'âge de 73 ans, une maladie l'enleva à ses confrères, qui ont toujours reconnu en lui les vertus de son état.

Demain jeudi, à deux heures et demie, aura lieu l'installation de M. l'abbé Manglard, nommé à la cure de Saint-Eustache. Cette cérémonie sera suivie d'un salut solennel pendant lequel on exécutera plusieurs morceaux de musique.

POLITIQUE.

Un journal qu'on ne peut soupçonner assurément de n'être pas dévoué à l'ordre de choses et à la dynastie de juillet, examine pourquoi l'opinion publique est si peu émue et si calme au milieu des criminelles tentatives qui peuvent d'un moment à l'autre compromettre le sort de l'état, et amener les plus redoutables crises. Il en donne pour raison la parfaite sécurité qui règne dans les esprits à l'égard du nouvel établissement politique de la France. On le voit assis sur des fondemens si solides qu'on n'a pas la moindre appréhension de ce qui peut arriver. *C'est cette confiance du pays dans son avenir, dit-il, qui le tranquillise si vite après un orage, et qui lui donne presque de l'impresoyance pour de nouveaux dangers.*

On voit que cela revient à dire que le roi des Français a une bonne enlrasse dans la personne de ses cinq héritiers mâles, et que quand on a une pareille ressource devant soi, on seroit bien bon de s'alarmer. En d'autres termes, c'est le *avo avulso, non deficit alter*, du poème de l'*Enéide*. Nous comprenons très-bien cela; mais il nous semble que c'est parler fort légèrement d'une chose aussi sérieuse, et qu'on seroit peut-être fort mal reçu à venir dire à ce même journaliste qu'ayant une grande fortune et beaucoup de pen-

sions sur le budget du ministre de l'intérieur, il doit peu regarder à en perdre une partie, par la raison qu'il lui en restera toujours assez. Ce n'est point là, selon nous, le langage du cœur, et la manière de voir des hommes véritablement affectionnés. Dans un pays comme le nôtre, où le régicide n'a jamais cessé d'être mis sur la même ligne que le parricide, ce n'est point montrer un sentiment filial conforme à cette idée, que de prendre ce ton dégagé pour dire : Eh bien! s'il arrive un malheur, nous avons de quoi le réparer. Cette pensée peut se présenter comme consolation à l'esprit de certains héritiers; mais chez un peuple où tout le monde est obligé par la loi de considérer le chef de l'état comme son propre père, tellement qu'on ne sauroit lever la main sur lui sans commettre un parricide; nous le répétons, il nous paroît bien étrange qu'on prenne aussi facilement son parti sur les nouveaux dangers qu'il peut courir, et que cette manière de se consoler de sa perte soit fondée tout simplement sur ce qu'on a cinq autres pères devant soi.

Les journaux à idées fixes ne sont point encore revenus de l'état d'exaltation et de béatitude où le ministère du 22 mars les a mis en attelant à son char quelques notabilités choisies dans ce qu'ils appellent l'opposition avancée. C'est pour eux comme si la révolution de juillet venoit de renaître avec toutes ses promesses et ses beaux jours. Cependant ils ne cessent de citer eux-mêmes une infinité d'exemples qui devroient bien contribuer à leur désenchanter un peu l'imagination sur ces choses-là. Et en effet, ne sont-ils pas les premiers à dire qu'à commencer par M. Thiers, il n'y a plus sur la terre ni sermens, ni professions de foi, ni antécédens quelconques sur lesquels on puisse compter?

Quelle est donc cette confiance qui les a pris tout à coup à l'occasion de quelques investitures du second et du troisième ordres, qui viennent d'avoir lieu dans l'administration et la magistrature? Eh!

voyé par Bonaparte en Perse, avoit avec lui son frère, Ange de Gardanne, à qui on doit un *Journal d'un voyage en Turquie et en Perse*, en 1807 et 1809, in-8°.

mon Dieu ! si cela étoit d'aussi bon augure et d'aussi grande conséquence qu'ils le disent, combien n'ont-ils pas dû être heureux, quels beaux rêves n'ont ils pas dû faire quand ils ont vu arriver, il y a quelques mois, aux premières places du pouvoir, des hommes qui n'avoient fait eux-mêmes jusque-là que de beaux rêves d'amnisties et de gouvernemens à bon marché ! Puisqu'il est vrai que les promesses de la charte et les bienfaits de la révolution de juillet en sont restés avec eux exactement où ils en étoient avec leurs prédécesseurs, combien n'est-il pas à craindre que la main des serviteurs ne soit pas plus heureuse que celle des maîtres, et que le bien qui n'a pu nous venir de la grande source ne puisse pas davantage nous venir de la petite ?

PARIS, 20 JUILLET.

Louis-Philippe, sur la demande de M. Réalier-Dumas, député de la Drôme, vient d'accorder 500 fr. pour les réparations à faire à l'église de Montoisin. La reine Marie-Amélie a aussi donné 100 fr.

— Le *Moniteur* contenoit hier les nominations suivantes : M. de Felcourt, sous-préfet de Loudéac, est nommé sous-préfet de Vitry-le-François, en remplacement de M. de Breville, dont nous avons annoncé la nomination à la préfecture de Vaucluse; M. Doumerc, sous-préfet d'Espalion, est nommé sous-préfet de Loudéac; M. Durckheim-Montmartin, est nommé sous-préfet d'Espalion; M. Bellocq, sous-préfet de Blaye, est nommé sous-préfet de Ruffec, en remplacement de M. Badou, admis à faire valoir ses droits à la retraite; M. Laumon, avocat à la cour royale de Paris, est nommé sous-préfet de Blaye; M. Génie, maître des requêtes, ancien chef au cabinet du ministère de l'instruction publique, est nommé sous-préfet de Saint-Etienne, en remplacement de M. Parrâu, dont nous avons annoncé la nomination à la préfecture de la Mayenne; M. Boulage, sous-préfet de Barcelonnette, est nommé sous-préfet de Roanne, en remplacement de M. Popule, démissionnaire; M. Dallgny,

conseiller de préfecture des Basses-Alpes, est nommé sous-préfet de Barcelonnette.

M. Molin, membre de la chambre des députés, est nommé membre du conseil de préfecture du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Dalmas, décédé.

— Trois ordonnances convoquent, savoir : le septième collège électoral d'arrondissement de la Charente-Inférieure, à Saintes, le 14 août prochain; le deuxième idem, de l'Isère, à Grenoble, le 15 août; le quatrième idem, des Vosges, à Remiremont, le 9 août, à l'effet d'élire chacun un député, en remplacement de MM. Dufore, Félix Réal et Breson, tous trois récemment pourvus de fonctions salariées.

— Le général Galbois, commandant le département de l'Aisne, est appelé par M. le duc d'Orléans au commandement de la première brigade du camp de Compiègne.

Le colonel Ocher, commandant le 2^e régiment d'artillerie à La Fère, est nommé commandant de l'artillerie au même camp.

— Une lettre de Carlsbad, du 3 juillet, donne des nouvelles tout-à-fait rassurantes sur l'état de Madame la Dauphine, dont la santé avoit inspiré de vives inquiétudes. La convalescence de l'auguste malade fait chaque jour de sensibles progrès.

— Le général Sébastiani, ambassadeur de France à Londres, est arrivé avant-hier à Paris.

— On écrit de Bone, le 29 juin :

• Notre bey Jousouf vient de faire acte d'autorité en dépossédant de son titre de scheick Aly-Fredly, chef d'une partie des habitans de la Calle, qui étoit tombé sur une tribu amie, et qui refusoit de reconnaître l'autorité de notre nouvel allié Hassenavi, chef de Hennechar.

— Un service régulier de bateaux à vapeur a été établi par le gouvernement entre Alger, Bone et Tunis.

— On s'occupe à la direction générale des ponts-et-chaussées d'un projet pour l'établissement d'un pont suspendu à Dinan (Côtes-du-Nord).

— Le conseil de l'Université vient de

décider qu'un instituteur muni d'un brevet de capacité, ne pouvoit être contraint à se procurer d'un autre brevet; mais que s'il est jugé trop peu instruit, il doit être averti de travailler à se perfectionner, sous peine d'encourir le reproche de négligence habituelle, fait prévu par les lois et réglemens sur l'instruction primaire.

— La femme Bidault, blanchisseuse à Boissy-Saint-Léger, près Paris, ayant été abandonnée, en 1813, après deux ans de mariage, par le sieur Bidault, qui emmena avec lui un enfant né de leur union, se retira à Chagny, en Bourgogne. Elle y épousa, en 1812, le nommé Dugraton, vigneron, en se présentant comme fille, et sans déclarer qu'elle étoit veuve.

Le sieur Bidault, après plusieurs années de silence, porta enfin la plainte par laquelle sa femme comparoissoit devant la cour d'assises de la Seine.

Déclarée coupable de bigamie, mais avec des circonstances atténuantes, la femme Bidault a été condamnée à quatre ans de prison.

— On se rappelle que Dehors, propriétaire aux environs d'Evreux, a comparu il y a huit jours devant la cour d'assises, et qu'il a été deux fois condamné par le jury aux travaux forcés, comme incendiaire, il avoit été assez heureux pour voir ses jugemens cassés pour vices de forme. On doit se rappeler aussi que cette affaire commencée dans la précédente session fut renvoyée à celle-ci, parce que l'un des jurés avoit reçu des déclarations d'un individu qui n'avoit pas été appelé en témoignage. Hier, la cour a entendu M^e Berryer, dont la défense pleine de persuasion et d'un immense talent a changé bien des convictions. Aujourd'hui Dehors a été acquitté.

— Le départ de la chaîne des forçats, pour Brest, a eu lieu hier. Beaucoup de personnes s'étoient adressées au préfet de police, espérant qu'on leur permettroit d'assister au ferrage de ces misérables; on ne leur a pas heureusement accordé de jouir de ce triste spectacle. Mais n'est-ce pas trop de l'avoir demandé? Fran-

çois, l'un des complices de Lacaenairé, faisoit partie de la chaîne, et s'est montré l'un des plus furibonds. Le nommé Mercier, qui n'a cessé de protester de son innocence, avoit tenté la veille de s'empoisonner avec 52 grains d'opium. Une immense quantité de curieux remplissoient les abords de Bicêtre, et occupoient encore la majeure partie de la route que devoit parcourir ce triste cortège. Il est pénible de dire qu'on remarquoit là des cabriolets de maîtres et de beaux équipages.

— Madame la comtesse Octave de Boissy vient de mourir à Paris dans un âge peu avancé.

— M. Edme Héreau, ancien rédacteur de la *Revue encyclopédique*, du *Bulletin universel* de Ferrussac, et du *Dictionnaire de la conversation*, vient aussi de mourir.

— M. Barrot, frère du député de l'Aisne, vient de donner sa démission de substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine.

— M. Beudin, lieutenant-colonel de la 8^e légion, ancien adjoint au maire du 8^e arrondissement, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Les instructions ministérielles sur l'exécution de la loi des chemins vicinaux forment un volume entier, qui vient d'être expédié à toutes les autorités administratives chargées de l'appliquer dans les départemens.

— Le nombre des cotes foncières étoit en 1835, de 10 millions 83,751; en 1816, de 10 millions 296,693, et de 10 millions 814,779 en 1832; dans l'Arriège, on comptoit 59,000 cotes en 1793; 76,000 en 1815, et 92,575 en 1833; dans les Pyrénées-Orientales, il y en avoit 41,885 en 1821, 50,840 en 1831, et 54,310 en 1834.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le sieur Naundorff, horloger en Prusse et dauphin en France, dont nous avons annoncé le départ de Paris, en compagnie de deux gendarmes, est arrivé à Calais le 13, et a été conduit à bord du *Tusel*, paquebot anglais, qui doit le mener à Lon-

dres. Oublié là, comme il le mérite, le sieur Naundorff pourra se livrer tranquillement à sa première profession, et vivre de son travail. Il n'est pas croyable que quelques dupes aillent le visiter dans sa nouvelle résidence.

— Le nombre des passagers par Galais suit une progression croissante depuis quelques semaines : du 9 au 15 de ce mois, ou en six jours, le nombre s'en est élevé à mille environ.

— La ville de Poligny (Jura) vient encore d'être témoin d'un événement qui l'a jetée dans la consternation. Le 11 de ce mois, le sieur Donneux, âgé de 26 ans, fils du juge de paix de ce lieu, a tiré presque à bout portant un coup de pistolet à son père; la balle a pénétré dans la bouche, a macéré les deux lèvres, coupé le bout de la langue, brisé quatre dents, et est sortie au dessous de l'oreille. Cette blessure n'est heureusement pas mortelle. Le coupable, arrêté dans sa fuite par la gendarmerie, a été trouvé nanti d'un pistolet, d'un poignard et de munitions. Il est sous la main de la justice. L'esprit d'intérêt et de jalousie envers son frère aîné paroit l'avoir porté à cette horrible action.

— Le sieur Moreau et la dame Louise Didier, de Vitry-le-Français, ont comparu le 6 juillet devant le tribunal correctionnel de cette ville, comme ayant tenu une loterie clandestine. Une visite domiciliaire avoit amené la saisie, chez le sieur Moreau, d'une petite roue et de billets de loterie, et chez la dame Didier, de fenilles constatant les mises. Le tribunal a condamné Louise Didier à huit jours de prison, 6,000 fr. d'amende, et Moreau, à 4,000 fr. d'amende, sans prison.

— Le conseil municipal de Reims a voté 500,000 fr. pour diverses améliorations. On va restaurer le monument de Saint-Remi, les bâtimens du musée, et créer plusieurs écoles et salles d'asile. On doit aussi construire un abattoir et refaire en partie le pavé de la ville qui est en mauvais état.

— Deux condamnés politiques sont arrivés à Troyes le 14, et en sont partis le

15; ils venoient du Mont-Saint-Michel et se rendoient à Clairvaux.

— Les commissaires de police de la ville de Troyes viennent de faire une visite chez les armuriers et marchands de cannes, et y ont saisi des armes prohibées.

— La cour d'assises de Rennes a consacré, depuis la fin de mai, plus de cinquante audiences à l'affaire de la faillite de la maison Demiannay, de Rouen.

Cette cause, à laquelle des avocats du barreau de Paris, MM. Odilon Barrot, De-langle et Gaudry, et des avocats distingués de Rouen et de Rennes prêtoient l'appui de leur talent, offroit une singularité remarquable. Le chef de la maison, M. Demiannay oncle, poursuivi comme banqueroutier simple, se rendoit partie civile contre François Demiannay son neveu, James Rollac, Cotmann et autres accusés de banqueroute frauduleuse.

Cette longue affaire, qui a beaucoup fatigué les jurés, dont la plupart se sont trouvés éloignés de leur domicile pendant près de deux mois, s'est enfin terminée dans la nuit du 14 juillet. François Demiannay et Alexandre Cotmann, reconnus coupables, le premier sur 21 questions, et l'autre sur 22, ont été condamnés, l'un à cinq années de réclusion sans exposition, et le second à six années de la même peine. Robert Jardin, James Rollac et Pierre Villaret ont aussi été condamnés, le premier à cinq ans d'emprisonnement, le second à trois années, et le troisième à un an. Tous les condamnés se sont pourvus en cassation.

— Les énormes condamnations que l'*Hermine*, journal de Nantes, a subies depuis quelque temps, l'ont forcé, comme on sait, d'interrompre ses utiles publications. Nous apprenons, avec plaisir, que ce journal, ayant vaincu tous les obstacles, va incessamment reparoitre.

— On a dernièrement, à onze heures du soir, donné un charivari à M. Dumont-Saint-Priest, procureur-général à Limoges. La police et les gendarmes étant arrivés au bout de quelques instans, ont mis en fuite les chandrons, pincettes, etc. Il paroit qu'en se re-

tirant, la foule a poussé des cris peu flatteurs pour M. le procureur-général. Même scène a eu lieu, quelques jours après, à la suite d'une sérénade qu'on venoit de donner, sous les murs de la prison, à M. Laurent, gérant de la *Gazette du Limousin*. M. Astier, paisible habitant de Limoges, qui avoit été arrêté assez légèrement à la suite de ces scènes assez désagréables pour l'autorité, a été remis en liberté le lendemain.

— Le commissaire de police de Valence (Drôme) s'est transporté, par ordre supérieur, chez tous les libraires, pour s'assurer s'ils n'avoient pas reçu le portrait d'Alibaud. Il est probable que cette mesure a été prise dans toutes les autres villes.

— Un accident déplorable vient de contrister toute la population de Boulogne. Le lieutenant-colonel Carmichaël, de l'armée anglaise, étoit venu comme tant d'autres passer la saison des bains dans cette ville. Il voulut se baigner le 14 à huit heures du matin, et comme il étoit bon nageur, il ne tint pas compte de l'observation qu'on lui fit de ne pas trop s'avancer dans la mer qui étoit houleuse et dure. Bientôt on le vit faisant avec les bras des signes de détresse. Mais avant qu'on pût arriver à lui, il se passa un quart-d'heure, et le lieutenant-colonel Carmichaël étoit mort quand on le ramena sur le rivage.

— M. de Preissac, qui vient d'être nommé préfet de la Gironde, est arrivé le 16 à Bordeaux. M. de Lacoste a dû partir le 17 pour se rendre à sa nouvelle préfecture (Marseille.)

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont fort insignifiantes. La régente est à la *Granja*, à quatorze lieues de cette capitale. On dit qu'elle veut se rendre à l'armée du Nord, mais qu'elle n'ose se mettre en route parce que cette résolution déplaît fort aux exaltados. La présence de Mérino et de Battanero dans la vieille Castille, donne de l'inquiétude. Les nouvelles des autres

provinces ne sont pas non plus tranquillisantes. Le ministère est soucieux. Il ne voit pas que ses généraux remplissent vite les grandes promesses qu'il lui ont faites. L'approche des cortès est pour lui un chagrin de plus ajouté à tant d'autres ; il se rappelle les scènes qui ont amené leur dissolution, et craint fort de ne pas les trouver mieux disposées.

— Le marquis de Val de Epina est nommé par don Carlos membre du conseil du gouvernement, au département de la guerre.

— La défaite des Anglais devant Fontarabie est pleinement confirmée par toutes les correspondances de la frontière. Beaucoup de christinos espagnols qui se trouvent à Bayonne, ayant appris que le général Evans se proposoit de prendre Fontarabie, se sont mis en marche avec l'intention d'assister au triomphe de leur allié, et de passer joyeusement quelques jours dans la ville vaincue ; après avoir été témoins de la fuite des Anglais et des leurs, ces messieurs sont revenus tristement à Bayonne.

— On lit dans le *Journal de Paris* :

• La division carliste, commandée par le général Gomez, est entrée le 6 à Oviedo, où elle a levé une forte contribution. Elle en est partie le 7, se dirigeant sur la Galice.

• Le général Espartero et le général Manso, venant, le premier des provinces basques, le second de la Vieille-Castille, sont arrivés à Oviedo, le lendemain du jour où les carlistes avoient quitté cette place. Espartero s'est mis avec 12 bataillons à la poursuite de Gomez, qui avoit à traverser plusieurs rivières non guéables avant de pénétrer en Galice, et qui d'ailleurs aura trouvé, à ce qu'on assure, sur sur la frontière de cette province, un corps de troupes disposé à lui disputer le passage.

• La Brigade portugaise formant la réserve des troupes de la reine est entrée le 6 à Léon.

• Le général en chef Cordova est arrivé le 15 à Vittoria. Il a dirigé sur Logrono quatre bataillons chargés de poursuivre

une division carliste qui, le même jour, a envahi la province de Soria.

— La *Sentinelle des Pyrénées* du 14, annonce que le général Espartero, craignant sans doute d'être coupé par la colonne de Sanz, a abandonné la poursuite de Gomez, et est retourné à Vittoria.

ANGLETERRE. — Londres, 16 juillet.

— Le bill concernant l'église protestante d'Irlande, a été lu une troisième fois, à la chambre des communes, et adopté. Nous entrerons dans quelques détails, lors de sa discussion à la chambre des lords. Cette nouvelle doit être postérieure à celle du *Journal de Paris*, qui est sans date bien précise, comme on a pu le remarquer.

— L'anniversaire de la bataille de la Boyne, remportée par Guillaume III, le 11 juillet 1690, sur Jacques II, s'est passé à Dublin plus tranquillement qu'on ne s'y attendoit. Un nombre considérable d'officiers de police a monté la garde près de la statue de Guillaume. Tout-à-fois une bouteille contenant un fluide noir a été lancée contre la base de la statue. On a aussi jeté quelques pierres, et vers minuit, plusieurs coups de pistolet sont partis de voitures occupées par des jeunes gens traversant la place. Quelques légères escarmouches ont eu lieu dans le voisinage de Collège-Green, entre des groupes appartenant à différentes opinions; mais elles ont été réprimées par les gardes de nuit, et les auteurs de ces désordres ont été obligés de fournir caution.

— Le marquis de Chasteler, grand-écuyer et aide-de-camp du roi des Belges, vient de mourir à Bruxelles, à l'âge de 43 ans.

— M. Mellet, attaché depuis nombre d'années à la légation française, à Bruxelles, est mort le 16 juillet.

— Des placards séditieux ont été affichés dans plusieurs rues de Bruxelles pendant la nuit de vendredi à samedi dernier.

— Le pont à moitié achevé que l'on fait sur la Goethe pour le chemin de fer de Tirlemont, s'est écroulé en partie, et deux ouvriers ont été écrasés.

— La semaine dernière est arrivé à Gand un ancien militaire fait prisonnier en Russie, lors de la campagne désastreuse des armées françaises. Il vient des frontières de la Sibirie avec sa femme qu'il a épousée dans ce pays, et quatre enfans. Il a fait ce long et pénible voyage à petites journées, avec une charrette attelée d'un cheval. Cet ancien militaire a eu le bonheur de retrouver sa mère, âgée de 84 ans, qu'il croyoit morte. Elle, avant de mourir, a pu du moins embrasser un fils dont elle n'avoit pas entendu parler depuis qu'il étoit parti pour l'armée.

— Madame Hélène de Montgeroult, comtesse de Charnage, vient de mourir à Florence.

— M. le baron d'Haussez, l'un des ministres de Charles X, condamnés par la cour des pairs, vient d'arriver à Munich, où il a, dit-on, le projet de se fixer pour toujours.

— Le *Journal de Francfort* annonce qu'on a célébré le 7, à Varsovie, de la manière la plus solennelle, le 41^e anniversaire de la naissance de l'empereur Nicolas.

— La *Gazette du Commerce* de Saint-Petersbourg annonce que les machines locomotives destinées au chemin de fer entre Saint-Petersbourg et Tsarskoé-Selo ont été achetées en Angleterre, et arriveront à Cronstadt dans le courant de l'été. La compagnie concessionnaire s'occupe avec activité des travaux de cette grande entreprise, qui doit entrer en activité dès l'automne prochain.

— Les 20,000 actions pour le canal du Danube ont été toutes souscrites, savoir : en Angleterre, 7,522; en Autriche, Hongrie et Italie, 1,166; en France, Hollande, Belgique et Suisse, 1,417; en Prusse, Saxe et Brunswick, 617; en Bavière et autres villes d'Allemagne, 4,278; par le gouvernement bavarois, 5,000. La maison Rothschild est chargée de payer les intérêts des actions à 4 %.

— Nous lisons dans le *Sauveur*, journal d'Athènes, à la date du 5 juin : « Les brigands qui, jusqu'à ce moment, nous ont fait la guerre, attaquent aujourd'hui les Turcs eux-mêmes.

« Nous recevons aujourd'hui les plus tristes nouvelles du Péloponèse. Le brigandage et les assassinats le désolent sur presque tous les points. On craignoit à chaque instant de voir éclater une révolte dans l'Arcadie et dans la Messénie. Nous sommes certains que les mêmes nouvelles sont parvenues au gouvernement. »

— La Floride paroît toujours exposée aux ravages des Indiens Seminoles. On ne peut plus leur opposer des forces assez considérables pour arrêter leurs funestes excursions.

— Les nouvelles du Texas portent que la prise du président Santa-Anna ne paroît pas devoir mettre un terme à la guerre. Les généraux mexicains concentrent leurs forces. Ils ont déjà réuni 5.000 hommes, avec lesquels ils se disposent à renouveler les hostilités, qui se prolongeront probablement jusqu'à l'hiver. On parloit du général Victoria comme devant prendre les rênes du gouvernement du Mexique.

— D'après les dernières nouvelles de New-York, en date du 22 juin. M. Clay, au nom du comité des relations étrangères chargé de la pétition relative à la reconnaissance de l'indépendance du Texas, avoit fait son rapport au sénat en faveur de cette reconnaissance. aussitôt que l'on sauroit que ce pays a un gouvernement capable de se soutenir.

L'ATHÉE, par M^{me} Sophie Pannier, auteur du *Prêtre* et de l'*Ecrivain Public* (1).

Du temps des guerres de religion dont le calvinisme avoit soufflé le feu en France, un médecin huguenot étant rentré dans le sein de l'Eglise, quelqu'un en prit occasion de dire assez spirituellement aux sectateurs de la réforme : *Il faut que votre religion soit bien malade, car voilà les médecins qui l'abandonnent.*

Ne pourroit-on pas en dire autant aux athées et aux matérialistes de notre épo-

que, en voyant une simple femme entreprendre de lutter contre eux, et de les mettre hors de combat? Ilâtons-nous d'observer cependant que cette simple femme n'est pas un athlète ordinaire, et qu'avec un jugement aussi solide que le sien, son talent et son art d'écrire, beaucoup d'hommes pourroient se faire grand honneur.

La forme du roman étant celle que M^{me} Sophie Pannier a cru devoir adopter, le caractère de notre feuille et la gravité de nos lecteurs se prêteroiient difficilement à ce genre de controverse. Mais ils s'uniront sûrement à nous pour soutenir les bons efforts de l'auteur par leurs suffrages et leurs encouragemens, et pour favoriser la propagation de son livre parmi les gens du monde, aux yeux desquels ce mode de discussion peut avoir plus d'attrait qu'un autre. Une chose que nous pouvons assurer du moins, c'est qu'ils n'auront pas à regretter le temps qu'ils auront consacré à la lecture de cet écrit, plein de chaleur et de mouvement, et non moins remarquable par la pureté que par l'éclat du style.

Au risque de causer maintenant quelque chagrin à M^{me} Sophie Pannier, nous croyons devoir l'avertir qu'elle a peut-être trop compté sur la force de son jugement et de ses convictions personnelles, pour ne point se gêner sur le choix des discours qu'elle a mis dans la bouche de son athée. En permettant à celui-ci de passer l'argumentation aussi loin qu'elle peut aller, elle se fioit avec raison à la solidité des répliques qu'elle avoit à lui opposer. Mais dans le temps où nous vivons, et avec les esprits auxquels nous avons affaire, ce n'est plus ainsi qu'il faut calculer. Pour les hommes qui cherchent à s'entretenir dans les idées dont leurs passions se nourrissent, les raisons n'ont pas besoin d'être fortes pour leur paroître les meilleures. Le faux est ce qui leur fait le plus d'impression, et ce qu'ils retiennent le mieux. On peut même dire qu'ils ne cherchent que cela, et qu'en passant légèrement sur tout ce qui les contrarie, ils n'ont les yeux ouverts que pour découvrir

(1) Deux volumes in-8°. Prix : 15 fr. A Paris, chez Fournier, libraire, rue de Seine, 14, et au bureau de ce Journal.

dans un ouvrage ce qui fait vibrer leurs sympathies, ce qui s'accorde avec les erreurs arrêtées dans leur esprit et dans leur cœur. Pour peu que vous fassiez raisonner un incrédule en présence d'un autre, vous pouvez être sûr que ce dernier est toujours content de la logique où il reconnoît la sienne, et qu'il n'a point d'oreilles pour les autres parties de la dissertation, si puissante qu'elle soit.

Sans cela, rien ne seroit plus facile que de s'éclairer. Ce ne sont pas les bons livres qui manquent, ce sont les bons lecteurs. Placez un homme vicieux dont les yeux résistent à la lumière et le cœur à la vérité; placez-le comme les lecteurs de M^{me} Sophie Pannier, entre un génie qui entreprenne de l'affermir dans le mal qui lui plaît, et un génie qui entreprenne de le pousser vers le bien, dont ses dispositions l'éloignent; vous verrez de quel côté il s'arrêtera. Quand le mauvais génie n'auroit pas une once d'esprit, et parleroit comme le dernier des pervers, on peut répondre sans hésiter que c'est lui qui l'emportera sur l'autre. Voilà pourquoi M^{me} Sophie Pannier a eu tort de trop compter sur la foiblesse des maximes et de l'argumentation de son athée, et de trop se fier aussi à la puissance des argumens qu'elle tenoit en réserve pour l'en accabler dans la discussion. Ce qu'elle lui fait dire est ce qui restera dans les esprits forts ou du moins qui croient l'être, et ce qu'elle dit elle-même sera perdu pour eux, malgré l'incontestable supériorité de ses raisons.

En cela, du reste, elle ne subira que le

sort commun à tous les écrivains qui s'adressent à des générations corrompues, et à des malades qui ne veulent point être guéris. Nous en sommes fâchés pour eux, cependant; car s'ils étoient un peu disposés à se laisser traiter, ils auroient fait une belle occasion. L'auteur de l'*Athée* leur offre de très-bonnes prescriptions et de très-bons remèdes, et il ne tiendroit qu'à eux d'en profiter à leur très-grand avantage. Mais nous le répétons à regret, la saison est mal choisie pour le genre de cures dont il s'agit, et nous craignons que M^{me} Sophie Pannier ne soit obligée de se contenter des suffrages et succès qu'elle obtiendra auprès des amis de la religion et de la vérité.

Le Gérant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars 1081. 80

QUATRE p. 0/0, j. de mars. — 101 fr. 90

TROIS p. 0/0, j. de juin. — 80 t. 35

Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars 000 fr. 99

Act. de la Banque. 2172 t. 50

Empr. national. 000 t. 00

Bons de Trésor. 0 0/0

Rente de la Ville de Paris. 000 00

Obl. de la Ville de Paris. 1207 t. 50

Empr. 1832, j. du 22 mars 000 t. 00

Quatre Can., 1230 t. 00 R. d'Esp. 00 f.

Caisse Hypoth. 768 t. 75 Empr. r. d'Esp. 006 t. 00

R. de Napl. 100 40 R. p. d'Esp. 00 f. 00

Empr. rom. 102 t. 718 Empr. Belge. 103 t.

Cyprus, 00 t. 00 Empr. d'Haiti. 390 f.

R. d'Esp. 3 p. 00 0/0. Empr. grec... 0000.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

INSTRUCTIONS POUR ÉCLAIRER LES AMES PIEUSES DANS LEURS DOUBTES,

ET POUR LES RASSURER DANS LEURS CRAINTES;

PAR LE R. P. QUADRUPANI, BARNABITE.

Se vend au profit du séminaire de Versailles. — 3 f. sur Jésus vélin, 2 f. sur cav. sat.

A PARIS, chez ROGEE, ÉDITEUR, rue de Vaugirard, 58.

Ce livre précieux, également éloigné du relâchement et de la rigueur, va prendre sa place en France, où il étoit resté inconnu jusqu'à ce jour, à côté de l'*Imitation*, du *Combat spirituel*, et y devenir, comme en Italie, le manuel de tous ceux qui s'occupent de leur salut.

La traduction est approuvée par Mgr. l'Archevêque de Paris.

1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

SAMEDI 23 JUILLET 1836.

HISTOIRE DU PAPE PIE VII,

PAR LE CHEVALIER ARTAUD (1).

(3^e Article. Voy. les N^{os} 2653, et 2666).

• Aucune des vies de Plutarque, dit l'auteur en commençant, n'offre rien de si singulier, de si admirable et de si digne des plus hautes réflexions, que cette lutte de la force morale contre la force physique, et de la conscience d'un prêtre sage, contre la volonté d'un soldat téméraire. Si, de plus, le récit de cette vie illustre se lie aux événemens les plus marquans d'un quart de siècle fécond en prodiges; si le héros sans épée a mêlé quelque foiblesse à ses vertus; si, homme, il s'est abaissé un moment pour prendre ensuite un essor majestueux, et manifester, comme divinement, une fermeté évangélique; si l'oppresser, égaré par des malentendus et des erreurs, n'a été entraîné à com mettre tant de violences que parce qu'il n'a pas écouté les regrets de son cœur souvent généreux, ni les conseils de son esprit, qui avoit cependant calculé les avantages d'une conduite magnanime; si l'imprudent ne s'est précipité dans les voies de l'injustice qu'après avoir voulu, fondé, presque seul, une organisation catholique, qui a relevé le saint culte dans notre France chrétienne; si enfin une ère nouvelle de restauration religieuse a consolé, et vient tous les jours, malgré les tempêtes, consoler davantage les afflictions dont tant d'essais de séparations désordonnées ont abravé l'Eglise, je ne crois pas qu'il puisse offrir un sujet plus propre à être placé sous les regards des nations, et c'est celui que j'entreprends de traiter.

• Souvent témoin, quelquefois acteur dans ce que je rapporte, plus qu'aucun

(1) 2 gros volumes in-8^o, ornés d'un beau portrait du pape. Prix : 15 fr. Au Bureau de ce Journal.

autre Français, j'ai été, par mes fonctions et par un long séjour en Italie, à portée de connoître les événemens. Au quel Français, je veux le penser, ne réunir plus sincèrement à l'amour qu'il doit à la France le respect que réclame la justice universelle; j'espère donc ne manquer jamais, dans cet ouvrage, ni à la vérité, ni à mon pays.

• Qu'on me pardonne, toutefois, si dans quelques circonstances de cette lutte entre les deux plus vastes puissances du monde, la religion et la guerre, les angoisses d'une vertu si pure, écrasée par une tyrannie qui n'étoit pas la nôtre, font naître en moi une sensibilité trop vive; de telles scènes et les souffrances d'un tel Pontife arracheroient des larmes à celui qui ne partage pas nos croyances.

M. Artaud ne pouvoit mieux annoncer l'esprit qui a présidé à la rédaction de son ouvrage. Cette rédaction est d'un homme d'esprit et d'un bon esprit. A l'importance et à la variété des événemens se joint une multitude de pièces qui les expliquent, et qui, pour nous servir d'une expression familière, montrent le dessous des cartes. De plus, les récits les plus graves sont quelquefois entremêlés d'anecdotes qui tempèrent le sérieux du sujet. L'auteur prévient qu'il descendra quelquefois, quand le sujet le demandera, au ton familier des mémoires; il est sobre de réflexions, mais il met ses personnages en scène avec tact et bonheur, et ce sont eux, le plus souvent, qui apprennent à tirer la moralité des faits.

Dans les premiers chapitres de son livre, l'historien, après quelques détails sur les premières années du cardinal Chiaromonte, est obligé de faire con-

notre situation de l'état romain dans les derniers temps de Pie VI. On y voit avec quelle violence et quelle perfidie les révolutionnaires préparaient la chute de l'autorité pontificale. Les instructions du directoire et les entreprises des généraux étoient également concertées dans ce but. Il est avéré que Basseville étoit venu à Rome, en 1793, pour y faire une révolution, et que s'il périt dans une émeute, il s'étoit attiré son sort par ses imprudences. M. Artaud confirme par son témoignage l'opinion qu'on s'étoit formée de cet événement. L'armistice du 23 juin 1796 fut dû à une ruse de Bonaparte, et, à ce qu'il paroît, à une perfidie du chevalier Azara, ministre d'Espagne à Rome, qui offrit sa médiation pour la paix, et qui dépuilla le pape de la manière la plus humiliante et la plus brutale. Plusieurs clauses de l'armistice devoient être des sources de tracasseries. L'année suivante, Bonaparte entra dans l'état de l'Eglise, et emporta, l'épée à la main, le traité de Tolentino, qui arrachoit au pape les trois Légations, et qui évidemment étoit un acheminement à une spoliation absolue. M. Artaud donne l'histoire secrète de ce traité d'après Cacault, qui avoit été un des signataires.

Joseph Bonaparte fut nommé ambassadeur à Rome, et y devint le protecteur de tous les mécontents. On ne dissimuloit point chez lui le dessein de renverser le gouvernement pontifical. Un Français, le général Duphot, périt dans une émeute qu'il avoit suscitée contre l'autorité existante. M. Artaud donne à ce sujet une pièce officielle, et nomme 2 agens du directoire, Commaumeau et Jorry, chargés de préparer la révolution. Le cardinal Joseph Doria, alors secrétaire

d'état, eut beau s'humilier et faire des excuses, les patriotes n'avoient garde de ne pas saisir ce prétexte. Joseph Bonaparte demanda ses passeports et se retira à Florence, et le général Berthier eut ordre de marcher sur Rome. Il y entra sans résistance, et il montoit au Capitole le jour même où le sacré collège, réuni à la chapelle Sixtine, célébroit l'anniversaire de l'exaltation de Pie VI. *Héroïque régularité*, dit M. Artaud, qui peint bien la cour de Rome!

M. Artaud s'arrête sur l'homélie attribuée au cardinal Chintramonti, et prononcée, dit-on, à Imola, le jour de Noël 1797. Il la croit véritablement du cardinal, mais il suppose que lorsqu'on la fit imprimer, des ecclésiastiques y ajoutèrent quelques passages, où l'on trouve des choses étranges. Je n'ai jamais cherché à discuter l'authenticité de cet écrit, mais j'avoue que je l'ai toujours fort suspectée. C'est feu Grégoire qui a publié cette homélie parmi nous. Il en a donné plusieurs éditions, il l'a traduite en français; il la cite à tout propos, et l'a propagée partout avec une affectation singulière. Il dit dans sa *Chronique* que l'exhibition du texte italien lève tous les doutes. Belle preuve assurément! Est-ce qu'on n'auroit pas pu forger un discours en italien, et le faire imprimer comme vrai? Est-ce que Caraccioli n'a pas fait imprimer aussi en italien les lettres de Ganganelli, que tout le monde sait être de lui-même? Est-ce que le parti opposé à la cour de Rome étoit incapable de cette fraude? Il me semble que les doutes sur l'authenticité de cette pièce sont très-légitimes, et par cette raison, je me dispenserai d'en dire davantage.

L'histoire du conclave de Venise est traitée par M. Artaud avec assi



d'étendue. Il paroît avoir eu à cet égard des renseignemens assez détaillés, et il est tout simple en effet qu'ayant vécu long-temps à Rome avec des cardinaux et prélats qui avoient été à ce conclave, il en ait appris d'eux les particularités. On nous saura peut-être d'autant plus de gré de donner un extrait de son récit, que jusqu'ici en France nous ne savions presque rien de ce conclave, et que dans les *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*, il en est dit à peine quelques mots.

Le conclave s'ouvrit le 1^{er} décembre 1799, à Venise, dans le monastère de Saint Georges-le-Majeur. Il s'y trouva 35 cardinaux ; 11 ne vinrent point, soit à cause de leur âge, soit à raison de leur éloignement et des guerres qui troubloient l'Europe. Dans cette dernière classe furent 3 cardinaux français, MM. de Rohan, de La Rochefoucauld et de Montmorency. Le cardinal Maury fut le seul Français au conclave. Le cardinal Antici avoit abdicé en 1798.

Dès l'origine, le conclave se trouva divisé en 2 partis. Le cardinal Braschi, neveu de Pie VI, portoit le cardinal Bellisomi, évêque de Césène, qui obtint 22 voix ; il en auroit fallu 24. D'un autre côté, le cardinal Antonelli, distingué dans le sacré collège par ses lumières et son zèle, étoit à la tête d'un parti qui portoit le cardinal Mattei. Mais celui-ci n'avoit que 13 voix. On resta ainsi près de 2 mois en présence, recommençant chaque jour des scrutins qui donnoient toujours 22 voix d'un côté et 13 de l'autre. On songea au cardinal Valenti, au cardinal Antonelli, au cardinal Albani, au cardinal Gerdif. Ce dernier, qui jouissoit d'une juste réputation de savoir et de vertu ; fut

formellement exclus par l'Autriche, comme étant sujet du roi de Sardaigne. Les autres furent bientôt abandonnés. On revint à Bellisomi, et 2 nouvelles voix se déclarant pour lui, il alloit être élu, quand le cardinal Herzan de Harras, Allemand et ministre de l'empereur au conclave, prétendit que le conclave se tenant dans les états de ce prince, il convenoit de l'informer du projet d'élection.

On crut que c'étoit l'affaire de quelques jours, mais la réponse se fit attendre un mois, et dans l'intervalle tout changea de face. Les 2 voix nouvellement acquises à Bellisomi l'abandonnèrent, et l'on retomboit dans les premières incertitudes, quand le prélat Consalvi, secrétaire du conclave, entreprit d'amener un nouveau choix. Il parla à plusieurs cardinaux ; il montra les difficultés des choix proposés, et la nécessité d'en finir et d'en chercher d'autres. Il finit par gagner 19 voix pour le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola. Il s'adressa ensuite au cardinal Maury qui dispoit de 6 voix, et qui les lui donna. Alors l'élection étoit assurée, et au premier scrutin, qui eut lieu le 14 mars 1800, toutes les voix se portèrent sur le cardinal Chiaramonti. Telle est la substance du récit de M. Artaud ; il y a lieu de croire qu'il tenoit ces renseignemens de Consalvi lui-même.

La cour d'Autriche se montra médiocrement satisfaite de cette élection sur laquelle elle n'avoit pas été consultée. Cependant le nouveau pape, qui avoit pris le nom de Pie VII, fut couronné le 21 mars dans l'église Saint-Georges, et s'embarqua le 6 juin pour retourner à Rome, où il arriva le 3 juillet. Les Napolitains qui occupoient cette ville se retirèrent. Les

Français en avoient été déjà expulsés. Mais ils venoient tout à coup de rentrer en Italie. Bonaparte étoit entré le 2 juin à Milan, et le 14 il avoit remporté la victoire de Marengo, qui l'avoit rendu maître de toute la haute Italie. Le 19 juin, il avoit témoigné au cardinal Martiniana, évêque de Verceil, le désir de bien vivre avec le pape, et même de s'entendre avec lui pour le rétablissement de la religion en France. Le pape répondit au cardinal qu'il étoit disposé à se prêter à une négociation dans ce but. Le 11 août, il nomma ses 2 premiers cardinaux; le prélat Caracciolo, qui avoit accompagné Pie VI à Valence, et le prélat Consalvi, qui étoit secrétaire d'état par *interim*, et qui le fut définitivement. Cette promotion fut suivie de celle d'un infant d'Espagne, Louis de Bourbon, auquel le pape donna un chapeau, pour remercier cette famille de l'intérêt qu'elle avoit témoigné à Pie VI dans ses malheurs.

En même temps que M. Spina, archevêque de Corinthe, qui avoit accompagné Pie VI en France, fut accrédité à Paris, M. Cacault, qui avoit été secrétaire d'ambassade à Naples, à Florence et à Rome, fut envoyé dans cette dernière ville comme ministre plénipotentiaire, mais sans lettres de créance. Il prit M. Artaud pour secrétaire d'ambassade. Quand il partit pour sa destination, il demanda comment il falloit traiter le pape: *Traitez-le*, répondit le premier consul, *comme s'il avoit 200,000 hommes*; mot généreux qu'il n'oublia que trop depuis, et que M. Cacault lui rappela en quelques rencontres. M. Artaud parle toujours de ce ministre avec une tendre estime, et en vérité, il le fait aimer. M. Cacault étoit brusque et vif, mais il connoissoit les hommes et les affaires. Il disoit franche-

ment de lui-même, qu'il étoit un *révolutionnaire corrigé*. Il vouloit le concordat, et il mettoit son honneur à aplanir les obstacles qu'on y rencontroit. Nous avons vu qu'ayant reçu l'ordre de quitter Rome dans 3 jours, si le concordat n'étoit pas signé, il prit le moyen d'éviter une rupture fâcheuse, en engageant le cardinal Consalvi à se rendre lui-même à Paris. De son côté, il se retira à Florence. On lira avec intérêt ses dépêches aux ministres français. Il y plaide presque toujours la cause du pape; il le défend contre les objections que l'on faisoit à Paris. *Qui ne sent*, disoit-il, dans une dépêche du 2 décembre 1801, *qu'après des secousses et des convulsions comme les nôtres, le rétablissement de l'ordre ne peut naître que de l'obéissance? A qui faut-il qu'elle soit rendue en matière de religion? Est-ce à Pie VII ou à l'abbé Grégoire?* Dans la même lettre, il dit que *Bonaparte ne fera jamais la guerre à des chasubles*. Nous aurons encore occasion de faire remarquer ces bonnes dispositions du ministre Cacault.

(La suite à un numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Une notification de M. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'état, en date du 30 juin, porte ce qui suit :

« Sa Sainteté après un mûr examen a cru qu'il étoit moins besoin de continuer les mesures extraordinaires prises pour les quatre Légations, après les derniers troubles politiques, et elle a résolu d'ordonner que l'ancienne forme d'administration fût rétablie. En conséquence elle nous a enjoint de publier les dispositions suivantes, dont plusieurs ont été d'ailleurs expressément demandées, et même avec instance, par les villes les plus remarquables de ces Légations. »

Le commissariat extraordinaire de

gouvernement établi à Bologne, cessera ses fonctions le 15 juillet. Chacune des quatre Légations sera administrée comme auparavant, par un cardinal-légat ou par un prélat pro-légat, qui prendront l'administration à la même date. Les affaires qui concernent plusieurs Légations seront renvoyées aux ministères respectifs dans la capitale. L'institut des volontaires pontificaux est conservé, pour ne pas priver le gouvernement et le public de leurs services. Chacune des quatre brigades sera soumise aux légats ou pro-légats respectifs. Le secrétariat d'état conserve la suprême direction de ce corps.

Le cardinal secrétaire d'état s'exprime ainsi en finissant :

« Sa Sainteté a la confiance que les présentes résolutions souveraines ne feront que raffermir davantage l'ordre et la tranquillité qui régneront et qui semblent assurés dans une portion de ses états si chère à son cœur, et qui sera toujours l'objet de sa sollicitude paternelle. Sa Sainteté pourra en faire éprouver les effets à ses sujets, par des dispositions successives, et elle sera ainsi dispensée d'adopter des mesures de rigueur, dont elle est d'ailleurs fort éloignée par la douceur de son caractère; mais qui seroient nécessaires contre ceux qui, sous quelque prétexte que ce soit, tenteroient de troubler l'ordre, la concorde et la tranquillité des quatre Légations. »

M. le cardinal Macchi est nommé légat de Bologne, et M. le cardinal Grimaldi, légat de Forli.

PARIS. — C'est le mardi 19, à 6 heures du matin, que M. le cardinal de Cheverus a succombé à l'attaque violente dont il avoit été frappé. Depuis quatre jours on prévoyoit ce triste événement, et les lettres de Bordeaux l'annonçoient comme imminent. Le bruit trop vraisemblable de la mort de Son Eminence avoit couru dès le dimanche. Des prières avoient été précédemment ordonnées dans tout le diocèse. Les journaux les

moins favorables à la religion rendent hommage aux vertus du vénérable prélat. Quelques-uns même ont été au-delà de la vérité en disant que le cardinal avoit accepté avec joie les grandes conséquences de la révolution de juillet, et que cette révolution avoit eu son suffrage. Assurément, M. le cardinal de Cheverus avoit un trop bon cœur pour applaudir à la chute de ceux qui l'avoient comblé de bienfaits, et il étoit trop sincèrement pieux pour se réjouir de la dévastation des églises et des excès commis alors contre des ecclésiastiques et contre des établissemens utiles.

Le *Diario* de Rome, en annonçant la nouvelle promotion de M. le prélat Antoine Garibaldi, lui donne le titre d'internonce apostolique, envoyé extraordinaire. C'est par erreur que le *Moniteur* lui donnoit un autre titre, et que nous-mêmes nous l'avons désigné autrement.

M. l'abbé Texier-Olivier, premier vicaire de Saint-Louis-d'Antin, nommé à la cure de Saint-Leu, sera installé le samedi 28 juillet, à 3 heures précises de l'après-midi.

La mesure prise par M. le préfet de Seine-et-Oise sur une espèce d'église française qui avoit tenté de s'introduire au Pec, près Saint-Germain-en-Laye, a excité les plaintes d'un journal qui voit là une atteinte à la liberté des cultes. Nous demanderons à ce sujet comment il se fait que ce journal, c'est le *Courrier Français*, ne fasse jamais entendre de réclamations en faveur des catholiques. Il accueille toutes les plaintes, fondées ou non; des cultes dissidens et même de ce qui n'est point un culte; mais les plaintes des catholiques ne le touchent pas. Ainsi, depuis cinq ans et demi une église catholique, une paroisse est fermée à Paris; les paroissiens réclament

contre cette clôture prolongée. C'est bien là une atteinte portée à la liberté de leur culte. Il y auroit là de quoi éveiller la sollicitude d'un ami véritable de la liberté des cultes comme de la légalité. Eh bien ! le *Courrier* et ses amis n'ont pas élevé la voix une seule fois pour protester contre une vengeance qui n'a plus aujourd'hui de prétexte, et qui prive des milliers de fidèles d'une église sur laquelle ils ont des droits.

Si l'on s'agissoit d'un temple protestant, ils auroient crié depuis longtemps à l'illégalité, à l'injustice et à la violence. Mais leur sympathie n'est point pour les catholiques; on ne plaide jamais la cause de ces derniers, et quelles que soient les mérites dont ils aient à se plaindre, qu'ils soient frappés arbitrairement, vexés, opprimés, la presse libérale ne s'en émeut point. Elle arrive même souvent dans ces occasions au secours de l'éminent ou des agens du pouvoir, et elle a tenté de justifier ou d'excuser les outrages les plus sanglans à la religion et les crimes de justice les plus révoltans. Mais cette froideur ou cette indifférence cessent quand il est question des protestans et de tout ce qui n'est pas catholique. Alors les moindres sujets de plaintes sont accueillis, grossis même; alors on se ressouvient de la liberté des cultes; alors on fait valoir les grands principes d'égalité, d'impartialité, de protection dues à la religion de la minorité. Expliquez, si vous pouvez, ce zèle si vif pour tout ce qui n'est pas catholique, et ce zèle si ardent au contraire contre tout ce qui est catholique.

Dans le cas présent, on se plaint qu'une *église française* ait été fermée au Pec, et on cite l'article de la charte qui promet la liberté des cultes. Mais, encore une fois, la charte n'a parlé que des cultes existant alors, que de ceux qui étoient reconnus, de ceux qui avoient une existence légale. Elle n'a pas prétendu promettre la liberté à tous les cultes à naître,

à toutes les religions qu'il plairoit d'inventer, à tous les caprices d'imagination bizarres, à tous les systèmes d'esprits de travers, à tous les rêves, à toutes les illusions, à toutes les folies. On ne sauroit donc appliquer à *l'église française* la liberté promise aux cultes protestans. Ceux-ci ont acquis une existence légale et offrent du moins quelques garanties. Mais quelle garantie offre *l'église française*, sortie hier du cerveau, je ne dirai pas d'un enthousiaste, mais d'un intrigant et d'un ambitieux, une église qui n'a d'autre doctrine que de nier toutes les doctrines chrétiennes, qui n'a d'autre culte qu'une sacrilège dérision du culte catholique? N'est-ce pas une dérision d'invoquer la liberté des cultes pour des gens qui insultent scandalusement à tout ce qu'il y a de plus sacré dans la religion? La liberté des cultes n'est apparemment ni la liberté des folies, ni la liberté des outrages, et les amis d'une sage liberté ne peuvent que féliciter le pouvoir quand il a fermé des clubs aussi dangereux en politique qu'en religion.

L'affaire de M. l'abbé Lienhart, ancien principal du petit-séminaire de la Chapelle, diocèse de Strasbourg, a été portée devant l'officialité métropolitaine de Besançon. Cette affaire est déjà ancienne, et nous en avons parlé avec étendue, numéros 1906 et 1989. M. l'abbé Lienhart avoit appelé comme d'abus d'un interdit porté contre lui par M. l'évêque de Strasbourg. Il a publié un *mémoire* dont nous avons rendu compte. L'affaire a été plaidée le 9 juillet, à Besançon; un journal judiciaire donne les détails de cette audience. Il annonce que M. l'archevêque y présidoit lui-même, assisté de deux grands-vicaires, d'un promoteur et d'un greffier. M. Lienhart étoit assisté de M. de Neyremand, avocat de Colmar, et M. l'évêque de Strasbourg étoit représenté par M. Guerin, avocat de Besançon. Le défenseur de M. Lien-

hart a répété ce que celui-ci avoit déjà exposé dans son *mémoire*. M. Guerrin lui a répondu. Nous nous abstenons de reproduire cette discussion, qui n'est présentée dans la gazette judiciaire que d'une manière incomplète, pour ne pas dire partielle. On attend la sentence qui sera prononcée.

M. l'évêque de Cambrai vient de faire une acquisition importante. L'ancienne église des jésuites à Cambrai, et les bâtimens qui, avant la première révolution, étoient consacrés à leur collège et au séminaire du diocèse, ont été achetés par le prélat pour 130,000 fr. L'église n'a souffert de dégradation grave qu'à la façade; elle est restée presque intacte à l'intérieur, qui présente un vaisseau élégant dans le goût moderne: cependant elle aura besoin, ainsi que les bâtimens, de grandes réparations. On espère que les habitans, jaloux de conserver à leur ville un monument remarquable, et tous les fidèles; heureux de voir rendre au culte divin un édifice qui avoit eu cette destination, concourront à leurs dons à cette acquisition.

La chaire de l'église de Brou est arrivée à Bourg, et M. Bion, le jeune artiste dont elle est l'ouvrage, est venu aussi pour en surveiller le placement et réparer ce qui auroit pu être endommagé pendant le voyage. Le roi de Sardaigne a souscrit pour cent exemplaires au poème sur l'église de Brou, par M. Gabriel de Moyria.

Le misérable dont nous avons parlé, Hugues Sentenac, qui prend le nom de frère Isidore-Marie, a été arrêté à Bourgaenuef par ordre de M. Dulac, juge d'instruction, au moment où il parodioit en plein air les cérémonies de la messe. Conduit de brigade en brigade par la gendarmerie, il sera remis entre les mains des autorités de Lot-et-Garonne, où habite

sa famille, qui est désolée de ses scandales. Il affectoit encore en entrant dans la prison un air fier qui, dit la *Gazette du Limousin*, alloit mal à sa position.

Le même journal annonce la mort de l'abbé de Combret, ancien curé d'Argentac, aumônier général de l'armée d'Afrique, puis curé dans une de nos colonies en Amérique. Il est mort vers la mi-juillet à Chenerailles, où il s'étoit retiré depuis deux ans, et où il exerçoit les fonctions de vicaire. Il étoit âgé de quatre-vingt-deux ans. Nous copions cet article de la *Gazette du Limousin*, sans bien comprendre comment l'abbé de Combret avoit pu à son âge être aumônier de l'armée d'Afrique, puis aller dans nos colonies.

Un ecclésiastique fort recommandable de la Belgique, M. Augustin-Joseph Ryckewaert, président du séminaire de Gand, est mort dans cette ville le 16 mai dernier. Il étoit né à Poperinghe le 10 mai 1771, et fit avec succès ses études de théologie à Douai et à Louvain. Sur les questions agitées dans l'école, il préféreroit, dit-on, l'enseignement de la première de ces deux universités, et sembloit faire plus de cas de Collet et de Billuart que de Daelman et de Steyaert. L'invasion des Français en Belgique et le commencement de la persécution ne le détournèrent point de sa vocation. Ordonné prêtre à Malines, le premier avril 1797, il parcourut en missionnaire la partie française du diocèse d'Ypres. Après le concordat, on l'envoya successivement comme vicaire de Saint-Jean et de Saint-Bertin à Poperinghe. Il y exerça le ministère à la satisfaction des bons catholiques. M. Fallot de Beaumont, sur la recommandation du vicaire-général Vermeersch, le nomma, en 1806, professeur de théologie au séminaire de Gand: c'étoit faire un véritable cadeau à cet établissement. Il y ajouta un cours

de logique et de métaphysique pour les plus jeunes élèves.

Les affaires de l'Eglise sous Bonaparte lui donnèrent occasion d'exercer son zèle. Il fut occupé avant et pendant le concile à préparer des matériaux pour le docteur Van de Velde, théologien de M. de Broglie. Après l'arrestation du prélat, il contribua beaucoup à la résistance que le clergé opposa aux prétentions du gouvernement impérial. Nous avons parlé de lui dans nos articles du 17 avril et du 21 octobre 1816. L'abbé de Pazzis, dans l'écrit qu'il publia alors, lui faisoit jouer un rôle assez ridicule, mais son récit est suffisamment démenti par le caractère de M. Ryckewaert et par le témoignage du clergé du pays. Le fait est qu'après plusieurs conférences avec l'abbé de Pazzis, M. Ryckewaert le réduisit à donner pour toute raison la puissance de l'empereur, et lui répondit avec courage : *M. l'abbé, les canons de l'empereur n'ont ignoât pas les consciences.* Nous avons cru d'abord qu'il avoit été déporté, mais nous rectifiâmes cette assertion dans notre numéro du 21 septembre 1816, tome ix de ce journal.

M. Ryckewaert resta caché à Gand, et composa dans sa retraite un écrit anonyme qui fut imprimé sous le titre de *Quæstio momentosa*, in-12 de 31 pages. Il y prouve que l'élection faite le 22 juillet 1813 par le chapitre de Gand étoit nulle. Cet écrit qui est en latin est fort bien raisonné et accompagné d'autorités et de témoignages. L'abbé de Bast (1) ayant essayé de le réfuter, M. Ryckewaert

(1) Martin-Jean de Bast, né à Gand le 27 octobre 1753, fut successivement curé de Saint Jacques et de Saint-Nicolas dans cette ville, et se signala dans la révolution brabançonne, en 1789. Le 13 novembre de cette année, il célébra la messe sur un tambour au milieu du marché aux grains, et donna la bénédiction à la populace qui venoit de piller cinq maisons. Cependant il revint à des sentimens plus conformes à son état. Sous le di-

lai répondit par l'écrit intitulé : *Observationes auctoris Quæstionis momentosæ*, in-8° de 32 pages. On lui doit encore *Monitum christianum auctoris Quæstionis momentosæ ad obtreclatorem suum*, in-8° de 25 pages : c'est une réponse à un imprimé des partisans du chapitre. Enfin, M. Ryckewaert publia en flamand sur le même sujet une brochure sous ce titre : *Cornelis en Zynen pastor*. Tous ces écrits montrent dans leur auteur autant de courage que de zèle et de savoir.

Après le retour de M. de Broglie à Gand, M. Ryckewaert fut nommé examinateur synodal, membre du conseil de l'évêché et chanoine titulaire. En 1815 il fit le voyage de Rome pour les affaires du diocèse. Une persécution nouvelle l'attendoit sous le gouvernement hollandais, qui

rectoire il exerça le ministère en secret. Lors du concordat, il publia une petite brochure en faveur de cette mesure. Lors des troubles du diocèse après l'arrestation de M. de Broglie, il se fit nommer chanoine de Saint-Bayon en vertu de la régle, quoique ce droit assez équivoque fût tout douteux en Belgique. Entré ainsi dans le chapitre, l'abbé de Bast y servit les vues du gouvernement et concourut aux élections irrégulières qui furent faites. Il les soutint dans un écrit en deux parties, intitulé : *Dissociatio principiorum*, 1815, in-8°. Ce rôle ne fut pas agréable au clergé du diocèse, et l'écrit de Bast montre en effet une complaisance extrême pour un gouvernement tyrannique. En 1817 il se démit de la cure de Saint-Nicolas qu'il avoit conservée. Il mourut le 11 avril 1825. Il avoit publié en flamand en 1805 des *Méditations sur la vie et la mort de Jésus-Christ*. On dit qu'il a laissé beaucoup de sermons en flamand et des annotations en latin sur le traité du droit et de la justice.

De Bast s'étoit beaucoup occupé des antiquités, et notamment de celles de Gand. Il a publié plusieurs écrits sur ce sujet. Il avoit formé un cabinet de médailles et d'antiques. On l'avoit nommé membre de l'institut des Pays-Bas et de plusieurs académies. Guillaume lui donna son ordre du Lion Belge.

refusa quelque temps de le reconnoître comme chanoine titulaire. En mai 1822, il devint président du séminaire par *intérim* après la mort de M. Vanhenné. Il eut la plus grande part aux affaires pendant la longue vacance du siège. A la réorganisation du séminaire, en 1829, il fut nommé définitivement président et professeur de théologie et de droit canon. Sa santé s'affaiblit successivement. Il fut administré il y a bientôt deux ans. Mais quoique foible, il conserva la tête très-saine jusqu'au 16 mai qu'il a été enlevé au diocèse.

Son tempérament étoit naturellement robuste, mais un travail continuel l'avoit miné. Il ne connoissoit d'autre récréation que l'étude. Consulté de toutes parts et surtout par les fonctionnaires des diocèses de Gand et de Bruges, il trouvoit encore le temps de faire imprimer des livres utiles. Un maire de campagne ayant écrit en faveur de la danse, M. Ryckewaert lui opposa un opuscule flamand sous ce titre : *Essai manqué sur la danse, par le maire de Bassevalde*. On lui doit une bonne édition des *Institutions canoniques* de Devoti, des améliorations notables à la *Theologie de Denis*, édition de 1828, et une suite à l'*Abrégé d'histoire ecclésiastique de Berti*, suite supérieure peut-être à l'ouvrage du religieux Italien. Enfin, il publia récemment un bon recueil d'ouvrages choisis des Pères de l'Eglise, en 10 vol. in 12. Ce recueil, sous le titre d'*Opera selecta*, fut terminé en 1835. M. R. fournit des matériaux au *Spectateur Belge* et composa une dissertation sur l'*Herméneutique* de Janssens.

Enfin, tout le monde sait que M. R. s'est montré constamment fort opposé aux nouveautés qui ont agité l'Eglise dans ces derniers temps. Il les combattoit en toute rencontre, soit dans ses entretiens particuliers, soit dans ses conférences au séminaire. Son zèle à cet égard l'a exposé à des contradictions qu'il ne méritoit pas.

Sa bibliothèque, composée avec beaucoup de discernement, a été léguée par lui à M. l'évêque de Bruges, avec lequel il étoit très-lié. Il a pensé avec raison que le séminaire de Bruges ne faisant que commencer, avoit plus besoin de livres, et il avoit toujours eu soin de fournir de bons livres la bibliothèque du séminaire de Gand.

Nous devons cette notice à l'obligeance d'un ecclésiastique du diocèse de Gand. Elle étoit déjà rédigée quand nous en avons trouvé une autre dans le *Journal historique et littéraire* de Liège, cahier de juillet. Nous avons vu avec plaisir qu'elles étoient conformes pour les faits.

POLITIQUE.

Rien n'est plus cher aux libéraux que l'institution du jury. Ils appellent cela la *voix du pays, la déclaration du pays, le jugement infaillible du pays*; et ils se croiroient morts, si on parloit de les faire comparoitre ailleurs que devant le *pays*, pour être jugés, tant les autres justices leur paroissent défectueuses et peu sûres en comparaison de celle-là. Cependant le *pays* est sujet à l'erreur comme tout ce qui tient à la pauvre humanité; et nous venons d'en voir un remarquable exemple dans la personne du sieur Dehors, riche propriétaire du département de l'Eure, condamné successivement d'abord comme incendiaire, par deux de ces jugemens infaillibles du *pays*, et reconnu ensuite innocent par une autre déclaration du *pays*.

Quoique l'on incline plus volontiers vers celui de ces trois jugemens qui a proclamé l'innocence d'un père de famille honorablement classé dans la société, il n'en est pas moins vrai que les deux autres ont failli le perdre, et que dans cette affaire, pour s'en tenir à la chose irrévocablement jugée, le *pays* s'est trompé deux fois sur trois. La conséquence à tirer de là, c'est que les institutions qui inspirent le plus de confiance aux libéraux ne sont pas toujours aussi rassurantes qu'ils

se prétendent, et que malgré leur infail-
libilité, on peut très-bien aller aux galè-
res ou à la mort sans l'avoir mérité.

Et si ces terribles choses arrivent en
matière d'accusation pour crimes civils,
où la justice du pays n'apporte qu'un froid
et impassible examen, combien n'est-il
pas encore plus à craindre qu'elles n'ar-
rivent en matière d'accusations politi-
ques, où l'on se trouve pour ainsi dire
juge de ses propres opinions, et de ses
propres partialités à l'égard des adversai-
res que la loi soumet à l'influence de vos
antipathies, comme à celle de vos sympa-
thies! Tout bien considéré donc, les ga-
ranties réputées les meilleures ne répon-
dent pas toujours à la sécurité qu'on peut
fonder sur elles; et le plus sûr est de s'en
tenir au sentiment de cet ancien magis-
trat qui voyoit beaucoup d'inconvénient
à être accusé n'importe de quoi; fût-ce
même d'avoir volé les tours de Notre-
Dame.

On prétend que le corps diplomatique
s'est alarmé de la célébration des fêtes du
prochain anniversaire, jusqu'à faire une
démarche ostensible pour les déconseil-
ler. La démarche n'est pas vraisemblable;
cependant tout le monde, à l'exception
peut-être du principal intéressé, a le droit
d'avouer des peurs comme celle-là en pré-
sence de deux catastrophes qui sont faites
assurément pour justifier des appréhen-
sions de cette nature.

Nous avons déjà dit que les ministres
qui courent, de gaité de cœur et sans au-
cune nécessité, au-devant de ces occa-
sions de péril et de perturbation, s'enga-
gent dans une effrayante responsabilité.
S'ils vouloient déclarer franchement ce
qu'ils en pensent, ils conviendroient pro-
bablement qu'il leur tarde beaucoup que
ces fêtes soient passées. Quand on songe
qu'il ne tiendrait qu'à eux qu'elles le fus-
sent dès à présent, on ne peut s'empêcher
de dire qu'il faut avoir bien du courage
de reste pour exposer l'état à des ébran-
lemens, sans autre avantage que celui de
montrer qu'on a du cœur. A la bonne
heure pour ceux qui en ont de trop; mais

ne pourroient-ils pas avoir un peu pitié
de ceux qui n'en ont pas assez, et pour
lesquels l'approche des fêtes de juillet est
un moment de terreur et d'anxiété qui
leur fait désertier Paris? Nous aimons à
croire qu'il y a excès de prudence et de
timidité de la part de ces derniers; mais
Dieu veuille que de l'autre côté, ce ne soit
pas l'excès contraire!

PARIS, 22 JUILLET.

Tout Paris est occupé des suites fu-
nestes d'un duel qui a eu lieu entre
M. Carrel et M. Emile Girardin, et dont
la cause n'a rien de politique. Le *Natio-
nal* avoit publié quelques réflexions sur
un procès intenté par la *Presse au Bon
Sens*. La réponse à cet article a entraîné
hier soir une explication, et ce matin
une rencontre a eu lieu au bois de Vin-
cennes. Deux coups de pistolet ont été
tirés: tous deux ont porté. M. Carrel a
reçu une balle dans le bas-ventre, et
M. Emile Girardin a eu, dit-on, la cuisse
cassée. M. Carrel, à cause de la gravité
de sa blessure, n'a pu être ramené à
Paris.

— Le conseil de l'instruction publique a
pris, sous la date du 8 juillet, un arrêté
dont le but est d'empêcher que des élèves
trop faibles ne soient admis dans les clas-
ses des collèges. Cet arrêté sera mis à exé-
cution, à partir de l'année prochaine
dans les collèges de Paris et de Ver-
sailles.

— On lit dans le *Moniteur*: « Le mi-
nistre de l'instruction publique a fai-
dresser un catalogue des ouvrages propre
à former, dans les maisons centrales de
détention, de petites bibliothèques
l'usage des détenus. Ce catalogue con-
tient :

1° Des ouvrages d'instruction élémen-
taire d'un usage général; 2° des livres
plus particulièrement propres à l'améliora-
tion ou à la consolation des détenus.
On a cherché à prévoir, dans cette
conde partie du catalogue, les besoins de
diverses classes de détenus selon l'âge,
le sexe et la religion. Ces bibliothèques

formeront peu à peu par les soins du gouvernement, et sans doute aussi par les dons des personnes bienfaisantes.

— Le tribunal de police municipale de Paris a rendu, dans le courant de juin 1836, 1,660 jugemens. De ce nombre, 99 ont prononcé l'acquiescement des prévenus, 5 ont été rendus sur des affaires civiles; le tribunal s'est déclaré compétent dans toutes les causes; enfin, il y a eu 1,524 condamnations à l'amende et 32 à la prison (dont 5 pour trouble, 27 pour exposition de pain à faux poids.)

— La cour royale (appels correctionnels) a décidé hier que la loi du 9 septembre 1835 qui interdit, sous peine d'amende et d'emprisonnement, la publication, exposition ou mise en vente, sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur, de tous dessins, gravures et lithographies, étoit applicable aux publications antérieures à sa promulgation, et que, étendre ladite loi aux gravures exposées et mises en vente avant le 9 septembre, n'étoit pas lui donner un effet rétroactif. Le sieur Lamière, marchand de gravures, qui avoit été acquitté par un jugement de la sixième chambre, pour le délit sus-énoncé, a été en conséquence condamné, sur l'appel du premier jugement par le procureur du roi, à un mois de prison et 300 fr. d'amende. M. Lamière s'est immédiatement pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour royale.

— M. Aubert, qui comparoissoit devant la même cour, ayant déclaré que les lithographies saisies chez lui étoient dans un coin de son magasin, et non exposées en vente, a été acquitté.

— La cour de cassation (chambre criminelle), vient de rejeter le pourvoi des nommés Deniau et Rolland, condamnés à mort pour assassinat par la cour d'assises de la Seine-Inférieure. Il a également rejeté le pourvoi de Mouchi Sayer, aussi condamné à mort pour le même crime par la cour criminelle d'Alger.

— L'affaire des poudres doit venir dans les premiers jours du mois d'août, à la sixième chambre. Le nombre des accusés, qui s'élève à 45; celui des avocats et

des témoins, faisant craindre que l'enceinte de la sixième chambre ne puisse les contenir, le tribunal jugera cette affaire dans un local plus vaste. M. Hély d'Oissel occupera le fauteuil du ministère public.

— Il résulte d'un tableau publié par le *Moniteur*, que la caisse d'amortissement a acheté depuis le 1^{er} avril jusqu'au 31 juin 1836 inclusivement, en 3 pour 100 seulement, 168,569 fr. de rente, qui ont coûté 4 millions 576,136 fr. 89 cent., ce qui établit un prix commun de 81 fr. 40 cent.

— L'effectif du personnel embarqué de la marine est de 15,000 hommes répartis sur 118 bâtimens. Outre ces forces en pleine activité, il y a, pour les appuyer au besoin, 24 bâtimens préparés à différens degrés, savoir: 8 en disponibilité de rade, et 16 en commission de port. Les 118 bâtimens en activité se composent de 2 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 13 corvettes de guerre, 26 corvettes-avisos, 10 bricks de 16 à 20 bouches à feu, 10 bricks-avisos, 31 bâtimens légers, 3 corvettes de charge, 15 gabares, 14 bâtimens à vapeur. La marine française présentera, au 1^{er} janvier 1837, un effectif probable de 545 bâtimens, 279 à flot et 66 en construction.

D'après le tableau des propriétés immobilières affectées au service de la marine, dressé en vertu de la loi du 31 janvier 1833, le département de la marine possède pour 125,944,099 fr. de propriétés.

— Le gérant du journal le *Bon Sens* est cité directement pour paroltre le mardi 26 de ce mois devant les assises, à l'occasion d'un article concernant l'exécution d'Alibaud.

— Mercredi a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. de Jussieu, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, la répartition par la voie du sort, entre les quatre examinateurs, des candidats aux écoles spéciales, qui se sont fait inscrire à Paris et qui sont au nombre de 130 pour l'école de Saint-Cyr, 71 pour

l'école navale, et 31 pour l'école forestière. Par arrêté du ministre de la guerre, il est dit que tous les examens auront lieu avant le départ des examinateurs pour leurs tournées départementales, et qu'aucun des candidats ne sera admis à attendre leur retour.

— Le général Gérin, qui servit 57 ans dans l'artillerie, vient de mourir.

— Les élèves de M. Bouillaud, professeur de clinique à l'hôpital de la Charité, ont fait frapper une médaille d'or en l'honneur de leur maître; l'une des faces de cette médaille porte : « A. M. le professeur Bouillaud, les élèves reconnaissent »; sur l'autre face sont inscrits les titres de ses ouvrages.

— Les basses eaux ont permis de reprendre les travaux du quai de l'École. Depuis quelques jours, un grand nombre d'ouvriers sont occupés à élargir les fondations du nouveau quai, qui doit être beaucoup plus large que celui qui existe actuellement.

— On assure que c'est pour la dernière fois que le hideux spectacle du passage de la chaîne des forçats aura été donné au public parisien et à nos villageois de la banlieue. Au départ de la première chaîne, les forçats seront transportés dans des voitures couvertes.

On a remarqué avec étonnement que, lors du passage de la chaîne à la barrière Saint-Jacques, à plusieurs reprises, divers individus de mauvaise mine s'approchèrent de plusieurs condamnés, et notamment des assassins François et Michel, et leur remirent, les uns de l'argent, et les autres divers comestibles. La chaîne se composoit de plus de deux cents condamnés.

— Un écureuil volant des États-Unis, et un très-bel écureuil capistraté de l'Amérique septentrionale, sont arrivés dernièrement au Jardin des Plantes. Outre ces mammifères, la ménagerie a reçu aussi quelques oiseaux, entre autres trois catracas ou faisans d'Amérique, d'une espèce nouvelle pour la science. Ces trois individus sont ensemble dans l'une des cages

de la faisanderie, et se font remarquer entre tous les autres gallinacés qui les avoisinent par leur extrême douceur et leur familiarité. Le cri du mâle exprime exactement les trois syllabes ca-tra-ca, qui forment le nom de l'espèce dans une grande partie de l'Amérique méridionale, et sont devenues son nom scientifique.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le colonel Milet vient de mourir à Versailles.

— Le relevé de la population de Saint-Quentin (Aisne) qui vient d'être effectué, porte à 20,570 le nombre des habitans, au lieu de 17,686, chiffre du dernier recensement, fait il y a cinq ans.

— Le recensement de la population de Valenciennes porte le nombre des habitans à 19,499.

— Le dernier recensement de Douai, est curieux par son accroissement. Ce village qui en 1851 comptoit 1,262 habitans, n'en a pas moins aujourd'hui de 3,500.

— La fonderie de Douai vient de fournir 12,000 livres de bronze pour la statue du maréchal Mortier.

— La cour d'assises de l'Orne avoit à s'occuper de vol d'une somme de 2,400 fr. dont un négociant de Domfront avoit été victime. Par un hasard, peut-être favorable aux accusés qui ont été acquittés, sur trente témoins à charge, il s'en trouvoit plus de vingt ayant subi la peine des travaux forcés.

— Le château d'Arques, près Dieppe, est un des monumens du moyen âge les plus remarquables du département de la Seine-Inférieure. Il fut fondé au onzième siècle par Guillaume comte de Talou, oncle de Guillaume-le-Conquérant. Richard de Normandie qui en fit le siège en 1195, en devint possesseur par le traité de 1196. En 1202, Philippe en fit le siège. En 1589, Henri IV y remporta une grande victoire contre la Ligue. Les ruines de cette vieille forteresse étoient la propriété

d'un particulier qui vient de mourir; on croit qu'elles seront mises en vente avec d'autres propriétés, et qu'ainsi ce qui subsiste encore du château d'Arques pourroit être démoli. On assure que M. le préfet de la Seine-Inférieure a demandé quelques fonds au gouvernement pour faire dessiner cet ancien édifice.

— M. Emile Brière, gérant du *Journal de Rouen*, vient de déposer une plainte entre les mains du procureur du roi du tribunal de première instance de cette ville, contre M. Conte, directeur-général des postes, et M. Delaunay, directeur des postes à Rouen, relativement à la saisie-arrest faite le 9 de ce mois, sur les correspondances des journaux des départements.

— La *Gazette de Metz* annonce que la garde nationale de Sierck a été suspendue pour n'avoir pas voulu se rendre au *Te Deum* chanté à l'occasion du dernier attentat.

— M. le préfet du Loiret a rendu le 27 juin un arrêté par lequel le sieur Jacquan-Galbrun et les agens sous ses ordres sont autorisés à procéder sur toutes les propriétés particulières du département du Loiret, situées sur la ligne que doit suivre le chemin de fer d'Orléans à Nantes par la vallée de la Loire, aux levés des plans, nivellemens, sondes et autres opérations nécessaires à l'étude du tracé du chemin de fer projeté.

— M. le colonel de Foucault, ancien colonel de gendarmerie de Paris, sous la restauration, qui habite le Poitou, prépare, dit-on, des Mémoires sur la révolution de juillet.

— D'après l'*Auxiliaire Breton*, deux individus qui étoient à faucher un pré, se prirent dernièrement de querelle, auprès de Redon, et l'un d'eux se laissant aller à la colère saisit sa faux, et d'un coup étendit son camarade roide mort.

— Le préfet du Rhône vient de publier un arrêt qui crée quatre comices agricoles pour le département du Rhône, deux dans chaque arrondissement.

— Nous lisons dans une feuille ministérielle de Lyon, qu'un gendarme de la

ville, ayant passé quelques heures à jouer avec un ouvrier dans un café, eut une petite querelle lorsqu'il fut question de payer la dépense. Cependant plus tard tout paroissoit oublié, car ce gendarme étant revenu au café, s'assit à la même table que l'ouvrier pour boire de la bière que celui-ci venoit de lui offrir; mais un instant après, il tira de sa poche un pistolet qu'il déchargea à bout portant dans la poitrine du malheureux ouvrier qui tomba mort. Ce forcené a été sur-le-champ arrêté.

— La police de Lyon paroît être à la recherche d'individus suspects ou de quelque mystérieux complot. Des visites ont eu lieu pendant la nuit du 18 au 19, dans la plupart des hôtels garnis. Il paroît, du reste, que ces visites nocturnes ont été sans résultat pour la police.

— Une dépêche télégraphique arrivée à Toulon, le 15, a ordonné d'expédier pour Hoses le vaisseau le *Suffren*, qui y prendra 600 hommes, destinés, dit-on, pour la Tafna. Les nouvelles d'Oran offrent peu d'intérêt, et l'on ne voit pas encore ce que M. Bugeaud y est allé faire.

— La *Gazette du Midi* avoit demandé au préfet des Bouches-du-Rhône, l'autorisation de placer trois fleurs de lys en tête de son journal: M. Thomas ayant refusé de la donner, la *Gazette* en a réservé à M. de Montalivet, qui a confirmé la décision du préfet.

Le même journal, voyant que le *Sémaphore*, feuille ministérielle de Marseille, jouissoit de la quotidienneté sans cautionnement, avoit demandé la même faveur, et l'autorisation de publier tous les lundis, en place du numéro du jour, un supplément consacré exclusivement aux arrivages et aux nouvelles maritimes.

M. Thomas a répondu que cela ne se pouvoit pas, à moins que la *Gazette* ne portât son cautionnement à 25,000 fr.

— Le député Ferrer, intime ami de M. Mendizabal, est depuis quelques jours à Bordeaux.

— Une somme de 4,000 fr. vient d'être mise par M. le ministre du commerce à la disposition de la société d'agriculture de

la Haute-Garonne, pour compléter le musée d'instrumens et de machines agricoles.

— La *Gazette du Languedoc* vient d'être saisie, pour avoir rapporté, dit-on, un discours prononcé par M. de Fitz-James, dans le banquet qui lui a été offert à Toulouse.

— Un nouveau journal, l'*Echo des Vallées*, journal pyrénéen, vient de paraître à Bagnères.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les premières opérations électorales qui ont eu lieu le 13, à Madrid, ne promettent pas un grand succès au ministère. Les bureaux se sont trouvés presque tous composés d'hommes qui lui sont opposés. Le 16, M. Mendizabal a été élu, bien que les journaux du gouvernement aient publié des articles pour mettre à nu l'administration de ce banquier, ex-ministre, qui auroit tiré des lettres de change sur Manille, La Havane et Porto-Ricco, pour environ 15 millions, et les auroit fait négocier à Londres par son associé, M. Carbone, à 30 pour 100 de perte; qui auroit acheté encore avec le secours de son associé une multitude d'effets d'équipement à des taux ruineux pour le trésor, et qui, enfin, auroit conclu avec le général Evans, un traité pour la coopération des Anglais, accordant 125 mille francs de solde à ce général par année, une pension de retraite de 62 mille 500 francs, et fixant sur des bases aussi larges la paie des autres officiers et des subalternes de la légion anglaise. Il est à craindre pour les ministres de la régente que cette première nomination ne soit suivie de beaucoup d'autres dans le même genre, tant à Madrid que dans les provinces; ce qui forceroit ces messieurs à faire retraite, ou à provoquer une nouvelle dissolution des cortès.

La capitale de l'Espagne est fort agitée, et les journaux qu'on avoit long-temps enchaînés ne dissimulent plus la position critique du gouvernement. Ainsi, l'*Espanol* du 12 fait le plus triste tableau des

troupes d'Alcagniz et du général qui les commande. L'état-major de ce général est réduit à un seul officier, et sa troupe est sans paie et sans vivres. Ne sachant que faire pour réveiller l'énergie du soldat, l'otten se livre à des exactions, à des excès qui déjà n'ont plus ni nombre, ni mesure. La *Revista*, de son côté, déplore l'accroissement des forces carlistes dans l'Aragon.

— On écrit de Malaga, le 7 juillet: Le feu, mis par hasard, dévore en ce moment un quartier de Malaga. On craint des malheurs et des crimes dans l'état d'agitation où se trouve ce malheureux pays.

— Le *Handelsblad*, d'Amsterdam, annonce l'arrivée de l'évêque de Léon, au quartier royal de don Carlos. D'après la *Gaienne*, journal de Bordeaux, M. l'évêque de Léon auroit été amené à Fontarabie par un navire anglais.

— On lit dans le *Journal de Paris*:

• En Galice, la bande de Lopez a été surprise et battue le 9. Lopez et plusieurs de ses officiers ont été pris et fusillés.

• Le 13, le général Espartero a atteint au delà de Buron, l'arrière-garde de l'expédition carliste; il lui a pris 100 hommes et tous les équipages de l'expédition. Tous les passages sont fermés aux carlistes par les troupes des généraux Latré et Manso et par la brigade portugaise.

— Malgré les bonnes nouvelles que ne cesse de donner l'infatigable journal ministériel du soir, le *Journal des Débats* ne se trouve point rassuré, et dit aujourd'hui que les affaires militaires de la régente se présentent sous le plus déplorable aspect. Après avoir passé en revue les deux camps avec beaucoup de précision, et montré qu'il y a accroissement et énergie dans celui de don Carlos, tandis qu'on voit le dépérissement et l'inertie dans l'autre, le *Journal des Débats* termine en disant qu'au train dont vont les choses, il n'est plus temps de se faire illusion.

ANGLETERRE. — Londres, 19 juillet.

— Dans la séance de ce jour, à la chambre des lords, on a examiné les motifs qui n'ont pas permis à la chambre des communes d'adopter certains amendemens introduits par M. L. S. dans le bill destiné

à modifier certaines dispositions de l'acte relatif à la réforme des corporations pour l'Angleterre. L'amendement principal portoit sur l'élection du maire ; le lord chancelier et le vicomte Melbourne en ont demandé l'annulation. La chambre consultée a décidé à la majorité de 63 voix contre 53, que l'amendement seroit maintenu.

— M. O'Connell, qui la semaine dernière présidoit dans une taverne de Londres, une réunion passablement incendiaire, court maintenant après les ovations. Le 18, le député de Kilkenny a assisté à un banquet offert par la ville de Rochester. La foule étoit allée au-devant de lui dès le matin, mais M. O'Connell, qui doit cependant savoir que la première politesse est l'exactitude, n'est arrivé qu'après deux heures. Il a prononcé, comme de raison, un discours, et a attaqué dans son discours, comme de raison aussi, la chambre des lords et les *torys*, ou *brigands*, comme a dit M. O'Connell, avec sa recherche de style ordinaire. Quoique radical, et il l'a ajouté, M. O'Connell soutient le gouvernement du roi entre les mains des *whigs*. M. O'Connell, il paroît, ne sait pas, ou fait semblant d'ignorer, qu'avec des associations politiques, des rassemblemens populaires et des discours furibonds, on finit par renverser les gouvernemens.

— Le prince d'Orange et ses fils se sont embarqués le 16 pour Rotterdam.

— Sir Francis Freeling, secrétaire de l'administration générale des postes anglaises, est mort le 10 juillet dans sa 72^e année.

— On va construire à Londres, sous la direction de M. Green, un ballon assez grand pour pouvoir soutenir dix personnes. Les pièces de soie dont il sera formé ont près de 100 pieds de long, 5 pieds de large au centre, et se terminent presque en pointe à leurs extrémités. Quand il sera fini, le ballon aura 70 pieds de haut. Le filet qui l'enveloppera pèse 300 livres, et tout l'appareil, non compris le gaz, le lest et les voyageurs, pèsera environ 700 livres; le gaz en pèsera environ 2,000. La machine sera finie dans quelques semaines,

et le ballon partira de Vauxhall-Gardens.

PORTUGAL. — La reine dona Maria, d'après les nouvelles de Lisbonne du 3, est toujours entre deux partis qui ne laissent pas que de prendre de la consistance, les partisans du roi don Miguel d'une part, et de l'autre les anarchistes. Les élections la tourmentent, car elle ne peut bien prévoir quel en sera le résultat. Il avoit été question que le prince Ferdinand, son époux, seroit un voyage de quelques semaines dans le Nord, mais il paroît qu'il y a renoncé, craignant d'indisposer les anarchistes, qui déjà faisoient courir le bruit qu'il alloit voyager pour influencer les électeurs. Il faut avouer que les honneurs qui environnent le trône sont chèrement payés, lorsque pour en jouir il faut demeurer pour ainsi dire captif. D'après un journal de Londres, ce prince est parti le 10 pour Oporto, pour une absence de peu de jours.

AUTRICHE. — D'après le *Mercur de Souabe*, le roi Charles X est arrivé, le 10 juillet, avec sa famille, à Goritz, au château d'Erla, dont le duc de Blacas auroit fait l'acquisition. Cette résidence est à un quart de lieue de Schœnbrun, qui se trouve à une lieue de Vienne. Le chef auguste de la maison de Bourbon a reçu un accueil solennel du clergé et de la jeunesse des écoles, à son arrivée. Les archiducs et le roi de Naples n'ont pas tardé non plus à lui faire visite.

— La trop fameuse Nina Lassave vient d'arriver à Gand. Une cabaretière de cette ville prévient le public qu'elle est à voir chez elle tous les jours, à partir du 16 juillet.

— Les dernières lettres d'Italie annoncent que le choléra diminueoit d'intensité à Brescia, mais qu'il sévissoit à Come avec une grande violence. Il continuoit à se manifester quelques cas à Milan, mais sans apparence de progression imminente.

— On mande de Minden à la *Gazette de Hanovre*, que la mise à exécution d'un chemin de fer projeté pour faire communiquer le Rhin avec le Weser, et la Bel-

gique avec le nord de l'Allemagne, est décidée.

— Le roi de Bavière vient de conférer au baron Nathan de Rothschild, à Londres, la croix de chevalier de l'Ordre du Mérite civil de la couronne de Bavière.

— Lord Stanley, ex-ministre et membre de la chambre des communes, est arrivé à Francfort.

— Dans le commencement d'août, la diète germanique entrera en vacances, jusqu'au mois de décembre prochain.

— On écrit de Laybach, en Illyrie, que le choléra s'est déclaré le 25 juin dans cette ville. Son intensité a été effrayante dès le moment de son apparition; sur 20,000 habitans, plus de 400 ont succombé en quatre jours. Le 29, on a ressenti les effets d'un tremblement de terre qui a déterminé une sorte de réaction. Les ravages du fléau ont été moins terribles.

— L'escadre turque a débarqué, dans la plaine de Meschie, le capitán-pacha, à

la tête de 3,500 hommes; elle a dû quitter Tripotli le 4, pour aller à Metefin ou aux Dardanelles.

Le Géant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET.

Cinq p. 0/0, j. du 22 mars 108 f. 55	
Quatre p. 0/0, j. de mars. — 101 fr. 90	
Frais p. 0/0, j. de juin. — 80 f. 20	
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars 105 fr. 25	
Act. de la Banque. 0000 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 0/0	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris 1206 f. 25	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 762 fr. 50	Empr. r. d'Esp. 00500
R. de Napl 100 45	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 103 f. 00	Empr. Belge. 103 fr.
Certes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haiti. 000 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 0/0.	Empr. grec... 0000.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

L'ORATOIRE DU CŒUR,

OU

MÉTHODE TRÈS-FACILE

POUR FAIRE ORAISON AVEC JÉSUS-CHRIST DANS
LE FOND DU CŒUR.

Edition A. M. D. G., ornée de 11 gravures,
et approuvée

PAR M^{GR} L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

1 vol. in-18, 1 f. — Par la poste, 1 f. 25 c.

PARIS, chez POUSSIELGUE-RUSAND, lib.,
rue Hautefeuille, 9.

LIBRAIRIE

DE

PERRISSÉ FRÈRES, A PARIS,

rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8 ;

A LYON, Grande rue Mercière, 33.

LA VIE

DE SAINT AUGUSTIN,

PAR L'ABBÉ PETIT.

1 Volume in-8° . . . 4 fr.

1 Volume in-12 . . . 2

LE COMTE DE STOLBERG

A SES ENFANS,

Traduit de l'allemand par l'abbé S^{MM}

1 Vol. in-18. . . 1 fr. 50 c.

STEPHANANTEA,

OU HOMMAGE A MARIE.

1 Vol. in-18, 1 f. 75 c.

ÉCHELLE DU CIEL,

OU

MOYENS EFFICACES DE PARVENIR AU
VRAI BONHEUR,

TRADUIT DE BELLARMIN

Par M. CANDEZE, grand-vicaire
de Saint-Flour.

1 Volume in-12, 2 fr.

ÉLISA ET MARIE,

OU

VIES DE DEUX ENFANS DES CATÉCHISMES
DE SAINT-SULPICE.

1 Volume in-18, 80 c.

	fr.
1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

MARDI 26 JUILLET 1836.

**SUR LE SALON DE 1836,
ET SUR LES TABLEAUX DE PIÉTÉ.**

Les doctrines et les inspirations chrétiennes paroissent en général rencontrer dans un assez grand nombre d'esprits, moins de préventions et moins d'hostilité qu'il y a quelques années. On est revenu, en partie du moins, de ces craintes si ridicules, de ces préjugés si perfidement et si obstinément répandus, qui ne montraient le christianisme que comme une source desséchée où l'on s'épuiserait en vaines tentatives à chercher de hautes et sublimes inspirations. Dès lors on s'y est précipité : peintres, graveurs, architectes, dessinateurs, poètes, mille bras, mille intelligences se sont partagé cette prétendue dépouille d'un corps qu'on auroit voulu croire privé de vie; et l'on a vu au dernier Salon, qu'après les batailles qui écrasoient de leurs immenses proportions les modestes toiles dont elles étoient environnées, les tableaux de piété étoient les plus nombreux. L'art, en général, a-t-il à s'applaudir de cette transformation subite? A-t-il reçu de cet élan nouveau une impression plus franche et plus hardie? La forme accuse-t-elle de sensibles progrès? La couleur offre-t-elle de notables perfectionnements? Avant d'entrer dans ces questions auxquelles répondra le rapide examen des tableaux exposés, disons quelques mots des obstacles qui, selon nous, s'opposent à la réalisation d'un désir depuis long-temps exprimé, à l'entrée de l'art dans la voie si large, si belle, si pure des inspirations franchement religieuses.

Le principal obstacle qui se présente à l'art chrétien tel que nous le désirerions, c'est l'absence de croyance et d'instruction religieuses, le défaut de conviction, le doute et le scepticisme qui, n'offrant qu'un flambeau dont la clarté foiblit et vacille sans cesse, ne donne naissance qu'à des impressions passagères, qu'à des inspirations laborieusement évoquées, péniblement étudiées, et qui, dès lors, ne produisent rien de durable, rien de permanent, aucune de ces pages qui transmettent à l'avenir un témoignage irrécusable de sentiment profond et de sensible progrès. Ce n'est pas à dire néanmoins que tous les auteurs dont nous voyons les œuvres, soit poétiques, soit artistiques, empreintes de quelques idées religieuses, soient conduits à cette manière par une spéculation mercantile sur l'instabilité des goûts d'un public exigeant et capricieux. Nous ne voulons pas même supposer de pareils motifs aux *melodramaturges* dont les monstrueuses productions ont excité quelquefois notre critique, nous allions dire notre indignation; mais nous expliquons ces pages religieuses sans caractère franchement religieux, par cette foi de convention qu'on se crée suivant son caprice, qu'on accommode à ses goûts, avec laquelle on transige suivant ses idées particulières, et dont on se fait sa religion, sa foi, sa croyance.

Pour peu qu'on ait connu cette vie d'artiste, vie toute spéciale, qu'on ne peut comparer à rien parce qu'elle semble prendre à tâche de s'éloigner de tout ce qui est le plus universellement pratiqué, on comprendra faci-

lement que nous insistions sur ce motif, et que nous regardions le *néo-christianisme* de nos jours, comme incompatible avec les progrès de l'art chrétien. Il le jette en effet sous l'influence de préoccupations bizarres, folles, judicieusement appréciées par un critique, dont les réflexions nous ont paru frappantes de justesse et d'à-propos, bien que nous soyons loin d'en approuver toujours le fond, et de n'en blâmer jamais la forme (1). Sans le suivre dans les divisions qu'il établit entre les artistes dits chrétiens, il nous suffira de montrer comment, dans le monde même qui le voit de plus près, on juge ce retour aux idées religieuses. Divisant en plusieurs classes les partisans des nouveaux systèmes de religion, il s'attache à montrer combien sont peu chrétiens les partisans même les plus dévoués du christianisme tel que le façonne une certaine classe de jeunes hommes plus épris d'une idéalité qu'ils comprennent à leur manière, que des exigences immuables d'une loi qui ne se plie ni aux désirs des passions, ni aux caprices de ce qu'on appelle le génie de l'époque.

• Nos poètes, dit-il, sont tous, comme chacun sait, de nouveaux convertis; ils ne cessent de gémir, de prier, de se battre la poitrine; leur vie est une pénitence perpétuelle; ils ne puisent leurs inspirations que dans le Jourdain ou dans la citerne de Siloë, et ne savent plus chanter qu'au lutrin. Ils ont beaucoup de sympathie pour l'humidité des vieilles cathédrales; ils frémissent au bourdonnement des cloches et se sentent battre le cœur à la vue d'un clocher de village. Bref, il ne leur manque, pour être catholiques parfaits, que la foi et les œuvres. Quant à leur poésie, ce n'est pas ici le lieu d'en parler; elle est chrétienne, ou du moins elle porte ce

sobriquet; c'est, à ce qu'il parait, l'essentiel. Après ces jeunes poètes viennent de jeunes philosophes qui ont aussi de grandes prétentions au christianisme..... Ce sont des contemplatifs dont le christianisme n'a pas une forme bien arrêtée; ils ont l'esprit religieux, mais pas de religion; ils rêvent, doutent, épiloguent et ne concluent point. Ce sont eux qui exploitent ce qu'on appelle, dans la nouvelle langue, le *genre intime*. Quelques-uns deviennent fous, mais la plupart se portent bien. Après ces chrétiens mystiques viennent les chrétiens politiques, qui, partant du fait que le Christ a prêché l'égalité, et qu'il est mort pour le peuple, ne font pas difficulté de le regarder comme le précurseur de la révolution française, comme le vrai fondateur du principe démocratique. Ils soupçonnent même, sans pouvoir toutefois l'assurer, que Robespierre n'étoit au fond qu'un nouveau Christ, presque en tout semblable au premier.... Grâce à cette interprétation, il devient évident que le christianisme ne méritoit pas les dédains de la philosophie du dernier siècle, et qu'il faut, au contraire, s'y rattacher fortement, comme à la source même du progrès social; il suffit d'en ôter les *prêtres*, les *dogmes* et le *culte*. Cette espèce de christianisme historique a produit un peintre qui a représenté Jésus-Christ se promenant familièrement avec la Liberté sous le bras; la Liberté tient dans sa main un globe sur lequel le Christ écrit ce mot : *Fraternité*. Ce groupe est accompagné, à droite et à gauche, des figures de saint Jean et de saint Jacques.

Nous ne saurions trop le répéter, le défaut de croyance dans le peintre, pour ne parler que de la peinture, ne sera pas un obstacle, si l'on veut, à la vigueur du coloris, à la pureté de la forme; mais sans elle rien n'aiguëra, rien ne vivifiera ses éphémères compositions. Un saint aura bien tous les attributs classiques de la sainteté : son attitude sera naturelle, noble; tout son corps académiquement dessiné. On n'aura que des



éloges à donner à la manière de l'auteur ; mais au milieu des beautés qu'on ne pourra se refuser à reconnaître, un défaut capital frappera constamment : le sentiment religieux, l'esprit de foi, la résignation touchante n'auront point été rendus ; et les héros du christianisme voués à d'horribles tortures ou traînés dans l'arène par un taureau furieux, ne pourront être distingués que par l'aurore brillante qui ceint leur tête, du malfaiteur auquel le même supplice seroit infligé.

On comprend que, dans ce qui précède, nous n'avons point eu en vue un défaut qui, certes, est assez choquant pour mériter une remarque, et qui nous paroît venir surtout de l'ignorance des choses religieuses. Il est peu de tableaux de piété où quelque bizarre inexactitude de costume n'apparaisse au premier regard ; il seroit difficile d'en trouver un grand nombre où tous les usages ne fussent pas ridiculement blessés ; ainsi, par le plus singulier mélange des ornemens sacerdotaux, que de fois ne voit-on pas un prêtre à l'autel avec une chasuble sur un surplis, ou le bonnet carré sur la tête ? Nulle vérité, d'ailleurs, ni dans la décoration du sanctuaire, ni dans la disposition des objets consacrés aux cérémonies catholiques. Milie défauts de ce genre qu'un instant d'étude et la demande de quelques renseignemens eussent fait très-facilement éviter, ne dénotent-ils pas, pour les sujets religieux, une indifférence qu'on est loin d'apporter à l'exécution d'un tableau profane, dans lequel le moindre anachronisme seroit aussitôt signalé, et ne viennent-ils pas à l'appui de notre avis ? Cette négligence ne date pas, du reste, de notre époque ; les bizarreries qu'elle avoit enfantées furent, il

y a plus d'un siècle, critiquées déjà dans un ouvrage spécial très-curieux, devenu fort rare aujourd'hui, et qui, malheureusement, a mis le vice à découvert, sans obtenir le résultat qu'on eût été en droit d'en attendre.

Ces considérations générales nous ayant entraîné plus loin que nous ne l'avions cru, nous les terminerons dans un prochain article, par l'énumération des toiles qui nous les ont inspirées, et qui nous paroissent les justifier et les expliquer. XX.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le lundi 11 juillet au matin, le Saint-Père a tenu au palais Quirinal un consistoire secret, où ont été proposés pour les églises suivantes :

Pour l'archevêché de Reggio, M. Pierre de Benedetto, prêtre du diocèse de Cassano, archidiaire de cette cathédrale et grand-vicaire ; pour l'archevêché de Lucques, M. Jean-Dominique Stefanelli, de l'ordre de Saint-Dominique ; pour l'archevêché d'Éphèse *in partibus*, M. Louis prince Altieri, camérier secret de Sa Sainteté, secrétaire de la Congrégation des Etudes, vicaire de la collégiale de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, désigné nonce à Vienne ; pour l'archevêché de Nazianze *in partibus*, Antoine-Louis Traversi, prêtre vénitien, prêtre de la maison de Sa Sainteté, consultant de la Congrégation de l'*Index* et de celle des affaires ecclésiastiques extraordinaires, chanoine de Sainte-Marie-Majeure :

A l'évêché d'Iési, M. Pierre Ostini, transféré de Tarse ; à celui de Cordone, Amérique-Méridionale, M. Benoit Lascano, transféré de Comane *in partibus* ; à celui d'Amélia, M. Marien Bresca Bartocci, ancien vicaire-général à Fanò, à Bertinoro, à Ascoli et Cagli, vicaire apostolique de l'abbaye de Saint-Laurent *in campo* ; à celui d'Aquino,

Sora et Pontecorvo, unis, le père Joseph-Marie Mozzetti, carme, consultant de l'Inquisition, examinateur des évêques, ancien président de l'hospice de Saint-Michel; à celui de Bojano, M. Joseph Riccardi, primicier de la cathédrale; à celui d'Eichstett, M. Charles comte de Reisach, prêtre de ce diocèse, consultant de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires et recteur du collège de la Propagande; à celui de Sées, M. Millon Jolly, prêtre du diocèse de Châlons, grand-vicaire de Meaux et archiprêtre de la cathédrale; à celui de Bayeux, M. Louis-François Robin, prêtre du diocèse de Rouen et curé du Havre; à celui de Breslau, M. Léopold comte Senditzki, prêtre du diocèse d'Olmütz, chanoine et grand-vicaire de Breslau; à celui d'Hildesheim, M. François-Ferdinand Fritz, chanoine de la cathédrale et grand-vicaire; à celui de Guadalaxara, Amérique-Méridionale, M. Diego de Haranda, chanoine et grand-vicaire de cette église; à celui de Mérida, Amérique-Méridionale, M. Joseph-Vincent Unda, prêtre de Venezuela et examinateur synodal :

Et aux évêchés *in partibus* suivans : à Lampsaque, M. Joseph Crispi, prêtre du rit grec du diocèse d'Agri-gente, curé de Saint-Nicolas, à Palerme, professeur de grec dans l'Université et recteur du séminaire grec; à Acon, M. Pierre Gravina Luzzena, dignitaire de la cathédrale de Catane et désigné suffragant de l'évêque; et à Canaco, M. Joseph-Augustin Molina, prêtre américain, chanoine de Salta, et désigné vicaire apostolique de cette église.

Puis Sa Sainteté, après une courte allocution, déclara cardinaux de l'Église romaine, de l'ordre des prêtres :

M. Pierre Ostini, archevêque de Tarse, nonce à Vienne, né à Rome, le 27 avril 1775, réservé *in petto* dans le consistoire du 30 septembre 1831 :

M. Louis Frezza, archevêque de Chalcédoine, secrétaire de la Congrégation

consistoriale, du Sacré Collège et de la Congrégation des affaires ecclésiastiques, né à Civita-Lavinia, près Albano, le 27 mars 1783, réservé *in petto* dans le consistoire du 23 juin 1834;

Et M. Constantin Naro Patrizi, archevêque de Philippes, majordome de Sa Sainteté, né à Rome, le 4 septembre 1798, réservé *in petto* dans le même consistoire.

PARIS. — Les journaux ont annoncé la mort d'un jeune homme de la famille La Ferronnays, mais la plupart n'ont point fait connoître les détails édifians de cette mort. M. Albert de La Ferronnays, qui est mort le 29 juin à l'âge de vingt-quatre ans, étoit le second fils de M. le comte de La Ferronnays, ancien ambassadeur, et connu par la loyauté et la fermeté de ses principes. On se rappelle la déclaration qu'il publia en 1833, sur la ligne politique qu'il vouloit suivre dans les circonstances. Nous avons fait connoître cette pièce, numéro du 21 septembre 1833. Le jeune Albert de La Ferronnays s'étoit marié il y a 2 ans, en pays étranger, à la fille d'un diplomate russe, M. d'Alopéus, ambassadeur à la cour de Berlin (1). Avant le mariage, il crut devoir prévenir la famille à laquelle il s'allioit, et qui n'est point catholique, que toute sa famille étoit fort attachée à sa religion, et que sa future, n'y voyant que des exemples de foi et de piété, auroit peut-être peine insensiblement à n'en être point touchée, et seroit probablement tentée de suivre ces exemples. Elle n'avoit point à craindre de sollicitations importunes, mais elle céderoit peut-être à l'influence si puissante des vertus. Le jeune homme ne vouloit pas qu'on pût lui reprocher de n'avoir point averti de ce qui pouvoit arriver.

La famille Alopéus fut sensible à un procédé si délicat, et répondit que

(1) C'est sans doute par erreur que le *Journal des Débats* l'appelle d'Escopéus.

la jeune femme seroit libre de suivre dans le temps les mouvemens de sa conscience. Le mariage eut lieu. La nouvelle mariée vint en France, et se trouvant entourée d'exemples de piété, a vu peu à peu se dissiper ses préventions contre l'Eglise catholique. Elle a été instruite avec soin, et a fait abjuration il y a quelque temps. Ils ont, son mari et elle, approché le même jour de la sainte table. Malheureusement, celui-ci étoit déjà atteint d'une maladie dont les progrès rapides l'ont enlevé à la fleur de l'âge. Il a vu avec résignation approcher l'heure fatale, et s'est préparé au dernier passage par les sentimens les plus dignes d'un chrétien. C'étoit une chose touchante que le spectacle de toute cette famille si unie et animée d'une foi si vive. Le père donnoit l'exemple à ses enfans, et sa haute piété ajoutoit à l'autorité de son noble caractère et de ses qualités honorables. Heureuses les familles qui, au milieu de l'affoiblissement de la religion, se montrent ainsi attentives à conserver le dépôt sacré, et protestent par leur fidélité chrétienne contre de tristes défections !

Un journal politique a consacré un article à l'éloge du jeune comte Albert de La Ferronnays, qui, en effet, méritoit d'être distingué par la loyauté de son caractère, par l'élevation de ses sentimens, et par une modestie et une candeur qui relevoient ses autres qualités. « Il puisoit ses qualités, dit le journaliste, à la source la plus sûre ; car son ame étoit dominée par une piété empreinte de toute la sincère ardeur de son âge, et la pensée de la vérité et des devoirs de la religion étoit pour lui une préoccupation habituelle et inséparable de tous les intérêts de la vie. »

Cet article étoit imprimé quand nous avons reçu la septième livraison de *l'Université Catholique*, recueil mensuel qui paroît depuis le 1^{er} janvier. Le premier article de la livraison offre un dialogue entre Fénelon et Platon. L'auteur de l'article,

M. l'abbé Gerbet, y a inséré un épisode sur la mort du jeune La Ferronnays, sans le nommer. Fénelon est censé raconter à Platon la mort d'un chrétien. La longue maladie du jeune homme, sa patience, sa foi, le bonheur qu'il a de gagner sa femme à la religion, les sentimens de celle-ci, leur communion la même nuit, tout cela forme un tableau très-touchant. Seulement il est à regretter que M. l'abbé Gerbet n'ait pas cru devoir nommer les personnages ; car ses lecteurs ne pourroient deviner que le récit n'est point une fiction, mais un fait réel et récent, et qui tire de cette circonstance un bien plus grand intérêt.

Nous empruntons à la *Guicenne* du 20 juillet son article sur la mort de M. le cardinal de Cheverus.

« Hier mardi 19, à six heures précises du matin, M. le cardinal-archevêque a rendu le dernier soupir. On célébroit en sa présence le saint sacrifice de la messe, et c'est au moment de l'élevation que sa longue agonie s'est terminée. Cette nouvelle quoique prévue a été accueillie avec la plus vive douleur par toute la population de notre ville.

« Durant toute la soirée, un concours immense de personnes de tous les rangs s'est porté vers l'archevêché ; les portes en ont été ouvertes et chacun a pu traverser les salles tendues de noir et passer devant le corps du saint prélat, exposé sous un dais et revêtu de son grand costume de cardinal. Jamais cette physionomie austère et mélancolique n'avoit paru aussi calme ; les traces de souffrances vives et prolongées s'y faisoient cependant remarquer ; bien que les paupières et les lèvres fussent fermées, on croyoit encore retrouver dans ses traits cette expression de bonté qui lui étoit habituelle et lui avoit gagné tant de cœurs. Mais ce qui excitoit au plus haut degré l'émotion, étoit la douleur peinte dans les regards de ce peuple qui venoit dire un dernier adieu à son archevêque et à son ami.

« Ah ! le brave homme ! s'écrioient les

uns en essayant leurs larmes. *Non jamais les pauvres ne l'oublieront*, disoient plusieurs autres en sanglotant; et toute cette foule silencieuse, le front incliné et les yeux fixés sur celui qu'elle ne devoit plus revoir, sembloit, à regret, s'éloigner de lui comme d'un père. Nous avons entendu un homme du peuple dire avec une sensibilité communicative à ceux qui l'entouroient : « Puisqu'il s'est endormi et qu'il est à présent avec Dieu, il faut le consoler de nous avoir quittés en nous aimant bien tous, comme il nous l'a si souvent recommandé quand il nous appeloit ses bien-aimés. » Des paroles aussi touchantes se renouveloient dans tous les groupes.

« S'il avoit pu prévoir qu'elles seroient prononcées devant ses dépouilles mortelles, il en auroit été mille fois plus heureux que de toutes les dignités dont on l'avoit comblé sans qu'il les eût recherchées; car, tout le monde le sait à Bordeaux, il aimoit à se mêler à la foule et à lui rendre en marques d'affection ce qu'elle lui témoignoit de respects, tandis que ceux qui furent admis à l'approcher, il y a quelques mois, l'entendirent plus d'une fois répéter avec tristesse : *Priez pour que cette robe rouge ne me brûle point*. J'étois bien plus tranquille avant d'en être revêtu, et je dois craindre que Dieu ne me dise : *Tu as reçu ta récompense sur la terre.* »

« Ces appréhensions d'une ame si belle et si pure seront, il n'en faut point douter, devenues de nouveaux mérites; car c'est à ceux qui ressemblent à M. le cardinal de Cheverus qu'appartient le royaume des cieux. C'est la seule consolation qui nous reste, et nous croyons pouvoir assurer que plus on s'éloignera de ces jours de deuil, plus on sentira toute l'étendue de la perte que vient de faire ce diocèse.

« L'ouverture du testament a été faite; on dit que Son Eminence a demandé à n'être point embaumée, à être enterrée sans pompe et à reposer après sa mort au milieu de ceux qui ont eu toute son affection pendant les dernières années de sa vie.

« Le mercredi, pendant toute la journée, les abords de l'hôtel de Son Eminence, n'ont pas cessé d'être assiégés par une foule immense, avide de contempler une dernière fois les restes vénérés de ce vertueux et illustre prélat.

Le clergé de chaque paroisse s'y est aussi rendu processionnellement pour jeter l'eau bénite sur la dépouille mortelle de celui qui, par la douceur de son administration, par sa charité, son affabilité, sut, pendant le peu de temps qu'il vécut parmi eux, acquérir tant de droits à leur amour, à leur respect, à leur reconnaissance.

Par suite du respect pour les dernières volontés de Son Eminence, on s'est vu dans l'obligation de mettre le mercredi soir son corps dans la bière. Cependant les ames pieuses ne seront pas forcées de renoncer au besoin qu'elles éprouvent d'aller prier encore sur celui qu'elles aimoient à écouter dans ses conseils, ses exemples et ses leçons; car il restera déposé dans la chapelle où il étoit hier, jusqu'au lundi 25.

Tout porte à croire que la cérémonie des obsèques n'a été renvoyée à mardi, que parce que les administrateurs du diocèse ont cru devoir appeler à y assister les évêques suffragans, et inviter M. le cardinal d'Isard, archevêque d'Auch, à officier dans cette triste solennité.

Le chapitre métropolitain s'est réuni le jour même de la mort, et a nommé grands-vicaires pendant la vacance du siège, MM. Barrès, Gignoux et George, qui étoient les grands-vicaires de Son Eminence.

Un programme publié par MM. les grands-vicaires porte que le corps sera déposé jusqu'au 25 juillet dans une chapelle ardente, et que chaque paroisse de la ville ira successivement y célébrer la messe et réciter des prières.

M. l'évêque de Luçon vient d'achever le cours de ses visites pastorales dans la Vendée, qui, bien qu'on en ait pu dire, s'est montrée ce qu'elle

sera toujours, ce qu'elle fut il y a huit lustres, profondément religieuse.

A Bourbon-Vendée, le jour auquel le prélat y donna la confirmation, tous les habitans des paroisses voisines accoururent dès le matin, pour voir et entendre leur premier pasteur. La ville elle-même, par un élan spontané, se porta en foule sur les pas de son évêque. L'église, encore qu'elle soit très-vaste, ne pouvoit contenir l'affluence prodigieuse des fidèles qui, à la grande édification du clergé, observèrent le silence le plus religieux et le recueillement le plus profond. Après la cérémonie, le prélat fut reconduit processionnellement à la cure, et au milieu d'un concours immense. A son arrivée au presbytère, il reçut, et à très-peu d'exception près, toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires qui vinrent lui offrir, avec l'hommage de leurs respects, l'expression des plus honorables sentimens.

Partout où se rendoit le prélat, il étoit escorté de vingt, de trente, de quarante et jusqu'à soixante cavaliers de tout rang et de toute condition. A chaque instant, sur son passage, il étoit arrêté par un nombre prodigieux de personnes qui se pressoient à l'envi pour voir le vénérable évêque, et pour entendre quelques-unes de ses paroles toujours si bienveillantes et si paternelles. Ici, c'étoient des vieillards qui, ayant retrouvé dans la vivacité de leur foi de nouvelles forces, se hâtoient de se rendre sur le passage du premier pasteur, pour être bénis par lui, et qui, nouveaux Siméons, sembloient n'avoir plus rien à désirer. Là, c'étoient de jeunes enfans portés par des mères pieuses et fidèles, qui demandoient avec empressement une bénédiction pour elles et leurs familles.

Dans chaque paroisse où se dirigeoit le prélat, c'étoit un élan qu'il eût été impossible de comprimer. Partout des feux de joie échelonnés de distance en distance sur le pas-

sage du prélat, le forçoient à descendre souvent de voiture, pour aller par des chemins jonchés de fleurs, allumer ces feux au milieu des cris mille fois répétés de *Vive monseigneur!*

Dans cent endroits, on a vu un bon nombre d'hommes dont les opinions sont divergentes, et qui se portioient au-devant du prélat, en disputant aux autres l'honneur de l'approcher de plus près.

On vient de découvrir un nouveau genre de falsification et d'imposture qui peut avoir des suites déplorable. Tout récemment, des individus se sont présentés chez l'imprimeur d'un prélat, dans une ville du midi, pour se procurer un mandement, ou même une tête de mandement, ainsi qu'ils se sont exprimés. Ils vouloient seulement avoir les armes du prélat. Les mêmes avoient proposé à un graveur de la ville de leur graver les armes ou le chiffre de deux évêques d'A'mérique, MM. de Cincinnati et de Mobile. Cet artiste ne voulut pas se charger d'un travail dont le but lui parut suspect. Ces tentatives se rattachent à une sacrilège industrie. On veut fabriquer des lettres d'ordre et de recommandation pour surprendre la bonne foi des supérieurs ecclésiastiques. Nous croyons devoir faire connoître le nouveau piège qu'on leur tend, et les inviter à se mettre en garde contre la fourberie et l'audace de gens qui courent les diocèses sous divers prétextes et sous divers déguisemens. Il sera bon d'examiner de plus près les papiers que ces gens-là présenteront, et où peut-être il sera aisé de reconnoître des traces d'imposture. Les renseignemens que nous donnons sont positifs, et doivent engager à redoubler de précaution sur l'admission de sujets inconnus.

L'ancienne église des Jésuites, récemment achetée par M. l'évêque de Cambrai, fut fondée sous l'épisco-

pat de François Vauderburch, septième archevêque de Cambrai, et le soixante-dix-huitième prélat qui occupa ce siège, en 1644. Ce prédécesseur de Fénelon, qui fut aussi le digne précurseur de ses vertus, donna aux jésuites 400,000 fr. pour bâtir cet édifice. Sa construction en briques revêtues de grès à sa base, offre un aspect grave et sévère à l'extérieur. L'intérieur est d'un style plus élégant. Sa nef est soutenue par deux rangs de colonnes d'ordre corinthien, en pierres du Castelet. Entre ces colonnes s'élevaient les majestueuses statues des douze apôtres. Comme les fenêtres multipliées répandaient dans l'église un jour trop éclatant, on les avoit masquées en partie avec les tableaux qui se voient encore aujourd'hui à Saint-Aubert. L'église étoit, dit-on, très-richement décorée; elle est surchargée de sculptures dans un parfait état de conservation, et les deux autels latéraux brillent encore de dorures. Lors de l'expulsion des Jésuites, elle continua à servir de chapelle au collège.

Sous le règne de la terreur, Joseph Lebon convertit les bâtimens en tribunal révolutionnaire. Les séances de ce tribunal se tenoient dans les dortoirs, dont les murs sont encore barbouillés de personnages et de trophées tricolores grossièrement peints. L'église servoit de prison aux condamnés qui attendoient leur tour de guillotine.

Vendue avec les bâtimens qui l'avoisinent, comme domaine national, l'église a servi jusqu'à ce jour de remise: une brèche a même été pratiquée au fond du chœur, pour y faire entrer les voitures qu'on y abritoit. M. l'évêque de Cambrai vient de l'arracher à ce profane usage. On ne sait pas encore si l'intention du prélat est d'en faire une église paroissiale ou de la conserver comme chapelle au séminaire. (*l'Emancipateur*).

Les habitans de Gony en Artois, diocèse et arrondissement d'Arras, méritent des éloges pour le zèle qu'ils ont mis à réparer leur calvaire qui étoit absolument dégradé. La bénédiction a eu lieu le dimanche 3 juillet, au milieu d'un grand concours. Les paroisses voisines étoient venues prendre part à la fête. La piété des assistans formoit un spectacle touchant. M. Averlant, curé du lieu, avoit contribué à ce résultat par ses soins et ses exemples.

Un autre calvaire a été érigé à Bauvin, diocèse de Cambrai. M. le curé-doyen de Séclin présidoit à la cérémonie qui s'est faite le 29 juin. Le discours a été prononcé par M. le curé de Willens. Le nouveau calvaire est abrité par un dôme qui repose sur six colonnes; une grille entoure ce petit monument. Le même jour, le curé de Séclin a béni une nouvelle chapelle appartenant à une personne pieuse.

Le 26 juin, une croix a encore été bénite à Plainval, canton de Saint-Just, diocèse de Beauvais. Une croix avoit été plantée il y a long-temps à l'entrée du village; mais à raison de sa vétusté, il étoit devenu nécessaire de la remplacer par un autre. Le fils du fondateur de ce calvaire, pauvre et honnête laboureur, a voulu faire tous les frais pour la restauration de ce pieux monument. M. le curé de Plainval prêcha dans l'église; puis on se rendit processionnellement au calvaire. Les propriétaires du château étoient au nombre des assistans. La cérémonie a été fort édifiante.

POLITIQUE.

Si les célébrations de la révolution de juillet ne nous eussent paru que ridicules et déplacées, nous n'aurions pas insisté, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, sur les graves considérations qui devoient y faire renoncer; car nous n'a-

vous pas entrepris, Dieu merci, de faire la guerre à l'énorme quantité de choses ridicules et déplacées dont notre époque abonde. Mais ici, après les attentats de Fieschi et d'Alibaud, des motifs plus sérieux et plus alarmans se présentent à tous les esprits, et nous les avons franchement exposés, en disant combien les ministres nous paroissoient téméraires d'oser prendre sur eux la responsabilité des perturbations qui pouvoient arriver dans l'état.

Nos craintes se sont rencontrées à ce qu'il paroît avec d'autres alarmes, qui ont fait décider que les fêtes du prochain anniversaire se réduiroient à des services funèbres d'un côté, à des illuminations et à des feux d'artifice de l'autre; ce qui maintient, comme on le voit, une de ces choses ridicules dont nous parlions tout à l'heure, et que personne ne peut sérieusement entreprendre de faire tomber dans un pays aussi abîmé que le nôtre dans la bizarrerie et la sottise révolutionnaires; mais toujours est-il que le point principal se trouve emporté, et que l'occasion de danger qui faisoit déjà fuir tant de citoyens paisibles ne sera point donnée aux perturbateurs de la sûreté publique.

A ce sujet, la plupart des journaux s'alarment vivement de ce que la révolution de juillet renonce à ses fêtes, et prive le peuple du fruit de sa victoire, au lieu de le retremper dans les beaux souvenirs de sa gloire et de son patriotisme. Cela est fâcheux sans doute, et bien pénible pour les héros qui avoient cru nous conquérir de plus douces et de plus longues destinées. Mais on n'y sauroit que faire; l'ordre de choses qu'ils nous ont donné est ainsi monté et constitué. Nous ne pouvons donc leur offrir aucune consolation sur ce point; mais il est une autre inquiétude qu'il nous paroît plus facile de leur retirer; c'est celle où ils sont que la suppression de la revue et de la grande inauguration de l'Arc de Triomphe n'ait pour effet de constituer la garde nationale dans une sorte d'état de suspicion.

Ceci est une crainte évidemment imaginaire, ou du moins fort exagérée. Ou

sait en effet qu'il n'est pas une classe de citoyens, ni un seul corps qui n'ait des membres viciés. La garde nationale est trop nombreuse pour avoir la prétention d'imaginer qu'elle ne renferme rien que de pur. Pépin étoit de la garde nationale, Morey étoit de la garde nationale, et qui plus est héros et décoré de juillet. Presque tous les prévenus du complot, dit de l'*Avenue de Neuilly*, étoient de la garde nationale; et il fut remarqué entre autres choses, dans l'instruction de leur procès, qu'ils étoient d'un certain noyau qui se formoit à part, dans une compagnie à laquelle ils n'appartenoient pas. Il résulte de là que les sujets dangereux sont obligés de subtiliser et de se dépayser, quand ils veulent avoir un autre esprit que l'esprit général de la garde nationale. Mais comme il en faut très-peu de l'espèce des Fieschi et des Alibaud pour amener de grandes catastrophes et produire de grands événemens, il est tout simple que ce peu suffise pour qu'on prenne garde aux choses terribles qu'il est capable d'exécuter, sans que tous les bons vouloirs réunis puissent y mettre obstacle.

Dans les opérations de l'algèbre, on a une méthode pour dégager ce qu'on appelle les *inconnues*. Il est fâcheux que nous n'ayons pas des règles semblables pour dégager aussi les *inconnues* en ce qui regarde les affaires d'Espagne. Nous pourrions apprendre par là bien des choses qui doivent nécessairement rester ignorées à l'égard d'un pays où la presse ne jouit pas d'assez de franchise pour fournir beaucoup d'éclaircissemens. Mais, n'importe, il est des points par lesquels il est possible d'arriver du connu à l'inconnu.

Ainsi, par exemple, nous savons que l'Espagne est dans la dernière détresse sous le rapport des finances, et que cependant, grâce aux confiscations, ce qu'il y a de plus beau et de meilleur dans son territoire est à vendre aux criées publiques. Nous savons qu'elle décrète des levées de cent mille hommes à la fois, et que cependant son armée, au lieu d'aug-

menter et de s'organiser de manière à devenir imposante, fait très-pen parler d'elle, et semble se reposer sur deux légions étrangères du soin de faire ce qu'elle devoit faire elle-même, et de se battre à sa place. Nous savons que le plus célèbre de ses généraux, le redoutable Mina, vit obscurément dans un coin. et qu'il ne donne de temps en temps signe de vie que comme le bourreau, à l'occasion de quelques exécutions sanglantes, pour lesquelles il se réveille de son assoupissement; à peu près comme notre ancien *Jourdan-coupe-tête* faisoit prononcer son nom à l'occasion des massacres à froid qui s'exécutoient dans les prisons et les glacières.

Que conclure d'abord de ce que le gouvernement espagnol meurt de faim et de soif au milieu des confiscations et des dépouilles de ses proscrits? C'est qu'apparemment ces confiscations et ces dépouilles font horreur aux uns, et inspirent très-peu de confiance aux autres, et que personne ne se soucie ni de les acquérir, ni de prêter son argent sur de pareils nantissements.

Que conclure ensuite de ce que les levées d'hommes ne profitent guère qu'aux partisans et à la cause de don Carlos? C'est qu'apparemment la révolution espagnole échauffe peu les cœurs, et n'exalte que fort médiocrement les esprits; ce qui n'empêche pas du reste, que cela ne s'appelle, dans le langage officiel de Madrid, une révolution de vœu national, et que, par suite de ce même vœu national, don Carlos ne soit très-sérieusement considéré comme un ennemi public, par les marchands de biens d'Église.

Des élections communales viennent d'avoir lieu en Belgique. On sait que ce pays est partagé pour les opinions en trois fractions principales, les catholiques, les orangistes, les républicains, qui se soudiviseroient encore en plusieurs nuances. La lutte a été vive, les journaux s'y sont mêlés avec ardeur. Les feuilles libérales se sont mises de nouveau à crier contre le *parti-prêtre*; elles ont ressuscité le fan-

tôme de l'influence cléricale, et s'en sont servis comme d'un épouvantail pour les simples et les crédules. Elles ont réussi en quelques endroits. A Liège, le parti de l'ancienne régence a triomphé, et l'on sait que cette régence est tout-à-fait dans le sens libéral. A Gaud, les orangistes ont eu le dessus, et l'on sait que cette ville, qui fait un grand commerce, surtout avec Amsterdam, compte beaucoup de gens de cette opinion. Mais presque dans toutes les autres villes, le parti modéré l'a emporté. A Bruxelles, à Auvvers, à Bruges, à Namur, à Malines, à Verviers et dans d'autres villes du deuxième et du troisième ordre, le résultat des élections, on l'espère du moins, laisse à peu près les choses sur le même pied où elles étoient.

Pendant les journaux des deux oppositions crient victoire; ils exagèrent leurs avantages, et insultent aux vaincus. La suite apprendra s'ils ont bien sujet de se réjouir. Il nous semble que les Belges seroient bien imprudens de ne pas se rallier de bonne foi au gouvernement qu'ils se sont donné, et qui est préférable de tout point à celui de Guillaume. Un de nos journaux qui a toujours plaidé la cause de l'orangisme, appelle ce parti le *parti conservateur*; ce n'est pas de la religion, en tout cas, car Guillaume l'opprimoit et l'humilioit en toute rencontre. Il est étonnant qu'un journal qui prend intérêt aux catholiques, se fasse le patron d'un gouvernement qui les traitoit si mal.

PARIS, 25 JUILLET.

Le *Mercuré de Souabe*, qui avoit annoncé l'arrivée du roi Charles X et de sa famille au château d'Erla, près Schœnbrunn, dément cette nouvelle, et dit que M. de Blacas, qui en a fait l'acquisition, est seulement venu en prendre possession.

Nous savons qu'il y a eu beaucoup de variations et d'incertitudes sur le choix de la nouvelle résidence de la famille royale exilée, et cela ne surprend pas, lorsqu'on pense aux considérations qui ont dû être mises en avant. Ainsi, il a fallu chercher

un climat sain, une habitation convenable, et la sûreté personnelle. Toute la famille royale est partie le 11 juillet pour gagner des contrées plus tempérées. Elle voyage à petites journées, et se presse d'autant moins d'arriver à sa destination, qu'il faut observer la marche du choléra qui s'est déclaré sur plusieurs points de l'empire d'Autriche. Il est probable que Charles X et sa famille se rendront à Goritz, dont le climat est sain. Cette ville, bien habitée, compte dix mille âmes. Elle est dans une fort agréable position, en Illyrie, et sous la domination autrichienne. Lorsqu'on fait le voyage d'Italie, on peut, sans se détourner beaucoup, visiter Goritz.

— M. Legrand (de l'Oise) et M. Molin, membre de la chambre des députés, ayant été nommés, l'un directeur de l'administration des forêts et l'autre conseiller de préfecture du Puy-de-Dôme, le quatrième collège électoral d'arrondissement de l'Oise est convoqué à Clermont, et le septième collège électoral d'arrondissement du Puy-de-Dôme à Ambert, tous deux pour le 14 août, à l'effet d'élire chacun un député.

— M. Pieff, procureur du roi près le tribunal de Colmar, vient d'être nommé avocat-général à la cour royale de Mmes, en remplacement de M. Gilles, nommé conseiller à la cour royale de Montpellier.

— La session des conseils généraux s'ouvrira le 22 août prochain, et sera close le 5 septembre, dans tous les départements, excepté celui de la Seine, où elle aura lieu du 4 au 18 août.

La seconde partie de la session des conseils d'arrondissement commencera le 10 septembre, et se terminera le 14, excepté dans le département de la Seine, où elle aura lieu du 23 au 27 août.

— Le *Moniteur* annonce aujourd'hui que l'on a reçu hier aux Tuileries une lettre de félicitations de la république du Chili, à l'occasion de l'attentat du 28 juillet 1855.

— Le *Bulletin des Lois* publie le budget des recettes et des dépenses de 1857.

Le budget des dépenses s'élève à 1 milliard 27 millions 59,018 fr. Le budget des recettes présumées est de 1 milliard 27 millions 572,205 fr. L'excédant présumé de recette est de 513,185 fr.

— Les ministres, après une réunion qui a eu lieu chez le président du conseil, sont allés à Neuilly, et il a été décidé qu'il n'y auroit pas de revue le 29 juillet. Louis-Philippe et sa famille sont revenus immédiatement à Paris, où ils doivent rester toute la semaine. Le président du conseil a aussi quitté sa maison de campagne pour revenir à l'hôtel du ministère des affaires étrangères. Il n'est bruit que d'une nouvelle conspiration découverte, sans qu'on sache à quoi s'en tenir. Le *Journal de Paris* annonce seulement qu'il vient d'être fait de nombreuses arrestations par suite d'informations qui étoient parvenues à l'autorité, et qu'elles ont amené la saisie d'une certaine quantité d'armes, de cartouches et d'écrits séditieux; mais il ne nomme aucun individu. La *Gazette des Tribunaux* et le *Droit* portent à 150 le nombre des personnes arrêtées.

— Différens journaux ayant attribué la suppression de la revue du 29 juillet, les uns à la crainte que le gouvernement auroit eue d'une manifestation dans la garde nationale, et les autres à des observations réitérées de la diplomatie, qui auroit vu avec peine l'inauguration d'un monument destiné à rappeler les victoires de l'empire, le *Journal de Paris* donne un démenti formel à ces suppositions, et ajoute : « Vous répandez, nous a-t-on dit aussi, des inquiétudes dans le pays. Sans doute; mais nous répondrons par la question suivante : Falloit-il, pour ne pas exciter des inquiétudes, braver la possibilité d'une catastrophe? D'ailleurs, il faut mesurer la portée de ces inquiétudes; le pays sait bien qu'il n'est pas donné à quelques scélérats de prévaloir contre sa volonté irrévocable; à Paris et à Lyon, ils ont essayé de lui imposer l'anarchie à main armée, et ils ont été vaincus, et c'est pour cela qu'ils se changent en assassins. Un parti qui a recours à de tels moyens est à ja-

mais perdu. Ce sont quelques hommes, arrivés au dernier terme d'une affreuse maladie; une surveillance soutenue, le temps et l'horreur publique les convaincront bientôt de leur impuissance. Mais en attendant, la prudence est un devoir; elle l'est surtout pour les hommes qui ont le gouvernement en main et qui sont chargés aux yeux de la France et du monde d'une immense responsabilité. Nous ne blâmerons pas les réflexions du *Journal de Paris*; seulement nous dirons qu'il auroit peut-être pu les terminer par un aveu complet de ce qui a été découvert, et paroît en ce moment si redoutable. Un langage sans équivoque, sans réticence, eût certainement, au lieu de l'accroître, fait cesser l'inquiétude où se trouve la capitale, et qui va se répandre dans les départemens.

— Une visite domiciliaire qui a eu lieu chez un tailleur de la rue Traversière a amené la saisie d'une canne-fusil, d'un bonnet phrygien rouge et d'un poignard.

— Les fêtes de juillet auront lieu, comme on l'a annoncé, moins l'inauguration de l'Arc de Triomphe et la revue. Les préparatifs presque achevés à la barrière de l'Étoile sont en partie démolis. On doit frapper une médaille pour consacrer l'achèvement de l'Arc de Triomphe.

— Une perquisition opérée vendredi dernier dans les magasins d'un fabricant de cannes a amené la saisie d'une certaine quantité de cannes plombées et à dard, qui ont été transportées à la Préfecture de police.

— M. de Talleyrand, que quelques journaux ont mis dernièrement en route pour Vienne, est arrivé il y a quelques jours à Paris.

— M. Arnaud Carrel a succombé hier matin à cinq heures aux suites de la blessure qu'il avoit reçue.

Les obsèques de M. Carrel ont eu lieu aujourd'hui, à quatre heures, à Saint-Mandé. Le deuil étoit conduit par MM. de Châteaubriand, Arago et Beranger. Trois discours ont été prononcés à la porte du cimetière, par MM. Arnold Scheffer,

Martin Maillôfer et Thibaudeau. On dit que le nombre des assistans s'élevoit à neuf ou dix mille, et que l'ordre n'a pas été troublé. MM. Carrel, père et frère du défunt, sont arrivés aujourd'hui à Saint-Mandé.

— Les docteurs Roux et Beaudé ont procédé hier à la levée de l'appareil de M. Emile de Girardin. Ils ont constaté que la balle a traversé la cuisse en contourant le fémur. Toutefois l'amputation ne paroît pas à craindre.

— Le général Urbain Devaux vient de mourir à Paris.

— Le gérant du journal *la France* et celui du *National* avoient été cités directement devant les assises de la Seine, pour l'audience de samedi dernier. La cour, sur la demande de M. Plougoulm, avocat-général, qui a porté la parole dans l'affaire Dehors, et qui se trouvoit encore fatigué, a renvoyé les deux gérans à l'audience du 50 juillet.

— Quinze marchands de cannes et de parapluies comparoisoient samedi devant la sixième chambre, sous la prévention d'avoir contrevenu aux dispositions de l'art. 1^{er} de la loi du 24 mai 1834, relatif à la mise en vente d'armes prohibées. Sur les conclusions du ministère public, le tribunal les a condamnés de 5 à 6 fr. d'amende, par application indulgente de l'art. 463, et a ordonné la confiscation d'une quarantaine environ de cannes plombées, à dard, ou à épée, qui avoient été saisies.

— Nous lisons dans un journal que M. Dehors s'est présenté, le lendemain de son acquittement, avec sa famille, chez M. Berryer, pour le remercier. Après avoir dit tout ce qu'une profonde reconnaissance peut suggérer, M. Dehors déposa sur la cheminée une bourse que saisit bientôt le célèbre avocat, pour en faire deux parts, et offrir l'une à la fille de son client, comme supplément de dot, et l'autre au fils de M. Dehors, pour l'indemniser, a dit M. Berryer avec beaucoup de grâce, du temps qu'il avoit été obligé de dérober à ses affaires pendant les deux années de la captivité de son père. Et comme M. De-

hors cherchoit à arrêter, par ses paroles entrecoupées de sanglots. ce mouvement généreux : « Mon cher monsieur Debors, a repris M. Berryer, ne parlons plus de cela ; c'est une affaire arrangée. » Ce trait qui honore notre premier orateur n'est pas le seul de M. Berryer. Nous en connaissons une foule d'autres.

— On a commencé vendredi au palais de la chambre des députés les travaux pour la restauration du grand portique qui donne sur la place du palais Bourbon.

— Le nommé Machelin vient d'être arrêté sous la prévention de fabrication et d'émission de fausse monnaie. Une visite faite à son domicile a eu pour résultat la découverte d'une grande quantité de pièces fausses de 1 fr. et de 2 fr., d'outils et de matières propres à la fabrication, d'une trentaine de fausses clés, d'empreintes en cire, et d'un grand nombre d'objets qui ont été reconnus provenir de vols.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La statistique des ponts-et-chaussées indiquoit, à la fin de 1833, 29 machines à vapeur dans le département de l'Aisne ; à la fin de 1834, on en comptoit 40. Aujourd'hui Saint-Quentin à lui seul en possède 36.

— Un inconnu fut arrêté, en 1821, dans l'arrondissement d'Avesnes, et déposé dans la maison d'arrêt de cette ville. Cet individu, sur lequel on ne put obtenir aucun renseignement, paroissoit être sourd-muet, et il fut transféré dans la maison de santé d'Armentières pour y être entretenu aux frais du département. Depuis cette époque cet homme étoit resté dans l'établissement sans jamais articuler un seul mot, lorsque, le 9 de ce mois, au grand étonnement des employés de la maison, persuadés qu'il étoit non-seulement muet, mais encore complètement sourd, il commença à parler. Il a déclaré se nommer Goeting (Pierre-Antoine), être né et domicilié à Bolleghem, près Gand, où il étoit ouvrier de ferme ; avoir quitté son pays à l'âge de

quatorze ans, pour servir dans la marine, et n'y être rentré que dix-huit ans après. Il ne connoit pas précisément son âge, mais il paroît avoir environ cinquante ans. On ne sait encore à quoi attribuer le silence obstiné que cet individu a gardé.

— Le 13 de ce mois, le commandant de la manufacture d'armes de Maubeuge faisoit essayer dans les fossés de la place des canons de carabine d'un nouveau modèle, et chaque coup étoit examiné pour s'assurer de la justesse de l'arme. Un coup parti avant que les personnes préposées à la vérification fussent retirées alla frapper l'une d'elles, qui mourut peu d'instans après.

— Le ministère public a refusé de donner suite à la plainte portée devant lui, par le gérant du *Journal de Rouen*, contre le directeur général des postes et le directeur des postes de Rouen, à l'occasion de la saisie des correspondances du g.

— Le 21 du mois dernier, il a été trouvé dans la cour de M. Bigle, huillier à Troyes, quatre boules incendiaires. L'une d'elles, bien conservée, a été remise par l'autorité à un chimiste pour en faire l'analyse. Un habitant de la ville ayant cherché à en écraser une avec le pied a eu sa botte brûlée.

— Des perquisitions de police ont eu lieu à Châlon-sur-Saône, chez les armuriers et les marchands de cannes. Un assez grand nombre d'armes prohibées ont été saisies.

— Madame Humann, femme de l'ancien ministre des finances, vient de mourir dans sa terre près de Strasbourg.

— M. Carnot, lieutenant-général en retraite, officier de la Légion d'Honneur, est mort le 17 de ce mois à Autun. Il étoit âgé de 81 ans.

— M. Dupin est arrivé le 18 à Vichy. Il a dû partir quelques jours après pour visiter les villes du midi.

— M. Pozzo di Borgo a traversé Lyon le 21 de ce mois, se rendant aux eaux d'Aix.

— Les alarmes de la police de Lyon, n'ont pas cessé. Après les visites noctur-

nes, dans les hôtels garnis, est venue la surveillance dans les divers établissemens de messageries. Les voyageurs sont examinés avec attention par la gendarmerie, et priés d'exhiber leurs passe-ports. Ces mesures qui ont également lieu dans quelques autres villes doivent se rattacher à la déconverte qui a été faite à Paris par la police.

— Nous lisons dans le *Mercurie Séguisien* que le 4 juillet le feu s'étoit communiqué par imprudence au gaz dans les galeries de la mine de la Blaise, commune de Firminy: un ouvrier avoit péri. Un semblable accident avoit eu lieu deux jours avant, et n'avoit malheureusement pas servi d'avertissement.

— L'instruction relative à la mort du capitaine Saint-Germain au château de la Vilatelle, près Riom, se poursuit sans relâche. Deux personnes ont été arrêtées, un valet de chambre du château et une femme qui avoit été employée auprès de M. Saint-Germain comme garde-malade.

— M. Humann, colonel du 23^e de ligne, a été nommé colonel commandant la place de Perpignan.

— M. de Fitz James a écrit à M. le juge d'instruction de Toulouse qu'il acceptoit la responsabilité de son discours, publié par la *Gazette du Languedoc*, dans le compte-rendu du banquet qui lui avoit été offert. On sait que ce journal est poursuivi pour avoir inséré le discours de M. de Fitz-James.

— M. Pierre Bergognié, doyen des présidens de la cour royale d'Agen, officier de la Légion-d'Honneur, est décédé, le 19 juillet, à Agen, dans sa quatre-vingt-troisième année.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid se réduisent à nous faire connoître quelques résultats électoraux. Les huit députés de cette capitale appartiennent tous au parti du mouvement; ce sont MM. Mendizabal, Arguelles, Olozaga, Martely, Abadia, Can-

tero, Basualdo et Calderon. A Bilbao et à Sarragosse, dit-on, les procuradores élus appartiennent aussi à l'opposition. Au train dont marchent les élections en Espagne, il est à croire que le ministre Isuritz ne pourra pas tenir devant les nouvelles cortès. Le *Journal de Paris* annonce que M. Martinez de la Rosa et le marquis de Viluma qui avoient échoué à Madrid ont été élus à Santander.

— D'après le *Mémorial Bordelais*, on a annoncé à Madrid la rentrée des troupes portugaises; on auroit aussi décidé en conseil le remplacement de Cordova, et l'on s'occupoit de préparer tout ce qui seroit nécessaire, dans le cas où le gouvernement de la régente voudroit se retirer à Séville.

— On craint fort à Madrid d'apprendre l'arrivée de Gomez dans les Asturies, où il trouveroit beaucoup de partisans du roi Charles V. Les Asturies sont un pays de montagnes et de bois qui le rendroient inexpugnable.

— D'après le *Journal de Paris*, Gomez seroit de nouveau dans une fâcheuse position; la désertion se seroit mise dans son armée, qu'il auroit vue aussi décimée par Espartero. Cette nouvelle mérite confirmation.

— Il paroît que Lopez, chef carliste, auroit été surpris avec sept officiers par les christins, qui les auroient tous fusillés à la Corogne.

— On écrit de Bayonne que la désertion de la cavalerie et de l'infanterie de la régente fait des progrès.

— D'après une correspondance de Sarragosse du 17, Cabrera auroit surpris à Monroyo une colonne de christins, et lui auroit fait 400 prisonniers.

— On paroît découragé à Sarragosse de la longueur de la guerre, et peu disposé à se défendre lorsque les carlistes se présenteront.

— Une sédition a eu lieu le 15 à Saint-Sébastien, dans le 8^e régiment de la légion anglaise. Les soldats ont demandé leur arriéré et refusé le service. Le lendemain 16, les lanciers de la légion suivirent cet exemple, et plusieurs montés et ar-

més passèrent aux carlistes. Pour étouffer les mécontentemens, le général Evans s'est empressé de faire remettre 5 fr. à chaque soldat. Quelques heures après, les rues de Saint-Sébastien étoient pleines d'Anglais ivres. Le même jour, 20 officiers démissionnaires se sont embarqués pour l'Angleterre. La légion anglaise semble se désorganiser; chefs et soldats sont mécontents.

ANGLETERRE. — Londres, 22 juillet.

— Il y a eu hier grand désarroi à la bourse. Les fonds espagnols et portugais ont beaucoup baissé. On en donnoit pour cause le retour du brigadier-général Evans, frère du général, accompagné de quelques officiers de la légion anglaise. On a aussi parlé du retour probable du général Evans qui, découragé par ses défaites et le mauvais état des affaires de la jeune Isabelle, penseroit à revenir à Londres.

— Le bill des dimes d'Irlande sera discuté le 25 en comité de la chambre des lords. La seconde lecture a eu lieu dans la séance d'aujourd'hui. Le duc de Wellington a déclaré que ce bill recevoit son approbation, si l'on adoptoit certains amendemens nécessaires pour que les droits de l'église établie ne se trouvassent pas lésés. Le principal de ces amendemens consisteroit sans doute dans la suppression de la clause d'appropriation, deux fois consacrée par le vote de la chambre des communes.

— Le roi d'Angleterre vient de donner à la bibliothèque de Zurich un exemplaire complet des traités politiques et des actes publics de la Grande-Bretagne, ouvrage précieux pour l'histoire du moyen âge.

— Le 14 juin dernier, un bâtiment anglais, parti de Londres pour Hambourg, avec chargement de rhum et autres denrées coloniales, a été aperçu brûlant, par le *Masséna*, de Nice, qui se trouvoit en parallèle du *Texel*. Le nommé Thérèse, capitaine de ce dernier bâtiment, a fait de grands efforts pour amener son navire

dans la direction du bâtiment anglais, et a pu sauver huit hommes d'équipage et dix passagers Suédois. Quelques minutes plus tard le vaisseau disparut dans les flots.

— A un demi-mille de Krageroc, dans la Norwège, dans la nuit du 24 au 25 juin dernier, une baleine s'est élancée si avant dans le golfe d'Otteroe, que la partie supérieure de son corps porta sur la grève, et qu'il lui devint impossible de regagner la haute mer. Le propriétaire d'Otteroe, que ses affaires conduisirent par hasard sur le rivage, n'eut pas plus tôt aperçu le monstre, qu'il rentra chez lui pour s'armer: et après avoir tiré presque à bout portant six coups de fusil dans la tête de la baleine, sans qu'elle parût en éprouver la moindre douleur, il monta dans un bateau avec deux hommes, et lança de très-gros filets sur la queue de l'animal. Il frappa ensuite la baleine à coups redoublés avec un bache; mais alors le monstre ayant fait des mouvemens très-violens, cet homme s'éloigna crainte d'accident. Il ne tarda pas cependant à renouveler son attaque; et réussit à tuer la baleine, dont la longueur étoit de 68 pieds de Hollande, et la circonférence de 35 pieds; ses nageoires, du côté de la queue, avoient 6 pieds de large. On a mesuré 14 pieds 5 pouces de l'extrémité de la tête aux coins de la bouche; l'ouverture par laquelle elle fait jaillir l'eau étoit de 2 pieds et demi. Enfin les deux autres nageoires avoient 9 pieds et demi de long sur 2 pieds et demi de large, et un pied d'épaisseur.

— Le roi de Prusse est parti le 14 juillet de Berlin pour Tœplitz.

— D'après le *Mercur de Souabe*, le choléra se seroit déclaré dans une partie de la Croatie.

— Nous lisons dans un journal étranger que la femme d'un ouvrier de la fonderie de canons de Lugunski (Russie), est accouchée, le 22 mai, de cinq filles, dont quatre vivent et se portent bien. L'empereur a fait cadeau à la mère de 500 roubles, et a ordonné que rien ne manquât à l'entretien de ses filles.

— D'après des lettres du 30 juin, la peste faisoit de grands ravages à Smyrne.

— Le sultan a fait un présent considérable à la veuve de M. Blanqui, rédacteur du *Moniteur ottoman*. De plus, il lui a assuré une pension viagère, et a déclaré qu'il protégeroit l'éducation et l'avenir de ses enfans.

— Le bateau à vapeur américain le *Rob-Roy* a sauté le 9 du mois dernier : dix-sept passagers ont péri.

— Un tableau dernièrement fait des émigrations de Liverpool, à partir du 1^{er} janvier dernier jusqu'au 2 juillet, accuse un chiffre de 24,065 individus pour différentes colonies. La comparaison de ces chiffres avec ceux de l'année dernière annonce une augmentation considérable.

PENSÉES D'UN CROYANT,
in-8° (Ouvrage italien).

S'il peut être permis d'employer le langage des prophètes, c'est sans doute pour enseigner des maximes conformes à celles que ces saints personnages ont toujours crues et défendues. Tout dans les écrits des vrais prophètes tend à inspirer l'amour de la paix et la soumission à l'ordre établi par la providence. Ils ont employé des images vives, des tournures rapides, pour mieux encaquer les vérités qu'ils annonçoient aux hommes. Tel est également le but que s'est proposé ce respectable auteur de cet opuscule : aussi ses vues et ses maximes sont-elles diamétralement opposées à celles des *Paroles d'un Croyant*. Il apprend à révéler l'autorité, à reconnaître les bienfaits dont elle est la source pour la société ; il montre les désastres des révolutions et les périls d'une liberté sans frein qui dégénère bientôt en servitude et en tyrannie. Il exhorte partout à réprimer les funestes conseils de l'ambition, à vivre content du sort auquel le ciel paroît nous avoir destinés, et à supporter patiemment des maux passagers dont les plus beaux plans de perfectionnement social ne nous délivreront pas.

Le judicieux auteur des *Pensées* témoigne une grande prédilection pour la monarchie ou le gouvernement d'un seul. C'est en effet, au jugement des meilleurs esprits, le plus parfait des gouvernements, surtout lorsque l'autorité s'y trouve tempérée, ou par l'influence de la religion, ou par la constitution de l'état : c'est le gouvernement qui assure le mieux la tranquillité et l'ordre public. L'histoire tout entière confirme cette vérité. Mais il est d'autres formes de gouvernement qui peuvent convenir à certains peuples, et qui ne sont pas impuissantes à maintenir les droits et la sécurité des citoyens : c'est sans doute ce que n'a pas prétendu contester l'auteur des *Pensées*, quoiqu'il semble quelquefois attribuer ces avantages d'une manière un peu exclusive au gouvernement monarchique. Nous concevons facilement qu'il soit si favorablement prévenu en faveur de ce gouvernement, puisqu'il vit dans un pays où il se montre si paternel, et où il est heureusement exempt de certains abus qu'on peut craindre ailleurs. Cet opuscule aura le suffrage de tous les amis de l'ordre, de la paix et du bonheur public, et sera encore lu avec plaisir par tous les amateurs de la littérature italienne.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 25 JUILLET.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 85	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 95	
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 35	
Quatre 1/2 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	
Act. de la Banque. 1272 f. 50	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 0/0	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1205 f. 00	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1228 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 670 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl. 100 f. 35	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 000 f. 0 0	Empr. Belge. 103 fr.
Cvtes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 300 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 85.

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

JEUDI 28 JUILLET 1836.

L'ADMINISTRATION PEUT-ELLE IMPOSER AUX
CURÉS L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DES
AUMÔNES QUI LEUR ONT ÉTÉ LÉGUÉES POUR
LES PAUVRES ?

Il ne peut être question des aumônes données de la main à la main, soit que la distribution en soit faite pendant la vie du donateur, ou après sa mort. Pour les premières, la chose est évidente ; pour les secondes, la cour de cassation a décidé qu'il n'y avait pas même lieu à les faire autoriser par le roi, et par conséquent que les curés étoient encore moins obligés d'en rendre compte.

La question est de savoir si des aumônes données par testament à un curé ou à toute personne pour être distribués aux pauvres, peuvent être soumises par l'administration au contrôle des commissions administratives de secours ? Pour résoudre la difficulté, il faut l'examiner dans l'hypothèse où le donateur a imposé le contrôle, dans celle où il en a positivement exempté, et dans celle enfin où il a gardé le silence.

Si le donateur avoit imposé la condition, nul doute qu'elle ne dût être respectée. Il est de principe que toutes les clauses des testateurs, qui ne sont contraires ni à la loi, ni aux bonnes mœurs, doivent être religieusement observées.

Si le donateur a formellement exempté le curé ou l'ecclésiastique chargé de la distribution d'en rendre compte, il est affranchi, par le même motif, de cette obligation. La volonté du bienfaiteur des pauvres fait loi, puisqu'elle n'a rien qui soit illégal ou immoral. C'est, du reste, ce qui a été

reconnu formellement par le ministre de l'intérieur, dans deux circulaires, l'une du 19 février 1817, l'autre du 23 juin 1828. Ces deux circulaires ont été, depuis, la base des décisions de l'administration. M. le préfet de la Seine les a insérées dans une instruction du 10 avril 1832, et c'est à elles encore que, plus récemment, il a renvoyé les bureaux de bienfaisance, pour y trouver la règle de leur conduite.

« Lorsqu'il y a nomination ou désignation, est-il dit dans la circulaire de 1817, d'une personne appelée par la confiance du donateur ou du testateur, à faire l'emploi de sa libéralité, sans être tenue d'en rendre compte, l'acceptation du don ou du legs faite par l'administration, en vertu de l'autorisation du roi, du ministre ou du sous-préfet, ne lui confère pas le droit de demander un compte dont le mandataire est exempt par la volonté du donateur. »

Le ministre ne pouvoit donner une décision différente, sans méconnoître l'intention des bienfaiteurs des pauvres, et la liberté que le code reconnoît aux testateurs de mettre aux legs toutes les conditions qu'ils jugeront convenables et qui ne sont pas interdites, ainsi que nous l'avons déjà dit, par la morale ou par la loi. Mais le ministre ajoute que le bureau de bienfaisance, en vertu du droit que lui confère la loi d'accepter les legs en faveur des pauvres, doit en surveiller et en assurer l'exécution. Comment surveiller l'emploi des aumônes, quand on n'est pas obligé d'en rendre compte ? Cela paroît fort difficile ; aussi beaucoup de préfets s'y trouverent embarrassés. Ils prièrent le

ministre de s'expliquer, et celui-ci répondit :

• Lors même que la personne chargée de la distribution des secours est dispensée d'en rendre compte, l'administration charitable du lieu doit cependant chercher à s'entendre avec le mandataire pour régler la répartition à faire. •

Un pareil conseil n'a rien de blâmable, et il peut être justifié par l'avantage de ne pas faire tomber sur les mêmes personnes un double secours. Les curés qui, pour cette raison, seroient sollicités d'agir de concert avec les bureaux, ne s'y refuseroient pas sans doute. Mais il y a un autre moyen d'éviter ce double emploi. C'est que le bureau de bienfaisance désigne au curé les pauvres secourus par lui, afin qu'il supplée à l'insuffisance des ressources. Ce moyen nous paroît meilleur que le premier, par la raison que les pauvres honteux qui désirent n'être pas connus, préfèrent ordinairement l'assistance secrète du pasteur à un secours public. Le ministre ajoute :

• Si le concours du bureau de charité n'étoit pas accueilli par le distributeur, cet établissement devoit au moins chercher à connoître, par tous les moyens qu'il a dans ses mains, la manière dont la distribution est faite, et adresser, s'il y a lieu, au mandataire, les observations et réclamations qu'il jugeroit convenables. •

Ceci nous paroît moins raisonnable. L'intérêt des pauvres ne l'exige pas, et l'intention du testateur y est formellement contraire. L'intérêt des pauvres réclame seulement contre le double emploi. Le bureau peut l'éviter, en faisant connoître les secours donnés par lui, et qu'ils de leur nature sont publics, et les personnes qui les ont reçus. L'intention du testateur est violée. Il a voulu que les secours distribués par le curé demeurassent secrets, puisqu'il l'a affranchi d'en

rendre compte. Cette dispense n'a aucun sens, si elle ne veut dire que le curé doit être à l'abri de toute recherche. Du reste, nous ne doutons pas que le ministre de l'intérieur n'ait donné par cette explication une extension arbitraire à la circulaire de 1817. Celle-ci, en engageant les bureaux de bienfaisance à surveiller et à assurer l'exécution des legs faits aux pauvres, dans le cas même où le curé seroit dispensé de rendre compte de la distribution, a voulu tout autre chose. « Elle a voulu recommander à ces établissemens les actes conservatoires des intérêts des pauvres, s'ils n'étoient pas faits en temps utile par le distributeur ; le renouvellement des hypothèques pour assurer le service de la rente, la rentrée des arrérages. Elle a voulu, enfin, après que le mandataire auroit été mis en demeure, toutes les autres voies de droit propres à assurer la conservation des droits des pauvres. » Le ministre reconnoît que c'est bien le sens de la circulaire de 1817. Mais il n'a pas cru qu'il fût le seul, puisqu'il en assigne un autre qui n'est nullement vraisemblable. Il n'y a plus moyen de s'entendre dans notre langue, si ces mots *dispense de rendre compte d'un secours*, ne veulent pas dire : *Le secours demeurera secret*. Le ministre reconnoît que le testateur a droit de mettre cette clause, et qu'elle doit être respectée. Comment peut-il autoriser les bureaux de bienfaisance à s'immiscer par tous les moyens qu'ils ont dans les mains, dans la distribution ? Quoi qu'il en soit, il est reconnu que le curé n'est pas obligé de rendre compte, quand il en est formellement dispensé par le testateur, et il ne tient qu'à lui de profiter de cette liberté ; car toutes les explications que nous venons de discuter ne renferment, du moins pour



ce qui le concerne, que de simples conseils, et non une véritable prescription.

Le cas est plus difficile quand le testateur a simplement désigné le curé comme distributeur, sans ajouter qu'il étoit dispensé de rendre compte. D'un côté, l'administration prétend qu'il est obligé; de l'autre, les curés s'autorisent de l'opinion de plusieurs jurisconsultes éclairés, pour soutenir que l'obligation n'existe pas.

Remarquons d'abord que, soit l'administration, soit les curés, conviennent que l'intention du testateur fait loi. La dissidence commence quand il s'agit d'interpréter une volonté qui n'est pas formellement exprimée. L'administration ne peut dire qu'une chose. Puisque le testateur n'a rien dit, il a voulu sans doute que la distribution fût faite conformément à l'esprit de la loi. La loi veut que les bureaux de bienfaisance soient les distributeurs nés des legs faits aux pauvres. Si le testateur a dérogé à cette disposition, sa volonté sera respectée, mais seulement dans les limites où il l'a exprimée. Le curé distribuera, mais le bureau surveillera; car cette surveillance est prescrite, et pour s'en affranchir, il faudroit une dispense expresse, comme il en faut une pour changer le mode de distribution.

Les curés peuvent répondre avec plus de raison: Si la volonté que vous supposez au testateur n'est point chimérique, si elle peut exister dans quelques cas particuliers, il n'est pas moins certain qu'ordinairement, et même presque toujours, le testateur a voulu se passer du bureau de bienfaisance. Cela est évident, par exemple, dans les communes où il n'en existe point. Cependant l'administration, même dans ce cas, ne fera pas

d'exception; plutôt que de déroger à son principe, elle créera un bureau, et n'en prétendra pas moins respecter la volonté du défunt: si celui-ci revenoit au monde, il seroit fort surpris d'avoir voulu une pareille création à laquelle il n'avoit jamais songé. Le testateur n'a-t-il pas voulu aussi que le curé se passât du bureau, quand il a partagé son bienfait entre eux? N'est-il pas naturel de penser que son intention a été qu'ils distribuassent chacun avec indépendance les aumônes confiées à leurs soins respectifs? Nous ajoutons qu'il l'a voulu dans tous ou dans presque tous les cas, et cela par le seul fait de la désignation du curé. Cette désignation suppose en effet une grande confiance. Préférer une personne seule à toute une administration, est certainement un acte qui exclut tout soupçon d'une distribution faite sans discernement ou sans probité. Le contrôle suppose au contraire ce même soupçon. Ainsi, dire au curé: Vous distribuerez parce que j'ai plus de confiance en vous que dans le bureau de bienfaisance; et cependant ce même bureau vous surveillera, sont deux pensées qui ne peuvent entrer naturellement dans la même disposition. Pour y croire, il faut qu'elles soient exprimées sans équivoque. Jusque là on ne peut, on ne doit point les présumer.

Nous ne croyons pas à l'existence simultanée de ces deux volontés par un autre motif.

La surveillance du bureau de bienfaisance, est en général redoutée, à cause des embarras et des tracasseries qu'elle suscite.

Un bureau de bienfaisance est sous la main de l'administration; et comme tout devient aujourd'hui moyen politique, les bienfaiteurs des pauvres peuvent désirer et désirent ordinairement

rement que la politique et la charité, qui ne sont nullement faites pour s'entendre, n'aient rien à démêler ensemble.

Le bureau de bienfaisance est obligé à de faux frais plus ou moins considérables. Un bienfaiteur peut désirer de les éviter.

Le bureau de bienfaisance agit publiquement; la charité chrétienne éprouve le désir de laisser ignorer à la main gauche, ce que donne la main droite.

Le bureau de bienfaisance a, comme toutes les administrations, une manière pour ainsi dire mécanique de procéder. Il faut que les secours soient donnés avant telle époque, parce qu'ils doivent figurer sur tel compte, et non sur tel autre. La charité agit avec plus de discernement. Dans les temps d'abondance, elle se prépare pour ceux de la détresse. Et dans ceux-ci, elle prend quelque chose sur les ressources de l'avenir, parce que le pauvre qui meurt de faim ou de froid ne peut ni se nourrir ni se vêtir avec un compte bien régulier.

A tort ou à raison, le plus grand nombre des donateurs redoutent les bureaux de bienfaisance, et veulent les éviter: beaucoup encore craignent l'autorisation royale à cause de la faculté que donne la loi au gouvernement de réduire les legs. Nous ne parlons de cette disposition assez générale parmi les personnes pieuses, que pour expliquer leur intention, quand elles désignent dans leur testament le pasteur de la paroisse, pour distribuer les secours qu'elles ont légués aux pauvres.

Enfin, si on examine le motif qui a fait établir les bureaux de bienfaisance, on s'étonne des exigences de l'administration vis-à-vis des curés.

Sous l'empire de nos anciennes

lois, le curé et les marguilliers étoient chargés, sous la surveillance des évêques, de secourir les pauvres. Il y avoit en outre, dans tous les établissemens ecclésiastiques qui couvroient la France, autant de véritables bureaux de charité qui ne laissoient jamais manquer le pauvre de son pain de chaque jour. Lorsque la révolution fit disparaître tous ces établissemens, les pauvres ne disparurent point. Il fallut bien trouver un moyen de pourvoir aux besoins de ceux qui n'avoient pas touché à la proie que se partagèrent les acquéreurs des biens nationaux. On créa des bureaux de bienfaisance, et ils furent dès lors les administrateurs légaux des secours donnés aux pauvres. Mais le législateur ne les établit que comme suppléans des autres bienfaiteurs de l'indigence. Vous aurez soin, fut-il censé leur dire, de tous les malheureux qui n'auront aucun autre soutien. Il ne fut pas assez absurde pour penser un seul instant à exiger que tous ceux qui voudroient soulager la misère du pauvre s'adressassent à une administration publique. Mais il ne put vouloir qu'une chose, c'est que ceux qui ne les soulageroient pas eux-mêmes ou n'auroient pas désigné un mandataire, trouvassent un mandataire légal dans le bureau. Toute autre interprétation est peu naturelle et contraire à la nature de la charité qui est ennemie de ces formes minutieuses et soupçonneuses, inventées pour suppléer à la probité que donne la religion.

Nous croyons en avoir assez dit pour prouver que les curés ne doivent être astreints à rendre compte des aumônes qui leur ont été léguées pour les pauvres, que dans le seul cas où le testament les y assujétit formellement.

Il faut espérer que l'administra-

tration comprendra qu'il n'y a aucun avantage à maintenir cette formalité. Elle ne tend qu'à ralentir la charité. On a beau dire, cette vertu est surtout l'apanage des bons catholiques, et les bons catholiques sont moins favorables à une institution bonne en elle-même, qu'aux ministres d'une religion, qui ont laissé de leur charité tant d'admirables monumens.

Du reste, puisque l'administration reconnoit que, lorsque la dispense est expresse, le compte ne peut être exigé, MM. les curés seroient bien d'en prévenir tous ceux qu'ils présumement avoir l'intention que leur donation soit distribuée avec une complète indépendance de la surveillance du bureau. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le jour du consistoire, MM. Frezza et Naro-Patrizi, qui se trouvoient à Rome, ont reçu les félicitations pour leur promotion. Un garde-noble a été expédié à Vienne pour porter la calotte rouge à M. Ostini.

Le dimanche 17, le Saint-Père devoit sacrer lui-même, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, M. Traversi comme archevêque de Nazianze; M. le prince Altieri comme archevêque d'Ephèse, et M. le comte de Reisch comme évêque d'Eichstedt. On assure qu'après le départ de ce dernier, qui étoit recteur du collège de la Propagande, ce collège sera confié aux Jésuites, qui sont également propres à élever la jeunesse et à former de bons missionnaires.

La place de majordome, vacante par la promotion de M. Patrizi au cardinalat, a été donnée, on preuve de bienveillance particulière, à M. Adrien Fieschi, maître de la

chambre, et cette dernière place à M. François-Xavier Massimo.

MM. Belli et Simonetti sont nommés secrétaires de la Congrégation consistoriale et de celle des études. M. Cagiano de Azevedo et Vannicelli-Casoni, sont nommés pro-légats de Ferrare et de Ravenne.

PARIS. — La mesure dont nous parlions il a quelques jours a reçu son exécution. Un économiste a été installé à l'hôpital de la Charité, et les Filles de Charité en sont sorties. Elles ont quitté cette maison où elles avoient rendu tant de services, et où elles laissent tant de souvenirs. Leur départ a été un jour de deuil général dans la maison. Les médecins, les domestiques, les malades, tous unanimement regrettent les Sœurs. Les médecins les moins religieux comprennent toute la perte que fait l'hôpital. Les bons domestiques sentent déjà combien leur service sera plus pénible que lorsqu'ils étoient commandés par de pieuses filles, pleines de douceur et de charité. Mais les malades surtout se désolent; ce sont en effet eux qui perdent le plus. Ils prévoient eux-mêmes qu'ils courent le risque d'être négligés, quand ils n'auront plus les soins et la surveillance des servantes des pauvres. Nous ne parlons point des aumôniers qui trouvoient dans les Sœurs de zélées coopératrices de leur ministère. Tous sont affligés du présent et effrayés de l'avenir.

MM. de Saint-Lazare viennent de perdre un de leurs plus anciens et de leurs plus estimables confrères, dans la personne de M. Richenet, directeur-général des Sœurs de la Charité, mort à Paris le mardi 19, jour même de la fête de Saint-Vincent de Paul, instituteur de la congrégation. M. Louis-François Richenet étoit né en 1760, à Petit-Noire, près Dôle, diocèse de Besançon. Il entra jeune encore dans la

congrégation de Saint-Lazare, et fut envoyé comme professeur au séminaire de Saint-Pol de Léon, dirigé par cette congrégation. Il y étoit au commencement de la révolution, et passa en Angleterre, comme la plus grande partie du clergé de la Bretagne. On sait qu'après la destruction des Jésuites, la congrégation de Saint-Lazare avoit été chargée des missions desservies par eux en Chine. Déjà quelques Lazaristes y avoient été envoyés avant la révolution. M. Richenet fut désigné pour se rendre à Pékin, où il devoit être attaché au tribunal des mathématiques. Il partit de Londres en 1800 avec un de ses confrères, M. Dumazel. Ces deux missionnaires, après un long séjour, partie à Macao, partie à Canton, obtinrent enfin, en 1805, la permission de se rendre à Pékin; mais, à quelques journées de cette capitale, un contre-ordre les força de retourner à Canton. C'est qu'au commencement de 1805, on avoit saisi la correspondance d'un missionnaire, qui parut suspecte aux Chinois. De là une persécution, dont on trouve l'origine et les détails dans les *Nouvelles Lettres édifiantes*, publiées en 1818, 8 vol. in-12; voy. tom. iv, pag. 137 et suivantes.

M. Richenet retourna donc à Macao, et y resta chargé des affaires de la mission française de Pékin. On trouve deux lettres de lui dans le recueil dont nous venons de parler; elles sont écrites à M. Chaumont, directeur du séminaire des Missions-Etrangères, alors à Londres. M. Richenet lui rendoit compte de l'état des choses en Chine. Voyez ces deux lettres dans le tome iv ci-dessus, pages 370 et 551.

Le goût de M. Richenet pour son instruction le porta, pendant son séjour à Macao, à étudier la langue, les mœurs et les usages de la Chine. Doué d'autant d'intelligence que d'activité, il se procura une collection fort curieuse d'objets relatifs à la Chine, des manuscrits, des vêtements, des meubles, des ornemens, etc.

Il apporta cette collection en Europe, lorsqu'il revint en 1815. Son but étoit de se concerter avec ses confrères, sur les moyens de perpétuer leur mission en Chine. Il se proposoit même d'y retourner; mais ses supérieurs jugèrent à propos de le retenir, et le chargèrent de diriger la maison-mère des Sœurs de la Charité, rue du Bac. Cependant M. Richenet prenoit toujours un vif intérêt aux missions de Chine, et il voulut bien nous communiquer quelques nouvelles de ces missions. Nous l'avons cité entre autres dans ce Journal, tome xiv, p. 377. Ses entretiens sur la Chine étoient pleins d'intérêt, et on avoit plaisir à voir son cabinet de curiosités, et à entendre les explications qu'il en donnoit.

Mais M. Richenet étoit surtout un prêtre plein de zèle et de piété. Il dirigeoit les Sœurs avec sagesse, et étoit tout entier aux fonctions de sa place. Il les continua même quand les infirmités vinrent l'assaillir. Quand ses jambes lui refusoient le service, il se faisoit porter là où sa présence étoit nécessaire. Enfin, le ciel avoit marqué le terme de sa course, et il a succombé à de longues souffrances, sans cesser d'édifier par sa patience et sa résignation, les personnes qui l'entouroient.

M. l'évêque de Versailles avoit laissé entrevoir, dans son mandement de carême, les inquiétudes que lui causoit la situation de ses séminaires : le prélat vient de faire connoître cette situation. Il a adressé à son diocèse un exposé de l'état des séminaires. Cet exposé lumineux et fidèle n'est pas rassurant; mais M. l'évêque n'a rien voulu dissimuler sur un sujet si grave, et il a cru qu'il falloit, au contraire, montrer tout le danger pour exciter les fidèles à le prévenir.

Il n'y a, dit-il, que deux moyens de pourvoir aux besoins du diocèse : c'est d'appeler des ecclésiastiques étrangers, ou de former un clergé

dans le diocèse même. Le premier moyen a beaucoup d'inconvéniens, dont le principal est de tenir toujours le diocèse dans la dépendance des autres diocèses ; le second moyen est le seul qui présente toutes les garanties désirables d'utilité, d'uniformité, de solidarité et de stabilité. Mais pour réaliser ce moyen, deux choses sont nécessaires : des sujets et de l'argent. Or, voici sur ces deux points les détails les plus précis.

1^o Quant aux sujets, le diocèse de Versailles compte 581 cures, succursales et vicariats : sur ce nombre, 128 places sont vacantes. De plus, la mort et les infirmités enlèvent, terme moyen, 25 prêtres par an : c'est donc 25 prêtres par an qu'il faut trouver dans les séminaires pour que le déficit, déjà si considérable, n'aille pas croissant. Or, 25 prêtres par an supposent au grand séminaire 100 théologiens ou philosophes ; et, pour alimenter ainsi le grand séminaire, il faut 200 élèves dans le petit séminaire. On a donc besoin de 300 séminaristes dans les deux maisons, et ce nombre ne combleroit pas les vides, mais en prévient seulement de nouveaux. Cette année, M. l'évêque a réuni 250 élèves, qui lui donnent toute sorte de satisfaction. On auroit aisément augmenté ce nombre si les ressources l'eussent permis.

Le calcul et l'expérience ont prouvé que 300 étudiants, auxquels il faut nécessairement joindre un personnel analogue de directeurs, de professeurs, et même de domestiques, entraîneroient une dépense annuelle de 115 ou 120 mille francs. A raison de 400 fr. par élève, la dépense iroit à 120,000 fr. Pour faire face à cette dépense, on n'a que vingt-cinq bourses et vingt-huit demi-bourses, qui font 15,000 fr. ; en rentes ou biens-fonds, 12,500 fr. ; et en pensions présumées, 22,500 fr. ; en tout 50,000 fr. Mais cette somme est bien loin de celle de 120,000 fr. estimée

nécessaire : c'est donc 70,000 fr. qui manquent pour soutenir convenablement le personnel du diocèse. C'est 48,000 f. de plus que ce que produisent, année commune, les quêtes qui se font dans le diocèse.

Toutefois, M. l'évêque espère que le déficit ira en diminuant ; soit par les pensions que payeront les élèves, soit par les sacrifices que feront les séminaristes devenus prêtres, pour indemniser le séminaire des avances faites pour eux. C'est donc un sacrifice temporaire qu'on demande aux fidèles. En finissant son exposé, le prélat fait un touchant appel à leur charité :

« Jusqu'ici nos besoins étoient pour eux un mystère, aussi bien que nos ressources. Ils pouvoient croire qu'il y avoit ou exagération dans nos craintes, ou indiscretion dans nos demandes. Aujourd'hui ils en savent autant que nous. Ils voient notre situation ; ils tiennent en main toutes les pièces du procès ; ils connoissent le mal qui nous travaille, et en ont dans leur opulence le remède assuré. Qu'ils prononcent donc ! qu'ils prononcent, par la richesse ou l'exiguité de leurs offrandes, sur l'existence forte ou défailante du diocèse de Versailles, sur l'affermissement ou le déperissement de la foi dans ces contrées, sur les bases solides ou ruineuses de la société, aux portes même de la capitale ; qu'ils prononcent sur l'union ou le déchirement des familles, sur l'édification ou le scandale des alliances, sur la sagesse ou la perversité des enfans, sur la probité ou la mauvaise foi de l'artisan, du laboureur ou du pauvre ; car ils ne sauroient ignorer qu'à l'état de la religion, et par conséquent des écoles qui lui préparent des ministres, se rattachent nécessairement toutes ces alternatives. Qu'ils prononcent ! qu'ils disent à nos séminaires : Vous vivrez ! et à leur voix tout s'animera d'une prospérité nouvelle ; et la moisson n'attendra plus en vain que des ouvriers la recueillent ; et le champ du père de famille ne sera plus fa

proic de l'homme ennemi ; et eux-mêmes, long-temps après leur mort , vivront encore dans leurs œuvres ; et ils pourront être oubliés sur la terre , que des bouches consacrées au Seigneur se plairont encore à les bénir : *et le fruit de leur justice sera un calme et une sécurité perpétuelle ; et mon peuple s'assoira dans la beauté de la paix, dans des tabernacles de confiance, et dans l'abondance d'un repos délicieux : Et erit opus justitiæ pax, et securitas in sempiternum, et sedebit populus meus in pulchritudine pacis, et in tabernaculis fiducia. et in requie opulenti.*

A l'exposé étoit jointe une circulaire adressée par le prélat aux habitans de son diocèse. Cette circulaire, qui est du 7 juillet, appelle leur attention sur un point qui intéresse si vivement l'avenir de la religion dans le diocèse. On ne doute point que ces franches communications du respectable évêque n'excitent les fidèles à concourir avec lui à prévenir le danger dont on est menacé.

M. l'évêque de Langres a adressé une circulaire à son clergé sur la retraite qui doit avoir lieu le 30 août :

« En vous annonçant , dit-il , une retraite ecclésiastique , je ne vous ferai pas l'injure de vous presser d'y venir , et de vous exposer les motifs qui déjà vous la rendent si désirable à tous. Ce n'est pas un ordre , ce n'est pas même une invitation que je vous adresse , c'est une bonne et sainte nouvelle que je vous transmets. Vous l'accueillerez avec allégresse , avec avidité , avec reconnaissance. Il n'y aura que les besoins impérieux des paroisses qui vous empêcheront d'y venir tous : ceux qui seront désignés pour veiller à la garde des âmes envieront le sort de leurs heureux confrères , et le dévouement de la charité pastorale réglera seul la sainte émulation qui vous porteroit tous à venir avec nous goûter les douceurs du recueillement et le silence de cette solitude où l'on entend la voix Dieu : *Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus.* »

On annonce que l'affaire de M. l'abbé Lienhart , à Besançon , a été terminée par un jugement qui maintient l'interdit prononcé par M. l'évêque de Strasbourg , contre cet ecclésiastique. N'eût-il pas été à désirer que , mieux conseillé , il eût évité un éclat qui devoit aboutir à une décision désagréable pour lui ?

Le jeudi 14 juillet on a béni à Uzès une croix érigée par le clergé sur la tombe de l'avant-dernier évêque d'Uzès , M. Bonaventure Bauyn , mort en 1779. Ce prélat , qui étoit né à Dijon en 1699 , et qui avoit été chancelier de l'Université de Paris , fut nommé à Uzès en 1736 , et sacré le 24 mars 1737. Il administra son diocèse avec sagesse , et a laissé une mémoire honorable. Ses restes , échappés aux profanations révolutionnaires , reposoient dans un petit cimetière clos , dans le jardin du presbytère , à côté de l'église Saint-Théodorit : c'est là qu'a été élevé le monument. La cérémonie n'a cependant pas été publique ; quelques prêtres seulement y ont assisté.

On doit à M. Bauyn l'hôpital , les écoles des Frères et celles des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus. On dit que M. l'abbé Malzac s'occupe d'une histoire de l'église d'Uzès , où M. Bauyn tiendra sans doute une place distinguée.

Qui ne sait à Marseille , dit la *Gazette du Midi* , tout le bien qu'a fait l'institution du vénérable abbé Allemand , et les obligations que lui ont les pères de famille dont il dirigeoit les enfans ? Mais ce vertueux prêtre , dont nous avons annoncé la mort l'année dernière , ne s'étoit occupé que des enfans de la bourgeoisie. Un jeune prêtre plein de zèle a voulu faire pour le peuple ce que M. Allemand faisoit pour la classe aisée. M. l'abbé Caire a renoncé à sa place dans une paroisse pour se livrer à cette œuvre. Depuis environ

un an, sa congrégation est ouverte aux enfans du peuple, qui y trouvent en même temps et l'instruction, et les amusemens de leur âge. Mais le lieu de réunion, boulevard de la Paix, étant trop étroit, M. Gaire fait bâtir en ce moment une autre maison, rue de Turanne, et la première pierre en a été posée à la mi-juillet. Les fonds sont fournis par une association de bienfaisance, à la tête de laquelle sont d'anciens élèves de M. Allemand.

On a remarqué qu'à Sommières, département du Gard, il ne s'est trouvé au *Te Deum* chanté au sujet du dernier attentat aucun fonctionnaire public. Cela ne doit point étonner; car le maire, l'adjoint, le secrétaire, le commissaire de police, le juge de paix et ses suppléans, sont tous protestans, bien que les catholiques forment la majorité de la population. C'est un nouvel exemple de la partialité avec laquelle les places sont réparties dans beaucoup de localités.

Un journal dit qu'à Rouen, où les Frères ont des écoles d'adultes, et où l'enseignement mutuel a aussi des écoles du même genre, ces dernières écoles sont fréquentées par quatre adultes pour l'instruction desquels la ville donne 4,000 fr. de traitement aux maîtres; mais elle ne donne rien aux Frères, qui, faute d'un local assez grand, ne peuvent admettre que trois cents élèves. Il faut avouer que le contraste est piquant. Mais on sait qu'en 1833 le conseil municipal de Rouen a retiré toute allocation aux Frères (voyez no re nrméro du 29 octobre de cette année). Il paroît que le conseil municipal persiste dans ce système injuste et même ingrat.

M. Muller et M. Tschudi sont arrivés à Berne, avec une mission des catholiques du canton de Glaris. Ils sont chargés de négocier auprès des

représentans des divers cantons, une intervention de la diète en faveur des catholiques de Glaris. Ils sont porteurs de lettres de créances signées par le conseil catholique.

POLITIQUE.

Il est un refrain qu'on ne cesse d'entendre répéter depuis quelques jours, par toute la presse de juillet; c'est qu'en retirant du programme des fêtes de l'anniversaire la personne du roi des Français, les ministres ont assumé sur eux une grave responsabilité. Une grave responsabilité! Vraiment il faut être bien affamé de célébrations révolutionnaires pour croire tout compromis et perdu à si bon marché.

Quand on songe que les contre-ordres qui ont fait modifier le cérémonial de l'anniversaire de juillet sont motivés sur les plus sérieuses appréhensions, sur des dangers qui auroient menacé jusqu'à la personne du chef de l'état, on se trouve comme reporté à ces années de la décadence de l'empire romain, où les spectacles du cirque étoient exigés à tout prix par une multitude avide de sang et de fûnerailles. Cependant on n'a pas osé dire que dans ces temps-là, malgré la corruption et la férocité des maîtres, aucun empereur ait été déposé, ni qu'aucuns ministres aient assumé sur eux une grave responsabilité, pour s'être quelquefois refusés là-dessus aux exigences du peuple de Rome. Tout dégradé qu'il étoit alors, certainement il ne lui seroit pas venu à la pensée que les ordonnateurs de fêtes, et les premiers de l'état pussent être mis en jugement pour cela. Il paroît que nos hommes de juillet sont plus rigoureux sur ce point; mais il est vrai de dire aussi qu'à aucune époque et dans aucun pays on n'a peut-être jamais vu les esprits se passionner et les têtes tourner à la folie pour aussi peu de chose que chez nous.

Toutefois, que nos ministres se rassurent au sujet de la grave responsabilité qu'ils ont assumée sur eux en retranchant ce qu'ils ont retranché de l'anniversaire des fêtes de juillet. Ils en auroient bien

certainement *assumé une plus grave* en méprisant par de vaines bravades les pressentimens sinistres dont les bons citoyens ne pouvoient se défendre, et ne se défendoient pas encore tout-à-fait, puisqu'il est vrai que les contre-ordres du pouvoir ne les empêchent pas de donner suite à leur premier mouvement de frayeur; tant les souvenirs attachés pour eux au nom et aux fêtes de juillet leur paroissent déjà suffisans par eux-mêmes pour les disposer à chercher la joie ailleurs.

La révolution de juillet ne date encore que de six ans, et déjà la plupart des héros de cette époque ne sont plus reconnoissables, tant il est survenu de variations et de changemens dans leur fortune. Vainqueurs alors, ils faisoient passer les autres sous le joug. Ils y passent à leur tour, et ce qui rend leur condition plus triste, plus cruelle encore que celle des vaincus qui ont eu affaire à eux, c'est que les flagellations leur viennent de la main de leurs frères.

Non seulement ils sont maltraités et châtiés au-dedans, mais poursuivis, recherchés et pourchassés au-dehors. Ils ne savent que devenir, et on ne sait que faire d'eux. Dans ce moment même, plusieurs gouvernemens sont en négociation patiente pour arrêter des mesures générales d'expulsion à l'égard des réfugiés que les sympathies révolutionnaires avoient attirés de toutes parts vers la France, et qui, par diverses causes, se trouvent entassés en Suisse, comme dans une volière. La diplomatie les déclare dangereux pour les états voisins, et indignes de jouir du droit d'asile. Tout ce qu'elle peut faire, c'est de leur accorder passage par le plus court chemin jusqu'aux lieux où ils seront embarqués pour des destinations lointaines. C'est à qui ne les aura pas, et on les renvoie de pays en pays, ni plus ni moins que s'ils étoient atteints de contagion. On les signale d'ailleurs comme tels d'une manière positive, en alléguant dans des notes diplomatiques que leur voisinage est une source d'anarchie et de danger

pour les pays exposés aux perturbations politiques et aux tentatives de régicide.

Cela ne ressemble plus guère, comme on le voit, à ces jours de fête et de triomphe où les mêmes héros étoient proclamés libérateurs et sauveurs de la patrie. Qui auroit pu prévoir dans ce temps-là qu'il ne faudroit que six ans pour les rédoire à opter entre les prisons et les exils si mieux ils n'aimoient aller mourir à service étranger, comme aventuriers et soldats mercenaires! Par malheur, ce même temps n'a pas également suffi pour les convaincre qu'après avoir été employés en qualité de régénérateurs au progrès de la civilisation, leurs beaux jours aient pu finir si vite; et c'est parce qu'ils ne sentent pas cela aussi bien que les autres, que leurs dangereuses illusions ont tant de peine à se dissiper.

Nous avons rendu compte de l'enterrement de M. Armand Carrel. On compris sans doute que la religion avoit été étrangère à ses obsèques. L'infortuné a été victime d'un duel provoqué par lui. On lui attribue ce mot prononcé peu avant de mourir : *Je meurs dans la foi de B. Constant, de Manuel de la liberté.* Le mourant n'avoit point réclamé les secours de l'Eglise. Un prêtre charitable qui avoit eu quelques rapports avec lui, s'est présenté, et n'a pu arriver jusqu'à lui. Son frère, M. l'abbé Carrel est parti de Rouen, et est arrivé trop tard. Les prières de l'Eglise n'ont point été demandées pour la sépulture, et l'on s'est rendu directement de la maison mortuaire au cimetière. Un journal dit que tout s'est passé avec un *religieux recueilement*. Beau *recueillement religieux*, vraiment, quand on n'a pas voulu que la religion vint s'asseoir au lit du mourant et présidât à ses funérailles! Beau *recueillement religieux*, lorsque la religion étoit si ouvertement méprisée et que ses secours et ses prières étoient dédaignés. Le même journal ne manque jamais à dire cela de tous les enterrements de la religion n'intervient point. Les obsèques profanes lui plaisent beaucoup.

et il souhaite en faire venir la mode. Il a donné formellement le conseil d'imiter l'exemple de Talma et de Manuel.

Quelques personnes ont cru que M. de Châteaubriand menoit le deuil ; la chose heureusement est inexacte.

PARIS, 27 JUILLET.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui des nouvelles d'Oran. Le 9, le général Bugeaud a battu Abd-el-Kader, entre Tlemsen et la Tafna, lui a tué beaucoup de monde et fait des prisonniers. Le journal du soir dit que l'infanterie arabe est détruite. *La Chimère* a à son bord 118 prisonniers et six drapeaux. Abd-el-Kader, qui a reçu deux blessures et a eu un cheval tué sous lui, a demandé à traiter ; mais le général Bugeaud, après avoir donné un peu de repos à son armée, s'est remis en campagne, afin de le poursuivre et de ne pas lui laisser le temps de rallier ses Arabes dispersés.

— Le plus grand silence de la part de l'autorité conti nue à régner sur la conspiration que la police vient de découvrir, et qui a fait décommander la revue du 29, ainsi que l'inauguration de l'Arc de Triomphe. Des mille versions qui circulent, et qui sont certainement exagérées, nous allons reproduire les plus répandues. On avoit, selon les uns, contrefait la griffe du ministère de la guerre, et l'on devoit imiter les cartes imprimées pour l'admission dans l'estrade de l'Arc de Triomphe réservée aux députations de l'ancienne armée. Selon d'autres, la police a même saisi plusieurs centaines de cartes chez des individus chargés d'en faire la distribution. Sans doute que les porteurs se seroient rendus là avec des armes, et peut-être pour accomplir une résolution criminelle. Il y en a qui disent aussi que des enrôlemens ont eu lieu de préférence dans une légion de la garde nationale, et que les individus qui les ont provoqués étoient suspectés depuis long-temps par l'autorité. Du reste, on exagère le nombre des personnes arrêtées. Il paroît que le chiffre de 150, d'abord

mis en avant, se réduit aujourd'hui à un peu plus de 80. On dit que trois ont été relâchés.

— On lit dans le *Droit* :

« Une dépêche télégraphique avoit signalé un sous-officier d'un régiment de ligne, en congé illimité à Metz, comme venant à Paris dans l'intention de se mêler à des intrigues politiques. Il a été arrêté hier par la brigade de gendarmerie de la Grande-Villette, conduit à la Préfecture de police sous bonne escorte, et mis au secret à son arrivée.

« Parmi les personnes arrêtées à Paris, sous le coup de préventions politiques, on cite la femme Groubelle, demeurant rue Saint-André-des-Arts. Elle a été mise au secret. »

— Au nombre des personnes arrêtées, un autre journal cite M. Gambin, imprimeur, rue Saint-Méry.

— La police a fait arrêter hier à huit heures du soir dans les cabarets hors barrières, entre les barrières Rochechouart et Poissonnière, environ quarante personnes, dont quatorze femmes. On pense généralement que cette capture n'a rien de politique,

— La Bourse sera fermée le 29 juillet. Le service de la poste aura lieu ce jour-là comme pour les jours de grande fête. La dernière levée des lettres se fera à midi précis à la grande boîte de l'Hôtel des Postes, et à onze heures dans les arrondissemens.

— M. Sémerie, député, ayant été dernièrement nommé procureur-général près les tribunaux d'Afrique, le 4^e collège électoral d'arrondissement du Var est convoqué à Grasse pour le 20 août, à l'effet d'élire un député.

— Viennent d'être nommés : avocat-général à la cour royale de Grenoble, M. Bonnard (Julien), avocat à ladite cour, en remplacement de M. Félix Réal, appelé à d'autres fonctions ;

Procureur du roi près le tribunal de Marseille, M. Lepeyre, substitut du procureur du roi près le même siège, en remplacement de M. Sémerie, appelé à d'autres fonctions.

— Quelques journaux ayant affirmé que l'ambassadeur français à Berlin avoit assisté à la célébration de l'anniversaire de la bataille de Waterloo (18 juin 1815), le *Journal de Paris* déclare que non-seulement cette assertion est complètement erronée mais que le fait qu'ils supposent n'est même pas possible, puisque cet anniversaire a cessé depuis quelques années d'être célébré en Prusse.

— M. Dejean, préfet du Puy-du-Dôme, vient de donner sa démission : le bruit court que c'est par suite de différends qu'il auroit eus avec le receveur-général.

— Le gérant du journal le *Bon Sens* étoit assigné hier directement devant la cour d'assises, pour outrage à la morale publique, contenu dans un feuilleton du 17, relatif à l'exécution d'Alibaud. Sur la demande de M^e Marie, de retour de Limoges seulement depuis trois jours, la cour a renvoyé l'affaire au samedi 30 juillet. La *France* et le *National* s'écroient aussi jugés ce jour-là.

— D'après plusieurs journaux, la police se seroit présentée ces jours derniers, passage Brady, pour exécuter un mandat d'arrêt contre le sieur Olanier, marchand de briquets phosphoriques, mort depuis deux ans.

— M. le docteur Louis, médecin de la Pitié, vient d'être nommé médecin en chef des épiléptiques du département de la Seine, en remplacement de M. le docteur Lherminier, décédé.

— Une saisie de 130 à 140 pièces de vin falsifié ayant eu lieu rue des Pyramides, l'autorité a fait répandre cette boisson malsaine dans la ruisseau.

— On vient de placer au musée du Luxembourg un beau tableau de Gudin, représentant un naufrage; ce tableau se faisoit remarquer à la dernière exposition dans le salon carré.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le commerce de Saint-Quentin s'occupe en ce moment d'établir une banque dans cette ville.

— Les trois bateaux à vapeur qui font le service entre Douvres et Boulogne ont été forcés, cette semaine, de relâcher à Calais, par suite de violents coups de vent d'ouest et sud-ouest qui viennent de régner.

— On lit dans la *Vigie* de Dieppe, du 25 juillet :

« Le voyage du roi et de la famille royale au château d'Eu n'est point contre-mandé, mais seulement ajourné après les fêtes de juillet. Ce voyage doit en effet avoir lieu dans les premiers jours du mois d'août. »

— Deux bataillons du 50^e de ligne en garnison à Rouen ont reçu le 25 l'ordre de se tenir prêts à partir sous huit jours pour se rendre au camp de Saint-Omer.

— Jean Ancelin, surnommé le *chirurgien Languedocien de terre et de mer*, fort savant dans son art, du moins d'après son prospectus, comme aussi très-désintéressé, vient d'être condamné à Orléans pour exercice illégal de la médecine et escroquerie, à un an d'emprisonnement, à l'amende et aux frais. Un malade qui avoit eu le malheur de s'adresser à lui, a présenté au tribunal une ordonnance du docteur dont nous allons copier textuellement quelques lignes. « Monsieur, demien matien vous prendre che peurgatife dans nin vaire de lais que vous remué bens. Vous boire trois car d'eure apres la voir beps de poulios... etc. »

— On vient de découvrir, comme de Ségris, pris Issoudun (Indre), une marbrière dont le marbre est jaune et marqueté de points gris et noirs. Il ressemble un peu au frêne ciré.

— Le procureur-général de Poitiers s'est pourvu en cassation contre un arrêt de la cour de cette ville, qui a renvoyé les messageries des postaises dirigées contre elles, à l'occasion du transport des journaux sous voile.

— Les journaux de Lyon rapportent qu'on a trouvé, le 20 juillet, sur la berge du Rhône, le cadavre d'un homme assassiné, atteint de trois blessures qui ont dû occasionner sa mort.

— Pendant l'année 1835, le nombre des vaccinations s'est élevé à 7,540, dans le département du Cantal.

— Le 22, à cinq heures, le préfet maritime à Toulon a envoyé le bateau à vapeur le *Crocodile*, pour aller secourir un vaisseau démâté de son beaupré, de son mât de misaine et de son grand mât, qui venoit de tirer des coups de canon de détresse. On présume que ce vaisseau est le *Trident*, qui étoit parti deux jours avant pour les îles d'Hyères.

— La semaine dernière, une petite fille de sept ans est tombée dans le port de La Rochelle, et alloit infailliblement périr; un jeune garçon de douze ans, se précipita à l'eau pour la secourir; mais trop foible pour lutter contre les flots et ramener en même temps cette malheureuse, il étoit sur le point d'être victime de son bon cœur, lorsqu'un ouvrier du port sauta dans un canot, et grâce à sa promptitude les deux enfans furent retirés de l'eau sains et saufs.

— M. de Malleville, ancien préfet de la Vendée, vient de mourir dans le département de la Dordogne.

— Nous avons parlé d'un prisonnier mystérieux qui se trouvoit à Montpellier. Il avoit été condamné comme vagabond à trois mois de prison et cinq années de surveillance par le tribunal de Saint-Pons, et venoit en appel devant la cour royale, qui a confirmé le 18 juillet le premier jugement. Octave, c'est le nom que s'est donné le prisonnier, étoit dans un état de dénuement complet, lorsqu'il fut rencontré par la gendarmerie et conduit à Saint-Pons. A peine fut-il en prison, qu'il reçut un paquet contenant des effets et une bourse bien garnie, avec un billet, dit-on, ainsi conçu : « M. Octave voudra bien recevoir cet envoi; que son amour propre soit point blessé, ce n'est pas un don qu'on lui fait, c'est un prêt. On sait que son silence vient d'une source pure. » Bientôt aussi une dame qui dirige l'hôpital de Saint-Pons et qui a soigné des prisonniers, lui prodigua des secours et des consolations. Interpellée devant la justice, cette dame dit qu'elle connoissoit Octave et sa

famille; mais sous le secret. Elle fut condamnée à 30 fr. d'amende, comme si elle eût refusé de déposer. La plaidoirie devant la cour royale de Montpellier, n'a rien appris sur cet être mystérieux. Seulement on a remarqué dans la salle une femme qui versoit des larmes, et disoit connoître Octave. Lorsqu'on a parlé à ce dernier de la présence de cette femme, il s'est écrié : C'est une folle, une monomane; elle dit que je suis son frère, et je ne la connois pas.

— Le conseil municipal de Toulouse a voté 150,000 fr. pour la construction de deux ponts suspendus dans cette ville;

— Le pont suspendu sur la Garonne, à Muret, route départementale de Muret à Auterive, par Lagardelle, qui avoit été construit en 1832, et qui avoit été emporté par la violence des eaux, lors de la grande inondation de la fin du mois de mai 1835, vient d'être reconstruit aux frais du concessionnaire, et livré à la circulation. La longueur de ce pont est de 150 mètres.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'inquiétude règne de plus en plus à Madrid. Il y a eu le 19 des troubles. La musique de la garde nationale donnoit des sérénades aux députés de l'opposition, et au moment où la foule étoit arrivée devant la maison de M. Arguelles, le général Quesada est survenu avec la force armée, et a chargé. Plusieurs personnes ont été blessées. Quesada a été renversé de cheval, et, dit-on, blessé au bras. D'après un journal, le gouvernement penseroit à confier la sûreté de cette capitale à la garde nationale, pour envoyer la garnison contre les carlistes, dont les progrès le font trembler. Nous ajoutons peu de foi à ce moyen de salut, qui mettroit tout simplement le pouvoir entre les mains des anarchistes. Les élections se font toujours dans le sens de l'opposition, ce qui rend plus critique encore la situation de la régente, et comme immanquable la chute de M. Isturiza.

— Tous les journaux de la frontière sont d'accord pour reconnaître les progrès des carlistes sur beaucoup de points. Quelques-uns disent que la désertion est considérable chez les christinos.

— Le journal ministériel du soir qui nous représentoit pour la seconde fois avant hier la position de Gomes comme fort critique, et son armée comme devant être dispersée avant d'entrer dans les Asturies, a gardé hier et aujourd'hui le silence. La *Sentinelle des Pyrénées* et le *Mémorial des Pyrénées* ne sont pas d'accord sur cette expédition : le premier journal annonce sa défaite, tandis que l'autre parle au contraire d'un échec sérieux esuyé par Espartero.

— D'après le *Courier*, journal anglais, le général Evans étoit allé le 17, au départ du *Glascow*, qui ramenoit à Londres vingt officiers de la légion anglaise, et l'on ne pensoit pas qu'il pût reprendre le commandement avant trois semaines.

ANGLETERRE. — Londres, 23 juillet. — La séance de ce jour, à la chambre des communes, offre peu d'intérêt. M. Baring a présenté un bill pour l'interdiction des annonces de loteries étrangères. Après la lecture de ce bill, la chambre s'est ajournée à lundi pour la discussion sur le bill de l'église établie. Il avoit couru dans la journée le bruit que le ministère vouloit se retirer : ce qui avoit amené beaucoup de membres à la chambre.

— Lord John Russell a réuni hier les partisans du ministère au Foreign-Office, parce qu'il avoit appris que la plupart d'entre eux se proposoient de combattre les trois bills concernant l'église, savoir, le bill sur l'église anglicane, le bill des devoirs et revenus ecclésiastiques, et celui de la discipline de l'église. M. Home a dit que les réformistes, après avoir soutenu le gouvernement avec désintéressement, avoient le droit de rejeter des bills ayant pour objet d'augmenter le nombre des évêques, et sinon d'ajouter à leur immense revenu, du moins de les égaliser et de les régler de manière à ôter au peuple tout espoir d'une réforme. M. Aglenby et divers autres membres du parti libéral

ont appuyé M. Hume. M. O'Connell, tout en approuvant le parti qu'ont pris ses honorables amis, les a cependant engagés à ne pas persister dans leur résolution, dans la crainte qu'une scission entre les réformistes ne fasse tomber les ministres qui pourroient être remplacés alors par les Tories. Il a été décidé que les membres de la réunion qui voudroient s'opposer à la troisième lecture du bill concernant l'église établie, seroient libres. On croit que les deux autres bills seront renvoyés à la session prochaine.

CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE. — Berne, 20 juillet. — La diète a tenu hier séance, pour entendre une communication de l'ambassadeur de France, M. de Montebello, au nom des cinq grandes puissances, et ayant rapport à l'expulsion immédiate de la Suisse des réfugiés étrangers. L'ambassadeur, après avoir fait, dans sa note, l'éloge de l'hospitalité pour les peuples qui peuvent l'exorcier comme l'Angleterre, sans danger pour les autres nations, trouve qu'elle doit être fort restreinte en Suisse, parce que la constitution fédérative, son fractionnement en 29 états souverains, régis par des législations différentes et par des principes divers d'administration, ne sauroient permettre que ce pays ait, au même degré que la France et l'Angleterre, les moyens de surveillance et de répression contre les réfugiés qui, accueillis sur son territoire, oseroient abuser du bienfait de l'hospitalité au détriment des états avec lesquels la confédération helvétique est en paix. M. de Montebello reconnoît aussi dans cette note que l'Allemagne et l'Italie ont le droit de s'attendre à ce que les hommes qui conspirent contre leur repos, cessent de recevoir en Suisse un asile dont ils se sont rendus indignes, et annonce que le gouvernement français, sur la demande qui lui en a été faite par la diète, donnera passage aux réfugiés, dont l'expulsion aura lieu, et leur accordera les moyens pécuniaires propres à subvenir à leur subsistance pendant un certain temps, à partir du jour de leur embarquement dans un des ports du royaume.

Cette note diplomatique a été envoyée par 18 états sur 22, à une commission chargée de l'examiner. Cette commission a aussi à apprécier la proposition d'un concordat, faite par le canton de Zurich, au sujet du droit d'asile des étrangers, et des mesures à adopter pour expulser ceux d'entre eux qui seroient déclarés indignes de jouir de ce droit.

Voici le relevé des principaux articles qui ont acquitté les taxes municipales à Bruxelles, pendant l'année 1885 : 5,602 hectolitres de vin, 2,885 hectolitres de genièvre interne, 240,818 hectolitres de genièvre externe, 292,290 hectolitres de bière interne. 13. 190 hectolitres de bière externe, 3,695 bœufs, 6,546 vaches, 15,251 veaux, 23,065 moutons, 847,795 kilog. viande dépecée de toute espèce, 108,568 kilog. stockfisch, 67,305,850 kilog. houille, 29,222 kilog. stères de bois à brûler.

— A Anvers, le 22, des soldats ont attaqué le sabre à la main, des pompiers qui ont été obligés de se défendre. Plusieurs des combattans ont été blessés. La garde est enfin arrivée, et a arrêté les soldats provocateurs.

— Le 6 juillet, deux bateaux pêcheurs ardes, exerçant paisiblement leur industrie sur la côte d'Alger, ont été tout à coup attaqués par les Arabes, qui ont pillé et brûlé les deux barques, et ont massacré les équipages.

— On lit dans un journal de Hambourg que le brick *Liverpool* a pris, dans la mer d'Espagne, un requin énorme, et qu'on a trouvé dans son ventre un cadavre humain tout entier.

— Le prince Albert de Prusse est arrivé à Hambourg le 19 juillet. Il devoit en repartir incessamment pour Amsterdam.

— La *Gazette d'Augsbourg*, du 17 juillet, donne des détails sur l'incendie qui a ravagé la ville de Gros Wardein en Hongrie, les 19, 20 et 21 juin. Plus de 1,500 maisons, 4 églises et la citadelle ont été réduites en cendres. Beaucoup de personnes ont perdu la vie. Un grand nombre d'au-

tres, et surtout d'enfans, ont disparu; on ne savoit pas encore s'ils s'étoient enfuis ou s'ils avoient péri dans les flammes. Les bâtimens et les effets brûlés ont été évalués à 10 millions de florins, monnaie de convention, somme qui équivaut à environ 25 millions de francs. Nous n'affirmons pas qu'il n'y ait point un peu d'exagération dans le récit de la *Gazette d'Augsbourg*.

— Le duc de Raguse vient d'arriver à Vienne, après une absence de quelques années.

— M. Riedt, capitaine du château, a quitté Vienne le 15, pour se rendre à Prague, afin d'arrêter les dispositions pour une fête nationale que l'empereur veut donner à l'occasion de son couronnement comme roi de Bohême.

— D'après le *Correspondant de Hambourg*, MM. Didier et Dromet de Reims auroient obtenu du roi de Danemarck le privilège exclusif pendant cinq années, d'établir dans ce pays l'éclairage au gaz, d'après de nouveaux procédés qu'ils ont inventés.

— Le *Globe*, journal anglais, annonçoit il y a environ deux mois, qu'on avoit proposé au pacha d'Egypte de faire démolir les pyramides de Gizeh ou Dzizé, pour en employer les matériaux à la construction des barrages du Nil. Cette nouvelle, bien que fondée, avoit été accueillie avec une sorte d'incrédulité. Le consul de France, M. Mimaut, s'est crié dans la nécessité de remettre une note à Méhémet-Ali, pour lui représenter que cet acte étoit indigne de son règne et indisposeroit l'Europe savante contre lui. Il paroît que M. Mimaut a fini par obtenir la grâce des pyramides.

— Le shah de Perse vient de publier une proclamation dans laquelle il déclare vouloir que les Anglais qui transportent leurs marchandises sur le territoire de la Perse paient aux officiers du gouvernement les mêmes droits que les négocians russes, jusqu'alors mieux traités par les réglemens de douanes perses.

Plusieurs journaux ont recommandé l'Association ecclésiastique de prévoyance

et de bonnes œuvres, et nous en avons parlé nous-mêmes dans le Numéro du 23 avril. Depuis, cette entreprise a reçu de puissans encouragemens. Plusieurs évêques ont applaudi au projet, et ont promis d'en favoriser le succès. Le prospectus de l'Association donne les lettres écrites aux directeurs par trois prélats. On nous a cité trois autres prélats qui ont témoigné verbalement beaucoup d'intérêt et de bienveillance pour cette œuvre. Quelques évêques avoient laissé voir des craintes sur la rivalité dont l'Association leur paroissoit menacer les caisses diocésaines. Elle est au contraire persuadée qu'elle ne tendra qu'à les accroître par l'avenir qu'elle assure aux membres du clergé. Les jeunes ecclésiastiques sachant qu'une foible économie annuelle peut leur assurer plus d'aisance dans la vieillesse, pourront être plus généreux pour la caisse diocésaine, et y porter l'excédant de leurs épargnes.

Quoique l'Association soit réunie à la Banque de Prévoyance, il ne faut pas en conclure qu'elle soit une affaire de spéculation et d'intérêt. L'adjonction a été déterminée par les dépenses qu'il auroit fallu faire pour monter une administration à part. L'Association trouve d'ailleurs dans son union avec la Banque de Prévoyance l'avantage de profiter de la confiance qu'a pu inspirer cet établissement qui existe depuis seize ans. Elle a d'ailleurs sa comptabilité à part, ses conseils et ses comités distincts.

Nous renvoyons pour les détails à ce que nous avons dit à ce sujet, dans le Numéro du 23 avril. On peut consulter aussi le prospectus qui a été adressé aux membres du clergé, et que l'on délivre gratuitement tous les jours de onze heures à trois, excepté les dimanches et fêtes. S'adresser Place de la Bourse, n° 31.

DÉFENSE DE LA MORALE CATHOLIQUE,
contre M. Sismondi, dans son *Histoire des révolutions italiennes*, par M. Manzoni, traduite de l'italien par M. l'abbé de la Couture.

C'est la seconde édition de l'ouvrage que nous avons annoncé l'année dernière,

N° 2372 et 2379. Cette seconde édition a été revue et corrigée. Nous en rendrons compte, et nous montrerons tout ce qu'il y a d'estimable et de solide dans la discussion de M. Manzoni. On aime à voir un homme de ce mérite et de ce talent défendre la religion avec tant de savoir, de zèle et de modération.

Sous le titre d'*Hommage à saint Vincent-de-Paul*, on vient de publier les principaux traits de la vie de ce grand saint. Douze sujets différens, dessinés avec soin, sur une feuille, forment grand-aigle, représentant les principaux actions de saint Vincent, entourant son apothéose. (Voir aux annonces.)

Le Gérant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 75
 QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 90
 TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 50
 Quatre 1/2 p. 070, j. de mars 000 fr. 00
 Act. de la Banque, 227 7/8 00
 Empr. national. 000 f. 00
 Bons du Trésor. 0 070
 Rente de la Ville de Paris. 000 00
 Obl. de la Ville de Paris. 1202 f. 50
 Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00
 Quatre Can., 1228 f. 75 | R. d'Esp. 00 f.
 Caisse Hypoth. 000 fr. 00 | Empr. r. d'Esp. 000 00
 R. de Napl. 100 f. 45 | R. p. d'Esp. 00 f. 00
 Emp. rom. 103 f. 00 | Empr. Belge. 000 fr.
 Certes. 00 fr. 00 | Empr. d'Itali. 300 f.
 R. d'Esp. 3 p. 00 070. | Empr. grec... 0000.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.
 Quai des Augustins, n. 85.

EN VENTE

CHEZ PELISSONNIER, ÉDITEUR,
 rue des Mathurins Saint-Jacques, 24.

HOMMAGE

A SAINT VINCENT-DE-PAUL

DEDIE

AU CLERGÉ DE FRANCE.

Une feuille grand-aigle contenant *deux* dessins, représentant les principaux faits de la vie de saint Vincent-de-Paul et son apothéose.

PRIS. 8 fr.
 Papier de Chine . . . 7

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

SAMEDI 30 JUILLET 1836.

SUR LE NOMBRE
DE CHAPELLES CATHOLIQUES
EN ANGLETERRE.

Depuis 30 ans nous observons avec intérêt la situation de l'Eglise catholique d'Angleterre. Nous suivons les progrès de la religion dans ce pays. Nous avons vu avec joie les adoucissements apportés par la législation à l'état des catholiques. Le nombre des catholiques s'est accru, des conversions éclatantes ont eu lieu, des églises ont été bâties, et le clergé a joui d'une liberté qu'il n'avoit pas connue depuis 300 ans. Nous avons pris part à ces heureux événemens, nous les avons racontés dans ce Journal, et nous avons eu soin de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui regarde cette église si long-temps florissante, et depuis si cruellement éprouvée. Mais en nous félicitant avec tous les amis de la religion de ce qui arrivoit pour elle de consolant et de favorable dans ce pays, nous nous sommes tenus en garde contre toute espèce d'exagération. Nous nous sommes défiés surtout des censeurs des protestans passionnés qui se plaignoient des progrès du *papisme*, alors même que la persécution étoit plus violente. Toute l'histoire des catholiques d'Angleterre dépose que telle a été la pratique constante de leurs ennemis. Quand il arrivoit une conversion importante, quand on ouvroit une chapelle, quand le parlement abo- lissoit quelque-une des anciennes lois portées sous Elisabeth, aussitôt les protestans tenoient des réunions où l'on s'élevoit contre les progrès du

papisme, et où on prenoit des résolutions pour le combattre et le réprimer. Cela s'est vu à toutes les époques, cela se voit encore en ce moment.

Des ennemis ardens de l'Eglise catholique courent en ce moment les villes d'Angleterre, et travaillent à échauffer les esprits contre nos doctrines et nos pratiques. Ils exagèrent, ils falsifient, ils inventent. Ainsi, le capitaine Gordon a dit dans une réunion que le nombre des chapelles catholiques qui en 1796 étoit de 24, étoit aujourd'hui de plus de 400. On sait que penser en Angleterre de ce rapprochement; mais sur le continent, des personnes peu au courant des affaires de l'Eglise catholique d'Angleterre, ont cru de bonne foi à l'assertion du capitaine Gordon. Elles n'ont pu croire qu'on osât avancer publiquement un fait faux. Ainsi, l'assertion de l'orateur protestant a été citée dans des journaux bien intentionnés d'ailleurs, comme une preuve décisive des progrès de la religion catholique, et quand nous avons réclamé dans le seul intérêt de la vérité, on nous a dit que le capitaine n'avoit avancé que des faits connus, *avoués et déjà signalés*. Qu'on nous permette à cet égard quelques explications.

Il y a deux choses bien distinctes dans l'assertion du capitaine Gordon; l'une, qu'en 1796 il n'y eût que 24 chapelles catholiques dans toute l'Angleterre, l'autre, qu'il y en ait aujourd'hui plus de 400. Ce dernier point est constant; d'après le dernier état porté dans le *Laity's Directory* de 1836, il y a aujourd'hui 421 catholiques en Angleterre, et la principauté de Galles

422 chapelles, grandes ou petites, construites ou en construction. Quelques-unes ne sont cependant encore qu'en projet, et en quelques lieux on fait l'office dans des salles.

Ce n'est donc point sur le nombre actuel des chapelles que nous contestons ; c'est sur l'estimation du capitaine Gordon pour 1796. Il prétend qu'il n'y en avoit alors que 24 ; or, nous soutenons que cette partie de son assertion est de toute fausseté. Il n'est pas aussi aisé de déterminer le nombre précis des chapelles catholiques à cette époque, parce qu'alors on n'en imprimoit pas comme aujourd'hui le tableau. Ce n'est qu'en 1824 que l'on publia pour la première fois l'état du clergé catholique et des chapelles existantes, et le libraire de Londres, à qui on doit cette publication, M. Cuddon, nous marqua dans le temps que l'idée lui en étoit venue d'un article de notre Journal. Nous nous empressâmes à cette époque de donner un extrait du tableau de M. Cuddon ; voy. N^o 1003, t. xxxix.

Dans le siècle précédent, on n'auroit pas osé faire cette publication. Les lois les plus sévères contre les catholiques ne furent adoucies qu'en 1778 et en 1791. Les missionnaires auroient craint avant cela de faire connoître leurs noms. On se souvient des émanes de 1779 et de 1780, où des chapelles catholiques furent détruites ou brûlées à Edinbourg, à Glasgow, à Bath, et 3 ou 4 à Londres. L'émeute de Londres avoit été terrible, et avoit tenu pendant plusieurs jours la ville dans les alarmes. Il n'est donc pas étonnant qu'on crût devoir éviter de donner aux établissemens des catholiques une publicité qui eût appelé sur eux les fureurs des protes-

Sur quel fondement le capitaine

Gordon avance-t-il qu'il n'y avoit que 24 chapelles catholiques en Angleterre en 1796 ? Il ne le dit point, et nous osons assurer que son assertion est insoutenable. S'il n'y avoit eu que 24 chapelles catholiques en Angleterre, le nombre des catholiques auroit donc été extrêmement petit. A quoi bon, dans cette supposition, avoir établi 4 évêques pour toute l'Angleterre ? Qu'auroient eu à faire 4 évêques pour gouverner 24 chapelles ? Çauroit été 6 chapelles pour chaque évêque. C'est une supposition tout-à-fait invraisemblable.

De plus, tout le monde sait que les catholiques ont toujours été fort nombreux dans le comté de Lancastr. L'ancienne foi s'y étoit conservée, et les congrégations dans ce pays étoient très-rapprochées les unes des autres. Il y a aujourd'hui 85 congrégations dans ce seul comté. Il est possible qu'elles aient augmenté depuis 40 ans, mais certainement en 1796 il y en avoit plus de 24 dans cette seule partie de l'Angleterre. Nous en dirions autant des comtés d'York et de Stafford, qui comptent le plus de catholiques après le comté de Lancastr. Le premier a aujourd'hui 56 congrégations, et le deuxième 27. Ces congrégations sont-elles toutes nouvelles, et est-il croyable qu'elles se soient toutes formées depuis 40 ans ? Mais nous avons quelque chose de plus précis.

Il parut en Angleterre, en 1780, un écrit d'un prêtre, Joseph Berington. Cet écrit, intitulé *Etat et conduite des catholiques anglais* (1), avoit pour but de calmer les alarmes des protestans sur le nombre et l'influence des catholiques. Aussi on croit générale-

(1) *The State and behaviour of english catholics from the reformation... 1780. 190 pages.*



ent qu'il a cherché à diminuer le nombre des catholiques. Néanmoins, l compte dans l'Angleterre environ 360 prêtres. Remarquez bien, 360 prêtres ; ce qui renverse tout-à-fait la supposition de 24 chapelles seulement, sans quoi il y auroit eu 15 prêtres par chaque chapelle, ce qui est évidemment inadmissible. Sur ces 360 prêtres, Berington en met dans le district du Nord 167, dont 48 anciens Jésuites ; dans le district du Milieu, 90 prêtres, dont 28 Jésuites ; dans le district de Londres, 58 prêtres, dont 11 Jésuites, et dans le district de l'Ouest, 44 prêtres, dont 23 anciens Jésuites. Malgré ce grand nombre de prêtres, Berington dit que 23 congrégations sont vacantes. Il ajoute que les prêtres manqueraient de plus en plus, à mesure que les anciens Jésuites s'éteindraient ; on sait que la suppression avoit eu lieu en 1773.

Ces renseignemens de Berington, écrivain contemporain, sont un peu plus croyables que les assertions du capitaine Gordon. Les 360 prêtres, dont 110 anciens Jésuites, les 23 congrégations vacantes, la crainte qu'exprime l'auteur que les prêtres ne manquent de plus en plus, tout cela prouve qu'il y avoit beaucoup plus de 24 chapelles. Quand on sait qu'excepté à Londres et dans quelques grandes villes, il n'y avoit guère qu'un prêtre par chaque chapelle, on voit que le nombre des prêtres ne devoit pas être supérieur de beaucoup à celui des chapelles. Berington comptoit de plus 3 écoles dans les comtés de Hertford, de Warwick et de Stafford ; ces écoles devoient être dirigées par des prêtres.

Le témoignage de Berington nous dispense d'en rechercher d'autres ; que l'on nous permette cependant de rappeler à cette occasion quelques

faits qui confirment ce que nous venons de dire.

A l'époque de la révolution française, le nombre des chapelles augmenta par le zèle de plusieurs de nos prêtres, qui passèrent en Angleterre en 1792 et 1793. L'évêque de Saint-Pol de Léon, les abbés Carron, Bourret, Fillonneau, Chantrel et d'autres ecclésiastiques ouvrirent des chapelles à Londres, ou dans les environs de cette grande ville. En 1800, il existoit à Londres 15 chapelles, dont 7 françaises. Parmi ces chapelles sont celles dites de France, d'Espagne, de Sardaigne, de Bavière et de Portugal, parce qu'elles avoient été établies dans l'origine par les ambassadeurs de ces puissances pour leurs sujets respectifs.

En 1802, on ne donnoit pas encore la liste des chapelles. Nous avons sous les yeux l'*Ordo* de cette année, imprimé à Londres. On n'y indiquoit que les chapelles de Londres et un très-petit nombre de celles de provinces. Il y en a 32 nommées, mais il est constant qu'il y en avoit un bien plus grand nombre, et la preuve en est qu'on n'en indique aucune pour les comtés de Lancastre, d'York et de Stafford, où les catholiques étoient depuis long-temps assez nombreux, et où il est certain qu'ils avoient des chapelles. On n'indiquoit pas non plus la chapelle de Lullworth, chez M. Weld, chapelle ancienne, et où s'étoit fait, en 1790, le sacre de M. Carroll, évêque de Baltimore. Il étoit d'usage alors de ne publier les noms des chapelles, que sur la demande des pasteurs, qui demandoient des secours pour leur construction ou pour leur entretien. Ainsi, dans le *City's Directory* de 1817, où il y a 52 chapelles nommées, dont 18 à Londres, l'éditeur a inséré un avis ainsi conçu :

Dans la liste ci-dessus, on ne nomme que les chapelles dont les pasteurs en ont témoigné le désir.

Peu à peu, lès années suivantes, le nombre des chapelles nommées dans le *Laity's Directory* s'accrut. Les pasteurs avoient intérêt à les faire connaître quand ils avoient à réclamer la charité des fidèles pour les réparer ou les construire. Ainsi, en 1823, on en indiquoit nommément 103. En 1824, où on commença pour la première fois à mettre la liste entière, elle en indique 372. Assurément il ne s'en étoit pas établi 260 dans une seule année. Il est donc clair que précédemment on n'en nommoit qu'un très-petit nombre. Par exemple, on ne nommoit jamais les chapelles établies d'après un ancien usage dans les châteaux de riches catholiques, et qui servoient pour tous les catholiques des environs.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 14 juillet, le Saint-Père a tenu au palais Quirinal un consistoire public pour donner le chapeau aux deux nouveaux cardinaux Frezza et Patrizi, ce qui a eu lieu avec les formalités et les cérémonies accoutumées. Dans cette circonstance, M. Bartoli, avocat consistorial, parla, pour la deuxième fois, devant le Saint-Père, sur la cause de béatification de la vénérable servante de Dieu, Marguerite Alacoque, française, religieuse de la Visitation.

M. le cardinal Grimaldi est parti pour Forli, où il va prendre en main le gouvernement de cette légation.

M. François Capocini est nommé secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, en remplacement de M. le cardinal

Frezza. Le prélat conservera en même temps la place de substitut de la secrétaire d'état et de secrétaire du chiffre.

PARIS. — Le 28 juillet, à midi, un service funèbre a été célébré dans l'église des Invalides, pour les victimes de l'attentat du 28 juillet de l'année dernière. La décoration intérieure étoit la même que celle du service solennel célébré il y a bientôt un an. Le dôme étoit entièrement tendu de noir, et éclairé de milliers de cierges. Les députés et les pairs présents à Paris, tous les ministres, les maréchaux de France, les députations des cours, des tribunaux et des autres corps constitués ont pris les places qui leur étoient assignées. Une tribune étoit réservée aux parens des 18 victimes. Des détachemens de la garde nationale et de la ligne entouraient le catafalque qui formoit la haie. M. le curé des Invalides a célébré la messe, M. l'Archevêque a fait l'absoute. La messe a été chantée en musique. Après la cérémonie, les caveaux ont été ouverts aux familles des victimes.

M. l'Archevêque n'étoit point attendu, et n'avoit point reçu l'invitation qu'il étoit peut-être assez naturel de lui adresser, comme à toutes les personnes en place. Le prélat est descendu chez M. le curé des Invalides, qui a fait avertir sur-le-champ le gouverneur que M. l'Archevêque se proposoit d'aller lui faire visite après l'office. M. le maréchal Moncey s'est empressé de donner des ordres pour que le prélat fût reçu d'une manière digne de son caractère, et en effet, il ne pouvoit être l'objet de plus de soins et d'empressements. Sa présence a paru produire beaucoup d'effet sur l'assistance. Après l'office, M. l'Archevêque s'est rendu chez M. le gouverneur, qui l'a reçu avec beaucoup de grâce, et après un entretien long et affectueux, le maréchal a donné l'ordre à un officier supérieur de faire les honneurs de l'Hôtel au prélat, qui a été

ponduit à sa voiture avec des démonstrations de respect.

L'invitation adressée par M. le garde des sceaux aux cours et tribunaux n'annonçoit le service que pour les victimes de l'attentat de l'année dernière, quoique le programme du ministre de l'intérieur indiquât aussi les victimes de 1830. Il paroît que cette différence a beaucoup étonné au Palais. Les magistrats étoient invités à se rendre aux Invalides en grand costume. Ceux de la cour de cassation et de la cour des comptes s'y sont rendus sans costume et en simples particuliers : aussi ils n'ont point eu d'escorte. Au contraire, les députations de la cour royale et du tribunal civil portoient leurs robes de cérémonie, et étoient escortées par la gendarmerie.

Le service anniversaire a été célébré, comme à l'ordinaire, dans toutes les églises. Il est vrai de dire qu'il y avoit généralement très-peu de monde. Il ne s'y trouvoit guère que les gens en place obligés d'y assister, et des curieux que la piété n'avoit point amenés là. On s'en apercevoit au peu de recueillement des assistants. Les princesses se sont rendues à Saint-Roch, où l'on sait qu'elles assistent fort régulièrement aux offices.

Le clergé de Saint-Sulpice, qui avoit perdu cet hiver son curé, M. Depierre, et depuis un des vicaires, M. l'abbé Charpentier, vient de perdre encore un troisième prêtre, M. l'abbé Kergariou du Koskaër, qui étoit depuis dix ans attaché à cette paroisse, et qui a été enlevé dans la force de l'âge.

La pensée de l'œuvre de la Propagation de la Foi, dont nous constatons dernièrement les heureux résultats, n'est point une pensée nouvelle. On en trouve le germe dans un ouvrage assez rare qui nous a été communi-

qué; cet ouvrage a pour titre : *Mémoire touchant l'établissement d'une mission chrétienne dans le troisième monde, appelé la Terre Australe, Meridionale, Antarctique et Inconnue, dédiée à Alexandre VII, par un ecclésiastique originaire de cette terre; 1663, in-8°.* L'auteur étoit un abbé Paulmier, chanoine de Lizieux, qui étoit arrière-petit-fils d'un Indien, amené en Europe par le voyageur Gonneville; voyez dans la *Biographie universelle* de Michaud l'article Gonneville. Paulmier avoit consacré de son projet avec saint Vincent de Paulet avec MM. Pallu et Lambert, évêques missionnaires en Orient. Mais la mort du premier et le départ des deux autres pour leurs missions les empêchèrent de donner suite à ce projet.

L'abbé Paulmier donne un extrait du voyage du capitaine Gonneville, et recherche où peuvent être les terres découvertes par celui-ci. Mais il s'occupe surtout des moyens d'y porter le christianisme, et veut que la France ait cette gloire. Il propose donc d'envoyer des missionnaires dans ces pays; mais pour soutenir cette mission, il faudroit, dit-il, former une *compagnie de gens de bien*, qui se réuniroient de temps en temps pour aviser aux moyens de soutenir l'œuvre. Ces réunions se tiendroient à Paris, et la compagnie réclamerait les bénédictions du Saint-Siège. N'est-ce pas là comme le germe et le plan de l'œuvre actuelle, et l'abbé Paulmier n'a-t-il pas prévu et marqué ce qui s'est fait de nos jours? Aussi un vénérable évêque qui a parcouru ce livre, a-t-il été frappé de tout ce qu'il y a vu de zèle et de sagesse, et il en prenoit occasion d'exhorter vivement à contribuer, par tous les moyens possibles, à planter la foi dans cette partie de l'ouest des Etats-Unis, qui se peuple si rapidement. Si on peut former là des églises et des établissements, la religion s'y consolideroit et se répandroit de là dans des pays plus reculés encore, et des églises nouvelles se formeroient sur ce vaste

continent, qui s'étend jusqu'à la mer Pacifique.

Au surplus, nous trouvons dans le dix-septième siècle d'autres exemples de ce zèle pour les missions lointaines. Nous voyons en France des laïques, des dames faire de grands sacrifices pour l'église naissante du Canada. On y envoyoit des missionnaires et des religieuses, on y bâtissoit des églises et des hôpitaux, ou y fondoit des écoles. Le commandeur de Sillery et la duchesse d'Aiguillon eurent la principale part à ces généreux efforts. En 1641, une association se forma à Paris dans le même but ; des ecclésiastiques, des seigneurs, des hommes de toutes les conditions s'occupoient de former des établissemens dans ce même pays. M. Olier fit un des plus zélés pour cette œuvre, et de là date l'origine de la ville de Montréal. On peut consulter à cet égard l'*Essai historique sur l'influence de la religion au dix-septième siècle*, t. I, p. 331 et suiv.

Dans le même temps, une dame riche et pieuse faisoit les frais de la fondation de l'évêché de Babylone en Perse. Quelques années après, des associations de pieux jeunes gens provoquèrent le départ de missionnaires pour la Chine, la Cochinchine et le Tong-King. Des âmes charitables firent les fonds pour le voyage, et donnèrent naissance au séminaire des Missions-Etrangères.

Ces différentes œuvres avoient beaucoup de rapports avec la Propagation de la Foi, telle qu'elle est aujourd'hui établie. Mais celle-ci embrasse toutes les missions ; et son plan, qui est de ne demander par chaque membre qu'une très-modique contribution, permet à bien plus de personnes de s'associer au mérite de cette bonne œuvre. Toutes les classes peuvent ainsi concourir au bien que font les missionnaires, et la plus petite aumône porte son fruit à quelques mille lieues de là.

L'*Emancipateur* de Cambrai a fait le 10 juillet une réponse fort polie à quelques remarques d'un de nos numéros précédens à l'occasion de l'établissement protestant de Nomain. Il se défend du reproche d'avoir voulu nous faire un petit sermon, et s'étonne que nous n'ayons point parlé des heureux résultats obtenus cette année par les curés du diocèse, et de ce qui s'est passé entre autres à Arleux, près Douai, où pendant le Carême les exhortations du curé ont constamment attiré la foule, où beaucoup de personnes qui vivoient dans l'oubli de leurs devoirs de religion se sont approchées du tribunal de la pénitence, où des mariages civils ont été bénits, où des jeunes gens sont revenus à la pratique de la religion.

Assurément nous nous félicitons de tels résultats, et nous aimons à consigner dans ce Journal les faits édifiants qui nous parviennent, soit par notre correspondance, soit par les journaux de province. Mais, faut-il le dire ? Nous avons cru voir dans le même article de l'*Emancipateur*, une teinte d'exagération qui nous avoit inspiré quelque défiance. Nous ne contestons point, à Dieu ne plaise, sur ce qui est rapporté des succès de M. le curé d'Arleux ; mais il étoit dit au même endroit qu'on recevoit non-seulement des villes, mais de toutes les communes du diocèse, *les détails les plus satisfaisans sur la piété inspersée avec laquelle le Carême a été observé cette année par tous les habitans du département*. Plusieurs curés, ajoutoit-on, sont unanimes pour assurer que le changement le plus heureux s'est opéré dans les esprits, que la ferveur a succédé à l'indifférence, en un mot que sous le rapport religieux *tout est changé du jour à la nuit*.

Or, il faut l'avouer, des expressions si générales, cette universalité de succès nous laissèrent quelques doutes. A prendre à la lettre le récit de notre confrère de Cambrai, il sembleroit que dans toutes les com-

munes *tous les habitans* fussent revenus à la religion. Nous serions heureux sans doute d'avoir à proclamer de tels résultats, mais sont-ils réellement aussi complets? Le rédacteur n'a-t-il pas pris ici ses desirs pour des réalités? Tout est-il véritablement *changé du jour à la nuit*?

L'auteur de l'article est sur les lieux, il doit connoître l'état des choses beaucoup mieux que nous. Mais s'il est bien informé de ce qui se passe dans son diocèse, il nous permettra de croire que les progrès en bien ne sont pas aussi satisfaisans partout. A Paris, le centre, à ce qu'on dit, du mouvement religieux, les trois quarts de la population vivent dans l'indifférence sur la religion. Il y a des paroisses où le nombre des communians à Pâque n'est que le douzième ou même le dix-huitième de la population totale. On remarque que dans les églises il y a très-peu de ce qu'on appelle le peuple. Les ouvriers, les artisans, les pauvres, ne mettent presque pas le pied à l'église. Il est déplorable de voir une classe si nombreuse vivre dans l'entier oubli des pratiques du chrétien. Renfermée tout entière dans les soins matériels ou dans la recherche de plaisirs grossiers, cette masse de population ne sort de ses ateliers que pour consumer le fruit de son travail dans les cabarets, dans des spectacles corrupteurs, ou dans des réunions nocturnes et prolongées de danses et de débauches.

Autour de Paris, sur un rayon de plus de vingt lieues, il y a bien des paroisses où presque personne ne va à la messe, où le nombre des pâques ne s'élève pas à une douzaine. Il y a des lieux où le curé ne peut obtenir que les enfans fassent leur première communion. Presque partout, après les premières communions faites, on ne revoit plus les jeunes gens. Tous ceux qui vivent dans les campagnes autour de Paris ont pu remarquer la solitude des églises et l'abandon des devoirs religieux. Presque partout on

travaille le dimanche comme les autres jours.

Nous regrettons d'affliger les lecteurs par des détails pénibles, et de ne pouvoir partager les espérances de beaucoup de personnes estimables; mais nous ne pouvons dire que ce dont nous sommes témoins. Or, autour de nous, à côté de faits édifians, de retours partiels à la religion, d'éclatans exemples de piété et de vertu, nous voyons bien des choses douloureuses, et qui navrent les amis de la religion et des mœurs. Nous félicitons les pays qui sont plus favorisés, et qui voient s'opérer d'heureux changemens; mais nous rendons hommage à la vérité en racontant ce qui se passe sous nos yeux, en publiant à la fois le bien et le mal, et en nous tenant en garde contre la double exagération de voir tout en beau et de fermer les yeux aux choses consolantes qui se présentent parmi nous.

Les sociétés bibliques se remuent de tous côtés; du nord au midi de la France, elles envoient des émissaires, elles distribuent des Bibles traduites dans le sens protestant, et de petits livres qui enseignent ou favorisent le protestantisme. Nous avons déjà signalé ces efforts et ces manœuvres dans plusieurs diocèses. Aujourd'hui c'est le diocèse de Perpignan qui est en butte à ces menées: M. l'évêque l'a découvert dans sa tournée pastorale, et s'est hâté de prémunir son troupeau contre le danger. Il a adressé de Prades à son clergé une circulaire, datée du 3 juillet, où il déplore le zèle ardent des sociétés bibliques. Elles distribuent des Bibles altérées, où l'on a supprimé plusieurs livres de l'ancien Testament: les Bibles sont en français et en catalan, et traduites avec perfidie. De plus, on répand de petites brochures qui, sous un titre en apparence religieux, renferment tout le venin de l'erreur:

• Nous nous abstiendrons, dit le pré-

lat. de nommer cette foule de petits écrits imprimés sous des titres pieux, mais dont la doctrine est pleine d'erreurs, de fausses maximes et d'assertions perverses; on les répand avec profusion, on les vend à vil prix, on les donne, et même on force à les accepter. Il suffit à notre devoir, monsieur le curé, autant qu'à l'instruction des fidèles, de vous dire que rien n'est plus nuisible à la foi que la lecture de ces livres. Outre les erreurs formelles qu'ils renferment, on y fait plusieurs vérités fondamentales que les pasteurs doivent enseigner à leurs brebis: telles que la primauté du Pape, l'autorité de l'Eglise, de la tradition... etc. La sanctification des jours de dimanche y est bien recommandée; mais il n'y est pas dit un mot de l'obligation d'entendre la messe et de sanctifier les fêtes établies par l'Eglise. L'invocation des Saints est répudiée comme inutile et injurieuse à Dieu.

Quant aux sacrements, il n'en est pas parlé dans lesdites brochures; on y enseigne que la rémission des péchés s'opère par la foi et par la certitude qu'a le pécheur que ses fautes lui sont actuellement remises par les mérites de Jésus-Christ, de sorte que la foi seule le sauve sans même les bonnes œuvres; abusant en cela du texte de l'apôtre saint Paul, dans le troisième chapitre de sa lettre aux Romains, où il est dit que l'homme est justifié par la foi; mais quand l'apôtre dit que l'homme est justifié par la foi, cela doit s'entendre, selon que nous l'apprend la tradition de tous les siècles, dans le sens que la foi est le commencement du salut de l'homme, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu; dans le sens que la foi est le fondement et la racine de toute justification, grâce que le pécheur ne reçoit cependant que par le canal des sacrements institués pour cette fin, et qui par cette institution sont devenus des moyens nécessaires de sanctification.

Les œuvres que saint Paul exclut de la justification sont celles que l'homme feroit par ses propres forces, et par les-

quelles il se flatteroit d'arriver à la justice, mais non celles qui, faites par la grâce Dieu, servent à opérer votre salut.

Nous ne pouvions nous empêcher de signaler le nouveau Testament en catalan comme très-altéré dans beaucoup de passages, qui y sont traduits d'une manière peu respectueuse envers Jésus-Christ, et dans le sens hérétique touchant la sainte Eucharistie, la virginité de Marie, et le sacrement de pénitence.

M. l'évêque invite ses curés à donner à cet égard de sages avis à leurs ouailles, à les détourner de ces dangereuses lectures, et à rejeter tout ce qui leur vient de sources suspectes.

Sous la restauration, on a bâti une église à Saint-Germain-en-Laye. Cette ville, dont la population est d'environ 12,000 âmes, n'a qu'une paroisse, dont l'église tomboit en ruines. Il y avoit eu un commencement de construction, et ensuite les fonds avoient manqué. Louis XVIII résolut de bâtir une église dans cette ancienne résidence royale. La liste civile joignit des dons considérables aux fonds affectés par le gouvernement. Les travaux furent repris en 1824, et l'église fut achevée en assez peu de temps. Elle est d'une forme élégante et d'une bonne grandeur, quoique peut-être insuffisante pour la population, si toute la population remplissoit les devoirs du chrétien. Le portail est noble, et fait face au château. L'église a trois portes qui correspondent à la grande nef et aux bas-côtés. La nef a six colonnes de chaque côté. La colonnade se prolonge autour du chœur. La voûte, par compartimens, est d'une belle élévation. A droite et à gauche du chœur sont deux grandes chapelles, l'une à la Sainte-Vierge, l'autre au Sacré-Cœur. Dans le bas de l'église, au bas-côté à droite, on a élevé un monument au roi d'Angleterre, Jacques II, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 16 septembre

1701. Ses entrailles furent enterrées dans l'église, et on les a retrouvées, en 1824, en faisant les fouilles pour la construction du clocher de la nouvelle église : elles ont été transférées avec honneur. Nous rendîmes compte de ce fait n° 1040, t. xl. Depuis, l'église étant achevée, un beau monument en marbre blanc a été érigé avec des inscriptions honorables. La mémoire de ce prince, victime de son zèle pour la religion catholique, méritait cet hommage dans la ville où il a passé ses dernières années et où il est mort.

S. Tugdual ou Tugal, évêque de Tréguier en Bretagne, étoit patron de la cathédrale de cette ville, et ses reliques s'y conservent encore. Tugdual étoit né dans la Grande-Bretagne, passa en Armorique, et y fonda le monastère de Trécor, depuis appelé Tréguier, et bientôt après érigé en évêché. Tugdual, élu évêque, gouverna cette église pendant environ vingt ans, et mourut vers l'an 553. Il y a en Bretagne plusieurs églises sous son invocation, entre autres celle de Saint-Tugdual, aujourd'hui du diocèse de Vannes. Les habitans de cette paroisse voulant avoir des reliques de leur saint patron, en ont demandé à l'église aujourd'hui paroissiale de Tréguier. Ils en ont obtenu par l'entremise de M. l'abbé Roers, supérieur du petit-séminaire de Plouguernevel.

La relique fut déposée à Tregornau, limite du diocèse de Saint-Brieuc, dont la ville de Tréguier dépend aujourd'hui. C'est là que les habitans de Saint-Tugdual allèrent la prendre. Le 14 juin au matin, une députation à cheval arriva à Tregornau. M. l'adjoint Guilloux adressa des remerciemens à M. Ropers, qui emporta la relique suspendue à son cou. On se mit en route : des haies de fidèles grossissoient incessamment le cortège. A une demi-lieue de Saint-Tugdual, on avoit dressé un arc de

triomphe. C'est là que l'on s'arrêta. La relique fut enfermée dans un buste d'or; ensuite on se mit processionnellement en marche pour Saint-Tugdual, où l'on n'arriva qu'à midi. La messe fut célébrée, et un discours prononcé en bas-breton, en l'honneur du saint. Le soir, il y eut un feu de joie et des artifices. La fête fut terminée par un *Te Deum*.

Les habitans de Saint-Tugdual avoient décoré leur église pour la cérémonie. M. Paulay, curé, avoit fait à cette occasion de grands préparatifs. Le maire, M. Thomas, a assisté à toute la cérémonie avec son adjoint et plusieurs de leurs collègues. On étoit venu de tous les environs, et même d'assez loin, prendre part à la fête.

La dévotion de la famille royale de Naples, non moins que des habitans des Deux-Siciles, pour la sainte Vierge honorée sous le titre des *Grâces*, a engagé le roi de Naples à solliciter du souverain pontife la permission d'ériger en fête de précepte le 2 juillet, où la sainte Vierge est révérée sous ce titre dans tout le royaume, tant pour la remercier des grâces obtenues que pour demander la continuation de sa protection sur la famille royale et sur la nation. Le vœu du prince fut accueilli par le Saint-Père, qui, par son bref du 30 décembre dernier, accorda la permission demandée. C'est donc cette année que la fête se célèbre pour la première fois à Naples et dans tout le royaume. Le 2 juillet, à cette occasion, le roi de Naples a fait don à l'église des nobles du Saint-Esprit du palais, d'une statue de la sainte Vierge dans une belle forme, avec une riche couronne d'argent ornée de pierres précieuses, ainsi que l'enfant qu'elle a entre ses bras. Les vêtemens de l'une et de l'autre sont tissus de lames d'argent avec des dessins en or.

POLITIQUE.

Dans la soirée du 26 juillet 1830, M. Armand Carrel rédigeoit et faisoit si

gner par quarante journalistes cette fameuse protestation qui fut le signal de l'insurrection et le premier acte d'agression contre le gouvernement de Charles X. Six ans après, jour pour jour et à la même heure, on enterroit M. Armand Carrel dans le cimetière de Saint-Mandé. Étrange coïncidence, si c'est le hasard qui la produite ! Terrible et instructive leçon, si c'est une cause plus intelligente qui s'est chargée de la donner aux hommes de désordre et de malheur !

Ici, du reste, tout parle encore plus haut contre eux depuis la mort que pendant la vie de M. Carrel. Jusqu'alors on avoit pu les croire doués à un degré plus ou moins inférieur, des qualités essentielles à la vie des sociétés. On vient d'apprendre avec frémissement que la première condition de l'ordre moral leur manque, et que le monde n'est pour eux qu'une exploitation matérielle. Seroient-elles donc fondées les appréhensions des gens de bien, qui ont cru découvrir dans les tendances de cette seconde révolution quelque chose de plus irréligieux encore et de plus désordonné que dans la première ? Dans la première, disent-ils, on n'osoit pas afficher un tel cynisme d'incrédulité ; et quand Robespierre eut compris la nécessité de rendre au peuple français *l'être suprême et l'immortalité de l'âme*, y auroit-il eu sûreté sous lui à braver ce reste de croyance, et à se montrer aussi impie que certains mourans de notre époque ? C'est un genre de progrès qui peut faire pressentir à quoi nous serions appelés sous le régime des nouveaux régénérateurs qui nous offrent leurs services.

Sur ce qu'on a reçu à Paris le bulletin d'un avantage remporté en Afrique par l'armée française, le judicieux *Constitutionnel* s'écrie que cette bonne nouvelle ne pouvoit arriver plus à propos, comme étant de nature à réveiller tous les beaux sentimens de gloire nationale, et à compléter les joies du peuple dans un moment où il célèbre l'anniversaire de son triomphe de juillet. Il est persuadé que cela doit parler vivement aux esprits et

aux cœurs, et les attacher plus que jamais à l'ordre de choses qui produit toutes ses félicités.

Dans ce cas le peuple de 1836 est beaucoup plus sensible à la gloire nationale que celui de 1830, et se laisse plus facilement aller à ses inspirations d'enthousiasme et de reconnaissance pour son gouvernement. Car alors il arriva aussi de fort bonnes nouvelles d'Afrique ; et sans vouloir faire tort aux bulletins de M. le général Bugeaud, ceux de M. de Bourmont les valoient bien ; d'autant mieux qu'il y en avoit pour tous les goûts, et qu'au moyen de ce qu'il avoit su tirer de la Casaba pour le joindre à ses beaux faits d'armes, il étoit profondément entré dans l'esprit de notre siècle. Or, on se souvient de ce qui suivit immédiatement les brillans et lucratifs succès dont le vent d'Afrique nous apporta la nouvelle. Mais seulement le peuple de juillet n'en fut pas touché, comme le *Constitutionnel* veut qu'il le soit cette fois en apprenant que M. le général Bugeaud a battu et dispersé quelques hordes arabes. Si bien qu'on peut appliquer aux succès de nos armes en Afrique ce qu'on dit de tous les chemins qui mènent à Rome. Un jour c'est à une révolution que cela nous mène, ou que du moins cela n'empêche pas. Un autre jour, c'est de l'enthousiasme et de la reconnaissance qu'on en fait résulter pour embellir les anniversaires des glorieuses journées. La vérité est qu'on ne sait que penser d'une nation dont on fait ainsi servir la légèreté d'esprit à tout ce que l'on veut.

PARIS, 29 JUILLET.

Un journal dit qu'il est parti hier quelques voitures de bagages pour le château d'Eu, et que le voyage de Louis-Philippe et de sa famille pour cette résidence aura lieu demain ou dimanche.

— M. de Montivet s'occupe, dit-on, d'un nouveau système pénitentiaire pour les prisons.

— D'après un autre journal du matin, le prince de Joinville doit incessamment

se mettre en route pour une expédition maritime.

— On ne sait toujours rien de positif sur la nouvelle conspiration, et fatigués de faire des suppositions, les journaux paroissent résignés à attendre les éclaircissemens que le pouvoir finira par donner. Un journal prétend qu'on a voulu laisser passer tranquillement les fêtes de juillet avant de parler. On assure que de nombreuses arrestations ont été faites aussi dans les départemens.

— Au nombre des personnes arrêtées ces jours-ci, se trouve M. Boussi, avocat.

— Nous croyons pouvoir assurer, dit un journal, que l'objet de la mission du commandant Pellion, aide-de-camp du ministre la guerre, qui est parti ces jours derniers pour la frontière, est de réunir un corps de 4,000 hommes, officiers compris, pour aller renforcer la division du général Bernelle. Ce corps devra être formé d'hommes de bonne volonté, tirés de toutes les garnisons du Midi.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres tiendra séance publique le vendredi 5 août, à 3 heures précises.

— Il y aura exercice à l'Institut royal des Sourds-Muets de Paris, le jeudi 4 août.

— Le général Bro qui commande la première brigade de la division d'Alger, revient en congé de convalescence pour trois mois.

— M. de Cazes est de retour à Paris; sa voiture a versé entre Aurillac et Tulle; M. le grand référendaire en a été quitte pour quelques contusions.

— Hier et avant-hier, la cour royale, les tribunaux civil et correctionnel, même la cour d'assises, ont vaqué et vaquent encore aujourd'hui.

— Le *Journal des Débats*, le *Courrier Français*, le *Constitutionnel* et quelques autres journaux n'ont pas paru aujourd'hui 29.

— Tandis que des journaux parlent de la présence de madame la duchesse de Berry à Paris, la *Gazette d'Autbourg* nous annonce que le roi de Naples va se rendre

à Gratz pour y voir cette princesse. Il faut avouer que nos faiseurs de ridicules nouvelles jouent de malheur : cette fois leur petit conte, si vite démenti, n'aura pu faire des dupes.

— Les journaux ont annoncé que les condamnés, lors de leur départ de Bicêtre, seroient placés sur une voiture couverte; nous tenons de source certaine, dit le *Droit*, qu'il n'y aura plus qu'un départ de chaîne. Le bail de l'entreprise de la conduite des forçats de Paris aux bagnes de Toulon et de Brest, expirant après le mois d'octobre, les condamnés seront dirigés directement des départemens sur le bague.

— Un Anglais nommé Beck, déjà condamné deux fois pour escroquerie, avoit passé deux ans à la maison centrale de Gaillon. Pendant qu'il subissoit la peine, il eut l'audace d'écrire à un pharmacien de Paris, et de dater ses lettres de son château de Gaillon. Comme il faisoit payer, les médicamens qu'il désiroit étoient vite livrés. A sa sortie de prison, l'Anglais se présenta chez son pharmacien, qui, dit-on, le reçut avec beaucoup d'égards. Comme on peut le penser, Beck eut besoin de nouveaux médicamens, et pour une somme assez forte; M. Renard, tout-à-fait sans méfiance, s'empressa de lui en livrer pour 80 fr.; mais il ne revit pas son malade au jour indiqué pour le paiement; alors il apprit ce que c'étoit que le château de Gaillon. Acquitté par les premiers juges, Beck, sur l'appel du ministère public, vient d'être condamné par la cour royale à cinq ans de prison et à la surveillance de la haute police pendant un pareil nombre d'années.

— L'affaire Horner et autres (faux billets de 500,000 fr. et faux testament), qui devoit être jugée dans le cours du mois dernier, vient d'être définitivement fixée au 9 août.

— Un particulier, de la campagne sans doute, que deux escrocs avoient accosté, eut la foiblesse de se laisser conduire de cabaret en cabaret, et régaler par ses nouvelles connoissances. Il finit par être tellement ivre, qu'il se coucha sur le pavé.

Alors il fut bien entendu, dévalisé. Des agens de police qui avoient remarqué l'air de bonhomie de ce malheureux, et les figures un peu suspectes des deux individus, épiaient leurs actions, et les arrêtaient encore nantis de l'argent qu'ils venoient de dérober.

— Le cocher d'un cabriolet de remise étoit descendu de sa voiture pour renvoyer avec plus de facilité un jeune homme qui étoit monté derrière. Celui-ci, en se retirant, a donné deux coups de couteau au malheureux cocher, qui est mort sur-le-champ.

— M. Beaujour, pair de France, dont nous avons annoncé la mort il y a quelques jours, a fait des legs considérables par testament. Voici entre autres ceux que signale le *Sémaphore de Marseille* : Un fonds de 20,000 fr. a été laissé à la caisse municipale de Marseille, pour accorder tous les cinq ans une somme de 5,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le commerce de cette ville. Pareille dotation a été faite à l'Académie de Marseille, et celle des sciences de Paris en a reçu une de 40,000 fr.

M. Beaujour a également destiné cent mille francs pour fonder un hospice et une école à Fréjus, où il est né.

— Le général Allard avoit commandé à la Monnoie une collection de médailles du règne de Napoléon. Les médailles ont été frappées en argent, et leur valeur s'élève à 10,000 fr. ; elles seront renfermées dans une belle boîte en palissandre, aux armes de la ville de Paris, et expédiées au général, à Lahore, par le premier bâtiment de guerre qui fera voile pour le Bengale.

— Une femme étoit occupée à laver du linge au canal de La Villette, quand une voiture de roulage, dont les chevaux s'étoient emportés, fut précipitée dans l'eau à côté d'elle. Cette femme éprouva un tel saisissement, qu'on la trouva morte.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les grandes eaux du parc de Versailles foueront le 7 août.

— Le tribunal correctionnel de Soissons vient de décider qu'une lettre déchirée en trois morceaux ne perd pas son caractère de lettre, et que celui qui s'en charge n'échappe pas à la prohibition portée en l'art. 1^{er} de l'arrêté du 27 prairial an ix, et a en conséquence condamné à 150 fr. d'amende et aux dépens, le sieur Lesèvre, conducteur de voiture, qui s'étoit trouvé nanti d'une lettre ainsi fractionnée, et le sieur Rousselle son maître.

— D'après un journal, on a trouvé dans les mines d'Auzin, et à 1,100 pieds de profondeur, un palmier fossile. Cet arbre étoit debout et ses racines perçoient le sol à plusieurs pieds ; son tronc avoit environ 36 pouces de diamètre. Cet arbre va, dit-on, être envoyé au cabinet d'histoire naturelle à Paris.

— M. Brière, gérant du *Journal de Rouen*, poursuit sa lutte contre l'administration des postes, à l'occasion de la saisie de ses correspondances de Paris, du 9. Ayant échoué auprès du procureur du roi, il vient de s'adresser au procureur-général près la cour royale de Rouen. Treize avocats de cette ville ont approuvé sa démarche.

— Le *Mémorial Dieppois*, auquel le maire de Dieppe avoit intenté une action en diffamation, parce qu'il avoit qualifié d'une manière fort sévère plusieurs actes de son administration, vient d'être acquitté.

— Dans la nuit du 19 au 20, la veuve Laurent, âgée de soixante-quatorze ans, et demeurant à Premierfait, arrondissement d'Arcis (Aube), fut réveillée par une détonation qu'elle crut être un coup de fusil ; elle se leva, et n'eut que le temps d'éteindre le feu qui prenoit à son lit. Une ouverture ronde avoit été pratiquée dans le mur sur la rue, et sans doute qu'on avoit introduit par là une fusée. Si l'on n'a voulu faire qu'une plaisanterie, il faut avouer qu'elle est fort déplacée. Du reste, la justice informe.

— Le *Patriote de la Meurthe* du 25 juillet dit qu'on parle depuis deux jours à Nancy de visites domiciliaires qui se

voient faites après les fêtes de juillet pour saisir les armes prohibées. Il faut avouer que s'il en étoit ainsi, la police de cette ville pourroit bien ne rien trouver.

— On lit dans l'*Auxiliaire Breton* :

« Depuis quelques jours, une température vraiment extraordinaire pour la saison a lieu dans nos contrées. Il y gèle chaque matin d'une manière assez forte, et cela après avoir eu le 4 juillet des chaleurs de 30 à 32 degrés au soleil. »

— Le conseil municipal de Nantes a décidé qu'il seroit formé un musée dans cette ville.

— Le *Courrier de Lyon* du 25 juillet dit qu'un accident dont on ne connoît pas encore tous les détails vient d'arriver à un bateau qui descendoit le Rhône, portant une famille anglaise avec ses bagages et une voiture. Il paroît que quelques personnes se trouvoient dans la voiture au moment de l'événement, et que n'ayant pu se dégager, elles auroient péri dans le fleuve.

— Il y a eu ces jours derniers à Saint-Etienne, des rixes entre des ouvriers de différentes professions. Plusieurs ont été grièvement blessés.

— Nous avons parlé d'un sinistre en mer, qui venoit d'être signalé au préfet maritime à Toulon. La *Galatée* et le *Trident* qui naviguoient de conserve se sont abordés dans la nuit du 21 au 22. Le choc a été épouvantable. La frégate la *Galatée* a eu tout le travers de tribord enfoncé : toute sa mâture est tombée. Le *Trident* a aussi beaucoup souffert. Ces deux bâtimens ressemblent aujourd'hui à deux pontons. On estime la dépense des avaries à plus de 250,000 francs. Il y a eu quatre hommes blessés à bord du *Trident*, dont deux grièvement.

— On a dû lancer aujourd'hui à Toulon l'*Mercure*, de 100 canons.

— L'échafaud a été dressé la semaine dernière dans le bague de Rochefort, et pour la première fois. Jusqu'ici les forçats condamnés à la peine capitale avoient été fusillés par derrière. Jacquemard, qui avoit encouru les travaux forcés à perpétuité pour avoir donné la mort à son beau-

père, assassina le 9 de ce mois l'un de ses camarades, et alla ensuite se mettre entre les mains d'un garde. Le 20, il fut condamné à mort par le tribunal maritime. L'exécuteur de Saintes qui avoit été mandé, ayant déclaré qu'il n'étoit obligé d'exécuter que les arrêts rendus par les cours d'assises, on fut obligé de confier l'exécution à deux forçats. Il paroît que Jacquemard a reconnu l'énormité de ses crimes, et s'est confessé. Il a engagé, de dessus l'échafaud, ses camarades qui étoient présents et à genoux, à obéir à leurs chefs, et leur a dit qu'il étoit heureux de s'être reconcilié avec Dieu. L'ecclésiastique qui l'accompagna au supplice s'est évanoui après lui avoir donné sa bénédiction.

— Nous avons dit que la mort de M. de Saint-Germain au château de la Villetelle, près Riom, avoit nécessité une instruction judiciaire par suite de laquelle deux personnes avoient été arrêtées. Nous apprenons qu'elles ont été relâchées le soir même de leur arrestation, et que l'instruction a constaté que la mort de M. de Saint-Germain n'avoit pas été le résultat d'un crime.

— Deux marins s'étoient loués pour nettoyer les voûtes de l'église de la Trinité, à Marseille, et suivant l'usage travailloient hissés sur des palans; l'un d'eux ayant mal attaché sa corde à la voûte, la planche céda, et ce malheureux précipité d'une hauteur effrayante, mourut une heure après. Son camarade, qui avoit pu se jeter avec promptitude de l'autre côté de la planche, a été sauvé.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La *Gazette de Madrid* du 20, journal ministériel, se tait sur les élections. Malgré ce silence, qui peut paroître défavorable à la cause du ministère, quelques journaux de Paris ont des correspondances de la capitale de l'Espagne à la même date, qui annoncent que 23 provinces ont nommé des candidats ministériels. D'autres correspondances nous donnent au contraire que les exaltés chan-

tent victoire, et font circuler dans le public les noms de ceux qu'ils appellent à remplacer les ministres actuels : M. Mendizabal, qui a assez mal arrangé les finances de l'Espagne, se trouve en tête. Bientôt nous connoîtrons la vérité.

— La *Ley*, l'un des journaux ministériels de Madrid, répond aux espérances des exaltés, que le ministère actuel n'est point du tout disposé à se retirer, et que la régente usera, s'il le faut, de son droit d'initiative. Alors, si les élections sont inavouables, il faudra de nouveau casser les cortès.

— L'infant don François de Paul, qui devoit se rendre à Valence, a ajourné son voyage.

— Le bruit s'est répandu à Madrid que le brigadier carliste don Basilio Garcia étoit entré dans la ville de Soria, capitale de la province de ce nom.

— On disoit à Madrid, le 20, que Espartero venoit d'écrire au ministre de la guerre pour lui apprendre son arrivée en Galice et l'impossibilité où il étoit d'atteindre les carlistes, parce que ses soldats exténués de faim et de fatigue ne pouvoient plus avancer. La *Revista* au contraire annonce la destruction de Gomez, mais sans donner de détails. Le *Journal de Paris* qui, à huit ou dix jours de distance, a dit deux fois la même chose, se taisoit encore hier sur un événement qui seroit de quelque importance pour la régente.

— La *Revista*, journal ami du gouvernement de la régente, ayant à parler du séjour des carlistes à Oviedo, s'exprime avec une clarté de langage et une pureté de sentimens qui font bientôt connoître ce que vaut la révolution espagnole. Pendant trois jours que les factieux sont restés à Oviedo, le bas peuple et les coquins de prêtres ou de laïques eurent la satisfaction de voir insulter la juste cause de la liberté et d'Isabelle. Voyant que là du moins il n'avoit pas été commis de meurtre, la *Revista* auroit dû se rappeler que dans d'autres villes des masses qui n'étoient certainement pas entachées à ses yeux de carlisme, ont commis un assez

bon nombre d'assassinats, et mieux traiter alors les habitans d'Oviedo,

— D'après la *Galante*, 200 christinos ont déserté le 19 des lignes de Vittoria pour se réunir aux carlistes. Poursuivis par un bataillon trois fois plus nombreux, ils se seroient battus en désespérés jusqu'à l'arrivée d'un bataillon de l'armée du prétendant qui les auroit délivrés.

— Le 23 juillet, le quartier général de Charles V étoit toujours à Villafranca; l'évêque de Léon y est arrivé le 20. Charles V lui a fait le meilleur accueil. Les populations ont aussi manifesté toute la satisfaction qu'elles éprouvoient de le voir au milieu d'elles.

— Le ministre de la guerre de Charles V a reçu au rapport de Villaréal, daté d'Arciniega, 19 juillet, à dix heures du soir. Ce général annonce qu'il s'est porté dès le matin vers la vallée de Mena, à la rencontre de la division de réserve ennemie, et qu'après l'avoir mise en déroute, lui avoir tué beaucoup de monde et fait plus de 300 prisonniers, dont quatre officiers, il l'a poursuivie jusqu'à Villasana.

ANGLETERRE. — Londres, 26 juillet. — Le roi a éprouvé ces jours derniers une légère indisposition, causée par un rhumatisme.

— La chambre des lords s'est occupée, les 25 et 26 juillet, du bill de réforme de l'église d'Irlande. La discussion, déjà animée, est devenue plus sérieuse, lorsqu'il a été question de voter la soixante-seizième clause. Lord Lyndhurst a proposé le rejet de toute expression stipulant qu'une partie quelconque de l'excédant du revenu pourroit être appliquée à d'autres objets que des dépenses ecclésiastiques. Cet excédant, d'après la clause d'appropriation adoptée par les communes, devoit être employé jusqu'à concurrence de 1 million 250,000 fr. à l'instruction des classes pauvres d'Irlande. Lord Melbourne a annoncé que, si le noble lord persistoit à vouloir la suppression de la clause, et que si cette suppression étoit adoptée, il abandonneroit le bill entier. L'évêque d'Exeter et l'archevêque d'Armagh ayant parlé dans le sens de lord Lyndhurst, la cham-

bre a passé au vote, et à une majorité de 155 voix contre 47, a décidé la suppression de la clause d'appropriation votée par les communes.

— La chambre des communes a adopté le 25 le bill de réforme de l'église d'Angleterre. La première lecture de ce bill a eu lieu le 26 à la chambre des lords. La deuxième lecture a été fixée au 29 juillet.

— M. Maclean a demandé, à la fin de la séance des communes, une copie de la dépêche adressée au gouvernement au sujet de l'affaire de Fontarabie. M. Wood, secrétaire d'état au département de la marine, a refusé cette communication.

— Il y a, en ce moment, dans le comté de North Desbysshire, un frère et deux sœurs dont l'âge réuni s'élève à 271 ans; le frère, le plus jeune des trois, a 89 ans; la sœur aînée est âgée de 92 ans, et la cadette en a 90.

— Il règne actuellement en Belgique un genre d'ophtalmie épidémique qui attaque particulièrement les soldats. Cette maladie, dit le *Journal d'Anvers*, se propage avec une effrayante intensité, et ne frappe pas seulement les anciens soldats qui peuvent avoir en eux le germe du mal, mais encore les nouvelles recrues.

— La pondrière de Lucerne a sauté le 16; personne n'a été blessé.

— On a célébré le 6 juillet, à Naples, l'anniversaire de la naissance de la reine-mère.

— Des lettres de Naples du 12 juillet annoncent une nouvelle et prochaine éruption du Vésuve; la fumée n'est pas encore très-sensible; mais le plan incliné, voisin du cratère, est brûlant, et l'on peut à peine endurer la chaleur excessive du sol.

— A Côme (Lombardie), il y a en le 7 juillet, depuis le matin jusqu'à 4 heures, 19 cas de choléra qui tous ont été suivis de mort. La maladie qui a déjà enlevé dans cette ville de 7.000 habitans, près de 200 personnes, semble se relâcher. D'après le *Mercur de Souabe*, Brescia qui compte 34.080 habitans auroit eu 8.000 victimes. Ce journal dit que Ber-

game a été également maltraité, mais qu'à Milan il ne s'est encore présenté que 19 cas.

— Les chambres du grand-duché de Hesse viennent de remettre en vigueur la loi qui ordonne que le juif qui réclame le paiement d'une somme prêtée, doit justifier préalablement, par un certificat de l'autorité locale, qu'il n'est pas usurier.

— Le roi Othon doit être arrivé à Vienne où il restera, dit-on, fort peu de temps. Le choléra a repris de l'intensité dans cette ville.

— M. de Metternich se propose, dit un journal, de faire prochainement un voyage à Paris, où il n'est pas venu depuis 17 ans.

— Un journal dit que l'empereur Nicolas a l'intention de souscrire pour 2.000 roubles au monument qui doit être élevé, au Cateau, à la mémoire du maréchal Mortier.

— Le prince d'Oldimbourg, neveu de l'empereur Nicolas, est sur le point d'épouser une princesse allemande, fille du duc régnant de Nassau.

— On dit que l'une des conditions auxquelles le sultan a accordé le renvoi du reïss-effendi, est la retraite de lord Ponsomby, qui seroit remplacé par sir Frédéric Lamb.

— Les journaux des Etats-Unis du 4 juillet ne parlent pas du Texas, et quant à la marche de la guerre des Indiens dans la Floride, ils disent que le général Scott a été rappelé du commandement de l'armée.

Dans une nombreuse réunion des habitans de New-York, il a été décidé que M. Henry Harrison, de l'état de l'Ohio, et M. Francis Granger, seroient proposés comme candidats à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis dans les prochaines élections.

CONTES AUX JEUNES ARTISTES,
par mademoiselle Ulliac-Trémadeure.

CONTES AUX JEUNES AGRONOMES,
par la même.

Ces deux ouvrages sont partis d'un

Bibliothèque d'éducation de tinée, si nous en jugeons du moins par ces deux volumes, aux enfans qui, nés de parens peu favorisés de la fortune, doivent chercher dans une occupation sérieuse des ressources qu'ils n'ont à attendre que d'eux-mêmes. C'est à ces jeunes âmes souvent froissées par le malheur quand à peine elles connoissent le monde, qu'on a voulu montrer que l'homme, que l'enfant même, quand il veut sérieusement et fortement, peut non-seulement trouver dans le travail de quoi fournir aux premiers besoins de la vie, mais encore y rencontrer avec une douce aisance le bonheur bien préférable à la gloire, d'adoucir les derniers jours de ceux qui ont veillé avec tant de sollicitude sur ses premiers pas. C'est une pensée louable d'envoyer quelques bons livres au milieu de cette classe malheureusement d'autant plus abandonnée qu'elle auroit plus besoin de secours. et qu'on a cherché avec plus de persévérance à la jeter dans de fatals égaremens.

Dans les *Contes aux jeunes artistes*, l'auteur choisit un graveur, une jeune fille peintre sur porcelaine, un sculpteur, et une musicienne. Elle nous les montre dans les angoisses d'une misère d'autant plus accablante pour quelques-uns qu'ils ont connu les douceurs d'une fortune médiocre; elle les suit au milieu de toutes les incertitudes de leurs irrésolutions, de tous les tâtonnemens de leurs premiers pas; elle nous fait assister à la joie si vive de leurs premiers succès, aux progrès de leurs talens, et ne les abandonne qu'au moment où par leur sagesse et la persévérance de leurs efforts ils sont parvenus à acquérir une douce aisance, fruit d'une conduite irréprochable. Tous les caractères sont habilement dessinés dans ce volume. Il y a une grande vérité d'observation dans ces travers du monde présentés dans toute la fausseté qui les environne, et de manière à rendre sensible pour tous l'importante leçon que l'auteur a voulu donner.

Les *Contes aux jeunes agronomes* ont pour héros, ainsi que l'indique le titre même, de jeunes enfans que les travaux

de la campagne conduisent au même but que les jeunes artistes ont atteint par le culte des arts. C'est toujours la même pensée dans l'auteur, et toujours elle l'a rendue avec le même bonheur. Il est facile de se convaincre qu'elle a voulu persuader à ses jeunes lecteurs que non-seulement il y a la fois avantages et douceurs à ne pas sortir du rang où la providence les a fait naître, mais qu'il faut aussi savoir ne pas rougir d'une condition moins élevée que celle où les distinctions de la naissance pouvoient faire prétendre, et qu'un travail honnête est bien préférable à une dangereuse oisiveté, qui ne peut conduire qu'au vice.

Ces conclusions qui ressortent naturellement de ces deux volumes nous semblent d'autant plus propres à porter d'heureux fruits, que tout y conduit les jeunes imaginations auxquelles ils sont destinés, et que les exemples offerts sont assez variés pour trouver partout leur application.

Nous ne dirons point que l'auteur a su répandre un vif intérêt sur chacun de ces *Contes*: les nombreux ouvrages écrits déjà par mademoiselle Trépanneur témoignent d'une facilité que nous ne sommes point les premiers à reconnaître; mais nous la féliciterons d'avoir su comprendre que la religion devoit venir en aide à ses exemples et à ses conseils, et que montrer le bonheur dans le travail et dans la pratique de la vertu inspirée par une sincère conviction religieuse, étoit le plus sûr moyen de la faire aimer. Quand un prêtre est introduit dans ces deux ouvrages, ce n'est jamais qu'avec un caractère que malheureusement on rencontre trop rarement dans des livres uniquement écrits pour le délassement d'une classe chez laquelle on propage l'erreur avec tant de facilité.

X. X.

Le Garant; Adrien Le Clerc.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	
	fr.
1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

QUESTION DE DROIT PUBLIC.

Nous ne parlons presque jamais dans notre Journal des questions qui intéressent la haute politique et des systèmes qui s'y rattachent. En voici une qui a déjà vieilli, et dont nous dirons cependant un mot, à l'occasion d'un ouvrage qui a eu un grand succès, puisqu'il a obtenu plusieurs fois l'honneur de la réimpression. Nous aurons l'avantage, en parlant de la centralisation que M. de Tocqueville a rencontrée sur son chemin, dans son ouvrage sur la Démocratie des Etats-Unis, de la traiter avec plus d'impartialité. Quand les esprits sont entraînés par une chaleureuse controverse, ils sont moins propres à bien saisir la vérité. D'ailleurs, il est rare d'apporter dans ce genre de discussion beaucoup de méthode et de clarté; c'est pourtant ce que nous allons essayer de faire.

Il auroit fallu tout d'abord dire pourquoi on combattoit la centralisation administrative. Un avantage très-explicite étoit d'autant plus facile, que le but que l'on aspire à atteindre est fort honorable.

L'amour de l'égalité a fait en France d'incontestables progrès. Il en fait tous les jours de nouveaux. A cet amour se joint un besoin de prendre aux affaires une part active, et d'exercer une influence quelconque sur ses concitoyens. Cette situation doit nous conduire ou à la république, qui ne pourroit subsister long-temps en France, et dont le passage seroit marqué par de sanglantes catastrophes, ou au despotisme. Celui-ci en n'élevant qu'un

seul homme froisse moins vivement qu'une monarchie tempérée l'amour de l'égalité. Le despote fait, il est vrai, des hommes puissans et privilégiés; mais leur puissance et leurs privilèges ne sont que viagers. Or, c'est l'hérédité de ces avantages qui blesse le plus vivement beaucoup de personnes, comme on a pu le remarquer dans des circonstances récentes, et comme on l'a vu dans tous les temps. Le despotisme ne détruit pas toujours l'aristocratie lorsqu'elle a une force qui lui est propre; mais quand cette force est anéantie, un despote réussit rarement à la lui rendre. Il ne peut même en avoir le désir; car c'est dans les hommes de cette classe qu'il trouveroit naturellement de plus grandes résistances à l'exercice de son arbitraire. C'est ainsi que le passage de la démocratie au despotisme peut et doit même être facile. Mais s'il y a des raisons d'hésiter entre ces deux maux, on conçoit que l'on cherche à s'en affranchir également. Des hommes qui ne veulent ni d'un seul, ni de quelques millions de despotes, ont imaginé un double remède pour échapper à la terrible alternative qui nous menace. Ce sont d'abord des élections à plusieurs degrés. Le premier n'auroit produit que de simples électeurs, et non comme aux Etats-Unis, des hommes tout à la fois électeurs et membres d'une assemblée législative. Les observations de M. de Tocqueville sont favorables à ce système. Car il remarque que, dans l'Union américaine, les élus du premier degré sont en général des hommes fort médiocres, et que cependant, lors-

qu'ils passent du rôle de représentans à celui d'électeurs, ils envoient siéger dans le sénat des hommes fort distingués. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur cette immense question si souvent débattue. C'est sur la centralisation et décentralisation surtout que nous voulons comparer notre système administratif à celui des Etats-Unis. Écoutons M. de Tocqueville.

• La centralisation, dit-il, est un mot que l'on répète sans cesse de nos jours, et dont personne en général ne cherche à préciser le sens,

• Il existe cependant deux espèces de centralisation très-distinctes, et qu'il importe de bien connaître.

• Certains intérêts sont spéciaux à certaines parties de la nation, tels par exemple que les entreprises communales.

• D'autres intérêts sont communs à toutes les parties de la nation, tels que la formation des lois générales et les rapports du peuple avec les étrangers.

• Concentrer dans un même lien ou dans une même main le pouvoir de diriger les premiers, c'est fonder ce que j'appellerai la centralisation administrative.

• Concentrer de la même manière le pouvoir de diriger les seconds, c'est fonder ce que j'appellerai la centralisation gouvernementale.

• Il est des points sur lesquels ces deux espèces de centralisation viennent à se confondre.

Tout ce que dit jusqu'ici M. de Tocqueville est clair et exact. Il ajoute que, quoique les deux centralisations se confondent, il est facile de distinguer ce qui appartient à chacune d'elles. Ceci peut fort bien et doit même être contesté. Si les limites entre la justice et l'administration, deux choses pourtant fort distinctes, ne sont pas toujours faciles à fixer; si deux pouvoirs encore plus séparés, puisque leur nature, leurs fins, leurs ministres, appartiennent à deux sociétés d'une espèce différente, si le

pouvoir temporel et spirituel se rencontrent quelquefois sur un terrain dont la possession est incertaine, ou du moins vivement débattue, à plus forte raison doit-il y avoir des doutes pour faire deux parts d'un pouvoir concentré jusqu'ici dans la même main. La loi seule pourroit le faire arbitrairement, en consultant plutôt les besoins d'un pays que la nature même des choses. Mais passons sur cette difficulté; il en est une autre très-grande que je redoute pour la France, c'est une innovation trop subite et trop générale. Nous avons dit comment nos mœurs s'opposent à l'établissement d'une démocratie. Une des raisons principales, c'est que nous n'y avons pas été façonnés par l'habitude. Les Américains sont faits à tous les embarras d'une administration communale indépendante, aux mille contradictions qu'elle suscite, aux plans mal conçus qu'elle exécute, aux projets utiles qu'elle néglige; mais le Français, accoutumé à trouver sous sa main un fonctionnaire qui se mêle à peu près de tout, et qui est toujours sur pied pour veiller à la sécurité de son existence, de sa fortune, de ses plaisirs, se fera-t-il de suite à un autre régime qui offre, si l'on veut, des avantages plus grands, mais qui procure moins efficacement les douceurs de la vie?

Cela est possible à plusieurs conditions; c'est que nous nous occuperons un peu moins de la liberté en théorie, de la liberté générale, et un peu plus de la liberté pratique et des libertés locales; c'est que nous commencerons par les essais les plus faciles. Chaque commune, par exemple, est intéressée à entretenir ou à construire un presbytère, une église, une école, des chemins vicinaux, à répartir entre toutes les fa-



milles un impôt personnel et mobilier proportionné à leurs facultés, etc. Eh bien ! commencez par éprouver le savoir faire de l'administration communale dans la gestion de ces intérêts. Plus tard, vous verrez si plusieurs communes peuvent s'associer pour des entreprises qui leur offrent des avantages communs. Plus tard encore, on essaieroit de rendre les administrations départementales indépendantes pour des intérêts purement locaux, et on verroit enfin s'il est possible de faire quelque chose de semblable pour la province.

Nous croyons qu'il faut donner un aliment à l'activité qui dévore les esprits, mais il faut le donner avec mesure, de peur qu'il ne soit funeste. L'Angleterre n'a pas de centralisation administrative ; elle n'a qu'une centralisation gouvernementale portée à un très-haut degré, et qui a opéré des prodiges ; mais l'Angleterre vit depuis des siècles sous ce régime. Dans les Etats-Unis, le même phénomène frappe les regards de l'observateur. La centralisation des intérêts généraux du pays y est très-forte, mais la décentralisation administrative y existe à un degré qu'aucune nation européenne ne pourroit supporter sans un profond malaise, lors même qu'on l'y auroit préparée de longue main ; mais les Américains ont pour ce régime des facilités que nous n'avons pas, l'esprit, et ce qui est plus fort, la nécessité de l'association, l'immensité de territoire, et enfin les habitudes aussi anciennes que la nation. Ils aiment leur commune ; c'est presque leur patrie tout entière.

Nous, au contraire, nous éprouvons depuis long-temps, et particulièrement depuis un demi-siècle, le malheureux besoin de sortir de notre cité, de notre province, de délaisser les

intérêts qu'elles ont à défendre, pour nous lancer dans une polémique fort présomptueuse, puisque nous y agitions les intérêts de la France, de l'Europe et de la société tout entière. Madame de Staël a dit que les Allemands croyoient perdre leur temps, quand ils ne s'occupoient pas de l'infini. Nous sommes un peu plus modestes, mais nous croirions pourtant déroger, si nous ne faisons pas une nouvelle constitution pour la France, de nouvelles circonscriptions de territoire entre les divers états de l'Europe, la colonisation de l'Afrique et de l'Asie. On n'a que des vues rétrécies et de petits projets, si l'on n'a pas des idées arrêtées et des plans tout prêts à exécuter pour toutes ces choses. Nous aurions cependant, pour être plus modestes, un motif assez plausible. C'est l'impuissance où nous sommes depuis quarante-cinq ans de rien établir. Nous construisons à la hâte ; mais l'édifice à peine élevé est menacé, battu, ruiné, et ajoute, en s'écroulant, de nouvelles ruines à toutes celles qui attristent nos regards. Pour bâtir solidement, il faut du temps d'abord, et ensuite de l'accord entre les constructeurs. Avec la confusion des langues, l'œuvre des enfans de Noé, qui s'élevoit avec rapidité, s'arrêta subitement. Cessons de parler mille langages divers en religion, en morale, en politique, et nous retrouverons la puissance que nous avons perdue. Sans cette union, nous ne ferons ni des administrations communales, ni des administrations provinciales, mais du désordre et de l'anarchie.

Dieu nous préserve de jeter du discrédit sur tout ce qu'ont écrit, en faveur des institutions locales, des écrivains consciencieux et de talent : si nous croyons que l'œuvre n'est point aussi facile qu'ils le pensent,

nous avons un motif de ne pas la rejeter, de la désirer même, dans la haine que lui a vouée la révolution. Elle s'est prononcée en même temps contre la royauté et contre les administrations provinciales. Elle a confondu dans une même haine le pouvoir absolu et ce qui pouvoit tempérer ses rigueurs; elle a été tout à la fois républicaine et centralisante. Nous serions volontiers partisans d'une royauté très-forte pour la défense des intérêts généraux, très-peu influente pour régir les intérêts locaux; en un mot, nous désirerions un pouvoir très-monarchique et décentralisant. Que la royauté laisse la liberté prendre ses ébats au loin, qu'elle y intervienne non comme agent, mais comme conciliateur; tel est notre vœu. Mais si nous sommes capables de respirer l'air de ce nouveau régime, ce qui est douteux, ce n'est qu'en nous y acclimatant peu à peu, et en imitant la providence qui sait réunir les extrêmes, parce qu'elle dispose toutes choses avec lenteur et sagesse; *Attingit à fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter*. Notre politique paroîtra à quelques personnes trop méticuleuse. Ce n'est pas notre faute; on devïent plus précautionné quand on voit tant de rêves évanouis, de projets échoués, et d'espérances trompées. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le dimanche 17 juillet; le Saint-Père a sacré à Sainte-Marie-Majeure trois prélats, le prince Louis Altieri, archevêque d'Ephèse, M. Antoine-Marie Traversi, archevêque de Nazianze, et le comte Charles de Reisach, évêque d'Eichstedt. S. S. s'est rendu en cortège dans cette basilique. Elle fut reçue par MM. les cardinaux de Gregorio, Odescalchi, Giustiniani, Gamberini et Lambrus-

chini, M. Patrizi, majordome, et le chapitre de Sainte-Marie-Majeure. S. S., ayant pris les ornemens de sa dignité, procéda au sacre, assistée de M. Soglia, patriarche de Constantinople, et de M. Sinibaldi, archevêque de Daniète. Un grand concours remplissoit l'église, et la cérémonie fut très-imposante.

PARIS. — M. l'abbé Lacoste, curé de Sainte-Elisabeth, nommé par M. l'Archevêque à la cure de Saint-Laurent, sera installé le mardi 2 août, et M. l'abbé Jardin, nommé à la cure de Sainte-Elisabeth, sera installé le jeudi suivant. Ainsi seront complétées les mutations que des pertes récentes avoient amenées dans le clergé de Paris. Dans cette circonstance, les ecclésiastiques nommés aux différentes cures ont donné un exemple qui paroît devoir être suivi à l'avenir. Sur l'invitation de M. l'Archevêque, MM. les nouveaux curés ont avant leur installation passé quelques jours en retraite pour appeler les bénédictions de Dieu sur leur carrière pastorale. Un si religieux usage ne peut qu'édifier les fidèles et être une source de grâces pour les nouveaux pasteurs.

La *Presse* continue à mystifier ses lecteurs par des anecdotes relatives au clergé. Nous avons parlé il y a quelques jours de cette fable qu'elle avoit imaginée sur une négociation entre M. l'Archevêque et le garde des sceaux, sur une conférence entre ces deux personnages, sur les objections et les concessions mutuelles qu'ils s'étoient faites, et sur l'arrangement convenu entre eux relativement à Saint-Germain-l'Auxerrois. Nous avons été obligés d'avertir qu'il n'y avoit pas un mot de vrai dans tout cela, et nous nous sommes étonnés de la hardiesse avec laquelle on fabriquoit ainsi des histoires chargées de menus détails tous inventés à plaisir. Aujourd'hui, c'est un autre conte. Le même journal se plaint du nombre des concur-

rens qui se présentent pour succéder à M. de Cheverus. *A voir, dit-il, cet empressément si prématuré qui attend à peine l'accomplissement des funérailles, on dirait qu'il s'agit d'un fauteuil à l'Académie.* Là-dessus le rédacteur s'élève contre l'ambition de ceux dont l'humilité et le détachement devraient être les premiers devoirs. Le ministre a, selon lui, coupé court heureusement à toutes ces intrigues, en déclarant qu'il ne nommerait pas à Bordeaux avant 3 mois.

Nous commençons par donner un démenti formel à ces suppositions d'empressément et d'intrigues pour remplacer le vénérable archevêque. Nous dirons hardiment qu'il n'y a pas le moindre fondement à cette calomnie, et si on n'a pas d'autre preuve de l'ambition du clergé, l'honneur du clergé est parfaitement à couvert. Ou le journaliste a-t-il vu cet empressément et ces intrigues? Il est à croire que ce sera un évêque qui remplacera M. de Cheverus. Les évêques sont-ils accourus en foule à Paris? ont-ils quitté leurs diocèses pour assiéger le ministre? Je ne crois pas qu'il y en ait un seul qui soit venu en ce moment dans la capitale, quoique peut-être il y en eût qui eussent pu y être appelés par leurs affaires ou par celles de leurs diocèses.

Ce conte fera donc le pendant de celui sur les conférences de M. l'Archevêque de Paris avec M. le garde des sceaux. Il en est des intrigues des évêques auprès du ministre, comme de la négociation ménagée par M. l'évêque de Maroc entre M. l'Archevêque et M. Sauzet. Il en est sans doute de la déclaration de celui-ci qu'il ne nommerait à Bordeaux que dans 3 mois, comme de ses promesses sur Saint-Germain-l'Auxerrois et de cette ordonnance que l'on disait déjà rédigée. Ne se lassera-t-on pas de forger ainsi des anecdotes sur les sujets les plus graves, et de compromettre des personnages respectables par de petits romans destitués de toute vraisemblance?

On vient de transporter à Paris un beau tableau de piété, qui est d'un des grands maîtres d'Italie, Annibal Carrache, peintre bolonais, mort en 1609. Ce tableau appartenoit, depuis plus d'un siècle, à une famille de magistrature de l'ancien parlement de Bourgogne. Il représente la sainte Vierge, assise sur un trône, tenant l'enfant Jésus debout, et le présentant à l'adoration de saint Charles-Borromée et de saint François-d'Assises, qui sont prosternés; saint Joseph est debout, à la gauche de la sainte Vierge. Derrière saint Charles est un jeune porte-croix, qui n'est autre qu'Annibal Carrache lui-même.

Ce tableau, peint en 1583, a 7 pieds de haut sur 13 de long. Il est d'une parfaite conservation et conviendrait à une chapelle, où il pourroit être placé au-dessus de l'autel. Tous les connoisseurs y reconnoitroient aisément la manière de Carrache.

On assure que l'impératrice Catherine avoit voulu acheter le tableau en 1772, pour 30,000 fr. Le marché n'eut pas lieu, parce que le propriétaire ne voulut pas se soumettre à une condition qui lui étoit imposée.

Ce tableau est déposé à Paris, aux Missions - Etrangères. S'adresser à M. Jérôme Leclerc, rue du Bac, n° 120.

Les obsèques de M. le cardinal de Cheverus ont été célébrées à Bordeaux, le mardi 26, avec une grande pompe. Le corps avoit été transporté le dimanche, à onze heures et demie du soir, dans l'église de Saint-André, et placé sur le catafalque. On assure que M. le cardinal-archevêque d'Auch, invité à venir présider à la cérémonie, en a été empêché par l'état habituel de sa santé si frêle et si délicate. Deux prélats voisins sont venus pour la cérémonie, MM. les évêques de Périgueux et de La Rochelle. Dès huit heures du matin, la cathédrale étoit remplie de monde. Un catafalque étoit élevé au

milieu de la nef, et les insignes du défunt étoient placés sur le cercueil. La levée du corps a été faite par M. l'évêque de Périgueux. Le convoi est sorti par la porte royale, place Rohan. Des détachemens de cavalerie et d'infanterie ouvroient la marche. Les pauvres, les enfans des écoles, les communautés religieuses non cloîtrées, les élèves du collège, ceux des séminaires, le clergé des paroisses, le chapitre précédoient M. l'évêque de Périgueux, officiant. Les attributs de Son Eminence étoient portés par de jeunes séminaristes. Soixante ecclésiastiques entouroient le brancard et le portoient tour à tour. Les quatre coins du poêle étoient tenus par le maire, le président du tribunal, le général commandant le département et le premier président de la cour royale. M. l'évêque de La Rochelle suivoit immédiatement le corps, puis la famille, au milieu de laquelle étoit M. l'abbé George, neveu et grand-vicaire du cardinal. Toutes les autorités étoient du cortège, les membres de la cour royale et du parquet en robes rouges, le tribunal civil et le tribunal de commerce, les consuls, le barreau, au milieu duquel étoient MM. Ravez, père et fils, tout le conseil municipal et les diverses administrations. La garde nationale au grand complet faisoit la haie.

Les tambours voilés faisoient entendre des sons lugubres. De quart d'heure en quart d'heure le canon se faisoit entendre. Un peuple immense remplissoit les rues. Les fenêtres, les balcons, les toits même étoient garnis de spectateurs. Cependant au milieu de cette foule, il n'y a rien eu de déplacé. Un sentiment unanime occupoit tous les cœurs.

Le convoi n'est rentré dans l'église que vers onze heures et demie. Le corps a été replacé sur le catafalque, et M. l'évêque de Périgueux a célébré la messe. Après la messe les absoutes ont eu lieu suivant le rit prescrit pour les évêques. La quatrième a été faite par M. l'évêque de La Ro-

chelle, et la cinquième par le prélat officiant. Le corps a été porté dans la chapelle derrière le chœur, et descendu dans le caveau qui avoit été ouvert. Le clergé et les autorités ont défilé, et ont jeté l'eau bénite. On dit que le corps ne restera point dans cette chapelle, et qu'il sera transporté plus tard dans celle où reposent les restes de M. d'Aviau.

On se propose à Bordeaux d'élever un monument au cardinal de Cheverus. MM. les grands-vicaires ont formé une commission pour arrêter les moyens d'y parvenir. Cette commission a pensé que le moyen le plus simple seroit d'ouvrir une souscription. En conséquence, la souscription est ouverte chez les curés du diocèse, chez les maires, et aux bureaux des journaux de Bordeaux. On s'adressera également aux archevêques et évêques de France.

Le lundi 25 juillet, l'église cathédrale de Grenoble a été témoin d'une cérémonie édifiante qui a attiré un nombreux concours de fidèles. M. l'évêque a reçu l'abjuration de Henri Schumann, protestant, né à Magdebourg, en 1807. Couvert d'abord par la lecture de la lettre de M. de Haller, puis par les diatribes amères du ministre de Grenoble contre les catholiques, il a été préparé à cette importante action par les soins et le zèle de deux professeurs du grand-séminaire. Un doute légitime s'étant élevé sur la validité de son baptême reçu dans un pays luthérien, on a cru devoir lui conférer de nouveau le sacrement de la régénération, mais sous condition. Sa réconciliation avec l'Eglise romaine a suivi immédiatement; après quoi il a passé dans le sacré tribunal pour recevoir le sacrement de la pénitence. A celui-ci, a succédé le sacrement de la confirmation, et aussitôt le prélat a commencé la sainte messe, à laquelle l'heureux néophyte a communie avec sa femme, en donnant des marques touchantes de piété et de ferveur.

Le sentiment de conviction profonde dont le nouveau converti paroissoit animé, le ton de fermeté avec lequel il a répondu aux interrogations d'usage en pareil cas, tout porte à croire que la vérité a fait dans lui une conquête assurée.

Par délibération du 16 avril 1832, la fabrique du Conquêt, diocèse de Quimper, accorda la faculté d'établir des bancs clos dans l'église, moyennant une rétribution déterminée. M. Colin, officier de santé, s'empressa d'user de cette faculté, et fit placer à ses frais un banc pour lui et pour sa famille; il payoit exactement à chaque échéance. Mais la fabrique prit, le 19 mai 1834, une nouvelle délibération portant que, faute par les possesseurs de bancs de payer la rétribution dans la première quinzaine de janvier 1835, leurs bancs seroient mis hors de l'église. Le trésorier se conforma à cette décision, et le banc de M. Colin fut enlevé et mis hors de l'église. Le propriétaire réclama, et, n'ayant rien obtenu, il cita la fabrique devant le juge de paix de Saint-Renan. Les parties comparurent. La fabrique alléguoit que la chose ne dépendoit que de l'autorité administrative, mais le juge de paix n'admit point ce moyen d'incompétence, et condamna la fabrique à rendre le banc dans les vingt-quatre heures, faute de quoi elle payeroit 27 fr. au demandeur. La fabrique appela au tribunal de Brest, qui a confirmé le jugement, tant sur la compétence que sur le fond, et a condamné la fabrique à replacer le banc et à payer l'aincende et les dépens.

Le dimanche 24, une plantation de croix a eu lieu à Ouville, diocèse d'Amiens. M. l'abbé Dufourmantelle, professeur à Saint-Riquier, a prêché. Une garde d'honneur s'étoit formée dans la commune, malgré le commandant de la garde nationale, pour ajouter à l'éclat de la cérémonie; les

jeunes gens, sur son refus, se sont donné pour commandant M. du Maisniel d'Applincourt.

Deux gardes nationaux de Thionville ont été traduits devant le conseil de discipline, pour avoir manqué à une inspection d'armes de rigueur. Ils ont allégué qu'à la même heure ils étoient invités à se rendre à l'église, où le saint Sacrement étoit exposé; c'étoit le dimanche de l'Octave du saint Sacrement. Le conseil de discipline a admis ce motif, et les a renvoyés de la plainte.

Un troisième garde national, membre de la fabrique de la paroisse, traduit pour le même fait, a dit que ses fonctions à l'église l'avoient empêché d'aller à la revue. Il a été aussi acquitté, malgré les efforts du capitaine rapporteur, qui prétendoit que les devoirs de citoyen étoient au-dessus des devoirs religieux.

Le dernier attentat a fourni aussi à M. l'évêque d'Ajaccio l'occasion de montrer les tristes résultats de l'esprit d'incrédulité ou de l'indifférence en fait de religion.

« Qui ne voit, dit-il, que le principe de toutes les calamités qui accablent ou menacent la société, est dans l'oubli de Dieu et dans le mépris de ses jugemens? A mesure que la foi s'éteint dans les cœurs, et que les méchans ne sont plus retenus par le frein salutaire de la religion, les crimes se multiplient, les désordres croissent, la paix disparoit dans les états, et la sécurité dans les familles; des forfaits jusqu'alors inouis viennent souiller et épouvanter la terre; la société tout entière se dissout, et l'homme refonlé vers l'état sauvage n'ose plus bientôt se fier à l'homme.

« Quelle garantie peut-on trouver en effet dans les relations sociales, dès qu'on en bannit la religion qui est le véritable lien des intelligences, dès qu'on a jeté en principe que tous les devoirs sont fondés sur les intérêts, que tous nos intérêts

sont concentrés dans la vie présente, et que l'homme, affranchi de toute autorité spirituelle, doit demeurer seul juge de ces mêmes intérêts? N'est-il pas évident qu'avec de tels principes, tous les crimes, le suicide, l'assassinat et jusqu'au régicide deviendront légitimes, à la seule condition qu'on aura ou assez de force et d'adresse pour échapper à la vengeance des lois, ou assez d'audace et de dégoût de la vie pour la braver?

• N'avons-nous pas vu naguère cette affreuse législation du crime, adoptée en théorie et mise en pratique par des hommes dont les noms sont devenus fameux à force d'attentats, et qui ont emporté dans la tombe la triste célébrité qu'ils ambitionnoient comme la récompense de leur scélératesse?

• Prions Dieu qu'il éloigne de nous ces fatales doctrines, source féconde de tous les maux; qu'il nous délivre du souffle empoisonné de l'esprit d'irréligion et d'incrédulité, et qu'il réveille la foi dans les cœurs. Demandons-lui que les gouvernemens se pénétrant de plus en plus de la nécessité de fonder les lois sur les mœurs, et les mœurs sur la religion; qu'ils n'oublient jamais que leur premier devoir est de rendre les peuples bons, afin de les rendre heureux, et que ce n'est qu'en donnant eux-mêmes l'exemple de toutes les vertus religieuses et sociales qu'ils parviendront à persuader aux autres l'amour et la pratique de ces mêmes vertus. Puisse-t-ils ne jamais perdre de vue le sage avertissement du prince de Juda : *Maintenant, ô rois, ouvrez les yeux; instruisez-vous, juges de la terre; servez le Seigneur dans la crainte, et tressaillez pour lui d'une religieuse terreur. Et nunc, reges, intelligite, erudimini qui iudicatis terram. Servite Domino in timore, et exultate ei cum tremore.* »

Des thèses de théologie ont été soutenues successivement dans le mois de juillet à l'Université catholique de Louvain, par 7 prêtres du diocèse de Liège, de Bruges, de Tournay et de Namur. Ces thèses étoient pour le

haccalauréat, et ont été présidées par les divers professeurs de la Faculté de théologie. Elles rouloient sur l'Écriture sainte, l'Histoire ecclésiastique, le dogme, le droit canonique et la morale. On y discutoit certaines difficultés des Écritures; on y traitoit quelques points de critique de l'Histoire ecclésiastique. Surtout on y soutenoit les droits et les prérogatives du Saint-Siège, et on y réfutoit quelques erreurs répandues de nos jours. On y combattoit entr'autres, comme impie et absurde, le système de perfectibilité appliqué à la religion chrétienne. Ces thèses, qui sont toutes visées par le recteur, M. l'abbé de Ram, prouvent que l'Université catholique de Louvain est fidèle à suivre les traces de l'ancienne Université de Louvain, si célèbre par les services qu'elle a rendus à la religion dans les Pays-Bas.

Le 26 juillet, l'Université a offert une solennité académique qu'on n'avoit pas vue à Louvain depuis quarante ans. Les sept ecclésiastiques qui avoient soutenu des examens et des thèses ont été reçus bacheliers en théologie, en présence de M. l'archevêque de Malines et de nombreux spectateurs. M. l'abbé de Ram, recteur, a ouvert la séance par un discours latin, où il a rappelé les souvenirs de l'ancienne Université de Louvain, et les services qu'elle a rendus aux Pays-Bas, au milieu des dissensions religieuses et politiques qui les ont agités.

Des bruits trop certains annoncent la mort de M. Bruguière, évêque de Capse, et vicaire apostolique en Corée. On dit que le prélat a succombé à une attaque le 20 octobre dernier. Il se trouvoit alors au nord de la grande muraille de la Chine, et se disposoit à entrer enfin en Corée. Il a été sans doute victime de son courage. Il avoit entrepris un immense voyage par terre pour remplir sa mission, avoit traversé toute la Chine

avec beaucoup de fatigues, et au milieu de toute sorte de dangers ; depuis plusieurs mois il alloit et venoit non loin des frontières de Corée, observant le moment favorable, et prenant toutes les mesures pour pénétrer dans son vicariat. La providence n'a pas permis qu'il ait eu cette consolation ; elle l'a arrêté au moment d'arriver en Corée, comme autrefois saint François-Xavier, au moment d'entrer en Chine. Du moins le prélat aura recueilli, on n'en peut douter, le prix du zèle généreux avec lequel il s'étoit dévoué pour une mission qui lui offroit tant de périls.

M. Barthélemy Bruguière étoit du diocèse de Carcassonne, et avoit été, à ce que nous croyons, directeur au séminaire de cette ville. Il partit pour les missions, il y a environ 10 ans, et fut attaché à celle de Siam. C'est de là que la Congrégation de la Propagande le choisit pour le mettre à la tête de la mission de Corée. Sa jeunesse, sa santé, son courage sembloient justifier ce choix. M. Bruguière n'avoit guère que 40 ans, et pouvoit cultiver long-temps la vigne qui lui étoit confiée. Il avoit été prévenu en Corée par un prêtre chinois, destiné à lui préparer les voies. On ne doute pas que la Propagande ne donne bientôt un successeur à M. l'évêque de Capse.

POLITIQUE.

On a renoncé au culte de juillet; le culte de juillet est aboli; il n'y a plus de culte de juillet.... Voilà le refrain triste et lamentable qu'un assez grand nombre de journaliers ne cessent de faire entendre depuis huit jours. Ce n'est parmi eux qu'un cri de douleur et de détresse sur l'abolition du culte de juillet, et quelque chose qui seroit venu déranger l'ordre de la nature ne leur causeroit pas de plus vives émotions.

Nous ne savons pas précisément sur quel fond de morale et de foi repose le culte de juillet; mais enfin il nous est assez connu par quelques-unes de ses prati-

ques, pour qu'il nous soit permis d'envisager sans trop de frayeur les conséquences de son abolition, si véritablement il est aboli comme on le prétend.

D'abord, le culte de juillet est d'un entretien fort cher et fort dispendieux. Les budgets, les emprunts, les ventes de forêts de l'état et les déficits annuels de nos finances, sont là pour en faire foi. Nous sommes persuadés qu'une grande partie des contribuables de France verroient avec plaisir qu'il fût supprimé, et remplacé par un autre, n'importe lequel, puisqu'ils n'en ont jamais connu de pareil à celui-là pour la cherté.

Nous ferons remarquer ensuite que le culte de juillet est grand iconoclaste, grand destructeur de croix, grand profanateur de sanctuaires, grand dévastateur d'églises, de séminaires et de palais épiscopaux. Sous ce rapport encore, on peut très-bien le faire cesser quand on voudra, sans avoir à craindre d'affliger personne en France parmi tout ce que la société renferme de plus honorable et de plus digne d'être compté.

Déjà, l'autre jour, les écrivains du gouvernement nous ont fourni l'occasion de remarquer combien ils sont disposés à faire bon marché de la personne du chef de l'état, pourvu qu'ils sachent avec quoi remplir le vide qu'il laisseroit après lui. Le plaisir de nous apprendre que tout cela est prêt et arrangé de manière à ce que sa succession fût promptement recueillie, les jette véritablement hors de toute mesure et de toute convenance. Ils nous le montrent couchés par terre (ce sont leurs propres expressions) sans que la monarchie de juillet dont il est le fondateur, en soit atteinte et affectée le moins du monde. *Le roi est mort; vive le roi!* tel est leur mot de consolation, et la seule larme qui leur tombe de l'œil.

Pour l'égoïsme qui calcule à froid et aligne tranquillement ses chiffres, nous comprenons qu'il y ait là quelque chose qui rende les images moins tristes et la douleur raisonnable. Mais quand il n'y auroit que le respect dû aux affections de

famille, il nous semble que ces tableaux de tragédie et ces sèches analyses de la mort, ne sont pas propres à rejoinir l'imagination et les yeux de ceux qui les lisent, même dans les journaux les mieux intentionnés et les plus bienveillans. Parce qu'ils peuvent dire : *Le roi est mort; vive le roi*, il ne leur en faut pas davantage pour être contents et tranquilles. Mais d'abord ils font une application très-déplacée de leur mot consolateur, puisqu'on a toujours attendu que le roi *fat mort* pour crier : *Vive le roi*, et que ce qui fait ici la grande différence vient de ce que c'est le roi vivant qui entend crier en parlant de lui-même : *Le roi est mort, vive le roi!*

Il faut réellement assister à un état de choses pareil à celui où nous nous trouvons, pour ne pas s'étonner de ces incroyables manifestations de zèle; sans compter que cela vient à-propos d'attentats organisés et de guet-apens dressés de toutes parts, et que par conséquent, il faudra recommencer à dire aux oreilles des successeurs, et toujours avec la même inconvenance, ce qu'on aura dit à celles des prédécesseurs : *Le roi est mort, vive le roi!* Rien ne prouve mieux combien les journaux officieux du ministère et du château ont tort de se mettre sur ce pied à l'égard du prince régnant, que la nécessité où ils seroient de s'y tenir à l'égard des héritiers de son trône.

On a jugé aux dernières assises à Amiens un instituteur primaire, nommé Milan, prévenu d'attentat à la pudeur sur une jeune fille de 12 ans, son élève. Il a été déclaré coupable par le jury. Mais la question de violence ayant été résolue négativement, grâce au silence de la loi, l'accusé a été absous et non acquitté, comme l'a fait observer M. le président des assises, qui, avant de renvoyer Milan de l'audience, lui a adressé une sévère et juste allocution. C'est un nouvel exemple à joindre à ceux que nous avons déjà cités, des tristes résultats de la légèreté avec laquelle on a choisi des instituteurs lorsqu'on a exécuté la loi de 1833. A l'appui

de ces faits, nous citerons un extrait d'une lettre d'un père de famille, qui a été insérée dans la *Gazette du Bas-Languedoc* du 24 juillet :

« Il y a des instituteurs qui n'inspirent pas beaucoup de confiance aux pères de famille, et que la foiblesse inexplicable de certains hommes nous force de garder, en attendant qu'un pouvoir supérieur nous en délire. Sous ce rapport, le mal qui en résulte pour les écoles primaires de la France doit être incalculable, et il y a de quoi s'effrayer pour l'avenir, si nous en jugeons par ce qui se passe autour de nous. Je connois trois communes voisines de la mienne, dont les instituteurs ne paroissent à l'Eglise, deux ou trois fois dans l'année, que pour scandaliser l'assemblée des fidèles par leur maintien et par les discours qu'ils tiennent en sortant des offices. Faut-il des preuves? En voici une qui suffira. M. l'inspecteur de l'Académie qui visita, il y a moins de deux ans, l'une de ces trois communes, a-t-il oublié que le desservant fit en sa présence les reproches les plus graves à l'instituteur? que celui-ci ne rompit enfin le silence que pour promettre de changer entièrement sa conduite? que peu de temps après il montra ce que peut une promesse arrachée à un moment de crainte? »

« Et pourtant M. l'inspecteur est un homme très-religieux; et ses collègues sont aussi animés des meilleurs sentimens, et le gouvernement a de bonnes intentions! Comment se fait-il donc que le mal subsiste? C'est que l'on craint de se prononcer pour le bien, tout en gémissant sur le mal. C'est qu'on veut ménager à la fois l'esprit religieux qui se renouvelle et les susceptibilités philosophiques qui sont encore trop vives. »

PARIS, 1^{er} AOÛT.

Louis-Philippe, la reine Marie-Amélie, madame Adélaïde et les princesses quittent le château des Tuileries pour aller habiter Neuilly,

— Le prince de Joinville est parti aujourd'hui pour Toulon, où il va s'embarquer comme lieutenant de vaisseau à

bord de la frégate *l'Iphigénie*. Cette frégate ralliera dans le Levant l'escadre de l'amiral Hugon, et après avoir visité les côtes de Caramanie et de Syrie, rentrera à Toulon dans la première quinzaine de novembre.

— Le duc de Nemours devoit aller au château d'Eu; son voyage a été contre-mandé.

— Le roi et la reine des Belges ont quitté Paris le 27 juillet pour retourner à Bruxelles.

— Le roi des Belges, en quittant Paris, a fait remettre la croix de son ordre à M. le capitaine Berrat, qui, rentrant du service de la Belgique, où il étoit en mission depuis cinq ans, vient d'être rappelé en France par son gouvernement.

— Une dépêche télégraphique de Strasbourg annonce que le roi de Naples est arrivé hier dans cette ville, et qu'il va continuer sa route par Metz. On l'attend à Paris à la fin de la semaine.

— Le *Moniteur* contient un rapport du général Bugeaud au ministre de la guerre, sur la victoire que notre armée a remportée le 6 contre Abd-el-Kader. L'ennemi a eu près de 1.500 hommes tués et 150 prisonniers. Il a perdu un grand nombre de fusils et de munitions. Le général Bugeaud cite comme méritant des éloges, les colonels Combes, Delaisle, Tournemine, et beaucoup d'autres officiers et sous-officiers. Dans un rapport subséquent, daté d'Oran le 19 juillet, le général Bugeaud rend compte qu'arrivé le 7 à Tlemcen, il a franchi le 9 la montagne qui est au sud de cette ville pour se transporter dans la vallée des Beni-Ournid, tribu dont l'hostilité a constamment gêné l'approvisionnement de Tlemcen, dont elle occupe les principaux abords. Pendant deux jours, nos troupes ont moissonné sans être inquiétées une partie du territoire de cette tribu et ont vidé quelques silos. La ville a été ainsi approvisionnée de grains pour deux mois. La tribu des Beni-Hamer a fait dire au général qu'elle se soumettroit si nous continuions à être forts dans le pays.

— D'après le *Moniteur Algérien*, Ab-

el-Kader, qui n'auroit pas été blessé comme on l'a dit, étoit le 19 à Makesra, chez les Ouled ben Brâhim, route de Mascara à Tlemcen.

— Le maréchal Molitor va, dit-on, remplacer à Madrid M. de Rayneval qui auroit demandé son rappel.

— La pluie qui a commencé à tomber à trois heures, le 29 juillet, et n'a cessé que fort avant dans la nuit, a contrarié les fêtes publiques. Les lampions se sont éteints à mesure qu'on les a allumés, et le feu d'artifice s'est réduit à beaucoup de bruit et beaucoup de fumée.

— Le gérant du journal la *France*, M. de Saint-Maurice, vient d'être condamné par la cour d'assises, à deux mois de prison et 1000 fr. d'amende, pour la reproduction d'un article du *National*.

— M. Persat, gérant du *National*, a aussi comparu samedi devant la cour d'assises, à cause d'un article sur les derniers momens d'Alibaud, et dont la reproduction a amené la condamnation du journal la *France*. M. Plougoulin, avocat général, a soutenu l'accusation et montré l'article incriminé comme l'apologie du crime d'Alibaud. On a voulu, a-t-il ajouté, donner à l'assassin du 25 juin l'attitude d'un héros et d'un martyr. M. Persat s'est recommandé à l'indulgence de MM. les jurés. La mort de M. Carrel l'a dégagé, a-t-il dit, envers le *National* : il a donné sa démission, et absous par MM. les jurés, il quittera la France. M. Persat a été condamné à trois mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

— M. Vigouroux, gérant du *Bon Sens*, devoit comparoître devant la même cour d'assises, pour un article aussi incriminé comme faisant l'apologie de l'attentat du 25 juin et de son auteur. Ayant fait défaut, la cour l'a condamné à 4 mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

— M. Dutacq, gérant du journal le *Sicelé*, prévenu d'avoir fait paroître les numéros de son journal des 15 et 16 juillet derniers, sans avoir préalablement versé son cautionnement, a été condamné, à la 5^e chambre, à un mois de prison et 200 fr. d'amende pour chaque contravention.

— La chambre du conseil vient de renvoyer M. Devisme, armurier, en police correctionnelle, à l'occasion de la saisie faite chez lui de cannes-fusil et de cannes-pistolet. L'affaire viendra incessamment. On se rappelle que la canne-fusil dont s'est servi Alibaud sortoit des magasins de M. Devisme.

— L'affaire des poudres doit commencer enfin demain mardi à la 6^e chambre de police correctionnelle. Sur quarante-cinq prévenus, trente environ sont en état d'arrestation : les autres sont restés libres. Les deux chefs de prévention sont : fabrication et détention de munitions de guerre, et association illégale de plus de vingt personnes.

— M. Boussi, avocat, dont nous avons annoncé l'arrestation, a écrit à plusieurs journaux qu'il est depuis le 26 juillet en état de liberté provisoire.

— D'après un journal, on a arrêté ces jours derniers, dans le jardin des Taileries, près le pavillon de l'Horloge, un jeune homme couvert de haillons, sans bas ni chemise, qui s'étoit faufilé parmi la foule, et qui rôdoit d'un air suspect aux abords du château. Cet individu, âgé de 23 ans, est un Italien arrivé de Poitiers depuis quelques jours. Bien que ces papiers, ajoute la même feuille, dont il étoit porteur lui assignassent la qualité de virrier ambulante, il a pris celle de docteur en médecine. Il a été envoyé au dépôt de la préfecture.

— M. Fregeac, commissaire de police, accompagné de M. Vassal, officier de paix, s'est transporté rue Saint-Martin, au domicile de M. L..., où il a saisi plus de 800 cartouches.

— M. Darmaing, rédacteur en chef de la *Gazette des Tribunaux*, est mort samedi.

— La *Chronique de Paris* vient, dit-on, d'être achetée par MM. de Choiseul, de Sémonville et de Montholon.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Dans l'explosion qui a eu lieu dernièrement à La Fère, il paroit qu'il n'a tenu à rien qu'on eût d'effroyables dés-

astres à constater. Une bombe lancée par la force de l'explosion est entrée dans la salle d'artifice et l'a traversée. A quelques pouces de la route qu'elle parcourut se trouvoit la poudrière, qui, indépendamment des munitions ordinaires, renfermoit 1,500 obus chargés en guerre.

— *L'Emancipateur de Cambrai* et *La Feuille de Douai*, traduits devant la cour d'assises du Nord, sur la prévention d'attentat au mépris et à la haine du gouvernement, viennent d'être acquittés par le jury.

— *La Gazette de Flandres et d'Artois* a été acquittée, le 28 juillet dernier, par la cour royale de Douai, devant laquelle elle avoit appelé d'un jugement du tribunal correctionnel de Lille, qui condamnoit son gérant à un mois de prison et 1,000 fr. d'amende, pour avoir annoncé dans le numéro du 30 avril dernier la vente par souscription du procès de *la Mode*.

— Depuis quelques jours, il passe à Cambrai de mauvaises voitures, escortées par des gendarmes, qui conduisent à la frontière des réfugiés politiques qu'on expulse de France.

— Un brigadier et huit miliciens belges avoient déserté leur régiment, et étoient venus en France, à Saint-Amand (Nord), où ils s'arrêtèrent pour passer la nuit dans une auberge. A trois heures du matin, dix officiers et sous-officiers de lanciers en uniforme et armés chacun d'un pistolet, entrèrent dans leur chambre, et le chef de l'escorte leur dit d'un ton énergique : Allons, camarades, il faut partir. Ils se réveillèrent interdits, s'habillèrent à la hâte et suivirent sans proférer une parole leurs compatriotes. A la porte de l'auberge étoit une longue voiture suspendue qui les reconduisit à leur régiment.

— MM. Binet, Riolle et Capperon, maire et adjoints de Dieppe, se sont démis de leurs fonctions. La démission de ces messieurs a été amenée par le résultat du procès intenté au gérant du *Mémorial*, qui s'est terminé par un acquittement.

MM. Binet, Riolle et Capperon ont

également donné leur démission de membres du conseil municipal.

— Le feu s'est manifesté le 23 juillet, à onze heures du soir, à bord du brick les *Deux-Émile*, amarré au chantier Dubigeon, à Nantes. On présume que l'imprudence de deux mousses, qui se sont endormis en laissant la chandelle allumée, a causé cet accident. Le navire a été coulé.

— Le sergent Bufferne, accusé d'avoir assassiné deux chasseurs de son régiment qui lui servoient d'escorte dans une mission dont il avoit été chargé, avoit été condamné aux travaux forcés à perpétuité par le conseil de guerre, à Rennes. Ayant appelé en révision, le jugement fut cassé et l'affaire renvoyée devant le conseil de guerre de Brest qui a aussi condamné l'accusé aux travaux forcés à perpétuité. Peu de temps après son pourvoi, Bufferne étoit parvenu à s'échapper de prison, mais il ne tarda pas à être repris.

— Le projet du chemin de fer de Paris à Lyon et à Marseille a été déposé à la préfecture du Rhône. D'après ce projet, le point de départ de Lyon seroit fixé sur la rive droite de la Saône, au village de Roche-Carron. On continueroit le faubourg de Vaise et on traverseroit au moyen d'un souterrain, la montagne derrière ce faubourg, en passant sous Saint-Irenée. Ce souterrain aboutiroit à la quarantaine où l'on passeroit la Saône sur un pont, et bientôt après le Rhône. De Lyon, le chemin conduiroit à Valence, de Valence à Avignon en passant au-dessous de Montélimard, et d'Avignon à Marseille, par Tarascon et Arles.

— Lyon compte 14 dépôts de pompes contre l'incendie, répartis dans les différents quartiers.

— Le bateau le *Rhône*, parti de Lyon avec 50 voyageurs et des marchandises pour environ 400,000 fr. a coulé bas près du bourg Saint-Audéol (Ardèche). On dit que 23 voyageurs ont péri ainsi que plusieurs mariners.

— Le nommé Alexis, meunier, habitant la commune de Vers près Sederon

(Drôme), avec les époux Raspail dont il avoit épousé la fille, il y a sept ou huit mois, disparut dernièrement de son domicile, et quelques jours après la gendarmerie trouva son cadavre à quelques lieues de son moulin. On reconnut vite que ce malheureux avoit été assassiné. L'autorité ayant su que Alexis vivoit mal avec sa famille, a fait arrêter sa veuve ainsi que les époux Raspail, et Jacques Raspail, oncle de la femme Alexis.

— Le *Sémaphore* annonce que M. le baron Buchet et M. le général Dauremont sont partis de Marseille pour Compiègne, où ils vont prendre le commandement de la première et de la deuxième division d'infanterie du camp formé aux environs de cette ville. On dit que le général de Castellane, qui commande la nouvelle division établie à Perpignan, va remplacer le général Dauremont à Marseille.

— M. Dngabé, député de l'Arriège, avocat à la cour royale de Toulouse, est arrivé à Rodez, la semaine dernière, pour plaider une cause importante. Le barreau de cette ville a offert à ce député un banquet où la cordialité la plus parfaite n'a pas cessé de régner.

ÉTRANGER.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Un ordre est parti de Madrid le 20 juillet pour Cordova, qui devra ne faire qu'une seule armée, sous le nom d'armée du Nord, de toutes les forces destinées à combattre les carlistes dans la Navarre et les provinces basques. L'armée de réserve sera supprimée et incorporée dans l'armée d'opération, qui se trouvera divisée en trois corps. Les élections paroissent toujours favorables à l'opposition.

— On écrit de Bayonne, le 27 juillet, que le général Evans est malade à Saint-Sébastien, et qu'il a laissé au brigadier Jaureuy le commandement peu difficile de la légion anglaise, qui paroît destinée à l'inaction. Les soldats anglais se dégoutent de plus en plus du service.

— La nouvelle de l'entrée de Gomez à

Saint-Jacques de Compostelle, capitale de la Galice, a été officiellement annoncée par nos journaux ministériels. Ce général y est entré le 18. Ces mêmes journaux nous disent qu'il en est sorti le 19, et que, forcé de rétrograder, il a passé le Minho, fleuve qui passe à Lugo, à Orense, et qui plus bas forme la frontière du Portugal et de l'Espagne.

— Le général Garcia a occupé Soria (ville Castille) pendant quelques jours. Les autorités de Burgos et de Valladolid ont été en émoi; on craignoit qu'il ne se portât sur l'une de ces deux villes.

— A Bayonne, on recrute dans les régimens des soldats pour aller secourir le gouvernement de la régente. D'après les correspondances libérales, on auroit déjà ramassé quelques milliers d'hommes.

— La *Sentinelle des Pyrénées*, qui constate les avantages des troupes carlistes, dit que Batanero a promis d'être sous pen à la Granja, résidence actuelle de la régente.

— Le *Journal de Paris*, qui a fort à cœur l'expédition de Gomez, annonce ce soir pour la troisième fois, depuis quinze jours, que ce général va tomber entre les mains d'Espartero. Pour cela, deux bataillons anglais et un bataillon espagnol seroient partis de Saint-Sébastien pour rejoindre Iriarte qui se chargerait, avec ce renfort, d'arrêter Gomez, pour donner à Espartero le temps de le joindre.

ANGLETERRE. — *Londres*. — A la séance des lords du 29 juillet, le bill de réforme de l'église établie a été lu pour la deuxième fois, après une discussion à laquelle ont pris part plusieurs évêques.

— La chambre des communes s'est occupée les 28 et 29 d'un bill relatif à l'emprunt grec de 60 millions qui a été consenti en 1830 par la France, la Russie et l'Angleterre. Les deux tiers de cette somme ont déjà été payés au roi Othon. Lord Palmerston, après avoir fait à la chambre une peinture de la Grèce, capable de rassurer sur les ressources de ce pays, et le remboursement futur des avances de l'Angleterre, a proposé d'autoriser le gouvernement anglais, non à engager davan-

tage le pays, mais à garantir une portion du dernier terme, même dans le cas où la France et la Russie refuseroient de remplir complètement leurs engagements. Malgré les discours de plusieurs orateurs, qui ont représenté la Grèce comme une nation ruinée et sans cesse agitée, et sa royauté comme ne devant son existence fragile qu'aux baïonnettes bavaroises, la chambre a adopté la résolution de lord Palmerston à la majorité de 81 voix contre 40.

— Le 29, la troisième lecture du bill ayant pour objet de défendre les annonces des loteries étrangères, a eu lieu sans opposition à la chambre des communes.

PORTUGAL. — *Lisbonne*. — Le feu a pris le 14 juillet, vers dix heures du soir, à l'hôtel du ministère des finances. Le vent qui souffloit avec violence a rendu tous les secours inutiles. L'édifice a été totalement consumé. On a pu sauver tous les livres et papiers importans. On ne connoît pas encore la cause de cet incendie, mais elle paroît accidentelle. Un seul ministre s'est trouvé à la ville pendant l'incendie; tous les autres étoient à Cintra, résidence actuelle de la reine dona Maria.

Un Français, se disant commis-voyageur, vient d'être arrêté à Bruxelles, comme prévenu d'avoir affiché un placard séditieux sur les murs du palais du roi des Belges.

— Les élections d'Ypres ont été annulées, parce que, dans un des bureaux, cinq voix données à un candidat ne lui ont pas été comptées.

— Une demande en annulation des élections d'Anvers a été adressée aux états députés de la province.

— Les élections communales de Chièvre ont été favorables au gouvernement.

— Un sieur Levillant, français, qui s'étoit introduit en Belgique à l'aide d'un passeport qu'il s'étoit procuré sous un faux nom, vient d'être arrêté et mis à la disposition de la police.

— Le collège électoral de Thuin (Belgique) nommera le 17 août un sénateur,

en remplacement du comte François de Robiano, décédé.

— Douze pigeons appartenant à des amateurs d'Anvers ont été lâchés à Bordeaux dimanche 24 juillet, et le mardi suivant à sept heures du matin l'un d'eux étoit revenu. C'est la première fois qu'on fait franchir une distance de 220 lieues à ces voyageurs aériens.

— Ces jours derniers, pendant l'exercice de l'artillerie près de Venloo, un canonnier a eu la jambe emportée; ce malheureux étoit hors de la direction des boulets, mais un de ces projectiles ayant sans doute porté sur un corps dur, a changé de direction.

— Il résulte des documens officiels que la population de Hollande au 1^{er} janvier 1836. étoit de 2,500,765 ames. Au 1^{er} janvier 1835, elle étoit de 2,474,459. Ainsi augmentation dans l'espace d'une année de 26,306 ames.

— M. Weingard, rédacteur du journal la *Jeune Suisse*, a été arrêté le 23 juillet à Berne. On a arrêté aussi un professeur de l'Université, M. Sæll.

— Le roi de Sardaigne, par ordonnance du 28 juin dernier, a créé une commission supérieure pour établir la statistique générale de ses états de terre ferme.

— D'après la *Gazette d'Augshourg*, le gouvernement prussien a décidé que le transport des voyageurs par les chemins de fer seroit réservé à l'administration de la poste. Si les entreprises des bénéfices, la poste paieroit pour son monopole aux actionnaires une somme assez forte pour les faire jouir d'un intérêt de 5 pour 100.

— L'ambassadeur anglais Lamb est arrivé à Vienne le 20 juillet.

— Un relevé officiel porte qu'en juin dernier il a été frappé par la Monnoie des Etats-Unis, une somme énorme de 549,895 livres en or.

L'ÉDUCATION MATERNELLE; *Entretiens sur la religion et la morale, accompagnés d'une action et de récits qui en rendent la lecture facile*

Cet ouvrage n'est presque que le tableau

de l'intérieur d'une seule famille, mais cet intérieur est attachant. Une mère, madame de Saint-Géran; élève ses enfans et ceux d'une sœur. Elle les instruit. elle les forme à la vertu et à la piété, sans leur refuser les distractions et les amusemens qui conviennent à leur âge. Ses entretiens avec eux sont mêlés d'épisodes qui offrent de l'intérêt. Si la religion préside à l'éducation qu'elle donne à ses enfans, cette vertueuse dame sait y mêler tous les moyens de la douceur. de la prudence et de l'usage du monde. Un seul caractère avoit été rebelle à ses efforts, une nièce lui donne quelques chagrins, mais cette nièce est corrigée elle-même par une suite d'aventures un peu extraordinaires. Tous les enfans entrent dans diverses carrières et font la consolation de madame de Saint-Géran qui meurt après avoir fixé leur sort.

Ce livre moral et religieux nous paroît convenir à ces réunions de famille où l'on cherche des sujets de lectures propres à intéresser les enfans.

On annonce une *Bibliothèque universelle de la jeunesse*, par une société d'ecclésiastiques et de littérateurs. Deux curés de Paris, MM. Desgenettes et Haumet, et deux autres ecclésiastiques, MM. Glaire et de la Chadenède, sont nommés comme y coopérant d'une manière active. Cette bibliothèque aura quatre sections; religion et morale; histoire, littérature, sciences et arts. Chacune est dirigée par un comité. On y voit les noms de MM. Michaud, Guiraud, Poujoulat, Paulin Paris, de Mengin-Fonclragon, Walsh, Deschamps, Muret, Mennechet, Raoul-Rochette, Daniélo, Gauthier de Claubry. On publiera tous les ans cinq cents feuilles d'impression en divers formats. Le prix de la souscription pour les cinq cents feuilles est de 50 fr; ce qui établit la feuille à dix centimes.

Parmi les publications de la première année on remarque un *Choix de prières*, un *Pensez-y bien* et une *Explication des cérémonies de l'Eglise*, par M. l'abbé Desgenettes; des *Méditations religieuses* et la *Reli-*

gion expliqués aux enfans, par M. d'Exauvilles; une *Doctrina chrétienne*, par M. l'abbé Haumet; une *Apologie de la religion*, par M. Perrin; une *Histoire de Jérusalem*, par M. Poncejal; une *Histoire de l'établissement du christianisme*, par M. Guiraud; des histoires tirées de la Bible, par M. Walsb; des abrégés des *Confessions de saint Augustin* et des *Lettres de Sainte-Thérèse*; des études sur les premiers Pères de l'Eglise, par M. Guiraud; des antiquités chrétiennes, par M. Raoul-Rochette; le spectacle de la nature, par M. Daniélo, etc., etc. Un comité permanent examine les ouvrages sous le rapport de l'orthodoxie.

M. d'Exauvilles est seul directeur-gérant de la société. Cet estimable écrivain est connu par un grand nombre d'ouvrages religieux et populaires. C'est à lui qu'il faut adresser les demandes et souscriptions, rue Saint-Antoine, 76.

Cette entreprise s'annonce donc sous les auspices les plus favorables. Les noms de plusieurs dignes ecclésiastiques, la réputation du directeur-gérant, les talens de plusieurs collaborateurs, tout doit faire

espérer à la *Bibliothèque universelle de la jeunesse* l'estime et la confiance des familles religieuses.

(Voir les annonces.)

Le Gérant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AOUT.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 95	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 85	
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 45	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 105 fr. 25	
Act. de la Banque. 2273 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 070	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
(bl. de la Ville de Paris 1210 f. 00	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 765 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 000 070
R. de Napl. 100 f. 40	R. p. d'Esp. 00 f. 070
Emp. rom. 103 f. 0, 0	Empr. Belge. 103 fr.
Cartes, 00 fr. 070	Empr. d'Haïti. 30 fr.
R. d'Esp. 3 p. 070	Espe. grece. 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AO. LE CLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE

DE LA JEUNESSE,

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES, DE SAVANS
ET DE LITTÉRATEURS.

Directeur-Gérant, R. M. D'EXAUVILLES.

La Société a émis 800 actions de 250 fr. chacune, donnant droit à un huitième dans les bénéfices de l'œuvre et à un intérêt de six pour cent, payable tous les ans. Celui qui réunit quatre actions reçoit, en outre, un abonnement gratuit. — Sa durée a été fixée à dix ans d'existence, et elle s'engage à publier chaque année 500 feuilles d'impression dans tous les formats, qui seront un nombre plus ou moins considérable de volumes in-8°, in-12, in-18 et même in-32, selon la nature et l'importance de ces ouvrages. — Le prix de la souscription pour les 500 feuilles est de 50 fr. — Il paroitra environ 125 feuilles par trimestre, à partir du premier septembre prochain. — Il suffit d'adresser, par lettres affranchies, les demandes d'action ou de souscription au Directeur-Gérant, rue Saint-Antoine, 76, à Paris, et le prix en sera perçu à domicile, et sans frais, par toute la France. Le Directeur-Gérant s'empressera aussi de donner de plus amples renseignements à tous ceux qui les lui demanderont.

	fr.	cc.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

JEUDI 4 AOUT 1836.

SUR LA REVUE RÉTROSPECTIVE,
ET
SUR L'HISTOIRE DE L'ABBÉ BLACHE.

On publie depuis quelques années une *Revue rétrospective, ou Bibliothèque historique contenant des mémoires et documens inédits*. Il en a paru déjà plusieurs numéros. On trouve entre autres dans le n° 16, qui a paru l'année dernière, des Mémoires de l'abbé Blache, ecclésiastique qui vivoit sous Louis XIV. L'existence de ces Mémoires étoit connue. Elle avoit été révélée il y a plus de 60 ans, par un rapport du président Rolland au parlement. Ce magistrat rendit compte aux chambres assemblées le 27 février 1768, d'interrogatoires faits par M. d'Argenson, et de l'histoire de l'abbé Blache, d'après un manuscrit trouvé au collège Louis-le-Grand, après l'expulsion des Jésuites. Ce manuscrit étoit intitulé *Anecdotes, ou Histoire secrète qui découvre les menées sourdes du cardinal de Retz et de ses adhérens, pour ôter la vie au roi et à M. le Dauphin, par les mêmes moyens dont le cardinal s'étoit servi pour la faire ôter au cardinal Mazarin*.

Je ne pense pas qu'il fût bien nécessaire de tirer cette *Histoire secrète* des cartons où elle dormoit. Quelles lumières y peut-on trouver sur l'histoire du temps? Les ennemis même des Jésuites n'avoient osé publier le manuscrit, quand on le découvrit il y a 70 ans. Aura-t-il plus d'intérêt aujourd'hui que nous nous éloignons de plus en plus de l'époque où vivoit Blache? Nous espérons faire voir que son *Histoire secrète* ne méritoit pas

l'honneur qu'on vient de lui faire, mais auparavant disons deux mots de l'auteur.

Antoine Blache, né à Grenoble le 28 août 1635, fut d'abord militaire et entra ensuite dans l'état ecclésiastique. Il étoit prêtre habitué à Saint-Sulpice, et fut chargé en 1670 de confesser les religieux du Calvaire, près le Luxembourg. En 1775, il fut nommé curé de Ruel, près Paris, mais deux ans après, il permuta cette cure contre un bénéfice simple. Il assista comme député du second ordre pour Grenoble à l'assemblée du clergé de 1685. Il jouissoit d'un autre bénéfice dans ce diocèse. Une lettre de cachet le mit à Saint-Lazare en décembre 1694. Il l'attribue à M. de Harlay, archevêque de Paris, qu'il fatiguoit par ses plaintes, ses écrits et ses lettres. Le prélat mourut le 6 août 1695, et Blache obtint sa liberté en mars 1696. C'est après cette époque qu'il se mit à rédiger son histoire, dont il fit imprimer quelques fragmens. En 1709, après la mort du Père La Chaise, il fit imprimer un placet au roi pour faire bannir les Jésuites. Peut-être aussi fut-il trahi par les copistes dont il se servoit pour les différentes copies de son histoire qu'il confioit à ses amis. Le 16 avril 1709, il fut arrêté et conduit à la Bastille, puis à Charenton, où il resta 10 mois. On le reconduisit à la Bastille, où il mourut le 29 janvier 1714, à l'âge de 78 ans.

Pourquoi l'abbé Blache fut-il mis à Saint-Lazare et à la Bastille? C'est ce que nous ignorons. Il l'attribue à la haine que lui portoient M. de Harlay, archevêque de Paris, et le Père

La Chaise. Mais on peut supposer, sans beaucoup de noirceur, qu'il ne s'est pas cru obligé de nous en dire la raison véritable dans ses Mémoires. Fut-il compromis dans quelque intrigue? C'est ce qui n'est pas destitué de vraisemblance, d'après son caractère et ses propres écrits. Il maltraite des hommes fort respectables, il les accuse de choses très-graves; il les dénonça même dans des écrits exprès. Il fatigua l'autorité de ses plaintes. Lui qui voyoit des complots par tout, en auroit-il tramé un? Les monumens du temps que nous connoissons se taisent là-dessus, mais les mémoires même de Blache montrent en lui un esprit tracassier, inquiet, se mêlant à tout, et poursuivant avec acharnement ceux qu'il n'aimoit pas, et cette classe étoit fort nombreuse. On le mit quelque temps à Charenton; je doute que ce fut une grande injustice, car il paroît y avoir eu un peu de folie dans son affaire. Ses mémoires prouvent beaucoup de préoccupation, d'exagération, de malice. Ce n'étoit pas une raison suffisante pour le mettre à la Bastille; mais il faut se rappeler que nous ne savons l'histoire de Blache que par lui, et peut-être que si ceux qu'il cherche à flétrir avoient aussi laissé des mémoires, ils nous auroient appris sur son compte des choses assez fâcheuses.

Maintenant pour revenir à son *Histoire secrète*, on connoît deux manuscrits de cette Histoire, dont l'un a été trouvé au collège Louis-le-Grand, et dont l'autre étoit dans une bibliothèque particulière. Le président Rolland, dans son compte-rendu au parlement, décrit fort longuement ces deux manuscrits, et remarque entre eux quelques différences. Mais, outre les deux manuscrits entiers, il y a beaucoup de portions de son Histoire

que l'on trouve dans des brouillons dans ses lettres qui sont en grand nombre, dans son testament. Le président Rolland a pris la peine d'en faire une longue description et analyse. Il n'élève pas le moindre doute sur la véracité de Blache, et regard ses anecdotes et ses récits comme autant de preuves accablantes contre les Jésuites. Cela devoit être ainsi en 1768, et un magistrat qui avoit tant contribué à la destruction des Jésuites, et qui parloit devant le parlement par lequel ils avoient été proscrits ne pouvoit, avec les préjugés de son corps, s'expliquer autrement. Nous qui sommes désintéressés dans cette affaire, qui n'avons point de truit les Jésuites, et qui sommes leur égard *sine ira et studio*, nous sommes plus en état peut-être de rencontrer la vérité. Soixante-dix ans ont passé depuis la découverte du fameux manuscrit, et on peut l'apprécier aujourd'hui avec plus de sang-froid. Il est même assez remarquable que c'est dans le compte-rendu de président Rolland, que nous prenons les élémens du jugement que nous portons sur Blache, et l'analyse seul du magistrat nous suffit pour montrer le peu de confiance que méritoit le faiseur de mémoires.

Le manuscrit de Blache est un in-folio de 960 pages, racontant avec la prolixité la plus minutieuse une foule d'anecdotes. Blache voit partout des complots, des assassinats, des empoisonnemens. Il a découvert des complots contre Louis XIV, contre la famille royale et contre lui-même. Il sauva la vie au roi, il a été pour lui un autre Mardochée. Il vous apprend sérieusement comme quoi le cardinal Mazarin avoit empoisonné le cardinal Richelieu, et fut empoisonné son tour par un nommé Pietro, qu



avoit laissé son poison à la marquise d'Asserac, laquelle devoit se servir du même moyen contre Louis XIV, de concert avec le cardinal de Retz. Blache découvrit tout cela par l'intermédiaire d'une religieuse imbécille, comme il le dit lui-même ; il en écrivit à M. Le Tellier, ministre d'état. Il raconte qu'il a pensé perdre la vie cinq fois, tantôt par des assassinats, tantôt par des empoisonnemens. La marquise d'Asserac a voulu le faire assassiner et puis l'empoisonner. Dans ce temps, à l'entendre, rien n'étoit si commun que les empoisonnemens ; les religieuses du Calvaire du Luxembourg, à ce qu'il prétend, moururent toutes empoisonnées les unes après les autres. Il lui arriva un assassinat à Ruel, c'est ainsi qu'il s'exprime, et puis, on voulut l'empoisonner à la messe.

Tous ces récits sont chargés d'une foule de circonstances minutieuses. L'auteur ne vous fait pas grâce des moindres détails. Il se trouve mêlé aux affaires les plus importantes ; il est en relation avec les plus grands personnages. L'archevêque de Paris, M. de Harlay, le voit familièrement, va chez lui, lui demande pardon de ses torts envers lui, et puis le fait mettre à Saint-Lazare. L'abbé Blache se plaint beaucoup de MM. de Saint-Lazare, qui traitent leurs prisonniers aussi inhumainement que si l'on étoit à Alger et à Tunis ; les prisons de l'inquisition, dit-il, sont moins odieuses que celles de Saint-Lazare. Et telle est l'inconséquence et l'ingratitude du personnage, qu'il prétend ensuite être le seul qui puisse avoir sujet de se louer de cette maison. Au surplus, il raconte deux accidens mortels qui lui arrivèrent à Saint-Lazare, et dont il fut délivré par miracle, si on en croit sa déposition.

Toute cette histoire prouve une tête malade et préoccupée d'une idée fixe. Blache avoit sur ce point beaucoup de rapports avec Jean-Jacques Rousseau. Comme lui, il prenoit ombre de tout, et voyoit partout des ennemis. Il se croyoit en butte à un vaste complot, où il faisoit entrer les plus grands personnages ; il en veut surtout à M. de Harlay et au Père La Chaise. Un prélat à cette époque avoit une haute réputation de vertu et de piété ; c'étoit le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble. Eh bien ! Blache l'accuse d'intrigues, de trahison et de perfidie (1). Il dit très-sérieusement que ce cardinal, M. de Harlay et le Père La Chaise ont été la cause de la guerre de 1688 et des malheurs qui l'ont suivie. Ils eurent la cruauté de ne pas suivre les conseils de l'abbé Blache, qui par sa sagesse et par sa prévoyance eût prévenu tout cela.

Mais comment va-t-on réimprimer de nos jours toutes ces panvretés et tout ce rabachage ? Deux raisons nous paroissent avoir déterminé les éditeurs de la *Revue rétrospective* ; l'une est ce qu'on y raconte de la vie scandaleuse d'un prélat de ce temps-là. L'abbé Blache a quatre chapitres entiers sur la conduite privée de M. de Harlay, archevêque de Paris. Il en raconte des anecdotes fort peu édi-

(1) Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, étoit né en 1652, et mourut en 1707. C'étoit un prélat de mœurs austères, qui partageoit son temps entre la prière et le soin de son diocèse. La prédication, les visites pastorales, l'attachement aux règles de la discipline, la surveillance sur son clergé, l'absorboient entièrement. C'est de la folie que d'accuser un si saint évêque d'intrigues et de perfidie. Remarquez même que Blache, en l'accusant de connivence avec les Jésuites, se met en opposition avec les écrivains jansénistes de ce temps-là, qui prétendent que le cardinal n'aimoit pas les Jésuites.

hantes. C'est-là pour les gens du monde une lecture piquante, et c'est sans doute pour leur procurer ce plaisir que les éditeurs de la *Revue* se sont décidés à publier les mémoires de l'abbé Blache. Tant de gens aiment un peu le scandale, et ne sont pas fâchés surtout qu'on les amuse aux dépens du clergé ! Ils ne s'enquerront pas si, dans l'histoire de Blache, il n'y a pas beaucoup de malice et d'exagération. Lui-même avoit eu, à ce qu'il paroît, quelque remords des détails où il entre, car, dans les deux manuscrits qu'on a de ses mémoires, il avoit rayé plusieurs choses, et il marque qu'il laisse à ceux qui feront imprimer son Histoire, la liberté de les supprimer. Or, nous soutenons qu'un prêtre vraiment consciencieux n'eût pas écrit et n'eût pas conservé ces anecdotes qui portent atteinte à la réputation d'un évêque. Quelle nécessité de faire connoître à la postérité les écarts de conduite d'un prélat ? Aussi il est remarquable que le président Rolland lui-même, dans le compte-rendu lu au parlement en 1768, n'osa rien citer de cette partie du manuscrit. Les éditeurs actuels ont été moins scrupuleux, et ont tout livré au public, sûrs de plaire par là même à un siècle corrompu.

Un autre motif qui les a portés à cette publication, c'est le mal que Blache dit des Jésuites. C'est-à-encore, pour un monde malin et prévenu, une chance de succès. Blache raconte donc qu'ayant été instruit d'un complot formé par la marquise d'Asserac, pour ôter la vie à Louis XIV et au Dauphin, au moyen de gants, de pommades et de parfums empoisonnés (1), il voulut consulter des

(1) Les pommades et les parfums jouent un grand rôle dans les historicoirs d'empoisonnement de l'abbé Blache. C'étoit

Jésuites sur ce qu'il avoit à faire. Il s'adressa en confession au Père Guilloié, directeur fort en réputation dans ce temps-là, et auteur de plusieurs écrits sur des matières de spiritualité. Ce Jésuite, dit Blache, écouta cette confidence avec beaucoup de sang-froid, et lui dit qu'il ne falloit point s'opposer aux desseins de Dieu, et que peut-être la mort du roi étoit pour son plus grand bien. Le recteur du noviciat que Blache alla consulter ensuite lui fit à peu près la même réponse, et lui dit qu'il falloit laisser couler l'eau; que les rois ne meurent pas, qu'après l'un il en vient un autre. Tous deux refusèrent d'avertir le Père Ferrier, confesseur du roi, comme, Blache le demandoit.

Nous le dirons nettement, nous ne croyons pas un mot de tout ce récit. Les réponses que Blache prête aux Jésuites consultés sont si impertinentes, qu'elles en sont absurdes. Il n'y a pas de Jésuite qui, en supposant même qu'il eût vu la mort de Louis XIV avec indifférence, eût pu donner une si impudente consultation. Les Jésuites n'ont jamais passé pour niais; or, une telle réponse pouvoit compromettre tout le corps. Les paroles que Blache met dans la bouche du Père Guilloié et de son confrère, sont d'ailleurs d'une telle cruauté avec une pommade parfumée et du tabac qu'on avoit empoisonné le cardinal Mazarin. On devoit, pour empoisonner Louis XIV, faire venir de Rome des gants, pommades, huiles de jasmin, et généralement tout ce qu'on pourroit trouver de parfum. On les donneroit au roi pour son cabinet de parfums, et ce prince respireroit le poison dont on auroit imbibé ces parfums.

Quel conte ridicule, et qui peut croire à de pareils complots ? Empoisonner un prince avec des parfums qu'on mettroit dans son cabinet, cela tombe-t-il sous le sens ? Les Jésuites sont-ils bien coupables pour n'avoir pas ajouté foi à de telles chimères ?

dité, qu'elles eussent révolté toute une honnête. Et puis sérieusement, comment supposer qu'un confesseur accrédité eût pu tenir ce langage? Indépendamment des motifs de conscience, il se seroit perdu dans l'esprit de ses pénitens. Le discours que Blache lui met dans la bouche ressemble furieusement à ceux que Pascal, dans ses *Provinciales*, prête aux Jésuites qu'il veut tourner en ridicule. On diroit que Blache a voulu copier l'écrivain de Port-Royal. Les Jésuites que l'un et l'autre mettent en scène parlent et raisonnent comme de vrais imbéciles.

Remarquez encore dans quel temps le Père Guilloré auroit donné la singulière décision qu'on suppose; c'étoit lorsque Louis XIV protégeoit la société, lorsqu'il prenoit chez elle ses confesseurs, lorsqu'il encourageoit leurs établissemens et leurs missions. Les Jésuites avoient donc, humainement parlant, intérêt à la conservation de ce prince; et la reconnaissance, comme le bien de la religion, comme les principes de la conscience, tout leur faisoit un devoir de tenir un autre langage que celui que leur attribue le faiseur de mémoires.

Au reste, c'est une fatalité que tous les Jésuites que Blache rencontre lui font les confidences les plus impertinentes. Un Père Seigne le blâme beaucoup d'avoir empêché d'ôter la vie au roi en découvrant le complot contre sa personne; il lui dit que c'est très-mal de s'opposer aux desseins de Dieu, et il parle dans le même sens à la mère Prieure, non pas une seule fois, mais à plusieurs reprises. Or, nous soutenons qu'il faut être fou ou horriblement effronté pour soutenir une telle doctrine, et que si le Père Seigne avoit été ca-

pable de parler sur ce ton à plusieurs personnes, il est probable que l'autorité publique eût sévi contre lui.

Il y a encore là un Père Goulaine qui fait à Blache les confidences les plus incroyables sur un pacte des Jésuites relativement aux bénéfices. Ce pacte consistoit en ce que tous ceux qui vouloient obtenir quelque bénéfice par l'entremise du Père La Chaise, devoient faire quelque présent aux maisons de Jésuites. Quand même les Jésuites auroient été capables d'un tel pacte, ce qu'assurément nous ne croyons pas, ils n'étoient ni assez niais, ni assez impudens pour se vanter de cela et pour aller le confier à tout venant. Une autre fois le même Père Goulaine expose à l'abbé Blache une morale plus révoltante encore; il prétend que celui qui voit son honneur attaqué est obligé par une louable représaille de ternir l'honneur de son ennemi, et que par conséquent les Jésuites pouvoient très-légitimement calomnier leurs adversaires afin de conserver leur crédit. Tout cela paroît emprunté aux fameuses *Provinciales*. Enfin, le même Père Goulaine dit que *jamais les Jésuites ne se sont confessés d'avoir menti*, qu'il n'y a que les petits enfans qui mentent, et que c'étoit un privilège accordé à la compagnie, par les prières de saint Ignace, d'être exempté de mensonge.

Comment ose-t-on débiter de pareilles inepties, et ne faut-il pas être tourmenté par le démon de la haine pour oser imputer à tout un corps de si perverses maximes? Ici l'excès même de la calomnie en doit être le préservatif, et les assertions de Blache ne peuvent exciter que le mépris de tous les lecteurs réfléchis. Nous faisons grâce des propos ridicules qu'il attribue au Père La Chaise et au

Père Genevray sur la confession des princes, et nous concluons hardiment que Blache s'est ôté tout crédit par tant d'impostures, et que ses mémoires portent partout le cachet d'une passion aveugle.

Et voilà ce que le président Roland donne presque comme paroles d'évangile! voilà ce qu'il présente comme des pièces victorieuses contre la société! Son compte-rendu est un monument frappant de la violence de l'esprit de parti; il est d'ailleurs parfaitement en harmonie avec les actes du parlement à cette époque. Les magistrats avoient intérêt à diffamer des hommes qu'ils avoient proscrits avec tant d'acharnement, et ils avoient appris à n'être pas difficiles sur le choix des preuves contre ceux qu'ils voulaient perdre.

Ce n'est pas seulement la *Revue rétrospective* qui s'est occupée de Blache. Un journal fort accrédité a donné deux articles sur les mémoires de cet abbé. Il y parle de ses entretiens avec les Jésuites et des étranges décisions qu'on leur impute. Le rédacteur de l'article a lu sans doute fort légèrement *l'Histoire secrète*, il a plus cherché à faire un article piquant qu'à démêler la vérité de toutes ces anecdotes. Au surplus il dit lui-même que *selon toute apparence il y a un mélange de vrai et de faux dans les révélations de Blache*; c'est aussi notre avis; et nous ajoutons que le faux et l'absurde dominant surtout dans tous ces *Mémoires*.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Nous avons actuellement en France quatre sièges à remplir. Saint-Flour et Gap sont vacans déjà depuis quelque temps; Bordeaux l'est récemment; M. l'évêque de Verdun a donné sa dé-

mission. C'est donc quatre sièges à pourvoir, et peut-être même cinq, si, comme il est probable, on nomme à Bordeaux un évêque qui occupe déjà un siège. La vacance de Saint-Flour et de Gap se prolonge plus qu'on n'avoit cru. M. l'évêque de Gap est mort le 27 mars et M. l'évêque de Saint-Flour le 17 avril. C'est donc plus de quatre mois de vacance pour l'un de ces sièges, et plus de trois mois et demi pour l'autre; et quand on pense qu'après la nomination faite, il se passera peut-être encore trois mois avant que les nouveaux évêques entrent en possession, on doit désirer que la nomination tarde le moins possible. Nous savons que dans les deux diocèses que nous venons de nommer, on attend impatiemment un choix qui doit mettre fin à de longues incertitudes, et l'on y ressent tous les inconvéniens d'une vacance si long-temps prolongée.

La petite église Notre-Dame à Québec ne pouvoit plus suffire aux émigrans irlandais qui affluent en Canada, et cette classe si intéressante n'avoit point d'asile pour les orphelins. En 1831, on comença la construction de l'église Saint-Patrice et d'un asile; mais le choléra-morbus qui survint, ses ravages et la misère qui les suivit firent suspendre les travaux. Depuis on a essayé vainement d'achever les deux bâtimens. Cependant il est vrai de dire que les protestans ont montré beaucoup de bonne volonté.

M. l'abbé Mac'Mahon et les membres du comité qui avoit été nommé, ne pouvant même acquitter la dette contractée, ont résolu de recourir à la charité de leurs frères d'Europe. Ils ont envoyé pour cela M. Jean Molloy qui vient d'arriver à Paris, et qui a présenté ses titres à M. l'Archevêque. Le prélat lui a témoigné de la manière la plus généreuse son intérêt pour l'œuvre. Lord Granville,

ambassadeur d'Angleterre en France, s'est même associé à cette bonne œuvre.

M. Molloy ose espérer que les ames pieuses favoriseront une entreprise si digne de leur bienveillance. La France, qui a tant fait autrefois pour l'Eglise naissante du Canada, n'oubliera point les besoins d'une classe nombreuse de pauvres catholiques jetés sur ces rives lointaines.

M. l'archevêque d'Avignon, par une circulaire à son clergé, annonce la retraite ecclésiastique pour le 20 septembre. Le prélat a voulu en prévenir bien à l'avance, afin que chacun eût le temps de prendre ses mesures pour se trouver à la retraite. Il annonce en même temps qu'il s'occupe de rédiger des statuts, et il invite ses curés à lui apporter par écrit les observations qu'ils auroient à faire sur ce sujet.

M. l'évêque d'Arras vient d'adresser à son diocèse une *exhortation pastorale* au sujet des retraites ecclésiastiques. Le prélat après avoir parlé de ses soins pour l'instruction et la sanctification de son clergé, annonce qu'il veut joindre désormais un nouveau moyen et un secours plus puissant, savoir les retraites ecclésiastiques. Il lui tarδοit infiniment, dit-il, de réaliser ce projet que des circonstances majeures ont pu seules faire ajourner jusqu'ici, et il a bien souvent regretté de ne pouvoir établir aussi salutaires exercices; mais ses vœux vont enfin s'accomplir, et le clergé aura cette année trois retraites. M. l'évêque n'a pas cru pouvoir faire moins pour un si vaste diocèse, et pour un clergé si nombreux. Les retraites pour la plus grande commodité des ecclésiastiques auront lieu dans les trois principales villes, à Arras, à Saint-Omer, et à Boulogne; à Arras le 30 août, au séminaire; à Saint-Omer, le 8 septembre, dans le pensionnat de Saint-Bertin; et à Boulogne, le 20 septembre, dans l'é-

tablishement de M. Haffreingue. Ainsi, les prêtres les plus éloignés du chef-lieu n'auront qu'un court trajet à faire pour se rendre à la retraite. Il n'y aura point de procession pour le renouvellement des promesses cléricales, *des raisons graves interdisant toute cérémonie extérieure.*

M. l'évêque expose avec effusion les avantages des retraites. Il invite ses ecclésiastiques à profiter de ce bienfait, et il espère que les fidèles n'y resteront pas étrangers, et qu'ils concourront au résultat par leurs prières.

La retraite pastorale que M. l'évêque de Rodez est dans l'usage de faire donner tous les ans au clergé de son diocèse a été prêchée, cette année, par M. l'abbé Dufêtre, vicaire-général de Tours. Elle a commencé le 20 juillet. Cinq cents prêtres environ ont suivi avec une fidélité constante et un saint recueillement tous les exercices de la retraite. M. Dufêtre a soutenu sa réputation de talent, de science et de piété.

La retraite a été terminée le 27 juillet par une procession solennelle. M. l'évêque, précédé de son clergé, s'est rendu dans son église cathédrale, où M. l'abbé Dufêtre a prononcé un discours très-remarquable sur le sacerdoce. Ses adieux ont fait une grande impression sur l'auditoire: le clergé étoit fort attendri, et les fidèles qui remplissoient la vaste nef de Notre-Dame de Rodez, partageoient cette émotion.

M. l'évêque, qui avoit suivi comme tous ses prêtres les exercices de la retraite, a reçu dans cette cérémonie une consolation qui a dû être bien douce à son cœur; il a célébré la messe, donné la communion à tous les retraitans, et reçu le renouvellement de leurs promesses cléricales. La sympathie des sentimens étoit visible; le prélat étoit radieux de joie, et tous ses prêtres partageoient son bonheur.

Après le salut et la bénédiction du très-saint Sacrement, la procession est rentrée au grand-séminaire en chantant le *Te Deum* : la foule du peuple, aussi édiflée qu'attendrie, se pressoit sur son passage. Arrivé dans la chapelle, M. l'évêque a publié solennellement le nouveau rituel qu'il donne à son diocèse : ce rituel, qui établira l'uniformité dans la partie cérémoniale du culte, est composé, pour le fonds, des anciens rituels de Rodez et de Vabres, avec les additions, retranchemens et améliorations qui ont paru convenables à la sagesse du prélat. Les prêtres se sont retirés pour rentrer auprès des fidèles confiés à leur sollicitude : ils étoient tous fortifiés et consolés, et dans l'effusion de leur mutuel bonheur, ils redisoient avec transport le cantique du prophète : *Ecce quàm bonum*, etc.

Il n'y aura cette année qu'une retraite pour le clergé du diocèse de La Rochelle. Elle sera donnée par M. l'évêque lui-même, qui s'est livré plusieurs années à ce genre de ministère avant son épiscopat. Elle s'ouvrira le 13 septembre, au petit-séminaire de Pons. M. l'évêque en a prévenu son clergé par une circulaire du 1^{er} juillet, où il se félicite de ses premiers rapports avec ses prêtres lors de la visite qu'il a faite dans la plupart des principales localités du diocèse. Le prélat rend hommage au bon esprit que les anime, et se promet d'heureux fruits de la prochaine retraite. Je viens à vous, dit-il, non avec les ressources de l'éloquence et du génie, mais avec le plus grand désir de vous être utile; vous ne trouverez rien de sublime et d'éclatant dans mon langage, mais peut-être ne vous sera-t-il pas difficile de découvrir ma tendre affection pour vous.

Nous avons annoncé l'offre faite par les Barnabites de Milan, d'une partie de leur couvent de Saint-Barnabé, pour recueillir les pauvres at-

teints par le choléra. Ce dévouement est d'autant plus remarquable que l'objet de cette Congrégation avoit toujours été de se borner à l'exercice du ministère et à l'éducation de la jeunesse. Il y a aujourd'hui dans l'hospice de Saint-Barnabé trente-cinq cholériques. Les charitables religieux, non-seulement leur procurent un asile, mais les assistent au spirituel. Ils ont déjà recueilli le prix de leur zèle. Un d'eux, le père Ange-Philippe Tiraboschi, est mort victime de son courage. Ce religieux n'avoit que trente ans, et exerçoit le ministère avec toute l'ardeur que lui inspiroient sa piété et sa jeunesse. Pendant six jours, il n'épargna ni soins, ni fatigues pour assister les cholériques. Le septième jour, il fut atteint lui-même, après avoir célébré la messe. Le mal étoit si violent que le malade fut enlevé en quelques heures. Il succomba le 16 juillet, n'ayant pas été au lit plus de huit ou neuf heures. Ce fut un coup de foudre pour tout l'hospice. Les directeurs, les médecins, les infirmiers, les malades furent tous émus d'une fin si prompte, devenue plus édifiante encore par le calme et la résignation du mourant.

Les Pères de Saint-Jean-de-Dieu (*fête bene fratelli*) n'ont pas montré moins de charité que les Barnabites. Ils ont annoncé qu'ils recevroient des cholériques dans leur hospice et qu'ils les soigneroient au temporel et au spirituel. De plus, ils se sont offerts pour prendre soin de tous les prêtres de la ville qui seroient atteints de la maladie. La *Gazette privilégiée de Milan* a publié avec éloges ces témoignages de charité d'une congrégation *si distinguée*, dit-elle, *par sa sollicitude pour les malheureux*.

Une commission de bienfaisance composée d'habitans honorables a été formée pour recueillir les dons et souscriptions, et pour les distribuer aux malheureux. Ces dons sont abondans et font honneur à la générosité des habitans.

POLITIQUE.

On ne connoît rien de moins accomplissant que l'honneur et le caractère des patriotes de juillet, et il est bien difficile de savoir au juste ce qu'ils veulent, surtout en matière de religion. A en juger par la plupart de leurs œuvres et de leurs discours, assurément la dévotion n'est pas ce qui leur préoccupe le plus fortement l'esprit, ni ce qui entre le plus avant dans leurs mœurs. Au contraire, ils s'en défendent en toute occasion, avec une affectation marquée. C'est ce qu'on vient de voir encore à la mort de M. Armand Carrel, dont ils ont réclamé l'incrédulité comme une espèce de conquête et une succession précieuse. C'étoit aussi ce qu'on avoit pu remarquer à l'occasion d'Alibaud. Ils ont attaché une importance infinie à ce qu'un homme comme lui ne fût pas mort dans des sentimens religieux, et ils ont voulu donner le change sur la nature de ses entretiens avec le ministre de réconciliation et de charité qui l'avoit assisté dans ses derniers momens, et qui l'avoit confessé, quoi qu'ils en aient dit.

D'après cela, tout le monde croiroit que les patriotes de juillet ne tiennent nullement aux secours de l'Eglise, ni aux pratiques fondées sur les croyances et les préceptes du christianisme. Eh bien, pourtant, il n'en est point ainsi. Un mouvement de pieuse ferveur leur est venu tout à coup à l'occasion des cérémonies funèbres, célébrées le 28 juillet, en mémoire des morts qui ont péri aux glorieuses journées de 1830, et à l'anniversaire de 1835 sur le boulevard du Temple. Ces derniers leur ont paru trop bien partagés dans la répartition des prières; et ils se sont récriés avec un vif sentiment de jalousie sur ce que le service des Invalides avoit été plus solennel que les autres, et sur ce que M. le ministre des cultes avoit montré une vraie partialité en faveur des victimes de l'année dernière, au grand préjudice de celles de 1830.

Ainsi, d'un côté, vous voyez les patriotes de juillet revendiquer au profit de leur cause les gens morts dans l'irréligion

et l'incrédulité; et de l'autre, vous les entendez réclamer avec chaleur les cérémonies et les prières de l'Eglise, dont ils croient qu'on a fait tort à leurs frères des glorieuses journées. Voilà ce qui nous faisoit dire tout à l'heure qu'il est bien difficile de savoir au juste ce qu'ils veulent, et ce qui nous empêche de découvrir si c'est au sentiment irréligieux qu'ils s'arrêtent définitivement, ou bien si c'est au sentiment religieux. Car ce sont identiquement les mêmes écrivains qui tiennent les deux langages que nous venons de rappeler.

Quoique M. Guizot, étant ministre du roi des Français, ait déclaré à la tribune de la chambre des députés que la révolution de juillet fut un grand malheur, nous n'avons pas voulu jusqu'à présent abuser de cet aveu pour nous exprimer sur bien des points en termes aussi formels; mais depuis l'époque où M. Guizot s'étoit déjà formé une si triste opinion à ce sujet, bien des données nouvelles ont été acquises, et il s'est passé bien des choses qui autorisent à penser et à parler aussi hautement que lui. Nous voici en effet arrivés à une époque où les journaux du gouvernement et les hommes du pouvoir eux-mêmes se trouvent amenés à nous faire part d'une situation véritablement effroyable, ou les attentats et les plans de régicides sont organisés avec méthode, systématiquement, et sur une grande échelle.

Or, c'est-là ce qui est venu s'ajouter au tableau qui rendoit déjà M. Guizot si triste, il y a deux ans, et qui lui faisoit dire que la révolution de juillet fut un grand malheur. Ici d'ailleurs il n'y a point à se méprendre sur la cause du nouveau mal qui se déclare et se manifeste; c'est bien la révolution de juillet qui en est la source; car avant elle on n'entendoit point parler de ces vastes complots, de ces grandes entreprises organisées pour le régicide. Avant elle, la royauté, quoique bien moins riche en personnel qu'elle ne l'est actuellement, n'étoit pas réduite à se soustraire par mille précautions de

sûreté aux embûches et aux guet-apens. C'est donc elle, cette révolution de juillet, qui a fait naître les funestes pensées et les coupables résolutions dont il faut maintenant défendre les trônes, non-seulement en France, mais dans les autres pays, puisqu'il est reconnu que ce sont des attentats systématiques, des entreprises d'associations et de propagandes, qui visent à changer la forme des gouvernemens et à substituer le pouvoir républicain au pouvoir monarchique.

Cette hardiesse d'agression contre l'autorité royale, qui l'a inspirée? Cette idée d'opérer des changemens si considérables et des bouleversemens si rapides, qui l'a fait entrer dans les esprits? Oui, on peut le dire, c'est la révolution qui a éveillé tous ces orgueils, toutes ces ambitions et toutes ces pensées criminelles qui n'auraient jamais osé naître sous un ordre de choses normal et régulier. Si donc la révolution de juillet fut un malheur, ainsi que l'a déclaré M. Guizot, cela vient de l'enseignement de désordre et de subversion qu'elle a donné aux sujets en leur montrant une brèche par laquelle ils ne soupçonnaient pas auparavant qu'il fût possible de passer.

PARIS, 3 AOUT.

Sur le rapport du ministre de la guerre, une ordonnance vient d'être rendue par laquelle le maréchal de camp Bugeaud de la Piconnerie est promu au grade de lieutenant-général.

— MM. Bresson, intendant civil à Alger, Sénerie, nommé procureur-général à la place de M. Réalier-Dumas, et Baude, chargé de l'appréciation d'immeubles saisis dans la colonie, pour cause d'utilité publique, ont quitté Paris hier pour aller dans leurs familles, et se rendre ensuite en Afrique.

— Le maréchal Clausel doit partir vendredi ou samedi.

— Plusieurs feuilles du matin parlent d'un nouveau complot militaire découvert récemment par la police. A les en croire,

l'instruction de cette affaire auroit lieu à Metz.

— On annonce que M. Boislescomte est parti hier soir pour l'Espagne, et que M. de Rayneval est incessamment attendu à Paris.

— Le colonel Aupick, chef d'état-major du camp de Compiègne, et les officiers du corps royal d'état-major, placés sous ses ordres, seront rendus à leur poste le 5 août.

— Le troisième bataillon du sixième de ligne a quitté Paris aujourd'hui pour se rendre à Avesnes. Il sera remplacé ici par un bataillon du deuxième de ligne.

— M. le ministre de la marine vient d'ordonner une enquête sur l'événement relatif aux deux vaisseaux le *Trident* et la *Galatée*. On se rappelle que ces deux bâtimens s'étant abordés dans la nuit du 22 au 23 juillet, ont perdu leurs mâts et éprouvé beaucoup d'autres avaries.

— Trois cent quatre-vingt-dix candidats se sont fait inscrire à l'Hôtel-de-Ville pour passer à Paris les examens préliminaires à l'admission à l'École Polytechnique. Jamais ce chiffre n'avait encore été aussi considérable. Les examens sont commencés.

— On ne sait toujours rien de positif sur la découverte que la police a faite quelques jours avant la revue qui devoit avoir lieu le 29 juillet. Seulement il est à croire que le mal étoit moins grand qu'on ne le disoit; beaucoup d'individus arrêtés ont été mis en liberté depuis le 29.

— M. de Talleyrand, qui étoit venu à Paris pour assister, dit-on, aux fêtes de juillet, est reparti pour son château de Valençay.

— D'après le *Messager*, il s'agiroit de faire céder le palais Bourbon à l'état par le duc d'Aumale. L'héritier du prince de Condé recevoit en compensation pour 12 millions de bois.

— Il y a en ce moment à l'École des Beaux-Arts, dans une des grandes salles du palais, une exposition des ouvrages des élèves de la section d'architecture pour

les concours d'émulation des mois de juin et de juillet. Les sujets sont une maison d'arrêt et une porte de cimetière.

— Un grand nombre d'ouvrages, tels que statues, bas-reliefs, originaux ou copies, viennent d'arriver de Florence à l'École des Beaux-Arts, pour être placés dans le musée qu'on termine en ce moment.

— On a mis en circulation depuis quelques jours dans les halles et marchés, de fausses pièces de deux et cinq francs. Les pièces de deux francs sont à l'effigie de Napoléon, et portent le millésime de 1812; les pièces de cinq francs portent le millésime de 1822 et l'effigie de Louis XVIII.

— D'après plusieurs journaux, la veuve de Murat auroit obtenu du gouvernement la permission de venir en France.

— On a commencé avant-hier sur la place Louis XV les premiers travaux pour la construction du grand plan incliné, par lequel l'obélisque de l'Ouqsor sera amené et dressé au milieu de la place.

— Depuis l'achèvement de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, la foule des visiteurs ne cesse pas de s'y porter. Nous avons parlé d'une médaille frappée pour l'inauguration de ce monument. Il paroît qu'on va en frapper une petite module, représentant d'un côté le monument, et de l'autre Louis-Philippe. Les officiers de la garde nationale la recevront en argent, et elle sera remise en bronze aux simples gardes nationaux.

— Plusieurs réclamations étant parvenues au ministère de l'intérieur pour l'inscription sur l'Arc de Triomphe de noms de généraux qui auroient été omis, un journal ministériel annonce que M. de Montalivet va s'en occuper.

— Les prévisions du budget de 1837 pour l'armée de terre ont été établies sur un effectif de 302,108 hommes et de 56,678 chevaux. Le total de la dépense pour les hommes est de 159,906,912 fr., soit par individu 529 fr. 30 c.; la dépense pour les chevaux est de 27,486,251 fr.; la dépense totale est de 187,393,163 fr., ce qui donne par individu, tous grades et

armes confondus, 620 fr. 28 c. Chaque mille hommes portés en moins dans l'effectif de l'armée offrirait donc une économie annuelle de 620,280 fr.

— Le ministre de l'intérieur, qui avoit accordé à l'École de médecine, pour en faire un jardin botanique, la partie gauche de la pépinière du Luxembourg, vient d'abandonner au jardin public ce qui n'avoit point été utilisé par l'École de médecine. Il est question de planter un quinconce que traversera une allée conduisant à une grille établie rue de l'Est, en face de la rue du Val-de-Grâce.

— Le total des contributions directes pour 1837 est de 385,140,817 fr. en principal et centimes additionnels, savoir : contribution foncière, 212,298,315 fr.; contributions personnelle et mobilière, 46,580,000 fr.; portes et fenêtres, 26,262,002 fr. La moyenne de ces quatre contributions est, par individu, de 8 fr. 75 c.

— Dorénavant, dit un journal, les condamnés à mort seront transférés à la nouvelle prison de la Roquette pendant l'examen de leur pourvoi, et y attendront l'exécution de l'arrêt.

La barrière Saint-Jacques verra défilée des scènes sauglantes dont elle avoit depuis quelque temps le triste privilège. C'est sur la place de la Roquette que so dressera la guillotine; le trajet de la prison au lieu du supplice, trajet qui ne dureroit pas moins d'une demi-heure, se trouvera réduit de la sorte à quelques secondes.

On se rappelle que le 8 mars dernier une fabrique clandestine de poudre fut découverte rue de l'Oursine 113; les perquisitions faites immédiatement amenèrent la saisie de listes qui ont fait connoître une association illicite dite de *Famille* et découvrir dans plusieurs endroits des cartouches et des paquets de poudre. Par suite de la procédure qui fut instruite, 43 individus ont comparu hier devant la 6^e chambre de police correctionnelle. Cette affaire occupera le tribunal pendant plusieurs jours.

On remarque sur l'estrade du tribunal, comme pièces de conviction, des mandrins, des pistolets, des épées, un petit poêle, des paquets de poudre et des munitions.

Les chefs de prévention sont : 1° association illicite de plus de vingt personnes ; 2° fabrication ou détention de poudre de guerre ; 3° à l'égard de plusieurs prévenus, port ou détention des armes de guerre ; 4° à l'égard des sieurs Barbès et Blanqui, résistance avec voies de fait aux agens de la force publique.

Les prévenus sont MM. Spérat, clerc d'huissier ; Hubin de Guer, Beaufour, Roubier, étudiant en médecine ; Canard, étudiant en médecine ; Daviot, même profession ; Robert, menuisier ; Pallanchon, étudiant en médecine ; Blanqui, homme de lettres ; Lamieusens, étudiant en médecine ; Houtang, Barbès, Lisbonne, sous-lieutenant décoré de juillet ; Gallien, menuisier ; Aleron, employé ; Baudet, serrurier ; Halet, menuisier ; Cochet, fabricant de meubles ; Dujarrier, graveur ; Duballin, épicier ; Fayolle, Graux, épicier ; Guichon, négociant ; Portier, broyeur de couleurs ; Herfort, Venant, armurier ; Villedius, étudiant en droit ; Gay, même profession ; Quentin, cambreur ; Lemire, coutelier ; Labœuf, propriétaire ; Bayson, propriétaire ; Geoffroy, cambreur ; Deligny, fruitier ; Collet, peintre ; Ferrand, chéuiste ; Dupuis, même profession ; Grivel, agent d'assurance ; Mulet, bonnetier ; Lyon, formier ; Eder, peintre ; Brayer, peintre en décors ; Nêtré, papetier.

Plusieurs des prévenus qui étoient en liberté provisoire ont fait défaut.

Cinquante-six témoins ont été assignés. Onze ne s'étant pas présentés, ont été condamnés chacun à 20 fr. d'amende et réassignés à leurs frais.

Après un exposé succinct des charges de l'accusation fait par M. Hély-d'Oissel, avocat du roi, on a entendu hier les commissaires de police chargés des arrestations, et plusieurs témoins dont les dépositions ont généralement roulé sur des faits avoués par les prévenus. Seulement, lorsqu'on a entendu le sieur Lucas, étudiant en médecine, l'épithète de *mouchard* a circulé sur tous les bancs des accusés dont plusieurs ont répété à chaque parole que le témoin pronouçoit, qu'il en avoit menti.

M. HÉLY-D'OISSEL. Il est impossible que la justice se laisse outrager d'une manière aussi formelle. Nous requérons contre les sieurs Canard, Pallanchon... (Se tournant vers Roubier.) Comment vous appelez-vous ?

ROUBIER. Je m'appelle Roubier.

M. HÉLY-D'OISSEL, continuant. Contre Roubier...

ROBERT. Requérez donc aussi contre moi.

M. HÉLY-D'OISSEL. Contre Robert...

CANARD. Contre tous.

M. HÉLY-D'OISSEL. Contre Robert également, application de la loi du 25 mars 1822.

Le sieur Lucas a continué sa déposition au milieu du bruit et des interruptions des prévenus, et bientôt M. Hély-d'Oissel, amené à penser par les déclarations formelles des accusés que le témoin étoit allé dans la maison de la rue de l'Oursine, et avoit coopéré à la fabrication de la poudre, a fait des réserves pour le poursuivre.

A la même audience, on a entendu M. Oudard, expert-écivain, qui a dit que plusieurs des listes saisies sont de la main de M. Blanqui. On a aussi lu une pièce imprimée, qui seroit sans doute lors de l'admission des nouveaux membres de l'Association dite de *Famille*. Le récipiendaire étoit introduit les yeux bandés, et avant de prêter serment étoit questionné sur sa foi politique. Comme on le pense, ni le gouvernement, ni la propriété ne devoient être épargnés dans les réponses.

La cour a continué aujourd'hui l'audition des témoins dont les dépositions sont assez insignifiantes. M. Oudard, expert-écivain qui avoit été chargé hier à la fin de l'audience d'examiner deux pièces, vient déclarer qu'elles n'ont pas été écrites par le prévenu Blanqui. Le sieur Ferrand ayant chargé ses coaccusés, une discussion vive a lieu entre ces derniers et lui ; l'un d'eux l'accuse de faire partie de la police. Un témoin dépose qu'il a été arrêté après avoir chassé Ferrand de chez lui. Il dit encore que l'inculpé Dupuis a été arrêté le jour même où il devoit se battre avec Ferrand. On entend tout à coup un grand tumulte ; ce sont les accusés qui se plaignent d'être maltraités par leurs gardiens. Le tumulte allant toujours croissant, M. l'avocat du roi annonce

que si le bruit continue, il fera emmener les prévenus, et que l'affaire sera jugée en leur absence. Le calme est fort long à se rétablir. L'audience suspendue à deux heures et demie, est reprise à trois. L'accusé Blanqui, qui a déjà prié qu'on fasse revenir le témoin Lucas, renouvelle sa demande. Il sera entendu demain.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Il paroît que les vipères se multiplient tellement aux environs de Fontainebleau, que le conseil municipal de cette ville s'est vu obligé d'accorder une paie de 25 centimes pour chaque vipère tuée.

— On vient d'arrêter au village de Courteuil, près Senlis, un jeune homme, l'un des surveillans de nombreux ouvriers attachés à un établissement d'agriculture qui existe dans cette commune. Si l'on en croit les bruits qui circulent dans le pays, il auroit fait des propositions ayant trait à la politique, à ces ouvriers qui l'auroient dénoncé au procureur du roi de Senlis.

— Le *Guetteur de Saint-Quentin* dit qu'un individu qui regardoit les champs se disputer le prix du mât de coccagne, le 29, a manqué d'être tué par la chute d'un jambon, fort heureusement de médiocre grosseur. Il a été conduit à l'hôpital.

— Les nommés Choquet, père et fils, ont été condamnés la semaine dernière, par la cour d'assises d'Amiens, le premier à huit ans de réclusion et à l'exposition, et le second en raison de circonstances atténuantes seulement à deux ans de prison, pour avoir mis en circulation des billets à ordre fabriqués par eux avec de fausses signatures.

— D'après le recensement qui vient d'être fait à Saint-Omer, la population s'éleveroit à 19,032. Si le recensement est exact, il y a diminution de population dans cette ville, qui, d'après les dictionnaires géographiques s'éleveroit à 28,500 habitans.

— La garde nationale de Calais veut se mettre en frais, et donner un déjeuner aux gardes nationaux de Dunkerque,

Saint-Omer, Boulogne, Gravelines, Bourbourg, Guines. Un journal dit que ce déjeuner monstre se composera, 1° de 500 livres de jambon; 2° de 100 pâtés; 3° de 500 livres de bœuf rôti; 4° de 500 livres de veau rôti, etc., etc.

— Le gérant du *Journal de Rouen* a été assigné le 30 juillet, par le procureur-général, à comparoître devant les assises de la Seine-Inférieure, à cause d'articles, tous relatifs au procès d'Alibaud. Quant à la plainte que ce gérant avoit adressée au procureur général, contre l'administration des postes, elle lui a été retournée comme inutile et ne pouvant avoir d'effet.

— Le *Qui Vive?* petit journal littéraire qui se publie à Rouen depuis trois mois, annonce qu'il est cité à comparoître devant la cour d'assises, le 19 août prochain, sous la prévention d'avoir commis le délit d'outrage à la morale publique, et d'avoir fait l'apologie du régime.

— Le 30 juillet, le feu s'est déclaré, à quatre heures du matin, dans une hallerie, commune de Mergé (Aube), qui a été fort endommagée, ainsi que sept autres maisons.

— Le *Patriote de la Meuse et des Vosges* ayant répété le feuilleton du journal *le Bon Sens*, intitulé : *Encore une tête!* et relatif à l'exécution d'Alibaud, son gérant a été assigné pour le 4 août, devant la cour d'assises de la Meurthe.

— Un banquet devoit avoir lieu à Nantes, le 30 dernier, à l'occasion du sixième anniversaire de la révolution de juillet, mais l'autorité locale s'y est opposé.

— On arrêté à Belle-Isle-en-Mer un faux monnoyeur qui fabriquoit des pièces de 2 francs.

— M. de Lacoste, nouveau préfet de Marseille, doit arriver à son poste le 8 août.

— Le *Garde national de Marseille* du 28 juillet, annonce l'arrivée la veille au lazaret du bateau à vapeur la *Chimère*, venant d'Alger, avec 118 prisonniers de guerre, qu'il a débarqués à la quarantaine.

— La *Gazette du Languedoc* annonce

que le maréchal Soult a quitté Saint-Amand. et a traversé Rodex en poste. Cette feuille croit que le maréchal se rend à Paris.

— Benoni-Gros, marchand de draps à Cavaillon (Vaucluse), d'une réputation commerciale équivoque, a été condamné le 9 juillet par la cour d'assises de Carpentras aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir empoisonné avec de l'arsenic mis dans la soupe et sur des macarons, un nommé Martin, dont sa fille avoit épousé le fils. M. Veroni-Martin, fils de la victime et gendre de Benoni-Gros, a fait une déclaration accablante plusieurs fois interrompue par d'abondantes larmes, et l'a ainsi terminée : « Toutes ces circonstances réunies m'inspirent une telle défiance contre mon beau-père et ma belle-mère, que je crains toujours d'être moi-même empoisonné par eux. Ma pensée, que j'ai long-temps combattue, est qu'ils ont voulu se défaire de mon père et de moi pour s'approprier notre fortune, laquelle revient de droit à l'enfant dont ma femme est enceinte. »

— La police de Toulouse vient de découvrir une maison de jeu clandestine. Elle a arrêté plusieurs des joueurs.

— La femme d'un boucher de Montignac (Dordogne), est accouchée de quatre enfans nés viables.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La régente a été sur le point de quitter la Granja, où le bruit des progrès de la division carliste qui avoit envahi la province de Soria, venoit de jeter la stupeur. Cependant elle s'est un peu rassurée, en apprenant que les troupes du prétendant étoient encore à forte distance. Ce qui la tourmentoit davantage, c'étoit de ne savoir trop où aller ; elle ne se soucioit pas beaucoup de revenir à Madrid, qui est en ce moment fort agité. Le 26 juillet, à l'issue du combat des taureaux, la garde nationale défiloit, lorsque des hommes du peuple ont fait retentir l'air des cris de *vive la liberté ! mort au ministère !* Ces provocations en sont resté là. Dans la soirée

et dans la nuit de nombreuses patrouilles ont parcouru la ville. Pendant plusieurs nuits des rixes ont eu lieu entre des gardes nationaux et des ouvriers.

— La *Gazette de Madrid* fait semblant de croire que les bruits de transaction entre le prétendant et la régente ont pu obtenir quelque faveur, et les dément aujourd'hui avec beaucoup de sang-froid.

— La *Sentinelle des Pyrénées* dit que la régente qui, selon le correspondant de cette feuille, a une immense fortune déposée, sans doute par précaution, à la banque d'Angleterre, vient de donner cent millions de réaux au trésor, et ajoute que cet argent est impatiemment attendu à Vittoria, où les fournisseurs, les employés et l'armée manquent de tout.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, le rappel de la légion auxiliaire portugaise ; le *Mémorial Bordelais* prétend que le gouvernement de Madrid se refuse absolument au départ de cette légion.

— Cordova a définitivement porté son quartier-général à Logrono, où il semble vouloir établir le centre de ses opérations. En quittant Vittoria, il a été suivi par les plus notables familles christinos. Une émigration toute semblable vient aussi d'avoir lieu à Burgos.

— Parmi les procuradores de la province de Guipuscoa, on cite don Miguel Zumalacarreguil, cousin-germain du célèbre général carliste ; il est magistrat du tribunal de justice (cour de cassation) de la province.

— Le général en chef Villaréal a adressé aux troupes christinos une proclamation qui renouvelle les promesses faites par le général Eguia aux soldats qui passeroient dans les rangs de l'armée carliste.

— Le bruit a couru aujourd'hui, que Villaréal étoit arrivé le 28 juillet devant Vittoria, avec douze bataillons, de la cavalerie et une forte artillerie, et qu'il avoit sommé la ville d'ouvrir ses portes.

— Le prétendant a promu au grade de maréchal de camp le brigadier don Pablo Sans, et au grade de brigadier le colonel don Castor à Andechaga.

— Les carlistes s'occupent à fortifier Fontarabie.

— Comme hier, le *Journal de Paris* garde ce soir le silence sur les affaires d'Espagne.

Le nommé Colombat, condamné d'avril et évadé du Mont-Saint-Michel, a été arrêté ces jours derniers à Liège, et dirigé sur Bruxelles pour être mis à la disposition de l'administrateur de la sûreté publique.

— Le *Journal des Deux-Siciles* publie la statistique de la population de Naples de l'année 1835, dressée par ordre du ministre de la police du royaume. La population de la ville de Naples, le 1^{er} janvier 1835, étoit de 355,586 habitans; au 1^{er} janvier 1836 elle étoit de 557,283, dont 166,727 hommes et 190,556 femmes: par conséquent, l'augmentation a été de 1897 individus. En 1835, il y avoit à Naples 14 centenaires, 2 hommes et 12 femmes, dont 3 de 105 ans.

— Le baron Nathan de Rothschild, chef de la maison de banque de Londres, vient de mourir à Francfort, où il étoit tombé malade en arrivant. Il étoit âgé de cinquante-neuf ans.

— D'après une lettre de Bassano (empire d'Autriche), on a ressenti dans cette ville trois secousses de tremblement de terre, le 20 juillet, mais sans accident. Le long de la montagne qui va de Borso à Possagno, il y a eu de notables dommages; des maisons ont été renversées, et plusieurs personnes ont péri sous les ruines. Les habitans de Crespano ont transporté leurs meubles et leurs lits dans la place et dans les prés voisins, et y campent provisoirement.

— Le *Mercur de Souabe* dit que le roi Charles X vient d'acquiescer du comte d'Orsais la seigneurie de Kirihberg-aux-Bois, située à quatre postes de Vienne. En attendant que tout soit prêt pour le recevoir, le roi séjournera à Lintz.

— S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême vient de rendre visite à sa cousine l'infante d'Espagne, duchesse de

Beira, qui réside à Salzbourg avec les enfans de don Carlos. Cette princesse est partie le 18 juillet pour Ischl, où elle doit prendre les eaux.

— D'après le *Mercur de Souabe*, le choléra s'est montré à Parme, où il fait de nombreuses victimes.

Un ancien libraire, dont nous avons annoncé plus d'une fois les entreprises, vient de succomber à une longue et douloureuse maladie; M. Blaise, l'aîné, est mort le 22 juillet, à l'âge de cinquante-neuf ans. Jean-Jacques Blaise étoit né dans le diocèse de Lisieux, et vint de bonne heure à Paris, où il entra dans le commerce de la librairie. Les principes qu'il avoit reçus dans sa jeunesse le soutinrent contre les dangers de la capitale. Il fut un des premiers membres de la petite congrégation de jeunes gens, formée au sortir de la révolution par le vénérable abbé Delpuits. Là se trouvoient aussi M. Matthieu de Montmorency, M. Alexis de Noailles, et quelques autres jeunes gens, qui s'honoroient d'être restés fidèles à la pratique de la religion.

Il y a environ trente ans, Blaise acheta un fonds de librairie, et se maria. On lui doit plusieurs entreprises estimables: la réimpression de la *Bible* de Royoumont, une édition de la *Vie des saints*, dans le même format que cette Bible, une édition des *Ouvres complètes* de saint François de Sales, avec beaucoup de lettres nouvelles. Il fit hommage de cet ouvrage au pape, qui lui témoigna sa satisfaction par un bref honorable. En dernier lieu, il a donné une nouvelle édition de son *saint François de Sales*: il avoit fait pour cela de grandes recherches, et avoit découvert de nouvelles lettres et quelques écrits inédits du saint. Il les a fait imprimer à part, et la réunion de ces pièces forme un volume in-8°. Il y avoit joint quelques gravures curieuses relatives au saint évêque. Enfin, plus récemment, il a publié un recueil de plus de trois cents nouvelles lettres du même saint prélat, qu'il avoit obtenues des

pays étrangers , et principalement du Piémont. Ces nouvelles lettres ont paru l'année dernière , en deux volumes in-8° : nous en parlerons quelque jour plus au long. Nous citerons encore dans le même genre d'ouvrages une édition à part des *Lettres de saint François de Sales* , 1817, 3 volumes in-8° ; une édition des *Lettres de sainte Chantal* ; une édition de l'*Herméneutique sacrée* de Janssens , traduite en français , 3 volumes , etc.

M. Blaise est encore éditeur des *Lettres de madame de Sévigné* , avec des notices et des notes par MM. de Montmerqué et Saint-Surin , 1818, dix volumes in-8° ; des *Oeuvres de Boileau* , avec un commentaire par M. de Saint-Surin , 1821, 4 volumes in-8° ; des *Lettres et poésies de Malherbe* , des *Maximes du duc de Larocheffoucauld* , etc. Il continua le *Voyage pittoresque de la Grèce* , par M. le comte de Choiseuil-Gouffier , et peut-être ce voyage , qui demanda de grandes dépenses pour les dessins et gravures , fut-il la première cause de ses embarras et de ses chagrins. Il aimoit les gravures ; il en a fait exécuter à part , il en a mis dans ses autres éditions , et l'on sait combien cet accessoire entraîne de frais.

Mais ce que nous devons surtout remarquer dans M. Blaise , c'est son attachement à la religion et sa fidélité à en suivre les pratiques : là-dessus il ne se démentit jamais. Dieu l'éprouva par de grandes traverses. A une mauvaise santé habituelle se joignirent des spéculations malheureuses : il supporta ses maux et ses revers avec calme. Obligé de renon-

cer aux affaires , il fit son sacrifice avec résignation , et abandonna même son édition de saint François de Sales , objet de sa prédilection. Atteint depuis deux ans d'une maladie grave , il s'est vu dépérir lentement ; et a souffert avec une patience admirable. Il a reçu tous les sacremens avec foi et piété , et a édifié tous ceux qui l'entouraient. Il s'est éteint le 22 juillet , laissant deux petits enfans qu'il avoit eus au bout de vingt ans de mariage , et qui font une bien grande perte.

Léon XII et Grégoire XVI lui avoient adressé des brefs honorables , que nous avons rapportés dans ce Journal.

Le Géant , Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 3 AOUT.

CINQ p. 070 , j. du 22 mars 109 f. 05

QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 90

TROIS p. 070 , j. de juin. — 80 c. 40

Quatre 172 p. 070 , j. de mars 000 fr. 00

Act. de la Banque. 2285 f. 00

Empr. national. 000 f. 00

Bons du Trésor. 0 070

Rente de la Ville de Paris. 000 00

Obl. de la Ville de Paris 1212 f. 50

Empr. 1832 , j. du 22 mars 000 l. 00

Quatre Can., 0000 f. 00 | R. d'Esp. 00 f.

Caisse Hypoth. 765 fr. 00 | Empr. r. d'Esp. 317,8

R. de Napl. 100 f. 50 | R. p. d'Esp. 00 f. 00

Empr. rom. 103 f. 14 | Empr. Belge. 000 f.

Certes, 00 fr. 070 | Empr. d'Haut. 300 f.

R. d'Esp. 3 p. 00 070. | Empr. grec... 0000.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.

Quai des Augustins , n. 35.

PARIS. — HIVERT , QUAI DES AUGUSTINS , 55. 2^e ÉDIT. REVUE ET CORRIGÉE.

LE CHRIST DEVANT LE SIÈCLE,

OU

NOUVEAUX TEMOIGNAGES DES SCIENCES EN FAVEUR DU CATHOLICISME.

PAR M. ROSELLY DELOGUES.

Un vol. in 12 de 412 pag. ; franco , 5 fr. — Et in-8° , 6 fr. ; franco , 7 fr. 50c.

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

SAMEDI 6 AOUT 1836.

**SUR LE SALON DE 1836,
ET SUR LES TABLEAUX DE PIÉTÉ.**

2^e Article. (Voir le n^o 2685.)

Quelques tableaux, signalés plus spécialement par des qualités, nous n'osons dire par des beautés hors de ligne, ont été surtout remarqués au dernier salon. Ces toiles, en fort petit nombre, sont : Un *saint Sébastien*, par M. Eugène Delacroix ; les *Premiers Chrétiens à Rome*, par M. Granet ; la *Fille de Jephté*, par M. Lehmann, et un *Christ au tombeau*, par M. Comairas.

Nous n'entrerons pas dans les discussions qu'a soulevées le *saint Sébastien* de M. E. Delacroix ; notre but n'est point d'examiner si cet artiste, auquel du reste on ne peut se refuser à reconnoître un talent fort distingué, fait chaque année de nouveaux progrès, ou s'il s'en va, comme on l'a proclamé d'une voix presque unanime. Du point de vue où nous sommes placés pour dire quelques mots du salon, la question ne nous apparôit pas ainsi posée. Sans chercher à expliquer ce qu'il y a de bizarre dans la destinée d'un artiste, dont chaque ouvrage a le singulier privilège d'obtenir à la fois et les éloges les plus pompeux, et les critiques les plus sévères, nous dirons simplement que le *saint Sébastien*, exposé par lui cette année, ne nous semble mériter ni ces critiques exagérées, ni ces éloges outrés. Faisant donc deux parts bien distinctes, nous reconnoissons que, sous le rapport de l'art, le *saint Sébastien* n'est ni bien conçu, ni bien exécuté ; que, sous le rapport reli-

gieux, il pêche contre la pensée qui devoit dominer cette composition, et que cependant il est encore assez remarquable, pour qu'on ne le classe pas parmi les malheureuses toiles qui sont au-dessous d'un sérieux examen. Sous le rapport de l'art, deux choses nous ont surtout frappé ; un raccourci fort bien rendu, quoique très-malheureux, et l'expression de délicatesse touchante de la femme occupée à retirer les flèches des plaies du martyr. Après cela, nous abandonnerons à la critique tout ce qu'elle croira devoir dire de plus sévère sur la position au moins fort singulière, pour ne pas dire triviale, de ce corps sans grâce et sans vie, du coloris outré des chairs, des ridicules ajustemens des deux femmes : nous nous bornerons à ajouter que le sentiment religieux manque tout-à-fait à ce tableau ; que le martyr, le saint Sébastien, jeune capitaine de la garde prétorienne sous Dioclétien, est un des sujets pathétiques et gracieux que les anciens peintres traitoient avec le plus de prédilection, auxquels ils s'étudioient à donner un caractère tout particulier de simplicité, et que, pour avoir dédaigné cette route battue, M. E. Delacroix ne nous a offert que le cadavre d'un homme qu'on diroit mort depuis plusieurs jours de la mort la plus vulgaire (et saint Sébastien survécut à ses blessures), sans que rien puisse faire soupçonner que ce corps est celui d'un confesseur de la foi. Peut-être, quand on traite un sujet que les plus habiles maîtres ont représenté, vaudroit-il mieux bien étudier leurs ouvrages, et, sans les copier servilement, s'attacher à les rendre

pour modèles, que de perdre un beau talent dans d'inutiles tentatives, les plus grands génies ayant échoué trop souvent pour avoir voulu se frayer une route nouvelle.

Les *Premiers Chrétiens à Rome*, par M. Granet, sont, à notre avis, le seul tableau du salon, où une ame franchement religieuse se soit véritablement fait sentir. L'artiste nous montre, dans l'obscurité des catacombes à peine dissipée par quelques flambeaux, les premiers hommes que le christianisme réunissoit loin du tumulte de Rome, et appeloit au mystère nouveau, qui, célébré d'abord dans les profondeurs de la terre, devoit bientôt paroître à sa surface, et étonner le monde autant par le prodige de sa rapide propagation, que par le courage inébranlable des martyrs. Les yeux baissés, les mains pieusement élevées, dans l'attitude du recueillement et de la prière, ils assistent, séparés des femmes, à qui des places sont spécialement assignées, au sacrifice de l'autel, sur les marches duquel un de leurs plus anciens apôtres offre la sainte hostie à leurs adorations. Tout est simple, et cependant tout est grand dans ce sujet, que nous ne considérons que sous le rapport des pensées qu'il fait naître et de celles qui l'ont inspiré, car, sous celui de la couleur et du dessin, il est d'une imperfection choquante. Sans doute c'est-là une manière adoptée par l'auteur; manière d'autant plus déplorable, qu'il a compris bien mieux que ses confrères, et rendu avec bien plus de bonheur cette piété, cette foi tendre et expansive, cette résignation touchante que nous cherchions en vain dans les autres compositions; tout cette expression devoit être une des principales beautés. Le tableau de M. Granet nous paroît donc digne

d'une honorable exception; sans contredit, il doit être placé en dehors des considérations générales que nous a inspirées l'exposition de cette année. Pourquoi donc cet ouvrage, franchement et véritablement chrétien, n'est-il pas également irréprochable sous les autres rapports?

Si, comme le *saint Sébastien*, de M. E. Delacroix, la *Fille de Jephté*, par M. Lehmann, n'avoit été l'occasion d'un concert étourdissant d'éloges et de critiques, nous nous serions gardés d'en rien dire, car il est excessivement difficile d'expliquer les premiers, et, quant aux critiques, elles sont trop amplement justifiées par la disposition symétrique, froide, compassée des personnages, par l'uniformité du type de toutes ces figures que rien ne varie, toutes seurs, toutes d'une physionomie tellement naïve, qu'elle approche de la naïveté, par l'absence totale d'expression, c'est-à-dire par la nullité complète de sentiment religieux. D'autres diront ce qu'il y a de choquant dans un coloris si sec, jusqu'à ressembler à de la porcelaine; nous nous contenterons de remarquer ce que dénote de recherche et de singularité la forme centrée du cadre orné de versets de la Bible en caractères gothiques, versets indispensables, du reste, pour comprendre ce que représente cette pyramide de figures démesurément exagérées dans le sens de la longueur, et qui montrent clairement la prétention d'arriver au grand par de petits moyens, à l'originalité par l'imitation, à la naïveté par le calcul.

Enfin, le *Christ au tombeau* de M. Comaïras nous paroît résumer à lui seul tous les défauts et toutes les qualités des tableaux sur lesquels nous venons de jeter un coup d'œil. Une exécution dure, un ton enfumé,



qui donne à l'ensemble un aspect repoussant, l'absence de beauté, de grâce dans les formes, même dans les têtes de femmes; voilà la part de la critique, et certes elle est assez large. Quant à l'ensemble de la composition, c'est une heureuse imitation des tableaux si nombreux qui représentent cette circonstance de la Passion du Sauveur; imitation franche, bien conçue et bien au-dessus des malheureuses inventions dont on nous a faits les témoins. Il y a ici quelque chose de grand, de noble, qui frappe, qui saisit, un mérite réel au milieu des défauts nombreux que nous n'avons fait que nommer.

Ce n'est point à ces quatre toiles que se bornent les sujets de piété exposés au dernier salon; nous avons dit qu'après les batailles, les tableaux religieux étoient en plus grand nombre que tous les autres, et peut-être même eussions-nous dû les mettre en première ligne, l'ancien et le nouveau Testament, l'Histoire de l'Eglise, la Vie des Saints et les cérémonies catholiques ayant tour à tour occupé nos peintres et nos sculpteurs. Mais, en vérité, il y a dans tous ces tableaux, dans toutes ces statues plus ou moins bien comprises, plus ou moins bien peintes, plus ou moins bien groupées, si peu de chose à admirer; tout est si trivial, si étroit, que nous ne pouvons soumettre nos lecteurs à l'ennui d'une sèche et aride nomenclature, ou à la répétition des mêmes remarques, des mêmes réflexions. Comment, par exemple, ne pas signaler dans le *saint Saturnin* de M. Bizard, cette absence du caractère particulier qui devoit distinguer un martyr; dans l'*Agar* de M. Lessore, la conformation bizarre de la tête, qu'on diroit celle d'une idiote; dans le *Jésus exorcisant*, de M. Bois-

sard, le peu de noblesse et de dignité de la figure du Sauveur; dans le *Jésus marchant sur les eaux*, de M. Cassel, la singulière position de saint Pierre qui enfonce jusqu'aux genoux, etc., etc. Pour terminer cependant par un éloge, nous nommerons l'*Ange-Gardien*, de M. Decaisne, charmante composition, que la gravure reproduira sans doute, et que toutes les mères voudront placer auprès du berceau de leurs enfans.

Si, de la peinture, nous passons à la sculpture, même sécheresse, même aridité. Un seul objet attiroit ici les regards, moins par sa grandeur que par l'harmonie de son ensemble et la richesse de ses détails; on a deviné déjà que nous voulions parler de la chaire sortie des ateliers de M. Bion, et destinée à la belle église gothique du grand séminaire de Brém. Le dessin et l'exécution, parfaitement en rapport avec l'architecture du monument qu'elle doit orner, sont, sans contredit, au-dessus de la critique, comme œuvre d'art. Mais en est-il ainsi de la pensée qui eût dû présider aux travaux de l'artiste? Cette figure de Jésus-Christ, assis sur l'abat-voix, est-elle bien convenablement placée? ne couronne-t-elle pas trop lourdement cet abat-voix trop petit pour cette chaire? Et cette chaire elle-même n'est-elle pas dans des proportions qui se combineront mal avec celles de la vaste basilique qui l'attend? Après ces remarques, exprimons nos regrets qu'un aussi beau travail, auquel de légères corrections eussent enlevé les défauts que nous venons d'indiquer, soit misérablement exécuté en carton-pierre. Si le marbre paroit en général convenir peu pour une église gothique, la pierre seule devoit, ce nous semble, être employée à l'ornement d'un tel

ple si remarquable par la profusion de ses sculptures, dont rien n'égale la beauté. Le carton-pierre sied-il bien pour une église citée comme une des plus belles que nous possédions en France? et un si fragile ornement n'est-il pas au-dessous d'un sanctuaire que la munificence d'une princesse (1) avoit autrefois si richement doté? Nous ne supposons pas que les fidèles ou le diocèse aient été pour rien dans cette acquisition; et nous serions encore plus étonnés, dans le cas contraire, que le gouvernement n'eût pas complété l'œuvre par une subvention qu'on n'eût certainement pas songé à blâmer.

On comprend que, dans ce rapide exposé des tableaux religieux du salon, nous n'avons appelé l'attention que sur ceux dont les défauts sont rachetés du moins par quelque mérite. Cet examen n'est-il pas suffisant pour que nous puissions revenir, en terminant, sur la pensée qui nous occupoit en commençant cette revue, et déplorer de nouveau les conditions mesquines dans lesquelles se placent nos artistes dits chrétiens? Le plus grand nombre des sujets religieux exposés pouvoit offrir de magnifiques développemens; il n'a présenté que des œuvres mortes, parce que la conviction ne les a point vivifiées. Si donc nous ne voyons pas sans bonheur une tendance trop long-temps abandonnée pour les sujets chrétiens, nous devons dire aussi, quoiqu'avec peine, ce qui manque à cet élan pour le rendre irréprochable. Peut-être assistons-nous à l'enfance du nouvel art chrétien, et sommes-nous appelés à être témoins de ses progrès; le pro-

(1) Marguerite d'Autriche, qui fonda l'église et le monastère de Brou, après la mort de Philibert-le-Beau, son mari.

chain salon confirmera ou détruira nos espérances.

Il est un fait qui ne peut paroître indifférent, c'est que très-peu de nudités ont frappé les regards; cette amélioration mérite d'autant plus d'être signalée, que le salon étant public, l'exposition de semblables toiles est un outrage à la pudeur et une insulte à la morale publique, sans parler même de la religion. Doit-on attribuer cette circonstance à l'abandon des sujets mythologiques? Faut-il en faire honneur à un sentiment tardif des plus simples convenances? Nous laissons à nos lecteurs à prononcer et à choisir entre ces deux motifs.

XX.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. — Nous avons inséré dans notre Numéro du 12 juillet une circulaire du ministre de l'instruction publique aux préfets et aux recteurs pour leur demander leurs avis sur différentes dispositions du projet de loi présenté il y a quelques mois touchant l'instruction secondaires; le ministre leur parloit même des petits-séminaires et des deux opinions manifestées à cet égard dans la commission chargée d'examiner le projet de loi. En rapportant cette circulaire, nous nous étonnions que puisque l'on consultoit les préfets et les recteurs, on ne consultât pas aussi les évêques sur des points qui se rattachoient directement aux intérêts et à l'avenir de la religion. Nous nous permettons de dire que si M. le ministre de l'instruction publique n'avoit pas songé à adresser sa circulaire aux évêques, M. le ministre des cultes, protecteur né des intérêts du clergé, pourroit bien solliciter le concours des lumières de l'épiscopat. Nous avons appris avec plaisir que M. le garde des sceaux avoit en effet écrit aux évêques à ce sujet. Un journal donne sa circulaire qui nous paroît fort bien tant pour le

fond que pour la forme ; nous ne doutons pas que les prélats ne s'empressent d'exposer leurs vœux sur un objet qui les touche si fort. Nous-mêmes nous avons fait à plusieurs reprises des réflexions sur les petits-séminaires, sur les droits des évêques à cet égard et sur la liberté qu'il convient de laisser à des établissemens si importants pour l'église ; et dernièrement encore, en parlant dans notre numéro du 28 juin du rapport de la commission sur l'instruction secondaire, nous avons répondu à quelques objections sur les petits-séminaires et nous avons montré que c'étoit aux évêques à diriger et à surveiller ces établissemens. Puisse le gouvernement se bien convaincre que c'est-là la marche la plus naturelle et la plus sûre !

Voici le texte de la circulaire :

• Monseigneur, le projet de loi présenté à la chambre des députés sur l'instruction secondaire n'ayant pu être discuté dans la session qui vient de finir, M. le ministre de l'instruction publique a pensé qu'il convenoit de profiter de l'intervalle qui s'écoulera d'ici à la session prochaine pour recueillir l'avis des préfets et des recteurs, tant sur les dispositions mêmes du projet de loi que sur les amendemens proposés par la commission de la chambre. • C'est ainsi, dit M. le ministre, qu'ont été préparés nos codes les plus importants ; c'est ainsi que doit procéder un gouvernement qui ne demande qu'à s'éclairer, et qui veut concilier à ses actes le plus grand nombre possible de suffrages. •

• Mais les lumières que nous recueillions ainsi seroient essentiellement incomplètes, si elles ne portoit sur un objet dont le projet de loi ne fait aucune mention, et qui néanmoins a attiré l'attention de la commission. Je veux parler des établissemens consacrés à l'instruction secondaire ecclésiastique.

• Indépendamment des points sur lesquels le projet de loi statue, dit encore mon collègue, dont je ne puis mieux faire que de reproduire les expressions, « il en est un qu'il passe sous silence, mais à l'é-

gard duquel le rapport de la commission demande qu'on prenne un parti : ce sont les petits-séminaires. Il s'agit de faire que les petits-séminaires remplissent le but important pour lequel ils ont été institués, qui est le recrutement du clergé, sans profiter de l'exemption d'impôts qui leur est accordée pour attirer à eux des jeunes gens qui ne se desinent point à l'église, au détriment des autres établissemens d'instruction qui ne jouissent pas des mêmes immunités. Les avis ont été partagés dans la commission sur le parti à prendre à cet égard. La majorité a pensé qu'il falloit laisser toute liberté aux petits-séminaires, mais en leur retirant les privilèges dont ils jouissent. La minorité, au contraire, a cru qu'on devoit continuer de les exempter de l'impôt, en prenant les précautions nécessaires pour empêcher dorénavant l'abus dont on s'est plaint. »

• Je n'ai pas besoin, monseigneur, de chercher à vous faire comprendre à quel point ces graves questions méritent d'appeler le sérieux examen des évêques ; elles embrassent tous les intérêts du sacerdoce, et jusqu'à l'avenir même de l'Eglise de France.

• Vous n'avez pas attendu jusqu'à ce jour, monseigneur, pour méditer sur cet important sujet. Je crois donc qu'il vous sera facile de me faire part très-prochainement du résultat de vos observations. Il importe que je sois complètement éclairé sur les vœux de l'épiscopat et sur les besoins réels de l'instruction secondaire ecclésiastique. Ces graves intérêts ont fixé depuis long-temps mes plus actives sollicitudes, et vous pouvez être assuré que le gouvernement les prendra en sérieuse considération.

• Je joins ici, monseigneur, un exemplaire du projet de loi et un exemplaire du rapport et des amendemens de la commission.

• Agréés, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes.

R. SAUZET.

Des journaux rapportent que M. l'évêque de Versailles étant en tournée pastorale, des gendarmes se permirent d'arrêter sa voiture à Cui-gnières, près Chevreuse, et lui demandèrent ses passeports. Le prélat répondit qu'il ne croyoit pas avoir besoin de passeports pour voyager dans son diocèse, et que sa soutane violette indiquoit assez ce qu'il étoit. Les gendarmes prétendirent qu'ils avoient l'ordre d'arrêter tout le monde, et tout en faisant des excuses au prélat, ils le conduisirent chez le maire. Là M. l'évêque fut reconnu, et on lui permit de continuer sa route, après lui avoir demandé pardon. Ces gendarmes ne mériteroient-ils pas quelque réprimande, et ne devoit-on pas leur donner des instructions qui leur apprissent à respecter le caractère d'un évêque qui visite son troupeau?

Un journal qui prend sous sa protection tout ce qui n'est pas catholique, a réclamé en faveur du prêtre acéphale qui s'étoit installé au Pec, et dont l'église avoit été fermée par ordre de l'autorité. Il entortilloit ce prêtre à la résistance, et invoquoit pour lui la liberté des cultes, comme si cette liberté pouvoit s'appliquer à tous les cultes qu'il plairoit à des fous d'inventer. Quoiqu'il en soit, on a monté la tête du prêtre du Pec, qu'on appelle M. Pillot. Ce prêtre, qu'on dit être de l'église unitaire, a affiché sur la porte de sa maison un placard dans lequel après avoir dit qu'il avoit vainement appelé aux tribunaux, à l'administration et aux chambres, il annonce qu'il se fera justice lui-même, et qu'il lèvera les scellés apposés à son domicile. On pouvoit croire que cette menace étoit une bravade, que le sieur Pillot n'oseroit pas réaliser. Cependant le *Courrier* assure que dimanche dernier ce prêtre a levé lui-même les scellés, et pour rendre l'insulte plus marquée, on annonce que cela s'est fait publi-

quement, et en présence du maire, du commissaire de police et de la gendarmerie. Chacun étoit étonné de cette audace, et on ne conçoit pas que l'autorité se laissât ainsi braver. Si un prêtre catholique brisoit ainsi des scellés, on ne trouveroit pas d'épithètes assez fortes pour caractériser sa témérité. Mais un prêtre dissident, loin de le blâmer, on l'encourage. Le *Courrier* donne tort à l'autorité dans cette circonstance. Il assure, ce que nous croyons aisément, qu'on a excité M. Pillot à désobéir, qu'on a affiché sur sa porte des conseils qu'on lui donne de se moquer de l'autorité, et qu'on l'engage à envoyer sa profession de foi à la préfecture. Tout cela n'indique-t-il pas l'anarchie où nous sommes?

Nous avons parlé du projet de monument à élever à Bordeaux en l'honneur de M. le cardinal de Cheverus. La commission chargée de l'examen de ce projet a pris une délibération que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs. Le nom de M. de Cheverus est cher à toute l'église de France, et ce ne sera pas seulement à Bordeaux que son monument trouvera des souscripteurs :

« Le vénérable pontife dont la perte excite parmi nous d'immenses regrets, vient de descendre dans sa dernière demeure. Il repose sous les voûtes qui retentirent si souvent des prières qu'il adressoit au ciel pour son troupeau, et de la parole sainte dont il lui faisoit entendre les accents avec tant de ferveur, de simplicité et d'onction.

« Ses continuel travaux, sa science profonde, sa constante douceur, sa modestie, cette tendre charité qui, s'étendant sur les pauvres après sa mort, avouloit qu'on versât dans leur sein le peu qui avoit échappé à l'activité de sa bienfaisance, assurent de longs hommages à sa mémoire. Tous les jours on verra les chrétiens béchissant le genou sur la pierre qui ferme son sépulcre, le mouler de

leurs larmes, se rappeler qu'il fut ici bas leur père, et le supplier d'être toujours leur protecteur.

• Mais ces touchans témoignages de respect et de confiance ne satisfaisoient qu'imparfaitement la reconnaissance publique.

• Un tombeau élevé par la pitié des fidèles montre à ceux qui visitent notre ancienne basilique la place où dorment les restes de cet autre prélat qui vint, comme un ange consolateur, rétablir dans notre cité la religion presque abâtée par de violens orages, et dont l'âme élevée, la vie sainte, l'administration vigilante ont laissé d'ineffaçables souvenirs.

• Les habitans du diocèse qui, regardant le choix de son successeur, en qui ils admiroient la continuation de tant d'héroïques vertus, comme une récompense accordée par la providence aux mérites du pontife dont ils pleuroient la perte récente, qui depuis les associa dans son amour, comme il les associe aujourd'hui dans la douleur, demandent sans doute que près du mausolée où est inscrit le nom de Mgr d'Aviau, s'élève un marbre funéraire qui retrace le nom de Mgr de Cheverus.

• Ce vœu sera partagé par la France entière qui s'enorgueillissoit de contempler en lui un prince de l'Eglise, revêtu, malgré les incroyables efforts de son humilité, d'une des plus hautes dignités du sacerdoce, et même par des contrées lointaines, témoins les premières de ce zèle ardent, de cette charité infatigable qui l'ont fait courir, pour ainsi dire, au-devant d'une fin prématurée.

• MM. les vicaires-généraux capitulaires du diocèse de Bordeaux, pressentant ce vœu général, ont formé une commission qu'ils ont chargée de déterminer les moyens d'ériger un monument funèbre en l'honneur de Son Eminence Mgr le cardinal de Cheverus, d'arrêter le plan de ce monument, et d'en surveiller les travaux.

• Cette commission, après un examen attentif, a pensé qu'elle seconderoit ce

sentiment public en recevant les souscriptions volontaires.

• En conséquence, des listes seront ouvertes au secrétariat de l'archevêché, chez M. les curés du diocèse, dans les maires du département et dans les bureaux, des journaux de la ville. Les fonds remis aux divers détenteurs de ces listes, seront versés successivement dans la caisse de M. le secrétaire de l'archevêché, trésorier de la commission. Le résultat des souscriptions sera ultérieurement publié.

• Des listes seront également adressées à NN. SS. les archevêques et évêques de France.

• Délibéré en commission, le 25 juillet 1836; signés au registre :

• Morel, chanoine, ex-vicaire-général de Son Eminence, président de la commission ;

• Mathieu ; adjoint de maire, vice-président ;

• Duloré, chanoine-honoraire, curé de Notre-Dame ;

• A. de Soissons, chanoine-honoraire, curé de Saint-Seurin ;

• Perret, chanoine-honoraire, proviseur du collège royal ;

• Auguste Ravez, ancien magistrat ;

• A. Thiac, ingénieur-architecte du département ;

• Boudon, chanoine-honoraire, secrétaire de l'archevêché ;

• Sylvestre Delbos, juge au tribunal de commerce, secrétaire.

Les retraites ecclésiastiques se succèdent dans un grand nombre de diocèses. M. l'abbé Boyer, après en avoir donné deux à Sarlat et une à Nantes, est allé pour le même objet à Saint-Claude. Le même ecclésiastique doit donner les trois retraites du diocèse d'Arras. M. l'abbé Debussi a prêché celles de Talles et du Puy, et vient d'achever celle Saint-Flour. M. l'abbé Bénoin a prêché celle de Bourges, et M. l'abbé Maillard celle de Nevers. M. l'abbé Dufêtre, après les retraites de Limoges et de Rodez, est allé rendre le même service au diocèse de Belley.

Une paroisse de l'arrondissement de Roanne, Neulize, a fourni seule jusqu'à seize prêtres, qui occupent aujourd'hui différens postes dans le diocèse de Lyon. Ils se sont cotisés pour ériger à leurs frais un maître-autel dans l'église de leur paroisse natale. L'autel a été béni le 26 juillet. Cinq des prêtres n'ont pu venir à la cérémonie, soit à raison de leur âge, soit à cause de leur éloignement; mais ils avoient envoyé leur offrande. Le doyen d'âge des curés a célébré la messe et un autre a prêché. Des confréries du voisinage ont pris part à la cérémonie.

La Gazette du bas Languedoc dénonce des faits arrivés à Cornillon, diocèse de Nîmes. Le curé du lieu est depuis long-temps en butte à toute sorte de tracasseries de la part de quelques individus qui abusent de leur position pour tenir école d'impiété. Une fois ils pénétrèrent de force, en plein jour, dans le jardin du presbytère, et prirent plaisir à le dévaster. Le préfet en fut instruit, et adressa des représentations à l'instigateur principal. Mais loin de s'amender, les auteurs du désordre ont fait bien pis encore; ils viennent jusque dans l'église insulter à la religion par leur maintien et leurs propos. Il y a quinze jours, ils sont entrés dans l'église lorsqu'il n'y avoit personne, ont allumé les cierges, renversé la lampe, jeté les livres de chant dans l'huile, et brûlé deux vases d'autel; et ces insultes sont demeurées impunies! On ne sait à qui adresser les plaintes, et les gens de bien sont réduits à gémir en secret. De tels exemples doivent avoir une fâcheuse influence dans les campagnes; aussi, le 25 juillet, un jeune homme de famille a tiré volontairement d'un coup de fusil un enfant de quinze ans et s'est ensuite brûlé la cervelle. C'est là qu'aboutit l'impiété.

Depuis plusieurs mois, les couvens étoient inquiétés dans quelques cantons de la Suisse; on y avoit installé des administrateurs laïques qui régissoient les biens, touchoient les revenus, et en dispoient à leur guise. A l'abbaye de Muri, les religieux avoient même été obligés de se retirer et d'abandonner la place à ceux qui les vexoient et les humilièrent en mille manières. M. l'archevêque de Carthage, nonce en Suisse, réclama et ne put rien obtenir. L'envahissement des monastères vient d'être confirmé dans trois cantons. Zurich, tout protestant, a mis la main sur les biens de l'abbaye de Rhynaw qui sont dans son territoire. Turgovie a envoyé des administrateurs laïques à la collégiale de Bischofszell, à l'abbaye de Rhynaw, à la chartreuse d'Ittingen, etc. Ce canton est celui où il y a le plus de couvens; on y compte deux abbayes, Richenaw et Rhynaw, et sept autres monastères. Ce canton est de religion mixte; mais les protestans, étant plus nombreux, ont nécessairement plus d'influence, et ce sont apparemment eux qui ont fait adopter la mesure ci-dessus. Argovie, avec les dispositions hostiles qu'il manifeste depuis long-temps, ne pouvoit manquer de saisir l'occasion de se signaler contre les couvens, et il paroît même que c'est ce canton qui a donné l'exemple aux autres.

Le décret suivant de don Carlos, rendu sous la date du 17 juillet, pourra paroître ridicule à bien des gens; on le traitera peut-être de *capucinade*. Pour nous, nous avouons hautement notre estime pour un prince qui, dans une telle position, et au milieu de tant de soucis et d'embaras, a de la sollicitude sur ce qui touche à la gloire de Dieu et sur les offenses à la religion. De tels sentimens forment un contraste avec les pensées qui occupent le gouvernement de Madrid. Là on exile ou on bannit les évêques, on renverse les

Églises et les couvens ; on laisse insacrer les religieux ; on envahit les lieux consacrés autrefois à de pieux usages par des chrétiens généreux ; on laisse insulter la religion dans les écrits. Quoi qu'il soit, voici le texte du décret de don Carlos :

« Le zèle qui anime le roi N. S. pour la cause sacrée de la religion, qui est celle de son trône et de la monarchie, ne peut voir avec indifférence combien l'impie contribue à propager la corruption des mœurs. L'influence des principes révolutionnaires, qui a causé tant de maux en Espagne et dans le monde entier, a généralisé l'impie depuis les dernières années du siècle précédent, et a porté à la plus grande impudence les paroles obscènes et les blasphèmes, expressions que l'éducation seule suffisoit pour proscrire à une époque moins corrompue. Pour opposer autant que possible une digue à ce mal, qui habitue insensiblement à la démoralisation et au crime, les dispositions suivantes seront publiées :

« Quoique les témoignages de moralité de ces fidèles provinces ne soient pas moins appréciables que ceux de leur loyauté et de leur courage, néanmoins le relâchement et la licence qui résultent de l'état de guerre, et les exemples qu'une telle situation fait naître, défendent difficilement la société et donnent lieu, parmi quelques individus, à l'usage fréquent de mauvaises paroles, d'imprécations et de blasphèmes qui provoquent l'oubli de nos devoirs envers notre sainte religion et la piété de nos pères. Voulant donc, par un effet de sa sollicitude paternelle, arrêter dès leur origine les progrès d'un aussi grand désordre, et préserver la jeunesse de la contagion d'un si pernicieux et dangereux exemple, S. M. a trouvé bon d'ordonner qu'au reçu de cette circulaire, les autorités de tous les rangs rappellent l'observance de ce qui a été établi à cet égard par les lois et ordonnances royales en vigueur, qui devront être strictement exécutées sans la moindre hésitation et sous la sérieuse responsabilité de ceux chargés de leur exé-

cution. S. M. ordonne qu'au redoublement de zèle de la part des curés des paroisses et des chapelains des bataillons vienne remplir sur ce positif sa volonté souveraine; elle veut encore que les corregidores et les alcades des bourgs et villages avertissent, quant à présent, avec discrétion et prudence, chaque personne connue pour avoir la honteuse habitude de proférer des paroles obscènes, des blasphèmes, et qui causent un scandale quelconque, en les menaçant, dans le cas de récidive, de toute la rigueur des lois.

» Villafranca, 17 juillet 1836. »

POLITIQUE.

Nous voici arrivés à un état de grandeur révolutionnaire qui fait véritablement frémir. Pour en avoir la preuve, il suffit de jeter les yeux sur ce qui se passe depuis quelques jours au tribunal de police correctionnelle de Paris. Là se trouve portée une cause qui se rattache aux plus hautes questions de vie et de mort de la société française. Il ne s'agit de rien moins que d'une organisation de république dans laquelle on voit figurer des hommes de résolution, liés entre eux par des sermens formidables, et qui viennent tranquillement débattre leur droit de guerre et d'insurrection en présence de la justice. Leurs formules d'engagemens sont là sous les yeux des magistrats; et ces engagemens sont tels entre les membres des associations qui se dévouent à la délivrance du peuple et du genre humain, que la moindre indiscretion leur fait encourir la peine de mort par forme disciplinaire.

Le but formel de ces entreprises, constaté par pièces authentiques, est de renverser un gouvernement qui est traître à la patrie, et d'opérer, non pas seulement une révolution politique, mais une révolution sociale. Dans les temps ordinaires, ceci paroitroit énorme. Mais grâce aux autres énormités de notre époque, qui nous ont aguerris aux plus graves désordres, et familiarisés avec les révoltes sanglantes, les attentats hardis et les bouleversemens politiques, tout est pour ainsi

dire de ce qui minimise dans la masse des faits révolutionnaires, et n'est plus que du ressort de la police correctionnelle. Et quand il arrive à un accusé de parler de sa tête comme d'une chose qu'il se vante d'avoir mise à l'enjeu dans ses conjurations, le ministère public se trouve obligé de lui répondre ironiquement d'un air de pitié : *Vous savez bien qu'il ne s'agit pour vous de rien de semblable, et que vous n'êtes ici qu'un policia correctionnelle.*

C'est ainsi que la révolution de juillet, à force de nous dépraver le jugement et de nous user le goût en matière d'excès et de choses violentes, a su nous amener en six ans à ne plus nous émouvoir de rien, et à regarder les tempêtes comme des espèces de vents frais que les gros ouragans doivent faire oublier. Et remarquez bien que de notre part ces réflexions ne sont pas une critique de ce qui se passe aujourd'hui à la police correctionnelle de Paris. Au contraire nous reconnaissons là ce qu'on appelle les *proportions gardées*; et il nous paroît tout simple qu'à côté des faits énormes que nous connaissons, la police correctionnelle soit réputée suffisante pour connaître des revoltes et des conspirations du second ordre. Du temps d'Hercule et par rapport à lui, les entreprises extraordinaires, les travaux prodigieux n'étoient considérés que comme des jeux de son enfance. Il en est de même sous notre régime révolutionnaire, où les continuateurs des carbonaris ne sont plus que de petits ouvriers de ruine, qu'en bonne justice distributive on ne devoit pas même envoyer en police correctionnelle, tant que les œuvres et les traditions de leurs devanciers seront là comme points de comparaison.

M. le président Dupin profite cette année de ses loisirs pour s'instruire dans la marine en visitant nos ports et nos chantiers de construction. L'année dernière il assistoit aux grandes revues et aux manœuvres du camp de Compiègne. On sait qu'à une autre époque il assistoit aussi aux exercices scholastiques de Saint-

Achen, pour s'instruire dans une autre branche de connaissances non moins essentielles. De sorte que rien n'échappe à ses études et à ses investigations, et que si la postérité vient à perdre un jour l'ensemble de ses grands travaux, elle sera toujours sûre de le retrouver quelque part, tantôt dans la robe, tantôt dans l'épée, tantôt dans l'église. Seulement elle pourra être un peu embarrassée de savoir à quoi il aura décidément appartenu; tant elle rencontrera de variations dans sa vie, et de faces diverses sous lesquelles il se sera montré dans l'histoire contemporaine.

PARIS, 5 AOUT.

Par ordonnance du 2 août, sont nommés : Président de chambre à la cour royale de Rouen, M. Fercop, en remplacement de M. Chrestien de Fumechou, admis à la retraite; conseiller à la cour royale de Rouen, M. Leroy, en remplacement de M. Fercop; conseiller à la même cour, M. Garnier de Bourgneuf, en remplacement de M. Lemarchant, décédé; substitut du procureur général près la même cour, M. Justin, en remplacement de M. Leroy; conseiller à la cour royale de Douai, M. Leroy, avocat à ladite cour royale, en remplacement de M. Fougeroux de Campigneulles, décédé; conseiller à la cour royale de Riom, M. Daniel; substitut du procureur-général de Riom M. Lescat, en remplacement de M. Daniel; avocat-général à la cour royale de Poitiers, M. Flandin, en remplacement de M. Mevolhon, nommé conseiller; président du tribunal de première instance de Corte (Corse), M. Nasica, en remplacement de M. Citadella, décédé; juge au tribunal de première instance de Carpentras, M. Reynaud, en remplacement de M. Tessonnière, nommé juge au tribunal de Florac; procureur du roi à Parthenay (Deux-Sèvres), M. de Bonnegens, en remplacement de M. Serph-Dumagnon, démissionnaire; procureur du roi à Châteaulin (Finistère), M. Humel, en remplacement de M. Bossis, nommé procureur du roi à Vitré.

— Le roi de Naples est arrivé aujourd'hui à Paris. S. M. sicilienne va, dit-on, habiter le Palais-Royal.

— Le duc de Nemours est allé passer quelques jours au château d'Eu. Il étoit de retour dans la matinée.

— On dit que M. d'Argout va faire un voyage d'un mois, et que M. Pasty tiendra par *intérim* le portefeuille des finances.

— M. de Boislecointe est parti lundi soir pour l'Espagne, chargé d'une mission du gouvernement.

— M. Conte, fils du directeur-général des postes, se rend à Alger avec la mission, dit un journal, d'organiser le service des paquebots de la Méditerranée, pour lequel les chambres ont voté un crédit.

— M. de Salvandy est de retour d'Angleterre, où il étoit allé étudier les questions qui se rattachent à l'établissement des chemins de fer.

— M. Dèche, ancien avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, a été nommé avocat de l'administration des douanes près la cour royale de Paris et l'un de ses conseils judiciaires.

— M. Le Sourd, sous-préfet de Sceaux, ayant été nommé l'un des régisseurs de l'octroi de Paris, on assure qu'il sera remplacé à Sceaux par le fils du ministre de la guerre.

— M. de Rambuteau, préfet de la Seine, a ouvert ce matin la session du conseil général du département.

— M. de Cotentin, secrétaire particulier de M. de Rambuteau, vient d'être nommé secrétaire-général de la préfecture de la Gironde.

— A l'occasion des fêtes de juillet, le ministre de la guerre a ordonné la mise en liberté de tous les militaires détenus à la salle de police pour moins de quinze jours.

— Un journal allemand a évalué à 50 millions de florins (107 millions de francs) la fortune particulière laissée par M. Nathan de Rothschild.

— L'empereur de Russie vient d'enlever 2,000 roubles à la commission char-

gée d'élever un monument à la mémoire d'un maréchal Mortier.

— Le gouvernement vient d'interdire l'entrée en France au *Radical de Londres*, *Le Lynx de Bruxelles*, *le Messager de Gand* et *le Courrier Belge* ne pourront non plus franchir la frontière.

— Le commissaire de police du quartier Montmartre a fait une visite mercredi dans les magasins de MM. Muthey et Günther, rue Neuve Saint-Eustache, et a saisi une très-grande quantité de pistolets de poche, de sabres de luxe et des fusils. On croit que tous ces objets, qui n'ont pas été mentionnés au procès verbal comme armes prohibées, seront bientôt rendus.

— Par arrêté du préfet de police du 27 juillet, le *Marché-aux-Fleurs* du boulevard Saint-Martin se tiendra désormais le lundi et le jeudi de chaque semaine.

— M. le baron de Gerdy, colonel d'artillerie de marine en retraite, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'Honneur, vient de mourir.

— M. de Saint-Maurice, gérant du journal *la France*, et M. Persat, gérant du *National*, se sont pourvus en cassation contre les deux arrêts de la cour d'assises, qui ont condamné le premier à 2 mois de prison et 1,000 fr. d'amende, et le second à 3 mois de la même peine et 3,000 fr. d'amende.

— La *Mode* est encore citée en police correctionnelle, pour avoir annoncé qu'elle venoit de faire faire un nouveau tirage de sa belle gravure, représentant une procession à Saint-Germain-l'Auxerrois. Le parquet a, dit-on, trouvé dans la nouvelle annonce d'une gravure déjà ancienne, qu'il pouvoit être question de souscriptions destinées à couvrir des amendes.

— Le tribunal de police correctionnelle (6^e chambre) a consacré ses audiences des 22, 23 et 25 juillet dernier, à une affaire d'usure et d'escroquerie, et a renvoyé son jugement au 5 août suivant. Les débats ont mis au jour ce que l'offronterie et une vile cupidité peuvent inventer d'odieux pour acquérir de l'argent. Ainsi, l'on en a vu un prêt de 40 mille francs, qui en réalité s'est ré-

duit pour l'emprunteur à 11,500 fr. 100

ava un traiteur dépossédé de son fonds de commerce, et les prêteurs qui lui avoient avancé dans l'origine 500 fr., venir l'occuper, pour le vendre avec plus d'avantage à leur profit; et rentrer dans une somme de 12,000 fr. qui leur étoit définitivement due, au moyen des remouvements, commissions, intérêts, es-comptes, etc., etc. On a appris aussi qu'un jeune homme avoit reçu pour 10,000 fr. une masse de parapluies, un tilbury et une vache à lait; que d'autres avoient eu en partage des livres, des cachemires, des boucles d'oreilles en diamant. Tous ces objets, bien entendu, étoient estimés par les prêteurs au moins dix fois ce qu'ils valoient: encore l'emprunteur devoit-il se trouver heureux lorsqu'après avoir remis négligemment son billet, il pouvoit saisir entières ses marchandises, car il a été déclaré par plusieurs intéressés qu'elles sont souvent restées entre les mains d'officieux intermédiaires. Lorsque, toujours d'après les débats, un malheureux étoit ruiné, alors on l'enfermoit pour dettes, et plus tard on vendoit sa liberté à sa famille.

Le tribunal a condamné le 3 août le sieur Jeannin pour délits d'usure et d'escroquerie, à un an de prison et 20,000 fr. d'amende; le sieur Joyeux pour les mêmes délits, et attendu la récidive, à 2 ans de prison et 9,500 fr. d'amende; les sieurs Beauvais, Burillon, Tharin, pour délit d'usure seulement, le premier à 2,000 fr. d'amende, le second à 1,500 fr., et le dernier à 1,000 fr. Les prévenus Gœix et femme Ribot ont été renvoyés de la plainte (celle dernière, attendu que l'action publique se trouvoit prescrite à son égard). Le tribunal a ordonné enfin que toutes les obligations contractées par les plaignans usurés seront réduites au taux des sommes réellement prêtées, combiné avec les intérêts à 5 pour 100 depuis leur date.

— Le sieur Naundorff, qui vouloit se faire passer en France pour le Dauphin, qui créa un journal, la *Justice*, pour la défense de ses droits, journal du reste inconnu jusqu'au jour où il en fut question en justice, de sieur Naundorff, père,

qui eut l'audace d'assigner le 30 juin dernier, devant le tribunal de la Seine, le roi Charles X, madame la duchesse d'Angoulême, M. le duc d'Angoulême, pour voir, chacun en sa qualité, reconnaître ledit sieur comme étant Charles-Louis, duc de Normandie, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, fut, comme on se le rappelle, conduit dernièrement hors de France par la gendarmerie. Le sieur Naundorff, contrarié de quitter un pays qui lui plaisoit beaucoup, et peut-être quelques chapes, adressa, avant son départ, une requête au conseil d'état, contre la décision du ministre de l'intérieur, qui prononçoit son expulsion. Cette requête a été rejetée.

— On rapporte que le ministère s'occupe sérieusement d'accorder pour le 7 août, non pas une amnistie, mais quelques grâces particulières à des condamnés politiques.

— Benito Peyreira, espagnol, condamné par la cour d'assises de la Seine à la peine capitale pour assassinat sur la personne de M. Jean Ferrer, prêtre espagnol, et dont le pourvoi en cassation et le recours en grâce ont été rejetés, a été exécuté hier à huit heures, sur la place Saint-Jacques. M. l'abbé Montès, aumônier des prisons, a assisté le condamné. Il parolt que Peyreira s'est confessé. Avant de monter à l'échafaud, il a embrassé plusieurs fois le crucifix.

— Godard a volé dans le temps les cachemires de la marquise de Loulé et de la comtesse de Villaflore, et très-rusé, il a pu bien des fois tromper la vigilance des gendarmiers. Godard vient encore de s'échapper de la prison dite du Dépôt. Il devoit subir dans la maison de Gaillon une détention de plusieurs années, mais il avoit été amené à Paris pour figurer dans une affaire de vol. Parmi ses nouveaux compagnons de prison nommés Bidet, dont la durée de la peine finit il y a quelques jours. Au moment de le mettre en liberté, on l'appela selon l'usage pour lui donner son passeport. A l'appel du nom de Bidet, c'est Godard qui répond avec son audace ordinaire: «Présent.» «Où voulez-vous prendre votre résidence? ajaste l'officier

publie; à Mantes, népique Godard. Et aussitôt le hardi voleur s'enfuit avec le passeport. Le lendemain Bidet se plaignit de n'être pas mis en liberté; et d'est alors que la méprise a été connue.

— Le baron de Millitz a son hôtel place Vendôme. Né en Saxe, il partage ordinairement son temps entre son pays natal et Paris. La semaine dernière il faisoit faire ses préparatifs de voyage, et tous ses bagages encombroient une pièce du rez-de-chaussée. lorsqu'un audacieux voleur a pu s'y introduire, malgré les nombreux domestiques du baron, et enlever une cassette en palissandre, que madame de Millitz venoit d'y faire déposer. Cette cassette contenoit pour 14,000 fr. de diamans.

— Le feu a éclaté avant-hier dans la cave d'un boulanger de la rue Royale, 14. Une fumée épaisse sortoit par les soupiraux, et l'incendie menaçoit de se propager, sans les secours qui arrivèrent aussitôt. Un sapeur pompier, revêtu de l'appareil inventé par M. Paulin, est entré dans le lieu dangereux, y est resté une demi-heure environ, a éteint le feu, et a repart aussitôt portant que s'il n'avoit pas accompli cette périlleuse expérience.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Affaire des poudres. (Suite.)

L'audience d'hier a offert peu d'intérêt. Au commencement, la cour a entendu plusieurs témoins, dont les dépositions n'ont rien appris qui ne fût connu; puis le témoin Lucas a été introduit; sa vue, comme la première fois, a excité une vive rumeur parmi les prévenus; il a eu à répondre à une série de questions qui ont été adressées par l'accusé Bianqui, et généralement il l'a fait par des dénégations. Il a avoué cependant qu'il avoit expliqué à Bianqui la manière de faire la poudre, mais il a affirmé, contrairement aux assertions des prévenus, qu'il n'avoit jamais coopéré manuellement à la fabrication.

Le président a interrogé aussi plusieurs accusés. Le sieur Canard a avoué avoir été saisi en flagrant délit de fabrication de poudre, tout en refusant la faute sur le

témoin Lucas, qui l'avoit conduit rue de l'Opéra. Dans l'instruction, il a tenu un tout autre langage, dans la crainte de charger Lucas. Ayant avancé que le juge qui étoit chargé d'instruire l'affaire l'avoit engagé à changer sa position d'accusé contre celle de témoin, M. l'avocat du roi a vu dans cette allégation une injure grave envers un magistrat, et a requis contre le prévenu l'application de l'article 222 du code pénal; l'accusé Robert alloit tenir le même langage à l'égard du commissaire de police qui l'a interrogé la première fois, lorsque M. Hély d'Oissel l'a prié de prendre garde à ce qu'il alloit dire. Bianqui, interrogé sur les listes qu'on a saisies chez lui, a dit qu'elles renfermoient toutes des noms d'abonnés ou de matière abonnée à un journal, le *Libérateur*, et à une brochure périodique, intitulée: *Propagande Démocratique*. Interrogé sur la note ci-après qui se trouvoit sur une liste, *Moussu reçu par Palanchon*, il n'a pu se rien rappeler, et sur cette autre note, *Un soldat du 20^e sera recevoir son officier*, il a dit que cela signifioit sans doute que, par l'entremise d'un soldat du 20^e, on espéroit placer des numéros.

Aujourd'hui le président continue l'interrogatoire de six prévenus. Leurs réponses, pour la plupart, n'apprennent rien de nouveau. L'accusé Ferrand a fait partie en 1836 d'une société secrète; il a été reçu par Grivel, à la sollicitation de Dupuis. Il a entendu parler de Lyon. On changeoit de nom en entrant dans la société; son nom de guerre étoit Saint-Franquin. On faisoit jurer mort aux trahis et extermination du roi et de la royauté. On devoit marcher sur les Tuileries pendant les journées de juillet.

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro du prononcé de l'arrêt.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Depuis à peu près quinze jours, la presse départementale ne trouve pas grâce devant le ministère public. Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que deux journaux de Rouen et une feuille de la Meuse étoient cités devant le jury; il faut ajouter la *Orlette du Midi*, le *Mémorial Agenais*, l'*Indépendant d'Anjou*; qui viennent aussi d'éprouver les rigueurs du parquet, et le *Censeur de Lyon*, qui a été

— Mais pour un article où l'on blâmait la suppression de la revue du 29 juillet.

— Au tir à l'oiseau qui a eu lieu le 29 juillet à Valenciennes, un jeune garçon de 14 ans qui étoit spectateur a été atteint par une flèche entre les deux yeux. Sa vie sûre n'aura pas de suites dangereuses, mais il restera défiguré toute sa vie. Pour lui, triste souvenir d'une fête!

— Les examens pour l'admission à l'École royale Polytechnique, ainsi qu'aux Écoles militaires de Saint-Cyr, naval et forestière, seront ouverts le 3 octobre à Douai, pour les candidats du département du Nord et du Pas-de-Calais.

— M. Lesénécal, maréchal-de-camp en retraite, commandeur de la Légion d'Honneur, vient de mourir à l'âge de 69 ans dans les environs de B.aux (Calvados).

— Deux ouvriers mécaniciens arrivés depuis peu au bourg de Houllme, près Rouen, ont été arrêtés le 2. On ignore la cause de ces arrestations. Un troisième, contre lequel il y avoit aussi un mandat d'amener, n'a pu être trouvé.

— Les deux chevaux donnés par l'empereur d'Autriche aux ducs d'Orléans et de Nemours, lors de leur départ de Vienne, ont traversé Metz le 30 juillet.

— Il a été fabriqué à Mulhouse, pendant le premier semestre de 1836, 861,726 kil. de coton filé, 19 millions 212,088 mètres de toile de coton (environ 292,000 pièces); 1 million 363,476 mètres de mousteline (environ 39,000 pièces).

— Le 1^{er}, la ville de Tours a encore été en émoi, par suite d'une nouvelle rixe entre les garçons boulangers et les compagnons charpentiers, couvreurs, etc., qui veulent avoir seuls le droit de porter les insignes du compagnonnage. Une véritable bataille a eu lieu; la maison occupée par la mère des boulangers a été criblée de pierres; il y a eu des blessés de part et d'autre. La garde du poste de l'Arsenal a été maltraitée. La gendarmerie a pu se saisir de quelques perturbateurs.

— Le 23 juillet, le tonnerre est tombé sur une maison de Villemon (Haute-Saône), qui a été incendiée avec 17 autres. Une femme a péri sous les décombres.

— M. le marquis de Oréux-Brézé est arrivé à Lyon le 1^{er}. Avant de revenir à Paris, il doit s'arrêter aux eaux de Néris, dans le Bourbonnais.

— M. Dupin, président de la chambre des députés, étoit à Toulon le 30 juillet.

— Il vient d'être établi entre le port de Toulon et celui de la Seyne, au fond du golfe, un petit bateau à vapeur pour le service des passagers; un grand avantage en résultera pour les deux pays, mais surtout pour la Seyne.

— Les prisonniers bédouins ont dû quitter le 1^{er} août le lazaret. Il étoit question de les promener dans les rues de Marseille, avant de les consigner dans une caserne.

— On assure qu'un chien enragé a mordu plusieurs personnes à Marseille, dans la journée du 30 juillet. Ce chien, poursuivi par beaucoup d'habitans, a été tué enfin par un gendarme.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid offrent peu d'intérêt. Les deux partis en présence dans cette capitale, les amis du ministère et les exaltés semblent tout occupés à compter les boules électorales; en attendant la fin des élections, chaque parti, bien entendu, s'arroge la victoire. Cordova a donné définitivement sa démission. On met en avant sa santé; mais ce qui est plus probable, c'est que ce général aura été effrayé par les progrès que font les carlistes, et se sera aussi lassé du dénnement complet dans lequel le gouvernement de la régente laisse ses troupes. Il y en a qui disent qu'il a été destitué à cause de son inaction. On assure qu'il ne restera pas en Espagne, et que son intention est de se rendre à Paris. La *Ley*, journal de Madrid, publie que le gouvernement français vient de donner l'ordre de renforcer de 6,000 hommes la division du général Bernelle, fort exténuée. Cette feuille ministérielle dit qu'on fera entrer dans ce nombre 2,000 vétérans de l'armée du général Harispe, 2,000 hommes de la

légion d'Alger, 1,000 hommes du dépôt de la ville de Pau, et 300 cavaliers. Les troubles qui ont eu lieu à Madrid, et dont nous avons parlé, ont été bien plus graves que nous ne l'avons annoncé; des soldats et des gardes nationaux ont mis le feu à plusieurs maisons, après avoir sabré les habitans. Un ordre du jour du commandant de la place est venu défendre le lendemain toute réunion de personnes armées, quand elles ne seroient même qu'au nombre de deux, et ordonner leur arrestation.

— On lit dans le journal ministériel du soir :

• Le 28 Gomez a cherché à pénétrer dans Oviedo, mais les habitans l'ont repoussé; il est dirigé sur les montagnes de Léon.

• Le général Meer a pris position sur la route de Santander pour empêcher sa rentrée.

• Le général Villaréal, à la tête de 15 bataillons et de 7 bouches à feu, a fait une tentative sur Zubiri et Lizain; mais il a été repoussé. Le général Bernelle est accouru de Puente-la-Reyna, et le 1^{er} août, avec neuf bataillons seulement, il a attaqué et battu complètement Villaréal, et l'a rejeté sur l'Ulzaina. Les carlistes ont perdu dans cette affaire deux cents hommes tués, cent prisonniers et un grand nombre de blessés. Le général Bernelle n'a perdu que 40 hommes; il n'a eu qu'une dizaine de blessés, quoique le terrain fût très-désavantageux; sa nouvelle cavalerie polonaise s'est admirablement conduite, et a beaucoup contribué au succès de cette brillante affaire.

Ce journal nous a donné si souvent des nouvelles d'Espagne peu exactes, qu'il nous permettra bien de ne pas ajouter une foi entière à celles-ci.

— On annonce que de graves désordres ont éclaté le 26 à Malaga, mais on ne connaît pas encore les détails.

ANGLÈTERRE. — Londres. — A la séance des communes du 2, M. O'Connell interpellé par M. Trevor, au sujet de la motion qu'il devoit faire pour la réforme de la chambre des lords, a dit qu'il

ajournoit cette motion aux premiers jours de la prochaine session, parce que la présente session étoit trop avancée, qu'il re-toit convaincu qu'on verroit disparoitre jusqu'au nom de la liberté, si la chambre haute n'étoit pas promptement réformée.

Lord John Russell a ensuite présenté le bill relatif à l'église d'Irlande, et proposé d'ajourner à 3 mois l'examen des amendemens que les lords y ont introduits, tout en déclarant qu'il n'étoit pas pour leur adoption. Le premier de ces amendemens change le montant de la rente foncière qui doit remplacer la dime; le second change le mode de répartition des revenus du clergé et augmente considérablement ces mêmes revenus; le troisième rejette la clause ayant pour objet d'assurer l'excédant des fonds consolidés; et le quatrième enfin tend à faire disparoitre l'appropriation.

La discussion s'est après engagée; elle a été vive. Sir Robert Peel a soutenu les amendemens des lords, et demandé leur examen immédiat. Il a été appuyé par lord Sandon et M. Shaw. M. Darnisson est venu prêter son appui à la motion du ministre. M. Hume s'est prononcé contre les amendemens. Il a dit qu'on ne devoit pas abandonner l'appropriation, et que les biens du clergé appartenoient à l'état. Il a ensuite comparé les membres du clergé aux soldats, et a trouvé ces derniers beaucoup plus utiles. Il a annoncé que lui et ses amis se moqueroient des lords et de ce qu'on appelloit la chambre haute, qu'ils avoient pour eux le peuple, et que le peuple étoit tout. La motion d'ajournement de lord Russell a été adoptée par 260 membres, contre 231 qui se sont prononcés pour celle de sir Robert Peel, demandant la discussion des amendemens. Le ministère a donc eu une majorité de 29 voix.

— Joseph Bonaparte est arrivé d'Amérique avec sa famille.

On cite comme un exemple remarquable de l'activité qui règne en ce moment dans les ateliers de M. Cockrill, à Se?

raing (Belgique), qu'on y confectionne en ce moment 27 machines à vapeur pour des fabriques de sucre de betteraves, et 30 locomotives pour les chemins de fer de la Russie.

— Un journal belge, *l'Eclair*, a cessé de paraître.

— On lit dans un journal de Liège, que M. Baudoïn Bayet, conseiller à la cour d'appel, et membre du conseil de la régence, âgé de 37 ans, vient de succomber en 20 heures à une attaque de choléra asiatique.

— Il circule à Mons de fausses pièces d'un demi-franc à l'effigie du roi Charles X. et du millésime de 1827.

— 698 passagers sont arrivés à Anvers, venant de Londres, pendant le mois de juillet; 234 passagers sont arrivés par la *Princesse Vittoria*, 229 par le *Soho*, et 235 par le *Tourist*.

— A la Bourse d'Anvers du 2, il s'est vendu 230.000 kilog. de sucre raffiné.

— S. A. S. madame la duchesse de Nassau vient d'accoucher d'une princesse qui a été nommée Sophie-Wilhelmine-Marianne-Henriette.

— M. James Madison, ex-président des Etats-Unis, est mort le 28 juin dernier, en Virginie, son pays natal. Il avoit été l'un des membres de la Con-

vention, qui, en 1787, rédigea la constitution actuelle des Etats-Unis.

— Les journaux de New-York du 8 juillet annoncent la clôture de la session du congrès américain. On a débattu, sans la résoudre, la question de l'indépendance du Texas.

— Des lettres du 8 juillet, de Serès, Turquie d'Europe, mandent que la peste a de nouveau reparu dans cette ville.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1827

CINQ p. 070, j. de 22 mars 109 f. 20	R. d'Esp. 00 f.
QUATRE p. 070 j. de mars. — 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 t. 45	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Quatre 172 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	Empr. Belge. 103 fr
Act. de la Banque. 2275 t. 00	Empr. d'Haiti. 000 f.
Empr. national. 000 f. 00	Empr. grec... 0000.
Bons du Trésor. 0 070	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1212 f. 50	
Empr. 1833, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can. 1235 t. 00	
Caisse Hypoth. 752 fr. 50	
R. de Napl. 100 t. 60	
Empr. rom. 103 t. 14	
Cortès, 00 fr. 070	
R. d'Esp. 3 p. 07 070	

PARIS. — IMPLIMÉRIE D'AD. LECLERE ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

LES SOIRÉES DE MONTHLERY,

ENTRETIENS

SUR LES ORIGINES BIBLIQUES;

Recueillis et publiés par M. Desobry, profess. de phys. au collège Stanislas.

Un volume in-8°. — Prix : 4 fr. 50 c.

A PARIS, chez GAUME frères, rue du Pot-de-Fer, 5;

POUSSELGUE-RUSAND, rue Hautefeuille, 9;

DEBÉCOURT, rue des Saints-Pères, 69.

Il vient de paraître chez DEBÉCOURT, éditeur-libraire, rue des Saints-Pères, 69, à Paris, un ouvrage remarquable par les recherches historiques sur les mœurs et les croyances du XIII^e siècle, intitulé : *HISTOIRE DE SAINTE ELISABETH DE HONGRIE, DUCHESSE DE THURINGE*, par M. le comte de Monthalembert, pair de France; un grand vol. in-8°, avec gravures. Prix : 12 fr., et 14 fr. franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	
	fr. c.
1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

MARDI 9 AOUT 1836.

MÉDITATIONS

SUR LES VÉRITÉS DE LA VIE CHRÉTIENNE ET ECCLÉSIASTIQUE. PAR BEUVELET, REFONDUES PAR M. VERNIER; AVEC DE NOUVELLES MÉDITATIONS PAR M. L'ABBÉ BUSSON (1).

Matthieu Beuvelet, prêtre pieux, mort dans la force de l'âge en 1657, est auteur de *Méditations ecclésiastiques* qui ont été long-temps en usage dans beaucoup de séminaires. Elles annoncent un homme nourri de l'étude de l'Écriture et des Pères, et qui s'étoit appliqué à réfléchir profondément sur les devoirs de la vie sacerdotale et sur les vertus par lesquelles on doit s'y préparer. Mais ces Méditations un peu diffuses, et d'un style un peu vieux, avoient peut-être besoin d'être retouchées. Elles ont été refondus par M. Vernier, supérieur des missionnaires de Besançon, qui avoit long-temps mené la vie de communauté, et formé de jeunes ecclésiastiques pour le sacerdoce. M. Vernier étoit très-capable de se charger de ce travail, et à ce sujet nous devons faire connoître le mérite et les services de ce vertueux et laborieux ecclésiastique, sur lequel nous avons regretté, N° du 27 juillet 1833, de n'avoir pas plus de renseignements.

Jean-Baptiste-Thadée Vernier, né en 1761 à Ouvans, en Franche-Comté, entra diacre en 1784 chez les missionnaires de Beaupré, près Besançon, et s'y livra au travail des missions. Les missionnaires ayant tous refusé le serment en 1791, furent chassés et dispersés, et l'année suivante les décrets de déportation les

(1) 2 vol. in 8°. Prix : 12 fr. Chez Gauthier, à Besançon.

forcèrent de s'expatrier. M. Vernier se retira au Landeron en Suisse, avec un frère plus jeune que lui. Ils y essayèrent de dures privations. Rentré en France en 1795, l'abbé Vernier exerçoit le ministère en secret, et enseignoit la théologie à quelques jeunes gens des montagnes, qui, malgré la persécution, aspiroient à l'état ecclésiastique. Il ne put échapper aux rigueurs de cette époque, et subit quelques mois de détention, tant à Baume-lès-Dames qu'à Besançon. Il concourut avec l'abbé Breuillot, son ami, à rétablir les études ecclésiastiques. En novembre 1798, il se retira avec plusieurs élèves au village de Surmont, où il parvint à échapper à de nouvelles traverses. Le 18 brumaire lui permit de revenir à Ouvans, et il y fut nommé desservant en 1802. Lecoz, archevêque de Besançon, qui ne favorisoit pas les insensés, avoit sans doute des préventions particulières contre M. Vernier, dont le zèle et les principes étoient connus. On le laissa six ans dans cette place modeste, où il continua de donner des leçons de philosophie et de théologie jusqu'au rétablissement du séminaire. En 1814, l'archevêque consentit à l'appeler au séminaire, comme directeur et professeur.

En février 1816, les missionnaires de Beaupré furent rétablis par ordonnance. Ils n'étoient plus que quatre de l'ancienne société, MM. Constant, supérieur; Létoublon, Gerbet et Vernier. Ils s'associèrent quatre autres ecclésiastiques. Les trois collègues de M. Vernier moururent en peu d'années, et il devint supérieur

en 1821, titre qu'il a conservé jusqu'à sa mort, arrivée le 24 mai 1833, dans la maison d'École, qui étoit devenue la résidence des missionnaires de Beaupré. Outre les services qu'il rendoit dans les missions, ils continua à diriger plusieurs jeunes gens dans leurs études. Dans les derniers temps, le cardinal de Rohan lui avoit donné des pouvoirs de grand-vicaire.

On a de M. Vernier une édition augmentée des *Méditations de Médaille* dont nous avons parlé N° 554 ; une *Théologie pratique sur les sacrements*, en latin, que nous avons fait connoître N° 1549, et qui est estimée pour l'exactitude et la concision ; enfin, les *Méditations ecclésiastiques*, qui forment le sujet du présent article. Dans la préface de ce dernier ouvrage, il rend compte du plan qu'il a suivi. Son dessein n'étoit d'abord, dit-il, que de faire des corrections à l'ouvrage de Beuvelet ; mais après en avoir conféré avec l'abbé Baud, supérieur du séminaire de Besançon, dont nous avons fait l'éloge dans ce journal, Numéro du 21 février 1832, il se décida à refondre tout l'ouvrage, il supprima plusieurs Méditations, il en ajouta d'autres, et emprunta d'ailleurs beaucoup de choses à Beuvelet.

Les Méditations, dans le plan actuel, sont courtes, mais nombreuses. Il y en a près de 200 dans chaque volume. Elles sont rangées dans un ordre méthodique ; d'abord celles sur les vérités principales de la religion, puis sur les vertus chrétiennes, puis sur l'état ecclésiastique. Celles-ci se subdivisent encore, et comprennent des Méditations sur la vocation, sur la tonsure, sur les différens ordres et sur les principales fonctions sacerdotales. Il y a de plus 48 Méditations ecclésiastiques sur les évangiles des

dimanches, et 51 pour les principales fêtes de l'année.

M. l'abbé Busson, qui a demeuré long-temps à Paris, au séminaire des Missions-Etrangères, et qui a été quelque temps secrétaire du ministère des affaires ecclésiastiques, M. l'abbé Busson, aujourd'hui chanoine de Besançon, a ajouté 17 Méditations sur l'Eucharistie, sur la Passion, sur la retraite et sur divers sujets. Ces Méditations sont un peu moins courtes que celles de M. Vernier, mais elles sont rédigées dans le même esprit, et les unes et les autres seront appréciées par les ecclésiastiques auxquels elles sont destinées.

SUR UNE MÉPRISE DE VOLTAIRE.

Un journal étranger (*The British catholic colonial intelligencer*) nous fournit une preuve nouvelle et assez curieuse du profond savoir et de la justesse de critique d'un de nos plus célèbres philosophes du siècle dernier. Sir Alexandre Johnston, étant premier juge et président du conseil royal, dans l'île de Ceylan, conçut le projet d'un code de lois spéciales adaptées aux opinions religieuses, aux diverses localités et aux différens habitans de cette île. Son projet ayant été approuvé par le gouvernement britannique, il crut devoir, avant tout, s'assurer autant qu'il le pourroit de l'authenticité de tous les livres indiens et européens que l'on croyoit contenir les notions les plus exactes sur les dogmes admis par les sectateurs des religions de Brama et de Buddah. Il désiroit en particulier s'éclaircir de l'authenticité de l'*Ezour Védam*, ouvrage écrit en français, et dont Voltaire a parlé en deux endroits de ses ouvrages, comme d'une traduction d'un ouvrage fort ancien, faite par un respectable brame de la pa-

gode de Seringham, qui avoit rendu de grands services aux Français.

Dans ses recherches, assez superficielles d'ailleurs, sur les antiquités indiennes et chinoises, Voltaire découvrit à la Bibliothèque du Roi, ou ses amis découvrirent pour lui, ce manuscrit de l'*Ezour Védam*, et d'après les caractères que lui présenta l'ouvrage, l'habile philosophe n'hésita pas à déterminer d'une manière précise l'époque où il fut écrit. Voici comme il s'exprime dans sa *Philosophie de l'histoire*, chap. xvii : « Un heureux hasard a procuré à la Bibliothèque de Paris un ancien livre des Brames; c'est l'*Ezour Védam*, écrit avant l'expédition d'Alexandre dans l'Inde, avec un rituel de tous les anciens rites des Brachmanes, intitulé le *Cormo Védam*. » Le même philosophe traite encore plus longuement de l'*Ezour Védam*, dans sa *Réponse à mon oncle*, chap. xii. « L'abbé Bazin, dit-il, avant de mourir envoya à la Bibliothèque du Roi le plus précieux manuscrit qui soit dans tout l'Orient. C'est un ancien commentaire d'un brame nommé *Chumontou*, sur le *Védam*, qui est le livre sacré des anciens Brachmanes. Il est intitulé, *Ezour Védam*, comme qui diroit le *Vrai Védam expliqué*, le *Pur Védam*.

« C'est après nos livres sacrés le manuscrit le plus respectable de la créance de l'unité de Dieu. On ne peut pas douter qu'il n'ait été écrit avant l'expédition d'Alexandre..... Quand nous supposons que ce rare manuscrit a été écrit environ quatre cents ans avant la conquête d'une partie de l'Inde par Alexandre, nous ne nous éloignons pas beaucoup de la vérité. »

Sur de tels renseignemens, sir Jonhston, dans un grand voyage qu'il fit à travers les Indes, ne manqua pas

de demander dans toutes les pagodes qu'il rencontra, et surtout dans celle de Seringham, si l'on avoit connoissance de l'*Ezour Védam*, cité par Voltaire. Malgré les investigations les plus minutieuses, il ne put trouver parmi les Brames de toutes ces pagodes aucune trace d'une traduction française, d'un ouvrage sanscrit appelé l'*Ezour Védam*, ni d'un semblable ouvrage écrit en cette langue par un brame de quelque pagode que ce soit.

Poussant plus loin ses recherches, sir Alexandre Jonhston se rendit à la colonie française de Pondichéry, et avec la permission du gouverneur français, le comte Dupuis, il examina tous les ouvrages manuscrits conservés au collège des Jésuites de cette ville. Il trouva entre autres une copie manuscrite de l'*Ezour Védam* en français et en sanscrit. Il en donna aussitôt avis au sieur Ellis, alors membre principal du collège de Madras. Celui-ci, après un examen attentif desdits manuscrits, composa une savante dissertation qui fut insérée dans le xiv^e vol. des *Recherches asiatiques*. Il y prouve que l'*Ezour Védam* que Voltaire avoit pris pour une traduction d'un original sanscrit, étoit un ouvrage composé d'un bout à l'autre, par le célèbre jésuite Robert de Nobili (1), en 1621. Le zélé missionnaire se proposa dans cet écrit de combattre les fausses croyances et les pratiques superstitieuses des Indiens, pour les amener peu à peu aux grandes vérités du christianisme.

(1) Robert de Nobili naquit à Montepulciano en 1577. Il étoit neveu du cardinal Robert de Nobili, qui étoit lui-même neveu de Jules III. Il prit l'habit de jésuite, à Naples, en 1597, et s'étant rendu aux Indes, il y travailla long-temps et avec succès à la conversion des Indiens. Il mourut saintement à Méliapour, en 1656.

Cet ouvrage, dit l'écrivain du journal anglais qui paroît être un protestant, est un monument de l'étude approfondie que les Jésuites avoient faite de la langue, de la religion et des coutumes de ces peuples, et de leurs efforts persévérans pour leur conversion à la religion chrétienne.

Il se trouve, vérification faite sur les lieux des pièces originales, que le fameux *Exour Védam*, indubitablement écrit environ quatre cents ans avant l'expédition d'Alexandre, a été composé il y a peu près deux siècles, et que ce précieux commentaire sur le *Védam* d'un brame nommé *Chumontou*, est tout bonnement l'ouvrage d'un missionnaire de la Compagnie de Jésus. Assurément, ce n'est point ici le premier exemple des bévues scientifiques du philosophe de Ferney; mais il est l'on de montrer comment cet ennemi déclaré des monumens sacrés de la révélation s'est laissé mystifier. C'est un nouveau chapitre à ajouter à toutes les méprises relevées autrefois par l'abbé Guinée dans ses *Lettres de quelques Juifs*.

NOUVELLES. ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.— Les bulles des deux nouveaux évêques sont arrivées la semaine dernière à Paris. M. l'évêque élu de Bayeux est entré au séminaire Saint-Sulpice, pour se préparer à son sacre, qui aura lieu dimanche prochain, à neuf heures du matin, dans la chapelle des dames du Sacré-Cœur. Le prélat a écrit au chapitre de Bayeux pour le prier d'ordonner des prières publiques afin d'attirer les bénédictions du ciel sur son évêque. M. l'Archevêque de Paris sera le prélat consécrateur. M. l'évêque élu de Séz doigt être sacré à Bayeux.

Quelques journaux dénoncent une nouvelle atteinte à la liberté des cultes. La religion catholique a-t-elle subi quelque nouvel outrage? Ses pratiques ont-elles été entravées? ses ministres ont-ils été insultés dans leurs fonctions? Rassurez-vous, ces journaux ne réclameraient pas pour si peu. Quand ils font entendre quelque plainte, on peut compter à l'avance que ce ne sera pas en faveur des catholiques. Leurs affections et leurs soucis ne sont pas de ce côté. Ce qui les occupe aujourd'hui, c'est un arrêté de M. le maire de Mantes (Seine-et-Oise), à l'occasion d'une demande faite par M. Trubert, vigneron, d'ouvrir des réunions de l'église française dans sa maison. Ils dénoncent cet arrêté comme subversif de la charte. Pour apprécier leurs plaintes, commençons par citer l'arrêté :

- Le maire de la ville de Mantes.
- Vu la demande à lui adressée le 27 mai dernier par le sieur Trubert, vigneron, demeurant en cette ville, ainsi conçue :
- M. le maire, professant les doctrines de l'église française ainsi qu'un grand nombre de mes concitoyens, je prends la liberté de vous demander l'autorisation de disposer d'un local que j'ai dans ma maison pour y célébrer le culte divin d'après le rite de cette église.
- Vu l'art. 5 de la charte constitutionnelle;
- Vu les art. 291 et 294 du code pénal;
- Considérant que s'il est vrai de dire que chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection, il n'est pas moins vrai de dire aussi que l'exercice en est soumis aux lois générales de police et de sûreté;
- Qu'aux termes du code pénal modifié par la loi du 28 avril 1832, et par conséquent réglant l'exercice des libertés consacrées par la charte de 1830, aucune association de plus de vingt personnes, dont le but seroit de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués, pour s'occuper

d'objets religieux, ne peut se former aux termes de l'art. 291 du code qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions imposées à la société par l'autorité publique;

• Que si l'art. 294 du même code défend à tout individu d'accorder ou consentir l'usage de sa maison ou de son appartement pour la réunion d'une association, même autorisée, ou pour l'exercice d'un culte, sans la permission de l'autorité municipale, il faut reconnaître, comme conséquence, que lorsqu'il s'agit d'un culte ancien reconnu et consacré par le temps, la permission municipale est seule nécessaire; mais que s'il s'agit de former une association nouvelle dont le but est de s'occuper d'objets religieux, l'agrément du gouvernement est indispensable;

• Attendu que la religion catholique romaine est la seule observée par les habitants de cette ville; qu'il n'y existe pas, à la connaissance de l'autorité municipale, d'autre dissident que le sieur Trubert; que dès lors et quand il seroit vrai de dire qu'il s'agit d'un culte, il n'y auroit pas lieu à lui accorder la permission dont parle l'art. 294 du code pénal;

• Considérant d'un autre côté qu'il s'agit moins, dans l'espèce, de l'exercice d'un culte que de la formation d'une association dont le but seroit de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux; et que si, comme l'allègue le sieur Trubert, un grand nombre des habitans de cette ville sont disposés à former cette association, elle ne peut recevoir l'existence qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions imposées par l'autorité publique; qu'autrement, ce seroit fournir une occasion de trouble et de désordre qu'il est du devoir de l'autorité municipale de prévenir; arrête :

• Art. 1^{er}. La permission demandée par le sieur Trubert ne peut lui être accordée quant à présent.

• Art. 2. Le sieur Trubert est renvoyé à se pourvoir auprès de qui de droit et ainsi qu'il avisera, à l'effet d'obtenir préalable-

ment l'agrément du gouvernement pour l'association qu'il veut former.

• Fait et arrêté à l'hôtel de la mairie, le 1^{er} juin 1836.

• Le maire. *Signé* CHEVALLIER. •

Le Courrier Français publie un mémoire contre cet arrêté, qu'il prétend reposer sur des principes faux. Mais d'abord, si M. Trubert est seul partisan de l'église française à Mantes, comme le croit le maire, faudra-t-il une église française pour lui tout seul? Si M. Trubert peut ouvrir une église dans sa maison, les autres vigneronns auront le même droit. L'un voudra avoir un église *Châtel*, l'autre une église *Auzou*, et un autre une église qui ne sera ni de *Châtel*, ni d'*Auzou*, mais de quelqu'autre sectaire ou intrigant. Comment tolérer ces cultes divers? comment les surveiller? Quelle source de troubles et de divisions dans une commune!

Le Courrier se moque de la distinction faite par le maire entre les cultes anciens et les cultes nouveaux. Mais cette distinction est fort naturelle et fort légitime. Nous l'avons déjà dit, la charte n'a pu vouloir autoriser tous les cultes à naître par la suite des temps. Elle a promis liberté et protection aux cultes alors reconnus, et dont les croyances et les pratiques étoient bien constatées. Mais une église française, qui depuis 6 ans a déjà donné plusieurs professions de foi, et qui peut-être n'en a pas encore de bien arrêtée, une église qui n'est que la négation des dogmes chrétiens et la parodie des cérémonies catholiques, une église dont les chefs ne savent que déclamer contre l'Eglise romaine, qu'insulter à ses pasteurs, que tourner en ridicule ses pratiques, est-ce là une église? Non, mille fois non; ce n'est autre chose qu'un parti d'opposition. C'est la haine des prêtres qui soutient ces gens-là. Ils n'ont point de croyance; ils n'ont que des passions, et c'est une raison de plus pour les surveiller.

Le même journal reproche au

mire de Mantes de se faire *jugé de la croyance de ses administrés*. Le maire ne se fait point *jugé de la croyante*, mais il constate un fait qui peut être à sa connoissance, savoir qu'il n'y a pas d'autre partisan du nouveau culte que le sieur Trubert. Le journaliste croit que tous les habitans de Mantes ne sont pas catholiques; il est possible, en effet, que tous les habitans ne pratiquent pas bien régulièrement la religion catholique. Mais ceux-mêmes qui se dispensent de cette exacte observance, n'appartiennent pas pour cela à un autre culte; ils vivent dans l'indifférence, mais beaucoup d'entre eux se proposent de revenir tôt ou tard à la religion; beaucoup surtout se promettent de recourir à elle en cas de mort. Aussi, ils sont réputés catholiques, et le maire comme le curé peuvent les regarder comme tels.

Malgré le *factum* du *Courrier*, l'arrêté du maire ne nous paroît pas si déraisonnable. Aussi le *Temps*, tout en le blâmant sur quelques points, dit que son arrêté est une *preuve de prudence et de bonne intention*.

M. l'archevêque de Toulouse a établi dans son diocèse une association de la doctrine chrétienne, dont le but est d'enseigner le catéchisme et la religion, surtout aux enfans et aux pauvres, de leur inspirer des sentimens de piété et de leur apprendre à prier. Le chef-lieu de l'association est fixé dans l'église du Calvaire de Toulouse; le supérieur des prêtres auxiliaires en sera le directeur. Les fidèles qui voudront être associés le déclareront à leur curé. Ils emploieront autant que possible un certain temps les dimanches et fêtes, ou tout autre jour, pour enseigner le catéchisme aux enfans pauvres, ou même à de grandes personnes qui ne pourroient pas ou n'oseroient pas aller recevoir ailleurs cette instruction. Dans les paroisses où, par un abus souvent funeste aux mœurs, les

enfans des deux sexes vont à la même école, les filles qui fréquentent l'école de l'instituteur et les garçons qui vont à celle de l'institutrice doivent être considérés comme n'ayant pas de moyen suffisant d'instruction, et devenir l'objet particulier du zèle des associés. Les femmes, membres de l'association, qui ont de l'aisance sont invitées à s'appliquer spécialement à l'instruction d'un ou deux enfans pauvres, qu'elles feront venir chez elles, et à qui elles apprendront à travailler. Les personnes même qui n'auroient pas le loisir d'enseigner la doctrine chrétienne, pourront entrer dans l'association et avoir part au bien qu'elle fera, en contribuant d'une autre manière à faire connoître et aimer la religion: par exemple, en répandant de bons livres.

Les fêtes particulières de l'association sont l'Invention et l'Exaltation de la sainte Croix. Les associés seront unis entre eux de prières. Ils sont exhortés à ne pas négliger de gagner les indulgences attachées à l'œuvre.

Telle est la substance du dispositif d'un mandement et ordonnance de M. l'archevêque de Toulouse, en date du 9 juillet. Le vénérable prélat y montre l'importance de l'œuvre qu'il établit, et déplore l'ignorance de tant de chrétiens. Il exhorte les âmes pieuses à embrasser une œuvre de charité si méritoire pour elles-mêmes et si utile pour les autres. On sait, dit-il, avec quel zèle ou plutôt avec quelle fureur les impies de notre siècle propagent des doctrines de mort; serrez-vous moins empressés à graver dans les cœurs la doctrine qui donne la vie?

M. Bouvier, aujourd'hui évêque du Mans, dit dans son *Traité des Indulgences*, édition de 1832, page 150, que si on change de place les croix ou tableaux des stations ou si on leur en substitue d'autres, l'indulgence cesse, qu'il faut une nouvelle érection faite par un prêtre qui y soit autorisé, et que c'est là ce qui a été répondu de Ro-

me à M. de La Myre, évêque du Mans. Cette décision qui paroissoit sévère donnoit lieu à des embarras ; il falloit renouveler la bénédiction des tableaux toutes les fois que des réparations dans l'intérieur d'une église nécessitoient le déplacement d'une ou de plusieurs croix. Touché de ces inconvéniens, M. l'abbé Fouilhoux, chanoine et secrétaire de l'évêché de Saint-Flour, a écrit à Rome pour consulter sur la difficulté. Il vent bien nous transmettre la décision qu'il a reçue et qu'il croit utile de faire connoître. On y verra que la congrégation des Indulgences est revenue sur la décision citée par M. l'évêque du Mans. Nous donnons ici le texte des demandes faites à Rome et des réponses reçues, telles que M. l'abbé Fouilhoux a bien voulu nous les communiquer :

• Beatissime Pater,

1.° Episcopus Sancti-Flori (in Galliâ) petit utrum indulgentiæ quæ lucrantur in contemplatione Stationum Viæ Crucis cessent, si Cruces vel Tabulæ tollantur pro murorum dealbatione, pro eisdem picturâ exornandis, aliâve de causâ, quam is deinde, et Cruces et Tabulæ suis locis restituantur ?

2.° Quid, si non omnes, sed nonnullæ tantum supradictis de causis amoveantur ? Quid, si omnes Cruces cum Tabulis per mensem circiter amoveantur, ut sæpissime contingit, pro murorum dealbatione ?

3.° Quidsi, in primâ erectione, Cruces et Tabulæ itâ inter se adhæreant ut nullas extet symmetricus ordo ? poterunt-ne intra ejusdem Ecclesiæ ambitum contractari de loco ad locum, ut æquè distentor, quin Indulgentiæ amittantur, et quibus in casibus nova erectio canonica requiratur ?

Ex Secr. S. Congregationis Indulgentiarum, die 21 martii 1836.

• Quoad proposita dubia respondetur :

• Ad primum. Non amittunt Indulgentias.

• Ad secundum. Gaudent Indulgentiis, non obstantibus, etc.

• Ad tertium. Affirmativè ; et non ces-

sant Indulgentiæ, nisi percunte materiâ.

• Concordat cum Originali.

• Sanctorum 7 maii 1836.

• FOUILLOUX, can. secr. »

Le 17 mars dernier, dans une paroisse des environs d'Agen, un jeune homme nommé Vergès osa s'asseoir, en habit sacerdotal, à la place du curé dans le confessionnal et écouter la confession d'une jeune fille. Il se vanta ensuite de cet acte odieux d'impïété. Le 19 mai, il fut ordonné de prise de corps contre lui, et il disparut de la commune. Il fut renvoyé devant la cour d'assises comme prévenu d'outrage public à la religion. Le ministère public prétendoit encore pour le cas où le jury déclareroit le prévenu non coupable du délit prévu par les lois de 1819 et de 1822, qu'il devoit être poursuivi correctionnellement pour avoir usurpé des fonctions publiques. La cour d'Agen a rejeté cette partie des conclusions du ministère public qui s'est pourvu en cassation.

L'affaire a été portée à l'audience du 5 août de la cour de cassation. M. l'avocat-général Frank-Carré a soutenu le bien jugé de l'arrêt, quant à l'art. 258 du code pénal ; mais il a pensé que l'usurpation du costume sacerdotal commise dans l'église constituoit un autre délit prévu par l'article 259. La cour, après un long délibéré dans la chambre du conseil, a jugé comme la cour d'Agen, et a rejeté le pourvoi par ce motif, porte l'arrêt, que les ministres des cultes ne sont dépositaires d'aucune portion de la puissance publique, et que dès lors l'usurpation des fonctions ecclésiastiques ne rentre pas dans le délit prévu par l'art. 258 du code pénal, que d'ailleurs, en qualifiant les faits d'outrage à la religion, la cour a fait une juste application des lois des 17 mars 1819 et 25 mars 1822.

Ainsi la cour d'assises d'Agen sera seule saisie, et Vergès ne sera pas repris pour usurpation du costume sacerdotal.

Dans une paroisse du diocèse de Fréjus, un jeune homme restoit couvert dans l'église pendant l'office; le curé voulut lui ôter sa casquette, le jeune homme lutta avec lui, prit le bonnet carré du curé, et le mit sur sa tête. Un procès-verbal fut dressé, et le jeune homme fut condamné à quinze jours de prison, en vertu de la loi du 25 mars 1822, pour outrage envers un ministre du culte en fonctions. Le jugement admettoit des circonstances atténuantes. Le ministre public appela, parce que la loi de 1822 n'admet pas de circonstances atténuantes dans ce cas. Le tribunal de Toulon a réformé le premier jugement, seulement en ce qu'il étoit déclaré que l'outrage auroit été commis dans l'exercice des fonctions. Il a pensé que le prévenu n'étoit coupable que d'un outrage commis à l'occasion de l'exercice des fonctions pastorales. Le procureur du roi s'est pourvu en cassation pour fausse qualification du fait. L'avocat-général de la cour de cassation, M. Parant, n'a pas partagé cet avis, et a conclu au rejet, en exprimant le regret que les faits n'eussent pas été de nouveau précisés dans le jugement de manière à justifier le changement d'opinion. La cour a décidé que, dans l'état des faits, le jugement attaqué n'avoit violé aucune loi.

Je ne sais si nous allons voir recommencer la mode des bulletins ecclésiastiques que quelques journaux avoient imaginé naguère pour amuser leurs lecteurs aux dépens de la religion et du clergé. Le *Temps* de vendredi dernier avoit coup sur coup trois histoires sur les prêtres. Là c'est le curé de Boisseuil, diocèse de Périgueux, qui, piqué de quelques paroles un peu vives que lui avoit adressées une dame, lui donne des coups de poing et des soufflets, casse son peigne, sachève de montre et sa boucle d'oreille, et la menace encore par-dessus le marché. Si le fait est vrai,

il faut que cet ecclésiastique soit fou. Le tribunal de Périgueux est, dit-on, saisi de l'affaire.

Un autre curé, celui de Rozoi-sur-Serre, diocèse de Soissons, ne s'est point concerté avec les autorités pour le service du 28 juillet, et s'est contenté d'annoncer l'heure du service au prône du dimanche précédent. Les autorités n'ont point voulu y paraître. Ce délit nous paroît un peu moins grave que le précédent. Il est possible que le curé ait oublié d'avertir les autorités, ou qu'il ait cru suffisant l'avis donné au prône. Il devoit prévenir directement les autorités; mais il n'y a sûrement là ni esprit d'opposition, ni désobéissance, comme le *Temps* le croit charitablement.

Le même journal blâme très-fortement un ecclésiastique pour avoir engagé une fille de vingt-quatre à vingt-cinq ans à se faire religieuse, quoique son père âgé et infirme ait besoin d'elle et de ses soins; mais avant de blâmer l'ecclésiastique, il faudroit connoître toutes les circonstances de l'affaire. Le père n'est point seul, et peut être soigné par sa femme qui ne paroît point infirme. De plus, il est possible que la fille ait eu des raisons très-graves qu'elle s'est crue dispensée de conter à tout le monde, et notamment de faire savoir au journaliste.

Ce bulletin-là n'a de véritablement fâcheux que l'affaire de Boisseuil, sur laquelle heureusement il est permis d'avoir des doutes.

Un journal donne une notice fort édifiante sur une demoiselle de Mainbourg, morte le 29 juillet dernier à Maisons, près Saint-Germain-en-Laye. Cette demoiselle avoit 66 ans, et étoit fille d'un ancien lieutenant du roi en Corse. Elle habitoit Maisons depuis plus de 30 ans, et avoit perdu sa fortune; mais elle trouvoit dans son amour pour la pauvreté les moyens de soulager les malheureux. Sa vie étoit fort austère. Le plancher lui servoit de lit. Sa nourriture n'étoit

que des pommes de terre cuites à l'eau. Elle ne faisoit qu'un seul repas le soir ; ce ne fut que dans ses dernières années que , par l'ordre du médecin, elle consentit à assaisonner d'un peu de beurre le seul mets qu'elle se permit, et encore voulut-elle avoir la permission de son confesseur. Elle avoit demandé par son testament à être enterrée habillée comme elle le seroit à la mort. On présume qu'elle avoit voulu dérober à la connoissance des hommes les indices de ses austérités, et en effet, on lui a trouvé sur le corps un cilice et une chaîne de fer cachée sous ses vêtements. Cette demoiselle a été trouvée morte, étendue sur le plancher ; elle n'avoit point de domestique. Ses obsèques ont eu lieu le samedi 30 ; la population de Maisons y a assisté.

De tels exemples de mortification sont rares aujourd'hui. Ils nous rappellent ce que nous lisons dans la Vie des Saints, et sont une éloquente réclamation contre la mollesse de notre siècle. Mademoiselle de Mainbourg n'étoit point d'ailleurs une personne dépourvue d'instruction. On assure qu'elle savoit plusieurs langues, et même un peu de latin.

Les journaux protestans en Angleterre se moquent eux-mêmes de l'exagération et du fanatisme de l'association protestante. Dans une des dernières réunions, le fameux Mac'Ghee, après avoir épuisé contre les catholiques le vocabulaire des déclamations et des injures, eut recours à un dernier moyen qu'il croyoit devoir produire un grand effet. Il lut une lettre écrite, disoit-il, par le pape en 1832 à l'archevêque catholique de Dublin, et dans laquelle le souverain pontife auroit recommandé au prélat de prendre toutes les mesures pour abattre entièrement le protestantisme en Irlande. Mac'Ghee en commentant cette lettre y trouvoit le conseil d'établir l'inquisition et les moyens les plus violens, sans en excepter les assassinats et les mas-

sacres. Mais la fausseté de cette lettre a été reconnue, et Mac'Ghee a été forcé d'en convenir dans une séance suivante. Les éditeurs de la *Revue de Dublin* l'ont vivement interpellé à ce sujet.

POLITIQUE.

Bientôt on ne comprendra plus rien aux mœurs et aux idées que la révolution nous a faites.... Voici un jeune homme qu'une accusation politique assez grave amène à Paris devant la justice. Le procureur du roi de Carcassonne, consulté à son sujet, délivre les attestations les plus favorables. Il loue avec une sorte d'emphase l'excellente conduite de ce prévenu, la douceur de son caractère, ses mœurs irréprochables, sa loyauté, sa probité parfaite. Seulement il avoue qu'il appartient aux opinions républicaines les plus exaltées ; mais il ajoute que c'est en lui *une foi, une religion, une sincérité de convictions*, qui provient que *toutes les vertus de l'homme privé* peuvent très-bien se rencontrer et se concilier avec les plus graves erreurs politiques.

En regard de ce témoignage du procureur du roi de Carcassonne, le procureur du roi qui poursuit à Paris, place une autre pièce de la main et de la composition de l'accusé. C'est une proclamation ou un projet de proclamation dont chaque ligne semble écrite avec du sang. D'un bout à l'autre, ce n'est qu'un cliquetis d'armes et un cri de mort. *Aux armes! aux armes! La grande voix du peuple demande vengeance. Frappez au nom de l'égalité. Lève-toi, peuple... Frappe! frappe! frappe encore, immole, etc.*

Tels sont les sentimens et les paroles qui, d'après M. le procureur du roi de Carcassonne, n'excluent pas du tout la douceur de caractère, les mœurs irréprochables, la probité parfaite et toutes les vertus de l'homme privé. En vérité, cependant, nous simérions mieux qu'il eût fait un portrait tout différent de l'accusé ; qu'il l'eût peint comme un scélérat sans foi ni loi, et capable de tout. Au moins on auroit pu se rassurer en pensant que

se: pareils devoient être peu communs. Mais quelle idée voulez-vous qu'on se fasse des autres, quand on songe que l'auteur de la proclamation dont nous venons de citer quelques mots, est le modèle des mœurs, de la douceur de caractère et des vertus privées du parti politique auquel il appartient. Si tels sont en effet, parmi ces messieurs de la république, les citoyens qui valent le mieux, on se demande ce que doivent être ceux qui valent le moins.

PARIS, 8 AOUT.

Le *Journal de Paris* annonce ce soir que le prince de Joinville est parti hier de Toulon sur la frégate *l'Iphigénie*.

— Le roi de Naples, dont nous avons annoncé l'arrivée, est né à Palerme, en 1810, quelques mois avant le duc d'Orléans, né comme lui dans la capitale de la Sicile. Le roi Ferdinand est accompagné du prince de Salerne, son oncle.

— Nous lisons dans le *Journal des Débats* que sur la demande d'un membre du conseil-général du département de la Somme, Louis-Philippe a accordé 200 fr. à vingt-deux habitans de la commune de Berny (Somme), victimes d'un incendie. La reine Marie-Amélie a ajouté à cette somme 150 fr. et madame Adélaïde 80 fr.

— M. Limousse vient d'être nommé président du tribunal de première instance de Mirecourt (Vosges).

— MM. Félix Réal et Meynadier, nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire, sont attachés au comité de l'intérieur et du commerce, et autorisés à participer à ses travaux, ainsi qu'aux délibérations du conseil d'état. M. Pagès, maître des requêtes, passe en service ordinaire au comité de l'intérieur et du commerce du conseil d'état, où il étoit précédemment placé en service extraordinaire, avec autorisation de participer aux travaux de ce comité.

— M. Ferdinand Leroy, auditeur de première classe au conseil d'état, vient d'être nommé chef du cabinet particulier de M. le préfet de la Seine, en remplacement de M. de Contencin, appelé

aux fonctions de secrétaire-général de la Gironde.

— M. d'Argout va aux eaux des Pyrénées. Le *Moniteur* public l'ordonnance qui charge M. Passy de l'intérim du ministère des finances.

— Le maréchal Clausel a quitté Paris samedi dernier: il doit s'embarquer à Port-Vendres du 18 au 20 pour Alger. Après un court séjour dans cette ville, le maréchal visitera tous les points de la colonie, où sa présence peut être utile.

— Le conseil-général du département de la Seine s'est constitué. M. Bresson, pair de France, a été nommé président.

— Le conseil municipal a pris, le 5, une détermination qui satisfera les amis des arts et des antiquités. Il a voté des crédits pour l'acquisition, au nom de la ville de Paris, des Thermes de Julien et de la vieille tour Saint-Jacques-la-Boucherie. Le conseil a voté aussi 6,000 fr. pour faire sur les boulevards des essais de dallage en bitume, où l'on emploieroit des matières provenant des usines à gaz.

— La tour Saint-Jacques-la-Boucherie, dont le conseil municipal a voté l'acquisition, paroît d'une origine toute récente quand on la compare au palais des Thermes; elle date pourtant du xii^e siècle, sous le règne de Philippe-Auguste. L'église dont elle faisoit partie fut démolie pendant la révolution. Nicolas Flammel, écrivain, notaire, et surtout alchimiste célèbre, avoit bâti tout un côté de cette église à ses frais. La tour Saint-Jacques se trouvera, dit-on, au milieu de la rue Louis-Philippe, et entourée d'une place plantée d'arbres et décorée de fontaines sur les quatre faces.

— L'affaire des poudres ne sera probablement terminée qu'après-demain. M. Hély-d'Oissel, avocat du roi, a pris la parole vendredi et samedi. Il a soutenu l'accusation contre la plupart des prévenus. Maintenant on entend leurs avocats.

— Le gérant du journal le *Bon Sens* avoit été cité le 30 juillet devant la cour d'assises à cause d'un article intitulé *Encore une tête*, et relatif à l'exécution d'Alibaud. Il se laissa condamner par défaut

à 4 mois de prison et 1,000 fr. d'amende. M. Vigouroux a fait opposition à l'exécution de l'arrêt, et a comparu aujourd'hui devant les assises. M. Plougoum, chargé de soutenir l'accusation, a fait lecture de la pièce incriminée, qu'il a considérée ensuite comme l'apologie de l'attentat du 25 juin et de son auteur, comme une offense à la morale publique. M. Vigouroux a été condamné à trois mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

— On a rendu avant-hier à MM. Mathey et Gunther, armuriers, les armes non prohibées qu'un commissaire de police avoit saisies dans leurs magasins.

— M. le marquis de Saint-Maurice, gérant du journal la *France*, vient de se rendre à Sainte-Pélagie pour y subir les onze mois de captivité dont il a été frappé par trois condamnations successives. M. le baron de Verteuil est devenu gérant de ce journal.

— M. Laroze, ancien rédacteur de la *Quotidienne* et de la *Gazette du Maine*, vient de mourir à la suite d'une attaque d'apoplexie.

— Le célèbre orateur, M. Berryer, étant obligé de vendre sa terre d'Augerville, MM. de Châteaubriand, de Fitz-James et de Latour-Maubourg viennent d'écrire à la *Gazette de France*, et de proposer une souscription pour que cette propriété soit conservée à M. Berryer.

— Un journal prétend que de nombreux tableaux espagnols provenant de la spoliation des couvens, sont attendus au Musée du Louvre, et que ces tableaux ont été vendus 800 mille francs par la nécessité régente d'Espagne.

— On voit près du quai d'Orsay un très-beau bateau à vapeur, la *Ville de Paris*, qui vient d'arriver du Havre. La machine, à basse pression, est de la force de 26 chevaux. Ce bateau est destiné à faire, avec le *Théodore*, un service régulier de Paris à Rouen.

— Trois attaques nocturnes ont eu lieu presque coup sur coup dans le faubourg Saint-Germain. Un avocat, M. Blaise, neveu de M. de La Mennais, a été attaqué rue de Bagneux, non loin de la rue de

Vaugirard, par six individus qui l'ont grièvement blessé. Peu d'instans après, M. Bilioux, officier de la garde nationale, a été arrêté rue de l'Ouest, et aussi fort maltraité par onze malfaiteurs. Plusieurs personnes sont accourues à ses cris, mais les assassins les ont empêchées d'approcher, et les ont poursuivies le poignard levé. Enfin M. D...., homme de lettres, a été dévalisé rue de Seine, auprès du Pont-des-Arts.

— Pendant l'orage qui, la semaine dernière, a éclaté la nuit à Paris, le tonnerre est tombé sur l'établissement des Omnibus-Restaurants, rue de Navarin, mais sans occasionner de dommage. La foudre est également tombée cette nuit-là sur la route de Mendon à Versailles, et a tué un marchand de vin qui voyageoit dans une petite charrette. Un homme qui se trouvoit à côté de ce malheureux a eu les cheveux roussis par le tonnerre.

— Avant-hier, dans la nuit, une patrouille de gardes nationaux de Belleville aperçut dans les champs plusieurs individus chargés de ballots. Elle se mit aussitôt à leur poursuite; mais à la faveur de l'obscurité, ces hommes disparurent, après avoir tiré un coup de feu sur la patrouille et abandonné un grand sac qui étoit rempli d'avoine et de pains de sucre. Le tout a été déposé à la mairie.

— Depuis 1788 jusqu'à 1832 inclusivement, le montant des importations de blé a été de 2,985,947,000 kilogrammes; les exportations se sont élevées à 1,891,345,000 kilogrammes; ce qui donne pour les importations un excédant de 1,094,602,000 kilogrammes, lesquels dans cette période de 45 années ne donnent que 64 jours de nourriture, en calculant d'après le chiffre de la population aux diverses époques où les importations ont eu lieu.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une diligence de Paris à Orléans sortoit le 1er août d'Arpajon et gravissoit la montagne, quand le conducteur entendit un homme qui lui cria d'arrêter. Bientôt menacé de recevoir un coup de sabre

Il sauta de son siège; un voyageur qui se trouvoit à côté de lui reçut le coup qui lui étoit destiné, et eut la main et le bras abîmés. Le cocher ayant pu saisir le mal-faiteur et le terrasser, les voyageurs vinrent l'aider à le garrotter. On le plaça ensuite, dit le *Journal du Loiret*, sur l'impériale de la voiture, et hientôt après on le peunit à la gendarmerie.

— M. Félix Davin, rédacteur du *Guetteur* de Saint-Quentin, est mort la semaine dernière.

— La cour royale d'Amiens vient de condamner à 55,000 fr. d'amende un propriétaire qui avoit défriché une partie de bois sans autorisation préalable.

— M. Waymer, vice-président du tribunal de Lille, vient de mourir à l'âge de 81 ans. Il étoit père du sous-préfet de Valenciennes qui fut destitué aux dernières élections pour avoir refusé, dit-on, de s'employer pour M. d'Haubersaert.

— Vendredi soir, une diligence qui fait le service d'Argences à Caen, a versé. Sur 22 voyageurs, 16 ont reçu des contusions plus ou moins fortes; un seul a été blessé grièvement.

— Le recensement qui vient d'être fait de la population de Caen donne pour résultat 41,281 habitans.

— Le conseil municipal de Caen a voté une somme de 700,000 fr. pour la canalisation de l'Orne inférieure.

— La souscription pour le monument élevé à Rouen à Pierre Corneille n'ayant produit que 77,112 fr. 74 c., et la dépense s'étant élevée à 81,150 fr. 32 c., le conseil municipal de Rouen a déclaré qu'il combleroit ce déficit.

— Le 3 août, le gérant de l'*Indépendant d'Anjou* a été condamné par défaut à 1,000 fr. d'amende et un mois de prison.

— Nous apprenons avec plaisir que l'*Hermine*, journal de Nantes, qui avoit suspendu ses publications, a reparu le 6.

— La *Didon*, en entrant le 1er dans le port de Brest, s'est échouée vis-à-vis le fer-à-cheval, après avoir brisé le mât d'un bateau ponté qui a été au moment de bouler. A la marée montante, la frégate

s'est relevée, et c'est seulement alors qu'elle a pu entrer dans le port. On se rappelle que ce bâtiment, qui joue vraiment de malheur, a échoué aux Antilles où il a perdu sa fausse quille.

— On cite un arrêté assez plaisant de M. le maire de Saint-Bouret, près Charolles diocèse d'Autun. Ce magistrat considérant que la fête du patron de la paroisse arrive le 15 janvier, c'est-à-dire dans une saison trop rigoureuse pour les réunions de famille, après avoir consulté le conseil municipal, a pris un arrêté en trois articles portant que la fête religieuse se célébrera à l'époque ci-dessus, mais qu'il n'y aura ni musique, ni réunions de famille; que ces réunions se tiendront le dimanche le plus voisin du 20 août. M. le maire termine son arrêté de la manière la plus solennelle: *Voulons*, dit le grave magistrat, *que notre arrêté ait son exécution et nous invitons les habitans à s'y conformer.* Cette sollicitude du respectable maire pour ses administrés est tout-à-fait louchante.

— Le *Journal de Chalon-sur-Saône* annonce que deux commis voyageurs viennent d'être arrêtés dans cette ville, et qu'on a trouvé dans leurs malles des cannes fusils, des cannes à épées et des poignards.

— M. Dupin étoit le 2 à Marseille. Le président de la chambre des députés a visité plusieurs établissemens publics de cette ville, et est allé aussi voir les bédouins.

— Le village de Saint-Marcel, près Marseille, a été dernièrement le théâtre d'un déplorable événement. Un aubergiste et son fils, armés tous deux d'un fusil, cherchoient pendant la nuit à se débarrasser d'un chat qui exerçoit ses ravages dans une garenne. Le père, croyant tirer sur l'animal, blessa à la tête son enfant; heureusement la blessure quoique grave ne présente pas de danger.

— On assure que M. Odillon-Barrot doit venir à Digne pour y voir son beau-frère, M. Meunier, préfet du département.

— Le bruit a couru à Bordeaux que

des pêcheurs de moules avoient voulu attaquer un bâtiment et s'emparer d'une somme de 400 mille francs destinée à la régente d'Espagne. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que M. Lassime, commissaire de police, s'est rendu au vaisseau soi-disant menacé, et en a extrait la somme pour la déposer à la banque de Bordeaux. Maintenant la régente voudra bien attendre un peu. Il y en a qui disent que cet argent a été prêté par une riche maison de banque, et que le banquier ayant eu des craintes par suite de mauvaises nouvelles qui lui étoient parvenues, a cherché un moyen poli pour retarder son envoi.

— M. le général Pelleport a quitté Bordeaux le 2 août pour se rendre au camp de Saint-Omer, où il est chargé du commandement en chef.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Madrid du 1^{er} août donnent des détails sur les événemens qui ont eu lieu à Malaga, dans la nuit du 25 au 26 juillet. C'est la garde nationale de cette ville peuplée de 50,000 habitans qui a donné le signal de l'insurrection. Le commandant militaire San-Just avoit depuis quelque temps défendu de battre le tambour après l'angelus. Dans la soirée du 25, il rencontra une compagnie de la garde nationale, précédée d'un tambour, et suivie de beaucoup de peuple. Sur sa défense, le tambour cessa de battre; mais à l'instant les gardes nationaux crièrent, *vive la liberté*, et bientôt demandèrent la tête du gouverneur qui se réfugia dans un corps-de-garde, d'où il fut arraché et assassiné. Ce crime avoit lieu à neuf heures et demie. Peu d'instans après le comte Donadio, gouverneur civil, le même qui, l'année dernière, présidoit la junte d'Andujar, lors du soulèvement des provinces contre le ministère Toreno, courut à la caserne de la *Merced* où se trouvoient 800 hommes de troupes; sans doute gagnées d'avance, ces troupes refusèrent de le suivre, et allèrent se joindre aux fac-

tieux aux cris de *vive la constitution de 1812*. Alors M. de Donadio essaya de se sauver sous l'uniforme d'un soldat; mais reconnu dans la rue, il fut massacré. Le lendemain, la constitution de 1812 a été proclamée, sous les auspices du commandant de carabiniers Escalante, qui, à cet effet, a adressé au peuple une proclamation. Une autre proclamation d'Escalante, pour la nomination d'une junte définitive, avoit précédé celle-ci. Le commandant de carabiniers y parle de Malaga, comme *centre de toutes les vertus et du plus ardent désir pour les progrès nationaux*. Il faut avouer que le président de la junte provisoire choisissoit assez mal son moment.

Cette nouvelle a jeté la consternation dans le ministère qui, du reste, paroit vouloir réprimer énergiquement cette tentative de révolution. Mais il faut savoir s'il aura, lui si foible, assez de force pour y parvenir. La *Gazette de Madrid* du 1^{er} contient une circulaire adressée à toutes les autorités des provinces, pour leur recommander la plus grande énergie contre toute tentative de désordre, et annoncer que le gouvernement compte sur l'union et le concours des bons citoyens, pour réprimer et punir les factieux de Malaga. On craignoit beaucoup à Madrid que l'insurrection de Malaga ne fût le signal d'une vaste conspiration, et que d'autres villes ne vissent à suivre ce pernicieux exemple.

— Le général Saarsfield a remplacé Cordova.

— D'après ce que disoit hier le *Journal de Paris*, on auroit pu croire que Villaréal avoit été entièrement défait par le général Bernelle le premier août; mais des journaux des frontières assurent aujourd'hui qu'on se battoit encore le 2.

ANGLETERRE. — Londres. — A la séance des communes du 5, M. Hoy a fait une motion tendant à supplier le roi de ne jamais consentir à la réunion des Texiens aux Etats-Unis, au cas où ils viendroient à rompre définitivement avec le gouvernement mexicain; mais sur des explications de lord Palmerston, cette motion a été re-

tirée par son auteur. M. Maclean a ensuite adressé diverses questions au ministre, sur les affaires de la Péninsule. Il s'est étonné qu'après avoir destiné l'escadre de lord Hay à surveiller les côtes d'Espagne, on ait risqué l'honneur du pays en faisant participer les soldats de la marine à des combats dont ils se sont assez mal tirés; et a demandé ensuite si la responsabilité ministérielle n'étoit pas compromise. M. Maclean, après avoir reproché aux chrétiens tous les crimes dont ils se sont souillés, a plaint l'Angleterre d'avoir de tels alliés. L'affaire d'Espagne, selon l'orateur, devoit se terminer entre les partis intéressés, et sans intervention étrangère. Don Carlos, d'après lui, possède l'affection du peuple. Après M. Maclean, M. Grove-Price a fait l'éloge des généraux carlistes et a parlé de l'amour des populations pour Charles V. Lord Palmerston a répondu que la conduite du ministère avoit été basée sur le traité de la quadruple alliance.

— On dit que le 18, le roi prorogera le parlement.

— Le corps de M. Rothschild est arrivé le 5 à Londres, et a été transporté à son hôtel.

Deux maisons de la commune de Lendède, à deux lieues de Courtrai, ont été la proie des flammes, dans la nuit du 3 au 4. Huit personnes ont été entièrement consumées; une femme et deux enfans, qui ont seuls échappés au désastre, sont dangereusement blessés, et laissent peu d'espoir de guérison.

— Un journal belge dit que les deux princes de Saxe-Cobourg, revenant dernièrement de Lacken, trois hommes d'assez mauvaise mine se jetèrent à la tête des chevaux comme pour arrêter la voiture. Le postillon ayant fait aller plus vite ses chevaux, ces hommes, qui probablement étoient ivres, lâchèrent prise, et les princes arrivèrent sans autre encombre à leur hôtel.

— On va commencer incessamment les travaux du chemin de fer de Gand à Ostende.

— Le 1^{er} de ce mois un vaste incendie a jeté la désolation dans le village de Méry, à 2 lieues de Chambéry. C'est à 11 heures du matin que le feu s'est manifesté, et malgré les secours, la flamme gagnant des toits de chaume, avoit dévoré à 2 heures 96 maisons. Plusieurs personnes, et notamment des enfans, ont péri. La violence du feu étoit si grande, que les arbres fruitiers qui étoient dans les jardins des habitations ont été grillés. Six cents malheureux habitans errent maintenant sans asile et sans pain. Une souscription ouverte aux eaux d'Aix a déjà produit 5,000 fr.

— On s'est occupé le 18 juillet à Lisbonne des élections d'arrondissement qui paroissent favorables à l'opposition. Les élections définitives ont dû commencer le 29. Le prince Ferdinand étoit de retour de son voyage.

— Notre célèbre député, M. Berryer, étoit le 28 juillet à Bade.

— Le grand-duc Michel, frère de l'empereur de Russie, est arrivé le 29 juillet à Hanibourg, et en est reparti le lendemain pour se rendre aux eaux de Kissingen.

— La fête de l'empereur d'Autriche a été célébrée le 26 juillet, à Vienne.

— Un journal français va être publié à Vienne.

— Le 20 juillet on a senti à Inspruck (Tyrol) une légère secousse de tremblement de terre. Après une chaleur accablante, il s'est soudain élevé le 21 un ouragan, accompagné d'un vent glacial. Le froid a augmenté le 22; et il y avoit de la neige dans les vallées. La secousse de tremblement de terre s'est fait aussi sentir à Brixen et à Munich; elle a été forte dans la première de ces deux villes.

— Le choléra sévit toujours dans la Lombardie vénitienne. Dans les villes manufacturières, le fléau a produit une telle sensation, que la plupart des ouvriers ont abandonné leurs ateliers pour prendre la fuite. La foire de Brescia n'a pas en lieu.

— On écrit de Gratz que le choléra sévit également dans la Styrie.

— Le choléra se montre de nouveau en

Bobème, mais moins meurtrier que la première fois.

— D'après un journal étranger, une corvette russe arrivée à Rio-Janeiro de la Nouvelle-Zélande, a découvert dans les mers du sud une nouvelle île, qui ne se trouve indiquée sur aucune carte.

— Des lettres d'Athènes disent que de nombreuses bandes de brigands continuent de ravager le l'éloponèse.

— Le successeur de feu M. Blaque, dans la rédaction du *Moniteur ottoman*, se nomme Massuna d'Ghiez. Il a voyagé dans toute l'Europe comme commerçant, et a résidé en France, à Marseille et à Paris. Il connoît les langues française, anglaise et italienne.

— Le *Tigris*, bateau à vapeur anglais, qui naviguoit sur l'Euphrate, et qui se trouvoit à 80 milles environ d'Ansb, a été surpris à la fin de mai par un horrible ouragan, et a sombré. Un autre bâtiment à vapeur qui l'accompagnait, et qui en a été quitte pour des avaries considérables, a pu recueillir à son bord le colonel Chesney, le lieutenant Lynch, M. Staunton et M. Thompson, qui, après avoir long-temps nagé, avoient enfin, bien fatigués, abordé le rivage. On dit que 20 personnes ont péri.

AU RÉDACTEUR.

Paris, 5 août 1836.

• Dans un article que vous avez publié le 16 du mois dernier, sur l'*Histoire du Christianisme*, par M. de Potter, vous me calomniez :

• 1° En m'accusant de vouloir tromper le public auquel, d'accord avec mon éditeur, je vends, dites-vous, du vieux pour du neuf ;

• 2° En rapportant que j'ai présenté mon livre à la reine Marie-Amélie, et qu'elle me l'a payé.

• Ni l'un ni l'autre n'est vrai.

• Si vous aviez lu autre chose que le *prospectus*, vous sauriez que mon *Histoire du Christianisme* contient au moins un tiers de plus en matière que l'*Esprit de l'Eglise* avec lequel vous cherchez à le faire confondre ; que cette matière est

plus que doublée dans les volumes qui ont paru et dont vous auriez pu prendre connoissance, où je rends compte des faits antérieurs au schisme entre les catholiques grecs et les catholiques latins, et que l'*introduction* formé à elle seule près d'un volume ; mon ouvrage de 1811 n'en offre pas une seule phrase.

• Quant au prétendu voyage à Versailles, l'hommage de l'*Histoire du Christianisme* à la reine, et la remise entre mes mains, comme vous dites, du montant, tout est de votre invention.

• Il ne me convient pas d'entrer en discussion avec vous sur les autres insinuations malignes dont fourmille l'article en question. Je me borne aux deux faussetés matérielles que je viens de signaler, et que je démens formellement parce qu'elles touchent à l'honneur.

• Je vous invite, monsieur, à insérer cette lettre. J'use d'un droit ; vous remplirez un devoir.

• DE POTTER. •

Nous donnons à M. de Potter une preuve de bonne foi en insérant sa lettre. Nous l'avons bien moins calomnié qu'il n'a calomnié les catholiques. Nous n'avons point affirmé que l'*Esprit de l'Eglise* et l'*Histoire du Christianisme* fussent le même ouvrage. Nous n'avons énoncé qu'un soupçon, et ce soupçon étoit fondé sur la parfaite ressemblance des divisions et sous-divisions des titres et des chapitres. M. de Potter ne nous explique point dans sa lettre cette étonnante ressemblance, et il est clair que le *prospectus* tendoit à tromper le lecteur, en disant qu'il n'y avoit d'autre analogie entre les deux ouvrages, sinon que le second avoit emprunté au premier les faits qui rentroient dans son plan. On vouloit faire croire qu'il n'y avoit que quelques faits communs aux deux ouvrages ; mais le plan qui est le même, mais les divisions et subdivisions, mais les titres des chapitres qui sont les mêmes, tout cela fait encore bien d'autres analogies.

L'*Histoire du Christianisme* ne sera donc que l'*Esprit de l'Eglise* amplifié, mais le fond de l'ouvrage sera le même. On est

autorisé à le croire d'après le *prospectus*.

Nous n'avons point inventé le fait de la présentation à la reine ; ce fait nous étoit attesté par une lettre signée.

M. de Potter, qui est si susceptible sur ce qui touche à l'honneur, devoit comprendre qu'il est de l'honneur, aussi quand on se fait historien, d'être impartial. Mais M. de Potter l'est-il, quand il se tait sur les grandes vertus que le christianisme fait éclore, sur les grands hommes qui l'ont honoré, sur les bienfaits de la religion, et quand il affecte de ne voir dans l'Eglise que troubles, divisions et scandales? Il ne veut pas qu'on le calomnie, mais ne calomnie-t-il pas perpétuellement les chrétiens et les catholiques? Ne calomnie-t-il pas les papes, les évêques et les docteurs? Ainsi chez lui saint Athanase étoit un *sectaire séditieux*; c'étoit Arius qui avoit raison, et l'auteur se range à son avis. Il prend avec la même impartialité le parti des autres hétérodoxes contre les Pères qui les ont combattus. Il traite fort mal saint Augustin, ce Père si savant, si sage et si pieux. Il calomnie l'Eglise dans ce qu'il raconte de son origine, de ses progrès et de ses dogmes; il calomnie les conciles lorsqu'il dit qu'il est plus qu'inutile d'avertir que les suites d'un concile doivent être nécessairement des troubles, des révolutions et des massacres.

Ce sont là des faussetés matérielles qu'il auroit été plus important de démentir; mais il auroit fallu démentir tout l'ouvrage, et il est plus commode de dire qu'il

ne convient pas d'entrer en discussion. M. de Potter va répéter dans son *Histoire* tout ce qu'il avoit dit dans l'*Esprit de l'Eglise*, sans s'arrêter aux remarques faites sur son livre, entr'autres à l'écrit de M. l'abbé Mastroiani dont nous avons rendu compte, tome III, pag. 81.

Le Géant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 8 AOUT.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 109 f. 25	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 100 fr. 75	
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 40	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	
Act. de la Banque. 2280 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 070	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obi. de la Ville de Paris 1207 f. 50	
Emp. 1832, j. du 27 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1230 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 762 fr. 50	Empr. r. d'Esp. 000/00
R. de Napl. 1001 60	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 103 f. 0 0	Empr. Belge. 103 fr.
Cvités, 00 fr. 070	Empr. d'Haiti. 00 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 070.	Empr. grec... 000 f.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET C^{ie},
Bureau de ce Journal.

DISSERTATIONS PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET THÉOLOGIQUES SUR LA RELIGION CATHOLIQUE, ouvrage posthume du P. Archang. capucin, né Michel Desgrauges, à Lyon; 2 vol. in-8° ornés du portrait de l'auteur.

Prix: 8 f. et 10 fr. 50 c. franc de port.

PARIS, POUSSIELGUE-RUSAND, libraire-éditeur, rue Hautefeuille, 9.

VIES CHOISIES DES PRINCIPAUX SAINTS,

TRADUITES DE BUTLER, PAR GODESCARD,

DISPOSEES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE;

AVEC UN PRÉCIS DES ÉVÉNEMENTS LES PLUS REMARQUABLES ARRIVÉS
DANS CHAQUE SIÈCLE,

ET UN TRAITÉ DES FÊTES, PAR LE MÊME AUTEUR

A. M. D. JG.

8 gros volumes in-12. — Prix de chaque volume, 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. par la poste.

(Il paroit en volume par mois. — Le premier est en vente.)

	f. s.
1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

JEUDI 11 AOUT 1836.

DE L'UNION DE LA RELIGION
ET DE LA SCIENCE.

(Premier article.)

Ce sujet n'est pas nouveau, et cependant on le discute encore. Nous le rencontrons dans une foule d'écrits, et pour ne parler que de ceux qui viennent de voir le jour, et qui nous sont tombés sous la main, il en est deux, dont l'un appartient à M. Gibon, professeur distingué de la capitale, et l'autre à un étranger, M. de Maistre, où l'on considère l'*union de la religion et de la science* comme une thèse ayant encore des adversaires absolus, des partisans non moins prononcés, et pouvant compter aussi des esprits indécis qui ne se prononcent pas. Il y a ici, comme dans beaucoup de discussions, des préjugés, des malentendus, quelques vérités, et rarement une exposition lumineuse et une saine logique. Il est d'autant plus important d'y porter la lumière, que c'est un moyen de dissiper des préventions funestes contre la religion. Celles qui ont leur source dans des idées confuses sont plus nombreuses qu'on ne pense.

Qu'est-ce que la science prise en général, et dans le sens large que lui donnent les écrivains qui se sont occupés de savoir si on pouvoit l'unir à la religion, ou si on devoit l'en séparer? C'est la connoissance des choses, connoissance certaine, s'il s'agit d'une véritable science; connoissance mêlée de certitude et de probabilité, s'il est question d'une science improprement dite, par exemple, de celle de l'Histoire; connoissance conjectu-

rale, quand elle a pour objet des faits qui échappent à la démonstration; telle est la géologie.

Qu'est-ce que la religion? La religion nous fait connoître Dieu, le culte qui lui est dû, et certains devoirs de morale qui nous sont imposés envers nous-mêmes et envers nos semblables. D'après cela, la religion est une science. Cependant on applique souvent le mot de science aux connoissances qui nous viennent du raisonnement ou de l'observation, et c'est dans ce sens que nous l'emploierons dans cette discussion. Nous demandons pardon de donner des définitions si connues, et de faire sur une chose aussi claire une sorte de catéchisme. Mais nous avons à discuter avec deux philosophes, qui, faute d'avoir pris cette précaution, se sont mépris, et nous devons en combattre un troisième, M. Baron, qui s'est complètement égaré.

Si on examine à quel point la religion peut être unie à la science, on ne peut s'arrêter d'abord à la question de savoir si elles ont toujours les mêmes objets en vue. Il est évident qu'elles ne les ont pas, et ne peuvent pas les avoir. Les mathématiques, l'astronomie, la physique, etc., etc., ne s'occupent pas directement de Dieu, de son culte, des règles de la conscience et de ses devoirs. Mais le droit naturel, la philosophie et la théologie s'occupent de ces choses; ainsi, il n'est pas douteux que si la religion et la science ne se rencontrent pas toujours, elles se rencontrent quelquefois. La religion prescrit des lois morales comme révélées; et la science peut arriver à la connoissance de ces

lois par une autre voie, par le raisonnement.

Il n'est pas moins certain, quoique ceci soit moins universellement compris par certains philosophes, que la religion véritable et la science ne peuvent être en opposition.

La religion se compose de faits qui en sont la preuve, de dogmes qui sont un objet de foi, et enfin de devoirs à remplir, auxquels la foi adhère et la volonté se soumet. Les faits surnaturels ne peuvent être qu'en dehors, et non en opposition avec la science. La science nous dit qu'il y a des lois dans la nature, que c'est conformément à ces lois que se produisent les phénomènes qui frappent nos sens; mais la science ne dit pas que celui qui a fait ces lois ne peut point y déroger. Si elle est impuissante pour établir l'existence de cette dérogation, elle l'est encore plus pour prouver qu'elle est impossible. Quoiqu'il en soit, le chrétien qui professe la foi dans les miracles, observe la nature tout aussi bien que le déiste; il raisonne aussi bien que lui sur les expériences faites et sur les lois qu'il découvre au moyen de ces expériences. Pascal, Newton, Copernic, Boyle, Leibnitz, Euler, Deluc, étoient des chrétiens convaincus; on ne voit pas que la vivacité de leur foi ait ralenti les ailes de leur génie, quand il a pris son vol pour contempler les lois de l'univers. La raison en est simple. Dans le domaine de la foi, ils parloient de faits qui forment des exceptions. Mais par là même qu'ils les considéroient ainsi, ils ne s'appliquoient pas avec moins d'ardeur à la recherche des lois auxquelles ces faits dérogeoient. La science, en discutant les miracles, ne pourroit être en opposition avec la religion, qu'autant

que la raison et la foi énonceroient des raisons contradictoires. Or, la raison ne peut parler que de l'action ordinaire de la divinité; elle ne peut rien dire d'un acte de sa toute-puissance, si ce n'est possible, et qu'en outre le témoignage humain peut constater cet acte, de même qu'il constate tous les autres. Comme tous les faits, il est saisi par les sens, il se transmet par la tradition, et il peut être prouvé conformément à toutes les règles de la certitude historique. Non-seulement, sur le point qui nous occupe, la religion et la science ne se contredisent pas, mais elles agissent avec une pleine indépendance, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Il n'y a pas un individu, quelque vive que soit sa foi, qui ait seulement la pensée de chercher dans les faits miraculeux de l'Écriture ou de l'histoire ecclésiastique, des motifs pour modifier les notions certaines que nous donnent les sciences naturelles, et pour étudier autrement qu'on ne le fait les lois de la nature. Mais il est arrivé que des savans se sont égarés, pour avoir voulu préférer leurs rêves géologiques au récit de la Genèse. Il est même à présumer que si la Bible eût été respectée par Buffon, il auroit encore plus enrichi la science qu'il ne l'a fait; et il ne l'auroit pas déshonorée par des romans physiques que personne ne lit aujourd'hui. Les savans incrédules, en voulant mieux connoître la chronologie que ne l'avoit fait Moïse, ont ressuscité les mensonges inventés pour flatter la vanité des anciens peuples. Mais des recherches plus consciencieuses ont démontré encore que la science n'avoit rien à gagner en contredisant la Bible. Je cite la chronologie et la géologie, parce qu'elles sont les seules dont on pût se servir d'une manière



spécieuse pour établir une opposition réelle. L'on voit cependant que l'expérience a produit un résultat entièrement opposé à celui qu'ambitionnoit le scepticisme du dix-huitième siècle.

La religion se compose de dogmes. Ces dogmes sont ou des croyances généralement admises par tous les hommes doués de raison, ou des mystères que la raison ne peut comprendre. Il est évident que la science ne peut jamais contredire la religion quand il s'agit des premiers ; elle ne peut que les approuver. En effet, aucune des notions qu'elle fournit ne repose sur une certitude qui surpasse la certitude même rationnelle des préceptes inscrits sur les tables de la loi. Et, quant aux autres préceptes du christianisme, s'ils sont moins évidens à la lumière du raisonnement, ils trouvent dans leur application à la société une preuve de leur perfection supérieure à toutes les démonstrations *à priori*. Ils sont en outre appuyés sur la plus imposante autorité connue.

Sur quoi tombent les mystères ? Tous sans exception tiennent à la nature impénétrable de Dieu. La science peut d'autant moins contester leur vérité, qu'il n'y a pas eu un seul philosophe digne de ce nom, qui ait en la prétention de connoître Dieu dans son essence. La raison le connoît comme cause première, comme cause essentielle et infiniment supérieure aux causes secondes. Mais elle demeure muette sur son union avec la nature humaine, sur sa manière d'être en lui-même ; elle connoît sa justice, sa bonté, mais elle ne peut en mesurer l'étendue. En nous apprenant quelque chose de tout cela, la religion ne fait donc que remplir un vide laissé par la science. Comment

celle-ci auroit-elle la prétention de la combler ? Son unique grief, quand elle est impie, est de nous reprocher la folie de notre orgueil, d'essayer une chose impossible à l'homme. Elle se trompe sans doute. La religion, pour parler de ce que la raison ignore, possède des titres que la raison peut apprécier ; ces titres, ce sont des faits. Mais enfin la science ne peut qu'avouer son impuissance, soit qu'il s'agisse de faits miraculeux, soit qu'il s'agisse des mystères. La science ne peut dire : Cela est impossible ; mais seulement : Tels faits ne frappent pas habituellement mes regards, tels dogmes sont sans rapports avec le fond d'idées naturelles que Dieu a départi à tous les hommes. Ma raison, d'ailleurs, ne dit point que Dieu, après avoir constitué l'univers et donné des lois à chacune des innombrables familles d'êtres qu'il renferme, s'est retiré dans le fond d'un Olympe ; elle n'a garde d'affirmer que les intelligences qu'il a créées ne pourront jamais, même à la distance de quelques siècles, s'écrier : *Le doigt de Dieu est ici. C'est sa droite qui a fait ces merveilles.* Elle nous dit que Dieu nous est au moins aussi inconnu que notre ame ; qu'ils ne se manifestent l'un et l'autre que par des effets matériels et sensibles, tels que la création, le mouvement, etc. ; intellectuels et au-dessus des sens, tels que la pensée, l'amour, etc.

Sur les notions morales, la religion et la science s'unissent ; mais la première a sur la seconde un immense avantage ; elle parle avec autorité : la science est plus ou moins remplie d'hésitations. Or, la vie morale comme la vie physique n'est qu'une action non interrompue. Les individus et les nations qui ne possèdent que la science, ne peuvent vivre, ou du

moins avoir une existence morale robuste, parce qu'on n'agit pas avec des doutes. Aussi n'a-t-on jamais gouverné avec la science. Les lois qui procèdent par voie d'autorité et de contrainte sont plus puissantes. Et encore, qui ne sait combien elles s'énervent, si elles ne sont puissamment secondées par la religion. Lorsqu'elles n'en reçoivent qu'un foible appui, leur pouvoir est sensiblement diminué; et si elles n'en reçoivent aucun, elles périssent infailliblement.

Ce n'est pas notre faute si nous redisons des choses si connues. Mais une fois admises, comment, sans être un déclamateur, ose-t-on avancer que la religion en général, ou que la religion catholique en particulier, est un obstacle aux progrès de la science? L'épiscopat belge a fondé une Université catholique. Les maîtres doivent professer le catholicisme et jurer de lui être fidèles. Une autre Université s'élève en concurrence avec elle. Dès son premier début, son organe, M. Baron, déclare que « les doctrines scientifiques (de sa rivale) seront de nécessité spéciales et restreintes, car elles se rattachent, dit-il, à un dogme d'obéissance passive que rejettent péremptoirement la Russie, la Grèce, la Prusse, la Suède, le Danemarck, la Grande-Bretagne, une grande partie de l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique; à un dogme qui, même dans les états catholiques, est contesté par une foule d'esprits religieux. Les doctrines de l'épiscopat belge seront de nécessité incomplètes, arbitraires, etc., etc. »

En quoi, je vous prie, l'enseignement de toutes les sciences physiques et mathématiques peut-il être restreint par le serment, puisqu'elles n'ont rien à démêler avec la religion? Elles ne pourroient la blesser que par

l'athéisme, le fatalisme, le matérialisme, qui certes n'ont jamais fait avancer d'un pas ni les expériences, ni les théories dont ces sciences se composent. D'ailleurs, ces opinions impies n'en sont pas seulement une conséquence sophistique, elles sont en outre une déduction étrangère à toutes leurs prémisses. Elles n'ont avec elles aucun rapport, ni vrai, ni faux. Elles appartiennent à la science de la métaphysique, s'il est possible que l'erreur appartienne à une science.

En quoi les sciences historiques peuvent-elles devenir plus restreintes dans l'enseignement d'un professeur catholique? Aucun article de sa religion ne lui interdit de discuter les faits honorables ou affligeans pour l'Eglise, de les rejeter ou de les adopter. La religion ne lui prescrit que ce qu'exige le bon sens lui-même, c'est-à-dire de ne pas condamner une institution, parce que des hommes plus ou moins nombreux en ont abusé.

La morale est plus étendue quand elle est enseignée par la religion que par la science; elle est plus sûre, elle est plus pratique. La religion n'a aucun principe de morale regardé par elle comme inébranlable, que la science puisse contester. Et, pour ce qui est du domaine de l'opinion, si la religion préfère en général les sentimens les plus généralement adoptés par l'autorité dépositaire de son enseignement, elle ne les soustrait pas néanmoins à la libre discussion.

Mais l'expérience vaut mieux que tous nos raisonnemens. Quels sont les griefs de la religion contre les sciences physiques? Ce sont des systèmes de géologie que la science elle-même a fini par condamner; l'oubli de Dieu dans leur enseignement, c'est-à-dire

une sorte d'athéisme que la raison condamne aussi.

Quels sont les griefs de la religion contre l'Histoire telle que l'entend la philosophie? C'est d'avoir préféré, pour raconter les commencemens du genre humain, des livres sans autorité, à un récit qui même humainement parlant offre des caractères certains d'authenticité; c'est encore d'avoir fait du moyen le plus puissant d'éclairer les hommes, un véhicule de corruption, un instrument de calomnie, ou du moins un cadre systématique, où l'on disserte au lieu de raconter. Elle lui reproche enfin sa partialité, parce que, au lieu de se placer au milieu des hommes et des événemens qu'elle produit sur la scène, trop souvent elle s'est placée au milieu d'autres hommes et d'autres événemens qui offusquent la vue et préoccupent exclusivement l'attention de l'écrivain. M. Baron croit-il que l'on puisse mieux connaître l'Histoire dans Condillac et Voltaire, que dans Rollin, Lebeau, Crevier et Addison? Le prêtre Lingard est-il inférieur à Hume ou à Gibbon? Enfin, opposera-t-on aux savans travaux des Bénédictins pour l'étendue, pour l'exactitude, la bonne foi, l'impartialité, les modernes élucubrations philosophiques du même genre? Si les catholiques ont fait quelques reproches à l'histoire ecclésiastique de Fleury, ce n'est pas d'avoir écrit avec sincérité, mais de l'avoir fait quelquefois avec prévention. Qu'on nous montre une histoire de la philosophie aussi indépendante, aussi impartiale que cette *Histoire de l'Eglise*.

Les catholiques réprovent la psychologie de Condillac, sa sensation transformée (encore n'a-t-elle pas été condamnée par l'Eglise); mais la philosophie la réproouve aussi, puisque

tous les philosophes l'abandonnent. Ils n'aiment pas davantage sa manière d'inventer les langues; mais sur ce point encore la raison ne lui donne-t-elle pas un démenti au moins aussi fort que la religion? Si on retranche ces deux opinions du programme de l'Université catholique, la science ne pourra qu'y gagner, puisquelle se débarrassera de deux erreurs avérées. Eh bien, je ne connois pas d'erreur philosophique opposée à la religion qui ne soit encore plus fautive et plus pernicieuse que les deux que je viens de citer. On est exposé à juger avec ses passions quand on professe une doctrine qui les justifie toutes. Si M. Baron eût été plus impartial ou plus éclairé, il n'auroit pas dit que l'*Université catholique*, par cela seul qu'elle est catholique, est *radicalement inhabile à un mouvement progressif, complet, universel*.

Nos anciennes universités n'étoient pas impies; cependant elles ont formé des philosophes, des littérateurs, des savans, auxquels M. Baron ne voudra pas se comparer. Si sa modestie l'empêche d'établir ce parallèle; je lui proteste qu'il nous sera bien plus impérieusement interdit à nous par l'amour de la vérité et de la justice, deux choses si sacrées, que nous ne voudrions y déroger en faveur de personne, pas même en faveur d'un homme de la force de M. Baron. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans la réunion de l'Académie de la Religion catholique du 7 juillet, M. l'avocat Guadagni lut une dissertation sur l'immunité personnelle et réelle du clergé chrétien. Il partit de ce principe, que Jésus-Christ avoit dû donner à son Eglise, dans la mesure dont une société humaine est capable, toutes les quali-

tés et les perfections qu'il avoit lui-même, suivant ses deux natures. En énumérant ces qualités, l'académicien parla du pouvoir royal du Sauveur sur les choses de la terre, et conclut par induction que ce pouvoir avoit dû être communiqué à l'Eglise dans la mesure nécessaire à la fin spirituelle pour laquelle elle étoit fondée. Il montra ensuite que l'immunité personnelle et réelle du clergé étoit nécessaire à cette fin; et, après avoir déploré la subversion des règles canoniques qui, dans quelques circonstances, pourvoyent aux besoins extraordinaires de la société civile avec les revenus du clergé, il refusa spécialement le publiciste George Lackics, un des ennemis les plus déclarés du droit ecclésiastique. MM. les cardinaux Sala, Castarane et Polidori assistoient à cette séance, ainsi que beaucoup de prélats, d'ecclésiastiques, de religieux et de séculiers de distinction.

PARIS. — Lundi prochain, jour de la fête de l'Assomption, M. l'Archevêque officiera toute la journée à Notre-Dame. A l'issue de la grand-messe, le prélat donnera la bénédiction pontificale, à laquelle une indulgence plénière est attachée.

On annonce que le conseil de l'instruction publique a décidé, sur le rapport de M. Rendu, qu'un prêtre de l'église française ne pouvoit remplir les fonctions d'instituteur primaire. Quelles garanties présentent en effet des hommes qui ne se sont fait connoître jusqu'ici que par l'audace et l'impiété de leurs actes et de leurs déclamations? Mais s'ils ne sont pas dignes d'être instituteurs primaires, comment les laisse-t-on exercer publiquement leur culte, prêcher, tromper et égarer le peuple, simuler des cérémonies auxquelles ils ne croient pas? C'est une inconséquence dont il seroit temps que le pouvoir comprit bien le ridi-

cule et le danger. Le soin d'enseigner la morale peut-il être laissé à des gens qu'on ne trouve pas capables d'enseigner les plus simples éléments des connoissances humaines?

On veut décidément faire beaucoup de bruit de l'affaire du prêtre du Pec. Ce prêtre s'appelle J. J. Pillot, et prend dans ses lettres le titre de *ministre chrétien, directeur de l'église française unitaire*; ce qui indique apparemment qu'il ne croit pas à la divinité de Jésus-Christ. D'un autre côté on dit qu'il a fait inscrire sur un drapau à sa porte: *Eglise chrétienne universelle*. C'est encore une variante des *églises françaises*, et cette secte nouvelle se divise déjà en plusieurs branches. Quoi qu'il en soit, voici ce que l'on raconte de l'affaire du Pec.

C'est le 30 mai que le sieur Pillot alla s'établir au Pec; il obtint l'autorisation du maire. Il paroît qu'il n'adoptoit pas entièrement les idées de Châtel, et qu'il avoit son système particulier. Le 17 juin, le préfet de Versailles lui fit signifier un arrêté qui interdisoit ses réunions, et les scellés furent apposés sur les portes du local, qui par parenthèse avoit été long-temps une salle de bal. Le sieur Pillot rendit plainte le 4 juillet, devant le juge d'instruction de Versailles, pour violation de son domicile et violation des droits garantis par la charte. Il lui écrivit encore le 12 juillet. On le renvoya au procureur du roi qui ne voulut lui faire qu'une réponse verbale. Le 22 juillet il adressa une plainte au garde des sceaux. Il se plaignoit du silence que la justice gardoit à son égard, et invoquoit la charte, décidé à défendre ce qu'il appelloit son droit. Le garde des sceaux ne fit point non plus de réponse. Le sieur Pillot annonça par un placard le dimanche 31 juillet, qu'il leveroit publiquement les scellés à trois heures et demie. Il le fit en effet, comme nous l'avons annoncé, en présence du maire qui le protége

et qui avoit loué lui-même le local pour le nouveau culte.

Mais après son départ, les scellés furent apposés de nouveau. Dimanche dernier, il les rompit encore. Au moment où il étoit en chaire et se félicitoit de son triumphe, le procureur du roi de Versailles, le juge d'instruction, le maire, le commissaire de police sont arrivés avec la gendarmerie. On a sommé le prêtre de descendre de sa chaire; il a refusé. Le maire a reconnu qu'il avoit autorisé le nouveau culte. Les magistrats ont réitéré leurs injonctions au sieur Pillot qui a persisté à rester en chaire. On a fait évacuer la salle et on a rédigé un procès-verbal. On dit que le prêtre récalcitrant n'a voulu déclarer que ses noms et son âge.

Il paroît que cet homme a été encouragé et poussé. L'affaire sera probablement portée devant les tribunaux.

Nous remplissons la promesse que nous avons faite de donner une notice sur M. l'abbé Petit-Radel, docteur de Sorbonne, ancien grand-vicaire et chanoine de Couserans, en dernier lieu administrateur de la bibliothèque Mazarine, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort à Paris, le lundi 27 juin. Quoiqu'il n'exerçât point le ministère, on verra que sa vie et ses habitudes étoient celles d'un prêtre. Il s'honoroit de ce titre, et tous ses confrères à l'Académie savent quels étoient à cet égard ses principes et ses sentimens.

Louis-Charles-François Petit-Radel étoit né à Paris, le 26 novembre 1756, sur la paroisse Saint-Roch. Il avoit trois frères, dont l'un fut un architecte distingué, et l'autre un médecin connu par un assez grand nombre d'ouvrages. Le jeune Louis se destina à l'état ecclésiastique. Il fit ses études au collège Mazarin (1),

(1) Des notes laissées par lui nous apprennent qu'il commença le latin à neuf ans, ayant pour maître son frère le mé-

et ensuite au séminaire Saint-Louis. Tonsuré dès l'âge de seize ans, il reçut le sous-diaconat en 1779, et fut ordonné prêtre le 23 décembre 1780. Peu après, il fut placé comme sacristain dans l'hôpital du Saint-Esprit, maison d'orphelins, place de Grève. C'est de là qu'il fit sa licence en Sorbonne, en 1782. Dans la liste de licence, il eut le trente-troisième lieu sur soixante-sept concurrents. Il prit le bonnet de docteur le 24 mai 1786. Suivant l'usage de ce temps-là, il signifia ses grades à plusieurs diocèses, à Lyon, à Couserans et à Saint-Omer.

Les fonctions de M. Petit-Radel au Saint-Esprit ne l'empêchoient pas de prêcher au dehors. Il prêcha à Rouen, en 1784, le panégyrique de saint Bernard. Depuis nous le voyons monter en chaire aux Feuillans de la rue Saint-Honoré, à Saint-Côme, à Saint-Jean en Grève, à l'abbaye de Panthemont, où il prêcha l'Avent de 1786, et dans les couvens des Promontrés, des Filles du précieux Sang et des Nouvelles catholiques. Parmi ses discours, on en remarque un sur la divinité de la religion chrétienne, et le panégyrique de la sainte Vierge. M. de Girac, évêque de Rennes, voulut l'attirer dans son diocèse, et le faire son grand-vicaire; mais peu après, M. de Lastic, évêque de Couserans, le nomma chanoine, puis grand-vicaire. Cependant l'abbé Petit-Radel resta à Paris, et il ne prit possession que par procureur.

La révolution qui s'approchoit fut peut-être le motif qui l'empêcha d'aller commencer au loin un nouvel établissement. Le refus qu'il fit du serment le 8 mai 1791, lui attira un ordre (1) de quitter l'hôpital du decin, qu'il entra en quatrième un an juste après, et en philosophie n'ayant pas encore tout-à-fait 14 ans.

(1) Il est assez remarquable que cet ordre étoit signé de M. Pastoret, alors procureur-général-syndic du département, et en dernier lieu confrère de M. Petit-Radel à l'Académie. Ils étoient fort bien ensemble.

Saint-Esprit, et de remettre l'argenterie de l'église qui lui étoit confiée, et pour laquelle il avoit donné caution. La situation des choses devenoit de plus en plus grave en France. M. Petit-Radel partit pour l'Italie, le 3 mai 1791. Le cardinal de La Rochefoucauld lui donna des lettres de recommandation pour le cardinal de Bernis. A son arrivée à Rome, Pie VI le plaça dans une maison de chanoines réguliers. Mais bientôt le goût de l'abbé Petit-Radel pour son instruction, lui procura d'honorables connoissances. On le voit lié avec le duc Caetani; et avec le marquis Longhi. Il s'occupoit de botanique, et dans ses excursions, il trouva sur le mont Circé le palmier éventail, *chamerops humilis*, qui n'étoit pas connu à Rome.

Les racines de ce palmier étoient engagées dans les pierres d'un monument qui parut à M. Petit-Radel, être d'une construction antérieure aux Romains. Ce fut ce qui lui donna la première idée des monumens cyclopéens ou pélasgiques, sur lesquels il a fait depuis tant de recherches. En visitant plusieurs villes d'Italie, il remarqua dans les constructions, ou, si l'on veut, dans les substructions anciennes, des différences qui annonçoient une époque très-éloignée. D'autres voyageurs modernes ont confirmé ces découvertes qui sont aujourd'hui reconnues par tous les archéologues. Les mémoires que M. Petit-Radel avoit composés sur ce sujet ont été lus à l'Institut, mais n'ont pas été publiés.

Il fut le premier français qui enseignât à Rome, sur la botanique, la méthode naturelle de Jussieu. Il avoit formé un jardin botanique dans le couvent qu'il habitoit, et le transféra ensuite chez le prince Caetani, duc de Sermoneta, qui voulut le loger dans son palais.

En 1801, M. Petit-Radel revint en France. Le genre de ses études le détourna probablement de rentrer dans l'exercice des fonctions du mi-

nistère ecclésiastique. Il lut à l'Institut, le 18 avril 1801, son premier mémoire sur les monumens cyclopéens. En 1802, on lui donna une place au bureau de statistique du ministère de l'intérieur. En 1805, il fut nommé un des conservateurs de la bibliothèque Mazarine, dont il devint administrateur-adjoint en 1807, puis administrateur en titre en 1814. Il entra à l'Institut en 1806. Il avoit fait exécuter un assez grand nombre de modèles en relief de monumens cyclopéens, et il en a laissé la collection à la bibliothèque Mazarine.

Au milieu de ses travaux, M. Petit-Radel n'oublia point qu'il étoit prêtre. Sa vie étoit fort régulière. Il disoit la messe tous les dimanches, tantôt à l'église des Petits-Ménages, tantôt à celle des dames Carmélites de la rue de Vaugirard. Il observoit toutes les convenances de son état. Bon, simple, modeste, réservé, il n'aimoit point à paroître; mais il a rendu service à beaucoup de personnes. Il étoit charitable pour les pauvres, et obligeant pour les gens de lettres. Personne ne connoissoit mieux que lui tout ce qui regardoit l'ancienne Sorbonne, et il en parloit volontiers. La considération générale dont il jouissoit avoit fait regretter à quelques personnes qu'il ne fût pas entré dans l'administration ecclésiastique. Aussi, lorsque M. Bordères fut nommé à l'évêché de Versailles, en 1827, il vint lui proposer de le faire son grand-vicaire. M. Petit-Radel, alors âgé de soixante-onze ans, trouva sans doute qu'il étoit trop tard pour rentrer dans une carrière où il ne pouvoit espérer de rendre de longs services.

Depuis plus d'un an sa santé s'étoit affoiblie. Il ne pouvoit plus dire la messe, et il fut même obligé de renoncer au bréviaire. Il s'est préparé à la mort par les sentimens les plus dignes d'un prêtre, et a rendu le dernier soupir le 27 juin, à six heures du soir. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Germain-des-Prés le surlende-

main. Un court éloge fut prononcé sur sa tombe par M. Haze, président de l'Académie. Il étoit membre de la Légion-d'Honneur, associé de l'Académie de Turin, de celle de Pise, de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, et de la Société des antiquaires de Londres. A l'Institut, il étoit de la commission des médailles et de celle pour la continuation de l'*Histoire littéraire de France*.

On a de lui une *Notice sur les aqueducs des anciens et sur la dérivation du canal de l'Ourcq*, in-8°, 1803; *Explication des monumens antiques du Musée*, 1804-1806, 4 vol. in-4°; *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes*, 1819, in-8°; *Notice sur les Nuraghes de Sardaigne*, 1826, in-8°; *Examen analytique et tableau comparatif des synchronismes de l'Histoire des temps héroïques de la Grèce*, 1827, in-4°; une soixantaine d'articles sur des écrivains du treizième siècle dans l'*Histoire littéraire de France*, et plusieurs Mémoires dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ces Mémoires roulent sur des objets d'antiquité. Il y en a deux entre autres pour venger l'autorité de Denis d'Halycarnasse. M. Petit-Radel combat en toute rencontre le pyrrhonisme historique si commun de nos jours.

On pourroit encore citer un grand nombre d'inscriptions ou textes classiques sur les monumens pélasgiques, gravés sur les quatre-vingts modèles que M. Petit-Radel avoit fait exécuter en relief, et qui sont déposés à la bibliothèque Mazarine. Il laisse en manuscrit un Mémoire sur les anciens Rhoxolans, et ses recherches sur les monumens cyclopéens, dont une partie seulement est rédigée.

Nous disions, il y a peu de jours, à l'occasion de l'enterrement de M. Carrel, qu'on vouloit faire prévaloir la mode des enterremens sans cérémonies religieuses : c'est encore ce qu'on a pu remarquer dans un

journal au sujet de la mort de M. Deshayes, ancien procureur-général impérial près la cour criminelle de l'Eure. M. Deshayes étoit un prêtre marié. On ne manque pas de dire qu'il étoit *vertueux et généralement estimé*; ce qui devoit être nécessairement puisqu'il étoit prêtre marié; de plus, il étoit ami de M. Dupont de l'Eure. Il est mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. L'Eglise n'est point intervenue dans ses obsèques; parce que, dit le journaliste, *la religion du catholicisme de nos jours l'avoit frappé de ses foudres et de son anathème*. Mais ce verbiage porte à faux. L'Eglise ne foudroie pas les prêtres mariés; elle les blâme, sans doute, elle les regarde comme coupables, mais elle les reçoit avec bonté quand ils reconnoissent leurs fautes. Au surplus, on s'est arrangé pour faire un pompeux enterrement à M. Deshayes. Plusieurs magistrats, le préfet, le procureur du roi ont grossi le cortège. M. Dupont de l'Eure a prononcé sur la tombe l'éloge de son ami, qu'il a présenté comme l'objet de l'*admiration générale*. On ajoute que toute la cérémonie a fait une vive impression, et que *la foule s'est retirée ensuite murmurant tout bas que de pareilles pompes funèbres valaient bien la pompe de l'Eglise...* Pour des païens, oui; mais pour des chrétiens qui ont de la foi, et qui connoissent le prix des prières de l'Eglise, est-il rien de si froid et de si sec qu'une vaine pompe, qu'un cortège militaire, que de belles phrases prononcées sur la tombe? Cela ne dit rien à l'ame et ne sert à rien pour l'autre vie.

Un missionnaire catholique en Dauemarck vient d'arriver à Paris dans l'espoir d'obtenir des ses frères les catholiques de France quelques secours pour une église pauvre, et par là même plus digne d'intérêt. Ce missionnaire est M. A. F. Heiremans, prêtre belge, élevé au séminaire de Malines, qui est depuis quinze ans

attaché aux missions du nord. Il commença par demeurer deux ans environ avec un autre prêtre, dans l'île de Northstrand, près le duché de Schleswig, où il se trouvoit environ quatre cents catholiques. Depuis 1823, il reçut des pouvoirs de l'évêque d'Hildesheim, qui étoit chargé par le Saint-Siège de veiller sur ces missions du nord. Ce prélat le nomma missionnaire pour les deux duchés de Holstein et de Schleswig, en exceptant toutefois la ville d'Altona, qui a un missionnaire particulier. En 1831, M. Heirmans rompit de la congrégation de la Propagande les pouvoirs d'administrer la confirmation.

Sa résidence ordinaire est à Frederickstadt, où il y a une église et un presbytère; mais il visite annuellement, ou bien en cas de maladie, cinq autres villes, où il y a des catholiques, savoir : Schleswig, Kiel, Ekernforde, Rendsbourg, et Flensbourg. A Schleswig et à Ekernforde, il y a de misérables chapelles; dans les trois autres villes, le missionnaire est obligé de célébrer la messe dans une salle d'auberge, et ce qui l'afflige beaucoup, et ce qui est vraiment désolant, dans une salle où se tiennent quelques heures après des réunions profanes de dames et de jeux. Nous avouons que, pour notre compte, nous aimerions mieux le grenier le plus incommode qu'un pareil local.

Quand M. Heirmans arriva à Frederickstadt, les catholiques étoient abandonnés depuis quatre ans. Entourés de protestans, ils étoient livrés à la pernicieuse influence de l'erreur : plusieurs d'entre eux en avoient déjà été atteints, et quelques-uns même avoient renoncé à l'Eglise catholique, ainsi qu'il est arrivé à Glückstadt, dans le Holstein, où les catholiques, privés vingt ans de pasteurs, ont fini par perdre la foi.

L'église de Frederickstadt est dans un état déplorable. Bâtie il y a deux

cents ans par les jésuites, elle tombe en ruines. Le vent et la pluie poursuivent le prêtre à l'autel et dans la chaire. Cette église est même hors d'état d'être réparée, et une nouvelle est devenue nécessaire. Mais comment la bâtir dans un pays où les catholiques ne sont pas riches? La dépense est estimée à 41,500 fr. Comment faire cette somme sans le secours des catholiques des autres pays? Le missionnaire a espéré en la charité des fidèles de France; il a osé parler de leur zèle généreux pour les missions lointaines, et il a cru qu'il ne plaideroit pas en vain auprès d'eux la cause de leurs frères pauvres et dispersés au milieu des protestans. Qui ne seroit touché de l'état de la religion dans cette contrée? Une église décente y produiroit peut-être de grands biens : Dieu y seroit honoré. Peut-être que bien des protestans n'attendent qu'une parole de vérité ou une pieuse cérémonie pour rentrer au bercail.

Le missionnaire fait donc un appel à la charité des âmes pieuses; le moindre sacrifice leur sera compté par celui qui ne laisse pas un verre d'eau sans récompense. Les offrandes des personnes qui voudront bien contribuer à cette bonne œuvre seront reçues au bureau de *l'Ami de la Religion*.

Le 30 juin a eu lieu à Turin, dans l'hospice des Catéchumènes, l'abjuration d'un suisse protestant, Frédéric Beguelin, né à Berne, qui avoit été instruit par le recteur de l'hospice. Les administrateurs de l'hospice et les syndics de la confrérie du Saint-Esprit entouraient le néophyte. Le chapelain Valletti, recteur de l'église, prononça en français un discours adapté à la circonstance.

POLITIQUE.

Deux jeunes soldats qui n'étoient pas entrés sous les drapeaux comme volontaires, ont été traduits ces jours derniers devant un conseil de guerre, pour cause

de désertion. Si quelque chose pouvoit légitimer la désobéissance aux lois, à coup sûr ce seroit le tableau qu'ils ont fait de la situation de leurs familles, du désespoir et de l'accroissement de misère que leur absence y avoit occasionnés. L'un des deux avoit laissé une mère infirme dont on croyoit entendre les gémissemens et les cris de souffrance. C'étoit pour aller à son secours et la nourrir de son travail qu'il avoit quitté le service militaire pendant plus d'un an. Il s'est représenté avec des certificats de piété filiale tellement attendrissans et honorables, que ses juges n'ont pas eu le courage de lui appliquer la rigueur des lois, et que tout ce qu'ils ont pu faire a été de le condamner à servir.

Quand on réfléchit aux mille douleurs de ce genre qui dévorent l'intérieur des familles pauvres, on ne peut se défendre d'une sorte de saisissement en songeant que ce sont des sacrifices semblables qu'il faut leur faire subir pour prêter secours à une petite reine étrangère dont les droits équivoques ne sont certainement pas plus intéressans que ceux de son oncle, et que nous n'avons aucune raison pour lui préférer. S'il s'agissoit de la défense de notre propre territoire, ou de quelque chose qui se rapportât à nos propres besoins, nous comprenons très-bien en quoi les convenances particulières des familles malheureuses pourroient être sacrifiées aux exigences publiques. Mais agir d'un côté comme si l'on avoit des hommes à ne savoir qu'en faire, et les arracher de l'autre à leurs foyers, à leurs parens pauvres, à leurs mères malades; voilà ce qui nous parolt moins facile à expliquer.

En effet, puisque vous avez des forces de reste qui vous permettent d'en prêter à vos voisins, et de verser votre trop-plein dans des légions d'aventuriers, commencez par rendre celles dont vous n'avez que faire à ces malheureuses chaumières d'où vous ne pouvez retirer un fils laborieux à ses parens sans les plonger dans la plus profonde douleur, sans les réduire au désespoir et à la misère. Cela paroitra

plus naturel et plus humain que de trafiquer de ce sang précieux des familles en faveur d'une petite princesse étrangère qu'elles ne connoissent point, qui ne les intéresse point, et dont la tête veut usurper une couronne qu'elles ne se croient point obligées de lui procurer. Tout charitablement que vous puissiez être, souvenez-vous que la charité bien ordonnée commence par soi, et que si vous avez des conscrits de trop, jusqu'à pouvoir mettre vos excédans au service de la reine d'Espagne, leurs pères et mères ont le droit de vous demander la préférence.

PARIS, 10 AOÛT.

Il y a eu aujourd'hui, au Champ-de-Mars, une revue de troupes de ligne. Le roi de Naples et le duc de Nemours ont assisté à cette revue.

— Le ministre de la marine vient de faire nommer une commission d'officiers supérieurs pour visiter tous les bâtimens desarmés qui sont dans le port de Toulon.

— Le ministre de la guerre vient d'enjoindre aux chefs des corps d'infanterie de ligne et d'infanterie légère de ne plus admettre de nouveaux soldats dans les compagnies de grenadiers ou carabiniers et de voltigeurs, tant que l'effectif de ces compagnies ne sera pas descendu au-dessous du complet de 65 soldats, qu'elles ne devront pas dépasser en 1837, d'après une disposition spéciale du budget pour cet exercice. Cette mesure n'est pas applicable aux bataillons qui se trouvent en Afrique et à Ancône.

— Les généraux Durocheret et Carbonnel sont nommés au commandement des brigades d'infanterie du camp de Saint-Omer.

— M. le ministre des finances vient d'interdire d'une manière absolue aux propriétaires des débits de tabac de les céder ou même de les transmettre. On a peine à se rendre compte d'une mesure aussi singulière et si préjudiciable aux intérêts d'une foule de personnes qui ont acheté souvent fort cher un débit dans la confiance qu'elles pourroient à leur tour en disposer.

— M. Passy, ministre du commerce et des travaux publics, vient d'adresser aux préfets, une longue circulaire concernant l'agriculture, pour les inviter à indiquer les moyens qu'ils croiroient les plus propres à ses développemens dans leurs localités respectives.

— Les boulangers de Paris étoient tenus depuis long-temps de placer dans les magasins de la ville un dépôt de garantie composé de 12,000 sacs de farine, et d'avoir en outre à leur disposition, d'après l'importance de leur commerce, une quantité de farine portée pour eux tous à 60,000 sacs. Ces 60,000 sacs étoient restés jusqu'à présent dans leurs magasins particuliers. Une ordonnance récente veut qu'indépendamment des 12,000 sacs de garantie, les boulangers déposent dorénavant, dans les magasins de la ville, les 3/5 de leur approvisionnement ordinaire, c'est-à-dire 36,000 sacs; d'où il suit que la ville aura toujours en magasin 48,000 sacs, qui sont la consommation d'un mois.

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. Martin (du Nord) étoit dangereusement malade. On ne sauroit comprendre ce qui a pu donner lieu à ce bruit. M. Martin (du Nord) étoit avant-hier au Palais de justice, lorsque le roi de Naples est venu visiter toutes les salles de ce Palais, et M. Martin (du Nord) paroissoit fort bien portant.

— Le roi de Naples a visité le même jour l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, la Salpêtrière et le Jardin des Plantes. Hier l'auguste étranger est allé à la Bourse. MM. Hennequin, Leboce et Ouvré occupoient les fauteuils consulaires, lorsque le prince s'est présenté dans la grande salle d'audience. Le monarque a fait quelque pas dans l'auditoire, et puis il a salué les magistrats en séance. Il s'est retiré après un court examen de l'ensemble de la salle.

— On cite du roi de Naples divers traits qui font honneur à son cœur. Pendant son séjour à Metz, il a fait remettre 1,000 fr. à la famille d'un jeune cultivateur, qui a péri victime de son entêtement à rester,

malgré plusieurs avis, dans un endroit dangereux, au moment d'un exercice à feu, au polygone. Se dirigeant vers Paris, ce prince vit aussi dans un fossé un militaire qui paroissoit mort. Il fit alors arrêter sa voiture et soigner ce malheureux par ses médecins. Lorsqu'il fut un peu mieux, on le mit dans une voiture de suite, et on le conduisit ainsi à la première ville où se trouvoit le régiment auquel il appartenoit. Après l'avoir recommandé, le roi de Naples donna de l'argent pour qu'il fût bien soigné.

— M. Hérard a été nommé secrétaire du conseil-général de la Seine.

— Par arrêté du 22 juillet, M. Breschet (Gilbert), docteur en médecine, est institué en qualité de professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris.

— L'Académie française, sur la proposition de M. Cousin, vient de mettre au concours pour l'année prochaine l'éloge du chancelier Gerson.

— C'est au mardi 16 de ce mois qu'est fixé le jour de la distribution des prix du concours général; le lendemain, aura lieu la distribution des prix dans les collèges royaux.

— Les avocats à la cour royale se sont réunis avant-hier pour procéder à la nomination d'un bâtonnier, en remplacement de M. Philippe Dupin, dont l'exercice expiroit. M^e Delangle a été élu.

— M. Robert Walsh de Philadelphie, l'un des littérateurs des Etats-Unis, vient d'arriver en France, et se trouve maintenant à Paris.

— M. Gambart, directeur de l'Observatoire de Marseille, est mort à Paris le 23 juillet.

— Le chef des huissiers de la chambre des députés, M. Stassin, est mort.

— On a commencé, rue Royale, la démolition des maisons situées à la droite de l'église de la Madeleine.

— Les plans en relief des ports de Brest et de Rochefort viennent d'être placés au musée maritime.

— Nous avons parlé des attaques qui ont eu lieu dans les rues de Bagneux et de

l'ouest. Depuis, deux personnes ont encore été fort maltraitées par la bande de malfaiteurs qui paroit s'être établie dans le faubourg Saint-Germain, une dans la rue de Seine, avant-hier à minuit, et l'autre, un Irlandais, qui a reçu un coup de couteau dans le bas-ventre, rue de Varennes. Un journal annonce ce matin que la bande d'assassins a été enfin arrêtée.

— Le logeur Pajot, chez lequel ont demeuré plusieurs condamnés, et entr'autres Lacenaire, vient d'être arrêté comme prévenu de complicité dans le recel de montres volées par un nommé Guésard, sorti de la prison de Bicêtre quelques jours avant.

— Un sieur Perri, sortant des prisons de Meulan, où il avoit subi une détention de cinq ans, a été arrêté hier comme il venoit de voler la montre et les effets d'une personne qui avoit quitté son appartement quelques minutes avant.

— Une maison de jeu clandestine a été découverte rue Saint-Louis. La police a saisi tous les objets qui se trouvoient dans ce tripot. Elle a aussi arrêté cinq personnes, dont deux femmes.

— La statue de Guttemberg, œuvre du célèbre sculpteur danois Thorwaldsen, a été coulée avant-hier dans les ateliers de M. Crozatie. Elle est destinée à l'une des places publiques de la ville de Mayence, qui, à l'aide d'une souscription, élève ce monument à l'inventeur de l'imprimerie, qu'elle compte parmi ses enfans. L'opération a parfaitement réussi. La statue devoit être inaugurée cette année; mais des circonstances étrangères à la volonté de la commission nommée par les souscripteurs, ne lui ont pas permis de tenir sa promesse, et l'ont forcée de renvoyer cette cérémonie au mois de juin 1837.

— On a commencé seulement hier à abattre les trois grands mâts qui avoient été placés sur le terre-plein du Pont-Neuf, à l'occasion des journées de juillet. Les années précédentes on les a enlevés bien plus tôt; ce qui avoit fait croire que le gouvernement tenoit en réserve quelques fêtes publiques.

— On sait que, dans toute son étendue,

la rue du Faubourg-Saint-Antoine est une des plus larges de Paris. Il paroit que, pour la commodité des habitans, on va y établir des deux côtés, un trottoir bordé d'arbres. Les boulevards se trouveroient prolongés par ces trottoirs et ces plantations depuis la place de la Bastille jusqu'à la barrière.

— Les trois centimes alloués par la loi nouvelle pour les chemins vicinaux, et les deux centimes affectés aux routes départementales ont permis d'étudier, pour le département de la Seine, un système nouveau de communications. Le département de la Seine présente la figure d'un cercle dont Paris occupe le milieu. Toutes les routes aboutissant, par des lignes droites, de la circonférence au centre, laissent dans l'état actuel, aux communes dont se compose le banlieue, peu de moyens de communication entre elles. Les routes qu'on se propose d'ouvrir seront circulaires: Paris se trouvera complètement entouré, à différentes distances, de trois ceintures de routes qui établiront ainsi des rapports commodes et directs entre toutes les localités du département.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La statue de Hoche a été inaugurée le 7 à Versailles.

— Le dernier recensement de Laon (Aisne) constate une population de 7,891 habitans, répartie entre 1,976 ménages. La population de cette ville recensée en 1831, s'élevoit à 8,400, ce qui feroit aujourd'hui une différence en moins de 400. Mais il paroit que dans le nouveau recensement on n'a pas porté comme en 1831, les élèves des pensions, les malades de l'hospice ni le dépôt de mendicité.

— Une ligne nouvelle de bateaux à vapeur va s'établir entre Saint-Valery et Londres. Le port de Saint-Valery se trouve à 40 lieues de Paris, et est à 4 lieues d'Abbeville. Par cette voie l'on gagnera 18 lieues de terre sur Boulogne et 28 sur Calais, qui sont l'un à 58 lieues de Paris et l'autre à 68. On ira de Paris à Londres en 52 heures, pour 25 francs.

— Le conseil municipal de Dieppe vient de réduire l'intérêt du Mont de Piété de cette ville à 6 p. cent au lieu de 12 p. cent. Il est à désirer que les autres villes suivent cet exemple.

— MM. Dudoré et M. Gabriel de Charnacé qui avoient été condamnés par contumace à la suite des événemens de la Vendée, viennent d'être acquittés à Orléans. Ils ont été défendus par M. Janvier.

— Des troubles graves ont eu lieu dans trois communes du département des Deux-Sèvres, à l'occasion du rouissage du chanvre dans une petite rivière, la Boutonne. L'autorité du maire de Chef-Boutonne qui avoit fait retirer de l'eau tout le chanvre qui s'y trouvoit avoit été méconnue; des individus arrêtés par la gendarmerie avoient aussi été enlevés des mains de la force armée, et le rassemblement, dont les hommes étoient armés de fourches, de faux et même de fusils, menaçoit de devenir redoutable, lorsqu'un déploiement de force imposant a tout fait rentrer dans l'ordre. On a arrêté plusieurs porturbateurs.

— Les deux commis-voyageurs dont nous avons annoncé l'arrestation ont comparu devant le tribunal correctionnel de Châlon-sur-Saône, qui ne les a condamnés qu'à une faible amende et aux frais, parce qu'ils ont déclaré au tribunal n'avoir point cherché à vendre de cannes-fusil depuis l'attentat du 25 juin.

— Un nouveau recueil, la *Revue du Breton*, se publie à Nantes.

— La cour d'assises de la Meurthe a condamné à 200 fr. d'amende et à un mois de prison le gérant du *Patriote de la Meurthe et des Vosges*, comme coupable d'attaques à la morale publique, pour avoir reproduit un article du *Bon Sens*, sur le supplice d'Alibaud, intitulé : *Encore une tête*.

— Des poursuites ont été dirigées, le 2, contre le gérant provisoire de la *Gazette du Limousin*, pour trois articles insérés dans le numéro du 24 juillet, et tous relatifs aux fêtes de juillet. Ce journal en est donc à son dix septième procès.

— Le maire et l'adjoint d'une petite

commune de l'arrondissement de Limoux (Aude), qui s'étoient fait souscrire une lettre de change de 450 fr. par un jeune soldat de la classe de 1854, sous la promesse de le faire réformer, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Limoux à une année d'emprisonnement et 50 fr. d'amende. Le conseil d'état avoit préalablement autorisé les poursuites.

— Un violent incendie a éclaté dans la nuit du 5 à Roquevaire, près Marseille, dans une usine qui a été entièrement détruite. Un homme et une femme n'ont dû leur salut qu'en s'élançant d'un premier étage au moyen d'un drap. A la première nouvelle, M. l'abbé Allec, vicaire de la paroisse, s'étoit hâté de parcourir la ville, appelant partout du secours. De nombreux travailleurs ont répondu à sa voix; il les a constamment dirigés sur le lieu de l'incendie.

— M. Delacoste, nouveau préfet des Bouches-du-Rhône, a dû arriver samedi dernier à Marseille.

— Deux individus, se qualifiant négocians de Fribourg, ont été arrêtés à Marseille. Ils faisoient des achats considérables de coton, dont ils payoient une partie en espèces et acquittoient le surplus avec des billets sur Paris, recouverts de signatures imaginaires.

— D'après un journal, la police auroit découvert à Marseille une maison de jeu clandestine pour les femmes seulement. Elle auroit saisi cartes, loto et argent.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La position de la régente d'Espagne devient de plus en plus critique. Les soulèvemens révolutionnaires dans les provinces la menacent d'un contre-coup dans la capitale; et alors que faire? Où aller pour ne pas tomber entre les mains d'ennemis qui ne pardonnent jamais. Une correspondance dit bien qu'on tient tout prêt un décret de mise en état de siège, pour s'en servir à la première démonstration hostile, et qu'il aura pour objet principal d'attaquer les sociétés secrètes, à

Influence desquelles on attribue la fermentation qui se manifeste à Madrid par des assassinats nocturnes et des cris séditieux ! vive Malaga ! Mais pour soutenir la mesure sévère de l'état de siège, il faut de la force, et le gouvernement de Madrid n'en a plus guère ; il faut s'appuyer aussi sur la garde nationale dès qu'on en a une ; et qui sait si cette garde nationale, mécontente du nouveau ministère, ne fléchira pas, si elle ne fera pas chorus avec les anarchistes. Ne pouvant compter sur elle, sur son concours, il faudra s'appuyer sur la troupe ; mais la troupe a fait défection à Malaga et à Saragosse, et cet exemple dangereux sera probablement imité. D'ailleurs, pour mettre le soldat dans ses intérêts, il est indispensable qu'il soit bien payé, et les soldats de la régente d'Espagne manquent de tout depuis fort longtemps. La position de la reine Christine est déplorable, sans doute ; mais, enfin, qui l'a faite, cette funeste position, si ce n'est cette femme que l'ambition a portée à faire changer l'ordre d'hérédité par un roi mourant, et par conséquent peu capable d'apprécier les suites de son action.

— On parloit ces jours derniers d'un mouvement révolutionnaire à Saragosse. Aujourd'hui, cette nouvelle est confirmée. Les autorités civiles et militaires de Saragosse ont adressé un manifeste à la régente, pour lui annoncer que l'Aragon s'est déclaré indépendant, et a proclamé le 2 août la constitution de 1812. Cette pièce est suivie de quarante-cinq signatures, en tête desquelles figure celle de l'ancien ministre Evarista San-Miguel, capitaine-général de l'armée du royaume d'Aragon. Cette pièce est mêlée de formes polies et d'ironies. Nous en citons quelques passages :

« Cette province vient donc, madame, puisque les cortès ne décident rien sur la loi fondamentale, de se déclarer indépendante du gouvernement actuel de V. M., et sous l'égide de la constitution de 1812, pénétrée de la justice qui l'anime, elle persévérera dans la résolution de diriger elle-même ses affaires et de ne pas les laisser

sec dans des mains incapables de tenir dans la crise actuelle les rênes du gouvernement. Les libéraux qui sont compromis sont nombreux ; les dangers qui les entourent de toutes parts sont assez grands pour qu'ils ne puissent pas espérer leur salut de ceux qui leur inspirent tant de méfiance. La guerre civile a besoin d'une nouvelle impulsion qui décourage les ennemis de la patrie ; ses braves défenseurs ont besoin d'un nouveau stimulant qui ravive leur courage et leur enthousiasme. Il faut aux hommes qui se sont prononcés pour le système libéral une sécurité juste et rationnelle pour ne pas être une troisième fois victimes de l'implacable vengeance de leurs ennemis.

« Tels sont, madame, les sentimens qui animent les soussignés et les habitans de cette province, dont les premiers représentent les intérêts, etc.

« Les exposans terminent, madame, en faisant les vœux les plus sincères pour V. M., qu'ils considèrent toujours comme leur reine, comme une reine objet de reconnaissance, d'amour et du respect le plus profond. »

— On dit aujourd'hui que la constitution de 1812 a été aussi proclamée à Barcelonne sous les auspices de Mina, à Grenade, à Cordone et à Valence.

— Un journal prétend que le gouverneur militaire de Malaga, Saint-Just, qui a été tué dans l'insurrection de cette ville, étoit neveu du trop célèbre conventionnel de ce nom.

— Nous trouvons dans l'*Eco del Comercio* un jugement rendu par le commandant militaire de Santiago, le colonel d'Astariz, contre Lopez et ses compagnons, le 11 juillet dernier. Ce jugement empreint d'une froide férocité déshonore aussi bien son auteur, que le gouvernement qui ne rougit pas de se servir d'un tel homme. Ce jugement porte que les prisonniers mis en chapelle à trois heures, seront fusillés à six, et que les corps de Lopez et de Mana seront coupés par quartiers. Il indique ensuite où seront placés ces horribles lambeaux.

— La légion anglaise est toujours en-

fermée dans Saint-Sébastien, fort affaiblie par la retraite d'un certain nombre d'officiers, et très-mal payée.

— La grande victoire remportée sur Villaréal, par le général Bernelle, n'a pas cessé de diminuer depuis le jour où elle a été annoncée par le *Journal de Paris*, si bien qu'elle paroît aujourd'hui sans résultat.

— On dit que le général Bernelle est rappelé du service d'Espagne.

— Un journal prétend que vingt-sept officiers carlistes qui, capturés sur un vaisseau espagnol, avoient été transférés à Porto-Rico, puis à Saint-Thomas, et enfin à Londres, ont pu s'évader et rejoindre l'armée de don Carlos, en traversant la France.

— Le *Journal de Paris* ne dit rien ce soir de Malaga et de Saragosse. D'après cette feuille, le 3, une armée de christinos se dirigeoit sur Léon. Le 2, Gomez en étoit à un jour de marche. Le 5, Villaréal étoit dans les Amescasos.

— La foudre vient d'incendier une maison au hameau de Chenois, près Waterloo. Parmi les personnes qui se sont empressées de porter des secours, on a surtout remarqué M. le curé de Waterloo.

— Vingt-quatre pigeons appartenant aux amateurs de la Société de la Paix, à Herve, ont été lâchés à Valence, en Dauphiné, le 20 juillet dernier, à cinq heures du matin. Seize sont rentrés; les cinq premiers sont arrivés le lendemain 21, avant 1 heure; les autres sont revenus les jours suivans.

— Une nouvelle feuille suisse, le *Journal de Genève*, vient de cesser de paroître. Dans son dernier numéro, ce journal se plaint de tout le monde, de ses amis et de ses ennemis. Il reste encore en Suisse trois feuilles radicales, l'*Helvétie*, le *Nouveliste*, le *National Genevois*.

— Depuis que le choléra s'est déclaré dans la province de Milan (3 juin), dont la population est d'environ 500,000 habitans, il y a eu 1,721 cas, dont 916 ont été mortels. La ville elle-même a compté

714 malades, sur lesquels 412 sont morts.

— Les recettes de l'empire de Maroc s'élèvent à 13,780,000 fr. Les dépenses ne montent qu'à 5,247,000 fr.

— A Vienne, le 30 juillet, on doutoit que le roi de Grèce y vint; mais il devoit aller à Prague faire visite au prince de Metternich.

— Un avis inséré dans l'*Abeille* de St-Petersbourg annonce que le chemin de fer entre St-Petersbourg et Pawlosk sera ouvert au mois d'octobre prochain.

— Les journaux de Varsovie publient un décret de l'empereur de Russie, relatif à la noblesse en Pologne. Dans le préambule, il est dit qu'en 1807 la noblesse confondue à l'égard de ses droits avec tous les autres états n'a plus été qu'un simple titre d'honneur, mais que cette position ne peut plus convenir. En conséquence, l'empereur a regardé comme juste d'adopter pour base des droits de la noblesse, en Pologne, le même principe sur lequel est fondée la noblesse russe, à savoir, un nom acquis par des services distingués dans la carrière civile et militaire. Les lois russes relatives à la noblesse seront donc en vigueur dans le royaume de Pologne.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 10 AOUT.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 80	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 600 fr. 00	
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 00	
Quatre 1/2 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	
Act. de la Banque. 2275 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 010	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1207 f. 50	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1232 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 765 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl. 100 f. 30	R. p. d'Esp. 00 f. 010
Emp. rom. 103 f. 318	Empr. Belge. 1031 f.
Certes, 00 fr. 010	Empr. d'Haïti. 385 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 010.	Empr. grece... 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.,
Quai des Augustins, n. 35.

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

SAMEDI 13 AOUT 1836.

1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	5 50

Pour ne pas travailler le jour de la fête, le Journal, au lieu de paraître mardi, comme à l'ordinaire, paraîtra lundi matin.

NOTICE

**M. LE CARDINAL DE CHEVERUS,
ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.**

Pour rédiger cette notice, nous avons consulté principalement un article très-intéressant, publié en 1825, dans un recueil publié à Boston, sous le titre de *Boston Monthly Magazine*, cahier de juin. On eut dans le temps la bonté de nous envoyer ce cahier, où l'article de M. de Cheverus occupe 20 pages d'une impression serrée. Cet hommage, rendu dans un pays protestant à un prélat catholique, est fort remarquable, et prouve la haute considération dont M. de Cheverus jouissoit en Amérique. Nous donnerons un extrait de cette notice, et nous y ajouterons la suite de la vie du prélat depuis 1825, époque où l'auteur américain écrivoit.

M. Jean Lefèvre de Cheverus étoit né le 28 janvier 1768 à Mayenne, où son père occupoit une charge de justice. On l'envoya pour ses études au collège Louis-le-Grand, à Paris, et il y obtint une bourse. Très-jeune encore, il avoit un bénéfice simple à la nomination de Monsieur, depuis Louis XVIII. Il se distingua dans ses études par sa pénétration en même temps que par ses heureuses qualités. Il montrait déjà du goût pour la piété, et il étoit assidu à réciter, comme bénéficiaire, le petit Office de la sainte Vierge. M. l'abbé Augé, aujourd'hui provincial du collège Stanislas, habitoit

alors Louis-le-Grand, et y connut particulièrement le jeune Cheverus, dont il parla avec un vif intérêt. Le jeune homme s'étant destiné à l'état ecclésiastique, passa au séminaire Saint-Magloire, tenu par les Oratoriens. Il s'y trouva avec l'abbé de Maccarthy, qui étoit à peu près du même âge que lui, et qui, depuis, acquit tant de réputation dans la chaire.

L'abbé de Cheverus fut ordonné prêtre à Paris, le 18 décembre 1790, à la dernière ordination publique qu'il y eut à Paris. Il est probable que les circonstances critiques où étoit alors l'Eglise de France firent avancer son ordination. Il n'avoit pas encore tout-à-fait 23 ans, mais on étoit à la veille de jours orageux. La constitution civile du clergé étoit décrétée, un serment alloit être exigé, et presque tous les évêques, ainsi que la partie la plus saine du clergé, paroissoient décidés à le refuser. On avoit donc à craindre un schisme. M. de Cheverus ne recula point devant les dangers qu'il étoit permis de prévoir. Il fut ordonné prêtre par dispense, et retourna de suite dans son diocèse.

Son oncle, l'abbé Gautier, curé de Notre-Dame à Mayenne, étoit vieux et infirme. L'abbé de Cheverus, malgré sa jeunesse, fut nommé pour lui succéder; mais déjà la révolution suivoit sa marche, et le serment étoit exigé. Le nouveau curé n'ayant pas voulu le prêter, ne put prendre possession de sa cure, et exerça le ministère en secret, au milieu des contradictions et des alarmes auxquelles on étoit exposé dans ces temps de par-

tis, où l'exaltation étoit extrême. Il fut à la fin obligé de quitter Mayenne, et au printemps de 1792, tous les ecclésiastiques *insermentés* du département eurent ordre de se rendre à Laval, où ils devoient être en surveillance, et se présenter chaque jour aux autorités. M. de Hercé, évêque de Dol, étoit à leur tête, parce que ce prélat, n'ayant pu rester dans son diocèse, s'étoit retiré dans ce pays, où habitoit sa famille. Au mois de juin, on réunit tous ces prêtres dans deux anciens couvens, où ils furent quelques jours dans un grand dénue-

ment. Le décret du 26 août 1792 pour la déportation des prêtres fit cesser cet état de captivité, mais devoit amener pour eux d'autres dangers. On donna à ceux de Laval des passeports pour se rendre en pays étranger. M. de Cheverus en prit pour l'Angleterre, et passa par Paris, où il arriva au moment même des massacres de septembre. Il se cacha pendant ces funestes journées, et partit le 9 ou le 10 septembre, avec un déguisement et le passeport d'un frère. Sa jeunesse contribua sans doute à éloigner les soupçons des patriotes, qui sur les routes et dans les villes poursuivoient et insultoient les prêtres à cette époque, et souvent les maltraitoient ou même les immoloient à leur fureur.

En Angleterre, il donna d'abord quelques leçons, et ouvrit ensuite une chapelle pour les catholiques de son quartier. On voulut l'engager à s'aller mettre à la tête d'un collège à Cayenne; il refusa, heureusement, car il n'eût point échappé à la persécution qui atteignit les prêtres de ce pays. En 1795, l'abbé Matignon, docteur et professeur de Sorbonne, qu'il avoit connu à Paris, lui écrivit de Boston, où il s'étoit retiré, pour l'en-

gager à venir le rejoindre. M. de Cheverus s'y décida après quelque hésitation, et arriva à Boston le 3 octobre 1796. Depuis, rien ne put le séparer du docteur, et M. Carroll, évêque de Baltimore, lui ayant proposé quelque temps après de se charger de l'église Sainte-Marie, à Philadelphie, il le refusa. M. Matignon et lui vivoient dans la plus grande intimité. Tout étoit commun entr'eux, et ils travailloient au bien de la religion avec un admirable concert.

Par leurs soins, le nombre des catholiques s'accrut à Boston, et plusieurs habitans souscrivirent libéralement pour les aider à construire une église. Le président des Etats-Unis, John Adams, se mit à la tête des souscripteurs; exemple de tolérance fort remarquable à cette époque et dans sa position. La construction avança lentement, faute de fonds. Enfin l'église fut achevée, et consacrée le 29 septembre 1803 par l'évêque Carroll, sous le titre de Sainte-Croix. M. de Cheverus visitoit de temps en temps les catholiques des environs de Boston qui n'avoient point de prêtre, et il passoit jusqu'à deux ou trois mois chez les Indiens de Passamaquody et de Penobscot.

Après le concordat de 1801, sa famille et ses amis de France le pressoient de revenir dans sa patrie. Il fut un moment tout près de céder à leurs instances; mais les besoins des catholiques de Boston, son attachement pour l'abbé Matignon, et les raisons que lui donna M. l'évêque Carroll, dans une lettre du 9 avril 1803, le décidèrent à rester. On voit que M. de Cheverus fut vivement agité à ce sujet. Son bon cœur le rappeloit en France, son bon cœur le retonoit en Amérique; enfin, après de longues irrésolutions, il annonça à ses ouailles,



le dimanche après Pâque, en 1803, qu'il resteroit avec elles, et qu'il partageroit leur bonne et leur mauvaise fortune.

En 1808, M. Carroll demanda l'érection de nouveaux sièges aux Etats-Unis; il devoit y en avoir entr'autres un à Boston pour toute la Nouvelle-Angleterre. M. Carroll proposoit pour ce siège l'abbé Matignon, qui, par son âge et par sa réputation, sembloit devoir avoir la préférence. Mais le docteur, sans faire part de rien sur ce sujet à son confrère, fit si bien auprès de M. Carroll, que M. de Cheverus fut proposé par lui au saint Siège, pour le nouvel évêché de Boston. Le 8 avril 1808, le pape établit quatre nouveaux évêchés. Un des nouveaux évêques, M. Concanen, évêque de New-York, devoit porter les bulles, mais il mourut à Naples avant d'avoir pu se rendre dans son diocèse, et les bulles n'arrivèrent aux Etats-Unis qu'en 1810. M. de Cheverus fut sacré à Baltimore le 1^{er} novembre 1810, et l'abbé Matignon, son maître et son guide, s'honora d'être son aide et son second. Rien ne fut changé entr'eux, si ce n'est peut-être que l'évêque redoubloit de soins et d'égards envers son ami, à mesure que celui-ci avançoit en âge.

M. de Cheverus n'étoit pas seulement un évêque aussi pieux que zélé, il étoit doné d'une instruction peu commune et d'une facilité merveilleuse pour les langues. Il savoit le grec et l'hébreu; il parloit et écrivoit le latin comme sa langue maternelle. Il avoit fait une étude particulière de l'anglais. Son élocution en chaire n'avoit rien de brillant, mais elle étoit naturelle, douce et persuasive. On n'oubliera point à Boston son discours à son troupeau, lorsqu'il apprit, en 1814, la délivrance du souverain pon-

tife. Il célébra avec effusion cet heureux événement, qui délivroit l'Eglise d'une grande crise.

Son commerce étoit des plus aimables. Il savoit se mettre à la portée de toutes les classes, et tenir à chaque condition le langage qui lui convenoit. Toujours accessible et hospitalier, il comptoit parmi ses amis des protestans comme des catholiques. Il étoit le conseil de beaucoup d'entr'eux. Accueilli en Angleterre, accueilli en Amérique, il parloit des deux nations avec intérêt et estime. Quand on forma à Boston un athénée littéraire, le prélat donna généreusement des livres pour la bibliothèque.

Le 19 septembre 1818 fut un jour de grand chagrin pour lui; il perdit M. Matignon. Ses occupations s'en accrurent, et sa santé même en fut altérée. De plus, la France vivoit toujours dans son cœur, et le désir de revoir sa famille le tourmentoit souvent. En 1822, M. Hyde de Neuville, ambassadeur de France aux Etats-Unis, étant retourné dans sa patrie, parla de l'évêque de Boston, de ses vertus, de son mérite, et fit naître le désir de le rendre à l'église à laquelle il appartenoit par sa naissance. Le 13 janvier 1823, M. de Cheverus fut nommé à l'évêché de Montauban. Il reçut, avec l'avis de sa nomination, des lettres pressantes, pour l'inviter à accepter. Ce fut pour lui de nouveaux sujets de combats: Catholiques et protestans se réunirent pour le dissuader d'accepter. En effet, le prélat n'accepta point immédiatement. Le 22 avril, 226 habitans notables de Boston écrivirent au grand-aumônier, pour essayer de faire révoquer la nomination; mais les évêques même qu'ils faisoient du vénérable évêque devenoient un obstacle à l'accomplissement de leurs desirs. Le

prélat reçut de France de nouvelles instances, auxquelles il lui parut impossible de se refuser. Quelques jours après son départ, les catholiques de Boston lui exprimèrent, dans une adresse, des sentimens de vif attachement et de regrets profonds. L'évêque leur fit la réponse la plus affectueuse. Avant de partir, il distribua aux ecclésiastiques qu'il laissoit, et à ses amis, tout ce qui ne lui étoit pas strictement nécessaire, livres, meubles, etc. Il vouloit, disoit-il, exécuter son testament, comme s'il eût été mort.

Il s'arracha de Boston au mois de septembre, au milieu des plus touchans adieux, et alla s'embarquer à New-York.

Ici finit la notice de Boston; le reste de la vie de M. de Cheverus appartient à la France.

(La fin au numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — On sait que les Dames Dominicaines dont la maison est située rue de Charonne, 86, ont, avec l'autorisation expresse de M. l'Archevêque, établi chez elles, pour diverses époques de l'année, des retraites en faveur des personnes de leur sexe qui vivent dans le monde. La prochaine aura lieu au mois d'octobre. Elle commencera le 8 et finira le 15, jour de Sainte-Thérèse. M. de Janson, évêque de Nancy, qui honore cette maison de sa bienveillance particulière, a bien voulu encore cette fois consentir à diriger cette retraite.

En publiant, dans notre Numéro du 30 juin dernier, la nouvelle ordonnance sur les écoles de filles, nous nous réservions de faire plus tard quelques réflexions sur cette pièce. Nous savons que l'ordonnance a excité des réclamations épiscopales. On s'est plaint qu'il pût être question d'as-

sujétir les religieuses à des conditions incompatibles avec leurs règles. Le ministre, après avoir dit que les congrégations religieuses présentent des garanties suffisantes, les astreint cependant à un examen pour l'instruction primaire supérieure. Faudra-t-il donc que des religieuses sortent de leur couvent pour aller comparoître devant des commissions et des comités? De plus, il est dit que les comités feront visiter les écoles primaires par des délégués pris parmi les membres, ou par des dames inspectrices. On pourra donc envoyer dans les couvens où il y a clôture, des hommes chargés de voir ce qui s'y passe. Puisque, de l'aveu du ministre, les congrégations religieuses présentent des garanties suffisantes, pourquoi en chercher de nouvelles? Est-ce que des filles pieuses n'auront pas autant de zèle que les membres des comités, ou que les dames inspectrices? n'est-il pas souverainement déplacé de donner à des laïques une inspection quelconque sur des couvens? n'est-ce pas exposer à des tracasseries et à des vexations locales de bonnes religieuses que l'on devrait au contraire environner de confiance et d'égards? Nous osons croire que M. le ministre des cultes aura compris lui-même les inconvéniens de l'ordonnance, qu'il appuiera les réclamations de l'épiscopat, et qu'il engagera son collègue, le ministre de l'instruction publique, à modifier des dispositions dont celui-ci n'avoit peut-être pas prévu les conséquences.

Nous avons déjà plusieurs fois parlé dans ce Journal des écoles des filles. Le 7 juin 1828, nous insérâmes des réflexions sur l'ordonnance du 21 avril précédent, touchant les écoles primaires. On y montrait que l'article 21 de cette ordonnance ne pouvoit s'appliquer aux Congrégations religieuses de femmes, et qu'il étoit contre les bienséances et contre le bon sens de demander un certificat de bonnes vie et mœurs et un certificat d'instruction religieuse à de pieuses filles

qui se vouent à l'enseignement. Bonaparte lui-même, le créateur de l'Université nouvelle, ne lui soumit pas les Sœurs de la Charité, et ce puissant génie eût sans doute trouvé fort ridicule l'idée de mettre ces bonnes filles sous le régime universitaire. Nous engagerons les lecteurs qui ont notre collection à lire ces réflexions qui nous avoient été communiquées par un ecclésiastique fort distingué, M. l'abbé Clausel de Coussergues.

Il faut avouer que l'ordonnance fut généralement entendue dans le sens le plus favorable aux Sœurs ; on les laissa assez tranquilles. Les gens sages auroient eu honte de saisir ce prétexte pour les inquiéter. Toutefois, comme l'ordonnance avoit excité quelque alarme dans diverses communautés, et que dans quelques localités on les menaçoit de vexations, il parut nécessaire de les rassurer. Au commencement de 1830, une circulaire fut adressée par le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, aux évêques, aux préfets et aux recteurs. Elle portoit que les écoles de filles tenues par des communautés religieuses n'étoient point comprises dans l'art. 21 de l'ordonnance du 21 avril 1828, et que les comités n'avoient point à les surveiller. Nous avons publié cette circulaire N° du 6 février 1830, tome LXII,

Enfin, nous avons parlé des écoles tenues par les religieuses à l'occasion de l'affaire des Sœurs de Binic, qui fit du bruit en 1832. Nous disions que le gouvernement n'avoit pas besoin de garanties sur la moralité des institutrices qui appartenoient à des communautés religieuses, et qu'on pouvoit s'en rapporter au dévouement et à la surveillance des supérieures. Nous demandions si l'on pouvoit avoir la prétention de les faire comparoître devant les recteurs ou les autres fonctionnaires de l'Université, et si leurs règles, leurs habitudes, toutes les convenances ne s'opposent

pas à cette étrange exaction. On peut voir à ce sujet nos numéros du 29 novembre et du 8 décembre 1832.

Le *Messenger* annonce que le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs d'académies, une circulaire pour leur enjoindre d'exiger des ecclésiastiques et curés qui prennent des élèves en pension et se chargent d'éducatons particulières, qu'ils fassent, conformément à l'esprit de l'ordonnance du 27 février 1821, une déclaration précise portant que leurs élèves se disposent à entrer dans les séminaires.

Nous croyons que c'est méconnoître la lettre et l'esprit de l'ordonnance du 27 février 1821. Cette ordonnance portoit que les curés qui élèveroient des jeunes gens pour l'état ecclésiastique ne paieroient point de droit annuel, et que leurs élèves seroient exempts de la rétribution universitaire. C'est pour cela qu'on leur demandoit une déclaration. Mais s'ils ne réclament point la double exemption, a-t-on une déclaration à leur demander? L'ordonnance du 27 février 1821 ne le dit pas, et c'est l'interpréter arbitrairement que d'y trouver cette clause. Est-il décidé qu'un curé est incapable d'élever deux ou trois enfans qui ne se destinent pas à l'état ecclésiastique? C'est bien assez d'exécuter à la lettre les ordonnances, sans vouloir encore en chercher péniblement l'esprit, sur lequel il est si facile de se tromper, surtout avec les préventions qui peuvent exister parmi les membres du corps universitaire.

Le sieur Pillot, *ce ministre soi-disant chrétien et directeur de l'église unitaire du Pec*, a été cité devant le juge d'instruction de Versailles à raison de ce qui s'est passé dimanche dernier. Il a dû comparoître le vendredi 12. Les journaux continuent à le soutenir : tout prêtre qui lève l'étendard contre l'Eglise catholique est

sûr de leur protection. Il n'est pas vrai, disent-ils, que Pillot eût sollicité du juge de paix la levée des scellés en promettant de renoncer à son culte. On assure aussi que les scellés n'ont pas été réapposés après avoir été levés.

Le *Courrier Français* prétend que la police à Paris blâme ce qui a été fait au Pec, et que c'est ce qui a été répondu à un député qui apparemment alloit solliciter pour Pillot. La police qui depuis 6 ans tolère le club de Chatelet a bien pu tenir ce langage; mais nous osons dire qu'elle suit un mauvais système. Elle dit qu'elle surveille les réunions et qu'elle dénonce les infractions à l'ordre. Alors comment souffre-t-elle ces éternelles et violentes déclamations contre le clergé catholique? On recueillera les fruits de cette déplorable insouciance.

Une nouvelle mission va être établie pour la mer du Sud. Cette mission sera à l'ouest de celle qui est confiée à M. l'évêque de Nilopolis. Elle sera dirigée par des missionnaires du diocèse de Lyon. Un d'eux a reçu des pouvoirs de la Propagande à ce sujet. M. Poinpalier a été fait évêque *in partibus* de Maronée et vicaire apostolique pour la Polinésie et l'Océanie occidentale. Le prélat qui n'a que 35 ans vient d'arriver de Rome à Lyon, et doit partir avec quatre ou cinq missionnaires. On ne peut qu'admirer leur zèle et faire des vœux pour le succès de leurs généreux efforts.

M. l'évêque de Châlons a visité cette année cinq cantons de son diocèse. Le prélat vient de publier une circulaire au sujet de cette visite. Il se félicite des résultats qu'elle a obtenus et des consolations qu'il y a goûtées, mais il a besoin d'apprendre que les fruits en seront durables, que les offices seront désormais fréquentés, que les dimanches et fêtes seront observés, que les mauvais li-

vres n'ont plus de cours, que les mariages scandaleux n'ont plus lieu. Alors seulement, dit le prélat, nous serons en progrès. pour me servir d'une expression qui est dans toutes les bouches, et alors je pourrai croire à cette révolution universelle qui se prépare, dit-on, qui doit renouveler tous les esprits, changer tous les cœurs, calmer toutes les passions, les ramener à la pratique de toutes les vertus, et faire en un mot de notre siècle un vrai âge d'or.

Le prélat est satisfait du zèle du clergé pour les conférences ecclésiastiques, pour l'instruction des enfans et pour la bonne tenue des églises. Les communes ont fait sur ce dernier point de grands sacrifices. M. l'évêque exhorte les curés à ne point négliger de visiter et de surveiller les écoles. Il annonce la retraite pastorale pour le 1^{er} août dernier et donne différens avis pour l'exercice du ministère. Il répond de nouveau qu'on ne doit point admettre pour parrains et marraines des personnes qui ne sont mariées que devant l'officier civil. Il engage à établir dans les paroisses des confréries comme moyen d'accroître la piété. Enfin il prémunit les pasteurs contre les peines, les dégoûts et les ennuis attachés à leur ministère.

• Est-ce l'affoiblissement, l'extinction presque totale de la foi que vous déplorez, et la profonde insensibilité des peuples pour tout ce qui touche aux intérêts du ciel? Ah! je l'avoue, il y auroit là de quoi verser des torrens de larmes; mais ce malheur, et c'est le plus grand que l'on puisse craindre, ce malheur nous est annoncé dans l'Évangile, et il faut que l'oracle sacré s'accomplisse littéralement.

• Est-ce l'inutilité de vos soins qui vous contriste et qui vous accable? Rien de plus fondé que vos plaintes, mais le succès ne sauroit dépendre de nous. Gémissons-en tous les jours aux pieds de l'autel, en nous humiliant et demandant à Dieu son secours.

• Est-ce l'esprit de contradiction de

tels et tels de vos paroissiens, peut-être de tous, qui vous rend la vie pénible? Songez à ce que Jésus a souffert. Supportez leur injustice, et qu'il vous suffise du témoignage de votre conscience qui vous dit que vous n'y avez donné aucun sujet, et que vous les aimez toujours, nonobstant les mauvais procédés à votre égard.

En finissant, M. l'évêque recommande à son troupeau l'église de Chartres affligée d'un grand désastre; il convient, dit-il, que ceux qui peuvent quelque chose pour cette illustre église, s'intéressent à une œuvre à laquelle autrefois toute l'Europe avoit pris part.

La *Sentinelle des Pyrénées* dénonce comme un homme cupide et intolérant M. le curé de Saint-Julien en Born, diocèse d'Aire, qui a refusé son ministère pour l'enterrement d'un de ses paroissiens mort très-pauvre. La *Sentinelle* suppose que c'est cette pauvreté qui a été cause du refus; nous supposons qu'il y a un autre motif que la *Sentinelle* ne dit pas, et nous espérons recevoir quelques renseignements à ce sujet. En attendant, nous remarquerons avec quelle complaisance ce journal rend compte de l'enterrement improvisé que l'on fit au mort. L'adjoint força la porte du clocher, et fit sonner les cloches en toute volée. On prit la croix, on porta le corps à l'église, on récita diverses prières et on chanta le *Libera* en chœur. Le journaliste est bien certain que ces prières seront agrées de Dieu, car le recueillement étoit profond. C'est encore un nouvel exemple du zèle que l'on met à propager l'usage des enterremens sans les cérémonies de la religion. On voudroit pouvoir se passer de prêtres pendant la vie et après la mort.

On fait de belles phrases, de beaux projets, de beaux réglemens pour l'amélioration des prisons. Cela est magnifique sur le papier, mais la réalité est un peu moins consolante.

Nous avons déjà parlé de l'illusion du régime pénitentiaire et des abus qui régissent sous le rapport moral dans les maisons de détention. Au mois de mai dernier, la *Gazette du Limousin* donna de tristes détails sur la maison centrale de Limoges. La religion, disoit-elle, est ce dont on s'y occupe le moins à l'égard des prisonniers. Le directeur est protestant et ne paroît à aucune cérémonie religieuse. L'inspecteur est trop occupé de la culture des fleurs pour avoir du temps à donner au moral des détenus. Le zèle de l'aumônier est sans cesse entravé et sa patience est souvent mise à l'épreuve. Il faudroit qu'il pût parler librement aux prisonniers, mais au contraire, ils ne peuvent l'approcher sans être mal notés. S'ils veulent pendant les heures du travail se faire instruire de la religion ou se confesser, ils ont à essuyer quelque réprimande ou même on les menace du cachot. Quand l'aumônier explique le Symbole, on lui fait dire, et notez bien, sans l'avoir entendu, qu'il ne préche pas assez la morale. S'il recommande d'observer le dimanche, le dimanche suivant on fait travailler sous ses yeux. On assure qu'il lui a été défendu cet été de donner le salut pendant l'Octave du saint Sacrement, bien que ce fût l'usage, que la cérémonie fût très-courte, qu'elle se fit pendant la récréation et que les détenus la souhaitassent.

Comment peut-on espérer de réformer sans le secours de la religion des hommes qui n'ont été coupables que parce qu'ils ont commencé par abandonner Dieu? Comment veut-on qu'il y ait quelque amendement parmi ces malheureux quand ils ne voient que des exemples de mépris pour la religion? Faut-il s'étonner qu'il y ait tant de récidives dans les maisons centrales, lorsqu'elles sont confiées à des hommes durs et impitoyables, toujours armés de châtimens ou de menaces? Là où la religion pourroit avoir tant d'influence, elle ne sert qu'à tuer deux heures

du temps des prisonniers le dimanche ; et toute la semaine on les applique sans relâche à des travaux forcés et on les abandonne à leur impiété et à leur corruption.

Le 3 août, M. l'archevêque de Malines a béni l'église du faubourg Saint-Laurent à Anvers. Le bourgmestre assistoit à cette cérémonie, qui s'est faite au milieu d'un grand concours, et néanmoins avec beaucoup d'ordre.

En Lombardie, la charité publique se montre d'une manière merveilleuse depuis l'invasion du choléra. L'abbé Gastaldi, de Nice, ancien directeur spirituel de l'hôpital des cholériques de cette ville, et à qui le roi de Sardaigne avoit accordé une pension de 500 fr., en récompense de son dévouement, a fait l'abandon de sa pension en faveur d'un établissement de bienfaisance. En ce moment, l'abbé Gastaldi est arrivé à Milan pour y offrir ses services spirituels aux cholériques. Le cardinal-archevêque a accepté son offre, et l'ecclésiastique a déjà commencé à exercer son ministère auprès des malades.

A Crénone, M. Gaëtan Bolzesi a donné à la ville 30,000 livres pour les cholériques, et de plus, il a offert 12,000 livres à prêter pendant trois ans, sans intérêt, afin de mettre la ville en état d'assister un plus grand nombre de pauvres.

A Brescia, plusieurs particuliers se sont dévoués pour assister les malades en qualité d'infirmiers. On cite entre autres un jeune noble, M. Galanti, qui s'en acquitte avec un zèle digne de tous les éloges. Les frères Bianchini et M. Tafelli joignent à leurs soins personnels des secours généreux en argent. Les dames Bornati et Rosa se sont consacrées aussi aux œuvres de charité.

Dans la même ville, M. François Carini a établi à ses dépens un hos-

pice pour les cholériques. Ils y sont soignés à ses frais, et lui-même s'est fait infirmier pour eux.

Un pieux établissement, qui avoit déjà offert en œuvres de bienfaisance un revenu annuel de 130,000 livres, a versé déjà 50,000 livres dans la caisse de la ville, et vient de verser une deuxième somme de 30,000 liv.

A Bergame, la dame Mazzuchelli Roncalli, qui avoit déjà soigné une cholérique, a déclaré qu'elle continueroit ce charitable ministère, et qu'elle assisteroit toutes les cholériques qui auroient besoin de ses soins gratuits.

A Parme, les dons de la charité se sont montés à 39,000 fr., sans compter 181,000 fr. que la duchesse a fait distribuer aux différentes commissions de secours.

Des lettres du Grand-Varadin, en Hongrie, en donnant des détails sur le violent incendie qui a affligé cette ville, et qui a duré trois jours, ajoutent que dans cette grande calamité la charité de l'évêque catholique, M. François de Laicsak (1) s'est montrée d'une manière éclatante. Il s'est empressé d'assister et de consoler les malheureux, et leur a fait distribuer, sans distinction de croyance, tout ce qu'il a pu recueillir de vivres et d'argent.

POLITIQUE.

On remarque depuis quelque temps, qu'en fait d'événemens politiques, les fortes impressions ont un peu affoibli en nous les organes de la sensibilité. Après le procès d'avril et les deux autres grandes solennités judiciaires de la cour des pairs, il est devenu très-difficile de nous émuvoir. Aussi cette affaire de fabrication de poudre de guerre qui vient de s'instruire devant la police correctionnelle de Paris, et de se terminer par trente-cinq condamnations à la prison et à l'amende, n'a-t-elle

(1) Il y a aussi dans cette ville un évêque du rit grec uni.

excité qu'une fort médiocre attention. Cependant, elle se trouvoit passablement rehaussée par les déclarations de principes, par les proclamations républicaines et le caractère général des associations dont elle paroissoit émaner. Mais par rapport à la curiosité publique, elle avoit le grand défaut de nous faire descendre de la cour des pairs à la police correctionnelle, et passer de Fieschi, de Morey, de Pepin et d'Alibaud, à de simples fabricateurs de poudre clandestine. Or, il faut convenir qu'à la suite de tant d'émotions vives et de péripéties dramatiques, c'étoit-là quelque chose de bien minime.

Quoi qu'il en soit, nous saurons bientôt s'il est vrai, comme les journaux se sont accordés à le dire, à l'occasion de l'attentat d'Alibaud, que c'est l'envie de faire du bruit et la passion de la célébrité, qui mettent les esprits en fermentation, et produisent la plupart des délires dont nous sommes témoins. Voilà une affaire politique qui n'a que peu ou point répondu par son éclat à l'attente de ceux qui auroient pu s'en promettre le genre de récompense que la vanité, dit-on, fait chercher dans ces sortes d'entreprises. Nous jugerons par l'effet que cet exemple de déception pourra produire sur les autres, jusqu'à quel point on est fondé à prétendre que c'est l'amour de la renommée qui cause aujourd'hui les exaltations révolutionnaires. Car, s'il en est ainsi, on ne connoît rien de plus propre à les calmer qu'un procès qui a excité si peu de bruit et d'attention. Etre condamné, par le temps qui court, à ne retirer d'un rôle politique aucune célébrité, et à n'être presque point remarqué, voilà sans contredit la partie rigoureuse de la peine.

M. l'avocat-général Hély-d'Oissel, qui a porté la parole et soutenu l'accusation dans l'affaire des poudres de la rue de l'Oursine, s'est attiré de la part des journaux une remarque critique qui, à notre avis, n'est pas trop bien fondée. On rappelle qu'il a fait ses études dans le même collège et dans la même pension que M. Blanqui, l'un des accusés, et M. Plo-

que son avocat; et on part de là pour s'étonner de rencontrer ces trois anciens condisciples dans des rôles si différens, sans que le premier paroisse souffrir du ministère de rigueur qu'il est chargé de remplir à l'égard des deux autres.

Nous ferons d'abord observer à MM. les libéraux que si la camaraderie conféroit des exemptions et privilèges, il y auroit un trop grand désavantage, dans ce siècle d'égalité, à n'avoir pas fait ses études dans le même collège que les fils du roi des Français, et qu'on seroit exposé dans mille occasions à se voir écrasé par la concurrence de leurs condisciples. On sent combien cela seroit malheureux pour les jeunes gens qui n'ont point appris le rudiment et les racines grecques sur les mêmes bancs que les cinq frères de la famille d'Orléans. Il résulteroit de là une inégalité de conditions et de faveurs qui ne seroit pas tolérable sous un régime de justice et d'égalité comme le nôtre.

Ensuite, s'il étoit besoin de justifier la conduite de M. Hély-d'Oissel à l'égard de M. Blanqui, son ancien condisciple, nous citerions aux libéraux un exemple qu'ils ne récuseroient pas, et qui, bien certainement, les a mis plus d'une fois en admiration; c'est celui du premier Brutus qui se montra bien autrement rigoureux envers ses propres fils, que M. Hély-d'Oissel envers son ami Blanqui. De deux choses l'une: ou il faut que ces messieurs pardonnent à l'avocat-général de Paris son trait de sévérité; ou qu'ils condamnent celui de l'ancien consul romain.

Enfin, pour ne pas remonter si haut, est-ce que les frères et les enfans de la révolution ne se trouvent pas partagés en deux camps ennemis qui ne s'épargnent pas plus entre eux que M. Hély-d'Oissel n'a épargné son ancien camarade de pension? Est-ce que vous reconnoîtriez jamais les compagnons d'armes des glorieuses journées à la manière dont les plus forts écrasent les plus foibles, les font prisonniers, les jugent et les condamnent sans pitié? Ah! vraiment, sans chercher long-temps, il seroit facile de trouver

parmi les frères et amis de juillet. des milliers d'exemples de camaraderie qui ne valent pas mieux à beaucoup près que celui de M. Hély-d'Oissel.

Les libéraux ont fait en huit jours deux grandes pertes. M. Darmaing a suivi de près M. Carrel dans la tombe. M. Darmaing n'étoit pas moins connu que M. Carrel par l'énergie de ses opinions. Il avoit fondé en 1825 la *Gazette des Tribunaux*, journal fort hostile à la restauration, et où la religion et les prêtres étoient souvent fort maltraités. Il prit les armes en juillet 1830 pour renverser la monarchie, et fut rédacteur en chef du *Constitutionnel* en 1832 et 1833. Il rentra ensuite à la *Gazette* et continua de la diriger jusqu'à ce qu'une maladie lente le força d'interrompre tout travail. Il est mort le samedi 30 juillet, laissant une veuve et deux enfans en bas âge. Ses obsèques ont eu lieu le mardi. Le poëte étoit tenu par MM. Gilbert des Vois-ins, Isambert, Cormenin, Philippe Dupin et Breton, co-gérant de Darmaing à la *Gazette des Tribunaux*.

Au cimetière, M. Mermillod a prononcé un discours. Il a loué le défunt d'avoir été *carbonaro et homme de juillet*, et d'avoir joint sur la place publique et les armes à la main, ses efforts à ceux qui renversèrent un régime détesté. Il a loué sur tout M. Darmaing comme journaliste, et a dit que comme tel il exerçoit une sorte de magistrature et même un *bienfaisant sacerdoce*. Ce sacerdoce là en tout cas n'étoit pas ami des prêtres; car Darmaing ne manquoit aucune occasion de les livrer au mépris. Il accueilloit toutes les affaires scandaleuses et en aggravait le scandale par l'amertume de ses réflexions.

M. Isambert a prononcé aussi quelques mots d'éloge en l'honneur du mort.

PARIS, 12 AOUT.

M. Bresson, intendant civil des possessions françaises en Afrique, soumis à la réélection, a été choisi pour présider l'assemblée du collège électoral de l'arrondissement de Remiremont (Vosges). Sur

110 électeurs présents, il a obtenu 107 voix.

— Plusieurs journaux ont prétendu que M. de Bois-le-Comte alloit remplacer M. de Payneval. Le *Journal de Paris* dément ce soir cette nouvelle, et dit, ainsi que nous l'avons annoncé, que M. de Bois-le-Comte est parti pour l'Espagne, chargé d'une mission temporaire.

— Depuis quelques jours les ministres se réunissent fréquemment, à l'occasion des affaires d'Espagne.

— On parle de grands travaux et de distributions nouvelles qui doivent avoir lieu au Palais-de-Justice, et pour lesquels le conseil-général dans sa présente session voteroit 2,900,000 fr.

— Une ordonnance, en date du 31 juillet, porte que toute demande d'indemnités auxquelles croiront avoir droit les propriétaires déposés par suite de mesures administratives dans les possessions françaises du nord de l'Afrique, sera, à peine de déchéance, présentée dans le délai de trois mois, à partir de la publication de la présente ordonnance, par les propriétaires résidant soit en France, soit dans lesdites possessions. Ce délai sera d'un an pour les propriétaires domiciliés en pays étrangers.

— La Paix croit que le ministère a préparé une liste assez nombreuse de grâces qui doivent être prochainement accordées aux condamnés politiques.

— Un journal dit que le rapport du procureur-général sur les complots qui ont fait suspendre la revue du 29, paroltra incessamment dans le *Moniteur*.

— La sixième chambre de police correctionnelle a rendu hier son arrêt dans l'affaire des poudres. Les sieurs Lebrun, Lemire et Fayolle ont été acquittés. Les quarante autres ont été condamnés, soit pour fabrication de poudre, détention d'armes de guerre, soit pour avoir fait partie d'une association illicite, ou tenu une école primaire non autorisée, savoir : Beaufort, Robier, Robert et Blanqui à 2 ans de prison, 3,000 fr. d'amende et 2 ans de surveillance de la haute police; Lisbonné à 2 ans de prison, 1,000 fr. d'amende et 2 ans de surveillance; Callien et Alle-

ron à 18 mois de prison, 1,000 fr. d'amende et 2 ans de surveillance; Lamienssens, Barbès et Herfort à un an de prison et 1,000 fr. d'amende; Canard à 10 mois de prison, 3,000 fr. d'amende et 2 ans de surveillance; Palanchon, Gay, Villedien, Venant et Eder à 10 mois de prison et 1,000 fr. d'amende; Grivel à la même peine, et en outre à 2 ans de surveillance; Portier, Quetin, Raisant, Lyon, Dupuis, Mulet à 8 mois de prison et 500 fr. d'amende, et en outre, les deux derniers, à 2 ans de surveillance; Nétré, Briey. Sperat et Ilbin de Guer à 6 mois de prison et 500 fr. d'amende; Ferrand, Geoffroy, Hallot et Baudet à 4 mois de prison et 300 fr. d'amende; Daviot à 3 mois de prison et 500 fr. d'amende; Graux et Guichon à 3 mois de prison et 200 fr. d'amende; Dujarrier, Deligny et Collet à 2 mois de prison et 200 fr. d'amende; Drballin à un mois de prison et 100 fr. d'amende; Dochet à 15 jours de prison et 100 fr. d'amende; Houtang à 100 fr. d'amende. Le tribunal les a en outre condamnés tous aux frais, et a fixé à 3 ans le temps pendant lequel, pour les condamnations s'élevant à 500 fr. et au-dessus, la contrainte par corps devra être exercée.

— MM. Paget, Bardot, Bonnet, Valois, Madoulé, Vincendet, Bigi, Azermann, Plautier, Moly et Voiturier ont comparu aussi hier devant la police correctionnelle comme détenteurs d'armes et de munitions de guerre, et MM. Lemenorel et Dronet comme prévenus de fabrication et de débit d'armes prohibées. Le tribunal a renvoyé les sieurs Paget, Bonnet et Vincendet, sur des explications par eux données, et a condamné le sieur Bardot à 4 mois de prison et 50 fr. d'amende; le sieur Dronet, par défaut, à 3 mois de prison et 100 fr. d'amende; les sieurs Valois, par défaut, Madoulé, Bigi, par défaut, Azermann, à un mois de prison et 16 fr. d'amende; les sieurs Plautier et Voiturier, ce dernier par défaut, à 15 mois de prison et à 25 et 16 fr. d'amende; les sieurs Lemenorel et Moly à 25 et à 16 fr. d'amende; le tout avec confiscation des armes saisies.

— La femme Catherine Vildois, qui avoit abandonné son enfant sur la voie publique, vient d'être condamnée, par défaut, à un an de prison et 16 fr. d'amende. L'enfant avoit été recueilli par une mère de famille, madame Petit, marchande de fleurs, boulevard du Mont-Parnasse, n° 36 bis.

— La cour royale de Paris vient de décider que les pères et mères de mineurs condamnés pour délit de chasse sans permis de port d'armes sont civilement responsables des frais du procès.

— Les condamnés à une peine emportant privation de la liberté ne sont admis à se pourvoir en cassation qu'autant qu'ils se sont constitués prisonniers, ou qu'ils ont obtenu leur liberté sous caution. L'acte de leur écrou ou de leur liberté sous caution doit être annexé à l'acte de recours en cassation. M. Aubry-Foucault, gérant de la *Gazette de France*, s'étant pourvu en cassation contre l'arrêt des assises du 11 juillet, qui l'a condamné à six mois de prison et à 4,000 fr. d'amende, avoit préalablement obtenu sa mise en liberté avec un cautionnement de 4,000 fr.

— Le vice-amiral marquis de Sercey, membre de la chambre des pairs, vient de mourir à l'âge de 84 ans.

— Le tribunal de commerce de la Seine vient de perdre un de ses anciens membres, M. Noël Desvergers.

— On annonce la mort de M. de Vins de Peyssac, consul général de France à Buenos-Ayres.

— On signale encore de nouvelles attaques nocturnes, dans les rues des Mar-mouzets, du Regard et Montmartre.

— L'Irlandais, M. Neagle, qui a été frappé d'un coup de couteau dans le bas-ventre, rue de Varennes, est mort de sa blessure.

— On a arrêté à domicile, en vertu de mandats, sept individus réputés voleurs de profession, et prévenus d'être auteurs ou complices des attaques nocturnes qui ont eu lieu dans Paris depuis quelques jours. On a trouvé chez l'un d'eux une reconnaissance constatant le dépôt au Mont-de-Piété d'une montre en or, ainsi qu'un

portefeuille ayant appartenu à M. Bosc, avocat, qui a été victime d'une de ces attaques.

— Pendant l'avant-dernière nuit les rondes de la police ont arrêté un grand nombre d'individus en état de vagabondage.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Sur la route de La Fère, entre Venduil et Travecy, les chevaux de la malle-poste s'étant emportés, le conducteur sauta aussitôt de son siège. Un voyageur qui, effrayé, voulut l'imiter, fit une chute qui amena bientôt la mort.

— Le sieur Pajot, buissier à Abbeville, prévenu de concussion, et contre lequel s'élevaient 319 chefs d'accusation, a comparu devant les assises de la Somme, et a été acquitté.

— M. le chevalier de Ville de l'Épinoy, lieutenant-colonel en retraite et chevalier de Saint-Louis, vient de mourir à Amiens. Chrétien, il pratiqua la religion, qu'il a aussi appelée à ses derniers moments.

— Le conseil général du département de la Somme a émis, entre autres, les vœux suivans : Que le projet du chemin de fer devant passer par Amiens, fût promptement approuvé par le gouvernement ; qu'une loi sur les attributions municipales et départementales fût promptement adoptée ; qu'il fût pris des mesures législatives pour arriver à l'extinction de la mendicité.

— La *Gazette de Flandre et d'Artois* annonce que le parquet de Douai s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour qui l'a acquitté.

— Le conseil d'arrondissement de Lille vient de décider que la ville seroit éclairée au gaz, et que l'adjudication seroit faite pour vingt années.

— Le château d'Arques sera vendu le 16.

— Le 9, les électeurs de Lisieux ont offert un banquet à M. Guizot. M. le duc de Broglie a été invité. Cent soixante-dix personnes ont assisté à ce banquet. Après les toasts de rigueur, le maire de la ville a

adressé un petit discours, aussi de rigueur, à M. Guizot, et le député ex-ministre a répondu par un très-long discours à M. Leroy-Beaulieu, maire de la ville. M. Guizot a fait l'éloge de la politique du *juste-milieu*. C'est à cette politique que la France, bien entendu, doit le calme et la prospérité dont elle jouit. M. Guizot a aussi parlé quelque part dans son discours d'un mal très-grave ; et quel est-il donc ce mal si redoutable ? M. Guizot, qui n'a rien de caché pour ses amis, va vous le montrer lui-même ; il vient de sonder nos diverses plaies sociales. « Le péril est encore plus grand au sortir d'une révolution comme la nôtre. Nous avons vu, au milieu d'un changement, nous avons vu varier sans cesse les institutions, les opinions, les langages et les conduites. Le public en a contracté tantôt une grande indifférence, tantôt une grande méfiance de ces variations des hommes publics ; mal très-grave, car il affoiblit l'autorité du pouvoir et la foi morale du pays. »

MM. Guizot et de Broglie ont été reconduits à leur hôtel par les électeurs et les curieux de la ville.

— Diverses communes non loin de Rouen, et particulièrement celle de Grand-Quevilly, sont désolées par la présence de loups qui y sont en grand nombre et y causent des ravages considérables.

— Le gérant du *Journal de Rouen* vient de porter plainte au garde des sceaux contre le procureur du roi et le procureur-général de Rouen, qui n'ont pas voulu donner suite à l'affaire qu'il cherchoit à intenter à l'administration des postes pour la saisie de sa correspondance du 9 juillet.

— On écrit de Lormes (Nièvre) que M. de Razout, capitaine en retraite, habitant la commune de Saint-Martin-du-Puits, étant sorti, armé d'un fusil, le 27 juillet, pour aller à une ferme dans le voisinage, a eu la douleur de tuer sa femme qui marchoit à quelques pas devant lui. Un petit chien qui les accompagnait a fait partir le fusil, en sautant pour caresser son maître.

— M. le maire de Bourges, en rédigeant sa proclamation pour les journées de juillet, a visé au grand effet, et s'est en conséquence éloigné de la formule ordinaire. Il s'écrie : « Cette révolution, qui a mis la vérité à la place du mensonge, et qui, après tant d'essais malheureux, a doté enfin la France d'une liberté sérieuse et réelle. »

— Il y a quelques jours, une jeune fille de Lyon, qui alloit faire une commission et qui portoit une chandelle allumée, eut, pour empêcher que le vent ne l'éteignit, la malheureuse idée de la couvrir avec son tablier. La flamme, en vacillant, y mit le feu, et tous ses vêtemens s'embrasèrent. Malgré d'assez prompts secours, l'infortunée fut atteinte de brûlures si graves, qu'elle y a succombé le lendemain.

— Quelques mauvais vers en l'honneur d'Alibaud ont été dernièrement affichés, pendant la nuit, à la porte d'un théâtre de Lyon. Quelques jours avant des affiches semblables avoient été apposées dans d'autres quartiers, et notamment au coin de la place des Cordeliers, où étoit le quartier-général des insurgés d'avril, commandés par le nommé Lagrange.

— On écrit de Toulon que l'armement du *Suffren* étant terminé, ce bâtiment va se rendre à Roses, pour y prendre des troupes qu'il transportera en Afrique.

— Le 7, quatre jeunes gens bien vêtus, et qui avoient passé la nuit sans doute à boire, ont mis en émoi tout le quartier des Allées, à Marseille. Ils ne se sont pas contentés de frapper aux portes, de casser les carreaux, pendant que les habitans dormoient encore, mais un prêtre qui alloit dire sa messe à Saint-Vincent de Paul, à cinq heures du matin, a été assailli par eux et injurié.

— M. Lombard, avocat à Draguignan, a été à la suite d'un concours, nommé professeur-suppléant à la faculté de droit d'Aix.

— La famille d'Alibaud, qui reste à Perpignan, avoit demandé un service à sa paroisse pour le supplicé, et il avoit eu lieu avec calme. Un nouveau service étoit fixé pour le 1^{er} août, mais cette fois la

malveillance s'en mêla. Des billets d'invitation non signés furent envoyés aux chefs des associations d'ouvriers. L'autorité fut alors obligée d'empêcher le service. Quelques ouvriers en nombre sont venus à l'heure indiquée, et parmi eux on remarquoit ces hommes qu'on ne voit que dans les instans de désordre, et pour qui rien n'est sacré, lorsqu'il s'agit de faire du scandale.

— Le 5 août, à midi et demi, un tremblement de terre a eu lieu à Toulouse. La secousse fut assez forte; elle ne dura que très-peu de temps.

— Le *Mémorial Agenais* a reçu une nouvelle citation du parquet.

— M. le comte de Preissac, préfet de la Gironde, est arrivé le 8 à Bordeaux.

EXTRÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La révolution marche en Espagne à pas de géant. Cadix, Xéres, l'île de Léon, Séville et Cordoue ont, comme Malaga et Saragosse, proclamé la constitution de 1812, et partout la garde nationale a pris l'initiative. Ce sont ses chefs qui organisent le mouvement et le dirigent, et c'est aux cris de *vive la reine!* que se fait la révolution. Aussi on a crié en France, il y a six ans, *vive la charte!* qui peu de jours après fut remplacée par celle de 1830.

Le 28 juillet, dès que les événemens de Malaga furent connus à Cadix, le gouverneur civil, Pedro de Urquinaona, adressa au peuple une proclamation, à l'effet de le maintenir dans l'obéissance, mais vainement; des groupes se formèrent vite aux cris de *vive la constitution!* de *mort aux traitres!* de *mort à Cordova!* Le tocsin sonna, et après une crise de dix-huit heures, on a commencé à prêter serment à la constitution de 1812. Un journal de Cadix, qui donne ces détails, assure qu'il n'y a pas eu de sang répandu.

La nouvelle du mouvement révolutionnaire de Cadix, ville de 72.000 habitans, est arrivée le 2 à Madrid. Alors le ministre s'est trouvé comme foudroyé, et les grandes mesures de répression qu'il avoit

annoncées contre les assassins et le mouvement révolutionnaire de Malaga se sont évanouies. Il a fait, dit-on, partir des commissaires pour les provinces soulevées, avec mission d'employer les moyens de persuasion pour faire rentrer les rebelles dans l'ordre. Il s'est occupé aussi de la sûreté de Madrid, où il va concentrer 15 ou 20.000 hommes. Une colonne de troupes, commandée par le brigadier Mendivil, qui étoit partie pour Malaga, est revenue sur-le-champ.

La révolution s'est aussi montrée au sein même de la capitale. Le *Journal de Paris* nous annonçoit hier soir que des rassemblemens nombreux avoient été dissipés par le général Quesada, et que Madrid avoit été mis de suite en état de siège. Quand on voit ce qui se passe dans les provinces, on ne peut croire que l'ordre annoncé par la feuille ministérielle comme rétabli le lendemain, se maintienne long-temps; on doit entrevoir, au contraire, de nouveaux désordres plus graves que ceux-ci, parce qu'il existe à Madrid une désaffection pour le gouvernement de la régente, aussi grande que dans les provinces. La garde nationale a été dissoute, le 5, pour être réorganisée conformément à la loi du 23 mars 1835. Il est probable que le ministère ne se pressera pas de faire opérer cette réorganisation. Jusqu'à présent l'ouverture des cortès est fixée au 20 août; mais il est fort douteux que les provinces qui ont proclamé la constitution de 1812, n'exigent pas des élections nouvelles faites d'après cette constitution.

— Le 1^{er} août toutes les autorités de Saragosse ont signé une proclamation pour recommander l'énergie aux Aragonais, dans les circonstances où le pays se trouve placé, et inviter les autres provinces à suivre l'exemple de Saragosse.

— Cordova, dans les derniers temps de son commandement, avoit conçu un profond dépit des échecs que lui avoient fait éprouver les carlistes, et comme pour se dédommager, il avoit incendié des pays dévoués à la cause du prétendant. Le

général Villaréal lui écrivit alors qu'il useroit de représailles, et qu'il feroit fusiller 20 officiers christinos par chaque incendie. Cette terrible menace n'eut pas fort heureusement d'exécution, et Cordova se tint pour averti.

— Le journal ministériel du soir annonce aujourd'hui que Madrid étoit tranquille le 6.

ANGLETERRE. — *Londres*. — La chambre des lords s'est occupée les 8 et 9 août d'un bill pour le timbre des journaux. A la chambre des communes, M. Bowring a demandé au vicomte Palmerston si l'Angleterre s'étoit associée à la France lorsqu'elle a fait demander par M. de Montebello, son ambassadeur, à la diète de Berne, l'expulsion des réfugiés étrangers; a taxé cette mesure de violation des franchises de la Suisse. M. Hume a dit qu'il seroit fâcheux que le gouvernement anglais se laissât guider par le gouvernement de France. Le vicomte Palmerston, tout en reconnoissant le droit d'asile à une nation, a établi qu'elle devoit l'exercer de manière à ne pas troubler les états voisins. Il a ensuite affirmé que l'Angleterre n'avoit été pour rien dans l'affaire de la France avec la Suisse.

— On a calculé que, dans le cours de cette session, on a rendu des bills en faveur de 11,000 milles de chemin de fer, ce qui demande 220,000 tonnes de fer.

— Les obsèques de M. Rothschild ont eu lieu le 6. Le corps a été porté au cimetière des Juifs. 175 voitures accompagnoient le convoi. On remarquoit celles des ambassadeurs d'Autriche, de Prusse, de Danemarck et de beaucoup d'anglais.

— Le 8 a eu lieu le grand dîner des réformistes de Greenwich, à deux lieues de Londres. M. Hume a fait des vœux pour que la chambre des communes soit bientôt composée de 450 réformistes, parce que d'après lui les lords voteront alors tout ce qu'on voudra. M. Harvey a aussi parlé contre les lords. Il y a eu d'autres discours dirigés également contre la haute chambre. Cette réunion s'est terminée par un feu d'artifice.

— M. O'Connell étoit le 6 à Dublin.

Dans le congrès qui s'est tenu à Liège, on a discuté la possibilité d'une langue universelle, comme conséquence des chemins de fer.

— On se rappelle qu'une note fut remise il y a quelque temps par l'ambassadeur français à la diète de Berne, pour l'expulsion de la Suisse des réfugiés étrangers, et que cette note fut renvoyée par la diète à une commission. M. de Mentebello s'est rendu le 6 chez M. Tscharner, président du directoire, et lui a déclaré que si les mesures proposées à la diète par la commission paroisoient insuffisantes, et qu'elles ne fussent point modifiées par la diète, de manière à pouvoir faire espérer un résultat aussi important pour la confédération que pour l'Europe, la Suisse devoit s'attendre alors à être immédiatement bloquée. Cette communication de l'ambassadeur de France a été appuyée le lendemain par les ministres de Prusse, de Bade et d'Autriche, qui avoient dit à M. Tscharner que si la Suisse les obligeoit à des mesures coercitives, ils mettroient aux frais de la confédération les dépenses faites pour l'exécution de ces mesures.

— On a répandu dans la Romagne et ailleurs deux pamphlets manuscrits contre le gouvernement de Modène ; l'un est intitulé : *Education du comte Bertoldin Agnasto, comédie en 6 actes, à représenter à Anadom (Modène)*, et l'autre : *Dialogus entre Aréthuse et Argan*. Le comte Riccini, gouverneur de Modène et ministre du duc, ayant pris connoissance de ces pamphlets, a jugé que rien ne pouvoit mieux montrer la bassesse et la fausseté des moyens employés par les ennemis de la religion et de l'ordre. Il a donc ordonné que les manuscrits fussent déposés à la secrétairerie de son ministère, et qu'on les montrât à qui les demanderoit, afin que chacun des nationaux ou des étrangers pût juger de la vérité et connoître les honteuses calomnies que l'on débite sur d'angustes personnages et sur les magistrats les plus respectables.

— Les partisans de don Miguel inspirent toujours de la terreur à la reine dona Maria. Il paroît qu'ils sont assez nombreux dans les provinces du nord du Portugal.

— Le grand duc Michel de Russie est arrivé le 6 à Francfort, et en est reparti le lendemain pour Biberich, résidence du duc de Nassau. On sait que les deux princes sont beaux-frères, ayant épousé l'un et l'autre une princesse Paul de Wurtemberg.

— Une souscription vient d'être ouverte à Salzbourg, patrie de Mozart, pour l'élévation d'un monument en l'honneur de cet illustre compositeur, dont la veuve vit encore.

— Tandis que le choléra s'étend dans le nord de l'Allemagne, il diminue sensiblement en Italie. A Brescia, la mortalité est presque nulle.

— Le prince Grégoire Soutzo, père de l'ambassadeur grec à Saint-Pétersbourg, vient de mourir du choléra à Pesth (Haute-Hongrie).

— D'après le *Mercur de Souabe*, la police autrichienne a pris des mesures pour prévenir le concours des étrangers sans mission aux cérémonies du couronnement de l'empereur qui vout avoir lieu à Prague.

— L'empereur de Russie a nommé le comte Léon Potocki son ambassadeur à Stockholm, en remplacement du général Suchtelen, décédé il y a peu de temps.

— L'ambassadeur de Russie à Constantinople a donné le 12 juillet un grand banquet au corps diplomatique. Lord Ponsomby, ambassadeur anglais, n'a pas été invité.

— M. Achille Murat, fils de l'ex-roi de Naples, exerce depuis plusieurs mois à la Nouvelle-Orléans la profession d'avocat.

ODE SACRÉE, tirée du Psaume CXI :

Beatus vir qui timet, etc.

Heureux, dans ce siècle impie,
L'homme qui crint le Seigneur !
Il sait où puiser la vie,
L'allégresse et le bonheur.
L'arde de son Dieu, qu'il aime,

De ses jours, de ses nuits même,
Règle et consacre l'emploi.
Et les rayons de l'aurore
Le retrouveront encore
Méditant sa sainte loi.

Il verra, quand la vieillesse
Viendra couronner ses ans,
Dans la gloire et la richesse
Briller ses nombreux enfans.
Son nom vivra d'âge en âge,
Objet d'estime et d'hommage,
Et de splendeur revêtu.
Le Dieu dont il suit la trace
Se plait à bénir la race
Des amis de la vertu.

De sa ferveur, de son zèle,
On verra les heureux fruits,
Dans sa famille fidèle
De jour en jour reproduits :
Par ses exemples fertiles,
Ses vertus long-temps utiles,
Renaître dans l'avenir ;
Confondre, après lui, le vice,
Et laisser de sa justice
Un immortel souvenir.

En vain des ombres funèbres
Obscurciraient son chemin :
Au milieu de ces ténèbres
Un flambeau reluit soudain.
Ce flambeau, c'est Dieu lui-même,
Qui prodigue au cœur qui l'aime
Son ineffable clarté,
Dont l'éclat qui l'entouronne
Fait resplendir la couronne
Due à sa fidélité (a).

Heureux donc l'homme sensible
Aux angoisses du malheur,
Qui, providence visible,
Ouvre sa main et son cœur !
La sagesse qui le guide
À ses jugemens préside,
Inspire tous ses discours,
L'éclair, le fortifie,
Et d'une si belle vie
Aime à diriger le cours.

La douce et noble constance
Qu'on admire à son aspect
Force l'impie au silence,
La calomnie au respect.
Dans ses vains efforts, le crime,
Contre cette âme sublime,
Déchaine sa cruauté :
Ni ses succès, ni sa rage,
N'ébranlent d'un tel courage
L'immuable fermeté.

Quand l'orage sur sa tête
Eclate dans sa fureur,

(a) Cette paraphrase du verset *Exortum est in tenebris*, etc., est fondée sur l'interprétation de saint Chrysostôme et du P. Berthier.

C'est au fort de la tempête
Qu'on voit briller son grand cœur.
Dans son Dieu seul il espère.
Bientôt par ce tendre père
Ses pleurs seront essayés.
Ses fiers ennemis eux-mêmes
Rougiront de leurs blasphèmes,
Et tomberont à ses pieds (b).

Dans le sein du pauvre il verse
Les biens qu'il tient de son Dieu ;
Il les donne, il les disperse,
Il les répand en tous lieux (c).
Son cœur jouit en silence
Des dons que sa main dispense
Et des heureux qu'il a faits.
Le monde, dans ses louanges,
Voit en lui l'égal des anges :
Sa gloire est dans ses bienfaits.

Sa cause enfin triomphante
Un jour verra les méchants
Pâlir, sécher d'épouvante,
Frémir et grincer les dents.
Pour différer leur supplice,
Du ciel la lente justice
Ne perd pas ses droits vengeurs.
Oui, tôt ou tard, Dieu foudroie
Le bonheur, la folle joie,
Et jusqu'aux vœux des pécheurs.

LE COMTE DE MARCELLUS

(b) C'est le sens du texte hébreu. Le verbe *despiciat* de la Vulgate veut dire en cet endroit *voir à ses pieds*, plutôt que *mépriser*. C'est ce que remarque le P. Berthier.

(c) C'est dans ce sens que saint Chrysostôme a développé le texte sacré.

Le Génant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 70	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 50	
TROIS p. 070, j. de juin. — 79 f. 90	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 104 fr. 75	
Act. de la Banque. 2270 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 070	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1202 f. 50	
Empr. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1230 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 752 fr. 50	R. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl. 1001.40	R. p. d'Esp. 00 f. 070
Empr. rom. 102 f. 172	Empr. Belge. 0001 r.
Curtis, 00 fr. 070	Empr. d'Haiti. 385 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 070.	Empr. grec... 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 85.

1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

LUNDI 15 AOUT 1836.

NOTICE

SUR M. LE CARDINAL DE CHEVERUS,
ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

(Suite et fin.)

Le prélat partit de New-York le 1^{er} octobre, sur le *Paris*. Il étoit accompagné d'un ecclésiastique français, M. Morainville, qui exerçoit depuis long-temps le ministère aux Etats-Unis, et que l'état de sa santé forçoit de repasser en Europe. La navigation fut d'abord heureuse, mais à l'entrée de la Manche, le bâtiment fut surpris par une tempête, et obligé de s'échouer, le 31 octobre, à Saint-Germain-des-Vaux, près le Cap de la Hague. Les passagers coururent des dangers, cependant, il ne leur arriva rien de fâcheux. M. l'évêque fut accueilli chez le curé d'Auderville, et officia dans son église le jour de la Toussaint. Le clergé des environs vint le saluer. Le prélat ne se revit pas sans émotion sur la terre natale, et au milieu d'ecclésiastiques, dont quelques-uns avoient été ses compagnons d'exil. Il se rendit à Cherbourg, et de là à Paris, où il revit plusieurs de ses anciennes connoissances. Sa famille à Mayenne et dans les environs l'attendoit avec impatience. Le prélat visita tous ses parens, prêcha à Mayenne, à Laval, à Ernée, etc., et charma tout le monde par ses manières aimables et affectueuses.

Son entrée à Montauban, le 28 juillet 1824, fut marqué par d'éclatans témoignages de joie et de respect. Les autoités, les fidèles, les protestans rivalisèrent d'empressement et d'égards. Les ministres pro-

testans vinrent le saluer. Il conquit les cœurs dans cette ville comme à Boston. Chacun étoit frappé de la simplicité de ses manières et des grâces de son esprit. On raconte de lui des traits touchans. Il savoit qu'un curé de son diocèse étoit mal avec son maire. Il apprend que ce maire étoit à Montauban, il se rend chez lui, et sans lui faire aucun reproche, sans entrer dans aucune explication, il lui annonce seulement, avec cet air affectueux et aimable qui lui étoit naturel, qu'il a un service à lui demander. Je crains, dit le prélat, d'être indiscret; me promettez-vous de faire ce que je désire? — Le maire proteste qu'il est trop heureux de faire quelque chose qui soit agréable à monseigneur. Alors M. l'évêque l'embrasse sur les deux joues, en lui disant simplement : *Portez cela à votre curé*. Le maire tout ému ne put que promettre que, de ce moment, tous ses griefs contre le curé étoient oubliés, et que la réconciliation étoit déjà faite. Il y auroit bien d'autres traits de ce genre à citer dans la vie de M. de Cheverus.

Dans une inondation du Tarn, il montra un dévouement et un zèle qui furent célébrés alors dans les journaux. Il se portoit partout où il y avoit du danger. On le voyoit, la tête nue, et dans l'eau jusqu'aux genoux, encourager, plus encore par ses exemples que par ses paroles, ceux qui aidoient les habitans des maisons submergées, à sauver leur mobilier. Il voulut en recueillir plusieurs dans son palais, les nourrir à ses frais, et leur prodiguer toute sorte de consolations et de secours. On reconnut la

un digne imitateur de Fénelon, qui disoit que les évêques avoient aussi leurs jours de batailles. Le roi, instruit de la noble conduite de M. de Cheverus, et des sacrifices généreux qu'il avoit faits dans cette circonstance, lui envoya 5,000 fr. qui lui furent transmis avec une lettre très-flatteuse du ministre, M. l'évêque d'Hermopolis.

Pendant le Carême, M. l'évêque prêchoit trois fois la semaine dans sa cathédrale. Lors du Jubilé, en 1826, il redoubla ses instructions. Il eut à cette époque le bonheur de ramener à Dieu un ancien religieux qui s'étoit marié pendant la révolution. Il le visita plusieurs fois, lui fit signer une rétractation de ses fautes, et prononça en cette occasion, dans sa cathédrale, un discours touchant dont nous avons parlé dans ce Journal, Numéro du 25 mars 1826.

M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, mourut en juillet 1826. Ce vénérable prélat laissoit de longs regrets à Bordeaux, où son esprit aimable, sa piété et sa prudence avoient été justement appréciés. M. l'évêque d'Hermopolis crut que personne ne pouvoit mieux consoler Bordeaux de cette immense perte, que M. de Cheverus, et dès avant la fin de juillet, le roi nomma ce prélat pour remplacer M. d'Aviau. Peu après, il le fit pair de France, et ce qui rendit cette faveur plus marquée, c'est que personne ne partagea avec lui les honneurs de cette promotion. M. de Cheverus arriva à Bordeaux le 14 décembre. Sa réputation l'y avoit devancé. Les regrets du diocèse de Montauban, ce qu'on racontoit de sa charité, des grâces de son esprit, de la pureté de ses manières, avoient prévenu les esprits en sa faveur. Toutefois l'attente publique fut encore

surpassée par tout ce que le prélat montra de bienveillance, d'à-propos et d'habileté dans ses premiers actes et dans ses premières paroles. On crut voir revivre M. d'Aviau dans un prélat si accessible, si affectueux, si naturel, si dévoué au bien, si admirable dans toute sa conduite.

M. de Cheverus étoit le père de son clergé. Non-seulement il accueilloit tous les prêtres de son diocèse, quand ils venoient à Bordeaux, mais il leur avoit déclaré qu'ils ne devoient pas avoir d'autre table que la sienne, à moins qu'ils n'eussent dans la ville des parents ou des amis. Il ne vouloit pas qu'ils allassent manger à l'auberge. Il se plaisoit également à réunir à sa table des habitans de la ville et des étrangers qui venoient le saluer; il se félicitoit d'entretenir ainsi des rapports avec ses diocésains et surtout avec son clergé qu'il connoissoit parfaitement. La politique étoit bannie de son salon, et dès avant la révolution de juillet, il avoit prescrit à cet égard le plus profond silence. Sa prudence ne laissoit aucune prise sur lui aux journaux les plus exaltés des diverses opinions. Une seule fois, en 1828, le *Propagateur de la Gironde* lui prêta en claire des paroles fort déplacées; elles furent aussitôt démenties, et nous fîmes remarquer nous-mêmes combien elles étoient contraires à la réserve habituelle, et à la sagesse du prélat; numéro du 27 décembre 1828, t. LVIII.

Dans une circonstance grave, l'archevêque de Bordeaux parut divisé d'opinion avec ses collègues; c'étoit au sujet des ordonnances du 16 juin 1828. On sait qu'il se tint à ce sujet des réunions d'évêques. M. de Cheverus, qui n'approuvoit certainement pas les ordonnances, ne fut cependant pas d'avis d'adopter le Mémoire



présenté alors au roi par le cardinal de Clermont-Tonnerre, au nom de l'épiscopat. Il paroît qu'il trouvoit quelques expressions de ce Mémoire trop vives et trop fortes. On se rappella qu'il y eut peu après un arrangement qui termina l'affaire.

On sait qu'après la révolution de 1830, la chambre des députés priva de la pairie tous ceux qui l'avoient reçue de Charles X. Ce coup d'état atteignit M. l'archevêque de Bordeaux, qui fit insérer dans les journaux de cette ville une note ainsi conçue :

« Sans approuver l'exclusion prononcée contre les pairs, nommés par le roi Charles X, je me réjouis de me trouver hors de la carrière politique, et j'ai pris la ferme résolution de ne pas y rentrer et de n'accepter aucune place ni aucune fonction. Je désire rester au milieu de mon troupeau et continuer à y exercer le ministère de charité, de paix et d'union. Je prêcherai la soumission au gouvernement; j'en donnerai l'exemple; et nous ne cesserons, mon clergé et moi, de prier avec nos vœux pour la prospérité de notre chère patrie. Je me sens de plus en plus attaché aux habitans de Bordeaux. Je les remercie de l'amitié qu'ils me témoignent. Le vœu de mon cœur est de vivre et de mourir au milieu d'eux, mais sans autre titre que celui d'un archevêque et ami. »

Depuis cette époque, en effet, M. de Cheverus ne sortit plus de son diocèse qu'en dernier lieu, lorsqu'il fut nommé cardinal. Tout entier à ses fonctions, il visitoit son troupeau, et y maintenoit l'ordre et la paix. Sa réputation protégea son clergé dans les momens les plus fâcheux, et le diocèse n'éprouva point de ces secousses violentes qui ailleurs affligèrent l'Eglise, et forcèrent des prélats et des curés à s'éloigner pour quelque temps. M. l'Archevêque de Bordeaux fut constamment bien avec les diverses autorités qui se succédèrent.

Il étoit dans les meilleurs termes avec M. de Preissac, préfet, qui, bien que protestant, se faisoit un plaisir de le seconder en tout. Les autres protestans de la ville étoient unanimes dans leurs sentimens de vénération pour le prélat. *Tout le monde me gâte, disoit-il; on m'a toujours gâté, je ne sais pourquoi.* Le modeste prélat ne vouloit pas voir que c'étoit sa bonté, sa charité, ses manières franches et cordiales qui lui gagnoient ainsi tous les cœurs.

Dès 1832, il avoit été question de lui pour un des chapeaux vacans; mais l'occupation d'Ancône retarda la présentation. Loind de rien faire pour obtenir les honneurs du cardinalat, le prélat s'étonnoit très-sincèrement que l'on eût songé à lui pour cette dignité. Il disoit nettement qu'elle appartenoit à un autre. Il écrivit au souverain pontife à ce sujet. Il ne lui suffisoit pas, disoit-il, que Sa Sainteté consentit à une présentation qui ne lui seroit point agréable; il avoit besoin de savoir que c'étoit volontairement et de bon cœur qu'elle donnoit les mains à ce choix; ce n'est qu'à ce prix que le chapeau pouvoit le flatter. Cette démarche auprès du Saint-Père, que nous avons apprise d'une source sûre, nous paroît bien digne des sentimens de délicatesse de l'illustre prélat. On assure aussi que dans sa réponse à la lettre qui lui annonçoit sa nomination, il n'hésita pas à dire que le chapeau eût dû être donné à un autre prélat. Il s'en étoit de même expliqué publiquement devant son chapitre. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer tout ce que ce procédé a d'honorable.

Le 1^{er} février dernier, le Pape déclara le prélat cardinal. M. de Cheverus fut appelé à Paris, où un garde

noble de Sa Sainteté lui apporta la calotte rouge. Il reçut la barrette le 9 mars avec le cérémonial usité. Quatre jours après, Son Eminence partit pour visiter sa famille qu'elle n'avoit pas vue depuis plusieurs années, et de là elle retourna dans son diocèse, dont elle souffroit d'être absente. Elle étoit vivement sollicitée de visiter son ancien diocèse de Montauban, et elle alla y passer quelques jours. Sa présence y excita un véritable enthousiasme, et les protestans eux-mêmes semblèrent le partager.

Mais hélas ! ces mouvemens de joie devoient être suivis de vives douleurs. Depuis quelque temps la santé de M. le cardinal paroissoit décliner. Il avoit eu il y a dix-huit mois une attaque dont les suites heureusement n'avoient pas été graves ; mais ce premier avertissement fut suivi de quelques indices qui laissoient des inquiétudes trop fondées. Son Eminence paroissoit prévoir elle-même quelque accident fâcheux. Le 13 juillet après midi, elle voulut se confesser, quoique ce ne fût pas son jour ordinaire de confession. Dans la nuit elle éprouva beaucoup de mal-aise, et le lendemain matin, on la trouva sans connoissance. L'extrême-onction lui fut administrée par un chanoine, et des prières des quarante heures furent ordonnées dans toutes les églises de la ville. On porta dans la chambre du malade la relique de saint Charles que possède la cathédrale. Tous les efforts des médecins échouèrent contre les progrès du mal, et l'état du cardinal devenoit désespéré. Le 16, le chapitre vint réciter les prières de l'agonie auprès du lit du malade, qui expira le 19 au matin, sans avoir recouvré la connoissance. Nous avons parlé ailleurs de la cérémonie des obsèques.

Mais, dussions-nous nous répéter, nous dirons que la douleur fut générale à Bordeaux, et que chacun crut avoir perdu un ami et un père. Tout ce que nous avons vu des qualités, du beau caractère et du mérite de l'illustre cardinal, fait assez comprendre quels regrets il a dû laisser.

M. l'évêque de La Rochelle doit prononcer l'oraison funèbre du cardinal, dans un service qui sera célébré à Bordeaux à la fin du mois.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La dévotion à sainte Philomène s'est, comme nous l'avons vu, fort répandue en Italie. Le pèlerinage de Mugnano est très-fréquenté. Des chapelles ont été bâties en l'honneur de la sainte, des processions et des confréries ont été instituées, et son nom est donné aux enfans. Une fille du grand duc de Toscane, née en 1834, a reçu ce nom avec plusieurs autres. D'Italie, la dévotion pour la sainte a passé dans les autres pays catholiques. A Lyon, elle a des chapelles en diverses églises ; à Bordeaux, elle en aura bientôt ; à Paris, on voyoit des médailles et des statues de sainte Philomène, et son image existoit peut être dans quelques chapelles particulières ; mais il n'y avoit à cet égard rien de public ni d'autorisé.

Un pieux fidèle, qui a obtenu une grâce particulière par l'intercession de sainte Philomène, a conçu le désir de voir adopter son culte dans quelque une des paroisses de la capitale. Il s'en est ouvert à M. le curé de Saint-Gervais, qui a accueilli cette idée avec empressement. M. l'Archevêque a donné l'autorisation nécessaire. Un prêtre respectable d'une congrégation qui a des maisons dans le royaume de Naples, M. l'abbé Girard, ayant obtenu de ce pays des reliques de la sainte, a fait présent à l'église Saint-Gervais d'un reliquaire contenant quelques fragmens

de ses os. Ce reliquaire, et l'authentique qui l'accompagnoit, ont été présentés à l'Ordinaire, qui a permis d'exposer la relique à la vénération des fidèles.

En conséquence, une statue de la sainte, donnée par le fidèle dont nous avons parlé, a été placée dans une des chapelles de l'église Saint-Gervais, la chapelle saint Laurent, où se trouvoit une niche de la grandeur de la statue. La fête de saint Laurent se célèbre avec pompe à Saint-Gervais, et la fête de sainte Philomène tombe le même jour, 10 août. Le dimanche précédent, des affiches annoncèrent la cérémonie, et M. le curé consacra presque tout son prône à recommander la nouvelle dévotion à ses paroissiens.

Le lundi 8 au soir, la statue fut portée dans la chapelle Saint-Laurent qui étoit ornée et tapissée. Cette statue, d'environ trois pieds de haut, représente la sainte avec la palme du martyre, et à ses pieds une ancre, une flèche et un lys qui sont les attributs qu'on lui donne dans l'histoire de sa vie. M. le curé s'étant rendu dans la chapelle avec son clergé, donna le salut. Il parla de nouveau sur la dévotion à sainte Philomène, et M. le premier vicaire lut quelques passages d'un livre sur cette dévotion. M. le curé fit la bénédiction de la statue, qui fut montée et scellée dans la niche. Cette cérémonie avoit attiré bon nombre de paroissiens.

La fête de la sainte fut avancée à cause de la saint Laurent. Le mardi 9, M. le curé de Saint-Gervais célébra dans la même chapelle la messe en l'honneur de la sainte. A 9 heures, il se rendit en procession dans la chapelle en portant la châsse ornée de fleurs dans laquelle le reliquaire avoit été placé. Elle fut posée sur une table avec des guirlandes et des candélabres. Il y eut plusieurs communions à la messe. Des fidèles étoient venus d'autres paroisses. M. l'abbé

Girard étoit présent. Tout se passa avec beaucoup de recueillement. Le soir on fit encore la prière dans cette chapelle, où des fidèles vinrent prier dans le cours de la journée. La relique doit rester exposée pendant toute l'octave.

Peut-être les ames pieuses apprendront-elles avec intérêt les premiers hommages rendus chez nous à une sainte dont le culte est devenu si populaire en Italie.

Le mercredi 10, à la messe de saint Laurent, M. le curé a ajouté les oraisons de sainte Philomène, telles qu'on les trouve avec les hymnes dans un livre de neuvaine imprimé à Naples. On a distribué des médailles et des images de la sainte, ainsi que sa vie.

M. l'évêque de Rodez vient de donner un Rituel à son diocèse. La suppression du siège de Rodez en 1801, et l'incorporation du diocèse dans un diocèse voisin, avoient dû introduire quelques changemens dans les usages. La réunion des deux diocèses de Rodez et de Vabres avoit amené une nouvelle diversité sur différens points. De plus l'édition du Rituel de M. de Tourouvre, évêque de Rodez, mort en 1733, étoit depuis long-temps épuisée, et ce Rituel étoit d'ailleurs incomplet, et ne comprenoit que ce qui regarde l'administration des sacremens. Il falloit pour le reste recourir à des Rituels étrangers.

Le nouveau rituel est la reproduction du Rituel romain adapté aux besoins et aux usages locaux. La modicité des ressources des fabriques ne permettant pas de continuer sur le même plan le grand ouvrage de M. de Tourouvre, on a donc abrégé son travail, et adopté un format plus portatif. On n'a conservé que la partie la plus essentielle des instructions sur les sacremens, et renvoyé pour le reste au Rituel de Toulon ou aux traités de théologie. Quelques exhortations ont été retouchées, et d'au-

tres ajoutées. La manière de procéder à certains mariages a été indiquée avec plus de précision. L'ancien Rituel de Vabres a fourni en grande partie la formule et les prières du prône.

Après avoir ainsi revu la 1^{re} partie du Rituel, M. l'évêque l'a complété par l'adjonction d'une seconde partie qui manquait dans l'édition précédente. Cette partie comprend les processions, les bénédictions et les formules, c'est-à-dire, tous les actes qu'un prêtre peut avoir à dresser pour son administration.

Le prélat y a joint quelques articles supplémentaires, les réglemens qu'il a donnés sur la tenue des églises, un précis de la législation des fabriques, le catalogue des noms de saints que l'on peut donner au baptême, enfin la suite des évêques de Rodez et de Vabres.

M. l'évêque a exposé l'ordre et le plan de son Rituel dans un mandement du 26 juillet dernier, où il tient à son clergé le langage le plus paternel. Il y explique les motifs qui l'ont dirigé dans son travail, et exhorte les prêtres à observer fidèlement les moindres prescriptions du Rituel qui sera seul approuvé pour le diocèse à dater de six mois de sa publication.

Le 31 juillet, a eu lieu à Lons-le-Saulnier, la translation des reliques de saint Désiré, patron d'une paroisse de la ville. M. l'abbé Ferrouil de Montgaillard, grand-vicaire du diocèse de Saint-Claude, a retiré ces reliques d'une ancienne chaise, et les a placées dans une nouvelle d'un beau travail, qui est due à la piété des paroissiens. Beaucoup d'ecclésiastiques, l'administration municipale et grand nombre de fidèles assistoient à la cérémonie.

La ville d'Aix a perdu une dame bien respectable dans la personne de madame la comtesse Olympe de Sainte-Marguerite, née d'Olivary,

enlevée subitement à sa famille par suite d'une affection au cœur. On peut dire que c'étoit un ange d'innocence et de vertu, et elle portoit sur sa figure l'empreinte de la pureté de son âme. Livrée toute entière à l'éducation de filles encore jeunes, elle avoit composé plusieurs ouvrages à leur portée; ce sont le *Petit Manuel de l'Enfance*, des *Méditations sur l'enfance de notre Seigneur Jesus-Christ*, et des *Instructions sur les Evangiles des dimanches et fêtes*. Ce dernier ouvrage porte une approbation de M. l'évêque de Chalons, et dans cette approbation le respectable prélat parle avec estime des deux autres livres. « Il nous semble, dit-il, que l'auteur des *Instructions* a parfaitement atteint son but; tout y est simple, clair, propre à faire goûter la piété et plein d'une instruction aussi touchante que solide. Déjà le *Manuel* et les *Méditations de l'Enfance* avoient fait connoître le talent de la jeune mère de famille qui offre aux parens chrétiens une si précieuse ressource. Ce nouvel essai de sa plume ne lui fera pas moins d'honneur et n'aura pas moins de succès. »

Cette pieuse dame a montré dans ses derniers momens ce que peut la bonne conscience pour fortifier l'âme contre les horreurs de la mort. Elle n'a cessé de s'occuper de Dieu et a fait avec joie le sacrifice de sa vie. Cependant elle n'avoit que 37 ans, et elle laissoit sur la terre des enfans qu'elle aimoit tendrement, un mari, un père, une mère dont elle étoit chérie. Il n'étoit personne au monde qui ne l'appréciât, et le clergé lui portoit une profonde estime.

Les journaux ont annoncé il y a quelque temps que l'abbé Paul Vignali, qui avoit été chapelain de Bonaparte à Sainte-Hélène, a été tué le 13 juin, d'un coup de fusil, à Corte en Corse, où il s'étoit retiré. On ne dit point quelles ont été les circonstances et les causes de cet assassinat;

mais à ce sujet nous citerons ce qui est dit de l'abbé Vignali, dans les *Mémoires du docteur Antommarchi* (1), publiés en 1825, et qui peut-être sont connus de peu de nos lecteurs. Nous recueillerons surtout ce qui y est rapporté des derniers momens de l'empereur.

L'abbé Vignali avoit été choisi à Rome, par la famille Bonaparte, pour aller à Sainte-Hélène. Il accompagnoit l'abbé Buonavita, missionnaire, qui avoit été vingt-sept ans au Mexique, et à qui on donna le titre de préfet apostolique. Buonavita étoit zélé, mais d'une mauvaise santé; Vignali étoit jeune. Ils partirent de Rome, le 25 février 1819, avec le docteur Antommarchi, qu'on envoyoit à Bonaparte comme médecin. Ils prirent leur route par l'Angleterre, et arrivèrent à Sainte-Hélène

(1) Ces *Mémoires d'Antommarchi* renferment, avec bien des détails oiseux, des circonstances dignes d'intérêt. Dans sa préface, l'auteur dément ce qu'on a dit du projet de Bonaparte de se donner la mort à Fontainebleau. On sait que M. de Norvins a fait sur ce sujet un roman dénué de vraisemblance. Jamais, dit Antommarchi, l'empereur n'eut la pensée d'abréger ses jours. Mais ce qu'il y a de curieux dans ces *Mémoires*, ce sont les conversations de l'empereur avec le médecin. *Le pape*, lui dit-il un jour, *est un bon vieillard que j'ai toujours bien traité*. On il avoit perdu la mémoire, ou c'étoit une rare impudence dans celui qui avoit privé Pie VII de ses états, qui l'avoit accablé de chagrins et d'avanies, et qui l'avoit tenu plus de quatre ans en captivité. Dans une autre occasion, il voulut faire croire qu'il avoit eu de l'influence sur le conclave de 1800, et qu'il avoit repoussé le cardinal Albani comme attaché à l'Autriche; c'est sans doute de la jactance. Bonaparte nouvellement arrivé au pouvoir n'avoit alors aucune influence en Italie, et surtout au conclave. La bataille de Marengo n'arriva que trois mois après l'élection.

Dans ses conversations, Bonaparte reprochoit souvent au docteur que ses confrères étoient matérialistes et athées.

le 18 septembre suivant. L'ex-empereur étoit déjà malade, son embonpoint étoit excessif; ses yeux malades et son teint annonçoient une maladie de foie. Mais dans cet état, il étoit toujours préoccupé des idées de sa grandeur passée. Il parloit volontiers de sa *gloire*, et faisoit observer autour de lui une étiquette sévère. On n'entroit point sans être annoncé, on ne se retiroit point sans son ordre, on restoit debout devant lui.

Peu après l'arrivée des deux prêtres, il prit fantaisie à Bonaparte de faire l'abbé Buonavita évêque de la *Jemma*, siège qu'il avoit sans doute créé de son autorité privée. Il vouloit que l'abbé portât les insignes de l'épiscopat, mais on ne put trouver de violet dans l'île. Il annonça au missionnaire qu'il pourroit dire la messe les dimanches et fêtes reconnues par le concordat. On dressoit alors un autel dans la salle à manger. Mais en mars 1821, il renvoya l'abbé Buonavita qui étoit toujours souffrant, et lui assigna une pension.

L'abbé Vignali resta donc seul à Sainte-Hélène. Dans une maladie de madame Bertrand, Bonaparte envoya cet ecclésiastique chez elle, pour lui dire la messe. Il est difficile de savoir par les *Mémoires d'Antommarchi*, quels étoient les sentimens de l'empereur par rapport à la religion. Tantôt, lorsqu'il se trouve mieux, il se moque de son père qui s'étoit confessé à la mort. *Voquez*, dit-il, *l'homme avec toute sa force; voyez ces colonnes prêtes à s'élançer sur le champ de bataille. La charge bat, elles s'ébranlent, tombent sous la mitraille; il n'est question ni de prêtres, ni de confession*. Tantôt, sa maladie faisant des progrès, il fait venir l'abbé Vignali, et lui dit: *Je crois à Dieu... Je suis de la religion de mon père... N'est pas athée qui veut. Je suis né dans la religion catholique, je veux remplir les devoirs qu'elle impose et recevoir les secours qu'elle administre*.

Toutefois, ce jour là (c'étoit le 21 avril, quinze jours avant sa mort) il ne parla à l'abbé Vignali que de la chapelle ardente et des cérémonies qui devoient suivre sa mort. Bientôt la fièvre augmenta, et le danger devint de plus en plus imminent. Le 3 mai, à deux heures, l'abbé Vignali reste seul avec le malade. Il nous rejoint quelques instans après dans la pièce voisine, dit Antommarchi, et nous annonce qu'il a administré le viatique à l'empereur. A s'en tenir à ce récit, la confession n'auroit pas été longue, et on pourroit douter que l'administration eût été sérieuse. La mort arriva le 5 mai 1821, à six heures du soir, après une longue agonie.

Dans son testament qui étoit daté du 15 avril, Bonaparte dit en commençant : *Je meurs dans la religion apostolique et romaine dans le sein de laquelle je suis né il y a plus de cinquante ans.* Ses legs sont nombreux. Il distribue des millions à tour de bras. Il donne entre autres 100,000 fr. à l'abbé Vignali. Il est fort douteux que celui-ci les ait touchés. Nous ne savons rien depuis de cet ecclésiastique.

On verra avec plaisir qu'en Belgique la charité se signale par des dons généreux. Une dame Le Philipponet, veuve Denizet, a fait aux pauvres de Liège un legs universel évalué à 112,000 fr., à la charge d'acquitter quelques legs particuliers et les dettes. Un sieur Bortier a donné aux pauvres de Ghistelle une maison meublée et une rente au capital de 80,000 fr. Le comte Maurice de Caraman, qui vient de mourir, a laissé aux pauvres de Beaumont et de Boussu 6000 fr. pour chacune des deux villes. Enfin un sieur Luyckx a laissé 5400 fr. aux pauvres d'Alost. Tous ces dons ont été autorisés par arrêtés du 31 juillet. Nous aurions dû peut-être mettre en première ligne le don fait au séminaire de Malines, par M. l'archevêque de cette ville, d'un bâtiment avec jardin et dépendances, situé à

Malines, rue du Grand-Reul. Les grands-vicaires ont été autorisés à accepter ce don pour le séminaire.

Le canton de Schwytz ne se laisse point emporter par le torrent de libéralisme et d'irréligion qui entraîne quelques cantons vers des innovations funestes. Il résiste aux exemples de Lucerne, d'Argovie et d'autres cantons. Il a fait un honorable accueil à M. le nonce, qui ne pouvoit plus rester avec honneur à Lucerne. Il a écrit à Berne en faveur des catholiques du Jura, et a protesté contre les articles de la conférence de Baden. Il laisse les couvens tranquilles. Au milieu des orages qui tourmentent les communautés religieuses dans une partie de la Suisse, celles du canton de Schwytz jouissent d'un calme parfait. Il y a plus, on vient d'y appeler les jésuites, qui vont ouvrir un collège. Cette maison sera fort utile dans cette partie de la Suisse. Le supérieur du collège de Fribourg est allé organiser ce nouveau collège.

Les processions se font librement au Canada, quoique le gouvernement soit protestant, et qu'il y ait plusieurs églises protestantes en divers lieux; il n'y a pas là d'articles organiques pour contrarier les vœux de la plus grande partie de la population. La procession du saint Sacrement s'est faite à Montréal avec une grande pompe à la dernière Fête-Dieu. M. l'évêque de Telmesse y présidoit : la cérémonie a duré trois heures, et a surpassé tout ce qu'on avoit vu dans ce genre à Montréal. Le port, que l'on a suivi pour se rendre à l'église des Sœurs grises, présentoit le plus beau coup d'œil. De nombreux pavillons flottoient sur les navires en rade; du grand mât du *Monarch* on avoit tendu une corde jusqu'au haut de la maison occupée par la compagnie des bateaux à vapeur; à cette corde, qui avoit plus

de deux cents pieds de long, étoient suspendus une multitude de pavillons qui formoient le plus bel arc de triomphe. Tandis que la procession défilait sur le quai, au milieu de deux haies de verdure, les canons des bâtimens en rendoient leurs salves à la musique du régiment qui suivoit le dais. La marche étoit ouverte par une compagnie de cavalerie, qui se trouvoit commandée par un juif. Ainsi la religion catholique a reçu dans cette occasion les hommages de juifs et de protestans; car les rues que l'on a parcourues sont habitées presque en entier par des protestans, et néanmoins toutes les maisons étoient ornées de verdure, de fleurs et d'étendards, et les rues étoient coupées par des arcs de triomphe. M. l'évêque de Tennesse a été frappé de cet appareil, et il faut convenir que la bonne volonté des protestans et leur tenue pourroit servir de leçon et de reproche à bien des catholiques.

POLITIQUE.

Pendant que les évènements marchent, que le monde s'agite, que les révolutions se préparent et se succèdent, la mort continue à promener sa faux sur les têtes. Des hommes exaltés ou ambitieux se ruent pour renverser ce qui existe ou pour s'élever, et on les voit tomber au milieu de leurs efforts. La *Gazette de France* donnoit il y a quelques jours une liste de journalistes et de députés qui avoient préparé ou servi la révolution avec plus ou moins de chaleur, et qui déjà avoient été victimes de leur zèle. Nous nous bornerons aux noms les plus connus et aux disgrâces les plus éclatantes.

Combien l'opposition qui a fait une guerre si vive à la restauration, n'a-t-elle pas perdu de ses membres? Parmi les députés, MM. Manuel, de Lafayette, Benjamin Constant, Lamarque, Casimir Périer, de Chauvelin, de Lameth, etc., sont morts. Parmi les journalistes, MM. Eva-

riste Damonlin, Achille Roche, Alphonse Rabbe, Darmaing, ont été enlevés dans la force de l'âge. Quelques-uns ont péri dans ces combats singuliers dont l'affreuse coutume donne un démenti si cruel au progrès de notre civilisation. MM. Dulong et Carrel ont été victimes de duels. Les circonstances de plusieurs de ces morts seroient encore des leçons bien frappantes de la providence. Ainsi un vieillard, fameux par son zèle pour les révolutions, a été gardé à vue pour l'empêcher de faire aucun acte de religion, et des parens chrétiens qui l'auroient averti de songer à son salut ont été écartés de son lit. On sait quelle a été la fin d'Armand Carrel. Alphonse Rabbe, un des plus violens ennemis de la religion et de la monarchie, et qui a montré son zèle dans le *Courrier Français*, dans les *Résumés historiques* et dans d'autres productions également hostiles. Alphonse Rabbe qui n'a même pas vu la révolution qu'il avoit préparée, est mort dans les mêmes sentimens qu'il avoit affichés pendant sa vie, et a demandé à être conduit directement au cimetière; profession éclatante d'incrédulité, imitée de Manuel, de Barras, de Laignelot, de Mangourit, de Talma, de Chaussin, de Gall, et depuis imitée si souvent.

D'autres ont vu leur fortune s'écrouler par suite de cette même révolution dont ils étoient les chauds promoteurs; plusieurs ont été tout-à-fait ruinés, quelques uns sont bien déchus du haut rang où les avoit placés leur immense crédit. Tous ont reçu le prix des sacrifices qu'ils avoient faits pour amener la révolution. A leur tête, il faut mettre Laffitte, qui a été obligé de vendre tous ses biens. Après lui, MM. Audry de Puyraveau, Vassal, Ternaux, Gallot, Jobert Lucas ont été ou ruinés ou réduits aux plus fâcheux expédiens. D'autres sont tombés dans un profond oubli; ainsi, MM. de Corcelles, Thouvenel, Devaux, Petou, Marchal, Bavoux ont disparu de la scène, et toutes ces grandes popularités se sont successivement éclipsées.

Enfin, d'autres ont été condamnés ou

frappés sous cette même révolution qu'ils avoient appelée de leurs vœux et de leurs efforts. Ainsi MM. Raspail, Trélat, Thouret sont en prison, et MM. Cavaignac, Guinaud, Marrast, Cabet ont été contraints de s'exiler de leur patrie. Bien d'autres ont été multés par des amendes, ou ont subi des prisons temporaires. Tous ont eu le temps de réfléchir sur les résultats de leur zèle, et il y a sans doute de quoi les guérir de leur exaltation. si leur maladie n'est pas incurable.

Dans un procès criminel, où la sincérité d'un testament se trouve contestée devant la cour d'assises de Paris, une femme appelée comme témoin vint dire, en parlant d'une autre : « Elle avoit de fréquens rapports avec M. Séguin, sous prétexte de travailler à le faire nommer pair de France, moyennant un sacrifice de cent mille francs ; et quand on représentoit au défunt que cette femme avoit tout l'air d'une intrigante, il répondoit : Bab ! bab ! on ne sait pas : ces gens là réussissent quelquefois mieux que d'autres. »

On pense bien que nous n'attachons pas une importance sérieuse à ces idées de tripotage, et que nous ne croyons nullement à la possibilité d'acquérir la qualité de pair de France par de semblables moyens. Mais il ne suffit pas que la chose nous paraisse impossible ; il faudroit que tout le monde le crût comme nous, et vous voyez bien qu'il n'en est pas ainsi, puisque voilà un riche particulier qui ne dédaigne pas de s'entendre avec une femme d'intrigue pour essayer de faire acheter par son entremise la dignité à laquelle il aspire. Or, c'est cette opinion plus ou moins répandue qui nous semble porter préjudice à la considération de l'ordre de choses sous lequel il ne répugne pas à toutes les idées d'admettre la pairie dans le commerce. Car, ainsi qu'on le répète depuis près de deux mille ans, ce n'est pas assez que la femme de César soit innocente, il faut encore que sa vertu ne puisse être soupçonnée de personne. Il en est de même des gouvernemens qui

ont le malheur d'avoir affaire à des opinions méfiantes. Ces méfiances ont beau n'être fondées sur rien qui les justifie, elles sont toujours quelque tort aux régimes auxquels on les voit s'attacher ; et nous félicitons sincèrement la restauration de n'en avoir pas excité de pareilles.

Le Constitutionnel s'y prend un peu tard pour vouloir donner des airs de croyances religieuses. Aussi n'en est-il encore qu'à la virille langue des païens, et à la date des règnes de Saturne et de Jupiter. Ayant eu besoin, ces jours derniers, de faire intervenir la providence dans ses galimathias, il s'est mis à nous expliquer comme quoi les révolutions commencent par se former dans un lointain où personne ne les aperçoit, pour s'avancer ensuite lentement et invisibles, dit-il, comme la justice des dieux. Par où l'on voit que le Constitutionnel ne prend pas d'engagemens trop sérieux avec la vraie religion, et qu'il s'avance aussi très-lentement vers la foi catholique. A la bonne heure ; car ses lecteurs auroient probablement été bien surpris s'il lui étoit arrivé de leur parler de Dieu dans des termes convenables.

La même époque aura vu élever par souscription dans la ville de Rouen, un monument au grand grand Corneille, et un autre à M. Armand Carrel. A la manière dont l'argent arrive pour ce dernier, on peut prévoir qu'il ne restera pas en souffrance, et que le rédacteur du *National* n'attendra pas cent cinquante ans, comme l'auteur de *Rodogune* et de *Cinna*, l'érection de son monument.

Si ces deux renommées d'hommes parviennent aussi avant l'une que l'autre dans la postérité, elle sera peut-être un peu embarrassée de savoir pourquoi la souscription en faveur du grand Corneille n'aura été ni aussi prompte, ni aussi brillante que celle qui regarde M. Armand Carrel. Il est certain qu'un point nous étonne déjà beaucoup nous-mêmes, quoique placés au milieu de tous les dé-

lires révolutionnaires qui peuvent servir à éclaircir les questions de ce genre; c'est que le conseil municipal de Rouen ait été obligé de recourir aux deniers publics pour compléter la souscription en l'honneur de Corneille, et cela au moment même où l'argent afflue de tous côtés pour le monument de M. Carrel. Il y a là quelque chose qui dénote combien les goûts sont changés dans notre pays depuis l'époque où c'étoit au génie des lettres et à la haute poésie qu'il appartenoit d'exciter l'enthousiasme et l'admiration publique. Aujourd'hui ce sont les révolutions qui se trouvent en possession de distribuer la gloire et de fixer la valeur des renommées. Mais si un jour les jugemens viennent à se rapprocher de la droite raison, et à rentrer dans les règles naturelles dont les passions de notre temps les ont fait sortir, ce sera une rude énigme pour les habitans de Rouen, que de deviner pourquoi leurs ancêtres auront mis un siècle et demi à délibérer sur le monument de Pierre Corneille, et n'auront mis que quelques heures à délibérer sur celui d'Armand Carrel. Ce sont là de ces égaremens d'esprit dont nous espérons bien que les gens sensés n'auront à répondre ni devant Dieu, ni devant les hommes, et contre lesquelles nous nous faisons un devoir de protester en leur nom, pour les mettre à l'abri des révisions de jugemens qui ne peuvent manquer d'arriver.

PARIS, 14 AOUT.

Le roi de Naples, accompagné du préfet de la Seine, a visité vendredi la Sorbonne. Il s'est rendu d'abord à l'église, et s'est arrêté un moment devant le tombeau du cardinal de Richelieu. Puis, il a traversé la grande salle déjà préparée pour la distribution des prix du concours général, et a terminé sa visite par le cabinet de physique. Ce prince est allé aussi le même jour au Collège de France, à l'École de Droit, au Palais du Luxembourg et à l'Observatoire.

— Le ministre de l'instruction publique

vient d'adresser une circulaire aux recteurs des Académies, au sujet de l'ordonnance du 23 juin, relative à l'organisation des écoles primaires des filles.

— M. Bresson, qui avoit été nommé président du collège électoral de Remiremont (Vosges) a été réélu député.

— M. Valory, receveur général du Bas Rhin est nommé receveur général de Saône-et-Loire, en remplacement de M. de Germiny, démissionnaire.

— M. de Féletz, l'un des conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, en a été nommé administrateur, en remplacement de M. Petit-Radel, décédé; et M. Sylvestre de Sacy a remplacé M. de Féletz comme conservateur.

— Une commission a été formée par M. le garde des-sceaux, à l'effet de préparer un projet de loi sur les faillites et les banqueroutes, d'après les documens existans sur cette matière et les travaux des chambres.

— Le ministre de la guerre a demandé au prince Czartoryski trois cents Polonais pour les envoyer en Espagne.

— M. Vaissière, propriétaire-gérant de *l'Ami de la Charte*, journal ministériel qui paroit à Clermont-Ferrand, vient d'être nommé receveur particulier à Civray (Vienne).

— En vertu d'un arrêté du préfet de police, du 4 août, l'affichage de toute espèce d'affiches, imprimées, lithographiées ou écrites, est expressément interdit sur les palais, monumens et édifices publics appartenant à l'état ou à la ville de Paris. L'affichage est pareillement défendu sur les édifices consacrés aux cultes, sans exception même des annonces relatives aux cérémonies de ces cultes. Il ne reste donc plus à l'affichage que les maisons des particuliers, encore ces derniers peuvent ils s'y opposer. Cette mesure devra s'appliquer certaine compagnie pour la conservation des affiches, dont les plaques de tôle sont jusqu'ici restées dérangées.

— L'immense dossier de l'affaire Demianuay, cette banqueroute frauduleuse qui a occupé le jury de Rennes pendant plus d'un mois, est arrivé hier au greffe

de la cour de cassation, sur l'appel de plusieurs des condamnés. Cette affaire, qui, dit-on, a occasionné 200,000 fr. de frais, sera longue à examiner.

— L'affaire des cannes-fusils fabriqués et vendus par M. Devisme, armurier, sera portée mercredi 17 devant la 6^e chambre correctionnelle.

— Les nommés Villeneuve-Prétigny et Baptiste Galéard, prévenus d'usure habituelle, ont été arrêtés. Il paroît que ces deux individus ont déjà subi plusieurs condamnations correctionnelles.

— Pendant que M. Dupin, président de la chambre des députés, fait parade en province de son peu d'amour pour le gouvernement déchu, de ses récriminations sans cesse répétées contre la restauration, le journal la France donne à ses abonnés une lettre de M. Dupin à S. A. R. le duc d'Angoulême. Cette lettre, qui porte la date du 5 août 1824, est empreinte d'un certain cachet d'amour pour la branche aînée des Bourbons, d'enthousiasme pour le roi de France, qui, d'après l'expression même de M. Dupin, ne relève que de Dieu et de son épée, d'admiration et de dévouement pour M. le Dauphin, qui est loin d'attester la fixité des sentimens comme des paroles de l'honorable président.

— La cour des comptes prendra vacances depuis et y compris le 1^{er} septembre jusque et y compris le 31 octobre.

— Parmi les affaires que le conseil général de la Seine aura à examiner cette année, on cite un projet de construction d'une nouvelle prison, en remplacement de celle de la Force, dont les bâtimens tombent en ruines.

— Une espèce de sédition vient d'avoir lieu parmi les marmitons attachés aux grandes cuisines de l'Hôtel des Invalides. La querelle provenoit du refus des marmitons français d'obéir aux ordres des cuisiniers chefs, qui sont, dit-on, d'origine suisse. Le commissaire de police du quartier, intervenu dans ces singuliers débats, est parvenu à rétablir l'ordre et à faire céder l'orgueil national des marmitons récalcitrans.

— Il paroît que la police n'a pas mis la main sur toute la bande de malfaiteurs qui exploite Paris. Plusieurs personnes ont encore été maltraitées pendant les dernières nuits.

— La semaine dernière, un jeune garçon boucher qui traversoit la place du Carrousel, en regardant dans la cour des Tuileries, a été renversé et écrasé par une voiture Tricycles. Nous lisons encore dans les journaux d'autres accidens qui fort heureusement n'ont pas été suivis de mort. La police ne pourroit-elle donc pas redoubler de surveillance?

— Les abords du canal Saint-Martin s'animent de jour en jour, et présenteront bientôt l'aspect d'une petite ville maritime. Depuis quelque temps des constructions s'élèvent sur les deux terrains contigus à l'entrepôt de la place des Marais, et principalement sur le terrain qui borde la rue Grange-aux-Belles.

Un petit chemin de fer très-curieux, à cause de sa simplicité, fait circuler rapidement les marchandises du bord du canal jusque dans les magasins; elles sont promptement rangées dans les étages supérieurs à l'aide du jeu de quelques machines d'un manœuvrement facile.

— Il paroît décidé que la nouvelle prison de la rue de la Roquette va bientôt recevoir les prisonniers de Bicêtre. La prison plus vaste qui doit recevoir les jeunes détenus, doit être occupée, assure-t-on, avant la fin de ce mois.

— Il vient d'arriver à la ménagerie du Jardin des Plantes deux casoars, les seules espèces qui forment ce genre voisin des autruches. La première de ces espèces est le casoar à casque, qui provient des grandes îles de l'Archipel indien. L'individu qui est présentement à Paris est un mâle amené depuis quelques semaines en Europe par un bâtiment de commerce de Bordeaux. L'autre espèce est le casoar de la Nouvelle-Hollande, dont la Société zoologique de Londres a offert au Muséum de Paris deux jeunes individus nés à Londres même. Les casoars ont l'allure des autruches et sont après elles les plus

grands des oiseaux; ils ont les ailes tout-à-fait rudimentaires, mais ils sont très-rapides à la course. Comme les autruches, ils se défendent avec leurs pieds, et peuvent d'un seul coup terrasser les animaux léroces ou le chasseur qui les approche.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil municipal de Dieppe a été dissous par ordonnance du 4. Cette mesure est la suite de la perte du procès que M. Binet, maire de cette ville, avoit intenté au *Mémorial Dieppois*.

— La femme Juneau, condamnée à la peine des parricides pour crime d'assassinat sur la personne de la veuve Tribouley, sa mère, a subi sa peine le 10, sur la place du Marché de la ville de Troyes. A sept heures du matin M. l'abbé François, aumônier de la prison, madame la supérieure du couvent de la ville et plusieurs religieuses sont arrivés auprès de la condamnée pour la préparer à la fatale nouvelle. Elle a poussé alors des cris affreux et a versé des larmes abondantes. Enfin, revenue à elle, la femme Juneau s'est confessée. Elle a été conduite pieds nus et la tête couverte du voile des parricides. Un journal dit que ses dernières paroles ont été: *Ah! mon Dieu!* paroles que sa pauvre mère avoit aussi prononcées quand elle reçut le dernier coup de la mort. La foule avide, à sa honte, de semblables spectacles, encombroit la place du Marché et les rues voisines. Un jeune ouvrier qui étoit monté, pour mieux voir, sur l'échafaudage de halle en construction, est tombé d'une très-grande hauteur sur le pavé, et a été relevé grièvement blessé.

— Samedi dernier, une jeune femme de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret), est morte après quelques heures de violentes souffrances. Le bruit se répandit qu'elle avoit succombé à une attaque de choléra, et déjà la terreur commençoit à s'emparer des habitans; mais des soupçons d'empoisonnement ne tardèrent pas à s'élever, parce que cette femme vivoit mal avec son mari. L'autopsie du cadavre ordonnée par la justice

a révélé la présence dans l'estomac d'une grande quantité de mort-aux-mouches; poudre qui n'est autre chose que de l'arsenic. Le mari a été arrêté.

— La cour d'assises d'Angers a eu à s'occuper dans son audience du 8 août d'une accusation de bigamie. Lalignant, soldat. s'étoit marié en 1825, et peu après les mauvais traitemens qu'il exerça sur sa femme, son caractère fantasque et bizarre amenèrent une séparation qui fut prononcée en justice. Bientôt cette dernière apprenant que son mari étoit atteint d'aliénation mentale, qu'il vouloit se détruire, arriva vite auprès de lui; il venoit de se pendre. Elle coupa la corde, et avec beaucoup de soins et d'attention elle parvint à rétablir son moral. Lalignant qui avoit quitté le service y rentra de nouveau. Il obtint en 1835 son congé. Cherchant à s'occuper pour vivre, il entra comme gardien à la maison centrale de Fontevault, et bientôt il s'y maria. La première femme, qui étoit obligée de travailler pour vivre elle-même et donner du pain à un enfant qu'elle avoit eu avec l'accusé, a comparu devant les assises comme témoin. Sa figure porte l'empreinte de la fatigue et de la douleur. Elle n'a pas proféré une plainte contre Lalignant qui a été condamné à 5 ans de travaux forcés.

— Le lendemain, l'*Indépendant d'Anjou* a été condamné par la même cour d'assises à un mois de prison et 1000 fr. d'amende pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

— Un journal annonce que la cour royale de Poitiers a évoqué l'affaire des troubles de Chef-Boutonne.

— M. Godin, gérant de l'*Hermine*, s'est constitué prisonnier le 11, afin de subir un mois de prison qui lui a été infligé par le tribunal correctionnel de Nantes, comme n'ayant pas déposé un quatrième tiers de cautionnement exigé par les lois de septembre. Trois jours après sa sortie de prison, M. Godin comparoitra en cour d'assises comme accusé de diffamation envers le procureur du roi. Pendant la captivité du gérant, l'*Hermine* sera si-

gnée par M. Théodore Carré, l'un de ses rédacteurs. M. Godin a retrouvé dans la prison M. Tandé, ancien rédacteur responsable de cette feuille.

— Il y a quelques jours un bûcheron des environs de Moulins abattoit un arbre dans la forêt de Pamay. Il fut fort étonné lorsque l'ayant mis à terre il aperçut dans une cavité une tabatière fort belle. Ce bûcheron porta sa trouvaille au procureur du roi, et bientôt on sut que cette tabatière appartenait à un ancien avoué, et qu'elle lui avait été volée il y a 12 ans par un individu mort depuis au bagne.

— La foudre est tombée, le 4 août, sur trois villages de la Nièvre, et a incendié une maison dans chacun.

— La malle postée, qui est arrivée à Nîmes le 9, a versé aux environs de Moulins. Trois chevaux ont été tués, et le postillon a été si maltraité, qu'on désespère de sa vie.

— M. Bontue, membre de la chambre de 1815, vient de mourir à Dijon.

— La *Gazette du Lyonnais*, qui avait suspendu ses publications depuis près d'un an, vient de reparaitre.

— M. Saissy, capitaine de l'ex-garde nationale de Lyon, a versé à la caisse de mendicité de cette ville, la somme de 105 fr., provenant d'un reliquat de compte laissé entre ses mains.

— Un violent incendie vient de réduire en cendres 26 maisons du village de Saint-Jean de Vault (Isère.) Personne n'a péri.

— On écrit de Valence (Drôme), que 11 sous-officiers du 15^e léger et du 61^e de ligne, accusés d'avoir dans un banquet porté un toast à la mémoire d'Alibaud, ont été cassés et envoyés en Afrique.

— Le général Cordova, qui étoit à Bayonne le 8, étoit attendu vers le 12 à Bordeaux.

— On se rappelle que la cour de Bordeaux avait condamné M. de la Marthonie, acquitté par le jury, à des dommages-intérêts pour avoir tué en duel un habitant de ladite ville. La cour de cassation, saisie par un pourvoi, sanctionna l'arrêt de Bordeaux. Les mêmes magistrats

viennent de condamner aussi le sieur Dutheil, acquitté par le jury, à 10.000 fr. de dommages-intérêts, sur le motif, dit l'arrêt, qu'un préjudice a été causé par la faute de Dutheil, qui hors le cas de légitime défense et de force majeure a donné a mort à Teuriap.

— Treize individus arrêtés par suite de troubles qui ont eu lieu à Bordeaux, le jour de la Saint-Jean, viennent d'être condamnés, quatre à 3 mois d'emprisonnement, et neuf à un mois. Le tribunal de police correctionnelle a ordonné, en outre, qu'à l'expiration de leur peine, ceux qui ne sont pas domiciliés à Bordeaux seront tenus de s'en éloigner pendant dix mois.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous voyons dans les journaux de Madrid que la garde nationale a pris, comme dans les autres villes, une large part au mouvement révolutionnaire qui n'a échoué dans cette capitale que par l'attitude des troupes. Les cris de *vive la constitution!* sont partis des rangs de la milice citoyenne, qui a aussi tiré quelques coups de fusil sur la troupe. C'est cette conduite qui a amené sa dissolution.

— Les journaux de Madrid contiennent deux décrets : celui qui casse la garde nationale et ordonne qu'elle sera réorganisée conformément à la loi du 23 mars 1835 et aux décrets subséquents, et celui qui met la capitale de l'Espagne en état de siège. Ils sont tous deux signés de Saint-Ildephonse, à 12 lieues environ de Madrid, où se tient encore la régence. Celui de l'état de siège porte la date du 3. C'est ce jour-là, à 7 heures du soir, que la révolution a tenté de faire proclamer la constitution. Nous trouvons aussi dans les feuilles de Madrid un arrêté assez sévère du général Quesada, gouverneur militaire. En voici les principales dispositions : 1^o Les gardes et les patrouilles arrêteront et renverront devant la commission militaire, tout individu qui seroit trouvé sur la voie publique porteur d'armes sans

autorisation ; 2° les patrouilles disperseront les attroupemens ; 3° en cas de sédition, seront considérés comme coupables de ce délit tous ceux qui se trouveroient sur le lieu du désordre ; 4° dans ce cas la peine de mort sera appliquée. Le même sort est réservé à ceux qui, sans mission, feront battre la générale. »

— La dissolution de la garde nationale a amené de nombreuses récriminations. Mais les patrouilles qui parcourent la ville dans tous les sens empêchent les ex-gardes nationaux de communiquer entre eux. On s'occupe actuellement du désarmement de la garde nationale. La tranquillité règne : aussi le ministère paroît-il un peu moins soucieux ; mais ce qui ne le tranquillise pas, c'est qu'il manque d'argent, et ne peut payer même les choses indispensables. En aliénant les futures impositions du pays, il étoit bien parvenu à faire un emprunt ruineux qui devoit l'aider à végéter jusqu'à ce que les cortès pussent venir à son secours, mais on dit qu'une clause insérée dans son dernier marché porte que les avances seront suspendues, dans le cas où les affaires financières du pays viendroient à présenter des symptômes d'une détérioration plus grande. Tout ce qui se passe dans les provinces, ainsi que les désordres qui ont eu lieu à Madrid, sont bien faits pour intimider le prêteur et l'engager à renoncer aux immenses bénéfices que le gouvernement de Madrid, manquant de tout, n'avoit pas craint de lui accorder.

— La régente a signé en même temps que le décret d'état de siège une proclamation adressée au peuple espagnol. Elle annonce qu'elle saura remplir ses devoirs, et ne pas laisser humilier la majesté royale par une minorité turbulente.

— La régente a nommé le marquis de Miraflores président des proceres pour la session des cortès qui doit commencer le 20, et le duc de Gor, vice-président.

— Bajadoz, qui est la capitale de l'Estremadoure (frontières du Portugal), et compte 14,500 habitans, s'est prononcé, dit un journal, pour la constitution. Il devoit que le général Batron, qui com-

mande la province, a prêté le serment qu'on lui a demandé, avec l'espérance de diriger le mouvement dans les intérêts de la régente. La constitution a été aussi proclamée dans plusieurs autres villes moins importantes.

— Gomez, que le *Journal de Paris* a représenté bien de fois comme étant dans un état déplorable, est entré le 2, d'après la *Gazette officielle de Madrid*, dans Léon, capitale de la province de ce nom. Cette ville est à 70 lieues de Madrid.

ANGLETERRE. — La bourse de Londres a été fort agitée le 11. Les fonds espagnols ont considérablement baissé.

— Le *Globe* dit que le parlement ne sera pas prorogé avant le 24.

— On consomme en Angleterre, pour la fabrication de la bière : 1.829,587 boisseaux de drèche (orge préparée).

SUISSE. — Berne. — La commission chargée de faire un rapport sur la note de M. de Montebello, relative à l'expulsion des réfugiés étrangers de la Suisse, a présenté son travail à la diète le 8 août. Après être entrée dans d'immenses considérations, la commission a proposé un projet d'arrêté en six articles. Par le premier, les réfugiés ou autres étrangers qui auront compromis par des faits constatés la sûreté et la tranquillité intérieure ; ou la neutralité de la Suisse et les rapports internationaux, seront expulsés de la Confédération avec le concours du directoire. Par l'art. 2, les cantons connoîtront des cas, pourvoient à l'exécution de l'art. 1^{er} dans leur territoire respectif, et se concerteront à cet effet avec le directoire fédéral, qui, par l'art. 3, veillera à la prompte exécution des art. 1^{er} et 2. L'art. 4 veut que le canton qui négligera ou refusera l'expulsion d'un étranger prononcée par le directoire, soit dénoncé à la diète, qui, au besoin, fera exécuter sa décision aux frais du canton en défaut. L'art. 5 exige que, dans le terme d'un mois après l'adoption du projet, le directoire fédéral fasse un rapport détaillé sur l'exécution. D'après l'art. 6, le directoire donnera immédiatement connoissance de l'arrêté aux cantons.

Le *Journal des Débats* trouve que les propositions de la commission n'accordent pas tout ce qu'on auroit désiré, en ce qu'elles laissent trop de latitude à la mauvaise volonté probable de certains cantons. Il se félicite néanmoins de l'admission en Suisse du principe de l'expulsion.

La diète a commencé à s'occuper le 9 du travail de sa commission.

Deux officiers en retraite, MM. Kessels fils et Corten, viennent de partir de Bruxelles pour l'Espagne, après avoir donné leur démission en Belgique.

— Nous apprenons que l'épidémie (typhus) qui régnoit au village de Rode (Belgique), depuis le mois de septembre dernier, a entièrement cessé.

— Le fameux improvisateur Sgricci est mort à Florence.

— On a célébré, le 3 août, à Berlin, le jour anniversaire du roi de Prusse, et l'allégresse générale n'a été troublée par aucun événement fâcheux.

— Le 30 juillet, jour anniversaire de la naissance de l'impératrice de Russie, la nouvelle Bourse de Moscou a été solennellement inaugurée. L'empereur Nicolas avoit contribué pour 500 mille roubles à sa construction.

— Voici l'estimation de la population des Etats-Unis en 1856 : Maine, 555,000 ; N.-Hampshire, 300,000 ; Vermont, 550,000 ; Massachusetts, 700,000 ; Rhode-Island, 110,000 ; Connecticut, 520,000 ; New-York, 2,400,000 ; New-Jersey, 560,000 ; Pensylvanie, 1,600,000 ; Delaware, 20,000 ; Maryland, 500,000 ; Virginie, 1,360,000 ; Caroline du Nord, 800,000 ; Caroline du Sud, 650,000 ; Georgie, 620,000 ; Ohio, 1,500,000 ; Kentucky, 800,000 ; Indiana, 550,000 ; Illinois, 520,000 ; Michigan, 120,000 ; Missouri, 570,000 ; Tennessee, 900,000 ; Louisiane, 350,000 ; Alabama, 500,000 ; Mississipi, 200,000 ; Arkansas, 70,000 ; District de Colombie, 50,000 ; Floride, 50,000 ; Wisconsin, 20,000 ; Oregou, 5,000 ; Indiens, 400,000. Total général, 16,580,000.

—L'étendue de tous les canaux achevés dans les Etats Unis, est de 5,000 milles.

Les faiseurs de livres ne se gênent guère. Il a paru en 1854 une *Biographie universelle ou Dictionnaire historique en 6 vol.*, chez l'urne. Elle est rédigée, dit-on, par une société de gens de lettres, de professeurs et de biographes ; mais à en juger par ce que nous avons parcouru, ces messieurs n'ont pas dû se donner beaucoup de peine. Dans la 12^e livraison qui contient le supplément, les corrections et l'appendice, il y a une douzaine d'articles empruntés à *l'Ami de la Religion*, mais on ne l'a pas nommé une seule fois. Les articles des abbés Arvisenet et Baraldj ont été copiés en entier, sauf quelques lignes. L'article de M. Dubourg, archevêque de Besançon, est incomplet parce qu'on a négligé de recourir à un second article de *l'Ami* qui rectifioit le premier ; cette recherche eût apparemment donné trop de peine à l'éditeur. De même pour l'abbé Duvivier, de Tournay, on s'est contenté de quelques lignes du tome LXXIV, et on a laissé de côté une notice plus longue qui a paru dans le tome LXXX. L'article L'Ecuy a été servilement copié, moins quelques retranchemens. Dans quelques articles on a ôté ce qui étoit dit de la piété ou de la fin chrétienne des personnages.

On prévient sur la couverture que cette biographie n'a aucun rapport avec celle de M. Michand. On auroit pu se dispenser de cet avis ; car il est bien clair que ces deux ouvrages ne sont pas rédigés dans le même esprit.

Il paroît depuis l'année dernière une nouvelle édition de cette biographie. Elle n'est pas encore terminée ; mais dans les livraisons qu'on a parcourues, on remarque la même affectation à ne pas nommer le journal que l'on copioit.

Le Gérant, L. Bessière.

PARIS, — IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

DE L'UNION DE LA RELIGION
ET DE LA SCIENCE.

(Deuxième article.)

Non-seulement le sujet dont nous nous sommes occupés dans un précédent article seroit traité d'une manière incomplète, inconvénient du reste inévitable en discutant une matière aussi vaste, mais cette pensée elle-même n'auroit pas une extension suffisante, si nous n'y ajoutions quelques nouveaux développemens.

Nous avons surtout indiqué comment la religion et la science avoient quelquefois un domaine séparé, et souvent aussi un domaine commun. Mais nous n'avons pu signaler ni les inconvéniens d'une union peu intelligente ou contre nature, ni les avantages de cette même union, quand elle est bien entendue; ni dire enfin comment, lorsqu'elles demeurent indépendantes, elles peuvent s'aider de l'esprit et du génie propres à chacune d'elles.

On a fait une querelle à Bacon en lui reprochant de vouloir séparer totalement la science de la religion. Bacon n'auroit eu qu'un mot à répondre à ceux qui croiroient à cette imputation; *Tolle et lege*, prenez et lisez mes livres. Mais il vivoit dans un siècle où, malgré l'heureuse impulsion donnée aux sciences physiques par suite des expériences et des découvertes de plusieurs illustres explorateurs de la nature, la plupart des professeurs méloient à leur enseignement des raisonnemens tirés de la théologie. Il recommande au contraire de faire de la physique avec

des observations, et de ne raisonner que sur des observations. C'est en effet le seul moyen d'avoir une bonne physique.

Un reproche plus sérieux et plus fondé pouvoit être adressé à ces physiciens modernes qui, après avoir exclu la religion de leur laboratoire, ont voulu la bannir de l'univers, et surtout de leur cœur et de leur conduite.

D'autre part, la science faussement appliquée à la religion a produit des systèmes qui ont suscité les premières scissions de l'Eglise, déchiré son sein avec plus de violence au xvi^e siècle, et qui tout récemment ont jeté dans le sein du clergé des germes de discorde. Il y a entre les auteurs de ces divers amalgames, des différences multipliées qui tiennent tout à la fois et aux temps et au fond des opinions, et au caractère de ceux qui les ont inventées ou pronées, et aux effets qu'elles ont produits. Mais elles ont toutes ce caractère commun d'avoir formé une mauvaise alliance entre la religion et la science.

Il y a un grand avantage à unir la religion à la science quand la lumière de leur commun flambeau se confond naturellement pour éclairer les mêmes objets. C'est ce qui arrive dans toutes les connoissances qui traitent de la morale ou sont fondées sur elle. La science en démontre les principes, elle en suit les conséquences, mais elle en persuade soiblement l'observation, parce qu'elle les propose timidement, qu'elle rencontre des contradicteurs auxquels elle n'a pas droit d'imposer silence, et

qu'enfin elle ne peut é mouvoir l'ame, ni par des sentimens, ni par la crainte, ni par l'espérance. Elle ne parle qu'à l'intelligence, la partie lumineuse de nous-même; elle ne va pas jusqu'au cœur, ce foyer où se concentre la chaleur avec laquelle s'enflamme le monde et se manifeste toute l'énergie de l'humanité. Que n'aurions nous pas à dire, si nous voulions appliquer ces réflexions à nos lois et à notre éducation publique, telles que les avoient faites la philosophie du XVIII^e siècle et telles que nous les ont laissées des systèmes encore trop empreints de son esprit? Nous nous bornerons à faire une observation sur le passage suivant que nous lisons dans les fragmens de M. Gibon. Cet habile professeur est catholique, il le déclare hautement; dans le monde philosophique on n'avoue ces choses que quand elles existent. Il avoit affaire à un de ces hommes qui sont d'autant plus intolérans qu'ils affichent un plus grand amour pour la liberté. Celui-ci avoit dit :

« Le psychologisme, le *spiritualisme* ne sauroient plus prendre racine dans le sol de la Belgique. La phrénologie a fait trop de progrès dans ces derniers temps pour que les sciences et les arts puissent encore être entravés dans leur marche par les chimères de l'ontologie.... Pauvres philosophes! vous affectez de plaindre le sort du sensualiste, plongé dans la matière dont il ne sauroit dégager son esprit! Mais lui aussi se rit de vos rêveries extatiques, de vos révélations de l'ame, des mille sensations immatérielles que vous éprouvez quand vous *sentez sentir*.... Désabusez-vous. M. Gibon, le règne du *spiritualisme* a cessé en Belgique. »

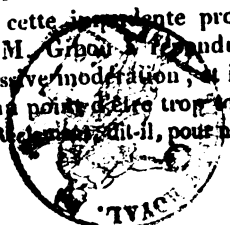
A cette insolente profession de foi, M. Gibon s'opposoit avec une excessive modération, et il l'a poussée au point d'être trop tolérant.

« Réclamons, dit-il, pour notre compte

une part plus grande de liberté que celle qui nous est accordée. si nous voulons être conséquens à nos principes, il nous faut réclamer aussi la tolérance pour les doctrines opposées à celles que nous professons, et notre opinion nette à cet égard est que selon la liberté d'enseignement telle qu'elle existe aujourd'hui en Belgique, un candidat au doctorat en philosophie et lettres doit pouvoir être admis à ce grade sur une thèse *matérialiste, galliste, broussaisienne*; nous dirons de même sur une thèse *hégélienne, lamennaisienne*, et sur toute thèse paradoxale possible, si dans la composition et la défense de sa thèse le candidat fait preuve de connoissances, de capacité et de talent. »

Je ne connois pas la philosophie d'Hégel. J'ai des idées incomplètes sur la doctrine de Gall et de M. Broussais. Il peut y avoir dans la partie philosophique ou anatomique de leur système des idées justes. On assure que M. Broussais est matérialiste. Je ne l'affirme ni le nie. Ce sont des choses sur lesquelles on ne doit s'expliquer qu'autant qu'on a lu et bien lu. Mais je sais parfaitement ce que c'est que le *matérialisme*, et je n'hésite pas à dire que des professeurs, des doyens, recteurs ou autres chargés d'examiner les thèses ne peuvent approuver une thèse matérialiste. C'est faciliter l'accès des emplois publics à des hommes qui soutiennent des doctrines subversives de la morale et de tout ordre dans la société. Or, le droit d'un corps enseignant et d'un jury d'examen, pour écarter de tels sophistes, est encore plus certain que celui de donner des brevets de capacité aux candidats capables. Plus ils ont de talens et plus il y a de motifs de les exclure, parce qu'ils n'en sont que plus dangereux.

Qu'on ne dise pas que le jury est responsable envers la science de l'arbitraire qu'il exerceoit aux préjudices de



celle-ci, en décidant de la capacité ou de l'incapacité des aspirans aux grades, en se plaçant dans le point de vue exclusif de tel ou tel système philosophique.

Il n'y a aucun arbitraire à exclure de l'enseignement des erreurs universellement réprouvées. Mais si on appelle cela de l'arbitraire, nous dirons qu'il est légitime, qu'il est nécessaire. Quoi ! dans toutes les maisons d'éducation on donne un programme des études littéraires, on indique les auteurs classiques qu'il est permis de mettre entre les mains des élèves, et tous les autres sont interdits. Voilà ce que l'on fait dans le domaine du goût littéraire, rebelle plus qu'aucun autre à des règles précises, étranger par sa nature à la morale, à l'ordre de la société, ou n'ayant du moins sur eux qu'une influence indirecte; et on voudroit que des erreurs aussi graves et aussi dangereuses que le matérialisme et le sensualisme jouissent dans l'enseignement d'une pleine liberté ! Non, cela ne se peut, pour ce motif et pour mille autres raisons encore.

Il faut être juste envers M. Gibon. Il a compris que *la société est aussi bien fondée à défendre son existence contre certaines doctrines qui la menacent, que la science peut l'être à défendre son indépendance contre toute autorité étrangère à elle-même.* Pour concilier ces deux intérêts, il propose un traité de paix dont voici les termes :

• Que le veto doctrinal du jury d'examen ne tombe que sur les conséquences immorales et perversives de toute société, qui seroient déduites expressément et formellement de certains principes et de certaines théories. Alors la liberté de la science sera respectée au degré où elle peut aspirer à l'être, puisqu'elle restera sans entraves dans la sphère des principes et de la spéculation; et d'autre part la responsabilité du jury sera suffisamment dégagée devant la société, qui ne s'inquiète pas des prin-

pes d'où l'on prétendroit déduire la légitimité de certains actes qu'elle défend et punit comme mauvais, qui ne s'inquiète que des actes en eux-mêmes.

Cette explication ne nous semble pas admissible. Est-il vrai que la société ne s'inquiète pas des principes ? Cette doctrine n'existe dans le code d'aucune nation européenne. Et nos lois elles-mêmes, plus indulgentes que celles des autres peuples, proscrivent les attaques contre la morale universelle : or, cette morale ne peut subsister avec le matérialisme ; celui-ci la sape par le fondement. Mais sans nous arrêter à cette considération, nous dirons : Si un gouvernement ne s'embarrasse point des principes, malheur à lui ; car les mauvais principes une fois posés, les conséquences sont infailliblement déduites, surtout quand elles sont immédiates, ainsi qu'il arrive dans le cas présent. Nous dirons ensuite que M. Gibon nous paroît confondre ici deux devoirs d'une nature différente. Le gouvernement est imprévoyant et coupable, quand il peut réprimer des principes subversifs par des lois, et qu'il les tolère. Mais si par impuissance il néglige ce devoir, il en est un autre qu'il est tenu d'accomplir. Il doit empêcher qu'on ne donne en son nom un enseignement pervers. C'est une règle certaine en morale qu'il peut être permis de tolérer certains maux, mais qu'il ne l'est jamais de s'en rendre l'auteur. S'il ne peut empêcher un matérialiste de dogmatiser, il fait pour lui ce qu'il fait pour certains abus ; il laisse faire. Je ne connois pas de gouvernement qui se soit jamais chargé de solder la licence des mœurs.

Quelle est l'institution où une administration honnête pourroit tolérer que des maîtres donnassent aux élèves des romans qui, par des peintures

res trop fidèles de la nature, exciteroient des passions précoces? Cependant cette criminelle éducation qui auroit l'inconvénient, très-grave sans doute, de blesser l'imagination, d'exposer ou d'entraîner le cœur à des foiblesses, cette éducation, si la conscience ne s'étoit pas pervertie, ne jetteroit pas dans le sein même de l'homme un principe permanent d'égarément. Or, voilà ce que produisent des doctrines matérialistes et athées. Elles éteignent le remords. La dépravation n'est plus une ivresse; on la prend, on *l'avale comme l'eau*.

Le fait avancé par M. Gibon, que les conséquences ne sont pas tirées des mauvais principes, nous paroît peu conforme à la vérité historique. Les principes d'Epicure ont perverti Rome, ceux de Luther et de Calvin ont troublé l'Europe et bouleversé une partie des contrées qui la composent. La philosophie du dix-huitième siècle a produit la révolution française; elle a menacé et menace encore la plupart des monarchies européennes. M. Gibon convient dans un passage de son livre, des mauvais effets produits par cette dernière secte; seulement il excuse ses chefs, sur ce qu'ils ne les avoient pas prévus. Sur ce point encore il est trop indulgent, car l'esprit de prévision ne leur a pas manqué; leurs écrits en font foi: mais qu'importe leur aveuglement ou leur perspicacité? De l'aveu de M. Gibon, ils ont fait le mal, et ce mal étoit le résultat de leurs funestes théories.

« Nous ne connoissons pas, dit encore M. Gibon, de théorie philosophique qui impose l'immoralité comme la conséquence naturelle de ses principes. »

Nous pourrions encore contester cette assertion. Beaucoup de philosophes, après avoir établi de mauvais

principes, ont justifié de très-mauvaises actions. Si d'autres ont craint de révolter les consciences honnêtes qu'ils espéroient séduire en couvrant leurs erreurs d'un vernis de moralité, ils n'en ont pas causé moins de ravages.

En bonne morale, on est coupable, non-seulement en *imposant* le crime ou l'immoralité, mais en les favorisant. Si vous posez un principe qui y conduit, vous en devenez le fauteur, l'instigateur, la cause réelle. L'homme qui fournit une échelle au voleur est aussi coupable que le voleur qui y monte. Si vous ne trouvez aucun mal à tolérer qu'on pose des principes immoraux, je ne puis concevoir comment il y en auroit à permettre d'en tirer les conséquences. Le crime se réduira donc à être bon logicien.

Concluons que M. Gibon a cédé à un sentiment beaucoup trop généreux, et sans doute aussi à cet empire irrésistible qu'exerce sur les meilleurs esprits la *reine du monde*, en réclamant pour des erreurs intolérables le privilège qui appartient à la vérité et à des opinions inoffensives. Des adversaires absurdes ont voulu imposer de très-pernicieuses doctrines, et lui interdire à lui le *feu et l'eau* parce qu'il étoit catholique. Nous nous sommes permis d'indiquer une voie sûre entre ces deux extrêmes. C'est la voie des sages de tous les temps, c'est celle de l'Eglise catholique. Ce sera celle de M. Gibon, qui a rendu et peut rendre encore tant de services à la bonne philosophie. C'est parce que nous connoissons la droiture et la loyauté de cet habile professeur, l'un des plus religieux de l'Université, que nous n'avons pas hésité à lui soumettre nos observations. La question de l'union de la religion et de la science est si souvent reproduite au-

jourd'hui, que nous ne devons pas la toucher légèrement. Nous y reviendrons dans un prochain article, et ce sera le dernier. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le sacre de M. l'évêque de Bayeux s'est fait dimanche dans la chapelle des dames du Sacré-Cœur. M. l'Archevêque étoit assisté de MM. les évêques de Nancy et de Versailles; M. l'internonce étoit présent, ainsi que plusieurs ecclésiastiques, parmi lesquels étoient deux grands-vicaires de Bayeux.

M. l'évêque de Séez est entré en retraite au séminaire de Meaux pour se préparer à son sacre, qui aura lieu dimanche. M. l'évêque de Meaux sera assisté de MM. les évêques de Châlons et de Nancy.

Le jour de la fête de l'Assomption, M. l'Archevêque a officié à Notre-Dame, comme on l'avoit annoncé. L'église étoit remplie. La messe a été exécutée en musique. A la fin de la messe, le prélat a donné, non pas la bénédiction pontificale, comme on l'avoit dit par erreur, mais la bénédiction papale, en vertu d'un indult spécial.

La distribution des prix a eu lieu mardi dans la maison de M. l'abbé Poiloup, à Vaugirard. M. l'Archevêque y présidoit, assisté de M. l'évêque de Nancy et de M. l'internonce. Un grand nombre d'ecclésiastiques, d'amis de la maison et de parens des élèves assistoient à cette solennité littéraire. La distribution des prix a été ouverte par un discours de M. l'abbé Poiloup; puis elle a été entremêlée de morceaux de musique. M. l'Archevêque a proclamé lui-même le prix d'honneur et a couronné les élèves. A la fin de la séance, il a félicité les uns et consolé les autres par des paroles pleines de grâce et d'à-propos. On s'est

rendu immédiatement à la chapelle, et les élèves sont allés déposer leurs couronnes aux pieds de la protectrice de la maison. Leur piété et leur tenue modeste frappaient encore plus que leurs succès. On a chanté le *Te Deum*, et M. l'Archevêque a donné la bénédiction.

M. le docteur England, évêque de Charleston, aux Etats-Unis, a passé ces jours-ci par Paris, se rendant à Rome. On croit que le prélat va rendre compte au Saint-Père de sa mission à Saint-Domingue, mission qui avoit été traversée par divers obstacles. M. England a fait récemment un nouveau voyage au Port-au-Prince; il y avoit envoyé aussi M. Clancy, son coadjuteur. C'est sans doute le résultat de ces négociations qu'il porte à Rome. Puis-est-il être aussi favorable à la religion que le Saint-Père avoit droit de l'attendre! Il paroit que le président est personnellement bien disposé; mais peut-être a-t-il autour de lui bien des préventions à ménager.

L'Hôpital de la Charité, à Paris, a perdu il y a quelques jours plusieurs servantes des pauvres, qui ont eu la peine amère de quitter cet établissement, mais du moins pour porter ailleurs leurs soins et leur zèle. Un autre hôpital, l'Hôpital Necker, a perdu pour toujours une vénérable supérieure, Marie-Joséphine Abraham, morte le 9 août, à l'âge de 59 ans. Elle comptoit 34 années de profession religieuse, toutes employées à l'instruction des enfans ou au soin des pauvres. Les 16 dernières années, elle avoit dirigé les Sœurs et les milliers de malades qui se sont succédés dans l'Hôpital Necker. Elle avoit succédé à la vénérable Sœur Cassegrain, première supérieure de l'hospice. Une infirmité grave dont elle étoit affectée depuis long-temps, un squirre, ne l'empêchoit pas de vaquer à ses fonctions d'agent de la maison et de supé-

rieure des Sœurs. Son activité et son courage l'ont soutenue jusqu'au dernier soupir. Sa mort si prompte est due à un rhume que son zèle lui avoit fait négliger. Peut-être aussi une rude épreuve à laquelle la Sœur n'avoit pas lieu de s'attendre, a-t-elle porté un coup fatal à une santé déjà si languissante.

Les obsèques de la pieuse Sœur ont eu lieu le 11 dans la chapelle où elle avoit si souvent prié avec tant de ferveur, et qu'elle avoit pris plaisir à orner, soit de son patrimoine, soit du fruit de ses économies. Cette chapelle est visitée par des fidèles du voisinage, mais encore de quartiers assez éloignés, et on y voit quelquefois des premières communions, des baptêmes ou des abjurations de geus avancés en âge.

Le concours fut grand à ses obsèques. Les principaux officiers de la maison, l'agent, les médecins, les élèves, des amis, des voisins, étoient mêlés à beaucoup de Sœurs de Charité venues des divers établissemens de la capitale. Le corps fut porté au cimetière au milieu des larmes des Sœurs; elles redoublèrent lorsque le corps fut descendu dans la fosse, et M. l'aumônier les calma avec peine, en montrant les consolations de la foi, et en rappelant les pensées touchantes de l'Écriture : *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!*

Dimanche dernier, M. l'abbé David, curé d'Ivry, près Paris, a conféré le baptême à une jeune Américaine élevée par les Sœurs de la Croix qu'il a établies dans sa paroisse. Dans le discours qu'il lui a adressé, il a rappelé qu'il y a quelques années il avoit eu la consolation à pareil jour de faire faire la première communion au père de la jeune personne, ramené depuis peu à la foi catholique.

Le sieur Pillot, *ministre de l'Église unitaire*, a comparu le 12 devant le juge d'instruction de Versailles,

M. Bernard de Mauchamp. Il a reconnu avoir exercé son culte, et a prétendu qu'il n'avoit pas besoin d'autorisation que de celle du maire du Pec, et que le juge d'instruction lui avoit fait un déni de justice en ne répondant pas à sa plainte. Le juge lui a dit qu'il étoit mandé non pour accuser, mais pour répondre; mais le sieur Pillot n'en a pas moins persisté à expliquer son système de défense. Interrogé s'il étoit prêtre, il a dit qu'il n'avoit pas besoin de répondre à cette question. Cependant il avoit reconnu antérieurement n'être pas prêtre. Ce mot, a-t-il dit, n'exprime pas la même idée pour lui que pour d'autres; si on entend qu'il n'est pas prêtre catholique, on a raison. Il se sert d'ornemens qui ne ressemblent à ceux d'aucun autre culte. Le maire du Pec, interrogé à son tour, a répondu que les prédications du *ministre Pillot* étoient *irreligieuses et très-morales*; belle garantie que le témoignage d'un maire pour juger si une religion est bonne! Ce maire, au sortir de l'interrogatoire, est allé offrir sa démission à la préfecture; on dit qu'elle n'a pas été acceptée.

Cet interrogatoire est curieux. Le sieur Pillot prétend n'avoir pas besoin de répondre s'il est prêtre; mais c'est-là au contraire une question essentielle dans la cause. Car, s'il n'est pas prêtre, de quel droit exerce-t-il son culte? Est-ce que le premier venu, prêtre ou non, peut établir un culte? Les prêtres ordonnés et envoyés par un évêque offrent une garantie à la société. Quelle garantie offre un homme qui ne veut pas faire connoître ses antécédens, qui peut être très-immoral? Qui répondroit que cet homme n'eût pas subi quelques condamnations? La charte, en proclamant la liberté des cultes, n'a pu entendre que le premier intrigant pourroit se mettre à la tête d'un culte, et qu'il faudroit respecter les conceptions extravagantes qu'il lui plairoit de débiter. A ce compte, on pourroit donc établir chez nous une pagode de Vithnou, ou un

temple de Vénus? La charte n'a pu vouloir consacrer un système aussi absurde.

Si nous avons eu plus tôt connoissance du mandement de MM. les grands-vicaires de Bordeaux pour la mort de M. le cardinal de Cheverus (1), nous aurions pu nous dispenser de rédiger la notice que nous avons donnée sur ce prélat. Ce mandement, qui est du 31 juillet, est un tableau intéressant et fidèle de la vie de l'illustre cardinal. Il le montre dans l'exercice de son ministère à Boston, à Montauban et à Bordeaux. Il nous apprend que dans la première de ces villes, le prélat ramena dans le sein de l'Eglise deux ministres protestans, il bâtit une maison pour l'évêque, il établit un couvent d'Ursulines pour l'éducation des jeunes personnes. MM. les grands-vicaires ont dû insister particulièrement sur ce que M. de Cheverus a fait à Bordeaux, et comme notre notice étoit assez succincte à cet égard, nous nous faisons un devoir d'y suppléer par l'extrait suivant, où MM. les grands-vicaires présentent un résumé de l'administration du prélat à Bordeaux :

• Reportez vos regards vers cette brillante période de dix ans ; vous y avez vu notre illustre prélat conserver avec soin, étendre et améliorer tout ce qui existoit avant lui, et créer successivement tout ce que les circonstances ou les besoins avoient pu rendre nécessaire.

• L'avenir de ses prêtres n'étoit pas assuré ; l'âge avancé d'un grand nombre, les infirmités de plusieurs réclamoient ces secours pressans, que la nature même des besoins ne permet pas de faire attendre, et il créa cette excellente œuvre des retraites ecclésiastiques, devenue le modèle de toutes celles qui, depuis, se sont multipliées en France ; il fonda cette associa-

(1) Dans notre notice, nous n'avions par distraction donné à M. de Cheverus que le nom de Jean ; il s'appeloit Jean-Louis-Anne-Madeleine.

tion de famille, si noble dans son objet, si simple dans ses moyens, et qui a versé tant de consolations sur les anciens du sacerdoce ; il y contribuoit lui-même, chaque année, par une offrande de mille francs ; et combien de fois l'a-t-il soutenue par des dons plus abondans encore, que la délicatesse avoit confiés à son cœur, et dont il n'a déposé le secret que dans le sein de Dieu même ! Vous savez en quels termes touchans il vous a recommandé cette œuvre avant sa mort : il l'appeloit l'œuvre de son cœur ; il ne l'aura pas inutilement confiée aux nôtres.

• Les besoins de l'enfance, les premiers dangers de la jeunesse, l'instruction et le bien-être de toutes les classes excitoient vivement sa tendre sollicitude ; aussi que n'a-t-il pas fait pour ces œuvres si parfaites des jeunes savoyards, des petites communautés, des bons livres, la gloire à jamais de Bordeaux ? Et si sa modestie lui a fait refuser le titre de fondateur de ces œuvres nouvelles, si touchantes, de Jésus pauvre et enfant, des jeunes économes ; des salles d'asiles, d'ateliers pour les jeunes ouvriers, de secours pour les nombreux orphelins de nos derniers malheurs maritimes, de refuge pour les jeunes condamnés, qui les a plus favorisées que lui par ses instructions, ses exemples et ses sacrifices ?

• Quels soins délicats pour nos séminaires où il faisoit entendre si souvent sa voix paternelle ; pour le collège dont il a toujours célébré les fêtes et fait les premières communions ; pour nos nombreuses communautés religieuses qu'il aimoit tant à visiter, et qui, toutes, le pleurent comme un père ; pour ces pieux asiles ouverts à l'orphelin, au repentir, à la miséricorde, dont il a si souvent soulagé les besoins par le tableau seul que son cœur faisoit de leurs œuvres et de leurs saintes fondatrices !

• Quel dévouement à se rendre partout où l'appeloient les besoins des fidèles ou le vœu des pasteurs ! Hélas ! il l'a porté jusqu'à la mort ! Aussi, n'est-il pas de localité qu'il n'ait visitée, et seize degrés de froid, en 1830, comme trente-trois de

chaleur en 1836, n'ont jamais pu suspendre un seul instant son empressement et son zèle. Rappelez-vous, bons habitans des campagnes, quel étoit votre étonnement, mais en même temps votre admiration, en voyant votre pontife, dont la dignité et le nom étoient si imposans, être, en quelque sorte, au milieu de vous, comme un autre vous même, parcourant vos hameaux, venant confirmer vos infirmes dans vos maisons mêmes, et répandant partout ses consolations et ses bienfaits, *pertransiit benefaciendo!* Rappelez-vous ces exhortations touchantes, ces conseils de sagesse que vous adressoit, plusieurs fois par jour, sa voix paternelle; oh! comme elle savoit se proportionner à tous et prendre la physionomie des besoins, des habitudes ou de travaux de chaque localité! Sa parole étoit toujours facile, parce que son cœur seul l'inspirait; toujours aimable, parce qu'elle étoit toujours douceur et charité; toujours persuasive, parce qu'il ne demandoit que ce qu'il pratiquoit lui-même.

• Mais c'est sur vous qu'il réfléchissoit plus particulièrement encore toutes les affections de son cœur; vous, nos vénérables frères en Jésus-Christ, et nos collaborateurs dans le ministère du salut. C'étoit pour lui un besoin de vous aimer comme d'être aimé de vous. Avec quel empressement il vous recevoit toujours! Qu'il étoit heureux dans ses tournées, lorsqu'il vous voyoit, en grand nombre, réunis autour de lui, et animés de cet esprit de paix et de charité qui l'accompagnait lui-même partout! Qu'il fut heureux, d'une manière plus touchante encore, dans cette belle solennité presque inconnue à Bordeaux, où, en votre présence et dans le concours de tout le diocèse, il donna la consécration épiscopale à trois de nos plus distingués prélats?

• Qu'il étoit bien véritablement le bon père au milieu de ses enfans, dans ces assemblées saintes où vous veniez, chaque année, vous renouveler avec lui dans l'esprit de notre saint état; où, toujours le premier aux exercices, il nous rendoit si chers, par ses exemples et son humilité,

les avis de sagesse que son expérience et son cœur nous adressoient!

• C'étoit à la suite de ces pieuses assemblées qu'ayant recueilli les observations de votre pratique, ou les représentations de votre zèle, il s'occupoit plus particulièrement du plus grand bien du diocèse; c'est de là que sont sortis le nouveau Catéchisme réclamé par vous, et le nouveau Rituel, ce manuel si sage et si savant de nos fonctions sacrées.

• C'est dans la dernière de ces assemblées qu'il nous donna ce code précieux des lois ecclésiastiques, si propre à diriger saintement notre ministère comme notre vie cléricale; ce code, dans lequel nul devoir n'est imposé, nulle obligation prescrite, sans être appuyée sur les paroles mêmes des saints canons, et la pratique uniforme de tous les âges de l'Eglise. Les statuts synodaux ont été comme le testament de mort de notre vénérable archevêque; la mémoire du testateur ajoutera un nouveau prix à la fidélité qu'ils nous imposent.

• Qui pourroit parler dignement de ces secours nombreux répandus, par ses ordres, sur tous les besoins, mais surtout de ceux que ses mains délicates aimaient à verser en secret pour l'orphelin, la veuve, le pauvre honteux et toutes les infirmités cachées? Bordeaux n'oubliera jamais son admirable conduite pendant les craintes et l'invasion du choléra; il avoit ouvert et préparé sa maison pour recevoir les malades; il alloit les visiter et les servir lui-même sur leurs lits de douleur, et l'on peut dire avec vérité que la maladie a plutôt manqué à son inquiète prévoyance, qu'il n'a manqué lui-même à ses soins charitables.

• De ces inspirations naissent cette simplicité de vie et de mœurs; cette conduite sévère pour lui-même, toujours douce et prévenante pour les autres; cet abord agréable et toujours facile, ce sentiment exquis des convenances et des égards, ces rapports sûrs et aimables avec les autorités, qui ont toujours fait la règle de sa vie, et lui ont mérité constamment la vénération la plus profonde.

Quelques journaux ont été sans doute mal informés en annonçant que la démission de M. l'évêque de Verdun n'avoit pas été acceptée, et que le prélat devoit révenir prendre l'administration de son diocèse. Nous ne savons ce qui a pu donner lieu à ce bruit. La résolution qu'a prise M. l'évêque de Verdun de se démettre de son siège étoit méditée depuis long-temps et fondée sur des raisons de santé qui ne permettoient guère de n'y pas déferer.

Avant la révolution il existoit une chapelle à une demi-lieue de la ville de Saint-Méen, diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui diocèse de Rennes. On se rappelle encore le nombre considérable de pèlerins qui venoient demander à saint Méen son intercession auprès de Dieu, parce que c'étoit-là que ce saint cénobite avoit d'abord établi son ermitage, vers l'an 600. Cette chapelle, dont on doit la reconstruction aux soins du bon pasteur qui gouverne la paroisse de Saint-Méen, a été bénite le 1^{er} août par M. l'évêque de Rennes. Le clergé des environs, les élèves du petit-séminaire et les paroissiens s'y sont rendus processionnellement. Quatre prêtres portoient les reliques de saint Méen, lesquelles étoient précédées par la musique du collège. M. le curé de Saint-Pierre de Rennes a prononcé un discours analogue à cette pieuse cérémonie, et ensuite les élèves du petit-séminaire, les enfans de la première communion, l'école des Frères, l'école des filles et une foule de paroissiens ont vénéré les reliques, pendant que deux chœurs chantoient alternativement les versets de la prose de saint Méen.

Ainsi, 1,200 ans se sont écoulés depuis le temps auquel saint Méen vivoit dans ces contrées. Des secousses épouvantables ont ébranlé la société ; et la religion, sans laquelle tout meurt, vient encore de faire sentir sa sainte et vivifiante influence ; l'air vient encore de retentir des cantiques à la

louange de Jésus-Christ notre Sauveur, et la population de Saint-Méen a pu faire une nouvelle profession de foi sous les yeux d'un des plus vénérables évêques de l'Eglise de France ; cette population pourra encore venir implorer la protection de son saint patron, à l'endroit qu'il a lui-même habité, suivant une antique tradition. Quels souvenirs ce saint ermitage n'offrira-t-il pas à la piété de ce peuple encore chrétien ?

Une retraite a eu lieu au grand-séminaire de Soissons pour le clergé du diocèse : elle a commencé le 28 juillet et fini le 4 août ; cent trente prêtres y ont pris part. M. l'évêque a suivi tous les exercices, et passoit toutes les récréations au milieu de ses prêtres. Il leur a communiqué une partie des nouveaux statuts qu'il se propose de publier. Le prélat et le prédicateur se sont montrés également satisfaits du bon esprit du clergé et des fruits de la retraite.

La commune de Genestet, près Bergerac, n'avoit pas été conservée comme paroisse à l'époque du concordat. Son église avoit été alors abandonnée, et étoit peu à peu tombée en ruines. Les habitans ont entrepris de la relever et de la restaurer : ils y sont parvenus sans autre ressource que leurs propres sacrifices, et cependant ils sont généralement pauvres. Le maire, M. Bailliot, a beaucoup contribué à cet élan. L'église a été dédiée le 7 août. La garde nationale est allée fort loin au devant du prêtre envoyé par M. l'évêque de Périgueux pour bénir l'église. Grand nombre de fidèles étoient venus des environs assister à la cérémonie. Il y a eu une procession imposante après la bénédiction de l'église. M. l'abbé Jaubert, curé de Périgueux, prononça un discours sur l'objet de la cérémonie. M. l'abbé Mirail, vicaire de Bergerac, célébra, pour la première fois, la messe dans

la nouvelle église. Le zèle des habitans mériterait bien que l'on rétablît la succursale.

En mai 1835, le conseil municipal de Laventie, arrondissement de Béthune, vota, à l'unanimité, les fonds nécessaires pour la réparation de la maison vicariale. Ce vote fut approuvé par le préfet, et le crédit figure au budget ; néanmoins les travaux n'ont point encore commencé. On les auroit exécutés à moins de frais avant la moisson. On se plaint de la négligence du maire, et on doit s'adresser au préfet pour presser l'exécution du vote du conseil municipal.

En Belgique, M. le curé doyen de Venloo a été condamné par le tribunal de Ruremonde à un jour de prison, seize francs d'amende et aux frais. Il s'agissoit d'une imputation calomnieuse qui étoit suffisamment éclaircie par une lettre du curé et par les pièces publiées par les journaux du pays. On ne doute point qu'il n'y ait appel de ce jugement, qui a surpris tout le monde. Nous avons parlé dans le numéro du 11 février de la mission de Venloo, de la conduite de quelques militaires, et de leurs plaintes contre le curé et contre un bedeau qui n'avoit fait que son devoir.

POLITIQUE.

Lorsque les princes croient avoir besoin d'acquérir de la popularité, ils font très-bien d'employer les moyens qu'ils jugent convenables pour atteindre ce but. Ainsi, jusqu'à l'époque de la révolution de juillet, il put être d'une bonne et habile politique pour ceux de branche cadette des Bourbons, d'envoyer leurs enfans au collège, pour les mêler à l'instruction commune et aux travaux des plébéiens. Ceci alors avoit l'avantage de faire dire : Ils ne sont pas fiers; ils ne se croient pas plus que les autres : voilà ce qui convient à notre siècle de lumières et à notre esprit d'éga-

lité. C'est vraiment charmant pour les petites familles de la bourgeoisie, pour les enfans du peuple, d'avoir des camarades comme ceux-là, et de partager avec eux les bancs de l'école, les pupitres de bois de chêne, les *penaums* et les accessits qui peuvent leur revenir !

Nous le répétons, c'est un système de popularité qui peut avoir des résultats favorables et de bons succès dans un pays où la vanité se laisse facilement aller aux illusions qui la flattent, et où les petits sont fort disposés à fraterniser avec les grands. Mais quand l'équilibre et les proportions viennent à se rétablir entre les diverses conditions de l'ordre social, ce qui avoit été d'abord un avantage devient un inconvénient; et il en est de cela comme des révolutions qui deviennent un embarras aussitôt qu'elles ont produit pour leurs entrepreneurs les effets et les profits qu'ils y avoient cherchés. Dans l'un et l'autre cas, c'est-à-dire, en matière de révolutions et de popularités, il faudroit savoir briser les moules immédiatement, après qu'ils ont servi à couler les statues et les piédestaux de l'Ambition et de la Fortupe.

A notre avis donc, les jeunes élèves de la maison d'Orléans devoient maintenant se retirer de l'école et des concours publics, parce que cela ne sert plus qu'à les montrer inférieurs aux enfans du peuple; tandis que d'un autre côté leur haute condition semble exiger qu'ils soient mis hors de ligne et à l'abri de toute comparaison. C'est ce que les libéraux appeloient naguère, *laisser la royauté dans son nuage d'or, au-dessus de la vile région où s'agitent les intérêts et les passions des autres mortels*. Il semble, en effet, qu'après l'ample moisson que leur père a recueillie, les enfans de la maison d'Orléans pourroient s'abstenir de disputer aux nôtres les pauvres petites couronnes que la sienne n'a pas absorbées.

Notre première révolution s'est particulièrement fait connoître par la sévérité de ses opérations. Elle portoit quelquefois là-dessus la délicatesse et la rigueur

jusqu'à faire trembler ses meilleurs amis. On croit remarquer dans la révolution qu'un certain parti nous prépare une disposition de la même espèce. C'est ainsi que, parmi les pièces du procès politique qui occupe depuis huit jours la police correctionnelle de Paris, il se trouve une note digne des mœurs antiques du comitè de salut public et du club des jacobins de 93. MM. Carrel, Marast, Cavaignac et Voyer-d'Argenson, y sont formellement signalés comme des traîtres; et la note ajoute que quand le jour de la vengeance sera venu, ils devront être traités de la même manière que les tyrans et les ennemis du peuple.

Pour M. Voyer-d'Argenson, cela ne nous étonne point, parce qu'il possède de belles forges et autres grandes propriétés qui sont susceptibles de devenir nationales, quand le jour de la vengeance sera venu. Mais on ne sache pas que les trois noms qu'on lui adjoit soient aussi propres que le sien à exciter l'esprit d'épuration; et nous sommes véritablement surpris de les trouver mêlés à ses usines et à ses forêts. Ceci nous conduiroit presque à supposer que le crenset des nouveaux épurateurs seroit destiné à la petite propriété comme à la grande, et à recevoir plus de matière que celui des patriotes de 93, qui en contenoit cependant beaucoup.

Il y a quelques mois, des journaux suisses dénoncèrent un complot des catholiques du Jura. Le gouvernement de Berne y ajouta foi; il fit marcher des troupes vers le Jura. On poursuivit deux prêtres; on en arrêta un autre. On rançonna les catholiques par d'énormes lo-gemens militaires, on commença des procédures, on déploya une grande sévérité. Mais pendant que l'on poursuivait un complot imaginaire, un complot plus réel se tramait en Suisse. La jeune Suisse, qui avoit dénoncé M. Cattat, distribuoit des brochures républicaines. On formoit des associations, on excitoit les ouvriers, on avoit des clubs, on imposoit des sermens. Le docteur Ramechampatt, le baron d'Eyb,

Ernest Schnler, surnommé Robert, les frères Breidenstein, étoient les plus fameux parmi les agitateurs. Quelques-uns furent arrêtés. On découvrit que des clubs de la jeune Allemagne étoient organisés dans les cantons de Zurich, de Berne et de Lucerne, et qu'il devoit y avoir une assemblée générale à Granger, entre Bienne et Soleure. On reconnut que cette association et celle de la jeune Italie, de la jeune Pologne et de la jeune France faisoient partie de la jeune Europe, et étoient dirigées chacune par un comitè central qui seul connoit les supérieurs qui les dirigent secrètement de Paris. Les circulaires et les statuts annoncent une organisation républicaine, et menacent de mort les traîtres.

Ces menées ont enfin éclaté. La diète Suisse a ordonné une enquête. Les gouvernemens voisins ont pris l'alarme. On a demandé à la Suisse des mesures sévères. Une commission de la diète a fait un rapport et a proposé un arrêté pour expulser les réfugiés étrangers. Le rapport est effrayant, et la discussion qui a eu lieu a montré l'audace du parti révolutionnaire. L'acte d'association a été signé à Berne le 19 avril 1834. La jeune Suisse a été établie le 26 juillet 1835; elle est en rapport intime avec la jeune Allemagne. Le dévouement aveugle des membres au comitè-directeur, l'obligation de prendre les armes au premier ordre, la sentence de mort portée contre ceux dont on craindroit quelque foiblesse, l'ordre de l'exécuter au premier signal, tout cela montre ce qu'on peut attendre de ces sociétés.

Quoi qu'il en soit, ce que nous voulions remarquer surtout, c'est que l'affaire du Jura n'a été imaginée que pour couvrir d'autres menées; on n'a tant crié contre le complot catholique qu'afin de dissimuler d'autres complots. Les accusations de la jeune Suisse étoient une tactique adroite, une heureuse diversion pour tromper le gouvernement Bernois, à peu près comme en France on crie contre le parti prêtre, afin de masquer les allures d'un parti bien contraire. Ainsi, on

poursuivoit M. Cuttat afin de laisser le champ libre à M. Rauschenplatt ; on arrêtoit M. Beiet, et pendant ce temps le baron d'Eyb faisoit ses affaires. Les deux conseils de Berne ont donné dans le piège ; et pendant qu'ils sévissaient contre des catholiques inoffensifs, les réfugiés grandissoient en secret, organisoient leurs clubs, échauffoient les esprits, et préparoient leurs moyens de révolution.

C'est ainsi qu'un parti astucieux a fait tomber sur les catholiques les coups dont lui seul devoit être frappé. Le gouvernement de Berne, qui a bien évidemment été trompé par les clameurs des libéraux, reconnoitra-t-il ses torts à l'égard des catholiques, et fera-t-il cesser l'exil de quelques prêtres innocens du crime dont on les accusoit ? L'honneur et l'équité le conseillent également.

PARIS, 17 AOUT.

Louis-Philippe, accompagné de la reine Marie Amélie, du roi de Naples, du prince de Salerne, de madame Adélaïde et des jeunes princes et princesses, est allé avant-hier visiter la maison royale de Saint-Denis, la basilique, les tombeaux de Louis XII, de Henri III et de François I^{er}, les chapelles gothiques qui entourent le chœur, la sacristie et les reliques qui y sont conservées.

— Demain jeudi, le roi de Naples ira visiter le château de Saint-Cloud. Les grandes eaux du parc joueront.

— Il paroît que le roi de Naples restera à Paris jusqu'à la fin du mois ; qu'ensuite il se rendra au camp de Compiègne, et partira de là pour Londres.

— La rente a encore fléchi aujourd'hui, par suite de la position où se trouve l'Espagne. On a parlé à la Bourse d'un congrès des puissances européennes, qui se réuniroit prochainement, pour s'occuper des affaires de ce pays. On a dit aussi que la question d'intervention avoit divisé le ministère, et qu'il alloit être recomposé.

— M. Legrand, nommé dernièrement aux fonctions de directeur-général de l'admini-

stration des forêts, vient d'être réélu par le collège électoral de Clermont (Oise).

— M. le garde des sceaux vient de former une commission chargée de s'occuper de la législation sur les ventes judiciaires d'immeubles.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser à tous les correspondans de son département une circulaire pour les engager à faire parvenir tous les documens qu'ils pourroient découvrir relatifs à l'histoire du tiers-état, à M. Augustin Thierry, chargé par le ministre de rédiger une histoire du tiers-état.

— M. Humann fils est nommé receveur général du Bas-Rhin, en remplacement de M. Valory, qui passe à la recette de Macon.

— Deux nouveaux consulats viennent d'être créés : le premier à Scutari d'Albanie, en faveur de M. Aimé Roger, attaché au consulat général de Buénos-Ayres ; le second à Mogador (Maroc), en faveur de M. Delaporte, ancien vice-consul de France à Tanger, l'un de nos savans orientalistes.

— M. Gouin, procureur du roi à Tours, est nommé substitut du procureur du roi, à Paris ; M. Berriat-Saint-Prix, procureur du roi à Dreux, passe en cette qualité à Tours, et est remplacé à Dreux par M. Mongis, procureur du roi à Arcis-sur-Aube.

— M. Legrand, directeur des ponts et chaussées, est allé en Belgique pour visiter les chemins de fer.

— Les listes électorales et du jury rédigées pour l'exercice 1836-1837, ont été publiées le 15 dans les quatorze arrondissemens électoraux du département de la Seine.

Le registre des réclamations sera clos et arrêté le vendredi 30 septembre, à minuit.

— Depuis long-temps on parloit du déplacement de la sous-préfecture du quatorzième arrondissement (Sceaux). Le conseil général, après des débats longs et animés, a décidé dans sa séance du 13, qu'elle seroit provisoirement maintenue à Sceaux.

— Les avocats ont procédé hier au re-

nouvellement de leur conseil de discipline, qui se compose maintenant de MM. Delangle, bâtonnier, Archambault, Thévenin, Parquin, Manguin, Couture, Caubert, Hennecquin, Berryer fils, Gaudry, Lavaux, Marie, Chaix-d'Est-Ange, Duvergier, Paillet, de Valimesnil, Odilon-Barrot, Teste, Baroche et Coin de Lisle.

— Les drapeaux pris lors de la dernière bataille perdue par Abd-el-Kader sont arrivés à Paris.

— Le général Bugeaud a adressé, le 30 juillet, avant de quitter Oran pour se rendre à Alger, où il doit attendre les ordres du gouvernement, un ordre du jour à ses troupes, pour leur annoncer qu'il laisse le commandement au général Létang.

— MM. Boblet et Aubert, marchands d'estampes, ont été condamnés, la semaine dernière, à un mois de prison et 100 fr. d'amende; le premier pour avoir exposé en vente, sans autorisation, un portrait de M. le duc de Bordeaux, qui avait été déposé avant la loi de septembre 1835, et l'autre pour gravures au si mises en vente sans avoir obtenu la permission exigée par la nouvelle loi. M. Boblet a formé appel contre ce jugement.

— La police de sûreté vient d'arrêter plus de 40 individus, tous repris de justice. On assure qu'ils sont pour la plupart gravement compromis, à raison des crimes nombreux qui, depuis quinze jours, ont été commis dans la capitale.

— La police a aussi arrêté avant-hier des individus qui mettoient en circulation de fausses pièces de 50 cent. à l'effigie du roi Charles-X, et au millésime de 1828, et des pièces de 5 fr. à l'effigie de Napoléon et au millésime de 1803.

— Un voleur, surnommé *pieds de paille*, à cause de la légèreté de sa course, étoit interrogé hier au petit parquet situé sous la cour d'assises. Tout à coup, voyant la porte entr'ouverte, il s'échappe, renverse un garçon de bureau qui tombe violemment sur le pavé, et s'enfuit par la galerie qui conduit à la cour du Harlay. Si une échelle disposée pour les réparations extérieures d'une boutique ne l'eût embar-

assé, son évasion auroit probablement réussi; mais comme il chanceloit après avoir heurté l'échelle, les gardes municipaux eurent le temps de le rejoindre et de le ramener tout confus devant le juge d'instruction.

— Lady Sternberg venoit depuis longtemps tous les jours, et à la même heure, aux Tuileries. Elle étoit ordinairement suivie d'un domestique qui portoit dans ses poches et dans le sac de sa maîtresse une assez forte quantité de pain que cette dame jetoit aux oiseaux dans tous les carrés du jardin. Il paroît qu'une mesure administrative vient d'interdire cette jouissance singulière à lady Sternberg, et l'on assure qu'elle est fort mécontente, et pense qu'on veut la dégoûter du séjour de la France. C'est aller, il nous semble, chercher ses soucis un peu loin; le gouvernement a trop de choses sérieuses qui l'assiègent, pour s'occuper un instant du séjour inoffensif de lady Sternberg, qui peut aller maintenant nourrir les oiseaux des Champs-Élysées, si telle est sa manie. Mieux elle feroit cependant de donner tout le pain qu'elle perd ainsi aux malheureux; car, en cessant d'avoir un ridicule, elle acquerroit encore des droits à la reconnaissance.

— La *Gazette de France*, la *Quotidienne*, la *France* et l'*Echo Français* n'ont pas paru hier à cause de la fête de l'Assomption.

— La distribution des prix du grand concours a eu lieu hier à la Sorbonne; elle a été présidée par M. le ministre de l'instruction publique. Le discours latin d'usage a été prononcé par M. Taranne, professeur suppléant de rhétorique au collège Bourbon. Il rouloit sur l'importance des études sérieuses. M. Pelet (de la Lozère) a adressé ensuite une courte allocution aux élèves, dans laquelle, après les avoir félicités du calme et de l'ordre qui ont régné dans les études des collèges pendant toute cette année, il leur a dit que l'instruction ne suffisoit pas, et que le bonheur de la société vouloit qu'il y eût modération et sagesse dans les esprits. Faisant allusion aux tristes conséquences auxquelles les passions politiques pou-

voient conduire, il a reconnu que la religion et la morale étoient plus nécessaires que jamais. Le discours du ministre a été applaudi. Le grand prix d'honneur, le premier prix de discours latin, a été remporté par le jeune Despois, élève du collège Saint-Louis. Celui de dissertation française a été décerné au jeune Taillandier, élève du collège de Charlemagne, et celui de mathématiques spéciales à M. Gachon, du collège Louis-le-Grand.

Voici approximativement le relevé des prix et accessits obtenus par les divers collèges :

Charlemagne,	22 prix,	71 accessits.
Louis-le-Grand,	20	67
Saint-Louis,	16	34
Bourbon,	11	48
Henri IV,	9	56
Versailles,	4	12
Rollin,	4	20
Stanislas,	1	9

Le jeune Taillandier, qui a obtenu l'un des trois prix d'honneur, est fils de M. Taillandier, ancien avoué. Un frère plus jeune de cet élève a aussi obtenu un premier et un second prix et un accessit.

— On a rapproché hier l'obélisque de Jaxor du mur que l'on construit pour le conduire sur le piédestal déjà élevé au milieu de la place de Louis XV. Cette manœuvre faite à l'aide de cabestans avoit attiré un concours considérable de spectateurs.

— Un violent orage a éclaté le 15 à Paris. Une pluie abondante, qui n'a cessé de tomber depuis 6 heures du soir jusqu'à 10, a fort dérangé ceux qui se promenoient. Dans plusieurs quartiers où les égouts se sont trouvés touchés, l'eau est entrée dans beaucoup de boutiques.

— Les travaux du chemin de fer de Paris à Saint-Germain marchent avec une activité toujours croissante; 1,800 hommes sont maintenant répandus sur toute la ligne des travaux.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une rébellion accompagnée de circonstances fort graves a eu lieu le 15, contre les employés des contributions indirectes,

à Magny-aux-Couéts (Oise). Le sieur Baudoin, adjoint au receveur, a reçu un coup de fusil presque à bout portant. Trois individus ont été arrêtés.

— Les conseils d'arrondissement du Nord, de la Somme, de la Vienne, de l'Aube et du Pas-de-Calais se sont fortement prononcés contre l'impôt sur le sucre indigène.

— Un luthier d'Arras, M. Wagner, vicul d'être arrêté; on l'accuse d'avoir tenu trois de ses enfans dans un état de séquestration tel, qu'ils étoient depuis long-temps privés, pour ainsi dire, de la lumière. La nuit il les mettoit dans une cave, et pendant le jour dans un grenier. C'est un couvreur occupé à travailler sur un toit voisin qui les a découverts. On ajoute un fait qui seroit encore plus grave, c'est la disparition d'un quatrième enfant.

— M. Meunier-Prevel, plâtrier à Blois, avoit obtenu, il y a quelques années, un brevet d'invention pour une machine à broyer le plâtre. Il étoit dernièrement occupé à voir fonctionner son appareil, lorsqu'une roue à engrenage a accroché sa chemise, et l'a amené avec violence entre elle et une autre roue de la machine. Il est mort sur-le-champ.

— La Revue de l'Ouest, du 11 août, dit que depuis quelques jours la ville de Niort est exploitée par une bande de voleurs qui ont jusqu'ici échappé aux recherches de la police.

— Le sieur Boecquet, accusé d'avoir pris part aux mouvemens des provinces de l'Ouest, a été traduit le 11 août devant la cour d'assises de Rennes, qui l'a acquitté.

— M. Laurent, rédacteur en chef de la Gazette du Limousin, est sorti vendredi dernier de prison, après y avoir subi une condamnation prononcée contre lui, à cause d'une souscription en faveur du journal la France. A huit heures du soir, quarante musiciens de Limoges et de nombreux habitans se sont rendus sous ses croisées, pour lui donner une sérénade. Le bon ordre n'a pas cessé de régner.

— Dernièrement une dame est morte à Limoges à l'âge de 108 ans.

— M. Warmolz, l'un des ingénieurs chargés de diriger l'exploitation des mines qui existent depuis Allemant (Isère), jusqu'à l'Argentière, vient de tomber de 400 mètres, en voulant explorer un filon. Deux ouvriers avoient déjà cette année trouvé la mort dans le même endroit. M. Warmolz n'avoit que 29 ans.

— Un orage avoit éclaté le 28 juillet sur Auch; un nouveau plus désastreux que le premier a affligé cette ville le 9. Il est tombé de la grêle, et ensuite une pluie si forte, que les quartiers bas ont été inondés, que dans plusieurs endroits l'eau a pénétré jusqu'au premier étage. Beaucoup de meubles ont été enlevés par le courant, et des marchandises ont été perdues.

— Les recettes de la douane de Marseille se sont élevées, pendant le mois de juillet dernier, à 2 millions 572.611 fr. 68 c. En juillet 1835, la douane avoit reçu 2 millions 296.419 fr. 13 c. Augmentation en juillet 1836, 276,192 fr. 55 c.

— En juillet dernier, il est entré dans le port de Marseille 637 navires, il en est sorti 688.

— Le gérant de la *Gazette du Midi* vient d'être condamné par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône à un mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

— Le *Sémaphore de Marseille* annonce que les Bédouins prisonniers à Marseille vont être transférés à Salon.

— M. Bresson, qui vient d'être réélu député à Remiremont (Vosges), a été traité le lendemain par les électeurs. Pendant le banquet on a beaucoup parlé de la colonie d'Alger, et chacun a manifesté le désir de la conserver et de la voir prospérer. M. Bresson, nommé gouverneur civil dans nos possessions d'Afrique, est parti de Remiremont pour Toulon, où il doit s'embarquer le 23.

— Le 10 août, 22 personnes étoient réunies à Toulouse, dans un banquet libéral, lorsque la police est intervenue et a arrêté quatre des convives.

— La semaine dernière, la riche côte de Monbazillac (Dordogne) et tous les vi-

gnobles de l'arrondissement de Bergerac, ont été dévastés par la grêle.

— Une correspondance clandestine à l'aide de signaux télégraphiques, vient d'être découverte à Saint-André de Cubzac, près Bordeaux. Cette correspondance qui s'étendoit de Paris à Bordeaux, au moyen des ailes de moulins à vent, a été saisie sur toute la ligne. Il paroît certain qu'elle n'avoit pour objet que de transmettre les nouvelles de Bourse.

— Un violent orage accompagné de grêle a éclaté sur Bordeaux et ses environs le 13. On craignoit des sinistres considérables. La gabarre *l'Elisabeth*, de Cubzac, a chaviré, et quatre personnes ont été jetées à l'eau. On a pu les sauver.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Au moment où la constitution de 1812 semble faire fureur dans les villes de la Péninsule (dans les campagnes elle compte bien peu de partisans), il est bon qu'on sache que cette constitution enchaîne tellement la royauté qu'elle tolère, que cette royauté n'est plus qu'une simple machine dont le peuple, ou mieux dit les intrigans, font mouvoir les ressorts à leur gré. Nous allons en donner les principales bases, ce qui suffira pour attester ce que nous venons d'avancer. En principe, d'après la constitution de 1812, l'Espagne appartient au peuple, et non à telle ou telle famille. Cela établi, le peuple pourra donc changer continuellement la forme du gouvernement; ainsi s'ouvrira une vaste carrière pour les ambitieux, comme aussi pour ceux qui cherchent la fortune à tout prix. La constitution reconnoît une seule chambre des cortès qui doivent se réunir le 1^{er} mars de chaque année, sans être convoquées par l'autorité royale. Les membres de cette chambre sont élus par une élection indirecte; cependant, par une sorte de suffrage universel, tous les citoyens ayant droit de voter dans leurs districts, choisissent des électeurs qui nomment à leur tour d'autres électeurs, lesquels se réunissent dans la capitale et élisent des députés. Le souverain doit se rendre sans

garde à l'ouverture des cortès, dont la session est de 5 mois. à moins que les deux tiers des membres ne demandent une prolongation d'un mois. Aucun membre ne doit accepter de récompense, de dignité du *souverain*, qui ne peut refuser son adhésion aux lois, car une loi refusée par lui seroit présentée à une autre session, et acquerroit force de loi à sa troisième présentation. Il ne peut non plus déclarer la guerre, conclure la paix et négocier des traités, sans le concours du conseil d'état. En cas de vacance d'un siège à ce conseil, les cortès proposent trois noms, et le monarque est obligé de choisir.

— Le gouvernement a reçu aujourd'hui deux dépêches: une annonce qu'une insurrection militaire a forcé la régente, qui se trouvoit à Saint Ildefonse, à accepter, le 13, la constitution de 1812; par l'autre, il a été informé que cette nouvelle s'étoit répandue le même jour à Madrid, et que le conseil des ministres s'étoit sur-le-champ assemblé. La nouvelle que nous donne ce soir le *Journal de Paris* ne peut surprendre personne; la révolution marchoit trop vite et avec trop d'audace, pour être arrêtée par un gouvernement moribond, qui n'a depuis long-temps aucune affection dans les masses. Reste la question d'intervention.

ANGLETERRE. — *Londres*. — Les deux chambres du parlement se sont occupées les 13 et 14 de divers bills. Les discussions ont eu peu d'intérêt.

— M^{me} Graham qui a dernièrement fait à Londres une ascension avec succès, a voulu en tenter une nouvelle mercredi. Malheureusement son ballon s'est accroché à une cheminée. Il a fallu alors lui porter secours, et assez vite. Cette dame a renoncé pour ce jour-là à son voyage dans les airs.

SUISSE. — *Berne*. — La diète a terminé le 10 sa discussion sur les propositions de la commission. Une majorité de plus de dix-sept cantons a sanctionné l'article 2 de l'arrêté. L'ensemble du projet a réuni ensuite une majorité de treize et demi, dont quatre sans réserve de ratification. Les ratifications devront être en-

voyées dans le délai de 15 jours. (Voir notre dernier numéro).

Un pari de 100 liv. sterl. a eu lieu le 13 à Bruxelles, entre deux riches anglais, M. W..... et M. T..... Le premier devoit faire à pied le tour de Bruxelles en 45 minutes; il est parti de la porte de l'Allée-Verte, et 42 minutes après il avoit atteint le point de départ, mais dans un état tel que l'on désespère de ses jours. La distance à parcourir étoit de 8,000 mètres.

— Le roi de Suède doit partir de Stockholm, dans le courant de septembre, pour Karlsko, Gøthembourg, et la Norwège, où il ouvrira en personne le storting extraordinaire.

— Des lettres de Constantinople du 20 juillet, disent que la Porte va se libérer incessamment avec la Russie.

— Depuis l'arrivée d'un nouveau secrétaire de l'ambassade anglaise à Constantinople, M. Urquhart, les rapports de lord Ponsomby avec la Porte paroissent se rétablir.

— D'après la *Gazette d'Augsbourg* la peste sévit avec force à Andrinople. Elle a aussi paru à Smyrne.

Le Géant, Le Bregue.

BOURSE DE PARIS DU 17 AOUT.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 90	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 107 fr. 40	
TRUIS p. 070, j. de juin. — 79 f. 90	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 060 fr 60	
Act. de la Banque. 2270 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 010	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1207 f. 50	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1227 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 762 fr. 50	Empr. r. d'Esp. 000 f. 00
R. de Napl. 1001.30	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 102 f. 314	Empr. Belge. 103 f.
Cortès, 00 fr. 010	Empr. d'Haiti. 000 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 010.	Empr. grec... 010.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 85.

1 an.....	36
6 mois.....	19
3 mois.....	10
1 mois.....	3 50

SAMEDI 20 AOUT 1836.

ARCHIVES CURIEUSES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS
LOUIS XI JUSQU'À LOUIS XVIII.

Par MM. CIMBER et DANJOU.

On s'occupe beaucoup aujourd'hui de notre Histoire, et l'on a déjà plusieurs collections publiées récemment sur ce sujet. MM. Guizot, Buchon et Petitot ont reproduit des chroniques et mémoires, en les accompagnant de notes. MM. Leber, Salgues et Cohen ont réuni beaucoup de traités, de dissertations et de jugemens sur les faits, les mœurs, les sciences et les arts. Il restoit peut-être encore une lacune à remplir ; c'étoit de recueillir les relations partielles de différens événemens, les fragmens d'histoire et de correspondance, et les notices biographiques qui se conservent à la Bibliothèque royale. C'est ce qu'ont entrepris MM. Cimber et Danjou. Ils se sont proposé de publier des pièces peu connues, ou qui, déposées à la Bibliothèque royale, sont accessibles à peu de personnes. Ils espèrent par là rendre service aux historiens futurs.

Leur recueil commence à Louis XI, avant lequel rien n'est imprimé, et finit à Louis XVIII. Il comprendra trois séries : la première de Louis XI à Louis XIII ; la deuxième de Louis XIII à Louis XV, et la troisième de Louis XV à Louis XVIII.

Le premier volume des *Archives curieuses* a paru en décembre 1834. Les principales pièces qu'il contient sont le cabinet de Louis XI, contenant plusieurs fragmens, lettres et intrigues de son règne, l'extrait de ses comptes et dépenses, un mémoire

Tome XC. L'Ami de la Religion.

sur Charles VIII et sur les person- nages de son temps, la relation de son voyage à Naples, et le journal de Burchard, de Strasbourg, maître des cérémonies de la chapelle d'Alexan- dre VI. La Bibliothèque royale possè- de plusieurs manuscrits complets de ce journal ; les éditeurs ne le don- nent point en entier, pour ne pas sor- tir des limites qu'ils s'étoient tracées. Ils se sont bornés à publier et à tra- duire pour la première fois le récit de l'expédition de Charles VIII depuis son arrivée à Florence, jusqu'à la prise de Naples.

Le deuxième volume est relatif aux règnes de Louis XII et de François I^{er}. On y trouve entr'autres la relation de la conquête de Gènes, celle de l'en- trevue de Louis XII et de Ferdinand- le-Catholique, roi d'Arragon, à Sa- vonne, en 1507 ; les gestes du cheva- lier Bayard, le procès du connétable de Bourbon, l'histoire de la pri-e et de la délivrance de François I^{er}. Il n'y a rien sur le concordat de Léon X et de François I^{er}.

Dans le tome III on trouve les dé- tails de l'entrevue de Paul III, de Charles V et de François I^{er} à Nice, en 1538, l'entrevue des deux derniers princes à Aigues-Mortes, le voyage de François I^{er} à La Rochelle, un dis- cours sur la rupture de la trêve, en 1556, par Charles de Marillac, arche- vêque de Vienne ; l'histoire particu- lière de la cour de Henri II, la mort de ce prince, un Bref de Paul IV à Henri II, et différens récits de fêtes et de batailles.

Au tome IV, l'intérêt s'accroît ; on arrive aux troubles suscités par les protestans. Là se trouve l'histoire de

la conjuration d'Amboise, de l'affaire de Vassy, des troubles de Lyon et de Toulouse à la même époque, etc. Les élités n'ont pas cru pouvoir se dispenser d'insérer les relations des protestans sur ces événemens, mais ils ont soin d'y opposer les relations des catholiques. Ainsi, pour l'affaire de Vassy, ils ont inséré un discours du duc de Guise au parlement, et pour les troubles de Lyon, un discours de l'abbé de Saconay, chanoine de l'église de Lyon. Ce dernier discours, qui est fort étendu, est une réponse à la relation et aux plaintes des protestans. On trouvera aussi dans ce volume une pièce qui n'a été imprimée dans aucun recueil; c'est un discours de Claude de Saintes, évêque d'Evreux, sur les pillages et ruines notables des églises de France, et en spécial du saccagement en 1562. L'auteur raconte les excès des calvinistes en beaucoup de villes, et notamment à Orléans, où ils dévastèrent et brûlèrent des églises, et mirent à mort des ecclésiastiques, entr'autres le curé de Saint-Euverte et celui de Saint-Paterne. Ils ne commirent pas moins d'excès dans les environs d'Orléans :

• Quand ils rencontroient un prêtre, dit Claude de Saintes, l'honneur qu'ils lui portoit étoit de l'enchevestrer du licol de leurs chevaux, et après l'avoir traîné longuement, de lui couper le nez et les oreilles et puis le pendre. A aucuns, ils ont d'un coup fendu la tête en deux; ils ont écorché la face à d'autres et les doigts consacrés. A Beaugency et aux environs, ils ont fait des meurtres exécrables de personnes de toute qualité en grand nombre. et jusqu'aux petits enfans. A Patai, ils assaillirent 20 ou 25 personnes, entre lesquelles il y avoit des enfans, qui, de crainte de leur venue, s'étoient retirés au clocher de l'église, auquel ils mirent le feu pour brûler cette jeunesse, de laquelle deux petits innocens se laissèrent tomber

à bas pour échapper. qui furent repris de ces brigands et reportés dans le feu. A Cléry, ils coupèrent les bras, les jambes et la tête de la statue de Louis XI, cassèrent et ouvrirent son sépulchre, et brûlèrent ses os. »

Nous omettons les violences et les cruautés qu'ils exercèrent en bien d'autres villes, comme l'évêque d'Evreux le rapporte. On trouvera encore dans ce volume un discours sur les guerres du Comtat et de la Provence par un gentilhomme, Louis de Perussis; il raconte aussi les excès des protestans dans cette partie du Midi. Un arrêt du parlement de Paris ordonna qu'en expiation des profanations commises par les protestans dans l'église Saint-Médard, il y auroit une procession qui se rendroit de l'église Sainte-Geneviève à cette église; cette procession eut lieu le 14 juin 1562, et le parlement y assista en corps.

Le tome v est encore rempli par les affaires des protestans; on y trouve le récit de différens combats, de la mort du roi de Navarre en 1562, de la bataille de Dreux, de l'assassinat du duc de Guise par Poltrot, de la mort du duc, etc. Sur la mort du duc de Guise, il y a trois relations différentes; elles montrent toutes le courage et la piété de ce seigneur. Il donna de sages avis à la reine, à sa femme, à son fils, aux assistans. Il pardonna à son assassin; il s'accusa de trop de sévérité à la guerre pour le maintien de la discipline. Il déclara que ce qui étoit arrivé à Vassy étoit contre sa volonté, et qu'il avoit tout fait pour l'empêcher. Toutes ses paroles furent pleines de religion, de modération et de sagesse. Ce même volume renferme deux Vies de Calvin, l'une par Théodore de Bèze, l'autre par Bolsec; elles se contredi-



sent beaucoup. Bolsec étoit revenu à la religion catholique après l'avoir abandonnée. Il traite fort mal Calvin ; les protestans veulent que la passion se soit un peu mêlée dans son histoire ; cependant il ne faudroit pas juger de lui par ce qu'en a dit Bayle. Il est impossible que Bolsec ait inventé tout ce qu'il raconte. A la suite de l'écrit de Bolsec, il y a encore des remarques assez curieuses de Desmay, docteur de Sorbonne, sur la vie de Calvin ; elles sont tirées des registres de l'évêché de Noyon sur les premières années de Calvin.

Le tome VI commence par la correspondance de Prosper de Santa-Croce (1), évêque de Chisame, et nonce en France ; cette correspondance va de 1561 à 1565, et est adressée au cardinal Borromée, neveu de Pie IV, et qui avoit beaucoup de part au gouvernement sous son oncle. Elle est fort intéressante, et fait connoître l'état des choses à la cour de France, la foiblesse du gouvernement et l'audace du parti protestant. Après cette correspondance se trouve la relation du massacre de quelques Français protestans qui étoient allés en Floride ; cette expédition inspira de l'ombrage aux Espagnols, qui surprirent les Français et les tuèrent. Charles IX s'en plaignit au roi d'Espagne, qui désavoua le fait. Les troubles du royaume empêchèrent de donner suite à cette affaire. Un fragment sur les cruautés des protestans en France est tiré d'un volume in-4°, imprimé à Anvers en 1588, sous le titre de : *Théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps* ; on y nomme beaucoup

(1) Les éditeurs l'appellent de *Sainte-Croix, évêque d'Albe*. Le nom de Santa-Croce est consacré ; c'est celui d'une famille illustre de Rome. Prosper n'étoit point évêque d'Albe, mais il devint dans la suite évêque d'Albaeo.

de prêtres mis à mort par les protestans, avec des circonstances atroces. Dans le seul diocèse d'Angoulême, dit-on, il y eut plus de 120 catholiques, prêtres et autres, massacrés en haine de la religion. Nous n'oserions rapporter en détail toutes les cruautés signalées dans cet écrit. A Nîmes, on emplit deux fois des corps des catholiques le puits de l'évêché, qui étoit large et profond. Un corsaire, nommé Sore, ayant rencontré un bâtiment portugais qui portoit 40 Jésuites en Amérique, les fit tous jeter à la mer. Plusieurs autres pièces de ce sixième volume font voir quels étoient alors le désordre et l'anarchie dans le royaume.

Le tome VII est consacré à la Saint-Barthélemi. Là l'horizon se rembrunit encore. L'âme est attristée de ce continuuel tableau de massacres, de cruautés, de vengeances. On déplore l'esprit de parti qui a pu porter à de pareils excès. Loin de nous l'idée de vouloir les justifier ; mais il n'y a pas de doute que les violences des catholiques avoient été provoquées par les excès des protestans eux-mêmes, par la dévastation des églises, par la destruction des monastères, par les massacres exercés en tant de lieux sur les prêtres, sur les religieux, et même sur un grand nombre de catholiques. Les volumes précédens des *Archives curieuses* font foi de ces violences, qui ne sont que trop attestées d'ailleurs. Le *Gallia Christiana*, le continuateur de Fleury, les *Annales ecclesie Aurelianensis*, l'*Histoire des troubles du Béarn*, sont remplis du récit de pillages, de destructions et de cruautés. Nous avons fait mention de ces tristes scènes dans un ouvrage publié il y a douze ans, l'*Essai historique sur l'influence de la religion au dix-septième siècle*. Nous avons rappelé entr'autres,

le massacre de près de 3,000 catholiques à Orthès, le 24 août 1569; catastrophe terrible, dont la Saint-Barthélemi de 1572 parut être une réprésaille. Les violences provoquent les violences, et les cruautés appellent les cruautés; c'est la loi générale. Dans les temps de parti, l'exaltation, la haine et la vengeance méconnoissent les règles communes, et serment les yeux sur bien des iniquités.

Toutes les relations que nous avons de la Saint-Barthélemi ont été écrites sous l'influence de l'esprit de parti. Toutes portent le cachet de l'exagération et de la passion. Les protestans ajoutent encore aux horreurs de cette journée, en ramassant des bruits populaires, et en chargeant les catholiques d'atrocités invraisemblables. Les catholiques ne voyant dans les protestans que des conspirateurs et des rebelles, semblent regarder comme légitimes et nécessaires les mesures prises contre eux. Il y a surtout dans le septième volume des *Archives*, un écrit que les éditeurs croient propre à accuser la mémoire de Charles IX; c'est celui qui a pour titre : *Le Stratagème, ou la ruse de Charles IX contre les Huguenots*. L'auteur est, dit on, le seigneur Camille Capilupi, *courtisan en la cour du pape*, qui envoya son écrit en France. Je ne sais si on ne pourroit pas avoir à cet égard des doutes fondés. Car remarquez que ce sont les protestans qui ont publié en France cet écrit. L'éditeur est évidemment un protestant; il dit avoir traduit sur l'italien; qui nous assure que la tradition soit fidèle? qui nous assure même que l'original ait existé? Nous ne savons ce qu'en dit l'éditeur que par lui, et l'ouvrage va si bien à son but, qu'il est permis de suspecter un témoignage qui n'est appuyé d'aucun autre. Quel est ce Camille Capi-

lupi qu'on ne connoît pas d'ailleurs? Quelle est cette qualité de *courtisan en la cour du pape*? qui a jamais pris un tel titre? Et puis, comment un homme qui auroit demeuré à Rome, auroit-il pu savoir si bien l'histoire de ce qui s'est passé à Paris, et raconter par le menu une foule de petites circonstances qui ne pouvoient venir que d'un témoin oculaire? Cette objection est très-forte, et il est matériellement impossible qu'un Romain eût pu, au bout de deux mois, envoyer une relation si bien circonstanciée d'un fait passé à 350 lieues. Je soupçonne donc ici quelque *stratagème*, non pas de Charles IX, mais de quelque protestant rusé, et les éditeurs conviennent qu'on *attribueroit volontiers son livre à quelque calviniste déguisé pour assurer sa vengeance*.

Le septième volume est terminé par la *Dissertation* de l'abbé de Caveyrac sur la Saint-Barthélemi. Cette *Dissertation*, qui est peu connue, a donné lieu de calomnier Caveyrac. Voltaire, qui n'avoit pas lu son écrit, l'a accusé d'avoir fait l'apologie de la Saint-Barthélemi, ce qui est de toute fausseté. Caveyrac parle avec horreur de cette journée, mais il croit qu'on en a exagéré les excès. Sa *Dissertation* a pour but de prouver que la religion n'y a eu aucune part, et qu'il y a péri moins de monde qu'on ne l'avoit cru. Il raisonne là-dessus en homme qui avoit étudié l'histoire de ce temps, et qui avoit consulté grand nombre d'écrits. Il montre qu'on a beaucoup exagéré le nombre des victimes; les protestans eux-mêmes ne sont pas d'accord là-dessus. Le *Martyrologe des calvinistes* nomme en détail 786 victimes, et en masse, 6,168. Mais l'abbé de Caveyrac croit que cette estimation est encore exagérée, et il en donne ses raisons. Les édi-

teurs des *Archives* ne nous paroissent pas rendre justice à cet auteur.

Nous nous arrêterons peu sur les tomes VIII et IX de la collection, quoiqu'il s'y trouve plusieurs pièces remarquables. Dans le tome VIII, on a inséré le recit de la famine de Sancerre, où les protestans soutinrent un long siège; l'histoire du tumulte de Bassigny et de l'entreprise de Saint-Germain, et le procès de la Mole et Gonnas, la prise de Montgomery à Domfront, et son exécution; deux histoires différentes de Charles IX, l'une par Sorbin, l'autre par Papyre Masson, les comptes de ses dépenses, et diverses pièces relatives à l'histoire de ce temps-là.

Dans le tome IX, on trouve une Vie de Catherine de Médicis, attribuée à Henri Etienne, et où cette princesse est fort maltraitée, l'avènement de Henri III à la couronne, les premiers événemens de son règne, le récit de la mort du maréchal de Montmorency, un traité des finances du royaume, le récit de la vie et de la mort de Philippe de Strozzi, etc.

Ce court aperçu donnera une idée de cette collection, qui doit entrer dans toutes les grandes bibliothèques, et qui est encouragée par d'honorables souscripteurs. A l'étranger, le Saint-Père, les empereurs de Russie et d'Autriche, et des savans distingués, ont souscrit. Les éditeurs paroissent avoir mis de la bonne foi et de l'impartialité dans le choix de leurs pièces; cependant, pour le temps des troubles du protestantisme, il y a beaucoup plus d'écrits des protestans que d'autres, et puis, il me semble qu'ils auroient dû mettre quelquefois des notes sur certaines exagérations qui méritoient d'être relevées. Si leur collection n'admettoit point de discussions de doctrine, ce que je

conçois très-bien, leur qualité d'éditeurs les autorisoit à faire quelques rectifications là où la partialité des écrivains protestans pouvoit induire en erreur bien des lecteurs.

Les éditeurs mettent quelquefois des avis en tête des écrits qu'ils insèrent. Ces avis sont généralement courts, mais rédigés avec sagesse. On regrette qu'ils ne les aient pas multipliés davantage. Il y a des pièces qui demanderoient des préambules pour en indiquer le sujet, l'auteur, l'occasion et les différentes circonstances qui en facilitent l'intelligence.

Dans les volumes suivans, on se trouvera aux troubles de la ligue et au règne d'Henri IV. Cette époque offrira sans doute bien des documens curieux.

(Voir aux annonces.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME — Le 2 août, le Saint-Père s'est rendu à l'église des Capucines de Monte-Cavallo pour gagner l'indulgence dite de la *Portioncule*. Sa Sainteté fut reçue par le vicaire-général, les définiteurs, le provincial et le confesseur du couvent. Elle entendit une messe célébrée par un de ses chapelains, entra ensuite dans le chœur des religieuses et les admit au baiser des pieds ainsi que les Pères. Elle alla ensuite visiter et consoler les malades à l'infirmerie. De là le Saint-Père se rendit au monastère de Sainte-Marie-Madeleine, habité par les Dominicaines. Sa Sainteté fut reçue par le père Buttaoni, maître du sacré palais, et après avoir fait sa prière dans le chœur intérieur, elle alla également visiter et consoler les infirmes. Le père Cipoletti, général des Dominicains, vint faire hommage à Sa Sainteté.

Dans la séance de l'Académie de la Religion catholique du 21 juillet, le père Joseph Palma, procureur-gé-

néral des Carmes, fit une dissertation pour la défense des ordres réguliers, et par conséquent de l'Eglise catholique qui les approuve et les maintient. Il fit remarquer trois choses distinctes dans tout institut, la piété chrétienne, les vœux et les observances régulières, et montra que sous ces trois rapports les instituts ne sont point vicieux et ne peuvent nuire. Il passa ensuite aux exemples de vertu que les religieux ont offerts et aux services qu'ils ont rendus aux états, à la société et à l'humanité même dans les différens âges de l'Eglise. Il fit sentir les mauvais desseins de leurs ennemis et encouragea les gens de bien à les soutenir contre les calomnies de l'esprit de parti. Plusieurs cardinaux et prélats assistoient à la séance.

PARIS. — Par ordonnance du 12, la publication des bulles de MM. Robin et Jolly, évêques de Bayeux et de Séez, est autorisée.

Les journaux ont annoncé dernièrement que la police avoit défendu les affiches à la porte des églises, et même celles qui ont rapport au culte divin. Que l'on défende d'afficher à la porte des églises des objets profanes, comme des ventes de biens, des remèdes, des réglemens d'administration, etc., cela est très-convenable; mais défendre d'afficher aux portes des églises ce qui a rapport aux offices et aux cérémonies de l'église, c'est ce qui nous étonne. Quel de plus naturel que d'annoncer à la porte des églises ce qui doit se passer dans les églises? Cela est même nécessaire; car toutes les églises n'ont pas de cloches, et les cloches, pour les églises qui en ont, ne se font point entendre de toute la paroisse. On n'a donc pas d'autre moyen d'avertir les fidèles de l'ordre des offices et de l'heure des cérémonies, et il n'est pas présumable qu'on ait prétendu interdire un moyen si simple, si naturel et si légitime.

Il paroît bien certain que l'archevêché de Bordeaux a été offert à M. le cardinal d'Isoard, et que Son Eminence a refusé. Outre la modestie de Son Eminence, et son attachement pour le diocèse d'Auch, on peut croire qu'un des principaux motifs du refus a été la seule santé du pieux cardinal. On sait que depuis quelques années Son Eminence est obligée d'aller passer une partie de l'hiver dans un climat plus doux. Elle n'a pas cru, sans doute, pouvoir, dans cet état de choses, accepter une charge plus lourde. La population du diocèse de Bordeaux est presque le double de celle du diocèse d'Auch.

On parle d'un autre refus fâcheux; on assure qu'un ecclésiastique fort distingué du diocèse de Lyon, dont nous avons parlé, numéro du 24 mai, n'a pas voulu accepter un siège qui lui étoit offert. On ne peut que regretter qu'un homme de ce mérite se refuse, par excès de modestie, aux honneurs de l'épiscopat dont ses talens et ses vertus le rendent si digne.

Lyon aura vu à la fois plusieurs évêques missionnaires dans ses murs. M. l'évêque de Charleston, qui est parti mardi dernier pour Rome, aura trouvé à Lyon, en passant, M. Flaget, évêque de Bardstown, qui y est depuis une quinzaine de jours. Le dimanche 7, ce dernier prélat a donné la confirmation dans l'église de la Visitation à la Croix-Rouge. Le pensionnat des Dames de la Visitation, qu'on avoit fermé il y a quelques années, va se rétablir à la grande satisfaction des familles chrétiennes. M. Flaget doit aussi se rendre à Rome, et il seroit possible qu'il partit avec M. l'évêque de Charleston.

M. Pompalier, évêque de Maronée, qui est destiné pour les nouvelles missions des îles occidentales de la mer du Sud, fait en ce moment une tournée dans le diocèse de Lyon. Ce

prélat, qui est né à Vourles, près Lyon, doit se rendre à Paris pour y faire ses dispositions pour son grand voyage. On dit que le prélat doit s'arrêter d'abord dans les îles des Amis et de la Société, puis passer dans la Nouvelle-Guinée. Des journaux ont dit que sa mission comprenoit la Polynésie; c'est apparemment Polynésie qu'on a voulu dire.

M. Blanc, évêque de la Nouvelle-Orléans, qui est aussi du diocèse de Lyon, est en ce moment à Rome, et est attendu à Lyon le mois prochain. Nous avons, il y a quelques mois, annoncé l'arrivée de ce prélat en Europe. Son principal objet étoit de trouver les moyens d'établir un collège dans son diocèse, où les moyens d'instruction sont rares.

La procession du jour de l'Assomption est sortie à Nantes pour la première fois depuis 1830; elle a parcouru les quais et les rues au milieu d'une grande foule. M. le coadjuteur présidoit, et le clergé des paroisses avec ses croix et ses bannières marchoit en avant du chapitre. La statue de la sainte Vierge étoit portée au milieu de la procession. Le plus grand ordre a régné, quoiqu'il n'y eût ni troupes, ni garde nationale. On n'a point vu non plus d'autorités. Le peuple n'a montré que recueillement et respect.

Un journal vient de découvrir une nouvelle iniquité de la restauration. Il a *exhumé* une ordonnance secrète, dit-il, et *dérobée* au *Moniteur* et au *Bulletin des Lois*. C'est l'ordonnance du 27 avril 1816, qui autorisoit les Chartreux à occuper les bâtimens de la Grande-Chartreuse. Le journaliste dénonce cette ordonnance à M. le ministre des cultes et même à tous les ministres, et s'étonne qu'on ait pu disposer des propriétés de l'état en faveur de certains privilèges, quelle que fût leur robe. Or, tout le monde sait que la propriété de la Grande-Chartreuse, si propriété il y a, étoit plus

onéreuse que profitable à l'état. Plusieurs tentatives avoient été faites pour en tirer parti; toutes avoient échoué. Les bâtimens dépérissoient, les terres ne rapportoient presque rien. Ce sol ingrat n'étoit plus vivifié par des mains intelligentes et laborieuses. Le domaine n'en retiroit rien, et y entretenoit une administration dispendieuse. Encore quelques années et le temps, les vents et les orages eussent fait disparaître toutes les traces des longs travaux exécutés depuis tant de siècles par la patience et l'activité des Chartreux. Quel dommage d'y rappeler ces bons religieux, et d'arracher ce désert à son inutilité!

Il est remarquable d'ailleurs que l'on ne rendit pas aux religieux ce qui avoit été cédé aux hospices, et ce qui dépendoit de l'administration forestière. De plus on leur fait payer un impôt qui est peut-être plus que ce que le domaine en retiroit auparavant. Tout cela devroit calmer les inquiétudes et les scrupules des amis de la *légalité*.

Enfin, la mesure prise à l'égard de la Grande-Chartreuse ne fut point tenue secrète. Nous en parlâmes dans le temps, numéro du 25 septembre 1816, et l'année dernière nous avons donné deux articles sur cet établissement. Son existence n'étoit point un mystère, et tous les ans, ce lieu est visité par nombre de voyageurs qu'y attirent la curiosité ou la piété, et qui admirent le courage, la ferveur et l'industrie des bons religieux.

Toutefois voici cette ordonnance qu'on se félicite tant de voir *exhumée*. Le lecteur jugera s'il y avoit de quoi crier si fort :

• Louis, etc.

• Vu la demande des sieurs Emmanuel Daireux et Ephim⁽¹⁾ Contarelle, en qualité qu'ils agissent, demande tendante à ob-

(1) Le texte porte *Ephim*; est-ce une faute d'impression? Il n'y a point de saint de ce nom. Ne seroit-ce point Ephrem?

tenir la permission de se réunir au centre des propriétés et édifices destinés à former un lieu de retraite sur les terrains autrefois occupés par la Grande-Chartreuse près Grenoble ;

• Vu les lettres du préfet de l'Isère des 20 janvier et 4 mars 1816, et les pièces y jointes, notamment deux rapports des directeurs généraux des forêts et des domaines, en date des 30 avril 1811 et 21 avril 1812, le tout exprimant que lesdits bâtiments et les propriétés adhérentes, actuellement en régie, sont d'une valeur nulle ou médiocre pour le domaine.

• Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

• Art. 1^{er}. Les édifices formant autrefois la maison conventuelle connue sous le nom de Grande-Chartreuse, dans le département de l'Isère, et toutes les propriétés y adhérentes, actuellement en régie pour le compte du domaine, autres néanmoins que celles cédées aux hospices de Grenoble, ou administrées par l'agence forestière, sont affectés à une maison de retraite, dont la formation sera déterminée par un règlement particulier qui nous sera soumis dans le délai d'un an.

• Cet établissement et les solitaires qui pourront en faire partie seront nécessairement placés sous la juridiction de l'évêque diocésain.

• 2. Il sera pourvu sur les fonds auxquels de l'administration générale des affaires ecclésiastiques, 1^o au paiement annuel en faveur du domaine d'une indemnité égale au produit net de la régie des biens affectés.

• Cette indemnité sera calculée sur le produit moyen des années 1813, 1814 et 1815, et ne pourra excéder la somme de 3,000 fr.

• 3. Aux dépenses de la réparation des bâtiments jusqu'à concurrence d'une somme de 1,500 fr. qui sera imputée sur l'exercice de 1815.

• 4. Nos ministres de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

• Donnée en notre château des Tuileries, le 27 avril, l'an de grâce 1816, et de notre règne le vingt-unième.

Signé, LOUIS.

• Et plus bas,

• Par le roi :

• Le ministre, secrétaire-d'état au département de l'intérieur,

Signé, VAUBLANC.

Depuis que cette ordonnance a paru dans le *Constitutionnel*, M. Isambert, dont on connaît la bienveillance pour le clergé, a adressé à ce journal une lettre qui nous paroît un monument de la vigilance de ce député sur les abus sacerdotaux et sur la violation des lois. Nous mettrons sous les yeux du lecteur ce curieux document :

• Au rédacteur du *Constitutionnel*.

• Paris, le 11 août.

Monsieur,

En publiant l'ordonnance du 27 avril 1816, que je croyois connue de peu de personnes et dont je possède une copie que je crois plus exacte que la vôtre, vous avez commis une erreur en portant à 1,500 fr. les dépenses de réparations des bâtiments de la Grande-Chartreuse; le texte porte 15,000 fr.

La rétribution, dont le chiffre n'est pas fixé par cette ordonnance, pour la redevance au domaine, a été fixée par un arrêté de M. de Villèle, le 2 août 1822, non au maximum de 3,000 fr. déterminé par elle, mais à 1,000 fr. seulement, et elle a été réduite à 921 fr. 25 c. par décision du 30 décembre 1826.

On ne sait pas ce qu'a été payé pour les exercices 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821 et 1822. Il est probable que le trésor de l'état en a été frustré. Au reste, c'étoit, depuis 1822, le trésor qui payoit au trésor la rétribution.

Il y a dans cette affaire la violation de plusieurs grands principes de notre droit public.

1^o Violation des lois de 1790 et de 1792, qui ont aboli les ordres monastiques;

2^o Violation de la loi du 2 avril 1817, qui déclare incapables de recevoir, les

établissements religieux non autorisés par une loi; et certes on ne soutiendra pas qu'une ordonnance, et surtout une ordonnance demeurée secrète, soit une loi de l'état;

• 3^e Les propriétés domaniales ne peuvent être aliénées qu'en vertu d'une loi, et mises en ferme, qu'en vertu d'une adjudication avec publicité et concurrence.

• L'administration des domaines a dénoncé ces irrégularités aux ministres.

• On parle beaucoup depuis quelque temps de l'intolérance philosophique; pour moi, je pense que le reproche peut être retourné contre ceux qui veulent enchaîner la conscience des hommes éclairés, dans les limites des cultes salariés par l'état, quelque respectables qu'ils soient d'ailleurs à beaucoup d'égards, et qui violent les règles protectrices de la fortune publique, en faveur de l'un des plus grands abus auxquels l'un de ces cultes s'étoit abandonné; je veux parler des ordres monastiques, cette plaie de l'Espagne catholique, dont la suppression paroissoit être une des conquêtes les moins contestées de la révolution.

• Vous pouvez, si vous le voulez, insérer ma lettre dans votre journal, bien que je n'y attache pas plus d'importance qu'à beaucoup d'autres abus protégés par le ministère des cultes, et sur lesquels il s'est toujours refusé à tout éclaircissement.

• Agréez mes civilités empressées,

• ISAMBERT,

• membre de la chambre des députés.

M. Isambert est bien bon de ne dénoncer que ces *violations* et ces *abus*; il y en a bien d'autres non moins graves, et s'il veut dénoncer toutes les lois qu'on n'exécute pas, il aura fort à faire. Nous nous contenterons de lui en indiquer quelques-unes. Ainsi, une loi du 24 avril 1793 ordonnoit la déportation de tous les prêtres non assermentés, et la peine de mort contre ceux qui rentroient sur le territoire. Cette loi n'a pas été rapportée; pourquoi ne l'exécute-t-on pas? Une

loi du 29 juillet de la même année condamne à la déportation les évêques qui s'opposeroient au mariage des prêtres; pourquoi ne pas exécuter une loi si douce et si humaine? Une loi du 2 août suivant ordonne la destruction des tombeaux de Saint-Denis; comment M. Isambert souffre-t-il qu'on les ait rétablis? Un décret du 24 novembre 1793 accorde une pension aux prêtres qui abdiqueroient leur état; comment laisse-t-on tomber en désuétude une loi si moralc? Un autre décret porte que l'église Notre-Dame portera le nom de *Temple de la Raison*; pourquoi cela n'est-il pas exécuté? Une loi du 21 février 1795 porte que l'état ne salarie aucun culte; une loi du 11 avril 1796 interdit l'usage des cloches, etc., etc.

Combien donc de lois *violées*! Pourquoi M. Isambert ne réclame-t-il pas contre ces scandaleux *abus*? Comment son zèle ne s'échauffe-t-il pas contre la foiblesse du gouvernement qui laisse tomber en oubli les lois les plus précieuses de la convention et du directoire? Cette insouciance sur des points si importants nous étonne de la part d'un si chaud partisan de la révolution.

La retraite pastorale aura lieu à Carcassonne du 4 au 11 octobre; elle s'ouvrira au grand-séminaire, et se terminera à la cathédrale. M. l'évêque l'a annoncée à son clergé, par une circulaire où il dit que la retraite sera donnée par un de ces ouvriers évangéliques, au zèle et à la piété desquels aucune bonne œuvre n'est étrangère, et qui se plaisent surtout à consacrer le fruit de leurs veilles et les dons qu'ils ont reçus d'en haut, à la sanctification des ministres de l'Église.

La chapelle de Saint-Nazaire, à Aubais, diocèse de Nîmes, vient d'être relevée de ses ruines. On croit que sa fondation remonte au xi^e siècle, et qu'elle étoit l'église paroissiale d'un village appelé alors *M'a-*

lassargues, dont les habitans auroient émigré à l'occasion d'une épidémie. Cette chapelle étoit un pèlerinage fréquenté, où l'on venoit même d'assez loin en pèlerinage. M. Bros, curé, a désiré restaurer cette chapelle, et la piété des habitans a secondé son zèle. La chapelle a été bénite le 31 juillet, jour de la fête patronale. Les paroisses voisines y étoient venues en procession, et il y a eu un discours prononcé au pied de la croix par un curé voisin devant plus de quatre mille auditeurs.

Dimanche dernier, pendant la grand'messe de l'église Saint-Jean, à Caen, au moment même de la consécration, un grand fracas vint troubler le recueillement général et porter la frayeur et le désordre dans l'assemblée. On crut que les voûtes de l'église alloient s'écrouler; et chacun s'empressa de fuir. Le tumulte et la confusion furent extrêmes : ce ne fut que lorsque l'église fut évacuée que l'on reconnut qu'un des contrepoids de l'horloge s'étoit détaché et étoit tombé sur les bois qui la supportent.

POLITIQUE.

On n'avoit probablement voulu porter en Espagne que notre révolution de 1830; et il se trouve maintenant qu'on y a porté la révolution de 95. C'est que dans les affaires de ce genre surtout, l'homme propose et Dieu dispose. Les peuples une fois lancés dans la carrière du désordre et de l'anarchie, n'ont pas coutume de s'arrêter sur la pente des abîmes; ils veulent voir ce qu'il y a au fond, et acquérir tous leurs grades dans cette science funeste.

C'étoit au surplus ce qu'on auroit dû prévoir en invitant les Espagnols à manger du fruit de notre arbre révolutionnaire. On sait qu'il y en avoit pour tous les goûts, puisque nous mêmes nous le trouvons mélangé des produits de nos deux révolutions; et que, dans notre propre pays, peu s'en faut que 95 n'a se

oit déjà deux ou trois fois installé à la place de 1830. Il étoit donc naturel que les Espagnols, ayant à choisir entre nos deux tristes exemples, commençassent par le plus mauvais, comme cela doit toujours arriver en pareil cas, lorsque les esprits pervers se soulèvent pour le triomphe du mal.

La *Gazette de France* disoit il y a quelques jours que, dans tout ce qui s'est passé en Espagne, elle ne voyoit qu'un coupable, lequel étoit Ferdinand VII; *fils ingrat*, ajoutoit-elle; *époux aveugle*, *frère dénaturé*, *prince sans grandeur*. En souscrivant à ce jugement, nous oserions ajouter au nom de ce coupable, celui des ténéraires de notre pays qui ont cru pouvoir porter à Madrid, purement et simplement, leur système, en disant : *Tu n'iras pas plus loin*. Cette présomption leur étoit d'autant moins permise qu'ils avoient à se débattre personnellement contre une révolution qui entendoit alors, et qui entend toujours aller plus loin. Ces grands coupables ont contribué à mettre l'Espagne dans l'état où elle est; car ici, il y en a pour tout le monde; et à bien considérer le testament de Ferdinand VII, on est embarrassé de savoir si le malade qui l'a signé entre deux soupissemens d'agonisant, en a l'ame plus chargée devant Dieu, que ceux qui ont exécuté de sang-froid et en pleine jouissance de leurs facultés, un acte de spoliation aussi criant.

Le *Constitutionnel* est du petit nombre des journaux qui n'ont point chômé le jour de la fête de l'Assomption. En cela il s'est montré conséquent avec lui-même; quelques jours auparavant, il avoit parlé de l'influence et de l'invisible main *des dieux*, comme auroit pu faire un traducteur de l'Iliade; et nous croyons sans peine que l'Assomption n'a pas dû se rencontrer dans son calendrier.

Seulement une chose nous étonne dans tout ceci de la part du *Constitutionnel*; c'est qu'il puisse encore attacher de l'importance à se donner des airs d'irrégion. Toutes ses conquêtes en ce genre sont

faites depuis long-temps ; sa mission s'est trouvée close par la révolution de juillet et par les dévastations sacrilèges qui l'ont suivie. Cependant, il semble encore tourmenté de quelque chose ; et si l'on osoit le comparer aux héros, on dirait de lui qu'il est comme ce conquérant de l'antiquité, qui croyait n'avoir jamais assez fait tant qu'il lui resteroit quelque chose à faire, l'auriez-vous imaginé en effet ce qui l'occupoit encore il y a peu de jours ? Ce sont les arbres du petit parc de Conflans que la tempête révolutionnaire n'a point arrachés. Oui, très-sérieusement, et leur reproche le reste d'abri qu'ils ont laissé à M. l'Archevêque de Paris ; et ils lui servent de prétexte pour dire que la révolution de juillet a été bien douce, bien modérée et bien gentille à l'égard de l'illustre prélat.

Du reste, nous remarquerons à cette occasion que le *Constitutionnel* se montre assez charitable envers la mémoire de M. Darmaing. S'il eût voulu paroltre s'amender un peu, il n'eût tenu qu'à lui de faire croire que celui-ci avoit emporté le vieil homme, et que ce qu'il avoit semé dans ce journal, en matière d'irréligion, n'y seroit pas conservé, entretenu et cultivé après lui au même degré. Le *Constitutionnel* n'a pas voulu profiter de la circonstance pour se laver les mains ; il aime mieux les garder comme elles étoient, que de chercher à les blanchir aux dépens d'un ami. C'est la seule chose qui nous paroisse louable de sa part.

PARIS, 19 AOUT.

Le *Moniteur*, à la suite d'un rapport de M. le ministre de l'instruction publique, contient une ordonnance qui porte : 1° qu'à partir du 1^{er} novembre 1836, nul ne pourra être admis à prendre sa première inscription dans une Faculté, à quelque titre que ce soit, s'il ne justifie du diplôme de bachelier-ès-lettres ; 2° qu'à partir du 1^{er} novembre 1837, nul ne pourra être admis à soutenir son premier examen dans une Faculté de médecine, s'il ne justifie du diplôme de bachelier-ès-sciences.

— M. Dufaure, qui a été nommé dernièrement conseiller d'état, vient d'être réélu député par le collège électoral de Saintes (Charente-Inférieure).

— Le collège électoral d'Ambert (luy-de-Dôme), avoit été convoqué par suite de la nomination de M. Molin aux fonctions de conseiller de préfecture du Puy-de-Dôme, M. Molin a été également réélu.

— M. Sonjeon, capitaine-adjutant de place à Lyon, vient d'être nommé capitaine-adjutant de place commandant la citadelle de Ilabot et le fort de la Bastille, à Grenoble.

— Le général Bugeaud, arrivé le 11 à Marseille, est attendu aujourd'hui à Paris.

— Le général Létang, qui a remplacé le général Bugeaud au commandement de la division d'Oran, a adressé le 31 juillet un ordre du jour aux troupes, pour les engager à ne pas croire encore à la soumission des Arabes, et à se préparer à de nouveaux combats.

— Le maréchal Clausel doit définitivement s'embarquer à Port Vendres le 20 ou le 22 à bord du bateau le *Styx*.

— M. Allard, directeur des télégraphes, vient de partir pour la frontière d'Espagne, chargé d'une mission.

— Le *Journal des Débats* dit que l'arrivée des dépêches télégraphiques d'avant-hier a fait cesser tout à coup les dissensions qui s'étoient élevées dans le ministère au sujet des affaires d'Espagne, et qu'aussitôt l'ordre a été envoyé à Bayonne par le télégraphe de suspendre l'entrée en Espagne des renforts destinés à la légion étrangère.

— D'après une réponse du *Journal de Paris* à plusieurs journaux qui avoient fait des suppositions sur ce qui s'est passé dans le cabinet relativement aux affaires d'Espagne, on peut croire que le gouvernement n'enverra pas de troupes contre la constitution.

— La cour de cassation a rejeté hier le pourvoi que M. Aubry-Foucault, gérant responsable de la *Gazette de France*, avoit formé contre l'arrêt de la cour d'assises du mois de juillet dernier, qui l'a con-

damné à six mois de prison et 4,000 fr. d'amende.

— La cour de cassation (section criminelle) a aussi rejeté le pourvoi du nommé Boutrgues, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de l'Auxois, pour assassinat sur la personne de sa belle-sœur.

— La plainte en diffamation de M. Em. de Girardin, principal rédacteur du journal la *Presse*, contre le *Bon Sens*, devoit être jugée hier jeudi, par la sixième chambre. A l'appel de la cause, M. le président a déclaré que M. de Girardin avoit fait parvenir au tribunal son désistement qui anéantissoit l'affaire.

— Le sieur Fréger, prévenu d'avoir fabriqué une canne-fusil, a été condamné hier par le tribunal de police correctionnelle (sixième chambre), à six jours de prison et aux frais. Le tribunal a, en outre, ordonné la confiscation de l'arme saisie.

— L'affaire de M. Devisme, armurier, rue de Helder, chez qui Alibaud s'étoit procuré une canne-fusil pour l'attentat du 25 juin, a été remise à mardi prochain, sur la demande de l'avocat du roi, qui, connaissant M. Devisme, a désiré que l'accusation fût soutenue par un autre.

— L'exposition publique des travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome (peinture, sculpture, architecture et gravure), aura lieu à l'École des beaux-arts, du 22 au 28 août, rue des Petits Augustins, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

— La distribution des prix a eu lieu mercredi dans les différens collèges royaux et particuliers de l'Académie de Paris.

— M. Le Beau, conseiller à la cour de cassation, a présidé la distribution des prix du collège de Henri IV. La reine Marie-Amélie et madame Adélaïde y ont assisté. Le duc d'Aumale, élève de quatrième, a obtenu deux premiers et deux seconds prix, ainsi que deux accessits. Son jeune frère, le duc de Montpensier, a eu deux prix en sixième. Ces deux princes avoient obtenu au concours, le premier deux accessits, et l'autre un accessit.

— L'Académie de médecine avoit mis au concours l'importante question de la phthisie laryngée. Le prix vient d'être décerné à MM. les docteurs A. Trousseau et Hippolyte Belloc, d'Auxerre.

— Une méprise singulière a eu lieu mercredi à onze heures du soir. Des cris se firent tout à coup entendre, rue du Vieux-Colombier, et plusieurs personnes se mirent à la poursuite d'un individu armé d'un couteau-poignard, qui couroit en criant à l'assassin, sur les traces d'un jeune homme qui fuyoit. Bientôt l'individu armé se réfugia chez un pharmacien, demandant du secours, car la foule qui étoit devenue considérable proféroit les menaces les plus violentes contre lui, qu'elle considéroit comme un assassin. Une patrouille survint fort heureusement; elle avoit avec elle l'autre jeune homme qu'elle venoit d'arrêter, sans explication. On sut alors que le sieur Frémont, en se rendant chez lui, avoit heurté involontairement le sieur Garnier. Celui-ci, préoccupé des sinistres aventures qui depuis bientôt un mois effraient la capitale, pensa qu'il avoit affaire à un malfaiteur, et tira son couteau poignard. Frémont, à son tour, voyant briller la lame, se crut au moment d'être assassiné, et prit rapidement la fuite, en appelant au secours, tandis que Garnier, qui croyoit lui-même poursuivre un malfaiteur, crioit aussi de toutes ses forces. Tous deux ont été immédiatement relâchés.

— Dix mandats d'arrêt ont été lancés hier par le préfet de police contre des individus soupçonnés d'être les auteurs ou les complices des attaques nocturnes. On a dû les confronter avec les plaignans.

— Le comte Théobald Walsh de Serrent, pair de France, est mort hier à Paris, à l'âge de 40 ans.

— Pierre-César-Charles-Guillaume, marquis de Sercey, pair de France et vice-amiral, est mort le 10 août à l'âge de 83 ans. Il avoit fait ses premières armes dans la marine, lors de la guerre de 1778; il servit alors sous MM. d'Orvilliers, de Guichen et de Suffren. Emprisonné pendant la terreur, il reprit ensuite du service et

commanda dans l'Inde, où il s'efforça de lutter contre la prépondérance anglaise. Il a terminé sa carrière par une mort édifiante. Il a demandé lui-même les sacrements qu'il a reçus avec des marques de foi, et a adressé à ses serviteurs une exhortation touchante. Il a demandé publiquement pardon à Dieu des fautes de sa vie passée, et a exhorté les assistans à observer fidèlement la religion, ajoutant que, s'il plaisoit à Dieu de prolonger sa vie, il espéroit leur prêcher toujours d'exemple.

— M. Lefèvre, ancien notaire à Paris, maire de Pantin, est mort le 14.

— La mairie et la justice de paix de Neuilly viennent d'être transférées dans un édifice construit pour cette destination aux Thermes, place de Chartres.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Victor Davoust, ouvrier âgé de 25 ans, a comparu le 12 devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, sous la prévention d'assassinat sur la personne de la veuve Ferron, de tentative d'assassinat sur le nommé Robin, avec lequel il voyageoit de nuit, et d'homicide volontaire sur la personne du voiturier Leleu. Il a été acquitté quant au premier chef d'accusation, et condamné pour les deux autres aux travaux forcés à perpétuité. Davoust va être conduit à Chartres, où il doit encore comparaître devant la cour d'assises sous le coup d'une accusation d'assassinat.

— Emile de la Roncière, qui jusqu'à ce jour avoit été détenu dans la prison de Melun, vient d'en être extrait par ordre du ministre de l'intérieur, pour être conduit à Clairvaux. Il a passé le 12 à Troyes.

— L'orage qui a éclaté à Paris lundi dernier, a fait d'immenses ravages entre Louvres et la ferme aux Guepèles, route de Senlis. La grêle a bûché des avoines qui étoient encore sur pied. On a ramassé des grêlons gros comme des noix.

— M. Mony, maire de Noyon, vient d'être élu membre du conseil-général du

département de l'Oise, en remplacement de M. Villain, démissionnaire.

— Quelques jeunes gens d'Amiens, étant allés en partie de plaisir à Saveuse, mangèrent un pâté que l'imprudent cuisinier avoit laissé refroidir dans une casserole de cuivre. Ils furent bientôt pris de coliques violentes. On dit que quelques-uns ont échappé en buvant beaucoup de lait, mais que deux ou trois de ces malheureux ont succombé.

— La foudre est tombée, dimanche dernier, à Paillancourt, près Cambrai, et a incendié une maison. Grâce à de prompts secours le dommage est peu considérable.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, la voiture de Honfleur à Lisieux étoit au milieu de la forêt, lorsqu'un homme baragouinant l'anglais est venu réclamer une place, et a essayé à plusieurs reprises de faire arrêter les chevaux; mais le conducteur qui s'aperçut que des individus étoient cachés dans le bois, arma ses pistolets, et menaça de s'en servir; en même temps il donna l'ordre au postillon de partir au plus vite, ce qui eut lieu aussitôt à la grande satisfaction des voyageurs.

— Une femme, la veuve Champion, est morte samedi dernier à la Roussière, près Broglie (Eure), à l'âge de cent ans et cinq mois, des suites d'une chute qu'elle avoit faite peu de temps avant. Cette femme qu'une vive piété a constamment animée pendant sa longue existence, a conservé toutes ses facultés morales jusqu'au dernier instant.

— Le gérant du *Journal de Rouen*, cité devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, comme prévenu de divers délits de presse, a été acquitté le 17.

— Les études d'un chemin de fer d'Orléans à Nantes se poursuivent avec activité.

Le transport des voyageurs, évalué sur le mouvement actuel, joint au transport des bestiaux, est estimé à un produit de 7,255,000 fr., ce qui dépasseroit les frais de 170,000 fr.

— Un concours est ouvert pour la rédaction des plans et devis d'un palais de

justice à construire dans la ville de Tours. Le préfet d'Indre-et-Loire vient d'en publier le programme, accompagné d'un plan du terrain disponible. Il y aura un premier prix de 6,000 fr., et un deuxième de 2,000 fr.

— On s'occupe en ce moment de faire jour Nantes de l'éclairage par le gaz portatif non comprimé. A Rouen, à Reims, à Sedan, à Saint-Quentin, et dans d'autres villes, il est déjà en pleine activité.

— La police de Lyon fait depuis quelques jours des visites domiciliaires chez des personnes qui passent pour avoir des opinions républicaines; jusqu'ici personne ne s'est trouvé compromis.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder une somme de 6,000 fr. à la ville de l'Érigueux pour les statues de Fénelon et de Montaigne qui doivent être élevés dans cette ville.

— M. Lefebvre, receveur particulier de l'arrondissement d'Ambert (Puy de Dôme), est mort à l'âge de 77 ans.

— Les élèves égyptiens destinés aux écoles de Paris, et envoyés d'Alexandrie, sont entrés en quarantaine à Marseille. On annonce que d'autres élèves seront incessamment embarqués en Egypte pour la France.

— La *Gazette du Languedoc* ayant été assise pour avoir publié le discours prononcé par M. de Fitz-James, dans un banquet que lui ont offert les électeurs de Toulouse, cet honorable député, comme on se le rappelle, écrivit au procureur-général pour assumer sur lui toute la responsabilité. Depuis lors des bruits lui ayant appris que le gérant serait seul mis en cause, parce que, d'après le procureur du roi, le délit est dans la publicité et non dans le discours, M. de Fitz-James s'est de nouveau adressé par lettre au procureur-général pour réclamer toute la responsabilité de son discours qu'il a remis lui-même au gérant de la *Gazette du Languedoc*, et qui n'a été inséré que sur sa demande.

— M^{me} la Baronne Gros, ayant envoyé à la ville de Toulouse l'un des derniers ouvrages de son mari, le tableau

d'*Hercule et Niomèle*, conformément aux intentions du défunt, le conseil municipal de cette ville vient de voter des remerciemens à cette dame.

— Les nouvelles du midi quant à la récolte des céréales sont peu satisfaisantes. On écrit de Toulouse, que depuis dix ans, la récolte des blés n'avait pas été aussi mauvaise. La vigne est dans le meilleur état, et tout annonce des vendanges remarquables par la quantité et la qualité.

— M. le général Jacobi, commandant le département des Basses-Pyrénées, vient d'être nommé, à l'unanimité, membre du conseil-général du département des Basses-Pyrénées, en remplacement de M. Gachet, maire de Pau, décédé.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a reçu des détails sur les événements de Saint-Ildefonso. Le 12, à huit heures du soir, le régiment des milices provinciales, fort de 500 hommes, s'insurgea dans sa caserne, aux cris de *vive la constitution! vive Isabelle II!* et se dirigea en armes vers le palais, en chantant l'hymne de *Riego*. Les soldats du 4^e régiment d'infanterie de la garde le voyant venir, abandonnèrent leurs officiers pour se joindre à lui. La cavalerie de la garde ne prit aucune part à ce mouvement.

A la première nouvelle de ces événements, M. de Bois-le-Comte, arrivé depuis quelques jours à Saint-Ildefonso, et le ministre anglais, s'empressèrent de se rendre au palais; mais ils ne purent pénétrer, les abords en étoient gardés par des soldats ivres; et comme les menaces commençoient à retentir autour d'eux, ils jugèrent à propos de se retirer. M. de Rayneval étoit retenu chez lui par une assez grave indisposition.

Comme les portes avoient été barricadées, les insurgés tirèrent des coups de fusil, menacèrent de faire venir du canon et de tout massacrer. Alors 12 rebelles eurent audience de la régente, qui, après bien des pourparlers, après avoir dit qu'elle ne pouvoit prêter serment à la constitution qu'en la présence des cortès,

finit par signer à 2 heures du matin un écrit ainsi conçu : *La reine autorise le général San-Roman (le commandant-général), à laisser les soldats jurer la constitution jusqu'à la réunion des cortès. Le Journal de Paris, où nous puissions ces détails, annonce qu'au départ du courrier, le palais étoit libre, et que le seul ministre qui se trouvoit à Saint-Idelfonse, celui de la justice, donnoit les ordres. Cette feuille ne dit mot de Madrid.*

— Don Carlos est toujours à Aspetia.

— Un journal annonce que les troupes du prétendant ont commencé le bombardement de Vittoria.

— La légion anglaise qui se trouve à Saint-Sébastien est fort mécontente ; elle manque de tout. Il ne se passe pas de semaine sans que des officiers quittent le service. Si la constitution est proclamée dans cette ville, il est fort à craindre que cette légion ne fasse chorus avec les révolutionnaires. Le général Evans est toujours mal portant.

— La constitution a été proclamée à Bilbao.

ANGLETERRE. — *Londres.* — La chambre des lords a adopté le 16 le bill déjà sanctionné par les communes, et qui a rapport à l'emprunt grec. Ainsi, le ministère pourra payer, même au cas où la Russie et la France ne s'exécuteroient pas, la portion du troisième tiers qui est à la charge de l'Angleterre. La chambre a rejeté ensuite le bill relatif au serment des officiers municipaux, et maintenu les amendemens qu'elle a introduits dans le bill relatif à la défense des prisonniers ; lesquels amendemens n'avoient point été accueillis par les communes.

— La chambre des communes a adopté par 44 voix contre 13, le bill sur l'émancipation des Juifs. M. Grove-Price a ensuite soulevé la question d'Espagne. D'après lui, il n'y a vraiment que deux partis dans la Péninsule, celui du prétendant et celui des révolutionnaires, et les ministres ont eu grand tort de chercher à y implanter un ordre de choses bâtard ; en présence de la constitution de 1812, qui ne promet qu'une cruelle anarchie, l'Espagne

n'a à attendre son salut que du triomphe de la cause de Charles V. M. Grove-Price a aussi blâmé l'intervention anglaise.

Le docteur Bowring est venu ensuite faire l'éloge de la constitution et attaquer don Carlos avec de grosses injures de taverne. Ainsi, le *tyran bigot* n'a aucune chance de succès dans un pays éclairé comme l'Espagne. Le capitaine Boldero s'est flatté qu'on n'interviendrait pas en faveur de la constitution ; selon lui, les derniers événemens ont déchiré le traité de la quadruple alliance. Lord Palmerston a dit que, dans le cas où la constitution de 1812 seroit établie, il pensoit que des modifications importantes devroient nécessairement y être apportées, et a ajouté que le peuple espagnol apprécierait les institutions qui lui seroient avantageuses. Interpellé sur ce que seroit le général Evans au cas où la constitution seroit proclamée à Saint-Sébastien, le ministre a répondu qu'il ne pouvoit le prévoir, n'ayant aucune connoissance du traité de ce général avec l'Espagne.

— Le *Sun* publie un extrait du testament de M. de Rothschild : il a légué une reute de 20,000 liv. sterl. (500,000 fr.) à sa veuve, son hôtel de Piccadilly, ainsi que celui acheté de la princesse Amélie ; tous les meubles, vaisselle plate et bijoux, 125,000 liv. sterl. (3,125,000 fr.) à chacune de ses filles ; 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.) à chacun des frères de sa femme, et 500 liv. (12,500 fr.) à chacune des sœurs de sa jeune femme. Il a légué en outre 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.) à M. B. Cohen, l'un des exécuteurs testamentaires, et après le prélèvement de frais de scellés et dons de charité, sa fortune doit se partager également entre ses quatre fils, qui, d'après leur circulaire d'hier, se proposent de continuer les affaires de la maison sous la raison de MM. Rothschild et fils, conjointement avec les maisons de Vienne, Francfort et Paris.

Le nombre des étrangers de distinction qui se trouvent à La Haye ou à Scherveningen pour faire usage des bains au

grand établissement de ce dernier endroit est fort considérable cette année. Parmi les baigneurs illustres on remarque la princesse Albert de Prusse.

— Le roi de Sardaigne vient d'accorder une somme de six mille livres à répartir entre les victimes de l'incendie de Méry, près d'Aix en Savoie, dont nous avons donné les détails dans un de nos précédens numéros.

— Le 2 août, il n'y a eu ni décès ni cas de choléra à Brescia.

— D'après un journal anglais, le ministère de Lisbonne aura la majorité dans les nouvelles cortès.

— M. Berryer a traversé Francfort le 11, se rendant à Berlin.

— Parmi les personnages qui sont en ce moment aux eaux de Bade, on compte M. Humann, ancien ministre des finances.

— 30,000 hommes de la Landwehr des provinces Rhénanes (Prusse), vont se réunir à Coblenz et dans les environs pour assister aux manœuvres d'automne qui doivent durer deux mois.

— On écrit de Berlin que M. de Bülow ne doit pas reprendre ses fonctions d'ambassadeur à Londres. On lui donne pour

au cesseur le comte de Lotsum, ambassadeur de Prusse à La Haye.

— D'après un journal, il a été importé pendant l'année 1835 à Java, pour une valeur de 2,375,000 fl. en espèces monnoyées d'or et d'argent. L'exportation n'a été que 392,172 fl.

Le Géant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 75	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 25	
TROIS p. 070, j. de juin. — 79 f. 80	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 600 fr 00	
Act. de la Banque. 2276 f. 25	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 070	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris 1207 f. 50	
Empr. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1227 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 765 fr 00	Empr. r. d'Esp. 006 f. 0
R. de Napl. 100 f. 20	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Empr. rom. 102 f. 3/4	Empr. Belge. 103 fr.
Certes, 00 fr. 070	Empr. d'Haïti. 385 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 070.	Empr. grec... 000 f.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35

CHEZ BEAUVAIS, RUE SAINT-THOMAS-DU-LOUVRE, 26.

(10 Volumes sont en vente à partir de ce jour.)

ARCHIVES CURIEUSES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS XI JUSQU'À LA RESTAURATION ;

Contenant un choix de pièces rares et intéressantes, telles que chroniques, mémoires, pamphlets, lettres, vies, procès, testamens, exécutions, sièges, batailles, etc. ; publiées d'après les textes conservés à la Bibliothèque Royale et aux Archives du royaume, et accompagnées de notes, de notices et d'éclaircissemens.

Ouvrage destiné à servir de complément aux collections GUIZOT, BUCHON, PETITOT et LEDER.

PAR MM. L. CIMBER ET F. DANJOU, DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

Cette collection se divise en trois séries principales : la première de Louis XI à Louis XIII ; la deuxième de Louis XIII à Louis XV ; et la dernière de Louis XV à Louis XVIII.

Prix de chaque volume : 7 fr. 50 c.

La première série contiendra de 12 à 15 vol. in-8, d'environ 30 feuilles. Le nombre des volumes des autres séries sera annoncé à l'approche de leur publication.

PRIE DE L'ABONNEMENT.	
	fr. ..
1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

MARDI 23 AOUT 1836.

SUR LA GUERRE D'ESPAGNE.

Nous n'aimons pas à occuper nos lecteurs de guerres et de combats. Fidèles à l'esprit comme à la maxime de l'Eglise, nous avons horreur du sang, de quelque manière et par quelque main qu'il soit versé. Nous déplorons surtout les longs déchirements des guerres civiles qui arment l'une contre l'autre des populations qui devoient se réunir et s'embrasser dans l'amour d'une commune patrie. On ne nous soupçonnera donc pas, si nous appelons aujourd'hui l'attention sur une terre depuis trop long-temps ensanglantée, de nous complaire au spectacle des batailles, ou de favoriser de nos vœux une collision si pénible, nous le savons, à celui-là même qui s'est vu, bien à regret, forcé d'en donner le signal. Mais sans blesser le sentiment de mansuétude et de charité qui est comme l'ame du christianisme, on peut reconnoître que la guerre est une nécessité quelquefois légitime, quoique toujours douloureuse. Le Dieu de paix est aussi le Dieu de justice, et prend souvent lui-même le nom de Dieu des armées. Si l'on ne pouvoit jamais tirer l'épée, ce seroit en vain que les rois la porteroient, et il faudroit accuser de sacrilège les pontifes même qui bénissent les armes et les drapeaux.

Ce ne sera donc point sortir du caractère tout pacifique de ce Journal, que de signaler ce que le sentiment énergique du devoir, soutenu par la religion elle-même, peut apporter de force et de constance dans les lut-

tes qui décident du sort des peuples et des rois. Cette manière même d'envisager la guerre que soutient don Carlos, rapproche ce sujet uniquement politique au premier aspect, de ceux que nous proposons de préférence aux méditations des esprits sérieux.

Petit-fils de Henri IV, don Carlos n'a pas comme son aïeul, cette valeur bouillante et impétueuse qui pousoit le Béarnais, comme par un instinct fougueux, au plus fort de la mêlée : mais il est doué, nous n'hésitons pas à le dire, d'un caractère plus heureusement approprié au besoin actuel de sa cause. Brave plutôt par conviction de son bon droit et par la profonde persuasion de son devoir, que par entraînement naturel, c'est dans sa conscience qu'il puise son courage et sa force. N'est-ce pas là le chef qu'il falloit à un peuple aussi religieux que brave, agité quelquefois par des partis contraires, mais pénétré d'attachement pour la patrie, auquel on n'imposa jamais impunément le joug par surprise ni par violence, et qu'on vit toujours aux diverses époques de son histoire, dans ses longs efforts pour défendre ou reconquérir son indépendance et sa nationalité, déployer encore plus de patience que d'énergie ?

On sait quelles tristes causes ont empêché l'Espagne de saluer d'acclamations unanimes l'avènement de don Carlos. On sait aussi avec quelle admirable persévérance il a combattu les obstacles que lui ont opposés la déplorable foiblesse de son malheureux frère, les menées d'une faction partout ennemie de la légitimité, et

l'intervention trop effective, quoi qu'elle ne soit ni franche ni noble, de nations dont les gouvernemens se croient intéressés à faire prévaloir l'usurpation. Nous rougissons surtout pour la France de la part qu'on lui a fait prendre, nous voudrions pouvoir dire passivement, aux mesures qui retardent la pacification de l'Espagne et le triomphe de ce précieux principe de stabilité qu'elle emprunta de nos lois en adoptant pour roi un petit-fils de Louis XIV. Une double expérience auroit dû cependant nous apprendre ce que peut dans la Péninsule l'influence étrangère, suivant qu'elle blesse ou qu'elle flatte les sympathies de la nation.

A ceux qui méconnoissent le véritable caractère du peuple espagnol, et qui se flatteroient de voir une nation douée de si belles qualités, suivre long-temps un drapeau qui doit lui être odieux, ou a lopter avec l'unanimité de l'indifférence des doctrines d'anarchie et d'impiété, nous opposerons un témoignage qui ne sauroit être suspect de partialité.

Voici comment parloit des Espagnols à une époque toute contemporaine, un homme qui les avoit étudiés et combattus cinq années consécutives, M. Bory de Saint-Vincent, aide-de-camp du maréchal Soult dans la guerre de 1808 à 1813 (*Guide du voyageur en Espagne*, publié en 1823) :

«.... Des troupes espagnoles à peine ralliées et non encore guéries des blessures qu'elles venoient de recevoir... sans chefs dignes d'elles, osèrent défier celui qui, suivi de son imposante garde et du vaillant corps d'armée commandé par le maréchal Soult, accouroit du fond de l'Europe, couronné des lauriers encore tout verdoyans d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland.

«La Russie avoit fui devant ce vain-

queur, l'Autriche et la Prusse avoient été un moment par lui comme effacées de la carte; d'innombrables phalanges, réputées invincibles, s'étoient dissipées à son aspect comme se disperse la poussière devant la tempête. Des troupes espagnoles seules prenoient position. Elles furent renversées à leur tour, parce qu'alors rien ne pouvoit résister à l'ascendant de cette France, qui avoit enchaîné la victoire à son drapeau; mais elles avoient attendu, elles avoient résisté, elles avoient soutenu le regard de l'aigle, et cet effort de courage présageoit la résistance que devoit opposer à la domination étrangère le peuple qui seul dans l'univers s'osoit dresser contre celui devant lequel se courboient tant de rois. Page 277.»

C'est surtout en traçant le portrait des populations du versant cantabrique de la Péninsule (celles-là même où fut accueilli avec tant d'enthousiasme et où se maintient courageusement don Carlos) que M. Bory de Saint-Vincent se plaît à redoubler ses justes éloges.

«Les habitans de ce versant, dit-il, sont les descendans de ces Vardules ou Vasques, aujourd'hui Basques, de ces Cantabres et de ces Astures qui de tout temps eurent horreur de la domination étrangère. Confinés entre les mers et leurs montagnes, bornés dans leur ambition par des remparts naturels, ils ne songèrent jamais à faire d'incursions chez le petit nombre de voisins avec lesquels ils entrèrent en relation; mais ils ne souffrirent en aucun temps qu'on pénétrât chez eux dans le dessein de les soumettre; tôt ou tard ils se débarrassèrent du joug étranger quand on parvint à le leur faire subir. Ils furent les derniers peuples de l'Espagne soumis par les Romains. Le midi de la Péninsule fournissoit des alliés à la république, que les peuples du versant pyrénéique s'obtinrent à ne pas reconnoître la puissance de ses aigles. Le triomphe fut décerné au César qui crut les avoir domptés, et peu de temps après ils avoient à peu près recouvré leur indé-

pendance. Les Arabes ne les purent abattre, et ce sont eux qui, se relevant au milieu de l'accablement général, osèrent seuls arborer l'étendard de la croix et de la liberté contre les fiers Musulmans. lorsque ceux-ci, dans toute la ferveur d'un fanatisme récemment introduit, menaçoient la France et portoient vers la Loire épouvantée le croissant jusqu'alors victorieux. Page 198.

Encore quelques mots empruntés à l'aide-de-camp du maréchal Soult pour réfuter sans réplique les déclarations banales de certains écrivains sur la prétendue ignorance du peuple espagnol.

La classe moyenne est « beaucoup plus instruite en Espagne qu'on ne le suppose généralement. Page 466.

Les arts n'y sont pas entièrement négligés; ils y sont au contraire beaucoup mieux cultivés, non seulement qu'à Li-bonne, mais encore qu'en certaines capitales où l'on se croit civilisé, encore qu'on n'y cite point un talent national, parce qu'un grand nombre d'artistes étrangers y accourent de toutes parts pour quelques roubles. Madrid et l'Espagne peuvent se glorifier d'une école de peinture qui rivalise avec les plus célèbres; le pays n'a pas seulement produit des peintures admirables, il en a ses architectes et ses graveurs; la typographie y fut portée au plus haut degré d'éclat. Il possède une littérature trop peu connue en deça des Pyrénées, abondante en chefs d'œuvre, et qui dénote le beau génie d'une nation que le despotisme et la superstition n'ont pu, depuis deux siècles, réduire à l'état d'imbécillité où sont tombés les peuples Musulmans. Il faut qu'il existe dans le caractère des habitans de la Péninsule un fond de grandeur et de génie prodigieux, pour que la nation espagnole ne soit pas tombée depuis le règne de Philippe II et de Philippe V au dessous de la nation turque. On doit tout attendre de peuples que tant de prospérités et de richesses, tant de revers et de misères n'ont pas rendus les derniers de tous; ils en deviendront

nécessairement les premiers, s'ils obtiennent jamais des institutions dignes d'eux. Page 475.

On comprendra, sans que nous soyons obligés d'en faire une protestation expresse, que nous n'adoptons pas en entier les jugemens de M. Bory de Saint-Vincent sur le despotisme et la superstition en Espagne; on devinera surtout que nous pourrions bien n'être pas absolument d'accord avec lui sur la nature des institutions qu'il convient de souhaiter à cette nation. Qui sait même jusqu'à quel point ce qui s'est passé dans le monde, depuis plus de douze ans que ce livre a paru, auroit pu modifier les idées de l'auteur lui-même sur le mérite des constitutions soi-disant libérales? Sans chercher, au reste, chez les peuples voisins des enseignemens politiques, l'Espagne peut savoir déjà par sa propre expérience, à quoi s'en tenir sur la valeur des grands mots par lesquels les écoliers de nos révolutionnaires cherchent à la séduire. L'essai qu'on vient de faire sur divers points du royaume, en proclamant dans quelques grandes villes et à Madrid même la constitution de 1812, déjà morte une fois à sa naissance, les agitations convulsives qui ont accompagné cette nouvelle explosion des machinations anti-monarchiques, les troubles violens, les sanglantes horreurs dont ce fatal symbole a été le signal, annoncent assez hautement, sans doute, de quels déchiremens seroit menacée cette vieille terre de loyauté, si l'on vouloit y planter l'arbre funeste de liberté, qui n'a produit, sur aucun sol, que des fruits amers de mort et de destruction.

A la vue des symptômes effrayans de dislocation que semble offrir dans

ce moment critique la Péninsule, on se demande avec anxiété quel sera pour ce noble pays le résultat définitif d'une si violente agitation.

Considéré d'un œil tout humain, ce spectacle n'a rien que d'horrible et de décourageant ; mais si on l'envisage d'un point de vue plus élevé, un rayon d'espoir peut jaillir de ce chaos apparent. Qui ne sait de quels élémens confus la main de la providence sait tirer des merveilles d'ordre et de régularité ?

Le libéralisme démocratique, l'usurpation soutenue par l'étranger, la légitimité forte d'elle-même et de l'adhésion de la partie saine de la nation, voilà les trois principes dont l'un doit finir par triompher. Le premier a déjà très-souvent prouvé aux peuples qu'il avoit séduits, que toutes les chartes écrites au nom de la liberté par les ambitieux hypocrites qui se cachent sous son masque, ne sont qu'un audacieux mensonge, une insultante dérision. On peut donc espérer que les enthousiastes de la constitution de 1812, s'il en existe de bonne foi, ne tarderont guère à être désabusés. Foible et mallable, l'usurpation ne pouvant se soutenir elle-même, loin d'offrir des garanties d'avenir, est réduite à vivre au jour le jour, et n'a de racines ni dans l'affection des populations, ni dans l'habitude d'une domination qui lui est si énergiquement disputée ; reste donc, avec toute la force d'un principe long-temps respecté, le droit légitime de Charles V, soutenu par des efforts généreux, marchant avec une sage lenteur à un but qu'il semble devoir atteindre enfin, pour le bonheur de ceux mêmes qui travaillent encore à l'en éloigner.

Déjà s'est affirmée l'autorité de Charles V dans les provinces *les plus*

espagnoles de la Péninsule ; l'état de ces provinces contraste avec l'anarchie sanglante et forcée des portions de ce beau royaume qui sont sous le joug de l'usurpation, ou plutôt livrées aux fureurs des factions ; chaque jour peut-être gènera de proche en proche et s'étendra au loin l'influence morale qui proclame les droits du frère de Ferdinand. Puisse-t-il régner bientôt par la clémence (1), après avoir vaincu par la force ! Epruvé par l'adversité comme Charles VII et Henri IV, il termineroit par les bienfaits d'une administration paternelle un règne commencé au milieu des orages. Contraint à prendre les armes par ceux qui se sont jetés entre son peuple et lui, ce prince appelle de tous ses vœux le moment d'une réconciliation nécessaire. Laissez-le porter librement le sceptre de ses pères, et le nouveau Gustave Wasa ôtera son épée de la balance des destinées. Mais de quel côté qu'elle penche, il restera pur devant Dieu des malheurs qui désolent son royaume, et quel que soit le sort qui est réservé à l'Espagne dans un avenir que connoit seule la providence, don Carlos aura fourni à l'histoire de notre siècle une belle page.

G.

(1) Nous voudrions même qu'un prince animé de sentimens si chrétiens crût pouvoir toujours préférer miséricorde à rigueur, et si odieuse que soit l'intervention britannique en Espagne, nous avons vu avec peine que le décret de *Durango*, en déclarant qu'il ne seroit plus fait de prisonniers anglais, ait fermé à toute compassion le cœur des généreux défenseurs de don Carlos. Cette menace est, dit-on, dans le droit strict de la guerre. Nous avouons notre incompetence pour discuter de semblables questions ; mais en admettant même ce droit sanglant, n'est-ce pas assez que la fureur des vengeances nationales puisse,

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME — Les avantages produits dans plusieurs villes par les caisses d'épargne ont fait souhaiter de former un pareil établissement dans cette capitale. Le Saint-Père l'a non-seulement autorisé, mais loué et encouragé dans un rescrit émané de la secrétairerie d'état le 20 juin dernier. Une société a été formée pour faire les fonds, et un règlement a été dressé. Des cardinaux, des princes, des prélats, des seigneurs, des banquiers, des gens de loi ont favorisé cette œuvre. La caisse d'épargne a dû s'ouvrir le dimanche 14 août dans un local fourni par le prince François Borghèse, président de la société.

PARIS. — Le jeudi 18, M. l'Archevêque a béni la nouvelle chapelle que madame de Lézeau a fait construire pour la maison-mère de la congrégation de la Mère de Dieu, rue Picpus, où est le noviciat, et où il y a en même temps un pensionnat.

M. l'évêque de Bayeux n'est resté que peu de jours à Paris après son sacre. Il a prêté son serment le mardi, et est parti le surlendemain. Le prélat se rendoit directement au Havre pour y terminer quelques affaires ; là il sera bien près de son diocèse, puisque Houffleur, vis-à-vis le Havre, en fait partie. Tout annonce que MM. Brault et Dancel ont un digne successeur : M. Robin étoit déjà connu sous les rapports les plus avantageux par une partie du clergé de son diocèse, et aura bientôt conquis par ses excellentes qualités la confiance de tous ses prêtres et des fidèles.

L'église française du faubourg Saint-Martin a célébré très-solen-

dans la chaleur des combats, pousser à ces horribles extrémités, sans qu'on les prescrive de sang-froid et d'avance par des dispositions écrites qui feroient regretter à l'humanité l'esclavage de l'antiquité païenne ?

nellement une fête le 15 août ; mais cette fête n'étoit point celle de la sainte Vierge. La fête de la mère de Dieu ne convient point à la secte nouvelle ; son culte a toujours été rejeté par les hérétiques des différens siècles. Qu'a donc pu substituer l'église française à cette fête si ancienne et si chère au monde catholique ? On ne le devineroit pas : la fête de Napoléon. C'est en son honneur que toute la journée a été consacrée. Il y a eu modérément trois oraisons funèbres du héros ; une la veille, par un sieur Bonnet, qui prend le titre de *levite*, ce qui veut dire apparemment qu'il n'est pas prêtre ; une autre le lendemain matin par l'abbé Chatel, et une troisième le soir par le sieur Robert. Quelle dévotion pour le grand homme ! Il est probable qu'il eût été un peu honteux de cette profusion d'encens offert par de telles mains.

Chez Auzou, c'étoit autre chose, Il s'est avisé de faire une ordination. Qui, simple prêtre, a prétendu faire des prêtres. Il a trouvé deux individus assez mal inspirés pour se prêter à cette comédie, et pour accepter le titre de prêtres de sa façon. Ce sont les sieurs Huot et Picot. Quels sont ces individus ? C'est ce que nous ignorons, et peut-être M. Auzou ne le sait-il pas plus que nous. Le sieur Huot a dû dire dimanche sa première messe ou ce qu'il appelle ainsi ; et puis, ce que nous ne comprenons pas trop, on célébrera jeudi la *prise d'habit* des sieurs Huot et Picot, qui prononceront une allocution. Quelle est cette *prise d'habit* ? qu'est-ce que cela signifie ?

Nous nous étonnerons encore que l'on souffre ces profanations. On laisse un homme ordonner des prêtres, ou prétendre les ordonner, sans préparation, sans études, sans épreuve, et ces gens-là iront ensuite exercer le ministère ! Quelle garantie peuvent présenter de tels individus ? Va-t-on donc lancer dans la société un es-saim de profanateurs ?

La distribution des prix a eu lieu dans l'établissement dirigé par M. l'abbé Chauve avec la solennité accoutumée, au milieu d'un grand concours de parens et de personnes notables de Versailles. Les exercices ont commencé par divers morceaux de musique exécutés avec le plus grand goût, et appropriés à la circonstance. Une petite pièce a réjoui toute l'assistance. La moralité en a été parfaitement saisie, et les bravos de l'assemblée ont souvent couvert la voix des élèves.

Ce qui frappe dans cet établissement, où l'éducation est tout sans que l'instruction soit négligée, c'est la bonne tenue des élèves, leurs manières simples et aisées, un air de candeur et d'innocence qui parle à l'âme, et cette fraternité qui règne parmi eux sans distinction. On croit être au milieu d'une nombreuse et aimable famille sous la conduite d'un bon et digne père. Telle se présente la maison d'éducation de M. l'abbé Chauvel, entouré de l'affection et de l'estime la plus entière. Puisse-t-il long-temps encore continuer les services qu'il rend à Versailles à la religion et aux familles qui ont confiance dans sa sage direction! Son neveu, M. l'abbé Juste, ancien proviseur du collège royal de Reims, officier de l'Université, a prononcé un discours tout religieux sur la direction à donner à l'éducation.

La procession du vœu de Louis XIII est sortie à Marseille et a parcouru un assez long itinéraire. M. l'évêque d'Icosie présidoit. Tous les honneurs militaires ont été rendus à la procession; le général avoit fourni une escorte et la musique du 4^e de ligne.

La même procession s'est faite à Toulouse au milieu d'un grand concours; un bon nombre de jeunes gens entouroient l'image de la sainte Vierge.

A Moulins, la même cérémonie a eu lieu; la statue de la sainte Vierge a parcouru la ville au milieu des témoignages de respect.

Les retraites ecclésiastiques de Reims, de Châlons et de Troyes ont été prêchées par M. l'abbé H. Aubert. A la première il y avoit deux cents prêtres; c'est à peu près la moitié des prêtres en activité de service dans ce diocèse, qui, comme on sait, comprend un département entier, les Ardennes, et de plus un arrondissement de la Marne. La retraite a commencé le lundi 17 juillet et a duré jusqu'au samedi suivant. Elle a été terminée par la cérémonie ordinaire à la cathédrale. A Châlons, la retraite ouverte le 1^{er} août a fini le 9; il s'y est trouvé cent prêtres. La rénovation des promesses cléricales à la cathédrale avoit attiré un grand nombre de fidèles. La retraite pastorale de Troyes s'est faite à la suite des deux précédentes et n'a pas été moins édifiante.

Le jour de l'Assomption a eu lieu, dans l'église paroissiale de Saint-Remi à Amiens, la bénédiction d'une nouvelle chapelle de la sainte Vierge. Cette cérémonie fera époque pour les paroissiens de Saint-Remi; ils se souviendront que le 15 août 1836, au milieu d'un concours immense, au pied du nouvel autel que leur piété généreuse a su élever à Marie, ils se sont consacrés à jamais à cette mère de tous les chrétiens. M. le curé, au milieu d'une allocution pathétique, dans laquelle il a montré tout ce que le culte de la sainte Vierge a de consolant pour le chrétien, a renouvelé du haut de la chaire cette consécration au nom de tous ses paroissiens. Tout le peuple prosterné comme un seul homme par un mouvement spontané, s'unissoit dans un recueillement profond aux sentimens qu'exprimoit le pasteur. M. Volin, archidiacre d'Amiens et vicaire-général, présidoit à la cérémonie.

Comme objet d'art, la nouvelle

chapelle méritera désormais l'attention des étrangers qui visitent Amiens. Après avoir admiré la magnifique cathédrale, ils aimeront encore à venir s'arrêter devant la chapelle de Saint-Remi. Au milieu d'une rotonde d'architecture gothique s'élève, portée sur des nuages, et au milieu de groupes d'anges, la même statue de la sainte Vierge que le grand Condé commanda au ciseau de Blasset, en reconnaissance de la victoire de Rocroy. Après avoir été presque oubliée depuis la révolution, cette statue fut heureusement acquise à la paroisse de Saint-Remi, en 1833, par les soins de M. le curé, qui depuis ce temps hâtoit de tous ses vœux le moment où il pourroit lui élever un autel digne d'elle. Le devant de la rotonde est formé de trois arcades supportées par huit colonnes d'ordre gothique, enrichies dans leurs chapiteaux et leurs bases des ornemens qui conviennent à cet ordre; un rang de colonnes semblables règne autour de la statue; le jour venant d'en haut éclaire l'intérieur, de manière à en laisser apercevoir toute la beauté, aussi bien que les peintures dont sont ornés les panneaux qui surmontent les colonnes dans une forme demi-circulaire.

En avant a été érigé un autel en marbre blanc, aussi dans le style gothique. La partie antérieure est formée de deux magnifiques bas-reliefs en marbre blanc, provenant de l'ancienne abbaye de Corbie, et représentant l'un la cène, l'autre l'adoration des mages; au milieu, entre ces deux bas-reliefs, on a placé un médaillon sur lequel on remarque l'ange Gabriel, annonçant à la sainte Vierge qu'elle seroit la mère du Sauveur. Aux quatre coins de l'autel les quatre évangélistes avec leurs attributs; au milieu un tabernacle gothique, surmonté de son exposition également gothique, et qui s'élève à la hauteur de la galerie qui ferme la rotonde. Lorsque les six chandeliers et la croix que l'on doit incessamment placer sur

cet autel seront terminés; que sur le cordon d'ornemens gothiques qui règne dans toute la longueur du grand autel seront gravés quelques passages de la sainte Ecriture; que les deux lampes dorées qui doivent être attachées entre les colonnes de la rotonde y seront suspendues, cette chapelle aura atteint sa perfection. Elle fait à la fois honneur aux artistes, dont le talent a grandi encore quand il s'est exercé pour la gloire de la Mère de Dieu, aux paroissiens qui n'ont reculé pour elle devant aucun sacrifice, et au pasteur qui les a si bien dirigés.

M. l'abbé Dupuch a prononcé, dans l'église Saint-Pierre à Bordeaux, l'oraison funèbre de M. le cardinal de Cheverus. Il avoit défendu expressément d'annoncer d'avance ce discours, et par le même sentiment de modestie, il s'est, dans son exorde, accusé de témérité d'avoir osé traiter un sujet aussi vaste. Après une application fort heureuse d'un passage des Macchabées, il a indiqué la division de son discours. Le prélat a aimé Dieu et les hommes, premier point; il a été aimé de Dieu et des hommes, deuxième point.

Pour le premier point, M. de Cheverus a témoigné à Dieu son amour par son application à l'étude pendant sa jeunesse, par son courage à s'expatrier après le refus d'un serment qui répugnoit à sa conscience, par sa générosité à refuser un grand emploi en Angleterre, par les fatigues du ministère qu'il a exercé en Amérique et en Europe. Quand l'orateur est arrivé à la subdivision de son premier point, que M. de Cheverus avoit aimé les hommes, l'émotion de son auditoire sembloit le dispenser d'en donner longuement les preuves. Il n'a fait que rappeler rapidement les aumônes du prélat, ses fondations à Boston, son dévouement à Montauban lors d'une inondation, son courage à Bordeaux dans l'invasion du

choléra, son zèle pour les œuvres de charité, son affection pour l'enfance, pour les pauvres, pour ceux même qui sont étrangers à notre foi, etc.

Deuxième point. M. de Cheverus a été aimé de Dieu et des hommes. Ici l'orateur a peint ses principales vertus, son humilité, sa charité, sa prudence, etc. Quelques traits rapportés à l'occasion de ces différentes vertus ont paru n'être pas connus de l'auditoire et exciter son admiration. Quand M. Dupuch a rappelé les caractères de la charité d'après saint Paul, l'auditoire en a fait de lui-même l'application au vénérable prélat. La dernière sous-division, il a été aimé des hommes, a amené des détails pleins d'intérêt sur l'attachement de ses compatriotes, sur le respect et l'affection qu'il se concilia en Angleterre et à Boston. L'orateur fit un tableau touchant du départ de Boston. Les larmes coulèrent quand il dit : *Oui, il étoit aimé des hommes; ne l'aimions-nous pas, mes frères?* Il a terminé par le récit des alarmes qu'a causées la maladie du prélat et de la consternation qui a suivi sa mort. Tout ce discours où respirait une touchante sensibilité a soulevé une excitation de l'auditoire.

Le 1^{er} avril de cette année, jour même du Vendredi-Saint, pendant qu'on célébroit l'office du soir dans l'église de Vieux-canton de Champagne, diocèse de Belley, un jeune homme nommé Hippolyte Gagneux, employé des douanes, traverse la foule et s'approche de l'autel près duquel une jeune fille étoit agenouillée. Il tire deux pistolets cachés sous sa blouse, en décharge un à bout portant sur la jeune fille et en dirige un autre contre lui-même. Le premier coup blessa la jeune fille dans le côté, le deuxième n'atteignit pas la tête du jeune homme et la balle alla frapper la voûte. La jeune personne blessée étoit Françoise Agniel, sœur du curé du lieu. On savoit que Gagneux nourrissoit pour elle une violente passion et

qu'elle ne le payoit pas de retour. Après cet attentat doublement coupable, en lui-même et par le lieu où il étoit commis, il sortit de l'église, se mit à courir dans la campagne et essaya une deuxième fois de se tuer, mais le coup rata. Il fut arrêté. La jeune personne n'avoit qu'une blessure fort légère et fut guérie au bout de quelques jours. On n'en a pas moins poursuivi Gagneux qui a paru le 16 août aux assises de Bourg. Il déplore ce qui s'est passé, mais prétend ne se souvenir de rien de ce qu'il a fait. La demoiselle Agniel ne le charge pas. L'avocat de l'accusé veut prouver que le pistolet n'étoit point chargé à balles. Le procureur du roi, M. Perrot, voit dans Gagneux une victime de la littérature et de l'exaltation modernes, et demande un exemple pour la société. Le jury a déclaré Gagneux coupable, et il a été condamné à 15 ans de travaux forcés. Mais l'auditoire s'est épris d'un vif intérêt pour le jeune homme. On a rédigé une demande en grâce, et les membres du jury l'ont signée ainsi que beaucoup d'habitans. On dit même que M. le curé et sa sœur doivent intercéder pour le coupable.

Le 2 août, jour de la fête du bienheureux Alphonse de Liguori, le curé-doyen de Saint-Trond, diocèse de Liège, a posé la première pierre pour agrandir l'église des Rédemptoristes de cette ville. Cette église est trop petite pour contenir les fidèles qui viennent y entendre la parole de Dieu. Les enfans du bienheureux Liguori jouissent de beaucoup d'estime et de confiance à Saint-Trond. La pose de la première pierre avoit attiré un grand nombre de fidèles, non-seulement de la ville, mais des environs, de Tongres, de Zonhoven, etc.

POLITIQUE.

Une chose qui étonne, c'est que les aventuriers révolutionnaires ne soient pas

encore dégoûtés du triste métier qu'ils font depuis six ans. A voir ces chevaliers du libéralisme, il sembloit qu'ils fussent destinés à conquérir l'indépendance du genre humain et à délivrer le monde de ses moindres petites gênes. Et voilà que partout les événemens tournent pour eux de façon à les réduire presque en servitude, et à les mettre à la disposition de quiconque veut ou peut les acheter.

D'abord, la révolution de juillet en a laissé un bon nombre sur son glorieux pavé; et à peine nous eurent-ils mis en possession de l'ordre de choses dont nous jouissons, qu'ils ne surent plus que devenir, et qu'ils s'offrirent à qui vouloit les prendre. Trop heureux de se voir mettre des chausures aux pieds et un mobilier portatif sur le dos, les uns s'acheminèrent vers Alger, sans s'informer de la charte constitutionnelle qu'ils y trouveroient; les autres allèrent échanger les promesses de juillet contre celles de don Pedro. Dieu sait comment ils s'en trouverent, et dans quel état nous sont revenus ceux d'entre eux qui en ont échappé.

D'un autre côté, les aventuriers polonais et italiens furent très mal payés de leurs efforts pour la délivrance du genre humain, et ils auroient couru risque de tomber dans un grand embarras, si notre argent et nos sympathies révolutionnaires ne fussent venus à leur secours. Encore un grand nombre d'entre eux, après avoir attaqué l'autorité légitime dans leur pays, se sont-ils estimés trop heureux d'aller gagner leur vie à servir l'usurpation en Espagne.

De même il s'est trouvé en Angleterre une énorme légion d'aventuriers libéraux qui ont eu un plaisir infini à se faire enrôler pour aller combattre contre l'absolutisme et le droit divin de don Carlos. On n'a presque entendu parler d'eux que pour apprendre à combien de coups de bâton et de coups de fouet ils se sont fait condamner en l'honneur de l'innocente Isabelle II et de sa mère. Tout cela paroît bien triste, bien désenchanté et bien décourageant pour messieurs les aventuriers révolutionnaires; sans compter ce

qui les attend encore dans le pays éminemment libéral de Guillaume-Tell. Car là aussi ils éprouvent du désagrément de la part de la diplomatie, qui, selon toute apparence, ne tardera pas à les faire passer au service de Marie-Christine pour achever de les guérir.

S'il est encore possible de dire que Marie-Christine règne, il seroit bien malheureux pour elle qu'on pût dire également qu'elle gouverne. Car, si elle étoit maîtresse de ses actes, et libre dans le choix des hommes qu'elle appelle à son service pour la direction des affaires de l'état, on ne pourroit s'empêcher de craindre qu'elle n'eût un mauvais cœur. En effet, quand on la voit entourée dans son conseil, dans son administration et dans le personnel de sa cour, des ennemis, des persécuteurs et des géoliers de son mari, que ne seroit-on pas autorisé à penser d'elle, si tout cela étoit l'expression de sa volonté, de son libre arbitre et de ses propensions naturelles! Tout bien considéré donc, il vaut mieux qu'elle donne lieu de croire qu'elle ne gouverne pas, et même qu'elle ne règne point, que d'autoriser le monde à la supposer assez ingrate et assez mauvaise veuve, pour rechercher précisément ceux qui ont le plus trahi, outragé et accablé son mari. A toute force, Marie-Christine peut bien se passer d'un trône, et surtout d'un trône usurpé; tandis qu'elle ne sauroit se passer de ce que le simple sentiment des convenances impose de devoirs et de vertu aux ames les plus communes.

PARIS, 22 AOUT.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le duc de Bordeaux étoit malade, même dangereusement malade. Le fait est que le jeune prince s'est trouvé indisposé à son retour de Pînitz, et a été obligé de garder son appartement pendant 8 jours. M. le duc de Bordeaux, accoutumé auprès du roi Charles X. à une vie toute consacrée à ses études, et par conséquent fort réglée, a dû éprouver de la fatigue à la cour de Saxe, où rien n'avoit été négligé

pour le fêter et lui faire oublier un moment son exil. Maintenant le prince est rétabli.

La santé du roi Charles X, qui atteindra au mois d'octobre prochain sa quatre-vingtième année, est excellente. M. le duc d'Angoulême et madame la Dauphine se portent bien aussi.

— M. Salomon de Musis, commandant supérieur à Bougie, vient d'être assassiné par les Kabales. Ameziân, chef des tribus de Messaoud, lui avoit demandé une entrevue pour régler, disoit-il, les conditions de la paix avec les Français. Elle eut lieu au commencement d'août, auprès de Bougie. M. de Musis avoit avec lui un interprète, et étoit accompagné de MM. Fournier, sous-intendant militaire, et Blangini, capitaine de la compagnie franche. La conférence commença très-bien; Ameziân ne manqua pas de politesse, mais peu à peu le nombre des cavaliers arabes s'augmenta et entourâ M. de Musis. Le capitaine Blangini, à qui le mouvement des cavaliers fit concevoir quelque défiance, leur ordonna de s'arrêter et de se tenir à distance; il étoit trop tard! Une décharge à bout portant étendit le commandant sans vie et son interprète. MM. Fournier et Blangini n'ont pas été atteints, mais ce dernier fut terrassé, et auroit péri sans de prompts secours. Les forts firent feu sur les Kabales, qui, poursuivis par la compagnie franche, ont dû perdre du monde.

— Il paroît que le roi de Naples quittera Paris le 24, et que S. M. Sicilienne n'assistera pas aux manœuvres du camp de Compiègne, comme on l'avoit annoncé.

— M. le duc de Nemours est parti avant-hier pour Compiègne. M. le duc d'Orléans est aussi parti hier pour la même destination.

— Une ordonnance nomme M. Serrurier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio-Janeiro, et M. Edouard Pontois, au même poste près les Etats-Unis d'Amérique.

— M. Planchenaull, conseiller à la cour royale d'Angers, est nommé président du tribunal de première instance d'Angers,

en remplacement de M. Béraud, admis à la retraite.

— Par ordonnance du 19 de ce mois, M. le vicomte Maison, maître des requêtes au conseil d'état, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Sceaux, département de la Seine.

— M. Félix-Réal, nommé dernièrement secrétaire général du ministère du commerce, vient d'être réélu député à Grenoble.

— M. de Semerie, nommé procureur-général à Alger, à aussi été réélu député par le collège électoral de Grasse (Var).

— M. le docteur Dalmas, professeur-agrégé à la Faculté de médecine, vient d'être nommé médecin à l'hospice de la Salpêtrière.

— Une lettre de Constantinople annonce que l'amiral Roussin a obtenu un congé dont il va profiter pour se rendre à Paris.

— Le brick *l'Estafette*, qu'on croyoit perdu, est en ce moment aux Antilles.

— Le conseil d'état entrera en vacances pour un mois, le 1^{er} septembre.

— Le conseil-général de la Seine a clos jeudi au soir sa session du mois d'août.

— M. Voillet de Saint-Philbert, gérant de la *Mode*, comparoissoit samedi dernier devant la sixième chambre, pour avoir annoncé la vente d'une belle gravure, représentant une procession à Saint-Germain l'Auxerrois. Le ministère public avoit vu dans cette annonce une souscription pour payer une dernière condamnation de la *Mode*. M^e Hennequin a défendu avec son talent accoutumé M. de Saint-Philbert, qui a été renvoyé de la plainte sans dépens.

— Le nommé Viviard, condamné correctionnellement à 2 mois de prison et 2,000 fr. d'amende, pour prêt sur gages, a interjeté appel devant la cour royale, qui, faisant droit sur l'appel à minima, interjeté aussi par le procureur du roi, a condamné Viviard à 4 mois de prison et 100 fr. d'amende.

— Les sieurs Aufrère, ferrailleur; Conville, serrurier, et Tournemine, brocanteur, étoient aussi cités sous la prévention

de détention d'armes de guerre. Le tribunal a condamné le sieur Aufrège à 25 fr. d'amende; le sieur Conville à 2 fr., et le sieur Tournemine à 1 fr., et ordonné la confiscation des armes saisies.

— A l'audience de samedi, d'après le *Droit*, M^e Colmet d'Age hésitoit à prendre la parole en l'absence de son contradicteur : « Allons ! M^e Colmet, lui dit M. le premier président Séguier, avec votre intégrité ordinaire, plaidez-nous l'affaire dans les deux sens. » Si l'anecdote étoit vraie, M. Séguier seroit un homme très-plaisant ou fort accommodant.

— La bande des malfaiteurs qui exploite la capitale depuis plus d'un mois à tellement jeté l'effroi partout, que les rues les plus fréquentées sont maintenant presque désertes dès onze heures du soir. *Le Journal de Paris* annonce aujourd'hui que la police a fait de nombreuses arrestations dans différens quartiers, que la surveillance de nuit ne peut être mieux dirigée, et que depuis quelques jours on n'a pas eu de malheurs à déplorer.

— Les exercices du tir à la cible au polygone de Vincennes auront lieu tous les mercredi et samedi de chaque semaine, depuis six heures du matin jusqu'à dix.

— On annonce la construction d'un nouveau pont sur la Seine. Ce pont, en fer, seroit construit à Bercy au bout de la grande rue dite de la *Grange aux Merciers*, et joindroit la gare d'Ivry à l'autre rive.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le vicomte Jurlin, conseiller d'état démissionnaire en 1830, ancien membre du conseil d'amirauté, intendant des armées navales, etc., vient de mourir à Fontainebleau. C'étoit un administrateur d'une haute intégrité.

— Les gardes nationaux de Cambrai, qui étoient dernièrement de service aux portes de la ville et à la mairie, ont quitté tout à coup leurs postes, et n'y sont pas revenus. Il paroît que ces messieurs ont voulu aller jouir des réjouissances publiques qui avoient lieu à l'occasion de la fête de Cambrai.

— Les malheureux enfans que leur père, le sieur Wagner, tenoit enfermés jour et nuit, soit dans une cave, soit dans un grenier, sur de la paille infecte, avoient été conduits à l'hôpital, au moment de l'arrestation de leur père. Ils sont aujourd'hui dans un état de santé satisfaisant, et viennent d'être placés aux frais de la ville d'Arras aux orphelins.

— Un chemin de fer de Dunkerque à Lille, avec embranchement sur Calais, se prépare et paroît avoir des probabilités d'exécution. La dépense totale de ces deux chemins s'éleveroit à 1,500,000 fr., et le produit net présumé à 1,800,000 fr.

— Le 17 avril dernier, le feu⁴⁸ avoit été mis dans trois endroits différens de la forêt de Dreux appartenant au domaine privé de Louis-Philippe. On le trouva éteint lorsqu'on arriva sur les lieux. L'estimation du dommage fut portée à la modique somme de 35 ou 40 fr. Les frères Blondeau, de la commune de Bu, ayant été arrêtés, viennent de comparoître devant la cour d'assises, qui les a condamnés, l'un, Jacques Blondeau, à sept ans de travaux forcés, et l'autre à cinq ans de réclusion, avec exposition pour tous les deux.

— M. le marquis de Chambray, père du général d'artillerie de ce nom, vient de mourir à son château de Chambray (Eure).

— Un petit journal de Rouen, le *Qui vive*, vient d'être condamné à trois mois de prison et 500 fr. d'amende, pour deux articles qualifiés par l'accusation d'apologie du régime.

— Un nouveau pont jeté sur la Loire, au Port Boulet (Indre-et-Loire) a été inauguré le 14.

— La *Revue de l'Ouest* annonce que le 15, le beau château du Péré, aux environs de Coulonges (Deux Sèvres), a été entièrement détruit par un incendie.

— L'*Hermine*, de Nantes, qui étoit poursuivie pour avoir annoncé la vente d'une brochure, le *Procès de la Mode*, vient d'être acquittée.

— D'après l'*Hermine*, on cherche en ce moment à recruter, à Nantes, les désœu-

vrés et les mauvais sujets, pour en faire cadeau à la régente d'Espagne.

— Un ancien officier retraité qui habite Saintes (Charente-Inférieure) étoit tombé en léthargie. L'ayant cru mort on se disposoit à l'enterrer. A cet effet une compagnie de la garde nationale avoit été convoquée pour lui rendre les honneurs militaires. Le corps étoit descendu dans la tombe, dit le *Journal de Marannes*, et l'on s'appretoit à le recouvrir de terre, lorsque les décharges du piquet de la garde nationale réveillèrent le pauvre officier, qui poussa alors des cris plaintifs. Retiré bien portant de son cercueil, il a été recouvert chez lui.

— La foudre a incendié 19 maisons dans la commune de Velleux (Haute-Saône). Un grand nombre de familles se trouvent réduites à la mendicité.

— M. le maréchal Moncey est arrivé ces jours derniers à Bourboune, et a reçu presque aussitôt les hommages des officiers de la garnison.

— A Lyon, le 11, un boulet, parti du polygone, a traversé de part en part un cheval qui étoit sur la proue d'un bateau chargé de pierres de taille; tout auprès les mariniers étoient en groupe à déjeuner; le bonheur a voulu qu'aucun d'eux ne fût atteint.

— Dans la nuit du 12 au 13, une foule de jeunes gens ont parcouru les rues de Valence (Drôme) aux cris de : *A bas Louis-Philippe! vive la république! vive Alibaud!* La police et la force armée sont intervenues, et après les sommations d'usage, en sont venues aux mains avec les perturbateurs; cinq ou six ont été arrêtés. La justice informe.

— Des fouilles qu'on fait en ce moment au village de Margeaix, dans les environs du Puy, ont mis à découvert les ruines d'un temple romain. Parmi ces ruines, on a trouvé un grand nombre de belles sculptures bien conservées, des marbres précieux, et diverses statues.

— Le 15, les communes de Féline, Valbelex, Saint-Anastaise et Ronzières, près Clermont, ont été ravagées par la grêle.

— M. de La Coste, nouveau préfet des

Bouches-du Rhône, est arrivé le 15 de ce mois à Marseille.

— Quatre femmes de Saint-Julien-Lampon (Dordogne) étant allé s'abriter sous un arbre pendant un orage, le tonnerre en a tué deux et blessé les autres.

— Un orage a inondé la ville de Marseille le 15. Les caves ont été remplies en un instant, et les boutiques ont eu aussi quelques pieds d'eau. Pendant plus d'une heure la circulation a été interrompue.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La *Gazette de Madrid* du 15 annonce qu'un décret de la régente proclame la constitution de 1812 jusqu'à la réunion des cortès, qui auront à se prononcer sur les institutions qui doivent être données à l'Espagne. Ainsi cette reine, que le *Journal de Paris* nous représentoit il y a trois jours comme pleine d'énergie, comme refusant d'accepter pour elle la constitution avant l'ouverture des chambres, a fini par faire ce qu'ont exigé les révolutionnaires. M. Isturitz a été emporté par les derniers événemens. et son ministère de résistance a fait place à un mouvement. M. Calatrava, qui a toujours appartenu au parti le plus exalté, qui a été pendant la révolution de 1820 à 1823 ministre de l'intérieur et ministre de la justice, et s'est montré l'un des plus cruels ennemis de Ferdinand VII, pendant sa captivité à Cadix, a été nommé président du conseil des ministres; M. Ferrer, ministre des finances; M. Lacuadra, ministre de l'intérieur; le général Seoane a remplacé le général Quesada, et le général Rodil a été nommé au commandement de la garde, et chargé de l'inspection générale des milices. Comme on le pense bien, l'état de siège a été levé, et la garde nationale dissoute a repris son service.

— Une dépêche télégraphique annonce que les deux reines sont entrées le 17 à Madrid, et que M. de Reyneval, notre ambassadeur, est mort, le 16 à Saint-Ildéfonse, après une maladie de six jours.

d'une pulmonie compliquée de goutte à la tête.

— La constitution de 1812 a été proclamée à Santander et à Saint-Sébastien, où se trouve la légion anglaise.

— Le *Vapor*, de Barcelonné, journal officiel de Mina, n'hésite pas à déclarer que la régence de Marie-Christine est incompatible avec la constitution de 1812. On doit penser qu'il faut à Mina la république, ainsi qu'aux autorités de Barcelonne que le général révolutionnaire a choisis. Une tentative anarchique n'est pas consommée, qu'une autre déjà lève la tête. C'est ainsi qu'on marche en révolution, de mal au pire.

— D'après le *Moniteur*, le général Lebeau, qui a remplacé le général Bernelle au commandement de la légion étrangère, a battu le 17 les carlistes, et les a rejetés sur le Bastan et l'Ulzama, après leur avoir tué beaucoup de monde. Le général Lebeau étoit arrivé le 12 à Pampelune, et avoit été reconnu le lendemain par les troupes.

— Don Carlos a publié un décret par lequel tous les déserteurs anglais peuvent retourner chez eux.

— La *Guienne* porte à 22 mille hommes la division de Gomez qu'on a dit si souvent anéantie.

ANGLETERRE. — Londres. — La séance de la chambre des lords, du 18, a été animée. Lord Lyndhurst, après avoir demandé que la chambre fasse dresser une liste des bills émanés d'elle-même et de l'autre chambre, dans cette session, a examiné les actes du ministère. D'après lui, le roi avoit beaucoup promis à l'ouverture des chambres, et ses ministres n'ont tenu aucun compte de ses promesses. Passant en revue les divers bills et principalement ceux présentés pour l'Irlande, lord Lyndhurst les a trouvés défectueux, même intolérables sans amendemens. Il a aussi parlé de l'Espagne où l'honneur de l'Angleterre a été compromis, et a traité de filibustiers les Anglais qui sont allés guerroyer dans ce pays munis de la sanction ministérielle. L'orateur, faisant allusion au vicomte Melbourne, a rappelé que

Shakespeare ayant à s'expliquer sur un ministre avoit dit : Il promettoit beaucoup, il n'a rien tenu. En finissant, a-t-il ajouté : Un ministre aussi compromissavoit autrefois se retirer ; mais ces temps ne sont plus, et le noble vicomte a déclaré, au contraire, qu'il restera malgré tout, cramponé au navire ministériel, tant qu'il y aura une planche de salut.

Le vicomte Melbourne, peu flatté d'avoir été comparé par lord Lyndhurst à un ministre de Shakespeare, a opposé à la comparaison du noble lord ce que disoit le comte de Bristol d'un homme d'état. « Le malheur avoit voulu que sa malveillance naturelle fût considérablement aggravée par les rares talens que lui avoient départis la providence, et il sembloit avoir choisi pour son conseiller intime le diable lui-même. »

Il faut avouer que si lord Lyndhurst a été peu poli vis-à-vis du ministre, ce dernier qui lui devoit peut-être l'exemple, parce qu'il parloit au nom du gouvernement, a été plus qu'impoli.

Le duc de Wellington a appuyé le discours de lord Lyndhurst, qui devoit répondre, comme il l'a fait, aux sarcasmes et aux attaques auxquels il a été souvent en butte. Il a également regretté que les ministres aient pris une part active aux hostilités qui désolent l'Espagne. La motion a été ensuite adoptée. Sur la demande aussi de lord Lyndhurst, la chambre a renvoyé à trois semaines un nouvel examen du bill sur les corporations municipales, dont les communes avoient enlevé les amendemens introduits par la haute chambre.

— Le parlement a été prorogé le 20. Le discours du roi aux deux chambres réunies, est peu significatif, du moins en ce qui concerne l'Espagne. Sa Majesté a bien parlé des secours que sa marine a donnés à la régente, en vertu de la quadruple alliance, et de son ardent désir de voir cesser la guerre civile, mais rien n'a été dit de la proclamation de la constitution de 1812.

— Le chiffre total des droits payés par les vins étrangers en Angleterre, pendant

l'année 1835, a été de 1,752,602 liv. st. (45,812,300 fr.)

Le collège électoral de Thnin (Belgique) vient d'être M. Dupont du Fayt sénateur.

— On vient de rédiger à Liège un projet d'association pour l'extinction du duel.

— M. Jean Huy de Coper, directeur de la banque de Hollande, vient de mourir.

— Le Portugal est loin d'être tranquille. D'après les nouvelles du 7, il y a eu une insurrection à Ourique; les prisonniers ont été mis en liberté, et un geôlier qui vouloit s'y opposer a été tué. Des atroupemens en faveur de don Miguel ont eu lieu aussi à Valverde, à Aguiar de Beira, à Silves et dans beaucoup d'autres endroits. De leur côté, les anarchistes se remuent et menacent la reine dona Maria de la constitution.

— On écrit de la Hongrie que les incendies s'y multiplient d'une manière effrayante; 150 maisons ont été brûlées à Szegedin.

— D'après un journal anglais, la Russie l'Autriche et la Prusse ont fait remettre une note au sénat de Cracovie, pour que la milice de cette république ne soit composée que d'hommes n'ayant pas pris part à l'insurrection de Varsovie, et d'officiers ayant servi l'une des trois puissances.

— 405 individus (324 hommes et 81 femmes) sont morts subitement à Saint-Petersbourg en 1834. En 1835 ce nombre s'est élevé à 569.

— On écrit de Riga que jamais l'été n'a été aussi froid que cette année.

— La Grèce vient d'être divisée en districts ou gouvernemens.

— La Gazette d'Augasbourg dit que le pacha d'Egypte a fait sonder la chaîne des montagnes du Taurus par des ingénieurs italiens, et qu'on a trouvé à une profondeur de 40 pieds une immense couche de charbon de terre. Cette découverte est fort importante pour la navigation à la vapeur.

— Un journal étranger annonce comme terminés les différends de lord Ponsomby

avec la Porte. M. Churchill, négociant anglais, qui a reçu il y a quelques mois la bastonnade, et a été mis au cachot pour avoir blessé un jeune Turc à la chasse, recevra 50,000 fr. comme indemnité. On lui accordera en outre quelques avantages commerciaux. Ainsi, pour M. Churchill, à quelque chose malheur est bon.

— Le gouvernement mexicain a décrété un emprunt forcé de deux millions de dollars pour subvenir aux frais de la guerre.

L'Histoire du Peuple de Dieu, par Bertruy, a obtenu beaucoup d'éloges, et a essuyé de rudes critiques et même des censures fort imposantes. On regrettoit qu'un ouvrage rédigé avec talent fût déparé par des taches que ne permettoient pas d'en conseiller indifféremment la lecture. M. l'abbé Glaire s'est occupé de le revoir et de le corriger avec soin. Il a été encouragé dans ce travail par des ecclésiastiques respectables, et a cru rendre service aux familles chrétiennes, en faisant disparaître d'un livre fait pour elles tout ce qui avoit pu effaroucher des esprits sages. Nous examinerons attentivement les premières livraisons, dès qu'elles paraîtront, et nous espérons les trouver propres à satisfaire à la fois la piété et le bon goût.

La distribution des prix du collège de Pont-Levoy a eu lieu le 8 août. Un homme de lettres fort distingué, qui demeure dans le voisinage de cette maison, nous transmet sur la solennité littéraire des renseignemens auxquels son témoignage donne plus de poids.

La séance avoit été précédée d'exercices académiques, où l'on a pu juger le talent des maîtres, celui des élèves et la direction des études. Le jour de la distribution a commencé par une messe d'actions de grâces, chantée par tous les jeunes musiciens de l'école, et dont la musique étoit composée par M. Berbiguiet, un de leurs professeurs. Avant la distribution des prix, M. Rattier, professeur de philosophie, a prononcé un discours, où il a

considéré la religion comme le principe de toutes les sciences, qui ont pour objet le vrai et le beau, le bon et l'utile. Des pères chrétiens, des ecclésiastiques respectables, parmi lesquels étoit M. l'abbé de Belot, supérieur du grand séminaire de Blois, beaucoup de personnes honorables venues même d'assez loin, ont applaudi dans ce discours des pensées fort justes et des observations fécondes en applications au temps présent. M. Rattier, qui a été répétiteur à l'École Polytechnique, a remplacé à Pont-Levoy M. l'abbé Marvie, nommé l'année dernière chanoine de Contances.

La distribution des prix a suivi le discours. Les premières couronnes ont été pour la bonne conduite, les conférences religieuses et l'instruction religieuse. Là, comme ailleurs, les sujets les plus chrétiens sont ceux qui ont le plus de succès dans les classes. Ainsi, le jeune de Galember, qui a eu le prix de sagesse, a eu le plus de prix en philosophie. Le même a été reçu bachelier à Orléans, avec cinq boules blanches, succès assez rare dans les fastes universitaires.

La séance a été terminée par un hymne d'actions de grâces, exécuté par cent voix d'enfant, sous la direction de M. Hqs.

Desforges, chef de l'enseignement musical.

On sait que l'établissement est dirigé depuis plusieurs années par M. l'abbé Demeuré, ancien proviseur, que M. l'évêque de Blois a nommé chanoine-honoraire de sa cathédrale, et auquel le même prélat a donné des lettres de grand-vicaire.

Le Génie, Et Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 22 AOÛT.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 108 f. 75	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 25	
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 t. 05	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 000 fr 00	
Act. de la Banque. 2270 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 00	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1202 f. 50	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1227 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 765 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl. 100 f. 00	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 102 f. 78	Empr. Belge. 000 fr
Cortès, 00 fr. 00	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 070.	Empr. grec... 000 f.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU,

DEPUIS LA CRÉATION DU MONDE JUSQU'À LA RUINE DE JÉRUSALEM PAR TITUS;

PAR LE P. BERRUYER, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Revue CORRIGÉE et accompagnée de notes historiques et critiques, par une réunion d'ecclésiastiques, sous la direction de M. l'abbé GLAIRE, professeur d'hébreu à la Sorbonne. — Edition illustrée par plus de 300 gravures, vignettes, culs-de-lampe, lettres ornées, cartes géographiques, dessinés et gravés par les meilleurs artistes, et imprimés dans le texte.

L'ouvrage formera cinq volumes grand in-8° de 40 feuilles (640 pages) chacun, imprimés à grandes lignes.

Pour cette publication, il a été formé, par acte passé le 26 juillet 1836, devant M^e ROYER, notaire à Paris, une Société en commandite et par actions, dont on donne ici les principales clauses :

1^o La durée de la Société est de trois ans qui ont commencé le 1^{er} août 1836.

2^o Le fonds social est de 200,000 fr., divisés en 800 actions de 250 fr. chacune.

- 3° Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.
- 4° Le siège de la Société est établi à Paris rue du Dragon, 30. Les sieurs C. DESMÉ ET COMP. en sont les gérans.
- 5° La possession de l'action emporte l'adhésion pleine et entière de l'actionnaire aux dispositions des statuts.
- 6° Chaque action donne droit :
 1° A un intérêt annuel de 6 pour cent, payable par semestre, des 31 janvier et 31 juillet de chaque année;
 2° A un exemplaire *gratis* de l'ouvrage, dont le prix (50 fr.) équivalant à un dividende de 20 pour cent, ou, au choix de l'actionnaire, à une indemnité de 10 pour cent (25 fr.);
 3° A une part proportionnelle dans la TOTALITÉ des bénéfices;

- 4° Et enfin, à l'expiration de la Société, à une part proportionnelle dans la TOTALITÉ de la valeur de la propriété et du matériel.
- 7° Les gérans sont tenus de laisser 100 actions aux registres comme garantie de leur gestion. Ces actions sont *inaliénables* pendant la durée de la Société.
- 8° Les actionnaires ne peuvent être tenus à aucun appel de fonds en sus du montant de leurs actions.
- 9° Un comité de trois membres surveille les opérations. Les écritures spéciales, tenues dans la forme commerciale, sont constamment à jour et à la disposition du comité.
- 10° Il y a chaque année au moins une assemblée générale des actionnaires. Pour y être admis, il faut être porteur d'au moins quatre actions.

Les autres articles de l'acte sont analogues aux dispositions générales des sociétés de cette nature.

LES INTÉRÊTS SEMESTRIELS DES ACTIONS SERONT PAYÉS, SANS FRAIS, DANS CHAQUE CHEF-LIEU DE DÉPARTEMENT.

D'après les dispositions qu'on vient de lire, l'actionnaire qui choisit l'exemplaire *gratis*, auquel il a droit, est usuré, avant toute répartition de bénéfices, d'un *premier dividende* de 20 pour cent, en outre des intérêts à 6 pour cent; et l'actionnaire qui préférera l'indemnité de 25 fr. en remplacement de l'ouvrage, n'aura à payer que 225 fr. par chaque action de 25 fr.; ce qui, avec les intérêts, lui donne tout d'abord, pour la première année, et non compris les bénéfices à venir, un *premier dividende* de 16 pour cent.

On voudra bien remarquer aussi que les bénéfices et la propriété sont affectés **EN TOTALITÉ** aux actionnaires.

S'adresser, pour les demandes d'actions, à MM. C. DESMÉ ET C^o, directeurs-gérans, rue du Dragon, 30, à Paris. — Les souscripteurs d'actions n'ont à écrire qu'une simple lettre de demande indiquant le nombre d'actions qu'ils désirent; ils paient *sans frais*, à leur domicile, et après réception des titres, sur un mandat tiré sur eux par MM. C. DESMÉ ET C^o, directeurs-gérans.

La troisième action est déliée gratis aux personnes qui souscrivent pour douze.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION A L'OUVRAGE.

La nouvelle édition de l'HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU sera publiée soit par livraisons de 2 feuilles au prix de 50 cent., soit par demi-volumes de 20 feuilles au prix de 5 fr. — L'ouvrage entier formera 5 gros volumes grand in 8° de 40 feuilles chacun (60 pages), et coûtera 20 fr. à Paris. — Pour le recevoir *franc de port* par la poste, en province, il faudra ajouter 1 fr. 50 cent. par demi-volume.

ON NE PAIE CHAQUE VOLUME QU'APRÈS L'AVOIR REÇU.

Les habitans de la province, qui souscriront *directement avant le premier janvier prochain*, seront servis *franco par la poste*, moyennant une augmentation de 75 c. par demi-volume (au lieu de 1 fr. 50 c. prix de l'affranchissement ordinaire). Les deux parties formant le volume leur coûteront donc, rendus entre leur mains, 11 fr. 50 c. qu'ils devront faire passer *franc de port*, après réception, aux directeurs-gérans. — Ceux des souscripteurs qui préféreront payer à leur domicile devront le dire dans leurs demandes; ils

pourront de cette facilité moyennant un surcroît de 25 fr. par volume pour frais de recouvrement; les directeurs-gérans tireront sur eux un mandat de 12 fr. 50 c. après chaque volume complet. — Les envois seront faits par demi-volumes.

Tout souscripteur direct qui se fera inscrire pour six exemplaires, en recevra *gratis* un septième, et le tout lui sera envoyé *franco*, par demi-volume, et sans aucune augmentation sur le prix de Paris; mais s'il désire payer à son domicile, il devra consentir à supporter 3 fr. pour frais de recouvrement de chacun des cinq mandats qui seront successivement tirés sur lui, après l'envoi des sept exemplaires de chaque volume. — Chaque mandat sera alors de 63 fr.

Pour souscrire, il suffit d'une simple lettre adressée aux directeurs-gérans de la nouvelle édition de l'Histoire du Peuple de Dieu, rue du Dragon, 30, à Paris.

NOTA. On répète que les seules souscriptions adressées *directement* à l'administration jouissent des avantages relatés ci-dessus.

1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

JEUDI 25 AOÛT 1836.

NOTICE SUR LE PORTUGAL,
SUIVIE

**D'UNE COURTE RELATION DE LA NONCIA-
TURE DE LISBONNE,**

Depuis 1795 jusqu'en 1802;

PAR M. LE CARDINAL PACCA.

Pour comprendre l'état actuel du Portugal, il ne faut pas s'arrêter aux derniers événements; il faut remonter plus haut et voir comment a pu s'affaiblir dans ce pays l'empire des principes religieux, et s'altérer son respect inviolable pour l'autorité de l'Eglise et du Saint-Siège. Nul n'étoit plus en état que l'illustre auteur de cette notice, d'observer cette cause principale des révolutions qui agitent aujourd'hui une partie de l'Europe et qui la menacent toute entière. Le séjour qu'il a fait autrefois en Portugal lui a donné tout le loisir nécessaire pour juger en connoissance de cause. Les *Annales des Sciences religieuses*, de M. l'abbé de Luca, dans leur cinquième numéro, ont présenté un résumé des observations du cardinal, et y ont ajouté quelques considérations propres à les confirmer. L'article est de M. Theiner, savant Allemand, dont nous avons annoncé il y a quelques années la conversion à la religion catholique, et qui réside à Rome. Nous allons donner un extrait de son travail.

L'introduction des doctrines du jansénisme et des principes de nos soi-disant philosophes français fut l'arme dont on se servit pour attaquer et ruiner peu à peu l'esprit religieux de la nation portugaise. Les doctrines jansénistes, au point où elles

étoient arrivées vers le milieu du dernier siècle, étoient en effet tout ce qu'on pouvoit imaginer de meilleur pour renverser jusque dans leurs fondemens la discipline et le gouvernement de l'Eglise, et les principes du philosophisme étoient, comme on sait, ce qu'il y a de plus efficace pour ébranler la foi et les mœurs. Pour répandre plus à l'aise ces funestes germes, il falloit d'abord se débarrasser d'adversaires redoutables, et la perte des Jésuites fut jurée. On répandit contre eux des écrits remplis des calomnies les plus odieuses et les plus absurdes. Ces écrits furent composés et publiés par l'ordre de l'orgueilleux et despotique Pombal, qui gouvernoit le Portugal sous le nom du roi Jean VI. Son principal instrument paroit avoir été le docteur Joseph de Seabra da Silva, *desembargador* du tribunal des supplications, ou conseiller de la chambre des requêtes, et de plus procureur-général de la couronne. Ce fut lui qui, même après l'expulsion de la société, fit paroitre un ouvrage intitulé : *Dédiction chronologique et analytique de toutes les atrocités commises par les Jésuites depuis leur établissement dans le Portugal et ses colonies, au moyen d'un système constamment suivi*. Cette compilation, en 5 vol. in-8°, parut à Lisbonne en 1767 et 1768, et fut rédigée sur les ouvrages des Jansénistes français, que l'auteur cite comme des autorités irréfragables. Il y fait l'histoire des Jésuites de la manière la plus partielle et la plus passionnée, et leur impute tous les maux du Portugal. Aussi cet ouvrage plut au parti janséniste, et on s'empressa de le publier en

français. Un premier volume de la traduction parut à Paris, en 1769, sous le titre de *Recueil chronologique et analytique... Les Nouvelles ecclésiastiques* du 20 juin 1769 en donnent un long extrait et en font un grand éloge. Cela devoit être; la *Déduction* étoit le digne pendant des *Extraits des assertions*.

Mais Seabra n'en vouloit pas seulement aux Jésuites; la deuxième partie de sa *Déduction* est contre l'*Index* des livres défendus. Là, l'impudent auteur est d'un fanatisme qui va jusqu'à l'absurdité. Qui croiroit qu'il attribue à l'*Index* le massacre de la Saint-Barthélemi, la mort d'Henri II et d'Henri III, et le schisme des états qui se sont séparés de l'Eglise romaine? Que peut-on répondre à un auteur qui raisonne ainsi? Il dit que « les Jésuites, à l'aide de ce tribunal, ont forcé à fuir du Portugal tout ce qu'il y avoit d'hommes distingués par leur savoir, soit dans le clergé, soit dans l'ordre séculier, et que tous ceux qui ne purent se résoudre à abandonner leur patrie furent submergés tout vivans dans les eaux du Tage. De calcul fait, il n'en périt pas moins de deux mille, ainsi noyés sur les côtes voisines de l'embouchure de ce fleuve, ou assassinés. » Conçoit-on que l'on ose imprimer des calomnies aussi absurdes? Faut-il s'étonner après cela, que cet écrivain exalte tous les ennemis de l'Eglise, et pousse la bonne foi jusqu'à dire, en parlant de Fra Paolo: « Ce docte et pieux théologien de la république vénitienne, dont les écrits estimés de tous les esprits sages font autorité à Rome même, en dépit des calomnies de ses adversaires, qui les ont en même temps du genre humain. » Pour Fra Paolo, ~~il faut~~ renvoyer Seabra à Bossuet, qui a parfaitement jugé ce *calviniste*

en habit de moine. Frédéric lui-même disoit qu'en matière d'enseignement, les Jésuites ont fait leurs preuves; Pomhal, dans un édit par lequel il interdit à ces religieux toute espèce d'instruction publique dans le Portugal, les déclare dépourvus de toute capacité dans l'enseignement, et les accuse d'en avoir faussé les règles, et d'avoir amené la décadence des sciences dans le Portugal.

Après les collèges des Jésuites, l'Université de Coïmbre étoit encore une source de la pure doctrine: On la réforma, c'est-à-dire qu'on la bouleversa de fond en comble; on en expulsa des professeurs estimables par leur piété et par leur savoir, pour mettre à leur place des hommes imbus des principes les plus contraires à ceux de l'Eglise. Les doctrines d'un Quesnel, d'un Fébronius et d'autres dangereux novateurs furent enseignées ouvertement, et « la jeunesse de tout le royaume, dit l'illustre cardinal, et celle de plusieurs colonies qui aspirait aux charges et aux emplois civils et ecclésiastiques, obligée de venir faire à cette Université le cours de ses études, fut ainsi pervertie à l'école de ces nouveaux maîtres. » Non content d'avoir chassé les professeurs, on voulut bannir jusqu'aux méthodes qu'ils avoient suivies, et en 1772, le ministre fit publier en trois gros volumes in-8° les statuts de la nouvelle Université. Ces statuts contenoient le germe des doctrines pestilentielles qui devoient s'insinuer dans toutes les sciences. Le premier volume de ces statuts concerne la théologie; et comme la scolastique a déplu à tous les novateurs, on établit « que la théologie doit être réduite à un système tout-à-fait différent de celui des docteurs scolastiques, entre les mains desquels la science sacrée est



dégénérée en une théologie pointilleuse et sophistique, qui doit être bannie de l'enseignement, comme le reconnoissent les théologiens les plus pieux et les plus instruits..... Il faut, pour opérer cette indispensable réforme, composer pour toutes les parties de la théologie un cours nouveau et complet, un corps entier de théologie chrétienne à l'usage des écoles. » Le droit canonique devoit « se réduire également à un droit canonique national, et consister principalement dans la parfaite connoissance des libertés et des privilèges de l'église du Portugal. »

Le tribunal de la censure étoit un obstacle à la circulation des productions dangereuses pour la foi ou les mœurs. On l'abolit, non, comme on pourroit le croire, pour donner plus de liberté à la presse, mais afin de pouvoir propager impunément les nouveaux principes que l'on avoit adoptés. On érigea un nouveau tribunal tout dévoué à Pombal, et qui ne laissoit paroître que les ouvrages conformes à ses plans. Il fut permis d'attaquer l'Eglise par toute sorte de sophismes et de calomnies, et nul ne put élever la voix pour la justifier et la défendre. L'évêque de Coimbra, qui osa dans un mandement s'élever contre plusieurs mauvais livres et en interdire la lecture, fut déclaré rebelle, coupable du crime de lèse-majesté, et jeté dans un cachot, d'où il ne sortit comme tant d'autres victimes qu'à la mort de Joseph (1). La condition de l'Eglise se trouva donc plus triste en Portugal que dans les autres contrées de l'Europe, puisqu'on lui ôtoit la li-

berté qu'on accordoit à ses ennemis, et qu'elle se voyoit attaquée sans pouvoir se défendre.

L'Allemagne, par exemple, dit l'illustre auteur de la notice, étoit vers la même époque inondée d'une multitude d'ouvrages pleins en grande partie de principes erronés et schismatiques; mais il s'en publioit aussi plusieurs en faveur de la religion et du Saint Siège, dont la solidité, l'érudition, et quelquefois la pureté et l'élégance du style servoient de digue au torrent des mauvaises doctrines. Les ouvrages qui paroissoient en France, dans les Pays-Bas ou en Italie pour la défense de l'Eglise et du pontife romain, entroient librement et se répandoient sans obstacle dans toute cette grande contrée. On n'avoit aucun de ces avantages en Portugal. Dans les sept années que j'ai passées à Lisbonne, je n'ai pas vu qu'un seul ouvrage fût publié pour défendre les droits et l'autorité du siège apostolique, et les ouvrages qui s'imprimoient à cette fin dans les autres pays ne pénétoient que bien rarement en Portugal, soit par le grand éloignement, soit par les mesures qu'on prenoit pour les empêcher de s'introduire. Il arriva bientôt que les charges et les emplois publics se trouvèrent être occupés par des hommes prévenus de maximes et de préjugés hostiles au Saint-Siège, et comme ils ne pouvoient lire ce qu'ont écrit pour réfuter ces erreurs tant de savans dont ils ignoroient même les noms, ils persévéroient dans leurs idées, tenant pour incontestable, à l'exemple des anciens disciples d'Aristote, tout ce qu'ils avoient appris de leurs professeurs; et l'on voyoit sur les premiers sièges de la magistrature quelques-uns de ces grands docteurs qui se regardoient comme autant de membres de l'antique Aréopage, mettre leur gloire à lancer forcés arrêts et sentences contre le clergé.

On cite encore un ouvrage que fit publier Pombal pour accréditer son système. Cest ouvrage a pour titre : *Vraie méthode d'étudier pour devenir utile à la république et à l'Eglise,*

(1) Les *Annales* disent que ce prélat adressa plus d'une fois des remontrances au cardinal-patriarche de Lisbonne, Saldanha, qui se montra beaucoup trop complaisant pour Pombal.

adaptée au goût et aux besoins du Portugal, Valence 1746. C'est un recueil de vingt-sept lettres qu'un capucin italien étoit censé écrire à un de ses confrères à Coimbre. Ces lettres en deux gros volumes in-8°, sont remplies de calomnies grossières et ridicules. Si l'on ne savoit, dit le rédacteur des *Annales*, que ce recueil est d'un nommé Louis-Antoine Verney, archidiaque d'Evora, on pourroit l'attribuer au fameux père Norbert que l'on sait avoir passé quelque temps en Portugal, et qui s'y étoit mis aux gages de Pombal. Nous avouons que cette attribution nous paroît assez vraisemblable. Norbert, dont le nom de famille étoit Parisot, et qui prit aussi le nom de Platel, a bien pu prendre celui de Verney pour détourner les soupçons. Il se pourroit aussi que la date de 1746, si ce n'est pas une faute d'impression pour 1764, fût une ruse de l'écrivain de Pombal.

L'odieux ministre tomba enfin à la mort de Joseph, mais son règne n'avoit duré que trop long-temps; tout le mal qu'il avoit fait ne fut pas réparé, et tous les hommes pervers qu'il avoit mis en place ne participèrent pas sa disgrâce. Ce sont leurs successeurs qui conduisent aujourd'hui les affaires en Portugal : faut-il s'étonner que les droits de l'Eglise et du Saint-Siège soient si indignement méconnus, et qu'un prince poussé sans doute par leurs conseils ait cru pouvoir par un édit signé de sa main, déposer des évêques canoniquement institués? Faut-il être surpris d'avoir vu des ministres de ce petit royaume parler du chef suprême de l'Eglise universelle, avec plus de hauteur et de morgue que Bonaparte lui-même dans son courroux et au faite de la puissance. Ils ont appris de Pereira que la nomi-

nation aux évêchés étoit un attribut inséparable de la souveraineté, et que l'intervention du Pape en cette matière n'étoit nullement nécessaire. Telles sont les doctrines qu'ils appellent au secours de leur politique, et qui ont mis l'Eglise de Portugal dans le triste état où nous la voyons aujourd'hui. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Sa Sainteté a adressé au roi un bref de félicitation sur la conservation de ses jours; ce bref a été remis au prince par M. l'internonce.

M. Daniel Murray, archevêque de Dublin, qui étoit passé, il y a quelques mois, par Paris, allant à Rome, et qui, à son retour de cette dernière capitale, avoit été forcé de s'arrêter, pour indisposition, à Lanslebourg, en Savoie, est arrivé à Paris, se disposant à continuer sa route pour retourner dans son diocèse. Ce prélat, qui jonit d'une grande considération en Irlande, gouverne le diocèse de Dublin depuis 1823; il a succédé au docteur Troy, dont il étoit coadjuteur depuis 1809.

Il faut qu'il y ait dans les bureaux de certains journaux une fabrique de nouvelles toujours en activité. La fabrique s'occupe surtout de nouvelles relatives au clergé. Ainsi, il y a deux jours, deux journaux annonçoient comme *preuve des intrigues* du clergé catholique, les démarches que l'on fait en ce moment auprès de M. Sauzet. On vouloit obtenir de lui des allocations en faveur du clergé sur les fonds secrets. On mêloit les noms de deux respectables prélats dans ces intrigues, et on peignoit Rome *déjà par toutes sortes de moyens sur les recettes, secours et parties castuelles*. Vraiment, ces gens-là ne savent qu'imaginer. S'ils n'ont pas d'autre *preuve des intrigues* du clergé que les dé-

marches prêteldues, c'est une *preuve* qu'ils sont fort mal servis par leurs espions. Ce sont-là autant de contes à dormir debout. Le fantôme de *Rome dînante par toute sorte de moyens*, ne peut faire illusion qu'à des esprits fascinés. On sait assez que Rome ne *dîne* sur rien chez vous, mais nous avons au contraire bien *dîmé* chez elle à différentes reprises, par les contributions que nous lui avons imposées, par les statues et les tableaux que nous lui avons pris, et par les déprédations commises dans deux occupations successives, en 1798 et en 1809. Il est assez maladroit de nous forcer à rappeler ces souvenirs.

Le sacre de M. l'évêque de Séez a eu lieu dimanche avec un grand appareil dans le beau vaisseau de la cathédrale de Meaux. Tous les prêtres de l'arrondissement de Meaux, plusieurs ecclésiastiques des autres parties du diocèse et des diocèses voisins, d'autres du diocèse de Séez, occupoient les stalles du chœur au nombre de plus de soixante. Au milieu du chœur se trouvoient les autorités civiles et militaires en costume. Dans les chapelles de la nef on avoit dressé un amphithéâtre pour les dames. La cérémonie avoit attiré un grand concours; on n'avoit pas vu de sacre à Meaux depuis quatre-vingts ans.

M. l'évêque de Meaux, évêque consécrateur, étoit assisté de MM. les évêques de Châlons et de Nancy. La cérémonie fut fort imposante. Lorsqu'à la fin le nouvel évêque descendit les degrés du sanctuaire pour donner la bénédiction suivant l'usage, la sœur du prélat, mère de famille, se présenta portant dans ses bras une petite fille âgée de deux ans; elles reçurent la première bénédiction du nouvel évêque. Tout le clergé reconduisit les prélats à l'évêché. Là tous les prêtres présens du diocèse de Meaux et des laïques même vinrent les larmes aux yeux embrasser M. l'évêque de Séez, recevoir sa bénédiction et baisser son anneau. Ces adieux

furent touchans. Des vieillards se mettoient à genoux; le prélat s'agenouilloit presque avec eux, et les relevoit en pleurant. Apercevant un ecclésiastique du diocèse de Séez, il l'embrassa affectueusement en lui disant : *Je suis à vous désormais*. Les regrets que le prélat laisse à Meaux sont un bien bon augure des sentimens qu'il inspirera à ses diocésains. Ses paroissiens lui ont fait présent d'un ornement magnifique en drap d'or.

M. le cardinal-archevêque d'Auch a chargé M. l'abbé Fenasse, son grand-vicaire, d'informer le clergé du diocèse que l'ouverture de la retraite ecclésiastique aura lieu le 30 août. Les exercices en seront donnés par M. l'abbé Goudelin, qui a déjà prêché avec succès de semblables retraites dans le même diocèse et dans plusieurs autres. La retraite durera jusqu'au mardi 6 septembre. M. le grand-vicaire, dans sa circulaire du 3 août, exhorte les ecclésiastiques à profiter de ce secours spirituel qui leur est offert.

M. England, évêque de Charleston, n'aura pas trouvé à Lyon M. l'évêque de Bardstown, comme il l'espéroit. Celui-ci est parti pour Marseille le 17 au matin, laissant à Lyon d'heureux souvenirs par sa piété, sa douceur et son humilité. M. l'évêque de Charleston est arrivé dans la même ville le 18. Ce prélat avoit quitté Saint-Domingue le 21 mai, et Charleston le 11 juin; il a passé par l'Irlande et l'Angleterre, et sera dans quelques jours à Rome. On suppose qu'il pourra rejoindre M. Flaget à Marseille.

Une mesure bien étrange a été prise successivement dans plusieurs départemens; elle a excité bien des réclamations. Les amis de la religion et ceux de l'humanité ont fait entendre des plaintes trop légitimes. Des journaux de province ont cou-

battu avec force cette mesure, et le *Journal du Bourbonnais*, entre autres, a publié plusieurs articles à ce sujet. L'*Emancipateur* de Cambrai vient aussi de s'élever contre cette fatale innovation. La mesure en question consiste en ce qu'il n'y aura plus de tours dans les hôpitaux pour les enfans exposés : il faudra les conduire tous au chef-lieu du département. Il est aisé de prévoir quel sera le sort de la plupart de ces enfans, menés très-loin par tous les temps, par le froid, par le chaud, etc. Ils périront presque tous. Sans doute on a pris ce parti par des raisons d'économie ; mais faut-il par économie tuer tous ces petits misérables ? La charge de ces enfans est lourde pour les départemens, j'en conviens ; mais la responsabilité de leur mort sera plus lourde encore pour les administrateurs qui prennent des déterminations si peu philanthropiques, j'allais dire si cruelles. Ont-ils bien calculé les suites d'une décision si dure ? croient-ils qu'elle arrêtera les désordres ? Hélas ! le libertinage n'en continuera pas moins ; les infanticides n'en seront pas plus rares, peut-être même se multiplieront-ils davantage ; car il pourra paroître plus court et plus sûr à une malheureuse de jeter à la mer, par exemple, son enfant, que de lui faire faire un voyage de vingt ou trente lieues.

Ces observations ont déjà été présentées à l'autorité. Des administrateurs d'hospices ont déjà réclamé contre cette mesure ; ils ont fait valoir les considérations d'humanité. De telles plaintes et de tels motifs ne seront-ils pas entendus dans un temps si fécond en projets philanthropiques, et où tout ce que l'on nous dit de notre civilisation et de la douceur de nos mœurs ne doit pas faire craindre une mesure qui équivaut à un arrêt de mort pour tant de petits malheureux ?

La même mesure vient d'être publiée dans le Calvados par arrêté du préfet. Les enfans exposés ne pour-

ront être reçus qu'à l'hôpital de Caen ; il faudra les conduire là de toutes les extrémités du département. Il n'en arrivera guère, ou ils n'arriveront que pour mourir. Magnanime saint Vincent-de-Paul, combien votre sensibilité se fût émue du sort de tant d'infortunés !

Une scène scandaleuse vient de révolter la population de Louhans, diocèse d'Autun. Dans la nuit du 2 au 3 août, des individus, échauffés par le vin et la débauche, se sont introduits dans le cimetière, les uns portant, en guise de cierges, des chandelles allumées, les autres chargés de conestibles et de bouteilles. Les cérémonies religieuses consacrées aux morts ont été indignement parodiées, et d'un lieu qui rappelle des souvenirs de religion et de deuil, on a fait le théâtre d'une orgie mêlée de blasphèmes. Un journal s'étonne d'avoir à raconter de pareilles scènes dans un temps où, dit-il, le mouvement religieux est si général et si prononcé, et il en conclut que *les ravages de la philosophie matérialiste se continuent dans certaines classes, et que l'ignorance est encore de la plus stupide incuréculée ; ce qui n'est que trop vrai.*

La distribution des prix au collège Saint-Michel, tenu par les Jésuites, à Bruxelles, a eu lieu le 17. M. Gizzi, intèrnonce, y présidoit. On remarquoit parmi les assistans M. l'abbé de Ram, recteur de l'Université catholique, M. de Gerlache, premier président de la cour de cassation ; MM. de Sécus et de Sinet, de la chambre des représentans, et beaucoup d'ecclésiastiques et de parens des élèves. Une symphonie a été exécutée par des élèves du collège d'Alost, et une petite pièce sur la lecture a été représentée par six élèves. Le collège Saint-Michel ne fait que commencer et n'a encore que deux cours ; mais peu à peu on y complétera l'instruction. Beaucoup de parens en Belgique ont

toute confiance aux soins des Jésuites.

Les colléges d'Alost et de Namur, tenus par eux, ont cette semaine leurs exercices littéraires. Le programme des cours embrasse toutes les sciences qui peuvent faire partie de l'éducation. Il y a des cours de droit naturel, d'histoire naturelle, de géologie, etc., et on ne néglige rien pour mettre les jeunes gens au niveau de l'état actuel des connoissances humaines.

On a reçu des nouvelles de M. l'évêque de Vincennes, qui, comme on sait, étoit parti du Havre le 1^{er} juin avec plusieurs missionnaires. Leur passage a été fort long. Pendant les trente premiers jours, les vents ont été presque constamment contraires, et on a même éprouvé deux tempêtes. Les missionnaires, dont pres que aucun ne connoissoit encore la mer, ont été malades pour la plupart, et quelques-uns même ont beaucoup souffert; mais sur la fin du voyage ils étoient bien. Tous ont édifié par leur patience et leur empressement à s'assister les uns les autres. On a pu rarement dire la messe; ceux qui n'avoient pas ce bonheur recevoient la communion. Il y avoit sur le bâtiment près de 230 passagers, dont 200 allemands; les deux tiers de ceux-ci étoient catholiques. M. l'évêque a chargé deux de ses missionnaires, MM. Muller et Scheffer, de leur donner des soins. Heureusement qu'il n'y a point eu de maladie grave.

Nous avons nommé les missionnaires qui devoient partir avec M. l'évêque; un seul s'est trouvé malade au Havre: c'est M. Domig, prêtre allemand. Il est revenu depuis à Paris, et il paroît que l'état de sa santé ne lui permettra pas de tenter le voyage. Des dix-neuf missionnaires partis, un est pour le diocèse de Cincinnati, un autre pour celui de Philadelphie, et dix-sept pour Vincennes. Ils étoient

tous pleins de zèle et d'ardeur pour l'œuvre à laquelle ils se sont dévoués.

Le 17 juillet, après quarante-sept jours de traversée, on se croyoit près d'arriver à New-York; il étoit temps, les provisions étoient finies; on n'avoit plus ni pain ni vin, et on étoit réduit au biscuit et à l'eau avec du salé. Les missionnaires supportoient avec gaieté ces privations, et faisoient une retraite de trois jours pour se préparer au débarquement.

On a publié à Edimbourg le premier rapport sur l'établissement des Sœurs de Charité nouvellement formé dans cette ville. Il y a précisément deux ans qu'une colonie de onze religieuses, parmi lesquelles étoient deux écossaises, partit du couvent de Chavagnes, diocèse de Luçon, pour se rendre en Ecosse, où elles étoient appelées par M. l'évêque catholique d'Edimbourg. C'étoit une grande nouveauté au milieu d'une population presbytérienne. Les religieuses françaises furent cependant bien reçues: elles s'installèrent dans le couvent de Sainte-Marguerite, qui leur avoit été préparé, et se mirent en état de se consacrer aux œuvres pour lesquelles elles avoient été appelées.

Le rapport a pour but de faire bien connoître la nature d'une institution qui peut n'avoir pas été assez bien comprise de tous en Ecosse. Il montrera aussi aux personnes généreuses qui ont favorisé l'établissement le résultat de leur bienveillante assistance.

Les deux grands objets du zèle des Sœurs sont l'éducation des jeunes filles pauvres et le soulagement des malheureux et des infirmes. Elles ont dû prendre les moyens de remplir ce double but. En mai 1835, elles se sont fixées dans un local commode dans la vieille ville d'Edimbourg, où elles pourront tenir à l'aise leurs écoles. Elles ont aussi un petit établissement où un médecin donne des con-

sultations gratuites aux pauvres qui ne pourroient être admis dans les autres établissemens de charité de la ville ; de là elles vont visiter les malades privés de secours : déjà leurs soins n'ont pas été inutiles aux pauvres ; et quoique leurs ressources soient loin d'être en rapport avec leurs besoins, cependant elles ont soulagé des malades et instruit des ignorans. Le montant des dons et souscriptions s'est élevé à environ 7000 f., et les dépenses pour le loyer de la maison, pour le mobilier, pour les remèdes, le linge et les vêtemens à distribuer aux pauvres, se sont montés à environ 200 fr. au-delà des recettes.

Outre ces dépenses, il a fallu en faire d'autres pour la réparation et la distribution de la maison, pour la nourriture et l'entretien des religieuses ; mais ces dépenses n'ont point été payées sur les fonds recueillis à Edimbourg. Parmi les dons reçus du dehors, on doit compter principalement une somme de 2700 à 2800 fr. reçue des catholiques anglais ; avec ces dons, quelques autres venus d'ailleurs, et la recette des écoles, on a pu faire face aux premiers frais de l'établissement. On espère pouvoir faire subsister les religieuses sans toucher aux dons d'Edimbourg.

La plus grande économie règne dans l'établissement. Incessamment on n'aura plus de maîtresse du dehors à payer, et les religieuses suffiront à tout. Les travaux à l'aiguille qui occupent les enfans formeront une ressource, et il y a maintenant de jeunes filles assez habiles pour exécuter tout ce qu'on commanderoit en ce genre.

Pendant plusieurs mois on a fait toutes les semaines à Milton-House des distributions de pain aux pauvres ; mais le nombre des demandeurs est devenu si considérable qu'il a fallu y renoncer. On se borne aujourd'hui à visiter les malades et à porter des secours à ceux qui sont dans le be-

soin. Outre les pauvres auxquels on a donné de l'argent ou des vivres, il y en a 230 qui ont reçu différens articles de vieux vêtemens, et 430 malades sans ressources ont reçu des remèdes et ont été visités par le médecin de l'établissement. Dernièrement les religieuses ont recueilli une famille de jeunes orphelins, et une quête a été faite pour eux à Edimbourg et à Leith.

Le rapport a été vu et approuvé par M. André Garuthers, vicaire apostolique d'Edimbourg. On désireroit en ce moment établir à Edimbourg un asile pour les petites orphelines : on en a déjà cinq pour commencer. Ce sera un nouveau bienfait que l'on devra à la charité des bonnes religieuses. Cette œuvre ne doit pas nous être étrangère à nous autres Français. Ces religieuses sont de nos compatriotes ; elles n'ont quitté leur patrie que pour aller servir ailleurs la religion et l'humanité. Nous devons à bien des titres nous intéresser au succès de leurs soins, et ce seroit une heureuse pensée que de s'associer à leurs efforts et à leurs bonnes œuvres. Nous nous féliciterions d'en inspirer le désir à quelques âmes généreuses.

POLITIQUE.

Si nous voulions exprimer ce que le droit monarchique renferme de puissance, ce seroit la personne du roi Ferdinand VII que nous choisirions pour exemple. Rarement des princes d'une moindre valeur de caractère et d'une plus grande médiocrité se sont rencontrés sur le trône. Et cependant voyez l'Espagne avec lui ou sans lui ! Voyez ce que cette tête royale de plus ou de moins apporte de différence, non-seulement au dedans, mais au-delors de son royaume. Lui vivant, tout étoit calme dans ses états. Au milieu de ce pays de tempêtes et d'agitations furieuses, toutes les discordes étoient endormies. Il suffisoit de la présence de son droit, de son incontestable droit, pour imposer silence aux passions

fanatiques et aux frénésies révolutionnaires.

Lui mort, toute la face du royaume est subitement changée, bouleversée et méconnoissable. Il semble qu'il ait emporté avec lui l'ordre public, le repos et la vie de toute l'Espagne. C'est que son titre de souverain légitime n'est plus là pour rien garder, pour commander le respect, pour présider aux destinées de la nation, et empêcher la société de se dissoudre. Ce que c'est donc qu'un homme de moins à la tête d'un peuple, quand cet homme en est le chef naturel par droit de naissance et d'hérédité, quand son pouvoir repose sur une base fixe, et que l'usurpation n'y a point fait brèche !

Si ce que nous venons de dire ne suffit pas pour faire comprendre tout ce qu'il y a de paix, de bon ordre, de garanties et de sécurité, renfermé dans le seul nom d'un prince légitime, écoutez le témoignage rendu à ce même titre par un forcené révolutionnaire, par le président des cortès dont la constitution de 1812 étoit émanée. Dans une audience solennelle où il fut admis en 1814, au retour de Ferdinand VII dans ses états, ce hardi *constituant* aborda son roi plutôt en qualité de factieux qu'en qualité de sujet. Tout en lui reprochant de la manière la plus libre et la plus insolente les malheurs dont son absence avoit été cause, et la déconsidération où il avoit laissé tomber sa couronne, son caractère royal et sa famille, il ne put s'empêcher de lui dire : *Votre chute a failli entraîner celle de la nation.*

A notre avis, rien ne peint mieux que cette insolence la valeur du titre d'un roi légitime. En effet, comme vous le voyez, en voici un qui paroît abaissé, ravalé, déchu autant qu'un souverain puisse l'être aux yeux de ses sujets. On va jusqu'à oser lui dire en face, chez lui, officiellement, qu'il n'est plus considéré de l'Espagne que comme un prince avili et dégradé. Et toutefois, on se trouve forcé de reconnaître que sa chute a failli entraîner celle de la nation. Assurément, ce n'est pas à son mérite personnel que cet hommage

est rendu, puisqu'on lui prodigue les dernières marques de mépris. C'est donc à l'absence momentanée de son droit monarchique qu'on attribue les dangers qui ont failli amener la ruine de l'Espagne ? Or, ne paroît-il pas singulier qu'on n'ait si bien senti ces choses là avec Ferdinand VII que pour les oublier avec Charles V ?

Quand il y auroit en Espagne autant de nations que de provinces, c'est tout au plus s'il y auroit de quoi s'entendre sur la quantité d'applications qu'on y fait du mot national. Toutes les espèces de vœux y sont nationaux, n'importe de quelle part ils viennent; tous les manteaux dont on se couvre sont nationaux; toutes les opinions se disent nationales. Il n'est pas jusqu'aux égorgés des hôpitaux, des prisons et des convents qui ne paroissent se croire nationaux, et représenter des idées nationales.

Cependant, lorsqu'on examine un peu les choses de près, on trouve beaucoup à rabattre de toutes ces nationalités. D'abord, il faut rabattre de l'armée nationale de Marie-Christine, quatre corps d'auxiliaires étrangers dont on auroit peut-être bien de la peine à faire des nationaux dans leurs propres pays. Il faut rabattre les réfractaires de ses levées de cent mille hommes qui fuient ou se cachent. Il faut en rabattre ceux qui la quittent pour se déclarer soldats de la nation et insurgés nationaux. Enfin, il faut en rabattre les déserteurs qui abandonnent le parti national de Madrid pour le parti non moins national de don Carlos.

Au milieu de toutes ces bigarrures de nationalités, on ne peut s'empêcher de sourire en voyant la reine Marie-Christine se raccrocher à la nationalité des cortès, et dire sérieusement que c'est là pour elle la *représentation de la volonté nationale*. Et si cette volonté nationale, qui a décidé dernièrement que la légitimité royale seroit bannie à perpétuité du royaume d'Espagne, venoit à trouver que l'usurpation n'est pas une chose plus sa-

crée? Il nous semble que c'est être bien modeste ou bien téméraire que de passer ainsi condamnation sur un point aussi capital; et que, dans un pays qui offre autant de ressources en fait de vœux nationaux, on ne devoit pas être si prompt à ne s'en réserver qu'un seul pour toute fortune.

PARIS, 24 AOUT.

Le roi de Naples et le prince de Salerne, son oncle, ont quitté Paris aujourd'hui, et sont allés déjeuner à Fontainebleau. Le général Gourgaud a dû les accompagner jusqu'à cette ville.

— Le duc d'Aumale et le duc de Montpensier sont partis avant-hier à cinq heures du matin pour le château d'Eu, accompagnés de leurs précepteurs.

— On parle de M. Guilleminot pour l'ambassade de Madrid. D'autres donnent M. de Bois-le-Comte pour successeur à M. de Rayueval.

— Tous les ambassadeurs qui étoient à leurs campagnes, dans un rayon de quatre ou cinq lieues autour de la capitale, sont revenus à Paris à la nouvelle des événemens d'Espagne.

— Le ministre de la guerre a chargé plusieurs officiers d'état-major de lever les plans des principales batailles de la campagne de 1814.

— L'ordonnance qui constitue définitivement le corps des officiers de santé des régimens et des hôpitaux militaires vient de paraître dans le *Moniteur*.

— Le gouvernement vient d'envoyer des inspecteurs dans les départemens, chargés de vérifier les comptes des hospices, d'examiner la manière dont ces établissemens sont tenus, et avec quel soin ont été élevés les enfans trouvés.

— Il y a des journaux qui voient des révolutions partout, et on ne sait pourquoi. Plusieurs feuilles ont dit ces jours-ci qu'il y avoit eu un mouvement révolutionnaire en Calabre, et que cette nouvelle avoit avancé le départ du roi de Naples. Rien heureusement ne s'est confirmé.

— La cour d'assises de la Seine a été

occupée pendant quinze jours d'une accusation de fabrication d'un faux billet de 500,000 fr. et d'un faux testament. M. Séguin, ancien munitionnaire, étoit décédé laissant une fortune considérable; du moins on devoit le penser en raison de ses goûts fort simples pour ne pas dire davantage. Aussi croyoit-on que sa succession alloit se liquider sans embarras. Il n'en fut pas ainsi; on trouva un testament qui bientôt argué de faux, compromit une nièce par alliance de M. Séguin, madame de Wailly. Un sieur Horner, ancien mécanicien, qui a fait plusieurs fois faillite, d'après l'accusation, se présenta aussi comme créancier pour 500,000 fr. au moyen d'un prétendu billet à ordre souscrit par M. Seguin, pour paiement d'un procédé chimique vendu à ce dernier. Un ami de Horner, le sieur Lourlet, fut compromis et appelé avec lui devant la cour d'assises.

Horner et Lourlet ont été déclarés aujourd'hui par le jury coupables d'avoir altéré ou fait altérer les écritures apposées par M. Séguin au dos d'un billet, d'avoir fabriqué ou fait fabriquer deux lettres, mais le dernier avec des circonstances atténuantes. La dame de Wailly, reconnue non coupable de fabrication du testament, a été déclarée coupable d'avoir fait usage de cette pièce sachant qu'elle étoit fautive, mais avec des circonstances atténuantes. Lourlet et la dame de Wailly ont été condamnés à trois ans de prison et 300 fr. d'amende, et Horner à cinq ans de réclusion avec exposition. Les jurés ont formé une demande en grâce pour madame de Wailly.

— Le tribunal de police correctionnelle (sixième chambre), s'est encore occupé hier de saisies d'armes prohibées. M. Caron, armurier, a été condamné à 3 fr. d'amende; M. Bourbé, aussi armurier, à 1 fr. d'amende. MM. Rousseau, Vivier, Mirande et Lemoine, qui, quoique ne faisant plus partie de la garde nationale, n'en avoient pas moins conservé leurs fusils et les sabres qui leur avoient été confisqués par l'état-major de leur légion, ont été condamnés chacun à 1 fr. d'amende. Le tribunal

a en outre ordonné la confiscation des armes saisies. Plusieurs marchands de curiosités, chez lesquels avoient été trouvés des sabres turcs et différentes armes étrangères de prix, ont été renvoyés des poursuites dirigées contre eux.

— Une feuille de Nantes avoit annoncé l'achat, par le gouvernement, et la suppression des Mémoires de M. Rœderer.

M. le baron Rœderer, ancien préfet, vient d'écrire à plusieurs journaux que son père n'a pas laissé de Mémoires.

— M. Navier, membre de l'Académie des sciences, section de mécanique, inspecteur divisionnaire-adjoint des ponts-et-chaussées, est décédé dimanche dernier.

— Toutes les cours et tribunaux entreront en vacances du 1^{er} au 3 septembre pour deux mois.

— Un journal pense que la Bibliothèque royale ne sera pas entièrement fermée cette année pendant les vacances, ainsi qu'elle l'étoit d'ordinaire.

— Un journal judiciaire donnoit ces jours-ci à ses abonnés une petite anecdote fort amusante : ainsi le fameux Vidocq, arrêté par des assassins, auprès du pont Louis-Philippe, auroit été reconnu, et ces derniers se seroient éloignés aussitôt avec une sorte de respect et d'effroi. Il est fâcheux que cette petite nouvelle soit démentie aujourd'hui par le *Journal de Paris*.

— Si nous sommes, depuis quelques jours, un peu tranquilles dans la capitale, il n'en est pas de même dans la banlieue, que les voleurs semblent avoir choisie pour exercer leur coupable industrie. Dimanche dernier, des voleurs se sont introduits dans une maison de la commune de Thiais, près Choisy-le-Roi, et ont enlevé un beau tapis de billard, après l'avoir décloué. Un autre drap avoit été remis dès le lendemain, mais la nuit suivante il fut encore dérobé. Plusieurs autres vols ont été aussi commis dans la banlieue.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un violent incendie a éclaté, dans la

nuit du 16 au 17 août, à Villers Bocage (Calvados). Plus de trente maisons et leurs dépendances ont été totalement consumées.

— Un fripon est allé jouer l'homme opulent et l'homme d'importance à Brives-la-Gaillarde. Il a assez bien réussi. C'étoit vraiment à qui se seroit doper pour obliger M. le comte, à qui l'hébergeroit le plus honorablement, à qui aussi videroit sa bourse dans ses mains; car M. le comte qui attendoit une forte somme de Bordeaux n'avoit pas toujours le gousset fort garni. M. le comte fut aussi prié d'être parrain, et promit qu'il laisseroit à sa filleule une terre dont il alloit faire l'acquisition. Mais tout s'évanouit un matin, et la rougeur monta au front de chacun, lorsqu'on sut qu'on avoit eu affaire à un forçat qui avoit rompu son ban.

— On mande de Saint-Diziers qu'on a le projet de joindre la Saône à la Marne, et qu'on prend des nivellemens à cet effet jusqu'à Langres et jusqu'à Gray.

— L'*Annongiateur* dit que la foudre a tué du même coup dans la commune de Vesdun, le 11, quatre personnes et beaucoup de moutons.

— Le maréchal de camp Deviau est mort le 17, à Marthon (Charente).

— Le dernier recensement de la population du département de la Charente a produit les résultats suivans : Garçons, 96,193; hommes mariés, 75,859; veufs, 8,983; filles, 90,454; femmes mariées, 75,690; veuves, 17,947 — Total, 365,126.

— Une exécution devoit avoir lieu au Puy, mais le condamné est mort la veille; ce qui, dit-on, a fort désappointé les amateurs nombreux de ces horribles spectacles.

— On lit dans le *Journal de Niort*, que le tonnerre est tombé sur la prison de Belle Croix, et qu'il a tué deux prisonniers et en a blessé onze.

— Les deux pourvois de la *Gazette du Limousin* ont été rejetés; il reste donc au gérant de cette feuille à subir trois mois de prison et à payer 4,000 fr. d'amende. A peine l'huissier avoit-il notifié le

rejet , que déjà les gendarmes étoient au domicile de M. Laurent pour le conduire en prison. Il étoit en voyage pour terminer quelques affaires de famille avant de se constituer de nouveau prisonnier.

— Douze chevaux qui étoient allés boire à une fontaine de Limoges sont morts dans la nuit. On a trouvé , en examinant les eaux de cette fontaine. qu'elles avoient été empoisonnées par du vert-de-gris , provenant sans doute du lavage de quelques objets en cuivre.

— Le maire de Tulle ayant donné sa démission , le 2^e adjoint s'est aussi démis de ses fonctions.

— M. Le Férec , capitaine de frégate , commandant en second la division des équipages de ligne à Brest , vient de mourir.

— M. Fulchiron , étant allé visiter la prison de Perrache , à Lyon , vit une femme qui n'étoit plus retenue que pour 30 fr. de frais de justice. M. Fulchiron paya , et cette malheureuse sortit. L'action du député de Lyon nous surprend moins , car beaucoup d'autres en auroient fait autant , que la rigidité de la justice.

— La cour d'assises de Grenoble vient de condamner Morel et Mallaval , l'un à 15 ans de travaux forcés , l'autre à 12 ans de la même peine , pour avoir donné à Joseph Mortinon un breuvage narcotique et enivrant , qui a occasionné la mort de ce malheureux.

— La cour d'assises du Var vient de condamner Belmondy père , aux travaux forcés à perpétuité , et son fils , à 20 ans de travaux forcés , pour avoir assassiné leur frère et oncle. Le lendemain du jugement. Belmondy fils a dit au procureur du roi que lui seul étoit coupable de l'assassinat de son oncle.

— La chambre des mises en accusation , statuant sur les réquisitions du ministère public , contre la *Gazette du Languedoc* , a déclaré n'y avoir lieu à suivre , tant contre la *Gazette* que contre M. le duc de Fitz-James , qui , par deux lettres à M. le procureur-général , avoit demandé d'être seul poursuivi.

— La chambre de commerce de Marseille a été informée officiellement que le refus absolu de tous les bâtimens à vapeur provenant de l'ouest , ordonné par le magistrat de santé de Naples , a été révoqué à l'égard des paquebots venant de France , sans avoir relâché ni à Gènes , ni à Livourne. Dans ce cas ils seront encore soumis toutefois à la quarantaine de quatorze jours. décrétée le 18 juillet par le conseil de santé.

— Le général Bugeaud étoit encore à Marseille le 19.

— Le nommé Richard , privé de ses facultés intellectuelles , avoit été recueilli fort jeune par une dame de Lormont , près Bordeaux , la veuve Musset , qui l'a toujours traité comme un fils malheureux. Cette dame , ayant désiré voir les funérailles de M. le cardinal de Cheverus , sans perdre de vue néanmoins celui qui ne pouvoit guère se passer de ses soins , amena Richard avec elle. Mais bientôt la foule les sépara , et ce fut en vain que la veuve Musset chercha son protégé par toute la ville. Au bout de quinze jours , il fut retrouvé , à la grande satisfaction de sa bienfaitrice. Il avoit vécu , sans qu'on sache comment , tout ce temps-là dans les landes. La veuve Musset , dont on ne peut trop admirer le bon cœur , s'est encore chargée , depuis deux ans , d'un autre infortuné privé , comme Richard , de ses facultés intellectuelles.

— Il vient de se former une compagnie pour l'établissement d'une ligne de paquebots à vapeur entre Bordeaux et le Havre.

— Un boucher de Claracq et un menuisier d'Asson viennent d'être condamnés par la cour d'assises de Pau à 5 ans de travaux forcés , pour avoir apposé de fausses signatures sur un acte notarié. Et de quoi s'agissoit-il donc pour ces malheureux ? En vérité , on le donneroit à deviner en cent mille. Ils vouloient tout simplement s'approprier un vieux baudet.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le voile qui cachoit les événemens de

Madrid est enfin déchiré ; nous les connaissons tous. Le sang a coulé, comme on devoit s'y attendre. parce que les révolutions ne marchent jamais sans des crimes, que quelques uns appellent de dures nécessités. Aussitôt qu'on sut à Madrid que la régente, dans la nuit du 12 au 13, avoit provisoirement accepté la constitution, il s'y manifesta une grande agitation. La populace se mit à parcourir les rues, en criant : *Vive la constitution ! mort aux ministres !*

Le 14 au matin, pendant que Vigo, ministre de la guerre, étoit à Saint-Ildefonso, un engagement eut lieu entre des gardes nationaux qui avoient repris l'uniforme, et un bataillon d'infanterie de ligne. Des coups de feu partirent, et le sang coula. Il paroît qu'au même moment, divers corps de la garnison, depuis longtemps travaillés par les associations secrètes, fraternisoient avec le peuple ; ce qui dut nécessairement intimider les soldats qui vouloient remplir leurs devoirs, et faire triompher sur-le-champ l'anarchie. Cependant l'effervescence croissoit, et les bandes déjà fort audacieuses devenoient d'un instant à l'autre plus menaçantes, lorsque le ministre de la guerre survint avec les ordonnances dont nous avons parlé dans notre dernier Numéro.

Une lettre du 16, de Madrid, représente cette ville comme dans la plus affreuse anarchie. Tous les anciens ministres et leurs amis sont obligés de se cacher pour ne pas être tués, une vile populace demandant hardiment leurs têtes, un journal, *El Castellán*, sollicitant dans ses meurtrières colonnes leur arrestation et le *châtiment de leurs méfaits*. Quézada, qui fuyoit, a été massacré par des gardes nationaux, à deux lieues de la capitale, et l'*Eco* ose dire qu'il avoit provoqué ce *châtiment*, en foulant aux pieds les droits d'un peuple libre. comme si les premiers assassinats commis ne devoient pas amener d'autres assassinats. A la date du 16, l'influence du nouveau ministère étoit presque inaperçue dans la ville.

— Les troupes qui ont commencé la révolution à Saint-Ildefonso, ont amené,

le 17, la régente et la jeune Isabelle à Madrid. Sans doute qu'ainsi conduites, elles ressembloient plutôt à de pauvres prisonnières qu'à deux reines. La veille, on avoit prêté serment à la constitution.

— La régente a ajourné la réunion de la commission préparatoire des cortès, qui avoit été fixée au 16.

— Un décret rendu à Saint-Ildefonso, le 14 août, nomme ministre de la justice par intérim, don J. Landero y Corchado ; ministre de la guerre, *id.*, don A. G. Camba ; ministre de la marine, *id.*, don M. Moreno. Don Mariano Egea est chargé du ministère des finances pendant l'absence de M. N. Ferrer.

— L'argent manque de plus en plus à Madrid. Les événemens qui viennent de s'y passer, et ceux qu'on redoute encore, ne sont certainement pas faits pour relever le crédit de ce malheureux pays.

— L'*Espagnol*, dont les rédacteurs ont fait place à d'autres, donne mille louanges à la révolution et à la régente, pour avoir accepté la constitution. Il appelle la prisonnière de Madrid *la mère des Espagnols*. Nous craignons fort que cette pauvre mère n'ait affaire à des enfans bien ingrats.

— La *Gazette de Madrid*, qui a aussi changé de style, rend un compte pompeux de la pose d'une pierre provisoire de la constitution. Tout s'est passé, comme on le pense bien, le mieux du monde. Les cloches ont sonné, les maisons étoient tapissées, et la joie étoit grande.

— Une colonne de l'armée d'Aragon, qu'on avoit appelée pour maintenir le bon ordre dans la capitale, est arrivée comme tout étoit terminé.

— Il y a eu quelques excès commis à Valence, lorsqu'on y a proclamé la constitution.

— Les troupes de Basilio, maitresses de la route de l'Aragon, ont intercepté dernièrement pendant plusieurs jours les correspondances de Madrid.

— Plusieurs journaux ont publié un ordre du jour du général Lebeau qui a remplacé en Espagne le général Bernelle,

dans lequel il annonce aux troupes sous ses ordres qu'il a été nommé par Louis-Philippe au commandement des soldats français maintenant en Espagne. Le *Moniteur* annonce que c'est une erreur qu'il est bon de rectifier, que le général Lebeau a été seulement autorisé à passer au service de la régence.

— Le journal ministériel du soir ne donne aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne. Cette feuille, malgré le télégraphe dont elle reçoit les nouvelles, se borne à répéter les nouvelles des journaux du matin.

Le *Moniteur belge* de dimanche annonce que le général Wilmar a été nommé ministre de la guerre en remplacement de M. le général Evain, qui a donné sa démission.

— L'administration des hospices de Gand a trouvé le moyen d'augmenter ses revenus, en louant 1,500 fr. le droit de chasser sur quelques-unes de ses propriétés.

— Pour juger à quel point la licence de la presse est portée en Belgique, il suffit de citer ce passage d'un journal, le *Folksvriend*, qui paraît depuis quelque temps dans ce pays : *Mettez en balance, d'une part la conduite de votre roi-citoyen, fils de monsieur Egalité, et de l'autre la conduite du meurtrier Alibaud, et nous verrons de quel côté se trouvera le plus de perversité ou le plus de vertu.*

— M. Hume, qui n'est jamais le dernier à parler lorsqu'il est question de la haute chambre, a attaqué vivement lord Lyndhurst à la dernière séance des communes, et après s'être plaint avec amertume de la chambre des lords et de ses amendemens, a fini par dire que, si le roi n'exerçoit pas sa prérogative, il faudroit en venir au refus de l'impôt. On a tenu le même langage ailleurs, et l'on a fait une révolution; qu'on dise après cela que M. Hume et ses amis veulent le repos de l'Angleterre.

— Le Musée britannique a acheté une collection de gravures de maîtres néerlandais 5,000 liv. st. Il a acheté encore

pour 5,000 livres de vases de la collection de feu M. Durand de Paris.

— D'après un journal étranger, l'ouverture des cortès qui devoit avoir lieu à Lisbonne le 16 août, a été renvoyée au 11 septembre. On dit que le ministère aura une majorité de 10 à 12 voix. Mais est-ce là une majorité capable de rassurer? et l'ajournement des cortès n'auroit-il pas été décidé pour avoir le temps de travailler les membres douteux?

— On écrit de Berlin que le célèbre docteur Hufeland, doyen des médecins allemands, est dangereusement malade.

— Les suicides se sont élevés à Berlin pendant les années 1851, 1852 et 1853 à 104.

— La cour de Vienne a dû se mettre en voyage le 16, afin d'être rendue le 1^{er} septembre à Prague.

— Le choléra sévit toujours en Hongrie; mais il n'a montré en aucun lieu une intensité aussi grande qu'en 1851. A cette époque, il enleva dans plusieurs villes le cinquième de la population. A Peth, où il est depuis quatre mois, il a fait périr près de 500 personnes, et la population de cette ville est d'environ 85.000 âmes.

— Un storting extraordinaire est convoqué à Christiania (Norvège) pour le 15 octobre, à l'effet de prendre en considération différents objets de haute importance.

— Les journaux de New-York du 25 juillet, contiennent des nouvelles du Texas. Les forces mexicaines s'élevant à 6,000 hommes environ, se sont avancées jusqu'aux Nucces, sous les ordres des généraux Urréa et Bravo. Deux cents hommes de cette division ont été dirigés sur San-Patrinio. L'armée texienne se tenoit dans le voisinage de Vittoria. La division mexicaine, envoyée précédemment au Texas avec Santa-Anna, et que le général Urréa a voulu faire entrer de nouveau dans le Texas, a refusé de s'avancer au-delà des Nucces. Le général Santa-Anna a été conduit chargé de fers de Columbus au quartier-général de l'armée texienne.

HISTOIRE D'IRLANDE, par Thomas Moore.

Il existoit déjà deux histoires estimées de cette île, où le catholicisme lutte avec de si généreux efforts contre les obstacles que l'on voudroit opposer à ses progrès; mais comme leurs auteurs (O'Halloran et Plowden) ne visent principalement qu'à instruire la jeunesse, l'on ne pouvoit s'attendre à y rencontrer ces profondes recherches scientifiques et ces aperçus ecclésiastiques qui sont nécessaires à éclairer la postérité. Dans le volume que voici, ces deux conditions se rencontrent, et le génie de Thomas Moore y présente aux yeux du monde chrétien un spectacle unique dans son genre, de la manière dont furent transformées en enfans de la vraie Eglise des tribus plongées préalablement dans toute la barbarie de la superstition païenne.

La première partie de ce livre traite fort au long de l'origine celtique des Irlandais, de leurs anciens rites idolâtres, de l'état de leur littérature primitive, et enfin des nombreuses colonies étrangères qui jadis s'y établirent. L'auteur nous transporte ensuite à l'époque où la foi fut annoncée à ces insulaires. C'étoit jusqu'ici une opinion généralement reçue, que jamais, avant saint Patrice, la nouvelle du salut n'avoit été portée chez les aborigènes de l'Irlande. Moore, au contraire, nous apprend qu'il y existoit déjà, avant l'arrivée de cet apôtre, un évêque nommé Palladius. A cette occasion, il cite Eusèbe et Vincent de Beauvais, pour montrer que saint Jacques-le-Mineur, avoit lui-même visité ce pays pour y prêcher l'Evangile.

Saint Patrice, après s'être séparé en Angleterre de saint Loup et de saint Germain d'Auxerre, envoyés tous les trois par le pape Célestin, débarqua dans la province d'Ulster, en Irlande, au moment où Sixte III venoit de monter sur le trône pontifical. Aussitôt des succès miraculeux couronnèrent son zèle infatigable. Par une conduite des plus judicieuses, au lieu de vouloir détruire directement certains usages qui prévalaient chez ce peuple, il se contenta de leur donner de nou-

velles destinations. C'est ainsi que la fête de Samhin, que l'on observoit à l'équinoxe du printemps, se trouva coïncider avec celle de Pâque. Les feux qu'allumoient les Irlandais païens au solstice d'été continuèrent, et se conservent même aujourd'hui à la veille de la Saint-Jean; et la pierre druidique, en se couvrant d'une autre pierre transversale, se transformoit en la croix du Sauveur. A dater de ce moment, tout l'aspect de l'île fut changé; des saints illustres de l'un et de l'autre sexe passent devant nos yeux. L'Irlande n'imita pas ces nombreuses nations étrangères, qui, après avoir reçu avec une joie apparente la parole de Dieu, sont retombées néanmoins dans leur ancien état d'indifférence. La première ferveur de cette île, loin de s'atténuer, alla toujours en croissant, et voici ce qu'en dit l'auteur lui-même (p. 295):

« L'ardent empressement et la rapidité avec lesquels l'Irlande avoit embrasé la foi nouvelle, avoit tellement l'apparence de cet enthousiasme qu'éveille souvent la simple nouveauté, qu'il paroîtroit naturel qu'un refroidissement eût succédé à cette excitation, et qu'une telle explosion de zèle religieux dans toute la masse du peuple, dépouillé entièrement comme il le fut de l'exaltation que produit la persécution, fût tombée dans un état d'engourdissement et de dangereuse indifférence. Mais en ceci, comme sous tous les autres rapports, le changement qui s'étoit opéré dans l'esprit du peuple d'Irlande, étoit particulier et sans exemple; et quel que trappant que fût leur zèle à adopter la nouvelle religion, la constante ferveur avec laquelle ils étoient maintenant attachés à ses doctrines et à sa discipline, étoit encore plus remarquable. »

L'auteur, après avoir exposé très au long la nature de la discussion qui s'étoit élevée parmi le clergé de l'île, sur la célébration de la Pâque, et après avoir montré avec quelle soumission l'Irlande se conforma sous ce rapport, à la coutume de l'Eglise universelle, dès que le Saint-Siège l'eut éclairée là-dessus, s'occupe ensuite des divers travaux des missionnaires irlandais

sur le continent. C'est ainsi qu'il se plaît à énumérer la grande quantité de conversions opérées en Suisse par Gallus, qui y fonda l'abbaye de Saint-Gall; les succès des saints *Fursa, Uetan* et *Poillon*, en Brabant, où s'élevèrent sous leurs yeux plusieurs monastères. Il nous transporte ensuite aux bords du Rhin, où saint Fridolin, surnommé le Voyageur, fonda une église à Seekingen; et en Franconie, où saint Killian s'acquit le glorieux titre d'apôtre de ce pays.

En résumé, bien que ce premier volume de l'Histoire d'Irlande ne descende pas au-delà du commencement du huitième siècle, il offre néanmoins au lecteur curieux un recueil de faits historiques fort remarquables. En outre, le lecteur chrétien pourra découvrir dans toutes les pages des marques non équivoques des solides sentimens religieux qui animent l'ame de l'illustre auteur. C. O.

On a inséré dans quelques journaux des éloges à perte de vue de l'ouvrage de M. l'abbé Caron, intitulé *Démonstration du catholicisme*, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est celui dont nous avons rendu compte, tome LXXX, page 545, sauf qu'il n'y avoit alors qu'un volume et que l'auteur en a depuis ajouté un autre. Cette addition a-t-elle été pour modifier son système? Il ne paroît pas. L'auteur prétend échapper à la condamnation pontificale par des distinctions subtiles. Il proteste de sa soumission future, et en attendant il soutient l'infailibilité de la raison générale. Il a eu le temps cependant de réfléchir sur l'Encyclique et sur la censure des évêques. Nous ne nous permettrons de lui faire qu'une petite objection; c'est que la raison générale étant infailible, le système de M. Caron est par là même condamné, puisqu'il a aujourd'hui si peu de partisans.

Au surplus, l'infatigable auteur annonce encore un 3^e vol. pour montrer comment la raison générale conduit au catholicisme. Il ne s'agira plus après cela que de trouver des lecteurs. Toutefois la *Revue des deux Mondes* place le livre de

M. Caron au nombre des plus remarquables productions de la philosophie contemporaine, et la Gazette de Picardie dit que cet ouvrage offre un modèle de type philosophique, et que c'est une logique pressante et serrée qui rappelle la manière d'Abbadie et de Nicole. Ou n'a pas des amis pour rien.

Les tables des tomes XLI à LXXXII de l'*Ami de la Religion*, annoncées depuis si long temps, sont enfin terminées et paroîtront mardi 30 de ce mois. Les abonnés qui n'en auroient pas fait la demande et ceux qui l'ayant faite auroient lieu de craindre par le laps de temps écoulé que cette demande n'eût été oubliée, sont priés de faire connoître leurs intentions. On n'a tiré qu'un petit nombre, et il seroit possible qu'en différant trop on s'exposât à ne pouvoir se procurer ces tables.

1 Vol. in 8°. Prix : 3 fr. et 3 fr. 50 c. pour les départemens. A Paris, au bureau de ce Journal.

Le Gérant, Le Desque.

BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 1831. 60	R. d'Esp. 00 f.
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 15	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
TROIS p. 070, j. de juin. — 79 f. 60	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Quatre 172 p. 070, j. de mars 00 fr 60	Empr. Belge. 103 fr.
Act. de la Banque. 0000 f. 00	Empr. d'Haïti. 000 f.
Empr. national. 000 f. 00	Empr. grec... 0000.
Bons du Trésor. 0 010	
Rente de la Ville de Paris. 0000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1207 f. 50	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1230 f. 00	
Caisse Hypoth. 765 fr. 00	
R. de Napl. 98 f. 95	
Emp. rom. 102 f. 1/2	
Curtès, 00 fr. 010	
R. d'Esp. 3 p. 00 010.	

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

SAMEDI 27 AOUT 1836.

**DE L'UNION DE LA RELIGION
ET DE LA SCIENCE.**

(Troisième article.)

Nous avons vu qu'il y avoit des sciences en rapport nécessaire avec la religion, et d'autres qui en étoient indépendantes. Mais il n'en est aucune sur laquelle l'esprit de la religion ne puisse heureusement influencer.

L'Histoire, par exemple, n'a point une liaison essentielle avec la religion ; mais si elle néglige celle-ci, et à plus forte raison si elle l'outrage, de combien d'avantages n'est-elle pas privée ? à combien de dangers ne s'expose-t-elle point ? Si elle remonte au berceau du genre humain, elle n'y trouve, à l'aide du raisonnement, qu'un immense chaos que l'intelligence de plusieurs générations seroit impuissante à débrouiller. L'existence du monde, la formation de l'homme, la source du langage, le principe de toute règle morale deviennent autant d'énigmes inexplicables. Si elle se jette pour saisir quelque rayon de lumière dans l'étude des fastes religieux de l'Inde, de l'Egypte, de la Perse, elle y trouve des idées, des croyances qui peuvent se coordonner avec les titres de la révélation chrétienne, mais qui, considérées philosophiquement, ne présentent que d'insolubles problèmes. Cette partie de l'Histoire tient par beaucoup de liens à la métaphysique, à l'étude du droit naturel, à la morale et au droit des gens. Tout marche avec ordre, et la lumière jaillit de toutes parts, si l'historien est religieux, s'il admet l'action toute puissante du Créateur, s'il

reconnoît une loi imposée par lui à l'homme, la chute de ce roi de l'univers, sa réhabilitation ; l'homme est encore un être bien mystérieux, mais il n'est plus une chimère remplie de palpables contradictions. La religion me révèle aussi l'origine de la société. Je sais d'où vient le pouvoir, quelle est sa source et ses droits, quels sont les droits et les devoirs de ceux qui obéissent ; autant de choses que la science séparée de la religion a livrées à une éternelle contradiction.

Quand l'historien, au lieu de remonter aux origines, décrit la vie d'un peuple, ou raconte l'un des épisodes de cette vie, l'exactitude de son récit ne dépend pas à la rigueur de ses principes religieux ; toutefois l'écrivain sans religion étant difficilement moral, il ne voit dans les événemens les plus instructifs que des faits indifférens, ou, ce qui est plus malheureux, il détourne ces grandes leçons au profit de quelque dangereuse erreur. Sous de telles inspirations, l'Histoire manque aussi d'unité, ou bien l'unité n'est qu'artificielle.

Celui qui se donne la mission de dérouler une imposante série d'événemens sans tenir aucun compte de la providence qui en a réglé le cours, abandonne le fil unique propre à le conduire dans le labyrinthe. C'est celui qui guide les plus beaux comme les plus humbles génies ; c'est la loi universelle du monde moral. Cette loi une fois abandonnée, il ne reste que des systèmes. Parcourez toutes les solutions qu'ils ont inspirées, vous les trouverez multipliées à l'infini. Elles ne seroient pas dénuées de vérité, si elles ne recevoient qu'une application

partielle. Elles indiquent ordinairement des causes réelles ; mais l'erreur est de faire de chacune d'elles une cause universelle. L'unité manque par un autre motif , si la providence nous fournit l'explication de la marche générale de l'humanité, les lois morales nous donnent une règle invariable et fixe pour la juger. L'écrivain irréligieux devant être sceptique , ne peut ni saisir d'une main ferme cette règle, ni l'appliquer avec assurance.

L'écrivain irréligieux est ou vénal, ou passionné. Nous pourrions citer tel historien dont les jugemens ont varié autant de fois que le pouvoir a changé de mains. La vénalité du magistrat, livrant la justice pour quelques deniers, n'est pas plus coupable que cette odieuse forfaiture qui prodigue les dénis de justice, l'adulation, élève ou abaisse, ravit ou donne injustement à une multitude d'hommes quelque chose de bien autrement précieux qu'un sac d'écus ou un champ en litige.

La psychologie, qui consiste à connoître les phénomènes de l'ame, et qui par là même peut se borner rigoureusement à leur observation, n'a pas un besoin indispensable de la religion. Mais si elle la méconnoît, elle se consumera dans une contemplation minutieuse de ces phénomènes. Elle multipliera d'ingénieuses, mais de bien stériles discussions. L'esprit s'élèvera à peine jusqu'à quelques notions morales. Il ne pourra prendre son vol jusqu'à la théodicée, et étendre au loin ses utiles investigations dans l'immense domaine de la morale. Il deviendra impuissant à comprendre toutes les sciences qui en dépendent. Il sera nul pour la philosophie du droit, et chose étonnante, après s'être épuisé dans l'étude de l'homme, il sera inhabile à se con-

duire. Partout on le verra stationnaire et immobile comme l'homme statue dont Condillac a entrepris l'anatomie intellectuelle.

On peut, sans être religieux, connoître l'économie sociale et politique. Il est évident que l'industrie, en suivant des voies où la religion n'a jamais marché, n'a pas laissé que de faire de rapides progrès. Mais il n'est pas moins démontré qu'en méconnoissant la religion, elle a méconnu la dignité de l'homme. Elle n'a point calculé ce qu'il étoit possible de donner de bien-être à une nation, mais ce qu'une nation pouvoit donner d'écus à quelques spéculateurs. Elle n'a aspiré à multiplier les hommes que comme instrumens de fabrication, et ces instrumens, elle les a placés pour les soins au-dessous de l'animal, pour l'éclat et la recherche au-dessous du fer et de la pierre. Et lorsqu'elle s'est aperçue qu'ils avoient un conseiller dangereux dans le désespoir de la misère, elle s'est émue, non pour des êtres créés à l'image de Dieu, mais pour la sécurité des machines qui produisoient l'or, et pour l'or qui donnoit le luxe avec toutes les jouissances matérielles de la vie. Une vérité terrible lui a été révélée ; c'est que le lion qui déchiroit impitoyablement les rois, quand la main de la religion ne le caressoit pas, pourroit bien aussi la déchirer elle-même. Puisse-t-elle comprendre que, si elle peut prospérer sans la religion, et marcher peut-être pendant quelque temps avec plus de vitesse, elle ne peut, sans elle, être assurée d'un long et tranquille avenir.

Les sciences physiques qui semblent plus indépendantes que les autres de la religion, lui doivent cependant de pouvoir devenir un principe de moralité. En rappelant la présence de Dieu au milieu de ses œuvres, elles aident



à forner tous les sentimens qui élèvent jusqu'à cette source inépuisable du beau et du bon. Sous l'inspiration chrétienne, elles devieient aussi plus désintéressées. Le désintéressement contribue plus qu'on ne le pense à leurs progrès. Bacon, en parlant des expériences, en compte de différentes espèces, et entr'autres les *frugifères* et les *lucifères*. Le physicien irrégulier n'a pas assez de désintéressement pour se livrer à ces grandes et belles spéculations qui révèlent une des lois de la nature encore inconnue. Il n'est pas assez solitaire, assez méditatif, pour trouver comme Newton dans un petit phénomène le système du monde, ou la décomposition de la lumière. Il saura bien déduire de ces grandes découvertes quelques applications pratiques; mais il recherchera avant tout celles qui lui offrent une utilité personnelle. Cette observation s'applique à toutes les branches des connoissances humaines; peu s'en faut qu'on ne range aujourd'hui parmi les esprits rêveurs ceux qui ne cherchent pas à tirer de leur savoir un profit ou un agrément immédiat. Aussi partout les hommes propres à s'illustrer dans les lettres et dans les sciences sont-ils mêlés à ce que la société a de plus turbulent, à ses plaisirs, à ses affaires, à ses intrigues. Tous les ressorts de l'ame se détendent dans ces mouvemens remplis de contre-coups brusques et multipliés. Le physicien religieux n'aime point tout ce bruit dont le plus austère philosophe s'accommode à merveille. Animé d'un véritable dévouement pour la science, il entend quelque chose de semblable à la voix qui parle à l'homme juste: *«Je te conduirai, lui est-il dit, dans la solitude, et là je parlerai à ta noble intelligence; je t'éleverai jusqu'au prin-*

cipe de toute vérité. Tu verras à ma lumière les bornes, et tout à la fois la puissance de ton génie. Mais je serai un charme pour ta foiblesse, et je donnerai un nouvel aiguillon à ta force. Tu auras pour la science quelque chose de cet amour pur et désintéressé que la plus sublime piété inspire pour moi-même. Dans cet amour les inspirations soudaines, les magnifiques illuminations de ton ame prendront le caractère d'un ineffable ravissement.»

Il est inutile de citer ici les arts libéraux. Notre musique est née dans l'Eglise. Si elle peut produire hors de son enceinte des effets ravissans, au moins faut-il reconnoître que la religion lui a donné des inspirations qui n'appartiennent qu'à elle. Il n'est pas moins incontestable que cet art, lors même qu'il fait entendre des accens profanes, a besoin de la morale chrétienne pour ne pas devenir un moyen puissant de séduction.

Sur la peinture et la sculpture, nous laisserons parler M. de Maistre, qui se montre sur ce sujet aussi vrai qu'éloquent :

«A la renaissance des arts, le Christ et ses héros s'offrirent à l'imagination des artistes et lui demandèrent des chefs-d'œuvre d'un ordre supérieur; l'art antique avoit senti et rendu le *beau idéal*; le christianisme exigea un *beau céleste*, et il en fournit des modèles dans tous les genres; les vieillards, les jeunes gens, les enfans, les femmes, les vierges sont des êtres nouveaux qui semblent défier le génie... La beauté mâle dans sa fleur respire sur la figure des anges; en eux se réunit la grâce sans mollesse, et la vigueur sans rudesse. Ils ont la beauté des deux sexes, et cependant ils n'ont point de sexe. Le goût même se croiroit coupable s'il y pensoit. Une éternelle adolescence brille sur ces visages célestes; jamais ils n'ont été enfans, jamais ils ne seront vieillards; en

les contemplant nous avons une idée de ce que nous serons lorsque nos corps se relèveront de la poussière pour n'y plus rentrer.

• L'enfance surnaturelle se montre déjà dans ces inimitables chérubins que Raphaël a placés au-dessous de la reine des anges dans l'un de ses plus beaux tableaux. Ces têtes sont pleines d'intelligence, d'amour et d'admiration. C'est la grâce des amours fondue dans l'innocence et la sainteté. Mais tous ces efforts de l'art ne sont que des préparations, et comme des degrés qui doivent élever l'artiste jusqu'à la figure de l'*Enfant-Dieu*... Le *Verbe*, qui se rapetisse pour nous, en voilant sa grandeur, n'a pas voulu s'éclipser. Le nuage qui couvre l'astre épargne l'œil sans le tromper, et jusque dans les moindres traits de l'enfance mortelle on sent le Dieu....

• L'art antique a su nous montrer dans le Laocoon le plus haut degré de souffrance physique et morale sans contorsion et sans difformité. C'étoit déjà un grand effort de talent de nous représenter la douleur à la fois belle et reconnoissable. Cependant il ne nous suffit plus pour peindre le Christ sur la croix. Qui pourra nous montrer le Christ humainement tourmenté et l'homme souffrant divinement?... Cependant ce modèle même *inarrivable* ne laisse pas que d'élever et de perfectionner l'artiste.

Nous ne pouvons citer tout au long ce passage, que M. de Maistre termine par des observations pleines de goût et de charme sur les tableaux de la sainte Vierge. Il signale avec beaucoup d'esprit l'erreur de ceux qui donneroient la palme à des compositions d'un autre genre; ils confondent, dit-il, *ce qui plaît et ce qui est beau*, ou, en d'autres termes, ce qui plaît aux sens et ce qui plaît à l'intelligence. Quoi qu'il en soit de cette réflexion, il est certain que l'art doit à la religion une source sinon supérieure, au moins nouvelle de sublimes inspirations. Elles sont si bien

son ouvrage, que, lorsque d'habiles artistes ont manié un pinceau que la religion ne dirigeoit plus, la beauté *céleste* a disparu. Au lieu de traits inspirés, les têtes des anges et des saints n'ont plus eu que des traits réguliers. A une attitude divine a succédé une contenance qui n'étoit pas toujours noble. Mais ce qu'il y a de moins contestable dans toutes nos réflexions, c'est que la religion seule empêche la peinture et la sculpture, comme la musique, la poésie, les lettres, de devenir un moyen de corruption. Si l'impiété va jusqu'au matérialisme, les arts descendent bien au-dessous de l'art païen. Celui-ci trouvoit dans les dieux et les héros un beau idéal qui resplendissoit dans ses productions. L'art matérialiste méconnoît jusqu'à la noblesse naturelle à l'homme. En offensant d'ailleurs la morale, il est bien plus coupable que par la ruine du goût.

Quoi de plus misérable que la littérature athée! Les passions coupables y perdent même le seul charme qu'elles puissent causer à l'imagination. L'athée ne peut admettre une lutte terrible entre le vice et la vertu; et sans cette lutte terrible, il n'y a plus d'intérêt dans la peinture du cœur humain.

Ce que nous venons de dire ne contient que de foibles aperçus sur un vaste sujet; mais il suffit pour rappeler des idées qui ne sont pas nouvelles, et pour inspirer à ceux qui y seroient demeurés étrangers, le désir de les méditer. Peut-être trouveront-ils aussi qu'en parlant de l'influence de la religion sur la science, nous avons eu le bonheur de nous défendre autant d'une exagération inutile, que de concessions qui, pour être devenues fort communes, n'en sont pas moins très-coupables. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le Saint-Père a nommé M. l'abbé Lorette Santucci chargé d'affaires du Saint-Siège près la cour de Toscane.

PARIS. — On croyoit être au terme des délais pour la nomination aux évêchés vacans ; mais la démission des ministres va encore prolonger une incertitude fâcheuse pour les diocèses. On a parlé dans le public d'offres faites, et même de refus. Les journaux ont désigné quelques noms tantôt pour Bordeaux, tantôt pour Saint-Flour. Quel que soit le mérite des sujets indiqués, il est certain que ces choix n'ont pas été faits.

On se rappelle qu'il a plu à M. le préfet du Pas-de-Calais d'exiger le dépôt des mandemens de M. l'évêque d'Arras à la préfecture. Nous avons combattu cette prétention dans deux articles du 14 et du 24 mai, et nous avions cité un Mémoire de M. Luez sur cette affaire, et des adhésions de MM. Odilon-Barrot, Comte et Crémieux. Ce sont des autorités de quelque poids que l'opinion d'avocats qui ne sont pas soupçonnés de trop de partialité en faveur du clergé.

Quoi qu'il en soit, un journal d'Arras annonce que les prétentions du préfet ont été repoussées. La réclamation de la veuve Bocquet, imprimeur de M. l'évêque d'Arras, a été favorablement accueillie, et le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire où il déclare que l'art. 14 de la loi du 21 octobre 1814 n'est point applicable aux mandemens des évêques, attendu que ce sont-là des actes d'administration de la juridiction épiscopale.

Il faut espérer que ce petit échec rendra M. le préfet plus réservé.

La réponse de Rome, dont nous avons parlé dans le Numéro du 9

août, et qui avoit été faite à M. de la Myre en 1826, touchant les croix et les tableaux du Chemin de la Croix qui seroient changés de place, n'étoit point en forme authentique ; elle devoit cependant servir de règle, puisqu'il n'y en avoit pas d'autre sur quoi on pût s'appuyer. Maintenant cette réponse doit céder à la décision que nous avons insérée dans le Numéro ci-dessus, et on ne peut pas dire pour cela que la congrégation des indulgences se soit réformée à cet égard.

On a souvent demandé si on pouvoit appliquer aux anneaux d'or ou d'argent ornés d'une dizaine de nœuds, dont quelques personnes pieuses se servent pour réciter le chapelet, les mêmes indulgences qu'aux *Couronnes déprécatoires*. Un respectable prélat ne pouvant par lui-même résoudre la question d'une manière certaine, quelque éclairé qu'il soit, en a écrit le 30 mai au souverain pontife. Sa Sainteté a fait répondre par Son Em. M. le cardinal Castracane, préfet de la congrégation des Indulgences, que cette application ne peut avoir lieu. La lettre suppose que du moins il faudroit pour cela une concession spéciale ; ce qui en effet paroît conforme aux principes théologiques sur la matière des indulgences.

La réponse de M. le cardinal Castracane est du 10 des calendes d'août, c'est-à-dire du 23 juillet dernier. Peut-être convient-il que cette décision soit connue, et pour qu'on ne puisse douter de son authenticité, nous sommes autorisé à nommer le prélat qui avoit consulté le Saint-Père sur la question ; c'est M. l'évêque du Mans qui a publié, il y a quelques années, un ouvrage si exact et si utile sur les indulgences.

Le 16 août, une salle d'asile et une école de Frères ont été ouvertes pour la paroisse Saint-Germain, à Amiens, en présence du préfet, des autorités locales, et des dames inspectrices de la salle. Le lendemain,

une messe solennelle a été célébrée dans la paroisse par M. l'abbé Vœclin, grand-vicaire, en présence de M. l'évêque et d'un nombreux concours. M. l'abbé Caron, curé de Saint-Germain, a prononcé un discours, et une quête a été faite pour les salles d'asile. On sait que M. Morgan de Belloy, ancien maire d'Amiens, a légué pour les deux établissements une somme qui a presque suffi pour la construction des bâtimens.

Le reproche banal d'intolérance du clergé vient d'être reproduit dans une circonstance où le clergé ne mérite certainement aucun blâme. Un jeune homme nommé Ollivier, qui s'étoit fait saint-simonien et qui avoit prêché cette doctrine à Orléans avec beaucoup de chaleur, est mort à Alexandrie en Egypte. Sa mère qui demeure à Meung-sur-Loire a demandé pour lui un service qui a été refusé par le curé et par M. l'évêque d'Orléans. Et l'on trouve cela extraordinaire ! Quoi ! l'Eglise seroit obligée de prier pour un ennemi de la religion, pour un homme qui a parlé contre elle, puisqu'il a prêché le saint-simonisme ! Le simple bon sens dit que l'Eglise ne doit de prières qu'à ses enfans, et non pas à ceux qui l'ont abandonnée et insultée.

La commune de Blavincourt, diocèse d'Arras, et arrondissement de Saint-Pol, avoit été, à l'époque du concordat, réunie, pour le spirituel, à celle de Manin. L'église fut démolie, et il n'en restoit que les fondations et quelques débris de la tour. Ces débris et l'emplacement furent mis en vente, il y a cinq ans, par l'acquéreur, les habitans se réunirent pour les acheter, au prix de 100 fr. L'année suivante, une somme de 100 fr. fut votée pour la restauration de la tour. Les habitans se mirent d'eux-mêmes à déblayer le sol, et commencèrent les travaux d'une nouvelle église. On les força

de suspendre jusqu'à ce qu'ils eussent l'autorisation du préfet. Aussitôt un plan et un devis sont dressés, des arbres sont donnés, des journées de travail sont offertes. Riches et pauvres ont rivalisé de zèle. L'autorisation obtenue, on s'est mis à l'ouvrage, et grâce aux sacrifices généreux de ces bons paysans, aidés des communes voisines, les constructions ont été achevées. M. l'abbé Pruvost, curé de Manin, qui dessert en même temps Beaufort et Blavincourt, a voulu se charger à lui seul de toute la décoration intérieure.

Le conseil municipal de Narbonne s'obstine à refuser toute allocation de fonds aux Frères des Ecoles chrétiennes; il persiste à se mettre à cet égard en opposition avec les vœux de la population. Le 13 de ce mois, il devoit délibérer sur la demande d'une allocation de fonds que l'on renouveloit chaque année depuis la révolution. Le conseil refusa. Les Frères, qui, depuis six ans, n'étoient soutenus que par les efforts de la charité, et qui probablement voyoient la difficulté de continuer, annoncèrent qu'ils seroient obligés de se retirer. La classe ouvrière s'émut à cette nouvelle. On se plaignit hautement; on s'attroupa; des pierres furent lancées dans les vitres de quelques conseillers municipaux. Il fallut envoyer la force armée pour dissiper les rassemblemens.

Le choix si important d'un archevêque pour la province ecclésiastique du Haut-Rhin avoit été fixé au 4 mai; c'étoit à Fribourg en Brisgau, où l'archevêque a son siège, que l'élection devoit avoir lieu. Une lettre du Saint-Père, du 30 mars, exhortoit le chapitre à choisir un prêtre éclairé, d'une foi pure et de mœurs exemplaires. L'élection fut annoncée dès la veille par le son des cloches des deux paroisses. Le jour même, toutes

les cloches de la cathédrale indiquèrent la cérémonie. M. de Vicari, doyen du chapitre, célébra une messe votive du Saint-Esprit. M. Beck, conseiller intime du grand-duc de Bade et directeur de la section des affaires du culte catholique, y assistoit comme commissaire du prince. Les chanoines reçurent la communion. Après la messe, le doyen du chapitre entonna le *Veni Creator*. On se rendit en procession à la sacristie. Le chapitre, le commissaire du grand-duc avec son secrétaire, le notaire apostolique M. Buchegger, les trois doyens voisins, MM. Schneider, Kramer et Leute, comme scrutateurs, enfin, deux témoins avec le syndic du chapitre entrèrent dans la sacristie.

Le doyen ayant prononcé une courte allocution, les chanoines vinrent lui remettre la formule de leur serment, et récitèrent le *Confissor*. Le notaire apostolique leur donna à chacun la liste des candidats, et ils s'approchèrent successivement de la table et déposèrent leurs billets dans un calice. Les scrutateurs les tirèrent tous et les remirent au notaire apostolique qui compta les voix, et désigna l'élu. Le premier membre du chapitre demanda à celui-ci s'il acceptoit la dignité. En cas de consentement, et sur la déclaration faite par le commissaire du grand-duc qu'il n'y avoit de la part du prince aucun obstacle à l'élection du candidat, on devoit le saluer archevêque, l'annoncer au peuple et le conduire en procession dans l'église, pour y faire sa prière.

Il étoit une heure et demie quand l'élection fut terminée. Le premier chanoine, M. Hug, monta en chaire, et annonça au clergé et au peuple que les voix étoient tombées unanimement sur M. de Vicari, doyen du chapitre et évêque de Macra, mais que le prélat refusoit. Il ajouta qu'après plusieurs actes, le chapitre n'ayant pu s'accorder sur le choix d'un candidat, l'élection étoit remise à un autre jour.

Elle eut lieu le 11 mai; on observa les mêmes formalités que la première fois; mais l'élection fut bientôt terminée. A dix heures un quart, au signal donné par le son des cloches, M. Martin, pro-vicaire-général, annonça en chaire que la majorité absolue s'étoit réunie sur M. le chanoine Ignace Demeter. L'élu fut conduit processionnellement au maître autel, où M. de Vicari entonna le *Te Deum*. La *Gazette de Fribourg* annonça ce choix avec de justes éloges, et le présenta comme un heureux événement pour la province ecclésiastique du Haut-Rhin et pour les catholiques du grand duché et de la principauté de Hohenzollern. On avoit besoin d'un prélat qui joignit la modération et la prudence à la fermeté: ces qualités se trouvent réunies dans M. Demeter, qui, depuis 1809, a accepté différentes places pour l'utilité de l'Eglise. Curé de Rastadt, directeur du séminaire d'instituteurs de cette ville, conseiller ecclésiastique du ministère à Carlsruhe, archiprêtre de Sasbach, et membre du conseil archiepiscopal, il s'est acquis dans ces emplois une considération bien méritée. Puisse la confiance de ses diocésains, et surtout de son clergé, lui alléger le poids de sa dignité, et faciliter ses efforts pour le bien!

M. Ignace-Albert Riegg, évêque d'Augbourg dans les états de Bavière, est mort le 16 août. Ce prélat étoit né le 7 mars 1767 à Landesberg, en Bavière, et avoit été fait évêque en 1824. Il avoit eu part au rétablissement des Bénédictins à Augbourg.

M. l'évêque de Massa Carrare, en Italie, a ordonné des informations sur la guérison opérée à l'hôpital de Massa, en faveur du soldat aveugle Bertozzi, guérison que nous avons rapportée dans notre Numéro du 9 juillet dernier. Le chanoine Reschigua, recteur du sémi-

naire, a été chargé de recueillir des renseignements sur le fait. Depuis, on a fait par l'ordre du prélat une nouvelle enquête. Le grand-vicaire-archiprêtre, M. Staffetti, assisté dudit M. Reshigua, du Père Giorgeri, Barnabite, et du Père Orselli, Franciscain, se sont livrés à un examen attentif de toutes les circonstances. Ils ont pris connaissance des certificats de deux médecins, du lieutenant-colonel Ferrari, de l'administrateur de l'hôpital et de plusieurs autres personnes. Il est résulté de leurs informations que tous les remèdes employés par le chirurgien Tedeschi, n'avoient pu même diminuer le mal, et qu'il avoit fallu renoncer à une cure réputée sans espoir. On entendit ensuite les témoins de la guérison opérée dans l'église des Chênes, et surtout Bertozzi lui-même. On constata que la guérison persévéroit. Les quatre examinateurs furent donc d'avis que la guérison qui avoit eu lieu le 25 mai, pouvoit être regardée comme miraculeuse. Ils firent à ce sujet à M. l'évêque un rapport le 28 juin. Ils y disoient que la guérison instantanée de Bertozzi n'avoit pu arriver par des causes naturelles. Là-dessus l'évêque a rendu sa décision en ces termes :

• François Strani, par la grâce de Dieu et du siège apostolique, évêque de Massa ;

• Ayant considéré mûrement ce qui est exposé dans le rapport ci dessus, et ayant pesé tout ce qui est prescrit par le saint concile de Trente, session 15, chap. de l'Invocation des Saints, ordonnons volontiers que pour la plus grande gloire de Dieu, et augmenter de plus en plus parmi les fidèles la dévotion envers la sainte Vierge, l'on publie le miracle opéré sur l'heureux Joseph Bertozzi, soldat dans les troupes d'Est, par la protection de la sainte Vierge, dont l'image est vénérée dans l'église, dite des Chênes, territoire de Massa, suivant qu'il est porté dans le rapport à nous présenté. En foi de quoi...

• Donné à Vitoi, province de Capharoni, en visite pastorale, 6 juillet 1836.

• Signé FRANÇOIS, évêque, et le chanoine AMORELLI, chancelier. •

POLITIQUE.

On a beaucoup d'exemples de passions honteuses auxquelles les hommes ont souvent sacrifié honneur, fortune et considération. Mais s'il étoit vrai que M. Thiers fût assez épris de la révolution d'Espagne pour lui faire hommage de son portefeuille de premier ministre, et pour mettre à ses pieds ce qu'une autre révolution lui a mis aux mains, jamais pareil dérèglement d'idées et de goût ne se seroit vu. Tout porte à croire cependant que sa haine de la légitimité a produit en lui cet état d'exaltation, et qu'il a succombé à une de ces suffocations qu'il éprouvoit à la vue de don Carlos.

Comme ministre de l'intérieur, il avoit la clé d'or entre les mains lorsque ce prince parcouroit la France dans toute sa longueur, et vint tranquillement dormir à Paris au milieu de sa police et tout à côté de lui. Puisque M. Thiers attache aujourd'hui tant d'importance à le débarrasser de ses états, n'auroit il pas dû lui paraître infiniment plus simple de l'empêcher de s'y rendre? Et comment ne se fait-il pas scrupule de vouloir que la France sacrifie cinquante ou soixante mille hommes pour réparer une négligence de son administration? Vraiment, quand il s'agit de satisfaire les fantaisies révolutionnaires de ces messieurs de juillet, ils ne regardent guère à ce qu'il en coûte, et on diroit que le sang des autres a été mis à leur disposition pour être dépensé comme bon leur semble.

Quoi qu'il en soit, puisque M. Thiers est à la fois homme de plume et homme d'épée, nous aimons mieux le voir occupé à écrire qu'à combattre; et nous croyons très-sincèrement qu'il y a beaucoup à gagner pour la France à ce qu'il soit plutôt l'historien que le maître d'armes de la révolution d'Espagne.

Comment les terroristes d'Espagne ne prendroient-ils pas espérance et courage ? On en est encore à savoir dans les pays de la quadruple alliance si c'est leur cause ou celle de l'ordre et de la légitimité, qui doit être favorisée ; ou pour mieux dire, c'est toujours vers eux que les sympathies inclinent, et que les secours secrets et patents se dirigent. Aujourd'hui même, lorsque leur dernière levée de boucliers ne laisse plus aucun doute sur le bouleversement révolutionnaire de l'Espagne, ils n'entendent parler d'interventions et de lances rompues à leur sujet, que pour apprendre qu'ils inspirent cent fois moins d'horreur que la légitimité de don Carlos.

En effet, ce sont toujours les triomphes de ce prince qui empêchent les hommes d'état de dormir. C'est toujours contre son bon droit et sa juste cause que tout s'agite et se soulève. On ne veut de mal qu'à lui; on ne travaille à détruire que lui; il n'y a qu'avec lui qu'on ne se sente pas capable de vivre.

À la vérité, c'est encore le nom de Marie-Christine qui est allégué pour couvrir les odieuses partialités dont les révolutionnaires d'Espagne sont l'objet. Mais qui espère-t-on tromper par un prétexte aussi misérable ? Est-ce que Marie-Christine n'est pas arrivée au dernier terme de son existence politique ? Est-ce qu'il reste le moindre espoir de la retirer du fond de l'abîme où elle vient d'être précipitée ? Les journaux n'en sont plus qu'à chercher à quelle phase des maux de Louis XVI elle est arrivée. Pour notre part, nous ne voyons plus rien de distinct dans sa situation, tant le mouvement qui l'emporte est violent et rapide. On massacre ses gardes et ses généraux sous ses yeux, en l'appelant la mère du peuple; c'est la journée du 6 octobre de Louis XVI. On lui applique en même temps la constitution de 1812 sur la tête; c'est le bonnet rouge qui fut appliqué le 20 juin sur la tête de Louis XVI. Une soldatesque insurgée se précipite en brisant tout dans son palais, pour lui dicter ses volontés, et la garde nationale fait feu sur ce qui lui

reste de troupes fidèles; c'est sa journée du 10 août.

Seulement une autre journée manque encore au complément de ses amertumes et de ses humiliations : C'est le retour de *Varennes*; car on ne doit pas se le dissimuler, il ne reste pas même à la reine d'Espagne la ressource de s'échapper des mains de ses oppresseurs. Sans doute ils ne la conduiront pas jusqu'à l'échafaud, parce que, fort heureusement pour elle, ils n'ont point de vie monarchique à lui ôter. Mais on peut être sûr qu'ils ne se désaisiront volontairement ni de sa personne, ni de celle de sa fille, et qu'ils les garderont en ôtage.

Et c'est en présence de ces orages si terribles et si menaçans, que la quadruple alliance fait des vœux, et bien plus que des vœux, contre don Carlos ! Quelles criminelles inspirations de suicide ! Eh bien, puisque la haine du droit légitime l'avengle à ce point, qu'elle attende que le chaos révolutionnaire s'achève en Espagne; les voisins de cet effroyable désordre verront la différence qu'il y aura pour eux entre ce règne d'anarchie, de terreur et de sang, et celui de Charles V.

PARIS, 26 AOUT.

On parloit depuis plusieurs jours de démissions données par des ministres; mais de tels bruits ont si souvent couru, qu'on y croyoit peu. Le *Journal de Paris* a annoncé hier que MM. Thiers, Maison, Duperré, Passy, Sauzet et Pelet ont définitivement donné leur démission.

Aujourd'hui le *Moniteur* ne parle que de la démission du président du conseil. Le *Journal des Débats*, malgré cela, pense que la démission de M. Thiers doit amener la dissolution du cabinet. Cette opinion de la feuille du matin est confirmée ce soir par le *Journal de Paris*, qui dit que les journaux qui paroissent croire que le ministère subsiste encore sont dans l'erreur, et que MM. Passy, Sauzet, Duperré, Maison et Pelet (de la Lozère) l'ont autorisé à déclarer qu'ils ont entendu parler la résolution de M. Thiers.

Ce qui a amené cette dissolution, c'est

la question d'intervention en Espagne. Il paroît que M. Thiers et quelques autres ministres se sont fortement prononcés pour l'intervention qui n'a pas été approuvée par le chef de l'état.

M. de Montalivet n'a pas donné sa démission. On parle de lui et de MM. Molé, Soult et Guizot comme devant faire partie du nouveau ministère.

— Le général Bugeaud est arrivé à Paris.

— Le roi de Naples, qui a quitté Paris avant hier, et a déjeuné le même jour à Fontainebleau, va s'embarquer à Toulon.

— Le prince de Salerne n'est point parti, comme on l'a annoncé, avec le roi de Naples. S. A. R. n'a quitté Neuilly qu'aujourd'hui pour se rendre à Prague, où se trouve la princesse de Salerne, et assister au couronnement de l'empereur d'Autriche.

— Plusieurs journaux annoncent que M. le général Alava, décidé à ne pas prêter serment à la constitution de 1830, vient de cesser ses fonctions d'ambassadeur d'Espagne à Paris, et a annoncé l'intention de se retirer en Touraine.

— On prétend que, sur les représentations du maréchal Gérard, il a été arrêté qu'il seroit formé une commission pour la révision des inscriptions historiques de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile.

— Plusieurs des notabilités de l'opinion royaliste se sont réunies hier pour arrêter le mode de souscription proposée en faveur de M. Berryer. Une commission a été formée pour tout ce qui a rapport à cette souscription. M. le maréchal duc de Bellune a été nommé président, M. le marquis de Dreux-Brézé vice-président, et M. Champion, notaire, trésorier.

— M. Dubouchage, pair de France, vient de partir pour la Suisse.

— On a reçu des nouvelles d'Oran, du 5 août. Le 5, au point du jour, les Kaballes ont essayé de surprendre les travailleurs du camp de la Tafna, et chargés vivement par trois compagnies, ils ont été rejetés loin des retranchemens avec perte. Le camp a eu un homme tué et huit blessés. On s'attendoit, à la date du 5, à une

expédition sérieuse, et l'on se plaignoit avec amertume d'un ordre venu de France, d'enrégimenter pour la régente d'Espagne les officiers et soldats de bonne volonté; ce qui diminuera les forces d'Afrique déjà insuffisantes. Les Bénéjournids ont incendié les alentours de Tlemcen le 29 juillet. Abdel-Kader se tenoit toujours aux environs de Mascara.

— Un petit vaisseau à trois ponts, de nom de *Neptune*, long d'environ 6 pieds, vient d'être construit à Cherbourg pour le musée de la marine. Il est percé à 150 sabords, et porte autant de petits canons. Ce petit vaisseau fort complet et fort bien exécuté, a coûté près de 10 mille fr. Il va arriver à Paris.

— La sixième chambre de police correctionnelle continue de s'occuper d'affaires de détention d'armes de guerre. Hier elle a condamné MM. Julien, Guibout et Dufay, armuriers, chacun à 5 fr. d'amende, pour armes saisies dans leurs magasins. Le sieur Thomas, menuisier, ancien membre de la Société des Droits de l'Homme, chez lequel on a trouvé un poignard, un bonnet phrygien, des balles et des cartouches, a été condamné à 15 jours de prison.

— Avant-hier on a appelé à la Préfecture de police toutes les personnes qui, depuis quelque temps, ont été attaquées dans les rues de Paris, pour les confrester avec les individus arrêtés comme auteurs de ces attentats. Chaque inculpé, en sortant de la prison du dépôt, passoit devant les plaignans, et un commissaire de police étoit là pour dresser procès-verbal de chaque reconnaissance. Huit de ces malfaiteurs ont été reconnus.

— Une ronde de nuit, faite inopinément dans les maisons garnies du quartier des Halles, a eu pour résultat l'arrestation de plusieurs forçats libérés, qui, au moyen de faux noms et de faux papiers, s'étoient introduits dans la capitale.

— Un journal a annoncé que dans la nuit de jeudi à vendredi un homme a été assassiné dans les tentans du clos Saint-Lazare. Ce fait a été démenti par le *Journal de Paris*.

— L'affaire de M. Devisme, armurier, poursuivi pour la fabrication de cannes-fusil, est de nouveau remise à huitaine.

— Le Palais de Justice, qu'on appeloit autrefois le *Palais*, est la plus ancienne demeure de nos rois. Ils y tenoient leurs grands jours; ils y avoient salle de réception, donjons, chapelles, jardins et tout ce qui constituoit alors la grandeur. Le roi Robert fit reconstruire le palais; saint Louis l'agrandit. Les trois tours, qu'on aperçoit sur le quai, et dont la Seine baignoit alors le pied, sont de son temps. On y voit encore au-dessous du sol actuel, ses cuisines, la table sur laquelle il faisoit lui-même des distributions aux pauvres, et la salle de ses gardes, avec ses curieux chapiteaux. On y voyoit autrefois la salle où nos rois étoient représentés debout, avec leurs armes et des inscriptions; salle qui fut brûlée en 1618, et que remplace aujourd'hui la grande salle. Enfin, l'on y voit encore aujourd'hui le plus achevé, le plus complet, le plus respectable de tous les monumens des vieux temps, la Sainte-Chapelle.

Le Palais a bien des fois changé d'aspect et de forme, depuis que Charles VII en abandonna tout-à-fait. En 1451, la jouissance au Parlement. Des constructions ajoutées successivement les unes aux autres, à différentes époques et pour des usages divers, des incendies, des révolutions qui valent bien les incendies, le temps qui ébranle et détruit les plus durables édifices comme les plus vieilles institutions, toutes ces causes réunies rendoient, depuis bien des années, nécessaire une restauration générale du Palais de Justice. Cette restauration va avoir lieu. Le conseil général a approuvé les plans de M. Huyot, et voté les fonds nécessaires au paiement des travaux.

D'après ces plans, le Palais de Justice sera complètement isolé. à l'est, par la rue de la Barillerie, dont on achètera plusieurs maisons; au sud, par une rue nouvelle qui, de la rue de la Barillerie, doit aller rejoindre la rue de Nazareth; à l'ouest, par une autre rue nouvelle parallèle à la rue du Harlay, entre les deux

quais; enfin, au nord, par le quai de l'Horloge. Le projet, fait dans les prévisions de l'avenir, suppose le déplacement de la cour des Comptes, et la réunion des bâtimens qu'elle occupe à la Préfecture de police, pour ne plus former qu'un seul hôtel. Dans la cour de la Sainte-Chapelle s'éleveront de nouveaux corps de logis dont l'architecture et les façades seront en rapport avec le style du monument fondé par saint Louis. A l'autre extrémité du Palais, une façade sera construite sur la cour du Harlay, avec un large escalier, des colonnes, un péristyle; et de cette entrée, les regards, traversant la place Dauphine, découvriront la statue équestre du Pont-Neuf, le Louvre et les Tuileries.

— Mardi soir, à six heures, est venu s'amarrer au pont Louis XV l'allège le *Saint-Denis*, du port du Havre, portant tous les agrès nécessaires pour dresser l'obélisque de Luxor sur sa base, au milieu de la place Louis XV. Ce bâtiment est rangé auprès de celui qui a apporté l'obélisque.

— Deux hommes placés autour de l'obélisque de Louqsor n'ont pu garder la pointe qu'on avoit laissée découverte. Il a fallu la revêtir d'une solide enveloppe. De nombreux spectateurs et quelques amateurs d'archéologie se pressoient autour et ne craignoient pas d'encontrer les rigueurs de la loi pour en détacher le plus petit morceau. Un journal dit qu'on a vendu des fragmens gros comme une noisette jusqu'à deux loisis.

— Trois ponts viennent d'être successivement construits dans la commune de Cléchy pour le service spécial du chemin de fer de Saint-Germain.

— Plusieurs individus qui se livroient habituellement à la contrebande, surveillés activement depuis quelques jours par les employés de l'octroi, ont été arrêtés sur les boulevards extérieurs. Armés de bâtons ferrés, ils ont cherché à opposer de la résistance; mais à l'aide des secours d'un poste voisin, les agents de l'autorité se sont emparés des fraudeurs et des marchandises qu'ils vouloient introduire.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un horrible incendie, qui a éclaté le 26 à Avernes (Seine-et-Oise), laisse sans asile et sans moyens d'existence neuf malheureuses familles de cette commune, dont les chaumières et les récoltes ont été entièrement consumées.

— La cour d'Amiens vient de décider que le fait des entrepreneurs des messageries qui s'entendent pour baisser leurs prix et faire tomber ainsi d'autres concurrents, est un fait prévu par l'art. 419 du code pénal. En conséquence de cet arrêt, les propriétaires des Messageries royales et ceux des voitures Laffitte et Gaillard sont traduits en police correctionnelle sous la prévention de coalition pour avoir annoncé une baisse exagérée afin de faire tomber l'entreprise des Messageries picardes.

— De nombreux orages ont désolé les départemens. Il n'est pas de jour que nous n'apprenions de nouveaux malheurs. Le 14, le tonnerre est tombé en un très-grand nombre d'endroits, et particulièrement dans les communes de Tréquaux, Quesoy, Saint-Bibi et Plonagat (Côtes-du-Nord.) Deux personnes ont été tuées, et plusieurs ont été blessées.

— De fausses pièces de 5 fr., à l'effigie de Charles X, circulent dans ce moment à Cambrai.

— Le château d'Arques vient d'être acheté par madame Reiset, qui, dit-on, veut le conserver tel qu'il est. Ainsi la promenade de Dieppe à Arques ne perdra pas tout ce qu'elle avoit d'intéressant, à cause des souvenirs qui rattachent à ce château antique.

— La ville du Havre est en ce moment encombrée d'étrangers.

— Un officier des douanes et plusieurs employés ont saisi à Guibray pour 20.000 fr. environ de tulles étrangers. Les perquisitions continuent.

— Un accident funeste est arrivé sur la route de Falaise. M. le comte de Polignac se rendoit à sa belle propriété de Gouvix, lorsqu'ayant en quelques mots à adresser à son cocher, celui-ci se pencha, tomba

de son siège, et eût la tête broyée sous une des roues. Les chevaux, n'étant plus retenus, prirent le mors aux dents, et emportèrent la voiture avec la rapidité de l'éclair. Pour les arrêter, une voiture publique qui s'approchoit fut mise en travers de la route; mais le choc fut si rude qu'il en résulta pour elle de graves avaries, et qu'elle faillit être renversée.

— La cour d'assises de la Haute-Marne (Chaumont) vient d'offrir un bien triste spectacle; on a vu un homme dont l'innocence étoit évidente, et qui cependant avoit été condamné comme coupable et avoit passé deux ans au bague. On frémissait en pensant que sans une circonstance que l'on peut appeler providentielle, ce malheureux endurerait encore d'injustes souffrances.

Le nommé Legras avoit été condamné en 1833 aux travaux forcés à temps pour un vol commis dans une diligence. Aujourd'hui il a été avéré que les témoins l'avoient pris pour Claude (Charles), et les aveux de ce dernier n'ont laissé aucun doute à cet égard. Le jury a prononcé un verdict d'acquiescement en faveur du malheureux Legras, et Claude, déclaré coupable, mais avec des circonstances atténuantes, a été condamné à cinq années de réclusion sans exposition.

— Une bande de voleurs exploite Orléans. On parle chaque jour de nombreux vols commis dans cette ville.

— Le *Courrier d'Indre-et-Loire* annonce que deux employés du télégraphe à Tours ont été arrêtés. Cette feuille pense qu'ils se trouvent compromis par suite de la découverte d'une ligne télégraphique clandestine établie entre Bordeaux et Paris, pour les nouvelles de bourse.

— Les bâtimens à vapeur le *Rhénus* et le *Sésostrie*, qui sont en construction au Chantier Chantereyne, à Cherbourg, seront bientôt terminés. Le *Sésostrie* doit être mis à l'eau vers le 15 du mois prochain.

— Louis Pierrot et Jean-Baptiste, son frère, tous deux de Bulligny, près Toul, avoient été condamnés par la cour d'as-

sises de la Meurthe; pour assassinat; le premier, à la peine de mort, et le second aux travaux forcés à perpétuité. Louis Pierrot a subi son arrêt samedi dernier. M. l'abbé Connard est allé lui prodiguer les consolations de la religion, et a été écouté avec calme et satisfaction par le patient, qui, ayant demandé ensuite un membre de la cour, lui a fait l'aveu de son crime, ainsi que des révélations. Deux heures avant l'exécution, le frère du condamné, Jean-Baptiste Pierrot, avoit été exposé sur la place du marché, et voyant les lugubres apprêts qui alloient atteindre son frère, il n'a pas, malgré cela, cessé de se faire remarquer par une horrible gaité.

— M. le comte de Chabrol de Crosol, pair de France et ancien ministre, a été appelé, à la presque unanimité des voix, à présider le conseil général du département du Puy-de-Dôme, réuni depuis le 21.

— Le général Garavaque, commandant le département des Bouches-du-Rhône, vient de mourir d'une fluxion de poitrine à Marseille. Il étoit âgé de 60 ans. M. Abbat, curé de la paroisse Saint-Joseph, a été appelé aussitôt qu'on a connu la gravité de la maladie. Son ministère fut accueilli avec empressement par le général. M. l'évêque d'Arles lui administra l'extrême-onction dans la nuit de vendredi, et cette nuit fut la dernière.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

C'est pour la troisième fois, depuis 20 ans, que la constitution de 1812 vient d'être proclamée à Madrid. Les révolutionnaires ayant échoué dans cette capitale, où Quesada les avoit forcés à plusieurs reprises de rentrer dans l'ordre; tournèrent bien vite leurs vues désorganisatrices vers Saint-Ildefonso, malheureux séjour que la régente avoit choisi, à cause des grandes chaleurs. La troupe qui s'y trouvoit fut travaillée sans relâche, et à cet effet on n'épargna pas les distributions d'argent. Maugeant et buvant aux

dépens de la révolution, sans que les officiers aient fait mine de s'en apercevoir, les soldats oublièrent bientôt leurs sermens, et la nuit du 12 au 13 août arriva. Des gardes nationaux venus de Madrid à Saint-Ildefonso, se trouvèrent là pour enhardir leurs premiers pas dans la rébellion. Il paroît que le principal meneur de la révolte militaire a été un sergent du régiment des provinciaux de la garde, nommé Garcia, qui étoit en relations directes avec les meneurs de Madrid.

— Il y eut bien de l'agitation à Madrid lorsqu'on y apprit que la régente avoit été forcée d'accepter la constitution; mais cette agitation changea de face à l'arrivée du ministre de la guerre Vigo, chargé de faire promulguer divers décrets de la reine Christine, et de proclamer la constitution; alors il y eut effervescence, et les cris de mort, rares jusque là, retentirent partout. Quesada, aperçu fuyant à cheval dans la direction d'Hortaleza, fut suivi par des gardes nationaux, des hommes et des femmes de la lie du peuple; tous avoient soif du sang de ce malheureux général, qui n'avoit fait qu'obéir avec courage aux ordres qu'il avoit reçus. A Hortaleza, ce général déguisé et suivi, les uns disent d'un domestique, les autres du commandant Lavalette, fut reconnu. Toutefois, l'alcade le fit cacher de son mieux. Mais bientôt les assassins arrivèrent, et se mirent à le chercher avec rage. « Y a-t-il des gardes nationaux avec eux? demanda Quesada. » Oui, lui répondit-on. « Alors, je suis perdu. » Tombé aux mains de ses ennemis, il fut percé de deux coups de baïonnette. Son compagnon fut également massacré. Huit ou dix autres assassins avoient aussi lieu à Madrid à peu près dans le même moment.

— Une correspondance de Madrid, que nous trouvons dans un journal du matin, après avoir déploré les horreurs de la révolution espagnole, ajoute que les constitutionnels à l'œuvre, et qui ont déjà derrière eux une arrière-garde impétueuse prête à les remplacer, vont sans doute remplir le trésor avec des dons volontaires. Il est fort à craindre que le trésor

reste vide, s'il doit compter pour se remplir sur les révolutionnaires : qui ne se mettent ordinairement à la besogne que pour améliorer leurs propres affaires.

— Il paroît que lorsque la régente et sa fille sont entrées à Madrid, escortées par les soldats révoltés de Saint-Ildefonse, il y avoit peu de monde dans les rues, et assez de tristesse. Les rubans verts, aux couleurs de la constitution, étoient rares, et généralement portés, dit-on, par des individus aux gages des révolutionnaires. M. de Bois-le-Comte et l'ambassadeur d'Angleterre, M. Villiers, ont accompagné les deux reines jusqu'aux portes de la capitale.

— Nous citons quelques passages d'une lettre écrite de Madrid, le 17, par un partisan du ministère Isturitz : « Les proceres ont pris à l'unanimité la résolution de ne pas jurer la constitution. Le régent de l'audience de Grenade comprenoit également son devoir et le respect dû aux lois fondamentales de l'état, lorsqu'il refusa de prêter serment, disant ces paroles mémorables : « Je ne souillerais pas ma toge en sanctionnant un pareil acte de rébellion. »

• L'audience territoriale de Madrid (cour suprême de justice), fidèle au cri de la conscience, a protesté contre la proclamation de la constitution ; à la tête de ces juges dévoués à la reine comme à la cause sacrée de la justice, se trouve D. J. Alavo, frère du général qui occupe le poste important d'ambassadeur à Paris. Toute la secrétairerie d'état (ministère des affaires étrangères), n'a pas cru devoir accepter la solidarité de la proclamation de la constitution ; les personnes attachées à ce service public, et parmi lesquelles on comptoit des constitutionnels purs et dévoués, ont jugé à propos de se retirer en masse, et l'on croit que cet exemple sera suivi dans les autres départemens. »

— L'Espagnol du 17, tout en reconnoissant que la constitution de 1812 a besoin d'améliorations, veut que cette tâche soit confiée à des cortès élues d'après cette constitution, ce qui retardera beaucoup la session.

— La *Gazette de Madrid* publie une victoire remportée sur Gomez, par Espartero. Ainsi, à Madrid, comme à Paris, on en veut à ce général qui, malgré ses nombreuses défaites, n'en est pas moins, d'après les journaux des frontières, à la tête de 22,000 hommes.

— Une junta centrale de l'Audalonsie vient d'être formée; elle siégera provisoirement à Cordoue, et ne devra sous aucun prétexte transiger avec le gouvernement de Madrid, sans une autorisation spéciale des provinces. Cette condition expresse est sans importance depuis que la régente a signé la constitution.

— La constitution a été proclamée à Ceuta et à Carthagène.

— La légion anglaise se désorganise de jour en jour. Il est probable que ce qu'il en reste va bientôt quitter l'Espagne. Le *Globe*, journal de Londres, dit que l'ordre a été donné le 20, de suspendre tout recrutement pour cette légion en Angleterre, par suite de la proclamation de la constitution à Madrid, et de l'impossibilité où se trouve le gouvernement espagnol de payer les soldats.

— On lit dans le journal ministériel du soir : « Le général Espartero a été nommé par le nouveau gouvernement commandant en chef par intérim. »

• A Val-Carlos, Ituralde s'est rendu aux christinos avec quelques cavaliers.

• Il paroît que M. Ferrer n'accepte pas le ministère.

• M. Mendizabal assiste au conseil, mais sans en faire partie.

• Dans la soirée du 18, un combat s'est engagé entre les soldats venant de Saint-Ildefonse et une partie d'un régiment de la garnison de Madrid.

• Les soldats de Saint-Ildefonse, réunis aux miliciens, ont enfoncé à coups de canon la caserne de leurs adversaires, où ceux-ci s'étoient retranchés.

• Cordova se retire en France; il étoit à Pampelune le 25. A son arrivée dans cette ville, il auroit couru quelques dangers sans le général Lebeau. »

Le peu de détails que nous donne le

journal du gouvernement sur ce qui se passe à Madrid suffit pour nous faire voir que la plus déplorable anarchie n'a pas cessé d'y régner.

Lundi dernier la femme d'un barbier de Bruxelles est accouchée, après dix années de mariage, de trois garçons bien portans.

— La police de Bruxelles a saisi, chez un français, huit cannes-fusil.

— Comme à Gand, on a loué à Bruxelles le droit de chaise sur les biens des hospices. La location annuelle s'est élevée à 2.250 fr.

La commande d'une double machine de la force collective de 400 chevaux a été faite à M. Mozeley, de Londres. Cet énorme appareil est destiné à servir de moteur à l'un des steamers qui vont faire le service de paquebots réguliers entre New-York et Liverpool.

— Vendredi, a eu lieu la levée des scellés apposés sur les effets constituant la portion de la succession de M. Rothschild existant en Angleterre. La valeur de cette seule portion a été déclarée de 25 millions de francs. Les droits s'élèveront à 375,000 francs.

— Depuis l'ouverture du parlement anglais, la chambre des lords a siégé 119 fois, et celle des communes 150.

— Le duc de Brunswick vient de faire avec madame Graham, la célèbre aéronaute de Londres, une ascension dont les suites pouvoient être fort graves. Madame Graham est tombée de la nacelle, d'une hauteur de près de trente pieds, lorsqu'elle étoit occupée à faire descendre le ballon; et le duc qui pouvoit bien ne pas se donner en spectacle aux habitans de Londres, est tombé seulement de quelques pieds. L'un et l'autre en sont quittes, dit-on, pour de fortes contusions.

— L'expulsion des réfugiés de la Suisse ne paroît pas aller toute seule, et peut-être le gouvernement français est-il maintenant au regret d'avoir parlé avec trop d'autorité. Le 19, le conseil représentatif de Genève a rejeté à une forte majorité

le conclusion de la diète qui consacre le principe de l'expulsion, et indique les moyens pour y parvenir.

— Une lettre de Berlin du 13 dit que le roi de Prusse est arrivé à l'improviste au château de Postdam, et a fait demander aussitôt plusieurs ministres. On se perdoit en conjectures sur ce retour si précipité.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche ont quitté Vienne le 16 pour se rendre en Bohême.

— On parle de quelques cas de choléra survenus à Prague; ce qui n'interrompra pas, à ce qu'il paroît, la solennité du couronnement.

— Le sénat dirigeant de Saint-Petersbourg vient d'annuler un arrêt de la cour criminelle de Cherson, qui condamnoit une personne innocente aux travaux forcés, après avoir reçu cinq coups de knout. Comme les coups avoient été appliqués, le sénat a condamné les membres de la cour, le secrétaire, ainsi que le gouverneur civil, à payer à la pauvre fille qui les avoit reçus 200 roubles par coup de knout.

— Le cabinet de Saint-Petersbourg vient, dit-on, de se prêter aux instances du gouvernement grec, et de donner sa garantie pour la troisième série de l'emprunt de 60 millions.

— La Grèce est toujours tourmentée par les brigands. Il paroît que les troupes bavaroises n'osent les attaquer.

Le grand conseil du canton de Vaud s'est assemblé le 18. Une pétition signée par bon nombre de citoyens, a été déposée sur le bureau. Cette pétition a principalement pour but de repousser les menaces qui ont été faites à la Suisse, par l'ambassadeur français. Les signataires y manifestent une grande énergie. Il est à croire que la résistance se montrera dans beaucoup d'autres cantons.

— Le *Journal de Smyrne* rapporte, d'après des lettres de Constantinople, que dans la dernière quinzaine de juillet, le divan a fait prévenir les ambassadeurs étrangers auprès de la Porte, que l'entrée dans la mer de Manara seroit dorénavant inter

dite aux vaisseaux étrangers sans aucune exception.

— Une conspiration a été dernièrement sur le point d'éclater à Constantinople. D'après la *Gazette d'Augsbourg*, on ignore encore qui l'a fait découvrir. Le sultan préside en personne à toutes les mesures qui sont prises. On sait qu'un certain nombre d'officiers supérieurs, de généraux, ainsi que plusieurs ulémas, ont disparu. Des cadavres ont été retirés de la mer liés par les pieds, deux à deux. Ces signes annoncent qu'une exécution terrible a dû avoir lieu en vertu d'ordres supérieurs.

— Il y a vingt ans que l'état d'Indiana a été appelé à faire partie de l'Union. D'après un journal, sa population qui à cette époque n'étoit que de 60,000 est aujourd'hui de 600,000.

L'*Univers* cite avec honneur une thèse soutenue dernièrement à Paris, par un jeune avocat, M. Lallier, de Joigny. Cette thèse traite des principes du droit en général et de l'esprit du code civil. Le jeune légiste a pris pour épigraphe une pensée du savant et religieux Domat. Il définit le droit *la sanction extérieure et temporelle des préceptes depuis que la religion ne peut sanctionner qu'intérieurement et dans l'ordre spirituel*. Le droit, dit-il, suppose la vie future, sans cela il manqueroit de sanction; il suppose une loi supérieure et divine d'où il tire toute sa force, et au nom de laquelle il fait courber justement la tête des hommes. Quelle loi humaine, en effet, ajoute-t-il, seroit obligatoire, si on ne pouvoit la regarder en même temps comme l'expression de la volonté de Dieu? Dieu est le législateur suprême; faillible et sujet à se tromper, le législateur humain s'abstient souvent de toucher à certaines questions... Le sacrilège fut puni autrefois de peines sévères, qui maintenant sont abolies; le sacrilège étoit-il crime hier, et ne l'est-il plus aujourd'hui? Non, la loi divine n'a pas changé, mais les temps et les idées ne sont pas immobiles comme elle; il vient des époques ou

la loi légale ne peut sanctionner la loi légitime.

Il y a dans cette thèse beaucoup d'autres choses excellentes, vraies et profondes. Elles font honneur aux sentimens religieux et à la pénétration du jeune auteur. Nous n'examinerons pas quelques idées contestables peut-être sur la liberté, l'harmonie et l'amour; nous aimons mieux finir par des réflexions fort judicieuses et fort à propos sur un point important :

• Il semble qu'aujourd'hui on veuille attribuer au droit une mission qui ne lui appartient pas. On parle de lui donner une action réparatrice dans l'ordre pénal, en favorisant ce qu'on appelle le système pénitentiaire. Tentative impuissante! On ne change pas comme on veut les rôles différens des choses divines et des choses humaines. Le droit n'a qu'une arme, la peine; qu'un rôle, la justice. La peine toute seule, quelle qu'elle soit, ne convertit pas; elle aigrit. La justice qui exécute le droit, est froide, impassible; il faut, pour réformer le coupable, l'amour qu'inspire la religion. Au pied de l'échafaud, ce n'est ni la sentence du juge, ni la voix du bourreau qui font entrer le repentir dans l'ame du condamné; c'est la parole du prêtre qui console et qui prie. •

L'HISTOIRE D'IRLANDE, par Thomas Moore, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a été traduite en français par M. le baron de Roujoux, traducteur de Lingard, et se trouve à Lyon, chez Pélagaud, Lesne et Crozet; et à Paris, chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, n° 9.

1 Volume in 8° Prix : 5 fr. 50 c.

Par la poste. 7

Le Géant, Le Océan.

BOURSE DE PARIS DU 26 AOUT.
CINQ p. 070, j. du 22 mars 1881. 90
TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 00

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	
	fr. ..
1 an.	36
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

MARDI 30 AOUT 1836.

SUR L'ÉGLISE

NOTRE-DAME DE LORETTE,

A PARIS.

Cette église, à laquelle on travaille depuis si long-temps, n'est point encore achevée, au moins pour les décorations intérieures. On parle beaucoup de la magnificence de ces décorations que jusqu'ici très-peu de personnes ont pu admirer. Car on ne permet pas d'entrer dans l'église, et la curiosité publique n'en est que plus vivement excitée. On voudrait connoître ce monument dont on raconte tant de merveilles. C'est ce qui nous engage à insérer une description de l'église qui a paru dernièrement dans le *Journal des Débats*, et que l'on croit rédigée par un ami des arts. Nous avons lieu de la croire exacte; seulement nous la ferons suivre de quelques réflexions sur une ou deux idées de l'auteur :

• Quel voyageur a quitté l'Italie sans visiter Notre-Dame de Lorette, et quel chrétien n'a désiré prier dans la sainte maison? Dans des temps de miracles et de foi, elle vint à travers les airs, religieusement portée par des anges, de la Judée dans la Marche d'Ancone. Le respect des fidèles n'a rien changé depuis à la simple demeure d'une vierge et d'un enfant. Une statue grossière mais vénérée occupe encore l'espace : la charpente en bois, les murs en briques conservent l'empreinte modeste de leur origine; mais un temple bâti par Sixte-Quint, un temple orné de marbres rares, de bronzes précieux, couvre et protège l'humble cabane. Des pèlerins fatigués, des mendiants demeurés errant dans cette enceinte dont les autels sont éclatans d'or et de diamans. La piété des grands les charge d'offran-

des, et les genuflexions du pauvre usent et creusent le pavé du temple. Le long sillon tracé par la prière autour de la *Santa-Casa* seroit sourire l'orgueil philosophique; mais la prière, quelques signes qui la révèlent, est toujours respectable et touchante.

• Ainsi dotée avec magnificence par des rois et des pontifes, menacée long-temps par l'audace et par la cupidité des corsaires, enrichie des chefs-d'œuvre du Tribolo, de Jean de Bologne et de Bandinelli. Lorette est chère aux arts comme à la religion. Je ne suis pas surpris qu'on achève à Paris une église sous l'invocation de Notre-Dame de Lorette, mais le monument lui-même causera quelque surprise aux Parisiens. On diroit que, voyageuse à son tour, l'église nouvelle, avec ses élégantes colonnes, ses plafonds, ses peintures, a été miraculeusement transportée de l'Italie en France. Ce ne sont plus les piliers élancés, les voûtes hardies, les riches pendentifs de nos églises du moyen âge, ni ces sombres arceaux où la pensée se recueille, où l'ame croit, où la piété s'humilie.

• L'architecture religieuse a toujours eu, comme la religion elle-même, dans nos contrées du nord, quelque chose d'aigre, de sombre et d'austère, dont s'accommoderoient mal les riens climats et les vives imaginations du midi. Je ne décide point entre les formes des deux architectures. Nos églises, quand elles sont comme Saint-Ouen de Rouen, comme Notre-Dame de Paris, empreintes de la majesté des siècles, et riches des souvenirs de la foi, parlent puissamment aux cœurs religieux. Personne ne sera plus fidèle que moi aux souvenirs des anciens temps; toutefois j'en aime le culte et non l'imitation. Conservons avec respect les édifices que nous ont légués d'autres âges, mais élevons des monumens qui soient du nôtre.

• Des grilles, des trottoirs isolent de tous côtés l'église nouvelle, bâtie par M. Lebas. Le porche extérieur est formé par quatre colonnes d'ordre corinthien. Aux angles du fronton qui les surmonte sont trois statues, la Foi, l'Espérance et la Charité. Dans le tympan sont représentés la Vierge, l'enfant Jésus et des Anges en adoration. Sur la frise de l'édifice se lit en lettres de bronze doré la consécration du monument : *Beatae Mariae virginis Lauretanae*. Du boulevard Italien, de ce lieu de passage, de plaisirs, de luxe et de bruit, on découvre, à travers la rue Lafitte, ces colonnes, ce fronton, ces statues, ce temple dont on admire les justes proportions et le paisible aspect. Malgré soi l'on s'arrête; on devient rêveur au moment. L'effet est pittoresque et le contraste plaît.

• Entrons maintenant dans l'église. Elle se compose d'un porche intérieur qui supporte le buffet d'orgue, d'une grande nef et de deux bas-côtés, sous lesquels sont six chapelles particulières; de quatre rangs de colonnes, d'un chœur avec stalles, d'une coupole au-dessus du chœur, et d'un hémicycle où est placé le maître-autel. Quatre chapelles consacrées au Baptême, à l'Eucharistie, à la Vierge et aux Morts, occupent les angles des bas-côtés. A leurs extrémités, sont, à droite et à gauche, deux sacristies, l'une pour les basses messes et l'autre pour le chœur. Des croisées, des coupoles surmontées de lanternes, des arcades garnies de vitraux colorés, distribuent savamment la lumière dans les moindres parties de l'édifice.

• Cette description, qui pourroit suffire au gens de l'art, seroit incomplète pour les gens du monde, si l'on n'y joignoit une idée de la décoration. C'est la partie décorative qui causera surtout un moment de surprise. Les yeux auront besoin de s'y faire comme aux choses nouvelles qu'on finit par goûter le plus. Les chapelles du moyen âge, toutes privées qu'elles étoient chez nous du luxe des marbres et des dorures, avoient des décorations en rapport avec les idées du

temps. Sous leurs voûtes, souvent peintes en bleu et parsemées d'étoiles, étoient appendus la bannière du saint ou l'étendard du seigneur. Des cierges qui brûloient devant la Vierge du pilier, des trophées d'armes, des *ex voto*, des personnages, des chasses, des animaux sculptés dans les chapiteaux des colonnes, animoient ou cachoient la nudité des murailles. Que sont, en comparaison de ces monumens, nos églises des temps plus modernes, Saint-Sulpice, Saint-Roch, le Panthéon même? Rien que de vastes carrières de pierres blanches, tristes, pauvres, nues, inanimées, glaciales, dont la religion rougit, où la piété se morfond. A défaut des colonnes de marbre, des vases de porphyre, des bronzes, des statues, des bas-reliefs, des mosaïques en pierres fines, qui parent les églises d'Italie, quel système de décoration pouvoit mieux convenir à l'église nouvelle, que celui dont la France peut être redevable au génie de ses artistes?

C'est ce qu'a parfaitement conçu l'habile architecte. D'abord, aux voûtes, aux arcades, qui sont d'une exécution trop coûteuse, il a substitué des plafonds en bois sculptés avec des ornemens, des cartouches, des dorures de genres différens; puis la peinture est venue, par ses soins, en aide à l'architecture. Lorette est consacrée à la Vierge. Les huit trumeaux qui séparent les croisées de la grande nef représentent les principales scènes de sa vie. Ces peintures à l'huile et sur place, comme toutes celles du monument, sont de MM. Monvoisin, Vinchon, Langlois, Dubois, Coutan, Hesse, de Juine et Granget. Quatre figures de prophètes, exécutées par M. Schnetz, avec la puissance habituelle de sa couleur et la vérité de son pinceau, complètent cette décoration. Dans la chapelle des bas-côtés, MM. Hesse, Coutan, Alfred Johannot, Langlois, Caminade, Champmartin, Couder, Schnetz, Eugène Devéria et de Juine ont peint des sujets empruntés à la vie des saints auxquels sont dédiées ces chapelles. Les portraits des saints ou des saintes seront exécutés par MM. Etex, Goyet, Bezar,



Dequesne, et par mesdames Varcollier et Deherain. Deux grandes peintures, figurant des tapisseries, ornent les parois du chœur. L'une est de M. Heim. On voit dans l'autre Jésus enfant instruisant les docteurs; M. Droling a reproduit dans ce morceau ce sentiment et ce caractère pieux qui donne tant de prix aux compositions des grands maîtres. Enfin la coupole entière, peinte par M. Delorme, représente la *Santa-Casa* de la Marche d'Ancone, ses promenades aériennes, ses religieux mystères et ses saintes merveilles.

• Ces quatre rangs de colonnes auxquelles on a donné les tons chauds, le poli, le brillant du marbre; ces plafonds si richement ornés de caissons, de dorures; ces peintures qui de tous côtés s'harmonisent entre elles par l'effet des encadrements ou des croisées qui les séparent; au fond, l'autel avec ses quatre colonnes de marbre antique et ses anges en bronze florentin; cet hémicycle dont les figures peintes de grandes dimensions, par M. Picot, à la manière des premières basiliques chrétiennes, se détachent sur un fond d'or; ces chapelles, ces coupes, ces portiques, tout l'ensemble de cette décoration doit produire une vive impression de nouveauté, de richesse et d'élégance.

• Eh bien ! jugez du chagrin de l'architecte qui a conçu cet ensemble et tous ces détails; car ce premier effet ne sauroit avoir lieu ! Au moment où s'ouvrira l'édifice, on ne pourra pas encore en saisir l'aspect général. Non-seulement les quatre chapelles du baptême, de l'eucharistie, du mariage et de l'extrême-onction ne seront pas terminées, puisque les hommes de talent, les hommes consciencieux qui en sont chargés, MM. Roger, Perin, Orcelle et Blondel y consacreront peut-être encore beaucoup de temps; mais on voudroit même ouvrir l'église au public avant que les peintures de la coupole et celles du chœur ne fussent entièrement achevées. L'empressement du clergé, dans cette circonstance, ne seroit point réfléchi; et ceux qui ont commandé, ceux qui

ont payé les travaux, voudront sans doute, dans l'intérêt du culte même, que l'on n'agisse point avec une précipitation dont s'affligeroient les beaux-arts.

• Comme toutes les supériorités qui s'établissent par les dons de l'esprit ou de l'imagination, les beaux-arts aujourd'hui sont une puissance. Ils font partie de la gloire nationale, et l'amour-propre du pays, je ne dirai pas les protéger, mais les honorer. Les peintres qui consacrent leurs soins à Notre-Dame de Lorette, sont preuve d'un désintéressement aussi louable que leurs œuvres. Je crois qu'il seroit digne de la ville de Paris de s'en montrer reconnoissante. Ce doit être un des vœux ardents du préfet qui va terminer ce monument. La ville voudra le seconder. La ville votera sans doute encore quelques fonds, pour placer des marbres dans l'hémicycle, pour entourer de cercles dorés les bases des colonnes, pour compléter en tout la décoration de Notre-Dame de Lorette. La ville, qui va se bâtir un hôtel, achèvera d'orner une église; elle voudra bien faire pour Dieu, ce qu'à si justes titres, elle va faire enfin pour ses magistrats.

Il nous paroît que l'auteur de l'article traite avec une extrême sévérité ces *pauvres* églises de Saint-Sulpice, de Saint-Roch et de Sainte-Genève, où il ne voit *que de vastes carrières de pierres blanches, tristes, nues, inanimées, glaciales, dont la religion rougit, où la piété se morfond*. Il y a là une teinte d'exagération qui tient apparemment à l'exaltation d'un artiste. Certainement Saint-Sulpice et Saint-Roch ne sont pas beaucoup plus *glaciales* que la nouvelle église de Notre-Dame de Lorette, et je ne pense pas que les peintures et les décorations de celle-ci la réchauffent beaucoup. Certainement la religion ne *rougit* pas des deux premiers édifices, et il seroit à souhaiter qu'il y eût dans Paris plus d'églises de cette grandeur; le clergé et les fidèles y seroient

plus à l'aise, et les offices s'y feroient mieux. Où l'auteur a-t-il vu que *la piété se morfond* à Saint-Sulpice et à Saint-Roch? Est-ce qu'il croit qu'une profusion de peintures est nécessaire à la piété? Hélas! il faut le dire; la piété ne recherche pas ce luxe de décorations, plus propre à la distraire qu'à l'animer. Quant à l'église que nous nous obstinons à appeler Sainte-Geneviève, parce que c'est-là sa destination primitive et véritable, la religion a à gémir en effet, mais c'est d'en avoir été expulsée, et de la voir profanée par des décorations toutes païennes.

L'auteur de l'article blâme l'empressement du clergé à venir occuper la nouvelle église. Cet empressement nous semble au contraire très-*réfléchi*. Est-ce pour les fidèles que l'on a bâti cette église, ou bien est-ce pour les artistes? Les fidèles en ont un besoin pressant; ils sont rélégués dans une église étroite, basse, humide, qui ne peut pas contenir la vingtième partie de la population, où les offices ne se font point décentement. N'est-il pas tout simple qu'ils aspirent après un local plus commode et plus convenable? Voilà déjà trois ou quatre années que les peintres sont occupés à décorer la nouvelle église. Ils ne se pressent pas; ils travaillent à leur commodité; ils ont d'autres ouvrages; et ils interrompent de temps en temps ceux de l'église. Ils font, comme on dit vulgairement, durer le plaisir. Il ne faut pas, dit l'auteur, *affliger les beaux arts*; mais il ne faut pas non plus *affliger les fidèles*, et ils ont droit de demander qu'on les mette en possession d'une église dont la nécessité est bien reconnue, et dont on leur fait attendre la jouissance depuis assez long-temps. C'est une réclama-

tion que nous nous étions déjà permis de faire dans l'intérêt de la religion, et que les circonstances nous autorisent à reproduire. Il seroit trop dur de reculer indéfiniment l'ouverture de l'église, et de la faire dépendre du plus ou moins de bonne volonté de peintres qui ont tous d'autres travaux, et qui pourroient négliger encore long-temps ceux de l'église.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Une neuvaine préparatoire a été célébrée dans les principales églises de cette capitale avant la fête de l'Assomption. Sa Sainteté, ainsi que le sacré collège, sont allés les trois derniers jours à Sainte-Marie-Majeure pour assister aux pieux exercices, et le dernier jour, le Saint-Père a donné la bénédiction du saint Sacrement. Le jour de la fête, Sa Sainteté a assisté dans la même basilique à la messe solennelle célébrée par M. le cardinal Odescalchi. Après l'évangile, M. Gualterio, du Collège des Nobles, a prononcé un discours latin en l'honneur de la sainte Vierge. Les cardinaux et prélats assistoient à la cérémonie. Après la messe, le Saint-Père s'est rendu à la galerie extérieure de l'église, et a donné la bénédiction papale avec indulgence plénière.

PARIS. — Les dames religieuses de l'Abbaye-aux-Bois ont fait le 2 août leur distribution de prix dans l'intérieur du pensionnat. M. l'évêque de Nancy a bien voulu y présider, et après avoir encouragé, couronné et félicité les élèves, le prélat a célébré la messe et uni ses actions de grâces à celles des jeunes personnes. Il leur adressé ensuite des paroles pleines d'intérêt et de piété pour élever plus haut leurs pensées et faire briller à leurs yeux les récompenses éternelles et les couronnes impérissables promises à la vertu. Les élèves ont fait

avec joie hommage de leurs couronnes à la sainte Vierge, et le prélat leur a laissé à toutes un témoignage précieux de sa bienveillance.

Depuis le départ de M. l'abbé Caillard qui s'étoit installé comme prêtre de l'église française à Senneville, près Mantes, et qui, touché de la grâce, avoit renoncé à son coupable ministère, et s'étoit retiré à la Trappe, comme nous l'avons dit, un autre prêtre, du moins il s'annonçoit comme tel, est allé s'établir dans la même commune. Les habitans, mécontents de ne point avoir de curé dans leur commune qui est réunie à Guerville, se sont, dit-on, adressés à Chatel qui leur a envoyé un sieur Prudhomme. Ce choix prouve quel est le discernement du primat. Ce Prudhomme n'a aucune des habitudes sacerdotales; on dit même qu'il s'est vanté d'être marié. Le bruit s'est répandu qu'il avoit été comédien. On sait en effet qu'un individu de ce nom, fils d'un comédien et abandonné par son père, il y a environ vingt ans, fut recueilli par une famille respectable qui le fit élever et lui fit apprendre le métier de tailleur. Il voulut étudier pour l'état ecclésiastique et parvint à intéresser un vénérable curé qui le fit admettre au séminaire de Troyes. Mais bientôt on reconnut que sa vocation n'étoit pas véritable. On le renvoya. Alors il se fit comédien, s'engagea dans diverses troupes et fut attaché entre autres au théâtre de la Nouvelle-Orléans et à celui de New-York. Le même individu s'y est marié. Puis ses spéculations théâtrales n'ayant pas réussi, il est revenu en France où il a imaginé de jouer le rôle de prêtre.

On s'est assuré que c'est le même individu qui s'étoit installé il y a quelque temps à Agy, commune du diocèse de Bayeux, qui n'est point succursale et qui est réunie à une paroisse voisine. Mais on se dégoûta bientôt de lui à cause de sa conduite

et de ses discours, et lui même se dégoûta d'un poste où il ne trouvoit pas de quoi vivre. On assure qu'en partant il avoua qu'il n'étoit pas prêtre. C'est au sortir de là qu'il est allé apparemment offrir ses services au chef de l'église française, qui a accueilli avec empressement un tel sujet et l'a envoyé à Senneville. Là comme à Agy, on a pu apprécier le prétendu prêtre. Il parloit à tort et à travers sur tout ce qui tient à la religion, et le jour de la Saint-Jean il fit un discours contre le saint précurseur. Le bruit s'étoit répandu que M. le préfet de Versailles avoit fait signifier à ce comédien l'ordre de quitter Senneville; mais il y est revenu il y a huit jours, ramené, à ce qu'on croit, par le besoin. Il paroit qu'il y a été reçu très-froidement, et que celui qui le logeoit n'a plus voulu le recevoir.

Nous croyons devoir faire connoître une décision de Rome sur un point qui concerne la liturgie. L'année dernière, M. l'abbé Périer, chanoine de Grenoble, crut devoir consulter la congrégation des Rits, sur une question qui n'est pas sans importance. Il s'agissoit de savoir comment il faut réciter l'office divin la veille de la consécration solennelle d'une nouvelle église, cérémonie qui ne peut être faite que par l'évêque. Le Pontifical dit que l'on doit faire l'office de la dédicace d'une église avec octave. Mais quand faut-il commencer cet office? Est-ce la veille du jour de la cérémonie par la récitation des premières vêpres, ou après la cérémonie?

En deuxième lieu, le Pontifical prescrit de chanter, la veille de la consécration, les matines et les laudes des saints, dont les reliques sont déposées sous une tente devant la porte de l'église. Cela impose-t-il l'obligation de réciter deux matines et deux laudes?

Nous joignons ici le texte des de-

manles adressées à la congrégation des Rits, et la réponse :

• *Beatissime Pater,*

• *Reverendissimus urbis Gratianopolitane episcopus non semel rogatus fuit ut novas, in sua diocesi, ecclesias solemniter consecraret. At juxta hujusmodi dedicationis officium quædam difficultates occurrerunt; quas, ut jam non ampliùs eveniant, explanare velit Sanctitas Vestra, oratori supplici infra scripto benigniter attendens.*

• 1^o *Officium dedicationis ecclesie particularis, quod ritu annuali cum octava celebratur, debet-ne, tam privatim quàm publicè inchoari à primis vesperis pridie dedicationis, cum matutino ejusdem festi, vel incipere tantùm consecratione ecclesie factâ, id est circùm circiter ad horas minores?*

• 2^o *Pontificale Romanum expressè innot quod pridie dedicationis ecclesie matutinum cum laudibus canendum sit (ac pròinde recitandum pro privatim dicentibus) de sanctis quorum reliquiæ reconducentur in vase antè fores ecclesie posito. Illud officium obligat-ne sub gravi? Numquid eo in die duplex matutinum sit recitandum, unum de Sanctis et alterum de Dedicatione?*

• *Hujusmodi dubiis per infra scriptum oratorem relatis, in Comitibus ad Vaticanum hodiernâ die habitis, Eminentissimi et Reverendissimi Patres sacris tuendis ritibus præpositi, omnibus maturè perpensis, rescribendum censuerunt :*

• *Ad primum. Affirmativè ad primam partem, negativè ad secundam, et à clero tantùm servitio ecclesie strictim addicto.*

• *Ad secundum. Officium de Dedicatione; vigiliæ juxta Pontificale antè reliquiæ de sanctis.*

• *Ac ità rescripserunt et servandum esse mandaverunt, die 23 maii, anno 1835.*

• *Cardinalis PEDICINUS, S. R. C. Præfectus.*

• *Concordat cum originali.*

• *Gratianop. 17 Augusti 1836.*

• *PÉRIER, CHRONICUS.*

M. l'évêque de Nîmes, toujours

occupé, malgré son état d'infirmités, des besoins spirituels de toutes les parties de son troupeau, a formé le projet d'ouvrir à Nîmes un asile pour les filles à qui de premières fautes n'auroient pas fait perdre entièrement le goût de la vertu. Le prélat vient d'adresser au clergé et aux fidèles une circulaire à ce sujet. Il compte uniquement sur leur coopération pour cette œuvre, et il fait un appel à leur charité. Il invite entr'autres les personnes qui avoient souscrit pour le choléra à consacrer au nouvel établissement les fonds restés sans emploi. On ne doute point que les amis de la religion et des mœurs ne s'empres-sent de seconder les vues si louables et si sages du charitable prélat.

Le dimanche 21 août, M. l'évêque de Moulins est allé bénir l'église de Bressoles, près Moulins, église nouvellement construite par les soins des habitans, du maire et du baron de Bressoles. Le vaisseau est remarquable par sa noble simplicité. La chapelle de la sainte Vierge est éclairée par une rosace avec des vitraux peints. L'autel, en marbre, a été donné par M. le curé. Les fonts baptismaux, aussi en marbre, ont été offerts par M. d'Origny, beau-père de M. de Bressoles.

On sait qu'on a dernièrement obtenu à Périgueux des fontaines d'eau jaillissante; ce bienfait a été un grand sujet de joie pour toute la ville. Le quartier de la cité a eu, le 22 août, sa fête à ce sujet. M. l'évêque s'est rendu sur la place publique avec le chapitre; le général commandant le département, et M. de Marcillac, maire de la ville, s'y trouvoient aussi. La fontaine étoit décorée avec élégance. M. l'évêque a prononcé un discours où il a fait ressortir le service rendu à la ville par le maire. Il a procédé ensuite à la bénédiction de la fontaine.

On a célébré à Aix, par une pro-

cession solennelle, l'heureux éloignement du fléau qui, l'année dernière, à pareille époque, désoloit cette ville et la province. M. l'archevêque présidoit à la cérémonie, qui avoit attiré une grande affluence de fidèles.

La distribution des prix du petit-séminaire de Marseille a eu lieu le 6 août. Elle étoit présidée par MM. les évêques de Marseille et d'Icosie. Plusieurs jeunes gens ont lu des morceaux de littérature et de poésie. M. l'évêque de Marseille a adressé aux élèves des paroles pleines de bienveillance.

Il y eut dans les premiers jours de juillet un refus de sépulture ecclésiastique à Charmoy, diocèse de Sens et arrondissement de Joigny. Ce refus fut fait après la mort d'un homme qui avoit refusé avec obstination, injures et blasphèmes les secours de l'église. Le curé d'Epineau-les Voves qui dessert Charmoy s'étoit présenté jusqu'à sept fois auprès du malade et ne put rien obtenir. Après la mort du malade, il consulta son archiprêtre, M. le curé de Joigny, qui décida qu'on ne pouvoit dans ce cas accorder la sépulture chrétienne. Elle fut donc refusée. Le maire écrivit au curé une lettre injurieuse et menaçante, et n'ayant rien obtenu, il procéda lui-même à l'inhumation. Par son ordre, on sonna les cloches, on entra le corps dans l'église; l'instituteur en habit d'église lut en français les prières pour les morts; tout cela en présence du maire. M. l'archevêque interdit l'église de Charmoy. *L'Univers* rendit compte de ce fait dans son numéro du 13 juillet.

Le maire de Charmoy vient de publier sur cette affaire une *lettre encyclique* adressée à M. l'archevêque de Sens; c'est modérément un in-4° de 48 pages, rempli de déclamations, d'inepties, d'insultes et même d'impies. *L'Univers* a pris la peine de

répondre samedi dernier à ce *factum* un peu ridicule. Un maire qui publie des encycliques, qui décide un cas de théologie, qui veut redresser son évêque, et lui parle avec hauteur, tout cela prêtoit facilement à la moquerie. Nous nous en abstiendrons, et nous citerons seulement pour exemple un judicieux raisonnement de M. le maire, qui dit que le *disciple de Zoroastre accorde la sépulture au chien* et que *par conséquent le prêtre ne peut lui refuser à l'homme, si élevé dans l'échelle des êtres*. Comparaison n'est pas raison, et parce que les disciples de Zoroastre enterrèrent leurs chiens, il ne s'en suit pas rigoureusement, ce semble, que le prêtre doive des prières à celui qui se moque des prières.

Nous avons traité trop souvent la question du refus de prières ou de sépulture pour être obligé de revenir sur ce sujet.

Nous avons parlé le 13 août du refus de sépulture chrétienne fait pour un habitant de Saint-Julien en Born, diocèse d'Aire. Nous disions que ce refus tenoit sans doute à une autre cause qu'à la pauvreté du mort, et que cette autre cause, la *Sentinelle des Pyrénées* ne la connoissoit pas, ou ne vouloit pas la dire. Le fait est que le malade, qui d'ailleurs n'étoit point pauvre, avoit déclaré à plusieurs reprises, et devant plusieurs témoins, qu'il ne vouloit point entendre parler des secours de la religion. Il a persévéré jusqu'à la mort dans ces dispositions.

On se plaint amèrement des procédés du conseil municipal d'Arras envers le clergé. La paroisse Saint-Nicolas éprouve depuis trois ans toute sorte de difficultés. Cette année encore, on a refusé à la fabrique tout ce qu'elle demandoit pour les réparations les plus indispensables. Pour la troisième fois, on a privé le curé-doyen de Saint-Jean-Baptiste de l'indemnité de logement qui lui est ac-

cordée, et pour rendre l'affront plus sensible, l'indemnité est accordée aux autres curés. Un journal assure que le grief que l'on a contre le curé, c'est qu'il a restauré l'intérieur de l'ancienne cathédrale, dont il a été nommé curé immédiatement après l'ouverture de Saint-Waast, et où il a dépensé environ 30,000 fr. C'est là, dit-on, son tort, et puis encore d'avoir soutenu les droits de la fabrique, quand il s'est agi de placer la campanille sur la tour de l'église. Ce mauvais vouloir est réellement inexplicable.

Une mesure fiscale afflige en ce moment une population religieuse. Les Ursulines de Morlaix avoient été autorisées, en 1807, à occuper leur ancien couvent, et une ordonnance du 26 février 1816 avoit confirmé cette concession. Les religieuses ont fait depuis 30 ans des réparations et des augmentations aux bâtimens; elles ont restauré et orné la chapelle, où elles admettent les personnes du dehors. Eh bien! on veut leur retirer ce dont elles jouissent depuis 30 ans. On veut leur ravir ce que l'empire leur avoit accordé, ce que la restauration avoit maintenu. On ne tient aucun compte des réparations qu'elles ont faites, ni des services qu'elles ont rendus pour l'éducation des jeunes filles des environs. Le domaine a mis impitoyablement la maison en vente, et non-seulement il l'a mise en vente, mais il l'a portée à un prix qui en rend l'acquisition impossible à une communauté pauvre, et qui ne subsiste que de pensions modiques. Il y a là une mauvaise volonté, qui vient sans doute de quelques agens intéressés ou passionnés, ennemis déclarés de tout ce qui peut favoriser les établissemens religieux.

Le 15 août, vers les dix heures et demie du soir, un attroupement de cinquante à soixante personnes brisa les vitres du pensionnat tenu par M. Fontaine, curé de Saint-Sauveur,

à Tournay. On remarquoit parmi les perturbateurs un assesseur de la commune avec ses fils, le secrétaire et le garde-champêtre. Les journaux de Belgique n'expliquent point le motif de ce désordre sur lequel on a dressé procès-verbal.

Nous avons déjà cité des preuves de zèle et de dévouement en Italie à l'occasion du choléra. Un prêtre du diocèse de Brescia, M. Charles Pezzoli, curé d'Isco, a montré pendant la contagion un courage infatigable; il alloit visiter les malades, et spécialement les pauvres, tantôt à l'hôpital, tantôt dans les maisons particulières. Il étoit pour les malheureux un ami, un bienfaiteur, un consolateur empressé. Atteint aussi de la maladie, il est mort le 22 juillet dernier, ayant à peine trente-sept ans. Cette perte a excité de vifs regrets. Cet ecclésiastique si charitable étoit, en outre, bon théologien, homme d'esprit et prédicateur estimé.

A Chiari, dans la même province de Brescia, le choléra a fait beaucoup de ravages, et il est mort dans les mois de juin et de juillet environ trois cent soixante cholériques: tous ont été assistés, et aucun n'est mort sans sacremens, quoique la paroisse s'étende à trois ou quatre milles. Le clergé étoit toujours prêt, et le jour et la nuit il vaquoit à son saint ministère.

Les Jésuites qui se trouvoient à leur campagne aux environs de Volpago se sont livrés au soin des malades de leur canton. Les Lazaristes du collège Alberoni, à Plaisance, ont assisté les cholériques de leur voisinage; les uns se dévouoient à cette œuvre de charité, tandis que les autres dirigeoient le collège; ou les a séparés pour ne pas compromettre la santé de la nombreuse jeunesse ecclésiastique qui y est élevée.

Le curé de Volpago, district de Montebelluna, état vénitien, a ré-
 lisé les offres qu'il avoit déjà faites,

et a fait savoir qu'il fourniroit aux pauvres malades de sa paroisse un asile, une subsistance honnête, les soins d'un médecin, les remèdes, et tout ce dont ils auroient besoin.

Le choléra s'étant déclaré avec fureur dans la paroisse pauvre de Faller, même province, les habitans, incapables de travailler à leurs champs, étoient menacés de mourir de faim. Un curé voisin, M. Pierre Carguet, curé de Soriva, averti par le commissaire du district, le sieur Ferro, engagea ses paroissiens à assister leurs frères dans la détresse, et ce pasteur, quoique âgé et d'une santé foible, est allé, à la tête de son troupeau, exécuter dans les champs de Faller les travaux nécessaires. En quelques jours, des centaines de bras eurent pourvu à tout ce qu'exigeoit le besoin du moment. Cet exemple de charité est plus difficile peut-être que les dons les plus généreux.

Les Filles de la Charité établies à Lovère, dans le Bergamasc, se sont faites toutes infirmières des cholériques, et leur exemple a excité beaucoup de personnes du pays à se consacrer à ce ministère de charité.

Les évêques ont publié des pastorales pour exhorter les fidèles à détourner les châtimens du ciel par leurs sentimens de pénitence ou de résignation, et en même temps pour inviter le clergé à se montrer digne de sa haute mission. Nous citerons, entre autres, M. le cardinal-archevêque de Milan, les évêques de Parme, de Plaisance, de Borgo San Donnino, de Guastalla, de Massa, etc. Ils ont également sollicité des dons pour les pauvres cholériques. M. le cardinal-archevêque de Milan a envoyé 5,300 livres à la commission de bienfaisance; la noblesse et les gens riches ont suivi cet exemple.

A Modène, sur une invitation faite au nom de M. l'évêque, de nombreuses souscriptions ont eu lieu. M. le comte Riccini, gouverneur de la ville et de la province, a destiné

sur ses propres fonds pour les premiers momens cent pièces d'or de 20 fr., promettant de nouveaux secours si les besoins l'exigeoient. Au 17 août, les offres faites au gouverse montoient à 7,535 liv., et celles faites à l'évêché à 16,253. A Reggio elles se montoient à 31,022 livres. Les uns offroient leurs services personnels, les autres leurs habitations. Des ecclésiastiques séculiers et réguliers avoient promis de servir les cholériques. A leur exemple, une société de laïques s'étoit formée sous la direction d'un prêtre pieux pour soigner les malades. Les Sœurs de Charité avoient fait des offres semblables, et des dames pieuses s'étoient réunies pour se consacrer à ce ministère de charité.

M. Jean-Ladislas Pyrker, archevêque d'Agria ou d'Erlau, en Hongrie, qui est ami des arts, s'étoit formé à Venise où il a été patriarche jusqu'en 1827, une collection de tableaux de l'école de Venise, et les avoit placés dans un local construit à cet effet. La diète de Hongrie, dans une de ses dernières séances au mois de mai, ayant voté une somme de 500,000 florins pour construire un Musée à Pest, l'archevêque se leva et offrit en présent sa belle collection de tableaux pour en enrichir le Musée. Le don fut accepté avec acclamation. L'archevêque est un religieux bénédictin de l'ordre de Citeaux.

Le prédicant Scholten recommence ses prédications en Hollande. Le dimanche 14 août, il a prêché deux fois à Oudalblar, près Utrecht. Son auditoire se composoit de trois à quatre cents personnes rassemblées dans une grange; le bourguestre qui est son partisan étoit du nombre.

POLITIQUE.

Tant que les révolutions n'arrivent pas jusqu'aux révolutionnaires eux-mêmes, et ne touchent point à la personne de leur

propres enfans pour les massacrer, les coups et les meurtres ne comptent pas. Les patriotes disent volontiers comme leur ancien ami Barnave : *Le sang des aristocrates est-il donc si pur qu'on n'en puisse répandre quelques gouttes ?*

C'est une observation qu'on a pu faire tant que l'on a voulu dans notre première révolution. Le sang humain y coula longtemps comme l'eau des fontaines, sans que les patriotes y fissent la moindre attention, et permirent seulement aux autres de s'en apercevoir. Ils ne commencèrent à devenir sensibles qu'au moment où leur révolution se mit à les entamer, et devint pour eux, selon leur expression, comme Saturne qui dévorait ses enfans. Oh ! alors les blessures furent prises au sérieux, et leur parurent graves. A la manière dont ils parloient de leur propre sang, vous n'eussiez jamais reconnu la légèreté avec laquelle Barnave avoit cru pouvoir parler du sang des autres.

L'occasion de faire la même remarque nous a été donnée, quoique moins en grand, par la révolution de juillet. Les auteurs de celle-là n'ont également commencé à compter les coups qu'à dater de l'époque où ils en ont eu leur part. Tant qu'il n'y a eu d'atteint, d'opprimé, d'écrasé, que des prêtres et des royalistes, les patriotes ne se sont aperçus de rien, et tout leur sembloit aller à merveille. Il a fallu que leur père Saturne arrivât jusqu'à eux, pour que leur sensibilité fût éveillée. Encore n'est-il pas certain que les blessures des autres victimes ne leur paroissent la chose du monde la plus indifférente, la plus juste et la plus naturelle.

Ce qu'on a observé deux fois par rapport à la France, peut s'observer aujourd'hui par rapport à l'Espagne. Les révolutionnaires du pays et ceux du nôtre ne se sont mis à compter les meurtres et les égorgemens que depuis le massacre du général Quesada. Comme patriote, celui-là est véritablement remarqué ; et il l'est tellement, qu'un de nos journaux de juillet cite sa mort en termes précis comme le *premier meurtre* dont la révolution espagnole se soit souillée. Ainsi, vous le

voyez, les prêtres et les religieux égorgés en masse dans leurs maisons, ou fusillés sur le passage des troupes de Mina, les royalistes massacrés dans les prisons et les hôpitaux, la mère d'un officier carliste exécutée militairement à la place de son fils, un autre chef de l'armée royale de Navarre coupé, haché, démembré. pour être exposé par pièces à vingt poteaux différens ; tout cela est négligé dans le calcul révolutionnaire, comme des fractions sans valeur, et indigne d'être porté en compte dans les dépenses de sang de fanarchie.

Heureusement, la vengeance du ciel ne manque jamais d'arriver jusqu'aux bourreaux, pour leur apprendre à quoi ils s'exposent en jouant avec la vie des autres ; pour leur faire sentir que les victimes appellent les victimes, et qu'en révolution, ce qui commence par les ennemis, finit par les amis. Sans ces leçons et ces redressements dont se charge toujours la justice divine, les méchans seroient trop à leur aise, et il n'y auroit jamais de raison pour qu'ils s'ennuyassent du métier qu'ils font, ni pour que le mal d'autrui fût compris par eux. A force de voir les révolutions passer des opprimés aux oppresseurs, ces derniers finiront peut-être par sentir la justesse du *principium obsta*, et par innoler moins légèrement ceux qui ne font qu'ouvrir la marche, ceux qui ne font que précéder leurs bourreaux à l'autel des sacrifices humains.

M. Thiers est habitué à se considérer comme un homme puissant dans l'état, et ce n'est pas tout-à-fait sans raison, puisque déjà deux fois nous avons vu notre ordre de choses tout détraqué par ses bouderies, courir après lui en suppliant, pour le ramener au gouvernail. Depuis Coriolan, vers lequel le sénat romain envoyoit aussi processions sur processions, on n'avoit peut-être rien vu de pareil ; et il est bien naturel qu'un peu de présomption en soit resté dans le cœur de M. Thiers.

Cependant nous ne partageons pas les inquiétudes de quelques personnes qui pa-

voient craindre le voir passer dans un camp ennemi, comme l'autre Coriolan. Sans doute, si sa fortune de révolution étoit encore à faire, la vivacité de son caractère pourroit l'exposer à des tentations de ce genre. Mais il a trop d'esprit pour aller s'embarquer, lui et tout son bagage, avec des frères qu'on ne sait désigner en Espagne que sous le nom de *sans chemises* (*descamisados*), et en France sous celui de *sans-culottes*. Tous ces pauvres prolétaires, qui ne respirent qu'aventures et coups de fortune, ne sauroient plus rien avoir de commun avec lui. Ce qu'ils cherchent, il l'a trouvé; le chemin qu'ils ont à faire, il l'a fait; et véritablement c'est un homme trop avancé pour eux sous le rapport du but et des affaires. Ainsi, bien certainement, il n'ira pas les rejoindre; et d'ailleurs, quand ils lui conviendroient, il n'est pas sûr qu'il leur convint également.

M. Thiers, au surplus, ne doit point être considéré comme mis à la retraite d'une manière définitive. Il se peut que notre politique ne s'accommode point pour le moment, du progrès de la révolution d'Espagne. Mais attendez que le sort de don Carlos se décide, et que ce prince occupe le trône qui lui appartient. Vous verrez alors que cette même Espagne, aujourd'hui plus révolutionnaire qu'il ne convient à la France, ne le sera plus assez. Dans ce cas, nous travaillerons nécessairement à rétablir l'équilibre, et à ramener le sang espagnol au degré de chaleur du nôtre. C'est alors que M. Thiers redeviendra excellent ministre, et qu'on aura besoin de lui pour chauffer un peu les esprits dans ce pays-là. Chose singulière! voilà M. Thiers obligé à faire les vœux pour le succès de la cause de don Carlos.

PARIS, 29 AOUT.

Un journal ministériel du matin s'est chargé de nous donner le mot de l'épigramme; M. Thiers s'est vraiment retiré du ministère à cause de la question d'intervention, et les autres ministres n'ont

pas voulu survivre à leur président, comme nous l'a dit le journal ministériel du soir. Beau dévouement sans doute, bien digne des temps anciens. Mais que l'intervention vouloit donc M. le ministre des affaires étrangères? Une intervention d'ordre peut-être en faveur de Charles V? Non pas, s'il vous plaît; M. Thiers, tout homme d'ordre qu'il se fasse à la tribune, n'en est pas là. Alors il vouloit marcher avec une forte armée et beaucoup de millions contre la constitution de 1812 qui bouleverse la malheureuse Espagne et va achever de la ruiner; il vouloit délivrer une foible femme que les anarchistes menacent de leurs poignards? Du tout, le ministre n'en est pas encore à voir tout le mal que peut faire la constitution en Espagne et ailleurs, tout ce qui peut jaillir de fâcheux d'une révolution où le soldat a pris le plus de part. C'étoit contre don Carlos que M. Thiers s'appretoit à marcher, c'étoit lui qu'il vouloit renverser, quitte après, à se voir faire la loi par des populations insurgées, à voir germer un esprit désorganisateur parmi nos soldats. Nous concevons vraiment que sa démission, tout capable que soit M. Thiers, ait été acceptée, et nous ne concevons pas qu'elle ait entraîné d'autres démissions à sa suite.

M. Molé, qu'on disoit ces jours derniers devoir présider le nouveau cabinet, paroît oublié. On parle toujours de M. Guizot, qui, arrivé hier à Paris, a déjà fait plusieurs visites à Neuilly. On lui adjoindroit MM. de Montalivet, Persil, Duchâtel, l'amiral Rosamel et le maréchal Soult, si ce dernier vouloit accepter. Du reste, il paroît qu'il y a beaucoup d'incertitude à Neuilly, et qu'il n'y aura pas de solution avant quelques jours. On dit que des démarches ont été faites auprès de M. Thiers pour l'engager à renoncer à ses idées d'intervention, et à reprendre son portefeuille.

— M. Duchâtel, qu'une dépêche télégraphique a rappelé à Paris, n'est pas attendu avant mercredi. M. Duchâtel préside en ce moment le conseil général de la Charente-Inférieure.

— On parle aussi de l'arrivée du maréchal Soult comme prochaine.

— Plusieurs journaux ont dit hier que M. le duc d'Orléans avait été mandé à Paris, et qu'il y était arrivé dans un fâcheux état de santé. Le *Moniteur* annonce que ce prince n'a pas quitté le camp de Compiègne, et que l'état de sa santé n'a rien que de satisfaisant.

— M. Brochain, juge d'instruction à Poitiers, vient d'être nommé conseiller à la cour royale de Poitiers, en remplacement de M. Duclaud, nommé conseiller honoraire à ladite cour. M. Busson, procureur du roi à Arcis-sur-Aube, passe en cette qualité à Dreux, en remplacement de M. Mongis, qui va à Arcis-sur-Aube.

— Une ordonnance du 25 établit au conservatoire des arts et métiers un enseignement public et gratuit pour l'agriculture.

— M. Bugeaud de la Piconnerie ayant été nommé lieutenant-général, le collège du deuxième arrondissement électoral de la Dordogne est convoqué à Excideuil pour le 24 septembre, à l'effet d'élire un député.

— Le général Bugeaud est parti avant-hier pour Excideuil.

— Le conseil royal de l'instruction publique a adopté, le 19 de ce mois, sur la proposition de M. Cousin, un nouveau règlement de discipline pour les élèves de l'école normale.

— Les examens pour l'admission à l'École Polytechnique viennent de finir à Paris. MM. les examinateurs vont maintenant aller faire la même opération en province, suivant l'itinéraire qu'ils se sont tracé.

— Les opérations du tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1836 viennent de commencer à Paris.

— On lit dans le *Moniteur algérien*, qu'un marchand ; rencontré par quelques Arabes sur la route de Bouffarick, fut emmené dans une tribu ennemie. Il ne lui fut fait cependant aucun mal ; seulement il étoit gardé à vue. Comme il pouvoit rester là encore long-temps, le prisonnier prit la fuite pendant la nuit, et

après avoir passé deux jours dans les broussailles sans manger, il est parvenu à gagner les avant-postes français, dix sept jours après son enlèvement.

— La cour d'assises de la Seine vient d'occuper d'une affaire de duel. Né d'un faux principe d'honneur, le duel est toujours déplorable ; il reporte des hommes civilisés à des temps d'une véritable barbarie. Mais cette fois il y avoit dans cette malheureuse affaire quelque chose de plus pénible encore. A la suite de misérables contestations d'intérêt, deux parents, MM. Durepaire et Sirey, se sont battus en duel, et le premier a été tué. M. Sirey, acquitté par le jury, a été condamné par la cour à 10,000 fr. de dommages-intérêts envers la veuve, et au frais.

— Horner et Lourtet (affaire du faux billet de 500,000 fr. et du faux testament) se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui les a condamnés, le premier à 5 ans de réclusion et à l'exposition, et le second à 3 ans de prison. Madame de Wailly n'a pas formé de pourvoi.

— La malle-poste qui doit faire en 19 heures le trajet de Paris à Bruxelles, dont diverses circonstances ont retardé l'établissement, ne commencera point son service avant le 15 septembre ou le 1^{er} octobre prochain.

— M. le duc de Grammont, ancien capitaine des gardes-du-corps du roi Charles X. est mort hier à l'âge de 81 ans. Il a succombé à une inflammation de poumon, dont les progrès ont été malheureusement bien rapides, car la veuve M. de Grammont ne se plaignoit que d'une toux assez légère, et n'étoit point forcé de garder le lit.

— L'exposition publique du concours des grands prix de gravure en taille-douce aura lieu à l'École des Beaux-Arts les mercredi 31 août, jeudi 1^{er} et vendredi 2 septembre, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

— Une fille du malheureux général Quesada, qui vient d'être massacré aux portes de Madrid, est dans un pensionnat

banbourg du Roule. Lorsque, à la distribution des prix, le nom de la pauvre pheline fut prononcé, une impression en pénible s'est tout à coup emparée de us les assistans.

— Le conseil municipal a voté récemment des fonds pour faire établir 3,000 iques en zinc peintes et vernies. Elles sont stinées à indiquer les noms des rues.

— Le nommé Minécourt, âgé de cinquante deux ans, déjà repris de justice, a été arrêté hier à son domicile, rue des Marinins, comme prévenu de fabrication et émission de fausse monnaie. Neuf pièces usses de 5 fr., à l'effigie de Charles X et millésime de 1827, ont été saisies chez i, ainsi que différens objets propres à te coupable fabrication.

— Un nommé Creveau, d'une taille environ 6 pieds, et d'une force proditive, vient d'être arrêté comme inculpé avoir participé aux attaques nocturnes ti ont eu lieu dans Paris. Il a fallu une rigade entière de sergens de ville pour emparer de cet hercule.

— Le puits artésien des abattoirs de renelle est arrivé à 1,050 pieds de profondeur. On doit encore percer 150. Il ut espérer que l'eau jaillira d'ici là.

La dernière expérience thermométrique a été faite à 300 mètres de profondeur; la chaleur étoit au fond du trou de 1 degrés 3/10 centigrades, tandis qu'à mbouchure elle n'étoit qu'à 12 degrés.

Le puits que M. Selligae perce à l'École militaire a été retardé pendant quelques mois, par suite de quelques travaux préparatoires; mais les travaux vont être repris très-prochainement, pour être continués ensuite avec activité. M. Selligae est rivé à 625 pieds de profondeur.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Dans la nuit du 26 au 27 de ce mois, diligence Laffitte et Caillard, allant de ris à Rouen, a versé à Magny à l'encoiture de l'hôtel de la Croix de Lorraine. est le second accident de ce genre dans même semaine et au même endroit.

— Le *Guetteur de Saint-Quentin* dit

qu'un individu cherchoit dernièrement à enlever de la boîte d'un bureau de poste de cette ville, les lettres au moyen d'un fil de laiton formant crochet à l'une de ses extrémités.

— Une auberge située à l'extrémité de Denain, sur la route d'Hellesmes, a été entièrement détruite dans la nuit du 17 au 18, par un incendie. On pense que la malveillance n'est pas étrangère à cet événement.

— La cour d'assises de l'Aube vient de condamner à mort une domestique. Marie Préaux, qui avoit mis le feu à la grange de son maître.

— Le tonnerre est tombé tout récemment pendant la nuit sur le château des Aubus (Nièvre). Il a endommagé plusieurs appartemens, et mis le feu à la charpente. Il a été fort heureusement vite éteint. Personne n'a été blessé.

— Le tonnerre est tombé le 24 à Francheville (Rhône), et a tué deux vaches.

— Une femme qui avoit été mordue par un chien vient de mourir de la rage, à Lyon. Le *Réparateur* dit que le bruit se répand qu'un ecclésiastique qui étoit venu donner à cette malheureuse, dans un instant de calme, les consolations de la religion, a été mordu au doigt.

— Le roi de Naples étoit le 26 à Lyon, où il a passé sur la place Louis-le-Grand, la revue de la garnison, au milieu d'un concours immense de spectateurs.

— Il est arrivé le 22, sur la rade de Toulon, un magnifique paquebot, appelé le *Ferdinand*. Ce bâtiment doit transporter le roi de Naples dans ses états.

— Le *Censeur* de Lyon a été condamné le 24 par la cour d'assises du Rhône, à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

— Le *Mémorial Agenais*, qui avoit à soutenir deux procès pour délit de presse devant la cour d'assises de Lot-et-Garonne, a été acquitté deux fois par le jury, le 23.

— Carcassonne (Aude), comptoit en 1831, 17,354 habitans. D'après le dernier recensement sa population est aujourd'hui de 18,907.

— Le 10 février 1831, un cadavre fut

trouvé flottant sur le Lot, un peu au dessus du pont d'Entraygues (arrondissement d'Espalion); c'étoit celui d'un nommé Turlan, qui passoit pour avoir de l'aisance. Les blessures n'indiquèrent pas un assassinat. On trouva sur Turlan, 106 fr. en argent, une tasse et une montre aussi en argent. Mais on ne retrouva pas dans ses poches, dont l'une avoit été retournée, une bourse remplie d'or qu'il avoit l'habitude de porter. La justice informa, mais sans succès, et le temps qui s'étoit écoulé depuis le crime pouvoit promettre à son auteur l'impunité. Cependant en 1835, une lettre écrite par trois forçats détenus à Saint-Flour, tomba entre les mains des autorités. Ils devoient aller déposer devant un tribunal dans une autre affaire, et menaçoient de faire connaître le meurtre d'Entraygues si l'auvergiste du pont ne leur envoyoit pas de l'argent. Ce fut un trait de lumière dont la justice tira bon parti. Ferrières, auvergiste au pont d'Entraygues, fut arrêté; et alors des charges accablantes s'élevèrent contre lui; les témoins qui n'avoient pas osé parler avant l'arrestation, parce que cet homme quoique boiteux étoit la terreur de tous ses voisins, dirent avoir entendu les cris de la victime, et l'avoir vu précipiter dans la rivière. Ferrières que Turlan avoit bien des fois obligé, a été condamné à mort le 20 août, par la cour d'assises de Rodez. Pastre, déjà condamné au bagne pour un autre crime, et qu'on regardoit comme son complice, a été acquitté.

— Le maréchal Clausel a dû arriver vers le 24 à Port-Vendre, et s'embarquer immédiatement pour Alger.

— Dernièrement, près Saint-Lys (Haute-Garonne), cinq habitations ont été fortement endommagées par une trombe. L'une d'elles a été détruite presque entièrement. Les tuiles ont été dispersées à près de 400 mètres, et l'on a retrouvé des solives et des meubles à plus de 100 mètres.

— Le général Morillo, comte de Carthagène, craignant de devenir l'une des nombreuses victimes de l'anarchie en Es-

pagne, vient d'arriver à Bagnères (Pyrénées).

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A la date du 21, les sociétés secrètes exerçoient leur influence à Madrid, où la terreur n'avoit pas cessé de régner. Beaucoup de personnes étoient encore obligées de se cacher pour ne pas tomber sous les coups des assassins. Un député aux cortès, M. Gamindez, celui qui, dans la dernière session, a assez mal traité le roi des Français, accusoit le nouveau ministre de ne pas se trouver à la hauteur des circonstances, et demandoit impérieusement la mise en accusation de l'ancien cabinet, de M. de Toreno, des généraux Cordova, Manso et Montes, voulant qu'ils fussent tous mis hors la loi, au cas où ils chercheroient à se soustraire à la justice. Les personnes qui avoient été éloignées par l'ancien ministre ont été rappelées. Une loi de 1822 sur la liberté de la presse a été remise en vigueur. Rodil prendra le commandement de l'armée du nord, et Evariste San-Miguel celui de l'armée du centre. Quiroga a été nommé capitaine-général de Greuade.

— L'*Eco del Comercio* assure que le ministère a pris ses mesures pour que les opérations électorales qui vont avoir lieu, selon les formes voulues par la constitution de 1812, ne prennent pas plus de deux mois.

— Nous avons des détails sur les événements qui ont eu lieu le 18 à Madrid, et dont nous avons dit quelques mots dans notre dernier Numéro. Vers cinq heures du soir, une rixe engagée entre deux soldats, appartenant, l'un au bataillon provincial qui a fait la révolution à Saint-Ildefonso, l'autre au troisième régiment de la garde, a amené un engagement général entre ces deux corps. Les provinciaux plus nombreux, et d'ailleurs secondés par la garde nationale, ont poursuivi leurs adversaires jusque dans la caserne où ils s'étoient réfugiés. Alors il y eut un véritable siège, et des coups de fusils fr-

ent tirés de part et d'autre par milliers. Les assiégeans ayant fait venir des canons, les portes de la caserne furent brisées, et quelques soldats du troisième régiment tués. Les autres se rendirent alors en un instant; tout ce qui leur appartenoit fut pillé. A dix heures, ce honteux combat entre des soldats d'une même nation étoit terminé, et les vainqueurs rentroient dans leurs quartiers en chantant l'hymne de régiment. Mais, pendant, il y avoit eu grand bruit à l'ambassade française; une soldatesque furieuse étoit venue pour s'emparer de l'hôtel et s'y établir comme dans une maison avantagieuse; après bien des discussions avec M. de Bois-le-Comte, il fut décidé que ce projet fut abandonné.

— Le 19, le désordre a manqué de recommencer. Au moment de la distribution des vivres, un grand nombre de soldats ont déclaré qu'ils vouloient avoir du pain blanc. Comme on leur avoit répondu que cela étoit impossible, ils menacèrent d'aller chercher sur la table de la régente. Alors on a transigé avec la révolte en donnant de l'argent aux soldats.

— Garcia, ce sergent qui a conduit la défection de Saint-Ildefonso, a été nommé capitaine en raison des services qu'il a rendus.

— Le 20, à cinq heures du soir, douze soldats se sont rendus au palais, ont pénétré jusqu'à l'appartement des camarades de la reine Christine, et demandé sérieusement à faire des perquisitions. Refusés à plusieurs reprises à se retirer, ils ont enfin sortis en disant qu'ils alloient venir punir d'une permission à la grande débauche royale, et qu'ils reviendroient les. On ne les a pas revus. Deux jours après une semblable visite avoit eu lieu au palais. Il paroît qu'elles avoient pour but de chercher M. Isturitz.

— La régente et sa fille ont pu se promener le 20 au Prado.

— Le bruit d'une régence a couru à Madrid. Les uns parloient d'y faire entrer la reine Christine comme présidente, d'autres de lui donner comme conseillers Mendizabal et Arguelles. Les autres disoient qu'elle en seroit exclue.

— Un Journal de Madrid, *El Castellano*, qui appartient au parti le plus exalté, contient une lettre de Gijon (Asturies), dans laquelle on se plaint des généraux cristinos et d'Espartero en particulier. On y propose aussi d'en fusiller une demi-douzaine pour réveiller l'énergie des autres.

— Le nouveau ministère n'a pas pu encore se compléter. Il paroît que M. Arguelles a refusé les offres qui lui ont été faites.

— D'après le *Journal de Paris*, tous les partis en Espagne sont dans une grande préoccupation sur ce que pourra faire la France.

— La constitution a été proclamée à Barcelonne sous les auspices de Mina.

— On lit ce soir dans le *Journal de Paris*: « La division Soria, de l'armée du centre, a battu, à Villarlengo, les factions réunies de Quilez, de Cabrera et de Forcadell. Les carlistes ont eu un très-grand nombre d'hommes hors de combat, et ils ont laissé au pouvoir des vainqueurs 5,000 fusils, 500 chevaux et des munitions. »

Le journal ministériel ne donne pas de nouvelles de Madrid, et cependant tous les regards se portent vers cette ville, qui peut devenir le centre de bien des événemens. Celles qu'il nous donne du théâtre de la guerre manquent de détails et demandent confirmation.

— M. Dupuy, ex-gouverneur de la province de Hainaut, est mort à Bruxelles, le 21.

— Un Anglais d'une taille de six pieds et quelques ponces se promenoit dernièrement à Bruxelles avec deux dames qui sembloient des naines à côté de lui colossal cavalier. La population s'est attroupée, et pour se soustraire à une curiosité qui lui devenoit importune, l'Anglais a été obligé de se réfugier dans une maison particulière où il n'est parvenu à entrer qu'en se baissant sous la porte.

— Un bœuf s'est jeté dernièrement au travers des voitures qui rouloient sur le chemin de fer de Bruxelles, et a été écar-

26. Six wagons sont sortis des rails et deux voyageurs effrayés qui se sont élan- cés des voitures ont été légèrement bles- sés.

— Lord Granville, ambassadeur d'An- gleterre près de la cour de France, est arrivé jeudi à Anvers, à bord d'un bateau à vapeur appartenant à la marine an- glaise. Cet agent diplomatique se rend, dit-on, directement à Paris.

— Le tunnel sous la Tamise avance toujours, malgré les sinistres prédictions de quelques journaux qui annonçoient une complète irruption de la rivière, parce qu'à 653 pieds du côté de Rotter- bite le lit de la Tamise, à 4 pieds de dis- tance des travaux, est alluvial, et par conséquent très-poreux ; mais les travaux du tunnel sont parvenus à cette distance depuis plus d'un mois.

— L'anniversaire de la naissance du roi d'Angleterre a été célébrée à Londres les 21 et 22 août.

— On écrit de Berne, 25 août, que le conclusum de la diète concernant les réfugiés a obtenu l'assentiment des puis- sances intéressées, et que leurs ministres auprès de la confédération ont reçu l'or- dre de veiller à la stricte observation de ce conclusum et d'appeler au besoin l'at- tention du directoire sur les obligations que lui impose cet arrêté, dans le cas où les cantons voudroient en éluder les dis- positions.

— Les dernières nouvelles de Lisbonne représentent cette ville comme tran- quille.

— De nouveaux désordres viennent d'éclater dans l'université de Giessen (Al- lemagne). Des étudiants et les bourgeois en sont venus aux mains ; plusieurs arres- tations ont été faites. D'après le *Journal de Francfort* on craignoit des troubles plus sérieux.

— Le landgrave Charles de Hesse- Cassel (beau-père du roi de Danemarck), gouverneur des duchés de Schleswig et de Holstein, feld-maréchal, etc., vient de mourir dans la quatre vingt-douzième année de son âge. Un journal dit qu'il avoit en 1826 célébré sa 60^e année de

mariage avec la princesse Louise de Da- nemarck, fille du roi Frédéric V.

— A. Perowsky, membre de l'académie impériale de Russie, vient de mourir à Varsovie. Il étoit âgé de 48 ans.

— Le 1^{er} de ce mois un incendie a détruit la plus grande partie de l'impri- merie de l'Université à Copenhague.

— On a inventé aux Etats Unis une machine que l'auteur, M. Henri Blair, appelle *corn planter* (le planteur de blé). Le journal *Intelligencer* en fait la descrip- tion comme d'une machine très-simple et fort ingénieuse, mue par un cheval. En même temps qu'elle trace le sillon, elle sème le blé par intervalle et en quantité convenable, le tout avec autant de rapi- dité que peut le faire un cheval tirant la charrue. L'inventeur pense que cette ma- chine peut épargner le travail de huit hommes.

Au moment des rétroites, nous croyons utile de faire connoître à MM. les ecclésiastiques l'ou- vrage suivant :

L'Homme connu par la révolution, et con- sidère dans sa nature, dans ses rapports et dans ses destinées, sujet traité en 5^e partie, dans le cours d'Écriture sainte, par M. l'abbé Frère. 2 vol. in-8. Paris, 1833. 9 fr. et 12 fr. franc de port.

A Paris, au bureau de ce Journal.

Le Gouab, Le Desguer.

BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 109 f. 00	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 25	
TROIS p. 070, j. de juin. — 79 f. 90	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	
Act. de la Banque. 2270 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 010	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1230 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 765 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl. 99. 45	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 102 f. 114	Empr. Belge. 103 f.
Cortes, 00 fr. 010	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 010.	Empr. grec... 000 f.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

1 an.	76
6 mois.	19
3 mois.	10
1 mois.	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 1836.

PÉLERINAGE

A JÉRUSALEM ET AU MONT SINAI ;

PAR LE PÈRE DE GÉRAMB (1).

(5^e article. — Suite des N^{os} 2607 et 2633)

Il ne nous reste à parler que du troisième volume de cet ouvrage ; ce volume est consacré à l'Égypte et au mont Sinaï. L'auteur quitta la Syrie le 7 octobre 1832, et s'embarqua pour l'île de Chypre, d'où il devoit passer en Égypte. Il arriva le 25 novembre à Alexandrie, et descendit au monastère de Sainte-Catherine, occupé par les Franciscains. On y célébroit la fête de la sainte. L'affluence des fidèles étoit considérable. On compte aujourd'hui dans cette ville au moins 12,000 catholiques, dont beaucoup de Maltais. Mais cette cité, où le christianisme fut autrefois si florissant, n'a plus de traces des magnifiques églises qui la décoroient. A l'exception de l'église Saint-Marc, qui ressemble à une ruine, et de celle de Sainte-Catherine, tout a disparu. Mais les mosquées sont nombreuses ; celle qui attire principalement l'attention du voyageur chrétien, est celle dite des *Septante*, parce qu'on la croit bâtie sur le lieu où ils firent leur traduction des livres saints.

Le Père de Géramb avoit à voir Méhémet-Ali, tant par un motif de curiosité que pour obtenir le firman

(1) 3 vol. in-8°, sur papier superfine satiné, ornés d'un très-beau portrait du Christ, d'une vue de Jérusalem gravée sur acier, d'une vue du mont Sinaï, et des cartes de la Syrie et de l'Égypte. Prix : 22 fr. 50 c. A Paris, chez Ad. Le Clerc et Comp., au bureau de ce Journal.

nécessaire aux voyageurs. Il trace en peu de mots l'histoire du pacha. Le 12 décembre, il fut admis à son audience. Il y parut en costume de trappe, ayant à la ceinture sa croix de bois, surmontée d'une tête de mort et d'un chapelet. L'audience dura trois heures, et la conversation fut sur un ton marqué de bienveillance. Méhémet fit beaucoup de questions sur l'Europe, et écouta les réponses avec attention. Il raconta sa vie, et parla même de sa lutte avec le sultan, déduisant les raisons qui l'avoient entraîné malgré lui dans cette guerre dont son cœur souffroit. A ses récits, il mêloit fréquemment le nom de Dieu, et toujours avec des marques de respect. Après cette audience, le voyageur alla visiter Bogos-Youssouf, Arménien schismatique, premier ministre de Méhémet, et lui demanda son firman et des lettres de recommandation pour les gouverneurs des différentes provinces.

Le pèlerin quitta Alexandrie le 6 janvier 1833, et s'embarqua sur le canal de Mamoudieh, creusé par Méhémet-Ali en 1820, pour établir une communication entre le Caire et Alexandrie. 130,000 individus y travaillèrent pendant trois ans ; 20,000 y périrent. Du canal, le voyageur passa sur le Nil. Il parle avec admiration de ce beau fleuve et de ses débordemens réguliers et bienfaisans. Il fait connoître en passant la misère du pays et le régime despotique sous lequel l'Égypte est placée. Méhémet-Ali est l'unique propriétaire ; il dispose de tout, des hommes, des femmes, des enfans, de l'argent, des biens, de la vie.

Au Caire, le Père de Géramb logea au convent des Franciscains de Terre-Sainte. Les évêques grec et copte catholiques, les Franciscains réformés et le clergé catholique copte, arménien et grec vinrent l'y visiter. Son temps au Caire se passa à parcourir la ville et les environs. Il voulut voir Matarieh, où l'on croit que la sainte famille s'arrêta, quand elle fut obligée de fuir en Egypte, et le monastère du Saint-Serge, bâti sur le lieu où elle résida. L'enceinte de ce monastère est très-vaste, et les murs ressemblent à ceux d'une forteresse; mais à l'intérieur l'église est petite et pauvre.

On lira avec intérêt le récit de la visite que le pieux trappiste fit à Abdallah, ancien pacha d'Acrc, retiré au Caire. Le spectacle d'une vente d'esclaves excite son indignation, que le lecteur partagera. Les ruines de Memphis lui rappellent l'instabilité des plus beaux ouvrages des hommes. La statue mutilée et renversée de Sésostris lui inspire les réflexions suivantes :

• Une statue mutilée, une tête fière et altière qui redit à ceux qui la contemplant bien plutôt le talent de l'artiste par qui elle fut exécutée, que les traits et les exploits de son modèle, cette tête inclinée plus ignominieusement vers la terre que ne le fut celle des monarques et des princes vaincus que le conquérant atteloit à son char, voilà tout ce que le temps a respecté du *roi des rois*, du *seigneur des seigneurs*, comme il se faisoit appeler lui-même. Penché sur ce débris, je le considérais d'un œil pensif et en silence. Quoique dans le cours d'une vie mêlée d'étranges vicissitudes, il me soit arrivé d'assister aux plus étonnantes scènes d'un spectacle où la vanité humaine s'est élevée à une telle hauteur, qu'elle a paru un vain titre à croire l'arbitre absolu des destinées de l'univers; quoique, après

avoir, elle aussi, sinon attelé, du moins trainé à son char les pontifes et les rois, elle soit tombée sous mes yeux, subitement et comme une masse de plomb dans l'abîme, jamais le néant des choses d'ici bas ne m'a plus frappé, jamais je n'ai admiré avec un sentiment plus profond les ineffables voies de la Providence, qu'en présence de ce colosse que j'ai trouvé renversé devant les décombres d'un temple qui a disparu, et sur l'emplacement d'une ville qui n'a pu, de tous les monumens de sa splendeur et de sa magnificence, transmettre que quelques pierres informes pour la plupart, et des cendres.

L'auteur a souvent de ces réflexions et de ces tableaux qui font honneur à son bon esprit encore plus qu'à son talent. Le contraste du luxe et de la misère à Alexandrie est peint avec énergie. Un autre contraste se présente en avant du palais de Méhémet-Ali, entouré de cabanes et de huttes, où languissent des malheureux couverts de haillons, comme si la providence avoit voulu ménager ce spectacle au despote pour le toucher; mais *il n'y pense pas*. Le voyage de l'auteur aux Pyramides lui suggère aussi des pensées chrétiennes ou élevées sur ces monumens de l'orgueil des rois, qui n'ont pas pu même y perpétuer leurs noms. Les Pyramides de Gisé sont très-nombreuses; il y en a près de 50 d'inégale grandeur; les 3 plus considérables sont connues sous le nom de Chéops, de Chéphren et de Mycérimus. L'auteur regrette de n'avoir pu monter sur le Chéops :

• A la satisfaction de visiter l'intérieur du Chéops, j'eusse certainement préféré celle de monter sur la plate-forme par laquelle il se termine. Il eût été tout autrement intéressant pour moi, de contempler de cette élévation la riche et fertile Egypte et les nombreuses sinuosités de son fleuve, et cette multitude de ca-



naux qui vont partout distribuant ses eaux fécondes ; surtout de promener mes regards sur les grandes ruines de Memphis, sur ces villes des morts où furent ensevelies tant de vieilles générations, sur ces déserts qui les entourent sans avoir pu en protéger les débris, et sur la populeuse cité qu'écrase aujourd'hui un moderne Pharaon du poids de son ambition, de son avarice et de son orgueil.

• Il me sembloit qu'à cette hauteur mon ame, plus dégagée, se fût plus impétueusement élancée vers les cieux, et y eût puisé des inspirations nouvelles et plus salutaires ; que voyant à mes pieds les cendres royales de tant de dynasties : dominant, planant pour ainsi dire sur leur gloire, j'en eusse mieux compris, mieux senti la vanité ; et qu'ainsi je fusse descendu avec des pensées meilleures, avec un cœur plus dépris des choses d'ici bas, plus détrompé des illusions de tout ce qui passe, plus fortement résolu à chercher sa gloire dans la gloire de celui qui seul peut l'associer à son bonheur et à son éternité.

Quelques détails sur la mort de Kléber, général français, assassiné par un musulman fanatique, et sur les cruautés d'Achmet-Bey, gendre de Méhémet-Ali, donnent une idée des mœurs turques.

Le 14 février, le Père de Géramb partit pour le mont Sinaï. Nous avons donné, il y a bientôt 3 ans, un extrait de cette partie de son voyage, Numéro du 7 novembre 1833. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit alors, nous ne nous arrêterons qu'à quelques détails nouveaux :

• Le monastère de la Transfiguration, est une espèce de petit village entouré de hautes murailles. La clôture forme un carré qui, sur chacun de ses côtés, a 80 et quelques toises de longueur. L'intérieur n'est qu'un amas de bâtimens irréguliers. Excepté l'église, tout y est pauvre, mais partout règne la plus grande propreté. L'eau s'y trouve en abondance ; outre les sources, il y a un puits célèbre qui date,

dit-on, du temps des patriarches. Le couvent, proprement dit, fut bâti en l'an 527, par l'empereur Justinien ; on y voit encore l'édifice qui servoit d'église aux catholiques, et d'où ils furent expulsés par les Grecs schismatiques, qui en sont maîtres aujourd'hui. Je ne pus arrêter mes regards sur ce monument, sans éprouver un vif sentiment de douleur. Hélas ! si le ciel ne vient au secours des catholiques, l'or et l'intrigue des Grecs ne leur laisseront pas un de leurs établissemens en Orient.

• L'église est belle et divisée en 5 nefs par 2 rangs de colonnes de granit qui supportent une voûte peinte en bleu et parsemée d'étoiles d'or. Tout le pavé est, ainsi que les murs du sanctuaire, en marbre blanc et noir tiré d'Italie, et d'un beau travail. L'église est éclairée par une multitude de lampes d'argent et de vermeil ; ce sont des cadeaux faits par les Russes, parce que le corps de sainte Catherine, pour laquelle ils ont beaucoup de vénération, y repose. Les tableaux sont nombreux, mais ont peu de mérite.

• Après cette visite, je fus mené dans la chapelle du Buisson ardent. C'est au lieu même où Dieu manifesta sa présence par un si grand prodige, que, d'après la tradition, la chapelle a été bâtie. Il n'est permis d'y entrer que pieds nus. Le sanctuaire est en tout semblable à ceux de la Palestine ; un autel élevé, soutenu par des colonnes et sous l'autel, est le lieu révérend. Pockoke assure que les religieux ont planté dans leur jardin un buisson, qu'ils prétendent être celui que vit Moïse. Le fait est absolument controvérsé.

Le pèlerin visita la chapelle de Sainte-Catherine, où l'on conserve la tête et une main de la sainte. On ouvrit la châsse pour les lui faire voir, et il s'en exhala une odeur très-agréable. Le voyageur remarqua aux doigts de la sainte plusieurs bagues précieuses. Le supérieur lui fit présent de deux bagues qui avoient touché la main de la sainte.

Un jardin contigu au monastère est cultivé par des Arabes. On y re-

cueille des légumes et des fruits qu'on envoie vendre au Caire, et qui procurent quelques ressources à la communauté. Comme les religieux de Saint-Sabas, ceux de la Transfiguration ne refusent du pain à personne; les femmes et les enfans reçoivent 2 petits pains, les hommes 4 et souvent 5. Aux environs du monastère campent près de 50 familles arabes qui lui appartiennent en quelque sorte, et se chargent des transports.

La bibliothèque est encore considérable, malgré les larcins qui lui ont été faits à diverses époques. Mais les ouvrages les plus curieux ont disparu. Il reste fort peu de manuscrits.

Depuis long-temps les voyageurs sont peu nombreux; quelquefois il s'écoule 6 mois sans qu'il en paroisse un. Les voyageurs inscrivent leurs noms sur un registre, et presque toujours avec quelque chose qui indique leurs opinions. Le Père de Géramb y trouva un français, Eucher Eloy, naturaliste, allant en Perse et en Russie, qui passa en 1831; le baron Taylor passa en 1830; sa note porte qu'il est catholique; il fait l'éloge des religieux et de la religion catholique, *religion libérale et sublime*. Trois Allemands venus en 1823 n'ont pas voulu qu'on crût qu'ils étoient venus pour voir le mont Sinai; ils ont écrit qu'ils étoient venus dans un but d'utilité. Sept Anglais, un Espagnol et un Américain sont venus successivement; leurs notes sont généralement chrétiennes. Celle de l'Espagnol, don Manuel Valdez Alques, en 1824, est d'un homme sincèrement religieux.

(La fin d'un numero. prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La circulaire ministérielle du 15 juillet, relativement aux

petits-séminaires, que nous avons insérée le 6 août dernier, a dû exciter l'attention toute particulière du clergé. Elle roule sur un sujet très-important pour l'avenir de la religion en France. Nous avons en différentes occasions insisté sur les droits des évêques relativement à la direction des petits-séminaires, mais il est plusieurs questions graves qui se rattachent à ces établissemens. Nous croyons savoir que les évêques s'occupent de répondre sur cet objet. Peut-être n'ont-ils pas voulu le faire avant de s'être concertés sur les points principaux, qui d'ailleurs étoient faciles à saisir, surtout d'après le mémoire qui fut présenté par le corps épiscopal, en 1828, à l'occasion des ordonnances du 16 juin de cette année.

Nous nous plaignions, il y a un an (le 2 juillet), qu'on eût adressé à des ecclésiastiques le prospectus d'un ouvrage impie, le *Croyant détrompé*, et nous citions de judicieuses réflexions d'un sage ecclésiastique sur cette nouvelle attaque. Aujourd'hui nous avons à nous élever contre une manœuvre du même genre. On ose répandre jusque dans les pensions chrétiennes une brochure in-18, sous ce titre : *Le Catéchisme véritable des Croyans*, public, dit on ironiquement, par permission de N. S. P. le pape, et de tous les évêques et archevêques du monde chrétien, par P. Dubois. Cette brochure de 84 pages, est du même auteur que le *Croyant détrompé* et que *Gustave et la Religieuse*, 2 ouvrages qui sont chacun en 2 volumes in-8°. Ce Catéchisme est d'une impudence incroyable, et toutes les réponses respirent l'impiété la plus audacieuse.

On demande d'abord qu'est-ce que Dieu? Et l'auteur répond : Dieu est un être chimérique, impossible, qui n'existe que dans la bouche des croyans. Ainsi, voilà dès les premières lignes l'athéisme professé nettement, et on intulque à la jeunesse cette doctrine funéraire et anti-sociale. Le reste est digne de ce début. Ce catéchisme a

18 chapitres, dont les titres, pour mieux tromper, sont calqués sur ceux du Catéchisme chrétien. On y parle des mystères, des sacrements, du symbole des apôtres, des commandemens de Dieu et de l'Église, des péchés capitaux, etc., et toujours pour blasphémer, insulter et tourner en ridicule. La forme d'ailleurs répond au fond. Le ton est trivial et grossier. La haine des prêtres respire dans tout ce *Catéchisme*; l'auteur leur prodigue toutes sortes d'injures. Quant à ce qu'il dit sur l'eucharistie, sur la messe, sur les sacrements, nous n'oserions le répéter, tant l'impiété y est révoltante.

A la fin, l'auteur se fait cette question : *Mais si vous détruisez les croyances, que mettrez-vous à leur place, et quelle base donnerez-vous à la morale ?* Et il répond : *J'y mettrai l'honneur et la conscience... La morale n'a pas d'autre base que l'harmonie de l'organisation humaine, surtout lorsqu'elle est cultivée par une bonne éducation.* Ainsi, l'ennemi de Dieu, de la religion et des prêtres n'a pas autre chose à mettre à la place de tout ce qu'il nie et renverse, que l'honneur, qui nous dit par exemple en quelques circonstances qu'il faut tuer un homme pour un coup de coude; que la conscience, qui est si souvent faussée par les préjugés ou égarée par les passions; que l'harmonie de l'organisation humaine, frein bien puissant pour réprimer les vices et en imposer à des penchans impérieux ! Allez prêcher au peuple l'harmonie de l'organisation humaine; combien il sera touché d'une considération si haute et si claire ! Quel heureux moyen de discipline dans une pension ! Combien un tel motif aura d'influence sur des jeunes gens, sur de jeunes personnes ! Qui d'entre eux pourroit résister à l'harmonie de l'organisation humaine ?

Qui ne gémeroit de telles pauvretés ? Mais qui ne s'indigneroit aussi de cette déplorable manie d'impiété qui poursuit la jeunesse jusque dans le foyer domestique ou dans de pieux

asiles, pour lui présenter le poison de l'irrégion et de l'immoralité ?

Le 25 août, M. le nouvel évêque de Bayeux a fait son entrée dans sa ville épiscopale. Le prélat, arrivé à sept heures et demie, est descendu peu après dans l'église de Saint-Exupère, une des paroisses de la ville, où le curé, M. Delafontaine, l'a harangué. Dans le même instant, le chapitre ayant à sa tête M. l'abbé d'Audibert, vicaire-général, s'est rendu processionnellement à Saint-Exupère. M. l'évêque s'est revêtu des ornemens pontificaux, a pris place sous le dais, et le cortège s'est acheminé vers la cathédrale où les autorités étoient réunies. Pendant la procession on a tiré des coups de canon, la garde nationale étoit en bataille sur le passage, et un détachement occupoit la porte de l'évêché. A l'arrivée du prélat à la porte de la cathédrale, toutes les cérémonies d'usage pour les installations ont eu lieu. M. l'abbé Michel, grand-vicaire, a lu du haut du jubé les bulles d'institution de M. Robin; le mandement du prélat pour sa prise de possession a aussi été lu. La cérémonie terminée, M. l'évêque a été conduit processionnellement à sa résidence où tout étoit préparé pour le recevoir. De son perron, il a donné la bénédiction aux assistans, les a salués, et est entré dans ses appartemens, où il a reçu les autorités et répondu à chacun avec beaucoup de grâce et d'à-propos.

M. Mellon Jolly, évêque Séez, a adressé à son diocèse, sous la date du 21 août, une lettre pastorale pour sa prise de possession. Après de touchans adieux à l'église de Meaux, au prélat qui la gouverne, au clergé, aux fidèles de Saint-Etienne, le nouvel évêque tient le langage le plus paternel au troupeau que la providence vient de lui assigner. Il lui demande ses prières et lui donne des conseils pleins de sagesse :

« Ce que nous désirons, ce que nous voudrions toujours, c'est que les mêmes pensées et les mêmes volontés qui se réunissent et se confondent pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes se réunissent encore dans le lieu de la paix, pour le choix des moyens qui doivent opérer un si grand bien ; c'est que des opinions laissées à une libre discussion, que que respectables qu'elles soient, tant que l'autorité ne s'est point prononcée, restent toujours ce qu'elles sont, des opinions particulières, qui ne peuvent se produire ou être présentées comme des décisions dogmatiques, et qui jamais en aucun cas ne doivent être la cause ou le prétexte de trouble et de dissensions. *Solliciti servare unitatem in vinculo pacis.*

« Mais pour faire le bien, ce n'est pas à sez de le vouloir, il faut encore préparer et choisir les moyens les plus propres à le bien faire. Notre administration demande donc de votre part une confiance filiale qui vous fasse coopérer efficacement à tout ce que Dieu nous inspirera d'entreprendre pour le plus grand bien du diocèse. Epargnez les louanges comme le blâme aux actes de notre ministère, qui n'a et ne peut avoir pour but et pour fin que la plus grande gloire de Dieu et le salut éternel des âmes ; et s'ils ne se produisent pas toujours au gré de vos désirs, pensez que la sagesse qui réfléchit et la prudence qui médite, exigent, selon les cas et les circonstances dans lesquels nous pouvons être placés, des lenteurs nécessaires qui ne sont ni de la crainte, ni de la pusillanimité qui n'osent agir ; mais attendez avec confiance, songez à notre dévouement, et reposez-vous avec sécurité sur notre amour et sur notre sollicitude pour le troupeau choisi confié à nos soins. »

On remarquera encore ce que le prélat dit des fervens religieux qu'il a l'avantage d'avoir dans son diocèse :

« C'est là ce que vous demanderez pour nous et ne cesserez de demander par vos ferventes prières, pieux solitaires de Notre-Dame de la Trappe, nos frères, nos très-chers fils en Jésus-Christ.

Notre âme se dilate à la pensée du spectacle de sainteté que vous offrez à l'édification de la terre et à l'admiration des Anges du ciel. Qu'il nous sera doux d'en jouir nous-même, de le contempler de près ! Oui, c'est au milieu de vous, enfans du désert, pénitens publics et volontaires pour les péchés du monde et le salut du peuple, que nous aimerons à venir nous délasser des fatigues et des sollicitudes de notre pénible ministère : c'est au milieu de vous que notre zèle paîsera dans la ferveur de vos exemples et d'une vie toute consacrée aux travaux et aux exercices de mortification chrétienne, de nouvelles forces, de nouvelles lumières qui nous rappelleront à nous-même et nous feront éviter le malheur effroyable que redoutoit le grand Apôtre, *celui d'être réprouvé soi-même, après avoir employé tout le cours de sa vie à travailler à la sanctification des autres.* »

La distribution des prix a été faite, il y a peu de jours, à l'école chrétienne du quartier Saint-Louis à Versailles. Elle étoit présidée par M. l'évêque, en présence du clergé, des parens, et des nombreux bienfaiteurs de cette école. Quoique connaissant tout le zèle et le talent du Frère directeur, tous les assistants ont été surpris des progrès qu'il a fait faire à ses élèves, et dont ceux-ci ont donné de nombreuses preuves avec une modestie charmante.

Le prélat, qui leur avoit déjà parlé avec cette bonté qui le caractérise, a pris de nouveau la parole pour les féliciter, les engager à mettre à profit les leçons de leurs excellens maîtres, et à être reconnoissans envers les bienfaiteurs qui les leur procurent. Ensuite il leur a distribué les prix, auxquels M. Reboul de Berville avoit bien voulu ajouter quelques exemplaires de la vie de saint Vincent-de-Paul, ouvrage couronné, il y a quelques années, par la société des bons livres.

Une pensée triste se présenteoit na-

tuellement à tous les esprits pour les affliger ; c'est que malgré la supériorité si constante de l'enseignement des Frères, le conseil municipal persiste encore à maintenir un maître avec une cinquantaine d'élèves dans un local où il y avoit auparavant quatre Frères et de trois à quatre cents élèves, sans que la ville eût plus de dépense à faire pour leur entretien que pour celui du *maître unique*.

Le vœu de toute la population est pourtant bien manifeste, puisque les classes aisées ont pris à leur charge l'entretien des Frères, et que le peuple leur envoie ses enfans.

Une première liste de souscription pour le monument à élever à M. le cardinal de Cheverus se monte à 3,433 fr. Sur cette somme, le roi a donné 500 fr., et les deux neveux du cardinal, M. l'abbé George et M. de Cheverus, chacun autant. MM. Gignoux, grand-vicaire; Guilloux, Morel, Soupre, chanoines; tous MM. les curés de Bordeaux ont souscrit. Les souscriptions les plus considérables parmi les laïques sont celles de M. de Prigny, commissaire-général de la marine; de M. Mathieu, adjoint; de madame Guillain, qui a offert 500 fr., et de M. Guilhe, instituteur en chef des sourds-muets.

Madame de Vialar, fondatrice et supérieure de la Congrégation de saint Joseph, dont nous avons parlé dans le numéro du 19 mars dernier, vient de repartir pour Alger, où elle étoit déjà allée l'année dernière, lors des ravages du choléra. Elle emmène six nouvelles religieuses. Les Sœurs de Saint-Joseph doivent être chargées, comme nous l'avons dit numéro ci-dessus, du soin de l'hospice où elles ont été appelées par les vœux de la population. En applaudissant à cette mesure, nous ne pouvons que former des vœux pour qu'on en prenne enfin une autre qui avoit été reconnue

nécessaire pour le bien de la religion dans la colonie, mais dont l'exécution est restée suspendue par des obstacles inexplicables.

Un prêtre estimable, connu par ses services dans deux diocèses, est mort à Poitiers le 8 août. M. Bullat étoit né à Limoges en 1764, et venoit d'être ordonné prêtre lorsque la révolution de 1789 éclata. Trois ans après, le décret de déportation le força de se retirer en Espagne. Il y fut accueilli chez ce pieux et vénérable évêque d'Oranse, M. de Quevedo, depuis cardinal, dont tant de nos prêtres ont éprouvé la charité, et sur lequel nous avons donné une notice le 23 décembre 1818, tome xviii de ce Journal. Rentré en France en 1801, il s'attacha quelque temps à M. Dubourg, évêque de Limoges, et l'accompagna dans ses tournées. Son zèle et sa charité faillirent le rendre victime d'une épidémie qui fit des ravages en 1809 parmi les espagnols prisonniers à Limoges; lui-même fut atteint, et échappa néanmoins à la mort.

Il fut fait à cette occasion chanoine-honoraire de Limoges. Il devint ensuite curé de Saint-Junien, et appelé en 1816 à la cure de Saint-André de Niort, dont il donna sa démission en 1834. On lui avoit offert un canonicat de la cathédrale de Tulle; mais déjà d'une mauvaise santé, il se retira à Poitiers où il partageoit son temps entre l'étude et la prière. On croit qu'il y a mis au net ses discours, et qu'on pourra les publier.

Des croix ont été plantées à Haute-Pierre, diocèse de Besançon, le 15 août, et à Masnières, diocèse de Cambrai, le 21. Quoique le temps ne fût pas favorable, l'affluence des fidèles étoit considérable. Des discours ont été prononcés. A Masnières la croix étoit portée par les jeunes gens du lieu, et escortée par les conseillers municipaux, un cierge à la main.

Un jeune Juif, nommé Moïse-Benjamin Foa, né à Gènes en 1821, a été baptisé dans la même ville, le 14 juillet dernier, par M. le cardinal Alexandre Giustiniani, en l'absence de M. l'archevêque. La cérémonie s'est faite dans l'église de Saint-Cyr, et le néophyte a reçu ensuite l'eucharistie et la confirmation. Beaucoup de personnes distinguées assistoient à cet acte de religion. Le jeune homme a reçu les noms de Marcel-Alexandre-Louis-Santin Cattaneo. Sa piété a satisfait les assistants.

A Chiavari, dans l'état de Gènes, pendant les ravages du choléra en 1835, l'administration de la ville, pleine de confiance dans la protection de Notre-Dame, dite du Jardin, qui y est révéérée, fit vœu, le 21 août, de bâtir la façade de son église, et promit pour cela 20,000 liv. sur le trésor de la ville. Le roi de Sardaigne approuva ce vote, et un architecte fut chargé de dresser le plan. Ce plan ayant été approuvé, la première pierre des nouvelles constructions a été posée le 31 juillet. Ce fut un jour de fête pour la population; il y eut illumination deux soirs de suite. Le chanoine archiprêtre Gianelli bénit la première pierre qui fut posée par le syndic Ghiggino, assisté de son conseil, qui ne manqua pas de se trouver aux fêtes annuelles de Notre-Dame du Jardin. L'archiprêtre prononça un discours en cette occasion. La façade doit être en marbre; une inscription perpétuera l'objet du monument.

On nous a demandé de compléter et de rectifier en quelques points la notice que nous avons donnée N° 2644, sur la congrégation des Passionistes. En 1725, Benoît XIII donna de vive voix (*viva voce oraculo*) la permission au Père Paul de réunir des compagnons pour son nouvel institut. Ce n'est que deux ans après, en 1727, que le même pape ordonna

prêtres le Père Paul et son frère, dans la basilique Saint-Pierre. Benoît XIV n'approuva point proprement l'institut des Passionistes; seulement, par un rescrit apostolique du 15 mai 1741, et ensuite par un Bref du 28 mars 1746, il approuva les règles de la congrégation, dont il déclara général le vénérable fondateur.

Clément XIV confirma de nouveau, par un Bref du 15 novembre 1769, les règles des Passionistes, et par sa Bulle *Supremi apostolatus*, du 16 novembre 1769, il approuva l'institut et lui donna l'institution canonique, l'érigeant en religion de vœux simples, et lui accordant des privilèges et des grâces particulières. C'est ce même pape qui donna aux Passionistes l'église et le couvent qu'ils ont à Rome. Pie VI confirma leur institut par la Bulle *Præclara virtutum exempla*, du 15 septembre 1775. Pie VII, par la Bulle *Gravissimas inter curas*, du 5 août 1801, mit à perpétuité l'ordre des Passionistes sous la protection spéciale du Saint-Siège.

On a deux Vies du Père Paul de la Croix; la première, écrite en 1786, par le Père Vincent-Marie Strambi, Passioniste, depuis évêque de Macerata et Tolentino, mort à Rome en odeur de sainteté, le 1^{er} janvier 1824; la deuxième, plus ample, publiée en 1821 par un Père du même ordre.

Le but de l'institut des Passionistes est leur propre sanctification ou et celle du prochain. Ils doivent prêcher, soit parmi les infidèles, soit parmi les chrétiens. Ils ont depuis long-temps établi une mission en Bulgarie, où ils ont plusieurs ouvriers, sous la direction d'un supérieur qui est toujours évêque *in partibus* de Nilopolis, et administrateur de la Valachie.

Ils reçoivent les ordres sacrés *sub titulo paupertatis*. Ils ont dans divers états de l'Italie des maisons nombreuses, dans l'état de l'Eglise, dans le royaume de Naples, en Toscane, dans le duché de Lucques, etc. Beaucoup d'évêques leur demandent des missions ou des retraites, ou des pré-

dirations ordinaires, ou même des sujets, pour fonder des couvens dans les diocèses respectifs.

POLITIQUE.

Le gouvernement actuel a la prétention comme les autres, et peut-être plus que les autres, de paraître jouer cartes sur table. L'une de ses coquetteries seroit de pouvoir montrer un ordre public qui tendit à s'améliorer, ou du moins à ne pas trop décliner; et c'est probablement dans cette vue qu'il publie tous les ans un compte rendu de l'administration de sa justice criminelle.

Si nous voulions constater par un tableau particulier les ravages de la corruption et le dépérissement progressif des mœurs, ce seroit précisément celui-là aussi que nous choisirions; ce seroit à la justice criminelle que nous demanderions nos renseignements et nos preuves. Et d'abord, pour être exacts, nous commencerions par mettre à la charge de l'ordre de choses actuel, toutes les impunités acquises depuis six ans en matière de crimes et de délits, par l'effet naturel de tous les relâchemens qui se sont introduits à la fois et dans les mœurs et dans la législation.

En effet, pour peu qu'on observe ce qui se passe dans la distribution de la justice criminelle, voici au premier aspect ce qui doit frapper tous les yeux : les circonstances atténuantes, inventées depuis peu, sont devenues une source d'indulgences criantes, qu'on ne sait quelquefois comment s'expliquer. La multiplicité des crimes affreux est cause que ceux d'un ordre inférieur trouvent facilement grâce devant les jurés comme devant la commune opinion. Non-seulement toutes les tendances éloignent maintenant de la sévérité, mais les consciences semblent se faire un jeu du mensonge, et s'entendre pour atténuer ou cacher ce qu'elles savent à la charge des accusés. Vous n'entendez parler que de réquisitoires lancés à l'improviste par le ministère public contre de faux témoins pour leur arracher la vérité; et après le

serment qu'ils avoient fait de la dire, d'où cela peut-il venir, si ce n'est du peu d'importance que les peuples qui ont perdu leur moralité attachent au parjure?

Ajoutons néanmoins ce que la terreur peut produire sur l'esprit des témoins, des jurés et des juges, en présence de ces accusés dont le caractère d'audace et le révoltant cynisme font aujourd'hui trembler d'effroi et la société qui craint de les voir retomber sur elle, et les jurés qui frémissent de se les donner pour ennemis. Dans un tel état de choses, ce n'est donc pas moins au nombre des condamnations qui ne se prononcent pas qu'au nombre de celles qui se prononcent, qu'il convient de regarder pour apprécier ce qu'il y a de réel au fond de notre situation civile et morale.

Une chose d'ailleurs qui n'est pas contestable, c'est que notre époque est la seule où l'on ait vu la justice criminelle forcée de se doubler par sections pour faire face à la multitude des affaires; la seule où l'on ait vu autant d'accusés abjurer toute honte et braver l'infamie devant les tribunaux, pour se donner des airs héroïques, et montrer par leur mépris de la religion et de la morale, qu'ils ne sont pas indignes d'être associés au romantisme du siècle et aux progrès de la civilisation révolutionnaire. Remarquons enfin que cette même époque est celle où l'administration de la justice est obligée de renoncer au mode actuel de transfèrement de ses forçats, afin de pouvoir soustraire aux regards du public le tableau de cynique corruption et d'incurable perversité dont ses chaînes de galériens effraient la société. Cornélie se faisoit gloire d'avoir des enfans qui pouvoient être montrés à tout le monde. La justice criminelle de notre époque n'a pas à beaucoup près les mêmes raisons d'être aussi fière des siens; et on ne peut que la féliciter du parti qu'elle a pris de les cacher désormais autant qu'elle pourra.

Il y a des situations politiques contre lesquelles on n'est pas obligé de protester. Telle étoit celle de Louis XVI, lorsque

la force des événemens l'eut courbé sous le joug de la commune de Paris, et réduit à ne pouvoir plus être considéré que comme le prisonnier de M. Lafayette. Aussi n'avoit-il pas besoin de recourir à la célèbre *armoire de fer* pour y déposer les preuves de l'état d'oppression contre lequel il se réservoir de protester plus tard. En cela il ne fit que fournir un prétexte de plus à ses bourreaux pour formuler sa condamnation, sans que ce moyen pût jamais lui devenir utile en rien que ce fût pour se justifier des actes que la violence lui arrachoit alors si visiblement.

On prétend que la reine Marie-Christine se croit obligée d'avoir recours à des expédiens du même genre, et de protester secrètement par les voies de la diplomatie contre son acte d'acceptation de la constitution de 1812. S'il en est ainsi, elle a grand tort, car bien certainement elle est dispensée de prouver qu'elle n'est pas libre, et tout ce qu'elle pourroit imaginer de faire pour le constater, ne servirait qu'à la rapprocher un peu plus de la périlleuse situation de Louis XVI.

Du reste, il est avantageux pour elle qu'aucun doute ne puisse s'élever dans les esprits, sur la force des causes qui la privent de sa liberté. Car, si elle jouissoit seulement assez de cette liberté pour être maîtresse d'abdiquer, et de se retirer loin du foyer révolutionnaire qui menace de la dévorer, il faudroit la supposer en état de démence pour la justifier du choix qu'elle feroit volontairement d'une position telle que la sienne. Aussi, à dater de ce moment, cessons-nous de la regarder comme usurpatrice du trône d'Espagne, tant nous sommes persuadés que, si elle osoit se débarrasser de cette usurpation, elle n'hésiteroit pas à préférer le plus mauvais accommodement avec son beau-frère au meilleur sort qu'elle puisse se promettre avec les *constitutionnels* de 1812.

PARIS, 31 AOUT.

La crise ministérielle semble en vérité stationnaire. Les combinaisons qu'on donnoit avant-hier, répétées hier avec des

modifications fort insignifiantes, se reproduisent aujourd'hui. Les hommes mis principalement en avant sont toujours MM. Guizot, Montalivet, Duchâtel, Persil, l'amiral Rosamel et le maréchal Soult qui a été, dit-on, mandé à Paris, et dont on ne paroît pas sûr de l'acceptation. Le maréchal Soult a éprouvé dans le temps quelques tracasseries avec l'intendant de la liste civile pour des tableaux qu'on devoit lui acheter; il pourroit bien se faire qu'il ne les eût pas oubliées, car il passe pour avoir bonne mémoire. M. Molé va et vient; on le met sur la liste et on l'en ôte presque aussitôt. On a mis aussi en avant M. de Broglie, mais avec peu de persistance. Il y en a qui opposent l'amiral Jacob à l'amiral Rosamel.

On a fait circuler à la Bourse une liste qui appelleroit le général Sébastiani à la présidence et aux affaires étrangères, M. Guizot à l'intérieur, M. de Montalivet au commerce, M. Duchâtel aux finances, M. de Rémusat à l'instruction publique, M. Persil à la justice et M. de Caux à la guerre; resteroit à donner la marine. Il paroît y avoir tant d'incertitude à Neuilly, que nous ne saurions dire les noms qui pourroient triompher.

Quant à M. Thiers, il est constant qu'on lui a fait des avances, et à plusieurs reprises. Si l'on en croit le *Messenger* d'hier, dont le *Journal des Débats* répète ce matin la nouvelle, il ne les auroit pas favorablement accueillies; il seroit même décidé à aller voyager en Italie. Du reste, la santé du président du conseil est assez mauvaise depuis long-temps, et cette raison pourroit le déterminer à s'éloigner des affaires.

M. Decazes a aussi un parti qui cherche à l'élever à la présidence; on va même jusqu'à dire qu'il ne déplairoit pas à Neuilly.

— L'amiral Jacob est allé hier soir à Neuilly. MM. Guizot et Molé y sont allés aujourd'hui.

— M. Duchâtel est arrivé à Paris.

— Le prince Paul de Wurtemberg est de retour à Paris d'un voyage qu'il a fait en Suisse, en Allemagne et en Hollande.

— Louis Philippe vient d'accorder un secours de 150 fr. à madame de Villemandy, pensionnaire de l'ancienne liste civile.

— Le général Alava a expédié à Madrid un courrier porteur du refus formel de cet ambassadeur, de se soumettre aux ordres qui lui avoient été transmis par M. Calatrava, de prêter et faire prêter à ses employés serment à la constitution de 1812.

— A l'occasion de l'arrestation en Suisse d'un nommé Conseil, qui a long-temps séjourné à Paris, où il passoit pour réfugié italien, nous lisons dans le *Journal des Débats*: « Les journaux suisses publient depuis quelque temps avec un grand fracas la prétendue découverte d'un espion français, que M. le duc de Montebello auroit signalé comme un agent propagandiste fort dangereux. C'est une affaire dont nous ne connaissons pas encore tous les détails; mais nous pouvons annoncer dès aujourd'hui qu'elle ne tardera pas à s'éclaircir à l'honneur de M. le duc de Montebello et de la France. Nous craignons qu'il n'en soit pas tout-à-fait de même à l'égard du parti qui poursuit avec tant d'acharnement, dans la personne du ministre français à Berne, un de ses plus courageux ennemis. »

— D'après le *Garde National* de Marseille, M. de La Rue, qui a été envoyé en mission auprès de l'empereur de Maroc, a obtenu toutes les satisfactions et garanties qu'on étoit en droit d'attendre. M. de La Rue étoit attendu le 16 à Tanger, pour s'embarquer sur le *Suffren*.

— Le ministre de la guerre a mis sous les yeux du roi des Français le rapport de la commission d'enquête qui a été chargée d'examiner l'administration de l'Hôtel des Invalides. Le *Journal de Paris* ne dit pas si raison a été donnée au maréchal Moncey.

— Par un arrêté du 25 de ce mois, M. le ministre du commerce et des travaux publics a chargé MM. Oscar Leclerc, Moll et Marcelin Pouillet de professer les cours de culture, de mécanique et de constructions agricoles et de chimie agricole, in-

situés au Conservatoire agricole royal des arts et métiers par ordonnance du même jour.

— Par un arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 10 de mois, MM. Dalmas, Blache et Trousseau, médecins du bureau central d'admission dans les hôpitaux, viennent d'être nommés médecins titulaires des hôpitaux de Paris.

— Un journal a annoncé, et d'autres journaux ont répété qu'on avoit refusé à des officiers supérieurs des congés de quelques jours pour aller visiter le camp de Compiègne. Le *Moniteur* dément aujourd'hui cette nouvelle.

— Le *Moniteur* publie le compte de l'administration de la justice criminelle en 1834. Il résulte de ce rapport que les cours d'assises ont prononcé contradictoirement sur 5,125 accusations, 1,665 ont été rejetées par le jury, qui en a admis 2,143 sans modification, et 1,317 avec des changemens dans la qualification des faits incriminés. Il y a en 25 condamnations à mort; 15 des condamnés ont été exécutés, 4 se sont suicidés, et 6 ont obtenu la commutation de leur peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

— Plusieurs des étudiants actuels des Facultés de médecine ont pensé que l'ordonnance du 9 août qui exige de nouveau, pour les études médicales, la production du diplôme de bachelier ès-sciences, leur étoit applicable, et que l'ordonnance avoit ainsi, à leur égard, un effet rétroactif. Il n'en est rien. L'art. 2 de l'ordonnance du 9 août n'oblige à la production du diplôme de bachelier ès-sciences que les étudiants qui, à partir du 1^{er} novembre 1837, se présenteront pour soutenir le premier examen dans une Faculté de médecine, et non ceux qui auront subi leur premier examen avant le 1^{er} novembre 1837; et la nouvelle ordonnance n'atteint que les élèves qui prendront leur première inscription à partir du mois de novembre prochain.

— Il y a deux ou trois mois, un garçon de restaurant qui servoit un monsieur et une dame, aperçut un papier aux pieds de cette dernière. Il le ramassa, et c'étoit

un billet de 500 fr. La dame et le monsieur ayant assuré qu'il ne leur appartenait pas, il fut remis au commissaire de police du quartier, qui, au bout d'un certain temps sans réclamation, devoit le rendre au maître de l'établissement; mais il paroit que le domaine intervint et éleva des prétentions sur cette valeur, qu'il qualifia d'objet abandonné. Les choses en étoient là, lorsqu'un agent d'affaires en ayant connoissance, se rappela que son clerc, dont il ne pouvoit soupçonner la probité, avoit perdu le même jour 500 fr. qu'il avoit été chargé de toucher, et qu'il avoit touchés en un billet. Quoique son clerc, mû peut-être par une fausse honte, n'eût pas voulu convenir qu'il avoit diné chez un traiteur de la rue de Rivoli, M. L... vient néanmoins de former une demande en restitution du billet. Va donc venir la justice, qui, avec ses frais, prendra pour elle peut-être égale somme, et peut-être au-delà.

— Le deuxième conseil de guerre de Paris avoit à juger ces jours-ci un remplaçant qui n'avoit pas rejoint son corps, le sieur Peurette. L'instruction ayant fait connoître que cet homme avoit subi une année de prison pour vol, et que les pièces exigées pour son admission au corps, avoient été falsifiées par un ou plusieurs de ceux qui ont fait trafic du remplacement de Peurette, le conseil a renvoyé l'affaire par-devant le tribunal de première instance.

— La chambre du conseil vient de statuer sur les poursuites dirigées contre des étudiants, à l'occasion des troubles qui ont eu lieu à l'École de Médecine, lors de la nomination de M. Breschet. Huit d'entre eux ont été renvoyés devant la police correctionnelle, sous la prévention de bris de clôtures et de destruction de propriétés mobilières.

— L'affaire de M. Devisme, armurier, rue du Helder, s'est représentée hier devant la police correctionnelle. On se rappelle que c'est chez M. Devisme, inventeur des cannes-fusil, que Alibaud s'est procuré celle qui lui a servi à commettre l'attentat du 25 juin; que c'est lui aussi

qui a donné les premiers indices sur l'assassin. Le tribunal, admettant des circonstances atténuantes, a condamné M. Devisme à 1 fr. d'amende, et ordonné la confiscation des armes saisies.

— La Bibliothèque royale sera fermée du 1^{er} septembre au 16 octobre.

— On annonce que le 5 septembre il y aura au camp de Compiègne une revue générale des troupes.

— Plusieurs officiers de la légion étrangère qui se trouvoient à Paris, ont reçu l'ordre de retourner à Alger.

— Un journal prétend qu'en attendant qu'un groupe couronne l'Arc de-Triomphe de l'Etoile, on va placer un télégraphe sur l'acrotère de ce monument, pour rendre plus rapide la correspondance entre Paris et Neuilly.

— L'avant-dernière nuit, une ronde de sûreté s'arrêta à minuit devant la maison d'un charcutier, rue du Faubourg-du-Temple, 80, où l'on soupçonnoit que s'étoient réfugiés des individus qui venoient d'attaquer et de voler un bonnetier de la rue Guérin Boisseau. Ces malfaiteurs, au nombre de trois, ont été arrêtés. L'un d'eux étoit sorti seulement depuis 48 heures de la Préfecture de police, où déjà il avoit été déposé comme prévenu d'attaques nocturnes.

— La police a arrêté, rue Royale, un individu soupçonné de receler des objets volés. Une perquisition a été faite à son domicile, et on y a trouvé des lingots d'or et d'argent et les creusets qui avoient servi à fondre ces matières. On a aussi trouvé beaucoup d'objets volés.

— Trois corps de garde nouveaux vont être ouverts quasi de la Grève, quai Saint-Paul et quai de la Rapée.

— A la fête des Batignolles, les inspecteurs de police Lepleux et Dardillac aperçoivent une jeune fille qui sembloit épier les mouvemens d'une dame qui achetoit et payoit quelques jouets d'enfants. En ouvrant sa bourse, la dame avoit laissé voir quelques pièces d'or.

L'attente des agens de police ne fut pas trompée ; car dix minutes après la bourse étoit dérobée. La personne volée et la voleuse furent aussitôt confrontées.

On conduisit la délinquante à la Préfecture de police, et là, on apprit que cette jeune fille de 17 ans, se nomme Parmijani (Sophie), né à Orchies (Nord), se disant musicienne. Bientôt aussi on sut qu'en octobre 1831, elle avoit été condamnée à Lyon, à un mois de prison pour vol ; puis en avril 1835, à deux mois de la même peine, par le tribunal de Paris, aussi pour vol, dans les salons du Louvre, lors de la dernière exposition.

— Le canal Saint-Denis, celui de Saint-Martin et le canal de l'Ouercq, vont être fermés à la navigation, à cause de réparations urgentes.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit d'Amiens que les pertes occasionnées par la grêle dans les communes de Lignières Fourcigny, Marlers et Pette-molle. Camon et Lamotte-Brebière, s'élevèrent à plus de 430.000 francs.

— M. Boldin, maire de Béthune, membre du conseil-général du Pas-de-Calais, vient de mourir.

— Du 13 au 26 de ce mois, 2,395 passagers sont entrés à Calais, on en sont partis.

— Un paquebot venoit de quitter le quai du Havre, lorsqu'un anglais dont le bagage étoit à bord arriva. Ne pouvant faire marché avec une petite embarcation pour le conduire au bâtiment parce qu'on lui demandoit trop cher, cet anglais se jeta tout habillé à la mer, et parvint à gagner ainsi le paquebot de Brighton qui avoit déjà parcouru environ soixante toises.

— Le congrès scientifique qui a eu lieu l'année dernière à Douai, se tiendra cette année à Blois. Le 7 septembre est indiqué comme jour d'ouverture. Nous espérons que cette fois MM. les savans voudront bien s'occuper un peu plus des sciences, et un peu moins des questions qui se rattachent à la politique.

— En 1831, dans la petite ville de

Chatel, un vieillard avoit été assassiné, et trouvé dans sa cave. On avoit dévotisé ses armoiries. Ce crime étoit resté impuni. Un nommé Vincent, arrêté comme auteur présumé de l'attentat, fut remis en liberté. Cependant, sur de nouveaux indices, cet homme vient d'être une seconde fois arrêté. Au moment où les gendarmes alloient le conduire à Nancy, il s'est frappé de deux coups d'un canif qu'il avoit caché sous la doublure de sa casquette depuis 1851, dans la prévision, a-t-il dit, qu'il seroit repris un jour.

— Le prince de Salerne qui se rend à Prague pour le couronnement de l'empereur d'Autriche, a traversé Metz le 26 août.

— Dans la nuit du 14 au 15 août, le tonnerre est tombé dans la vallée de Schirmeck (Vosges), sur un village nommé Grendelbruch, et y a causé d'épouvantables ravages. C'étoit vers deux heures du matin : quarante maisons ont été incendiées ; plusieurs personnes ont été tuées dans leur lit, d'autres ensevelies dans les décombres ; il y en a dont on n'a pas encore trouvé les cadavres ; quelques enfans ont également péri ; c'est une désolation générale ; un nombre considérable de familles se trouve sans asile et sans ressources.

— Le roi de Naples est parti de Lyon le 26 au soir. On faisoit de grands préparatifs à Toulon pour le recevoir.

— On va construire un pont suspendu à Venerque, sur l'Ariège.

— La population de Clermont-Ferrand vient d'être évaluée à 32,427 habitans. Le recensement fait en 1831 ne portoit que 28,256 habitans.

— La ville d'Auch a essuyé le 24 août un orage des plus violens, et tel qu'on ne se rappelle pas en avoir vu dans ce pays. Ce fut un peu avant huit heures, à l'entrée de la nuit, que l'ouragan s'annonça par des éclairs tellement éclatans et tellement rapides que le ciel ne cessoit pas un moment d'être en feu. A huit heures, la grêle et la pluie tombèrent par torrens, et beaucoup de maisons furent inondées en quelques minutes. L'eau pénétrant par

les toitures détruisit les premiers plafonds, et tomba d'étage en étage jusqu'aux caves. Des maisons tout entières s'écrulèrent, ainsi qu'une grande quantité de murs de clôture. Les ravages déjà immenses furent plus considérables encore dans les quartiers bas de la ville, où les eaux montèrent jusqu'à la hauteur des toitures. Un grand nombre de personnes ont péri dans le quartier d'Embaqués; le nombre en est jusqu'ici porté à quarante, parmi lesquelles se trouvent des pères de famille et des enfans au berceau. On rapporte que 100 maisons ont croulé. Le pont dit de Tremble, sur la rivière du Gers, a été emporté. La générale fut battue vers neuf heures, à l'effet de procurer de prompts secours aux personnes qui se noyaient. Toutes les troupes, officiers et soldats, ont rivalisé de zèle et de dévouement au malheur. Jamais scène ne fut plus déchirante.

— Dans la nuit du 24 au 25: la diligence du Vigan (Gard), surprise par l'orage, est tombée dans un précipice de 40 pieds, au fond duquel il y a beaucoup de boue. Un voyageur a eu la tête fendue.

— Après cinq années de glorieux travaux en Afrique, le 66^e de ligne est arrivé à Marseille d'où il se rend à Pont-Saint-Esprit (Gard), pour y tenir garnison. Ce régiment composé en grande partie d'anciens gardes royaux, se distingue par sa belle tenue et son instruction militaire.

— La comtesse de Las Navas, belle-mère du malheureux comte de Donadio, massacré à Malaga, est depuis quelques jours à Marseille.

— Les tapageurs qui éveillèrent dernièrement le quartier des Allées, à Marseille, et insultèrent un ecclésiastique, ont été condamnés par le tribunal de police correctionnelle, Lejourdan, à deux mois de prison et 50 fr. d'amende; Besaud, à un mois; Bonisilon et Achard, à quinze jours de la même peine, et tous aux dépens. Le nommé Foucard, âgé de quinze ans, a été absous.

— Le général Cordova est arrivé le 26 à Bayonne.

— L'Indicateur dit qu'un nommé Blin,

prenant la qualité de chef de l'état-major du général Bernelle, vient d'être arrêté à Bayonne comme accusé d'un grand nombre d'escroqueries.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Phare* de Bayonne parle d'une nouvelle rixe qui auroit eu lieu à Madrid, le 21 août, entre les gardes du corps unis au 5^e régiment qui a été si maltraité le 18, et le reste de la garnison secondée par la garde nationale. L'avantage seroit resté à ces derniers. Il paroît que le *Phare* s'est trompé de date, et qu'il a voulu parler de l'émeute du 18. Il est probable que s'il en eût été autrement, le *Journal de Paris* qui donne aujourd'hui, comme on le verra plus bas, des nouvelles de Madrid du 24, n'auroit pas manqué d'entretenir le public d'un fait déjà connu.

— Comme à Madrid, la terreur règne à Barcelonne. Les anarchistes demandent formellement qu'on mette à leur disposition toutes les ressources du gouvernement, et qu'on chasse immédiatement tous les fonctionnaires publics, assez dévoués cependant à la constitution. Mina, qui a bien favorisé la proclamation de la constitution dans cette ville, est maintenant sans force. Il paroît même que sa mauvaise santé va lui faire abandonner son parti.

— A la date du 24 août, plusieurs généraux avoient abandonné leurs commandemens à Valence et dans les environs. On venoit de consigner pendant plusieurs jours, dans cette ville, un bataillon qui avoit brisé les vitres du consul de France.

— Les miquelets de la colonne du général Berton se sont révoltés, et ont poursuivi leur chef jusque dans ses appartemens à comp de fusil. Heureusement il a pu leur échapper. Ils se sont ensuite emparés de Torlose (Catalogne), et ont mis la ville à contribution.

— Les correspondances des frontières parlent du rappel des troupes portugaises auxiliaires à Lisbonne.

— Charles V étoit encore le 23 à Aspeysia.

— Les bruits de divisions entre les chefs carlistes, et principalement entre le premier ministre du prétendant, Erro, et l'évêque de Léon, que certains journaux se plaisoient à accréditer, se trouvent aujourd'hui démentis formellement par une lettre de l'évêque de Léon à la *Quotidienne*.

— Le colonel Urbiztonda y Eguia, que Zumala Carreguy affectionnoit, vient d'être promu au grade de brigadier, et investi du commandement d'une brigade du corps du général en chef Villaréal; et don Léandro Eguia a été fait colonel et aide-de-camp de Villaréal. Ces deux officiers faisoient partie des vingt-sept pris en mer l'année dernière sur la côte des Asturies, et envoyés ensuite prisonniers à Porto-Rico sur les pontons, d'où, après y avoir subi d'affreux traitemens, ils sont parvenus à s'échapper, et à se rendre en Angleterre, et bientôt après, en traversant la France au quartier de don Carlos.

— M. de Caloinarde vient de se rendre au quartier-général de don Carlos.

— L'avantage remporté sur le général carliste Ituralde a beaucoup perdu, comme nous le pensions, de son importance. Le convoi qu'il étoit chargé de protéger est entré entier à Estella. On ne sait pas au juste encore quelle a été la conduite de ce général, ni ce qu'il est devenu. La victoire remportée sur Quilez, Cabrera et Forcadel par Soria, et que nous avons annoncée dans notre dernier Numéro, éprouvera sans doute le même sort.

— On lit ce soir dans le *Journal de Paris*:

• Le général Rodil est nommé définitivement général en chef de l'armée du nord et ministre de la guerre.

• Un décret du 24 convoque les cortès pour le 24 octobre, en vertu de la loi d'élection de la constitution de 1812.

• Le 20, Arroyoz, qui s'est séparé de Gomez, est entré à Palencia. 4.000 hommes sont sortis de Madrid pour marcher contre lui et Basilio.

Palencia, ville du royaume de Léon, est à quarante et quelques lieues de Madrid, et déjà ces carlistes, qu'on a dit tant de fois anéantis, font trembler l'anarchie au sein même de la capitale; aussi se dépêche-t-elle de mettre entre elle et eux une sauve-garde qui, déjà infidèle, pourroit bien l'abandonner. Que les anarchistes aient grande peur, et qu'ils réunissent toutes leurs forces contre don Carlos, en vérité nous le concevons. Ils n'ont pas fait assez de mal encore pour avoir le cœur satisfait, et non plus, ils n'ont pas en assez de temps pour ramasser les dernières dépouilles de la malheureuse Espagne. Mais si la régente trembloit lorsque ses ennemis qui la tiennent prisonnière sont dans l'effroi, nous ne le concevions pas. Avec don Carlos, elle trouvera certainement de la générosité, telle énorme que sa faute lui paroisse, tandis que de l'autre côté elle n'éprouvera que de l'ingratitude, du mépris; pour ne pas dire plus, malgré toutes ses concessions.

Le *Journal de Paris* ne dit mot de la tranquillité de Madrid, ce qui peut faire croire que cette ville est toujours fort agitée.

— Lord Seymour est en ce moment à Bruxelles.

— Lord Granville, dont nous avons annoncé l'arrivée à Anvers, a quitté cette ville le 27, et a pris la route d'Allemagne.

— La nouvelle du changement du ministère français n'a produit à Londres aucun effet sur les fonds.

— Un pêcheur a été trouvé mort sur le bord de la mer, à Erris, en Angleterre. Il étoit près de sa ligne et d'un baquet rempli de poisson. On a reconnu, en l'examinant, que ce malheureux avoit été étouffé par un petit poisson qui étoit entré, on ne sait comment, dans son gosier.

— Les journaux anglais parlent, d'après des lettres de Berlin, d'un congrès qui doit se tenir dans une ville de la Bohême, au sujet des affaires d'Espagne.

— Le baron de Boix de Moresnet arrivoit à Aix-la-Chapelle dans une voiture attelée de quatre chevaux. Etant descendu un instant, il avoit laissé sa femme et ses enfans dans la voiture; mais bientôt les chevaux prirent le mors aux dents et allèrent briser la voiture dans un précipice à côté de la ville. Le baron de Boix a été tué, et ses deux enfans ont été grièvement blessés.

— D'après la *Gazette d'Augshourg*, le choléra s'est fort ralenti à Vérone, où il n'y a plus qu'un petit nombre de cas isolés, au lieu de 30 à 40 qui, auparavant, désoloient chaque jour cette ville. Cette feuille porte à 2.000 le nombre des victimes dans l'espace de soixante-dix jours.

— La *Gazette Universelle Suisse* annonce que le réfugié Allemand Haro-Haring, dont les amis annonçoient le départ pour l'Angleterre ou l'Amérique, a été arrêté à Berne le 26 août.

— Le conclusum de la diète relatif à l'expulsion de la Suisse des réfugiés, a été adopté par la majorité des cantons. Le directoire a adressé en conséquence une circulaire aux cantons, le 24 août, pour les prévenir que le conclusum du 11 août est tombé en force par l'adhésion définitive de seize états, et les engager à faire éloigner de la Suisse tous les réfugiés ou étrangers qui se trouvent atteints d'une manière quelconque par le premier article dudist arrêté. Le directoire insiste dans cette circulaire pour que cinq inculpés désignés soient de préférence conduits à la frontière française.

— Le gouvernement de Lisbonne est encore sans argent, malgré la vente des biens dits nationaux qu'il poursuit sans relâche. D'après un journal anglais, ces biens se donnent plutôt qu'ils ne se vendent.

On craignoit du bruit le 24, à cause de l'anniversaire de la constitution de 1820. Les ministres qui sembloient il y a quelque temps tranquilles sur le résultat des élections ne sont pas aussi rassurés à mesure que l'ouverture des cortès approche.

— Les négocians turcs de Constantinople viennent de former une société par

actions pour l'établissement régulier d'une navigation à vapeur entre cette ville et Smyrne.

— On lit dans la *Gazette d'Augshourg* une correspondance de Constantinople, le 5 août : « Le sultan continue à faire placer son portrait dans différentes caernes; c'est une chose peu importante, qui, cependant, est généralement considérée comme une atteinte aux préjugés religieux des Musulmans, qui ont en horreur toute représentation d'objets animés. »

— La peste a, dit-on, cessé à Magnésie.
— D'après les journaux de New-York, la guerre du Texas est loin d'être finie.

— Les mêmes journaux parlent d'une soirée donnée par les officiers de la frégate française l'*Artémise*, commandée par M. Laplace, aux autorités de New-York. 200 personnes ont trouvé place sur le bâtiment où l'on avoit arrangé une salle de bal fort brillante, et une autre salle pour un grand souper. A minuit, la cloison décorée qui séparoit les deux pièces a disparu comme par enchantement. A deux heures du matin, les petites embarcations ont ramené à terre les personnes invitées.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DE 31 AOUT.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 109 f. 10	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 30	
TROIS p. 070, j. de juin. — 79 f. 95	
Quatre 1/2 p. 070, j. de mars 610 fr. 00	
Act. de la Banque. 2252 f. 50	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 070	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris 1200 f. 00	
Empr. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1230 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 765 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 0050 00
R. de Napl. 99 f. 50	R. p. d'Esp. 00 f. 070
Empr. rom. 102 f. 14	Empr. Belge. 000 f.
Cortès, 00 fr. 070	Empr. d'Ital. 380 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 070.	Empr. grec... 000 f.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

SAMEDI 3 SEPTEMBRE 1836.

INTRODUCTION PHILOSOPHIQUE

A

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA RELIGION.

PAR F. PERRON,

Agrégé à l'Université, professeur de philosophie, docteur, es lettres.

Le livre de M. Perron, écrit dans un style approprié au sujet, est tout à la fois un résumé historique et savant des divers cultes qui ont paru dans le monde, et un ouvrage plein de vues philosophiques et intéressantes. Il est en effet peu de sujets qui supposent autant de recherches et demandent une méditation aussi profonde que celui qu'il a embrassé. Qu'est-ce que l'élément religieux dans l'humanité, la religion dans l'homme et la société? quelle est la nécessité de cette religion? d'où vient-elle? quelle est son origine? quelles modifications ont subies, sous l'influence de mille causes politiques, philosophiques, etc., les diverses parties dans lesquelles se divise la notion religieuse manifestée par le culte? Telles sont les questions que l'auteur de l'*Introduction* s'est faites à lui-même, en se traçant le plan de son travail; questions vastes, d'une haute importance, et qui ne pouvoient être traitées convenablement que par un esprit grave, sérieux, à la suite d'une immense lecture. M. Perron n'a point été au-dessous d'une tâche si imposante, et, malgré la part que nous ferons bientôt à la critique, nous pouvons dire qu'il l'a remplie d'une manière remarquable.

Sans nous astreindre à le suivre dans les nombreux développemens où l'engageoit sa matière, nous fe-

Tome XC. L'Ami de la Religion.

rons cette remarque générale, qu'il a su éviter plusieurs écueils qui se rencontroient sur sa route. C'est ainsi, par exemple, qu'en expliquant ce que les cultes religieux présentent de semblable, d'identique chez les divers peuples, par une tradition commune à tous dès l'origine, M. Perron n'a point méconnu l'action de la raison dans ce phénomène, laquelle raison, identique au fond dans tous les hommes, a dû singulièrement contribuer à les retenir dans les idées primitives et leurs plus évidentes conséquences, toutes les fois que les passions n'ont pas voilé à leurs yeux les rayons mêmes de cette évidence. Or, cet entraînement logique que subit la raison en face d'une vérité dont l'éclat n'est obscurci d'aucun nuage, l'auteur l'appelle *une nécessité de l'intelligence*. Mais écoutons-le lui-même; il parle de la croyance au péché originel:

« Tout n'est pas faux dans les traditions des peuples, dit-il, page 294. Quand on a soin de dégager de leur fond ce qu'elles ont d'accidentel et de local; lorsqu'on ne prend, dans chacune d'elles, que les élémens qui sont dans toutes, c'est-à-dire, les élémens universels, on s'aperçoit qu'elles remontent, soit à des faits primitifs incontestables, soit à une loi nécessaire de l'intelligence humaine. Or, il n'est aucun fait sur lequel les traditions religieuses se trouvent plus en accord que celui de la chute originelle: cet accord a donc été produit, ou par la vérité du fait même dont le souvenir s'est conservé, ou par une des nécessités de l'intelligence. »

Cette pensée, qui revient plusieurs fois dans l'ouvrage, se montre plus saillante, en proportion de la plus grande prise que donnent à la raison

les croyances universelles auxquelles elle s'applique.

L'*Introduction* renferme aussi grand nombre d'aperçus profonds que nous aimerions également à reproduire. Nous nous bornerons à citer la manière éminemment philosophique dont l'auteur présente et ramène à leur plus simple expression les diverses opinions des peuples sur la providence. Après avoir montré les difficultés que présentait la conciliation du dogme de la providence avec la liberté humaine, il expose les deux opinions extrêmes, le fatalisme et le rationalisme, où se sont jetés les hommes, trop foibles pour éviter, par leurs seules forces, un de ces abîmes, sans se précipiter dans l'autre :

• On peut donc réduire, dit-il, p. 316, à deux principales les différentes manières dont les religions humaines ont entendu la providence divine dans ses rapports avec l'homme : les unes lui ont donné trop, les autres pas assez ; celles-ci sont allées jusqu'à confisquer la liberté, de peur d'enlever quelque chose au pouvoir absolu de Dieu ; celles-là, pour ne point affaiblir l'homme, l'ont fait capable de résister à la puissance divine elle-même. •

L'auteur fait voir ensuite les causes qui ont fait pencher les divers peuples vers l'une ou l'autre de ces solutions excessives et erronées ; et il montre enfin la parfaite conciliation de la providence avec notre liberté dans la haute philosophie du christianisme. Les pages consacrées au développement de ces idées renferment la clé de l'histoire de presque toutes les hérésies, et font bien ressortir d'ailleurs la sagesse et la force divine de l'Eglise catholique.

En traitant de si nombreuses et de si hautes questions, il seroit difficile à un écrivain mûri par les ans, et fort

d'une expérience longue et réfléchie, de se garantir de toute assertion hasardée, ou même erronée. On s'étonnera donc moins si, après ces justes éloges, nous ne prétendons pas pour cela consacrer également toutes les opinions et tous les jugemens du jeune auteur de l'*Introduction philosophique*. Il en est où une imagination un peu vive ne lui aura pas permis de leur faire subir une assez rigoureuse épreuve au tribunal de la réflexion. C'est ainsi, pour en citer un exemple, qu'il semble établir, p. 272, une chaîne infinie des êtres créés depuis la plus chétive créature jusqu'à la nature divine, quoiqu'au fond sa pensée, nous n'en doutons pas, demeure bien catholique, puisqu'il invoque le témoignage même de la foi. Cette imagination joue son rôle aussi dans certaines descriptions que fait M. Perron, de la succession des événemens, du développement et de l'enchaînement des causes. On ne peut guère douter que ses idées actuelles et sa connoissance de faits modernes analogues, ne soient venus plus d'une fois suppléer en quelque sorte dans son esprit au silence de l'Histoire sur ses époques obscures. C'est ainsi qu'au chapitre 4 du livre II, les considérations chrétiennes paroissent avoir influencé sensiblement l'auteur, à son insu sans doute, dans les descriptions qu'il y fait des incarnations des religions humaines, surtout de celles de l'Inde. Il faut convenir qu'il y a des similitudes, des analogies plus ou moins visibles, fruits de traditions antiques et connues, plus ou moins altérées, ainsi que l'auteur en fait lui-même la remarque ; mais il est facile, dans ce vague inévitable, d'exagérer ces rapports ; et les exagérations, de ce genre peuvent avoir



l'inconvénient de scandaliser des esprits foibles, trop peu instruits et trop légers pour apprécier de telles données historiques. Pour en finir avec la critique, nous dirons encore que M. Perron n'a pas toujours assez soigneusement distingué la religion catholique des cultes païens, ou, comme il les appelle, des religions humaines, dans les diverses critiques qu'il en fait d'après l'Histoire. Les précautions de l'auteur contre le danger de cette méprise, suffisantes pour les esprits attentifs et capables de conserver, de lier des souvenirs, ne nous paroissent pas telles pour des lecteurs superficiels et légers, dont il est bon néanmoins de tenir compte jusqu'à un certain point, dans les ouvrages de principes, comme celui que nous examinons ici.

Du reste, cette critique dont nous avons jugé digne l'*Introduction philosophique*, n'ôte rien du vrai mérite de l'ouvrage, ni des fruits que peuvent retirer de sa lecture intéressante les esprits studieux et déjà exercés auxquels il s'adresse principalement. Surtout, elle ne doit pas faire planer le plus léger doute sur l'orthodoxie de son jeune et savant auteur. Il a consigné presque à chaque page de son livre la preuve de ses principes catholiques; et nous entendons par-là, non ce catholicisme vague, prétendu philosophique, qui n'est souvent qu'une illusion, même pour ceux qui s'en parent; mais cette foi marquée du véritable sceau chrétien et catholique, qui est la soumission à l'Eglise et à ses décisions infaillibles. Nous nous contenterons d'une seule citation empruntée aux dernières pages de l'ouvrage de M. Perron; et nous ne pourrions terminer mieux nous-même cet article :

• Après avoir fait présent à l'humanité

d'une religion parfaite, dit l'auteur de l'*Introduction*, et lui avoir enseigné comment elle devoit la mettre en pratique, Jésus-Christ lui donna le moyen de la conserver toujours telle. C'étoit ajouter à un présent inestimable un bienfait peut-être plus grand encore; car, sans le tribunal infaillible qu'il institua gardien de sa doctrine, elle n'eût pu, malgré sa pureté intrinsèque, résister aux passions et à l'ignorance conjurées contre elle; elle se fût dissoute, faussée, corrompue, et quelques années après sa fondation, il n'en seroit resté que d'informes lambeaux. Grâce à l'infaillible vigilance de l'Eglise catholique, le christianisme a pu traverser dix-huit siècles pour arriver à nous, sans que ni la ruine immense de l'empire romain, ni les inondations des barbares, ni la grossièreté et les ténèbres du moyen-âge, ni les terribles révolutions politiques opérées dans son sein, ni les vices, ni les excès de ses propres enfans et de quelques-uns de ses ministres, ni les douloureux déchiremens des sectaires et des novateurs, ni les violentes attaques de la philosophie, sans que rien ait pu l'entamer. Parce qu'il est la source de la vie, du bien et de la vérité, toutes les puissances du mal, de l'erreur et de la mort se sont conjurées contre lui; mais défendu par un bras invincible, il les a toutes écrasées. On eût dit même que chaque combat augmentoit sa force; il n'en sortoit, comme le soleil sort d'un orage, que plus brillant, plus radieux.

S. P.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. Pompallier, évêque de Maronée, et vicaire apostolique de l'Océanie-Occidentale, est arrivé à Paris. M. Jean-Baptiste-François Pompallier, né à Lyon en 1802, appartient à la Congrégation des prêtres de Marie. Cette Congrégation, qui se livre à différentes bonnes œuvres, a été chargée par le Saint-Siège des missions de l'Océanie-Occidentale, et M. Pompallier a été choisi pour vi-

caire apostolique. Le bref qui l'institue est du 13 mai dernier, et est signé de M. Ange Picchioni, substitut de la secrétairerie des Brefs, pour M. le cardinal de Grégorio, secrétaire des Brefs. Le bref indique l'étendue et les limites de la mission confiée à M. Pompallier. Cette mission comprend toutes les îles de l'océan Pacifique, tant septentrional qu'austral, qui sont situées dans la partie occidentale depuis l'archipel dit de Mangea inclusivement. Une ligne droite tirée du nord au midi, et passant par l'île de Mangea, sépare cette mission de celle qui est confiée à M. l'évêque de Nilopolis et à ses confrères. Tout ce qui est à l'est de cette ligne est sous la juridiction de M. l'évêque de Nilopolis et des deux préfets apostoliques de sa congrégation. Tout ce qui est à l'ouest dépendra de M. l'évêque de Maronée; on n'en excepte que les îles où il y a déjà des évêques catholiques ou d'autres supérieurs ecclésiastiques légitimement établis.

M. Pompallier a été appelé cet été à Rome pour recevoir ses instructions. Le 30 juin dernier, il a été sacré évêque de Maronée, *in partibus*, par M. le cardinal Franzoni, préfet de la Propagande, dans l'église de l'Immaculée-Conception. Il est venu à Paris pour faire ses dispositions pour son départ qui ne pourra avoir lieu qu'à la fin d'octobre. On croit que le prélat s'embarquera au Havre pour Valparaiso, d'où il espère trouver des moyens pour se rendre dans sa mission. Il emmènera avec lui quatre missionnaires de sa congrégation.

Quel zèle que celui qui se dévoue à une mission si longue et si difficile! Comment ne pas admirer le courage héroïque qui va à quelques milliers de lieues affronter les dangers, les obstacles, les privations et peut-être la mort, pour annoncer la foi à des peuples barbares et assis dans les ténèbres de l'idolâtrie? Tout le monde ne peut pas avoir cette vocation gé-

néreuse, mais chacun peut s'associer au bien que feront les missionnaires, en concourant à l'œuvre si belle et si catholique de la Propagation de la Foi qui se charge de soutenir ces missions lointaines. Les moindres dons pour cette œuvre peuvent donner quelque part au mérite d'immenses résultats.

Nous avons parlé de M. Molloy, qui est envoyé de Québec pour recueillir des fonds destinés à achever une église et un hospice dans cette ville. Les émigrans Irlandais affluent dans le Canada; ils sont généralement pauvres; plusieurs périssent de misère, et laissent de malheureux enfans sans asile et sans ressource. C'est pour ces pauvres orphelins qu'on veut ouvrir un asile. Les bâtimens sont commencés; les fonds ont manqué, et ont obligé à suspendre les travaux. Les catholiques du Canada ont cru pouvoir s'adresser à leurs frères d'Europe. Déjà M. Molloy est allé en Angleterre, où protestans et catholiques lui ont témoigné prendre intérêt à son œuvre. M. Bramston, évêque de Londres, dont nous avons annoncé dernièrement la mort, avoit fait une collecte parmi les catholiques. Un lord a donné une somme considérable, et d'autres ont fait des offrandes plus ou moins généreuses.

D'Angleterre, M. Molloy a passé en France, où il a trouvé aussi de la bienveillance. M. l'Archevêque de Paris, M. l'évêque de Nancy, l'ambassadeur d'Angleterre, les dames de la Visitation de la rue des Postes ont versé les plus fortes sommes. Plusieurs curés, des ecclésiastiques, des communautés respectables ont contribué avec empressement. Malheureusement plusieurs personnes riches et charitables sont en ce moment absentes de Paris. Si elles entendent parler de l'œuvre, on ne peut que la leur recommander. M. Molloy mérite toute confiance, et ses œuvres sont dignes d'intérêt.

On reçoit les dons chez Ad. Le Clere et Cie, quai des Augustins, 35, et chez Galigoani, rue Vivienne.

La chambre du conseil du tribunal de Versailles a renvoyé le sieur Pillot, qui prend le titre de ministre de l'église unitaire, devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenu d'avoir brisé des scellés, le 31 juillet dernier, d'avoir porté le costume sacerdotal, qui ne lui appartient pas, et d'avoir présidé, sans autorisation du gouvernement, une association de plus de vingt personnes. Le sieur Pillot comparoitra le samedi 3 septembre, et sera défendu par M. Ferdinand Barrot.

M. l'abbé Dufêtre, grand-vicaire de Tours, a fini le jeudi 25 août la retraite ecclésiastique d'Autun, commencée 8 jours auparavant. M. l'évêque assistoit à tous les exercices, et le dernier jour il a adressé une très-bonne allocution à son clergé. La retraite a été fort édifiante. Le clergé de ce diocèse se distingue par ses principes et son bon esprit. M. l'évêque est en même temps son chef et son modèle; il est tout entier aux soins de son diocèse, forme de pieux établissemens, soutient les Frères des écoles chrétiennes, et ne néglige rien de ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu et au salut des ames. D'Autun, M. l'abbé Dufêtre est allé ouvrir la retraite ecclésiastique au séminaire de Brou pour le diocèse de Belley.

Le diocèse de Verdun a perdu il y a quelques mois, un de ses plus dignes prêtres, dans la personne de M. Claude Rollet, ancien chanoine du chapitre de Saint-Maxe de Bar, en dernier lieu curé de Bar-le-Duc, mort le 8 avril dernier, à l'âge de près de quatre-vingt-deux ans. M. Rollet étoit né le 5 décembre 1754 à Grand, près Neuschâteau, dans les Vosges, et fut élevé d'abord par un

oncle, prêtre respectable. De là, on l'envoya au collège de Ligny en Barrois, tenu par de bons ecclésiastiques, et enfin, il passa au séminaire de Toul, dirigé par MM. de Saint-Lazare. Dès qu'il fut ordonné prêtre, on le nomma vicaire à Bar-le-Duc, où il se fit remarquer par son talent pour la parole et par son zèle à défendre la religion contre les attaques de la philosophie moderne. Aussi on voulut récompenser son mérite, et en 1789, il devint chanoine du chapitre de Saint-Maxe de Bar (1), et curé de Saint-Etienne de la même ville. Mais il devoit peu jouir de ces titres honorables. La révolution étoit déjà commencée, et le serment fut bientôt exigé des ecclésiastiques. M. Rollet le refusa, comme la partie la plus saine du clergé, et fut en conséquence obligé de quitter sa cure. Il se retira dans sa famille, où on ne le laissa pas long-temps tranquille.

Après s'être caché ou déguisé quelque temps, on l'arrêta. Il fut mis en prison à Epinal, puis envoyé sur les pontons de Rochefort. On nous a conservé plusieurs relations des souffrances des malheureux prêtres entassés sur ces pontons dans la rade de l'île d'Aix, près Rochefort (2). Ils étoient au nombre de près de huit cents, répartis sur deux bâtimens, le

(1) Par un réglemeut antérieur de peu d'années à la révolution, ce chapitre étoit composé de dix-huit canonicats, dont onze étoient affectés à des ecclésiastiques nobles et sept à des licenciés en théologie ou en droit canon qui auroient étudié dans une université. Le roi nommoit aux canonicats et aux trois cures de la ville, sur la présentation de l'évêque de Toul, qui indiquoit trois sujets. Les curés étoient membres du chapitre.

(2) Nous connoissons trois relations principales : 1° *Récit abrégé des souffrances de près de huit cents ecclésiastiques*, par un curé du diocèse de Paris, 32 p. in-8°. L'abbé Charlier fut éditeur de cet écrit qui nomme une trentaine des victimes de cette barbare captivité.

2° *Relation de ce qu'ont souffert pour la religion les prêtres déportés à l'île d'Aix*

Washington et les *Deux-Associés*. Parmi eux étoient des grands-vicaires, des chanoines, des curés, des religieux, etc. On ne sauroit imaginer tout ce qu'ils eurent à souffrir pendant un an, soit du manque d'air, soit de la mauvaise nourriture, soit de la cruauté de leurs gardiens. Aussi en périt-il un grand nombre. En dix mois, depuis mars 1794 jusqu'en février 1795, il en mourut environ cinq cent soixante.

Nous possédons une liste de tous les prêtres détenus sur la rade de l'île d'Aix, liste qui nous a été communiquée par un compagnon de leur captivité, aujourd'hui chanoine de Notre-Dame de Paris ; M. Rollet s'y trouve en effet compris. Il étoit alors dans la force de l'âge, et il échappa à l'épidémie qui s'étoit déclarée sur les pontons.

Il est assez remarquable que les rigueurs de la captivité des malheureux prêtres continuèrent long-temps après la chute de Robespierre. En novembre 1794, la convention or-

par M. l'abbé Labiche de Reiguesfort, mort chanoine de Limoges, il y a cinq ou six ans. Cette relation qui parut pour la première fois en 1796, a été plusieurs fois réimprimée. On en trouve un assez long extrait dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la religion*, de M. Jauffret, depuis évêque de Metz. M. l'abbé Labiche nomme quatre-vingt-dix de ceux qui sont morts ;

3^o *Martyre des prêtres français déportés à l'île d'Aix* ; l'auteur est un de ces prêtres, M. Pierre-Joseph Rousseau, né à Soissons, et mort à Amiens trois ou quatre ans après être revenu de Rochefort. Cette relation est insérée dans les *Mémoires* de M. Jauffret, tome 1^{er}, p. 309, où elle remplit 156 p. in-8^o.

Il seroit bon que ces écrits fussent plus répandus ; ils montreroient à la fois et l'esprit dominant d'une époque où l'impunité se signaloit par tant de mesures atroces et où à la honte de notre siècle elle trouvoit des agens ardens à les exécuter, et le courage que donnoit la religion à ses ministres abreuvés d'outrages, exposés aux plus barbares traitemens, et dévoués même à la mort.

donna de les débarquer, mais les autorités de Rochefort ne se pressèrent pas d'exécuter cet ordre. Ce ne fut que le 7 février 1795 qu'on mit les prêtres à terre : ils n'étoient plus qu'au nombre de 288. On les transporta à Saintes, où ils arrivèrent dans l'état le plus misérable. Maigres, exténués, couverts de haillons, ils excitèrent la pitié générale, et on s'empessa de leur procurer des habillemens, des lits et une nourriture moins grossière et moins malsaine. La générosité des bons habitans de Saintes console l'esprit attristé du récit des cruautés exercées sur les malheureux de l'île d'Aix. On obtint enfin la liberté des survivans, et ils purent retourner chacun dans leur patrie.

M. Rollet put visiter sa paroisse. On ne dit point comment il échappa à la persécution sous le directoire ; il est probable qu'il se tint caché. À l'époque du concordat, il refusa les places les plus honorables, et demanda seulement à rentrer dans sa paroisse de Saint-Etienne de Bar, quoiqu'elle ne fût que succursale. Ce n'est qu'en 1816 qu'il consentit à accepter la cure de Notre-Dame de Bar-le-Duc, mais à condition de ne point se séparer de ses paroissiens de Saint-Etienne. C'est là que jusqu'à la fin il s'est montré prêtre actif, zélé, perpétuellement occupé ou de ses fonctions, ou de bonnes œuvres. Une piété vive, une dévotion tendre à la sainte Vierge, un attachement sincère à la religion, une simplicité parfaite dans ses habitudes, et en même temps une affection cordiale pour ses confrères, dont il étoit le conseiller et le guide : telles étoient les qualités qui brilloient le plus en lui. Il accueillit avec joie les Dominicaines lorsqu'elles vinrent, en 1829, ouvrir dans sa paroisse une maison d'éducation, bienfait apprécié dans tout le pays. L'église Saint-Etienne lui doit ses orgues. La conservation de quelques sépultures royales fut aussi son ouvrage.

Une maladie de six mois lui a paru une insigne faveur de la providence pour lui laisser le temps de se préparer à la mort. Pendant ce temps, son plus ancien vicaire, M. l'abbé Trancard, lui a rendu tous les soins d'un bon fils. Le vénérable curé s'est éteint le 8 avril. Toutes les autorités, un nombreux clergé, et on peut dire la population tout entière, ont assisté à son convoi.

Nous ne donnons ici que l'extrait d'une notice très-bien faite, en trente-huit pages in-8°, qui a paru dernièrement à Paris sur le respectable curé. Cette notice est l'ouvrage d'un sage et pieux magistrat, qui avoit connu particulièrement M. Rollet. Il s'est arrêté surtout sur la déportation à Rochefort et sur les exemples de patience et de résignation que donnèrent les prêtres détenus. Il a pensé que c'étoit un spectacle utile à offrir à notre siècle, que celui de tant de courage et de vertu au milieu d'une effroyable persécution. Si nous avons moins insisté là-dessus, c'est pour ne pas trop allonger cette notice, et parce que souvent, dans ce Journal, nous avons eu occasion de faire ressortir la conduite héroïque des prêtres à une époque désastreuse.

Lors de la peste de Marseille, en 1720, quand le fléau ravageoit ou menaçoit les provinces du midi, les habitants de Théziers, en Languedoc, firent le vœu de se rendre processionnellement chaque année à la chapelle de Saint-Amand, leur patron. Ce vœu a été renouvelé le 16 août suivant l'ancien usage. Des prêtres voisins étoient venus prendre part à la cérémonie, les autorités s'étoient jointes à la troupe des fidèles. On a chanté le *Parce* qui étoit répété par les échos des montagnes. Pendant la messe, le vœu a été prononcé à haute voix, et un curé voisin a fait un discours relatif à la circonstance.

Voilà encore un conseil municipal

qui cède à de stupides et haineuses préventions. Le conseil municipal de Montreuil, chef-lieu d'arrondissement dans le Pas-de-Calais, vient de prononcer la suppression de l'école d'enseignement simultané, c'est-à-dire l'école des Frères. L'opinion publique ne doit-elle pas flétrir une si absurde intolérance?

Un journal révèle des faits bien affligeans sur un instituteur dans le diocèse de Tours. Cet instituteur, le sieur P., qui réside à Saint-Laurent, est accusé de nier l'existence de Dieu devant ses enfans, et de traiter les mystères de *bêtises*. Dénoncé à l'inspecteur-général des écoles primaires, celui-ci se rendit sur les lieux, et trouva dans la bibliothèque de l'instituteur le *Bon sens du curé Meslier* et le *Citateur*, ouvrages fameux par leur impiété. Il interrogea les enfans, et ne fut pas mécontent de leurs réponses. Son rapport ne fut pas trop défavorable à l'instituteur athée. Un membre du comité supérieur des écoles, propriétaire à Château-Renault, alla aussi prendre des informations à Saint-Laurent, et apprit des choses peu rassurantes sur les principes du sieur P., qui fut mandé à Château-Renault, pour y rendre compte de sa conduite. La séance du comité supérieur eut lieu le 25 juillet, sous la présidence de l'inspecteur-général. Les débats n'ont pas confirmé entièrement l'accusation; mais la conduite de l'instituteur n'a pas paru exempte de reproche. On l'a condamné à recevoir une admonition du maire, et à remettre les mauvais livres trouvés chez lui. Ce jugement n'est pas sévère. Une admonition du maire dont le sieur P. est secrétaire et agent ne l'effraiera pas beaucoup, et d'autres ouvrages philosophiques le dédommageront de la perte de ceux auxquels il a été obligé de renoncer. Est-ce que le comité n'auroit pas pu lui administrer une correction en rapport avec la faute? Est-ce qu'un tel homme ne devoit pas être

destitué? Que peut-on attendre de celui qui a affiché de tels principes?

Une cérémonie dont le souvenir fera époque en Corse, a eu lieu le 2 de ce mois dans l'église de l'ancien couvent des Franciscains, situé près Vico. M. Casanelli, à qui la Corse devra le rachat et la restauration de ce sanctuaire vénéré, vient d'y célébrer l'ouverture du nouvel établissement de missionnaires qu'il y a fondé. La solennité avoit été annoncée d'avance aux paroisses qu'elle devoit plus particulièrement intéresser : une neuvaine d'exercices prêchée par MM. les missionnaires, en présence de M. l'évêque, l'avoit préparée. A peine le jour marqué pour la cérémonie a commencé, qu'on a vu arriver successivement des environs et même d'assez loin, une multitude de fidèles; le nombre s'est élevé à plus de quatre mille. La vaste enceinte de l'église étoit remplie, et plus de la moitié des assistans ont été contraints de stationner au-dehors, pendant la cérémonie.

M. l'évêque d'Ajaccio a officié pontificalement, assisté de ses deux vicaires-généraux, d'une partie de son chapitre, et de plus de cinquante ecclésiastiques des environs. M. le vicaire-général Pino, dans un éloquent discours fait pour la circonstance, a retracé devant le nombreux auditoire qui l'écoutoit avec recueillement, les services signalés que les ordres religieux ont rendus dans tous les temps à l'Eglise et à la société, les bienfaits particuliers que la province de Vico devoit à l'ordre de Saint-François, et ceux que promettoit à la Corse la communauté de missionnaires qui alloit lui succéder. Il a payé un tribut d'éloges aux habitans de la province, dont le zèle généreux, après avoir sauvé du vandalisme révolutionnaire le monument de la piété de leurs pères, l'a défendu plus d'une fois, à main armée, contre l'avidité de ceux qui vouloient le dépouiller

et a maintenu jusqu'au dernier religieux, du produit des offrandes volontaires et du revenu des biens rachetés à bonne intention.

On peut dire que cette cérémonie, par les souvenirs qui s'y rattachoient, a été une véritable fête. Elle s'est fait remarquer surtout par le pieux empressement des fidèles à profiter de l'indulgence plénière, dite de la *Portioncule*, que le souverain pontife, sur la demande de M. l'évêque d'Ajaccio, vient de rendre à perpétuité à l'église du couvent de Vico. Les tribunaux de la pénitence ont été assiégés toute la matinée, et les confesseurs, quoiqu'en très-grand nombre, n'ont pu suffire à tous les pénitens qui se sont présentés. La sainte table a été entourée de communians, hommes et femmes, depuis les premières messes basses, jusqu'à la messe pontificale inclusivement. Tout fait pressentir les heureux succès réservés aux travaux des hommes apostoliques que le prélat a appelés dans l'île pour remettre la foi.

M. Rainier Alliata, archevêque de Pise, est mort dans cette ville le 8 août, après avoir reçu tous les secours de la religion. Le prélat étoit né d'une famille noble de Pise, le 29 mai 1752, et mérita, par son savoir et ses vertus, d'être élevé sur le siège de Volterra par Pie VI, le 19 décembre 1791. Pie VII le transféra à l'archevêché de Pise le 6 octobre 1806. M. Alliata fut appelé au concile de Paris, en 1811. Il étoit devenu le doyen des évêques. Il est mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, regretté pour son zèle et sa charité.

POLITIQUE.

Un ancien libraire de Londres, Richard Carlile, qui s'est acquis une certaine célébrité par des condamnations pour faits d'irréligion, demande aujourd'hui à son gouvernement la permission de se con-

vertir et de devenir meilleur, pour faire encore un peu de bruit. Mais ses antécédens l'ont rendu si suspect qu'on refuse même de l'autoriser à faire en public des lectures édifiantes et spirituelles, de peur qu'il n'en abuse pour semer de nouveau quelques unes de ses vieilles impiétés.

Il faut que ce M. Carlile ne connaisse pas les ressources qui lui sont ouvertes dans notre pays, et l'étendue de liberté dont il ne tient qu'à lui de venir jouir sous la protection de notre ordre de choses, pour la propagation de ses idées, n'importe lesquelles. Nous osons lui garantir qu'il n'éprouveroit pas la moindre contradiction ni la moindre difficulté. Toutes les chaires dont l'abbé Châtel dispose lui sont ouvertes, et il peut se donner la satisfaction d'y prêcher tout ce qu'il voudra, sans que l'autorité daigne seulement s'informer de ce qu'il lui plaira de dire contre Dieu et tous les saints du paradis, sans qu'elle prenne le moindre souci de savoir s'il est prêtre ou libraire, ni de quelle part il tient sa mission de corrompre.

Si les chaires de l'abbé Châtel ne lui suffisent pas, il trouvera facilement à Paris huit ou dix journaux qui se feront une vraie joie de lui aider à répandre ce qu'il y aura dans ses doctrines de plus destructeur de la religion et de la morale, et il peut être assuré que ni lui ni eux ne seront recherchés ou inquiétés le moins du monde par les gardiens de notre ordre public.

Ce n'est pas que nous prétendions établir par là que le gouvernement anglais ait tort de veiller chez lui au maintien de ce même ordre public, et à la conservation des principes qui en sont le fondement. Nous voulons seulement dire que, dans notre pays, on ne regarde pas comme ailleurs à ces choses-là, et qu'on ne s'y inquiète nullement des périls qui viennent par l'irrégularité et l'immoralité des peuples.

Quoique la reine d'Espagne ait fait à don Carlos, son beau-frère, une des plus pénibles situations, et des malheurs assu-

rément bien immérités, elle est aujourd'hui mille fois plus à plaindre que lui. La voilà réduite par ses oppresseurs à chanter en quelque sorte son propre abaissement, ses humiliations et sa captivité. On a, malgré soi, le cœur saisi de pitié, en lisant l'aviilissante proclamation qu'elle vient de se laisser dicter par la terreur, pour tâcher d'adoucir l'effervescence révolutionnaire, et de se concilier la bienveillance des factieux. Il semble qu'on la voie en posture de suppliante et à genoux devant eux, baisant la constitution de 1812, et s'en couvrant la poitrine comme d'un bouclier, pour détourner les coups dont elle est menacée.

« Espagnols, s'écrie-t-elle, je me suis convaincue du vœu national. La constitution de 1812 est pour vous un monument de dignité nationale et d'indépendance. Vous l'avez faite et jurée. Qu'elle vive, cette constitution ! qu'elle vive pour être un symbole de victoire dans la lutte actuelle, comme elle l'a déjà été à sa naissance ! Dans ce temps si heureux, montrez à l'Europe qu'en dépit de la calomnie, vous aimez la constitution, et que vous savez la défendre. »

Toute la proclamation de Marie-Christine est écrite sur ce ton de jubilation et d'enthousiasme. A la manière dont elle s'exprime d'un bout à l'autre, on seroit tenté de la prendre pour la femme la plus libre et la plus heureuse du monde. Encore bien qu'on sache qu'il n'en est rien, et que ce transport subit d'admiration pour la constitution de 1812 ne paroisse nullement naturel de sa part, on est fâché cependant pour elle d'avoir à remarquer que ce qu'elle trouve de plus beau et de meilleur dans cette constitution, c'est qu'elle est plus propre que tout autre moyen à soulever l'Espagne contre son beau-frère, et à le faire promptement terminer. Cette idée qui revient presque à chaque ligne donneroit lieu de craindre qu'il n'y eût un peu de son fait dans la proclamation, et que Marie-Christine ne fût un de ces cœurs de femme dont Virgile a dit : *Notumque furens quid famina possit.*

Au surplus, que cette pièce lui ait été dictée et imposée par la violence, ou qu'elle en ait trouvé la substance dans ses propres inspirations, c'est toujours un monument par lequel il demeurera constaté que l'usurpation l'a mise dans une situation à ne pouvoir se raccrocher qu'à la souveraineté du peuple. Car, en parlant de cette constitution de 1812 qu'elle admire tant et qu'elle se félicite d'accepter, elle est forcément amenée à dire aux Espagnols : *C'est vous qui l'avez faite*. Et ils peuvent en effet d'autant mieux se vanter de l'avoir faite eux-mêmes, sans l'intervention de l'autorité royale, que celle-ci se trouvoit absente à cette époque, et prisonnière de Bonaparte.

Quoi qu'il en soit, on remarquera que le cri actuel de l'Espagne révolutionnaire est : *La constitution ou la mort!* et qu'il fut aussi un temps où nous eûmes en France des devises du même genre, auxquelles *la mort* étoit toujours cousue. Or, à l'époque où elles devinrent de mode dans notre jargon de liberté et de fraternité, c'étoit, s'il vous en souvient, la royauté qui étoit à la veille de mourir.

PARIS, 2 SEPTEMBRE.

La crise ministérielle se prolonge; rien encore aujourd'hui dans le *Moniteur*, rien aussi ce soir dans le *Journal de Paris*. Les mêmes hommes sont toujours mis en avant. MM. Molé, Guizot et Sébastiani sont tour à tour désignés pour la présidence. On parle moins du maréchal Soult, dont on appréhende peut être un refus.

On disoit aujourd'hui à la bourse que M. Guizot demandoit la dissolution de la chambre, au cas où il accepteroit, et que cette condition dont on craignoit les suites, avoit un peu diminué les bonnes intentions qu'on avoit pour le député. On débitoit aussi beaucoup d'autres bruits insignifiants que nous nous abstenons de rapporter.

Mais qui sait maintenant quand cela finira, et qui sait même si cette grande affaire qui traîne tellement en longueur, ne se terminera pas par un accommodement

entre Louis-Philippe et les ministres démissionnaires? Cette réconciliation nous est venue plus d'une fois à la pensée, surtout lorsque nous réfléchissions que le monarque pouvoit bien craindre de ne pas trouver des hommes plus dévoués à sa personne, et que les ministres devoient y regarder à deux fois avant de quitter définitivement ces portefeuilles que tant de personnes convoitent.

Alors tout ce qui s'est passé, et dont on s'est tant entretenu, auroit toujours son côté utile, celui d'avoir fait connaître les hommes de bonne volonté sur lesquels on pourroit compter plus tard pour composer un nouveau ministère.

— MM. Molé, Guizot et Salvandy sont allés hier à Neuilly. On dit que les deux premiers y sont retournés aujourd'hui.

— Le journal la *Paix*, dans un article peu flatteur pour M. Thiers, lui attribue aujourd'hui la polémique que fait depuis quelques jours le *Constitutionnel* contre M. Guizot. Le *Journal de Paris* assure ce soir que c'est à tort qu'on attribue cette polémique à M. Thiers, que le président du conseil y est resté complètement étranger.

— M. d'Argout est de retour de son voyage dans les Pyrénées.

— Une lettre de Valparaiso du 22 mai, reçue par l'*Esther*, annonce la mort de M. Monlac, capitaine de vaisseau, commandant la station française dans les mers du Sud.

— Toutes les chambres civiles de la cour de cassation, de la cour royale et du tribunal de première instance, sont entrées hier en vacances.

— La chambre des vacations du tribunal de première instance a tenu hier sa première audience, qui a été levée sur-le-champ. Il n'y avoit aucune cause.

— Une canne à dard appartenant à M. Berryer avoit été saisie au concert Musard. Cette affaire, appelée devant la sixième chambre, a fait condamner M. Berryer à un franc d'amende. L'avocat du roi avoit réclamé contre l'éloquent député la sévérité du tribunal.

— Hier, une perquisition faite impasse Saint-Sébastien, a amené la découverte de munitions de guerre. Onze individus, la plupart ouvriers mécaniciens, étoient réunis dans l'appartement soumis aux recherches de la police. On prétend que plusieurs d'entre eux ont opposé une vive résistance, et qu'après une lutte de peu d'instans, ils ont été désarmés et conduits à la Préfecture de police.

M. Zangiacomi a commencé immédiatement l'instruction de cette affaire.

— Debusignes, quoique faisant partie du contingent de 1834, avoit obtenu une sous-lieutenance dans la légion étrangère, autorisée à servir en Espagne; mais bientôt dégoûté de faire la guerre de partisans, il revint à Paris où il trouva une place d'inspecteur des hôtels garnis. Un jour le chef de la police secrète alloit lui transmettre l'ordre de rechercher et faire arrêter le nommé Debusignes, lorsqu'il s'aperçut que son agent et le réfractaire portoient le même nom, et l'examinant avec attention, que le signalement de Debusignes étoit tout-à-fait celui du nouvel agent de police. Il fut arrêté et traduit devant le conseil de guerre qui l'a acquitté, parce qu'il avoit pu ignorer l'appel de son numéro à l'activité. Il a dû être incorporé dans un régiment.

— M. Fournerat, juge d'instruction, est chargé des informations relatives aux attaques de nuit qui ont été récemment commises dans l'aris. Hier matin, six prévenus ont été extraits de la Préfecture de police et transférés à la Force. Tous les autres détenus sous la même prévention ont été mis en liberté.

— Le quartier de la Madeleine s'embellit de jour en jour; l'activité la plus grande règne dans tous les ateliers environnans, et avant un an ce quartier sera incontestablement le plus beau de Paris. On démolit les vieilles maisons qui fermoient le marché d'Aguesseau sur le prolongement de la rue Royale, et des habitations élégantes vont compléter cette belle rue.

Derrière l'église les maçons mettent la

dernière main à une construction gigantesque qui occupe à elle seule le tiers de la longueur de la rue Tronchet. A l'angle sud de cette maison on jette les fondations d'une autre maison qui formera le coin de la rue Castellanne, et déjà on élève un grand bâtiment dans cette nouvelle rue destinée à joindre les rues Tronchet et de l'Arcade. Au bout de cette dernière on construit également sur l'emplacement d'un vaste chantier, une maison qui fera façade sur trois rues, celles de la Madeleine, Neuve-des-Mathurins et de l'Arcade. Enfin, la rue Neuve de la Ferme, à sa jonction avec celle des Mathurins, va se trouver incessamment achevée sur l'alignement prescrit.

— Les travaux du chemin de fer de Paris à Saint-Germain marchent avec une activité telle, qu'on achève en ce moment d'établir une communication immédiate entre la voie sur remblais de la plaine de Monceaux et le grand tunnel qui va passer sous la place d'Europe et les terrains de Tivoli, en traversant une partie des Batignolles-Monceaux et le boulevard extérieur, sous une voûte percée à ciel couvert. Dès que cette communication sera établie, tous les énormes monceaux de terre qui couvrent une partie des terrains de Tivoli vont disparaître; par le moyen des rails provisoires et des wagons, ces terres vont être transportées dans la plaine de Clichy pour former le grand viaduc qui coupe en ligne droite les plaines des Batignolles et Clichy; cette chaussée est si considérable, qu'arrivant au pont d'Asnières, elle aura plus de 25 pieds d'élévation au-dessus du niveau du sol.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Il y a eu dernièrement une exposition des produits de l'industrie à Amiens. Un médecin de Saint-Omer, M. Pallas, a exposé du sucre brut, de la mélasse, du papier, faits avec les grains et les tiges du maïs. M. Bonnard, simple ouvrier couvreur, et privé des notions propres à le guider dans son travail, a aussi exposé

des peintures sur verre qui ont étonné les spectateurs.

— L'*Echo de Rouen*, qui avoit intenté un procès en calomnie à M. Sénard, avocat, à l'occasion de sa plaidoirie dans l'affaire du *Journal de Rouen*, a été condamné aux dépens.

— Une mère, bien indigne de ce nom, la femme Vésigné, vient d'être condamnée par la cour d'assises d'Auxerre à 6 ans de réclusion, pour avoir enfermé depuis le mois de novembre 1835, son enfant, dans une petite chambre humide et sombre. Là, l'infortuné Eugène Vésigné, qui avoit pour reposer un lit infect, ne recevoit que des alimens malsains et en chétive quantité.

— Le nommé Fontaine, condamné aux travaux forcés pour fabrication de fausse monnaie, étoit parvenu à s'échapper. Il vivoit tranquillement dans son ancien domicile, à Reims, avec sa femme, et la police qui le cherchoit partout, étoit loin de penser qu'il eût osé revenir dans ses foyers. Dernièrement, un agent chargé de conduire les ramoneurs pour la visite annuelle des fours et cheminées, se présenta à la demeure de la femme Fontaine, qui, effrayée, cria à son mari de se cacher. Il n'en fallut pas davantage pour amener l'arrestation du condamné fugitif.

— La cour royale d'Orléans vient de décider que les pistolets de poche ne doivent pas être considérés comme armes prohibées, en s'appuyant sur les nombreux textes de lois qui fixent les conditions et règlent les droits applicables à la vente des armes destinées au commerce.

— M. Laurent, rédacteur responsable de la *Gazette du Limousin*, s'est constitué prisonnier le 23 août. M. le procureur-général de Limoges, qui étoit impatient de le voir sous les verroux, le faisoit chercher partout depuis trois jours par la gendarmerie.

— Un vétéran de la garnison de Limoges a sauvé dernièrement une jeune fille de sept ans, qui étoit tombée dans la Vienne.

— Les travaux du pont suspendu sur la Saône, à Saint-Bernard (Ain), qui avoient

été retardés accidentellement, sont dans ce moment en pleine activité.

— A la suite d'une coalition entre les ouvriers maçons de Nantes pour faire augmenter leur paie, 13 de ces derniers ont été arrêtés.

— Le *Messager de Marseille* raconte qu'un jeune homme arrivé de Constantinople après avoir fait des dettes à Marseille dans plusieurs hôtels garnis, avoit voulu venir faire des dupes à Paris. N'ayant pas le sou pour prendre la diligence, il alla trouver M. le maire, et lui dit avec beaucoup de mystère qu'il venoit de la capitale, et qu'un grand complot étoit sur le point d'éclater contre la vie du roi des Français. A l'entendre, il étoit lié avec les conspirateurs. Mais la ruse et le mensonge de cet homme, qui vouloit voyager aux frais de l'état, ont été bientôt découverts.

— M. Borély, procureur-général près la cour royale d'Aix, a présidé la distribution des prix du collège de Marseille, et a prononcé un discours où le ridicule n'a pas manqué. A propos des récompenses que les jeunes gens studieux alloient recevoir, M. Borély a parlé des *ignobles vengeances de la restauration*. C'étoit assez mal choisir son moment; aussi il paroit qu'il a été écouté avec impatience. On notera que M. Borély a été nommé, bien jeune, vice-président du tribunal civil de Marseille, sous la restauration.

— Le roi de Naples est arrivé à Toulon le 28 août. Le canon du rempart et celui du bâtiment amiral ont salué son entrée dans la ville par 21 coups de canon.

— Le général Berton, que la reine Christine avoit nommé gouverneur de Taragone, et qui a échappé à la révolte de ses soldats, est arrivé le 27 août à Port-Vendres.

— La foudre est dernièrement tombée sur la maison du général Larriu, au Sarrot (Pyrénées), et a brisé 18 glaces. Un Anglais a eu son chapeau brûlé sur ses genoux; un autre individu a eu une partie de ses cheveux brûlés; mais personne n'a péri.

— M. Blanc, banquier de Marseille,

établi depuis quelque temps à Bordeaux, vient d'être arrêté et conduit au Fort du Hâ, et bientôt dirigé sur la ville de Tours. Il paroît que cette arrestation a été motivée par la découverte d'une ligne télégraphique clandestine.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Rien de bien tranquillisant encore à Madrid. A la date du 24, il y avoit peut-être moins d'effervescence dans les esprits, et quelques indices de subordination chez les militaires; mais cela n'empêchoit pas les anarchistes de venir aux casernes toutes les nuits, pour engager les soldats à commettre de nouveaux désordres. Les vengeances particulières continuoient à ensanglanter chaque jour le pavé de cette capitale. La régente ne jouissoit pas de plus de liberté. Cette femme qui le 4 août adressa au peuple espagnol une proclamation dans laquelle on pouvoit remarquer tant soit peu de fermeté, car alors rien, disoit-elle, ne devoit la faire s'abaisser, a signé dix-huit jours après, le 22 août, un manifeste rédigé par Calatrava et ses amis, en l'honneur de la constitution; elle a été aussi obligée de destituer des hommes coupables de dévouement à sa cause.

— Le combat entre plusieurs régimens qui, d'après le *Phare* de Bayonne, avoit eu lieu à Madrid le 21 août, ne s'est pas confirmé.

— Le décret que la régente a signé pour l'élection des cortès d'après les articles de la constitution de 1812, établit qu'il y aura un député par 50.000 âmes de population. Comme l'Espagne compte environ 10,375,000 habitans, la réunion des cortès, au cas où toutes les provinces auroient voté, se composeroit de plus de 500 membres. Un article du décret qu'on peut regarder comme une recommandation dit que les individus qui ont été nommés députés aux cortès de 1822 et 1823 pourront être nommés députés pour les prochaines cortès.

— Les journaux de Madrid annoncent

que les juntes de Séville et de Badajoz se sont dissoutes en apprenant que la constitution avoit été acceptée par la régente.

— M. Mizdizabal remplace le marquis de Miraflores, comme président de la commission des dons patriotiques. La *Revista* dit qu'il est aussi chargé de proposer les plans et les ressources qu'il jugera nécessaires pour hâter l'issue de la guerre civile. Nous plaignons l'Espagne, déjà si à plaindre, d'attendre encore son salut d'un homme dont le fameux secret qui devoit restaurer ses finances, ne s'est fait connoître que par de mauvaises transactions et des achats ruineux.

— Le traité fait entre la maison Gavrira et le gouvernement de Madrid a été rompu. Reste à savoir comment cette maison se remplira de ses avances déjà faites; car en révolution on paie difficilement ce que l'on doit.

— La capitale n'est pas seule en proie à l'anarchie. Des lettres de Valence parlent de meurtres commis dans cette ville, et disent que les habitans, à cause de l'impuissance des autorités, sont obligés de sortir armés jusqu'aux dents pour défendre leur vie. Ainsi on en voit beaucoup qui portent à la ceinture un poignard et des pistolets, et ont encore aux mains un énorme bâton.

— Des journaux ministériels ont annoncé, il y a quelques jours, que Ituralde étoit passé aux christinos, et que la légion anglaise qui se trouve à Saint-Sébastien avoit reçu tout l'arriéré de sa solde. Ces nouvelles, données par des feuilles qui ne devoient jamais rien publier que d'exact, sont formellement démenties par des journaux qui se disent bien informés, et qui assurent que Ituralde va être traduit devant un conseil de guerre. La pénurie où se trouve le trésor public de la régente nous empêchoit d'ajouter une foi entière au paiement présumé des fortes sommes dues aux Anglais mercenaires.

— D'après les journaux des frontières, les soldats christinos de l'armée du Nord sont dans le plus grand désordre. Ils ne savent plus qui doit les commander.

— Le général Cordova, pour gagner la frontière française, a été obligé de se mettre sous la protection du général Lebeau, qui lui a donné une escorte. Beaucoup d'habitans de Madrid et des provinces viennent en France ou vont en Angleterre.

— Des soldats anglais qui ont abandonné le général Evans, et sont arrivés en France, ont été enfermés au lazaret de Bayonne.

— Le journal ministériel du soir ne donne aucune nouvelle d'Espagne.

SUISSE. — *Berno*. — La diète fédérale s'est assemblée le 29 août, afin d'examiner un projet de réponse à la note de M. de Montebello du 18 juillet dernier. Cette note, comme on se le rappelle, étoit relative à l'expulsion des réfugiés de la Suisse, et a amené le conclusum dont nous avons plusieurs fois parlé.

Le projet de réponse a été élaboré par une commission composée de M. Monnard, député de Vaud; Keller, député de Zurich; Amrhyn, député de Lucerne; Schmidt, député d'Uri; Burckhardt, député de Bâle; et de Chambrier, député de Neuchâtel.

Le premier paragraphe de ce projet est pour annoncer à l'ambassadeur français les mesures qui viennent d'être prises pour assurer la tranquillité de la Suisse et des autres nations. On déclare dans les suivans que la Suisse est jalouse de conserver ses droits, et dans le nombre celui de l'hospitalité. Seulement, est-il dit, il sera pris tous les moyens pour empêcher les étrangers d'abuser de l'asile qu'on leur accordera.

On se plaint ensuite du langage de l'ambassadeur français. « La Suisse entière a dû éprouver un sentiment de surprise lorsque le directoire a reçu, en réponse à une communication amicale, une note dans laquelle le ton de reproche est à peine adouci par la bienveillante amitié dont la France y fait encore profession pour les Suisses et dont l'expression sincère est le seul gage auquel la Confédération ait été accoutumée de la part de cet état son puissant voisin.

• En réponse à la communication des mesures prises contre les réfugiés dont la Suisse venoit de déjouer les desseins, en réponse à une demande de coopération pour l'expulsion des coupables, la note de M. l'ambassadeur suppose que les gages que l'Europe attend de la Suisse pourroient se borner à des déclarations! »

Continuant sur le même ton d'amertume, on fait aussi le procès de la police française.

• La Confédération ne devoit surtout pas s'attendre à voir la France se faire un grief contre elle des complots tramés dans quelques cantons. En effet, les enquêtes judiciaires et administratives ont prouvé jusqu'à l'évidence qu'aucun des complots constatés n'a été dirigé contre la France, mais qu'ils y ont été conçus; que le foyer des conspirations est à Paris, que ces ordres pour ces milices secrètes des conspirateurs partent de Paris.

• La France, par l'intermédiaire de M. le duc de Montebello, accuse la foible organisation de la police suisse, avec laquelle elle fait contraster sa puissante organisation administrative, sa force militaire, et les moyens de police dont elle dispose.

• Comment se fait-il donc que les cantons et le Vorort aient découvert d'eux-mêmes les projets signalés avec tant de soin par la France, qu'ils aient expulsé un grand nombre de coupables et livré quelques autres aux tribunaux, tandis que la France n'a pas encore pu atteindre les chefs, ni découvrir le principe du mal caché dans son sein? Comment se fait-il que précédemment déjà elle n'ait ni prévenu, ni empêché l'évasion avouée de deux cents Polonais et leur invasion en Suisse, et qu'elle n'ait pas davantage su arrêter sur son territoire le corps de réfugiés qui pénétra en Savoie sous les ordres de Romarino.

• Si la Suisse réprime les étrangers dont les intentions criminelles se sont trahies par des actes appréciables, elle ne sauroit faire de même à l'égard de ceux dont on soupçonne simplement que les desseins se lient tout au moins d'intention et d'es-

frances à des crimes tentés en France. La Suisse, en vertu du conclusum de la diète du 23 août, prend des mesures contre les étrangers qui se sont rendus coupables par des faits constatés; mais sa police ne descendra jamais dans les consciences pour y surprendre des intentions, et ses tribunaux ne puniront jamais des espérances.

L'office de M. le duc de Montebello ne respecte pas assez les légitimes susceptibilités de la Suisse, lorsqu'il suppose le cas où elle manqueroit à ses obligations internationales. La Confédération a montré par des faits qu'elle connoît ses devoirs sans qu'on les lui rappelle, et qu'elle les remplit sans qu'on l'en somme. Mais elle connoit de même ses droits, que sa position géographique n'affoiblit point. Aussi ne sauroit-elle admettre la prétention que d'autres qu'elle-même s'arrogent le droit de faire justice des réfugiés qui conspirent en Suisse, et de mettre un terme à la tolérance qu'elle exerce. La diète repousseroit de la manière la plus énergique une telle violation de la souveraineté fédérale, forte du droit d'un état souverain et indépendant, ainsi que de l'appui de la nation entière.

Nous ne pensons pas que cette pièce où les reproches et les récriminations sont prodiguées, doive beaucoup plaire au gouvernement, si tant est qu'elle ne se trouve pas modifiée par la diète dont nous ignorons le vote. Nous savons seulement que M. Monnard, rapporteur de la commission, est entré dans de longs développemens pour appuyer le projet.

Le 29 août, la gendarmerie a arrêté à Bruxelles un grand nombre de gardes civiques condamnés à diverses peines par les conseils de discipline des légions.

— Il va y avoir incessamment une exposition de tableaux à Bruxelles.

— Il s'est vendu, à Anvers, pendant la dernière semaine, 516,000 kilog. de sucre raffiné.

— Un violent incendie a consumé à Londres les magasins de thés de MM. Wilson et compagnie. Des propriétés consi-

dérables, voisines de ces établissemens, sont également devenues la proie des flammes. On évalue la perte causée par ce désastre à 500,000 liv. st. (12,500,000 fr.)

— Le ministre anglais, consulté par son ambassadeur à Madrid sur la conduite qu'il avoit à tenir, a répondu, dit-on, qu'il ne devoit se mêler en rien des questions politiques, et continuer d'agir de tout son pouvoir contre don Carlos. Aussi, les journaux révolutionnaires de Louanger les ministres anglais qui, d'après ces feuilles, savent au moins ce qu'ils veulent et ce qu'ils font.

— On lit dans un journal anglais, que cinq canons ont été retirés de la mer, près de Spithead, par M. Dean qui les a découverts à l'aide de sa cloche de plongeur. Ils ont été débarqués à Portsmouth, où ils attirent l'attention du public par leur ancienneté : l'un de ces canons a été fondu sous le règne de Henri VIII.

— Les journaux ont dit que 800 prisonniers du bague de Civita-Vecchia, d'accord avec leurs gardes, avoient pris la fuite; cette nouvelle est positivement démentie.

— On dit que l'on vient de découvrir en Portugal un complot miguéliste. Le trésor public est toujours vide, et bientôt il faudra recourir à un emprunt pour faire marcher le gouvernement de la reine dona Maria.

— Le prince de Salerne est arrivé le 28 à Francfort.

— Le premier chemin de fer en Russie sera terminé vers la fin d'octobre. Il conduira de Saint-Petersbourg à Zarskojeselo et Pawiosk.

— Les journaux de Suède annoncent que le prince royal doit aller lui-même faire l'ouverture du storting extraordinaire en Norwège le 15 septembre.

— La Gazette de Suède, du 2 août, annonce qu'un traité entre la France et la Suède, conclu à Paris le 9 juin dernier, et ratifié à Stockholm le 9 juillet suivant, prohibe le commerce des esclaves tant dans ces deux pays que dans leurs possessions.

— La Gazette d'Augsbourg pense que

lord Ponsomby va quitter Constantinople où il ne seroit pas fort bien vu.

— Les Indiens renouvellent leurs atrocités dans la Floride; ils incendient les plantations et massacrent les propriétaires dont ils peuvent s'emparer.

M. Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville de Paris, a publié dans le *Journal de la Librairie* du 16 avril une notice bibliographique sur M. Destutt de Tracy, dont nous avons annoncé la mort dans le numéro du 17 mars. Il fait connoître très-exactement les écrits de ce philosophe. Antoine-Louis-Claude Destutt de Tracy étoit né à Paris le 20 juillet 1754, et mourut le 10 mars 1836.

Ses écrits sont, 1° une lettre à Burke, 1790; 2° *Opinion sur les affaires de Saint-Domingue*, 1791; 3° *Quels sont les moyens de fonder la morale d'un peuple*, 1798, 35 pag.; 4° *Observations sur le système actuel d'instruction publique*, 1801, 88 pag.; 5° *Projet d'élémens d'idéologie à l'usage des écoles centrales*, 1801, 359 pag.; 6° *Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes*, 1804, 1 et 162 pag.; 7° *Elémens d'idéologie*, en 5 parties, publiées successivement de 1803 à 1815, et réimprimées plusieurs fois; Compagnoni en a publié une traduction à Milan, de 1817 à 1819; 8° Discours prononcé à l'Institut, le 21 décembre 1808; 9° *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu*; il parut d'abord en anglais, en 1811, à Philadelphie; puis en français, à Paris, en 1819; il y en a trois traductions en espagnol; 10° *Principes logiques, ou recueil de faits relatifs à l'intelligence humaine*, 1817, 112 pag., traduit depuis en italien et en espagnol; 11° *Traité d'économie politique*, 1823, 356 pag. Ce n'est qu'une réimpression d'une partie des *Elémens d'idéologie*. Ce traité a été traduit en espagnol.

M. Destutt de Tracy a pris la peine de faire une table analytique de l'ouvrage de Cabanis, *Rapport de la physique et du moral de l'homme*. Cette table a paru en 1815. Il a coopéré, de 1795 à 1797, à la rédaction du *Mercure français*. On trouve de lui dans les *Mémoires de l'Institut un*

Mémoire sur la faculté de penser, en 1796; des *Réflexions sur les projets de pazygraphie*, 1800; une *Dissertation sur quelques questions d'idéologie*, 1800; une *Dissertation sur l'existence et sur les hypothèses de Malebranche et de Berkley*, 1800; de la *Métaphysique de Kant*, 1802.

Ces écrits montrent dans M. Destutt de Tracy un fervent disciple de la philosophie irréligieuse du dernier siècle. Il prétendoit régénérer le monde avec l'idéologie. Il cherchoit péniblement les bases de la morale, parce qu'il ne vouloit pas admettre la seule morale sûre, celle qui s'appuie sur la religion. Il se donnoit la peine d'analyser les rêveries de Dupuis et les abstractions de Cabanis, parce qu'il y voyoit apparemment un moyen de combattre le christianisme. Il est assez remarquable qu'il fut obligé de suspendre ses publications sous Bonaparte qui n'aimoit pas les idéologues. Il ne publia rien de 1805 à 1814, et son *Commentaire sur Montesquieu* qui parut dans cet intervalle fut imprimé en anglais aux Etats-Unis. On remarquera aussi l'empressement des philosophes italiens et espagnols à traduire les ouvrages de M. de Tracy dans ces deux langues.

Le Géaube, Et Desguez.

BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 mars	109 f. 00	
QUATRE p. 070 j. de mars.	— 101 fr. 30	
TROIS p. 070, j. de juin.	— 79 f. 85	
Quatre 172 p. 070, j. de mars	000 fr 60	
Act. de la Banque.	2265 f. 00	
Empr. national.	000 f. 00	
Bons du Trésor.	0 070	
Rente de la Ville de Paris.	000 00	
Obl. de la Ville de Paris.	1205 f. 00	
Emp. 1832, j. du 22 mars	000 f. 00	
Quatre Can.,	1230 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth	762 fr. 50	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0
R. de Napl.	99 f. 35	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom.	102 f. 172	Empr. Belge. 103 f.
Certes, 00 fr. 070		Empr. d'Haiti. 000 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 070.		Empr. grec... 000 f.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

MARDI 6 SEPTEMBRE 1836.

OBSERVATIONS

SUR UN ARTICLE DE M. L'ABBÉ GERBET,

RELATIF

A LA CONFESSION DES HÉBREUX,

Inscrit dans l'*Université catholique*;

Par un ancien Rabbín. Rome, 1836. De l'im-
primerie de la Propagande, in-8 (1).

Les écrivains religieux, et surtout ceux qui ont reçu ou qui se sont donné eux-mêmes la mission d'enseigner, ne peuvent se tenir trop en garde contre l'engouement des systèmes qui peut faire dévier les meilleurs esprits et les entraîner dans de déplorables écarts. Malheur à qui a une idée fixe; elle absorbe tellement toutes ses facultés intellectuelles, qu'il ramène tout à ce point unique, et qu'il devient incapable de voir autre chose que ce qui s'y rapporte. Les faiseurs de systèmes n'ont pas précisément une idée fixe, mais ils se font un certain ordre d'idées qu'ils adoptent d'avance et auquel ils s'efforcent de tout ramener. Très-sages, très-judicieux peut-être sur tout le reste, lorsqu'il est question du système qu'ils ont embrassé ou qu'ils se sont fait, ils ne voyent plus les choses telles qu'elles sont, mais uniquement sous un seul rapport. En croyant de bonne foi chercher la vérité, ils ne cherchent en effort qu'à se confirmer dans les idées qu'ils ont adoptées. De là naissent les plus étranges bévues. Lorsqu'il composoit ses premiers ouvrages, M. Gerbet étoit préoccupé d'un sys-

(1) Ce titre n'est point une traduction. L'ouvrage est imprimé à Rome, et est néanmoins en français. Le présent article, qui en rend compte, nous est envoyé d'Italie.

tème qu'il a rejeté depuis. Il étoit persuadé alors que la vraie foi a toujours existé chez tous les peuples de la terre, que la religion chrétienne n'enseigne rien que la raison générale n'ait enseigné avant la venue de Jésus-Christ et qui n'ait été connu en tout temps, en tout lieu par tous les peuples. C'étoit donc pour lui une nécessité de démontrer que nos dogmes religieux étoient, non pas à la vérité quant à leur développement actuel, mais quant à la substance, des dogmes de cette religion universelle qui étoit connue et publiquement professée par toutes les nations de la terre. On n'a donc pas eu lieu de s'étonner de le voir composer un ouvrage où il prétendoit démontrer que le *dogme générateur de la piété catholique* et celui de la *présence réelle* étoient professés par toutes les nations antérieurement à la naissance du Messie. Si c'étoit une erreur, elle découloit nécessairement des principes qu'il avoit adoptés, et d'après lesquels il étoit tenu de prouver la même chose de tous les dogmes du christianisme. Mais aujourd'hui, si, comme je n'en doute pas, il a répudié sincèrement et de cœur un désastreux système, il n'a plus besoin de faire violence à la vérité pour trouver les dogmes chrétiens là où ils ne sont pas.

La confession de ses péchés faite à un homme, pour en obtenir le pardon, telle qu'elle se pratique dans la religion chrétienne, est une institution du divin fondateur de cette religion sainte, laquelle n'a aucun fondement dans la législation du peuple juif. C'est ce que démontre le savant

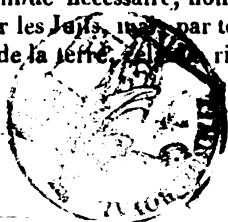
auteur des *Observations* que vient de publier un ancien rabbin converti qui demeure actuellement à Rome, où il consacre son talent et ses travaux à la défense de la religion catholique. Cet écrit est peu de chose, si on ne considère que son étendue, mais il est très-important par son sujet et par la manière dont il le traite. Il n'est pas une seule des preuves sur lesquelles s'appuie M. Gerbet qu'il ne combatte et ne réfute victorieusement. Ces preuves, pour la plupart, n'appartiennent à M. Gerbet que parce qu'il les a adoptées. Elles sont d'un auteur célèbre, qu'il copie le plus souvent, sans avoir pu ou sans avoir voulu vérifier par lui-même l'exactitude des textes qui sont le fondement ruineux d'une théorie insoutenable. Ceux qui cherchent la vérité avec simplicité ne peuvent mieux faire que de lire cette courte dissertation rédigée par un homme qui possède parfaitement sa matière. J'indiquerai sommairement la marche que suit l'ancien rabbin.

Il commence par faire voir que M. Gerbet, tout en s'appuyant sur Morin, n'a pas fait attention à la distinction que fait justement ce célèbre oratorien entre la pénitence et la confession. Il est bien vrai que la pénitence est le fondement et la colonne du monde. Mais la confession (faite à un homme) n'est pas essentielle à la pénitence. Si elle est de précepte pour le chrétien, elle ne l'étoit pas pour le Juif. Que la pénitence, qui est un acte intérieur par lequel un homme se reconnoît coupable devant Dieu et se repent, en même temps qu'il fait des actes expiatoires pour tâcher de fléchir la colère divine, ait été reconnue nécessaire, non-seulement par les Juifs, mais par tous les peuples de la terre, rien d'é-

tonnant, puisque les simples lumières de la raison nous font connoître que, pour obtenir le pardon d'une faute, il faut bien la reconnoître et s'en repentir. Mais autre chose est la confession ou l'aveu détaillé qu'on voudroit nous faire voir en usage chez les Juifs. L'auteur des *Observations* fait voir que le savant oratorien et après lui M. Gerbet, se fondent sur des textes qu'ils n'ont pas compris. Le détail en est curieux. Je me bornerai à montrer comment M. Gerbet en est venu à constater la prétendue tradition qui enseigne la nécessité de la confession.

Le mot hébreu ou chaldaïque qui signifie enseigner, *docere*, se prend aussi quelquefois dans le sens de *tradere*, donner, livrer; *tradere librum*, *tradere doctrinam*. Ainsi, le Talmud disant que telle chose a été enseignée par tel rabbin, Morin traduit, *traditum est*, ou plus élégamment *traditio est*, et M. Gerbet de s'écrier: *La tradition l'enseigne, dit le Talmud*. C'est ainsi que sous la plume de cet écrivain, l'enseignement d'un rabbin devient la tradition du peuple juif.

Une méprise semblable a lieu pour le mot hébreu que Morin a traduit par *confiteri*, faute de trouver une autre expression, et qui, dans le Talmud, ne signifie pas du tout ce que les chrétiens entendent par *confession*. Lorsque le Talmud dit que, selon quelques rabbins, il faut énoncer expressément le péché dont on veut obtenir le pardon, le savant oratorien traduit, *sigillatim explicare, minutim declarare*, expliquer en détail, un à un, déclarer par le menu. Ce qui présente un sens ridicule dans les passages où, évidemment, il n'est question que d'un péché, que, selon l'habile traducteur, il faudroit déclarer un à un. Il est



vrai que Morin se sauve quelquefois de ce ridicule, en substituant le pluriel au singulier, et en disant *ses péchés* au lieu de *son péché*; mais n'est-ce pas là substituer ses propres idées à l'enseignement du Talmud? Il faut lire dans les *Observations* mêmes les autres bévues de l'érudit oratorien dans ses traductions. Cette lecture est amusante et instructive.

M. Gerbet peut dire pour sa justification, qu'il n'a fait que copier un écrivain en qui il avoit confiance, et qu'on ne peut lui imputer les erreurs des traductions qu'il n'a fait qu'adopter de bonne foi. Je ne sais si cette excuse est de bon aloi. L'auteur des *Observations* prétend qu'il n'est pas de la dignité d'un professeur de l'Université catholique de copier de confiance les citations qu'il rencontre dans des ouvrages d'érudition. En effet, il ne paroît pas raisonnable d'établir une assertion sur des bases de la solidité desquelles on ne s'est pas assuré. En ne remontant pas aux sources, le professeur peut donner à penser qu'il ne connoît pas suffisamment la matière qu'il traite; ce qui nuirait à sa réputation.

Malheureusement, M. Gerbet se trompe dans ses citations grecques tout autant que dans ses citations hébraïques. Il s'appuie sur un passage de Philon, et l'auteur des *Observations* lui reproche justement de n'avoir pas lu le passage cité ou de ne l'avoir pas compris. En effet, il fait dire à Philon que les restes de la victime offerte pour le péché devoient être mangés en secret par les prêtres seuls, dans l'intérieur de leur appartement et sans y admettre les gens de leur maison. Et cela pour ne pas faire connoître des fautes avouées en la présence d'un seul prêtre. Si Philon avoit dit cela, il auroit contredit le Penta-

teuque et le Talmud même. Son assertion seroit une erreur manifeste. Mais il ne l'a pas dit. Tout lecteur qui entend le grec s'en convaincra en lisant le passage de cet auteur rapporté en entier dans les *Observations*.

Cela peut sans doute paroître surprenant. Mais ce qui est plus surprenant encore, c'est que M. Gerbet ne s'est pas contenté de chercher avec Morin la confession dans la législation juive, et qu'il a prétendu la trouver dans le paradis même, appuyant son assertion sur le texte sacré. Je ne dirai pas avec l'auteur des *Observations*, que M. Gerbet n'a pas lu le troisième chapitre de la Genèse. Il l'a certainement lu, mais la prévention lui a fait y voir ce qu'aucun saint Père, aucun interprète n'avoit pu voir avant lui. Préoccupé de la pensée que la confession a dû avoir son origine dans le paradis terrestre, il a trouvé qu'Adam et Eve se sont effectivement confessés. Et comment en douter puisque tous les deux ont dit à Dieu, *comédi*, j'ai mangé du fruit que vous aviez défendu? « Il fut dit à l'homme coupable : *Comment as-tu appris que tu étois nu, si ce n'est parce que tu as mangé du fruit que je t'avois défendu de manger?* Il fut aussi dit à la femme coupable : *Pourquoi as-tu fait cela?* Et l'homme répondit : *La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a donné de ce fruit et j'ai mangé.* Et la femme répondit : *Le serpent m'a trompée, et j'ai mangé.* Ainsi, ajoute M. Gerbet, Dieu exigea d'abord de l'un et de l'autre l'aveu de leur faute, et l'aveu fut fait. Voilà la première confession imposée et reçue. »

La preuve seroit sans réplique, si la confession n'étoit autre chose que l'aveu d'un fait. Mais en est-il ainsi? On peut avouer un fait et s'en glori-

fier, on peut l'avouer et chercher à se justifier, on peut l'avouer forcé par l'évidence et l'impossibilité de le nier; enfin, on peut l'avouer en se reconnoissant coupable, et il n'y a, je pense, que ce dernier aveu qui réponde à ce que nous appelons confession. Or, nos premiers pères se sont-ils reconnus coupables? Voilà la question; ou plutôt ce ne peut pas être une question, puisque la narration de l'écrivain sacré ne peut pas laisser lieu au moindre doute. Adam dit bien, j'ai mangé, *comedi*, mais il rejette sa faute sur la femme ou plutôt sur Dieu lui-même qui la lui a donnée. Eve à son tour dit aussi, *comedi*, mais elle accuse le serpent de l'avoir trompée. Aucun des deux ne dit j'ai péché, *peccavi*, l'orgueil ne le leur permet pas. *Numquid dixit peccavi?* demande saint Augustin; non sans doute. L'orgueil humilié ne peut ni nier le fait, ni avouer la faute. L'orgueil, ajoute ce saint docteur, a toute la laideur de la honte, mais il ne peut avoir l'humilité de la confession. *Superbia habet confusionis deformitatem et non habet confessionis humilitatem.* (*De Genesi ad litteram*). Plusieurs Pères pensent que si Adam avoit humblement avoué sa faute (s'il l'avoit confessée), il en auroit obtenu le pardon. Selon saint Bernard, l'excuse d'Adam nous a plus nuï que sa faute même. *Antiqua illa tam nota, tam noxia prævaricatio, facile, ut creditur, indulgentiam consequeretur, dummodo confessio et non defensio sequeretur; neque enim tantum nocuit simplicis actionis, quamvis ex deliberatione, transgressio, quantum adjunctæ excusationis cum præmeditatione obstinatio.* (*D. Bern. Tract. de præcept. et dispens.*) D'autres ont pensé de même que, si Adam avoit humblement reconnu sa faute, au

lieu de la rejeter sur son créateur, il n'eût pas été chassé du paradis. Mais tous les saints Pères n'ont qu'une voix pour condamner l'aveugle témérité de nos pères qui ne voulurent point se reconnoître coupables. Ils ne voyoient que de l'orgueil, là où M. Gerbet voit l'humilité de la confession. Eve, elle-même, dont quelques-uns ont voulu atténuer la faute, ne se montre pas, au jugement de saint Augustin, plus humble que son mari. *Nec ista confitetur peccatum, sed in alterum refert, impari sexu, pari fastu.* Les autres Pères et la foule des interprètes parlent dans le même sens.

C'est ainsi qu'on prétend introduire la jeunesse à l'étude des vérités chrétiennes par des théories nouvelles qui, quand même elles ne seroient pas démontrées fausses, auroient toujours l'inconvénient d'être arbitraires, incertaines, sujettes à contestation. J.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le dimanche 31 juillet, le Saint-Père a ordonné de publier deux décrets au palais Quirinal; le premier pour déclarer qu'on peut avec sûreté procéder à la béatification du vénérable père Martin Torrès, profès du tiers-ordre des Dominicains; le deuxième, qu'il est constant que les vertus héroïques ont été pratiquées par le père Antoine Margil, prêtre profès des mineurs de l'Observance de saint François, célèbre surtout par sa charité dans les besoins spirituels et temporels du prochain. Plusieurs membres de la congrégation des Rits sont des ordres auxquels appartenent les deux vénérables personnages.

Le 28 juillet, dans la séance de l'Académie de la Religion catholique, M. Jérôme d'Andrea, fils du marquis de ce nom, a réfuté les doctri-

nes irrégulières du général Pierre Colletta dans son *Histoire du royaume de Naples de 1734 à 1825*. Il a relevé plusieurs erreurs importantes et s'est élevé surtout contre le système de déclamations, d'invectives et de railleries de l'auteur sur les biens des ordres religieux, sur l'indissolubilité du mariage catholique et sur les prétendus maux causés à l'Italie par les papes. Il a opposé à Colletta les témoignages des plus célèbres historiens. Cette dissertation a réuni tous les suffrages.

PARIS. — Les évêques, dans leurs réponses à la circulaire du ministre sur les petits-séminaires, paroissent avoir adopté quelques points principaux que l'on peut résumer ainsi :

1° Que les évêques seuls doivent être juges de la capacité et de la moralité des supérieurs et professeurs des petits-séminaires.

2° Qu'eux seuls doivent exercer la surveillance sur les études, les mœurs, la discipline.

3° Que les entraves apportées à l'administration de ces établissemens par la fixation du nombre des élèves, de leur costume et de la qualité des professeurs et supérieurs, doivent disparaître.

4° Que le projet de loi ne fixant nulle part le nombre des institutions privées, il n'y a non plus aucun motif de fixer celui des petits-séminaires; outre que cette fixation seroit contraire à l'esprit qui anime la nouvelle loi, elle trouveroit dans les circonstances des localités, des difficultés qui la rendroient presque toujours fort arbitraire.

5° Quant aux prêtres qui seroient appelés par leurs évêques à diriger des institutions privées, ou qui s'ingéreroient d'eux-mêmes à les diriger, on croit devoir demander qu'ils ne soient pas soustraits aux juges naturels de leur conduite, et que leur capacité soit appréciée par leurs évêques respectifs, et si l'on veut, par

leurs pairs dans le sacerdoce auxquels se réuniroit le recteur ou un délégué. Il n'y auroit point là de privilège proprement dit, mais une mesure sage, facile à justifier, puisque les autres instituteurs seront jugés par un jury analogue à leur position dans la société.

6° Pour ce qui regarde la rétribution universitaire, si la nouvelle loi la maintient, on demanderoit que l'exemption fût accordée, ou généralement pour les élèves qui se préparent à l'état ecclésiastique, ou spécialement du moins pour un nombre déterminé sur une base assez large, afin de faciliter aux évêques le moyen de combler les vides du sanctuaire.

7° On demanderoit que les petits-séminaires, reconnus comme *établissements publics* ou *écoles spéciales*, continuent à jouir de la capacité légale d'acquérir, de recevoir des legs, donations, etc., ainsi que les grands-séminaires et autres établissemens ecclésiastiques ou religieux;

8° Enfin que les élèves après avoir terminé leur cours de philosophie dans les séminaires soient aptes comme les élèves des autres institutions à recevoir les grades pour toutes les facultés, sans être obligés de recommencer leur cours de philosophie.

Si une liberté aussi raisonnable étoit accordée, on auroit l'espoir de voir renaître dans le clergé ces fortes, ces solides, ces utiles et consciencieuses études que mille circonstances favorisoient autrefois, et que l'on ne peut plus espérer de développer que dans un système d'instruction, tel que celui qu'il est facile à la législature d'accorder aux petits-séminaires.

M. Jolly, évêque de Sées, est parti le mardi 30 août, pour se rendre dans son diocèse. Son installation a dû avoir lieu la semaine dernière.

Des journaux s'étoient donné le plaisir d'annoncer que, dans un con-

cours général entre les quatre écoles du 1^{er} arrondissement de Paris, l'enseignement mutuel avoit battu les ignorans. Le maire du 1^{er} arrondissement, M. Le Fort, a réclamé auprès de ces journaux : « Ces expressions un peu dures, dit-il, blessent aussi un peu la vérité. Car, les deux méthodes s'étant prises corps à corps, la méthode mutuelle ne l'a emporté que par la primauté et non par le nombre des succès. L'importance des services rendus à l'enfance par les Frères, m'oblige d'être aussi juste que reconnoissant envers eux. »

Il y a eu, il y a 3 jours, un pompeux enterrement à l'église française ; c'étoit celui d'un républicain, le sieur Caulet, blessé dans les affaires de juin. Le convoi étoit accompagné par cinq ou six cents républicains qui ont traversé Paris avec grand fracas. On a trouvé tout simple que des républicains se fussent adressés à l'église française qui mérite toutes leurs sympathies ; car la république est là en faveur, et le discours prononcé au service a dû en être la preuve.

L'affaire du sieur Pillot a été plaidée samedi au tribunal correctionnel de Versailles ; elle avoit attiré beaucoup de monde. Tout l'état-major de l'abbé Chatel assistoit le prévenu. On y voyoit les sieurs Virgile Callaud et Hyacinthe Palais, ministres directeurs de l'église Monthyon, faubourg du Temple ; Leloup, ministre directeur de l'église française à Mont-Rouge, et Firmin Pithoume, aussi ministre de l'église française ; ce dernier est le comédien dont nous avons parlé, qui a été tour à tour à Agy et à Senneville, et qui n'est pas prêtre. Les autres ne le sont peut-être pas non plus.

Le procureur du roi fait l'exposé de l'affaire. Il déclare que le préfet ne s'est décidé à retirer l'autorisation au sieur Pillot, qu'après s'être assuré que ses prédications pouvoient causer du trouble. Le préfet étoit d'ailleurs resté étranger à l'autorisation du

maire, quoique cela ait été dit dans l'instruction.

On appelle les témoins. Le sieur Breton, marchand de vin, maire du Pecq, le lieutenant de gendarmerie et le maréchal-des-logis de Saint-Germain, qui avoient été cités, ne se trouvant point présents, sont condamnés chacun à 50 fr. d'amende. Quelques momens après, tous les 3 arrivent. Les 2 derniers allèguent des affaires de service, et sont déchargés. Le maire essaie de faire valoir ses affaires administratives, le tribunal le condamne à 10 fr. d'amende et aux frais.

Le prévenu, qui dit s'appeler Jean-Jacques Pillot, et être âgé de 28 ans, convient de tous les faits qui lui sont imputés, et prétend qu'il étoit dans son droit.

Le maire déclare avoir une lettre du préfet, qui l'engageoit à tolérer le culte unitaire en le surveillant, et à lui rendre compte de ce qui se passeroit. La lettre est communiquée au tribunal. Le préfet disoit formellement au maire : *Vous n'avez à donner au sieur Pillot aucune autorisation ; c'est une affaire privée que vous tolérerez tant qu'elle ne troublera pas l'ordre.* Le maire rend compte ensuite des faits déjà connus. Les témoins disent qu'ils n'ont vu dans les réunions rien qui fût contraire à l'ordre et aux lois.

Le procureur du roi dit que les prédications de Pillot partageoient le Pecq et Saint-Germain en 2 camps ; il soutient brièvement les 3 chefs de la prévention, et se réserve de répondre aux objections de la défense.

M. Ferdinand Barrot, avocat du prévenu, a prononcé un très-long plaidoyer en faveur de la liberté indéfinie des cultes. Il n'a point cherché, dit-il, à pénétrer dans l'intérieur du culte unitaire ; il ne défend qu'un principe. Il a envisagé la thèse en général, et a reproduit tous les lieux communs de la philosophie moderne sur la liberté des cultes. Il a dit que *la concurrence amélioreroit les religions*

comme toutes les choses humaines, et que l'*Histoire nous l'apprenoit*. Si la concurrence peut améliorer les choses humaines, il ne s'ensuit pas qu'elle puisse améliorer la religion, du moins la religion véritable, qui n'est point une chose humaine. La religion chrétienne est de Dieu et ne s'améliore point; elle est sortie toute parfaite des mains de son auteur. L'exemple qu'a cité M. F. Barrot, de Bossuet grandissant dans sa lutte contre les protestans, ne prouve point du tout son assertion. Le talent de Bossuet pouvoit grandir dans cette controverse, mais elle n'améliorait point la religion; et l'assertion de l'avocat est un véritable sophisme, qui montre d'ailleurs qu'il n'a point d'idée juste de la religion, et qu'il ne la croit point divine; il a cependant dit qu'il étoit catholique.

Sur la demande du procureur du roi, la cause a été remise à jeudi pour la réplique.

Le service du trentième jour qui avoit été annoncé pour M. le cardinal de Cheverus a eu lieu dans la cathédrale de Bordeaux, le mardi 30 août. Toutes les autorités y assistoient. M. l'évêque de La Rochelle y a prononcé l'oraison funèbre de Son Eminence. Nous reviendrons sur ce discours, qui a paru digne à la fois, et de l'orateur, et du prélat qu'il célébroit.

Nous avons reçu de nouveaux détails sur l'installation de M. l'évêque de Bayeux, qui a eu lieu le 25 août. Dès la veille toutes les cloches de la ville avoient annoncé la cérémonie. Le jeudi matin, on tira le canon au moment où le prélat arrivoit à l'église de Saint-Exupère, où est le tombeau du premier évêque et de l'apôtre du pays. L'artillerie à cheval et un détachement de la garde nationale l'attendoient sous les armes. Tout le clergé de la ville et plus de cent prêtres du diocèse s'étant réunis au chapitre se rendirent processionnellement de la cathédrale à Saint-Exu-

père. Le prélat ayant fait sa prière sur le tombeau de Saint-Exupère, et le clergé ayant chanté le répons *Excelsum fecit illum*, la procession se mit en marche pour la cathédrale en chantant le *Benedictus*. Le dais épiscopal étoit porté par quatre ecclésiastiques.

Dans la cathédrale, le prélat fit sa prière dans le sanctuaire; on donna lecture des bulles et l'installation eut lieu. M. l'évêque célébra la messe pontificalement; à l'évangile, on fit lecture de sa lettre pastorale. Après la messe, il entonna le *Te Deum* et fut conduit, comme nous l'avons dit, à l'évêché. Les présidens des tribunaux de 1^{re} instance et de commerce haranguèrent le prélat qui leur répondit avec grâce et effusion de cœur. Pendant toute la soirée, la musique de la ville se fit entendre sous les fenêtres de l'évêché, au milieu d'une grande affluence d'habitans de toutes les classes, pour lesquels cette journée a été une fête.

Les jours suivans, le prélat, accompagné des magistrats de la ville, est allé visiter les hôpitaux. Il a fait la distribution des prix aux élèves des Sœurs de la Providence, et à ceux des Frères. Partout il a adressé des paroles de bienveillance et d'encouragement. L'éloge si mérité qu'il a fait de son prédécesseur dans sa lettre pastorale, l'hommage qu'il rend en toute occasion à la mémoire du prélat défunt, ses manières affables et toutes ses paroles lui concilient les cœurs et donnent les plus heureuses espérances de son administration.

Il y a trois ans, la commune de Saint-Benin-d'Azy, près Nevers, entreprit de bâtir une église en remplacement de l'ancienne qui toinboit en ruines. Les habitans s'imposèrent des sacrifices et sollicitèrent des secours au dehors. Nous fûmes invités à parler de cette œuvre dans ce Journal, et nous fîmes en effet dans notre numéro du 19 septembre 1833 un appel à la charité des fidèles. Nous

avons lieu de croire que cet appel n'a pas été sans fruit.

D'ailleurs plusieurs personnes du pays montrèrent beaucoup de zèle pour l'exécution du projet. M. le marquis de Saint-Phalle se rendit par pur dévouement adjudicataire des constructions. La famille Brière a contribué aussi à l'achèvement de l'église, et une personne de cette famille, madame Lécouste, a donné l'autel en marbre, sa garniture en bronze doré et une chaire.

L'église est aujourd'hui achevée, et est d'une forme élégante et d'une bonne grandeur. M. l'évêque de Nevers est venu la consacrer le 22 août. Le prélat étoit assisté d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Il est monté en chaire, et a félicité les habitans de leur zèle. Il a ensuite officié pontificalement. Le prélat a nommé chanoine honoraire de sa cathédrale M. Culot, curé du lieu.

Le 27 août, M. l'évêque de Nevers a fait son entrée à Clamecy. Le prélat a été reçu à l'entrée de la ville, par le maire qui l'a complimenté, et par M. Dupin père, conseiller-d'état honoraire, qui est président du conseil de fabrique. M. l'évêque a été conduit à l'église par le clergé et par le peuple accouru sur son passage. Dans la soirée, il a reçu la visite des autorités et celle de M. Dupin, président de la chambre, qui a félicité le prélat sur les manifestations dont son entrée avoit été l'objet. Ce n'est pas seulement l'évêque, a-t-il dit, qu'on a accueilli ainsi; c'est le bon évêque. Le lendemain, l'un et l'autre ont assisté à la distribution des prix.

Le 8 septembre, fête de la Nativité de la sainte Vierge, M. l'évêque de Saint-Diez fera l'ouverture du nouveau monastère de Mattaincourt, et y installera les religieuses venues de Nesle pour l'habiter. La chaise du bienheureux fondateur, Pierre Fourrier, sera exposée. Immédiatement après, l'établissement sera livré à sa

destination, et un pensionnat sera ouvert sous la direction des religieuses. Ce sera un bienfait pour le pays, et on en sera redevable au zèle et à l'activité de M. Baillard frères, curés dans ce pays. On fera connaître les conditions d'admission au pensionnat. Nous regrettons de ne pouvoir insérer un article qui nous a été envoyé à ce sujet, et qui paroit rédigé par un ecclésiastique respectable; mais outre que cet article étoit trop long pour notre cadre, l'auteur s'y livroit à des considérations et à des développemens qui ne tenoient point assez au sujet. Il nous permettra de nous borner au fait principal.

M. Arnal, curé de Perols près Montpellier, vient d'être l'objet de poursuites judiciaires pour exercice illégal de la médecine. Les pharmaciens de Montpellier s'étoient constitués parties civiles contre lui. On lui reprochoit de vendre et de faire vendre dans sa paroisse un remède pour les fièvres intermittentes; ce remède n'étoit autre chose que du sulfate de quinine. M. Arnal a comparu le 25 août, en police correctionnelle, et a été condamné à 100 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts au profit des pharmaciens.

Enhardi par l'impunité, le maire de Charmoy, près Joigny, vient encore de faire, malgré le curé, un enterrement dans l'église. Un homme pauvre étoit mort subitement le 21 août. M. le curé des Voves devoit l'enterrer le lendemain, non à Charmoy, dont l'église a été interdite par M. l'archevêque de Sens, mais dans l'église des Voves qui en est peu éloignée. Le maire de Charmoy a voulu obliger le curé à faire le service dans l'église interdite, et sur son refus, c'est lui qui a fait les fonctions de curé. Il a ordonné de sonner les cloches. Il a conduit le corps à l'église, a prononcé un discours, a récité les prières des morts, et même a fait, dit-on, de

l'eau bénite. Il seroit inconcevable que l'autorité civile souffrit ces dérisions sacrilèges.

Le diocèse de Clermont a perdu, le 27 août, son plus ancien grand-vicaire, M. l'abbé Collin de Gevaudan, mort à l'âge de quatre-vingts ans. M. l'abbé de Gevaudan étoit né en 1756, au château de Douzon, près Gannat. Il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, entra au séminaire de Saint-Sulpice, et fit sa licence avec distinction. Mais il paroît qu'il ne prit point le bonnet de docteur, sans doute parce qu'il fut appelé par M. de Bonal, évêque de Clermont, qui le fit son grand-vicaire. Le chapitre de Clermont étoit en possession de nommer ses membres; il admit M. l'abbé de Gevaudan dans son sein. Celui-ci refusa le serment en 1791, fut arrêté comme prêtre réfractaire et enfermé dix-huit mois au Puy. Rendu à la liberté, il sortit de France et rejoignit son évêque, retiré en Allemagne. Ce prélat étant mort, et le calme ayant reparu en France, M. de Gevaudan revint à Clermont, où le nouvel évêque, M. de Dampierre, le fit chanoine dans l'organisation qui suivit immédiatement le concordat; il lui donna aussi des lettres de grand-vicaire. Le même prélat le nomma grand-vicaire en titre en 1823.

M. de Gevaudan s'étoit livré au ministère de la chaire. Il remplit dix-sept grandes stations dans les principales chaires de plusieurs villes. Son instruction ecclésiastique et littéraire l'avoit fait admettre dans l'Académie de Clermont. Il étoit de plus membre du conseil académique, et fit assez long-temps partie de l'administration des hospices. M. l'évêque actuel de Clermont lui avoit continué sa confiance. Tout le clergé de la ville assista le dimanche 28 à ses obsèques. Les Sœurs de la Charité, les enfans des hospices, plu-

sieurs fonctionnaires et des personnes notables suivoient le cortège.

Le clergé de Lyon fait chaque jour des pertes sensibles. Il y a peu de jours, la paroisse de Saint-François accompagnoit à sa dernière demeure M. Messi, l'un de ses vicaires, bon prêtre et homme de mérite. Au moment où, le 29 août, on confioit à la terre les restes du respectable abbé Ducreux, fondateur de l'école primatiale, mort dans son humble retraite de Fourvières, la paroisse Saint-Nizier célébroit les obsèques du jeune abbé Mouterde. Antoine-Emmanuel Mouterde, à peine âgé de trente-un ans, s'étoit fait déjà une réputation par ses vertus. Né à Lyon, d'une famille recommandable, il fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Il reçut la prêtrise à Lyon, et fut d'abord vicaire à Oullins. La mort de sa mère, femme recommandable, lui laissa une fortune qu'il consacra à soulager les pauvres et à embellir l'église d'Oullins. Appelé comme vicaire à Saint-Nizier, il s'y fit remarquer par sa charité et par son talent pour la chaire. Cette église lui doit la décoration d'une chapelle. Une maladie aiguë l'a enlevé, le 28 août, à sa famille et aux pauvres. Le soule qui se pressoit à ses obsèques et les regrets qu'elle témoignoit faisoient assez l'éloge du vertueux ecclésiastique.

Les derniers jours d'août, la distribution des prix des écoles chrétiennes de Nantes a eu lieu dans la grande salle de la mairie, que le maire avoit mise à la disposition de M. l'abbé Vrignaud, directeur de l'Association de la Providence. Près de 1,600 enfans ont reçu cette année l'éducation publique dans ces écoles. M. Le Saint, premier adjoint en l'absence du maire, MM. les grands-vicaires et curés de la ville, beaucoup d'ecclésiastiques, d'associés et de pa-

rens assistoient à cette séance. Un des élèves a prononcé un petit discours sur la circonstance. Quelques exercices ont montré l'intelligence et les progrès des élèves. La distribution des prix a terminé la séance, qui a offert une nouvelle preuve de la capacité, du zèle et des succès des Frères.

Les protestans ont cherché dans ces derniers temps à singer les catholiques sur beaucoup de points, et sur les points même qui avoient donné lieu à leurs déclamations. Après avoir bien crié contre les missions, ils se sont mis depuis 30 et quelques années, à envoyer au loin des missionnaires, pour essayer de rivaliser avec les missions catholiques organisées depuis 300 ans. Ils parlent en ce moment de *séminariser* leurs élèves en théologie, tant ils sentent combien est avantageuse cette institution des séminaires dont ils s'étoient tant moqués. Enfin, voilà qu'ils veulent avoir aussi des Sœurs de Charité, eux qui avoient les religieuses en horreur, et qui trouvoient ces institutions si ridicules; et, pour rendre la chose plus remarquable, c'est un militaire qui est à la tête du projet. Un officier wurtembourgeois, le général de Rœder, propose à Louisbourg, dans le Wurtemberg, une association pour soigner des malades, soit dans un hôpital libre que l'on formera, soit à domicile. Il propose pour exemple *les très-précieux services d'une congrégation appartenant à l'Eglise catholique, savoir des Sœurs de la Charité, qui, pour le soin des malades, offrent à notre Eglise évangélique un modèle admirable et non encore atteint, et dont nombre de nos soldats, soignés en 1814 dans les hôpitaux de France, peuvent rendre témoignage.*

Voilà assurément un éloge non suspect dans la bouche d'un protestant. Nous doutons beaucoup que l'église évangélique puisse rien enfanter de pareil, car la parfaite charité ne se trouve que dans l'unité. Et

puis le prospectus de M. de Rœder ne veut point de Sœurs qui fassent des vœux et qui aient une règle. Il dit formellement que *son entreprise se réglera uniquement d'après les principes de l'Ecriture.* Il manquera là le lieu, le mobile, la sanction. On a acheté une maison, on va la meubler; on aura un jardin; tout cela est aisé, mais l'esprit qui peut faire naître et soutenir un pareil établissement, l'esprit qui peut faire triompher des répugnances de la nature, c'est-là le difficile; et l'on peut prédire hardiment : *Non stabit istud.*

POLITIQUE.

Il est d'usage en France d'annoncer les changemens de régnes par le simple cri : *Le roi est mort! vive le roi!* Assurément, la même coutume ne paroît pas vouloir s'établir par rapport aux changemens de ministères. Quand ce genre de succession vient à s'ouvrir, la vacance est longue, et cependant on ne voit jamais figurer dans les budgets rien qui indique aucune suspension dans l'épargement des salaires. Tout au contraire, on y trouve notées fort exactement autant de sommes de dix mille francs, qu'il y a eu d'emmenagemens nouveaux et de têtes changées sur les oreillers de nos huit ministres.

Quoi qu'il en soit, voici la troisième fois qu'il nous arrive en très-peu de temps de voir la barque gouvernementale arrêtée à plat, faute de pilotes pour la faire aller ni venir. Il semble que ce soit un cas absolument imprévu pour le gouvernement de juillet, que celui des changemens de ministres; car on remarque qu'il n'en a jamais aucun en réserve pour ses besoins imprévus, et il a coutume d'attendre jusqu'au dernier jour pour se mettre à en chercher. C'est la preuve qu'il ne tient point liste de ses hommes d'état de rechange, et que sa richesse en ce genre ne lui est pas connue. Toujours est-il que quand le moment vient de les renouveler, il reste long-temps dans l'embarras du choix, et que c'est pour lui un travail de géant.

Depuis quelque temps vous n'entendez parler que d'*hommes possibles et impossibles*; et il faut convenir que le nombre des hommes possibles est extrêmement limité en comparaison des autres. On dit que M. Thiers les réduit à deux, savoir : lui M. Thiers, et M. Guizot. Mettez-en trois ou quatre de plus, si vous voulez; cela ne sera toujours pas que la révolution soit riche en fortes têtes et en grands hommes. Il faut assurément que son domaine soit bien sec et bien stérile pour produire si peu, et pour réduire ainsi toute notre fortune politique à un nombre de capacités que quelques attaques d'apoplexie ou un mauvais vent de choléra pourroit nous enlever dans une seule matinée.

Vraiment, on ne fait pas assez d'attention à ce genre de pauvreté, à cette pénurie d'*hommes possibles*. Au moment où l'on y pensera le moins, cela peut nous jouer un mauvais tour. Quoi! nous ne possédons en fait d'*hommes possibles* que M. Thiers et M. Guizot; et nous les voyons continuellement s'échauffer le sang dans des luttes de rivalité qui peuvent nous les emporter d'un instant à l'autre! Savez-vous bien qu'il y va de la vie de notre gouvernement, et que, s'il venoit à perdre ces deux roulettes, il n'en auroit pas de rechange à mettre à la place? Aussi n'a-t-on rien de mieux à faire, selon nous, que de les bien ménager. Au lieu de les user comme on fait, en inutiles frolemens l'une contre l'autre, on devroit créer tout exprès pour elles des chemins doux, agréables et propres à les faire durer. Quand on a si peu de bois pour faire des ministres, qui empêcheroit par exemple qu'on ne les nommât *hommes possibles à vie*, et qu'on ne les retirât ainsi de ce duel d'ambition où leurs jours s'usent d'une manière si effrayante et si préjudiciable au bonheur de l'état?

PARIS, 5 SEPTEMBRE.

Nous n'avons point encore de nouveau cabinet. Le *Moniteur* se taisoit ce matin, et le *Journal de Paris* imite ce soir

son silence. Cependant, si nous devons nous en rapporter à des personnes que leur position met à même d'être bien informées, l'ordonnance devoit paroître hier ou ce matin au plus tard. M. Molé étoit président du conseil et ministre des affaires étrangères; M. Guizot étoit nommé à l'instruction publique. On parloit de M. Duchâtel pour le commerce ou les finances; de M. Sébastiani pour la guerre, par suite sans doute d'un refus du maréchal Soult; de l'amiral Rosamel ou de l'amiral Jacob pour la marine; de M. Gasparin ou de M. de Rémusat; de M. Persil pour la justice et les sceaux; enfin de M. Dumon pour le commerce si M. Duchâtel étoit ministre des finances.

A quoi donc peut tenir le retard qui est survenu? Da reste, la curiosité qui étoit vive lors de la démission de M. Thiers, démission qui a entraîné tout le cabinet, s'est fort ralentie. On a vu les ministères se succéder depuis six années, et peu d'améliorations surgir de tous ces changements, et les budgets toujours se présenter devant les chambres avec la même masse de chiffres.

— Par ordonnance du 31 août, sont nommés : conseiller à la cour royale de Caen, M. Binard, avocat général à ladite cour, en remplacement de M. Desprez, admis à la retraite; conseiller à la même cour, M. Botin-des-Îles, procureur du roi à Cherbourg; avocat-général à la cour royale de Caen, M. Massot, substitut du procureur général de Grenoble; substitut du procureur général de Grenoble, M. Blachette, substitut du procureur du roi à Valence; procureur du roi près le tribunal de première instance de Cherbourg, M. Fossey.

— Une autre ordonnance du même jour nomme président de chambre à la cour royale d'Agen, M. Chapelle, conseiller à ladite cour; conseiller à la cour royale d'Agen, M. Ladrix; président du tribunal de première instance d'Agen, M. Briet; juge au tribunal de première instance de Tours, M. Beausier.

— Par décision du 3 septembre, M. Henri de Villeneuve, capitaine de

vaisseau, a été nommé au commandement de la subdivision navale française en station dans la mer du Sud.

— Le maréchal Moncey, gouverneur des Invalides, est arrivé à Paris, de retour des eaux de Bourbonne.

— M. Billecoq, qui vient de résider en Suède pendant plusieurs années, comme chargé d'affaires du gouvernement français, est arrivé hier à Paris.

— M. Apel, officier du génie de l'armée de Prusse, est en ce moment à Paris.

— Le premier tableau rectificatif des listes électorales de la Seine, affiché avant-hier, contient 110 additions et 21 retranchemens. Le second tableau sera publié le 15 de ce mois.

— M. Blondeau, doyen de la Faculté de droit de Paris, vient d'être continué dans son décanat.

— On dit que de nombreuses arrestations ont eu lieu hier matin dans le quartier latin.

— Il parait que la police avoit hier des craintes sérieuses; beaucoup de ses agens ont circulé dans différens quartiers pendant le jour et dans la soirée. Des patrouilles plus fortes qu'à l'ordinaire ont été vues sur différens points. On dit que les soldats ont été consignés dans leurs casernes.

— La police a découvert, le 26 août, rue du Val-de-Grace, une fabrique clandestine d'armes prohibées, et notamment de cannes-fusils. Deux frères qui, dit-on, étoient à la tête de cette fabrique, ont été arrêtés.

— M. Voillet de Saint-Philbert, gérant de la *Mode*, qui a eu la semaine dernière un pourvoi rejeté, a encore échoué hier devant la cour de cassation.

— M. Walsh, directeur de *La Mode*, comparoitra mercredi prochain devant la police correctionnelle, pour contravention aux lois de septembre.

— Bien que les journaux du ministère fassent de temps à autre de petits articles fort rassurans sur la tranquillité de la capitale, et donnent de très-grands éloges à la police, nous ne sommes pas encore

tout à-fait débarrassés des attaques nocturnes. M. Chenot, fabricant de billards, a été fort maltraité l'une de ces dernières nuits. On a aussi retiré du canal Saint-Martin le cadavre d'un homme qui paroisoit y avoir été précipité après une lutte violente. On parle également d'une femme qui auroit été assassinée la nuit dernière rue de Grenelle Saint-Honoré.

— La police a arrêté aux environs de la Halle un forçat, évadé du bague de Brest; il portoit encore au pied la *manille* des galériens. Il étoit condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— Avant hier dans la journée, deux agens de police aperçurent sur la place du Palais de Justice quatre individus, dont un portoit un paquet; un autre avoit une large tache de sang sur sa blouze. Arrêtés, ils furent bientôt reconnus pour les nommés Baron, Clément, Lucas et Joseph, déjà poursuivis. Le paquet contenoit une redingote tachée de sang, ainsi qu'un gilet.

— Le feu a pris cette nuit chez un par-fumier de la rue Saint-Honoré, entre les rues des Bons Enfans et de Valois.

— Le montant de la souscription pour M. Berryer, à Paris et dans les départemens, dépassoit hier 120,000 fr.

— La ville a fait l'acquisition de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, moyennant 250,100 fr. D'après le cahier des charges, les constructions qui environnent ce monument vont être démolies.

— Les courses de chevaux pour les prix donnés par la ville de Paris ont eu lieu hier au Champ-de-Mars. La distance à parcourir pour le premier prix décerné étoit de 2,000 mètres; elle a été franchie par Belida, appartenant à M. Lupin, en 2 minutes 21 secondes 4/5. Le prix étoit de 2,000 fr. Un autre de 5,000 fr. a été remporté par Frank, poulain de 5 ans, appartenant à lord Seymour. La distance à parcourir cette fois avoit été doublée, et ce cheval l'a franchie en 2 minutes 57 secondes. Un cheval de M. le comte de Gambis, *Volante*, a mis 275 de seconde de plus.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un obus qui se trouvoit dans un tas de vieilles fêrailles acheté par un armurier de Maubeuge, a éclaté dernièrement comme cet homme étoit à forger avec son fils. Une étincelle partie du fer étoit tombée dans l'ouverture de cet obus qui provenoit, dit-on, du siège de Maubeuge en 1814. Ce malheureux et son fils ont eu les jambes fracassées.

— A Cambrai, un pauvre petit enfant que sa mère avoit confié aux soins d'une voisine, pour aller à ses affaires, est tombé dans une chaudière d'eau bouillante, et est mort.

— Le 20 août dernier, en plein midi, un violent incendie a éclaté à Saint-Laurent, près Envermeu (Seine-inférieure). Au premier cri d'alarme, une foule immense s'est portée sur les lieux. Les personnes de la campagne venues au marché s'étoient réunies aux habitans du pays. Grâce à l'intelligence avec laquelle les secours ont été dirigés, au zèle, à l'activité des pompiers, on a sauvé tous les bâtimens d'exploitation qui environnoient le foyer de l'incendie. L'habitation de la propriété voisine touchant aux bâtimens embrasés sur une longueur de soixante pieds a été sauvée encore malgré sa couverture en chaume qui, avec les fourrages déposés dans le grenier, a été la proie des flammes. On paroît attribuer cet accident à des charbons mal éteints.

— Le pont suspendu, nouvellement construit à Rouen, a été livré au public le 31 août.

— Dans la nuit du 14 au 15 août, le tonnerre a brûlé deux fermes de la commune de Balnot la-Grange, près Chaource, diocèse de Troyes. Les bâtimens et les récoltes sont perdues. Un enfant de onze ans a péri dans les flammes. La grande sécheresse n'a laissé dans le pays que de foibles récoltes en céréales, et les gelées d'avril et de mai ont enlevé l'attente du vigneron.

— Le condamné Boireau (attentat de Fieschi) a traversé Troyes le 2. On le conduisoit à Clairvaux.

— Un père de famille fort malheureux, le nommé Charles Darmois d'Eply, près Metz, ayant trouvé une montre en or, est allé la remettre au curé de sa paroisse, pour que, par son entremise, elle fût rendue à son propriétaire.

— Le nommé Charrier avoit été condamné au mois d'avril dernier par la cour d'assises de Rennes, aux travaux forcés à perpétuité. En entendant la déclaration du jury, comme on se le rappelle, son beau-frère, le nommé Laperche, se précipita vers les juges, et s'écria : « Charrier n'est pas coupable ! C'est à moi à monter à sa place ! »

Laperche, arrêté dès le soir, vient d'être traduit devant les assises de la même ville. Malgré ses aveux réitérés, et les efforts de son avocat pour le faire condamner, il a été acquitté par le jury.

— Les ouvriers maçons de Nantes, qui se sont coalisés pour faire augmenter leur paie, n'ont pas encore repris leur travail.

— Le nommé Gilbert, dit Miran, est arrivé la semaine dernière au bagne de Brest; on doit se rappeler qu'il avoit été impliqué comme rédacteur du *Patriote Franc-Comtois*, dans les affaires d'avril, et condamné à cinq de détention. Mais Miran avoit été condamné précédemment pour faux et bigamie à vingt ans de travaux forcés.

— Un bateau à vapeur de la Saône a coulé bas le 1^{er}, près Trévoux. Les voyageurs qui s'étoient réfugiés sur le pont ont tous été sauvés.

— M. Pichard, membre de l'Académie de Lyon, et conservateur du Palais des Arts de cette ville, vient de mourir. Il avoit su s'entourer de toutes les consolations de la religion.

— Une souscription a été ouverte à Auch, pour arriver au secours des malheureux qui ont le plus souffert lors de l'orage du 24 août. En moins d'une heure, on avoit déjà touché 2,071 fr. Le conseil général du Gers, qui étoit assemblé lors du désastre, a voté 10,000 fr.

On connoît maintenant les terribles désastres de l'orage du 24. Quarante mai-

sons ont croulé, et l'on en compte un plus grand nombre qui menacent ruine. Une pauvre mère a été trouvée morte sur le point le plus élevé d'une maison dont les eaux avoient dépassé le faite. Elle tenoit dans ses bras contractés ses deux malheureux petits enfans. Trente-sept cadavres ont été déposés à la mairie; et comme ils n'ont pas été réclamés parce qu'ils appartenoient à la classe indigente, l'autorité municipale s'est chargée des funérailles. Le clergé de la ville d'Auch qui, comme tout le clergé, n'est jamais en retard lorsqu'il s'agit de faire le bien, de compatir aux grandes douleurs, a assisté tout entier à cette déchirante cérémonie.

— Le bateau à vapeur le *Ferdinand II*, qui doit reconduire le roi de Naples dans ses états, est parti de Toulon le 30.

— M. Machurean, gérant de la *Gazette du Midi*, condamné comme on sait à deux mois de prison, s'est constitué prisonnier à Aix.

— Le maréchal Clausel s'est enfin embarqué à Port-Vendres pour l'Afrique.

— Le conseil-général des Basses-Pyrénées a voté les fonds nécessaires à l'érection de la statue de Henri IV à Pau. L'exécution de cette statue sera confiée, dit-on, à M. le baron Bosio, à qui l'on doit déjà la *Henri IV enfant*, que tout le monde a admiré au Louvre.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La position de Madrid est à peu près la même. A la date du 26, l'inquiétude continuoit, et la régente non plus n'avoit pas cessé d'être fort surveillée par ses nouveaux amis. On s'apercevoit à peine du ministère Calatrava, dont les embarras croissoient à tel point qu'il ne savoit par où commencer; et malgré son inaction, il étoit déjà mal jugé par les exaltés révolutionnaires qui l'accusoient de continuer ses prédécesseurs.

— C'est à grande peine qu'on a pu faire sortir le 3^e régiment de la capitale. Toujours il mettoit un prétexte en avant pour ne pas s'éloigner. Le général Seoane a été chargé de sa conduite. A quelques lieues

les exigences des soldats ont recommencé, et Seoane a été obligé de revenir trois fois à Madrid pour leur faire accorder ce qu'ils demandoient. Un journal rapporte que n'en finissant pas, il a été contraint de leur dire qu'ils le tueroient s'ils vouloient, mais qu'il ne les ramèneroit point à Madrid. Alors ils marchèrent pour combattre don Basilio, vers la ville de Guadaluara qui est à 20 lieues de Madrid. Seoane étoit rentré dans la capitale le 24 août.

— L'*Eco del Comercio* dont les principes sont assez connus, fait de la gentillesse révolutionnaire pour se moquer des personnes insignifiantes qui se cachent, comme pour faire croire, dit-il, que leurs jours sont menacés, et que la liberté des citoyens manque de garantie sous le régime de la constitution. Ce pauvre journal qui ne veut pas même être conséquent avec lui-même, engage plus bas les patriotes à bien surveiller, et sans se fier à la police, les ennemis de la révolution qui commencent à revenir de leur épouvante.

— Un journal de Madrid blâme très-vivement la résiliation de l'emprunt Gavira qui selon lui devoit être déclaré nul; C'est à dire, sans doute, qu'il ne faudroit pas rembourser les avances faites par ce banquier à la régente, que ce journal appeloit lorsqu'elle a proclamé la constitution la bonne mère du peuple Espagnol. Les odieuses prétentions de cette famille ne nous surprennent pas, parce que les injustices sont amies des révolutionnaires.

— Les avances faites par la maison Gavira s'élèvent à 15 millions de réaux. Reste à savoir quand et comment la régente constitutionnelle pourra payer cette somme. Le trésor public est plus vide que jamais, et rien n'indique encore que les provinces vont se hâter d'envoyer leurs impositions arriérées. Cependant, à la dette de la maison Gavira, il faut joindre la solde non payée de l'armée, somme immense. ainsi que ce qui est dû à l'administration et aux fournisseurs. Il faudra avoir de nouveau recours aux dons volontaires, que l'expérience doit faire considérer comme un chétif moyen de

salut, et après aux emprunts forcés, aux réquisitions, tristes et dernières ressources qui tiennent d'ordinaire les gouvernemens malades qui s'en servent.

— La junte de Malaga, au lieu de se dissoudre comme celle de Séville et de Badajoz, en apprenant la nouvelle des événemens de Saint-Ildefonso, a déclaré dans une adresse à la régente, que, sans lui refuser obéissance, elle continueroit à exercer tous ses pouvoirs jusqu'à la réunion des cortès.

— La légion anglaise tombe en pleine dissolution; 150 soldats mécontents ont encore quitté Saint-Sébastien le 24 août.

— Le *Phare de Bayonne* dit que lord Palmerston a refusé de s'occuper du sort des Anglais mercenaires, qui, ayant déserté la légion, ont été amenés sur la frontière par les carlistes.

— Nous apprenons que l'envoyé d'Espagne à Bruxelles et son secrétaire ont notifié au gouvernement belge qu'ils se démettoient de leurs fonctions, ne voulant pas prêter serment à la constitution de 1812.

— On lit aujourd'hui dans le *Moniteur* :

• Une dépêche de Bayonne, en date du 3 septembre, annonce que Basilio a repassé l'Ebre au gué de Rincou.

• On dit que les carlistes préparent une expédition en Aragon.

— Le journal ministériel du soir ne donne aucune nouvelle d'Espagne.

M. Hermansdorf, chambellan de S. M. le roi de Prusse, venant de La Haye, est arrivé jeudi dernier à Bruxelles.

— M. le comte de Baillet-Latour, ancien lieutenant-général au service de France, est décédé jeudi à Bruxelles.

— Les voleurs montrent autant d'audace maintenant en Belgique que dernièrement à Paris. Six hommes en blouse sont entrés à Bruxelles chez un distillateur, au moment où il fermoit sa boutique, et se disposoient à faire main basse sur tout ce qui se trouvoit à leur portée, lorsque cinq ont été arrêtés par quelques personnes qui étoient dans une arrière-boutique. A Anvers, plusieurs dames

aussi, et quelques jeunes gens qui sortoient d'un bal, dans la nuit du 30 août, ont été attaqués par deux hommes en blouse, qui, en voulant à leur bourse, les ont fort maltraités, malgré le nombre.

— 130 navires sont entrés dans le port d'Anvers pendant le mois d'août, et il en est sorti 140.

— La banque d'Angleterre vient d'élever le taux de son escompte à 5 pour 100. Long-temps il avoit été à 4, puis à 4 1/2. On dit qu'il sera bientôt élevé à 5 1/2.

— La diète helvétique a adopté le projet de réponse à la note de M. de Montebello, dont nous avons parlé dans notre dernier Numéro. Il y a eu quelques changements dans la rédaction, mais sans importance.

— Un navire, le *Sister - Ofitrogheadar*, allant de Liverpool à Livourne, vient d'être consumé par les flammes. L'équipage a été recueilli par un bâtiment autrichien.

— Le choléra a fait quelques victimes à Ancône.

— Nous lisons dans un journal étranger, que le dénombrement de la population du royaume de Prusse, non compris la principauté de Neuchâtel, a donné pour 1834 le chiffre de 13,500.927 habitans. Les troupes ont été partout comprises dans la population des localités où elles tenoient garnison; les forces militaires des forteresses de la confédération de Mayence et du Luxembourg ont été additionnées avec les habitans des cercles de Coblenz et de Trèves.

— Un journal assure que le philosophe allemand, François Baader, dont on avoit annoncé la mort, se porte bien à Munich, et qu'il continue ses travaux. Ce qui a donné lieu à la méprise, c'est la mort de Joseph Baader, ingénieur et frère de ce dernier.

— M. Hufeland, premier médecin du roi de Prusse, est mort à Berlin dans sa 75^e année.

— Le *Courrier* allemand dit que le roi de Prusse assistera au sacre de l'empereur d'Autriche comme roi de Bohême.

— L'empereur de Russie doit inspecter

vers la fin de l'année toutes les troupes qui sont en Pologne.

— La Grèce paroît plus tranquille. D'après les dernières nouvelles, on attendoit avec impatience le roi Othon.

— Le bâtiment à vapeur turc qui devoit entretenir des communications régulières entre Constantinople et Smyrne, a touché un banc de sable près des Dardanelles. La chaudière a en même temps éclaté, et plusieurs personnes, entre autres un capitaine anglais, ont été blessés.

— On écrit de Constantinople que, dans la soirée du 5 août, la ville des Dardanelles a été presque entièrement détruite par un incendie. Tous les consulats étrangers, à l'exception de celui de Russie, ont été incendiés.

— Des nouvelles arrivées à New-York de Maranham, annoncent que Para a été repris sur les Indiens par les troupes brésiliennes. Les Indiens ont eu la possession de cette ville pendant un an.

— Vers le commencement du mois dernier, la malveillance avoit incendié plusieurs maisons à New-York.

Nous avons sous les yeux le *Prospectus* d'une nouvelle institution de jeunes gens (1) que quelques ecclésiastiques du diocèse de Beauvais vont ouvrir à Senlis, dans les bâtimens d'une ancienne abbaye où existoit déjà dans le siècle dernier un florissant collège. M. l'abbé Pouillet est à la tête de cet établissement. L'article qui concerne l'éducation religieuse et morale est rédigé avec une netteté et une franchise bien éloignées des vagues déclamations de *religiosité* qu'on est habitué à rencontrer dans les *prospectus* : « Graver dans l'esprit et le cœur des enfans la con-

(1) Institution de jeunes gens érigée dans l'ancien collège de Saint-Vincent, à Senlis (Oise), dirigée par M. l'abbé Pouillet, chanoine honoraire de Beauvais, licencié ès sciences à la Faculté de Paris. — Prix de la pension seule, 500 fr. Pour les autres conditions, on peut voir le *Prospectus* déposé aux bureaux de l'*Ami de la Religion*, ou s'adresser par lettre affranchie à M. l'abbé Pouillet, à Senlis.

viction éclairée des vérités chrétiennes, et l'amour des devoirs que le christianisme prescrit, leur faire contracter des habitudes de vertu qui puissent survivre à leur première éducation : • tel est le but principal que se proposent les directeurs de Saint-Vincent, et qu'ils avouent dans un langage clair et ferme. Le plan d'études montre le désir d'introduire dans l'instruction des enfans les améliorations réclamées par tous les bons esprits, sans embrasser un cercle trop vaste pour le temps des études et l'âge des élèves. Nous croyons cet établissement digne, sous tous les rapports, de la confiance des familles qui comprennent que l'instruction littéraire n'est que la moindre partie de l'éducation, et qui savent combien les bonnes mœurs exercent une influence heureuse sur le développement de l'esprit. On voit avec plaisir le clergé de Beauvais, soutenu par les encouragemens de son vénérable prélat, continuer avec une louable persévérance ses utiles efforts pour l'instruction de la jeunesse; c'est la seconde maison universitaire qui est ouverte dans ce diocèse pour l'éducation des jeunes laïques; nous en désirons et espérons le prompt succès.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 5 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 mars 109 f. 05	
QUATRE p. 070 j. de mars. — 101 fr. 33	
TROIS p. 070, j. de juin. — 79 f. 95	
Quatre 172 p. 070, j. de mars 000 fr. 00	
Act. de la Banque. 2265 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 010	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1202 f. 50	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1230 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 760 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl. 99 f. 40	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 102 f. 12	Empr. Belge. 103 f.
Cortes, 00 fr. 010	Empr. d'Haïti. 375 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 010.	Empr. grec.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 55.

1 an	36	0
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

JEUDI 8 SEPTEMBRE 1836.

SUR
L'ORDONNANCE DU 23 JUIN,
CONCERNANT
LES ÉCOLES DE FILLES.

Le pouvoir est deux fois malheureux quand il ne réussit point à faire prévaloir ses exigences, et qu'il n'obtient au contraire que des oppositions dont les conséquences nécessaires sont des embarras, ou même quelquefois la nécessité de revenir sur ses pas. Pourquoi aller troubler de saintes filles qui rendent de si utiles services à la société? Rien n'étoit moins urgent. Leurs écoles sont en progrès; depuis trente ans elles jouissent de la confiance des pères de famille, et sont arrivées à un degré de perfection que nous envient les autres nations d'Europe. Deux causes principales ont contribué à cette prospérité: la première, c'est que l'Université ne les a ni régies, ni inspectées; la seconde, c'est que si les institutions religieuses ne se jettent pas avec enthousiasme dans toutes les innovations, elles savent pourtant profiter de ce qu'elles renferment de bon; elles les éprouvent, écartent ce qu'elles ont de dangereux, n'adoptent pas avec précipitation tout ce qui se présente sous de spécieuses apparences, et finissent par retenir ce qui est vraiment utile. Pourquoi M. Pelet est-il allé mettre la main dans une œuvre qui exige pour sa conservation et la sage lenteur de ses progrès, tant de prudence, d'expérience, de dévouement et de piété, qualités que Dieu ne refuse point sans doute aux hommes du pouvoir, mais que nous

ne saurions espérer de rencontrer dans ceux qui n'ont jamais été dans une position favorable pour les acquérir? Comment espérer surtout qu'ils les auront subitement reçues dans une vie agitée par les intrigues, et cela à une époque où la roue de la fortune les élevant et les abaissant avec tant de rapidité, ne leur permet qu'un passage de quelques instans au timon des affaires.

M. Pelet (de la Lozère) devoit s'abstenir pour un autre motif; il est protestant. Or, un des caractères du protestantisme est de professer une opposition plus prononcée à l'état religieux qu'à toutes les autres institutions de la religion catholique. C'est aux couvens que le protestantisme a déclaré la guerre avec plus de fureur, c'est contre les vœux qu'il a lancé ses plus violentes philippiques.

Si M. Pelet (de la Lozère) qui, dans sa longue carrière politique, n'a pas eu occasion de s'occuper des religieuses, n'a pu être retenu par ces considérations, s'il vouloit à toute force régler les écoles des religieuses, la justice et la prudence lui imposoient l'obligation de ne pas le faire sans s'éclairer par des renseignemens puisés auprès des supérieures des communautés ou auprès de leurs supérieurs ecclésiastiques, c'est-à-dire des évêques. Un ministre du commerce consulte les négocians, quand il s'agit de faire des réglemens qui intéressent cette profession; le garde des sceaux, bien que sorti de la magistrature ou du barreau, ne portera point pour ce dernier une ordonnance disciplinaire sans consulter les avocats les plus distingués.

Quand il s'agit des religieuses, il seroit assez juste et surtout très-sage de consulter ceux que l'Eglise et les lois même de l'état ont chargés de les conduire. Ausi voyez dans quelle erreur est tombé M. Pelet (de la Lozère) pour avoir négligé cette précaution. Il n'a pas seulement froissé les mœurs, les habitudes, les règles religieuses; il a contredit tous les décrets, toutes les ordonnances portées depuis trente ans, et qui sont unanimes pour soumettre à l'autorité épiscopale le *spirituel* des communautés, c'est-à-dire leur régime intérieur, leurs constitutions, en un mot, les règles qui fixent leurs devoirs envers Dieu, leurs rapports avec les étrangers, et ceux qui doivent exister entre les membres d'une même congrégation. Le *temporel*, c'est-à-dire, les actes d'aliénation, d'acquisition, et en général le mode d'administrer les biens sont seuls soumis à l'autorité civile. Celle-ci a poussé, il est vrai, ses prétentions jusqu'à fixer la durée des vœux et l'âge auquel il est permis de les faire; mais jamais elle n'avoit osé intervenir dans les règles de discipline, ni faire entrer des laïques là où cette discipline défend de les introduire. C'est ce que vient d'entreprendre M. Pelet. Que feront les évêques, que feront les religieuses? ou plutôt qu'ont-ils déjà fait?

On nous assure qu'elles ont eu l'audace de prouver aux recteurs qu'ils ignoroient la législation concernant les communautés consacrées à Dieu. Elles auroient répondu: « Nous avons fait vœu d'obéissance, c'est-à-dire, nous avons promis à Dieu d'observer nos règles et d'obéir aux évêques, nos supérieurs canoniques. Si cette obligation n'existoit que dans le for intérieur, si elle étoit inconnue du gouvernement, concevriens l'er-

reur qui nous impose des visites officielles, une inspection et des examens. Mais M. le ministre sait on doit savoir qu'il n'est pas une seule communauté autorisée qui ne l'ait été avec cette clause: *Elles sont soumises à l'évêque diocésain quant au spirituel*. Dieu nous préserve de subtiliser, de *chicaner* sur les termes comme le font MM. les avocats; mais si le *spirituel* de nos maisons est autre chose que nos règles, que M. le ministre nous fasse la grâce de nous le dire, ou plutôt qu'il le dise à notre évêque; car nous ne nous sentons pas assez fortes, malgré la bonté de notre cause, pour lutter avec Son Excellence. »

On nous assure que les évêques sont disposés à répondre, en élevant d'abord des plaintes très-légitimes sur ce qu'on n'a pas pris la peine de les consulter, malgré qu'il y eût non-seulement convenance, mais nécessité; non pas à la vérité une de ces nécessités écrites clairement dans la loi, mais une obligation au-dessus des obligations légales, une obligation qui découle de leur qualité de supérieur, de leur position; une obligation résultant de la nature des communautés, du nombre de celles qui se vont à l'éducation, nombre si considérable, que nous ne craignons pas d'affirmer que les neuf dixièmes des écoles sont entre leurs mains; une obligation enfin imposée au ministre par l'ignorance où lui et son administration sont réellement de ce qui convient à des institutions d'ailleurs si précieuses. Vous venez porter le trouble, auroient-ils ajouté, là où régnoit la paix; vous faites ce que personne n'a encore fait, vous le faites sans motif, vous n'avez pas même un prétexte à alléguer. Que voulez-vous donc? une inspection? Mais les



inspectrices des religieuses peuvent-elles être plus convenablement choisies que parmi ces femmes respectables qui, depuis leur plus tendre jeunesse, se sont occupées d'instruction et d'éducation ? Il y a une supérieure générale assistée d'un conseil ; elle visite ou fait visiter les maisons de son ordre. Ces visites ne sont pas sans fruit, parce qu'elles sont faites par des personnes en possession de la confiance des Sœurs, parce que tous les cœurs s'ouvrent à la voix d'une supérieure choisie par ses compagnes. Il y a en effet des élections dans ces sanctuaires de paix, mais des élections toutes pacifiques, et qui ne compromettent pas leur existence, ainsi que nos élections politiques, qui ont tant de fois ébranlé celle de l'état. En cas de dissentiment, l'évêque dont l'autorité est consacrée par la double sanction de la loi et des canons, est autorisé à intervenir. Que manque-t-il à cette surveillance qui est naturelle, qui s'exerce sans difficulté, et qui produit de si bons effets ? A la place de personnes si capables de faire entendre de sages conseils, et qui réunissent à la confiance de leurs subordonnées une autorité consacrée par des règles respectées, des vœux faits après de longues épreuves, et par une foule de décrets et d'ordonnances, M. le ministre substitue des inspecteurs ou des inspectrices. MM. les inspecteurs entreront donc dans une classe de jeunes personnes ; ils y observeront, je n'en doute pas, toutes les convenances, et même toute la sévérité qui convient à leur mission ; cependant une règle aussi ancienne que les communautés religieuses, et qui n'a pour elle qu'une expérience de dix siècles, et le suffrage de tant d'hommes sages et pieux, aura été violée. Les pères de famille à qui on

n'a jamais permis d'entrer dans les classes lorsque les enfans y sont réunies, seront sans doute peu satisfaits de la préférence que donne M. Pelet à des étrangers. Et puis, une concession peut conduire à une autre ; après s'être introduits dans la classe, pourquoi pas dans toutes les parties de la maison ? après avoir réglé les études, pourquoi pas le costume, les ouvrages, les pratiques de piété qu'ils ne manqueront pas de trouver trop monastiques et trop surannées ? Les inspectrices peuvent, sous un rapport, être introduites avec moins d'inconvenance, mais il est d'autres inconvéniens qui rendent leur mission plus difficile. Si un ministre ne connoît pas les religieuses, il devoit au moins connoître les femmes du monde. Or, en est-il beaucoup qui s'occupent d'éducation quand elles ne sont pas à la tête d'un pensionnat, et si elles dirigent cette espèce d'établissement, ne peut-on pas craindre qu'elles n'aient un grand intérêt à déprécier des maisons rivales ? Cela est d'autant plus probable que celles-ci exercent une heureuse et redoutable concurrence. Ainsi, ignorance de ce qui convient à une instruction solide, ou intérêt puissant à juger défavorablement les écoles dirigées par les religieuses, tel est le double inconvénient auquel on ne peut échapper en choisissant des inspectrices.

Si des pensionnats nous passons aux écoles gratuites des pauvres ou aux petites écoles de la campagne, nous trouvons que l'inspection est tout aussi inutile, quoique moins inconvenante et moins opposée aux règles des communautés. Elle offre pourtant dans les campagnes un autre inconvénient que nous ne devons pas omettre. Les comités de surveillance

sont composés presque toujours de membres peu propres à bien juger l'éducation des filles. Défaut d'instruction, défaut d'expérience, et souvent préjugés et erreurs grossières, telles sont les dispositions avec lesquelles plusieurs d'entr'eux seront appelés à faire à une pauvre Sœur d'école les questions les plus étranges et les observations les plus déraisonnables.

Que dirons-nous de l'obligation imposée à une supérieure de pensionnat, qui rarement a moins de cinquante ans, de sortir de sa maison et d'aller subir l'examen d'un inspecteur? Il est impossible de fronder plus ouvertement les bienséances. On respecte les mœurs des Juifs, au point d'accepter leur serment, tel que le prescrit leur Rituel ; on laisse à un Turc, à un Osage son costume ; on ne les empêche point de vivre à leur gré ; mais quand il s'agit d'une religieuse, c'est tout autre chose. Sa règle lui défend de sortir ; on lui en fera une obligation. Sa règle ne lui donne pour juge de sa capacité que la supérieure de la congrégation, on lui donnera un homme du monde ; elle a fait vœu d'obéir à son évêque, on exigera qu'elle obéisse à un homme presque toujours ennemi de sa manière de vivre, de tout ce qu'elle aime, de tout ce qu'elle respecte, à un homme qui, après l'examen, ne se refusera pas de faire quelques mauvaises plaisanteries, à un homme qui ne croit pas à la perfection de ses vœux, peut-être à la vérité de la religion ; que sais-je, peut-être à un athée ! Ce qui peut arriver de moins fâcheux, est que l'examineur soit étranger aux qualités d'une bonne maîtresse de pensionnat. On peut présumer avec assez de foudement que, s'il a sur quelques points des connois-

sances plus étendues, il n'en est aucun sur lequel il ait des connoissances aussi pratiques ; que, s'il a plus de savoir, il est douteux qu'il ait autant de tact pour se proportionner à l'intelligence des élèves ; qu'il ait le discernement nécessaire pour choisir ce qu'il convient de taire, et ce qu'il est utile de dire.

Veut-on savoir à quel point les plus habiles sont ignoraus en ce genre? on en trouvera la preuve dans l'adoption que vient de faire le comité central de la ville de Paris, d'un tout petit livre composé par M. Orfila, et intitulé : *Préceptes d'hygiène, à l'usage des enfans qui fréquentent les écoles primaires*. Il a été répandu avec profusion dans les écoles même de filles. On y trouve des questions aussi instructives que celles-ci : *D. La peau offre-t-elle un enduit à sa surface? R. La peau offre à sa surface une matière grasse qui attire et gêne la transpiration. Ces deux circonstances deviennent la cause de maladies nombreuses (p. 8.) D. Combien, dans l'état de santé, y a-t-il de selles par jour? R. Dans l'état de santé, une ou deux selles ont ordinairement lieu chaque jour. Tout obstacle apporté aux évacuations naturelles peut entraîner de grands inconvéniens (p. 13.) M. Orfila n'assigne point le remède de ces inconvéniens, de peur de nous donner la répétition des médecins de Molière ; c'est un très-habile docteur que M. Orfila, mais malgré sa renommée, je puis lui assurer qu'une bonne religieuse lui riroit au nez, s'il alloit proposer ces jolies questions à de petites filles, et probablement celles-ci en feroient autant. Mais si M. Orfila a la bonhomie de les faire imprimer, et messieurs du comité central de les approuver et de les distribuer, il est à présumer que leurs doctes délégués*

se permettront des choses non pas plus niaises, ce qui est impossible, mais peut-être plus étranges vis-à-vis des religieuses, sur la capacité desquelles ils auront à prononcer. Figurez-vous cependant un inspecteur demandant à une religieuse, ce qui du reste est moins ridicule que de s'adresser à une jeune fille : Madame, Combien de selles vous faut-il pour vous bien porter? Y a-t-il un endroit sur votre peau? Et autres demandes tout aussi savantes et tout aussi convenables.

Il est évident que les évêques de France n'auront pas de grands efforts à faire, sinon pour obtenir la suppression de l'ordonnance, du moins pour la couvrir de ridicule, et démontrer son ineffable absurdité. Nous avons appris de très-bonne source que déjà plusieurs d'entr'eux ont fait défense aux religieuses de recevoir MM. les inspecteurs dans leurs écoles; il n'en est aucun, nous le pensons du moins, qui ne soit disposé à s'y opposer, sauf à employer des moyens différents pour empêcher cette funeste innovation. Si le ministre ne veut pas reculer, qu'en résultera-t-il? D'abord le trouble dans des maisons de paix, des discussions pénibles avec l'épiscopat, le juste soupçon conçu par les premiers pasteurs, que l'on tend par des empiétements successifs à dénaturer des écoles chères à l'Église, et qu'un esprit protestant anime le pouvoir. Des écoles gratuites seront fermées, et par suite le peuple sera mécontent; on chargera le budget des villes de nouvelles allocations. Des pensionnats subiront le même sort; et de nombreux pères de famille, et surtout beaucoup de mères chrétiennes se plaindront de la tyrannie. M. Peltet aura violé des règles sous l'empire desquelles une foule de vierges chré-

tiennes vivoient avec confiance, parce que la loi garantissoit leur indépendance à l'égard de l'autorité civile. Si nos observations lui paroissent fondées, il demandera sans doute à M. Orfila un remède à ces *inconvéniens*. Pour nous, nous n'en connoissons pas d'autre que de purger le *Bulletin des Lois* d'une ordonnance aussi mal conçue, aussi tracassière et aussi injuste. P.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.— M. Ferdinand Barrot, dans son plaidoyer pour le sieur Pillot, a dit qu'il ne s'occupoit pas de l'église unitaire, et qu'il défendoit un principe. C'est en effet un principe bien précieux et bien nécessaire à défendre, que celui de la liberté illimitée des cultes, tel que M. Ferdinand Barrot paroît l'entendre. Ainsi, tout culte a droit à la protection; ainsi toutes les erreurs et toutes les folies même peuvent réclamer l'appui du gouvernement; ainsi les lois doivent favoriser les croyances les plus insensées et les pratiques les plus extravagantes. Un idolâtre pourra donc venir ériger parmi nous un temple d'idoles; il faudra le protéger pour l'honneur du principe. Le fétichisme, le bouddisme auront donc parmi nous des autels. Les disciples de Mahomet, de Confucius, de Zoroastre, pourront, la charte à la main, venir réclamer autant de liberté et de protection que les communions chrétiennes. Nous aurons donc des pagodes avec les cultes absurdes ou abominables de l'Inde. Non, la charte n'a pu vouloir l'entendre ainsi; il n'est pas permis de supposer que la loi fondamentale d'un état ait prétendu consacrer un principe d'où découleraient des conséquences monstrueuses, et ces conséquences seules sont la meilleure réfutation du système de M. Ferdinand Barrot et de tous ceux qui, comme lui, se déclarent les patrons des églises nouvelles rêvées un beau

matin par des gens sans foi et sans conscience.

Le jeudi 1^{er} septembre, M. le préfet de la Seine a présidé la distribution des prix aux élèves de l'école d'adultes, dirigée par les Frères, dans le 6^e arrondissement. M. le maire et M. l'abbé Frasey, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, étoient à côté de M. le préfet. Les élèves au nombre de près de 400 appartenaient tous à la classe ouvrière, et vont le soir, après leur travail de la journée, recevoir les leçons gratuites des bons Frères. M. le préfet, M. le maire et M. le curé ont prononcé des discours, et tous ont fait valoir le zèle et le talent des Frères. Le maire a fait connoître un trait de désintéressement de ces respectables instituteurs. L'année dernière une décision du ministre avoit prescrit une retenue sur le traitement des Frères, pour former un fonds de réserve pour leur vieillesse. Mais leur position exceptionnelle ayant amené l'abrogation de la mesure qui leur avoit été appliquée, ils ont abandonné les 400 fr. qui leur revenoient sur l'arriéré, pour les mettre à la caisse d'épargne, en faveur des quatre premiers élèves qui seront couronnés à la prochaine distribution des prix. Ce trait a été fort applaudi.

La ville de Paris vient d'acquérir la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, moyennant 250,100 fr. L'adjudication a été faite aux criées ; une condition de la vente est que les bâtimens environnans seront démolis. L'église Saint-Jacques-la-Boucherie est une ancienne paroisse, ainsi appelée d'une boucherie qui étoit auprès de la Porte-Paris. La paroisse existoit encore en 1790, et étoit même assez considérable. Elle fut conservée en 1791, mais l'église a été abattue pendant la révolution. On n'a conservé que la tour, qui passe pour être la plus élevée de Paris : on y monte par 291 marches. Il y a une histoire de cette église par l'abbé

Villain, qui y étoit prêtre, et qui mourut en 1788 ; l'ouvrage parut sous le titre d'*Essai historique sur l'église Saint-Jacques-la-Boucherie*.

M. l'évêque du Puy vient de publier le *Cérémonial* à l'usage de son église ; c'est un in-12 de 476 pages, imprimé au Puy, chez Pasquet. En tête du volume est un mandement du prélat, sous la date du 15 août. M. l'évêque y fait connoître l'antiquité et le but de nos saintes cérémonies. Il montre que les protestans n'ont compris ni le cœur humain, ni l'intention du Sauveur, en rejetant presque toutes les cérémonies du culte extérieur.

Le prélat rend compte des raisons qui l'ont engagé à conserver le rit romain ; on est plus anciennement accoutumé à ce rit, et l'ancien chapitre de la cathédrale l'a maintenu avec soin comme un hommage aux pontifes romains en retour des privilèges accordés par eux à cette église, et par respect pour le Saint-Siège. M. de Bonald a donc fait réimprimer le *Cérémonial* de M. Du Molin, selon l'usage de Rome, avec quelques additions. Le prélat termine ainsi son mandement :

• Nous vous recommandons surtout de vivifier la pratique des cérémonies par la vivacité de votre foi et l'ardeur de votre charité. Lorsque vous brûlez un encens matériel, faites monter en même temps vers les cieux une prière fervente, plus agréable à Dieu que ces parfums. Lorsque, par la répétition fréquente du sigle de la rédemption, vous rappelez les circonstances de la Passion du Sauveur, immolez-vous tout entier avec la sainte victime, afin que vous ne viviez que pour le salut de vos frères, afin que vous soyez prêts à sacrifier pour eux, même votre vie, si votre devoir l'exige. Lorsque vous célébrez, au milieu des hommes, les saintes solennités de la religion, que votre cœur et votre esprit soient au milieu des anges, par la pureté de vos intentions, le détache-

ment des affections terrestres et l'élévation de vos pensées. Des cérémonies vides de l'esprit sacerdotal ne seroient que des cérémonies mortes. L'aptitude à s'en acquitter, et toute la pompe extérieure, ne leur donneroient pas cette vie qu'auroit éteinte la routine ou la dissipation ; elles ne diroient rien au cœur des fidèles, elles en diroient trop à l'impie qui en seroit témoin, et qui ne feroit, à cette vue, que mépriser davantage la religion, ses ministres et son culte. »

Le *Cérémonial* est divisé en sept parties : la première traite de la messe ; la deuxième, des vêpres et des autres offices ; la troisième, de la messe et des offices pontificaux ; la quatrième, des cérémonies du chœur ; la cinquième, des offices particuliers des divers ministres des autels ; la sixième, des cérémonies pour certains jours et certains temps de l'année ; la septième, des saluts, processions, enterremens, etc.

L'ouvrage embrasse une foule de détails, et n'omet rien de ce qui concerne l'ordre et l'exactitude des cérémonies. Rien, en effet, n'édifie plus et ne porte plus à la piété que cet ordre et cette exactitude qui annoncent le respect des ecclésiastiques pour tout ce qui tient à la décence et à la dignité du culte divin.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché de rendre compte plus tôt de la visite pastorale de M. l'évêque de Rodez, que nous avions annoncée N° 2647.

Malgré son état habituel de souffrance, le prélat a, dans l'espace de 35 jours, visité 110 églises et tous les établissemens religieux de l'arrondissement de Saint-Affrique, et il est entré dans tous les détails qui peuvent intéresser la sage administration des paroisses et la bonne tenue des églises. Les pluies et les mauvais chemins ne l'ont point arrêté. Il arrivoit toujours à l'heure fixe, et prévenoit même quelquefois les pasteurs et les fidèles. De leur côté, les populations

montraient une foi et un empressement bien consolans. Elles remercioient avec de vives démonstrations de joie et de respect le prélat qui venoit les bénir. Les mères lui présentoient leurs enfans. La confirmation a été donnée à plus de 6,000 personnes. Un très-grand nombre de fidèles ont reçu la communion de la main du prélat, qui a vu avec une grande consolation des vieillards donner des exemples de piété et se plaindre des erreurs qui les avoient retenus trop long-temps loin des sentiers de la religion.

A Vabre, dans l'ancien évêché, M. l'évêque a passé quelques jours au milieu des jeunes étudiants en philosophie. Il a assisté aux enlèvements qui ont été soutenues. Il y en a eu une entr'autres sur les graves questions de la certitude. Un système fameux y fut développé avec clarté et précision, et combattu par un jeune élève rempli de talent, d'une manière qui parut victorieuse. Ce n'est point au reste dans le diocèse de Rodez que ces nouveautés ont trouvé des partisans nombreux et opiniâtres. S'il s'en est rencontré quelques-uns, il leur a suffi pour leur faire abjurer ces opinions de bonne foi et sans retour, je ne dis pas d'un jugement solennel parti des hauteurs où l'Église rend ses oracles par l'organe du pontife suprême, mais d'une invitation, ou plutôt d'un simple désir connu de leur premier pasteur.

Au petit-séminaire de Belmont, dans l'ancien diocèse de Vabre, les bonnes dispositions des élèves, leur application à l'étude, leur bonne conduite et leurs acclamations ont réjoui le prélat. Tout donne lieu d'espérer que cet établissement dans lequel vivent tant d'honorables souve-nirs, produira d'utiles sujets pour le sanctuaire. M. l'évêque étoit là comme un père au milieu de sa famille. Il a confirmé environ 80 élèves, qui ont communiqué de sa main.

Le prélat est rentré dans sa ville épiscopale pour faire une nombreuse

ordination. On peut dire que sa visite a été marquée par une multitude de grâces et de bénédictions. Aussi le clergé et le peuple bénissent chaque jour la providence de leur avoir donné un évêque si zélé et si actif. Heureuses les églises ainsi gouvernées !

Le désastre d'Auch a été terrible , et par les victimes qu'il a faites , et par les ravages qu'il a exercés. Les édifices publics et les maisons particulières ont beaucoup souffert. La cathédrale, le séminaire, la maison de secours ont éprouvé le plus de dommages. M. le cardinal d'Isoard, archevêque, n'a pas été plus tôt informé du désastre, qu'il s'est empressé d'écrire à M. l'abbé Fenasse, son grand-vicaire, pour lui témoigner combien il en est profondément touché. *Je mets à votre disposition toute ma bourse, dit Son Eminence en finissant ; disposez-en largement pour secourir toutes les infortunes ; puis-vez chez le receveur-général tout ce que vous jugerez convenable.*

Nous avons vu que tout le clergé d'Auch avoit assisté aux obsèques des malheureuses victimes. M. l'abbé Fenasse officioit, et est allé chercher les corps déposés à l'Hôtel-de-Ville. La cathédrale étoit pleine, et les autorités s'étoient jointes au clergé. Un nouveau service a été célébré deux jours après par le chapitre. M. l'abbé Morlhon, grand-vicaire, officioit.

La retraite ecclésiastique de Troyes, dont nous avons annoncé l'ouverture, a commencé le 16 août. Il s'y est trouvé 150 prêtres. M. l'abbé H. Aubert faisoit régulièrement trois instructions par jour. M. l'évêque, ses grands-vicaires, les chanoines et les curés de la ville ont assisté assidûment aux instructions. La retraite a été terminée par le renouvellement des promesses cléricales à la cathédrale entre les mains du prélat. Avant la cérémonie, M. H. Aubert a prêché dans la chaire où l'on croit

que se fit entendre saint Bernard. Le 24 août, il a prêché à l'Hôpital pour la Saint-Barthélemi qui est la fête de la maison. De là, il est allé donner une retraite aux dames de Nevers établies à Sens.

La distribution des prix du petit-séminaire de Brive a eu lieu à la fin d'août. Elle étoit présidée par M. l'évêque de Tulle, assisté d'une partie de son clergé. Le supérieur de la maison, M. l'abbé Brunie, a ouvert la séance par un compte-rendu des travaux de l'année, qui a constaté de plus en plus les progrès des élèves et les droits qu'a l'établissement à la confiance des familles. M. Taquet, professeur de seconde, a prononcé un très-bon discours sur l'éducation religieuse, et a esquissé la tableau de tout ce qu'avoit produit la religion avant le xviii^e siècle, tant dans les sciences que dans la littérature et les arts. M. Scibor, professeur de mathématiques et de physique, a lu une dissertation sur les sciences physico-mathématiques et sur leur union avec la religion. Enfin, M. l'abbé des Bruslys, grand-vicaire, a adressé aux jeunes gens des conseils aussi sages que bienveillans.

La distribution des prix a été extrêmement de morceaux de musique exécutés avec beaucoup d'ensemble. L'auditoire qui étoit nombreux et choisi a témoigné plus d'une fois sa satisfaction. C'étoit une manière de répondre aux attaques d'un petit journal de la ville qui saisit toutes les occasions de déprécier un établissement utile et environné de l'estime publique. Ces attaques malheureuses, inspirées peut-être par quelque rivalité maladroite, paroissent bien misérables à ceux qui connoissent l'esprit qui dirige le petit-séminaire, la force des études et le dévouement et l'habileté du chef à qui la maison doit sa prospérité.

M. Villemain, propriétaire à Sainte-Marie-de-Preny, près Pont-à-Mous-

son, vient de faire don à la Chartrreuse de Boserville d'un tableau, haut de douze pieds, et portant la date de 1616, avec les armes de l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, ordre de Premontre, accolées avec celles du vertueux Servais Layruels (et non de la Rayruels, comme le dit un journal). Layruels, docteur de Sorbonne, et visiteur des Premontres, est auteur d'une réforme de l'ordre de Premontre, qui subsistait encore à l'époque de la révolution. Il transféra l'abbaye à Pont-à-Mousson, et y mourut pieusement en 1631.

Le tableau donné par M. Villemain représente les œuvres de charité de saint Norbert, et est entouré d'un large cadre en chêne, travaillé avec beaucoup de goût.

L'*Univers* parle avec estime d'un recueil qui paroît en polonais à Posen, depuis le commencement de l'année. Ce recueil intitulé *Archives Théologiques*, a pour rédacteur le chanoine Jabezinski, conseiller consistorial, ecclésiastique que l'on dit fort instruit. L'archevêque de Gnesne et Posen (sièges unis), M. Martin de Dumin, favorise l'entreprise, qui compte déjà parmi ses souscripteurs 323 ecclésiastiques sur 404 qui composent le clergé du diocèse. Le rédacteur paroît vouloir éviter la controverse, ce qui tient apparemment à sa position dans un pays soumis au roi de Prusse.

Le premier cahier des *Archives* renferme trois parties distinctes. Dans la première on trouve cinq articles sur le dogme, le ministère pastoral, l'étude des Pères et le droit canon de la province ecclésiastique de Gnesne. La deuxième est consacrée à des objets particuliers au diocèse de Gnesne et Posen. La troisième annonce les meilleurs ouvrages publiés depuis trois ans sur les matières ecclésiastiques. Le reste est rempli par des nouvelles de différentes églises de la catholicité.

Le premier article signé Jabezinski est sur l'*immutabilité de la religion de Jésus-Christ et ses rapports avec la civilisation*. Le deuxième article est une traduction du chapitre intitulé *Ideal d'un pasteur* dans les *Leçons de théologie pastorale* de M. Sailer, évêque de Ratisbonne. Le troisième article est de M. Kidaszewski, professeur au gymnase catholique de Posen, et offre une biographie de saint Cyprien. Le quatrième article, par M. Kilinski, chanoine de la collégiale de Sainte-Madeleine à Posen, est un parallèle du droit canon de la métropole avec le droit général de l'Eglise. Enfin le cinquième est un résumé des divers modes de sépulture en usage chez les chrétiens. On fait l'éloge de l'esprit qui règne dans ces articles.

POLITIQUE.

Un journal annonçoit il y a quelques jours que l'*Eglise-Chatel* venoit d'être fermée à l'occasion de l'enterrement d'un ouvrier républicain, dont le corps y avoit été présenté avec une certaine affectation et des apparences de désordre politique. Il est très-vrai que les gens connus pour n'avoir point de culte, et pour avoir marqué dans les dévastations sacrilèges de Saint-Germain l'Auxerrois et de l'Archevêché, se réclament très-volontiers de la religion de l'abbé Chatel, comme s'accordant parfaitement avec leur exaltation révolutionnaire, leur état de brutes et leur haine profonde de l'autorité divine et humaine. Il est très-vrai encore qu'une marque particulière de cette sympathie a été donnée par Pepin à l'*Eglise française*, la veille de l'explosion de la machine infernale de Fieschi. Enfin il est très-vrai que si un temple catholique étoit signalé pour la centième partie des tendances révolutionnaires et des faits politiques qui se rattachent au repaire de scandale et d'anarchie dont il s'agit, rien ne pourroit le préserver de toutes les sévérités du pouvoir et du bras séculier de la multitude.

Mais avec un lieu de saturnales et de

profanation , qui est le rendez-vous et le point de ralliement de toutes les passions mauvaises , qui est le foyer de toutes les corruptions et de toutes les immoralités de la capitale, il faut y regarder de plus près. et veiller à ce que les sympathies révolutionnaires soient ménagées. Cela s'appelle la *liberté des cultes*, et se donne à la place des autres promesses de liberté que la révolution de juillet ne peut pas tenir. C'est comme la bourse du voleur que les Anglais ont coutume de porter sur eux pour se débarrasser des mauvaises rencontres, et désarmer les malfaiteurs.

On voit, dit-on, dans les appartemens de la princesse Marie, aux Tuileries, une petite statue de Jeanne d'Arc, qui représente cette héroïne tranchant d'un coup d'épée la tête d'un anglais. Un journal dit que l'idée et l'exécution de cette statuette sont également heureuses, que le cheval est bien modelé, que l'héroïne est dessinée d'après nature, et que le statuaire a très-bien rendu l'expression de la figure d'une jeune fille qui s'étonne du sang qu'elle vient de répandre.

Mais l'Orléanais réclame, avec raison, contre l'erreur que cette statue accrédi-teroit. Jeanne d'Arc, d'après toutes les traditions, n'a jamais tranché de tête, n'a jamais répandu de sang. On la représente avec une épée et un drapeau, mais elle ne s'enservoit que pour animer et encourager le soldat. Son procès en offre la preuve : interrogée pourquoi elle portoit un étendard, elle répond qu'*elle ne vouloit pas se servir de son épée ni tuer qui que ce soit*. Il m'a semblé, dit-on dans le journal que nous citons, que c'étoit un devoir pour tout orléanais de ne pas laisser accrédi-ter une erreur qui porteroit atteinte au caractère de l'héroïne, et qui déponilleroit d'un de ses charmes l'un des types les plus nobles et les plus purs que nous ait conservés l'histoire.

Nous nous joignons de grand cœur à cette juste réclamation en faveur d'une héroïne dont le nom et la réputation doivent être chers à tous les Français, et

à ceux surtout qui sont nés dans le pays illustré par ses hauts faits.

Les journaux anglais ne cessent de répéter que dans leur pays la chambre des communes et les ministres se quittent pour un oui ou pour un non, et que ces derniers sont continuellement à la merci de quelques boules noires qui peuvent venir à leur tomber sur la tête d'un moment à l'autre. Ils sont bien étonnés, disent-ils, de ce que les choses ne se passent pas ainsi en France.

A notre tour, nous sommes bien étonnés que dans un pays qui est le berceau des révolutions modernes et des gouvernemens représentatifs, les ministres ne soient pas plus avancés dans l'art de se maintenir au pouvoir et de se moquer du monde. Ils n'ont qu'à se mettre à la tête d'un *vau national* quelconque, et le faire représenter par des fonctionnaires publics, par les aides-de-camp du roi Guillaume, par des pensionnaires et autres salariés de l'échiquier; et ils verront comme tout cela résiste aux mécontentemens de l'opinion publique, aux boules noires et aux coups de vent. Ils sont bien bons vraiment, ces ministres anglais, de négliger un point d'éducation politique qui réussit partout ailleurs, et de se laisser ainsi surpasser en savoir par les élèves de leur propre école!

Les journaux révolutionnaires d'Espagne se moquent agréablement des effets de la terreur qui glace toutes les âmes honnêtes dans ce pays de mort et de désolation. Ils croient donner le change et adoucir l'horreur de leur régime aux yeux des étrangers, en disant que beaucoup de *personnes insignifiantes* affectent de se compter au nombre des victimes que le danger regarde, et de prendre leurs précautions en conséquence.

Commençons par observer que quand la terreur ne s'attacherait qu'aux personnes qui ne sont point de la classe obscure et *insignifiante*, ce seroit déjà quelque chose que de voir toute l'élie de la société exceptée des indulgences de la révo-

tution espagnole. Mais ensuite ce n'est pas dans notre pays qu'il pourra paroître étonnant que les têtes d'un ordre inférieur se considèrent comme exposées aux atteintes des fureurs de l'anarchie. Nous connoissons ce genre de règne et le droit de vie et de mort qu'il confère aux moindres particuliers qui ont des vengeances à exercer envers leurs (goux, et auxquels il suffit de mettre le nom de la patrie en avant pour être impunément les dénonciateurs, les bourreaux et les assassins de quiconque a le malheur de les avoir pour ennemis. Nous avons vu en France trop d'exemples de cette espèce, trop de prolétaires obscurs en un mot, trop de personnes insignifiantes, sacrifiées à tout patriote qui vouloit prendre leur vie, pour qu'il nous paroisse surprenant que la peur gagne en Espagne les rangs les plus inférieurs de la société.

Encore trouvons-nous les malheureuses victimes de cette terreur plus à plaindre que les nôtres. Car les nôtres du moins avoient la ressource de pouvoir se réfugier sur des terres hospitalières où elles étoient sûres d'obtenir protection, et de rencontrer des sympathies compatissantes; tandis que toute issue est fermée aux proscrits d'Espagne, et qu'ils ne peuvent s'échapper de leur terre de feu que pour tomber de tous côtés, soit en Portugal, soit en France ou en Angleterre, chez des hôtes qui ne sont guère plus doux que leur propre révolution. Ainsi tout leur est, ou bourreau chez eux, ou gendarmerie et chasseurs d'hommes ailleurs.

PARIS, 7 SEPTEMBRE.

Le ministère est enfin constitué; les ordonnances signées hier soir ont paru aujourd'hui dans le *Moniteur*. M. le comte Molé est nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères; M. Guizot, ministre de l'instruction publique; M. Gasparin, ministre de l'intérieur; M. Duchâtel, ministre des finances; M. Persil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes; M. l'amiral Rosamel,

ministre de la marine. Reste encore à nommer un ministre de la guerre et le ministre du commerce. On pense généralement que le premier ministre est réservé au maréchal Soult, s'il veut l'accepter. En attendant, l'amiral Rosamel fera l'intérim de la guerre. L'intérim du commerce est confié M. Duchâtel.

— M. de Montalivet reprend l'intendance générale de la liste civile, et déplace par conséquent M. Fain, qui devient intendant général honoraire, et reprend ses fonctions de premier secrétaire du cabinet de Louis-Philippe. Pour indemniser M. Fain, il a été élevé au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— M. d'Argout reprend ses fonctions de gouverneur de la Banque de France, et déplace M. Davillier, qui sera maintenant gouverneur honoraire. On se rappelle que M. Davillier avoit abandonné son traitement comme gouverneur de la Banque de France.

— M. Meynadier, qui avoit abandonné la préfecture de l'Oise pour être secrétaire-général du ministère de l'instruction publique, est nommé préfet du département du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Dejean, démissionnaire.

— Par arrêté de M. le garde des sceaux, en date du 31 août, M. Dalloz, premier des trois candidats élus dans l'assemblée générale de MM. les avocats aux conseils et à la cour de cassation, a été nommé président du conseil de l'ordre.

— M. Geoffroy Saint-Hilaire est parti pour Londres, en compagnie du docteur Martin Saint-Ange.

— Le colonel de gendarmerie de Chousserie est mis à la retraite. Comme on se le rappelle, ce fut lui qui arrêta madame la duchesse de Berry à Nantes, et fut chargé de la conduire à Blaye.

— La société de géographie de Paris a reçu la première feuille de la *Géographie de Malta-Brun*, publiée au Caire, par le Cheyk-Rela'h.

— L'exposition publique du concours de sculpture a commencé aujourd'hui à l'École des beaux-arts. Elle aura aussi lieu

demain et après-demain de 10 heures à 4 heures du soir.

— Si l'on en croit la *Revue de Paris*, la veuve de Murat va venir habiter la France.

— Nous avons parlé dans notre dernier Numéro de la souscription faite à Paris et dans les départemens en faveur de M. Berlyer. La première liste pour Paris, close il y a déjà quelques jours, s'est élevée à plus de 54,000 fr. Depuis, il a été ouvert une autre liste, dont nous donnerons aussi le chiffre total. A Marseille, le montant de la souscription s'élevait, ces jours derniers, à 10,553 fr. Nous aurons aussi à faire connoître le résultat des listes ouvertes dans les autres villes.

— Il y a quelques jours, un négociant de la Chaussée-d'Antin qui avoit à faire une partie de chasse, se présenta à la Préfecture de police pour faire renouveler son port d'armes. Celui qu'il remit offroit des traces d'altération, et interrogé immédiatement, il chercha d'abord à nier, mais bientôt il fut forcé de reconnoître que son port d'armes, délivré en 1834, avoit reçu la fausse date de 1835. Ainsi, pour se soustraire au paiement d'un droit de 15 fr., ce négociant a vu tout le plaisir qu'il se promettoit s'évanouir, et est maintenant sous le coup d'une grave prévention.

— Le *Droit* prétend qu'un militaire du 15^e léger, auquel on avoit refusé un billet d'hôpital à l'intendance, rue de Verneuil, s'est retiré furieux et a été arrêté, parce qu'il avoit dit qu'il pourroit faire le même coup qu'Alibaud, qui sortoit de son régiment.

— Le numéro de la *Mode* du 27 août parut revêtu de la signature du gérant M. de Saint-Philbert, qui la veille avoit été écroué à Sainte-Pélagie. Le parquet, considérant qu'aux termes de la loi de septembre 1835, le gérant détenu pour délit de presse ne peut signer un journal, a appelé M. Walsh devant la police correctionnelle, qui l'a condamné à 500 fr. d'amende et aux dépens.

— On nésait rien de positif sur ce qui a pu nécessiter ces jours derniers les nombreuses mesures de précaution prises

par la police. On assure qu'hier il y a encore eu des régimens consignés.

— Le nommé Alexandre Choquet, se disant homme d'affaires, a été arrêté comme prévenu d'usure et d'escroquerie.

— Les nommés Célestin Pessilat et Joseph Léchevin ont été arrêtés sous la prévention de faux en matière de recrutement, et de soustractions frauduleuses faites à l'aide de pièces falsifiées, à plusieurs jeunes gens appelés sous les drapeaux.

— Dimanche un vol considérable, qu'on évalue à près de 50,000 fr., a été commis chez M. Carton, bijoutier, rue du faubourg Poissonnière, vis-à-vis les Menus-Plaisirs. M. Carton étoit allé au Bois de Boulogne avec sa famille, et lorsqu'il est rentré chez lui à sept heures du soir, il a reconnu qu'on avoit fracturé la porte qui conduit de son arrière-boutique au vestibule, à côté de la loge du portier, et qu'on lui avoit enlevé 200 montres et beaucoup de bijoux. Le portier ne s'étoit aperçu de rien, ce qui ne prouve pas beaucoup en faveur de la surveillance que cet homme doit exercer.

— Un journal censure avec raison les personnes oisives et imprudentes qui passent leur temps à jeter quelques sols dans le canal Saint-Martin, pour que de pauvres petits garçons, au risque de leur vie, aillent les chercher en plongeant.

— Voici, d'après un journal, l'ordre chronologique de la création des divers ministères en France : Les chanceliers, gardes des sceaux, ministres de la justice, grands-juges, datent de 500 ; les régens, lieutenans-généraux, premiers ministres, de 888 ; les ministres des finances, du quatorzième siècle et les secrétaires d'état, de 1547 ; les ministres des affaires étrangères, de 1558 ; les ministres de la guerre, de 1588 ; les ministres de la maison du roi, de 1615 ; les ministres de la marine, de 1671 ; les ministres de la police, de 1756.

— Il paroît que les carrières de Belleville sont le rendez-vous de tous les vagabonds de la capitale. Dans l'espace de

huit jours, la police, en les visitant avec attention, en a arrêté dix-huit.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil général du Pas-de-Calais, ayant à répondre à une lettre du duc de Bassano qui demandoit que ce département voulût bien coopérer au monument qu'on doit élever en Corse à Bonaparte, a déclaré ne pouvoir y prendre part.

— Le conseil général de l'Aube a proposé la location des propriétés communales, les bois exceptés, ou la vente de ces biens, pour le montant en être placé sur l'état.

— Le conseil général d'Eure-et-Loir a voté l'établissement d'un hospice d'aliénés à Bonneval, la construction d'un tribunal civil à Chartres, et 60,000 fr. pour la construction d'une école normale primaire. Il s'est aussi fort occupé de routes départementales et des chemins vicinaux.

— Le conseil général du Loiret s'est occupé de nos établissemens de sucre indigène, et a témoigné la crainte qu'un impôt accompagné d'un exercice gênant ne leur devint très-préjudiciable.

— Le conseil général du Cher a émis le vœu que ses finances lui permettent un jour de créer un institut agricole où viendroient se former les fils des métayers, et a voté 412,000 fr. pour la confection des routes départementales.

— Le conseil général du Bas-Rhin, présidé par M. Humann, a demandé la réduction de l'intérêt de la rente 5 pour cent.

— Le conseil général de la Dordogne a voté 4 pour cent à prendre sur le principal des quatre contributions du département applicables à la confection des chemins vicinaux de grande communication. Il a aussi approuvé l'emprunt de 114,000 francs que doit faire la ville de Bergerac, pour la construction d'un quai et d'un pont.

— Le conseil général du Finistère a chargé le préfet de lui présenter l'année prochaine un mode de protection ou de patronage à l'aide duquel les condamnés

libérés pourroient rentrer dans la société avec le moins de chances de périls pour elle.

— Le conseil général de la Gironde, qui au commencement de la session s'étoit occupé de la construction d'un nouvel hôtel pour la préfecture, a ajourné cette dépense. Le conseil a entendu un rapport du préfet relatif à l'établissement d'une maison pénitentiaire pour les jeunes détenus. M. l'abbé Dupuch offroit gratuitement le local nécessaire à cet établissement.

— Le tribunal de Clamecy (Nièvre) a décidé que le testateur pouvoit forcer un notaire à lui remettre la minute de son testament. En 1821, le conseil d'état, appelé à prononcer sur la même question, avoit émis l'opinion contraire.

— La *Gazette du Limousin* signale la présence à Limoges de deux agens de police envoyés de Paris pour examiner l'esprit des populations.

— Trois condamnés aux travaux forcés pour meurtres, les nommés Tuffières, Briand et Hardy, viennent de s'échapper en même temps de la prison de Nantes, quoique logés séparément et à différens étages. On ne sait comment ils ont pu concerter ensemble leur évasion qui certainement étoit arrangée d'avance, ni qui aura pu leur donner des instrumens pour scier les fers qu'ils avoient aux pieds et les barreaux de leurs croisées. Le concierge de la prison, qui avoit fait sa ronde quelques heures avant, et ne s'étoit aperçu de rien, a été provisoirement remplacé.

— Les maîtres maçons de Nantes ayant accordé une petite augmentation à leurs ouvriers, ces derniers ont repris leur travail.

— Le nommé Alibert, anbergiste à Montélimart, fut assassiné le 26 août, sur la route, à deux ou trois heures du matin. Les assassins espéroient l'impunité, car ils n'avoient été vus par personne, et se trouvoient porteurs de passeports bien en règle. Mais la providence conduisit cette horrible affaire à meilleure fin. Un individu sortant de la maison centrale d'Embrun où il venoit de subir une con-

damnation, étoit arrivé à Montélimart le 25 août, et étant entré dans un cabaret pendant qu'on visoit sa feuille de route, avoit fait connoissance avec deux chanteurs italiens, dont l'un manioit assez habilement un bâton ferré qu'il agitoit pour divertir ceux qui se trouvoient là. Les deux italiens continuèrent leur route, et lui, comme il étoit tard, résolut de coucher à Montélimart. Le lendemain à quatre heures du matin, il se remit en marche. A peine avoit-il franchi le Roubion et fait quelques pas en avant, qu'il vit le cadavre d'un homme récemment assassiné; et l'examinant avec attention, il aperçut un bâton ferré qu'il reconnut vite pour être celui de l'un des deux italiens. Condamné libéré, sa position devenoit difficile; aussi il n'osa pas retourner à la ville pour déclarer l'auteur de l'assassinat, dans la crainte d'être lui-même soupçonné et arrêté. Il continua donc son voyage; mais au bout de quelques jours, étant à Avignon, il se présenta chez le commissaire de police pour faire viser sa feuille de route, et y trouva l'un des assassins qui faisoit mettre aussi son passeport en règle. A cette vue il perdit l'usage de ses sens, et revenu à lui, il avoua au commissaire de police qui le pressoit de questions dans une pièce voisine de son bureau, que cet italien étoit l'un des auteurs du crime de Montélimart. Il fut arrêté. Comme son camarade n'étoit plus avec lui, et qu'il n'a pu dire ce qu'il étoit devenu, on a supposé qu'il l'avoit assassiné pour avoir seul les dépouilles du malheureux aubergiste.

— Une domestique et un petit enfant confiés à sa garde sont tombés ensemble dans le port de Marseille, à la palissade Sainte-Anne : heureusement des marins accourus à temps sont parvenus à les sauver.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La nécessité rend parfois industriel, sans que pour cela le succès vienne toujours couronner les entreprises du malheureux. Le gouvernement révolutionnaire de Madrid, qui a tant besoin de sol-

dats pour repousser les efforts de jour en jour plus menaçans des carlistes, et tant besoin d'argent pour donner quelques acomptes aux soldats qui ne veulent point attendre davantage, à l'administration découragée, ainsi qu'aux mercenaires de tous les pays, vient de faire rendre par sa régence prisonnière à décrets qui devront, à l'en croire, amener la chute du prétendant et alimenter les coffres vides du trésor. Attendons un peu l'exécution. Par l'un de ces décrets, 50,000 hommes, de 18 à 40 ans, sont appelés au service militaire, et par l'autre, tous les gardes nationaux veufs ou célibataires, aussi de 18 à 40 ans, sont mobilisés, et iront relever la troupe de ligne dans les chefs-lieux de provinces. Comme on a eu en vue, ainsi que nous l'avons dit, de se procurer un peu d'argent, le premier décret (celui relatif au service militaire) porte que ceux qui voudront se racheter paieront 3,000 réaux; et comme la révolution est très-pressée de jouir, et ne cherche pas même à dissimuler son embarras et ses inquiétudes, elle fera l'énorme remise de 800 réaux à tous ceux qui se libéreront avant le 1^{er} octobre. Le second décret, aussi curieux que le précédent, évalue à 1,500 réaux le rachat d'un fantassin, et à 2,000 celui d'un cavalier.

— *L'Echo del Comercio* dit que les gardes nationaux de plusieurs communes aux environs de Val-de-Penas qui ont voulu aller combattre les carlistes, ont été taillés en pièces par ces derniers.

— Don Basilio Garcia, tant de fois vaincu au dire des journaux libéraux, est arrivé en Navarre avec de l'argent, de nombreuses recrues et des prisonniers.

— Le général comte de Villemur, ancien ministre de la guerre de Charles V, et l'un des hommes qui se sont le plus distingués par leur courage, vient de mourir. Charles V s'est chargé du plus jeune des fils de ce général.

— D'après un journal, les trois villes de Candete, Villena et Almanza, avec toutes leurs autorités, auroient reconnu Charles V. Villena, située sur la frontière de Murcie, compte 8 000 âmes; Almanza,

qui en est peu éloigné, a 6,000 habitans. et Candele, aussi fort près de ces deux villes, renferme une population de 3,000 ames.

— Nous pouvons annoncer positivement, dit l'*Indicateur Bordelais*, que M. Ferrer, actuellement à Bagnères de Luchon, a refusé le portefeuille du ministère des finances, que lui avoit offert la reine d'Espagne.

— Le *Phars* de Bayonne annonce que don Manuel Aguilar, passablement révolutionnaire, va faire partie du cabinet de Madrid comme ministre d'état.

— Le *Mémorial des Pyrénées* dit que tous les services sont arriérés dans l'armée de la régente, et qu'il est dû seulement à Vittoria plus de 12 millions de réaux.

— Le *Moniteur* et le journal ministériel du soir ne donnent aucune nouvelle d'Espagne.

On écrit de Venloo, que le 2 un incendie a éclaté dans la maison de campagne du gouverneur de la forteresse. Fort heureusement que les soldats qui faisoient l'exercice dans le voisinage ont pu préserver le corps principal de l'habitation.

— Un journal de Londres parle d'un Irlandais qui vient de faire baptiser son trente-huitième enfant.

— Une famille composée de trois individus se livroit impunément à Liverpool, depuis 1833, à la fabrication de la fausse monnaie d'or et d'argent; on assure, chose à peine incroyable, qu'ils en étoient pour la valeur de 250,000 fr. par année. La police a enfin découvert et arrêté ces faux-monnoyeurs.

— Quelques journaux espagnols avoient annoncé que la constitution de 1820 avoit été proclamée en Portugal; mais une lettre de Lisbonne, à la date du 20 août, ne confirme pas cette nouvelle; seulement elle dit que, lorsqu'on a appris que la régente d'Espagne avoit accepté la constitution de 1812, il s'étoit manifesté beaucoup de fermentation parmi le peuple. Les ministres s'étoient assemblés souvent, et l'on pensoit qu'un mouvement révolutionnaire alloit bientôt faire proclamer la

constitution. A la date du 20 août, le gouvernement de la reine dona Maria étoit encore sans argent, et il en étoit réduit à désirer l'ouverture des cortès (11 septembre), bien que peu certain de la majorité.

A Oporto, le mal étoit plus menaçant encore. Les ministres y avoient envoyé l'ordre de dissoudre les bataillons des volontaires nationaux; ce qui fut exécuté, mais un certain nombre ne voulurent pas remettre leurs armes.

A Oporto, comme à Lisbonne, on compte peu sur les troupes, qui, mal payées, sont fort mécontentes.

— M. le baron de Vignet vient d'être nommé ministre plénipotentiaire sarde auprès de la cour de Naples.

— On écrit de Stuttgart que le journaliste Henri Elsner, trop connu par un ouvrage sur Robespierre, dont le titre étoit orné du portrait de cet horrible personnage et de ceux guère plus attrayans de Marat et de Saint-Just, vient d'être expulsé par mesure de sûreté.

— Une proclamation de la direction grand-ducale a été publiée le 11 à Eisenach, ville du grand duché de Saxe-Weimar, pour prévenir ceux qui recevoient par voie de correspondance des nouvelles révolutionnaires, de ne point les communiquer, s'ils ne vouloient pas être poursuivis.

— Le choléra ne se fait presque plus sentir à Vienne.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche étoient le 27 août à Kœnigsgratz, se rendant à Prague pour leur sacre.

— La municipalité d'Athènes fait construire depuis quelques mois un grand hôpital. Mais, comme les fonds destinés à cet établissement n'ont pas suffi, il a fallu avoir recours aux dons volontaires. Le roi Othon a donné une forte somme.

— La ville des Dardanelles, qui vient d'être presque entièrement consumée par les flammes, comptoit une population de 20,000 ames. On ignore encore si la malveillance a été pour quelque chose dans cette triste affaire.

SOIRÉES DE MONTLHÉRY, OU ENTRETIEN SUR LES ORIGINES BIBLIQUES, par M. Desdouits, professeur de physique au collège Stanislas (1)

Nous nous bornons aujourd'hui à une simple annonce des *Soirées de Montlhéry*. Cet ouvrage est fort remarquable par le savoir de son auteur, par la solidité de ses raisonnemens, la clarté, la sagesse et l'élégance du style. M. Desdouits examine les systèmes des géologues sur la formation de la terre, discute leurs objections contre le récit et la chronologie de Moïse, et résoud les difficultés empruntées par quelques savans à l'histoire des anciens peuples de l'Orient, à leurs généalogies de dieux et de rois, à leurs zodiaques. Dans toute cette discussion, il montre un esprit tout à la fois judicieux, instruit et parfaitement au courant des systèmes anciens et nouveaux, inventés par l'imagination de nos géologues et de nos éru-

(1) 1 vol. in-8°, chez Gaume frères, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 5; Poussielgue, rue Hautefeuille, n° 3; Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69.

dits. Nous recommandons bien volontiers cet excellent ouvrage, en attendant qu'il nous soit permis d'en donner une idée plus complète.

Le Gérant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 sept. 106 f. 70

QUATRE p. 070 j. de sept. — 000 fr. 00

TROIS p. 070, j. de juin. — 80 f. 00

Quatre 172 p. 070, j. de sept. 000 fr. 00

Act. de la Banque. 2265 f. 00

Empr. national. 000 f. 00

Bons du Trésor. 0 070

Rente de la Ville de Paris. 000 00

Obl. de la Ville de Paris. 1205 f. 00

Empr. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1235 f. 00 R. d'Esp. 00 f.

Caisse Hypoth. 762 fr. 50 Empr. r. d'Esp. 00 f. 00

R. de Napl. 097 70 R. p. d'Esp. 00 f. 00

Empr. rom. 103 118 Empr. Belge. 103 fr.

Certes, 00 fr. 00 Empr. d'Haïti. 375 f.

R. d'Esp. 3 p. 00 010. Empr. grec... 00 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LECLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 25.

ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL ET RAISONNÉ DES SCIENCES, DES LETTRES, DES ARTS ET MÉTIERS,

FORMANT UNE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE,

Et comprenant, avec des traités particuliers sur chaque matière,

TOUS LES DICTIONNAIRES SPÉCIAUX ;

Publiée sous la direction de MM. le vicomte WAGLE et MAX. RAOUL, et d'un Comité d'Orthodoxie.

La 5^e livraison vient de paraître. — La 6^e est sous presse. — L'ouvrage sera composé de 100 livraisons, formant 50 volumes grand in-8, de 400 pages chacun, imprimés sur deux colonnes, équivalant à peu près à celles de l'*Encyclopédie* de Diderot, dont l'*Encyclopédie catholique* est la contre-partie.

Il parait une livraison tous les vingt-cinq jours.

Prix de chaque livraison : 1 fr. 50 c. franco pour les 2,500 premiers souscripteurs ; 2 fr. pour les souscripteurs autres que les 2,500 premiers ; 3 fr. prises séparément.

Les 2,500 premiers souscripteurs reçoivent en outre un coupon d'action de 150 fr., sont propriétaires-fondateurs, et participent aux bénéfices de la publication sans être assujétis à aucun appel de fonds. Les actions de 1,500 fr. ont droit en outre à l'intérêt de 5 pour cent, à partir du premier avril dernier.

On peut ne payer que par tiers, 50 fr. tous les six mois ; par dixième, 15 fr. tous les mois ; et par quinzième, 10 fr. tous les mois, et même 3 fr. par mois.

Un certain nombre d'actions a été réservé pour les demandes qui viendraient à l'étranger.

Les planches indispensables sont imprimées avec le texte même de l'ouvrage ; mais celles dont la nécessité n'est pas absolue seront publiées dans des livraisons séparées, accompagnées d'un texte supplémentaire. La première livraison de planches paraîtra prochainement.

On souscrit à Paris, rue Ménars, 5.

PRIX DE L'ABONNEMENT	
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois. **SAMEDI 10 SEPTEMBRE 1836.**

**SUR LES DÉLIBÉRATIONS
DES CONSEILS GÉNÉRAUX**

DE DÉPARTEMENS,

Relatives à la Religion et au Clergé.

Les conseils généraux viennent de terminer leur session. On s'y est beaucoup occupé de travaux publics, de chemins vicinaux, de chemins de fer, d'agriculture, de projets de toute espèce; très-peu ont eu le temps de songer à la religion et au clergé. Nous réunissons ici sous un seul point de vue tout ce qui, dans leurs votes, a un rapport plus ou moins direct avec les établissemens religieux.

Le conseil général de la Seine s'est divisé en 8 ou 10 commissions; on a délibéré sur une foule d'objets, sur des aqueducs, sur des travaux publics, sur des routes, sur des percemens de rues, sur une prison qu'on va bâtir près la Salpêtrière, et qui ne coûtera que trois millions et demi (1); de plus, on projette de grands travaux au Palais de Justice, qui s'éleveront à la même somme; on va augmenter l'Hôtel-de-Ville, ce qui ne coûtera pas plus de cinq à six millions. Mais nous ne voyons pas qu'il y ait rien pour les églises ni pour les presbytères; ce dernier objet est pourtant fort important. Il seroit fort à désirer que le clergé des paroisses fût logé

(1) Un journal nous donne le plan de cette nouvelle prison; nous y voyons marqués des cours, des salles spacieuses, des ateliers, des refectoirs, des parloirs, des dortoirs, une infirmerie: on ne nous parle point de la chapelle. Voudroit-on s'en passer? Est ce l'économie qui le demande, ou bien le système pénitentiaire qui l'exige?

près des églises, et qu'on lui épargnât l'inconvénient de logemens isolés et l'embarras de trouver des logemens convenables. Il y a tel quartier où un prêtre a bien de la peine à trouver un appartement qui n'ait pas des inconvéniens graves, et je connois un prêtre qui, ayant loué un appartement dans un quartier très-fréquenté, fut obligé de le quitter le lendemain de son installation, parce qu'il découvrit auprès de lui un voisinage scandaleux. On a bâti dernièrement des églises à Paris; on ne s'y est point occupé des presbytères. En Angleterre et aux Etats-Unis, on ne bâtit jamais une église ou une chapelle, sans y joindre un logement pour le prêtre.

On pourroit aussi s'étonner que le conseil général n'ait rien fait pour l'église Notre-Dame. Ce beau monument auroit besoin de grandes réparations; il seroit important surtout de le garantir des dégradations auxquelles il est en proie. Nous avons proposé de l'entourer d'une grille qui écartât des murs l'opprobre des immondices qu'on y dépose, ou l'audace des voleurs, ou des troupes d'enfans qui s'amuse à mutiler les petites statues des portails. Quand on dépense cinq millions pour un Hôtel-de-Ville, on pourroit bien dépenser deux cent mille francs pour protéger un monument antique qui fait l'admiration des étrangers.

Le seul vote relatif à une église que nous ayons remarqué dans le compte que les journaux ont rendu des délibérations du conseil général de la Seine, est celui pour la Sainte-Chapelle. On a demandé que le gouver-

nement fit réparer enfin cette ancienne église. Cette demande avoit déjà été faite par le conseil en 1835, et en 1834 on avoit offert vingt-cinq mille francs pour ces travaux ; mais le ministère les a refusés, dit-on, parce que le monument appartient à l'état. En attendant, rien ne se fait, et le bâtiment se dégrade. Puisque la ville contribue aux dépenses projetées pour l'agrandissement du Palais de Justice, pourquoi ne contribuerait-elle pas pour la Sainte-Chapelle qui est contiguë, et qui en est en quelque sorte une dépendance ? Il est encore à remarquer que ce n'est pas comme église qu'on veut restaurer la Sainte-Chapelle, c'est comme un ancien monument ; il ne paroît pas qu'il soit question de le rendre au culte divin.

Les conseils généraux de département sont dans le même esprit que celui de la capitale. Ils se sont occupés du cadastre, de canaux, de routes, de prisons, d'améliorations matérielles, et très-peu de ce qui peut être utile pour le bien de la religion et de ce qui pourroit favoriser le clergé. Les allocations pour le clergé, on n'ont pas été proposées, ou ont été généralement refusées. Quelques conseils seulement, à notre connoissance, font exception.

Le conseil général de la Gironde a voté 8,000 fr. pour l'archevêque, quoique le siège soit vacant. Les ar-rérages pendant la vacance du siège resteront à la caisse, pour faire partie du budget de report à l'exercice suivant. En sus de l'allocation de 1,500 fr. accordée aux grands-vicaires, on a voté pour eux une autre somme de 1,500 fr. comme indemnité pour les dépenses auxquelles les oblige la vacance du siège. Il étoit digne de Bordeaux d'offrir cet exemple de

bienveillance et de générosité. Le conseil a entendu un rapport du préfet sur l'établissement d'une maison pénitentiaire pour les jeunes détenus ; c'est le charitable abbé Dupuch qui a offert gratuitement le local nécessaire. Le conseil a arrêté à l'unanimité de souscrire pour le monument à élever au cardinal de Cheverus.

Le conseil général de la Seine-Inférieure a alloué 10,000 fr. de supplément de traitement à M. l'archevêque, 2,500 fr. pour la maîtrise de la cathédrale, 1750 fr. pour demi-bourses fondées au grand-séminaire, et 7,000 pour indemnité à 7 grands-vicaires ou chanoines de 1831, sans réversibilité sur les nouveaux titulaires. On a peine à s'expliquer cette dernière clause désobligeante pour des titulaires qui, ne méritoient pas sans doute cet affront. Le même conseil a voté 800 fr. pour l'église de Saint-Georges, comme monument ; 500 fr. pour l'église de Saint-Jean-d'Aptot, et 2000 fr. pour celle de Candebeç, à condition que la fabrique ou la ville contribueront pour pareille somme.

Le conseil général de Seine-et-Oise a continué à M. l'évêque de Versailles l'indemnité de 5,000 fr. votée l'année dernière.

Le conseil général de la Meurthe, sur la demande d'un de ses membres, a arrêté à la majorité des suffrages qu'il seroit porté au budget des centimes facultatifs pour 1837, une somme de 4000 f. en faveur de M. Donnet, évêque de Rosa, coadjuteur de Nancy et Toul, par considération personnelle pour ce prélat, et comme indemnité pour les dépenses des visites diocésaines, et aussi pour donner les moyens de les continuer. Le conseil prenant également en considération les services que les



Sœurs de la Doctrine chrétienne rendent à l'instruction et à l'éducation, et voulant les aider dans les travaux d'agrandissement de leur maison de Nancy, chef-lieu de l'ordre, afin de les mettre en état de recevoir un plus grand nombre de novices, n'arrêté de porter au budget de 1837, une somme de 4,000 fr. pour acquitter partie des travaux.

Le conseil général du Rhône est revenu en partie sur son vote de l'année dernière. Il a rendu aux chanoines de la Métropole les 900 fr. qu'il leur avoit retranchés sur leur traitement, et il a de plus accordé 600 fr. pour chacun des chapelains ; mais il a refusé le supplément demandé pour les grands-vicaires dont il a jugé le traitement suffisant. M. l'archevêque n'avoit rien demandé pour lui-même ; ce qui étoit peut-être une raison de plus pour lui allouer quelques fonds.

Le conseil général du Gard a rétabli le chiffre de 20,500 fr. pour la subvention du clergé catholique et du clergé protestant. Cette subvention avoit été réduite l'année dernière à 16,300 fr. Le vote n'a passé qu'à une majorité de 15 contre 13. Le même conseil a émis le vœu que les églises de Castillon et de Pierre-male fussent érigées en succursales ; ce vœu avoit déjà été émis l'année dernière pour Castillon. M. de Robiac, qui en a fait la proposition, a remarqué que la souscription volontaire de 25,000 fr. que cette commune de 1,500 âmes s'étoit imposée en quelques années pour la construction d'une église et l'achat d'un cimetière, devoit exciter l'attention et l'intérêt du gouvernement.

Le conseil général des Basses-Pyrénées a voté les allocations demandées, savoir : pour le séminaire dio-

césain, 4,000 fr. ; et pour le bas chœur de la cathédrale, 1,000 fr.

Il y a eu une vive discussion dans le conseil général de Saône-et-Loire à propos d'une allocation de 1,000 fr. pour la maîtrise de la cathédrale. Ce secours sert à payer les maîtres chargés d'enseigner la musique aux enfans de chœur. C'est le seul point par lequel la religion de la majorité tienne ou figure au budget du département. Néanmoins plusieurs membres ont combattu cette allocation qui n'a été adoptée qu'à la majorité de 15 voix contre 14. Ce conseil a refusé 4,000 fr. demandés pour réparer l'église de Saint-Marcel, ancien prieuré, près Châlons, où Abeilard mourut en 1142. L'allocation a été refusée sur le motif que les réparations étoient à la charge des fabriques et des communes.

Le conseil général du Cher a alloué 10,000 fr. dont 5,000 imputables sur 1817, en faveur de l'établissement des Sœurs de Charité.

Le conseil général de la Haute-Garonne a accordé 3,000 fr. pour la communauté du refuge, sur la demande de M. l'abbé Berger, grand-vicaire et supérieur de la maison.

Voilà les seuls départemens où l'on ait accordé quelque chose au clergé ou à des établissemens religieux. Il nous reste cependant à mentionner quelques votes louables, et d'autres tout-à-fait hostiles.

Le conseil général de la Dordogne a renouvelé le vœu déjà exprimé de voir s'aplanir le plus promptement possible les difficultés qui s'opposent à la reprise et à l'achèvement des travaux du séminaire diocésain. On sait que le grand-séminaire du diocèse de Périgueux est encore à Sarlat, et que les tentatives pour l'établir à Périgueux, où il devoit être

naturellement, ont jusqu'ici échoué.

Un journal annonce que le conseil général du Gers, informé qu'un assez grand nombre d'instituteurs primaires étoient des exemples vivans d'immoralité, et convaincu d'ailleurs que la morale ne pouvoit avoir d'autre base solide que la religion, recommandant la répression des désordres qui lui ont été signalés, à la surveillance et au zèle des comités locaux et d'arrondissement. Il seroit bien à désirer qu'un objet si grave attirât partout l'attention des comités, des conseils généraux et du ministre. Il est reconnu actuellement que lors de la première exécution de la loi de 1833 des choix bien malheureux ont été faits; nous en avons cité plusieurs exemples. Il seroit bien temps qu'on portât remède à un mal qui s'accroît par l'impunité.

Le conseil général de l'Oise persiste dans sa délibération contre l'évêché, et invite le préfet à se pourvoir immédiatement devant l'autorité compétente, pour obtenir d'être réintégré dans les bâtimens de l'évêché, avec restitution des fruits qui se compenseront, s'il y a lieu, avec les impenses qui profiteront au département. Cette obstination à revenir sur une mesure consommée depuis plusieurs années a un air de taquinerie peu digne d'une réunion de gens graves et impartiaux. Mais nous approuverons bien volontiers deux votes du même conseil pour les cathédrales de Beauvais et de Noyon. Il a demandé que celle-ci, qui, comme on sait, n'est plus cathédrale, fût du moins classée parmi les monumens qui reçoivent des secours de l'état; et sur la proposition du conseil d'arrondissement de Beauvais, il a émis le vœu qu'on prît des mesures pour préserver de l'incendie

la cathédrale de cette ville, à laquelle touchent des constructions renfermant des combustibles.

Le conseil général de l'Aisne a refusé 5,000 fr. pour réparation des églises paroissiales et des presbytères, et celui du Pas-de-Calais a demandé l'exécution rigoureuse du concordat pour les fêtes supprimées. Eh! messieurs, on ne vous oblige pas de les fêter; laissez-les fêter aux autres. Puisqu'il y a liberté entière des cultes, est-ce qu'elle n'est pas aussi pour les catholiques qui veulent faire ce que le pape n'a pas défendu?

Le conseil général du Finistère s'est occupé du clergé, mais non pas pour lui montrer un excès de bienveillance. Il réclame les bâtimens du grand-séminaire de Quimper qu'il prétend lui appartenir, et où il voudroit établir un dépôt de mendicité; et il a chargé le préfet de faire valoir les droits du département sur cet édifice. Mais est-ce que le séminaire ne rend pas des services au département? Peut-on se passer de séminaire, et le département ne devoit-il pas en fournir un, si celui-ci avoit une autre destination? Le même conseil renouvelle ses plaintes contre les quêtes faites par les curés, usage qui subsiste en plusieurs parties de la Bretagne, et auquel le peuple tient par la force d'une longue habitude. Plus d'un administrateur a déjà échoué en voulant supprimer cette coutume. Il ne faut pas croire pourtant que le conseil général du Finistère soit hostile à toute espèce de clergé; il a ouvert une allocation pour l'exercice du culte protestant dans le département.

Le conseil général de la Loire-Inférieure a refusé impitoyablement 61,000 fr. qui étoient demandés sur les fonds départementaux pour réparations des églises qui ont le plus

souffert de l'ouragan du 28 mars dernier. Un membre a vainement signalé l'état de dégradation de l'église de Savenay, qu'il est impossible de réparer à moins d'un secours. Tout a été refusé.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 20 août, un service a été célébré dans l'église Saint-Pierre pour le repos de l'ame de Pie VII. Les cardinaux y assistoient. M. Soglia, patriarche de Constantinople, a chanté la messe, après laquelle M. le cardinal Galeffi, sous-doyen, en l'absence de M. le cardinal Pacca, le premier de la création de Pie VII, a remercié, selon l'usage, les cardinaux de leur présence à la cérémonie.

Le 25 août, la saint Louis a été célébrée dans l'église Saint-Louis des Français; les cardinaux y assistoient. M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France, les a reçus et remerciés après la cérémonie. M. Piatti, archevêque de Trébisonde et vice-gerant de Rome, a officié. Dans l'après-midi, le Saint-Père se rendit à la même église. Après avoir adoré le saint Sacrement devant l'autel du saint roi, Sa Sainteté admit au baisement des pieds dans la sacristie les chapelains de l'église et d'autres personnes. Le Saint-Père fut reçu et accompagné par M. l'ambassadeur et par M. l'abbé Taveau, supérieur de l'église. De là, Sa Sainteté se rendit à l'église Saint-Roch, où l'on célébroit un *triduum* en l'honneur du saint. Elle pria devant le saint Sacrement et devant l'autel du saint, et baisa la relique qui étoit exposée. Elle alla ensuite dans l'atelier de M. Fabris visiter le monument de Léon XII, que cet artiste exécute, et qui sera placé, à la fin de l'année, dans l'église Saint-Pierre.

PARIS. — Nous avons parlé, il y a quelque temps, du projet que M. le supérieur du séminaire du Saint-

Esprit avoit formé d'associer à sa congrégation les prêtres qui exercent le saint ministère dans les colonies françaises, dont il est chargé.

Le désir que les colons et le gouvernement ont que l'on répande davantage l'instruction religieuse parmi les esclaves et les gens de couleur libres, avoit fait penser que l'établissement d'une congrégation seroit utile pour atteindre ce but. Des hommes sages et éclairés avoient confirmé M. le supérieur du Saint-Esprit dans sa résolution; le gouvernement y donnoit son assentiment. Cependant M. Fourdinier n'a voulu rien faire sans avoir l'approbation de la congrégation de la Propagande: il a communiqué son projet à son Eminence monseigneur le cardinal préfet; lequel, après avoir consulté la congrégation, a répondu qu'elle trouvoit ce projet très-utile, et qu'elle verroit avec plaisir son exécution.

M. le supérieur du Saint-Esprit entrevoit de grandes difficultés; mais il espère que le Seigneur l'aidera dans un dessein qu'il n'a conçu que pour sa gloire et le salut des ames.

Cette année les élèves du séminaire du Saint-Esprit y seront comme aspirans à la congrégation. Les secours que le gouvernement promet de donner, joints aux aumônes qu'on attend de la charité des fidèles, permettront de recevoir quelques élèves de plus que l'année dernière. Il faut, dans les sujets qui se présentent, une bonne volonté de se consacrer à l'œuvre, des vertus et des talens. La rentrée devant se faire au 1^{er} octobre, les jeunes gens qui veulent être reçus doivent écrire de suite.

Depuis 1830, le séminaire du Saint-Esprit, privé des secours nécessaires, n'a pu envoyer dans les colonies un nombre suffisant de prêtres; il en manque plusieurs. Ceux qui, zélés pour le salut des ames et la gloire de Dieu, se sentent le désir de se consacrer aux missions des colonies, doivent s'adresser à M. Fourdinier: il les recevra avec joie pour commen-

cer sa nouvelle congrégation. Ils trouveront dans l'instruction des noirs de quoi exercer leur zèle. Ils trouveront aus-i dans les habitans des-ans bien disposés à recevoir la semence de la divine parole.

M. le supérieur du Saint-Esprit espère que MM^{rs} les évêques qui ont assez de prêtres, encourageront et favoriseront la vocation de ceux qui ont quelque désir de se consacrer à l'instruction et au salut de ces pauvres ames. Ce sont nos frères.

La lettre suivante a été adressée au rédacteur du *Temps* et communiquée à quelques journaux :

Paris, 6 septembre 1836.

• La vérité nous impose le devoir de réclamer tant en notre nom qu'au nom de nos collègues administrateurs de la fabrique de Saint-Roch, absens de Paris dans ce moment, contre un article de votre journal qui a paru dimanche dernier, et qui attribue à la liste civile les embellissemens faits à l'église Saint-Roch.

• Nous devons à la sollicitude éclairée de M. le préfet, les grosses réparations et tout ce qui est nécessaire à la conservation du monument; les embellissemens sont dûs en totalité à la générosité des paroissiens, au zèle et aux efforts particuliers de M. le curé.

• COMTE DE BREZEUIL, J. G. CACCIA,
LOUIS LABBÉ. •

Le 8 septembre, on a continué à la police correctionnelle de Versailles l'affaire Pillot. M. le procureur du roi a porté la parole. Il a dit que toutes les libertés étoient soumises à des restrictions, et que la liberté des cultes ne pouvoit être illimitée; que l'église unitaire du Perq constituoit une véritable association, et que toutes les circonstances de la réunion le prouvoient abondamment. Il soutient, comme nous l'avons toujours dit, que la charte n'a pas voulu permettre aux premiers venus, à des aventuriers, de fonder une religion

nouvelle; qu'en consacrant la liberté des cultes, elle n'a entendu parler que des cultes existans, et non de tous ceux qu'il plairoit d'inventer. Le magistrat a cité divers arrêts pour montrer que l'art. 291 du code pénal n'a point été abrogé par la charte. Il insiste aussi sur le bris de scellés, et sur le port illégal de costume. Enfin, il fait voir quelle anarchie régneroit dans le pays, si toutes les sectes y étoient reconnues et protégées.

M. F. Barrot reproduit à peu près les considérations et les raisonnemens qu'il avoit déjà exposés dans son premier plaidoyer. Il combat assez mal, selon nous, la distinction du procureur du roi entre les cultes existant à l'époque de la charte et les cultes nés depuis ou à naître. Enfin, il répète son sophisme, que les religions s'amélioreront par la concurrence.

Le tribunal, après une heure et demie de délibération, a rendu un jugement longuement motivé, dont il importe de donner le texte :

• Le tribunal, en ce qui touche le délit d'association :

• Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats, ainsi que des explications de Pillot à l'audience, que dans le courant de juin dernier, il a ouvert au Perq un temple de l'église unitaire et reformatrice, et que plus de vingt personnes se sont réunies à plusieurs reprises, et notamment le 7 août dernier, pour les exercices de cette église; que Pillot a été le directeur de ces réunions; qui n'étoient pas autorisées, et que leur but étoit de s'assembler à certains jours marqués pour s'occuper de matières religieuses; que ces faits constituent le délit prévu par l'art. 291 du code pénal, par l'art. 292 du même code et par l'art. 2 de la loi du 10 avril 1834; qu'à la vérité Pillot allègue qu'il n'y a eu aucune association entre lui et les personnes qui ont fréquenté son temple; que dès lors les dispositions de ces lois, qui ne sont relatives qu'aux associations et non aux réunions, ne lui sont pas applicables; que le maire de la commune

du Pecq lui avoit accordé l'autorisation d'ouvrir son église; que, d'ailleurs, les dispositions de l'art. 5 de la charte constitutionnelle, portant que chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection, lui accordoit le droit d'ouvrir ce temple sans autorisation;

• Mais, attendu que l'art. 291 du code pénal s'applique non-seulement aux associations illicites, mais encore aux réunions non autorisées; qu'en effet la section 7, dans laquelle se trouve cet article, est intitulée : *Des Associations ou réunions illicites*, ce qui suffit pour établir que l'intention de la loi a été d'atteindre et les réunions qui sont le résultat d'une société et d'un accord formel ou tacite, et les réunions qui se forment sans aucun consentement intervenant entre ceux qui les composent; que s'il en étoit autrement, il en résulteroit que l'art. 291 seroit toujours éludé; qu'il seroit en effet facile à ceux qui se livroient à l'exercice d'un culte de cacher une véritable association sous l'apparence d'une simple réunion; que d'ailleurs les caractères de la réunion et de l'association ne sont pas déterminés par la loi; que la distinction entre ces deux cas est laissée par conséquent à l'appréciation des juges, et qu'il est impossible de ne pas reconnoître les caractères d'une véritable association dans le fait de personnes qui se rendent dans un temple pour entendre les prédications du directeur de ce temple et pour assister aux offices qui y seront célébrés; que, par leur assistance et leur réunion, ils s'associent formellement aux exercices de ce culte, ce qui suffit pour constituer une association religieuse;

• Attendu qu'aux termes des art. 291 et 1^{er} de la loi du 10 avril 1834, le maire du Pecq étoit sans droit pour accorder à M. Pillot l'autorisation d'ouvrir son temple; que par sa lettre en date du le préfet de Seine et Oise lui avoit expressément interdit d'accorder cette autorisation; que d'ailleurs l'autorisation du maire du Pecq a été formellement révoquée par l'autorité supérieure, et que Pillot recon-

noit qu'après la notification qui lui a été faite de cette révocation, il s'est encore livré aux exercices de son culte;

• Attendu d'ailleurs que l'art. 5 de la charte constitutionnelle n'a pas abrogé les dispositions de l'art. 291 du code pénal; qu'il s'est borné à proclamer le fait déjà reconnu et existant de la liberté des croyances religieuses; mais qu'il n'a pas enlevé au gouvernement le droit d'exercer la surveillance sur l'exercice extérieur de ces croyances; qu'aucune incompatibilité n'existe en effet entre la liberté de croyance et de culte et l'obligation d'en subordonner l'exercice public aux mesures de police que réclame l'ordre social dans l'intérêt même de cette liberté; qu'on ne sauroit confondre la liberté des consciences avec la liberté de l'exercice des cultes; que si la liberté des consciences est sans limites, le maintien de l'ordre public exige que l'exercice des cultes soit circonscrit dans les bornes posées par la loi;

• Que s'il étoit vrai que l'art. 5 de la charte constitutionnelle eût déclaré la liberté absolue des cultes, qu'il eût enlevé toute surveillance au gouvernement, il en résulteroit nécessairement l'abrogation de toutes les lois qui règlent les rapports du culte catholique et des autres cultes chrétiens avec le gouvernement, ce qu'il est impossible de reconnoître sans compromettre l'ordre social; que, d'ailleurs, l'existence de ces lois a été constamment reconnue depuis la promulgation de la charte de 1834; qu'elle n'a jamais même été contestée; qu'on a toujours admis que les communions catholique et protestante étoient soumises pour l'exercice de leur culte aux lois de police, et que la loi du 18 germinal an 10, relative à l'organisation des cultes, étoit toujours en vigueur; et que ce seroit accorder aux nouveaux cultes un droit et un privilège que la charte a refusé au culte de la religion de la majorité des Français et des autres communions chrétiennes; que le maintien de l'art. 291 dans le code pénal modifié en 1832, et la loi du 10 avril 1834, prouvent que les pouvoirs législatifs n'ont pas entendu que l'art. 5 avoit proclamé

l'indépendance entière et absolue de l'exercice des cultes; que c'est toujours dans ce sens que la question a été jugée par la cour de cassation sous l'empire de la charte de 1814, et depuis les modifications que cette charte a subies en 1830;

• Attendu, dès-lors, que les art. 291 et 292 du code pénal n'étant pas abrogés, il y a lieu d'en faire l'application à Pillot, ainsi que de l'art. 2 de la loi du 10 avril 1834;

• En ce qui touche le bris des scellés :

• Attendu que Pillot reconnoit avoir brisé les scellés apposés sur son temple par l'autorité administrative; qu'il a ainsi commis le délit prévu et puni par l'art. 252 du code pénal;

• En ce qui touche le fait imputé à Pillot d'avoir porté publiquement le costume sacerdotal :

• Attendu qu'il résulte de la déposition des témoins que Pillot, qui a reconnu n'être pas ordonné prêtre, a publiquement porté divers ornemens faisant partie du costume de prêtre de l'Eglise catholique romaine, ce qui constitue le délit prévu par l'art. 259 du même code pénal; que cet article n'exige pas que le costume appartienne à un fonctionnaire public; qu'il suffit qu'il n'appartient pas à celui qui s'en est revêtu;

• Vu les art. 291, 292, 252, 259, et 1 et 2 de la loi du 10 avril 1834, etc.;

• Vu les dispositions de l'art. 365 du code d'instruction criminelle, etc.;

• Déclare dissoute l'association religieuse formée au Pecq, sous la direction de Pillot, et le condamne à six mois de prison et aux frais. »

La retraite ecclésiastique du diocèse de Versailles, commencée le 30 août, s'est terminée le 6 septembre par le renouvellement des promesses cléricales. M. l'abbé Dallier, supérieur du grand séminaire, a prêché les sermons de la retraite; ses discours remplis d'onction et de piété, annonçoient en outre une instruction peu commune et un zèle plein de charité. Au lieu de prendre du repos après les

travaux de toute une année, il s'est dévoué à un ministère pénible pour se rendre encore utile aux prêtres du diocèse. M. l'évêque qui a vécu pendant toute la retraite au milieu de son clergé et qui a présidé à tous les exercices, faisoit chaque jour une conférence sur les devoirs particuliers des prêtres : ses paroles étoient recueillies avec avidité, et la sagesse de ses conseils a fait une vive impression sur le clergé. On étoit touché de voir le respectable prélat et le supérieur du grand séminaire rivaliser de zèle et de charité pour instruire et édifier. Tous les prêtres sont sortis de la retraite consolés, encouragés et fortifiés par les exemples et les avis du premier pasteur.

Le service trentenaire pour M. le cardinal de Cheverus, à Bordeaux, a coïncidé avec la clôture de la retraite pastorale. Celle-ci s'est fort bien passée. Depuis les retraites prêchées par M. Rey, aujourd'hui évêque d'Annecy, il n'en est aucune qui ait plus satisfait le clergé. La simplicité du style, l'abondance de pensées, la richesse des détails, les heureuses applications de l'écriture, ont vivement intéressé.

M. l'évêque de la Rochelle a assisté à la distribution des prix du petit-séminaire, et a adressé à la fin une courte allocution aux jeunes gens. Deux de MM. les grands-vicaires et grand nombre d'ecclésiastiques étoient présents. Un exercice en l'honneur de M. de Cheverus a surtout ému les assistans.

Deux distributions de prix aux élèves des écoles chrétiennes de Marseille ont eu lieu les derniers jours d'août; l'une à la rue Pujet, présidée par M. Richard, conseiller municipal, et où se trouvoient réunis les élèves de cinq paroisses; l'autre au grand-séminaire, pour les élèves des six autres paroisses. Cette dernière s'est faite dans la cour du séminaire, en présence de MM. les évêques de

Marseille, d'Icosie et de Bardstown, d'un nombreux clergé, de quelques membres du conseil municipal, et au milieu d'un grand concours. Il y avoit du monde jusque sur les toits des maisons voisines. La satisfaction de l'assemblée s'est manifestée souvent par des applaudissemens prolongés.

M. l'évêque de Bardstown a dû officier dimanche dernier dans la cathédrale de Marseille, pour la fête de Saint-Lazare. On croit qu'il s'embarquera à Marseille pour se rendre à Rome, où M. l'évêque de Charleston l'a précédé.

Les Sœurs de la Charité de Nevers, qui sont établies à Tulle depuis 30 ans, ont en le 31 août leur distribution de prix. Elle avoit été précédée d'exercices publics, qui ont mis les parens à même d'apprécier les progrès de leurs enfans. On a été surpris de leur instruction dans les différentes parties, et on a admiré leurs ouvrages d'aiguille qui ornoient la salle de réunion. M. le préfet qui présidoit a loué justement les vertus et les talens des Sœurs, leur habileté pour l'enseignement, et leurs soins si tendres pour la jeunesse ; il n'étoit dans ces éloges, comme il l'a très-bien dit, que l'interprète des sentimens de l'assemblée, composée de personnes de toutes les opinions. Les élèves ont été couronnées par M. le préfet et le curé de la cathédrale, M. Lavergne, ecclésiastique estimable, le même dont quelques journaux avoient parlé il y a peu de temps, comme devant être appelé à un poste élevé.

Ce n'étoit pas assez pour M. l'évêque d'Ajaccio d'avoir ouvert, il y a 15 mois, son grand-séminaire ; le prélat a senti la nécessité d'achever son ouvrage, en créant une école ecclésiastique qui assurât la perpétuité du grand-séminaire. Il ne se dissimule pas les obstacles qui semblent devoir contrarier son projet, le gouvernement n'allouant pour les petits-séminaires ni bourses, ni bâtimens,

ni secours d'aucune espèce. Mais le zélé prélat compte sur la providence ; c'est ainsi qu'il s'exprime dans une lettre pastorale, adressée le 2 août à son diocèse. Il compte sur la coopération de son clergé. Déjà l'état de son grand-séminaire réalise toutes ses espérances ; on y voit régner le goût de l'étude et l'esprit de régularité. Le petit-séminaire sera dirigé dans le même esprit. M. l'évêque expose les avantages de cet établissement et tout ce qu'on peut s'en promettre pour le bien de la religion et de la société. La direction du petit-séminaire sera confiée à des ecclésiastiques appartenant au clergé séculier et choisis dans divers diocèses de France, avec l'agrément des évêques respectifs. Si quelques professeurs sont pris dans le clergé diocésain, ils devront avoir fait leurs études en France. Le prospectus, joint à la pastorale, indique les objets des études et le régime de la maison. Le local qu'on a choisi est la maison Vico, sur le Cours, à Ajaccio. L'ouverture est fixée au 5 novembre prochain. Le prix de la pension sera de 260 fr., avec un supplément pour les élèves dont la santé ou les habitudes exigeroient quelque chose de plus recherché. Ce que porte le prospectus sur le système d'éducation et d'instruction adopté pour la maison, est d'un heureux augure pour le succès de l'établissement.

Les évêques de la Belgique sont actuellement réunis à Malines, où ils tiennent leur assemblée annuelle, sous la présidence de M. l'archevêque.

M. l'évêque de Bruges a adressé le 16 août, à son clergé, une circulaire sur les Sociétés Bibliques :

« Les manœuvres, dit-il, déjà signalées en 1824, à tous les pasteurs, par le pape Léon XII. dans son Encyclique aux évêques, les manœuvres employées, d'après le récit des journaux, par la Société Biblique, en différentes provinces de France,

commencent aussi à être mises en usage dans quelques endroits de notre diocèse par un émissaire de cette Société. On répand parmi le peuple, et on offre à vil prix aux gens simples des Bibles traduites en langue vulgaire, ou pour mieux dire, tronquées indignement par une main sacrilège. Nous avons entre les mains un de ces exemplaires, où l'on a retranché avec une perfidie digne de l'erreur, plusieurs livres que l'Église catholique vénère comme canoniques, après les conciles de Trente et de Florence; après le pape saint Gélase, et le concile de Carthage, après saint Augustin, saint Innocent 1^{er} et les Pères. Dans cet exemplaire, on cherchoit vainement les livres de Tobie, de Judith et de la Sagesse, l'Écclésiastique, Baruch, les Macchabées, les deux derniers chapitres de Daniel, et une partie considérable du chap. 3^e.

M. l'évêque de Bruges ajoute, qu'après en avoir conféré avec ses collègues en Belgique, il a résolu d'opposer un remède au mal. Il réclame le concours des curés, et les engage à prévenir leurs paroissiens contre ces pièges, et à n'accepter ni acheter les livres de la Société Biblique.

Nous publions d'autant plus volontiers ces avis du sage prélat, qu'il est à croire que les manœuvres signalées par lui s'étendent aussi en France, et principalement dans les parties qui avoisinent la Belgique.

Les choses vont vite en Espagne, et la capitale et les provinces semblent se disputer à qui sapera avec plus d'ardeur l'édifice élevé dans ce pays par la religion et par le temps. Le gouvernement n'a pas le sou et fouille partout pour en ramasser; il a fait publier le décret suivant :

• Art. 1^{er}. Seront versées dans le trésor public toutes les provenances de la vente des édifices publics qui composent les monastères et les couvens religieux des deux sexes, supprimés par décret du 8 mars de cette année, et ne rentrant pas

dans les cas spécifiés. Art. 2^e et 24 de ce décret : • Toutes les provenances de la vente des terrains après la démolition desdits édifices non destinés à un service public et de celle des matériaux après la démolition. •

• 2. Seront versés dans le trésor, les produits de la vente des cloches de toutes les églises des monastères et couvens supprimés; aucune cloche ne sera exceptée, si ce n'est les plus petites destinées au service paroissial dans les divers diocèses.

• 3. Seront versées dans le trésor, les sommes provenant de la vente des joyaux et ornemens ayant appartenu auxdits couvens et monastères, après l'exécution des articles 23 et 25 dudit décret du 8 mars dernier. •

En province, la révolution est plus expéditive encore, et les juntes usurpent un pouvoir dictatorial. Ainsi, la junta de Grenade a pris le 16 août le petit arrêté qui suit et qui est la spoliation totale du clergé. C'est un signal donné, et vous pouvez compter que cet exemple va être suivi. Quoi qu'il en soit, voici l'arrêté :

• 1^o Toutes les prébendes que les cultivateurs paient aux paroisses sont abolies;

• 2^o La dime réduite de moitié est déclarée contribution d'état jusqu'à ce que les cortès, conjointement avec la reine gobernadora, comm légitime régent du royaume, en aient établi une autre moins onéreuse pour l'agriculture;

• 3^o Les produits présents et futurs, ainsi que les arriérés de cette contribution, devront être versés dans la caisse du trésor;

• 4^o Les dépenses du culte et les dotations des ecclésiastiques seront payées tous les mois par le trésor public ainsi que la portion de la dime destinée aux établissemens de bienfaisance. Un décret spécial déterminera le nombre des prêtres, leur dotation et celle des églises;

• 5^o Les cortès, conjointement avec la reine, détermineront de quelle façon devront être indemnisés les séculiers qui participoient à la dime;

• 6^o Tous les biens, rentes, droits ap-

parlant au clergé et aux administrations des églises seront appliqués aux besoins de l'état; ils serviront spécialement à faire face aux besoins de la guerre;

• 7° Les subsides, annuités et pensions que payoit le clergé sont supprimés;

• 8° Sont également supprimés les droits d'étole et d'autel, et toute autre oblation payée par les fidèles; ceux-ci devant être assistés gratuitement dans leurs besoins spirituels et ordinaires. Un réglemeut particulier déterminera les cas extraordinaires pour lesquels seuls on devra payer;

• 9° Une junte, composée de l'archevêque de Grenade, de l'évêque de Goadix, des présidens des deux chapitres, de deux curés, de trois membres de la junte et de l'intendant de la province, présentera dans quinze jours le projet de décret dont on a parlé à l'art. 4. ainsi que le réglemeut dont il est question dans l'art. 8.

• Grenade, le 16 août 1836. •

Ce qu'il y a d'assez curieux ici, c'est qu'après avoir décrété cette spoliation générale du clergé, on charge deux prélats, deux chanoines et deux curés de rédiger un projet de décret pour le traitement du clergé. Est-ce une dérision? ou bien le clergé donne-t-il les mains à cette spoliation? Il verroit bientôt ce qu'il y auroit gagné. En France, on prit les biens du clergé en 1789 à condition de payer des traitemens ou des pensions; puis, pour s'exempter de les payer, ou imposa en 1791 un serment, on élimina ainsi plus de la moitié des titulaires; puis, en 1792, on les emprisonna ou on les déporta; en 1793 on ne paya plus personne. C'est ainsi qu'on procéda en temps de révolution.

POLITIQUE.

Si vous voyez arriver du bien, des amnisties, des adoucissémens par les mains des nouveaux ministres, ne vous en étonnez pas; ce sont leurs prédécesseurs qui avoient préparé tout cela, et qui étoient à la veille de vous en faire jouir quand vous avez eu le malheur de les perdre. C'est du moins ce que les

journalaux du tiers-parti ont soin de nous apprendre; d'abord pour que nous ne soyons pas surpris du mieux qui va survenir dans notre état; et ensuite, pour que ceux qui ont semé ne perdent pas tout.

Nous consentons volontiers pour notre part à savoir gré aux uns et aux autres des changemens heureux qu'on nous promet, pourvu que les ministres du 6 septembre ne mettent pas autant de temps à nous appliquer les remèdes qu'on nous annonce, que leurs prédécesseurs en ont mis à les préparer. Ces derniers, au surplus, ont grand besoin que quelque chose vienne rétablir la balance des avantages entre eux et leurs successeurs. Car, en parlant, ils ont fait beau jeu à ceux-ci en leur laissant à débrouiller un chaos; sans compter cet on ne sait quoi qui a ramené les rumeurs sinistres, les bruits de conspirations et de complots, les visites domiciliaires, les arrestations et les vagues alarmes dont la capitale se trouve encore une fois agitée.

Si les ministres qui se retirent ont pu faire autrement que de léguer cet état de choses à ceux qui arrivent, assurément ils ont été bien mal habiles de ne le pas faire. Il est de toute évidence en effet que leurs successeurs n'auront pas de peine à faire aussi bien, et que pour peu qu'ils veuillent mettre la main à une machine administrative aussi confuse, il leur sera facile de se donner un grand avantage de comparaison. Voilà ce qui est sérieux pour les amis de M. Thiers et de ses collègues. L'horizon noir sous lequel le ministère du 22 février a laissé la France est une sorte de bonne fortune pour celui qui le remplace, s'il sait en tirer parti, et se faire honneur de l'état de délabrement où il a pris ce misérable héritage. Assurément, il n'a pas besoin d'enfermer beaucoup ses voiles pour conduire sa barque aussi loin et vers un aussi bon port.

Avec un ministère comme celui du 6 septembre, que vont devenir les patriotes espagnols? Car il est capable de

les délaissier, et même de les forcer à rétrograder dans leurs voies. Il est capable de ruiner l'ordre constitutionnel qu'ils viennent de conquérir. Telles sont les préoccupations d'esprit de nos journaux du progrès révolutionnaire, lesquels ne se contentent pas, comme vous voyez, des soins et des soucis qu'ils ont chez eux, puisqu'ils veulent encore que les autres aient part à leurs félicités.

Oui, très-sérieusement, la chute de l'ordre constitutionnel qui règne en Espagne depuis la proclamation de la constitution de 1812, est le grave inconvénient qu'ils découvrent dans le retour des doctrines au pouvoir; c'est un des plus grands malheurs qu'ils y voient; et si l'Espagne venoit à sortir par là de l'agréable situation où elle se trouve, ils n'hésitent pas à déclarer qu'ils en seroient inconsolables; tant ils sont bons frères! tant ils tiennent peu à être heureux tout seuls! Du reste, il y auroit à cela une grande compensation; c'est que les vrais Espagnols seroient promptement consolés de ce qui paroit faire ainsi d'avance la désolation de nos hommes du progrès révolutionnaire; et nous ne craignons pas d'ajouter que si les vrais Français n'ont pas d'autres fautes à reprocher au ministère du 6 septembre, il peut compter que ce n'est pas en retirant sa protection à l'ordre constitutionnel d'Espagne qu'il se perdra dans leur esprit.

PARIS, 9 SEPTEMBRE.

On parle toujours du maréchal Soult pour le ministère de la guerre; et chaque matin les journaux annoncent son arrivée à Paris pour dans la soirée ou dans la nuit au plus tard. Cependant le maréchal n'arrive point. ce qui nous feroit croire qu'il a refusé les offres qui lui ont été faites. Alors le portefeuille dédaigné seroit donné à M. Sébastiani ou à M. Guillemainot, qui paroissent tous deux disposés à accepter.

— On désigne M. Dumon pour le ministère du commerce. M. de Salvandy, dont on avoit parlé, paroit écarté.

— On assure que M. de Rémusat, membre

de la chambre des députés, est nommé sous-secrétaire d'état du ministère de l'intérieur.

— On dit que M. Gabriel Delessert, préfet de Chartres, remplace à la Préfecture de police M. Gisquet, qui vient de donner sa démission.

— M. de Montalivet va, dit-on, aller passer deux mois dans ses terres du Berry. L'intérim de l'intendance générale de la liste civile sera confié à M. Fain pendant l'absence de M. de Montalivet.

— M. Thiers se dispose à aller faire un voyage en Belgique et en Hollande.

— M. le comte Paul de Medem, premier secrétaire de l'ambassade russe à Paris, est de retour depuis quelques jours de son voyage en Allemagne.

— Le dernier travail de M. Gasparin, comme sous-secrétaire de l'intérieur, a été publié avant hier dans le *Moniteur*. C'est un rapport à M. de Montalivet, sur le régime des maisons centrales. M. Gasparin propose, et le ministre approuve le système d'emprisonnement solitaire avec travail en commun. C'est sur ce plan que va être reconstruit un quartier de la prison de Limoges.

— Une ordonnance rendue le 28 août, sur le rapport du maréchal Maison, supprime le cadre de vétérance de l'état-major-général de l'armée.

— Le tribunal de commerce a déclaré en faillite le sieur Lamotte-Foucher, négociant-commissionnaire, dont le passif s'élève, dit-on, à près de 2 millions.

— M. Lagasca, Espagnol, vient d'être condamné à un an de prison et à la surveillance. M. Lagasca, qui avoit été dîner en compagnie avec des Anglais, voulut prendre un cabriolet pour retourner à son domicile. Le cocher déjà loué n'ayant pu le recevoir, il monta derrière la voiture. Le cocher essaya de l'en faire descendre à coups de fouet. M. Lagasca, furieux, tira un couteau et en blessa le cocher dans plusieurs endroits du bras.

— La gendarmerie saisit sur une diligence des messageries royales plusieurs paquets de broderie; renfermant des lettres adressées par l'expéditeur au des-

tinataire de ces marchandises. Le conducteur fut traduit comme prévenu de contrevention aux lois sur la poste aux lettres, devant le tribunal de Châlons, et en appel devant le tribunal de Rheims, qui tous deux l'acquittèrent. Mais la décision d'acquiescement fut cassée par la cour suprême, qui renvoya l'affaire devant la cour de Paris. Cette cour a décidé que le fait imputé au conducteur de diligence étoit une violation du privilège exclusif de la poste aux lettres, et elle a condamné le prévenu à 150 fr. d'amende.

— La cour d'assises vient de condamner à 8 années de travaux forcés, pour vol avec effraction, deux individus dont un, nommé Wable, âgé de 18 ans, n'a pas craint de montrer tout ce qu'il y avoit de corrompu dans son cœur. Comme ils avoient été reconnus par des témoins, ce misérable, en entendant sa condamnation s'est écrié : Une autre fois on leur coupera le cou, ça fait qu'ils ne nous reconnoîtront pas.

— Le logeur Pajot, qui a acquis une si triste célébrité dans l'affaire Lacenaire, a été extrait de la Force et conduit entre deux gendarmes à Versailles, pour répondre à l'instruction dirigée contre lui pour recel d'objets volés.

— La veuve d'un officier qui habitoit une campagne aux environs d'Alger, a été assassinée, ainsi que ses deux filles, un petit enfant que cette dame avoit recueilli, et un marchand qui s'arrêtoit quelquefois dans cette maison. On soupçonne un Français.

— La commission de la souscription Berryer a clos hier la seconde liste pour Paris; elle s'est élevée à 17,000 fr. Une troisième liste est déjà commencée.

— Un journal prétend que le roi Othon est attendu à Paris.

— Une scène qui auroit pu avoir une fin malheureuse s'est passée hier dans l'enceinte des travaux qui s'exécutent pour le placement de l'Obélisque. Une personne munie de toutes les permissions exigées étoit dans cette enceinte occupée à regarder les travailleurs, lorsqu'un invalide de garde s'est élancé à sa rencontre,

tenant un pistolet armé à la main, et l'a menacée sans vouloir rien entendre. Cet invalide a été arrêté aussitôt. On a reconnu qu'il étoit ivre, et que son pistolet étoit chargé à balle.

— On pose en ce moment tout le long des quais du Louvre et des Tuileries un énorme tuyau de fonte; c'est un conduit pour le gaz qui va éclairer ces quais et la place Louis XV, où il va aboutir.

— On a volé il y a quelque temps 50 mille francs au général du génie de Ponton. Saulieu, son domestique, qui avoit été arrêté deux fois comme inculpé de complicité, et deux fois relâché faute de preuves, vient, par suite de nouveaux indices, d'être encore arrêté.

— Les eaux de Saint-Cloud joueront le 11 septembre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Des inscriptions sur marbre noir avec lettres dorées viennent d'être placées à Amiens, sur les façades des maisons où sont, nés Gresset, Delambre, Ducauge et Vincent Voiture.

— La semaine dernière un négociant d'Abbeville a été écrasé par une diligence. Il étoit monté sur le marchepied pour parler à son fils; mais malheureusement ne s'étant pas bien tenu à la portière il est tombé sous une des roues.

— On compte trente cinq fabriques de sucre de betterave dans un rayon de deux ou trois lieues autour de Valenciennes. Aussi les terres qu'on louoit, il y a quelques années, de 80 à 88 fr. l'hectare, sont-elles montées à plus de 150 fr.

— On écrit d'Aire (Pas-de-Calais), que le 5 les prisonniers militaires du fort Saint-François se sont révoltés. Sous prétexte de demander la sortie du cachot d'un des leurs, ils s'armèrent de bâtons et de tout ce qui se trouva sous leur main. Le concierge effrayé eut recours au commandant de la place qui arriva aussitôt pour rétablir l'ordre. L'autorité de cet officier ayant été méconnue, il ordonna une décharge en l'air qui ne fit qu'exaspérer davantage les détenus. Alors on fit une seconde décharge, et

cette fois sur eux : deux prisonniers furent tués et trois blessés. Les autres se retirèrent de suite dans leurs chambres.

— Plusieurs maisons qui dépendent de la commune de Brienne (Eure) ont été incendiées le même jour et à des heures différentes. Le premier incendie n'a pu amener les autres, parce que ces maisons se trouvent à des distances fort éloignées et que le vent n'étoit pas dans leur direction. C'est donc à la malveillance que l'on doit ces désastres.

— Le 5 septembre le feu a aussi éclaté vers cinq heures du soir à Saint-Thorin-des-Iles et à Creton, communes distantes de Brienne d'environ une lieue.

— M. Félix de Landemort, condamné contumace, qui s'étoit retiré en Italie après les événemens de la Vendée, doit arriver incessamment à Nantes pour faire purger sa contumace.

— Des ouvriers occupés à creuser un puits dans une habitation de Champvert, près Lyon, étoient arrivés à une profondeur de 65 pieds, lorsqu'ils s'aperçurent que les tambours dont on se sert pour retenir les terres fléchissoient. Effrayés, ils remontèrent bien vite laissant au fond plusieurs de leurs outils. L'entrepreneur voulant réparer cet oubli, descendit lui-même, mais il étoit à peine arrivé à 45 pieds, que les terres au dessus de lui s'éboulèrent et lui fermèrent la retraite. Les premiers travaux faits pour le secourir n'ayant pas réussi, le génie militaire a pris le lendemain de cet événement le parti de creuser un autre puits tout à côté, et d'établir une communication entre les deux lorsque la nouvelle fouille sera parvenue au-dessous de l'éboulement. Des charpentes placées dans le puits qu'on creusoit ont fort heureusement ménagé un foible espace par lequel on fait passer quelque nourriture au malheureux prisonnier.

— Cinq individus, le père, le fils et trois autres voyageant ensemble, entrèrent dans un cabaret comme ils en avoient l'habitude. Malheureusement cette fois ils burent copieusement, et il y eut une dispute fort animée au moment de payer. Il

ne s'agissoit cependant que d'une différence de deux liards que personne ne vouloit avancer.

Après de durs propos tout s'étoit arrangé, du moins en apparence, et l'on avoit recommencé à faire route. Bientôt le fils Chatron accusa un nommé Clerc d'avoir voulu assassiner son père. Clerc reçut plusieurs coups de bâton, et la dispute sembloit encore une fois apaisée. Il parolt qu'elle recommença plus tard, car ce malheureux fut trouvé mourant sur la route. Chatron père, son fils et un autre individu qui a été acquitté, ont comparu devant les assises de l'Ain. Chatron fils a été condamné à cinq ans de réclusion, et son père à deux ans d'emprisonnement.

— Le village d'Hépière (Cantal) vient d'être, pour la quatrième fois depuis 1820, la proie des flammes; il a été entièrement consumé. Une femme fort âgée a péri.

— M. Andrieux, maire de la ville d'Aigueperse et membre du conseil général du département du Puy-de-Dôme, vient de mourir à Clermont.

— Nous apprenons qu'une partie du village de Ménérol, près de Riom, a été la proie des flammes le 3 du courant.

— On vient d'arrêter dans les environs de Nogent-le-Roi trois individus prévenus de fabrication de fausse monnaie. Ils ont été conduits à Langres.

— Le *Styx*, qui a débarqué le maréchal Clausel à Alger, est arrivé le 5 sur la rade de Toulon.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une seule chose parolt tourmenter le gouvernement révolutionnaire de Madrid, c'est l'état déplorable de ses finances, état qui continuant, comme on peut le croire, hâtera sa chute. Aussi cherche-t-il par tous les moyens possibles à se tirer d'embaras. Mais que pourra-t-il faire, si la confiance lui manque au-dehors comme au-dedans?

Le marché que la régente avoit conclu avec une maison de banque a été rompu, comme nous l'avons dit, aussitôt après le

serment de cette femme à la constitution. Depuis on a bien fait quelques tentatives auprès d'autres maisons, avant d'avoir recours aux moyens extrêmes; mais elles n'ont eu qu'un mauvais succès, et n'ont que trop prouvé le peu de confiance qu'inspirent les révolutionnaires avec leur régente constitutionnelle. Alors, on a pensé à faire des levées, moins en réalité pour obtenir des hommes que pour avoir de l'argent, et les décrets rendus à cet effet ont tarifé comme des bêtes de somme la garde nationale et la troupe; chacun pourra en payant s'exempter du service. Ce n'est pas tout : les révolutionnaires qui savent que les moyens qu'on met en avant n'ont pas toujours l'issue qu'on se promet, ont voulu avoir plusieurs cordes à leur arc : ainsi ils ont fait encore signer deux décrets par la régente, dont la conséquence pour eux est extrême. Le premier, qu'on ne comprend pas bien, établit que les produits des ventes de tous les objets enlevés aux couvens seront versés dans le trésor public, comme s'il pouvoit en être autrement. Le second exige de la nation une avance de 200 millions de réaux dont le gouvernement tiendra compte dans l'espace de quatre années. Il est probable que cette modique avance ne sera pas la dernière qu'on demandera.

— Ce n'est pas à Madrid seulement qu'on décrète des emprunts forcés. Plusieurs grandes villes où l'anarchie règne, lèvent aussi ce que leurs révolutionnaires appellent des contributions extraordinaires. A Barcelonne, les malheureux capitalistes seront, bon gré mal gré, obligés d'en faire l'avance.

— Si nous en croyons les nouvelles qui ont circulé aujourd'hui, une grande constellation auroit régné à Madrid, du moins parmi les amis de la constitution, dans la journée du 1^{er} septembre. Le bruit se seroit tout à coup répandu de la défaite entière des régimens sortis de la ville pour aller combattre les carlistes. On dit aussi que Gomez, vainqueur, s'approchoit de la capitale.

— On lit ce soir dans le *Journal de Paris* :

• Le 2. à Valence, les réactionnaires ont tenté de chasser le gouverneur civil; mais ils n'y ont pas réussi.

• L'émeute a été plus grave à Succa, où il y a cinq mille ames. La commission révolutionnaire a déposé la municipalité et a mis la ville en état de siège. Il n'y a plus d'administration de la justice dans cet arrondissement ni dans ceux de Cullera et d'Alzira. Les juges se sont sauvés.

• On annonce que 12,000 insurgés sont devant Ségober.

— Les princes de Saxe-Cobourg ont passé le 5 à Bruges. Ils y ont visité les principaux monumens.

— Voici le relevé des travaux de la dernière session du parlement anglais : Bills présentés aux communes, 172; bills passés dans les deux chambres, 161. Bills non pris en considération, 41; bills rejetés par les communes, 10; passés à la même chambre, mais rejetés par les pairs, 8; autres bills rejetés par les lords, 12.

— M. O'Connell, qu'on avoit un peu oublié, vient de recommencer sa guerre contre la chambre des lords, dans une longue lettre qu'il a adressée à un journal radical, le *Spectateur*.

— Il a été tenu à Hull, dans le comté d'York, une assemblée radicale, où l'on s'est fort occupé des affaires d'Espagne. L'assemblée a adopté une résolution portant qu'elle verroit avec joie le mouvement qui agit l'Espagne passer les Pyrénées. MM. les radicaux sont de fort bonnes gens en vérité.

— Le 30 août, l'on a commencé à Chambéry les interrogatoires des étrangers arrêtés en dernier lieu pour suspicion politique, tant dans l'intérieur de la Savoie que sur les frontières de Suisse et de France.

— Voici l'état général des cas de choléra qui ont eu lieu dans les différentes provinces de la Lombardie, jusqu'au 31 juillet 1836, d'après les relevés officiels du gouvernement.

Population, 2,445,494. — Cas, 36,316. — Guéris, 10,712. — Morts, 19,044. — En traitement, 6,560.

— Des manœuvres importantes auront lieu l'année prochaine près de Berlin ou à Magdebourg. On dit que 88.100 hommes y prendront part.

— Le voyage de l'empereur d'Autriche à Prague ressemble, dit un journal, à une marche triomphale.

— On écrit de Saint-Petersbourg que M. Horace Vernet achève maintenant le tableau de la défense des Polonais devant Varsovie. Ce tableau est commandé par l'empereur pour la galerie de Zarskoé-Zelo.

— Les journaux de Saint-Petersbourg, du 24 avril, publient un manifeste de l'empereur, qui ordonne une levée générale dans l'empire russe, destinée à remplir les vacances qui se trouvent dans les cadres de l'armée de terre et de mer, par suite des mesures prises antérieurement dans l'intérêt des militaires. La levée générale qui aura lieu cette année dans tout l'empire, à l'exception de la Croatie et de la Bessarabie, atteindra cinq recrues par 1,000 individus mâles.

— L'empereur Nicolas est attendu à Varsovie vers la fin de septembre.

— On écrit d'Athènes, que le rédacteur du nouveau journal le *Sauveur*, a été mis en accusation par le procureur-général.

Une lettre de M. Pfund, curé de Grendelbruch, en Alsace, a été adressée aux journaux de l'Alsace pour rendre compte de l'accident terrible arrivé sur sa paroisse. Le 15 août, un peu avant trois heures du matin, le tonnerre tomba sur une maison du village, et vingt minutes après, vingt-huit maisons étoient en flammes. C'étoit un spectacle horrible que la désolation de tant de familles, les cris des enfans, et les gémissemens de tant de pauvres gens. Le presbytère et les maisons voisines ont été sauvés, grâce à un changement subit de vent et aux efforts des habitans. Déjà le presbytère étoit déménagé lorsque le changement de vent l'a préservé. Les uns ont vu là un bonheur extraordinaire, les autres remontoient plus haut et rendoient grâce à la providence.

Les maires voisins, à la tête de leurs communes, les gendarmes, tous, enfin, ont rivalisé de zèle et de courage; mais vingt-huit maisons ont été réduites en cendres, trente-cinq ménages sont sans asile, et leurs récoltes sont perdues. Huit des maisons n'étoient pas assurées, et douze ménages n'avoient pas assuré leurs meubles.

Le *Courrier du Bas Rhin* et le *Journal du Haut et Bas Rhin* ont ouvert une souscription en faveur des victimes de l'incendie. Des souscriptions ont été également ouvertes sur divers points des deux départemens de l'Alsace. On a fait des quêtes en quelques cantons. Les souscriptions ont déjà produit près de 10 mille francs, mais le dommage est de plus de 100 mille francs. Il est juste de dire que les protestans ont répondu généreusement à l'appel qui leur avoit été fait.

Si quelques-uns de nos lecteurs vouloient joindre leurs offrandes à celles qui ont été déjà faites, ils pourroient les adresser à M. le curé de Grendelbruch, Bas-Rhin, ou à M. le supérieur du grand-séminaire de Strasbourg, en lui indiquant la destination.

Le Gérant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 sept.	106 f. 50	
QUATRE p. 070 j. de sept.	— 100 fr. 00	
TROIS p. 070, j. de juin.	— 79 f. 70	
Quatre 172 p. 070, j. de sept.	000 fr. 00	
Act. de la Banque.	2270 f. 00	
Empr. national.	000 f. 00	
Bons du Trésor.	0 0/0	
Rente de la Ville de Paris.	000 00	
Obl. de la Ville de Paris.	1205 f. 50	
Emp. 1832, j. du 22 mars	000 f. 00	
Quatre Can.	1237 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth.	760 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00/0 0
R. de Napl.	99 40	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom.	103 f. 14	Empr. Belge. 103 1/2
Cortès,	00 fr. 0/0	Empr. d'Haut. 00 f.
R. d'Esp. 3 p.	00 0/0.	Empr. grec... 000 00

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	5 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

MARDI 13 SEPTEMBRE 1836.

SUR LES MISSIONS

DE CONSTANTINOPLE ET DU LEVANT.

Le N° 47 des *Annales de la Propagation de la Foi* est presque entièrement relatif aux missions du Levant ; il commence par Constantinople et donne des renseignements sur l'état de la religion dans cette ville. Le nombre des catholiques du rit latin qui l'habitent est de 10,000 ; il y a en outre des Arméniens catholiques assez nombreux, et quelques centaines de chrétiens des rites unis, Grecs, Maronites et Syriaques, qui ne sont pas sujets du Grand-Seigneur. Le clergé latin se compose de 12 prêtres levantins et d'environ 20 religieux Franciscains ou Dominicains, Européens pour la plupart. Les Lazaristes sont au nombre de 8, avec 3 Frères ; ils ont 2 collèges à Pera et à Galata. Il n'y a point à Constantinople de couvent de femmes ; seulement une trentaine de personnes de ce sexe suivent la règle des tiers-ordres de Saint-Dominique et de Saint-François.

On compte 6 églises latines, Saint-Antoine à Pera, paroisse sous la protection française ; Sainte-Marie, autre paroisse du même faubourg, sous la protection autrichienne ; Saint-Pierre, église paroissiale à Galata, sous la protection française ; Saint-Benoît, desservi par les Lazaristes ; Sainte-Trinité, à moitié relevée de ses ruines, depuis l'incendie de 1831 ; et Saint-Georges, église attenante à l'hôpital français. Cette dernière fut restaurée par Louis XIV, mais elle a encore besoin de grandes réparations, et est à la charge du vi-

caire apostolique. Une autre source de dépenses, c'est le nombre des orphelins laissés par la peste, et qu'il faut empêcher de tomber aux mains des infidèles.

La haine des Turcs pour les chrétiens a bien diminué, et les édits du sultan ont favorisé la tolérance. La croix a reparu l'année dernière dans une procession publique à travers les rues.

M. Hillereau, archevêque de Pétra, et vicaire apostolique patriarcal de Constantinople, donne, dans une lettre du 6 octobre de l'année dernière, des détails intéressans sur la ville, sur sa belle situation, sur ses usages et ses mœurs ; mais ces détails sortiroient de notre plan. Le prélat fait connoître l'état de l'église grecque. Cet état n'est pas brillant. Les patriarches grecs se succèdent ; on les dépose et on les bannit sans formalité. Il y en a aujourd'hui quatre vivant en exil. Les prêtres grecs ne font point d'études ni de séminaire. Les Grecs n'ont point de couvens de religieuses ; les seuls couvens d'hommes un peu célèbres sont ceux auprès de Salonique. Les Arméniens sont au nombre de 130,000 environ à Constantinople, sans y comprendre les catholiques qui ont leur clergé à part. Ce clergé est élevé en Italie, et les religieux au mont Liban. Tous les catholiques des divers rites, à l'exception des Arméniens, relèvent du vicaire apostolique ; cela a été décidé dernièrement à l'occasion des demandes de M. Georges Hyssa, évêque du rit syriaque de Mosul, ancienne Ninive, converti à la foi catholique par M. Coupperie. Ce prélat étoit

alors à Constantinople, revenant de Rome.

En Syrie, les chrétiens catholiques sont divisés en cinq nations, les Maronites, les Grecs, les Syriens, les Arméniens et les Latins. Les Chaldéens sont en très-petit nombre. Les Maronites forment la portion la plus nombreuse et la plus florissante; on porte leur nombre à 120,000 sur le mont Liban. Ils ont un patriarche qui réside à Canobin, et qui a sous lui 12 évêques, résidant presque tous à la Montagne. Les religieux de Saint-Antoine ont 28 couvens et 2 couvens de religieuses; une autre branche de ces religieux a 5 couvens dans les environs d'Alep. D'autres religieux de l'ordre de Saint-Isaïe ont 11 couvens et 2 de religieuses. Enfin, il y a 4 autres couvens sous la direction du patriarche. Les Maronites ont de plus quelques petits-séminaires.

Les Grecs unis sont principalement à Alep, à Damas, à Beyrout, à Sour, à Seide, etc. Ils ne dépendent plus du patriarche schismatique, et jouissent de plus de liberté sous le gouvernement égyptien. Autrefois ils n'avoient point d'églises; ils en bâtissent aujourd'hui une en pierres à Damas; elle aura 100 pieds de long sur 54 de large. Leur patriarche est Maxime Mazlum, qui a résidé 12 ans à Rome ou à Marseille, et qui réside dans un village des montagnes des Druses. Il a sous lui 8 évêques. Il s'occupe à relever le petit-séminaire d'Aiu-Très, qui est fermé depuis long-temps, et qui est le seul pour ce rit. Il n'y a guère de prêtres séculiers que dans les villages; les cures des villes sont généralement desservies par des religieux de Saint-Basile, qui ont 3 communautés distinctes; celle de Saint-Sauveur, près Seide, est la plus nombreuse; elle a 6 autres couvens

et 1 de femmes; et celle de Saint-Jean à Chouer, qui est divisée en 2 branches, chacune ayant 4 couvens d'hommes, et 1 ou 2 de femmes. Le rit des Grecs unis est le même que celui des schismatiques. Ils consacrent avec le pain fermenté, donnent la communion sous les deux espèces, et suivent le calendrier non-réformé. Ils ont 4 grands jeûnes dans l'année, mais ces jeûnes ne sont pas sévères. Le nombre des catholiques grecs peut être en tout de 50,000 âmes, sans y comprendre ceux de Jérusalem, de Bethléem et de Jaffa; car ceux-ci n'ayant point de prêtres de leur nation, sont considérés comme Latins, et sont sous la direction des Pères de la Terre-Sainte.

Les Syriens catholiques ne vont peut-être pas au-delà de 4 à 5,000; ils ont leur patriarche qui réside au Kesroan, et 3 évêques à Damas, au Nassy et à Alep. Ils ont 3 couvens et 6 églises. Ils sont plus nombreux dans le Diarbékir et dans les environs de la Perse, et l'on dit qu'il se fait dans ce pays de fréquentes conversions. Quand ils rentrent dans le sein de l'Eglise, ils abjurent les erreurs d'Eutychès, et celles des monothélites. Les catholiques syriens font usage dans leur liturgie de l'ancienne langue syriaque; ils suivent l'ancien calendrier, consacrent avec du pain fermenté, donnent la communion sous les deux espèces, baptisent par immersion comme tous les Levantins, et administrent la confirmation aux petits enfans. Les prêtres sont dans l'usage d'administrer ce sacrement.

Les Arméniens catholiques de Syrie sont des étrangers venus pour leur commerce de l'Asie-Mineure, et particulièrement d'Angora. Ils sont au nombre d'environ 4,000 âmes, et n'en ont pas moins un patriarche, qui ré-



side dans un couvent près Antoura. Ils ont en outre 2 couvens plus petits. Le seul siège des Arméniens dans cette province est à Alep, mais l'évêque réside à la Montagne. Les Arméniens ne diffèrent des autres nations du Levant, qu'en ce qu'ils consacrent avec des azymes, et qu'au Kesroan ils suivent le calendrier grégorien.

Les Latins sont les catholiques les moins nombreux en Syrie; ce ne sont que quelques familles européennes établies à Alep, à Damas et dans les Echelles, et très-peu de familles du pays qui ont embrassé ce rit. Mais presque tous les catholiques de la Terre-Sainte, qui sont assez nombreux, n'ayant point de prêtres de leur nation, suivent le rit latin, qu'ils doivent quitter quand ils vont dans des lieux où leur rit s'observe. Ainsi, ils sont sous la juridiction des Pères de la Terre Sainte, dont le Père gardien fait toutes les fonctions épiscopales. Les autres Latins de Syrie et les missionnaires des autres Ordres sont sous la juridiction du délégué apostolique, qui réside au Kesroan.

Les Pères gardiens de Terre-Sainte ont des couvens à Jérusalem, à Bethléem, à Saint-Jean de Judée, à Ramblé, à Jaffa, à Nazareth, à Acre, à Seide, à Tripoli, à Latakia, à Damas, à Alep, et un à la Montagne, pour servir de refuge dans les temps de persécution. Les Pères Capucins en ont à Beirout, à Tripoli, à Damas, à Alep, et 3 petits établissemens à la Montagne. Les Carmes, outre leur couvent du mont Carmel, qui n'est pas encore entièrement rétabli, avoient des établissemens à Tripoli, à Alep, à Bécharié, etc.; ces maisons sont aujourd'hui abandonnées. Les Lazaristes français ont des maisons à Antoura, à Tripoli, à Damas et à Alep.

Ces détails sur la Syrie sont extraits

d'une lettre de M. Poussou, préfet apostolique des missions des Lazaristes en Syrie. Le jour de la Toussaint de 1834, M. l'archevêque d'Icone baptisa une famille turque. Le père étoit un renégat, qui a demandé à se réconcilier avec l'Eglise. M. Leroy, lazariste, a instruit toute la famille. L'archevêque a administré la confirmation et la communion à ceux qui étoient préparés, et a donné la bénédiction nuptiale aux deux époux. M. Poussou a ouvert une mission nouvelle à Sgorta; il y a établi une école pour les garçons. Les catholiques des environs viennent entendre les instructions dans ce lieu, où il y a plus de 1,500 âmes. La restauration de la mission de Tripoli est sur le point d'être achevée; les travaux pour la réparation de l'église et de la maison sont presque finis. A Jabroud, l'ancienne Pamphlie, un évêque schismatique syrien s'est fait catholique l'année dernière avec une partie des ouailles; il est pauvre, mais bien disposé; il demande un missionnaire pour l'aider à ramener une partie de son troupeau, qui s'est séparée de lui. A Damas, M. Tustet dirige 2 écoles, une de garçons et une de filles. En avril 1835, M. Poussou a été appelé en Egypte par M. l'archevêque d'Icone, pour donner au Caire une mission et une retraite aux prêtres du pays. Le collège d'Antoura n'étoit pas encore ouvert à la même époque. M. Leroy préparoit la conversion de 10 à 12 familles turques.

Deux lettres complètent les renseignemens sur l'église de Syrie; l'une est de M. Bonanie, nommé d'at ord à l'évêché de Babylone, puis transféré à l'archevêché de Smyrne. Quoique cette lettre ne soit pas toute récente, elle est fort intéressante, et nous en présenterons ici un extrait, en

négligeant les détails sur les mœurs du pays, détails curieux, mais qui nous éloigneroient de notre objet principal.

Il y a dans Alep quatre églises ou chapelles du rit latin. Les missionnaires sont au nombre de 8, 2 Lazaristes, 2 Capucins, 3 Pères de Terre-Sainte et 1 Carme. La principale église est celle des Pères de Terre-Sainte, ou gardiens du Saint-Sépulcre; c'est proprement l'église paroissiale des Latins. On y prêche en arabe et en italien, et quelquefois en français. Les églises des Capucins et des Lazaristes sont aussi fréquentées; on n'y prêche qu'en arabe. On voit moins de monde dans la chapelle des Carmes, parce que ce couvent a été fermé pendant quelques années, et que le religieux qui y est actuellement n'y est venu que pour apprendre l'arabe et passer à une autre mission. Les missionnaires portent l'habit de leur ordre, à l'exception des Lazaristes, qui ont adopté le costume des Arméniens. Il est rare qu'ils soient insultés. On compte à Alep 17,000 catholiques, 3,000 schismatiques, 56,000 Musulmans et 4,000 Juifs. Outre les églises du rit latin, il y a 2 autres églises appartenant aux Syriens catholiques et aux Maronites. Les Arméniens catholiques exercent leur culte dans une maison, en attendant qu'ils puissent bâtir une église. Les Grecs catholiques n'ont également qu'une chapelle, mais ils font travailler à la construction d'une jolie église. Les Arméniens hérétiques possèdent deux églises, et les Grecs schismatiques une. Les uns et les autres ont un évêque résidant à Alep. Les catholiques orientaux d'Alep ont aussi leurs évêques. Il n'y a en ce moment que le patriarche syrien et l'évêque grec; l'évêque maronite est depuis quel-

que temps au mont Liban. Les Arméniens s'occupent de l'élection d'un nouvel évêque à la place de celui qui est mort. Une lettre de M. Samhyre, archevêque syrien de Mardin, apprend à M. Bonamie, que beaucoup de catholiques rentrent dans le sein de l'Eglise.

L'autre lettre insérée dans les *Annales* est de M. Gaudex, supérieur des Lazaristes à Alep. Comme il y réside depuis long-temps, ses renseignements sont plus précis encore. Il ne porte pas la population catholique aussi haut que M. Bonamie; elle ne monte, selon lui, qu'à 7,000 Grecs, 2,500 Syriens, 3,000 Arméniens, 1,500 Maronites et 500 Latins. Les Grecs catholiques sont bien plus libres depuis quelques années. Ils ont élu un évêque en 1832, et ils se sont cotisés pour 300 mille fr. afin de bâtir une église. On demande en ce moment à bâtir 12 nouvelles églises catholiques en différents lieux. L'église syrienne est bien ordonnée. Neuf prêtres la desservent. Il ne reste qu'une famille schismatique; toutes les autres se sont faites catholiques, et le patriarche syrien qui étoit obligé de se cacher au mont Liban, occupe son siège depuis 1810. Les Arméniens ont aussi un archevêque à Alep. Il habitoit précédemment le mont Liban; mais depuis l'émancipation, il est revenu à Alep, et il y est mort du choléra en 1832. Il avoit établi un collège que sa mort a détruit. Actuellement c'est le patriarche résidant au mont Liban qui gouverne. Il a sous lui des prêtres dont six desservent Alep. Les Maronites ont sept prêtres. Il y a à Alep dix catéchismes publics pour les garçons et neuf pour les filles; sept écoles de garçons, tenues par de vieux jeunes gens, plus encore de

filles tenues par des personnes picuses ; des congrégations pour les jeunes gens et pour les hommes mariés et des congrégations de femmes picuses. Ces congrégations font beaucoup de bien, et l'on seroit étonné de la ferveur de ces chrétiens. Nous sommes obligés de renvoyer pour les détails la lettre de M. Gaudex.

Les catholiques ont eu beaucoup à souffrir à Alep avant l'émancipation. L'évêque schismatique obtint, en 1817, un firman pour les obliger à prier avec lui. Les prêtres furent obligés de s'exiler, et restèrent sept ans au mont Liban. Cependant les fidèles se maintinrent ; M. Gaudex les assista comme grand-vicaire. Pendant cette persécution, quatre catholiques, dont trois jeunes gens, furent mis à mort ; et huit autres, aussi à la fleur de l'âge, furent massacrés. On parle de guérisons opérées aux tombeaux des quatre confesseurs, et surtout du plus âgé de tous, appelé Qaq. Ces rigueurs ont cessé, et bon nombre d'eutychiens sont rentrés dans le sein de l'Eglise.

Ce numéro des *Annales* annonce deux nouvelles recommandations d'évêques en faveur de l'œuvre de la Propagation de la Foi ; ces prélats sont MM. les évêques de Soissons et d'Iscovie. Leurs recommandations à ce sujet sont vives et pressantes.

Le numéro est terminé par une lettre de M. l'évêque de Sozopolis, vicaire apostolique de Siam, adressée aux associés de la Propagation de la Foi ; cette lettre qui est du 8 janvier 1834, est un monument précieux pour l'œuvre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Aux approches de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, M. le cardinal Odescalchi, vicaire de

Sa Sainteté, a publié une invitation aux fidèles de cette capitale d'apaiser par une conduite édifiante et par des œuvres de piété la colère de Dieu irrité par leurs fautes. La Providence leur montre près d'eux un fléau qui s'arrête cependant à la volonté d'un père qui veut être désarmé par le repentir, plutôt que de frapper dans sa justice.

Pendant donc que le gouvernement prend toutes les précautions pour garantir la ville du fléau qui la menace, il est juste que la foi languissante se réveille et secoue les lieux du péché. Son Eminence annonce donc que le Saint-Père ouvrant les trésors de l'Eglise accorde pour la prochaine fête une indulgence plénière en forme de jubilé, avec des pouvoirs aux confesseurs pour toute l'octave.

Comme l'année dernière on éprouva la protection de la sainte Vierge en allant prier devant son image miraculeuse, vénérée à Sainte-Marie-Majeure, Sa Sainteté accorde l'indulgence ci-dessus à tous les fidèles qui la visiteront trois fois dans le cours de la neuvaine, et approcheront des sacrements de pénitence et d'eucharistic. Les religieuses cloîtrées pourront gagner les mêmes indulgences en visitant processionnellement une image de la sainte Vierge, et les confesseurs pourront commuer ces visites pour les infirmes et les convalescentes.

Son Eminence engage les corps ecclésiastiques et religieux et les confréries à se rendre processionnellement dans la même basilique, pour gagner l'indulgence plénière par une seule visite. Le 30 août au soir on a donc exposé la sainte image sur l'autel papal de la basilique ; un grand concours de fidèles s'y est porté, et le chapitre et le clergé de l'église s'y sont rendus processionnellement.

PARIS. — Une grande et grosse affiche annonce la mise en vente pour

le 3 octobre, de l'église française du Petit-Montrouge, bâtie tout récemment. Le sieur Leloup qui la desservait ne pouvant payer ses créanciers, est évincé de sa propriété. La mise à prix est de 25,000 fr. L'église a, dit-on, 75 pieds de long sur 33 de large; il y a à côté une sacristie et une école, et au-dessus un logement pour celui qui la desservait. On ajoute dans l'affiche que cette église peut servir à des réunions de plaisir, comme bal, concert, etc. Il est probable que ce sera là en effet la destination de ce bâtiment. Il a servi d'abord à des réunions sacrilèges, ce ne sera pas le faire déchoir beaucoup que de l'employer à des réunions de plaisir et de licence.

Nous avons déjà parlé du sieur Leloup, prêtre chassé de plusieurs diocèses. Leloup, Pillot, Prudhomme, tous ces gens-là sont dignes les uns des autres, avec cette différence que les deux derniers ne sont même pas prêtres.

Un journal de Rome s'étonne que des journaux aient pu annoncer que les prisonniers du bagne de Civita-Vecchia s'étoient enfuis dernièrement tous au nombre de 800, après avoir concerté cette fuite avec leurs gardiens et leurs gardes. Comment, dit le journal romain, des journalistes peuvent-ils répéter une pareille nouvelle? Quelle confiance peuvent-ils avoir dans les correspondans qui leur font de tels contes? On voit bien que le journal de Rome n'est pas à la hauteur du siècle. Nous ne nous étonnons point en France de ce qui le surprend si fort. Nous avons des journaux qui débitent tous les jours des nouvelles démenties le lendemain, et qui ne recommencent ensuite que de plus belle à raconter des choses non-seulement fausses, mais absurdes. Comment, dira-t-on, peuvent-ils être ainsi dupes de leurs correspondans? Hélas! ils ne sont point dupes; ils savent bien ce qui en est, ils s'en

doutent, du moins; mais il faut bien dans un journal du nouveau, de l'extraordinaire; il faut piquer la curiosité. Quand on n'a dans les faits vrais rien de bien intéressant, on en invente, cela est reçu. On en invente surtout contre la religion et les prêtres; c'est un des secrets du métier.

L'installation de M. l'évêque de Sèz s'est faite le jeudi 8 septembre, avec une grande solennité. Le pieux prélat avoit choisi ce jour, pour commencer, sous les auspices de Marie, le ministère sacré qu'il vient remplir. M. le préfet du département et les autres autorités civiles et militaires ont pris part avec joie à cette cérémonie. M. l'évêque a été conduit sous le dais, de son palais à la cathédrale, au milieu d'un grand concours et au son des instrumens. Il est monté en chaire avant la messe, et après avoir témoigné sa vive reconnaissance aux magistrats et à la garde nationale pour leur zèle et leur empressement, il a prononcé un discours très-solide sur la vérité de la religion chrétienne. Beaucoup de méthode dans l'exposition des preuves, et de clarté dans les développemens; des gestes vifs et pleins d'expression, une voix forte et sonore, voilà ce que la partie la plus judicieuse de l'auditoire s'est plu à remarquer. Après la cérémonie, plus de cinquante personnes, ecclésiastiques ou laïques, ont été conviées à un banquet. Le soir un feu de joie a été allumé sur la place du Parquet, et les maisons de la ville ont été illuminées.

Le prélat ne fait que d'arriver au milieu de son troupeau, et déjà son excellent cœur, son affabilité, son caractère franc, sa prudence et sa douce fermeté lui ont acquis la confiance et l'attachement, non-seulement de son clergé, mais encore de tous les laïques, sans exception, qui ont eu avec lui quelques rapports. M. l'abbé Desjardins, prêtre estimable qui a accompagné le prélat et

qui demeure à l'évêché, vient d'être nommé chanoine honoraire de la cathédrale, ainsi que M. l'abbé Soulbieu, secrétaire de l'évêché, qui a des droits à la reconnaissance du clergé de Séez pour l'attachement vraiment filial dont il donna tant de preuves à M. Alexis Saussol, pendant sa dernière maladie.

D'autres nominations ont également obtenu les suffrages. MM. Dupont et le Bâcheur, qui ont administré d'une manière digne d'éloges pendant la vacance du siège, ayant prié M. l'évêque d'accepter leur démission, le prélat a nommé vicaires-généraux M. Radigniet, curé de la cathédrale, et M. Baugé, desservant de Loulay - l'Abbaye, tous deux d'un mérite reconnu. M. Louvel, curé d'Igé, et ancien professeur de théologie, a été nommé supérieur du grand séminaire en remplacement du vénérable M. Bazin qui paroît vouloir s'occuper désormais exclusivement de la communauté de la Miséricorde, dont il est le fondateur, et qui compte déjà bon nombre d'établissements en Normandie et ailleurs.

Tout porte à croire que le diocèse de Séez, déjà en si bon renom par le zèle et les vertus du clergé, va s'améliorer encore sous l'administration de son nouveau pontife.

La lettre pastorale de M. l'évêque de Bayeux, pour sa prise de possession, est datée du 25 août, jour même où le prélat a été installé dans sa cathédrale. Après avoir parlé de son attachement et de ses regrets pour la paroisse qu'il quitte, il s'exprime avec la plus touchante bienveillance pour son nouveau troupeau. Il espère trouver des appuis dans les conseils de son chapitre, dans le zèle de son clergé, dans les établissemens religieux qui couvrent le diocèse :

• Qu'ils sont bien capables de justifier notre confiance, ce vrai sanctuaire de la science et des vertus ecclésiastiques, où les enfans de Saint-Sulpice, maîtres-mo-

dèles dans l'art si difficile de l'éducation cléricale, forment si bien l'esprit et le cœur des ministres de la religion; ces petits-séminaires ouverts aux tendres nourrissons du sacerdoce, où la tribu lévitique, naguère si réduite et si appauvrie, voit s'élever dans la retraite les jeunes aspirans qui viendront bientôt grossir et fortifier ses rangs; ce nouveau cénacle où des ouvriers évangéliques puisent, dans la solitude confiée à la tutelle de Marie, les lumières abondantes de la foi, pour aller, apôtres auxiliaires, les répandre dans toutes les parties du diocèse, y entretenir le feu sacré des saintes doctrines, et féconder par la force de la parole sainte le ministère laborieux des pasteurs; ces nombreux hôpitaux, admirables refuges de toutes les infirmités humaines; ce précieux asile où les intelligences malades reçoivent, comme les corps, les remèdes efficaces d'une industrieuse charité; où tant de malheureux, privés en naissant des moyens naturels de communiquer avec leurs semblables, sont rendus à la société par cet art merveilleux qu'enfanta la religion et qu'elle perfectionne tous les jours; ces communautés ferventes dont les différens membres rivalisent de zèle pour répondre, par une éducation d'autant plus solide qu'elle est plus chrétienne, à tous les besoins de l'ame et du corps, de l'esprit et du cœur, selon la diversité des âges, des états et des conditions; ces pieux instituteurs, ces dignes et modestes fils du vertueux Lasalle, si capables de former les enfans des pauvres à la vertu, à la religion, aux sciences et aux arts utiles.

En demandant à ses coopérateurs leur subordination, le prélat leur dit qu'il sait qu'il n'est pas mis à leur tête pour exercer sur eux une domination tyrannique, que son caractère et sa dignité ne le rendent pas infail- lible; qu'il se fera toujours un devoir de s'entourer de leurs conseils, et que, s'il étoit averti d'une erreur involontaire, il s'empresseroit de la réparer. Ces sentimens et ce langage n'ont pu- vent manquer d'être accueillis avec

joie, et de gagner tous les cœurs au prélat. Enfin, nous citerons encore de lui la déclaration qui suit :

• Invinciblement uni à la chaire de Pierre, à cette Eglise-Mère d'où émanent les oracles de la vérité, n'avons-nous pas l'intime conviction, nos chers et dignes collaborateurs, que nous vous verrons toujours à notre suite dans cette route où l'on ne s'égare jamais? Vainement des théories nouvelles en matière religieuse, fussent-elles environnées de tout le prestige des plus beaux talens, retentiroient à vos oreilles, elles ne feront parmi vous aucun adepte. Il suffira, pour vous les rendre suspects, pour les flétrir même à vos yeux, d'un mot, d'un seul mot parti de cette autorité sacrée que Jésus-Christ a chargé de gouverner et d'enseigner toute l'Eglise. Toujours serrés autour de vos chefs, toujours inséparablement attachés à cette chaîne hiérarchique dont dix-huit siècles d'efforts les plus violens n'ont pu éntamer la solidité, vous instruirez les peuples et vous administrerez les sacrements dans l'unité sainte de la foi catholique. »

M. l'évêque de Rodez a présidé, le 25 août, la distribution des prix dans son petit-séminaire de Saint-Pierre. Là s'étoient rendus avec empressement les pères et les mères de famille, M. le maire de Rodez, et tout ce que cette ville renferme de plus distingué. M. le supérieur du petit-séminaire a prononcé un discours sur l'éducation, qui a été remarquable par la justesse des aperçus et par l'heureuse élégance du style. Les élèves ont reçu des prix, des couronnes et des éloges, selon la mesure de leurs succès.

Le petit-séminaire de Belmont a aussi couronné son année classique par une semblable fête. M. l'évêque a dû y être représenté par un de ses grands vicaires. Tout s'y est passé avec ordre et de manière à justifier les espérances que l'on a conçues de cette maison.

L'adoration perpétuelle a lieu annuellement dans la cathédrale de Saint-Brieuc pendant la première quinzaine d'août. Pour augmenter les fruits de cette pieuse pratique dans la paroisse, M. l'évêque a appelé de Vannes quatre ecclésiastiques qui ont donné trois sermons par jour pendant deux semaines. Le peuple s'y est porté avec affluence; le sanctuaire même étoit rempli, et il n'y avoit plus de places dans l'église, quand on ne s'y rendoit pas long-temps d'avance. Il n'y a eu ni procession ni appareil extraordinaire; mais seulement un chœur de cantiques par les demoiselles. Des prêtres des paroisses voisines ont été appelés pour aider les confesseurs. L'élan général des fideles engagea M. l'évêque à indiquer une communion générale qui eut lieu le jour de l'Assomption, et qui fut fort nombreuse. Elle dura trois heures. Depuis la mission donnée en 1616, on n'avoit pas vu un tel empressement autour de la chaire. On regrette que les prêtres venus de Vannes n'aient pu prolonger leurs exercices; mais la saison n'étoit pas favorable pour une population livrée en grande partie aux travaux champêtres, les travaux de la récolte étant en pleine activité. Les prédicateurs ont donné depuis des retraites dans des établissemens religieux de la ville. Aucun signe de malveillance n'est venu affliger les fidèles, tout s'est passé avec le plus grand calme.

Beaucoup d'ecclésiastiques et de religieux espagnols ont quitté leur patrie, soit par suite des émeutes et des violences auxquelles ils sont en butte, soit par ordre du gouvernement ou des autorités locales, soit par la crainte trop fondée des suites de l'état de désordre et d'anarchie où est aujourd'hui l'Espagne. Plusieurs de ces respectables exilés se trouvent en ce moment dans nos provinces du midi; d'autres ont passés en Italie; d'autres sont allés jusqu'en Allemagne. La *Gazette de Hanovre* an-

nonçoit dernièrement que plusieurs ecclésiastiques espagnols venoient d'arriver à Francfort, et qu'ils avoient l'intention de passer en Bavière, où ils espéroient un accueil favorable. Au moment même, un religieux, âgé de soixante-dix ans, vient d'arriver à Toulouse; il s'est échappé de Manrèse pour se soustraire à la mort, et cita sept prêtres qui ont été assassinés récemment entre Manrèse et Cardonne; ces prêtres étoient non pas religieux, mais des curés ou desservans de paroisses.

Ainsi, comme le clergé français il y a quarante-cinq ans, le clergé espagnol va se disperser dans toute l'Europe, et subir les maux et les besoins de l'exil. C'est ainsi que partout les révolutionnaires procèdent à la régénération de leur pays. C'étoit bien la peine de tant crier contre l'inquisition, pour en établir une qui se signale par des massacres, par des exils et des proscriptions.

On va ouvrir à Bruges, au mois d'octobre, un institut pour les sourds-muets et les aveugles. La régence de la ville a alloué 6,000 fr. pour frais de premier établissement, et les états provinciaux, 7,500 fr. M. l'abbé Carton est directeur de l'institut et instruira les garçons; les filles seront instruites par des religieuses dites Sœurs de l'Enfance de Marie. On appliquera les méthodes nouvelles d'enseignement avec les améliorations dont elles sont susceptibles. On croit qu'il y a en Belgique 438 sourds-muets des deux sexes, en âge et en état de recevoir une éducation; 171 seulement sont admis dans les institutions existantes. Il y en a donc 267 qui ne reçoivent aucune instruction. Le nouvel institut est donc un besoin. La pension y sera de 275 fr. pour les sourds-muets que les régences y placeront, et de 400 fr. pour les autres.

M Studach, vicaire apostolique en Suède, qui a fait, comme nous l'avons

vu, un appel aux catholiques des divers pays en faveur de l'église pauvre de Stockholm, et auquel nous avons été assez heureux pour faire passer quelques fonds les années dernières, a envoyé un missionnaire en Belgique solliciter de nouveaux secours. Ce missionnaire nommé M. Van de Beck, a parcouru différentes villes de la Belgique. Il a reçu 1,000 fr. à Bruxelles, 1,600 à Anvers, des sommes inoindres à Malines, à Namur, à Louvain, à Alost, etc. A Liège, le *Journal historique* a ouvert une souscription pour lui, et avoit reçu au 1^{er} septembre, 1251 fr. Le total des dons étoit à cette époque de 4,513 fr.

Nous avons annoncé la mort de M. de Riegg, évêque d'Augsbourg. M. l'abbé Axinger, de Strasbourg, a donné dans *l'Univers* une notice sur ce prélat. Nous en extrayons ce qu'elle offre de plus remarquable.

Ignace-Albert de Riegg étoit né à Landsberg le 6 juillet 1767. Ses parens, quoique peu riches et chargés d'une nombreuse famille, lui donnèrent une bonne éducation. Le jeune Riegg termina avec distinction ses études à Munich, et entra le 15 octobre 1785 dans le couvent des chanoines réguliers de Saint-Augustin à Polling. Son goût le portoit vers les sciences physiques et mathématiques qu'il étudia avec soin. Ordonné prêtre le 29 septembre 1790, lorsqu'il n'avoit que 23 ans et 2 mois, il fut envoyé dans une paroisse, puis appelé à une chaire de physique et de mathématiques au collège de Munich. Lors que M. de Mongelas supprima impitoyablement les ordres religieux en Bavière, on donna au père Riegg le titre de curé d'une paroisse, mais on voulut qu'il continuât à occuper sa chaire et qu'il se fit remplacer dans sa paroisse par un administrateur. Nommé successivement commissaire supérieur des écoles de la province, curé d'une ville populeuse, référendaire au conseil de l'instruction, conseiller ecclé-

niastique, il passa en 1817 à la cure de la cathédrale de Munich et devint membre du chapitre métropolitain. Ce fut lui qui assista le duc de Leuchtemberg à la mort.

En 1825, le roi le nomma à l'évêché d'Augsbourg. Le prélat fut sacré le 11 juillet de cette année-là et prit possession de son siège le 18. L'organisation du séminaire fut le premier objet de son zèle. Il visita assidûment son diocèse, porta partout des paroles de paix, et veilla au maintien de la discipline. Son activité et l'aménité de ses mœurs lui avoient concilié l'estime générale. Les princes lui témoignèrent une bienveillance particulière, et les papes lui adressèrent des brefs honorables. L'organisation de la première abbaye de Bénédictins à Augsbourg fut son ouvrage.

Mais la santé du prélat s'affoiblissoit sensiblement; il s'en aperçut et demanda les sacrements des mourans. Le dimanche 7 août, on annonça au prône de la messe qu'à trois heures le viatique seroit porté au malade. Long-temps avant l'heure, l'église et la place se trouvèrent remplies. Les chanoines, l'abbé avec ses Bénédictins, soixante-cinq prêtres en surplis, accompagnèrent le saint Sacrement que portoit le prévôt et que suivoient toutes les autorités. Quand le cortège fut arrivé dans la chambre du malade, il fit sa profession de foi, déclara qu'il vouloit vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et reçut tous les sacrements. S'étant mis ensuite sur son séant, il adressa aux assistans une allocution pleine de foi et d'humilité, les exhorta à la paix et à la concorde, et remercia les autorités de la bienveillance qu'elles lui avoient toujours montrée. Il bénit tous ceux qui étoient présens et qui viurent lui baiser la main. Tous étoient émus. Le prélat vécut encore huit jours et mourut dans la nuit du 15 au soir à minuit. Son convoi eut lieu le ven-

dredi suivant. L'affluence fut très-grande. Toutes les autorités, toutes les classes et jusqu'au clergé protestant se réunirent pour honorer la mémoire de l'évêque, qui fut enterré derrière le maître-autel de la cathédrale. Lui-même avoit tracé le dessin de son monament.

Un journal annonce que l'empereur de Russie a présenté pour l'archevêché de Varsovie qui étoit vacant depuis quelques années, M. Stanislas Choromanski, évêque *in partibus* d'Adras et suffragant de Seyna ou Augustow. M. Paul Straszinski, chanoine de Varsovie et administrateur du diocèse pendant la vacance du siège, seroit nommé évêque d'Augustow, et M. Valentin Tomaszewski, chanoine de Kalish ou Wladislaw, seroit administrateur de ce diocèse.

POLITIQUE.

A chaque changement de ministère, la première chose dont on s'informe est de savoir si la chambre des députés lui conviendra; et quand, par aperçu, on calcule qu'elle ne lui conviendra pas, on lève la difficulté en disant qu'on se réserve de la dissoudre pour la faire remplacer par une autre.

Savez-vous bien pourtant que c'est quelque chose de singulier que de voir ce qu'on appelle *la représentation nationale* se prêter ainsi à toutes les circonstances, et fournir tout ce que l'on veut! Conception vraiment admirable que celle de *la représentation nationale*! vous seriez tentés de la prendre pour un de ces magasins de bric à bric qui tiennent à votre disposition tout ce que vous pouvez avoir à demander. Vous voulez un ministère du 13 mars? *la représentation nationale* vous donnera un assortiment de députés choisis tout exprès pour lui. Vous voulez un ministère du 1^{er} octobre? ne vous en faites pas faute; *la représentation nationale* a son affaire, et il peut compter avec elle sur une bonne fourniture. Vous voulez un ministère du 22 février? laissez faire le

représentation nationale ; elle a ce qu'il vous faut, et vous serez contents d'elle. Enfin, vous lui demandez du juste-milieu, de la résistance, du mouvement ? ne vous embarrassez de rien ; elle a de tout cela fort à votre service ; dites seulement ce qui peut vous accommoder et vous faire plaisir pour le moment.

Ainsi, la représentation nationale ressemble en quelque façon à ces robinets d'eaux thermales, d'où chacun tire de quoi mettre son bain au degré de chaleur qui lui convient. Rien n'empêche que le robinet de M. Thiers ne serve à M. Guizot, quoique leur sang n'ait pas besoin d'être soumis à la même température thermale ; ce n'est qu'un petit tour de clé à donner de plus ou de moins, pour leur distribuer à l'un et à l'autre l'eau chaude ou tiède, selon qu'ils peuvent la désirer.

Depuis une cinquantaine d'années, nous sommes accoutumés à entendre dire aux libéraux que les peuples n'ont pas été faits pour les rois, mais bien les rois pour les peuples. Il paroît que sous le rapport des conventions réciproques, les ministres des peuples souverains sont plus heureux que les rois, puisque c'est la représentation nationale qui est obligée de leur convenir, et que ce n'est pas à eux qu'on demande d'être faits pour elle, mais à elle d'être faite pour eux. Ce que nous avons à conclure de là, c'est que la France produit de tout en fait de représentans, et qu'il suffit de lui envoyer des échantillons de ministères pour être servi à souhait, selon ses commandes.

Des journaux qui sont présumés connoître l'esprit dans lequel le nouveau ministère s'est formé, annoncent que le corps auxiliaire de quasi-intervention que nous avons en Espagne, sera dissous et rappelé ; mais que par une autre disposition, et comme équivalent, le corps d'observation de la frontière des Pyrénées, va être considérablement renforcé. On paroit vouloir conclure de là que c'est une pensée d'intervention qui couve pour être mise à exécution plus tard, selon les chances que la révolution espagnole et

les événemens de la guerre civile pourront amener.

Nous ne sommes pas de ce dernier avis. Dans la situation présente des choses, un corps d'observation doit être considéré comme un cordon sanitaire destiné à préserver notre pays de l'horrible plaie dont il seroit menacé par le triomphe des constitutionnels de 1812, si le malheur vouloit que leur cause obtînt assez de succès pour produire ses conséquences naturelles. De la part de la France, ce n'est probablement qu'une de ces précautions que la prudence indique contre l'invasion du choléra ou des autres contagions. Ordinairement, quand on forme des cordons sanitaires de cette espèce, ce n'est pas pour les envoyer chercher le mal, c'est pour lui intercepter les communications et se mettre en mesure de ne point le gagner. Nous ferons remarquer seulement que de telles dispositions ne peuvent être prises que dans le doute du succès de la cause de Charles V, car avec lui, bien certainement, ce sont des frais de moins qu'on auroit à faire ; et si le triomphe des constitutionnels de 1812 n'étoit pas plus dangereux que le sien pour le repos et la sûreté de ses voisins, ce seroit là un genre de peine et de dépense que la France pourroit très-bien s'épargner.

PARIS, 12 SEPTEMBRE.

Une ordonnance du 10 nomme M. Gabriel Delessert, préfet d'Eure-et-Loir, préfet de police, en remplacement de M. Gisquet, qui avoit quelques jours avant donné sa démission.

— M. Charles de Rémusat, député, est nommé sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur, en remplacement de M. Gasparin, qui a été nommé ministre secrétaire d'état au même département.

— Il n'y a rien de décidé encore pour le ministère de la guerre ; il paroît qu'on aura fait de nouvelles démarches auprès du maréchal Soult, et qu'on en attend le résultat ; autrement, ce ministère seroit déjà donné soit à M. de Sébastiani, soit au général Guilleminot, qui tous deux,

comme nous l'avons dit, sont très-disposés à accepter.

— Plusieurs journaux parlent ce matin de la nomination d'un sous-préfet de police.

— Un journal annonce la démission du préfet de la Seine.

— M. Thiers est parti pour l'Italie, et non pour faire un voyage en Belgique et en Hollande, comme l'avoit annoncé un journal ministériel.

— M. Sauzet est parti pour Lyon. MM. Pelet (de la Lozère) et Passy ont dû quitter aussi Paris dans la journée.

— L'amiral Duperré vient de se rendre à sa terre de *Monrepos*, en Sologne, qu'il a fait arranger depuis 1850, et qu'il disoit peu de temps avant sa nomination au ministère, ne devoir plus quitter.

— Le *Journal des Débats* annonce que le gouvernement a nommé un ambassadeur en Espagne, et tait le nom de celui qui doit remplir ce poste difficile. On dit que le choix du cabinet s'est arrêté sur M. Eugène d'Harcourt, membre de la chambre des députés.

— Une ordonnance du 29 août a nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le prince Constantin de Caradja, ex-ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grèce en France.

— Une ordonnance du 10 septembre augmente de cinq caporaux et de quinze sapeurs-pompier l'effectif du bataillon de sapeurs-pompier de la ville de Paris. Au moyen de cette augmentation, il sera fourni pour les secours, en cas d'incendie, dans les résidences royales de Versailles, Saint-Cloud, Meudon, Fontainebleau, Compiègne et Neuilly, le nombre d'hommes reconnu nécessaire pour ce service.

— Une dépêche télégraphique de Marseille, du 10, annonce que la veuve de *Moral* vient d'arriver dans cette ville.

— Le lieutenant-général Pelet est parti hier pour le camp de Compiègne.

— M. Cousin est parti hier, accompagné de M. Viguié, inspecteur-général des études, pour la Hollande, où il va examiner l'état de l'instruction publique.

— A partir du 1^{er} octobre prochain, une malle-estafette sera établie entre Paris et Bruxelles par Valenciennes. La malle-estafette déposera, à son passage à Cambrai, une dépêche composée seulement des lettres de Paris à la destination de Lille. Un courrier prendra ensuite cette dépêche pour la porter à Lille. Les lettres de Paris arriveront ainsi dans cette ville en seize heures environ.

— Il y a en ce moment à la mairie des Petits Pères (troisième arrondissement), une exposition d'ouvrages des écoles gratuites.

— L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut a jugé le 10 le concours des grands prix de sculpture, ayant pour programme la *Mort de Socrate*. M. Bonessieux, de Panissière (Loire), âgé de 26 ans, et élève de M. Dumont fils, a obtenu le premier grand prix.

— L'exposition publique du concours des grands prix d'architecture aura lieu à l'école des Beaux-Arts, les 14, 15 et 16 de ce mois, de dix heures à quatre heures.

— Le plus grand nombre des personnes arrêtées le 5 septembre ont été mises en liberté. On croit que les autres vont aussi être relâchées, et que la police a agi cette fois sur de mauvais renseignements.

— On écrit d'Oran, le 22 août, au *Toulonnais*, qu'Abd-el-Kader qui avoit ramassé de nouvelles forces, commençoit à fort inquiéter le camp de la Tafna, et que Tlemcen étoit étroitement bloqué.

— Dans la nuit d'avant-hier, un approvisionnement des halles a été attaqué, rue Saint-Sauveur, par trois individus qui lui ont enlevé sa montre et 20 fr.

— Deux habitans de Vanvres, près Paris, se sont disputés pour un pauvre coq, ce qui a amené l'un d'eux devant la police correctionnelle. Le plaignant, le sieur Fesard, a raconté le fait : « Le 18 juillet dernier, je vis sur la place le nommé Sandrin qui tenoit un coq attaché par la patte avec une ficelle, que ça faisoit en vérité grande pitié. Je me suis permis de petites observations. — Qu'est-ce que tu fais de ce coq? — Il me dit qu'il étoit à lui.

Pas du tout, que je réponde, il est à nous.

M. le président. Qu'entendiez vous par il est à nous? — Fesard. Parce que ce coq représente les armes de France... Pour lors, que je lui dis, qu'il n'étoit pas convenable de faire ainsi marcher notre coq avec une ficelle à la patte, comme s'il étoit enchainé. Il me rit au nez. Là-dessus j'empoigne la ficelle, et il me donne des coups; mais toujours j'ai délivré le coq qui m'est arrivé dans les mains en tirant bien fort.

Le tribunal, que l'histoire du coq de Vanvres a un peu amusé, a renvoyé Sandrin de la plainte, parce que les voies de fait n'étoient pas suffisamment prouvées.

— Vendredi dernier une jeune fille, domestique chez un commissionnaire du Mont-de-Piété, avoit été chargée par son maître de porter un sac de 1,000 fr. Elle fit rencontre de deux escrocs beaux parleurs, dont l'un dit être de son pays, et l'autre se donna auprès d'elle comme un riche américain qui désiroit avoir des écus pour de l'or. La pauvre fille étoit crédule et pas encore habituée aux roueries de la capitale, elle suivit donc les voleurs jusqu'au Champ de-Mars, où le roi d'Angleterre et le roi de Naples, lui avoit dit le plus parleur des deux escrocs, devoient passer une grande revue. Comme on le pense, la malheureuse fut dévalisée.

— La communication à ciel ouvert, sous les boulevards extérieurs et le village des Batignolles-Monceaux, entre les terrains de Tivoli et la plaine de Clichy au chemin de fer de Saint-Germain, est maintenant complète; les wagons voyagent sous les tunnels, et dans peu de temps ils arriveront sur la place d'Europe, où les travaux sont poussés avec activité.

— Les courses de chevaux pour les prix donnés par le gouvernement ont eu lieu hier au Champ-de-Mars. Il y avoit de nombreux spectateurs, malgré la pluie. Le prix principal de 3,500 fr. a été remporté par Franck, appartenant à lord Seymour. Ce cheval a franchi les distances en 2 minutes 22 secondes. Volante, appartenant à M. de Cambis, a remporté le grand prix, dit royal, de 12,000 fr.

— On a détérré ces jours-ci, à un quart de lieue de la commune d'Oost-Roosebeke, près le ruisseau de Mandel, et à 8 picds de profondeur, un grand chêne dont le bois est durci comme la pierre et d'un noir luisant. Il a 11 picds d'épaisseur. L'écorce doit avoir disparu depuis bien long-temps. Beaucoup de curieux vont voir cet arbre remarquable, qui est à vendre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil général de l'Aisne a émis le vœu que l'administration des postes organise son service de telle sorte que, tous les jours, les lettres soient distribuées dans toutes les communes sans exception.

— Le conseil général du département du Nord a demandé un député de plus pour ce département.

— Le conseil général de la Moselle a voté 100 fr. pour un manuel d'agriculture à la portée des gens de la campagne. Il y aura un concours à Metz. Le conseil a aussi voté des fonds pour aider les communes pauvres à se procurer des maisons d'école.

— Un grand nombre de pièces de Prusse de la valeur de 75 cent. se trouvent en ce moment en circulation à Boulogne, et se rencontrent dans les rouleaux de pièces de 1 fr. avec lesquelles elles ont de la ressemblance sous le rapport de la dimension.

— Le 8 de ce mois, trois des étrangers expulsés de Suisse en vertu du *conclusum*, ont traversé Reims sous l'escorte de la gendarmerie. Ce sont les nommés Haro Harring, publiciste, Ernest Diettenback, médecin, et Carlo Berthaghini.

— Nous avons parlé de l'accident arrivé à Champvert, près Lyon, où un éboulement de terre a enseveli un entrepreneur qui creusoit un puits. Le malheureux communiqua avec le dehors par une petite ouverture. On travaille à le délivrer. En attendant, on a trouvé le moyen de lui faire passer un peu de nourriture et de boisson. On craint de nouveaux éboulemens. Aussi ce malheureux, qui se nomme Dufavel, et

qui se voit entre la vie et la mort, a demandé à se confesser. Un vicaire de Saint-Just, M. l'abbé Thevenet, s'est dévoué à ce pénible ministère, et s'est fait descendre aussi près que possible du pauvre ouvrier pour l'entendre. Tout le monde prend intérêt à la position de ce père de famille; huit ouvriers travaillent à déblayer les terres. Un journal dit que Dufavel a gardé un couteau pour s'en frapper, s'il n'y a plus d'espoir. Nous n'en croyons rien; un homme qui demande à se confesser ne songe point sans doute à se donner la mort.

— Le *Journal de l'Ain*, du 7, rapporte que, dans une battue, il a été tué neuf loups dans la forêt de Tancy.

— Le procès en diffamation que M. Demangeat, procureur du roi à Nantes, a intenté à l'*Hermine*, sera appelé demain 15 septembre.

— Les trois condamnés aux galères, Tuffières, Briand et Hardy, qui s'étoient évadés si adroitement de la prison de Nantes, ont été repris à Rennes chez un parent de l'un d'eux.

— Une statue de femme, à corps de chien ou de sphinx, paroissant d'un haute antiquité, a été trouvée, il y a quelques jours, à Nantes, en déblayant un ancien mur d'enceinte de la ville. La tête, remarquable par son caractère, est bien conservée; la forme et les détails du corps rappellent les statues d'Isis et d'Io, et peuvent faire présumer, dit l'*Hermine*, qu'elle est égyptienne.

— L'inauguration de la route stratégique du Loroux à Clisson a eu lieu dernièrement en présence des autorités de la Loire Inférieure et d'un bataillon du 40^e.

— M. Delarue, colonel d'état-major, qui avoit été envoyé auprès de l'empereur de Maroc en mission extraordinaire, est arrivé le 4 à Toulon, à bord du vaisseau le *Scipion*, qui est mouillé en rade du lazaret.

— On écrit de Marseille que, dans un incendie qui eut lieu dernièrement rue Saint-Ferréol, on a remarqué un ecclésiastique qui, passant là au moment, s'est mis avec les travailleurs, et n'a pas peu con-

tribué par son ardeur au travail à sauver bien des marchandises.

— A Marseille, un malheureux père de quatre enfans venoit d'être arrêté pour une dette de 300 fr. Il est, sur sa demande, conduit devant M. le président Reguis. Ce magistrat, touché de la position de cet infortuné père de famille, et après avoir engagé le créancier à se montrer moins inexorable, a offert de payer lui-même une partie de la somme due; ce qui a été accepté.

— M. Barbary de Langlade, ancien député pendant la restauration, vient de mourir à Exidenil (Dordogne).

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La position de Madrid est à peu près la même; l'on y appréhende à chaque instant de nouvelles scènes de désordres; aussi beaucoup de personnes restent chez elles autant qu'il est possible ou s'orientent armées. La garde nationale et les soldats ne cessent pas de vociférer leurs chants révolutionnaires. On ne peut plus sortir de la ville sans caution. La régente constitutionnelle obéit à ses ministres imposés, qui reçoivent, eux, leurs inspirations forcées des patriotes. Ces derniers ont été fort agités à l'approche de Gomez de la capitale. Ce général, qui a complètement battu Lopez, est entré à Guadalajara, ville forte de 10.000 âmes, à deux étapes de Madrid, et l'a quittée après avoir levé des contributions. Il avoit occupé successivement Oviédo, Saint-Jacques de Compostelles, Leon et Palencia. Depuis deux mois Gomez parcourt le nord-ouest et le centre de l'Espagne, ramassant de fortes recrues, des chevaux, des munitions et de l'argent qu'il va sans doute comme don Basilio Garcia conduire en Navarre.

— Pendant qu'une partie de la population de Madrid a l'air de désirer une intervention, sans doute pour la délivrer du joug insupportable qui pèse sur elle, l'*Eco del Comercio*, organe des vainqueurs de la Granja, jette feu et flamme contre les ennemis de la liberté qui appellent l'intervention étrangère.

— Une réaction a eu lieu dans la ville de Grenade, contre la junte qui s'y étoit formée et qui ne vouloit pas se dissoudre. Ses mesures violentes pour se procurer de l'argent avoient mécontenté la population, qui s'est soulevée le 26 du mois dernier, et a nommé ensuite une municipalité.

— Une grande fermentation règne encore à Carthagène, où le peuple veut mettre en liberté les détenus.

— Le bruit courroit le 7 à Bayonne que la division de l'armée du centre qui a proclamé la première la constitution de 1812, avoit été défaite non loin de Saragosse, par une division carliste, laissée en arrière par don Basilio Garcia dont nous avons annoncé le retour en Navarre.

— Deux bataillons anglais et un bataillon espagnol que le général Evans avoit envoyés à Santander, lors de l'invasion des Asturies par Gomez, sont rentrés à Saint-Sébastien.

— Il paroît qu'à la suite d'une querelle avec Evans, le brigadier général Schaw a donné sa démission.

— M. Isturitz, dit le *Morning-Herald*, Journal de Londres, n'a pu échapper aux cannibales de Madrid, qu'en prenant le nom de Louis-Philippe Lombard. La facilité avec laquelle il parle le français l'a aidé à tromper la surveillance; il est arrivé à Lisbonne le 26 août, et doit se rendre en Angleterre.

— Un autre journal anglais annonce que M. Mendizabal est prochainement attendu à Londres. Il paroîtroit que l'ex-ministre seroit envoyé par son gouvernement pour obtenir quelques crédits financiers.

— On lisoit hier dans le *Moniteur* :

• Une dépêche de Bayonne, en date du 7 septembre, annonce que Oraa, qui commande pendant l'absence de Rodil, est entré à Salvatierra, où il a pris beaucoup de grains.

• Quilez et Cabrera ne pouvant s'entendre, Sanz est parti avec quatre bataillons pour prendre le commandement supérieur de toutes les forces carlistes dans le bas Aragon et la province de Va-

lence; mais le général Lebeau lui barre le passage.

— Nous avons sous les yeux une proclamation que Charles V a adressée le 2 septembre à la nation espagnole. Ce document plein de foi, de résignation et d'un courage au-dessus de tout appelle tous les Espagnols, même ceux qui sont égarés, à combattre l'anarchie. Nous regrettons que l'espace ne nous permette que d'en citer peu de lignes : « Espagnols! le monde voit se réaliser les prévisions de votre loyauté; votre cause est justifiée, vengée même par vos ennemis; ce n'étoit pas une question de succession à la couronne qui s'agitoit en Espagne, la révolution elle-même l'a déclaré, et de bonne foi mes droits ne pouvoient être mis en doute. Mais il s'agit en réalité de la lutte de l'ordre européen contre l'anarchie qui menace de dissolution les sociétés, quelle que soit la forme de leur gouvernement. »

— Le *Moniteur* et le journal ministériel du soir ne donnent aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne.

— M. le commandeur Rodriguès, chargé d'affaires du Portugal près le roi de Danemark, et venant de Copenhague, est arrivé vendredi à Bruxelles.

— D'après un journal, il y a quatre mois que le chemin de fer de Bruxelles à Anvers a été livré à la circulation, et déjà il a été fréquenté par plus de 450 mille voyageurs.

— Le gouvernement belge a entrepris d'exécuter à ses frais un système de chemin de fer dont la longueur dépassera 110 lieues.

— A la vente publique des tableaux ayant appartenu à M. Luyckx d'Alost (Belgique) une *Sainte Famille* de Léonard de Vinci a été achetée 3,000 fr.; et le *Cabinet de tableaux de Rubens*, par Van Mieris, 2,800 fr.

— Le chemin de fer de Nuremberg à Furth, moins favorablement situé que celui de Bruxelles à Anvers, commence à avoir une vogue non moins grande. Depuis le 23 juillet jusqu'au 19 août, 17

mille 362 voyageurs ont parcouru cette route.

— Le baron de Talleyrand, ambassadeur français en Danemarck, a été chargé par son gouvernement de faire remettre 1,200 fr. à chacune des sœurs de François-Charles-André Benetter, né à Schleswig et mort à Paris, au nombre des gardes nationaux victimes de l'attentat du 28 juillet 1835.

— Le landgrave Charles de Hesse, oncle et beau-père du roi de Danemark, vient de mourir.

— Au couronnement des rois de Bohême il étoit d'usage que le prince couronné nommât chevaliers de Saint-Wenceslas un certain nombre de nobles du royaume. Cette année, l'empereur d'Autriche compte en outre, dit-on, nommer 12 chevaliers de la Toison-d'Or.

— Le recrutement général ordonné par l'empereur Nicolas doit commencer le 1^{er} novembre.

— D'après le *Mercur de Souabe* la disette règne en Egypte, où la récolte a été mauvaise partout.

— A la date du 17 août, la peste faisoit tous les jours de 50 à 40 victimes à Andrinople.

— Le bâtiment à vapeur le *Tigris*, faisant partie de l'expédition de l'Euphrate, et dont le naufrage a été annoncé il y a quelque temps, a été retrouvé; il n'avoit pas souffert de dommages considérables.

A une époque où l'attention publique se dirige vers l'éducation et l'instruction des jeunes filles, nous croyons devoir recommander une des meilleures institutions de la capitale. L'influence d'une éducation vraiment chrétienne pour les femmes dans l'intérieur des familles, comme sur la société, est trop généralement sentie pour que nous ayons besoin d'en parler. Le prospectus fera connoître l'esprit de l'établissement.

Une foi éclairée et sincère, une piété douce, une grande simplicité de mœurs et de manières, l'étude des sciences utiles et des arts d'agrément, l'économie domestique et le travail des mains, tels sont, en

abrégé, les sentimens et les devoirs qu'une bonne mère de famille doit inspirer à sa fille; ce sont ceux que les dames Bénédictines du monastère du Temple, fondé, en 1816, par S. A. S. madame la princesse de Condé, s'appliquent à inculquer aux jeunes pensionnaires confiées à leurs soins.

• Le pensionnat est situé dans l'ancien et vaste enclos du Temple, où les élèves respirent un air pur et trouvent un grand espace pour leurs récréations et leurs promenades.

• En formant l'esprit et le cœur des élèves, les maîtresses veillent aussi avec une attention particulière à la partie physique de l'éducation: la propreté, la bonne tenue, l'ordre, les précautions nécessaires à la faiblesse de l'âge, les secours ou les remèdes commandés par la délicatesse du tempérament, une nourriture saine, abondante et variée, en un mot, soit en santé, soit en maladie, toute la vigilance, toute la sollicitude que peut désirer la tendresse maternelle.

Pour les détails, on peut voir le prospectus, ou s'adresser, pour les renseignemens, à madame la prieure du monastère du Temple, rue du Temple, 80.

Le Géant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 12 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 sept. 116 f. 50	
QUATRE p. 070 j. de sept. — 100 fr. 00	
TROIS p. 070, j. de juin. — 79 f. 60	
Quatre 172 p. 070, j. de sept. 610 fr 00	
Act. de la Banque. 2265 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 0 010	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1205 f. 00	
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 760 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl. 99 f. 60	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 102 f. 12	Empr. Belge. 103 f.
Cortès, 00 fr. 010	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 010.	Empr. grec... 000 f.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	5 50

LA SYMBOLIQUE,

OU

EXPOSITION DES CONTRARIÉTÉS DOGMATIQUES
ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANS,
D'APRÈS LEURS CONFESSIONS DE FOI PUBLIQUES;

PAR J. A. MÖHLER,

Profess. à la Faculté de théologie de Munich (1.)

En attendant que nous puissions nous livrer à un examen approfondi de cet ouvrage qui a excité les applaudissemens de l'Allemagne catholique, nous nous bornerons à faire connoître les jugemens qu'en ont portés dans cette contrée les amis et les ennemis du catholicisme.

Le mot de *symbolique* est fort peu usité dans notre langue; commençons par le définir : la *Symbolique* est un tableau raisonné où l'on met en présence, pour les comparer, les *symboles* ou confessions de foi des diverses communions chrétiennes. M. Mœhler s'est proposé dans la sienne de faire ressortir l'opposition et l'incohérence des *symboles* protestans, l'harmonie et la parfaite cohésion du dogme catholique. Son ouvrage a fait une telle impression sur les luthériens, que le roi de Prusse le regarde comme un des plus accablans pour la cause du protestantisme.

• Il est trois ouvrages, dit-il, dont je sois prêt à récompenser dignement une bonne réfutation : le premier est la *Symbolique* de M. Mœhler. •

M. Augusti, conseiller au consistoire de Coblenz, membre des académies de Berlin et de Munich, s'ex-

(1) 2 vol. in-8; prix 9 fr. et 12 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere et Comp., au bureau de ce Journal; et à Besançon, chez Chalandre.

prime de manière à en donner aussi une idée bien avantageuse :

• Après d'excellens travaux sur les Pères et la dogmatique, dit cet écrivain protestant, travaux qui révèlent un riche talent, M. Mœhler vient de donner dans sa *Symbolique*, un ouvrage dont peut être fière l'Eglise romaine, et auquel nous devons appliquer le vieil adage : *Introite, nam et hic dii sunt!* Dans cet écrit qui a trouvé le plus favorable accueil, l'auteur combat l'Eglise évangélique par ses propres *symboles*, avec beaucoup de profondeur et de pénétration. Il méritoit mieux que tout autre que quelques-uns de nos théologiens les plus estimés le soumissent à un examen sévère, et s'attachassent sérieusement à le réfuter. Aussi plusieurs sont-ils descendu dans la lice. Seulement, il seroit à désirer pour le bien de la science qu'il se continuât avec autant d'impartialité, de modération et de dignité qu'il a été commencé. •

Beaucoup d'autres protestans, et entre autres Marheineke, Nitzsch, Sartorius et Tafel ont porté des jugemens analogues à celui d'Augusti.

Le *Catholique*, journal qui se publie à Mayence, et dont la direction est confiée à M. Veiss et à M. Raess, supérieur du grand-séminaire de Strasbourg, et l'un de nos plus savans théologiens, prodigue à la *Symbolique* les éloges les plus flatteurs.

• Personne, dit le critique, ne s'étoit annoncé au monde savant par un semblable ouvrage. La polémique contre les protestans y est élevée à la dignité de science.

• La *Symbolique* est la fidèle expression du dogme catholique.... Quiconque n'est point indifférent à la grande scission du 16^e siècle, n'aura point assez d'estime pour un tel livre, point assez d'expressions de reconnaissance pour l'homme qui s'est

chargé d'un aussi vaste travail. Nous pouvons le dire sans exagération; l'ouvrage de M. Mœhler fera époque dans l'histoire de la théologie. • (Le *Catholique* 46^e, vol. 12^e cahier.).

• Sur la *Symbolique* de M. Mœhler, tel est notre jugement définitif : Sous le triple rapport de l'érudition, du raisonnement et de la profondeur, la littérature ne connoît point d'ouvrage semblable. • (Ib. 47^e vol. 3^e cahier p. 267.)

Un journal publié à Wurtzbourg ne donne pas de moins magnifiques éloges à la *Symbolique*.

• Nous ne craignons pas d'affirmer, dit-il, que M. Mœhler est une nouvelle aurore pour l'Eglise catholique.... Il est aussi instructif pour les protestans, auxquels il fait voir, l'histoire à la main, la filiation et le développement de leur doctrine, en même temps qu'il leur montre le dogme catholique dans toute sa pureté et toute sa lumière : il les met ainsi dans le cas de porter un jugement sain et assuré sur la controverse qui sépare les deux églises.

• Bien que nécessairement composé d'éléments souvent hétérogènes, l'ouvrage forme un système complet, dû à de mûres études, à de longues recherches, à un travail infatigable pour la disposition des matières. Il se distingue par l'ordre le plus méthodique. •

Un tel écrit mérite certainement d'être lu avec attention. L'auteur n'a point imité tant d'écrivains précipités qui lancent dans le public des livres composés sans soin et sans réflexion. Professeur de théologie, il donne au public ses leçons long-temps méditées et perfectionnées par des réflexions et des recherches successives. Il nous semble préférable d'examiner consciencieusement le fruit de tant de savantes veilles, que toutes les élucubrations faites à la hâte qui ne valent que ce qu'elles ont coûté à leurs auteurs, c'est-à-dire, bien peu de chose.

En attendant que nous puissions faire

part à nos lecteurs de nos propres réflexions sur la *Symbolique*, nous avons cru devoir leur faire connoître l'opinion que des catholiques instruits en ont portée en Allemagne, et l'estime que les protestans eux-mêmes n'ont pu lui refuser.

VIE

DE SAINT VINCENT-DE-PAUL,

PAR ABELLY.

AUGMENTÉE DE NOUVEAUX CHOISIS.

Si le nom de saint Vincent de Paul excite toujours un vif intérêt, sa Vie par Abelly est surtout attachante par la simplicité qui y règne et par l'avantage qu'eut l'auteur de connoître particulièrement le saint, et d'être témoin de ses travaux et de ses vertus. On suit avec lui saint Vincent dans le détail de ses œuvres; on l'entend dans ses conférences, on assiste à ses grandes créations, on jouit de ses beaux exemples, on s'anime au bien par le spectacle d'une vie si pleine de traits de piété et de charité. Le ton de l'historien a quelque chose de si naturel, de si vrai et de si édifiant, qu'on croit y retrouver l'empreinte du caractère du grand homme qu'il s'agissoit de peindre.

La Vie de saint Vincent de Paul, par Abelly, a eu beaucoup d'éditions. Il en parut une en 1828, en 5 vol. in-12, avec quelques additions. Nous en avons rendu compte dans ce Journal, tome xxxviii, N^o 967. L'éditeur, M. l'abbé Dassance, ne s'étoit point fait connoître alors; mais cette fois il n'a point cédé son nom. La préface est signée de lui. Cette préface et la notice sur Abelly, qui la suit, sont décorées des ornemens de cette édition. De plus, M. l'abbé Dassance a ajouté quelques notes qui paroissent redi-



gées dans un bon esprit. A la page 4 du premier volume, il s'élève contre une exagération assez déplacée d'Abelly et de Collet sur le sacerdoce, à l'époque où parut saint Vincent de Paul. Dans le même volume, il ajoute quelques détails sur la maison où naquit saint Vincent de Paul, et sur le monument qu'on se proposoit d'élever en son honneur. Comme M. l'abbé Dassance est du même pays que le saint, ces renseignemens méritent un nouveau degré de confiance.

Il nous apprend que la maison où naquit saint Vincent de Paul, s'appelle Ranquines ; elle existe encore, mais il paroît qu'elle a été déplacée pour construire la chapelle élevée sur ce lieu même. Il n'y a que quelques pas de la maison à la chapelle. Dans celle-ci on voit deux petits tableaux représentant saint Vincent encore enfant. Le buste du saint est sur l'autel, et on conserve aussi quelques reliques de lui. Près de la chapelle se trouve un chêne, à l'ombre duquel le jeune berger aimoit à se reposer. Cet arbre est depuis long-temps entouré d'une grille de bois ; on le doit à M. Duplantier, préfet des Landes sous l'empire. En 1824, on forma le projet d'élever sur les lieux un monument en l'honneur du saint. On devoit bâtir une église, et à côté un hospice. Une commission fut formée dans le département des Landes pour exécuter ce projet. M. l'évêque d'Aire publia le 2 juin une circulaire, pour encourager l'entreprise. Nous la recommandâmes nous-mêmes dans notre Numéro du 31 juillet 1824, et nous déduisîmes les motifs qui devoient porter les amis de la religion et de l'humanité à souscrire pour le monument. M. l'abbé Dassance nous apprend ce qu'est devenu le projet. Plus de 60,000 fr. qui avoient été re-

cueillis pour son exécution ont été détournés d'une destination si respectable ; depuis la révolution de juillet, on les a employés à une route départementale de Tartas à Mugrou ; cette route doit, dit-on, porter, par dérision sans doute, le nom de route de saint Vincent de Paul. C'est ainsi, ajoute M. l'abbé Dassance, que l'ont entendu les autorités, et qu'elles ont répondu à l'intention des pieux souscripteurs. Cette nouvelle iniquité qu'on nous révèle ne pourroit-elle pas être qualifiée de vol, et ne seroit-on pas en droit de poursuivre les administrateurs qui se sont ainsi emparés d'un dépôt sur lequel ils n'avoient aucun droit ?

Un peu plus loin, l'éditeur relève une erreur d'Abelly, qui supposoit que Vincent de Paul connut à Rome le cardinal d'Ossat ; ce qui est impossible, puisque le cardinal mourut en 1604, et que le saint n'alla à Rome qu'en 1608.

Dans le cinquième volume, l'éditeur a ajouté beaucoup de choses ; une Histoire de la canonisation de saint Vincent de Paul, tirée de l'Abbrégé de Collet ; des lettres de Bossuet, de Fénelon et de Fléchier au pape Clément XI, sur les vertus du saint prêtre ; des portraits du même, par le cardinal de Bausset, par le cardinal Maury ; des jugemens de quelques grands écrivains modernes, quelques lettres de Bossuet à saint Vincent de Paul ; la Bulle de canonisation, par Clément XII, en latin et en français (1) ; une notice sur la conservation des reliques de saint Vincent de Paul, et sur leur translation en 1830, et les mandemens de M. l'Archevêque

(1) Cette Bulle est du 16 des calendes de juillet 1737 ; ce qui répond au 16 juin. Dans la traduction on a mis 16 juillet ; c'est sans doute une faute d'impression.

de Paris, sur la translation et sur la chässe.

Ces additions, en complétant l'ouvrage d'Abelly, lui donnent un nouveau prix. On ne peut que féliciter M. l'abbé Dassance d'attacher son nom à de telles entreprises.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Des personnes graves dont l'opinion n'est point fixée sur les caisses d'épargne ont paru désirer avoir plus de détails sur la caisse d'épargne qu'on vient d'établir à Rome. Le *Diario* en parle dans les termes les plus favorables, et dit que des personnes de bien ont voulu procurer cet avantage à la ville de Rome. Sa Sainteté a non-seulement approuvé, mais loué et encouragé l'établissement. Le rescrit de la secrétairerie d'état du 20 juin, porte en propres termes que le Saint-Père a approuvé l'institution d'une caisse d'épargne à Rome, et le règlement dressé pour cette caisse, et que Sa Sainteté a témoigné avoir pour agréable que l'on mît promptement en activité un établissement si utile à toutes les familles et à la société. Le journal italien annonce qu'on a fait imprimer le règlement, dont d'ailleurs il ne fait point connoître le plan ou la substance. Il dit seulement que chaque article est accompagné de ses motifs, et que le tout est précédé d'un préambule pour indiquer le but et les avantages de l'établissement. La dotation est formée de 100 actions de 50 écus chacune ; on n'a pas eu de peine à les remplir, elles ont été prises en un instant, et il a fallu prier ceux qui en avoient plusieurs de se contenter d'une seule. La liste des actionnaires se trouve à la fin d'un livret imprimé pour éclairer le peuple sur la nature et l'usage de l'institution ; on compte dans cette liste des cardinaux, des princes et ducs, des prélats, des seigneurs, des banquiers, des légistes, des médecins, des négocians. La bonté

de l'œuvre, dit en finissant le *Diario*, la droiture des intentions des associés si bien exprimée dans le règlement, donnent la ferme confiance que les classes auxquelles cette institution est destinée en recueilleront les fruits ; d'ailleurs les associés n'attendent que de Dieu la récompense de leurs peines et de leurs sacrifices.

L'important seroit donc de connoître ce règlement ; si nous le recevons, nous tâcherons d'en donner une idée.

La fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix a été célébrée le mercredi 14, dans l'église de Saint-Roch. C'est le clergé de Saint-Etienne-du-Mont qui a fait l'office et les stations. Le 15, le 16 et le 17, les paroisses de Saint-Laurent, de Saint-Merry et de Vaugirard visiteront le Calvaire ; cette dernière sera assistée du séminaire de Saint-Sulpice. Le dimanche 18, M. le curé de Saint-Roch et son clergé feront l'office et les stations. Le lundi, le mardi et le mercredi suivans, le clergé de Notre-Dame-de-Lorette, celui de Saint-Eustache et celui de Saint-Médard iront successivement officier et prêcher. La relique de la vraie Croix sera exposée pendant toute l'octave.

Dieu pardonne à ceux qui veulent trouver la matière à de fades plaisanteries ! Ils se plaignent que ces dévotions nous font reculer vers le moyen âge. Hélas ! ce sont eux plutôt qui nous font rétrograder vers la barbarie, en appelant et en favorisant des révolutions qui, chez nous, se sont signalées par tant d'atrocités, et qui en Espagne commencent à entrer dans les mêmes voies, et s'annoncent par des spoliations, des confiscations, des proscriptions et des massacres.

Les dames des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle, rue de Picpus, ont distribué hier les prix à leurs élèves. Cette cérémonie, qui avoit attiré beaucoup de monde, a été présidée par M. Pompallier, évê-

que de Maronée et vicaire apostolique de l'Océanie occidentale. L'air modeste des jeunes personnes, et l'instruction solide qu'elles reçoivent, ont été remarqués par tous ceux qui assistoient à cette fête de famille, dont la supérieure a fait les honneurs avec une parfaite convenance.

Le fait suivant s'est passé dans un des premiers hôpitaux de Paris et devant une douzaine d'étudiants en médecine. On venoit d'accoucher une femme, et on cherchoit à rappeler à la vie un enfant qui venoit de naître avec tous les symptômes de l'asphyxie. Un élève en médecine, voyant cet enfant fort mal, cède à un sentiment généreux, et demande tout haut à l'accoucheur si le devoir le plus important en pareil cas avoit été rempli, et si le baptême avoit été administré. Cette demande est accueillie avec un sourire de dédain par l'accoucheur : Voilà qui est plaisant, dit-il ! Eh ! ne l'avons-nous pas amplement baptisé en le saugant dans la baignoire de la tête aux pieds ? D'ailleurs, connoissez-vous les intentions de cet enfant ? Savez-vous s'il veut être mahométan ou catholique ? Le jeune homme réplique vivement, il s'étonne que l'on puisse plaisanter dans une telle circonstance et sur une croyance si respectable, si universelle, si fondamentale. Quand je ne saurois pas, dit-il, si cet enfant veut être chrétien ou mahométan, je ne doute pas qu'il ne veuille être éternellement heureux. Or, puisque j'ai l'intime conviction que le baptême seul peut être pour lui un principe de bonheur, ne m'accuseriez-vous pas vous-même de barbarie si je le laissois mourir sans ce sacrement ? Là-dessus le jeune homme prononça les paroles du baptême en jetant un peu d'eau sur le front de l'enfant. Croyez-vous, dit le docteur, que votre goutte d'eau l'empêchera de mourir ? Oui, une goutte d'eau l'empêchera de mourir, non pas à la vérité de cette

mort matérielle des sens, qui n'est qu'un sommeil passager, mais de cette mort terrible de l'âme, qui n'a plus de réveil.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir faire connoître le nom de ce bon jeune homme ; mais nous prions Dieu de bénir à jamais celui qui a montré à la fois tant de charité et de courage, et qui a fait si publiquement sa profession de foi. Nous ne doutons pas qu'il n'en obtienne la récompense. Au surplus, il est assez remarquable que les étudiants qui étoient témoins de ce débat n'y ont pris aucune part ; ils n'ont donné aucun signe d'approbation ni d'improbation ; mais il est à croire qu'intérieurement ils ont conçu de l'estime pour le généreux jeune homme. Peut-être qu'il y a six ans sa conduite eût provoqué un concert de railleries et de huées.

Le sieur Pillot a interjeté appel du jugement rendu contre lui à Versailles. Ses patrons se consolent de l'échec qu'il a éprouvé, par l'espérance de plaider cette cause sur un plus grand théâtre, et là de faire entendre leurs théories constitutionnelles sur la liberté illimitée des cultes, cette grande protectrice de toutes les erreurs et de toutes les folies. Il faut nous attendre en effet à bien des déclamations, du verbiage et des sophismes. Ce sera la répétition de ce que nous avons vu pour l'affaire Dumonteil. On est décidé, dit-on, à pousser l'affaire Pillot jusqu'au bout, et à aller en cassation, où l'on se flatte d'obtenir l'appui du ministère public. Nous ne pouvons croire que M. le procureur général consente à se faire le défenseur d'un système qui seroit un signal d'anarchie religieuse et de désordre moral pour toute la société.

Dans notre notice sur M. l'abbé Petit-Radel, numéro du 11 août, nous avons dit qu'il combattoit en

ute rencontre le pyrrhonisme li-

torique que l'on a voulu de nos jours mettre à la mode. Il traite surtout ce sujet dans la première section du *Discours préliminaire de son Examen analytique des synchronismes des temps héroïques de la Grèce*. Il y réfute Bayle et Locke qui ont commencé à ébranler la certitude des faits historiques. Il y montre le danger du système des allégories, et signale entre autres les égaremens de Dupuis, le fameux auteur du livre de l'*Origine de tous les cultes*. Après avoir cité un passage du philosophe incrédule, M. Petit-Radel ajoute :

• On n'a reconnu complètement que depuis peu toute la fausseté d'un système qui refusoit quatre mille ans d'antiquité continue à l'histoire grecque, pour se créer plus librement dans le vague dix-huit mille ans d'histoire astronomique, et cela sur la foi d'un monument de sculpture dont la signification imaginaire est aujourd'hui bien démontrée. Nos savans ayant fait justice de ces paralogismes astronomiques, tout concourt maintenant à resserrer l'histoire des hommes dans ses justes limites, et la critique de cette histoire dans ses seuls droits légitimes. Une suite de grandes et belles observations géologiques a confirmé les témoignages de la Bible, en n'offrant rien de moins de contraire à sa chronologie; et les remarques spéciales qui ont été faites sur le sol du Delta n'autorisent à supposer à la fondation de ses monumens les plus anciens que des dates conformes à la chronologie commune, et cadrent si bien avec les époques de ses rois incontestablement historiques, qu'aucun monument de la Haute ni de la Basse-Egypte, ne peut plus être allégué en preuve des antiquités excessives. »

C'est ainsi que M. l'abbé Petit-Radel savoit ramener ses plus savantes recherches à une conclusion favorable à la religion. Il montre le même esprit dans ses *Mémoires* sur divers points de l'antiquité grecque, où il défend la véracité de Denis d'Halicarnasse; et combat encore le pyrrho-

nisme historique de quelques modernes.

Nous avons dit dans notre notice sur M. Petit-Radel, qu'il étoit attaché au bureau statistique du ministère de l'intérieur; c'est une erreur. C'étoit au bureau statistique de la préfecture du département de la Seine qu'il fut attaché en 1802, et ce fut ainsi qu'il se trouva chargé en 1804, de rédiger les inscriptions qui devoient orner la salle de l'Hôtel-de-Ville, pour un banquet donné à l'empereur. Il fit un rapport pour montrer que ces inscriptions devoient être en latin, et qu'elles devoient être simples et sans emphase. En effet, il se borne à indiquer la date et le lieu des combats, sans y mêler ni exagération ni jactance. Nous ne parlerons pas du mérite du style lapidaire que l'auteur avoit étudié en Italie, mais nous citerons une inscription remarquable, c'est la treizième, conçue en ces termes : *Rubicone transgresso, abstinet Româ*. Cette inscription se rapporte, comme on voit, au traité de Tolentino en 1797. *Abstinet Pomâ* est fort heureux, et cet éloge donné à la modération du général qui respecta Rome, étoit une sorte d'avis donné à celui qui devoit l'envahir un jour, et lui enlever son souverain. Les *fastes* furent imprimés avec luxe en 1804, aux frais de la ville de Paris; c'est un in-8° de 76 pag., latin et français.

Outre son Mémoire sur les anciens Rhoxolans, et ses recherches sur les monumens cyclopéens, M. Petit-Radel a laissé encore en manuscrit le catalogue explicatif des monumens cyclopéens dont les modèles sont déposés à la Bibliothèque Mazarine. On dit que sa famille a l'intention de publier cet ouvrage qui seroit d'un grand intérêt pour cette partie des sciences archéologiques.

Une nombreuse retraite ecclésiastique a eu lieu au séminaire du Mans, du 2 au 9 août; il s'y est trouvé près de 300 prêtres. A leur tête étoit M. l'é-

vêque, qui a passé le temps de la retraite au séminaire, et qui y étoit tout entier à son clergé. Le prélat a fait plusieurs conférences. La retraite a été prêchée par M. l'abbé Besnoin, de la maison de Laval, qui avoit déjà donné la première retraite pastorale d'Angers et celle de Bourges. La liste des prêtres de la retraite a été imprimée; elle offre, outre MM. les grands-vicaires et les directeurs du séminaire, environ 240 noms de curés, vicaires et aumôniers d'établissements. On sait que le diocèse du Mans est un de ceux où le clergé est le plus nombreux et le plus en rapport avec les besoins.

La distribution des prix des élèves des écoles chrétiennes a eu lieu le 9 septembre à Périgueux, dans la grande salle du collège. M. l'évêque la présidoit. Toutes les autorités civiles et militaires, le préfet, le maire, l'inspecteur des écoles et un public nombreux y assistoient. M. le préfet a prononcé un discours plein d'encouragemens pour les élèves et d'éloges pour les instituteurs. M. l'évêque a aussi adressé aux uns et aux autres des paroles de bienveillance et de félicitation. Les réponses des élèves aux différentes questions qui leur ont été adressées ont justifié ces honorables témoignages ainsi que la confiance des familles.

La *Gazette du Limousin* annonce un fait arrivé tout récemment à Tulle. Un vol considérable avoit été commis au préjudice des héritiers de la veuve Bourgeois; il s'agissoit, dit-on, de 19 ou 20,000 fr. On n'avoit pu découvrir les auteurs de ce vol, quand une pauvre femme s'est présentée chez M. l'abbé Lavergne, curé de la cathédrale, et lui a remis 12,000 fr. en or qu'elle l'a chargé de restituer aux héritiers Bourgeois. C'étoit déjà une restitution assez honnête; mais peu après, une autre femme tout aussi pauvre apporte à M. l'abbé Lavergne 6,000 fr. également en or, en

ajoutant qu'elle avoit dépensé quelque chose, mais qu'elle espéroit bien le rendre. Il est probable que les héritiers Bourgeois, quels qu'ils soient, ne trouveront pas que la confession soit une chose si absurde, ni que les curés ne soient bons à rien.

Le 21 août dernier, la ville de Tonneins, diocèse d'Agén, a vu s'ouvrir une suite d'exercices sous la direction de MM. Vermeau et Ferrand, ecclésiastiques étrangers au diocèse. Le matin, à 4 heures et demie, la cloche appeloit le peuple à l'église. Un cantique préparoit les cœurs à la prière. Pendant une messe, un des deux prédicateurs faisoit la méditation, et après la messe, celui qui l'avoit dite succédoit au premier dans la chaire. Presque toutes les instructions du matin rouloient sur les commandemens de Dieu. Le second exercice avoit lieu à sept heures du soir. La foule accouroit encore à l'église, où un des prédicateurs faisoit la glose, et l'autre prêchoit un sermon. Dès la première semaine, on se pressoit autour des confessionnaux. Le jour ne suffisoit plus pour entendre les confessions. Près de cent hommes qui n'avoient point fait leur première communion dans leur jeunesse sont venus demander à s'y disposer; on les instruit tous les soirs après le dernier exercice. De plus, dans la première semaine, quatre-vingts époux mariés seulement civilement ont demandé la bénédiction nuptiale, et le dimanche 4 septembre, on a fait au prône quarante publications de bancs. Voilà les premiers résultats de ces exercices, et ils en font espérer d'autres.

Il y a eu, le 8 septembre, une plantation de croix à Vandœuvre, près Falaise, diocèse de Bayeux. Plusieurs ecclésiastiques et beaucoup d'habitans des environs s'y étoient rendus. La croix a été portée par les hommes du lieu, et M. l'abbé Le

François, vicaire à Falaise, a prononcé un discours.

L'établissement de Nomain, dans le département du Nord, a été abandonné presque aussitôt que commencé. Les protestans se vantoient d'avoir reçu de grands secours pour cette œuvre. L'école projetée étoit assurée d'un grand succès. Le prospectus promettoit des choses merveilleuses, on disoit même qu'on recevroit gratuitement des élèves. Tout cela s'en est allé en fumée. Les protestans, privés de toute espèce de concours dans leur entreprise, ont été obligés de quitter Nomain, et se sont retirés à Douai, en annonçant, pour pallier leur échec, qu'ils ajournoient à un an l'exécution de leur projet. Mais comme ils n'ont pu trouver ni élèves ni professeurs, on a bien de croire que la chose est tout-à-fait manquée. Ils ont d'ailleurs donné lieu à des reproches par des démarches inconsiderées. Ils ont offert une place de professeur à un jeune homme sorti du séminaire, et dont la conduite étoit l'objet d'une juste censure. Ils ont pu s'assurer qu'il n'y avoit pour eux aucune sympathie dans le pays.

Le Saint-Père, instruit qu'à Modène plusieurs prêtres séculiers et réguliers, les Sœurs de la Charité et de pieuses réunions d'hommes et de femmes avoient offert leurs services personnels pour les cholériques, leur a accordé des indulgences pour chaque œuvre de charité, et des indulgences plénières à gagner, avec les conditions ordinaires. Ce rescrit a été publié immédiatement par ordre de M. l'évêque de Modène.

Les dons offerts à l'évêché de Modène se montent aujourd'hui à 17,531 liv., et ceux à Reggio, à 36,186 liv. A Parme, les offrandes s'élevoient, le 16 août, à 40,000 liv. Il y a des offres particulières bien remarquables. M. Gaëtan Bolzesi, de Crémone, qui avoit déjà fait don de 30,000 liv. à la

ville de Crémone, et qui ensuite avoit prêté gratuitement 12,000 liv., a encore offert depuis 20,000 liv., qu'on lui rendroit gratuitement sans intérêt. A Plaisance, M. Pierre Ghizzoni a envoyé 20,000 liv. d'Autriche. Le clergé, les seigneurs, de simples particuliers, des dames ont également fait des offres généreuses. Les uns ont promis leurs services personnels, les autres ont mis leurs châteaux ou leurs maisons à la disposition des commissions de santé. Les Frères Franciscains se sont dévoués à servir les cholériques dans l'hôpital de Plaisance. A Saint-Odorico, dans le Frioul, le curé Bombarda a montré un grand zèle pour le soulagement spirituel et corporel des malades. En Lombardie, M. l'évêque de Côme a envoyé 20 souverains à distribuer parmi les orphelins du choléra; le souverain est de 35 fr.

Les religieux de la congrégation du Rédempteur, établis par le bienheureux Liguori, viennent de s'établir à Final, dans l'état de Modène. Le duc leur a donné le convent et l'église des Minimes qui toiboient en ruines, et qu'il a fait réparer. Les Liguoristes y ont été installés le 1^{er} août. Le chanoine Camuri, de Modène, prêcha en cette occasion. Le lendemain on célébra la fête du saint évêque, dont le même chanoine prononça le panégyrique. Le corps de ville et un grand nombre de fidèles assistèrent à ces cérémonies. On y voyoit aussi M. l'archevêque d'Evora, qui se trouvoit depuis quelques mois dans l'état de Modène, et qui donna quelques jours après la confirmation dans la paroisse.

Le 1^{er} septembre, l'empereur et l'impératrice d'Autriche ont fait leur entrée à Prague, au milieu des plus vives démonstrations de joie. Nous ne rendrons compte ici que de la partie religieuse de la cérémonie. L'empereur étant descendu de voiture avec

l'impératrice, se rendit devant la principale porte grillée de la chapelle Saint-Adalbert, où il fut reçu par un curé de la ville, et ensuite devant la porte d'entrée de la chapelle où se trouvoient tous les évêques de Bohême, savoir : l'archevêque de Prague, les évêques de Leitmeritz, de Koenigs Gratz, de Budweis et de Bruun, le chapitre de la cathédrale de Prague, les prélats croisés et mitrés, et tout le clergé. L'archevêque adressa un discours latin à l'empereur qui répondit dans la même langue. Après quoi l'archevêque présenta à LL. MM. la croix donnée autrefois à l'église de Prague par l'empereur Charles IV. Elles baisèrent la croix, puis se rendirent dans la cathédrale avec leur famille et toute leur cour. On chanta les prières *Pro recipiendo rege* et le *Te Deum*, et l'archevêque donna sa bénédiction. La cérémonie terminée, tout le cortège se rendit au Hradschin.

La grosse cloche de Moscou est fameuse dans toute la chrétienté. Cette cloche avoit été coulée en 1733 sous l'impératrice Anne. Elle a 21 pieds de haut, 23 de diamètre, et pèse 492,000 livres. Cette cloche étoit depuis bien des années enfouie en terre. On a entrepris de la relever. L'opération s'est faite le 23 juillet dernier, en présence des autorités et d'un grand nombre de spectateurs. C'est un Français, M. de Montferrand, qui a présidé à cette opération. Il a fallu creuser la terre tout autour, et construire de grands échafaudages. A cinq heures et demie du matin, après des prières pour l'heureuse issue de l'opération, 600 soldats, sur un signal de M. de Montferrand, mirent les cabestans en mouvement, et bientôt on vit s'élever la cloche. L'opération dura 42 minutes et réussit sans aucun accident. On éleva aussitôt une plateforme sur laquelle la cloche fut descendue. Le lendemain, au moyen d'un plan incliné, elle fut conduite sur le piédestal destiné à la recevoir.

— o o c —

POLITIQUE.

Les hommes de juillet paroissent sentir que les jeunes gouvernemens ne sont pas toujours ce qu'il y a de meilleur, et qu'en cette matière il est bon de pouvoir dater d'un peu de loin. Voilà qu'ils cherchent à se faire vieux, ou du moins à faire remonter leur origine aussi haut qu'ils peuvent. D'après ce que vous croyez savoir de leur âge, vous ne leur eussiez probablement donné que six ans. Eh bien, vous auriez commis une erreur; ils en ont vingt-deux à leur compte, et ils donneroient tout au monde pour en avoir seulement cinquante, quoique cela ne les fit pas encore aussi vieux à beaucoup près, que les Bourbons de la branche aînée.

Quoi qu'il en soit, voici comment ils calculent leur âge *d'hommes de juillet* : ils disent que dès les premiers jours de la restauration, juillet commença pour eux, en ce sens qu'ils se mirent à l'appeler de tous leurs vœux, et à dresser toutes les machinations dont vous n'avez connu le dénouement que quinze ans plus tard. Ainsi, à cette époque où, d'après leurs premières déclarations, ils étoient censés n'avoir été que des *comédiens*, ils n'étoient déjà rien moins que des *conspirateurs*, c'est à-dire des *enfants de juillet* qui grandissoient et prenoient leurs inscriptions dans l'ombre des sociétés secrètes. Du moins ce sont eux qui le disent formellement, et qui veulent que leur acte de naissance soit daté de 1814; ce qui leur donne, comme on voit, une origine trois fois plus ancienne qu'on ne l'imaginait.

Aussi ne reconnoissent-ils pour leurs frères, pour vrais *hommes de juillet*, que ceux d'entre eux qui ont conspiré dès le commencement, et en temps utile, contre la restauration et la dynastie des Bourbons. De façon que voilà les *gamins de Paris*, comme les appelle le *Constitutionnel*, les *gamins* qui tuoient les officiers de la garde royale par surprise et à bout portant, les voilà déchus à cause de leur âge, du titre *d'hommes de juillet*; ce qui fort heureusement pour eux n'entraîne pas leur déchéance comme pensionnaires de l'état.

De façon aussi que ce pauvre peuple qui *cria vive la charte* jusqu'à la dernière heure des glorieuses journées, n'est point reconnu pour avoir fait partie des *hommes de juillet*, et se trouve avoir sauvé la patrie comme les oies du Capitole, sans se douter de ce qu'il faisoit, puisque les travailleurs des sociétés secrètes ne l'avoient point initié à temps à leurs mystères.

On diroit que la révolution de juillet croit avoir besoin d'excuses pour avoir fait ce qu'elle a fait; car voilà que ses écrivains se remettent à la justifier tout de plus belle, comme s'ils avoient à craindre qu'on eût des reproches à lui faire. C'est assurément une grande modestie de leur part, puisqu'il est vrai qu'on ne leur dit rien, et que d'ailleurs notre législation pénale a pris soin de leur laisser très-peu de chose à faire et à dire pour le succès de la cause qu'ils plaident. Ils le savent bien, et ils en abusent réellement pour la défendre par des raisons qui font pitié.

Est-il possible en effet qu'ils en soient encore à leur vieux refrain contre les gouvernemens *imposés par l'étranger*, et que ce soit toujours là, selon eux, le vice radical de la restauration! Mais quand il seroit vrai que les Bourbons leur eussent été *imposés par l'étranger*, l'étranger n'auroit pas fait en cela autre chose que ce qu'ils trouvent très-bon de sa part, et ce qu'ils font eux-mêmes toutes les fois qu'ils en peuvent trouver l'occasion. C'est l'étranger qui a imposé le roi Léopold à la Belgique; c'est l'étranger qui a imposé le roi Bernadote à la Suède; c'est l'étranger qui a imposé le roi Othon à la Grèce; c'est l'étranger qui a imposé la fille de don Pedro en Portugal; enfin c'est encore l'étranger qui travaille de tous ses efforts à imposer aux Espagnols l'innocente Isabelle II et la régente, sa mère. Que veulent-ils donc nous dire avec leurs *étrangers*, eux qui trouvent la chose si simple dans tous les autres cas? Au moins s'il étoit vrai que ce fussent les *étrangers* qui nous eussent rendu les Bourbons, ils n'auroient pas travaillé en

cela pour des princes *étrangers* à la monarchie française; tandis que ceux qui approuvent, favorisent et encouragent toutes les installations de rois nouveaux et de reines nouvelles, savent très-parfaitement que Léopold n'est pas aussi belge, Bernadotte aussi suédois, Othon aus i grec, et Marie - Christine aussi espagnole, que les princes de la maison de Bourbon sont français.

On prétend que la quadruple alliance n'a pas encore renoncé à son chef-d'œuvre d'Espagne, et que les parties contractantes s'envoient mutuellement des félicitations et des encouragemens à la persévérance. Cependant il nous semble qu'à la vue de l'état de choses que ses efforts ont produit, il n'y a pas de quoi en être si fier, et qu'on doit se sentir un peu confus de s'être mis *en quatre* pour cela. Assurément, le rôle de don Carlos, qui se trouve tout seul de son côté, est bien autrement glorieux et brillant. Il est vrai que ce qu'on appelle le *vœu national* dans le langage des peuples souverains, paroit lui aider beaucoup et le soutenir fortement. Mais c'est le cas de dire que ce qui abonde ne vicié pas, et que cela joint à son bon droit ne peut qu'ajouter à la beauté, à l'éclat et à la solidité de sa situation.

Quand il n'y auroit ici qu'un simple intérêt de curiosité à satisfaire, il doit tarder aux esprits observateurs de voir arriver le moment où la nation espagnole, devenue libre de manifester ses vrais sentimens politiques et religieux, fera une réponse digne d'elle, et à la quadruple-alliance, et aux égorgeurs de prêtres, et aux spoliateurs de l'Eglise, et à tous les hommes de violence qui se sont réunis pour faire taire momentanément sa voix par la terreur, et fermer tout passage à sa pensée. C'est à cette grande fête de l'opinion publique qu'on pourra juger combien les tricheurs de révolution sont peu de chose numériquement, lorsque leur règne est fini, et que les comptes se règlent.

PARIS, 14 SEPTEMBRE.

On dit que Louis-Philippe et sa famille

iront bientôt à Compiègne pour assister aux manœuvres.

— M. de Montalivet, au lieu de se rendre comme on le disoit dans ses terres, est parti pour Compiègne.

— M. Agénor Gasparin, fils du ministre, est nommé chef du cabinet de l'intérieur.

— Une ordonnance insérée aujourd'hui dans le *Moniteur* nomme président du tribunal de Saint-Gaudens, M. Tatareau, procureur du roi près le même tribunal. et procureur du roi à Saint-Gaudens, M. Lapèze.

— M. Génie, maître des requêtes, récemment nommé sous-préfet de Saint-Etienne, vient, par une dépêche télégraphique, d'être rappelé auprès de M. Guizot, dont il étoit le secrétaire.

— M. Molé, qu'une indisposition avoit empêché d'aller occuper l'hôtel des affaires étrangères, est à peu près rétabli.

— D'après le *Journal des Débats*, on assureroit hier soir que le ministère actuel du commerce et des travaux publics étoit scindé en deux, et que M. Martin (du Nord) avoit accepté le ministère des travaux publics.

— Il paroît décidément que le maréchal Soult ne veut pas du ministère de la guerre, et que les démarches qu'on a essayées de nouveau auprès de lui n'ont amené qu'à faire connoître son refus positif. On dit que depuis on s'est adressé au vicomte de Caux, qui n'a pas cru non plus devoir accepter.

— MM. de Sébastiani et Guilleminot semblent oubliés. Aujourd'hui, le bruit courroit à la Bourse que le maréchal Molitor avoit accepté le portefeuille de la guerre.

— M. Gabriel Delessert, qui vient d'être nommé préfet de police, est parti avant-hier pour Chartres, en est revenu hier, et a pris de suite possession de la Préfecture de police.

— Le général Alava quittera prochainement l'hôtel de l'ambassade d'Espagne, et ira, dit-on, à Tours.

— Un journal annonce que M. Pozzo

di Borgo va se fixer en France, et qu'il a acheté un hôtel rue de l'Université.

— D'après le *Moniteur Belge*, 54.500 Anglais résident actuellement en France.

— La septième exposition publique de la Société royale d'horticulture de Paris aura lieu du 19 au 24 septembre, dans l'orangerie du palais des Tuileries.

— Les jeunes détenus ont été transférés de la prison des Madelonnettes, dans les bâtimens du nouveau pénitencier. Ils sont au nombre de 424. Le pénitencier de la Roquette contient six cents cellules; un des quartiers de la maison est destiné aux enfans détenus par mesure de correction paternelle; un autre doit recevoir les jeunes condamnés des départemens voisins qui se trouvent réunis dans la maison centrale de Clairvaux.

— Une vieille femme, la veuve Fion, fort infirme, qui comparoissoit le 12 devant les assises pour avoir volé neuf torchons à l'infirmerie de la Salpêtrière, a été acquittée. Cette affaire présentoit une singulière gradation dans l'âge de l'accusée et des témoins. La veuve Fion a 70 ans, la dame Gaudin 75, la dame Godard 80; enfin, une autre femme aussi appelée comme témoin, a 85 ans.

— La dame Guidel a dernièrement assigné devant le juge de paix du deuxième arrondissement, la demoiselle Debray, sa sœur, à fin de paiement d'une somme de neuf francs, pour reliquat d'un compte. Si le ridicule du procès en restoit là, ce seroit déjà assez; mais non; il est résulté des pièces produites, que la demoiselle Debray avoit payé 8 fr. 35 cent. en l'acquit de sa sœur, ce qui ne la constituoit reliquataire que de 65 cent., pour raison desquels la demanderesse n'a pas craint de solliciter un jugement. M. le juge de paix a condamné la tendre sœur de mademoiselle Debray aux dépens.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce que la justice a fait des perquisitions chez deux habitans de Neuilly, par suite desquelles ils ont été arrêtés. On a saisi beaucoup de linge appartenant à un marchand forain, qui a disparu de leur maison depuis plusieurs années. Si l'on en croit les

Bruits répandus à Neuilly, ce marchand auroit été assassiné, et son cadavre enterré dans un terrain dépendant de l'habitation des deux personnes arrêtées. Des fouilles sont pratiquées depuis trois jours en présence d'un juge d'instruction et d'un substitut du procureur du roi.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil général du département de l'Orne a décidé qu'une exposition des produits de l'industrie et des arts du département auroit lieu à Alençon dans le courant de l'année 1858; que cette exposition durerait un mois, et qu'elle se renouvelerait tous les cinq ans. Il a été décidé, en outre, que les départemens voisins seroient admis à y présenter leurs produits.

— Avant de clore sa session, le conseil-général du Puy-de-Dôme a voté des remerciemens à son président. M. de Chabrol, ancien préfet de la Seine, pour la manière digne et éclairée avec laquelle il a constamment dirigé les débats.

— Le conseil-général de la Corrèze a alloué 1,200 fr. qui seront distribués par le préfet aux communes les moins aisées, pour les aider à se procurer des pompes à incendie.

— Le conseil-général des Bouches-du-Rhône a reconnu à l'unanimité l'importance de l'entreprise de dessèchement et de la colonisation de la Basse-Camargne.

— Deux réfugiés expulsés de la Suisse ont traversé Laon le 11. Des gendarmes les conduisoient à Calais, où ils devoient s'embarquer.

— On écrit de Douai que don Gil Barnabé, aide-de-camp du comte d'Espagne, qui avoit eu cette ville pour résidence forcée, vient de la quitter, et que les agens de police sont à sa poursuite.

— Le 10, un ouvrier de Machedon ayant été renversé à Compiègne par le cheval d'un hussard et grièvement blessé, M. le duc d'Orléans lui a envoyé 200 fr.

— Les jeunes ducs d'Anmale et de Montpensier, qui sont allés passer une partie de leurs vacances au château d'Eu, ont visité le 9 la ville de Dieppe et ses environs.

— M. Semerie, nommé procureur général à Alger, n'a pas encore quitté Marseille, où il est retenu par une indisposition.

— Le 6, à cinq heures du matin, à la suite du violent orage qui avoit éclaté pendant la nuit, les eaux du Var ont tellement grossi qu'elles ont emporté une partie du pont sarde sur cette rivière; à Saint-Laurent, la partie française a été fortement ébranlée. Depuis ce moment les communications entre la France et Nice se trouvent interrompues.

— Pour la troisième fois depuis sa fondation, le comice agricole d'Excideuil (Dordogne) a distribué le 4. des primes d'encouragement aux cultivateurs laborieux.

— M. Olivar, sous-secrétaire au département de l'intérieur sous le ministère Isturitz, vient d'arriver à Oloron (Basses-Pyrénées).

— Le général Cordova étoit encore le 9 à Bayonne, et l'on y attendoit les généraux Espeletta et Baron de Meer. Le général Zarco del Valle est à Bordeaux.

— M. Charles Robert des Chataigniers, qui avoit émigré à la suite des événemens de la Vendée, vient de se présenter devant les assises de Nantes pour purger sa contumace. Il a été condamné à un an de prison.

— Quarante ouvriers maçons vont être cités devant la police correctionnelle de Nantes, par suite de la coalition de ces ouvriers, dont nous avons parlé.

— M. Luneau, sous-préfet d'Ancenis (Loire-Inférieure), est mort le 10 septembre.

— M. Marquois, commissaire de police à Lyon, vient d'être nommé commissaire central à Alger.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain*, que le gouvernement veut faire construire deux forts, l'un à Fancille, l'autre à Morez. Des officiers du génie ont été vus sur les lieux, la semaine dernière, dressant les plans de ces constructions.

— Une rixe sanglante a eu lieu dernièrement au village d'Orchamp, près Dôle (Jura), entre deux compagnies de

pompier. Il y a eu un grand nombre de blessés, et deux personnes, dit-on, ont péri.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La position de Madrid, à la date du 4, étoit à peu près la même. La régente avoit pu se promener la veille en calèche, et ses traits altérés ont montré au peuple les craintes et les soucis qui la dévorent. Les journaux continuoient leur polémique furibonde, et l'*Eco del Comercio*, qui ne reste jamais en arrière lorsqu'il est question de faire des motions révolutionnaires, demandoit la mise en jugement des généraux christinos, et qu'un dur châtiment leur fût appliqué par les conseils de guerre pour avoir été vaincus.

Ce langage forcené des feuilles de la capitale et des autres villes, a semé le plus grand désordre dans les troupes qui, considérant aujourd'hui leurs généraux comme leurs subordonnés ou comme des traitres, se hâtent partout de les chasser à coups de crosse ou le sabre dans les reins. Beaucoup d'officiers redoutant les vengeances qu'ils voient exercer autour d'eux avec impunité, se démettent journellement de leurs grades. Ainsi, Montès, commandant de l'armée du centre, a abandonné son poste; son exemple a été imité par beaucoup de ses officiers. Le général Oraa qui commande par intérim les soldats christinos de la Navarre, va aussi se retirer, tandis que Rodil ne paroit pas disposé à prendre de suite le commandement de ces troupes exaltées qui pourroient bien lui faire un mauvais parti.

— Une recrue de carlistes venue de la province de Cuenca, a paru le 2 à Arganda, à sept lieues de la capitale.

— Le bruit couroit à Madrid, le 4, que le bataillon de la garde qui a été assiégé dans sa caserne, et qui pour contenter les patriotes avoit été envoyé en expédition, étoit passé aux carlistes.

— Nous lisons dans la *Guienne* qu'il s'est formé à Madrid une société avec la dénomination de vengeurs d'Alibaud,

dont 4,000 personnes font déjà partie. Si cette nouvelle se vérifioit, elle prouveroit que le crime est bien enraciné dans les cœurs révolutionnaires; aussi elle devroit faire trembler la malheureuse régente et beaucoup d'autres.

— Lopez a péri dans le combat que lui a livré Gomez, et avec lui près de 1,500 hommes qu'il avoit sous ses ordres ont aussi été tués. Peu d'heures après, d'autres colonnes christinos arrivèrent sur le champ de bataille, et le combat recommença. Un bataillon de la garde a été détruit tout entier. Si Lopez eût survécu à tous ces désastres, il est probable qu'il eût été traduit devant une commission militaire, ou qu'il fût devenu la proie de la populace.

— La proclamation de la constitution a été accueillie très-froidement à Vittoria, à Bilbao, et sur tous les autres points du théâtre de la guerre, où les habitans sont accablés de contributions et de réquisitions pour le service de l'armée.

— Les journaux de Barcelonne jusqu'au 2 ne parlent point de la santé de Mina, ni des mouvemens des carlistes dans cette province. Cependant une proclamation du général Aldama indique la nécessité où l'on se trouve de faire un nouvel et vigoureux effort contre eux. Le *apor*, journal tout-à-fait révolutionnaire, engage les électeurs à se désier des riches, lors des élections, et à nommer de préférence des jeunes gens pauvres, au cœur pur et patriote, s'il s'en trouve qui puissent accepter le mandat de député.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Les journaux de Madrid du 6 annoncent que la tranquillité continuoit d'y régner, et que le brigadier Alaix, qui a remplacé Espartero, malade, étoit à la poursuite de Gomez, qui avoit passé le Tage, et étoit le 2 à Beita, se dirigeant sur Cuenca. »

— Le bruit a couru aujourd'hui que Gomez étoit revenu sur Madrid et y étoit entré.

— Un journal du soir dit que Calatrava sera bientôt renvoyé par les patriotes et remplacé par un homme plus exalté.

— Le *Journal de Paris* ne donne aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne.

— Madame la duchesse de Gloucester, sœur du roi d'Angleterre, est partie de Gaud le 9 septembre à midi, et s'est dirigée sur Saint-Omer.

— Le roi des Belges doit, dit-on, faire un voyage en Angleterre.

— Nous lisons dans les correspondances de Berne, à la date du 10, le commencement de la discussion de la diète fédérale, relativement à l'affaire du nommé Conseil. Nous avons dit dans le temps que cet homme s'étoit trouvé compromis lors de l'attentat de Fieschi, et que depuis des journaux suisses l'avoient représenté comme un espion envoyé dans ce pays par le gouvernement français, pour y provoquer des désordres. Nous donnerons quelques détails sur cette affaire dans notre prochain Numéro.

— Le prince de Joinville étoit à Malte le 15 août.

— La *Gazette d'Augsbourg* rapporte qu'il y a eu, le 26 août, dans la forteresse de Capoue, une rixe si violente entre un régiment suisse et un régiment sicilien, qu'il a fallu fermer les portes de cette place. Cinq Suisses et le colonel du régiment sicilien avoient été tués; deux cents hommes de ce dernier s'étoient réfugiés dans la campagne.

— Le gouvernement napolitain vient de rembourser aux banquiers de Paris, sous caution jusqu'à la prescription légale, la valeur d'une somme considérable de coupons de semestres de ses rentes, qui avoient été brûlés dans l'incendie d'un bateau à vapeur anglais dans le port de Naples. Ce paiement a été effectué avant même la promulgation de la loi que ce gouvernement vient de faire, pour régler désormais le mode de remboursement des titres au porteur détruits, et dont la sanction n'a été retardée qu'à cause du voyage de S. M. le roi de Naples.

— Un Journal étranger annonce l'arrivée à Hambourg de M. Horace Vernet,

qui revient à Paris, après avoir terminé les travaux considérables que lui avoit commandés l'empereur de Russie.

— La *Gazette de Hanovre* dit qu'à Berlin plusieurs assassinats sont venus, à peu de jours d'intervalle, jeter l'épouvante parmi les habitans. On est aussi effrayé de la fréquence des suicides.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche ont fait leur entrée le 1^{er} dans la ville de Prague, au milieu d'une foule immense qui n'a pas cessé de faire entendre les plus vives acclamations. Toute la ville étoit ornée avec pompe; les maisons, les palais et les églises étoient garnis de guirlandes de fleurs, de couronnes de verdure, et pavoisés d'une quantité innombrable de drapeaux aux couleurs impériales, aux armes des villes et des provinces. La garnison en grande tenue, le corps de la bourgeoisie et les diverses corporations de métiers, tous en uniforme, formoient la haie dans les rues et sur les places publiques.

Le cortège fort brillant de leurs majestés a mis près de deux heures à se rendre au palais royal et à l'avant-cour de la chapelle de Saint-Adalbert.

Un détachement de cavalerie, la cavalerie de la bourgeoisie et douze postillons conduits par un maître de poste ouvroient la marche. Ils étoient suivis de dix autres maîtres de poste, à cheval, du grand maître de poste héréditaire de la cour et de la province, prince de Paar, dans une voiture à six chevaux; venoient après des coureurs de carrosse, des trompettes de la cour, etc., et dans plusieurs voitures attelées de six chevaux, le chambellan de service, l'aide-de-camp de l'empereur, le président de la chambre intérieure et quelques autres personnages; enfin, on voyoit le carrosse de leurs majestés, entouré des membres des états de Bohême, de beaucoup de personnes de distinction, et suivi par d'autres voitures à six chevaux et de la cavalerie.

— Les états de Bohême ont prêté le 5 le serment de fidélité. L'empereur d'Autriche a prononcé à cette occasion un discours en langue allemande.

— Le *Journal de Francfort* annonce que l'empereur de Russie a étendu le grand recrutement qui va être fait en Russie, à neuf provinces qui, d'après l'ukase primitif sur cette mesure, en avoient été exemptées.

— On va remplacer aux Etats-Unis la monnaie en cuivre par une monnaie d'alliage. cuivre et argent. La monnaie de cuivre, dans ce pays, offre un grand inconvénient, surtout à cause des longs voyages qu'on est obligé de faire et de la difficulté des transports.

Le *Moniteur* a publié il y a quelques jours un rapport de M. de Gasparin, sous secrétaire d'état; ce rapport, daté du 6 septembre, étoit adressé à M. de Montalivet, encore ministre de l'intérieur. Nous croyons devoir y revenir et en faire connoître l'esprit. On y traite des maisons centrales de détention et des améliorations à y introduire. Il y a dix-neuf maisons centrales en France. Quel régime faut-il y suivre; celui des dortoirs communs ou celui des cellules?

• L'expérience de l'Amérique et de la Suisse présente deux tentatives de solution : 1° l'emprisonnement solitaire absolu, avec travail solitaire; 2° l'emprisonnement solitaire avec travail en commun. Ces modes d'emprisonnement offrent les moyens d'empêcher la communication entre des hommes corrompus, de telle sorte que chacun d'eux ne voit pas ajouter sa dépravation à celle de ses compagnons; ils permettoient de donner à leur conscience et à leurs premiers sentimens religieux le temps de reprendre leur empire, soit par la réflexion solitaire sur leur conduite passée, soit par des conversations appropriées à leur état moral, soit enfin par la lecture des livres religieux.

Mais la séquestration absolue a de grands inconvénients. L'auteur du rapport paroît s'être arrêté au système des cellules avec le travail en commun. Ainsi, dans le quartier neuf que l'on va construire dans la maison centrale de

Limoges, on pratiquera des cellules. M. de Gasparin dit en finissant :

• Mais ce n'étoit pas assez : vous avez senti l'insuffisance de ce système, vous avez prévu les reproches qu'une philanthropie éclairée pouvoit encore lui adresser. Ce n'est pas tout de prévoir l'aggravation du mal, il faut chercher encore à rendre les prisonniers meilleurs, à les corriger, à les réformer. Avouons-le : nous sommes ici en présence d'une grande difficulté, qui n'a été qu'imparfaitement résolue dans les pays qui se sont occupés de la réforme pénitentiaire, si l'on en juge par le nombre de leurs récidives. Et cependant ils ont à leur disposition un ressort puissant qui nous manque dans la classe presque entière des hommes que leurs fautes conduisent devant les tribunaux : le ressort religieux. En Amérique, en Suisse, dans les Pays-Bas, en Angleterre, les principes religieux, obscurcis par une vie de désordres, ne sont pas complètement effacés : la lecture, les conférences avec des hommes dévoués au bien, ne tardent pas à les réveiller, et alors le criminel retrouve une base sur laquelle peut s'élever l'édifice de sa régénération nouvelle. Mais quand ces sentimens n'ont pas pris racine dans le cœur, comment espérer de les faire naître à un âge avancé? Comment vaincre le double obstacle de l'endurcissement et du défaut d'instruction?

• Vous avez mesuré, monsieur le ministre, toute l'étendue du mal, mais vous n'avez pas désespéré. En favorisant l'introduction des écoles dans la prison, en augmentant le salaire des aumôniers, et facilitant ainsi de bons choix; en applaudissant aux conférences de morale religieuse sur le modèle de celles qu'a ouvertes avec tant de succès le directeur d'une de nos maisons centrales, vous aplanissez les voies qui peuvent conduire au développement de tous les moyens de régénération employés chez nos voisins.

• J'ai cru entrer dans vos vues, M. le ministre, en vous présentant le tableau complet de vos projets d'amélioration. Permettez-moi d'ajouter que le service

ordinaire des maisons centrales n'a jamais été surveillé avec plus de soins : vous avez donné à leur personnel toute l'attention qu'il mérite ; vous avez senti que les choix de faveur devoient en être complètement bannis, et que des hommes éprouvés pouvoient seuls être admis à diriger et à surveiller ces établissemens importants. »

L'auteur du rapport paroît ici avoir senti tout ce qui manque aux maisons centrales sous le rapport religieux. Nous applaudissons à ce qu'il propose, mais cela ne suffit pas. il faudroit encore que les directeurs des maisons centrales n'affectassent pas le mépris de la religion, et ne prissent pas plaisir à contrarier les aumôniers dans leurs efforts pour le bien. Nous en avons cité dernièrement un exemple fâcheux.

Il est remarquable que M. de Gasparin est devenu ministre le jour même où il adressoit ce rapport au ministre. Il ne tiendra donc qu'à lui de réaliser ce qu'il proposoit : puisqu'il a compris le mal, c'est à lui d'appliquer le remède.

MAISON D'ÉDUCATION dirigée par M. l'abbé Chauvel, à Versailles, rue de la Pompe, n° 1.

Nous avons entretenu dernièrement nos lecteurs des succès obtenus par la sollicitude toute paternelle de M. l'abbé Chauvel, qui dirige à Versailles, aidé de deux de ses neveux, une maison d'éducation où l'esprit de piété entretient la science dont il est la plus sûre sauvegarde. Combien de jeunes gens, nés d'ailleurs avec d'heureuses dispositions et chez lesquels l'intelligence sembloit devoir se développer à un haut degré, s'arrêtent tout à coup au milieu de leurs progrès, parce que le souffle de l'irrégion les touche !

Une amélioration dont les parens chrétiens sauront à M. l'abbé Chauvel un très-grand gré, va avoir lieu dans son établissement à la rentrée prochaine des classes. Il doit composer une classe à part, et comme un petit collège entièrement séparé, de très-jeunes enfans. Cette expérience qui réusit déjà à Vaugirard, dans

l'institution de M. Poiloup, réussira sans doute à Versailles. Un ecclésiastique, M. l'abbé Louis Chauvel, que sa piété, sa douceur et son zèle recommandent, sera particulièrement chargé de ce petit collège, et comme le père de cette intéressante famille.

On prendra les enfans dès l'âge le plus tendre. La mère même de M. l'abbé Louis Chauvel deviendra celle de ces enfans auxquels rien ne manquera pour les besoins de l'ame et du corps, et qui grandiront à la grande satisfaction des parens, de manière à faire partie plus tard du grand collège, préservés de tout contact dangereux. Que d'enfans, même très-jeunes, dans les petites écoles où on les place sans choix, sans discernement, prennent des impressions et des habitudes que rien ne peut plus effacer. Une telle institution est donc un service très-important rendu aux familles, et nous devons en féliciter M. l'abbé Chauvel, qui s'occupe en outre, nous le savons, de choisir des professeurs distingués et d'introduire dans son établissement les méthodes capables de favoriser le progrès de la science, sans enfler l'esprit et le cœur de ses chers élèves.

Le Gôlant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DE 14 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 sept. 106 f. 60

QUATRE p. 070 j. de sept. — 000 fr. 00

TROIS p. 070, j. de juin. — 79 f. 75

Quatre 1/2 p. 070, j. de sept. 000 fr 00

Act. de la Banque. 2265 f. 00

Empr. national. 000 f. 00

Bons du Trésor. 0 070

Rente de la Ville de Paris. 000 00

Obl. de la Ville de Paris. 1210 f. 00

Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1230 f. 00 R. d'Esp. 00 f. "

Caisse Hypoth 000 fr. 00 Empr. r. d'Esp. 00 f. 00

R. de Napl. 99 f. 75 R. p. d'Esp. 00 f. 00

Emp. rom. 102 f. 34 Empr. Belge. 103 f.

Cortes, 00 fr. 00 Empr. d'Haïti. 000 f.

R. d'Esp. 3 p. 00 070. Empr. grec... 0000.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LECLERC ET COMP.

(Quai des Augustins, n. 35.)

1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	5 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois. **SAMEDI 17 SEPTEMBRE 1836.**

RÉFLEXIONS

SUR LA CIRCULAIRE DU MINISTRE DU 18 JUILLET, ET SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Premier article.

Dans tous les temps l'émulation a été un moyen de faire prospérer des établissemens rivaux; mais si à la place de cet honorable sentiment, on voyoit se manifester une opposition purement hostile; si au lieu d'être rival on se constituoit adversaire; si tout en vantant sa supériorité on redoutoit la concurrence, un sentiment aussi méprisable ne mériteroit pas de grands ménagemens. Nous ne pouvons croire que des amis fort peu éclairés de la gloire et des intérêts de l'Université, s'efforcent, ainsi qu'on l'assure, d'engager les députés et le ministère à frustrer les petits-séminaires de la liberté commune. On a, dit-on, circonvenu les premiers, on les a menacés de l'influence du clergé. Les petits-séminaires nous enlèveront, auroient-ils ajouté, tous nos élèves; ils feront couler nos maisons. On a menacé le ministère de voir surgir une jeunesse peu favorable à la révolution de juillet. Si de telles alarmes étoient fondées, ce dont nous ne sommes nullement convaincus, ce ne seroit pas sans doute une raison de faire peser sur les écoles ecclésiastiques le joug dont on affranchit les autres institutions. Car enfin, que faudroit-il conclure si une opinion plus générale se prononçoit en leur faveur? C'est que la majorité des pères de famille les préfère. Ou jusqu'ici on nous a trompés sur la nature des

gouvernemens représentatifs, ou il faut convenir qu'un vœu général doit être respecté. Les minorités elles-mêmes ont droit à ce que sous un tel régime, leurs affections, leurs intérêts ne soient pas blessés, surtout quand ils ne contredisent en aucune manière ceux de la majorité. La tolérance des cultes dissidens est fondée sur ce principe. Le projet de loi soumis à la législature est lui-même inspiré par une pensée de liberté. La liberté en est le principe, l'ame, le motif, comme nous aurons occasion de le démontrer. N'y auroit-il que le clergé qui trouvât des chaînes, là où on ne demande aux autres instituteurs que des garanties? Nous ne pouvons le croire. L'équité s'y oppose, et une saine politique n'y est pas moins contraire.

Car enfin, satisfaire les intérêts fiscaux de quelques membres du corps enseignant et de quelques instituteurs, pour blesser une foule de familles dans leurs affections les plus vives, est selon nous un fort mauvais calcul, d'autant plus mauvais qu'on ne le justifie que par d'assez pauvres raisons. Si après avoir été frappé de plusieurs incapacités légales par la révolution de juillet, on place encore le clergé dans une position plus défavorable que les spéculateurs d'instruction, ne sera-t-il pas autorisé à se plaindre de ce qu'on veut lui faire descendre tous les ans quelque nouveau degré dans l'échelle de la servitude, jusqu'à ce qu'ayant pieds et poings liés, il soit entièrement placé hors du droit commun? Nous ne lui désirons pas des droits et une influence politiques, mais est-il

condamné à perdre toute influence morale? N'est-ce pas trop présumer de son abnégation que d'espérer se l'attacher en lui refusant ce qu'on ne refuse à personne, et ce qui évidemment lui convient mieux qu'à des hommes du monde? Cette abnégation il ne l'aura point, parce qu'il ne doit point et ne peut point l'avoir. L'enseignement dans les petits-séminaires est un dévouement; c'est un devoir pour le prêtre d'être dévoué. L'éducation de la jeunesse est le moyen le plus efficace de la former à la vertu; c'est un devoir pour le prêtre d'exercer ce bel apostolat. Le prêtre est obligé de veiller, et de faire tous ses efforts pour que la science ne devienne pas impie, et par suite antisociale : le moyen le plus efficace de parvenir à ce but est de se livrer à l'éducation; il a le droit de demander que cette carrière, non-seulement ne lui soit pas fermée, mais qu'elle soit aussi libre pour lui que pour tous les autres. C'est sans doute dans cet esprit qu'ont été formées les réclamations des évêques. C'est d'après ces principes qu'ils auront examiné l'opinion de la majorité de la commission, et celle de la minorité qui, du reste, ne se compose que d'un seul membre contre sept.

Si nous sommes bien instruits, les évêques auroient adopté l'opinion de la majorité, en exprimant le vœu que les supérieurs et professeurs des petits-séminaires, et les prêtres qui voudroient former des institutions privées fussent soumis à des conditions de moralité et de capacité en harmonie avec leur position dans la société; c'est-à-dire, qu'ils fussent jugés par leurs chefs ou leurs supérieurs dans le sacerdoce. Formant par la nature de leurs fonctions une classe spéciale, plus spéciale que ne l'est la possession des armes, les

évêques auroient demandé que les écoles ecclésiastiques fussent comme les écoles militaires soumises à des hommes compétens pour bien connoître les preuves qu'ils ont données de leur bonne conduite et de leur aptitude à former le cœur et l'esprit de l'enfance. Tout cela doit être compris, et le sera même, nous ne saurions en douter; mais on peut être moins rassuré sur le succès que sur le bon droit. Les évêques parleront raison; ils le feront dans le secret, en s'adressant à un ministre; les passions parleront tout haut, devant le public et la législature. Parmi ces passions, l'intérêt à des sophismes bien subtils, et ne fit-il que déraisonner, il auroit de grandes chances pour persuader. N'est-ce pas lui qui a empêché le triomphe d'un système d'instruction publique, trop simple pour ne point venir à la pensée de tout homme qui, en s'occupant d'un nouveau projet de loi, reconnoissoit l'impossibilité de maintenir le monopole?

On prétend donner la liberté, et conserver en la donnant, d'une part des garanties de moralité et de capacité, de l'autre des études fortes que l'on espère même pouvoir perfectionner. Pour la moralité et la capacité, qu'exige-t-on? Des preuves dont on reconnoît l'insuffisance, et dont il seroit plus simple et plus vrai d'avouer la nullité.

La moralité requise pour élever l'enfance n'est point celle qui suffit à un siècle d'ailleurs fort indulgent. D'après nos mœurs, on est moral quand on ne s'est point parjuré, qu'on n'a pas tué ou volé son prochain. Nos lois ne sont pas sur ce point plus sévères que nos mœurs. Cependant, un homme aussi moral peut être fort peu réservé dans son langage, très-tolérant pour la lecture des mauvais



romans, très-indifférent pour la religion; c'est-à-dire, qu'il peut fermer les yeux sur tout ce qui corrompt l'enfance et la jeunesse.

La capacité d'un chef d'institution ne se prouve point comme celle d'un écolier. Il lui faut de l'instruction sans doute, mais il lui faut aussi de la prudence, le talent d'inspirer la confiance, l'affection, l'émulation à ses élèves; qualités sans lesquelles il lui est impossible de former leur cœur, leur caractère, et même d'éclairer leur jeune intelligence.

Que demande-t-on pour conserver de fortes études? Des professeurs payés par l'état, un nombre plus ou moins considérable de boursiers, et surtout un budget bien gros et exactement soldé.

Il y avoit un moyen beaucoup plus simple, beaucoup plus libéral et très-efficace d'atteindre ce but. Au lieu de donner la liberté à tous les individus qui voudront spéculer sur l'enseignement, il auroit fallu ne l'accorder qu'à des corporations civiles; par exemple, donner une égale liberté au département et à la commune qui auroient pu fonder des collèges, l'un par l'intermédiaire de son conseil général, l'autre par le moyen de son conseil municipal; on auroit dû accorder encore cette liberté aux diocèses, ou ce qui revient au même, au clergé qui forme aussi une corporation légale. Dans un tel système il y auroit plus de garanties de capacité et de moralité, par la raison que les administrations que nous venons de nommer sont responsables de leur choix vis-à-vis du public. La responsabilité d'une administration qui fonde, qui régit, qui fait d'un collège sa chose propre, est réelle et sérieuse. L'amour-propre, la crainte de l'opinion publique, le

désir naturel de faire réussir un établissement, le contrôle inévitable exercé par le conseil qui, appelé tous les ans à voter des fonds, seroit sans doute peu disposé à soutenir une mauvaise école, surtout si, comme cela est inévitable, il y avoit des réclamations nombreuses contre le principal ou les professeurs; toutes ces choses ne sont pas de vaines garanties de succès. Le principal répond de ses professeurs; le maire, le conseil municipal répondent du principal. Pour les institutions ecclésiastiques, l'évêque, son conseil, tout le clergé d'un diocèse sont en quelque sorte solidaires de leur bonne direction. Mais, une fois qu'un individu aura obtenu un certificat de moralité et un brevet de capacité, quel intérêt peuvent avoir un maire et un jury d'examen à s'occuper de lui? Ils n'en ont aucun; et il n'y aura qu'un scandale intolérable qui puisse exciter leur sollicitude et appeler la sévérité d'un ministre ou les peines infligées par les tribunaux. Supposons maintenant que pour exciter l'émulation entre ces divers établissements, l'université ouvre tous les ans un concours et admette dans des collèges soutenus par les fonds de l'état, les élèves qui auront donné des preuves non équivoques de capacité; quel moyen infailible d'entretenir une louable émulation entre toutes les écoles communales, départementales et ecclésiastiques, et de faire entrer dans les collèges royaux l'élite de la jeunesse française!

Au lieu de cela, les sollicitations, l'intrigue, le crédit des députés en forcent la porte en faveur des enfans dont rien ne garantit les talens. Trois ou quatre cents élèves admis tous les ans au concours dans une classe de rhétorique, et autant dans une classe

de philosophie, auroient suffi pour donner à la France, sinon le meilleur système d'éducation, du moins les études les plus fortes. Pourquoi un projet si simple n'a-t-il pas été adopté? L'Université n'y auroit elle pas trouvé plus de gloire? Oui, sans doute, mais elle auroit palpé moins d'écus. Elle auroit prélevé la dime des talens, mais elle n'auroit pas reçu celle que les pères de famille lui paient en espèces sonnantes. Dans un siècle aussi positif que le nôtre on a dit : *Virtus et gloria post nummos*. Et puis, que faire de tous ces professeurs, censeurs, proviseurs, maîtres d'étude qui forment le corps fort peu cohérent de l'Université? Plus confians dans leur réputation, ils auroient compté sur le suffrage de l'état, des départemens et des communes; plus conséquens avec leurs opinions politiques, ils auroient applaudi à un projet qui renfermoit une grande liberté; ils auroient demandé à subir l'épreuve de ces élections, où l'absence de passions politiques assuroit des choix plus sages et plus indépendans.

Mais rien de tout cela ne sera admis; au lieu de quatre ou cinq collèges royaux, nous en aurons quatre-vingts; au lieu d'un petit nombre d'inspecteurs ou d'examineurs, nous conserverons nos recteurs, notre conseil royal, nos inspecteurs d'Académies, un personnel nombreux de proviseurs, de censeurs et de professeurs; enfin, à la place d'une grande économie, nous payerons la rétribution universitaire. On nous trouvera bien téméraires d'usurper ici une sorte d'initiative. Mais nous usons de notre droit. Si ces idées étoient goûtées, pourquoi n'en feroit-on pas l'objet d'une pétition? On en a présenté sans doute de moins raisonna-

bles. Ce n'est pas du reste le défaut d'un assentiment assez général qui peut lui manquer, c'est la timidité de ses approbateurs, c'est la crainte qu'ils éprouveront de ne pas réussir; sentiment qui fait échouer toutes les bonnes causes. Quoi qu'il en soit de nos réflexions, elles serviront toujours à prouver qu'il est possible d'obtenir toutes les garanties que réclame l'intérêt de la société, sans asservir les petits-séminaires. Nous venons de le prouver en indiquant un moyen fort simple; nous allons l'établir d'une autre manière en discutant le projet de loi tel que l'a présenté la commission.

(La suite au numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté ayant voulu aller vénérer l'image miraculeuse de la sainte Vierge, exposée à Sainte-Marie-Majeure, s'y rendit en procession le 1^{er} septembre, en récitant des prières. Elle partit le soir du palais Quirinal, précédée des chœurs pontificaux, des chapelains et des camériers. M. di Pietro, auditeur de Rote, portoit la croix papale. Les cardinaux, en habit violet, marchaient devant Sa Sainteté, qui avoit à ses côtés les prélats Fieschi, majordome, et Massimo, maître de la chambre. M. l'aumônier et M. le sacristie suivoient la procession. La garde noble avec son état-major étoit près du Saint-Père, et la garde suisse faisoit la haie. On entra dans cet ordre dans la basilique, où Sa Sainteté fut reçue par M. Zacchia, vicaire de la basilique, à la tête du chapitre et du clergé. Le Saint-Père étant arrivé à l'autel papal, les chapelains-chœurs pontificaux entonnèrent les litanies de la sainte Vierge, qui furent terminées par les prières prescrites. Un grand nombre de fidèles prirent part à cet acte de piété.

Le samedi 3, Sa Sainteté a voulu célébrer la messe devant l'image miraculeuse exposée dans la même église. Elle fit ordonner aux gardes nobles de laisser approcher tous les fidèles qui désireoient communier de sa main. On a vu dans cette circonstance approcher de la sainte table des seigneurs et beaucoup d'individus de toutes les classes, sans excepter la dernière selon le monde, mais dans laquelle il s'en trouvera peut-être plusieurs qui appartiendront à la première classe dans la hiérarchie céleste. C'étoit un spectacle fort imposant que cette grande réunion. Le Saint-Père étoit ému jusqu'à répandre des larmes, en se voyant au milieu de cette foule de pieux chrétiens, et ceux-ci pleuroient également d'attendrissement en recevant le pain céleste des mains du vicaire de Jésus-Christ. C'étoit bien là une image de la communion parfaite entre le chef et sa grande famille. Les gardes ayant été éloignés, le Saint-Père n'étoit gardé que par ses sujets, mais par de véritables chrétiens.

Le 30 août est arrivé de Rome à Ancône le nouveau délégué apostolique, M. Asquini; accompagné de médecins. Le prélat a établi un comité de santé publique qu'il présidera. L'évêque d'Ancône, M. le cardinal Nembrini, s'occupe de former une caisse de secours en faveur des pauvres cholériques, pour lesquels Son Eminence a déjà fait une généreuse offrande. Le 30 août, on a fait deux processions; près de mille dames se sont rendues déchaussées, et un cierge à la main, à Notre-Dame de Saint-Cyriaque pour implorer son secours, et obtenir la cessation du fléau. Cette madone est la même sur laquelle on a publié tant de choses étonnantes en 1796. Le bulletin officiel de la maladie des 17 au 31 août porte 300 cas, 141 morts, 25 guéris, et 144 en traitement. Des 300 cas, 119 et 56 morts avoient eu lieu dans les divers quartiers de la ville; 59 cas et 26 morts

à l'hôpital militaire, 20 cas et 10 morts à la Darsène; enfin, 72 cas et 37 morts en dehors d'Ancône. Les établissemens publics et les prisons continuoient à être exempts de la maladie.

Une lettre récente annonce un peu d'amélioration.

PARIS. — Au calvaire de Montmartre, la fête de l'Exaltation a été renvoyée au dimanche 18. C'est le jour que commencera l'octave. La grand'messe sera célébrée par M. l'abbé Tresvaux, et le sermon prêché par M. Ferrand de Montcœur; le soir, les stations par M. l'abbé Tresvaux. Tous les jours de l'octave, l'office sera célébré par MM. les curés de Saint-Antoine, d'Ivry, de Vitry, de Charonne, de Clichy, etc. Chaque jour il y aura sermon à onze heures par des ecclésiastiques du diocèse, et les stations par d'autres ecclésiastiques; dans le nombre seront MM. les curés de Saint-Antoine, de Vitry et d'Ivry. Le dimanche 25, l'office par M. l'abbé Despinassous, chanoine de Saint-Denis; le sermon par M. l'abbé La Carrière, et les stations par M. l'abbé Ancelin, curé des Invalides. Le lundi 26, service pour toutes les personnes inhumées à Montmartre.

Nous avons reçu de nouveaux détails sur la retraite ecclésiastique de Versailles. M. l'abbé Dallier prêchoit deux fois par jour. En outre, il donnoit le soir le sujet de méditation en peu de mots, et le développoit le lendemain matin avec beaucoup d'onction. Ses instructions à la fois solides et affectueuses ont touché ses confrères. Les conférences de M. l'évêque ont été remarquables par des détails d'utilité pratique. Le prélat a parlé tour à tour du choix des domestiques, du costume, de la nécessité de la prédication, de l'instruction des enfans, etc. Dans une de ses conférences, il a montré pourquoi la société chrétienne étoit si malade, et il en a assi-

gné les causes dans l'orgueil, la corruption, la demi-science, l'ignorance, la cupidité, l'exagération des idées politiques ; les prêtres doivent combattre, autant qu'il est en eux, ces causes par le bon exemple, par la modestie dans tout l'extérieur, par le désintéressement, la prudence dans les conversations, l'humilité, la modération contre les injustices, etc. Le prélat disoit tous les jours la messe des retraits, et faisoit l'examen de conscience à midi. Il est inutile d'ajouter qu'il prenoit tous ses repas avec ses prêtres. Le renouvellement des promesses cléricales a eu lieu dans la chapelle du séminaire. A la communion, M. l'évêque a adressé à son clergé une allocution pleine d'une tendre piété. Environ quatre-vingt-dix prêtres ont suivi constamment les exercices de la retraite. Après la cérémonie, M. le curé de Magny, doyen des curés du diocèse, a exprimé au prélat les sentimens de respect et de reconnaissance de son clergé. M. le curé de Mantes, au nom de ses confrères, a remercié M. le supérieur du grand-séminaire.

Sur le point de mourir, M. Arbaud, évêque de Gap, plein de zèle pour la sanctification de son clergé, avoit instamment recommandé au supérieur de son séminaire de ne pas omettre les retraites pastorales pendant la vacance du siège. Le prélat avoit porté sa sollicitude jusqu'à désigner lui-même ceux qui devoient remplir ce ministère. Pour se conformer à ses intentions et à l'usage qu'il avoit établi, MM. les vicaires généraux capitulaires ont annoncé deux retraites, afin que tous les prêtres en pussent profiter tour à tour. La première fut ouverte le 30 août, et fut donnée par M. l'abbé Deplace, connu par ses prédications dans les principales villes du royaume ; avec cet accent de foi, cette aine et ce talent qui le distinguent, l'habile et vertueux orateur rappela aux prêtres et la grandeur de leur ministère, et

la sainteté de leurs fonctions, et l'importance de leurs devoirs.

Le dernier jour de la retraite, 7 septembre, au moment où le clergé étoit réuni dans la cathédrale pour la clôture, on apprit que M. l'évêque de Nancy venoit d'arriver à Gap en se rendant à Marseille. A la prière de MM. les vicaires généraux, le prélat voulut bien présider à la cérémonie, qui se termina par une absoute sur la tombe de M. Arbaud. Il témoigna aux prêtres du diocèse, dans une courte, mais vive allocution, combien il étoit heureux de se trouver au milieu d'eux en cette circonstance. Il mêla ses vœux aux leurs, et exprima le vœu qu'un digne successeur fût bientôt donné au prélat qui pteure le diocèse.

Le lendemain, jour de la nativité de la sainte Vierge, M. l'évêque de Nancy officia pontificalement à Notre-Dame du Laus, à deux lieues de Gap, pèlerinage célèbre et fréquenté par les populations des environs ; c'étoit une réunion fort imposante. Aux missionnaires zélés pour la gloire de Marie s'étoient joints les prêtres de la retraite, qui apportoient là leurs vœux et ceux des peuples confiés à leurs soins. Les fidèles se pressoient en grand nombre autour de la table sainte. A la messe, M. Deplace célébra dans un beau discours les grandeurs de Marie, et montra ses droits à notre culte. Le soir, après vêpres, M. l'évêque de Nancy monta en chaire, et, dans une chaleureuse allocution, invita les fidèles à redoubler de dévotion pour la mère de Dieu. On ne sauroit dire l'impression que firent les paroles du pieux prélat sur tous les assistans.

La deuxième retraite pastorale de Gap sera prêchée par M. l'abbé Dufêtre, qui a déjà rendu le même service à tant d'autres diocèses. Cette retraite a dû s'ouvrir le 14 septembre pour finir le 22.

La retraite ecclésiastique vient de se terminer à Lugon pour les prêtres

de ce diocèse. Le clergé vendéen avoit répondu avec le plus vif empressement à l'appel de son évêque. Deux cents prêtres se sont trouvés réunis dans les bâtimens du grand-séminaire de Luçon, et se pressoient autour de leur premier pasteur, qui a suivi lui-même avec une touchante exactitude tous les exercices de la retraite.

Cette retraite, si remarquable sous plus d'un rapport, l'a été aussi par le talent distingué du prédicateur. M. l'abbé Combalot avoit été appelé par M. l'évêque de Luçon pour porter la parole en sa présence et au milieu des prêtres de son diocèse. L'habile prédicateur s'est constamment soutenu à la hauteur de sa noble, mais difficile mission, la connoissance et l'amour de Jésus-Christ dans le prêtre, ont fait le fondement et la principale partie de toutes ses instructions. Des pensées profondes, une élocution facile et brillante, une grande pureté d'expressions, une heureuse facilité à trouver sans efforts, et comme naturellement, le mot propre; des principes sûrs pour la conduite particulière des prêtres et pour celle de leurs troupeaux: voilà ce qui élève M. l'abbé Combalot à une place distinguée entre les prêtres chargés de rappeler à leurs confrères leurs devoirs et leurs obligations.

Le clergé de la religieuse Vendée gardera un profond souvenir de cette retraite, et M. l'abbé Combalot a emporté à son départ tous les regrets des prêtres et des fidèles qui l'ont entendu. *(Article communiqué.)*

La distribution des prix de l'école chrétienne a eu lieu à La Rochelle le lundi 29 août, au milieu d'un grand concours. M. Gon, premier adjoint, et M. Gaboreau, premier vicaire général, présidoient cette touchante cérémonie, en l'absence de M. le maire et de M. l'évêque. Les tableaux, plans et dessins faits par les élèves étoient fort remarquables, et ont fixé l'attention des nombreux spectateurs. L'école des Frères de

l'École chrétienne compte à La Rochelle quatre cents enfans et davantage, et a le rang d'école communale. On regrette que le conseil municipal ne donne aux Frères que 500 f. avec le logement. Le surplus est fourni par la charité des habitans, au moyen d'une quête, ressource toujours fort précaire.

Il y a eu dernièrement dans la diète fédérale de la Suisse une longue discussion sur les mesures prises dans quelques cantons contre les couvens. Le 1^{er} septembre on lut à la diète une note officielle de M. l'archevêque de Carthage, nonce en Suisse. Le prélat réclamoit contre les mesures prises par les cantons d'Argovie et de Thurgovie, à l'égard des couvens de leur territoire. Il représentoit que ces mesures étoient contraires à l'art. 12 du pacte fédéral et aux droits des couvens, et demandoit pour ces établissemens, au nom du Saint-Père, la protection qui leur avoit été promise. On lut également des pétitions sur le même objet, après quoi la discussion s'engagea.

Le premier qui prit la parole fut M. Bruggisser, député d'Argovie, le même qui avoit montré tant de zèle l'année dernière, dans l'affaire du serment et des curés. Il n'a pas paru moins véhément dans la discussion sur les couvens. Il a prétendu que c'étoit pour leur avantage qu'on avoit mis les couvens en tutelle, qu'ils ne savoient pas administrer leurs biens, qu'il étoit bon de leur ôter les moyens d'agir sur le peuple, que d'ailleurs la défense de recevoir des novices n'étoit que temporaire, et qu'elle cesseroit lorsqu'on auroit rétabli l'ordre dans les finances. Ces mauvaises raisons furent assaisonnées de plaisanteries.

Le député d'Uri répondit à ce discours. Il dit que la diète ne pouvoit s'empêcher de réclamer contre la violation de l'art. 12 du pacte, que la note du nonce devoit être prise en considération. Tous les catholiques

reconnoissent le Saint-Père pour le chef de l'Eglise, et son nonce ne peut être regardé comme étranger dans un canton catholique. On a parlé de la **mauvaisendirection** des couvens, mais on n'en a donné aucune preuve. Est-ce sur des soupçons vagues qu'on devoit prendre une mesure fort rigoureuse? Les catholiques d'Argovie ont donc eu raison de s'alarmer, et leurs pétitions sont légitimes. Tous les catholiques de Suisse partagent leurs craintes. Il est impossible de ne pas voir où on en veut venir, et le choix de M. Bruggisser pour député, après le discours violent qu'il a prononcé contre les couvens dans le grand-conseil d'Argovie, indique assez l'esprit qui dirige ce canton.

Le député d'Underwald parle dans le même sens, se plaint de la violation du pacte et de l'arrêt de mort prononcé contre les couvens; il prend la défense de ces derniers, et dit que cette mesure générale est injuste et odieuse.

Le député de Fribourg n'a pas reçu de son grand-conseil des instructions suffisantes; cependant il croit pouvoir dire que le canton d'Argovie a été trop vite, et qu'il n'a pas donné de motifs suffisans de ses rigueurs. De plus, le député est d'avis que le nonce du pape ne peut être regardé comme étranger.

Le député de Soleure parle en faveur du décret; il n'est point partisan des couvens, et leur reproche d'avoir apporté leurs griefs à la diète, comme si ce n'étoit pas la marche la plus naturelle. Il dit que les couvens devoient se mettre à la hauteur des lumières. Cette opinion de la part d'un député d'un canton tout catholique a paru un contre-sens.

Le député de Bâle-Campagne pense que la diète est incompétente sur une affaire qui est toute de souveraineté cantonnale.

Le député de Bâle-Ville regarde les couvens comme un appui pour l'Eglise catholique. Le décret d'Argovie

est l'agonie des couvens; il est contraire au pacte, et la diète ne doit point tolérer cette violation. Ce canton, comme on sait, est protestant.

Le député de Schaffouse trouve naturelles les craintes des pétitionnaires, et demanderoit que le conseil d'Argovie rassurât les populations, en promettant formellement de conserver les couvens. Ce canton est aussi protestant.

Le député de Saint-Gall s'attache à la note du nonce, et ne veut pas qu'on en fasse la base de la discussion, attendu que c'est un ministre étranger. Il approuve les mesures prises sur les couvens, et dit qu'on a fait de même en Portugal et en Allemagne.

Le député des Grisons excuse les mesures temporaires prises en Argovie, mais il désire que la suspension pour l'admission des novices dure peu. Si le canton d'Argovie n'agissoit pas franchement dans cette affaire et vouloit supprimer les couvens, les Grisons prendroient volontiers le parti de ceux-ci.

Le député de Vaud parle en chaud protestant; il veut qu'on fasse au nonce une réponse fière. Il trouve très-bien ce qui se passe en Argovie.

Le député de Neuchâtel énumère les vices du décret; cette mesure générale est arbitraire, car les couvens ne sont pas devenus tous subitement de mauvais administrateurs; c'est un coup mortel pour les couvens. De plus, cela va entraîner de grands frais, puisqu'on accorde aux nouveaux administrateurs de gros traitemens aux dépens des couvens. Tout cela est inspiré par les préoccupations politiques.

Les députés d'Argovie essaient de répondre; ils allèguent qu'ils n'ont pas une connoissance officielle des pétitions des couvens, et qu'elles ont été envoyées à la diète dans une forme insolite. Fribourg s'étonne de cette assertion; car il est certain que les pétitions ont été adressées au grand-

conseil d'Argovie, en le prévenant que, s'il n'y faisoit droit, on invoqueroit la protection de la diète.

On va aux voix ; ici l'on se partage. Les uns demandent l'ordre du jour, les autres la révocation du décret, d'autres la suspension de la mesure pour les novices. Comme on ne sauroit arriver à une majorité, trois cantons, Schwytz, Uri et Underwald se réservent de demander la convocation d'une diète extraordinaire, pour calmer les craintes des catholiques et fixer le sort des couvens.

Alors le débat s'établit sur la note du nonce. Zurich et Lucerne sont de l'avis de Saint-Gall ; ce dernier député est M. Amrhyn, grand promoteur de toutes les mesures hostiles à l'Eglise. Le député d'Underwald, M. Spichtig, lui répond : Uri et Schwytz adhèrent à ce qu'a dit ce dernier. Ces trois petits cantons sont cause commune contre le parti anticatholique. Schaffouse s'étonne que des catholiques aient tant de peine à se rendre aux conseils de celui qu'ils vénèrent comme chef de l'Eglise. On ne peut encore parvenir sur cet objet à un résultat définitif.

Enfin, on arrive aux pétitions. Le député d'Argovie y trouve une tendance dangereuse et un ferment de révolte. Il espère que les cantons n'encourageront pas l'anarchie. Il proteste d'ailleurs pour la souveraineté cantonnale. Soleure l'appuie. On met aux voix l'ordre du jour sur les pétitions, mais on ne peut pas plus s'entendre sur ce point que sur les deux autres. Bel argument en faveur des assemblées délibérantes ! Mais le parti anti-catholique l'a emporté par le fait, pui-que les choses vont rester en Argovie sur le pied où les nouveaux décrets les ont mises.

Zug et le Valais s'étant joints à Schwytz et aux deux autres cantons forestiers pour la convocation d'une diète extraordinaire à laquelle on soumettroit l'affaire des couvens, il est probable que cette convocation aura lieu, le pacte fédéral portant

que la demande de cinq cantons suffit pour faire assembler la diète.

La dévotion à sainte Philomène se répand sur tous les points du royaume de Naples. A Ischia, île sur les côtes de la terre de Labour, M. Amante, évêque, a contribué avec zèle à répandre cette dévotion. Il a fait construire dans la cathédrale un autel de marbre en l'honneur de la sainte, et y a fait placer sa statue. La fête de la sainte a été célébrée avec beaucoup de pompe au mois de juillet. La cathédrale avoit été richement décorée, et dans un *triduum* trois paucyriques ont été prononcés successivement. La statue de la sainte a été portée processionnellement au milieu d'un grand concours ; les confréries, les corps religieux, le chapitre et le prélat accompagnoient la statue. On étoit venu de loin, et même de Naples, prendre part à la cérémonie. Des pavillons et des autels avoient été dressés sur la route pour recevoir la statue. Malgré la foule, rien n'a troublé la cérémonie. La ville a été illuminée pendant trois jours, et on a fait des décharges d'artillerie et tiré un feu d'artifice. Pendant la procession, les bâtimens qui étoient en rade s'étoient pavoisés et ont fait des salves en signe de réjouissance, et ils illuminèrent pendant la nuit.

POLITIQUE.

• Le nouveau ministère osera-t-il se présenter devant la chambre actuelle des députés ? Ignore-t-il jusqu'à quel point elle lui est antipathique ; et peut-il avoir oublié si vite combien cette chambre s'est montrée hostile aux doctrinaires sous le ministère de M. Thiers. Tels sont les soucis de la plupart des journaux, qui cherchent à prévoir de quelle manière les choses se passeront à la prochaine session. Puisqu'ils sont curieux de le savoir, nous osons prendre sur nous de le leur dire fort exactement.

Cette chambre des députés qui leur fait tant de peur pour le ministère du

6 septembre, n'est pas aussi terrible qu'elle leur en a l'air. Jusqu'à présent elle a fort bien vécu avec tout le monde, et elle n'a donné à personne le droit de la soupçonner comme on fait de vouloir mal vivre avec qui que ce soit. A la vérité, au mois de février dernier, on l'a vue passer fort légèrement du camp des doctrinaires dans celui du tiers-parti. Mais c'est là précisément ce qui fait le beau côté de ses mœurs accommodantes. Cela veut dire qu'elle en offre autant à tous les ministères qui pourront se succéder, sans distinction aucune des personnes et des nuances politiques; et qu'elle leur appartient par tous les cheveux de sa tête. Soyez avec elle du 13 mars, du 11 octobre, du 22 février ou du 6 septembre, c'est à quoi elle ne regarde point, pourvu que cela s'appelle dispensateur des fonctions publiques, distributeur du budget, et maître de la maison. Que ce maître soit M. de Broglie, M. Thiers, M. Molé ou M. Guizot, le nom ne fait rien à l'affaire; et chacun d'eux sait sur qui compter.

Aussi pouvons-nous dire que nous avons de ce côté là un souci de moins que les autres journaux. Ils plaignent M. Guizot d'avoir affaire à une chambre de députés qui, dans la dernière session, s'est séparée avec éclat des doctrinaires, pour embrasser le parti de M. Thiers. Eh bien, cela ne nous cause pas la moindre inquiétude pour le nouveau ministère; tant nous sommes sûrs de la fidélité de la chambre des députés pour tous les représentants du pouvoir. Laissez donc faire M. Guizot; il en sait plus que vous, et il a raison d'être tranquille; car, bien certainement, c'est à sa confiance, et non à vos craintes, que l'événement et les fonctionnaires publics répondront.

Les Lacédémoniens ne connoissoient rien de meilleur pour enseigner la sobriété à leurs enfans, que d'enivrer des esclaves et de les leur faire voir dans cet état. Peut-être bien aussi que, de notre temps, le meilleur remède contre l'inva-

sion de l'esprit républicain seroit de le montrer dans ses délires et ses fureurs.

Commençons par la république-modèle des Etats-Unis; car c'est toujours à celle-là que les révolutionnaires des autres pays en appellent quand ils veulent paroître modérés, et se rendre séduisans. Eh bien, la république-modèle vient de donner des exemples de désordre et d'anarchie qui feroient envier le sort des sujets de Constantinople et de Maroc. Là le peuple se livre impudiquement à des transports de frénésie qui font trembler à la fois pour la liberté, pour la sûreté individuelle et la propriété. Non-seulement il lui faut des esclaves, ce qui n'est déjà pas très-honnête pour des prédicateurs de philanthropie et d'égalité; mais il tue, sans autre forme de procès, ceux qui n'en veulent pas; il règle lui-même sa justice, se fait exécuteur des hautes-œuvres, juge et bourreau. Au moment où nous parlons, les scènes de violence et de mort de l'année dernière se renouvellent entre les partisans et les adversaires de l'esclavage. Les plus forts pillent, massacrent ou pendent les autres en place publique, et il se trouve des magistrats pour approuver officiellement du haut de leurs sièges, cette forme d'exécution, pour proclamer que telle est la justice du pays, et que le peuple fait bien.

Si vous passez à celle des Treize Cantons suisses, vous trouvez cette dernière également pleine d'orages religieux et politiques. C'est sur elle que tous les perturbateurs du dehors jettent les yeux pour y chercher un point d'appui, pour s'en faire un foyer de troubles et d'intrigues, nous dirions presque pour affiler leurs couteaux.

Voyez ensuite deux autres républiques qui ne sont encore qu'en germe au-delà et en-deça des Pyrénées, mais dont les noyaux suffisent déjà pour porter la perturbation et l'effroi au sein des sociétés où leur esprit souffle. Puis dites ce que vous pensez de l'avenir prochain du pays dont les tendances révolutionnaires vous précipitent et vous entraînent vers cette destination.

PARIS, 16 SEPTEMBRE.

On assure, dit le *Journal des Débats*, que M. Hébert, membre de la chambre des députés et procureur général près la cour royale de Metz, est nommé procureur général à Paris, en remplacement de M. Martin (du Nord). Alors ce dernier auroit accepté le ministère des travaux publics, que la même feuille a dit lui avoir été offert.

— M. Molé, entièrement rétabli de son indisposition, est allé occuper l'hôtel du ministère des affaires étrangères.

— M. de Rémusat, nommé sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur, est arrivé à Paris.

— M. de Mallevall quitte, dit-on, le secrétariat de la préfecture de police.

— Le bruit a couru que le comte Septime de Latour-Maubourg, ministre à Bruxelles, étoit envoyé à Madrid. On a dit aussi que le général Alava, ambassadeur d'Espagne, étoit remplacé à Paris par un simple ministre plénipotentiaire.

— Le registre des réclamations ouvert à la préfecture de la Seine, conformément à la loi électorale, sera clos le 30 septembre à minuit.

— Le ministre de l'intérieur vient de confier à M. Paul Delaroché la peinture du mur circulaire du grand amphithéâtre de l'Ecole des Beaux Arts, offrant un développement de 75 pieds sur 10 de hauteur.

— M. Horace Vernet est de retour de Saint-Pétersbourg.

— On annonce la prochaine arrivée de M. Dupin à Paris.

— M. le comte Grabewski, ancien aide-de-camp du duc de Lancun, mort révolutionnairement pendant la terreur, est mort ces jours-ci.

— M. le baron Fain, intendant général honoraire de la liste civile et premier secrétaire du cabinet de Louis-Philippe, est mort mercredi. Il étoit âgé de 58 ans.

— Un ouvrier, nommé Boito, fut arrêté, en avril 1834, revêtu de l'uniforme de l'artillerie licenciée de la garde na-

tionale. Aucune autre charge ne s'élevant contre lui, la cour des pairs se déclara incompétente alors à son égard et le renvoya devant la police correctionnelle pour simple délit de port d'un uniforme qui ne lui appartenoit pas. C'est seulement hier que Boito a comparu devant le tribunal, qui l'a condamné à huit jours de prison.

— La police de sûreté arrêta, il y a peu de jours, le nommé Berthault, réclusionnaire, prévenu de plusieurs vols. Avant hier Berthault fut conduit chez le juge d'instruction pour être interrogé. Après l'interrogatoire, il se débarrassa par un croc-en-jambe du gendarme qui le conduisoit, et prit la fuite dans la cour du Harlay; mais, aux cris poussés par les témoins de cette scène, Berthault ne tarda pas à être arrêté dans la rue du Marché-Neuf.

— On voloit depuis deux mois des réverbères pendant la nuit, dans différens quartiers isolés, sans qu'on pût découvrir les coupables. Enfin, avant-hier, on a arrêté un homme porteur d'une fausse clé qui ouvroit facilement les serrures de garde de plusieurs réverbères. Cet homme est un ferblantier.

— Un ronde de nuit faite sur les bateaux de charbons vient d'amener l'arrestation de plusieurs vagabonds.

— Voici la liste des régimens qui sont en garnison aux environs de Paris, dans un rayon de 20 à 25 lieues :

Versailles : 2 régimens d'infanterie de ligne, 2^e cuirassier, 11^e dragons; Rambouillet, 6^e chasseurs; Chartres, 1^{er} régiment de chasseurs; Vendôme, 1^{er} hussards; Orléans, 33^e de ligne; Fontainebleau, 4^e hussards; Melun, 1^{er} dragons; Provins, 7^e chasseurs; Meaux, 5^e chasseurs; Beauvais, 8^e chasseurs; Saint-Germain, 1^{er} chasseurs. Total, 14 régimens.

— M. le baron de la Bergerie, ancien préfet du département de l'Yonne, vient de mourir à Paris.

— Le préfet de police vient d'ordonner le curage de la rivière de Bièvre; la salubrité du faubourg Saint-Marceau y gagnera; car cette rivière est pour ce

faubourg ce qu'est pour le cinquième arrondissement la voirie de Montfaucon.

— M. Dussumier, cet intrépide voyageur de Bordeaux, qui depuis 10 ans a enrichi la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle de tant d'animaux des Moluques, de l'Inde et du Cap, vient encore de lui envoyer, 1° une lionne des rives orientales de l'Indus, d'autant plus précieuse, qu'on ignore si les lions du midi de l'Asie appartiennent à la même espèce que les lions d'Afrique; 2° une grande espèce de chat, voisine de la panthère par les taches noires dont son pelage jaunâtre est couvert, et que M. Dussumier croit être l'once de Buffon, dont beaucoup de naturalistes ont contesté l'existence; 3° un sanglier mâle de la côte de Malabar; 4° une antilope à quatre cornes, mâle, et trois femelles, espèce qui n'a jamais été vue en Europe; 5° l'antilope du Cap, que les Hollandais nomment duikenbock (chèvre plongeante), à cause de la manière dont elle bondit; 6° un muntjack mâle avec sa femelle, espèce singulière de cerf, armée de défenses comme les chevrotins; 7° un cerf cochon mâle et sa femelle; 8° deux espèces de macaques; 9° deux espèces de mangoustes; et 10° deux variétés de moutons, l'un de Cutch, et l'autre de Bombay.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'Echo de la Frontière dit que des ouvriers occupés à extraire des pierres sur le territoire de Doulers (Nord) ont découvert un aqueduc romain assez bien conservé.

— M. Bruneau de Beaumits, président honoraire de la cour de Douai, et ancien membre des assemblées législatives, vient de mourir à Cambrai dans un âge avancé.

— Toutes les armes réunies au camp de Compiègne ont dû commencer aujourd'hui les manœuvres.

— Pour favoriser l'industrie chevaline de la Meuse, le ministère de la guerre a décidé que les quatre régimens de cavalerie en garnison dans ce département se procureroient, par voie d'achats directs,

des propriétaires éleveurs de la Meuse, chacun douze chevaux de remonte.

— La *Sentinelles de la Meuse* propose de mettre un impôt sur les chiens.

— Le duc de Choiseul ayant renoncé à faire partie des membres du conseil général des Vosges, M. de Marmier, son petit-fils, vient d'être élu à sa place.

— La coalition des ouvriers maçons de Nantes, qu'on croyoit dissoute, donne encore des inquiétudes aux autorités de cette ville. Dans la nuit du 13 au 14, la garde nationale a été obligée de faire des patrouilles extraordinaires. On craignoit que d'autres corps de métiers ne vissent se joindre aux mécontents.

— Le conseil-général de la Loire-Inférieure a blâmé assez sévèrement le préfet, M. Maurice Duval, qui, à ce qu'il paroit, a fait pendant plusieurs années diverses dépenses en dehors des crédits alloués. Voici comme le rapporteur a résumé les longs débats qui ont eu lieu : « Un perpétuel sentiment de défiance existe du conseil au préfet, cause unique des dissentimens qui ont parfois éclaté; il est temps que cet état de choses ait un terme. »

— On lit dans le *Réparateur* que M. Thiers a traversé Lyon dans la nuit de samedi à dimanche, se rendant en Italie.

— Le 13 au matin, Dufavel étoit encore dans son horrible prison. Un éboulement survenu la veille avoit retardé sa délivrance et nécessité de nouvelles précautions. Comme on n'étoit plus qu'à 18 pouces de cet infortuné, et qu'on alloit placer le dernier cadre de la galerie, tout faisoit croire que le soir, ou au commencement de la nuit, il seroit rendu à sa famille. Depuis 14 jours, Dufavel est ainsi prisonnier; son courage ne s'est trouvé qu'un seul instant abattu; il avoit cru que les ouvriers du génie l'avoient abandonné, parce que, occupés à ramasser avec précaution le sable de l'éboulement du 12, il avoit cessé de les entendre frapper. Le 13 au matin, il a ressenti des frissons, mais il avoit tout son courage et toute sa résignation. L'intérêt qu'on lui porte à

Champvert est vivement partagé par tous les habitans de Lyon.

— *L'Ami de la Religion* annonçoit ces jours derniers, d'après les autres journaux, qu'un officier retraité, demeurant à Saintes, atteint de létargie, avoit été inhumé, et qu'au moment de la dernière décharge de mousqueterie il étoit sorti de son profond sommeil. Voici le fait : M. Bureau, officier en retraite, étant mort de la suite d'une infiltration ou hydropisie, fut porté à l'église Saint-Pierre, sa paroisse, et le service funèbre y fut célébré. Un des amis du défunt, M. de Villedon, aussi officier en retraite, et perclus de tous ses membres, voulut rendre à son ami un dernier devoir, et accompagner sa dépouille mortelle. Il se fit donc porter dans un fauteuil à l'église et assista aux obsèques, puis se fit reporter de la même manière à la maison où le défunt prenoit sa pension. Il trouva tout naturel de se tenir le reste du jour à la porte, tout enveloppé qu'il étoit de la tête aux pieds. Le temps étoit beau, et les promeneurs étoient en grand nombre sur le Cours où descendent toutes les voitures. On aperçut le malade à la place même qu'occupoit auparavant le défunt. Les enfans commencèrent les premiers et dirent que M. Bureau étoit ressuscité. Cette parole passa de bouche en bouche, et quelque correspondant du journal de Marennes, ami du merveilleux, qui se trouvoit sans doute du nombre des promeneurs, se sera empressé d'en écrire au rédacteur. Voilà toute l'histoire.

— La diligence de Saint-Flour à Clermont a versé le 7 près le pont du faubourg de Saint-Flour. Plusieurs voyageurs ont reçu de fortes contusions.

— D'après le *Courrier de la Limagne*, le tonnerre est tombé le 5 septembre dans le canton de Pont-Gibaud (Puy-de-Dôme) sur un troupeau de moutons, et a tué 98 de ces animaux.

— D'après la même feuille, la foudre est encore tombée le 4 dans le département du Puy-de-Dôme, sur la commune de Tralaigues, et a tué un jeune homme. Louis Girounet, devant la porte de l'é-

glise, à l'issue des vêpres. Le même coup de tonnerre renversa aussi dix personnes qui étoient auprès de ce malheureux ; mais avec de prompts secours, on les ramena bientôt à la vie.

— M. Emmanuel Taxil, vice-président du tribunal de Marseille, qui vient de mourir, étoit né à Ampus, en Provence, d'une famille honorable ; il fit ses études à Sorèze et son droit à Paris. Dans sa jeunesse il cultiva la littérature, et donna quelques articles au *Publiciste*. Après un séjour de plusieurs années dans la capitale, il fut nommé procureur du roi à Castellane, puis à Tarascon. Nommé conseiller à la cour royale d'Aix, il refusa, et accepta la place de procureur du roi à Marseille. On sait quelle guerre acharnée les libéraux firent en 1850 à tous les fonctionnaires amovibles, et même quelquefois à ceux qui ne l'étoient pas. M. Taxil, quoique fort modéré dans ses opinions, fut remplacé, mais l'estime publique ne permit pas de le laisser sans fonctions. Il devint vice-président du tribunal. L'urbanité de ses mœurs, son intégrité sévère, ses sentimens élevés lui avoient concilié la bienveillance et la considération générale. La grande pensée de l'éternité a occupé les derniers jours de sa vie. Il demandoit à ceux qui l'entouroient des paroles de foi et d'espérance. Il est mort le 6 septembre au soir. La *Gazette du Midi* lui a consacré un article dont celui-ci est extrait.

— On mande de Bordeaux que le 12 une barque montée par trois jeunes gens qui pêchoient, s'étant trouvée sur le passage d'un bateau à vapeur allant à Marmande, a été submergée, et que les trois jeunes gens ont péri.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A la date du 7, l'état de Madrid n'offroit rien de plus rassurant pour la régente constitutionnelle et son gouvernement ; l'argent étoit rare dans la ville, et plus encore dans les caisses publiques, et les habitans comme les provinces ne sembloient pas disposés à faire honneur à

l'emprunt forcé de 200 millions de réaux qui une fois payés seroient bientôt dilapidés. Le désordre continuoit aussi dans l'armée.

La *Gazette de Madrid* du 7, journal officiel de la révolution, contient un article fort maladroît et passablement brusque, sans doute imposé à M. Calatrava par les patriotes. Il dément, malgré les faits, toutes les nouvelles d'Espagne qui ont été données par les journaux français depuis les événemens de la Grandja, et n'épargne pas même notre inoffensif *Moniteur* qui, avant de parler, aura sans doute entendu bien des témoignages. A en croire la *Gazette de Madrid*, la régente est fort heureuse, le peuple fort satisfait, il n'y a pas eu de meurtres. on n'inquiète personne, et la bannière constitutionnelle fait le bonheur de tous. Il est fâcheux qu'on ait à opposer à ce langage impudent les meurtres de Quésada et de tant d'autres, les recherches faites par les révolutionnaires pour trouver Isturitz et ses collègues, la polémique furibonde des journaux de Madrid, et enfin les nombreuses émigrations de la capitale que la révolution a cru devoir arrêter en demandant à chaque individu qui veut s'absenter une caution. Pour les désordres qui désorganisent l'armée, ils sont, il nous semble, assez attestés par tous les officiers qui sont obligés d'aller demander leur sûreté à des terres étrangères.

— On a fait signer le 5 par la régente constitutionnelle une ordonnance qui règle la répartition de l'emprunt forcé entre les provinces.

— Le général Alvarez est nommé capitaine-général de la Vieille-Castille, en remplacement du général Manso, dont les révolutionnaires demandent la mise en jugement, parce qu'il n'a pu s'opposer aux savantes marches de Gomez.

— On parle encore du retour de M. Mendizabal au ministère. Cet homme qui s'est montré peu capable dans des temps meilleurs ne pourra rien pour le salut de l'Espagne.

— L'*Eco del Comercio*, qui appartient aux patriotes purs, conseille au ministre

de la guerre, s'il a besoin d'argent pour soutenir la lutte contre Charles V, de faire main-basse sur la propriété. Il est sous-entendu que Son Excellence ne touchera pas aux biens de ceux qui lui donnent un si généreux conseil.

— Le brigadier Alaix, qui commande depuis quelque temps la division du général Espartero, a écrit au ministre de la guerre, pour lui rappeler que déjà il avoit demandé des souliers pour ses soldats qui depuis long temps manquent de tout, et refusent maintenant de marcher contre Gomez.

— Un journal de la frontière annonce la mort d'Espartero à Sesma.

— Les pauvres christinos se donnent beaucoup de mal à la poursuite de Gomez, de Quillez, de don Basilio Garcia, de Cabrera, et ne peuvent les joindre, pas même les apercevoir; ce qui prouve que les carlistes sont très-bien informés de leurs mouvemens par les habitans des campagnes, et que le prétendant a pour lui l'immense majorité des populations.

— Lopez qu'on avoit dit tué a été fait prisonnier par Gomez. Un grand nombre d'officiers et de soldats ont été aussi obligés de se rendre à ce général.

— Les juntas des provinces continuent à marcher en dehors du gouvernement de Madrid. La junte de Cadix, loin d'être dissoute comme on la dit, a pris un arrêté commercial de la plus haute importance, en date du 2 septembre; cette disposition tend à rendre la junte de Malaga responsable du préjudice causé au commerce de Cadix par l'autorisation qu'elle avoit donnée pour l'importation des produits étrangers moyennant les droits les plus modiques.

— La junte de Grenade, renversée le 26 août, a repris ses fonctions le 31. Ainsi le pouvoir de la régente constitutionnelle est encore une fois méconnu dans cette ville. On ne connoît pas les détails, mais il est probable que cet événement aura eu lieu à la suite de grands désordres.

Si nous en croyons plusieurs feuilles

du matin, le voyage du roi des Belges en Angleterre se rattacherait à un mariage projeté entre son neveu le prince de Saxe-Cobourg et la princesse Victoria.

— Un pigeon voyageur, lancé de Paris dimanche à huit heures un quart du matin, étoit arrivé à Bruxelles quelques minutes avant deux heures. Ainsi, malgré le mauvais temps, ayant le vent contraire, il a fourni sa carrière en moins de cinq heures trois quarts.

— M. Girod de l'Ain, pair de France, est arrivé à Bruxelles.

— Le gouverneur de la province du Brabant vient de rappeler aux administrations des communes et aux commissions provinciales les mesures à prendre pour poursuivre les charlatans et les empiriques. C'est une rude besogne, et peu facile en plus d'un pays, que d'avoir à poursuivre aujourd'hui les charlatans.

— Un journal d'Anvers nous apprend que lors de l'installation de la régence, cinq conseillers ont donné leur démission.

— M. Charles Evans, banquier de Manchester, vient de faire faillite. Ses dettes, surtout vis-à-vis de petits négociants, s'élèvent à 1 million 500,000 fr.

— Un ballon de 157 pieds de circonférence et d'une hauteur de 80 pieds, en y comprenant la nacelle qui contenoit neuf individus, a été lancé avec succès à Londres, le 9 septembre. Le *Standard* dit qu'il a fallu 127 millions de vers à soie pour produire la quantité de soie employée à la confectionner.

— M. Isturitz, l'ex-ministre d'Espagne, est actuellement à Londres.

— On vient de fondre avec un succès complet, à Onate, un mortier du poids de vingt quintaux, comportant une charge de 25 livres de poudre. On dit qu'il est destiné aux batteries élevées devant Saint-Sébastien.

— La diète fédérale n'a rien terminé. Aucune majorité ne s'est formée sur les propositions de la commission, qui tendoit à renvoyer l'affaire Conseil au directoire fédéral, pour les pièces être mises sous les yeux du gouvernement

français. Si dans quinze jours il n'y a pas de majorité pour les conclusions, le vort pourra faire ce qu'il jugera convenable. Ainsi, cette affaire qui a fait tant de bruit, n'aura eu d'autres résultats que d'avoir mis au jour des sympathies révolutionnaires.

— M. de Torcuo est parvenu à quitter Madrid.

— La bourse d'hier a été fort agitée. On y parloit de l'entrée de Cabrera à Valence et de la prise de Madrid par Gomez. Il paroît que ces bruits, qui n'ont trouvé aucun crédit aujourd'hui, avoient été propagés pour le compte d'avidés spéculateurs.

— Le *Moniteur* et le *Journal de Paris* ne contenoient hier aucune nouvelle d'Espagne. Ces feuilles gardent encore le silence aujourd'hui.

— Le choléra fait de grands ravages à Ancône, et principalement dans les classes pauvres. Cependant il paroît que nos soldats n'ont pas été épargnés; le *Journal de Paris* dit ce soir que leur énergie et le dévouement paternel avec lequel ils se prêtent secours les uns aux autres ont combattu avec succès les ravages de l'épidémie. Nos troupes ont abandonné spontanément une journée de leur solde pour secourir les indigens de la ville atteints du choléra.

— L'empereur de Russie vient d'approuver le projet pour l'établissement d'une imprimerie à Tiflis et la publication d'une gazette provinciale qui portera le nom de *Gazette Transcaucasienne*.

— L'empereur de Russie étoit à Moscou le 22 août.

— Un journal assure que l'empereur Nicolas a dû arriver à Prague le 8.

— On a calculé que les canaux établis dans les Etats-Unis offrent tous, pris ensemble, une étendue de 5,000 milles, répartis dans la proportion suivante: 678 dans l'état de New-York, 817 dans la Pensylvanie, 516 dans l'Ohio, 340 dans le Maryland et la Pensylvanie, 100 dans le New-Jersey, 100 dans la Louisiane et 100 dans la Caroline du Sud.

LA RELIGION MÉDITÉE, à l'usage des personnes qui cherchent Dieu dans la simplicité de leur cœur; par M. l'abbé Rohrbacher.

M. l'abbé Rohrbacher, le même qui avoit pris part autrefois à d'ardentes controverses, et qui a publié depuis des déclarations fort édifiantes, a composé une suite de méditations sur tout l'ensemble de la religion, et pour tous les jours de l'année. Voici le plan qu'il a suivi. Depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à Noël, il considère les principaux faits et les principaux personnages de l'ancien testament qui prédisent ou figurent J. C. Depuis Noël jusqu'à l'Ascension, il rappelle les leçons et les exemples que nous offre la vie du Sauveur. Depuis l'Ascension jusqu'à l'Avent, il s'occupe des dons du Saint-Esprit, des premières prédications de l'Évangile, de la communion, des grands faits de l'histoire de l'Église, des vertus des saints, et enfin du jugement dernier.

Ainsi, l'auteur a fait entrer successivement dans son cadre l'histoire de la religion, la vie de son divin fondateur, les principaux dogmes et les principales pratiques du chrétien. L'ouvrage est écrit avec beaucoup de simplicité, et comme il convient à des méditations destinées au commun des fidèles. L'auteur parle assez souvent d'une congrégation; c'est que son travail a été fait, dans l'origine, pour les Frères de l'Instruction chrétienne établis en Bretagne, dont il étoit directeur. Mais les réflexions qu'il leur suggère peu-

vent convenir aux personnes de toutes les conditions qui veulent vivre dans la piété.

Nous n'avons remarqué dans l'ouvrage ni esprit de contention, ni rien qui rappelât d'anciennes disputes. L'auteur paroit s'occuper uniquement de son objet, qui est d'instruire et d'édifier, de porter les chrétiens à la vertu, de les attacher à la religion et à l'Église, de les exciter à travailler à leur propre sanctification. Nous ne lui reprocherons point quelques expressions un peu familières qui ne paroissent point déplacées dans un ouvrage où le style est ce qui doit occuper le moins. (Voir aux annonces.)

Le Génat, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 sept.	106 f. 25	
QUATRE p. 070 j. de sept.	— 000 fr. 00	
TROIS p. 070, j. de juin.	— 79 f. 55	
Quatre 172 p. 070, j. de sept.	000 fr 00	
Act. de la Banque	0000 f. 00	
Empr. national.	000 f. 00	
Bons du Trésor.	0 070	
Rente de la Ville de Paris.	000 00	
Obl. de la Ville de Paris.	1210 f. 00	
Emp. 1832, j. du 22 mars	000 f. 00	
Quatre Can.,	1230 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth	760 f. 00	Empr. r. d'Esp. 0070 0
R. de Napl.	097. 55	R. p. d'Esp. 00 f. 070
Emp. rom.	103 f. 070	Empr. Belge. 103 fr.
Cortes,	00 fr. 070	Empr. d'Haiti. 370 f.
R. d'Esp.	3 p. 00 070.	Empr. grec... 0000.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

LA RELIGION MÉDITÉE,

A L'USAGE

DES PERSONNES QUI CHERCHENT DIEU DANS LA SIMPLICITÉ
DE LEUR COEUR,

EN PARTICULIER DE CELLES QUI SE DÉVOUENT A L'ÉDUCATION DES ENFANS ;

PAR L'ABBÉ ROHRBACHER.

2 Volumes in-12. — Prix. 4 fr.

Chez GAI ME, rue du Pot-de-Fer. — Et à Nancy, chez VIDART:

1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

RÉFLEXIONS

EN LA CIRCULAIRE DU MINISTRE DU 18 JUILLET, ET SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Deuxième article.

La mission du législateur est si grave, si élevée, ses erreurs ont des conséquences si funestes, surtout quand il est appelé à régler un de ces grands intérêts sur lesquels repose la vie d'une société, qu'on ne sauroit se défendre de douloureuses réflexions quand il se décide à sacrifier à de petites considérations des intérêts d'un ordre plus élevé. Lorsque Napoléon eut formé le projet d'élever une jeunesse guerrière, il introduisit le régime et l'esprit militaire dans l'éducation dont il s'étoit attribué le monopole. Il obéissoit à une grande passion, à celle des conquêtes. Dieu nous préserve de l'en louer! Mais si les suites d'un amour désordonné de la gloire sont plus funestes, la jalousie, l'amour du gain sont des passions plus étroites, moins honorables, non moins tyranniques et surtout plus humiliantes pour ceux qui en profitent, aussi bien que pour ceux qui en sont lésés. Napoléon vouloit des soldats; sous la restauration, un parti que je ne sais comment désigner vouloit de l'argent, et par suite l'abaissement des écoles dirigées par le clergé. C'est dans ce but qu'il ne cessa de réclamer contre l'exemption de la rétribution universitaire, et contre la liberté donnée aux petits-séminaires et ne pas suivre les cours des collèges royaux; qu'il maintint pour des enfants l'obligation de porter un habit

que les lois de l'état sembloient interdire aux prêtres eux-mêmes, et que les lois de l'Eglise n'imposent qu'aux clercs engagés dans les ordres sacrés; qu'il fixa le nombre des élèves; qu'il prescrivit enfin une déclaration aux supérieurs et professeurs. Le gouvernement admit dans un moment de réaction ces exigences mesquines et tracassières. Il fit fermer huit collèges, sous le vain prétexte que les maîtres n'étoient pas autorisés légalement, et par le motif réel que leurs établissements étoient trop prospères et trop redoutables pour leurs rivaux.

Un nouveau projet de loi est mis au jour; et, sans nouvelles réclamations de la part du clergé, sans aucune influence exercée par lui, une commission composée de huit députés déclare, à la majorité de sept membres contre un seul, qu'il n'est plus possible de maintenir aucune de ces entraves; il est même reconnu par le seul opposant que quelques-unes doivent être brisées. Ce ne sont pas des partisans aveugles du clergé qui émettent cette opinion. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le rapport fait par M. Saint-Marc-Girardin, au nom de ses collègues. Mais la force des choses fait tôt ou tard justice de ce qui est ou peu sensé ou peu équitable. Le bon droit trouve des défenseurs dans ceux-là même qui à d'autres époques lui avoient été le moins favorables. Seulement, ils doivent être assez justes pour ne pas changer le joug au lieu de le briser. L'amour des chaînes ne va pas jusqu'à faire trouver meilleures celles qui sont plus nouvellement forgées.

Enfin, le législateur doit être juste, parce que c'est son devoir, et non parce qu'il ne lui est pas possible d'être partial. Nous n'avons pas vu sans quelque peine la majorité de la commission accorder aux petits-séminaires une liberté égale à celle des institutions privées, par la raison prépondérante et seule décisive à ses yeux, que si cette liberté étoit refusée, les évêques pourroient la ressaisir sous une autre forme. Nous aurions voulu aussi que dans un projet si important pour l'avenir de la France, on n'eût pas été contraint à des aveux si peu honorables pour la classe des maîtres de pensions. On est forcé de convenir que l'attrait de la fortune sera le seul mobile qui les engagera à ouvrir une école. Il n'en étoit pas ainsi sous l'ancien régime; et, grâce à Dieu, ce n'est point l'amour du gain qui anime les prêtres placés par les évêques dans les écoles ecclésiastiques.

Mais quelles garanties donne-t-on, que des hommes mus par le seul espoir d'une heureuse spéculation seront de bons maîtres? Nous les avons déjà examinées, et on a vu combien elles étoient insuffisantes. La commission avoue assez explicitement qu'elles sont telles à ses yeux. Mais, dit-elle, le jury fera ce que fait un père de famille qui choisit un précepteur pour ses enfans : il s'informe des mœurs de celui-ci. *Cela fait, il cherche à le voir, à causer avec lui, à juger de ses idées, de ses manières.* Il ne manque pour rendre la comparaison exacte, que de donner au jury la sollicitude du père de famille, et l'autorité absolue et sans contrôle qu'il a sur l'homme de son choix. D'ailleurs le jury est tenu de faire mieux que les pères de famille. S'il en étoit autrement, nous ne pas laisser à

chacun d'eux le soin d'apprécier les talens, l'aptitude et la bonne conduite d'un chef d'institution? Plus il est en évidence, plus il y a de moyens de l'apprécier, plus il y a de juges vivement intéressés, et plus leur jugement aura de poids. Ils ne se borneront pas à examiner ses idées et ses manières, ils s'informeront de ses succès et de la bonne discipline de sa maison; ils prononceront d'après une expérience déjà faite, ou s'il débute, ils se décideront plus tard, d'après leur propre expérience. Cela vaudra sans doute mieux qu'une décision portée d'après les manières et le beau langage d'un habile discoureur. Nous sommes loin de réclamer une liberté aussi illimitée : ce que nous disons ne tend qu'à prouver que le projet de loi oppose une bien faible barrière à l'invasion des mauvais instituteurs. Il auroit été digne des représentans de la France de considérer les choses de plus haut, de jeter un regard impartial sur le passé, de juger sainement les besoins de la jeunesse, de chercher à rendre son avenir et celui de la France plus rassurant.

En revenant sur le passé, on y auroit vu la république faisant et défaisant coup sur coup des systèmes mal conçus d'éducation publique; les pères de famille manifestant une désapprobation non équivoque de toutes ces orgueilleuses conceptions où les traditions du passé étoient vouées au mépris, où l'on vouloit une morale sans religion, une instruction littéraire en laissant ignorer aux élèves les chefs-d'œuvre des lettres, et de bons citoyens sans aucun des enseignemens qui rendent l'homme meilleur. L'empire voulut une religion, une morale, une discipline, et son œuvre fut plus durable. Cette œuvre



croula à son tour, parce que la religion et la morale ont été plus négligées que la discipline et l'instruction. L'Université fondée par l'empire prodigua à ses colléges l'or de l'état par les impôts prélevés sur les écoles auxquelles sa surveillance étoit d'ailleurs inutile; elle profita des édifices enlevés au clergé, et que celui-ci avoit fait construire à grands frais, et presque toujours à ses dépens; elle attira dans son sein, par l'appât de bons traitemens, bien des membres du clergé et des anciennes universités qui avoient conservé les saines méthodes; elle recruta des maîtres, même dans le nouveau clergé; elle adopta enfin comme son œuvre des écoles à l'établissement desquelles elle n'avoit nullement contribué: tels étoient dans nos provinces beaucoup de colléges communaux et de pensionnats fondés par des prêtres. Avec tous ces avantages, elle ne cessa de redouter les institutions formées par les évêques, qui manquoient de bâtimens et d'argent. C'est que, malgré tout ce qu'une révolution plus funeste encore par ses scandales que par ses violences avoit porté de ravages dans les ames, un secret instinct disoit aux pères de famille que la bonne éducation se trouvoit là où il y avoit le plus de dévouement; que ce dévouement ne pouvoit être inspiré que par la religion et la piété unies à l'indépendance que donne le célibat ecclésiastique.

En poussant plus loin leurs investigations, ils auroient pu se convaincre que les petits-séminaires et les écoles dirigées par des prêtres avoient en général fourni bien peu de partisans à l'anarchie; que s'ils n'avoient pas été d'utiles auxiliaires de la révolution de juillet, ils étoient amis de

l'ordre, et que de tels hommes valloient mieux, quand on n'avoit nulle envie de reproduire de nouvelles journées de gloire, que ceux qui conservent toujours le désir de les recommencer. On aura beau entasser sophismes sur sophismes, il restera démontré pour tout homme de bonne foi que l'éducation la plus catholique sera toujours celle qui donnera les enfans les plus soumis, les citoyens les plus paisibles et les plus fidèles observateurs des lois. Les principes de la religion catholique, son esprit, ses pratiques, toute son histoire, l'expérience de tous les jours nous fourniroient nos preuves s'il n'étoit inutile de les produire ici. Or, dans l'état actuel de la société, un gouvernement a-t-il à redouter une telle éducation, et ne doit-il pas au contraire la favoriser? Les représentans du pays ne doivent-ils pas aider l'administration à l'établir? Et cependant on ne leur demande point de faveur, on ne réclame que le droit commun. Si ce droit étoit ce qu'il peut être à une époque où l'on parle tant de liberté, et où néanmoins on la distribue d'une manière si inégale, le choix des maîtres seroit confié, comme nous l'avons déjà dit, à des corporations légales, parce qu'elles offrent beaucoup plus de garanties contre les abus.

Mais si, au lieu de ce système, le meilleur selon nous, c'est celui de M. Guizot et de la commission qui doit prévaloir, le clergé forme une réclamation fort modeste assurément, c'est que les choix des évêques nommés par le roi, liés par un serment, assistés d'un conseil, se décidant d'après une connoissance acquise de longue main, responsables en outre vis-à-vis de leurs diocèses, de l'Eglise, de la société, n'inspirent pas plus de méfiance que les choix des rec-

teurs et des inspecteurs d'Académie, assistés d'un jury, mais qui, malgré ce secours, prononceroient sur des candidats à peine connus. Lorsque des passions désordonnées menacent d'envahir les écoles privées, on ne doit pas refuser à la religion la liberté qu'on leur accorde. Si l'on redoute l'éducation philosophique amie des innovations les plus téméraires, il est absurde de redouter l'éducation religieuse qui peut en neutraliser les mauvais effets, et dans tous les cas lui inspirer plus de retenue. La question sur laquelle la législature va prononcer, ainsi envisagée, est simple, et la décision en est facile. Mais à quoi peuvent servir les considérations mises en avant par la commission, et que nous venons d'examiner? A quoi bon encore tous les raisonnemens qu'elle fait sur la beauté et l'utilité de la science, sur la direction différente que vont prendre les institutions privées et les établissemens publics; les premières aspirant à ce qui est utile, les seconds à ce qui est beau? Pourquoi aussi, dans un pays catholique, ne citer comme les sources de la morale que les orateurs, les philosophes et les poètes de l'antiquité? Ils ont eu des sentimens, des pensées que la morale ne désavoue point, mais leurs œuvres sont tout au moins de la *marchandise mêlée*. Sans être bien sévère, on peut même affirmer que le mauvais l'emporte de beaucoup sur le bon. Ils connoissoient quelques principes de morale, parce que sans ces principes une société n'est pas possible; mais ils avoient une morale très-imparfaite en elle-même, comme la lecture de leurs ouvrages le prouve, et très-peu influente sur la conduite de la vie, puisque la corruption de leur société étoit si profonde.

Pourquoi encore mettre sur la même ligne l'éducation donnée par le clergé et celle que donnoient les petits états de l'antiquité? Dans l'une, dit-on, on ne cherchoit qu'à faire des ecclésiastiques, dans l'autre des citoyens. Le clergé a été en possession de l'éducation jusqu'à la révolution de 1789; il est assez étrange qu'on vienne nous dire qu'il n'est sorti que des prêtres de ses écoles. On appelle cette éducation l'éducation du moyen âge. L'anachronisme est un peu fort. Le moyen âge auroit existé jusqu'au bouleversement de notre monarchie. Nous l'avions cru jusqu'ici un peu moins long et un peu moins riche en grands écrivains. Mais ce qui ajoute à l'étonnement, c'est que ce trait lancé contre les institutions fondées par le clergé n'empêche point la commission d'avouer qu'il avoit été plus ami de la liberté que la révolution et l'empire. *Là comme ailleurs, il est vrai de dire que c'est la liberté qui est ancienne, et l'arbitraire qui est nouveau.* Très-nouveau, en effet, puisque jusqu'à la première loi révolutionnaire il y avoit émulation et concurrence entre diverses institutions. La commission cite cette concurrence en preuve de la liberté dont jouissoit l'instruction. Elle fut ravie à la France par de prétendus ennemis du despotisme. Cette tyrannie parut bonne à Napoléon; la restauration n'eut pas le courage de la briser; mais on sent la nécessité d'être plus libéral aujourd'hui. Qui pourroit trouver étrange que nous le soyons au moins en ce point, puis que nous l'avons toujours été?

Si nous nous sommes permis ces réflexions, ce n'est point que nous soyons opposés au système de la majorité dont nous approuvons l'idée fondamentale et les principales dis-

positions. Nous aimons aussi à reconnoître les sentimens équitables et généreux qu'elle exprime, et nous avons la confiance bien fondée qu'elle aura le courage et la constance d'y persévérer. Notre critique elle-même, il faut bien le remarquer, ne prouve point que la commission goûte toutes les considérations auxquelles elle s'est livrée. Il est des temps où les meilleurs esprits sont condamnés à accommoder leur langage à l'entraînement des circonstances. Mais nous qui, grâce à Dieu, ne sommes pas enchaînés par les dispositions équivoques de nos lecteurs, nous qui les blessierions au contraire si nos paroles étoient louches ou foibles, nous avons pu nous exprimer avec une entière indépendance, et sans autre désir que de faire triompher des idées conformes à la vérité et à la justice, utiles aux familles et à l'état, à la liberté, à la raison, à la religion, c'est-à-dire à tout ce qu'il y a de plus fort et de plus respectable parmi les hommes.

(La suite aux numéros prochains.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La retraite ecclésiastique du diocèse de Paris s'ouvrira lundi prochain ; elle aura lieu au séminaire Saint-Sulpice, et sera présidée par M. l'Archevêque, et prêchée par M. l'abbé Goudelin, ancien chanoine de Bordeaux.

Le dimanche 11 du mois, la paroisse de Notre-Dame de la Daurade à Toulouse, a célébré sa fête patronale, la Nativité de la sainte Vierge, qui avoit été renvoyée à ce jour. M. l'Archevêque a officié pontificalement, et après l'évangile a adressé aux fidèles des paroles d'édification sur la solennité du jour et sur la nécessité de s'appliquer aux bonnes œuvres. A cette occasion, le prélat a recommandé l'œuvre si intéressante

de la Propagation de la Foi. Le soir après vêpres, M. l'abbé Raynaud a prêché sur la fête.

Une circulaire de M. l'évêque de Saint-Diez à son clergé annonce que M. l'abbé Boyer de Saint-Sulpice, dont le prélat fait un juste éloge, a promis de faire jouir le diocèse de l'avantage des retraites pastorales. L'état actuel des bâtimens du grand-séminaire ne permettant pas de recevoir un grand nombre de retraitans à la fois, il y aura deux retraites, dont la première commencera le 27 septembre et durera jusqu'au 4 octobre, et la deuxième s'ouvrira le 6 octobre et durera jusqu'au 13. Des lettres particulières indiqueront à chaque prêtre la retraite à laquelle il devra se rendre. Le prélat termine la circulaire par les paroles les plus affectueuses :

« Cette réunion du clergé diocésain autour de son évêque ne présentera pas seulement un aspect édifiant, meschers coopérateurs : elle nous offrira la facilité de nous voir de près, de nous mieux connoître, de resserrer encore davantage les liens qui nous unissent déjà si étroitement en Jésus-Christ. Ce sera pour nous une occasion favorable de nous concerter et de nous entendre, de nous communiquer mutuellement nos pensées et nos vœux dans l'intérêt du bien que nous désirons tous également. Sans cesse au milieu de vous pendant ces jours que je vous consacrerai tout entiers, il me sera doux de recevoir les témoignages de votre confiance et de votre attachement ; j'y répondrai par les assurances du dévouement le plus sincère et de l'affection la plus cordiale. »

Un journal annonce que le petit-séminaire de Pont-à-Mousson va être rendu à sa destination. On sait que la maison étoit fermée depuis 1830, et il paroît que l'autorité locale apportoit des obstacles à sa restitution. Elle vouloit en faire une caserne, et elle avoit sollicité une garnison qu'elle

n'a pu obtenir. Il semble que ce défaut de succès auroit dû la rendre moins opposée au rétablissement du petit-séminaire. Cependant le même journal dit qu'elle menace de se retirer, si l'on ouvre le petit-séminaire. Nous ne pouvons croire qu'elle portât l'obstination à ce point, car enfin, quelles que pussent être ses préventions contre les petits-séminaires, il vaut mieux pour la ville en avoir un que de n'avoir rien du tout. Les bâtimens sont inoccupés depuis six ans; les réparations sont à la charge de la ville, qui seroit dispensée d'y pourvoir, si le petit-séminaire étoit rétabli. Ces raisons, et les démarches d'un respectable prélat qui poursuit la restitution, pourroient faire espérer qu'elle aura enfin lieu; mais elle a déjà été plusieurs fois annoncée sans qu'elle se soit réalisée, et il est plus sûr d'attendre pour nous réjouir que le diocèse soit rentré en possession du local dont on l'a privé si arbitrairement.

La plupart des pasteurs des ames sont fondés à gémir de voir que les enfans à qui ils ont péniblement appris le catéchisme, ou abrégé de la doctrine chrétienne, l'ont bientôt perdu de vue après la première communion. Ces enfans auroient besoin de le relire de temps en temps pour s'en rafraîchir la mémoire, même quand ils sont parvenus à un âge mûr; car il en est peu qui mettent de l'intérêt à leur instruction chrétienne par de bonnes lectures, ou en assistant assidûment aux prônes. Malheureusement on attache une sorte de honte à revenir sur ce livre élémentaire, qu'on ne croit fait que pour les enfans.

Pour vaincre ce pernicieux préjugé, on a eu, dans le diocèse de Viviers, l'excellente idée de rédiger un *Manuel des Fidèles*, où sont réunies, à la suite du catéchisme diocésain, toutes les prières, les pratiques de piété, les instructions qui peuvent convenir le plus aux fidèles de tous

les âges, les psaumes et hymnes de dimanches et fêtes de l'année, le précis des indulgences, le tout formant un volume in-18 d'environ 500 pag., qu'on vend à un prix très-moitié. Ce *Manuel* existe depuis environ quarante ans, sous l'autorité de l'évêque. Il est dans les mains de tous les fidèles; on en fait un livre classique dans toutes les écoles. On ne connoît pas de catéchisme diocésain séparé du *Manuel*. Une seule fois l'imprimeur a voulu en faire une édition: personne n'en a voulu; elle est restée pour son compte. Ainsi, dans le diocèse de Viviers, tous non seulement ont leur catéchisme, mais ils le portent aux saints offices.

Quel avantage inappréciable dont les curés et les confesseurs peuvent profiter pour qu'aucun n'oublie sa religion!

Le même moyen ne pourroit-il pas être employé dans les autres diocèses?

MM. Pélagand, Lesue et Crozet, successeurs de Rusand, à Lyon, sont en ce moment une nouvelle édition du *Manuel de Viviers*, retouchée et perfectionnée par ordre de M. l'évêque.

Les diocèses du Nord, dit l'*Emancipateur*, ont vu, depuis quelque temps, plusieurs conversions assez remarquables. A Estourmel, la fille d'un catholique qui avoit apostasié, il y a deux ans, en embrassant avec toute sa famille la secte des *régénérés*, est rentrée dans le sein de l'Eglise. A Walincourt, près Cambrai, une famille protestante de six personnes vient aussi d'abjurer. On nous signale, dans le diocèse de Soissons, un fait plus étonnant. Au Verguier, près Saint-Quentin, une famille protestante fait embrasser la religion catholique à tous ses enfans quand ils atteignent l'âge de douze ans: quatre déjà ont été ainsi convertis par leurs parens, et un cinquième doit bientôt recevoir le baptême.

Depuis quelques jours, la ville de Tulle a un établissement de Sœurs Clarisses; cette pieuse colonie y est venue de Limoges, et a fait l'acquisition du terrain et des bâtimens connus sous le nom de l'Hôpital vieux. Les austérités de ces saintes filles sont une éloquente protestation contre l'indifférence et la mollesse de notre siècle.

Les journaux du midi citent la conclusion d'un discours prononcé à la distribution des prix du collège de Carpentras, par M. Rivière de Larque, procureur du roi en cette ville; cette conclusion fait vraiment honneur à ce magistrat; voici ses paroles :

• Mes conseils seroient incomplets, jeunes élèves. a dit en finissant ce magistrat, si je n'ajoutois que la science présente au si ses dangers et ses erreurs. Oui, je ne crains pas de le dire, seule elle est plus funeste qu'utile. L'état, sans doute, a besoin de lumières, mais il a encore plus besoin de vertus. Il faut à la patrie des savans illustres, mais il lui faut avant tout des citoyens probes et religieux. Il seroit de peu, il seroit même funeste de savoir bien dire, si on ne savoit en même temps bien faire. C'est là ce qui faisoit dire au grand orateur romain : *Détruisez le respect des dieux et vous renversez la société de fond en comble!* Puissiez-vous, jeunes élèves, ne jamais connoître que par l'histoire les malheurs qu'attirent toujours sur les états les grands talens, les vastes connoissances, quand la religion, la vertu, l'amour de la patrie, n'en règlent pas l'usage! »

Mais si on a à se féliciter de ce discours, ailleurs un langage bien différent a été tenu. On a vu avec peine qu'à Saint-Hippolyte, diocèse de Nîmes, dans une semblable distribution de prix, un orateur ait affecté d'immoler la religion catholique sous des préventions hostiles. Cet orateur a partagé l'Europe en deux camps, l'Europe catholique et

l'Europe protestante. Il a trouvé tout à blâmer d'un côté et tout à admirer de l'autre. L'Italie est un pays arriéré, encroûté de préjugés, dépourvu de civilisation et de lumières; ce qui est bien évident, car les lettres et les arts n'ont jeté aucun éclat dans ce pays. Mais l'Angleterre, la Prusse, la Suède, la Norvège, ce n'est que là que se trouvent les améliorations et les progrès. Tout cela fut dit à mots couverts, pour insinuer assez clairement que l'esprit de la religion catholique étoit un esprit stationnaire, ennemi du progrès et de la science. Il n'y a pas moyen de faire voir le soleil à qui ferme volontairement les yeux à la lumière. Nous renvoyons le partial orateur à l'histoire. Qu'il étudie seulement l'histoire du siècle des Médicis et celle du siècle de Louis XIV.

A Bordeaux, la distribution des prix des écoles chrétiennes s'est faite le 12 septembre. Près de 3,000 personnes encombroient la vaste salle des exercices. Les élèves ont résolu quelques problèmes de géométrie. M. Matthieu, adjoint, qui présidoit la séance en l'absence du maire, a fait sentir dans son discours que l'enseignement religieux étoit seul capable de former des hommes utiles à leurs familles et à la société. M. le curé de Saint-Bruno a voulu donner un premier prix aux élèves de sa paroisse.

L'école chrétienne de Guéret, fondée et soutenue par la charité, a triomphé des préventions. La sagesse et les succès des Frères ont justifié la prévoyance du zélé pasteur à qui on doit ce bienfait. La distribution des prix vient d'avoir lieu pour la deuxième fois; elle a été présidée par M. Leyraud, maire de la ville et député, qui a parlé en faveur de la liberté de l'enseignement, et qui a fait l'éloge des Frères. Imités-les surtout, a-t-il dit aux enfans, en aimant Dieu autant qu'ils l'aiment. Ce discours a été applaudi. On a remarqué à cette

séance les enfans de plusieurs personnes aisées de la ville et des environs, qui formoient une division de commençans, et qui ont intéressé par leurs premiers travaux. M. le préfet a fait exprimer à M. le curé le regret qu'il avoit que des occupations ne lui eussent pas permis de venir applaudir aux succès de l'école.

A Nîmes, la distribution des prix des écoles chrétiennes a eu lieu le 8 septembre, sous la présidence de M. Girard, maire, en présence des autorités ecclésiastiques et universitaires, et d'un grand concours de toutes les classes. Après quelques paroles bienveillantes de M. le maire, les prix ont été distribués. Le prix d'honneur des trois écoles réunies, la Providence, Saint-Charles et Saint-Baudile, a été remporté par un élève de l'école Saint-Baudile.

A Carpentras, la distribution des prix de l'école chrétienne s'est faite le 30 août. Quelques exercices ont précédé. Les enfans ont parfaitement répondu aux questions qui leur ont été adressées. Le maire, dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, a parlé de la bienveillance de la ville pour l'école. Comme il n'a pu oublier la suppression prononcée il y a peu par le conseil municipal du traitement d'un des Frères, qui n'est plus soutenu aujourd'hui que par la charité de quelques personnes honorables, on conjecture qu'il a voulu faire entendre que le conseil municipal reviendrait sur cette mesure. Il seroit bien juste, en effet, que la ville se montrât reconnoissante des services de maîtres si exemplaires et si dévoués.

La Gazette de Madrid a publié un décret sur les traitemens des évêques qui sont hors de leurs diocèses; ce décret est ainsi conçu :

• S. M. la reine régente, considérant que certains archevêques, évêques et autres prélats diocésains qui ont abandonné leurs églises par répugnance et hostilité contre

le trône légitime et la liberté nationale, sont entièrement privés de leurs revenus, tandis que d'autres dont la position est la même ont conservé leurs revenus, et peuvent ainsi satisfaire leurs sympathies pour le parti rebelle, S. M., pour concilier les égards dus à la dignité épiscopale avec les exigences impérieuses de la justice dans les circonstances actuelles, déclare ce qui suit :

• Sur le produit des revenus séquestrés au préjudice des archevêques et évêques qui ont abandonné leurs diocèses, il leur sera alloué 20,000 réaux par an. pourvu qu'ils résident sur un point libre du royaume qui leur sera fixé par le gouvernement. Tous les autres ecclésiastiques recevront sous les mêmes conditions, à titre d'alimens, le tiers de leurs prébendes et bénéfices, pourvu que ce tiers n'excède pas 10,000 réaux, et ne soit pas inférieur à la portion congrue, suivant les réglemens épiscopaux. •

Puisqu'on parle de justice, on doit peut-être distinguer les évêques qui ont été forcés par la violence, l'émeute et les massacres, de quitter leurs sièges, et ceux qui se sont absentés volontairement. Il n'y avoit aucune raison pour priver les premiers de leurs revenus. Quant au traitement qu'on leur assigne, ainsi qu'aux autres ecclésiastiques, ils feront bien de ne pas trop compter là-dessus dans l'état actuel des finances en Espagne. Un gouvernement qui n'a pas d'argent pour payer ses employés et ses troupes, en trouvera sans doute encore moins pour payer le clergé.

Deux jeunes professeurs du collège de la sainte Vierge, à Termonde, en Belgique, MM. Vandenberghe et Dewitte, l'un prêtre, l'autre aspirant au sacerdoce, ont fait, le 8 septembre, les vœux d'usage en religion entre les mains du supérieur de l'établissement. Ils ont joint celui de se consacrer à l'instruction de la jeunesse. Le clergé et les fidèles de Termonde ont vu avec

plaisir dans cette démarche un gage de durée pour un établissement qui compte à peine deux ans d'existence, mais qui s'est annoncé déjà de la manière la plus favorable.

L'archevêque d'Olmütz, M. Ferdinand-Marie de Chotek, qui avoit succédé sur ce siège à l'archiduc Rodolphe, n'a pas occupé long-temps ce siège. Il avoit été institué pour Olmütz en février 1832; il est mort le 6 septembre, et, à ce qu'on dit, d'une attaque de choléra. Le prélat n'étoit point âgé, et avoit été précédemment évêque de Tarnovic. On ne sait pourquoi quelques journaux ont cru que sa mort pourroit empêcher le sacre de l'empereur d'Autriche comme roi de Bohême. Ce sacre doit naturellement être fait par l'archevêque de Prague, qui est métropolitain de la Bohême, et qui a, depuis Charles IV, le privilège de sacrer les rois de Bohême.

Dans notre N° 2565, t. LXXXVII, nous avons, d'après les *Annales des Sciences religieuses*, de Rome, parlé avec éloge des conférences publiques données en anglais pendant le Carême dernier, par le docteur Wiseman, recteur du collège anglais à Rome; conférences qui se faisoient dans les appartemens de M. le cardinal Weld. Les *Annales*, disions-nous, n'offrent que le canevas des conférences, et font désirer vivement la publication d'un travail qui pourroit avoir une grande utilité. Nous apprenons que les conférences sont imprimées, et qu'elles ont paru il y a environ un mois, en 2 vol. in-8°. Il y a 12 conférences au lieu de 7, que nous annoncions d'après les *Annales*. Elles se trouvent à Londres, chez Booker, libraire, n° 61, New-Bond-Street.

Le docteur Wiseman, qui étoit allé à Londres principalement pour faire imprimer cet ouvrage et en surveiller l'impression, ne s'est pas borné à

cela. Pendant le dernier Avent, il a donné à la chapelle dite de Sardaigne, à Londres, 12 conférences sur les principaux articles du dogme et des pratiques de l'Eglise catholique, et durant le Carême dernier, il a fait entendre les mêmes conférences, mais plus étendues, dans la chapelle de Moorfields, dans la Cité. Il y en a eu 15 en 5 semaines. On se portoit en foule aux 2 chapelles; jeunes et vieux, savans et ignorans, protestans et catholiques. Ces conférences ont fait beaucoup de bien. Depuis Pâque, le docteur s'est occupé de surveiller l'impression de ces conférences, qui ont paru une à une. Il y en aura 16 en tout. Quand elles seront imprimées en entier, elles formeront 2 vol. in-12. Ce savant fait imprimer en même temps la première partie d'un ouvrage sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie; la deuxième partie sera imprimée plus tard.

On peut ajouter à cela que le docteur a paru dans presque toutes les chaires catholiques de Londres et des environs; il prêche à peu près tous les dimanches et fêtes, depuis 9 à 10 mois.

Le lundi 20 juin, M. Clancy, coadjuteur de Charleston, a béni un drapeau pour les volontaires irlandais, drapeau qui leur avoit été donné par une dame presbytérienne. La cérémonie a eu lieu. Les volontaires étant entrés dans l'église au son de la musique, M. le coadjuteur prononça un discours approprié à la circonstance. Il fit l'éloge du caractère irlandais et du courage qui portoit les volontaires à aller faire la guerre dans les Florides. Il les loua également de leurs sentimens religieux qui leur avoient fait désirer recevoir la bénédiction de leur évêque, de se préparer à la guerre en s'approchant des sacrements, et d'être accompagnés en Floride par un chapelain. Après leur avoir donné des encouragemens et des

conseils, le prélat lut les prières du Pontifical pour la bénédiction des drapeaux; les volontaires étoient sous les armes, et les officiers étoient rangés à côté de l'autel. L'évêque présenta ensuite le drapeau au capitaine Henry, qui le reçut en mettant un genou à terre; il est à remarquer que ce capitaine est protestant. La cérémonie fut terminée par la bénédiction épiscopale.

L'île de Ceylan renferme environ 200,000 catholiques indigènes, et leur nombre s'accroît d'année en année. L'autorité spirituelle y étoit exercée jusqu'ici par l'archevêque de Goa, mais l'état de la religion en Portugal a déterminé le Saint-Siège à prendre de nouvelles mesures pour les besoins spirituels des catholiques de l'île. Ils étoient dirigés depuis près de 80 ans par les Pères de l'Oratoire, de la Congrégation de Saint-Philippe Néri. Le pape, en confirmant leurs pouvoirs, les a soustraits à la juridiction de l'archevêque de Goa, et a créé pour l'île un vicariat apostolique qui relèvera immédiatement du Saint-Siège. Don François Xavier, membre distingué de la Congrégation, et depuis long-temps supérieur de la mission, a été nommé vicaire apostolique, sous le titre de Thaumace *in partibus infidelium*. Le Bref qui l'institue a été envoyé au Père Saint-Léger, vicaire apostolique de Calcutta, pour être mis à exécution. L'évêque élu devoit se rendre à Madras pour y être sacré par M. O'Connor, évêque arrivé depuis peu dans cette mission. On attendoit de ce nouvel ordre de choses de nouveaux avantages pour la religion en ce pays.

POLITIQUE.

Si l'on avoit à montrer jusqu'à quel point les révolutions et les guerres civiles dénaturent le caractère général et les sentimens des sociétés, l'exemple qu'il faudroit choisir pour cela seroit celui de cet ouvrier de Lyon qui vient de rester

enseveli pendant près de quinze jours dans le sable au fond d'un puits. Les militaires qui ont employé tant d'efforts et mis tant d'ardeur à le sauver, sont de ceux-là même dont, il y a peu de temps, la guerre civile exaspéroit la fureur au point de les rendre *impitoyables*, selon l'expression qui a servi à caractériser le dernier conflit de la force armée contre la ville de Lyon.

Dans ces hommes qui attachent aujourd'hui tant d'importance à la vie d'un simple ouvrier, qui passent quinze jours et quinze nuits à faire des tranchées pour le secourir au risque de rester comme lui ensevelis sous des éboulemens, reconnoit-on jamais ceux auxquels on reproche d'avoir exécuté des actes d'une révoltante violence, et froidement taillé en pleine population? C'est la différence de la société en repos avec la société en révolution, de la société naturelle avec la société effervescente de passions politiques.

On s'étonne quelquefois de voir des noms souillés de crimes, des galériens hideux, remporter le prix des grâces et des amnisties sur les hommes les plus dignes de pardon et souvent les plus honorables. Ce que nous venons de dire en donne l'explication. Cela vient de ce que les uns ont le bonheur d'avoir affaire à la société civile; tandis que les autres ont le malheur d'avoir affaire à la société politique, laquelle pardonne moins facilement les contrariétés d'opinion qui la blessent dans son amour propre, que l'autre ne pardonne les crimes qui attaquent l'ordre public et sa sûreté. Un des oracles de la philosophie moderne a dit : *L'homme est bon, les hommes sont méchants*. On pourroit établir la même distinction entre l'état ordinaire et l'état révolutionnaire des sociétés.

PARIS, 19 SEPTEMBRE.

MM. Guizot, Duchâtel, Persil et Rosamel, députés du Calvados, de la Charente-Inférieure, du Gers et du Var, ayant été nommés ministres, vont être soumis à la réélection. Ainsi, le cinquième arrondis-

sement électoral du Calvados (Lisieux) se réunira le 14 octobre; le quatrième arrondissement de la Charente-Inférieure (Jonsac) le 13 du même mois; le deuxième arrondissement électoral du Gers (Condom) le 15; et le premier arrondissement électoral du Var (Toulon), aussi le 15 octobre.

— M. de Remusat ayant été nommé récemment sous-secrétaire-d'état de l'intérieur, le quatrième arrondissement de la Haute-Garonne (Muret) s'assemblera également le 15 octobre pour élire un député.

— Le *Moniteur* annonce que le comte Septime de Latour-Maubourg vient d'être nommé ambassadeur en Espagne.

— Par ordonnance du 15, le vicomte Dejean, ancien préfet de l'Aude et du Puy-de-Dôme, a été nommé conseiller d'état en service extraordinaire avec autorisation de participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil.

— M. Dufaure, député de Saintes, vient d'envoyer au ministre de la justice sa démission des fonctions de conseiller d'état.

— Un journal, la *France*, annonce aujourd'hui qu'il tient d'une source certaine que le lieutenant-général Bernard, pair de France et aide-de-camp de Louis-Philippe, a accepté hier le portefeuille de la guerre.

— Le maréchal Molitor, dont il a été quelquefois question pour le ministère de la guerre, n'a pas, assure un journal, quitté sa campagne près Nancy, où il se trouve depuis deux mois.

— La *Revue des Deux-Mondes* a dit, et plusieurs journaux ont répété que M. Molé, ministre des affaires étrangères en 1830, avait non seulement encouragé l'expédition entreprise à cette époque par les réfugiés espagnols contre le gouvernement du roi Ferdinand VII, mais qu'il avait remis de la main à la main au général Lafayette une somme de 100.000 fr., fournie par la cassette du roi des Français, pour en assurer le succès. Le *Journal des Débats* se dit aujourd'hui autorisé à déclarer que le fait est entièrement faux.

— M. d'Haubersaert, que quelques journaux désignent comme devant être secrétaire-général du commerce, fait démentir cette nouvelle par les feuilles du département du Nord.

— Bien qu'il n'y ait pas de ministre de la guerre, il parait qu'on s'occupe malgré cela au ministère, des soldats qui devoient entrer en Espagne avant que la régente eût prêté serment à la constitution de 1812. On dit qu'ils rentreront dans les cadres de l'armée française.

— Le *Journal politique et littéraire de Toulouse* du 13 septembre annonce que le maréchal Soult n'a pas quitté Saint-Amand, comme le bruit en avoit couru à Paris.

— Lorsque M. Breschet fut nommé à la chaire d'anatomie, il y eut, comme on se le rappelle, de grands désordres à l'École de Médecine; les robes des professeurs furent déchirées, et l'on brisa aussi des glaces, des portes et des croisées. Plusieurs jeunes gens ont été cités devant la police correctionnelle. Le tribunal a condamné le nommé Grand-Boulogne à un mois de prison et 50 fr. d'amende; Chauvin, Luchat et Devimeux, à six jours de prison; Lefaire, à six jours de prison et 25 fr. d'amende; Vernin, à 16 fr. d'amende, et Lachaise à 25 fr. d'amende. Quatre autres ont été acquittés.

— On a arrêté hier le nommé Désiré, dit l'*Hussard*, saltimbanque de profession, et trois autres individus : tous sont accusés d'un meurtre commis dans la rue Colbert, sur la personne d'un Egyptien.

— La foule s'est portée hier au Champ-de-Mars pour voir disputer le prix du roi, composé d'un vase en vermeil d'une valeur de 1.500 fr. et de 4.500 fr. en numéraire, et le prix du prince royal, composé d'un vase en argent de 1.000 fr. et d'une somme de 2.000 fr. La distance à parcourir étoit de deux tours en partie liée. Agelic, appartenant à M. de Cambis, qui a été victorieuse dans deux épreuves de suite, la première fois en 4 minutes 56 secondes 4/5; la seconde fois en 5 minutes 5 secondes, a remporté le pri

royal. L'autre prix a été remporté par Frauck, appartenant à lord Seymour.

— Les voleurs de la capitale s'étoient aussi donné rendez-vous au Champ-de-Mars, pour s'y disputer les montres, les bourses et les mouchoirs des spectateurs trop attentifs; mais la police qui étoit là en force, a rivalisé d'adresse avec les mal-faiteurs, dont un grand nombre a été arrêté.

— Les recherches que la justice faisoit depuis quelques jours à Neuilly, pour retrouver le cadavre du colporteur Tastara, qu'on supposoit avoir été assassiné, n'ayant amené aucun résultat, les deux personnes qui avoient été arrêtées préventivement viennent d'être remises en liberté.

— Un commissariat de police va être établi à La Chapelle.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La cour d'assises de l'Oise vient de s'occuper, pour la première fois depuis 1830, d'affaire politique. D'après l'acte d'accusation, le nommé Pachot, âgé de 30 ans, qui travailloit chez un fermier, avoit tenu les propos les plus séditieux, et cherché à égayer les ouvriers qu'il avoit sous sa surveillance. Pachot aussi avoit proposé de l'argent à deux d'entr'eux pour tuer Louis-Philippe. Mais il s'est trouvé que les nombreux faits à charge ont tellement perdu de leur importance pendant les débats, que le procureur du roi n'a pas cru devoir insister sur l'accusation. Pachot a été acquitté.

— La foudre est tombée la semaine dernière à Calais, sur le corps-de-garde de la douane. Un douanier a été blessé à la jambe; un autre qui avoit été asphyxié est bientôt revenu à la vie.

— Le roi des Belges, allant en Angleterre, est resté trois jour à Calais, à cause du gros temps.

— La ville de Nantes a été le 15 le théâtre de scènes violentes. La condamnation de quelques ouvriers maçons, prévenus de coalition, avoit mécontenté les ouvriers, ou plutôt donné à la malveil-

ance le prétexte de montrer son savoir faire. car on dit que les camarades des condamnés n'ont pris aucune part aux désordres. Des groupes nombreux se sont formés sur plusieurs points, et l'on remarquoit parmi les individus qu'ils composoient, ces êtres hideux qu'on est certain de rencontrer partout où il y a trouble. Ces bandes furieuses ont parcouru la ville en vociférant des injures contre les juges, contre la police, la gendarmerie et la troupe de ligne. La garde nationale n'a pas non plus été épargnée. L'escorte qui conduisoit les condamnés en prison a été poursuivie à coups de pierres; on lui a même lancé des bouteilles. Plusieurs fois on a essayé de lui enlever les prisonniers, et il a fallu que la troupe croisât la baïonnette pour éloigner les perturbateurs. Des cris « à bas la garde nationale! à bas les soldats! à bas le gouvernement! Vive la liberté! » se sont fait entendre. Une barricade a été élevée rue Mevou par les révoltés, qui ont démolé des pans de muraille pour se procurer des pierres.

Sur les sept heures, une foule de gamins de douze à seize ans se sont répandus dans la ville pour casser les réverbères et briser les carreaux des croisées. A onze heures du soir, la garde nationale et la troupe avoient rétabli l'ordre. Il y a eu des blessés même parmi les soldats. Plusieurs individus ont été arrêtés. Le maire de Nantes a adressé sur-le-champ une proclamation pleine de sagesse à la garde nationale et aux habitans.

— D'après les nouvelles de Nantes du 17, qui nous parviennent, la tranquillité étoit parfaitement rétablie. L'autorité avoit fait venir des troupes pour maintenir le bon ordre, jeudi prochain, pendant le jugement des autres ouvriers maçons. Mais le mal a été grand le jour de l'émeute. Un maréchal des logis a été renversé de son cheval et foulé aux pieds; beaucoup de soldats du 40^e ont été conduits à l'hôpital; on parle aussi de nombreux officiers blessés.

— L'*Hermine*, citée la semaine dernière devant le jury, sous la prévention de diffamation envers le procureur du roi, a

été condamnée à un mois de prison et 4,000 fr. d'amende. Cette feuille et la *Gazette du Limousin* sont les deux journaux des départemens que le parquet a le plus maltraités.

— *L'Hermine* fait le relevé des condamnations qu'elle a subies depuis les lois de septembre 1836. Il se trouve que, dans l'espace de moins d'une année, elle a été condamnée à 11 mois de prison et 14,900 f. d'amende.

— Dufavel est enfin sauvé. Ce pauvre ouvrier a été conservé miraculeusement dans les entrailles de la terre, où il sembloit condamné à périr, et d'où le zèle infatigable des soldats du génie est parvenu à le retirer, après treize jours et demi d'un travail opiniâtre. C'est le 15, à deux heures du matin, que cet homme, qui avoit mis toute sa confiance en Dieu, et qui, pendant 14 jours d'agonie, n'avoit pas eu un seul instant la pensée de s'abandonner au désespoir, a été rendu à sa famille. Lorsque cette nouvelle se répandit dans Lyon, la joie fut, on peut le dire, universelle. C'est que, dans cette ville, il y a beaucoup de charité, de bienveillance, de vertus chrétiennes. La foule inquiète, qui s'étoit rendue la veille à Champvert, pour savoir des nouvelles du prisonnier, et recueillir quelques paroles d'espérance dont elle avoit grand besoin, s'y est encore portée le 15, mais cette fois, pour partager la joie des soldats du génie, et lâcher de voir le pauvre ouvrier.

Dufavel étoit à peine sorti de son cachot, qu'un éboulement a eu lieu ; ce qui prouve toutes les difficultés que les soldats du génie ont dû rencontrer pour conduire leur entreprise à bonne fin. Après avoir remonté Dufavel, ils ont voulu le porter sur un brancard à la maison, où un bon lit lui avoit été préparé. Et quand il a demandé à retourner chez sa femme, les soldats du génie se sont encore trouvés là pour le transporter. Plusieurs médecins ont donné tous leurs soins à Dufavel. Son enfant âgé de deux ans a eu de la peine à le reconnaître, à accueillir ses caresses : c'est qu'aussi il étoit bien changé, car sa barbe étoit longue, et ses traits

sembloient altérés. Dufavel se porte bien, malgré les souffrances qu'il a endurées pendant quatorze jours.

— Le conseil-général du Gard a voté 900 fr. pour encouragement à l'agriculture, et 2,000 fr. pour la conservation des monumens antiques.

— Madame la comtesse de Lipano (la veuve de Murat) est partie de Marseille pour Paris.

— Un journal de Marseille dit que le 13 un nommé Samat s'étant introduit dans le clocher de Saint-Laurent, a arboré le drapeau blanc. Cette feuille, qui reçoit ses inspirations de la préfecture, annonce que cet homme qui paroit aliéné a été conduit en prison.

— M. Thiers est arrivé à Toulon avec trois voitures de suite.

— Benoni-Gros, qui a été condamné aux travaux forcés pour avoir empoisonné le père de son gendre, s'est évadé dans la nuit du 12 au 13 des prisons de Carpentras. Heureusement qu'une entorse qu'il s'étoit donnée en franchissant une muraille ne lui a pas permis de s'éloigner de la ville. Il a été repris.

— Le 8 septembre, la cour d'assises de la Gironde a condamné, pour de nombreux vols, le nommé Marmont, à 5 ans de travaux forcés et à l'exposition, deux jeunes gens à 4 ans de prison, et une receluse à 5 ans de la même peine. Après sa condamnation, Marmont s'est levé avec effronterie, et a crié : « Vive la république ! tas de voleurs (il s'adressoit à ses juges), encore une révolution, et je vous coupe le cou à tous ! » Si l'on ne conservoit pas le souvenir d'un affreux passé, cet homme hideux seroit bien fait pour dégouter de la république.

EXTÉRIEUR.

'NOUVELLES D'ESPAGNE.

A la date du 11, Madrid étoit toujours dans un état peu rassurant pour les amis de la constitution. L'argent qui fait marcher les gouvernemens manquoit partout, et pour surcroît de mauvaise fortune les habitans un peu revenus de leur frayeur

s'avisent de ne pas prendre au sérieux les derniers décrets, et principalement celui de l'emprunt forcé, dont ils regardent l'exécution comme impossible dans la plupart des provinces. Il est donc probable que cette ressource des révolutionnaires va leur manquer. Les yeux aussi étoient fixés sur les progrès des carlistes qui récemment ont encore remporté un avantage signalé auprès de Valence, et beaucoup de personnes sembloient les considérer comme une planche de salut au milieu des désordres inouïs dont le parti révolutionnaire vient de gratifier l'Espagne.

Les sociétés secrètes agissoient encore avec empire sur les troupes dont la désorganisation ne sauroit être plus complète. sur les mauvais sujets de la ville, dont l'effronterie et l'insolence dans les rues sont portées au comble, et faisoient de l'impression sur les nouveaux ministres que déjà ces sociétés ont voulu renverser, et qui ne peuvent faire exécuter une seule de leurs volontés. Le général Mendez Vigo que le gouvernement de la constitution avoit envoyé à Badajoz, trouvoit sans cesse de nouvelles raisons pour ne pas obéir et rester au milieu des patriotes exaltés.

Tous les chefs de corps qui ont quitté leurs commandemens de gré ou de force encombrant les bureaux de la guerre pour réclamer des arriérés de solde fort considérables. Une nouvelle société qui a pris la dénomination de *Société des régénérateurs du Peuple* venoit de se former, et étoit sur le point d'exiger de la régente une autorisation pour tenir des séances publiques.

— La *Gazette de Madrid* contient les nominations de don Joaquin Francisco Campuzano, comte de Recken, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris.

— Le *Castillan*, journal assez révolutionnaire, annonce que les généraux espagnols qui se sont retirés en France dans la crainte d'être assassinés seront tenus de rentrer en Espagne, sous peine de perdre leurs pensions.

— D'après la *Revista*, les carlistes ont pris dans la Manche un grand accroissement.

— Nous lisons dans la *Guienne* que le ministère qui avoit essayé bien des refus, a fini par se compléter. M. Arguelles est nommé président du conseil et ministre de l'intérieur, et M. Mendizabal aux finances.

— La junte de Corloue a décidé qu'elle ne se sépareroit qu'après le serment de la reine Marie-Christine à la constitution devant les cortès.

— D'après les nouvelles de Valence, il paroît que les carlistes sont devenus très-formidables dans cette province. Un journal espagnol cite une lettre de Valence du 6, portant que le colonel Buil avoit été défait entre Chelva et Segorbe, et poursuivi par les troupes de Charles V jusqu'au milieu du bourg de Liria, à 4 lieues de Valence. L'inquiétude étoit grande dans cette ville.

— Suivant l'*Espagnol*, la ville de Valence est sur le point d'être bloquée par les carlistes du Bas-Aragon.

— Le *Phare de Bayonne* annonce que don Basilio Garcia a conduit en Navarre un million 250,000 fr. en numéraire, et un butin considérable.

— Gomez, dans un bulletin inséré dans la *Gazette d'Onate*, dit qu'il a désarmé, sur toute la route qu'il a parcourue, les miliciens et les urbains.

— On pense généralement que Gomez, qui, au moyen des recrues qu'il a faites partout où il a passé, a maintenant six mille hommes sous ses ordres, a dû opérer sa jonction avec Quilex à Chelva, où ce dernier général a établi une fonderie de canons. On dit que la plupart des officiers et des soldats faits prisonniers lors de la défaite de Lopez, ont demandé à servir don Carlos.

— Cabrera, qui faisoit le siège du fort de Gandesa, près Alcaniz, s'est éloigné à l'approche de Evariste San-Miguel, qui étoit parvenu à réunir plusieurs bataillons de l'armée du centre.

— Le quartier-général de Charles V est

actuellement à Tolosa. Ce prince visitant dernièrement la province de Guipuscoa, est venu par Hernani, Astigartaga, Oyarzun jusqu'à Irun et Fontarabie. On dit qu'il a annoncé dans cette dernière ville qu'il alloit se mettre bientôt à la tête de l'armée pour marcher vers Madrid.

— Le marquis de Miraflores, président de la chambre des proceres, et le marquis de San Felice sont arrivés le 13 à Bayonne, venant de Santander qu'ils avoient été obligés de quitter à la suite d'une émeute.

PORTUGAL. — L'exemple de Madrid a porté ses fruits, et la constitution de 1820 a été proclamée à Lisbonne. Le gouvernement de la reine dona Maria étoit tellement affoibli depuis long-temps par le parti de don Miguel et celui de la révolution, qu'on devoit s'attendre à une catastrophe que ses finances en fort mauvais état et une mauvaise administration ne pouvoient que hâter.

Le 8, sous prétexte de recevoir les députés républicains du Douro, de nombreux gardes nationaux s'étoient réunis sur la terrasse *do Paso*. Les députés descendirent du bâtiment à vapeur qui les avoit amenés, à quatre heures précises, au milieu des faufares et des cris poussés en faveur de la constitution de 1820. Le colonel de la garde municipale fut insulté, et bientôt abandonné de ses soldats qui se joignirent à la garde nationale et à la foule qui alloit toujours se grossissant. On dit même qu'il a été grièvement blessé.

Dans la soirée trois bataillons de la garde nationale réunis et les tambours des autres bataillons battirent *la générale*. A une heure après minuit le nombre des insurgés formoient d'immenses attroupemens sur divers points de la ville.

La reine dona Maria étoit arrivée de Cintra, à 4 heures de l'après-midi, comme le désordre venoit de commencer. Les ministres et les conseillers d'état s'assemblèrent aussitôt, sans cependant se tourmenter beaucoup d'un mouvement qu'ils ne regardoient pas comme sérieux. Mais quelques heures après, mieux informés, ils prirent quelques précautions, et la

troupe de ligne vint camper sur la place du palais. Le lendemain on appela d'autres troupes. Mais il n'y en avoit pas assez à Lisbonne pour maîtriser l'insurrection.

Pinusnel, colonel des chasseurs, s'étant avancé seul vers la garde nationale pour l'engager à rentrer dans le devoir, fut abandonné par ses soldats, et obligé de se sauver au plus vite. L'artillerie fit aussi défection, puis la cavalerie, et enfin le reste des troupes. La reine dona Maria fort effrayée, et du reste tout-à-fait abandonnée, jura la constitution de 1820, et chargea le comte de Lumières et le vicomte de Bandeira de former une nouvelle administration. Alors toutes les troupes et la garde nationale défilèrent devant le palais. La reine dona Maria parut au balcon, ayant à côté d'elle son époux et les officiers de sa maison, tous fort tremblans, comme on peut le penser. La reine et le prince restèrent pendant ce défilé, immobiles comme le marbre. Les ministres ont été obligés de se cacher, parce que leur vie étoit menacée.

— Le comte Lumières a été nommé ministre de la guerre et président du conseil; le vicomte Bandeira aux finances; Viera de Castro à la justice; et Cesar Vasconcellos à la marine.

Le général Sébastiani est attendu à Londres. L'hôtel de Manchester sera toujours la résidence de l'ambassadeur; le loyer est de 25,000 fr.

— Le 15 septembre les journaux anglais ont baissé de prix. Ils coûtent maintenant 50 centimes au lieu de 70.

— La *Gazette du Midi* dément l'apparition du choléra à Livourne.

— Le roi de Naples, en rentrant dans ses états, a été soumis à une quarantaine de trois jours.

— Le roi Othon est arrivé le 12 à Potsdam.

— On dit qu'après les cérémonies du couronnement il y aura à Prague une conférence dans laquelle on s'occupera de la question espagnole.

L'édition grecque et latine de saint Jean-Chrysostôme, par MM. Gaume, n'a point été arrêtée, comme on l'a vu, par le malheur arrivé aux estimables éditeurs. Ils ont publié, depuis cette époque, trois livraisons, les deux du tome VI et la première du tome VII. Le tome VI contient les homélies sur quelques endroits d'Isaïe, de Jérémie, de Daniel, une *synops* de l'Écriture sainte, et quelques autres morceaux. En tête, on a conservé la préface du tome VI de Montfaucou.

La deuxième livraison du tome VI contient différentes homélies attribuées à saint Jean-Chrysostôme, d'autres apocryphes, comme des homélies de Sévérien sur la création, et l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu. A la fin du volume, les nouveaux éditeurs ont fait une addition d'après une publication récente des Méchitaristes de Venise. Le père Aucher, vicaire-général de la congrégation, a fait paroltre à Venise, en 1827, un volume in-8° renfermant les homélies de Sévérien, évêque de Gabales, en arménien avec une traduction latine. Les nouveaux éditeurs ont reconnu que cette traduction avoit été faite sur un manuscrit plus exact et plus complet que ceux qui ont servi pour les anciennes éditions. Ils donnent donc d'après l'édition de Venise une nouvelle traduction d'une 7^e homélie de Sévérien qui se trouvoit déjà parmi les *Spuria*. L'avis des éditeurs est signé *L. de Sinner*.

La première livraison du tome VII renferme d'abord la préface de Montfaucou pour les homélies de saint Jean-Chrysostôme sur saint Matthieu. Le savant bénédictin y traite à sa manière différentes questions sur l'époque où saint Jean-Chrysostôme prononça ces homélies, sur les manuscrits, les éditions et les traductions précédentes. A la suite de cette préface, le nouvel éditeur parle d'une version arménienne des commentaires de saint Jean Chrysostôme sur saint Matthieu, version qui remonte au 11^e siècle, et qui a été publiée à Venise en 1826 par les pères Méchitaristes, 2 voi.

in-8°. Malheureusement ces savans religieux n'y ont ajouté ni notes latines ni aucune traduction, de sorte que cette version n'est utile qu'à ceux qui savent l'arménien.

A cette occasion, les nouveaux éditeurs donnent la liste des ouvrages de saint Jean-Chrysostôme traduits en arménien. Cette liste est tirée d'un opuscule publié à Venise, en 1825, par le savant Placide-Sukias-Somal, archevêque de Sinnie et général des Méchitaristes de Venise; opuscule qui est en italien et qui a pour titre : *Tableau des divers ouvrages anciennement traduits en arménien*. Il y a dans cette liste 29 ouvrages ou homélies de saint Jean-Chrysostôme.

Après ces préliminaires, on trouve dans la 13^e livraison de l'édition nouvelle, 57 homélies de saint Jean-Chrysostôme sur saint Matthieu. Sur ces 57 homélies, il y en a 8 dont on a une ancienne version par Anien. Montfaucou a donné cette version, et les nouveaux éditeurs ont suivi son exemple. Voyez sur cet Anien la préface de Montfaucou.

On voit avec plaisir que le désastre arrivé cet hiver à MM. Gaume n'a arrêté point la suite d'une entreprise qui fait honneur à leur zèle.

Le Géant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 sept. 106 f. 30	
QUATRE p. 070 j. de sept. — 102 fr. 35	
TROIS p. 070, j. de juin. — 79 f. 45	
Quatre 172 p. 070, j. de sept. 070 fr. 00	
Act. de la Banque. 2265 f. 00	
Empr. national. 000 f. 00	
Bons du Trésor. 3 070	
Rente de la Ville de Paris. 000 00	
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00	
Empr. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre Can., 1230 f. 25	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl. 097 f. 30	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Empr. rom. 102 f. 78	Empr. Belge. 000 fr.
Certes, 001 fr. 070	Empr. d'Haiti. 00 fr.
R. d'Esp. 3 p. 00 070.	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35.

1 an	36 fr.
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

JEUDI 22 SEPTEMBRE 1836.

SOUVENIRS DE VOYAGE ,

ou

LETRES D'UNE VOYAGEUSE MALADE (1).

Ces souvenirs ne portent point de nom d'auteur, mais on sait qu'ils sont l'ouvrage d'une dame célèbre en Flandre par son esprit, par son beau caractère et par ses bonnes œuvres. Madame la comtesse de la Gr..., née de Beaufort, forcée à voyager pour sa santé, parcourt la Suisse et l'Italie, et rend compte à ses parens ou à ses amis de ce qu'elle a vu, des observations qu'elle a faites, des sentimens qu'elle a éprouvés. Son voyage embrasse cinq années, de 1819 à 1824, sauf pourtant quelques intervalles de repos. Dès les premières pages, l'auteur nous montre sa sensibilité vive et son imagination ardente. La vue des paysages et des monumens, les souvenirs de l'histoire, les faits récents, les affections de famille, tout l'agite et l'émeut. Elle rend toutes ses impressions avec autant de chaleur que de naturel et de vérité, et par-dessus tout cela, un profond sentiment de religion anime ses lettres et lui inspire des pensées tantôt touchantes, tantôt élevées.

Ces voyages peuvent se partager en quatre : voyage en Suisse en 1819, voyage à Nice en 1821 et 1822, premier voyage d'Italie en 1822 et 1823, deuxième voyage en 1823 et 1824. Dans ce deuxième voyage, l'auteur visite aussi Naples, Venise, Milan, etc. Quelques citations prises çà et là

(1) 2 vol. in-8°. Prix 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Lille chez Lefort, et à Paris chez Ad. Le Clerc et Comp. au bureau de ce Journal.

feront connoître tout ce qu'il y a d'intéressant dans ses récits, de piquant dans ses jugemens, de communicatif dans ses émotions.

• En Suisse, les souvenirs de tout genre sont respectés; les ruines sont conservées avec un soin religieux ! La main destructive du temps y paroit, il est vrai; mais la main barbare de l'homme, jamais. Dans notre France, l'esprit révolutionnaire a renversé les monumens, détruit les édifices, brisé les statues des hommes qui l'avoient illustrée, effacé jusqu'aux traces honorables des actions héroïques, des hardies conceptions des arts et de la religion ! Il a fait plus; il a profané les cendres des morts. Ici, les ruines ont un charme mélancolique; en France elles flétrissent le cœur : ici elles élèvent et agrandissent les idées; en France elles dégradent, elles humilient...

• Nous venons d'Annecy où nous avons visité le tombeau de saint François de Sales. Quelle différence entre les émotions ressenties à Ferney et celles qu'on éprouve en ces lieux ! Ici le modèle touchant de toutes les vertus, le bienfaiteur de son pays, le prédicateur des doctrines les plus pures, les plus consolantes, les plus pacifiques, les plus appropriées aux besoins et au bonheur de l'homme; l'apôtre qui ramena à la vérité tant d'esprits égarés. l'homme dont la vie fut un acte continu de mansuétude et d'héroïque charité, le vrai philosophe; en un mot, François de Sales, le héros d'Annecy. Quel fut le héros de Ferney? Esprit vaste et puissant qui pouvoit sauver les mœurs publiques déjà atteintes d'un poison mortel, et qui préféra en hâter la dépravation par la propagation des systèmes les plus funestes; philosophe moqueur et superficiel qui, trouvant une sorte de complicité dans le caractère frivole de la nation, employa toute sa vie l'arme facile du ridicule contre les institutions sacrées de la

patrie; voilà ce que fut Voltaire. Esprits impartiaux, comparez et jugez. »

L'auteur s'élève quelquefois au ton de l'éloquence; elle écrit de Marseille :

• Nous logions en face du port; Je voyois de mon lit les vaisseaux dont les pavillons de toutes couleurs indiquoient les nations respectives. Là, jadis avoit lieu le rachat des captifs, belle inspiration du christianisme, qui essaya tant de larmes; là, venoient aborder avec leurs angéliques libérateurs, ces infortunés, accueillis par des transports de joie au retour d'une longue captivité. La nuit, ne pouvant fermer l'œil, je m'assis à ma fenêtre d'où je contemplois, par un beau clair de lune, ce port calme et silencieux. Ma pensée s'élevoit naturellement jusqu'au port fortuné du salut, où un repos sans fin succédera aux agitations de cette pauvre vie. Mer sublime, vaste et profond désert, toi dont mon foible regard n'embrasse qu'un point imperceptible, dis-moi? que se passe-t-il maintenant sur la surface incommensurable? que fais-tu de tous ces téméraires navigateurs qui se sont confiés à tes caprices? Le jour qui va renaitre amènera-t-il dans cette rade quelqu'infortuné long-temps pleuré par une épouse ou par une mère? Que de victimes cette nuit peut-être a déjà précipitées dans tes gouffres! O mer, terrible image de la puissance et de la majesté du Très-Haut, que n'es-tu comme lui miséricordieuse et tendre pour ceux qui se réfugient dans ton sein?... Mais Dieu, qui a donné à l'homme l'empire du globe entier, l'a doué en même temps de courage et de génie pour franchir les barrières que tes flots redoutables ont élevés entre les diverses portions de son domaine. Tu es le théâtre des prodiges; et les mugissemens de ta voix célèbrent incessamment la gloire du maître qui a tracé des limites à ton courroux : il est écrit : « Ceux qui naviguent et trafiquent sur l'Océan, sont témoins des œuvres du Seigneur, merveilles qu'il opère »

Nous regrettons de ne pouvoir citer une lettre écrite de Nice, le 20 mars 1822, dans un moment où madame de la Gr... se croyoit près de descendre au tombeau. Cette lettre respire les sentimens les plus tendres et les plus chrétiens. Une autre lettre du 3 avril montre quelle étoit l'énergie de la malade. Une amélioration inespérée qui survint dans son état fut attribuée aux prières du prince de Hohlenlohe. Les médecins lui conseillèrent un voyage d'Italie : là s'offroit un théâtre digne de l'âme et de l'imagination de l'auteur. Elle arrive à Ponte-Mole, près Rome.

• Là, Constantin vit flotter le labarum avec ces mots : *Tu vaincras par ce signe*. Oui, me disois-je aussi, par la vertu de ce signe rédempteur, tu vaincras des tyrans plus redoutables que Maxence. Tous les jours encore, cette parole consolante retentit dans le cœur aux prises avec ses passions, et fait toute sa force. Dès ce moment, la Rome des païens disparut à mes yeux; je ne vis plus que Rome chrétienne, sa monarchie éternelle, ses saintes pompes, ses pacifiques triomphes, avec la suite de ses vertueux pontifes, de ses courageux confesseurs. La religion de Jésus-Christ, avec sa puissance indestructible, son caractère de vie, vient relever, rétablir, conserver Rome succombant sous le faix de sa criminelle gloire et de ses trésors corrupteurs. Sa jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle. A l'avilissement, à l'infamie succèdent les célestes vertus des premiers chrétiens, l'héroïsme de ses martyrs, et la dignité paternelle de ses pontifes. Les arts viennent embellir la cité des grands capitaines; les peintres, les sculpteurs lui donnent une autre célébrité. Si Rome n'est plus la maîtresse du monde, l'univers est libre... Quodis-je? Rome est encore Rome, et son empire tout spirituel est impérissable. »

Nous voudrions pouvoir suivre l'auteur dans la visite qu'elle fait des monumens et des églises. Elle ne voit



rien froidement; les statues et les tableaux, les merveilles de Rome ancienne et celles de Rome nouvelle, tout l'élève et l'inspire.

• Tous les siècles apportent à Rome une moisson de faits tristement mémorables. Les débris de l'hippodrome retracent le massacre de six mille hommes, exécuté par les ordres secrets de Sylla, qui, pendant cette horrible boucherie, entretenoit froidement le sénat de sa victoire sur Marius. A la tour de Conti, Néron chantoit sur la lyre l'incendie de Troie, contemplant la capitale de son empire livrée aux flammes; effroyable passe-temps qui servit de prétexte à la première persécution contre les chrétiens.

• Le cœur est flétri au souvenir de tant de forfaits; mais il se ranime au parfum des vertus qu'a fait éclore le christianisme, ces vertus si touchantes, si modestes, si supérieures dans leur noble simplicité à l'héroïsme des plus grands hommes de la république romaine! Ici Germanicus mourant lègue sa vengeance à ses soldats; là, au contraire, j'admire la belle invocation de saint Étienne priant pour ses bourreaux. Régulus, il est vrai, conseille aux Romains de refuser la paix aux Carthaginois, et va reprendre ses fers; mais Paulin, évêque de Nole, se vendant pour racheter un esclave, est plus sublime encore. Avec quel respect mon bien-aimé père verroit à SS. Nérée et Aquilée, la chaire en marbre où saint Grégoire récita sa vingt-huitième homélie dont un fragment est gravé sur le dossier!...

• Comment n'ai je point encore parlé du Panthéon, cette merveille de l'antiquité, toute jeune encore après dix-huit siècles, ce temple de magnifique apparence, jadis peuplé de simulacres, souillé par le culte du vice, et sanctifié aujourd'hui par la présence de Jésus-Christ, honoré par les prières et le sang des martyrs? A la place de cette divinité assujétie au destin, de ce Jupiter tonnant, on implore le Dieu crucifié qui console et pardonne. Aux hommages qu'arrachent

la cruauté et la terreur, ont succédé ceux de l'amour et de la confiance; une vive reconnaissance me portoit vers le Dieu de toute vérité qui nous a enseigné une religion où notre raison est ennoblie, fortifiée; une religion complète par ses consolations, ses remèdes, ses espérances; une religion qui enchante nos sens par l'éclat et la majesté de ses cérémonies. Oui, le christianisme est tout vivant en ses croyances comme en ses souvenirs.....

• Du faite du colysée, je frissonnai à la pensée de cette arène où des gladiateurs s'immoloient sans espérance, sans amour, au plaisir barbare d'un peuple devenu plus féroce par la corruption et la satiété de la gloire. Je croyois encore entendre d'horribles acclamations. L'image noble et pure des premiers chrétiens exposés aux bêtes vient effacer de mon esprit ce spectacle révoltant; le sang des martyrs, les célestes accens de leurs prières ont purifié ce lieu d'horreur: mon cœur flétri un moment s'attendrit et se livre à l'enthousiasme qu'inspirent ces héros se sacrifiant avec transport et n'éprouvant au milieu de ces animaux féroces, d'autres craintes que celle d'échapper à leurs dents meurtrières. Chaque trait brûlant de la lettre de saint Ignace aux fidèles d'Antioche se retrace à ma mémoire dans sa sublime simplicité, au lieu même de son supplice. La foi, cher Amédée, ne pourroit être foible ici, elle est nourrie d'exemples et de témoignages trop illustres.....

• Je suis allée voir l'atelier de Canova; ma première sensation fut pénible; je ne m'habitue pas à ces nudités qui toujours font détourner la tête; la pudeur est la première des grâces; il doit être facile de la concilier sur le marbre avec les formes les plus suaves. On regrette qu'un talent si élevé ne se soit pas consacré exclusivement à exalter de pures, de religieuses émotions, ou bien encore à enflammer les jeunes cœurs par des sujets héroïques? Pourquoi ces statues enchanteresses n'ont-elles pas le caractère des plus nobles affections? Pourquoi, dirai-je encore, faire toujours des emprunts à ce paganisme si froid, si vide, si stérile en senti-

mens, si étranger à nos pensées, à nos mœurs? Le type de la vertu n'est-il pas plus touchant, celui de l'innocence aussi aimable et la douleur n'est-elle pas assez pathétique pour suffire au génie? Ces divinités n'enseignent rien de grand, rien de généreux, et comment cela seroit-il? *elles ne sont pas.* C'est l'absence du vrai, le mensonge et le néant. Quel intérêt peut avoir aux yeux du chrétien la statue de Mars ou d'Endymion? elles ne parlent pas à mon ame. Leur fantastique existence est évanouie; l'objet de la superstition a disparu.....

• La dévotion des quarante heures est très-suivie. Point de jours, point d'égli- ses où le saint Sacrement ne reçoive tour à tour un tribut de réparation. La piété affectueuse s'alimente au pied de ces au- tels où la majesté de Jésus-Christ est en- vironnée de parfums, et de fleurs répandues jusque sur les parvis du temple. Le jour est intercepté; et des milliers de lu- mières éblouissent les regards. Ces insti- tutions sont bien dignes de la capitale du monde catholique. Ici, plus encore que partout ailleurs, se manifeste l'amour, su- blime et touchant caractère de notre di- vine religion: amour dans les souvenirs, dans les objets, dans les lieux, amour dans la douleur comme dans l'espérance; admiration tendre, respect affectueux pour les héros que l'Eglise a couronnés, pour les protecteurs qu'elle a signalés à notre faiblesse. Elle révère même la pou- sière des lieux qu'ils ont habités, conver- tit en églises ceux que leurs vertus et leurs miracles ont illustrés. O mon Dieu, me dis-je souvent, au milieu de toutes ces merveilles d'amour: que je vous bénis de m'avoir conduite dans le centre visible, à la source inépuisable des richesses de votre miséricorde! Tous les genres de se- cours et de bienfaits propres à toucher, à enflammer le cœur, semblent réunis comme un sublime témoignage en faveur de cette sainte Eglise romaine. •

Nous nous arrêtons; nous croyons qu'il suffit d'avoir laissé entrevoir quelques parties du tableau pour

faire naître le désir de parcourir le reste. La lecture de ce voyage, il faut le dire, est fort attachante. L'auteur donne de la vie à tout ce qu'elle ra- conte. Ses observations, ses impres- sions sont pleines de vérité et de cha- leur. Outre les longs passages, il y a des traits rapides qui ne sont pas moins heureux: *J'ai plus de force pour aimer mes amis que pour le leur dire.... La convalescence est une en- fançe recommencée... Ce que je fais me fatigue, ce que je ne fais pas m'in- quiète... Le temps ne passe pas, il nous regarde passer.*

Ce qu'on remarquera encore dans ce voyage, ce n'est pas seulement l'es- prit prodigieux de l'auteur, son ima- gination vive et brillante, ses senti- mens élevés; c'est encore un caractère touchant de bonté et de charité. Qui n'admireroit entr'autres tout ce qu'il y a de chrétien et de généreux dans cette confiance qu'elle fait à son père? C'est par là que nous terminerons cet extrait.

• J'ai trouvé moyen d'adoucir, de trans- former en délices mes intolérables dou- leurs. Je consacre à chacune des person- nes que je chéris, le prix de mes souffran- ces de chaque jour; ainsi, plus j'ai souf- fert et plus je suis heureuse; je me dis: celui qui est l'objet de mon offrande re- cevra aujourd'hui plus de grâces, plus de consolations. Cette pensée est pour moi l'arc-en-ciel après l'orage, une douce ro- sée qui éteint la flamme dont je suis con- sumée. La douleur qui, suivant les stoi- ciens, n'est pas un mal, est pour le chré- tien un bien réel; car souffrir c'est aimer, c'est expier, c'est mériter. •

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. — Par décret du 25 juillet dernier, la congrégation de l'Index a condamné et mis à l'index des livres prohibés, les ouvrages suivans :

Philosophie des Révelations, adres- sée à M. le professeur Larrunier, par

A. Chaho, de Navarre; la *Maçonnerie, considérée comme le résultat des religions égyptienne, juive et chrétiennes*, par le F. M. R. de S. Examen du mosaïsme et du christianisme, par M. Reghellini de Scio; *Paroles d'un homme, dédiées au croyant de La Mennais*, par Harro Hatring; *Andetà du Rhin*, par E. Lermuier; *Annales du monde, ou Fastes universels de tous les temps et de tous les lieux de la terre*; accompagnées de tableaux généraux et particuliers, et de tables alphabétiques des hommes et des choses, par le moyen desquels ce livre devient un répertoire encyclopédique historique; le *Code de la fortune; des Bénéfices ecclésiastiques, laïques et mixtes*, par le docteur en lois Isidore Carli; le *Koïle levé sur les tristes aventures du Père Jean de Capistran*, ancien général des Frères mineurs; *Poésies Lyriques* de François de Borja Garçon Stockler; *Vies scandaleuses des papes*; feuilles imprimées et répandues contre la religion catholique, sous ces titres: *Différences principales entre la religion protestante et la catholique romaine; la Valesane; la Voie de salut, un Bref et clair examen de deux pactes, Réflexions sérieuses; Progrès du péché, Abrégé de la Bible, qui montre ce qu'elle contient et ce qu'elle enseigne; et autres écrits semblables; Histoire de Come*, par Maurice Monti, professeur au Lycée diocésain de cette ville.

Le livre sur les *Bénéfices*, les *Poésies Lyriques* et l'*Histoire de Come* ont été condamnés avec la formule *donec expurgetur*, ou *donec corrigatur*. L'auteur de ce dernier ouvrage l'a condamné de lui-même d'une manière louable et solennelle avant le jugement.

Le décret est signé du cardinal J. Justiniani, préfet, et du Père Degola, secrétaire.

De tous ces ouvrages, celui de M. Reghellini est le seul dont nous ayons parlé; c'est un ouvrage impie et misérable; voyez notre Numéro du 22 juillet 1834, tome LXXX.

Parmi les mensonges du jour, dit le journal romain, *Notizie del Giorno*, mensonges qui n'ont d'autre garantie que le témoignage fort équivoque des correspondans des gazettes étrangères, il faut compter la nouvelle de l'envoi de troupes pontificales dans la Sabine pour apaiser quelques troubles populaires; il suffit de dire que ce bruit est faux de tout point.

PARIS. — Des journaux ont publié une lettre de Rome où il est dit que la terreur du choléra y cause un ébranlement convulsif, qu'on y est cerné par un double cordon, que l'on prend des précautions extraordinaires, que les vivres ont augmenté, que le peuple a murmuré, et que c'est pour l'apaiser que le Saint-Père a ordonné la neuvaine à Sainte-Marie-Majeure. Nous croyons qu'il y a dans tout cela beaucoup d'exagération. Une lettre que nous avons reçue de Rome n'annonce ni ébranlement convulsif, ni murmures. Elle porte au contraire que tout est fort calme dans cette capitale. Le Saint-Père n'a pas eu besoin d'apaiser le peuple, et les prières que l'on fait à Sainte-Marie-Majeure ont un tout autre objet.

La lettre publiée par les journaux parle d'une procession où le cardinal-évêque de Rome portait la croix. Il n'y a point de cardinal-évêque de Rome. Le seul évêque de Rome, c'est le souverain pontife. Il y a seulement un cardinal-vicaire auquel le pape donne ses pouvoirs pour le spirituel.

Dimanche dernier, malgré l'incertitude du temps, un concours considérable de fidèles de la capitale s'est porté à Montmartre. L'église avoit peine à le contenir. Le prédicateur, dans un discours fort remarquable par la force et l'enchaînement des preuves a démontré la divinité de la religion chrétienne par le sang des martyrs. M. l'abbé Tresvaux, dans sa station

du soir, a été d'une onction touchante et a fait une vive impression sur le nombreux auditoire qui se pressoit autour de lui et remplissoit l'église.

Cette affluence fait vivement désirer que l'on puisse bientôt rendre à l'église antique de Montmartre et restaurer une partie plus antique encore qui formoit l'ancien chœur de l'église et la tête de l'édifice. On y remarque des constructions du onzième siècle, et des colonnes de marbre d'un seul fût d'un style grec dégénéré, qui, sans doute, proviennent d'un temple païen. Elles sont au nombre de quatre, deux à l'entrée de l'église actuelle et les deux autres à l'extrémité.

L'église de Montmartre, outre ses antiquités, rappelle encore des souvenirs bien précieux à la religion, le martyr de saint Denis et ses compagnons, apôtres du christianisme à Paris, et les premiers vœux que vinrent y faire le 15 août 1534, le chef et les premiers disciples d'une société célèbre par son zèle pour la défense de la religion et la propagation de l'évangile dans les contrées lointaines.

Aussi nous nous associons bien volontiers au zèle du jeune curé de cette paroisse dans l'appel qu'il fait à tous les fidèles pour la restauration de son église, et nous recevrons bien volontiers, à notre bureau, les dons et les souscriptions pour cet objet.

M. l'abbé Studach, vicaire apostolique en Suède, qui avoit fait il y a trois ans un appel aux catholiques en faveur de son église, appel que nous avons cité, N° 2268, tome LXXX, s'est adressé de nouveau à eux pour leur exposer ses besoins. Il a envoyé dans ce pays un des deux prêtres qui étoient venus l'assister par ordre de la Propagande. Ces deux prêtres sont MM. Jean Baalé, élève de la Propagande, arrivé en Suède en septembre 1834, et M. Van de Beek, vicaire aux environs d'Utrecht. Tous deux sont de Hollande. M. Van de Beek est por-

teur de la lettre de M. Studach, en date du 1^{er} février dernier, et a déjà, comme nous l'avons vu, commencé sa collecte en Belgique. Il vient d'arriver récemment en France. Nous citerons un fragment de la lettre du vicaire apostolique aux catholiques :

« Ep me chargeant, ensuite de ma nomination au vicariat apostolique en Suède, le 4 août 1833, du pénible fardeau du rétablissement de ce troupeau, je l'ai trouvé au moment de sa dispersion, sans pasteur, sans église, sans école, sans logement de prêtre, sans livres d'instruction, sans moyens, avec le seul héritage de vingt six pauvres orphelins dans la misère, avec des pauvres et des infirmes de tous côtés. Nul pasteur; à moins qu'il n'ait été missionnaire, ne peut se faire une idée de ma situation; et quand on auroit visité les missions indiennes, on auroit peine à se représenter les difficultés que j'ai eu à surmonter, pour rappeler mon troupeau dans la bergerie. Je n'ai ni la volonté, ni le pouvoir de raconter mes peines en détail. J'ai mis ma confiance en Dieu, et mon espérance dans la charité de nos frères plus heureux qui pratiquent leur religion en paix loin de nous. Aussitôt que le Saint-Père a eu connoissance de notre situation, Sa Sainteté a daigné venir à notre secours. La sainte congrégation de la Propagande m'a envoyé deux coopérateurs; et la charité des fidèles, surtout de la Bavière et de la Hollande, nous a fourni, par l'intercession de quelques bons journaux, les moyens de former un établissement durable. Nous avons à présent, grâces à Dieu et à tous nos bienfaiteurs, un catéchisme en suédois (un livre de prières est sous presse), et une maison avec un terrain qui y est contigu. La maison suffit pour loger deux prêtres, un maître d'école et nos orphelins. Le terrain est destiné à la construction d'une église. Il y a quelques jours que j'ai commencé à faire transporter des pierres et des briques, pour commencer l'ouvrage avec la bonne saison. Mais tous mes moyens se bornent dans ce moment à 12,000 fr., somme à peine suffisante

pour placer les fondemens de l'édifice. Si Dieu bénit mon entreprise, cet édifice sera la première et l'unique Eglise catholique, depuis 300 ans, dans la Péninsule de la Scandinavie. J'ai commencé l'œuvre sans argent; celui en qui j'ai mis toute ma confiance a daigné soutenir mon espoir jusqu'à présent; et quoique je sois loin d'avoir achevé ce que j'ai entrepris, je compte toujours sur cette bonne providence qui veille sur nous.

Une lettre récente de M. Studach, en date du 28 juin, annonce que l'église qu'il fait construire avance rapidement, et que l'on espère la couvrir dans quelques mois.

Le tableau d'Annibal Carrache, représentant la Sainte-Famille, dont nous avons parlé numéro du 2 août, et qui se trouvoit aux Missions, est maintenant déposé rue de Sèvres, n° 11. Les amateurs qui désireroient le voir ou l'acheter sont priés d'écrire à M. J. L., à l'adresse ci-dessus.

Avant la mort de M. le cardinal de Cheverus, M. l'abbé Timothée Lacombe lui avoit adressé un rapport sur l'état de Notre-Dame de Verdélais, pèlerinage renommé, dont les bâtimens tombent en ruines. On espéroit les relever par des souscriptions et des quêtes. Un appel fut fait à la charité des fidèles. Nous en fîmes mention dans notre numéro du 3 avril de l'année dernière. Le rapport de M. l'abbé Lacombe n'est pas très-consolant; l'enclos est ouvert de toutes parts, les bâtimens sont dans un état croissant de dégradation. Les vents et les orages amènent de nouvelles ruines. Les quatre chambres réparées en 1830 réclament des réparations nouvelles, quoique M. Maret eût antérieurement réparé la toiture dans toute son étendue. M. l'abbé Lacombe fait remarquer d'ailleurs qu'il n'a pas les ressources dont pouvoit disposer le digne M. Goudelin. Il a cependant été forcé en quelque sorte d'acheter un moulin et une

métairie. Il se disposoit à reprendre les travaux de réparation, lorsque les débordemens de l'été de 1835 et les pluies du dernier hiver ont amené de nouveaux dégâts.

Il regrette de n'avoir pu encore mettre la main à l'œuvre, mais il a eu à lutter contre plus d'un obstacle; des locataires se sont installés dans la maison, et il est difficile de les expulser. L'enclos est traversé en tous sens par des sentiers dont la population des environs s'est fait une habitude. On a donc dû se borner à ce qui étoit le plus indispensable. Les recettes se sont élevées à 12,300 fr. et les dépenses à 10,500 fr. Si on recevoit de nouveaux secours, on disposeroit tout pour pouvoir pratiquer les exercices spirituels dans deux bâtimens distincts; on auroit une maison de retraite pour les prêtres, une chapelle intérieure, des stations, des promenades, etc.

Ce rapport fut adressé à M. le cardinal de Cheverus au mois de février dernier, mais il s'égara dans ses papiers. Une nouvelle copie lui fut envoyée peu de temps avant sa mort. Le cardinal l'apostilla avec bienveillance le 11 juillet, quelques jours seulement avant sa mort si imprévue et si fatale. Dans ce rapport, M. l'abbé Lacombe ne parle point des travaux exécutés cette année, et qui seront l'objet d'un rapport au commencement de l'année prochaine.

Depuis le rapport, M. l'abbé Lacombe a adressé une circulaire aux curés du diocèse. Il leur apprend qu'un prêtre est venu se joindre à lui; ce sera le noyau d'une réunion plus considérable. Il leur propose de choisir dans leurs paroisses des dames qui recueilleroient les secours offerts pour Verdélais. En attendant, ces secours pourroient être envoyés à MM. les grands-vicaires de Bordeaux, ou aux supérieurs des séminaires, ou à MM. les curés de la ville, etc.

Presque en même temps, il a paru à Bordeaux un *Recueil de notices nou-*

velles sur Verdelsais, 1-feuille in-24 ; on y voit que cette maison est fort ancienne. Détruite par les calvinistes, elle fut réparée dans le xvii^e siècle par le cardinal de Sourdis, qui y plaça les Célestins. Ceux-ci furent supprimés en 1778. Pendant la révolution, le couvent fut vendu. M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, le racheta en 1820 pour en faire une maison de retraite à l'usage des prêtres vieux et infirmes ; c'est ce projet qu'on s'efforce de réaliser.

Les notices sont terminées par les litanies de la sainte Vierge, traduites en vers et paraphrasées en forme d'ode sacrée ; c'est un hommage rendu à Notre-Dame de Verdelsais par la piété et le goût de M. le comte de Marcellus.

La paroisse d'Ensuès, diocèse et arrondissement d'Aix, n'avoit pour église qu'une espèce de souterrain étroit et humide, où le culte divin ne pouvoit avoir ni dignité, ni décence. Les habitans, quoique pauvres et peu nombreux (la paroisse n'a que 300 ames), entreprirent de bâtir une église. Ils y ont travaillé pendant un an avec ardeur. Tous, hommes, femmes et enfans, ont mis la main à l'ouvrage. Indépendamment des sacrifices pécuniaires que chacun s'est imposés, tous se sont fait un devoir de servir à tour de rôle les deux maçons appelés pour la construction de l'église, et qui ont été successivement logés et nourris par chaque famille. Enfin, les travaux étant terminés, la bénédiction de l'église a eu lieu le dimanche 11. Les habitans étoient transportés de joie, leur pasteur étoit visiblement ému. Ce jeune prêtre, nommé M. Lion, avoit beaucoup contribué par son zèle à cet heureux résultat. Il est aujourd'hui malade par suite de ses fatigues, mais on espère que son indisposition passagère ne l'empêchera pas long-temps de donner ses soins à son bon et religieux troupeau.

Le tribunal de police correctionnelle de Louhans a jugé, le 3 septembre, les auteurs de la scène scandaleuse qui s'étoit passée un mois auparavant dans le cimetière de cette ville, et que nous avons racontée dans le numéro du 25 août dernier. Les informations de la justice signaloient comme auteurs de cette honteuse profanation 4 individus déjà nommés par la clameur publique. Ils se sont présentés sans défenseurs, et ont opiniâtrément nié les faits ; mais la prévention a été soutenue par M. Mantellier, substitut du procureur du roi, et le tribunal les a déclarés coupables de violation de sépulture, pour s'être introduits la nuit du 2 au 3 août dans le cimetière de Louhans en violant la clôture, pour s'y être livrés, au pied de la croix, à une orgie dégoûtante, accompagnée de chansons obscènes et d'interpellations à des personnes inhumées depuis quelque temps. Les quatre individus dont on ne donne pas les noms, sans doute par ménagement pour leurs familles, ont été condamnés chacun à trois mois de prison, et solidaiement à 16 fr. d'amende et aux frais.

Un ecclésiastique du diocèse de Lyon vient de donner un exemple presque incroyable d'adresse et de courage. M. Delorme, curé à Vaulchic, étoit venu visiter son père à Esertines. Peu après, la domestique de la maison tomba par accident dans un puits étroit et profond. M. Delorme se trouvoit seul dans la maison avec sa sœur, et il n'y avoit pas de secours à attendre du dehors. Il prit une résolution hardie et entreprit de descendre dans le puits en se cramponnant aux pierres, tantôt avec ses pieds, tantôt avec ses mains. Il y parvint et réussit même à remonter la pauvre fille par les mêmes moyens. On peut juger combien ils eurent de peine à arriver au haut. La domestique en a été quitte pour une contusion au pied. M. le curé est retour-

né ensuite à son presbytère, comme si de rien n'étoit.

On agit à Saint-Brieuc la question de l'emplacement de la nouvelle église de Saint-Michel ; les bases du plan ont été arrêtées entre l'architecte du département et le ministère des travaux publics. On avoit d'abord songé à construire l'église dans le jardin du bureau de bienfaisance, mais le terrain a paru trop étroit. On adopta ensuite le terrain derrière Saint-Michel, mais cette place ne seroit pas à proximité de la majorité des paroissiens. Une autre proposition vient d'être faite au conseil municipal, c'est de bâtir l'église sur les forges, en face de la rue des Petites-Forges; elle se trouveroit alors sur un passage fréquenté et seroit plus intimement le Lieu à la ville.

A la distribution des prix du petit-séminaire d'Angers, le 29 août, un discours a été prononcé par M. l'abbé Perché, ancien curé de Murs. M. Perché n'appartient pas proprement à cet établissement, mais il est l'ami de tous les maîtres ; il a été élevé comme eux à Beau-préau, et il a voulu donner à l'établissement qui remplace celui-ci une dernière marque d'intérêt. Il a insisté sur cette grande vérité, que l'éducation fondée sur la religion est la seule solide. Il a repoussé les vains reproches d'obscurant et d'ennemi des lumières que l'on fait au clergé. L'orateur a rendu un touchant hommage à la maison de Beau-préau, frappée par une mesure politique, comme nous le racontâmes dans le temps; Numéro du 18 octobre 1831 :

• Tel fut toujours, messieurs, le genre d'éducation qui valut au collège de Beau-préau une place distinguée parmi les établissemens utiles à la jeunesse, qui lui mérita la confiance des familles, et donna tant d'espérances à la religion et à la société. Ferme dans ses principes, inébranlable dans ses doctrines, fidèle à ses croyances religieuses et littéraires, Beau-

préau persévéra constamment dans la voie sage qu'il s'étoit tracée au milieu du dévergondage presque universel des idées, et des folles tentatives qu'enfantoit et varioit tous les jours une intelligence sans règle et une imagination sans frein. Messieurs, ce qu'étoit le collège de Beau-préau dans les plus beaux jours de sa gloire, il l'est encore, il le sera toujours, car nous aimons à le dire hautement, c'est toujours le même établissement avec ses mêmes principes, ses doctrines fixes et certaines, ses croyances invariables. Arbre vigoureux et tutélaire, à l'ombre duquel nous avons tous été élevés, la cognée n'a pu l'entamer, la foudre n'a pu seule frapper sa tête, la tempête a renoué ses racines, mais transplanté sur un nouveau sol, il ne fera qu'y produire avec plus de vigueur de nouveaux et fertiles rameaux.

L'orateur a fini par un bel éloge de M. l'abbé Mongazon, qui a gouverné long-temps la maison de Beau-préau avec tant de dévouement et de sagesse, et qui dirige aujourd'hui le petit-séminaire d'Angers. Une circonstance ajoutoit un nouvel intérêt à ce discours. M. l'abbé Perché va partir pour les missions lointaines; il va évangéliser les peuples d'Amérique; il paroît qu'il se destine au diocèse du Kentucky. Son discours a été publié par quelques-uns de ses amis, anciens élèves du collège de Beau-préau, et au profit du même diocèse. Il se vend 50 cent. chez Pavis, à Angers, et chez tous les libraires de la ville.

Il a paru cet été en Irlande une brochure sous ce titre : *Raisons pour se retirer de l'église établie*, par M. Charles Hargrove, en dernier lieu recteur de Kilmina, dans le diocèse de Tuam. Ce ministre anglican, choqué des abus qu'il a remarqués dans son église, a renoncé à son bénéfice et à sa communion, et a voulu faire connoître ses motifs. Le principal, c'est l'esprit de cupidité qui règne dans l'église établie. Il s'élève aussi contre

la suprématie royale, contre l'absence de toute discipline, etc. Les journaux protestans se sont plaints amèrement de cet écrit. Une lettre a été adressée à ce sujet aux journaux catholiques de Dublin. Après avoir donné une analyse de la brochure de M. Hargrove, on fait remarquer qu'il étoit dans le clergé anglican depuis quatorze ans, qu'il a une famille, qu'il a renoncé par principe de conscience à un bénéfice avantageux, et qu'il seroit digne des catholiques de lui offrir un témoignage public de bienveillance et d'estime. Les protestans ont accueilli naguère, tantôt un étudiant chassé de Maynooth, tantôt un prêtre immoral et interdit, dont ils ont reproduit avec empressement les déclamations et les invectives contre l'Église catholique. Les catholiques doivent à plus forte raison accueillir un homme honorable et de bonne foi, qu'un examen consciencieux a porté à se détacher de l'Église qui reconnoît pour ses fondateurs le voluptueux Henri VIII et l'artificieuse et cruelle Elisabeth.

POLITIQUE.

Un charlatan allemand, le docteur Gall, vint nous apporter en France, il y a près de quarante ans, une branche de matérialisme qui a été fort cultivée depuis lors, précisément parce que c'étoit une branche de matérialisme. Déjà nos médecins et nos philosophes ne demandoient pas mieux que de trouver quelque chose qui fût la négation de l'âme et de ses facultés, et qui leur aidât ainsi à résoudre le problème d'incrédulité que le dix-huitième siècle venoit de leur laisser. Si leur apprit donc à leur grande satisfaction et à la grande joie de l'ignare troupeau qui forme le vulgaire des beaux esprits, il leur apprit que toute la valeur morale de l'homme dépendoit de certaines protubérances de sa tête et de la manière dont la boîte osseuse qui renferme son cerveau se trouvoit taillée et conformée.

Ceci s'appela d'abord la *crânologie*, et s'appelle maintenant la *phrénologie*. Si ce

n'étoit qu'une mode sans importance, nous la laisserions passer comme les autres et faire son temps. Mais cela est devenu de la médecine légale, un système pratique, une règle de jugement pour la justice. La moralité des actions humaines est sérieusement et gravement pesée dans cette balance. C'est la *phrénologie* qui est aujourd'hui appelée à donner son avis dans les cours d'assises sur les questions les plus vitales de l'ordre social, sur le meurtre, l'assassinat et le parricide. Suivant que les magistrats et les jurés ont plus ou moins de foi à la science du docteur Gall et au système des protubérances, une fille qui tue de jeunes enfans par la seule raison qu'elle a été prise de l'envie de les tuer; un fils qui, après plusieurs mois de préméditation, assassine son père de deux coups de pistolet, sous prétexte qu'il lui en veut depuis long-temps, et qu'il s'est toujours senti pour lui une violente aversion; tout cela se pèse et s'examine sérieusement devant la justice, selon les règles de la *phrénologie*.

C'est ce qui vient encore d'arriver tout nouvellement dans une cause criminelle; où l'accusé se présentoit sans aucun déguisement comme un fils-monstre qui avoit attenté longuement, constamment et avec une infernale persévérance contre les jours de son père. La *phrénologie* a décidé qu'il étoit innocent, et l'a renvoyé absous. Et encore n'est ce pas la *phrénologie légale* qui a donné ce conseil, ni qui a voulu rester chargée de cette effrayante consultation. Car le seul homme de l'art dont l'opinion ait été interrogée d'office dans cette affaire, a formellement déclaré qu'aucun des signes indiqués par les charlatans de la science ne se présentoit, selon lui, à la décharge du fils parricide; et il faut le dire, ce dernier ne les invoquoit pas non plus. Mais grâce au matérialisme et à l'esprit de nouveauté qui se trouvoient là pour plaider sa cause, il l'a complètement gagnée. La *phrénologie* peut se vanter d'avoir obtenu un beau triomphe dans cette occasion; mais malheureusement on ne pourra pas en dire autant de la morale, de la conscience humaine et

de l'immortalité de l'ame, qui se sont vues soumises et appréciées au même tarif que les qualités de la bête brute. Si du moins l'impunité se trouvoit fondée en pareil cas sur la raison qu'un législateur ancien alloit pour ne point faire de loi contre le parricide!

La mesure adoptée par le gouvernement prussien pour obliger les juifs qui portent des noms chrétiens à les quitter, et pour qu'ils cessent de célébrer leur rite en allemand, a été censurée, avec raison, par le *Journal des Débats*.

Ce journal s'étonne que cette mesure bizarre soit prise en Prusse, dans un pays protestant : et sous une administration animée de l'esprit du grand Frédéric.

C'est précisément pour cela que cette mesure ne nous étonne pas. La philosophie du XVIII^e siècle, qui avoit pris ce prince sous sa protection, n'a jamais produit que l'intolérance et le despotisme, tout en parlant de tolérance et de liberté. C'est cet esprit qui a inspiré toutes les grandes et petites persécutions de la révolution contre les mœurs et contre la religion. Les décrets pour changer les noms de saints en noms de légumes, pour détruire les plaques des cheminées où se trouvoient les fleurs de lys, pour obliger les jeunes gens à tutoyer les vieillards, et tant d'autres tyrannies appuyées sur les menaces de mort; enfin la constitution civile du clergé et les massacres qu'elle a produits, furent inspirés par les ouvrages des philosophes, et c'est à ce qui reste aujourd'hui de l'esprit voltairien que nous sommes redevables des monopoles universitaire, électoral et parlementaire, et de toutes les lois fondées sur le principe de nécessité. Les peuples finiront un jour par comprendre que la liberté est catholique, et que l'arbitraire et le despotisme sont protestans et philosophiques. C'est là une double thèse qu'il ne seroit pas difficile d'établir, et sur de bonnes raisons appuyées par de nombreux exemples.

PARIS, 21 SEPTEMBRE.

Le ministère s'est enfin complété. Deux ordonnances insérées hier au *Moniteur* nomment à la guerre le lieutenant-général baron Bernard, pair de France, et au ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Martin (du Nord), membre de la chambre des députés et procureur-général près la cour royale de Paris. Une ordonnance du même jour divise les bureaux du ministère de la guerre en deux sections distinctes, qui prendront le titre, l'une de direction générale du personnel et des opérations militaires; l'autre, de direction générale de l'administration et de la comptabilité de la guerre. Une quatrième ordonnance nomme le lieutenant-général vicomte Schramm, directeur-général du personnel et des opérations militaires, et le conseiller d'état Martineau des Chenex, directeur-général de l'administration et de la comptabilité de la guerre.

M. Martin (du Nord) étant encore malade, une 5^e ordonnance confie à M. Duchâtel, ministre secrétaire d'état des finances, l'intérim du ministère des travaux publics. Une 6^e ordonnance fixe les attributions du ministre secrétaire d'état du commerce, qui demeureront telles qu'elles ont été déterminées par ordonnance du 6 avril 1834; néanmoins les lois de douanes seroient présentées par le ministre des finances.

— M. Vitet, maître des requêtes, est nommé conseiller d'état en service ordinaire, en remplacement de M. Dufaure, démissionnaire.

— Une ordonnance insérée aujourd'hui au *Moniteur* nomme M. Mortimer-Ternaux, auditeur de première classe au conseil d'état, maître des requêtes en service ordinaire, en remplacement de M. Vitet.

— M. Franck-Carré, avocat-général près la cour de cassation, est nommé procureur-général près la cour royale de Paris, en remplacement de M. Martin (du Nord). M. Hébert, procureur-général près la cour royale de Metz, est remplacé par

M. Moreau, président de chambre à la cour royale de Nancy, et nommé avocat-général près la cour de cassation. M. Capin, procureur-général près la cour royale de Nîmes, remplace M. Moreau à la cour royale de Nancy. M. Latournelle, substitut du procureur-général près la cour royale de Paris, est nommé procureur-général près la cour royale de Nîmes. M. Godon, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine, est nommé substitut du procureur-général près la cour royale de Paris. M. Edouard Croissant, procureur du roi à Châlons est nommé substitut du procureur du roi à Paris.

— Le baron Boissy-d'Anglas, intendant militaire, est nommé intendant de la première division militaire, en remplacement du baron Joinville, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Lord Granville revenant d'Allemagne est arrivé avant-hier à Paris.

— M. Pozzo di Borgo est depuis quelques jours à Paris. Il doit, vers la fin du mois, retourner à Londres, pour y reprendre ses fonctions d'ambassadeur de Russie.

— Plusieurs journaux ont affirmé que des gardes municipaux avaient reçu l'ordre de s'habiller en bourgeois et de surveiller ainsi la route de Neuilly. Le *Moniteur* dément cette nouvelle.

— Le journal la *Presse* ayant avancé que le défenseur de M. de Peyronnet avait implicitement admis l'illégalité des ordonnances de juillet, le gérant de ce journal a reçu le jour même, de M. Hennequin, une lettre qui explique les passages, fort clairs du reste, que le rédacteur de la *Presse* avait assez mal compris.

— Un journal de Londres qui se dit bien informé assure que les portes de Ham vont enfin s'ouvrir. Déjà trop de fois on a parlé de l'élargissement des malheureux prisonniers pour que nous puissions donner toute croyance à la nouvelle du journaliste anglais.

— M. Isturitz, qui, fuyant les révolutionnaires de Madrid, est allé à Lisbonne, et puis à Londres, vient d'arriver à Paris.

— La veuve de Murat est arrivée à Paris,

— Le *Messenger* annonce que M. d'Argout se dispose à aller rejoindre M. Thiers en Italie.

— M. de Montalivet est parti hier soir pour le Berry, où il va passer quelques semaines.

— L'instruction de l'affaire des poudres et poignards de la rue Saint-Sebastien se poursuit. M. Jourdain, juge d'instruction, a fait subir un long interrogatoire au nommé Bocage, qui est au secret à la Conciergerie.

— M. Hagermann, banquier, rue de Rivoli, avait donné l'ordre d'expédier à Milan une somme de 50,000 fr. en or, et 1,000 fr. en argent. Plus tard, il reçut avis que la caisse qui devoit contenir cette somme ne renfermoit que du plomb. Rien n'avoit pu faire soupçonner quel étoit l'auteur de cette soustraction, lorsque, dans les premiers jours de mars dernier, il fut prévenu par son premier garçon de caisse, le sieur Chapoteau, que le nommé Perreau, son cousin, qu'il avoit employé à l'époque du vol, l'aidoit dans son service, pouvoit être l'auteur de cette infidélité. Ce dernier avoit appris que Perreau, après un séjour de huit mois à Paris, étoit retourné dans son pays, et y avoit acheté quelques petites pièces de terre. M. Hagermann envoya un de ses amis qui revint bientôt avec l'accusé. Il avoit tout avoué et remis une somme de 28,000 fr. dont il étoit encore nanti. La cour d'assises a condamné Perreau à 3 ans de prison et aux frais.

— Un épicier qui avoit perdu un portefeuille dans lequel il y avoit des billets de banque, fit annoncer dans les *Petites Affiches* qu'il donneroit une récompense raisonnable à celui qui le lui rapporteroit. Un individu bien mis ne tarda pas à se présenter à sa boutique. Le bon épicier alors de se réjouir des frais qu'il avoit faits pour retrouver son argent et de tirer du portefeuille qu'on lui rendoit un billet de 500 fr. pour le donner comme gage de sa reconnaissance. Le personnage en question demanda des écus, si cela ne

général pas trop, parce qu'il avoit des emplettes à faire. Ils lui furent comptés. Dans l'après-midi, l'épicier eut besoin de monnaie à son tour, et envoya chez un changeur. On lui rapporta son billet, parce qu'il n'étoit pas bon. Il alla alors lui-même chez le changeur, mais ô surprise cruelle ! tous ses billets avoient été tirés de son portefeuille et remplacés par de faux billets.

— M. Monbron, antiquaire, rue Basse-du-Rempart, vient de sculpter dans le goût de la renaissance, la devanture d'une boutique, rue Saint-Honoré, n° 355.

— La machine à vapeur qui doit dresser l'obélisque sur sa base, au milieu de la place Louis XV, est à peu près montée : reste à préparer l'échafaud mobile et tous les agrès nécessaires.

— Le boulevard Montmartre va incessamment être disposé, dallé et embelli de la même manière que le boulevard des Italiens. L'adjudication de la fourniture des granits nécessaires aux bordures de la chaussée a été faite samedi dernier à l'Hôtel-de-Ville.

— Hier, à onze heures du matin, le feu a pris dans l'atelier des tailleurs de la prison de Bicêtre. Il a été presque aussitôt éteint.

— L'exposition publique du concours des grands prix de peinture aura lieu à l'École royale des Beaux-Arts, les mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 septembre, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

— M. Antoine-Laurent de Jussieu est mort avant-hier dans la maison qu'il occupoit au Jardin-des-Plantes. Il étoit âgé de 89 ans.

— Le projet de chemin de fer pour lequel une enquête est ouverte à l'Hôtel-de-Ville, est de M. Desfontaines, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées. Ce chemin doit aller de Paris au Havre, avec des embranchemens sur Rouen et Dieppe.

— La *Presse* ayant annoncé ce matin que le *Journal de Paris* alloit vraisemblablement cesser de paraître, M. Léon Pillet a écrit au rédacteur de cette feuille

pour démentir cette nouvelle. M. Léon Pillet dit qu'il n'a convoqué les actionnaires que pour leur rendre compte des raisons personnelles qui, dès l'avènement du nouveau ministère, l'ont déterminé à se démettre de ses fonctions de rédacteur en chef, et des négociations à la suite desquelles a été décidée la rupture des relations ministérielles, non-seulement avec la rédaction, mais aussi avec la propriété du *Journal de Paris*.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La *Gazette de Picardie* consacre un article à l'éloge d'une femme vertueuse d'Amiens, madame Boistel de Belloy, née Marié de Toule, morte le 7 septembre, à l'âge de 82 ans. Nièce de Gresset, elle fut dès sa jeunesse un modèle de piété, et sa vie tout entière fut une suite de bonnes œuvres. Sa charité pour les pauvres étoit inépuisable. Sa vertu fut éprouvée par des traverses qui servirent à faire éclater son courage. Elle supporta sans se plaindre les infirmités de la vieillesse, et n'interrompit jamais ses pieux exercices. Sa dernière maladie fut courte, et elle a terminé sa carrière au milieu des regrets de tous les siens et des malheureux qu'elle soulageoit.

— La fille Pestel vient d'être condamnée, pour faux témoignage, à trois années d'emprisonnement par le cour d'assises de la Manche.

— Le conseil municipal de Neuchatel a été cassé par ordonnance du 13.

— *L'Herminie* assure qu'un arrangement définitif est enfin intervenu le 18 entre les entrepreneurs et les ouvriers maçons. Cette feuille ayant annoncé que quelques soldats blessés du quarantième avoient été transportés à l'hôpital, dit que, mieux informée, elle est heureuse de déclarer qu'il n'en est rien. La tranquillité n'a pas été troublée à Nantes depuis l'émeute du 15, et les mesures prises par l'autorité font espérer qu'il n'y aura pas de nouveaux désordres.

— On écrit de Grenoble que le 17 une voiture publique est tombée dans un fossé profond sur la route de Chambéry, à la

descente de l'Egala, et que plusieurs voyageurs ont été grièvement blessés.

— La ville de Nîmes a éprouvé le 16, à une heure après midi, une secousse de tremblement de terre qui a duré deux ou trois secondes. Le temps étoit très calme. La même secousse a été ressentie à Rodez et à Beaucaire. Elle n'a occasionné aucun accident fâcheux.

— Le musée de Nîmes vient d'obtenir du ministre de l'intérieur un tableau peint par Smith, et représentant le songe d'Althalie.

— On construit en ce moment un pont suspendu, en fil de fer, sur le Rhône, à Roquemaure (Gard).

— M. Machureau, gérant de la *Gazette du Midi*, qui s'étoit constitué prisonnier à Aix, vient d'obtenir son transfert dans une prison de Marseille.

— Les recettes de la douane de Marseille, pendant le mois d'août, se sont élevées à 2.953.893 fr. 23 c. C'est une augmentation de 1.531.936 fr. 86 c. sur le mois d'août 1835 ; cette énorme différence s'explique par l'état où languissoit le commerce de cette ville pendant les ravages du choléra.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dernières nouvelles de Madrid offrent peu d'intérêt. L'état de cette capitale coïncide par les révolutionnaires est le même. La régente constitutionnelle a pu enfin compléter son ministère. M. Mendizabal a été appelé, comme nous l'avons dit dans notre dernier Numéro, aux finances, Lopez à l'intérieur, et M. Gil de la Cuadra à la marine. M. Calatrava reste président du conseil. La *Gazette de Madrid* du 12 dit aussi que Mina, malgré son état de souffrance, a été nommé inspecteur général de la milice nationale, et qu'on lui a donné pour secrétaire don Cayetano Cardero. Malgré l'esprit révolutionnaire bien connu de ces deux derniers personnages, les exaltados ne paroissent pas satisfaits de tous ces choix.

— L'émigration continue en Espagne. Plusieurs membres de l'ancienne muni-

cipalité de Barcelonne sont partis pour chercher un asile en France.

— On avoit annoncé à tort que le gouvernement de Madrid avoit envoyé de l'argent à la légion anglaise. Un journal de Londres qui se dit bien informé assure qu'il est dû plus de six mois de solde à cette légion, et que le nombre des officiers et des soldats qui retournent en Angleterre est fort considérable.

— Il paroît que le 15, les Anglais assez malheureux dans leurs tentatives, ayant fait une attaque du côté de Loyola, près d'Aslegarraga, pour occuper la grande route, ont été repoussés avec perte.

— La *Gazette d'Onate* dit que dans la dernière quinzaine d'août, 93 christinos ont passé aux carlistes.

— On écrit d'Estella le 13 que les constitutionnels étant entrés dans la journée à Los Arcos, au nombre de 6.000 hommes d'infanterie et 500 chevaux, une partie de ces troupes se dirigea sur San-Gregorio, qui fut attaqué avec vigueur.

Les carlistes se défendirent avec opiniâtreté, et donnèrent le temps au général don Fabio Sanz de venir à leur secours; alors commença un combat acharné, pendant lequel les christinos ont été forcés d'évacuer les hauteurs de l'Ermilage de San-Gregorio qu'ils avoient occupées.

— Charles V vie l de rendre au marquis de Valdepina tous ses titres et honneurs, et l'a nommé ministre de son conseil-général d'affaires du royaume.

— Gomez va établir le siège de ses opérations militaires dans le royaume de Valence.

— Le bruit a couru aujourd'hui à la bourse que Charles V avoit passé l'Ebre pour se rapprocher de Madrid.

PORTUGAL. — La révolution de Lisbonne a été commencée, comme on l'a vu dans notre dernier numéro, par la garde nationale, et achevée par la troupe qui a abandonné avec une précipitation inconcevable celle qu'elle avoit juré de défendre. Sans doute travaillés depuis long-temps, comme à Madrid, par les sociétés secrètes, les soldats portugais mal

payés auront vendu comme les soldats espagnols leur fidélité pour quelques verres de vin et quelques pièces de monnaie. Il y auroit bien de la honte dans une telle conduite.

La constitution de 1820 qui vient d'être proclamée est à peu près calquée sur la constitution espagnole de 1812. Toutes deux, on peut dire, ont été faites par les révolutionnaires au profit des révolutions, et pour l'abaissement de la royauté qu'elles isolent l'une et l'autre du pouvoir. La constitution portugaise ne reconnoît qu'une chambre législative au lieu de deux; elle fixe sa durée, ainsi que le commencement et la fin de ses sessions. Elle établit l'élection directe au scrutin, en un seul jour dans toute l'étendue du royaume. Si nous avons bonne mémoire, cette constitution reconnoît qu'elle pourra être réformée dans un ou plusieurs articles après quatre années d'existence, si les deux tiers des députés conviennent de la nécessité, et alors, comme on le pense bien, déjà mauvaise, elle deviendra plus défectueuse encore, parce qu'il est dans l'esprit des révolutionnaires de ne point s'arrêter dans le mal. La constitution de 1820 crée un conseil d'état, et charge l'assemblée législative d'en nommer les membres; elle déclare que la souveraineté réside dans la nation, et que celle-ci est libre et indépendante, et ne peut être la propriété de personne.

Et le roi, que devient-il au milieu de semblables dispositions? Un être sans force, qui n'a le droit ni de réunir, ni de dissoudre l'assemblée législative; qui, dans un temps donné, est obligé d'accueillir toutes les lois. Ce fantôme de pouvoir devra certainement disparaître: alors à la place de son trône détruit on mettra le fauteuil d'un président de république.

— La reine dona Maria a pu, comme la régente d'Espagne, accepter la constitution, *sauf la révision des cortès.*

— Il paroît que le plus grand nombre des membres de la haute chambre n'ont pas voulu reconnoître la constitution.

Nous trouvons dans les journaux bel

ges un long programme des fêtes qui auront lieu à Bruxelles les 23, 24 25 et 26 de ce mois pour la célébration du 6^e anniversaire des glorieuses journées de septembre 1830.

— Le 15, la moitié de la carcasse d'une goëlette a été jetée sur la côte belge entre Venduynne et Blankenberghe.

— John Pond, astronome célèbre, est mort le 7 septembre dernier à Greenwich, près Londres.

— Les événemens de Lisbonne ont fait baisser tous les fonds à Londres.

— L'amélioration toujours croissante de la santé publique à Milan a engagé la commission municipale à faire fermer la maison de secours au Cappuccio. On ne recevra plus de cholériques dans les locaux de Gallo et de Saint-Barnabé, afin de pouvoir fermer au plus tôt ces deux maisons d'asile. On espère pouvoir opérer bientôt une nouvelle réduction dans le service de santé.

A Venise et dans tous les districts de la province, l'état sanitaire s'améliore aussi sensiblement. On a fermé le 26 août, les deux maisons de secours qui étoient ouvertes pour les cholériques. Comme il ne reste plus que six individus en traitement, on est en droit d'espérer la cessation prochaine et complète de la maladie et des mesures extraordinaires auxquelles elle avoit donné lieu.

— Le roi de Naples n'a mis que 108 heures pour faire le voyage de Paris à Naples.

— M. le ministre d'état wurtembergeois Otto, président en retraite du conseil intime de l'état, est mort le 8 septembre à Stuttgart, à l'âge de 78 ans.

— Le grand-duc Michel de Russie est parti de Stuttgart le 15, pour continuer son voyage dans les contrées rhénanes.

— La Gazette de Hanovre du 14 renferme une résolution de la diète germanique en date du 18 août dernier, par laquelle seront accusés de crime de haute trahison, ou de félonie, et punis comme tels, ceux qui à l'avenir attaqueroient un ou plusieurs des états composant la confédération. Par l'article 2 de cette résolution,

les divers états s'obligent à livrer le coupable à l'état attaqué ou menacé, et il est, en outre, arrêté que, dans le cas où l'attentat seroit dirigé contre plusieurs états à la fois, l'extradition du criminel auroit lieu entre les mains des autorités de l'état qui, le premier, en auroit fait la demande.

— Le duc de Lucques, qui étoit à Dresde, s'est rendu à Prague, pour assister aux cérémonies et aux fêtes du couronnement.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche étoient attendus le 18 à Vienne. Les habitans de cette ville s'apprétoient à leur faire une réception magnifique.

— Le gouvernement Suédois vient de déclarer port franc le port de Seito, situé sur la côte orientale de l'île de Gothland.

— Plus de 1.800 familles de bergers nomades ramassées dans l'Épire, la Thessalie et la Macédoine, sont venues s'établir en Grèce avec leurs troupeaux qui se composent de 500.000 chèvres et brebis, et 20.000 chevaux. Ces colons sont près de 10.000. On compte aussi environ 3.000 familles d'Aspropotamites, composées d'artisans et de petits marchands, qui ont quitté la vie nomade. Plusieurs

de ces colons avoient déjà commencé à bâtir des maisons en pierre et à défricher des terres.

— On écrit de Constantinople que la Porte a payé le 27 août à la Russie, le dernier terme de la contribution qu'elle lui devoit, et que les Russes alloient évacuer Silistrie.

Le *Géant*, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept.	105 f. 65	
QUATRE p. 0/0 j. de sept.	— 99 fr. 90	
TROIS p. 0/0, j. de juin.	— 78 f. 90	
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept.	000 fr. 00	
Act. de la Banque.	2255 f. 00	
Empr. national.	000 f. 00	
Bons du Trésor.	3 0/0	
Rente de la Ville de Paris.	000 00	
Obi. de la Ville de Paris	1200 f. 00	
Emp. 1852, j. du 22 mars	000 f. 00	
Quatre Can., 1230 f. 00	R. d'Esp. 00 f.	
Caisse Hypoth. 755 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00/00	
R. de Napl. 97. 50	R. p. d'Esp. 00 f. 00	
Empr. rom. 102 f. 00	Empr. Belge. 102 f.	
Cortes, 00 fr. 00	Empr. d'Haiti. 360 f.	
R. d'Esp. 3 p. 00 0/0	Empr. grec... 0000.	

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LECLERC ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

EN VENTE CHEZ PERISSE FRÈRES, à Paris, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice;
à Lyon, Grande rue Mercière, 33.

COURS D'HISTOIRE ÉLÉMENTAIRE

PAR M. E. LEFRANC. — 2^e ÉDITION.

HISTOIRE SAINTE.	1 vol. in-18.	Prix : 1 fr. 80 c.
HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.	1 vol. in-18.	• 80
HISTOIRE ANCIENNE.	1 vol. in-12.	2 •
HISTOIRE ROMAINE	1 vol. in-12.	2 •
HISTOIRE DU MOYEN AGE	1 vol. in-12.	2 •
HISTOIRE DE FRANCE	2 vol. in-12.	5 •
HISTOIRE MODERNE	3 vol. in-12.	7 50
TABLEAU CHRONOLOGIQUE	1 vol. in-12.	2 •

ABRÉGÉ DES COURS D'HISTOIRE DE M. E. LEFRANC,

A L'USAGE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET DES INSTITUTIONS DE DEMOISELLES.

10 vol. in-18. — Prix 11 fr. 20 c.

Cet abrégé comprend les mêmes parties que le Cours complet. Toutes se vendent séparément.

1 an	56
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois. **SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1836.**

RÉFLEXIONS

sur LA CIRCULAIRE DU MINISTRE DU 18 JUIL-
LET, ET SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT
L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Troisième article. (Suite des N° 2708
et 2709.)

Ce que nous avons dit jusqu'ici ne renferme que des considérations préliminaires sur le projet de loi. Il est temps d'entrer dans le fond même de la question et de faire connoître les motifs qui ont paru décisifs à la plupart des évêques. La commission, comme nous l'avons remarqué, n'a pas été unanime ; mais comme la majorité n'a rencontré qu'un seul opposant, il semble que nous pourrions ne tenir aucun compte de l'opinion de celui-ci, ou ne répondre que par un mot à une opinion solitaire. Toutefois, comme cette opinion a paru fort bonne aux recteurs et à tous ceux qui profitent du monopole universitaire, elle mérite à ce titre un examen plus approfondi. La minorité veut que les petits-séminaires continuent d'être régis par le décret de 1808 ; la majorité pense qu'il est impossible de ne leur pas accorder une liberté assez large. Avec le régime du décret, les petits-séminaires seroient assujétis non-seulement aux ordonnances et aux décrets existans, ou qui pourroient émaner dans la suite du gouvernement, mais encore à tous les réglemens, à toutes les circulaires qu'il plaira au ministre et au conseil royal de publier. Ainsi les restrictions légales qu'ils supportent dans ce moment pourroient s'augmenter. Ce seroit, par exemple, un acte ordinaire de

l'administration universitaire, que d'assigner un programme d'études, une forme particulière de comptabilité, un certain ordre pour tous les exercices de la maison, un nombre déterminé d'élèves, etc., etc. Il est évident que l'inspection, non pas telle que le nouveau projet l'établit à l'égard des institutions privées, et qui ne pourra se faire que dans des circonstances graves et sur un ordre du ministre, mais l'inspection officielle et ordinaire seroit imposée. Dans ce même système, l'admission des supérieurs et des professeurs devoit être plus contrôlée, par la raison que les écoles ecclésiastiques étant réputées des établissemens du gouvernement, la nomination de leur personnel, ou du moins une intervention très-efficace dans les choix, deviendroient une chose toute simple, et qui rentreroit d'elle-même dans le droit commun. Du reste, l'auteur de ce beau projet ne veut dédommager le clergé ni en lui rendant l'allocation de 1,200,000f., attendu que ce qui est bon à prendre est bon à garder, ni en l'exemptant de la rétribution universitaire, parce qu'elle servira à défrayer les inspecteurs, sinon pour encourager les études, du moins pour surveiller l'esprit hostile de nos écoles ; privilège tout particulier qu'il n'accorde qu'au clergé.

Il va sans dire que le membre de la commission qui a voté pour ce système, n'en a pas déroulé toutes les conséquences ; mais comme elles sont toutes très-rigoureuses, très-naturelles, il faut suppléer à sa réserve. Il est bon en effet de savoir à quoi on s'engage en l'adoptant.

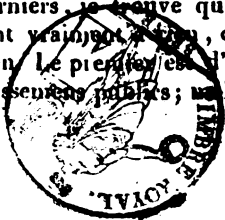
La majorité a été plus généreuse : elle accorde les points suivans que nous trouvons indiqués dans le rapport : 1° plus de fixation du nombre des élèves, plus d'obligation pour ceux-ci de porter un habit particulier, plus de déclaration des professeurs et supérieurs qu'ils sont ou ne sont pas membres d'une congrégation légalement reconnue. 2° Elle voudroit assimiler les petits-séminaires aux institutions privées. 3° Maintenir la rétribution universitaire, sauf à accorder un certain nombre d'exemptions. 4° Elle garde le silence, ainsi que la minorité, sur les conditions de moralité et de capacité à exiger des supérieurs des petits-séminaires, ainsi que sur l'inspection qu'ils devraient subir. L'avis de la majorité nous semble évidemment préférable, d'abord en lui-même, et aussi parce qu'il paroît avoir réuni le suffrage de tous, ou de presque tous les évêques. Il n'est pas difficile de prouver que l'hésitation entre les deux systèmes n'est pas possible. L'épiscopat, après avoir donné les motifs de sa préférence, n'aura besoin que de discuter les conditions qu'il est raisonnable d'imposer aux prêtres appelés à être supérieurs des petits-séminaires ; conditions dont le projet ne dit rien. Il devra examiner ensuite quel pourra être le nombre d'exemptions de rétribution qu'il est juste de réclamer. Nous ferons connaître sur ce point l'avis qui paroît avoir prévalu, et les motifs qui l'ont fait adopter.

Commençons par prouver que les concessions faites par la majorité sont préférables aux avantages que nous offre la minorité. Si je cherche ces derniers, je trouve qu'ils se réduisent à deux, ou à presque rien. Le premier est d'être des établissemens publics ; mais la majorité

ne refuse pas de reconnoître ce titre et ce caractère aux petits-séminaires. Elle ne leur conteste point la faculté d'acquérir, d'aliéner, d'échanger ; elle ne nie pas, en un mot, qu'ils ne forment une personne morale avec tous les privilèges que la loi accorde aux établissemens dont elle a sanctionné l'existence. Elle ne dit pas : les petits-séminaires ne seront pas des établissemens publics. Elle dit : ils ne seront pas des établissemens publics, *sous le rapport de l'instruction*. Cependant, il y auroit un inconvénient que les évêques ont signalé, à désigner les écoles ecclésiastiques par un nom équivoque. Il est plus simple de leur laisser le titre de petits-séminaires, et de faire des articles qui doivent les régir, l'objet d'un titre spécial de la loi.

Il y a en France je ne sais combien d'écoles qui ne dépendent pas de l'Université, qu'on n'appelle ni institutions privées, ni institutions publiques, mais écoles spéciales. Il suffit de citer les écoles militaires, où il y a un cours d'humanités ainsi que dans les petits-séminaires. Ces écoles spéciales sont bien des établissemens publics ; personne ne le conteste. Les évêques réclament cette même spécialité et ce même caractère, qui, du reste, tient à la nature de l'institution. En effet, un petit-séminaire est un établissement public, non-seulement par la vertu de la loi, mais encore par sa destination. Il est utile, non à un ou à plusieurs individus, mais à l'état et à la société. Les jurisconsultes ne donnent pas d'autre notion de l'établissement public (1). Il résulte de là que la différence entre la minorité et la majorité ne consiste que sur une désignation à employer. Sur tout le reste, la minorité

(1) Voyez les *Institutes du Droit administratif*, par M. de Gérando.



n'offre aux petits-séminaires que des entraves, et un système qui peut autoriser à en établir tous les jours de nouvelles. Qu'on n'oublie pas en effet qu'il s'agit d'assimiler ces écoles aux collèges royaux. Or, pour ceux-ci, les chefs de l'Université ne sont pas limités par des dispositions précises. La loi au contraire autorise ces administrateurs à les régir par des réglemens particuliers. Cela posé, je maintiens que le projet de la minorité est contraire à l'esprit de la loi; qu'il est odieux, contraire au droit des évêques, et enfin complètement inutile au but qu'on veut atteindre.

Il est contraire à l'esprit de la loi. Elle peut se réduire à ceci : 1^o liberté pleine et entière dans les institutions privées, pourvu qu'elles offrent quelques garanties de moralité et de capacité, et que l'on puisse réprimander les chefs des maisons, dénoncés et reconnus comme immoraux et incapables. 2^o Dépendance des collèges royaux et communaux, mais uniquement pour conserver ou perfectionner les bonnes études, sans quoi la liberté seroit générale. Qu'on tourne et retourne dans tous les sens le projet de loi, qu'on soit bienveillant ou hostile au gouvernement, confiant ou défiant vis-à-vis du clergé, intéressé ou désintéressé dans la question, nous défions d'y trouver autre chose que ces deux pensées. Puisque les collèges ne sont maintenus que pour assurer la prospérité des études, si l'Université ne peut rien pour l'établir ou l'empêcher dans les petits-séminaires, il n'y a aucun motif de les lui soumettre. Il suffira que ces établissemens offrent les garanties imposées aux autres institutions, sauf à discuter sous quelle forme on doit les exiger. Il n'est pas besoin de prouver que l'Université ne peut rien pour

les études des petits-séminaires. Nous le ferons cependant pour ne laisser rien de douteux sur cette matière. Le moyen le plus efficace de rendre les études fortes est sans contredit dans le choix des supérieurs et des professeurs; mais personne ne conteste ce choix aux évêques. On peut avoir le projet de l'entraver, de le contrôler, ce qui est une voie infailible de le rendre moins bon; mais on ne peut penser, et on ne pense pas non plus à le leur enlever.

Nous disons qu'on peut avoir envie de le contrôler, et que cette entrave sera plus nuisible qu'utile. Il est naturel, en effet, qu'un évêque qui ne peut être mué que par le bien de son diocèse, et qui se trouve personnellement tout-à-fait désintéressé, choisisse les supérieurs et les professeurs que tout un clergé lui désigne comme les plus capables. Il est possible au contraire, il est même probable et très-probable qu'un recteur, en le supposant le plus honnête homme du monde, soit circonvenu et trompé par des instituteurs intéressés qui l'engageront à repousser les meilleurs candidats, précisément parce qu'ils sont pour eux les plus redoutables concurrents. Ce qui n'est pas moins clair, c'est que le contrôle, ne fût-il pas nuisible, seroit inutile. Pour émettre une opinion sur quelqu'un, il faut le connoître. Un prêtre appelé à être supérieur d'un petit-séminaire n'est presque jamais un curé. C'est ou un ancien professeur de l'établissement, ou un professeur du grand-séminaire, ou un ecclésiastique qui n'est pas placé à la tête d'une paroisse ou qui l'occupe depuis bien peu de temps. En effet, il est difficile d'avoir nourri le goût des études littéraires dans ce genre de fonctions, et c'est pour cela que les évêques reconrent

rarement à ceux qui les exercent depuis long-temps. Or, que peut dire un recteur sur un ecclésiastique que sa position lui rend totalement étranger? Il sera bien moins éclairé encore sur les professeurs qui débuteut dans le professorat au sortir du grand-séminaire. Nous faisons du reste des frais surabondans de logique pour prouver une chose que l'opposant à l'opinion de la majorité semble nous accorder. Il ne fonde nullement sur le désir de fortifier les études l'opinion qu'il émet de soumettre les petits-séminaires au régime du décret de 1808. Son motif unique et le seul qu'il exprime, est que ces établissemens peuvent être dangereux, s'ils ne sont soumis à une surveillance plus active, à une action plus immédiate de l'Université que ne le seront les institutions privées. Cet aveu formellement exprimé nous dispense d'examiner l'influence que pourroient avoir sur les études les visites des inspecteurs, dont nous aurons d'ailleurs bientôt à examiner les prétendus avantages.

Nous avons dit en second lieu que le projet tel qu'il étoit motivé par la minorité étoit odieux.

La commission, en émettant le vœu d'émaner l'instruction secondaire, ne s'est pas dissimulé plusieurs graves inconvéniens. Elle s'est dit : il y aura des charlatans qui abuseront de la confiance des pères de famille, ou du désir qu'ils éprouvent de faire élever leurs enfans promptement et à bon marché; il y aura des instituteurs qui s'adresseront à l'esprit de parti, il y en aura qui seront ignorans, d'autres qui seront immoraux. Elle a trouvé à tous ces dangers, différens remèdes dont nous n'avons pas à examiner l'efficacité. Mais elle n'a pas pensé à maintenir les disposi-

tions du décret de 1808, c'est-à-dire, la surveillance et l'action immédiate de l'Université. Si elle l'avoit voulu, la loi devenoit inutile, ou ne servoit qu'à reproduire le principe fondamental du décret, et à lui donner une nouvelle force en lui donnant une nouvelle sanction. Mais outre qu'on trouvoit la liberté meilleure, la charte étoit là pour réclamer contre ce régime. Il a fallu accepter de bonne grâce ce qu'on ne pouvoit empêcher, et quelle que fût la pensée intérieure, l'opinion hautement proclamée a été une opinion favorable à la liberté de tous ceux qui voudroient spéculer sur l'éducation de l'enfance. Et remarquez qu'un homme d'ailleurs honnête, un littérateur distingué, a été obligé de venir déclarer à la France, comme la chose du monde la plus simple, qu'il n'y auroit que des spéculateurs cherchant la fortune, et dépourvus de tout dévouement, pour instruire la jeunesse. N'y eût-il que cet aveu, quelle humiliation pour le clergé de s'entendre dire, sinon en propres termes, du moins d'une manière équivalente : « Nous ne voulons pas et nous ne pouvons pas nous mêler de vos études, pas plus que de celles des instituteurs qui sont de l'instruction une branche de commerce. Mais ces marchands nous inspirent infiniment plus de confiance que vous, sous le rapport politique. Nous ne craignons pas les opinions anarchiques que plusieurs d'entre eux peuvent avoir; nous redoutons les vôtres. En conséquence vous serez en dehors du droit commun. Vous y serez, et vous y serez seuls. Nous ne nous occuperons des collèges royaux que pour y faire prospérer les études, sans quoi eux aussi auroient la liberté. Nous nous occuperons de vous parce que

vous êtes dangereux. Les colléges royaux en échange de leur dépendance auront des édifices, des bourses, des traitemens, des professeurs élevés à grands frais par l'état. Pour vous, vous aurez l'assujétissement sans compensation. Sur vous et sur vous seuls pèseront des soupçons que nous n'avons pas sur des hommes, dont les plus estimables sont dévoués avant tout à leurs intérêts pécuniaires. » Je le demande, est-il possible de tenir au clergé un langage plus odieux ? Peut-on l'insulter plus gratuitement ? Telle est pourtant au fond la pensée très-clairement contenue dans le projet de la minorité, et que la majorité a eu le bon sens de repousser.

La minorité justifie, il est vrai, cette odieuse exception contre le clergé, par le vain prétexte que le prêtre est un homme public. C'est pour cela, dit-elle, qu'elle demande qu'il soit élevé dans un établissement public. Mais avec ce beau raisonnement, il ne falloit autoriser aucune école privée. Les électeurs, les conseillers municipaux, les maires, les juges, les administrateurs et employés de toute espèce sont des hommes publics, et cependant l'immense majorité fera son éducation dans les institutions privées. Il n'est pas aujourd'hui d'élève appliqué à des études tant soit peu sérieuses qui ne soit appelé à l'exercice de quelqu'une de ces fonctions. Quand il en sera investi, il exercera une influence réelle dans l'ordre politique, et il y a cette différence, que la sienne sera directe et immédiate, tandis que l'influence sacerdotale est purement morale, et tout-à-fait indirecte. En pressant donc le raisonnement de la minorité, ou plutôt sans le presser le moins du monde, on devroit mettre l'éducation

toute entière entre les mains de l'état, ainsi que l'avoient fait les républiques de l'antiquité, et ainsi qu'essaya de le faire notre fameuse république. Dès lors plus d'institutions privées, et cependant le projet de loi n'a pas d'autre objet.

Il est évident d'après ce que nous venons de dire que si l'opinion de la minorité venoit à prévaloir, la loi renfermeroit une grossière contradiction, et ce qui est plus grave, un énorme déni de justice.

(*La suite au numéro prochain.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, Sa Sainteté se rendit à l'église de Sainte-Marie *del Popolo* où elle tint chapelle. Elle avoit dans son carrosse MM. les cardinaux Patrizi et Rivarola, et étoit suivie de sa noble cour. Après avoir pris les ornemens pontificaux et adoré le saint Sacrement, le Saint-Père assista, sur son trône, à la messe solennelle célébrée par M. le cardinal Weld. Les cardinaux et prélats assistoient à la cérémonie, après laquelle Sa Sainteté retourna au Quirinal.

M. England, évêque de Charleston, aux Etats-Unis, est arrivé à Rome, venant de Saint-Domingue.

Le 4 août, dans la séance de l'Académie de la Religion catholique, le père Jacopini, des clercs réguliers mineurs, lut une dissertation dont l'objet étoit de montrer combien fut admirable l'œuvre de Dieu dans la conversion de Rome païenne à la lumière de l'Évangile et dans l'établissement du centre de la religion catholique en cette même ville. En parcourant l'histoire, le savant orateur montra la protection de Dieu sur Rome qui a fini par triompher et de la puissance des empereurs, et

de l'idolâtrie, et des entreprises des barbares, et des efforts de l'esprit d'erreur. MM. les cardinaux Sala, Polidori et Gazzoli et beaucoup de prélats assistoient à cette séance.

PARIS. — M. l'Archevêque a publié sous la date du 21 juillet un mandement dont la citation suivante annonce l'objet :

• Le fléau de Dieu qui parcourt en ce moment le monde, qui, dans sa marche insidieuse et rapide, retourne quelquefois subitement sur ses pas, apparoit dans les lieux qu'il avoit laissés pleins de désolation et de ruines, qui promène sa victorieuse épée sur les têtes les plus illustres comme sur celles du plus simple vulgaire ; le choléra-morbus a pénétré dans l'Italie, il s'avance vers les états romains, et menace la ville éternelle de ses redoutables conquêtes. Déjà l'étendard de la mort flotte sur Ancône ; les chrétiens prient, le souverain pontife lève vers le ciel ses mains augustes et suppliantes : à son exemple, le sacré collège, les différens ordres du clergé imploront la miséricorde divine, appellent l'intercession de Marie, réclament la protection des bienheureux apôtres, et sollicitent l'assistance de tant de saints qui fécondèrent de leur sang et de leurs sueurs le sol apostolique, d'où se répandent par toute la catholicité la lumière et les bénédictions.

• Si nous ne sommes tous qu'un même corps en Jésus-Christ, selon l'expression du grand apôtre, si les douleurs d'un de ses membres se fait ressentir à tous les autres, combien ne devons-nous pas éprouver de sollicitude, d'alarmes, de souffrances, lorsque le chef visible du corps mystique dont nous faisons partie se trouve dans l'inquiétude, dans la crainte, dans l'affliction ? Lorsque le Père commun des fidèles tremble, non pour lui-même, mais pour les aînés de la famille spirituelle rangés autour de lui, les autres enfans pourroient-ils demeurer dans l'indifférence ? Lorsque l'Eglise mère et maîtresse gémit et soupire, quel ne doit pas être l'empressement de toutes les au-

tres églises à la consoler et à la secourir, du moins par un filial intérêt, par les vœux les plus tendres et les plus ardens ?

En conséquence, dimanche prochain, on chantera dans toutes les églises, après la messe paroissiale, le *Domine non secundum* avec les verset et oraison analogues et le *Sub tuum*. Le soir, au salut, on chantera encore le *Domine*. Aux messes on ajoutera les oraisons *Pro Papâ*. Pendant la retraite ecclésiastique qui va avoir lieu, le chapelet sera récité aux mêmes intentions. Les mêmes prières seront récitées dans les communautés. Les âmes pieuses sont invitées à communier à la même intention.

Lundi prochain, 26 septembre, à la suite de la neuvaine du Calvaire, il sera célébré dans l'église de Montmartre, à 10 heures du matin, un service solennel pour toutes les personnes inhumées dans le cimetière du Nord, situé sur le territoire et la paroisse de Montmartre.

Il y aura sermon, à 11 heures, par M. l'abbé Joly, du clergé de Notre-Dame. On engage à y venir toutes les personnes qui ont des parens ou amis enterrés dans ce cimetière. Après la messe, si le temps le permet, M. le curé s'y transportera avec tout son clergé, pour faire l'absoute solennelle.

On a remarqué que *la Paix*, journal ministériel, recommande la gravure faite d'après le tableau de M. Turpin de Crissé, et qui représente la procession de la Fête-Dieu à Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais ce qui n'est pas moins remarquable, c'est ce qu'ajoute *la Paix* à cette occasion :

• Nous savons que beaucoup de personnes étrangères à tout esprit de parti désirent le rétablissement de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, dans le seul intérêt de la religion, et afin que tout un quartier de Paris ne reste pas plus longtemps privé d'église. Nous appelons l'at-

tion du nouveau cabinet sur cette question, qui intéresse encore plus la religion que la politique. »

Ce langage peut faire espérer que le nouveau ministère a l'intention de prendre enfin une mesure que réclament également la religion, la justice et une bonne politique. Deux personnages que l'on disoit opposés à la restitution de Saint - Germain - l'Auxerrois ne sont plus en place, et le gouvernement se feroit honneur en ouvrant une église si nécessaire à une grande paroisse, et en faisant disparaître les traces affligeantes de l'émence, du vandalisme et de l'impunité.

Nous trouvons dans un journal de province des réflexions très-judicieuses sur un point bien important sous le rapport moral et sous le rapport religieux. Les fabriques, dit *l'Emancipateur* de Cambrai, se multiplient tous les jours dans notre province, et grand nombre de gens de bien commencent à voir avec inquiétude ce développement de l'industrie, qui, loin d'améliorer le sort des ouvriers, ne fait que le rendre plus misérable, en les plongeant dans une corruption révoltante. On pressent avec un juste effroi les affreuses conséquences de cette propagande d'immoralité. A quels excès ces masses livrées sans frein à toute la brutalité de leurs passions ne pourroient-elles pas se porter, si une commotion sociale trop à craindre venoit ébranler pour un moment l'autorité publique? Pour ceux que ne sauroit émonvoir le malheureux sort de la classe ouvrière jetée dès l'enfance à l'école de la débauche, l'intérêt personnel crie donc qu'il est temps de s'enquérir des moyens de remédier à cette corruption dont tous les propriétaires seroient tôt ou tard les victimes. Il ne s'agit point d'anéantir les fabriques; ce seroit une entreprise absurde. Au contraire, on les favoriseroit en y introduisant une bonne discipline et plus de moralité.

L'Emancipateur cherche comment on pourroit y parvenir. Il propose d'user à cet égard de l'influence du clergé. Sans doute on ne fera rien sans l'ascendant de la religion. Des instructions du curé, mais des instructions fréquentes et accompagnées d'exercices analogues, peuvent combattre utilement les progrès du mal. Mais il faudroit que les fabriciens eux-mêmes comprissent la nécessité de recourir à ce moyen. Or malheureusement beaucoup d'entre eux, tout occupés du matériel, ne le sont point du tout du moral de leurs établissemens. Etrangers à la religion qu'ils ne pratiquent pas, donnant à leurs ouvriers l'exemple d'une complète indifférence sur ce point, peut-être même quelquefois l'exemple du scandale, on leur persuadera difficilement d'introduire la religion dans leurs ateliers et de solliciter des curés des instructions où ils ne verroient pour eux qu'une diminution dans les produits de la fabrique.

L'Emancipateur propose une association dans le genre des sociétés de tempérance qui existent aux Etats-Unis, et qui, dit-on, y produisent des effets salutaires. Mais ces associations seroient impuissantes si les propriétaires de fabriques n'y entroient pas eux-mêmes et ne consentoient à en secourir l'influence. Or peut-on espérer cela d'eux? Feront-ils par philanthropie ou par ostentation ce qu'ils ne feroient pas par des motifs de religion? Sacrifieront-ils volontiers quelques heures du temps de leurs ouvriers pour des instructions morales? Mais ces instructions morales ne produiront aucun fruit sans le bon exemple, sans le mobile puissant de la religion, sans l'intervention des curés, et même sans une intervention, non pas soufferte et tolérée, mais encouragée franchement, protégée et favorisée. Or, l'esprit de notre siècle permet-il d'espérer qu'on prendra de tels moyens? Les sociétés de tempérance sont à la mode aux

Etats-Unis ; elles ne sont guère connues en France , et un essai qui a été tenté récemment à Amiens n'a pas , ce me semble , été fort heureux .

L'estimable journal qui a provoqué cette discussion se féliciteroit , sans doute , et nous nous féliciterions avec lui , si ses réflexions et les nôtres pouvoient attirer l'attention des amis éclairés des mœurs et de l'humanité . Il s'agit d'arrêter les progrès effrayans d'un grand mal ; mais il est plus aisé , nous l'avouons , de signaler les dangers que d'en indiquer le remède . Ce remède , la sagesse et le zèle des pasteurs sauront peut-être le découvrir et l'appliquer . Ce qu'il y a de sûr , c'est que l'on ne fera jamais rien sans eux , et qu'eux seuls peuvent combattre efficacement ce débordement d'immoralité dont nous menace l'immense quantité de fabriques de toute espèce qui couvrent aujourd'hui notre sol .

Une chapelle d'une forme élégante et d'une bonne grandeur , vient d'être construite à Ruillé-sur-Loir (Sarthe), dans l'établissement chef-lieu des Sœurs de la Providence . M. l'évêque du Mans , qui honore cette congrégation naissante d'une bienveillance particulière , a fait , le 5 septembre , la bénédiction solennelle de la chapelle , en présence du vénérable fondateur de la congrégation , d'un nombreux clergé et de 150 Sœurs environ réunies à l'occasion de la retraite annuelle .

L'origine et les rapides progrès de l'établissement de Ruillé trahissent l'action invisible d'une main divine , et il semble que la communauté ne porte pas moins le sceau que le nom de la providence . On sait que le fondateur , M. Dujarié , curé de Ruillé , avoit eu tout simplement dans le principe , l'idée d'établir une maîtresse d'école , à laquelle plusieurs filles pieuses vinrent s'associer pour l'instruction des enfans et le soin des malades . Le pieux pasteur vit son œuvre prospérer et prendre un ac-

croissement qu'il n'auroit point osé espérer , et , à force de zèle et de sacrifices , il put lui donner en 1820 sa première forme de congrégation .

Depuis quelques années , des infirmités , qui ne sont pas tant les suites de l'âge que du travail , le forcent à un repos acquis par d'innombrables bienfaits . L'illustre prélat du diocèse a bien voulu prendre sur lui la charge de supérieur de la communauté ; il vient d'en rédiger lui-même les constitutions et les règles avec une sagesse qui doit être pour les Sœurs le gage d'un long et heureux avenir . Déjà la congrégation compte dans son sein 230 Sœurs , réparties en 63 établissemens dans 12 diocèses . On a le projet de bâtir , au printemps prochain , un beau pensionnat , dans une position saine et agréable , et les mères de famille de la contrée trouveront pour leurs jeunes filles , dans les talens , les soins tendres et le dévouement des Sœurs , toutes les garanties d'une éducation aussi variée , aussi maternelle que religieuse .

M. l'évêque de Nîmes , à qui l'état de sa santé ne permet pas de visiter comme autrefois son diocèse , a obtenu qu'un de ses respectables collègues vint le suppléer . Le prélat vient d'adresser à ses curés une circulaire pour leur annoncer une confirmation générale dans le diocèse . C'est M. l'évêque de Châlons qui a bien voulu rendre ce service au diocèse de Nîmes . Le pieux et charitable évêque a consenti à s'éloigner un peu de son troupeau pour venir visiter un pays où il compte beaucoup de disciples qui n'ont oublié ni ses leçons ni ses exemples .

Il existe depuis 1801 , dans le diocèse de Viviers , une union de 200 prêtres , à la tête de laquelle est M. l'évêque . Cette union est approuvée par le Saint-Siège , et favorisée de nombreuses indulgences . Elle a pour but d'assurer aux membres ,

après leur mort, les suffrages de tous leurs confrères, qui doivent acquiescer à leur intention ; de plus, elle resserre entre les membres les liens d'une sainte amitié et leur facilite les moyens de se mieux maintenir dans l'esprit de leur respectable et primitive vocation. Il y a à cet effet des réglemens imprimés, publiés d'abord par M. d'Aviau, alors archevêque de Vienne et administrateur du diocèse de Viviers, qu'on donne à tous les prêtres du diocèse.

Afin qu'un plus grand nombre puissent profiter des avantages de la société, M. l'évêque actuel de Viviers a obtenu de Grégoire XVI que les simples postulans puissent participer aux indulgences et autres grâces, les messes exceptées.

Une semblable union pourroit, ce semble, facilement, et avec grand fruit, être établie dans tous les diocèses.

Un ecclésiastique du diocèse de Bordeaux, qui s'étoit fait connoître pendant la révolution par son dévouement à la cause royale, vient de nous offrir, sans qu'aucun journal, à notre connoissance, en ait parlé. Nous voulions parler de M. l'abbé Lafon, agent royaliste fort actif et fort zélé. Jean-Baptiste-Hyacinthe Lafon n'étoit que diacre lorsque la révolution éclata il y a quarante-sept ans. Sous le directoire il travailla à former une association royaliste dans le Midi. Sous Bonaparte on l'arrêta, au moment où il faisoit imprimer secrètement à Bordeaux les réclamations de Pie VII contre l'invasion de ses états et la Bulle d'excommunication. Amené à Paris et mis au secret, il parvint néanmoins à faire disparaître des pièces qui pouvoient le compromettre. Il fut long-temps enfermé à la Force, puis transféré pour raison de santé chez M. Dubuisson, qui tenoit une maison de santé à la barrière du Trône. Là se trouvoient aussi MM. de Polignac, de Berthier et le général Malet. L'abbé Lafon se lia

avec ce dernier, et ils formèrent le projet de profiter de l'absence de Bonaparte, alors au fond de la Russie, pour renverser son empire.

Le 23 octobre 1812, Malet et Lafon sortent la nuit, se présentent aux casernes, annoncent la mort de Bonaparte, et vont à la Force délivrer les généraux Guidal et Lahorie. Lafon s'empare de la Préfecture de police, va ensuite à l'état-major de la place, y est arrêté, et échappe néanmoins, à force de présence d'esprit et d'intrépidité. Plus heureux que Malet, qui fut fusillé, il se cacha dans Paris, fit courir le bruit de sa mort, et se retira à Louhans, où il obtint, sous un autre nom, une place dans l'enseignement public. De retour à Paris en 1814, il fut chargé d'une mission dans l'Est, et montra encore beaucoup d'activité dans les cent jours. Il publia en 1814 une *Histoire de la conjuration de Malet*, in-8°.

Sous la restauration, l'abbé Lafon obtint la décoration de la Légion d'Honneur et la place de sous-précepteur des pages. Il avoit, à ce qu'il paroît, espéré une autre récompense de son zèle et de ses services. Son dévouement lui sembloit donner des droits à une haute position dans le clergé. Dans cette vue, il sollicita d'être ordonné prêtre, car il étoit resté diacre depuis plus de 25 ans. Mais on jugea qu'après une si longue interruption de ses habitudes ecclésiastiques, après une vie si aventureuse et livrée toute à la politique, il avoit besoin de se préparer au sacerdoce par quelque temps de retraite. Nous avons ouï dire qu'on l'engagea à passer quelque temps au séminaire, et qu'il s'y refusa. Son âge lui sembloit devoir l'exempter de cette épreuve.

Ainsi se passèrent plusieurs années. Cependant M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux, prenant en considération l'âge de l'abbé Lafon, sa conduite régulière et le vif désir qu'il avoit d'être prêtre, le recut à l'ordination. En 1830, M. Lafon se retira au sein de sa famille, à Pessac-sur-

Dordogne. Il y vivoit en prêtre, et prêchoit même quelquefois dans les églises voisines. Il est mort à la fin d'août, âgé d'environ 70 ans. La présence d'un secrétaire auprès de lui donne lieu de croire qu'il s'occupoit à rédiger des mémoires.

On est surpris qu'aucun journal n'ait consacré quelques lignes à la mémoire d'un homme qui avoit donné tant de gages de son dévouement à la cause royaliste.

L'air de Nantes, dit l'*Hermine*, n'est décidément pas sain pour les prêtres de l'*Eglise française*; il y a quelques mois, on annonçoit la mort de l'un d'eux, et c'étoit, je crois, le quatrième que cette pauvre église perdoit depuis deux ans. En voilà un cinquième qui vient de mourir: le sieur Sandron a succombé après quelques semaines de maladie, et a été enterré le lundi 19. Il ne reste que le sieur Le Rousseau pour gouverner le petit troupeau, qui d'ailleurs diminue tous les jours.

L'enseignement des Frères des Ecoles chrétiennes est si goûté à Valenciennes, malgré l'opposition de l'autorité locale, que leurs anciennes classes ne peuvent contenir le nombre de leurs élèves qui est de sept cents. La distribution des prix a été fort imposante, et les exercices des élèves ont répondu à l'attente d'une nombreuse assemblée. Un habitant vient de leur acheter une des plus vastes maisons de la ville et la plus commode de toutes pour son objet. Elle n'a qu'un seul défaut, c'est d'être trop belle pour des Frères; mais toutes les classes y seront à l'aise. Six vastes classes pour les écoles du jour et deux classes pour les écoles du soir y seront ouvertes pour la fin du mois.

Des villes de Flandres et d'autres de l'intérieur demandent des Frères, et ces demandes sont si nombreuses que les trois quarts ne peuvent être encore accordées, même dans des loca-

lités qui offrent des fondations importantes. Le gouvernement lui-même en a sollicité pour nos colonies et n'a pu encore en obtenir. On n'a pu également obtenir trois Frères demandés pour Maubeuge.

Le 14 septembre ont eu lieu à Marseille les obsèques de M. l'abbé Bringer, chanoine de la cathédrale et ancien curé d'Auriol, décédé la veille, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Le pieux prêtre, dit la *Gazette du Midi*, n'a laissé que quelques hardes; sa bourse étoit constamment ouverte aux pauvres. C'étoit un modèle de zèle et de dévouement, et on le regrettera long-temps dans les hospices, où la connoissance de plusieurs langues l'avoit mis en état de rendre service aux malades des pays étrangers.

POLITIQUE.

Le *Journal de Francfort* faisoit, il y a quelque temps, des remarques sur des nouvelles ou des jugemens assez ridicules de quelques-uns de nos journaux. Ainsi, dit-il, le *Messager de Paris* annonçoit gravement comme une preuve de l'agitation de la Hongrie, que des troubles avoient éclaté dans le Holstein. Si ce n'est qu'une distraction, elle est forte. Le *Courrier Français*, à propos des évènements de l'Espagne, appelle cela le triomphe de l'*insurrection constitutionnelle*; une *insurrection constitutionnelle* est une nouveauté en droit public; ces deux mots sembloient s'exclure. Dans le même temps, le *National* prophétisoit que l'Espagne ne trouveroit sa parfaite félicité que sous une assemblée politique constituante qui prendroit pour modèle l'assemblée législative de la révolution française. Or, cette assemblée législative que l'on propose pour modèle est celle sous laquelle ont eu lieu la révolution du 10 août, la déchéance du roi, le décret de déportation des prêtres, les massacres de septembre, et le décret de convocation de cette convention si fautive par ses

excès, et qui a couvert la France d'échafauds et de sang.

Les journaux d'Angleterre et de France s'accordent à dire que la jeune reine de Portugal n'a pas fait bon visage à la constitution de 1820, quand on l'a présentée à sa signature, et qu'elle n'a pu s'empêcher d'en marquer de l'humeur. Nous n'en sommes pas surpris, vraiment; on auroit de l'humeur à moins. Et s'imagineroit-on par hasard que la reine d'Espagne ait dû avoir beaucoup de plaisir à être arrachée de son lit à deux heures du matin, par une brutale soldatesque, pour signer la constitution de 1812? Non, probablement; et si, depuis, elle n'a pas encore osé dire ce qu'elle en pense, cela ne fait rien à l'affaire; le monde le devine assez.

Quand il n'y auroit que la manière dont les faits sont racontés et présentés à l'esprit échauffé des peuples, il nous semble qu'il y a de quoi donner à réfléchir aux royautés qui sent encore debout. Quelles sont en effet les circonstances que l'on publie relativement à la situation des reines d'Espagne et de Portugal? L'une nous est montrée au milieu de la nuit dans sa chambre à coucher, subissant la loi d'un simple sergent de troupe et d'une bande effrénée de soldats qui la détronent de fait en lui imposant leurs volontés et un gouvernement de leur choix. Et telle est la puissance de cette voie de fait; telles sont les suites de cette révolte, que l'autorité de Marie-Christine ne s'en relève ni le lendemain, ni les jours suivans, et qu'elle demeure comme fascinée sous l'impression de cette violence, et forcée de déclarer que ce joug lui est léger, agréable et doux.

Ku Portugal, même tableau de dégradation, mêmes scènes de dérisions et de mépris pour le caractère du pouvoir monarchique. Ce sont des soldats qui veulent être obéis par leur reine, et qui n'ont pas la patience d'attendre que sa signature soit sèche pour leur être envoyée et délivrée telle qu'ils l'exigent à la hâte et en tumulte aux portes du palais. Ils se divertissent à jeter du sable dessus, de peur

qu'elle ne s'efface en se la passant de main en main dans son état d'humidité.

Il est difficile assurément que la royauté ne s'use pas vite à un tel jeu. Eh! qu'on ne se repose pas avec les peuples sur ce que ce ne sont point là de vraies royautés. Aux yeux de ceux qui les outragent ainsi, elles ont sérieusement ce caractère; et dans l'ordre de leurs idées, c'est bien en ce genre ce qu'ils connoissent de plus élevé. Or, vous voyez de quelle manière ils en usent avec ce qui leur paroit le plus haut en fait d'autorité. C'est maintenant aux autres princes à examiner jusqu'où ces brèches peuvent conduire vers eux, et combien de temps ils espèrent se soutenir en présence d'un esprit révolutionnaire qui s'annonce par de tels mépris pour la royauté.

PARIS, 23 SEPTEMBRE.

Par ordonnance du 22, le contre-amiral Leblanc a été nommé au commandement de la division navale en station au Brésil et dans la mer du Sud.

— Une ordonnance du même jour nomme le contre-amiral Lalande major-général de la marine à Brest.

— Le ministre de l'instruction publique est parti mercredi pour Compiègne; hier il étoit de retour à Paris.

— Le général Sébastiani est parti hier pour le camp de Compiègne.

— L'ambassadeur de la Porte, Mustapha Reschid-Bey, quitte la résidence de Paris pour celle de Londres.

— Le nouveau ministre d'Espagne en France, M. de Campuzano, est arrivé à Paris.

— M. Septime de Latour-Maubourg, qui vient d'être nommé ambassadeur à Madrid, doit, dit-on, quitter lundi prochain Paris, pour se rendre à son poste.

— M. Deléval, receveur particulier de l'arrondissement de Pontoise, vient d'être nommé receveur-général du département de la Corrèze, en remplacement de M. Lemaître, démissionnaire.

— M. de Rayneval, fils de l'ambassadeur mort. Espagne, est nommé chef

du cabinet du ministre des affaires étrangères.

— Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Gasparin, est allé visiter la maison de Clarenton, dont les bâtimens occupés par les aliénés demandent de grandes réparations. Il paroît que le ministre a reconnu aussi à l'école vétérinaire d'Alfort que des travaux étoient nécessaires.

— On a pu voir dans notre N^o du 20 septembre que la *Revue des Deux Mondes* avoit dit que M. Molé, ministre des affaires étrangères en 1850, avoit non-seulement encouragé l'expédition entreprise à cette époque par les réfugiés espagnols contre le gouvernement du roi Ferdinand VII, mais qu'il avoit remis de la main à la main au général Lafayette une somme de 100 mille francs fournie par la cassette du roi des Français, pour en assurer le succès. Comme on se le rappelle, ce fait a été démenti par le *Journal des Débats*. Depuis, l'auteur de l'article, M. Viardot, est revenu à la charge, et a dit qu'il n'osoit pas assurer que les 100,000 fr. eussent été remis au général Lafayette par M. Molé, mais qu'il pouvoit affirmer que le général Lafayette les avoit reçus de la cassette royale, et dans le but qui a été indiqué. Alors nouveau démenti de la feuille ministérielle, qui sans doute amènera de nouvelles explications de M. Viardot, qui, dit-on, menace de faire imprimer des pièces qu'il a entre les mains.

— La *Paix* annonce que l'ouverture de la session des chambres aura lieu le 28 décembre, comme en 1855.

— M. E. Delacroix achève les peintures du salon royal, au Palais-Bourbon. On espère que les grandes peintures qui doivent orner la salle des séances publiques seront terminées pour l'ouverture de la session prochaine.

— Le baron de Mevolhon, ancien membre du tribunal, vient de décéder dans un âge fort avancé.

— Plusieurs journaux ont dit que M. Pouyer, député du Pas-de-Calais, qui a récemment parcouru l'arrondissement de Boulogne, a annoncé à ses commettans que la chambre seroit probablement dis-

soute sous peu. M. Pouyer déclare dans le *Moniteur* qu'il n'a rien dit de semblable à qui que ce soit.

— Le *Droit* annonce qu'un commissaire de police a saisi, rue de La Harpe, chez un sieur G.... plusieurs imprimés contenant un alphabet du télégraphe, et dit qu'on pense qu'ils proviennent d'un employé qui avoit formé à Tours un télégraphe.

— Avant hier, à six heures du soir, une malte-poste a versé sur la place du Palais-Royal. Un voyageur et sa femme ont été assez grièvement blessés.

— On voit depuis quelques jours, se promenant dans Paris, une demi-douzaine de Bédouins de la Sikack; un guide les accompagne pour leur expliquer toutes merveilles qui frappent leurs yeux.

— Dans les courses de chevaux qui ont eu lieu cette année, lord Scymour a gagné quatre prix montant à 14,000 fr.

Le comte de Cambis deux prix montant à 18,000 fr.

M. de Blangy, un prix de 6,000 fr.

M. Lupin, un prix de 2,000 fr.

Total, 40,000 fr.

Les plus grandes vitesses obtenues cette année ont été fournies dans les chevaux de trois ans, par Belida, qui a franchi 2,000 mètres dans 2 minutes 21 secondes 1/2, et dans les chevaux de quatre ans et au-dessus, par Volante, qui a franchi 4,000 mètres en 4 minutes 55 secondes 4/5.

— Les eaux de la Seine qui étoient descendues au dessous de l'éteage, au pont Louis XV, viennent heureusement pour la navigation qui étoit interrompue en amont, de monter d'un mètre et demi environ par suite des dernières pluies.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'exposition de l'industrie de l'Oise a été ouverte dimanche, à Beauvais, par le préfet du département.

— Du 1^{er} au 17 septembre, 17 paquebots à vapeur anglais sont entrés à Boulogne avec 998 passagers.

— Les jennes ducs d'Aumale et de Montpensier ont visité le 20 le port du Havre.

— Le *Journal de l'Aube* raconte un fait bien extraordinaire. Le nommé Riccin,

condamné politique, ayant terminé sa peine dans la maison centrale de Clairvaux, fut conduit à Troyes par la gendarmerie. Comme il avoit été condamné aussi à la surveillance, on lui demanda de choisir une ville; mais il s'y est refusé, déclarant qu'il ne vouloit ni choisir, ni accepter aucune résidence. Alors le préfet consulta le ministre de l'intérieur, et ce dernier le garde des sceaux, qui décida que Riccin seroit détenu jusqu'à ce qu'il eût fait un choix.

— M. le lieutenant général Valazé est arrivé dimanche à Metz pour faire l'inspection des troupes et des travaux du génie.

— On écrit de Nancy qu'un chasseur qui n'avoit pas de port d'armes, ayant voulu se soustraire aux gendarmes qui le poussaient, s'est jeté tout habillé dans la Moselle, afin de mettre cette rivière entre lui et eux. Mais il avoit trop présumé de ses forces, et ne put atteindre la rive opposée : avant qu'il fût possible de le secourir il étoit asphyxié.

— Les loups exercent de grands ravages dans le canton de Vierzon (Cher). Ils n'épargnent ni les vaches, ni les jeunes taureaux.

— La cour royale de Poitiers a décidé, dans une de ses dernières audiences, comme celle d'Orléans, que les pistolets de poche n'étoient pas des armes prohibées, et a cassé un jugement du tribunal de première instance qui avoit jugé contrairement.

— Quatre prisonniers ont pu s'évader du château de Niort. Ils se sont laissés glisser d'une hauteur de 78 pieds au moyen de leurs draps de lits qu'ils avoient coupés, et dont les morceaux liés ensemble par de forts nœuds leur ont servi de corde.

— Une femme âgée de 110 ans qui habite Parthenay vient de recevoir de Louis Philippe un secours de 100 fr.

— Depuis le mois de mars dernier, l'*Hermine* de Nantes a eu trois gérans, MM. Boubée, Tandé et Godin, qui ont été condamnés en tout à 11 mois de prison, 10,900 fr. d'amende et 4,000 fr. de

dommages-intérêts pour M. Demangeat, procureur du roi. C'est donc en tout 14,900 fr., auxquels il faut les deniers de guerre et frais de procès, 2,400 fr.

— Deux assassins condamnés à la peine de mort, Deniau et Rolland, ont été exécutés le 21 à Nantes. M. l'abbé Sablé, vicaire de Saint-Nicolas, qui depuis trois mois préparoit les condamnés à une mort presque inévitable, est entré dans leurs cachots pour leur annoncer qu'ils n'avoient que quelques heures à vivre, et leur prodiguer les dernières consolations de la religion. M. l'abbé Sablé est monté avec eux dans le tonnerre qui les a conduits au lieu du supplice, et les a tenus tout le temps appuyés sur ses bras, car ils n'avoient plus la force de se soutenir, tant ils étoient abattus.

— On croit que le conseil municipal de Lyon va autoriser le maire de cette ville à faire frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de la délivrance de Dufavel.

— Dimanche dernier au moment où les habitans de St-Genis-Laval (Rhône) sortoient de l'église, une voiture attelée de deux chevaux fougueux, et conduite à ce qu'il paroît par un cocher maladroit, a renversé une jeune personne de treize ans, qui passoit sur la place, et étoit accompagnée de sa grand'mère. D'un coup de pied, le cheval de gauche a lancé cette jeune fille sous la roue qui l'a écrasée.

— M. le contre-amiral baron Hugon, commandant en chef l'escadre d'observation dans la Méditerranée, est arrivé à Toulon le 19 septembre, avec une partie de cette escadre.

— Deux chirurgiens de l'hôpital militaire de Toulon sont partis pour Ancône, avec la mission de donner leurs soins aux militaires du 66^e, dans le cas où le choléra séviroit sur cette ville avec plus d'intensité.

— Le bateau à vapeur napolitain le *Ferdinand II*, qui vient de ramener dans ses états le roi des Deux-Siciles, a relâché à Toulon le 14, et le lendemain est reparti pour Marseille.

— Il y a des neiges sur les sommités du

Jura. La température a été tous ces jours-ci au froid et à la pluie; et la saison est bien avancée pour pouvoir espérer le retour des grandes chaleurs, qui seroient cependant indispensables pour compléter la maturité des dernières récoltes.

— Nous lisons dans la *Sentinelle des Pyrénées* qu'un jeune employé des hôpitaux militaires détaché de Bayonne à l'hôpital de Barèges pendant la saison des eaux avoit projeté avec un jeune peintre de parcourir le pic de Vignemale. Ils partirent donc en compagnie d'un guide armé, comme de coutume, d'un long bâton ferré pour sonder le terrain. Le soir, ce dernier revint seul, et annonça la mort des deux jeunes gens avec des détails fort invraisemblables. Alors il fut arrêté, et la justice informa. Les cadavres de ces malheureux furent trouvés à une assez grande distance l'un de l'autre, et sillonnés par l'empreinte sanglante de corps portés par un bâton ferré. Leurs montres et quelque argent dont ils étoient porteurs avoient disparu.

— Le conseil-général de la Corse a terminé sa session en demandant la création d'un second département et la nomination d'un troisième député.

— On lit dans l'*Insulaire* de Bastia (Corse) que la ville de Corte a été plongée tout à coup dans le deuil. On alloit enterrer une femme qui habitoit l'étage supérieur d'une maison en mauvais état située dans l'enceinte de la citadelle, lorsque beaucoup de personnes réunies dans la chambre de la morte et sur le pallier firent crouler le plancher. Deux autres étages cédant à leur tour sous le poids de cet éboulement précipitèrent jusqu'au rez-de-chaussée tous ceux qui étoient là mêlés avec le cercueil et les décombrés. Deux mères de famille ont été tuées, et plus de 50 personnes ont reçu des blessures plus ou moins graves.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Des lettres de Madrid du 17 annoncent que les révolutionnaires étoient en émoi. On venoit d'apprendre que Gomez, qui

avoit pu faire sa jonction avec Quiroz et Cabrera, étoit nommé par don Carlos commandant en chef des trois divisions s'élevant à plus de 20,000 hommes. La réunion des troupes avoit eu lieu à Utiel. A la nouvelle de ces événemens qui peuvent avoir de graves résultats pour les constitutionnels, Rodil étoit parti en toute hâte de Madrid avec les forces disponibles pour se diriger sur Utiel, et tâcher de couvrir la capitale.

Si les amis de la régence constitutionnelle ont à trembler devant les progrès que font chaque jour les carlistes, devant leur nombre qui grossit, et leurs armes bien souvent victorieuses, ce n'est pas assez : il faut encore qu'ils frémissent devant la république qui les menace, et qui, entrée dans les sociétés secrètes fort nombreuses à Madrid, pourroit bien d'un instant à l'autre compléter l'anarchie qui désole l'Espagne. On dit que déjà elle a été proclamée à Tortose et à Valence. A Grenade on a aussi essayé de l'établir, mais il ne paroit qu'on ait cette fois réussi.

— M. Mendizabal, dont la réputation comme financier est fort équivoque, a conclu aussitôt qu'il a été nommé ministre, un emprunt de 30 millions de réaux ou ne peut plus désavantageux pour le peuple espagnol. Ne sachant où trouver de l'argent dont la révolution ne sauroit se passer d'avantage sans danger, il a pris, dit on, pour leur valeur intégrale des créances qui, quelques jours avant, étoient offertes sur la place moyennant une perte considérable. En échange le gouvernement délivrera des bons sur le trésor pour une importance égale de 30 millions. Ces bons de 150 à 8,000 réaux chacun seront reçus pour l'exemption de la nouvelle levée et de la mobilisation de la garde nationale, ainsi que pour paiement de l'emprunt forcé des 200 millions de réaux. Quel tripotage !

— L'*Espagnol* dit que les décrets sur la levée de 50,000 hommes et sur l'emprunt forcé des 200 millions de réaux ont été fort mal accueillis dans les provinces.

— A Barcelonne, les journaux emploient les plus grossiers mensonges pour

égérer les populations. Parmi les étonnantes nouvelles qu'ils datent sans façon de Paris, nous citerons celle-ci : • On vient d'apprendre par le télégraphe que don Carlos est entré sur le territoire français, résolution qu'il a dû prendre à cause de l'anarchie qui règne dans sa cour sauvage et qui étoit venue au point de faire craindre pour sa vie. En conséquence d'un événement si favorable pour les christinos, le cours des fonds espagnols est monté à 59, c'est-à-dire de 9 p. 100. On parle aussi de la complète indiscipline qui règne dans l'armée de don Carlos.

— La *Sentinelle de Bayonne* du 17 dit que les soldats du général Lobeau restent sans solde et sans vivres, et que cela explique l'inaction de ce général.

— Le *Mémorial des Pyrénées* ne fait pas non plus un tableau bien brillant de cette pauvre légion dont les soldats obligés de se nourrir de vieux lard rance vont chaque jour encombrer les hôpitaux.

— Le général en chef Villaréal est parti de Salinas pour la Navarre, et le quartier-royal devoit se porter le 16 courant de Tolosa à Iturmendi dans la Borunda, route de Vittoria à Pampelune.

— Le comte de Florida-Blanca, ex-président de la chambre des proceres est arrivé à Bordeaux, ainsi que les généraux Cordova et Zarco del Valle.

— Tous les fonds ont encore baissé, et principalement ceux d'Espagne. Hier on avoit dit à la bourse que la régente étoit en fuite, et que dona Maria avoit pu s'échapper de Lisbonne; aujourd'hui ces bruits étoient oubliés et remplacés par d'autres. On disoit que le général Alaix avoit été complètement battu par Gomez, qui lui avoit fait 2,000 prisonniers. D'autres assuroient que Rodil avoit eu le même sort, et que don Carlos étoit à Madrid.

— Les journaux anglais n'ont apporté aujourd'hui aucune nouvelle de Lisbonne.

— Le *Moniteur* garde le silence sur l'Espagne et sur le Portugal.

— Il se trouve en ce moment dans la

maison de force de Gand un homme qui a déjà subi 58 ans de prison; il jouit de la meilleure santé. Il y a sans doute peu d'exemples d'une si longue captivité.

— En deux jours 40 navires sont entrés dans le port d'Anvers.

— On compte dans les provinces rhénanes 18 collèges publics, dont 9 catholiques, renfermant 123 professeurs, et 9 protestans avec 109 instituteurs.

— M. de Bombelles, ambassadeur autrichien en Suisse, ne quitte pas ce pays, ainsi que le bruit en avoit couru. Il a même renoncé à un congé qui lui avoit été accordé.

— M. de Malinen, ministre de Wurtemberg à Paris, est arrivé le 18 à Stuttgart.

— Le roi Othon de Grèce est arrivé le 15 de ce mois à Nuremberg. Son mariage avec la princesse Amélie d'Oldenbourg sera célébré à Munich le 3 octobre.

— A l'exemple de l'empereur d'Autriche, le roi de Saxe va donner, tous les seconds jendis du mois, une audience publique, où ses sujets de toutes les classes pourront se présenter.

— Suivant des documens officiels du mois de juin dernier, les forces de la Russie se composoient de 192 régimens d'infanterie de la garde et d'infanterie de la ligne, grenadiers et chasseurs à pied compris, formant ensemble un effectif de 276,000 hommes; de 97 régimens de cavalerie, garde et ligne, les cosaques réguliers compris, formant un chiffre de 63,000 hommes; et de 99 mille hommes sous diverses dénominations. Ce qui formoit un total de 438,000 hommes.

Le dernier numéro des *Annales de Philosophie chrétienne* offroit l'extrait d'une thèse de médecine soutenue à Paris par un jeune étudiant, M. Poret, de Fierville. Cette thèse fait honneur aux principes du soutenant. Elle renferme dix propositions rédigées dans un excellent esprit, et que nous nous faisons un plaisir de consigner ici. Les écoles de médecine ne sont pas habituées à entendre souvent de pareilles thèses.

• I. Celui qui connaît les organes et les fonctions de l'économie humaine ne peut attribuer au hasard ni cette disposition harmonieuse des molécules de la matière qui compose ces organes, ni les mouvemens variés de ces organes, d'où résultent leurs fonctions. Le médecin doit par conséquent admettre l'existence de Dieu et celle de l'âme.

• II. Il existe donc chez l'homme deux principes; l'un, immatériel et actif, dirige le mouvement de l'autre, qui, étant matériel, ne peut être que passif dans le mouvement.

• III. Nos organes seuls peuvent être altérés dans leur composition ou leur structure, et être détruits après la mort; mais l'âme étant immatérielle, elle ne peut être altérée dans son essence; elle est immortelle et destinée à une autre vie après sa séparation d'avec le corps.

• IV. Les règles que la religion conseille à l'homme de suivre, pour mériter une éternité heureuse, ne lui sont pas moins nécessaires à observer pour conserver la santé du corps.

• V. La religion commande à l'homme de réprimer ses passions, lui inspire des sentimens d'humanité et lui apprend à supporter les revers. Or, quiconque a fait scission avec tout sentiment religieux devient tôt ou tard victime du débordement de ses passions, auxquelles il a lâché le frein.

• VI. La religion n'est pas seulement utile à l'homme pour lui conserver la santé; elle agit encore sur son moral de la manière la plus avantageuse dans la guérison des maux dont il peut être affligé.

• VII. L'homme vertueux supporte ses infirmités avec calme; son âme, détachée des biens de la terre et sans crainte pour l'autre vie, est exempte de toutes les passions tristes, d'une influence si funeste, qui assiègent ordinairement l'homme mondain dans ses maladies.

• VIII. Celui qui a confiance en l'Être suprême, convaincu que sa puissance surpasse toutes les ressources de la médecine, fait un vœu, accomplit un devoir

religieux, et l'heureuse disposition morale qui en ressort a souvent opéré la guérison dans les cas les plus désespérés pour le médecin.

• IX. Si un homme foible et retenu par le respect humain, est frappé de l'idée de sa fin prochaine, son âme redoutant les éternels arrêts, mais n'ayant pas assez d'énergie pour se réconcilier avec Dieu, combat entre la crainte et l'espérance, au milieu des angoisses les plus fâcheuses; souvent alors il ne serait nécessaire de lui procurer que les secours de la religion pour le rendre à la santé.

• X. Que le médecin soit donc bien convaincu que les soins de la religion, loin d'avoir une influence funeste sur la terminaison des maladies, produisent au contraire une influence morale des plus avantageuses pour leur guérison. S'ils n'ont pas un succès constant, c'est parce qu'on les a administrés trop tard, et lorsqu'il n'y a voit plus d'espoir de sauver le malade. Dans ce cas, il y auroit la plus grande mauvaise foi, de la part du médecin, de rejeter sur l'accomplissement d'un devoir sacré une mort qu'il ne doit attribuer qu'à l'insuffisance ou à l'ignorance de son art.

Le Gérant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 23 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 sept. 104 f. 80

QUATRE p. 070 j. de sept. — 00 fr. 10

TRUIS p. 070, j. de juin. — 77 f. 80

Quatre 172 p. 070, j. de sept. 010 fr 00

Act. de la Banque. 2245 f. 00

Empr. national. 000 f. 00

Bons du Trésor. 0 070

Rente de la Ville de Paris. 000 00

(Ob.) de la Ville de Paris. 1200 f. 00

Empr. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 0000 f. 00 | R. d'Esp. 00 f.

Caisse Hypoth 730 fr. 00 | Empr. r. d'Esp. 00 f. 00

R. de Napl. 94 f. 75 | R. p. d'Esp. 00 f. 070

Empr. rom. 99 f. 90 | Empr. belge. 100 f.

Cortes, 00 fr. 070 | Empr. d'Haïti. 3 f. 00

R. d'Esp. 3 p. 00 070. | Empr. grec... 000 f. 00

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 25.

1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	5 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois.

**HISTOIRE DU PAPE PIE VII,
PAR LE CHEVALIER ARTAUD (1).**

Quatrième article. (Suite des N^{os} 2653
2666 et 2684.)

Nous nous sommes occupés spécialement, dans nos précédens articles, du concordat de 1801 et de différentes circonstances relatives à ce traité, l'un des actes les plus importants du pontificat de Pie VII. Cependant ce pontificat, si plein de vicissitudes, offre bien d'autres événemens du plus grand intérêt. Même avant les grandes brouilleries suscitées par l'ambition d'un homme enivré de ses prospérités, nous voyons le pape occupé de bien des soins, des affaires et des négociations, soit avec la France, soit avec divers autres états. M. Artaud, à portée par sa position de tout observer, suit attentivement les faits et les raconte en écrivain spirituel, mais surtout en historien ami de la religion et de l'Eglise. Nous ne pouvons que détacher quelques parties de ce tableau, et choisir dans ce grand nombre de faits ceux qui rentrent mieux dans notre plan, et qui montrent l'esprit de l'époque et les tribulations du vénérable pontife alors assis sur la chaire de saint Pierre.

A l'époque du concordat, Bonaparte étoit quelquefois animé de dispositions bienveillantes pour le Saint-Siège. Le roi de Naples disputoit au pape Bénévnt et Poute-Corvo. Bonaparte lui fait dire de laisser jouir le

(1) 2 gros volumes in-8°, ornés d'un beau portrait du Pape. Prix 15 fr. Au bureau de ce Journal.

Saint-Père de l'intégrité de ses états, et qu'il est juste que Bénévnt et Poute-Corvo continuent d'être sur le même pied. C'est ainsi qu'il s'exprime dans un petit billet écrit de sa main, ce qui ne l'empêcha pas de s'emparer ensuite lui-même de Bénévnt et de Poute-Corvo. Son histoire offrirait mille autres contradictions semblables.

Nous ne parlerons pas d'une longue négociation pour la nomination d'un grand-maître de Malte, ni de celle pour une promotion de cardinaux; mais nous voyons dès cette époque des réclamations du Saint-Siège, tantôt contre les articles organiques, tantôt sur le concordat de la république italienne. C'est sur ce dernier article que le pape disoit à M. Cacault:

« Hélas! nous n'avons de vraie paix et de vrai repos que dans le gouvernement des catholiques sujets des infidèles ou des hérétiques. Les catholiques de Russie, d'Angleterre, de Prusse et du Levant ne nous causent aucune peine. Ils demandent les bulles, les directions dont ils ont besoin, et ils marchent après cela de la manière la plus tranquille suivant les lois de l'Eglise. Mais vous connaissez tout ce que notre prédécesseur a eu à souffrir des changemens opérés par les empereurs Joseph et Léopold. Vous êtes témoin des assauts qui nous sont livrés tous les jours par les cours d'Espagne et de Naples. Rien de si malheureux aujourd'hui que le souverain pontife. Il est gardien des lois de la religion, il en est le chef suprême; la religion est un édifice dont on veut bouleverser toutes les parties, en disant en même temps qu'on en respecte les lois. On croit avoir besoin de nous pour opérer sans cesse des subversions, et l'on ne considère pas que c'est notre conscience et notre honneur qui se refusent à tous ces changemens. On repousse avec

humeur, avec colère, nos objections : les demandes nous arrivent presque toujours accompagnées de menaces.

• Nous nous étions flatté, monsieur, que la France ayant maintenant pour elle ce qui fait l'ambition des autres puissances, elle seroit en perpétuelle harmonie avec le Saint-Siège. Nous comptons encore sur ce grand bien, d'où dépendent la parfaite tranquillité des esprits et l'amour de la religion dans l'immense étendue de la France. Cependant si le premier consul fait entrer en Italie les innovations, il n'y aura plus moyen de tenir à Rome, et ce grand homme n'a sûrement pas le dessein de nous perdre et de nous rendre l'objet des inculpations et des reproches de toutes les églises dont nous sommes le chef.

M. Cacault lui-même ne pouvoit s'empêcher de plaindre le pape, et, dans une lettre au ministre des affaires étrangères, il s'exprime là-dessus d'une manière vive et piquante :

• Le patriarche grec, sujet du grand-turc à Constantinople, est assésé à des avanies, auxquelles il satisfait en faisant payer les frais par son troupeau; mais le sultan ne le force jamais à rendre des décisions à la turque, sur le dogme et sur la discipline, tandis que le Pape est sans cesse tourmenté par les potentats, ses chers fils, pour de nouveaux sacrifices des anciennes règles.

• Il n'y a pas de fétiche qui ait été aussi battu et maltraité par son nègre, que le Saint-Siège, le Pape et le sacré collège l'ont été depuis dix ans par les fidèles catholiques.

• Le premier consul, après Marengo, a rendu généreusement au Pape son état réduit à la moitié, et lui a rendu ensuite sa considération de souverain pontife, par le concordat qui a été signé; mais toute l'Europe est animée dans un sens différent, et nous avons bien montré, par des discours prononcés au sujet du concordat, que nous avions toujours la verge à la main prête à ébattre le fétiche. On est yranque la conservation et la

continuation du respect pour le culte catholique importent infiniment au repos intérieur de l'Europe, et que les schismes et les divisions puissent devenir à craindre et occasionner des malheurs, on a tort partout de vouloir le Pape avec légèreté. Tout le monde voulant l'assujétir et le faire obéir à volonté, on le force à devenir égoïste, et à se concentrer, en souverain de Romé, dans son petit état....

• Nos esprits forts et leurs élèves se trompent bien grossièrement dans leurs jugemens, en voyant la puissance des opinions religieuses et le crédit qu'ont les prêtres au fond des cœurs et des consciences. C'est avec quoi il ne faut jouer qu'en prenant de grandes précautions.

• Il me semble qu'à l'époque présente, où un concordat a tenu nécessaire la bonne harmonie et la paix entre tous, il faudroit se traiter réciproquement avec considération, dans la vue du bonheur et de la tranquillité des peuples.

Dans d'autres dépêches, M. Cacault n'écrivoit pas avec moins de fermeté, et se permettoit de blâmer nettement le ton haut ou aigre que l'on prenoit dans les négociations avec Rome. Ce ministre étoit plein de sens, de droiture et d'équité, et il plaidoit souvent pour le pape dans sa correspondance, dont M. Artaud cite des fragmens. Dans une circonstance où il fut frappé par un misérable, il eut le bon esprit de ne pas faire d'éclat à ce sujet, et supprima une lettre écrite dans un premier moment de ressentiment. Peu d'ambassadeurs peut-être auroient eu la même modération.

M. Artaud rend compte des réclamations des anciens évêques de France, réclamations publiées à Londres en 1803. Il paroît avoir ignoré que cet écrit avoit été rédigé par M. Asseline, évêque de Boulogne, prélat également savant et pieux, qui tint presque toujours la plume pour les évêques opposans au concordat, et qui déplora quelque fois depuis la suite



de cette opposition. L'historien donne les noms des prélats signataires de ces réclamations ; il y en eut 38 en tout, mais il est bon de remarquer que, sur ce nombre, il y en a 2 qui n'avoient par eux-mêmes aucune juridiction, M. de Chambre, évêque d'Orope et suffragant de Metz, et M. de La Tour, que l'on disoit nommé à l'évêché de Moulins, mais qui ne fut jamais institué. De plus, deux autres signataires, les évêques de Rieux et de Tarbes, avoient donné leur démission ; ce qui les place, ce semble, dans une autre catégorie que leurs confrères non-démissionnaires.

On saura gré à M. Artaud de faire connoître toutes les réclamations du Saint-Siège contre les articles organiques. Il y en avoit eu déjà une du cardinal Consalvi en 1802 ; il y en eut une deuxième présentée par le cardinal Caprara, le 18 août 1803. Celle-ci étoit assez longue, à ce qu'il paroît, et notoit en détail ce qu'il y avoit de répréhensible dans les divers articles. M. Artaud n'a pu donner cette pièce en entier ; il en cite un fragment qui fait regretter de ne point avoir le reste. L'habile historien s'étonne que, dans cette dépêche, les articles organiques fussent combattus principalement par des citations d'autorités françaises, mais au contraire, ces citations étoient des espèces d'argumens *ad hominem*. Des citations d'autorités françaises pouvoient faire plus d'impression sur des Français. Aussi il est assez d'usage à Rome que, dans les Brefs adressés pour la France, on s'appuie des conciles et des docteurs de notre nation. Et ce sont les autorités sur lesquelles Pie VI insista le plus volontiers, dans ses Brefs sur la constitution civile du clergé.

Au mois de juillet 1803, M. le cardinal Fesch prit à Rome la place de

M. Cacault. Celui-ci fut vivement regretté. Le pape lui fit des présens ; ainsi qu'à M. Artaud ; il leur donna à l'un et à l'autre des marques de bienveillance et dans un Bref à l'empereur, il fit un grand éloge des qualités et des procédés de M. Cacault (1). Dès lors les relations du gouvernement pontifical avec l'ambassade française prirent un autre caractère ; on en trouvera les détails dans l'ouvrage de M. Artaud.

En 1804, M. Actaud retourna à Rome comme secrétaire de légation ; il arriva dans cette ville le 17 octobre, peu de jours avant le départ du pape pour Paris. Il rend compte des sollicitations et des négociations par lesquelles on obtint du pontife ce voyage. Napoléon alors se monroit doux et caressant ; il promettoit tout. Pie VII se décida à le satisfaire. M. Artaud donne une relation de ce voyage, mais, outre les circonstances publiées alors par les journaux, il en est d'autres qui n'étoient pas connues, et qui sont fort curieuses. Nous apprenons que le pape ayant remis à l'empereur un mémoire sur les demandes qu'il avoit à faire, ce mémoire fut envoyé à M. Portalis pour l'examiner. Celui-ci fit à ce sujet un rapport que M. Artaud rapporte et réfute. Il y a en effet dans ce rapport une chose fort ridicule. Il y est dit, d'après d'Alembert, que si Louis XIV promit à Clément XI de ne plus donner suite à la déclaration du clergé de France en 1682, cette lettre lui fut arrachée par son *sougueux* confesseur, le Père La Tellier. Or, il y a ici deux anachronismes pour un. La lettre qui est de 1693 ne fut point écrite à Clément XI, qui ne devint pape qu'en 1700, mais

(1) M. Cacault revint en France. François Cacault, né à Nantes en 1742, mourut à Clisson, le 10 octobre 1805.

à Innocent XII ; elle ne put être con-
seillée par Le Tellier, qui ne devint
confesseur de Louis XIV qu'en 1700.
Il est incroyable qu'on fasse de telles
erreurs dans une pièce officielle, et
on ne peut excuser un peu M. Por-
talis, qu'en se advenant qu'il étoit
aveugle.

M. Artaud donne un *fac simile* de
la lettre de Louis XIV à Innocent XII,
lettre qui existe encore dans les ar-
chives pontificales, quoiqu'on ait dit
que Bonaparte l'avoit jetée au feu.
L'historien nous fait connoître aussi
la substance du mémoire du pape et
de la réponse qui y fut faite. Ce sont
des pièces qui appartiennent à l'His-
toire, et qu'on sera charmé de voir
conservées au moins en partie. Il y a
entr'autres, dans la réponse de l'em-
pereur, un passage fort remarquable,
qui fut dicté à M. de Talleyrand par
Bonaparte lui-même, et qui paroît
bien plus étonnant encore, quand on
songe à sa conduite subséquente en-
vers le pape. Voici le passage qu'il fit
ajouter au premier projet de lettre :

« Si Dieu nous accorde la durée de la
vie commune des hommes, nous espérons
trouver des circonstances où il nous sera
permis de consolider et d'étendre le do-
maine du Saint-Père, et déjà aujourd'hui
nous pouvons et voulons prêter une main
secourable, l'aider à sortir du chaos et des
embarras où l'ont entraîné les crises de la
guerre passée, et par là donner au monde
une preuve de notre vénération pour le
Saint-Père, de notre protection pour la
capitale de la chrétienté, et enfin du dé-
sir constant qui nous anime, de voir *notre religion* ne le céder à aucune autre
pour la pompe de ses cérémonies, l'éclat
de ses temples et tout ce qui peut im-
poser aux nations : nous avons chargé notre
oncle, le cardinal grand-aumônier, d'ex-
pliquer au Saint-Père nos intentions et ce
que nous voulons faire. »

Il est surtout une circonstance fort

extraordinaire du voyage de Pie VII
à Paris ; circonstance rapportée par
M. Artaud, et sur laquelle il paroît
avoir des données positives. Nous le
laisserons parler lui-même :

« Une semaine ne succédoit pas une au-
tre, que le Pape ne sollicitât la faculté de
retourner à Rome. Cette permission ne
devoit lui être accordée que lorsqu'il au-
roit encore résisté à la demande la plus
amère, sans doute, qu'il pût entendre de la
bouche d'un français. Le Pape n'a jamais
voulu dire quel fut le grand officier qui
un jour lui parla d'habiter Avignon, d'ac-
cepter un palais papal à l'archevêché de
Paris, et de laisser établir un quartier pri-
vilégié, comme à Constantinople, où le
corps diplomatique accrédité près l'auto-
rité pontificale, auroit le droit exclusif
de résider : les premiers mots insinués
plutôt qu'adressés directement, puis ré-
pétés à des alentours, à des confidens, à
des Français amis du Saint-Siège, don-
nèrent à supposer que l'on vouloit retenir le
Pape en France. Ces mots funestes n'é-
toient pas prononcés par Napoléon, mais
il avoit à Paris une telle puissance sur la
pensée et sur la parole, qu'il n'étoit pas
possible qu'on les eût hasardés sans sa
permission. Le corps diplomatique, à
Rome, s'en entretenoit ; j'avois l'innocence
de n'y pas croire, cependant on les répé-
toit avec une telle assurance que le pape
crut devoir faire une réponse devant le
même grand officier : « On a répandu
qu'on pourroit nous retenir en France ;
oh bien ! qu'on nous enlève la liberté :
tout est prévu. Avant de partir de Rome
nous avons signé une abdication rigou-
reuse, valable, si nous sommes jeté en pri-
son ; l'acte est hors de la portée du pou-
voir des Français ; le cardinal Pignatelli
en est dépositaire à l'alerme, et quand on
aura signifié les projets, qu'on médite, il
ne vous restera plus entre les mains qu'un
moine misérable qui s'appellera Barnabé
Chiaromonti. » Le soir même, les ordres
de départ furent mis sous les yeux de
l'empereur, et l'on n'attendit plus que les
convenances raisonnables de la saison, et

du temps nécessaire pour commander les rois avec plus d'intelligence qu'on ne l'avoit fait lors de l'arrivée du Pape.

L'Histoire enregistrera cette anecdote, de laquelle il résulteroit que dès 1805, Bonaparte méditoit les projets qu'il exécuta depuis contre l'Eglise et contre son chef. Telle étoit la reconnaissance qu'il témoignoit au vertueux pontife après tant de sacrifices, et l'on peut conjecturer sans beaucoup de noirceur que les querelles suscitées par lui au pape n'étoient de longue main, dans sa pensée, qu'un moyen d'arriver aux bouleversemens et à la spoliation, dont l'insatiable conquérant avoit formé le plan. De telles vues et de tels procédés vont bien mal avec les belles protestations que nous l'avons vu naguère faire au pontife.

Il nous reste dans un dernier article à noter quelques faits et quelques pièces qui achèveront de faire voir tout ce qu'il y a d'attachant et de curieux dans l'ouvrage dont M. Artaud a fait présent à l'Eglise et à l'Histoire.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La population de Rome à Pâque 1836 étoit de 153,678 âmes. Sur ce nombre, il y a 1,505 évêques ou prêtres, 2,023 religieux, 1,476 religieuses, 541 séminaristes ou collégiens, 201 hérétiques ou infidèles, non compris les Juifs. Il y a eu dans l'année 4,373 baptêmes, 1,119 mariages et 3,275 morts. L'augmentation de population depuis l'année dernière a été de 1,221. L'augmentation depuis 10 ans a été de 13,005.

PARIS. — Les prières ordonnées par le mandement de M. l'Archevêque ont eu lieu dimanche dans toutes les églises. C'est par erreur qu'en annonçant ce mandement, nous lui avons donné la date du 21 juillet. Nos lecteurs se seront probablement douté

que c'étoit une faute d'impression: Le mandement est daté du 21 septembre. Les lecteurs auront peut-être aussi remarqué une autre faute d'impression dans la citation du mandement, deuxième alinéa de la première colonne de la page 582 : *Si les douleurs d'un de ses membres se font ressentir...* Il est clair qu'il faut lire *se font ressentir*.

En examinant attentivement l'ordonnance du 23 juin, sur laquelle nous avons fait quelques réflexions dans notre Numéro du 8 septembre, on découvre de plus en plus combien elle est hostile, et combien elle fournit de moyens de nuire non-seulement aux instituts religieux, mais à toutes les bonnes institutrices. Toute l'instruction primaire devient par là soumise à la direction de l'Université; bien plus, elle se trouve livrée à l'arbitraire et au caprice des moindres agens de ce corps.

En vertu de l'art. 5, les postulantes institutrices doivent être examinées d'après le programme donné par le conseil royal d'instruction publique. Ce programme encherit encore sur ce qui est exigé par l'ordonnance. La chose va jusqu'au ridicule. Par l'article 1^{er}, les institutrices primaires, même du premier degré, doivent être examinées sur le chant. Ainsi, il faudra être musicienne pour être institutrice dans un village; il faudra avoir de l'oreille et de la voix pour tenir école dans nos campagnes. En vérité, c'est se moquer du monde. Nous avons déjà pris la liberté de rire un peu du nouveau règlement qui vouloit forcer les Sœurs des Ecoles chrétiennes, à Paris, d'enseigner le chant aux petites filles; mais étendre cela aux enfans de tous les villages, de toutes les provinces, est une innovation par trop plaisante. Il est probable que l'on a imaginé cela, dans la crainte que nos théâtres ne manquent de chanteuses. Touchante prévoyance! Les Sœurs de Charité et les autres religieuses qui dirigent les écoles chr-

tiennes seront sûrement bien flattées de concourir à former des sujets pour les théâtres ou pour le conservatoire. Les plus simples convenances devroient prescrire la suppression d'un article si déplacé sous tous les rapports.

Par l'art. 3, les institutrices primaires seront tenues de rédiger une composition sur un sujet donné, et de répondre aux questions qui leur seront adressées sur le même sujet. Elles devront faire en outre une leçon orale d'une demi-heure sur une des parties du programme correspondant au degré du brevet qu'elles voudront obtenir. Conçoit-on qu'il puisse être question d'exiger de pareilles choses des moindres institutrices des plus petits villages? N'est-il pas permis de voir là l'intention de se ménager le moyen de refuser un brevet de capacité aux institutrices qui n'auroient pas l'avantage de plaire aux examinateurs? Les Filles de Charité et les autres Sœurs des congrégations religieuses ne sont pas dispensées de ces épreuves, au moins celles qui sont pour le deuxième degré; et comme les commissions qui doivent les examiner sont nommées par un ministre protestant, on peut juger comment elles seront composées, et quelle faveur des religieuses trouveront devant de tels juges.

Cette circonstance d'un ministre protestant qui donne des places à beaucoup de protestans, n'est pas une chose indifférente dans l'exécution de l'ordonnance. Qu'attendre d'hommes nourris de préventions contre les catholiques, et surtout contre les religieuses? N'est-il pas à craindre que plusieurs ne prennent plaisir à les humilier, à les embarrasser, à les trouver en défaut, et qu'ils ne saisissent l'occasion de les éliminer? N'y a-t-il pas une sévérité extrême et de l'injustice à les mettre à la merci de gens accoutumés à plaisanter sur les convens et sur les pieuses filles qui y demeurent? Un législateur impartial ne doit-il pas poser des considérations si simples, et observer toutes les

convenances, surtout envers des filles respectables dont le dévouement mérite tant d'admiration et de reconnaissance?

Il y a mille choses à dire sur cette ordonnance. De quelque manière qu'on l'envisage, il est difficile de n'en être pas alarmé. Aussi de fortes réclamations ont été adressées au gouvernement, mais elles sont renvoyées au ministre, et alors que peut-on espérer? Il y a des personnes qui se flattent que l'on n'en pressera pas l'exécution, surtout à l'égard des religieuses; mais on ne révoquera pas l'ordonnance, et si elle reste, ce sera une arme toujours prête entre les mains d'administrations malveillantes pour tourmenter les bonnes institutrices et corrompre l'instruction des filles.

Les journaux n'ont pas manqué de remarquer l'article de la Paix, que nous avons cité l'autre jour, sur Saint-Germain-l'Auxerrois. Le *Constitutionnel* dit que cet article n'a rien de remarquable que sa tendance rétrograde; mais, c'est être rétrograde que de rendre une église à des paroissiens qui la redemandent, que de réparer les ravages de l'émeute, que de préserver de sa destruction un monument qui dépérit faute de soins. S'il y a ici quelque chose de rétrograde, n'est-ce pas celui qui applaudit à l'œuvre du vandalisme, et qui ne veut pas qu'on arrache une église à la profanation, et qu'on la rende à sa destination? Cette église, dans l'état actuel, ne sert à rien qu'à attrister les yeux par les traces d'un grand désastre; ne vaut-il pas mieux l'utiliser en y célébrant les offices, et en remplissant les vœux de tant de fideles qui ont le droit d'avoir une paroisse?

La retraite ecclésiastique du diocèse de Tours, ouverte le 16 septembre, a été close, le 23, par une messe solennelle, célébrée dans l'église métropolitaine, et suivie de la rénovation des promesses cléricales. M. l'archevêque assistait à tous les exercices,

Et a prononcé, à l'ouverture et à la clôture de la retraite, deux exhortations touchantes, bien propres à resserrer les liens qui unissent le clergé à son premier pasteur, et à conserver les fruits de cette retraite. Cent cinquante prêtres environ, réunis au séminaire, y ont entendu les instructions, aussi onctueuses que savantes, données par M. l'abbé Chaignon, dont les succès en ce genre sont déjà connus. La piété douce et modeste du prédicateur ajoutoit un nouveau poids à ses paroles que le clergé a reçu avec tout le respect dû à son talent et à ses vertus.

M. l'évêque du Puy rétablit en 1827 les conférences ecclésiastiques dans son diocèse. Il ne fit en cela que suivre l'exemple de ses prédécesseurs. M. de Maupas, évêque du Puy, prélat exemplaire et zélé, avoit ordonné, en 1650, la tenue des conférences ecclésiastiques. Ses successeurs, MM. de Béthune et de La Roche-Aymon, recommandèrent également les conférences, et prononcèrent même des peines contre ceux qui y manqueroient. Plusieurs évêques de ce diocèse, dans le XVIII^e siècle, montrèrent le même zèle pour les conférences, entre autres M. de Pompignan, qui publia sur ce sujet un mandement en 1748. Ce mandement fut observé jusqu'en 1790. M. de Bonald, qui fut appelé en 1823 à relever le siège du Puy et à rouvrir la série des évêques, annonça, par un mandement du 8 décembre 1827, le rétablissement des conférences ecclésiastiques. Nous donnâmes un extrait de ce mandement dans notre numéro du 2 janvier 1828, t. LIV. Depuis, ces conférences se sont tenues avec exactitude, et c'est le résultat de ces conférences que l'on publie aujourd'hui. Le rédacteur s'est aidé non-seulement des procès-verbaux des dernières conférences, mais encore de ceux des anciennes, dont la rédaction a été conservée. Il compare les décisions rendues en 1666,

1675, et 1687 avec celles données en 1835, et les explique les unes par les autres.

Il y a dans le volume publié en ce moment par ordre de M. l'évêque du Puy quatre conférences qui sont le résultat de toutes les conférences tenues l'année dernière. Elles roulent sur les préliminaires de la théologie, sur la fin dernière de l'homme, sur les actes humains et la conscience. L'on y traite plusieurs questions agitées dans ces derniers temps; telle est celle de l'utilité de la scolastique, où le rédacteur des conférences répond fort bien aux reproches qu'on a faits récemment à cette méthode; telles sont celles sur l'emploi de la raison en théologie, sur la liberté, sur la moralité des actes humains, sur le probabilisme, etc. Le rédacteur remarque la variation des opinions sur le probabilisme et les différentes nuances de ces opinions. Toute cette partie nous a paru traitée avec beaucoup de méthode, de précision et de sagesse. L'auteur ne veut point décider, mais il expose le sentiment qui a prévalu dans les conférences du clergé du Puy. Sur le probabilisme, la majorité a adopté le sentiment du bienheureux Liguori; mais, dit l'auteur, pour suivre les opinions de Liguori, il faut les bien étudier dans ses ouvrages, sans quoi on seroit exposé à les entendre mal et à en tirer de fausses conséquences.

En général, le *Résultat des Conférences du Puy* paroît l'ouvrage d'un théologien habile et exercé. Ce théologien a gardé l'anonyme; mais nous savons que c'est un ecclésiastique fort recommandable et fort instruit qui occupe ce poste important dans le diocèse. L'ouvrage acquiert une nouvelle autorité en paroissant sous les auspices de M. l'évêque du Puy; c'est un vol. in-8°, qui se trouve au Puy, chez l'imprimeur du prélat.

La consécration de l'église des trapistes de Bricquebec, sous le titre de Notre-Dame-de-Grâce, aura lieu le

1^{er} octobre ; c'est M. l'évêque de Coutances qui fera la cérémonie. Le prélat bénira l'abbé du monastère. Il doit y avoir aussi une bénédiction de cloches. A l'occasion de la consécration, les femmes pourront, suivant un ancien usage, entrer dans le monastère.

Mlle de Lamouroux, fondatrice et supérieure de la maison de la Miséricorde à Bordeaux, est morte le 14 septembre au soir. Marie-Thérèse-Charlotte de Lamouroux étoit fille d'un conseiller au parlement de Bordeaux. Elle naquit à Barsac le 1^{er} novembre 1754, et y passa ses premières années jusqu'à l'âge de dix ans. Elle vécut ensuite à Bordeaux au sein de sa famille jusqu'à la révolution de 1792. Elle y fut le modèle de toutes les vertus. C'étoit une de ces âmes fortes que la providence destine à de grandes œuvres, et qui savent également les créer et les soutenir. Elle recueillit, il y a plus de trente ans, quelques filles repenties à qui elle inspiroit l'amour de la vertu ; elle les faisoit travailler, les traitoit avec bonté, et les formoit surtout à la piété. Le nombre de ces filles, d'abord fort restreint, augmenta peu à peu, car Mlle de Lamouroux ne savoit en refuser aucune. Les commencemens furent souvent très-difficiles ; la maison étoit fort pauvre, et quelquefois on y manquoit des choses les plus nécessaires. Alors Mlle de Lamouroux s'adressoit à Dieu avec cette simplicité de confiance que donne une foi vive. Elle lui exposoit ses besoins, et renettoit le tout à la providence. Des secours inespérés vinrent plusieurs fois la tirer d'embarras. Plusieurs personnes pieuses s'intéressèrent à son œuvre et en secondèrent les progrès.

On n'avoit d'abord eu qu'un local assez étroit ; puis, le nombre des filles augmentant, on en loua un plus considérable. Enfin, cette maison devenant encore trop petite, Mlle de Lamouroux entreprit d'acheter le couvent

des Amnonciades de Bordeaux. Ce projet paroissoit téméraire, vu le manque de fonds ; il se réalisa cependant, et Bonaparte, passant par Bordeaux, ayant ouï parler des services que rendoit Mlle de Lamouroux, la mit en état de payer son acquisition. Elle put même faire restaurer et agrandir les bâtimens. Là le nombre des filles prit un grand accroissement. Elles étoient en dernier lieu plus de 250. Mlle de Lamouroux continua de gouverner la maison avec beaucoup de prudence. Une grande gaité, des manières franches et ouvertes, un tendre attachement pour ses filles l'avoient rendue aussi chère à toutes que respectable. Elles n'étoient point retenues de force dans sa maison, et pouvoient en sortir quand elles le vouloient ; mais l'habile supérieure savoit les charmer par sa douceur et leur rendre le séjour de sa maison agréable. Il règne parmi elles une serveur, une union, un esprit de pauvreté et de pénitence, qui paroissent plus admirables encore quand on les compare à leur vie passée. Une seule femme avoit opéré ce prodige, et avoit inspiré son esprit à son troupeau. On a lieu d'espérer que sa mort ne détruira pas une œuvre si précieuse, et que les personnes pieuses qu'elle s'étoit associées continueront à diriger l'établissement.

L'enterrement du sieur Sandron ; de l'église française ; s'est fait à Nantes le 19 septembre, avec une pompe inusitée. Le cercueil étoit couvert des insignes sacerdotaux, quoique Sandron ne fût pas prêtre. On dit que Le Rousseau, qui officioit, portoit le costume d'évêque. Le cortège a fait un grand circuit. L'*Hermine* s'étonne qu'on ait permis à l'église française ce petit triomphe, mais on la laisse faire aussi à Paris, et il y a quelques jours, on a vu un enterrement traversant toute la capitale. C'étoit celui d'un républicain mort à l'hôpital Cochin, et on a souffert qu'il fût porté avec ostentation à l'autre extrémité

de Paris, dans l'église du faubourg Saint-Martin. Les républicains ont pu librement étaler leurs forces dans les rues, et aller chercher à une lieue une église digne d'eux.

On vient de placer dans l'église de Saint-Jacques de Caudenberg, à Bruxelles, une sainte Vierge avec une robe en vermeil, d'un travail fort remarquable. Cette robe, en forme de cône, a près de quatre pieds de haut. Sur son contour se développent un grand chêne sur lequel voltigent des oiseaux et des papillons. Au pied, on a représenté une terrasse avec des plantes, des roseaux et des groupes d'animaux, rendus avec une grande perfection. Toute cette ciselure se rehausse en or sur un fond d'argent mat. On dit que cette pièce est nu présent que M. T'sas, curé de Saint-Jacques, fait à son église. La robe sort des ateliers de M. G. Van Droogenbroeck fils, de Bruxelles, mais établi à Paris.

Le roi de Sardaigne s'est rendu le 8 septembre à l'église de la Superga. Il y avoit été un peu précédé par le prince de Savoie-Carignan. Les deux princes ont assisté à l'office de la fête de la Nativité, et ont invoqué la continuation de la protection de la sainte Vierge pour le royaume. Le roi ne s'est pas contenté de prendre des mesures pour prévenir les ravages du choléra et préparer les secours nécessaires; le prince a voulu tout voir par lui-même, et a parcouru la plus grande partie des provinces, visitant les hôpitaux et distribuant des encouragemens et des secours suivant les besoins.

La ville de Livourne se reconnoît redevable à Dieu et à la sainte Vierge d'avoir échappé l'année dernière aux ravages du choléra. Elle regarde comme sa protectrice Marie qui est révérée dans son sanctuaire de Montenero. Elle a décidé de lui élever

une église qui attestera sa reconnaissance et qui sera sous l'invocation de Notre-Dame-du-Secours. L'architecte Gherardi en a donné le plan et a promis de diriger gratuitement les travaux. Les habitans n'ont pas montré moins de zèle, et plusieurs ont aussi offert leur concours gratuit. Les fouilles ayant donc été faites, on a posé, le 28 août, la première pierre avec une grande pompe. A 4 heures après midi, la municipalité et les chefs des corps se réunirent à la cathédrale. De là, on se rendit processionnellement sur le terrain. Des drapeaux ornoient les rues qui étoient remplies d'une grande foule. Des enfans jetoient des fleurs en avant du cortège. Le grand-duc, la grande-duchesse et l'archiduchesse Marie-Louise, sœur du prince, étoient placés sous une tente. Le premier dignitaire de la cathédrale, remplaçant M. l'évêque malade, fit la cérémonie et plaça dans la pierre bénite quatre médailles et une inscription latine. Aux chants religieux se mêloient la musique et les cris de joie du peuple. L'église doit avoir de long 150 brasses de Florence, de large 60, et de hauteur 90. Il y aura de plus un portique, et une coupole dont la hauteur n'est pas déterminée.

Le juge de première instance du tribunal de Madrid a prononcé, le 12 septembre, son jugement dans le procès intenté à deux chanoines de Tolède, MM. Pierre Vienesca et Joachim-Fernandez Cortina. Leur crime est d'avoir fait circuler des ordres au clergé du diocèse sur la bulle de la croisade. On sait ce que c'est que la bulle de la croisade. Elle n'a aucun rapport avec la politique; elle n'ébranle pas le moins du monde le régime constitutionnel. N'importe, les deux chanoines ont été condamnés à la saisie du temporel et à la destitution de leurs places. Mais ce n'est point assez pour expier leur attentat. Ils seront de plus gracieusement exilés à Palma, île de Majorque, pour

Y être sous la surveillance de l'autorité militaire. On leur accorde pour leur subsistance et leur entretien une pension de 500 ducats (environ 1300 fr.) dont il est bien clair, vu la pénurie du trésor, qu'ils ne toucheraient pas un sou. Ainsi, ils ont la perspective de mourir de faim.

POLITIQUE.

Vous ne vous douteriez jamais de la manière dont un de nos journaux, révolutionnaires s'y prend pour établir contre le nouveau ministre de l'intérieur un point d'argumentation critique. M. Gasparin, selon l'usage, a débuté dans sa haute fonction par adresser une circulaire à MM. les préfets des départemens. Dans cette instruction, il leur recommande de *tout tenter pour rallier au gouvernement tous ceux qui veulent l'ordre et le régime des lois; ajoutant que tous les intérêts légitimes, toutes les opinions consciencieuses ont droit aux ménagemens et même au respect de l'administration.*

Or, c'est là-dessus que le journal dont il s'agit lui intente procès. Ah! ah! s'écrie-t-il, on vous y prend! voilà que vous travaillez pour les légitimistes, et que vous cherchez à leur faire votre cour! Car, ici, il ne peut être question que d'eux seuls; c'est évident, et il n'y a pas à s'y tromper. En effet, on ne connoît qu'eux à qui vos expressions soient applicables. Vous parlez de ceux qui veulent l'ordre et le régime des lois; par conséquent, c'est aux royalistes que vous faites allusion. Vous voulez qu'on ménage les intérêts légitimes et les opinions consciencieuses. Evidemment, cela ne peut s'entendre que des partisans de la légitimité, que des hommes de la restauration; car vous savez bien que rien de pareil ne sauroit être attribué aux autres.

Telle est la manière modeste dont on raisonne dans un des journaux qui ont le plus à cœur la gloire et la bonne renommée de la révolution de juillet. Il doit savoir ce qu'il dit; et nous ne voyons pas en quoi il pourroit être de l'intérêt des royalistes qu'un pareil jugement fût combattu

et redressé. Puisqu'il prétend que l'on ne peut reconnaître qu'eux dans le portrait des gens qui veulent l'ordre et le régime des lois, qui ont des opinions consciencieuses et des intérêts légitimes à défendre, nous ne trouvons absolument aucun inconvénient à laisser la question posée comme elle l'est par lui. Seulement nous protestons que nous n'aurions jamais osé en dire autant, et nous permettez d'exclure ainsi les patriotes de juillet de la liste des personnes auxquelles on peut attribuer l'amour de l'ordre et des lois, ainsi que des intérêts légitimes et des opinions consciencieuses. Cela est si vrai qu'en lisant la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, il ne nous étoit pas entré dans la pensée de prendre pour nous un seul mot de ses compliments.

La génération actuelle ne connoît guère l'émigration que par le témoignage des passions révolutionnaires. Elle a pris là-dessus ses impressions telles qu'on les lui a faites et données dans des intérêts de parti qu'elle a très-peu examinés. Sous ce rapport, il est bon qu'elle voie de ses propres yeux quelque chose qui puisse redresser son jugement. Ce quelque chose commence à lui être offert par la révolution d'Espagne, et bientôt elle saura au juste ce que c'est que cette ancienne émigration française avec laquelle on lui a tant effarouché l'esprit et faussé les idées.

Qu'elle prenne donc seulement la peine de suivre un peu la marche et le cours naturel de la révolution espagnole. Elle y verra comment les choses se passent en pareil cas, et combien il est difficile d'échapper à l'action des événemens. Quel est en effet le crime des émigrés espagnols qui s'expatrient en foule dans ce moment pour se réfugier en France au nombre de plusieurs milliers à la fois? Ils fuient devant les poignards et les massacres; ils disputent leur vie à un fanatisme avengé et sanglant. Ce sont des généraux, des ministres, des magistrats, des prêtres, des proscrits de toute espèce et de toute condition, qu'on cherche pour les égorger. Quand ils n'abandonneraient leur pays que par frayeur,

ou pour sauver leur foi religieuse et politique, ce ne seroit déjà pas une action si énorme et si criante. Mais il s'agit en outre de sauver leurs têtes; et il faut que le danger leur paraisse bien réel et bien menaçant pour qu'ils n'hésitent pas à lui sacrifier le séjour de la terre natale, les affections de la patrie, et les propriétés qu'ils laissent derrière eux en proie aux vengeances et aux confiscations révolutionnaires. Assurément, ce ne sont pas là des positions que l'on choisisse par goût et par plaisir; et c'est bien la force des événements qui les fait, les commande et les impose.

Eh bien, vous à qui l'on a donné une si fautive idée, et de si grandes préventions contre les anciennes émigrations de France, réglez maintenant votre jugement sur ce qui se passe en Espagne. Que ce que vous voyez vous apprenne ce que vous n'avez point vu; et s'il arrive un jour que quelque agioteur espagnol vienne se jeter sur les indemnités que des temps meilleurs permettront peut-être d'accorder aux malheureux proscrits de votre époque, souvenez-vous d'être moins sévères envers eux que vous ne l'avez été envers ceux de votre pays.

La diversion est à la guerre et on politique une ruse qui réussit souvent quand elle est conduite avec un peu d'habileté, elle réussit surtout en politique dans les temps de parti, quand on sait s'adresser à propos aux préjugés et aux passions. On vient d'en faire deux fois l'expérience en Suisse. Ainsi, ce printemps, les libéraux pour cacher leurs menées avoient imaginé et dénoncé un complot des catholiques du Jura, et c'est sur ce fantôme de complot que l'on envoya des troupes, que l'on expulsa des prêtres, que l'on raçonna des catholiques, et que l'on trompa quelque temps l'opinion publique qui a dû s'éclaircir depuis. Car il n'y avoit pas de traces du complot des catholiques, et il a été impossible d'en donner d'autre preuve qu'une lettre forgée par les libéraux eux-mêmes, qui pendant ce temps se fioient leur affaire sans être in-

quiétés. La police étoit occupée ailleurs.

Cette manœuvre vint de se renouveler. Les patriotes italiens et autres, réfugiés en Suisse, étoient dénoncés par les gouvernemens voisins, et menacés d'être obligés de fuir. Ils ont travaillé à détourner l'attention publique de dessus eux par l'affaire Conseil à laquelle on a donné un grand éclat. Voici comment on s'y est pris.

Un patriote italien, nommé Migliari, et trois de ses compagnons, se saisissent du nommé Conseil, lui font donner tous ses papiers et, même la clé de sa malle, le menacent, le tiennent en charte privée, et livrent ensuite à la police de Berne, contre la parole donnée, et Conseil et tous ses papiers. Cela, il faut l'avouer, a tous les caractères d'un guet-apens. Ce sont des réfugiés qui vont chercher des gendarmes pour arrêter un autre réfugié; ce sont eux qui livrent ses papiers à la police, après avoir donné à Conseil leur parole d'honneur de les lui rendre. Et cependant, après de tels procédés, ce sont eux qu'on écoute. La police de Berne semble leur avoir remis ses pouvoirs. Des hommes justement suspects et intéressés dans l'affaire sont présentés comme d'irrécusables témoins. Tout ce qu'ils ont fait dire à Conseil par les menaces et dans le secret d'une arrestation complotée d'avance, est regardé comme incontestable. Telle est la base du rapport fait à la diète suisse par M. Keller; les réflexions qu'il présente ensuite n'ont pas d'autre fondement.

Nous n'avons ici aucun intérêt, nous ne connoissons ni les accusateurs ni les accusés. Nous jugeons cette affaire d'après les règles les plus communes de l'honneur et de l'équité. Il faut bien de la préoccupation ou bien de la bonté d'âme pour ajouter foi aux déclarations de Conseil qui veut qu'on le croie espion et traître, et aux déclarations de Migliari et de ses amis, gens trop intéressés ici pour être crus sur parole, qui ont usé des procédés les plus violens pour faire parler Conseil, qui l'ont circonvenu, mis au secret, gardé à vue, qui lui ont arraché ses papiers et

promettant de les lui rendre, et qui traites et espions eux-mêmes, le livrent à la police suisse. De tels procédés sont dignes de tels gens et d'une telle cause.

Au surplus, ce qui vient de se passer en Suisse est le résultat des changemens opérés dans ce pays en 1851. On a favorisé les libéraux de ce pays, on a vu avec plaisir de nouvelles constitutions remplacer les anciennes, et des hommes nouveaux arriver au pouvoir. On recueille ce qu'on a semé.

PARIS, 26 SEPTEMBRE.

M. Edouard Luce, ancien avocat-général à la cour royale d'Aix, vient d'être nommé vice-président du tribunal de Marseille, en remplacement de M. Taxil, décédé.

— L'intendant militaire baron Joinville, qui avoit été admis à faire valoir ses droits à la retraite, vient, par ordonnance du 22, d'être maintenu dans le cadre d'activité de l'intendance militaire.

— Par suite de la nomination de M. Martin (du Nord) au ministère du commerce, et de M. Vitet, aux fonctions de conseiller d'état en service ordinaire, le 5^e collège électoral du Nord et le 6^e de la Seine-inférieure sont convoqués, pour le 15 octobre, le premier à Douai, le second à Bolbec, à l'effet d'élire chacun un député.

— Madame Adélaïde vient d'envoyer 500 fr. à M. le curé de Grendelbruch (Bas Rhin), pour secourir les pauvres familles de cette paroisse dont les habitations ont été incendiées le 15 août par la foudre.

— Les jeunes ducs d'Anmale et de Montpensier sont de retour à Neuilly.

— Il paroit que Louis Philippe va se rendre avec sa famille au camp de Compiègne.

— Le comte de Wetterstedt, ministre des affaires étrangères du roi de Suède, a quitté Paris, pour retourner à Stockholm. Il a reçu avant son départ la grande-croix de la Légion d'Honneur.

— Le ministre de l'instruction publi-

que vient d'accorder une somme de 12,800 à répartir entre dix communes de l'arrondissement de Mayenne, pour les dépenses qu'elles ont à faire pour acquisitions et réparations de maisons d'école.

— Le ministre de l'intérieur doit présenter, dit-on, aux chambres, dans la prochaine session, un projet de loi sur la police des messageries. La loi aura principalement pour but d'interdire aux entrepreneurs de voitures publiques la faculté de réduire subitement leurs prix pour anéantir une entreprise rivale, et de relever ensuite ces prix lorsque la concurrence a cessé.

— On annonce que M. le baron Larrey a cessé ses fonctions de chirurgien en chef des Invalides, et qu'il est remplacé par M. Pasquier fils.

— La commission Baudé, nommée pour régler les indemnités dues aux propriétaires dépossédés, vient de terminer son travail à Alger; elle s'est embarquée pour Bône pour y suivre le cours de ses opérations.

— Il est question d'établir à l'île Bourbon une école pour l'enseignement du droit.

— La cour de cassation a jugé une question grave en matière de garde nationale. Elle a décidé qu'un percepteur, bien que dépositaire légal des deniers publics, ne pouvoit, par ce motif, être exempté de faire le service de nuit de la garde nationale; attendu que cette dispense n'existe point dans la loi du 22 mars 1851, et que dès lors un conseil de discipline n'avoit pu, sans usurpation de pouvoir, introduire cette exception dans la loi. La cour, en conséquence de cette doctrine, a cassé la décision du conseil de discipline de Messars qui avoit jugé le contraire.

— Le nommé Amouroux, ouvrier imprimeur, vient de comparoitre devant les assises sous l'accusation d'avoir asphyxié sa femme par le charbon en simulant un suicide. Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

— Le préfet de police accompagné de l'inspecteur-général des prisons, a visité

toutes les prisons et maisons de détention de Paris.

— On dit que la police vient d'arrêter l'instituteur Fautrier que la cour d'assises de l'Avcyron avoit condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés pour attentat à la pudeur.

— On a arrêté, dit-on, aussi, le nommé Godard, qui s'étoit évadé il y a quelque temps de la Conciergerie!

— Une feuille du matin annonce que le premier numéro du nouveau journal ministériel du soir paraîtra demain mardi.

— L'ancienne société du *Journal de Paris* a été dissoute hier en vertu d'une délibération des actionnaires, et la propriété du journal a été vendue.

— L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut a décerné le 24 les grands prix de peinture. Le premier grand prix a été remporté par M. Louis-Férol Papety, de Marseille.

— L'exposition publique des prix décernés par l'Académie des Beaux-Arts aura lieu au Musée de la rue des Beaux-Arts, les 6, 7, 8 et 9 octobre.

— L'obélisque de Louqsor, arrêté au bas de la rampe sur laquelle il doit glisser pour arriver à son piédestal, a parcouru 26 mètres de cette rampe. On espérait lui faire atteindre le terme de sa course, mais un accident arrivé à la machine à vapeur a forcé d'interrompre l'opération qui sera reprise, dit-on, dans quelques jours. Une foule considérable encombroit la place Louis XV, où le ministre de l'intérieur s'étoit rendu.

— La sonde a pénétré à 1,100 pieds au puits artésien que l'on fore aux abattoirs de la barrière de Grenelle, et l'eau ne jaillit pas. M. Mulot a pris l'engagement de forcer jusqu'à 12,000 pieds. Si parvenu à cette profondeur, l'eau ne jaillit pas encore, il est tout prêt, dit-il, à contracter un nouvel engagement avec la ville de Paris, pour pousser la sonde jusqu'à 2,000 pieds. Jamais pareil sondage n'auroit en lieu.

— Un huissier de la justice de paix de Vincennes, chargé de saisir chez un sieur

Lecomte, marchand de vin à Montrenil-sous-Bois, se présenta au domicile de ce dernier, et se mit à instrumenter. A peine venoit-il de commencer son procès verbal, qu'il fut frappé de plusieurs coups de couteau, par une femme qui tenoit le comptoir du sieur Lecomte. Cette force-née a été sur le champ mise entre les mains de la justice.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On parle de fêtes brillantes au camp de Compiègne, dont les manœuvres doivent finir le 2 ou le 3 octobre.

— M. Cornette, d'Amiens, auteur d'une traduction en vers de l'art poétique d'Horace, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

— Deux condamnés aux travaux forcés, partis de Cambrai, ont trouvé moyen de s'évader à leur arrivée à Nurlus : aussitôt les gendarmes de ce village, assistés par la garde nationale, ont cerné le bois voisin, et, après une battue assez longue, les deux malfaiteurs ont été retrouvés sur le sommet d'un arbre.

— Le fils d'un cultivateur des environs de Saint-Omer, qui s'amusoit dernièrement à faire partir des capsules fulminantes en les écrasant avec un marteau, a été victime de la négligence de ses parents, qui le laissoient ainsi jouer avec des objets dangereux ; un éclat de cuivre creva un oeil à ce petit malheureux.

— On écrit d'Orléans qu'un crime affreux vient de jeter la désolation au château de Muids, près La Ferté-Saint-Aubin, en Sologne. M. Thomas Scottowe, riche Anglais qui l'habite, étoit parti pour Paris avec un jeune homme d'Orléans, nommé de Martel, qu'il recevoit chez lui et regardoit comme son ami. Plusieurs jours s'étoient écoulés, lorsqu'un matin le nommé de Martel arriva au château de Muids, et demanda madame Scottowe. Dès qu'il la vit, il lui annonça que son mari étoit mort, et lui proposa de l'enlever. Sur son refus, prononcé avec énergie, ce malheureux donna à cette dame un coup de poignard, qui l'étendit presque

sans vie ; après, il se tua avec la même arme. Lorsque M. Scollowe arriva de Paris, sa femme avoit succombé.

— Les quatre prisonniers évadés du château de Niort viennent d'être arrêtés à Aventon, petite commune à trois lieues de Poitiers.

— L'ordre n'a pas été troublé à Nantes, le 22, pendant le jugement des ouvriers maçons prévenus de coalition. Il y avoit beaucoup de troupes sur pied. La garde nationale aussi étoit fort nombreuse dans les rues et sur les places publiques. Les deux principaux prévenus ont été condamnés chacun à un mois de prison, et un troisième à dix jours de la même peine. Les autres ont été acquittés. Les condamnés ont été conduits à la prison, et nulle part leur escorte n'a eu à supporter la moindre injure.

— Le commerce de Lyon est dans un état de souffrance. On a beaucoup de peine à se procurer de l'argent dans cette ville.

— Un pauvre enfant qui gardoit des montons auprès du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne ayant voulu ramener au troupeau un mouton qui avoit traversé la route, a été renversé par un wagon qui lui a broyé les deux jambes.

— Jamais Marseille n'avoit compté dans ses murs un plus grand nombre d'étrangers ; il lui en arrive de tous côtés et surtout de l'Espagne. Les hôtels sont assiégés et les rues encombrées de voitures.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

D'après le *Moniteur*, Madrid est au pouvoir des anarchistes et de la populace ; l'indiscipline aussi augmente tous les jours dans l'armée. Les lettres et les journaux arrivés aujourd'hui de la capitale de l'Espagne confirment le langage de notre feuille officielle, et disent que la tranquillité est sans cesse troublée par d'horribles vociférations, et que les clubs menacent de renverser le ministère.

Le *Moniteur* confirme la jonction des troupes de Quilez et de Cabrera avec la

division du général Gomez. L'avant-garde de ces troupes réunies étoit le 15 à quelques lieues de Valence, et Gomez qui avoit le commandement général tenoit tête à l'armée du centre. Rodil qui craignoit des revers avoit enfin quitté Madrid le 18.

— La régente constitutionnelle a destitué le général Aidama qui venoit de se porter de Tarragone à Lerida pour protéger les districts menacés par Marato, et nommé Garrea pour les opérations militaires, et le maréchal de camp Serrano, pour le commandement politique.

— Un décret du 16 met sous le séquestre les biens de tous les Espagnols absens de leur domicile. C'est, dit avec raison le *Journal des Débats*, un commencement de législation révolutionnaire contre les émigrés.

— Le *Phare de Bayonne* du 22 septembre annonce un nouveau succès remporté par Gomez. Ce général s'est emparé de Requena, ville forte de la nouvelle Castille, à douze lieues de Valence, et moins de cinquante de Madrid. La conduite, qu'il a tenue, dit ce journal, indique que ce n'est plus comme chef de bande qu'il compte faire la guerre : il agit en général chargé d'une mission de pacification, et proclame des amnisties ; dans une contribution qu'il a imposée à cette ville, une des plus florissantes du pays, il a compris indistinctement toutes les opinions.

— D'après le *Moniteur*, Mina a été transporté mourant le 18 de Badlona à Gracia, pour changer d'air. Le *Courrier Français* cherche à démentir cette nouvelle qu'il appelle malveillante.

— Les communications sont toujours très-difficiles en Catalogne, où le nombre des carlistes s'accroît comme partout ailleurs.

— La légion française manque encore de tout ; de plus elle est fort mal vue par les populations.

— La légion étrangère que l'ancien ministère formoit à Pau a été dissoute.

— Le *Messageur* dément ce soir la victoire remportée par Gomez que nous avons annoncée plus haut, d'après le

Phare de Bayonne, et cîte comme ses autorités des Journaux de Madrid, qui ne parlent ordinairement que d'après les inspirations des révolutionnaires.

— Des lettres de Lisbonne du 12 annoncent que le premier acte de la révolution a été de retirer au prince Ferdinand le commandement de l'armée. La reine doua Maria qui se tient enfermée avec son mari et toute la cour au palais de *Las Necessidades*, vouloit s'embarquer à bord d'un bâtiment de guerre anglais; mais le prince Ferdinand s'y opposoit, parce qu'il desiroit attendre des nouvelles de Londres du roi Léopold, son oncle.

Un grand banquet a été offert le 21. à Taunton, aux députés réformistes de la division occidentale du comté de Somerset. M. Leader, député du bourg de Bridgewater, a prononcé un discours furibond. Cet homme, en dehors de toutes les condamnations et de la mort de l'infortuné Charles I. qu'il a traité sans bravoure de despote, et a appelé ensuite la chambre des lords un despote polycéphale. En entendant un pareil langage, qui a malheureusement trouvé de sympathies emens, on craint bien de deviner où voudroit en venir l'orateur.

— On dit que des troubles ont éclaté à Cobourg, et que la force armée a été obligée d'intervenir.

— La *Gazette de Hanovre* assure qu'un régiment, le chasseur impérial, a reçu l'ordre de quitter Inspruck et de gagner les frontières de la Suisse.

— L'Autriche vient de rappeler sous les drapeaux tous les congés de semestre. On assure que le corps d'armée dans le Milanais va être porté au grand complet de 120,000 hommes.

— La *Gazette d'Augsborg* annonce que la cérémonie du couronnement de l'impératrice d'Autriche, comme reine de Bohême, par S. A. I. l'archiduchesse Thérèse, a eu lieu le 12. à Prague; que le 14 il a été donné une fort belle fête aux habitans; mais que l'empereur légèrement

malade, n'a pu venir prendre part à la joie générale. L'empereur et l'impératrice devoient quitter cette ville le 16, pour faire leur entrée à Vienne le 18.

— Le journal de Francfort annonce que l'empereur de Russie a versé, le 7. septembre, à une heure après minuit, sur la route de Pensa à Mamboff, qu'il est tombé sur l'épaule, et s'est rompu la clavicule. Comme la fracture n'est nullement compliquée, on espère que S. M. sera bientôt rétabli. Après le pansement, l'empereur a dormi tranquillement quelques heures. A son réveil, il a pu écrire à l'impératrice.

Le premier volume de l'*Encyclopédie du XIX^e siècle* vient de paroître. Cette vaste et importante publication qui doit offrir le résumé de toutes les connoissances humaines, exigeoit naturellement de longs travaux de préparation qui ont dû rendre, plus lente et plus difficile la marche de l'entreprise à son début, mais qui auront aussi pour effet de contribuer puissamment au mérite et à la perfection de l'ouvrage. On conçoit tout ce qu'il a fallu de temps et de réflexion pour arrêter le plan d'une telle publication dans son ensemble et dans ses détails, pour le faire comprendre et adopter par tous les collaborateurs, pour y rattacher tous les articles et ramener à l'unité tout de matières diverses traitées par un si grand nombre d'écrivains. Si l'*Encyclopédie* de Diderot a été jugée si sévèrement par le public et par ses auteurs eux-mêmes, si elle n'est plus aujourd'hui qu'une compilation de recub et une œuvre détestable sous tous les rapports, ce n'est pas seulement parce qu'elle fut dirigée contre le christianisme et qu'elle devint comme un foyer où se réunirent toutes les doctrines irréligieuses et anarchiques de l'époque, c'est aussi parce qu'elle n'est qu'un recueil indigeste de faits et d'idées sans ordre, sans suite et sans unité; qu'on y trouve jetées pêle-mêle une foule de choses incohérentes et disparates; qu'elle est remplie, en un mot, de puérilités et de déclamations qui suffiroient pour révolter le bon sens, quand

même l'impie ne s'y joindroit pas encore pour révolter les âmes religieuses. Il étoit donc important pour assurer le succès d'une Encyclopédie nouvelle, d'éviter les défauts si graves et si nombreux qui ont heureusement frappé de mort l'informe compilation du siècle dernier; il falloit faire en sorte qu'il y eût tout à la fois unité et orthodoxie dans les doctrines, harmonie et proportion dans les différentes parties de l'ouvrage. Pour atteindre ce but, il ne suffisoit pas d'avoir des collaborateurs capables, il falloit surtout une direction unique et éclairée qui se chargât de veoir et de coordonner tous les travaux particuliers. C'est la tâche que doit remplir dans l'*Encyclopédie du XIX^e siècle* un comité de rédaction dans lequel chaque partie de la science est représentée par un homme spécial dont le nom seul est une garantie de capacité.

Avec une telle organisation et le concours des savans et des littérateurs les plus distingués, l'*Encyclopédie du XIX^e siècle* promet d'être une des publications les plus importantes et les plus remarquables de notre époque. Il suffit de parcourir quelques-uns des articles principaux et de voir le nom des auteurs qui les ont signés, pour reconnoître qu'elle a réalisé les espérances que les premières annonces avoient fait concevoir. C'est un résumé tout à la fois sérieux et complet de toutes les branches de la science. Théologie, philosophie, jurisprudence, histoire, biographie, politique, administration, physique, chimie, mathématiques, astronomie, médecine, histoire naturelle, agriculture, etc, en un mot, tous les objets de nos connoissances s'y trouvent développés avec une étendue proportionnée à leur importance.

Les éditeurs ont eu le bon esprit d'élaguer de leur ouvrage une nomenclature de mots insignifiants parce qu'ils n'apprennent rien ou que tout le monde connoît ce qu'ils expriment, pour s'attacher surtout à développer ce que le public ignore et qu'il est utile de savoir. Ce n'est qu'à l'aide d'une semblable mesure qu'il est possible de présenter une Ency-

clopédie également intéressante et complète, sans dépasser le cadre qu'ils se sont tracé.

Le Gérant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 26 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 sept. 105 f. 25

QUATRE p. 070, j. de sept. — 99 f. 85

TROIS p. 070, j. de juin. — 78 f. 05

Quatre 172 p. 070, j. de sept. 000 fr. 00

Act. de la Banque. 2225 f. 00

Empr. national. 000 f. 00

Bons du Trésor. 0 010

Rente de la Ville de Paris. 000 00

Obl. de la Ville de Paris 1200 f. 00

Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1228 f. 75 R. d'Esp. 00 f.

Caisse Hypoth. 710 fr. 00 Empr. r. d'Esp. 0050 0

R. de Napl. 06 50 R. p. d'Esp. 001. 0 0

Emp. rom. 09 00 Empr. Belge. 1021 r.

Cortes, 00 fr. 010 Empr. d'Itali. 000 f.

R. d'Esp. 3 p. 00 010. Empr. grec... 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE AD. LE CLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 35

EN VENTE

CHEZ PERISSE FRÈRES, LIBRAIRES, A PARIS,
rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 5;

A LYON, grande rue Mercière, 33.

LETTRES SUR L'ITALIE,

CONSIDÉRÉS

SOUS LE RAPPORT DE LA RELIGION.

PAR M. PIERRE DE JOUX,

Ci-devant pasteur, président du Consistoire de la Loire et de la Vendée, recteur de l'Université de Brème, etc, etc.

Deuxième édition.

2 vol. in-8°. Prix : 9 fr.

2 vol. in-12°. . . . 4 fr. 50 c.

CURSUS ELEMENTARIUS

PHILOSOPHÆ

AD USUM COLLEGIORUM,

A SUPERIORE SEMINARIO.

1 vol. in-12, 1 fr. 75 c.

A PARIS, CHEZ ROUSSELGUE-RUSAND,

10, rue Hautefeuille, 9.

1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

On peut s'abonner des
1^{er} et 15 de chaque mois. JEUDI 29 SEPTEMBRE 1836.

RÉFLEXIONS

SUR LA CIRCULAIRE DU MINISTRE DU 18 JUIL-
LET, ET SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT
L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Quatrième article. (Suite des N^{os} 2708,
2709 et 2711.)

C'est un jeu pour quelques per-
sonnes que de blesser les droits du
clergé, et des évêques en particu-
lier. On s'en occupe sous un seul
rapport, et le voici : nous laissons à
juger si cette manière de les envi-
sager est bien généreuse. Quels em-
barras aurons-nous si ces droits sont
méconnus ? Quel profit nous revien-
dra-t-il de leur violation ? Telles
sont les deux questions qu'on se fait
et l'examen auquel on se livre. Si
l'on croit que le profit ne compen-
sera pas les embarras, le clergé aura
gain de cause ; il perdra son procès
si le profit est plus grand. Cette poli-
tique machiavélique seroit avant-
geuse, quoique méprisable, si le cal-
cul étoit bien fait. Mais c'est ici que
se rencontrent presque toujours de
cruels mécomptes. On juge mal parce
que l'on se décide d'après une opi-
nion impie fort bruyante, mais aussi,
par sa nature même, incohérente et
surtout fort ennemie du pouvoir. On
se décide encore d'après des intérêts
étroits et mesquins.

L'opinion qu'on croyoit satisfaite
ne l'est pas. Elle élève bientôt de
nouvelles prétentions. Cela se con-
çoit ; elle ne compte de partisans que
parmi ces hommes que Rivarol a bien
définis, quand il a dit qu'ils étoient
sans entrailles, aussi bien pour le
gouvernement qui les avoit élevés en

puissance que pour celui qui leur
devoit son existence. Il n'y a évi-
demment aucun profit à fortifier de
tels ennemis, si le gouvernement ne
consulte que ses intérêts. Il se trouve
en présence d'un égoïsme qui tue
tout zèle efficace pour l'autorité.
La majorité de la commission, con-
trainte d'avouer que l'instruction
sera livrée à des spéculateurs, n'a pas
voulu leur donner une préférence
humiliante pour le clergé. Nous ne
pouvons qu'applaudir à cet acte de
justice. Un gouvernement qui veut
vivre doit s'attacher à ce qui est pé-
nétré d'un puissant principe de vie,
à la morale, à la religion, à la jus-
tice, aux véritables et grands dévoue-
mens. Or, où se trouvent ces choses ?
dans les hommes sincèrement reli-
gieux et dans les bons prêtres. On ne
les trouve point dans les idéologues,
dans les disciples de la philosophie
du XVIII^e siècle, dans les rationalis-
tes, les panthéistes, les partisans de
la religion et de la morale univer-
selle. Nous les avons vus à l'œuvre.
Leurs discussions romantiques, phi-
losophiques, économiques, etc.,
sont innombrables ; leurs services
réels se réduisent à quelques perfec-
tionnemens matériels que l'on au-
roit obtenus sans eux, et à un im-
mense chaos intellectuel, où bien
habile sera celui qui pourra jeter
quelque lumière. Nous ne faisons
point ces réflexions pour réclamer de
grands et beaux privilèges, mais la
stricte justice ; nous dirions la *liberté*
et l'*égalité*, si ces mots n'avoient été
si scandaleusement profanés.

Les évêques ont-ils quelques droits
sur les petits-séminaires, et en quoi

consistent-ils ? Chefs du sacerdoce , ils ont la mission de choisir ceux qui doivent entrer dans ses rangs , de les préparer à en soutenir l'honneur et à en remplir les devoirs , de les former à cette milice qui exige aussi une discipline , une instruction , et surtout de difficiles vertus. Personne ne leur conteste ces droits. Mais on veut en restreindre l'exercice en invoquant ceux du gouvernement. Il peut, dit-on, veiller à ce que des opinions ennemies de son autorité ne s'introduisent dans les écoles ecclésiastiques. Voilà en effet ce qu'on a pu dire dans d'autres temps, mais ce qu'il n'est plus possible de dire aujourd'hui, puisque l'on ne s'inquiète nullement de ces mêmes opinions pour les institutions privées. Nous avons fait observer que les meilleurs amis du pouvoir, les seuls qui pouvoient quelque chose pour son avenir, étoient ceux qui avoient des principes d'ordre dans la tête, et dans le cœur l'amour des devoirs qui conservent les états et non les passions qui les bouleversent. Si l'éducation catholique est la seule qui ne fléchisse jamais sur ces principes et qui sache le mieux inspirer ce genre d'affections, elle doit être préférée même par un gouvernement de fait, parce que, s'il est sage, il doit aspirer à trouver dans la durée de sa possession une consécration non équivoque de sa légitimité.

En attendant qu'elle arrive, les hommes religieux se tiennent tranquilles; les hommes qui ne le sont pas se livrent au pouvoir s'il est le plus fort et s'il peut les accepter; aux factieux si le pouvoir les rejette ou s'il est impuissant. Partout il peut y avoir des consciences vénales; mais que l'on y regarde de près, et l'on verra qu'il y a plus grand nombre celles

qui veulent l'ordre pour l'ordre lui-même.

Les prétextes, et à plus forte raison les motifs réels, manquent donc pour gêner et entraver l'autorité épiscopale. Il n'y a plus moyen de penser avec quelque ombre d'équité à façonner le caractère, l'instruction, les mœurs du prêtre, en le prenant à l'âge où il est le plus susceptible de les recevoir avec docilité, lorsqu'on renonce à en faire autant pour les autres classes de la société. C'est d'ailleurs à raison de l'évidence du bon droit du clergé que nous n'examinons pas la question de la manière la plus favorable pour lui. Nous aurions pu nous borner à dire que dans tous les temps et dans tous les pays catholiques les gouvernements ont reconnu à l'épiscopat le droit de diriger *exclusivement* et sans contrôle l'éducation de la jeunesse cléricale. Le droit des évêques, toujours respecté, est fondé sur ce que l'instruction littéraire n'est qu'un accessoire de l'instruction et de l'éducation qui conviennent à un clerc; le caractère, la rectitude du jugement, le goût naissant pour la piété, l'étude de la religion qui renferme aussi, surtout pour l'enfance, celle de la morale, en constituent le fond et l'essentiel. Le prêtre, qui doit être pour tous le dépositaire de la science religieuse, l'est plus particulièrement pour les enfans qui aspirent au sacerdoce.

Les évêques ont donc pu dire, en 1828, que les petits - séminaires étoient un démembrement des grands séminaires. L'Université s'est récriée à cette époque contre cette assertion, parce que, a-t-elle dit, on n'enseignoit pas la théologie dans les premiers comme dans les seconds de ces établissemens. Cela prouve que l'U-

niversité qui sait tant de choses ne sait pas ce que c'est que la théologie.

L'instruction donnée aux enfans renferme les élémens de la religion, et par conséquent ceux de la théologie; elle en est l'abrégé, et un abrégé très-clair et très-bien fait. Mais l'instruction est-elle tout pour un prêtre? Les habitudes, les mœurs, souveraines ailleurs, seront-elles regardées comme inutiles à ceux qui ne peuvent rien que par l'influence de leurs vertus? L'Université ne s'est pas emparée des écoles militaires parce que le gouvernement a voulu avoir des officiers qui, dès leur enfance, fussent pliés à la discipline des camps. La discipline du sacerdoce est moins facile à acquérir, parce qu'elle impose de plus grands sacrifices. C'est pour cela que le concile de Trente demande qu'on en porte le joug dès le premier âge, à *pueritia*.

L'Université ne s'arrêtoit pas là. Elle avoit un autre grief contre les petits-séminaires. Ces établissemens recevoient des enfans qui ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique. Voilà le grand crime, celui qui n'a jamais été remis ni sous l'empire, ni sous la restauration, ni depuis la révolution de juillet, et celui qu'on refuse encore de pardonner. Mais de quel droit l'Université revendiqueroit-elle cet important monopole? Il est nouveau, comme le prouve l'histoire, et comme l'avoue le rapporteur de la commission; il est contraire à la liberté des pères de familles qui cherchoient à s'y soustraire et qui avoient d'excellens motifs pour cela; il est absurde si on considère à quelles mains il étoit confié, et pour quels motifs.

L'Université ne formoit pas un corps moral, mais une aggrégation d'individus n'ayant entre eux aucun lien mo-

ral. Le premier de ces liens moraux est la religion.

Or, l'Université renferme des déistes, des panthéistes, des protestans, des catholiques. L'unité d'opinions politiques n'existe pas davantage. Elle comptoit et compte encore dans ses collèges des royalistes, des constitutionnels, des républicains, et surtout des hommes disposés à applaudir à tous les gouvernemens quelle qu'en soit la forme. L'unité philosophique ne peut y exister, car on y autorise formellement tous les systèmes. Son enseignement littéraire ne nous a point préservé du romantisme et de ce débordement de mauvais goût qui a envahi la polémique, l'Histoire, la biographie, les romans, la poésie et la scène. Nous concevriions un despotisme qui s'appliqueroit à faire prévaloir les différens espèces d'unités morales qui contribuent si puissamment à maintenir et à donner la force nécessaire au gouvernement. Mais, faire du despotisme pour diviser, c'est la plus sottise des politiques. Et qu'a-t-on fait autre chose? N'est-il pas évident qu'abandonnés à eux-mêmes, les pères de familles auroient été moins tolérans qu'un ministre pour des sophistes irréligieux qui exaltoient l'orgueil de leurs enfans et les leur rendoient sans mœurs et sans discipline, fléaux de leurs familles, en attendant qu'ils le fussent du pays; pour des sophistes qui ne s'entendant pas entre eux; ont converti la France en une immense tour de Babel. Ainsi, le motif du monopole aussi bien que ceux qui l'exerçoient, devoient le faire tomber. Que l'Université en nous impute pas sa chute; elle en sera redevable à ceux qu'elle a élevés, qu'elle a nourris de ses doctrines.

Nous serions injustes si nous met-

tions entièrement sur le compte de l'Université tout ce qui est entré d'éléments de destruction dans le corps social. Mais nous obéissons à notre intime conviction, en lui en attribuant une grande partie. Soit par suite des préjugés philosophiques de quelques-uns de ses membres, soit par la crainte et la jalousie que lui inspiroient des institutions rivales, elle n'a eu que de froides paroles contre toutes les mauvaises doctrines. Nous ne demandions pas qu'elles fussent violentes, injurieuses, même contre le désordre. Mais elles devoient être zélées, pénétrantes, propres à en inspirer l'horreur. Il semble que l'Université n'avoit que le fanatisme religieux à redouter, danger qu'une religion solide prévient beaucoup mieux que la philosophie. Celle-ci a d'ailleurs l'injustice de le confondre avec la piété et les sublimes dévouemens. Quoi qu'il en soit, l'Université étoit armée contre un ennemi qui n'existoit plus, et elle en favorisoit, sans doute à son insu, deux autres beaucoup plus dangereux. C'est de ses collèges que sont sortis les hommes indifférens aux grandes destinées de la religion et de l'état, qui tiennent à celui-ci tout au plus comme à un abri qu'on délaisse quand on peut en trouver un plus sûr ou plus avantageux ; qui ne tolèrent l'Eglise que parce qu'elle est réduite, à leur gré, à une grande impuissance, même dans l'ordre moral. De ces mêmes établissemens sont sortis d'autres hommes qui ne sont fatigués que de ce qui est stable, qui ne s'irritent que contre l'ordre, qui n'applaudissent qu'aux grandes tragédies sociales. Nous le demandons, est-ce après d'aussi tristes épreuves que l'Université pourroit réclamer avec quelque justice de surveiller les petits-séminaires pour en

fermer l'accès à des opinions hostiles à la société et au gouvernement ? Est-ce avec de tels prétextes que l'on pourroit gêner et entraver le droit des évêques ?

Non certes, la chose n'est pas possible. Un professeur de l'Université, distingué par ses talens littéraires, et qui a fait preuve, en parlant au nom de la majorité de la commission, de son impartialité, l'a reconnu ; la chambre et le ministère le reconnoîtront aussi.

Répondrons-nous maintenant à une prétendue maxime de nos pères, invoquée par le seul membre opposant de la commission. *Il faut, a-t-il dit, soutenir l'Eglise, mais la contenir.* Qu'on prenne, à la bonne heure, sur ce point nos pères pour modèles. Ils n'ont jamais introduit des laïques dans les écoles de l'Eglise, sous quelque prétexte et pour quelque cause que ce fût. Ils ont fait ce que l'on ne vous demande pas ; ils ont confié toutes les écoles au clergé : parce qu'à leurs yeux, les prêtres étoient les maîtres de la morale, comme la religion en est la base et la gardienne. Ils ne méprisoient pas les lettres et les sciences ; jamais elles n'ont été plus honorées. A leur renaissance elles ont excité un enthousiasme, et reçu un culte que nous ne retrouvons plus dans notre patrie. Mais à leurs yeux les sciences et les lettres n'étoient pas tout pour l'homme. Ils ont pensé qu'il y avoit une instruction plus importante et plus nécessaire.

Nos pères avoient comblé l'Eglise de privilèges que le clergé ne réclame point, et que la partie la plus saine et la plus distinguée de ses membres ne regrette ni ne désire. C'est ainsi qu'ils contenoient l'Eglise. Ce mot est dérisoire lorsque la

législation place le prêtre en dehors de l'ordre politique par les incapacités dont elle le frappe. Pour contenir un corps dont les membres les plus influens placeront toujours leurs devoirs au-dessus de leurs intérêts, il n'y a qu'un moyen, c'est d'être justes quand on ne peut pas être généreux. Vous ferez plus que de contenir, vous aurez de la reconnaissance, vous obtiendrez tout ce que sa conscience lui permet de vous donner d'appui et d'influence morale. Cela vaudra beaucoup mieux que d'exciter des mécontentemens, de provoquer des conflits qui fatiguent le pouvoir et énervent son action. X. (*)

(La fin au numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La retraite ecclésiastique s'est ouverte lundi dernier au séminaire Saint-Sulpice, comme on l'avait annoncé. M. l'Archevêque la préside et reste constamment au séminaire. M. l'évêque de Meaux, qui venoit de présider à Meaux la retraite de son clergé, a souhaité faire encore la retraite avec le clergé de Paris. Le prélat loge aussi au séminaire. Environ 300 prêtres se sont fait inscrire pour la retraite. Les uns passent toute la journée et la nuit au séminaire ; les autres obligés de s'absenter pour les fonctions du ministère, assistent du moins aux principaux exercices. MM. les grands-vicaires sont tous au séminaire, ainsi que plusieurs de MM. les curés. M. l'abbé Goudelin prêche matin et soir, et donne de plus une conférence dans le milieu du jour. Les discours roulent sur les principaux devoirs des prêtres, et la conférence sur les pratiques qui doivent leur être familières, l'oraison, l'étude, etc. M. l'Archevêque résume chaque discours, et donne des avis

(*) Cette signature auroit dû être mise aux trois articles sur le même sujet.

qui y sont relatifs, ou qui ont rapport à la retraite.

M. Guigon, évêque d'Angoulême, est arrivé le 21 septembre à Marseille. Le prélat venoit des eaux de Balaruc, qui lui avoient été conseillées après la violente attaque de paralysie qu'il avoit éprouvée. Les eaux lui ont fait beaucoup de bien, et le respectable évêque vient achever son rétablissement en passant l'hiver à Marseille ou à sa campagne d'Auriol.

Il y a en ce moment six prélats à Marseille, MM. les évêques de Marseille, d'Isoie, de Bardstown, de Nancy, d'Angoulême et M. Baluffi, nonce du pape à la nouvelle Grenade, qui doit s'embarquer en France pour se rendre à sa destination.

On a lu avec indignation dans un journal de Toulon, l'*Eclaircur*, une anecdote calomnieuse sur un prélat respectable. A Toulon moins encore qu'ailleurs, il pouvoit être permis de soupçonner la vertu de celui qui a si long-temps habité et édifié cette ville, et qui n'y a laissé que d'honorables souvenirs. Toutefois, l'*Eclaircur* a mêlé le nom de M. l'évêque de Fréjus à une histoire remplie de malice et de fausseté. L'*Estafette* a reproduit cette histoire. On n'a pas cru devoir laisser sans réponse une attaque destituée de tout fondement, et un de MM. les grands-vicaires de Fréjus a adressé la lettre suivante à l'*Estafette* :

• A Monsieur le rédacteur de l'*Estafette*.

« Fréjus, le 18 septembre 1836.

• Monsieur,

• Le supplément de votre numéro du 13 du courant renferme, dans un article intitulé : *Toulon. Intrigues ecclésiastiques*, diverses allégations aussi fausses qu'injurieuses à ceux qui en sont l'objet. Sans doute votre correspondant vous a induit en erreur après y avoir été induit lui-même, du moins j'aime à le croire ainsi. Cependant un vénérable prélat, modèle

de toutes les vertus, est calomnieusement outragé par cet exposé trompeur. On va jusqu'à faire peser sur lui le soupçon d'une sordide cupidité. Il faut donc que la vérité soit connue. A cet effet, j'ai recouru à vous, monsieur, intimement persuadé qu'elle obtiendra dans vos colonnes la place que vous avez accordée à un récit complètement faux. Je me borne à présenter les faits tels qu'ils se sont passés.

• *La jeune fille dont le prétendu rapt a fourni matière à votre article a atteint sa 22^e année; elle est donc parvenue à l'âge de sa majorité. De plus, elle a été émancipée par son père. Depuis assez longtemps elle demandoit à ses parens qu'il lui fût permis d'embrasser la vie religieuse.*

• Loin qu'il y ait eu séduction et enlèvement, comme on vous l'écrit, on ne l'a pas même engagée à venir au couvent. Bien plus, on lui a conseillé de choisir une autre communauté, supposé qu'elle persistât à vouloir être religieuse. Elle est venue à Fréjus de son plein gré, de son propre mouvement. Son arrivée y a été annoncée trop tard pour qu'on pût la prévenir. La maison ne lui a été ouverte que sur ses instances les plus vives.

• Une demoiselle de ses amies l'a accompagnée, et non un ecclésiastique, comme votre correspondant l'a bonnement ou méchamment écrit. Le clergé est absolument étranger à cette affaire. Le commerce de lettres suivi et clandestin entretenu avec cette demoiselle par un haut dignitaire ecclésiastique est un conte inventé à plaisir. Le prélat, suffisamment désigné, quoiqu'on ait affecté de taire son nom, n'a jamais écrit, pas même une seule fois, à cette jeune personne.

• Sa famille n'a point fait de vaines démarches pour qu'elle lui fût rendue. A l'arrivée des parens, les portes furent ouvertes; la jeune fille les entretint hors de la clôture durant plus de deux heures: elle étoit parfaitement libre de les suivre; il leur étoit loisible de l'emmener; mais le père, cédant aux désirs de sa

filles, a consenti qu'elle demeurât une année entière au couvent.

• Votre correspondant insinue qu'un héritage de 50,000 fr. bien plus que la conversion de cette demoiselle, a motivé son admission au couvent. Je pourrais, sans passer les bornes d'une juste modération, flétrir comme elle mérite de l'être une insinuation aussi perfide; je ne veux pas sortir de la route que je me suis tracée; je me bornerai encore à exposer le fait: la fortune de cette demoiselle n'étoit pas connue lors de son arrivée au couvent; on ne croyoit pas même qu'elle possédât la sixième partie de cette somme. De plus, ses parens peuvent attester que les instances les plus vives lui ont été faites en leur présence pour l'engager à se conformer aux désirs de son père touchant l'emploi de sa fortune.

• Voilà, monsieur, l'exposé pur et simple des faits. Il suffit pour démontrer que la prétendue intrigue ecclésiastique n'a existé que dans quelques esprits passionnés et ennemis de la religion et de ses ministres.

• Je vous prie d'insérer ma lettre dans votre prochain numéro, me réservant de prendre d'autres mesures, s'il y a lieu.

• J'ai l'honneur d'être, etc. »

M. l'abbé Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, vient de donner successivement trois retraites pastorales dans le diocèse d'Arras: la première à Arras, la deuxième à Saint-Omer, et l'autre à Boulogne. La première commencée le mardi au soir, a fini le mercredi matin de la semaine suivante; les deux autres ont duré chacune une jour de moins, pour laisser au prédicateur le temps d'arriver à Saint-Diez à l'époque fixée pour l'ouverture des retraites dans ce diocèse.

Les exercices de chacune des retraites ont été couronnés par une cérémonie publique qui a vivement intéressé la piété des fidèles. A Arras, M. l'évêque a lui-même célébré la messe, et immédiatement avant la

communion, le prélat est descendu au bas des degrés de l'autel pour y faire la rénovation des promesses cléricales; tout le clergé est venu ensuite renouveler ses saints engagements, et a reçu la communion des mains de son premier pasteur, avec une édification touchante.

Nous ne devons pas omettre de dire que M. l'abbé Boyer a relevé l'éclat de cette imposante cérémonie par une instruction qu'on a beaucoup goûtée; la solidité des pensées égalait la beauté du style.

Tous les ecclésiastiques qui avoient pris part à ces différentes retraites en sont sortis pleins d'admiration pour le zèle et les talens du prédicateur, et de reconnaissance pour le vénérable prélat dont la sollicitude leur avoit ménagé ce grand bienfait, source de tant d'avantages. Plus de 400 ecclésiastiques en ont profité cette année. M. l'abbé Boyer a bien voulu promettre de revenir l'année prochaine dans le diocèse d'Aras, pour y donner les mêmes exercices. C'est pour tout le clergé un sujet de bien vive satisfaction.

Les exercices de la retraite pastorale sont terminés à Lyon. Un clergé nombreux les a suivis; on y remarquait M. Blanc, évêque de la Nouvelle-Orléans. Le mardi 20, tous les retraitans se sont rendus processionnellement à la chapelle de Fourvières.

Le samedi 17 septembre, deux cents habitans de Bordeaux s'embarquèrent vers trois heures dans un bateau à vapeur pour se rendre à la Garonnette, petit port le plus voisin de Verdélais. Le manque d'eau retint le bateau plus de deux heures près de Preignac, et on ne put débarquer qu'après onze heures et demie. Il étoit plus de minuit quand on arriva à Verdélais. Pendant le trajet, on chanta les vêpres, des hymnes et des cantiques, et les deux rives de la Garonne s'étonnoient de ces accens,

si différens de ceux qu'on a coutume d'entendre des voyageurs.

Dès cinq heures du matin, le dimanche 18, l'église de Verdélais se remplissoit de fidèles. A sept heures, M. l'abbé Sabatier, qui avoit voulu être du voyage, a dit la messe et a donné la communion à plus de deux cent cinquante personnes. A dix heures, M. le curé de Verdélais célébra une messe très-solennelle. Après vêpres, M. l'abbé Sabatier prononça un sermon en l'honneur de la sainte Vierge. Après le sermon on fit la procession dans la grande avenue qui conduit à l'église; plus de huit cents personnes chantoient les litanies de la sainte Vierge. Le soir, on fit dans l'église la consécration à Marie. M. l'abbé Dasvin et M. le curé de Saint-Michel prirent alternativement la parole et furent écoutés avec un vif intérêt par le pieux auditoire.

Le lendemain matin, à six heures, M. l'abbé Dasvin célébra la messe de départ; on s'embarqua à huit heures à la Garonnette pour Bordeaux. Le chant des psaumes et du *Te Deum* faisoit accourir sur le rivage les populations des environs. Les pèlerins débarquèrent à midi et demi sur le quai de la Grave, heureux d'avoir pu faire cette profession publique de christianisme, et de s'être mutuellement édifiés dans ce voyage.

La paroisse Saint-Gervasy, diocèse de Nîmes, a perdu un curé qui la dirigeoit depuis plus de 30 ans, M. Gédéon Mitier. Il étoit né à Nîmes en 1762, d'une famille honorable, et entra dans l'état ecclésiastique, où il avoit déjà un frère aîné, aujourd'hui doyen du chapitre. Ordonné prêtre en 1786 par M. de Balore, évêque de Nîmes, il fut d'abord employé dans la paroisse Saint-Paul, sous M. Bra-gouse, curé, qui a laissé à Nîmes de précieux souvenirs. Le refus du serment le força de sortir de France, mais il y rentra de bonne heure pour rendre service aux fidèles, et exerça

le ministère avec courage à Nîmes dans des temps périlleux. Il étoit alors réuni à son frère. Le concordat les força de se séparer. L'évêque d'Avignon, dont Nîmes dépendoit alors, nomma l'abbé Gédéon à la cure de Saint-Gervasy. Cette paroisse eut toutes ses affections ; il ne vivoit que pour ses paroissiens ; il se dépouilloit pour les pauvres ; aussi étoit-il aimé et respecté de tous. Il ne voulut jamais se séparer de sa paroisse. La cure de son canton, Marguerittes, lui fut offerte. Il pria M. l'évêque de le laisser à Saint-Gervasy, et proposa pour Marguerittes un jeune prêtre son voisin. Je lui ferai part, dit-il, du mérite de mon vieil âge, et Marguerittes aura un bien meilleur curé. Cette modestie et ce désintéressement font assez l'éloge du digne M. Mitier. Il emporte les regrets de sa paroisse et de ses confrères.

Une scène tumultueuse s'est passée la semaine dernière dans une église de Toulouse. Un capitaine de la garde nationale étant mort le 19 septembre, après avoir refusé les secours de la religion, sa compagnie ne voulut pas moins faire porter son corps à l'église. M. le maire sollicita un ordre de M. l'archevêque pour admettre le corps à l'église, mais le prélat ne put y consentir. Le corps fut d'abord porté à l'église Saint-Jérôme qui se trouva fermée. On parloit de briser les portes, lorsque le maire qui s'étoit mis du convoi donna l'ordre d'aller à Notre-Dame-du-Taur. On entra dans cette église où cette visite étoit tout-à-fait inattendue. Le curé, M. Buissac, accourut au bruit qu'il entendit ; car une grande foule suivoit le convoi. Le maire alléguait l'effervescence des esprits ; il n'avoit pas cru avoir d'autre moyen de le calmer. Il ne réclama point les prières de l'église. Seulement, il se mit à genoux avec quelques autres personnes, et après qu'on eut paru prier quelques instans, il

fit transporter le corps au cimetière. La foule s'écoula sans trop de désordre. En déplorant cette obstination à vouloir obtenir les prières de l'Eglise pour ceux qui les ont refusées, il faut convenir que cette scène qui faisoit craindre quelque chose de plus grave encore s'est terminée beaucoup mieux qu'on ne l'espéroit.

Le choléra a commencé à décroître à Ancône le jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge. Le peu de cas qui sont survenus depuis sont moins terribles, et les malades sont pour la plupart en voie de guérison. Le jour de l'octave, on a fait une grande procession de pénitence, où l'on portoit la statue de la sainte Vierge.

POLITIQUE.

Comme si ce n'étoit pas assez des causes de malaise que nous nous connoissons déjà, le *Constitutionnel* vient encore d'en découvrir trois autres qui paroissent lui causer beaucoup de souci. Elles proviennent, selon lui, de ce que la révolution de juillet se néglige au point de laisser subsister le titre d'*Excellence* pour les ministres, de *Monseigneur* pour les évêques, et de *sujets* pour les membres du peuple souverain qui ne savent pas conserver la dignité de leur caractère.

Vous qui souffrez tant depuis quelques années, sans savoir précisément le nombre et la source de toutes vos douleurs, en voici trois qui vous aideront peut-être à éclaircir le reste. Ajoutez-les à votre recueil ; et à mesure que le *Constitutionnel* en découvrira d'autres, nous nous promettons de vous en informer. En attendant écrivez sur vos tablettes les mots : *Excellence*, *Monseigneur* et *sujets* ; car c'est de là que votre mal provient, ou du moins le *Constitutionnel* ne vous en connoît pas de plus grave pour le moment.

Les journaux Jacobins de Madrid publient de petites instructions révolutionnaires dont ils garantissent les bons ef-

fets, et qui ne peuvent manquer, selon eux, de conquérir beaucoup de partisans au gouvernement, si elles sont adoptées : c'est de mettre promptement en vente les propriétés acquises à l'état par voie de confiscation, et de les distribuer *par petits lots*, afin de multiplier le nombre des parties prenantes, et que chacun en ait sa part. Il n'y a pas de meilleur moyen, disent-ils naïvement, de se faire des amis fidèles, et de les intéresser à la cause de la révolution.

Quoique l'invention ne soit pas neuve, il est certain que c'est un calcul qui réussit généralement assez bien partout où il est adopté. Aussi remarque-t-on dans l'histoire de tous les chefs de brigands, que c'est par là qu'ils commencent, et qu'ils ne connoissent pas non plus de meilleure méthode *pour se faire des amis fidèles*. Voilà pourquoi leur premier soin est de distribuer aussi leur butin *par petits lots*, afin que chacun en ait sa part. Ils ont reconnu apparemment que les partisans qu'on se fait avec le bien d'autrui sont des inséparables qui vous restent d'autant plus sûrement, que, d'un côté, ils ont la corde au cou, et que, de l'autre, ils ne sont nullement pressés de se desaisir des dépouilles qu'ils ont acquises à ce métier. Nous ne sommes donc nullement surpris d'entendre les patriotes espagnols recommander le système dont il s'agit. Seulement nous ne voulons pas qu'ils s'attribuent le mérite de l'invention, puisque véritablement il n'en est rien, et que c'est le pont-aux-ânes des révolutions.

Cependant il y a là-dessus une observation à faire; c'est que ce goût des dépouilles et des *petits lots* ne s'en va pas aussi facilement qu'il vient, et que les peuples, auxquels on n'a pu le donner qu'en leur ôtant leur moralité, le gardent quelquefois plus long-temps qu'on ne voudroit. En commençant par leur distribuer de *petits lots* de biens d'église, on se promet que cela n'aura pas d'autre conséquence, et que cette proie suffira pour leur ôter l'appétit. Mais l'appétit revient dans toutes les occasions qui sont

de nature à le faire renaitre; et quand les *petits lots* de cette espèce viennent à manquer, les peuples révolutionnaires jettent les yeux sur d'autres. Ils forment des associations secrètes, où ils discutent les titres et l'origine de la propriété, où ils décident qu'elle appartient à la capacité; et l'on a toutes les peines du monde à les empêcher de mettre la main sur le bien d'autrui, de la même manière qu'ils l'ont vue mettre sur celui de l'Eglise.

Ce qu'il y a de fâcheux pour les gouvernemens comme pour les maîtres qui ont donné les premières leçons de spoliation, c'est que les élèves qu'ils ont formés ne peuvent plus guère s'adresser qu'à eux pour avoir de ces *petits lots qui servent à faire des amis fidèles*. Il est à croire qu'alors on voudroit bien retenir ce qu'on a semé; mais il est trop tard; et après avoir ouvert la porte à l'immoralité, à la corruption et à la cupidité des peuples qu'on a soi-même dépravés, il faut absolument subir les conséquences des règles qu'on a posées, et recueillir tels qu'ils sont les fruits de l'arbre qu'on a planté dans le terrain des volcans.

PARIS, 28 SEPTEMBRE.

Louis-Philippe est parti hier pour le camp de Compiègne, accompagné du président du conseil et des ministres de la guerre et de l'instruction publique.

— Le général Bugeaud, nommé récemment lieutenant-général, a été réélu député par le collège électoral d'Excideuil (Dordogne).

— Le colonel de La Rue qui avoit été chargé d'une mission auprès de l'empereur de Maroc est arrivé à Paris.

— M. le comte Septime de La Tour-Maubourg, ambassadeur de France en Espagne, est parti pour se rendre à son poste.

— Le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche à Paris, vient de recevoir de son souverain la décoration de la Toison d'Or.

— M. Mauroy, ancien avocat à la cour de cassation et aux conseils, est nommé

secrétaire du parquet de M. Frank-Carré, procureur général, en remplacement de M. Cornudet, qui passe, avec M. Martin (du Nord), au ministère du commerce, en qualité de secrétaire particulier.

— M. le marquis de Chasseloup-Laubat, aide-de-camp du maréchal Maison, qui l'avoit chargé d'une mission sur la côte d'Afrique, est arrivé aujourd'hui à Paris.

— Sur la plainte du ministre de la guerre, le conseil de l'instruction publique a décidé que les maisons particulières d'éducation ne pourroient plus faire porter à leurs élèves des uniformes semblables à ceux de l'armée ou des écoles spéciales.

— M. le lieutenant-général Augereau, frère du maréchal de l'empire, vient de mourir à Paris. Il étoit âgé de soixante-quatre ans.

— M. Mérimée, peintre d'histoire, secrétaire perpétuel de l'école des beaux-arts, et père de M. Prosper Mérimée, inspecteur des monumens publics de France, vient de mourir.

— Nous avons dit que le nommé Amoureux avoit été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition, pour avoir assassiné sa femme. Il est résulté des débats que M. Lafontaine, commissaire de police du quartier Saint-Jacques, avérli le 17 février au soir par plusieurs voisins des inquiétudes que produisoit la disparition de la femme Amoureux, refusa de se transporter sur les lieux, à moins qu'on ne lui certifiât que cette femme avoit été assassinée, et qu'il ne s'y transporta que le lendemain. Le procès-verbal du commissaire de police a paru aussi entaché de négligence. Il est encore résulté des débats que le nommé Saint-Yves, employé de M. Lafontaine, s'est emparé de boucles d'oreilles, d'une bague et d'une bourse trouvées sur le cadavre.

M. Delessert, nouveau préfet de police, vient de destituer le sieur Saint-Yves et de suspendre le commissaire de police Lafontaine, jusqu'à décision supérieure. On ne peut qu'approuver cette mesure.

— Un journal annonce que Joseph Bo-

naparte a obtenu de passer quelques mois en Corse.

— Le nouveau journal ministériel de soir vient de paroître sous le titre de : *La Charte de 1830*. Il annonce dans son programme que « le ministère du 6 septembre se porte le successeur du 13 mars et du 11 octobre. » Cette feuille est signée par M. Nestor Roqueplan.

— Le nommé Artus, réclusionnaire libéré, sortant de Melun, où il venoit de passer six ans, ayant été arrêté le mois dernier à minuit dans un escalier, par des locataires, et conduit au poste, on trouva sur lui une clé qui ouvroit très bien une des portes des personnes qui l'avoient amené. La sixième chambre de police correctionnelle vient de condamner cet incorrigible voleur à un an de prison.

— La police a arrêté dans le quartier de la place Vendôme un individu porteur de fausses pièces de 20 fr. qu'il cherchoit à changer dans les boutiques.

— L'accident arrivé à la machine à vapeur, sur la place Louis XV, est plus grave qu'on ne le pensoit d'abord. Un journal annonce que le conseil des travaux publics et le ministre de l'intérieur ont décidé que l'obélisque ne seroit pas monté par la puissance de la vapeur, attendu qu'il étoit démontré que ce moyen exposoit l'opération à trop de chances. Les charpentiers préparent avec des cabestans, le nouveau système de traction, qui va être employé.

— On démolit en ce moment un pavillon servant de réservoir aux eaux d'Arcueil, et qui attenoit à la grille du Luxembourg du côté de la rue d'Enfer. Cette démolition permettra de continuer la grille et d'élargir la rue.

— On vient de poser les premières assises pour les fondations du nouveau palais du Luxembourg.

— C'est le 1^{er} octobre que va commencer le service d'estafettes entre Paris et Bruxelles. La distance qui sépare les deux villes (environ 75 lieues) sera franchie en 19 heures.

— M. Dairaux, ancien membre de la

chambre des députés de 1815, vient de mourir à l'âge de 77 ans.

— Une veuve âgée de près de 80 ans vivoit seule avec la plus stricte économie dans un petit appartement d'une maison dont elle étoit propriétaire, rue du Temple. Elle est morte, il y a peu de jours, laissant par testament à trois collatéraux une fortune qu'on évalue à plus 50.000 fr. de rente.

— Une petite guerre a eu lieu avant-hier dans la plaine qui avoisine Clamart, entre les gardes nationaux de la dixième légion de Paris et de Vanves. Un garde national qui simuloit le combat de tirailleur, a été brûlé au visage par une bourre de fusil. Presque au même instant, M. Casalli, architecte, et lieutenant de chasseurs de la dixième légion, se trouvant dans un fossé, a eu l'épaule gauche traversée par une bague de fusil qu'un garde national avoit par négligence laissée dans le canon. M. Casalli a été emporté presque mourant. Il nous semble qu'on devroit interdire à MM. les gardes nationaux, ordinairement fort occupés de leurs affaires personnelles, ces sortes d'exercices qui n'ont aucun but de grande utilité, et exigent la science des armes, ainsi qu'une stricte obéissance.

— Les grandes eaux de Saint-Cloud jouent le 2 octobre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le maire de Saint-Quentin vient de défendre à ceux qui conduisent des voitures et aux cavaliers de galoper dans la ville. Il défend aussi par son arrêté, aux enfans au-dessous de 15 ans, de conduire des chevaux aux abreuvoirs. C'est ainsi qu'on peut éviter des accidens.

— Une nouvelle fraction d'ouvriers maçons a été extraite de la prison de Nantes, le 26, pour être conduite au tribunal. Tout annonçoit que l'ordre ne seroit pas troublé pendant le jugement.

— Le nommé Tullières, condamné aux galères à perpétuité, étoit, comme on se le rappelle, parvenu à s'évader de la prison de Nantes avec deux de ses camara-

des. Vendredi dernier, il fut rencontré dans la forêt de Derval (Loire-Inférieure), par des gendarmes. Ayant fait feu sur eux pour leur échapper, il reçut plusieurs coups de carabine, qui l'étendirent roide mort.

— Le concierge de la prison de Nantes qui avoit été poursuivi après l'évasion des prisonniers dont nous venons de parler, a été acquitté le 24.

— Le commerce de Brest éprouve, comme celui de Lyon, une gêne extrême. L'argent est fort rare dans cette ville maritime.

— On écrit de Lyon que les autorités viennent de remettre à Dufavel une somme de 200 fr. de la part du roi des Français.

— La grande duchesse douairière de Toscane, sœur du roi de Saxe, accompagnée de deux princes es, a traversé Lyon le 23, se rendant de Dresde à Marseille, où elle va s'embarquer pour l'Italie.

— On a craint un instant une coalition à Nîmes, parmi les ouvriers en soie. Il y avoit déjà eu plusieurs réunions nombreuses, mais il paroît que l'autorité est parvenue à maintenir le bon ordre.

— S. M. le roi de la Grèce vient d'envoyer la croix de l'Ordre du Sauveur à M. E. Escalon, consul de Belgique à Marseille, et qui a rempli les mêmes fonctions pour le royaume de Grèce.

— La Gazette du Midi du 24 donne les noms d'une foule de personnes de toutes les conditions qui ont voulu participer à la souscription ouverte en ce moment pour M. Berryer. Le chiffre total s'élevoit déjà pour Marseille à 16,115 fr. 50 c.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La prise de Requena par Gomez, que le *Phare de Bayonne* avoit annoncée, ne s'est pas confirmée. D'après le *Moniteur*, au contraire, ce général auroit été attaqué, le 21, à Villa-Robledo, par le brigadier Alaix, qui lui auroit fait 1,560 prisonniers et pris deux canons et des équipages. Villa-Robledo est dans la Manche, à six lieues de San-Clemente. Ainsi, d'après notre

feuille officielle. Gomez paroît se diriger maintenant vers les montagnes qui sont au midi de Tolède. *Le Moniteur* annonce aussi que Rodil a quitté Madrid le 21.

La défaite de Gomez par Alaix, qui, au dire même des journaux du gouvernement, n'avoit sous ses ordres que des soldats exténués, sans vivres et sans chaussures, demande à être confirmée.

— D'après le *Journal des Débats*, qui donnoit ces jours derniers des nouvelles d'Espagne fort mauvaises, tout est presque au mieux en ce moment à Madrid. La garde nationale, réorganisée au moyen de la loi de 1822, paroît animée d'un bien meilleur esprit qu'on n'osoit l'espérer. Elle a aussi fait choix de bons officiers. La contribution forcée a déjà rempli les caisses publiques. Les légions française et anglaise ont reçu leur arriéré, et la paie de l'armée espagnole est assurée pour trois mois.

Heureux pays! dirions-nous, qui peut ainsi passer en un instant du désordre à l'ordre, et du plus complet dénuement à une sorte de prospérité! si nous ne savions que les sociétés secrètes tyrannisent encore le ministère espagnol, et si nous ignorions aussi que les sommes dues à l'armée, aux fournisseurs et à l'administration, dépassent les recettes actuelles et possibles de la révolution.

— D'après les nouvelles apportées à Londres par le *Tyrian*, bâtiment à vapeur qui a quitté Lisbonne le 12, l'aspect de cette capitale étoit sombre et menaçant. La révolution qui vient de s'y opérer ne rallie point les sympathies populaires. On paroît s'attendre à une réaction prochaine qui ne peut avoir lieu sans de graves désordres. L'ambassadeur d'Angleterre et tous les ministres étrangers ont protesté contre la proclamation de la constitution de 1820, et suspendu toutes relations avec le nouveau gouvernement. Les anciens ministres se sont retirés à bord de bâtimens anglais, et iront sans doute attendre à Londres des temps meilleurs. L'esprit de mutinerie continue d'agiter les troupes qu'on dit avoir été payées pour achever le mouvement révolution-

naire que la garde nationale avoit commencé. Les provinces paroissent tranquilles.

— Le roi Léopold a quitté Londres, de manière à arriver à Bruxelles pour la célébration des journées qui l'ont appelé au trône.

— Le ministre de l'intérieur de Belgique vient de donner l'avis que personne ne peut plus entrer dans cet état sans être muni d'un passeport en règle.

— La princesse Amélie d'Oldembourg, qui est destinée à être la première reine de la Grèce, est née le 21 décembre 1818. Elle est fille du grand-duc régnant et de la princesse de Suède, sœur du prince Gustave Wasa.

— Le *Mercur de Souabe* dit qu'un bruit assez extraordinaire est généralement répandu parmi les officiers et soldats russes; c'est qu'ils doivent entrer en campagne le printemps prochain. Du reste, on ne dit point où sera le théâtre de la guerre.

— L'indisposition de l'empereur d'Autriche, qui du reste n'a pas eu de suite, a fait ajourner son départ de Prague jusqu'au 20. Il a dû arriver à Vienne le 22.

Le Garant, Adrien Le Clerc.

BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE.

CINQ p. 070, j. du 22 sept.	105 f. 60	
QUATRE p. 070 j. de sept.	— 99 fr. 80	
TROIS p. 070, j. de juin.	— 78 f. 75	
Quatre 172 p. 070, j. de sept.	000 fr. 00	
Act. de la Banque.	2250 f. 00	
Empr. national.	000 f. 00	
Bons du Trésor.	0 070	
Rente de la Ville de Paris.	000 00	
Obl. de la Ville de Paris.	0000 f. 00	
Emp. 1832, j. du 22 mars	000 f. 00	
Quatre Can., 1227 f. 50	R. d'Esp. 00 f.	
Caisse Hypoth. 745 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00	
R. de Napl. 97 f. 50	R. p. d'Esp. 00 f. 00	
Emp. rom. 101 f. 172	Empr. Belge. 102 f. 1	
Cortès, 00 fr. 070	Empr. d'Haïti. 345 f.	
R. d'Esp. 3 p. 00 070.	Empr. grec... 000 f.	

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERC ET COMP.

Quai des Augustins, n. 25.





This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

